valeur future, & de ſon bonheur à la guerre. Olearius, *tome II.*

SAMARCANDE, (*Géog. mod.*) grande ville d'Aſie, au pays des Usbecks, dans la province de Maweralnahr, ſur la riviere de Sogde, à ſept journées au nord de la ville de Bockhara. *Long.* ſuivant Ptolomée *89. 30. lat. 47. 30. Long.* ſelon Naſſir-Eddein, *98. 20. latit. 40.* Cette prodigieuſe différence entre ces deux géographes, doit provenir de quelque erreur de chifre. Gréaves établit la *latit.* de *Samarcande*, *39. 37. 22.*

L'auteur de l'*hiſtoire des Tartares*, met la *longitude* à *95.* & la *latit.* à *41. 20.* M. de Liſle ne met la *latitude* qu'à *39. 30.* Ulug-Beg, qui eſt exact, à *39. 37.*

*Samarcande* eſt la Maraganda de Pline, de Strabon, & des autres anciens. Elle avoit du tems d'Alexandre 70 ſtades de circuit, c'eſt-à-dire, environ 3 lieues de France; mais elle avoit trois fois cette étendue, lorſque les Mogols l'aſſiégerent. Il ne faut pas s'en étonner, parce que cette ville renfermoit dans ſon enceinte, non-ſeulement des champs labourables, des prés, & une infinité de jardins, mais encore des montagnes & des vallées. Elle avoit douze portes éloignées d'un mille l'une de l'autre. Ses murailles étoient revêtues de tourelles, & entourées d'un foſſé profond, ſur lequel paſſoit un aqueduc qui conduiſoit les eaux de la riviere en divers quartiers de la ville.

Ginzis-Kan, premier empereur des anciens Mogols & Tartares, forma le ſiege de cette ville, en 1220, & la prit par la méſintelligence qui regnoit entre tant de différens peuples qui l'habitoient. Le ſultan Mehemet ne put la défendre avec une armée de cent dix mille hommes.

» Tamerlan deſcendant de Ginzis-Kan par les femmes, & qui ſubjuga autant de pays que ce prince, » établit *Samarcande* pour la capitale de ſes vaſtes » états. Ce fut-là qu'il reçut à l'exemple de Ginzis, » l'hommage de pluſieurs princes de l'Aſie, & la députation de pluſieurs ſouverains. Non-ſeulement l'empereur grec Manuel y envoya des ambaſſadeurs, » mais il en vint de la part de Henri III. roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à » celles des premiers rois de Perſes. Tous les ordres » de l'état, tous les artiſans paſſerent en revue, chacun avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous » ſes petits-fils, & toutes ſes petites-filles le même » jour. Enfin il mourut en 1406, dans une extrême » vieilleſſe, après avoir regné 36 ans, plus heureux » par ſa longue vie, & par le bonheur de ſes petits-» fils, qu'Alexandre le Grand, auquel les orientaux » le comparent.

» Il n'étoit pas ſavant comme Alexandre, mais il » fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fameux Oulougbeg, qui lui ſuccéda dans les états de » la Tranſoxane, fonda dans *Samarcande* la premiere » académie des ſciences, fit meſurer la terre, & eut » part à la compoſition des tables aſtronomiques qui » portent ſon nom; ſemblable en cela au roi Alphonſe » de Caſtille, qui l'avoit précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de *Samarcande* eſt » tombée avec les ſciences; & ce pays occupé par » les tartares Usbecks, eſt redevenu barbare, pour » refleurir peut-être un jour.

Tout même nous porte à l'imaginer. *Samarcande* eſt encore une ville conſidérable, dont la poſition eſt des plus heureuſes, pour faire le commerce de la grande Tartarie, des Indes, & de la Perſe. Elle ne manque de rien pour ſa ſubſiſtance; enfin, elle a autour d'elle à dix lieues à la ronde, un grand nombre de bourgades, dont les jardins délicieux font paſſer la fameuſe vallée dans laquelle elle eſt ſituée, pour un des quatre paradis terreſtres que les Orientaux mettent en Aſie. (*D. J.*)

SAMARIE, (*Géog. anc.*) ville de la Paleſtine, capitale d'un petit royaume de même nom, qui comprenoit les dix tribus. Elle fut bâtie par Amri, qui acheta deux talens d'argent d'un nommé *Somer*, la montagne de Someron. Amri éleva ſa ville ſur cette montagne, qui étoit agréable, fertile, ayant des eaux en abondance, & ſituée à une journée de Jéruſalem. Achab bâtit dans cette ville un palais d'ivoire, c'eſt-à-dire, où il y avoit beaucoup d'ornemens d'ivoire, *III. Reg. ch. xiij.* Salmanazar, roi d'Aſſyrie, prit cette ville l'an 720 avant J. C. & la détruiſit.

Il paroît qu'elle ſe rétablit dans la ſuite, puiſque Eſdras, *l. I. c. iv.* & *l. II. c. iv.* parle déja des habitans de *Samarie*, & que les Samaritains jaloux des faveurs qu'Alexandre le Grand avoit accordées aux Juifs, ſe révolterent; ce prince, dit Quinte-Curce, *l. IV. c. xxj.* marcha contre eux, prit *Samarie*, & y mit des Macédoniens; il donna le pays des environs aux Juifs pour le cultiver, & leur accorda l'exemption du tribut.

Jean Hircan prit dans la ſuite *Samarie*, & la ruina de nouveau; mais quand Gabinius fut fait préſident de Syrie, il entreprit de rebâtir *Samarie*. De-là vient, dit Syncelle, qu'on l'appelle quelquefois la *ville des Gabiniens*, c'eſt-à-dire, la colonie de Gabinius; cependant *Samarie* n'étoit encore qu'un village. Hérode fut le premier qui en refit une ville dans les formes, & qui la remit en honneur.

Comme Auguſte lui avoit accordé cette place en propriété, il lui donna le nom grec de *Sébaſte*, qui revient au nom latin *Auguſta*, la ville d'Auguſte. Il y attira ſix mille nouveaux habitans, & leur diſtribua les terres des environs, qui étant extrémement fertiles, produiſirent en ſi grande abondance, que la ville ſe trouva bien-tôt riche & peuplée. Il mit une bonne garniſon dans la tour de Straton, qui dans la ſuite, par compliment pour le même Auguſte, porta le nom de Céſarée.

Le nom de *Samarie* étoit commun à la ville, & au pays des environs: de ſorte qu'il y avoit *Samarie* ville, & *Samarie* qui étoit le pays de *Samarie*. Les auteurs ſacrés du nouveau Teſtament, parlent aſſez peu de *Samarie* ville, & lorſqu'ils emploient ce mot, ils expriment ſous ce nom plutôt le pays que la ville dont nous parlons. Par exemple, quand on lit, Luc, *c. xvij.* que *Jéſus paſſoit par le milieu de la Samarie*, cela veut dire par le pays de *Samarie*. Et dans S. Jean, *c. iv. Jéſus étant venu dans une ville de la Samarie nommée Sichar*: c'eſt-là qu'il eut un entretien avec une femme de *Samarie*, c'eſt-à-dire, une ſamaritaine de la ville de Sichar.

Après la mort de S. Etienne, les diſciples s'étant diſperſés dans les villes de la Judée & de la *Samarie*, *act. c. viij.* le diacre S. Philippe vint dans la ville de *Samarie*, où il fit pluſieurs converſions. Les apôtres ayant appris que cette ville avoit reçu la parole de Dieu, y envoyerent Pierre & Jean, pour donner le S. Eſprit à ceux qui avoient été baptiſés. C'eſt-là qu'étoit Simon le magicien, qui offrit de l'argent aux apôtres, afin qu'ils lui communiquaſſent le pouvoir de donner le S. Eſprit. *Samarie* n'eſt jamais nommée *Sébaſte* dans les livres du nouveau Teſtament, quoique les étrangers ne la connuſſent guere que ſous ce nom-là. (*D. J.*)

SAMARITAINS, (*Hiſt. Critiq. ſacrée.*) les *Samaritains* étoient des colonies de Babyloniens, des Cuthéens, & d'autres peuples, qu'Aſſaradon envoya pour repeupler la province de Samarie, dont Salmanaſar avoit tranſporté le plus grand nombre des habitans au-delà de l'Euphrate du tems de la captivité des dix tribus.

Les *Samaritains* étoient payens, & ils continuerent à adorer leurs idoles, juſqu'à ce que pour ſe délivrer des lions, qui les incommodoient beaucoup, ils ſouhaiterent d'être inſtruits de la maniere de ſervir le Dieu d'Iſraël, eſpérant d'appaiſer par ce moyen la colere du dieu du pays. Ils joignirent donc le culte du Dieu d'Iſraël à celui de leurs idoles, & de-là vient qu'il eſt dit dans l'hiſtoire des rois, *ch. xvij. v. 33.* qu'ils craignoient Dieu, mais qu'ils adoroient en même tems leurs propres divinités.

Lorſque la tribu de Juda fut de retour de la captivité de Babylone, & que le temple eut été rebâti, tous les juifs s'engagerent par un accord ſolemnel, à renvoyer les femmes payennes qu'il y avoit parmi eux. Il ſe trouva que Manaſſé, ſacrificateur juif, avoit épouſé la fille de Sanballac, *ſamaritain*, & que n'étant pas d'humeur à ſe défaire de ſa femme, Sanballac pouſſa les *Samaritains* à bâtir ſur la montagne de Garizim, près de la ville de Samarie, un temple qui fût oppoſé à celui de Jéruſalem, & il y établit pour ſacrificateur Manaſſé ſon gendre.

La fondation de ce nouveau temple excita entre les Juifs & les *Samaritains* une grande diſſenſion, qui s'accrut avec le tems, & dégénéra en une haine ſi furieuſe, qu'ils ſe refuſoient même de ſe rendre les uns aux autres les ſervices de l'humanité la plus commune. Voilà pourquoi les *Samaritains* ne voulurent pas donner retraite à Notre Seigneur, quand ils s'apperçurent qu'il alloit adorer à Jéruſalem; deux de ſes diſciples, ſavoir Jacques & Jean, extrémement piqués de cette incivilité, prirent feu, & par un zèle de bonne foi pour l'honneur de leur maître, & pour la ſainteté de Jéruſalem, ils vouloient ſe défaire inceſſament de ces ennemis de Dieu & de Jeſus-Chriſt, de ces adverſaires de la vraie religion, de ces ſchiſmatiques; car c'eſt ainſi qu'ils ſe traiterent les uns & les autres. Dans le trouble de leur colere, ils ſouhaitent que Notre Seigneur leur accorde le pouvoir de faire deſcendre le feu du ciel, pour conſumer les *Samaritains*, comme avoit fait Elie autrefois en pareil cas, & même pas fort loin de l'endroit où ils ſe trouvoient alors.

Malgré l'injuſtice du procedé des *Samaritains*, & le grand exemple du prophete Elie, dont les deux apôtres ſe croyoient autoriſés, Notre Seigneur cenſure paiſiblement, mais d'une maniere auſſi vive que forte, le zèle deſtructeur de ces deux apôtres: *Vous ne ſavez*, leur dit-il, *de quel eſprit vous êtes, car le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les ames, mais pour les ſauver. Luc. IX. 55.* Paroles admirables, qu'il ne faut jamais perdre de vue, parce qu'elles ſappent de fond en comble toute intolérance dans le chriſtianiſme. Le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les ames, mais pour les ſauver.

La religion des *Samaritains*, comme nous l'avons dit, fut d'abord la payenne; ils adoroient chacun la divinité de leur pays; l'Ecriture cite un grand nombre de ces divinités, comme Nerget, Nébahas, Thartac, Rempham; ils mélerent enſuite à ce culte prophane, celui du vrai Dieu, que le prêtre de Béthel leur apprit; mais quand ils eurent tout-à-fait renoncé à l'idolatrie, pour embraſſer la loi du Seigneur, alors ils ne furent plus diſtingués des Juifs, que par trois articles ſur leſquels ils différoient d'eux.

1°. Ils ne reconnoiſſoient que les cinq livres de Moïſe pour vraiment canoniques. 2°. Ils rejettoient toutes ſortes de traditions, & s'en tenoient à la parole écrite. 3°. Ils ſoutenoient qu'il falloit ſervir Dieu ſur le mont Garizim, où les patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des ſacrifices que dans le temple de Jéruſalem. C'eſt principalement ſur cette élévation d'autel contre autel, & de temple contre temple, qu'étoit fondée l'antipathie de ces deux peuples. Les Juifs n'avoient point de plus forte injure à dire à un homme, que de l'appeller *Samaritain.* Jean, *VIII. xlviij.* Ceux-ci de leur côté, avoient tant de répugnance pour les Juifs, que nous avons vu qu'ils refuſerent un jour de recevoir Jeſus-Chriſt, parce qu'il paroiſſoit diriger ſes pas du côté du temple de Jéruſalem.

Les Juifs accuſent les *Samaritains* de deux ſortes d'idolatrie ſur le mont Garizim. L'une d'y avoir adoré l'image d'une colombe, & l'autre des théraphins, ou des idoles cachées dans cette montagne; il eſt vrai que les Aſſyriens adoroient une de ces divinités, qui, ſelon Diodore, étoit Sémiramis, ſous la figure d'une colombe; & vraiſemblablement les *Samaritains* mélerent autrefois le culte de cette idole avec le culte du Dieu d'Iſraël; mais ils ne l'ont jamais fait depuis.

Quant au ſecond chef d'accuſation des Juifs, il eſt encore vrai que Jacob ayant trouvé les théraphins ou les idoles que Rachel avoit volées à ſon pere, les lui ota, & les cacha ſous un chêne à Sichem, & que Sichem eſt au pié du mont Garizim; mais les *Samaritains* n'adoroient que Dieu ſur cette montagne, & depuis que Manaſſé leur eut apporté la loi de Moïſe, ils ont toujours été juſqu'à nos jours des adorateurs du vrai Dieu.

Ils adoroient le vrai Dieu du tems de Jeſus-Chriſt; ils avoient en vénération les livres de Moyſe qu'ils ont précieuſement conſervés; ils en obſervoient exactement les lois, & attendoient le Meſſie comme les Juifs. C'eſt ſans fondement qu'on leur a reproché de donner dans des erreurs groſſieres ſur la nature de Dieu, quoique peut-être il ſe trouvât du tems de Jeſus-Chriſt quelque mélange d'idolatrie dans leur culte; on peut du moins le conjecturer, ſur ce que notre Sauveur leur reproche d'adorer ce qu'ils ne connoiſſoient pas. *Jean, iv. 22.*

Quoi qu'il en ſoit, les *Samaritains* d'aujourd'hui ſont dans les mêmes ſentimens que leurs peres, comme il paroît par les lettres écrite dans le dernier ſiecle à Scaliger, par les *Samaritains* d'Egypte & de Naplouſe, & par celles qu'ils écrivirent depuis à leurs freres prétendus d'Angleterre.

Ceux qui ſeront curieux de plus grands détails ſur la confeſſion de foi des *Samaritains* modernes, les trouveront dans l'hiſtoire des Juifs de M. Baſnage, *tom. II. part. j.*

Pour ce qui concerne leur Pentateuque & leurs caracteres, *Voyez* PENTATEUQUE, SAMARITAIN, & SAMARITAINS, *Caracteres* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMARITAINS, *caracteres*, (*Crit. ſacr.*) ce ſont les vieux caracteres hébreux, avec leſquels les *Samaritains* écrivirent autrefois le *Pentateuque*, & dont ils ſe ſervent encore aujourd'hui; ces ſortes de caracteres ſont affreux, & les plus incapables d'agrément de tous ceux qui nous ſont connus. C'étoient les lettres des Phéniciens, de qui les Grecs ont pris les leurs; le vieil alphabet ionien fait aſſez voir cette reſſemblance, comme le montre Scaliger dans des notes ſur la chronique d'Euſebe. Ce furent de ces vieilles lettres que ſe ſervirent les prophetes, pour écrire leurs ouvrages, & ce fut avec ces mêmes caracteres que le décalogue fut gravé ſur les deux tables de pierre; le nombre de vieux ſicles juifs que nous avons encore, avec l'inſcription ſamaritaine, *Jéruſalem la ſainte*, prouve aſſez l'antiquité de ces ſortes de caracteres, auxquels les caracteres hébreux d'aujourd'hui ſuccéderent après la captivité de Babylone; ces derniers étoient les ſeuls que le peuple ſavoit lire alors; & cette raiſon engagea Eſdras à les employer. Tous les anciens le reconnoiſſent, Euſebe, S. Jérôme, les deux Talmuds le diſent; en un mot, c'eſt l'opinion de tous les ſavans juifs, & Cappel a fait un livre

contre Buxtorf le fils, pour la confirmer. (*D. J.*)

SAMARITAINE LA, f. f. (*Fonderie.*) ce qu'on nomme à Paris la *Samaritaine*, eſt un groupe de figure de bronze placé ſur la face d'un château ou reſervoir des eaux, qui eſt conſtruit ſur le bord occidental du pont-neuf. Ce groupe repréſente un vaſe où tombe une nappe d'eau qui vient du reſervoir; d'un côté eſt Jéſus-Chriſt, & de l'autre la *Samaritaine*, qui ſemblent s'entretenir. (*D. J.*)

*SAMAROBRIVA*, (*Géog. anc.*) *briva* & *briga* eſt une diction celtique & gauloiſe, qui ſignifie *pont*, comme il ſe voit en *briva Iſuræ*, ou *Briviſura*, ou *pons Iſuræ*, pont-Oiſe, ou pont-d'Oiſe, & en cent places ailleurs: *Samarobriva* ſignifie donc *Samaræ pons*, que nous pourrions dire *Somme-pont* ou *pont-ſur-Somme*, aujourd'hui *Amiens*, ſon ancien nom ayant été changé en celui qui a été commun au temple & à la ville *Ambiani*, d'où eſt tiré le nom d'*Amiens*.

De cette démonſtration, que *Samarobriva* ſignifie *Samarat-pont*, il s'enſuit que l'ancien nom de la riviere de Somme, qui paſſe à Amiens, eſt *Samara*, & que la riviere de Phrudis, dont Ptolomée fait mention en ces quartiers là, n'eſt autre que la Somme. Quoique tous les ſavans conviennent que *Samarobriva* eſt Amiens, Ortélius a du penchant à croire que c'eſt Bray-ſur-Somme. La reſſemblance des mots ſemble le favoriſer. (*D. J.*)

SAMBAIA, f. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, qui eſt de la groſſeur d'un gland. On s'en ſert dans diverſes maladies, & ſur-tout contre la morſure des ſerpens & des autres bêtes venimeuſes. Il eſt très-rare.

SAMBAL, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, dans la province de Becar, au Mogol, ſur le Gange. (*D. J.*)

SAMBALLES LES ILES (*Géog. mod.*) ou les îles *Samballos*; petites îles de l'Amérique, ſur la côte ſeptentrionale de l'iſthme, qui joint l'Amérique ſeptentrionale avec la méridionale. Ces îles s'étendent juſqu'à la pointe de Sambailas, & ſont en très-grand nombre, mais fort petites; le terrein de la plûpart eſt plat, bas, ſablonneux, & couvert de mammées, de ſapadillos, de manchéniliers, & autres arbres. Outre le poiſſon à coquille, elles fourniſſent des rafraîchiſſemens aux armateurs. Les plus voiſines de la haute mer, ſont couvertes de rochers. *Voyez* la *Relation* de Wafer. (*D. J.*)

SAMBA-PONGO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que les habitans du royaume de Loango en Afrique donnent à leur roi, qu'ils regardent non-ſeulement comme l'image de la divinité, mais encore comme un dieu véritable; dans cette idée ridicule, ils lui attribuent la toute-puiſſance; ils croient que les pluies, les vents & les orages, ſont à ſes ordres; c'eſt pourquoi ils ont recours à lui dans les tems de ſéchereſſe & de ſtérilité, & à force de préſens & de prieres, le déterminent à leur rendre le ciel favorable. Lorſque le roi conſent aux vœux de ſes ſujets, il ne fait que tirer une fleche contre le ciel, mais il y a lieu de croire qu'il ne s'y détermine que lorſqu'il voit le tems chargé, ſur-tout quand c'eſt de la pluie qu'on lui demande. En un mot, ces peuples croient qu'il n'y a rien d'impoſſible pour leur monarque, & lui rendent en conſéquence les honneurs divins. Malgré cette haute opinion, ils ne laiſſent pas de croire que ſa vie ne puiſſe être miſe en danger par les ſortileges & les maléfices; c'eſt ſur ce préjugé qu'eſt fondée une loi irrévocable, qui décerne la peine de mort contre quiconque a vu le roi de Loango boire ou manger; cet ordre s'étend même ſur les animaux. Des voyageurs rapportent qu'un fils du roi, encore enfant, étant entré par haſard dans l'appartement de ſon pere, au moment où il buvoit, fut maſſacré ſur le champ par ordre du grand prêtre, qui prit auſſi-tôt de ſon ſang, & en frotta le bras de ſa majeſté, pour détourner les maux dont elle étoit menacée; ainſi la ſuperſtition vient par-tout à l'appui des deſpotes & des tyrans, qui ſont quelquefois eux-mêmes les victimes du pouvoir qu'ils lui ont accordé.

*SAMBLACITANUS-SINUS*, (*Géog. anc.*) golfe de la Gaule narbonnoiſe, près de Fréjus; c'eſt à ce qu'on croit, aujourd'hui le golfe de Grimaut. (*D. J.*)

SAMBOUC, f. m. (*Commerce.*) bois de ſenteur, que les nations de l'Europe qui négocient ſur les côtes de Guinée, ont coutume d'y porter, non pas pour aucun commerce avec les négres, mais pour en donner aux rois du pays qui en font grand cas; on y joint ordinairement de l'iris de Florence & autres choſes ſemblables, afin que le préſent ſoit mieux reçu. (*D. J.*)

SAMBOULA, f. m. ſorte de panier des ſauvages caraïbes, fait en forme de ſac ouvert, travaillé fort proprement à jour avec des brins de latanier très-minces, & tiſſus à-peu-près comme nos chaiſes de canne; ces paniers ont une ance pour les paſſer au bras & pour les ſuſpendre dans la maiſon, où ils ſervent aux ſauvages à mettre des fruits, des racines, de la caſſave, ou ce qu'ils veulent expoſer à l'air libre.

SAMBRACATE, (*Géog. anc.*) île de l'Arabie heureuſe, dans la mer des Indes, ſelon Pline, *l. VI. c. xxviij.* cet auteur dit qu'il y avoit auſſi en terre ferme, une ville de même nom. Parlant ailleurs, *l. XII. c. xv.* des diverſes ſortes de myrrhes, il met au cinquieme rang *Sambracena myrrha*, ainſi nommée, dit-il, d'une ville du royaume des Sabéens, & voiſine de la mer. Le P. Hardouin croit qu'il s'agit là de la ville de *Sambracate*, en terre ferme. (*D. J.*)

SAMBRE, LA (*Géog. mod.*) par les anciens Romains *Sabis*; riviere de France & des Pays-Bas. Elle a ſa ſource en Picardie, au-deſſus du village de Novion, arroſe pluſieurs lieux dans ſon cours, & arrive à Namur pour ſe perdre dans la Meuſe. (*D. J.*)

SAMBRES, LES (*Géog. anc.*) *Sambri*; ancien peuple de l'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Pline. Il ajoute que chez eux, il n'y avoit point de bêtes à quatre piés qui euſſent des oreilles; ce n'eſt pas à dire que les animaux naquiſſent ainſi, c'étoit apparament la mode chez ce peuple de les leur couper; peut-être croyoient-ils que le droit de porter des oreilles, n'appartenoit qu'à l'homme. (*D. J.*)

SAMBROCA, (*Géog. anc.*) riviere de l'Eſpagne tarragonoiſe. On croit que c'eſt la Fer, riviere de Catalogne. (*D. J.*)

SAMBUCA, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, à dix milles de la côte de la mer d'Afrique. (*D. J.*)

SAMBULOS, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie, vers la Méſopotamie. Elle étoit célebre par un temple dédié à Hercule. Tacite, *annal. l. XII, chap. xiij.* en rapporte une particularité. Il dit que ce dieu avertiſſoit en un certain tems les prêtres de ſon temple, de préparer des chevaux chargés de fleches, afin d'aller à la chaſſe: que ces chevaux couroient vers un bois, d'où ils revenoient le ſoir fort fatigués, & ſans fleches, que la nuit ce même dieu montroit à ſes prêtres pendant le ſommeil, les endroits de la forêt où ces chevaux avoient couru, & qu'on les trouvoit le lendemain couverts de gibier étendu par terre. En donnant à l'induſtrie des prêtres, ce que l'on attribue ici à Hercule, il n'y a rien de fort difficile à exécuter. (*D. J.*)

SAMBUQUE, f. f. (*Muſiq. des Hébreux.*) ancien inſtrument de muſique à cordes, uſité en Chaldée, & dont on ſe ſervit à la dédicace & à l'adoration de la ſtatue de Nabucodonoſor. Les uns croient que

cet inſtrument étoit triangulaire, & à cordes inégales, & d'autres penſent que c'étoit une eſpece de flute. (*D. J.*)

SAMBUQUE, ſ. f. (*Art milit. des anc.*) *ſambuccus*, échelle des anciens, de la largeur de quatre piés, laquelle dreſſée, étoit auſſi haute que les murailles qu'on vouloit attaquer. De l'un & de l'autre côté de cette échelle, regnoit une baluſtrade, ſur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de ſon long ſur les côtés des deux galeres jointes enſemble, de ſorte qu'elle paſſoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces galeres, on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit agir, on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine, & des gens de deſſus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres ſur la proue aidoient auſſi à l'élever avec des leviers. Enſuite les galeres étant pouſſées à terre, on appliquoit ces machines à la muraille.

Au haut de l'échelle étoit un petit plancher bordé de trois côtés de claies, ſur lequel quatre hommes repouſſoient en combattant ceux qui des murailles empêchoient qu'on n'appliquât *la ſambuque*. Quand elle étoit appliquée, & qu'on étoit arrivé ſur la muraille, on jettoit bas les claies, & à droite & à gauche les attaquans ſe répandoient dans les forts ou dans les tours. Ce reſte des troupes les ſuivoient, & ſans crainte que la machine leur manquât, parce qu'elle étoit fortement attachée aux deux galeres.

Voilà le détail de Polybe ſur *la ſambuque*; il ajoute qu'on appella cette machine de ce nom, parce que l'échelle étant dreſſée, il ſe faiſoit d'elle & du vaiſſeau joints enſemble, une figure qui reſſembloit à l'inſtrument de muſique, nommé *ſambuque*. *Voyez* la figure que M. Folard en donne, & ſes remarques. (*D. J.*)

SAME, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer, qui eſt une eſpece de muge. *Voyez* MUGE. Il ne differe du mulet, qu'en ce qu'il a la tête plus petite & plus pointue, & que les traits qui s'étendent ſur les côtés du corps, ſont moins longs: il a auſſi la chair moins blanche, plus molle & moins graſſe; on l'a ſurnommé *poiſſon innocent*, parce qu'il ne mange aucun poiſſon; il cherche ſa nourriture dans la boue. Le *ſame* pond ſes œufs en hiver à l'embouchure des fleuves; il aime l'eau douce, il remonte les rivieres: on en pêche dans la Garonne, dans le Rhône, la Loire, *&c.* Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons. I. part. l. IX, chap. xj.* *Voyez* MULET & POISSON.

SAMEDI, ſ. m. (*Chron.*) eſt le dernier jour de la ſemaine; il étoit conſacré autrefois par les Payens à Saturne, & s'appelloit *dies Saturni*; aujourd'hui encore les Anglois l'appellent *Saturday*, jour de Saturne. C'étoit le jour du ſabbat chez les Juifs. Il eſt encore appellé dans le bréviaire *dies Sabbati*; & parmi les chrétiens catholiques, il eſt conſacré à la ſainte Vierge. Le roi Louis XI, qui y avoit beaucoup de dévotion, voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort par les prieres de S. François de Paul, lui demanda au moins d'obtenir de la ſainte Vierge qu'il mourût un *ſamedi*. Ce qui arriva en effet. (*O*)

SAMEQUIN, ſ. m. (*Marine.*) ſorte de vaiſſeau marchand turc, dont on ne ſe ſert que pour aller à terre.

*SAMIARII*, ſ. m. (*Littérature.*) on nommoit ainſi les armuriers qui poliſſoient avec la terre de Samos, les armes des ſoldats prétoriens & des gardes du corps des empereurs. *Voyez Pitiſcus.* (*D. J.*)

*SAMICUM*, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèſe dans l'Elide, pres de la mer, & aux confins de la Triphylie, ſelon Pauſanias. Il rapporte que ce lieu fut donné à Polyſperchon étolien, pour en faire un lieu de défenſe contre les Arcadiens. Il ajoute: perſonne d'entre les Meſſéniens ni d'entre les Eléens ne m'a paru ſavoir où étoient les ruines d'Arene; ceux qui ont tâché de les trouver n'ont dit que des conjectures. L'opinion qui paroît plus vraiſſemblable eſt celle de ceux qui prétendent que, dans les tems héroïques, *Samicum* étoit appellée *Arene*. (*D. J.*)

SAMIENNE, adj. (*Mythолog.*) épithète de Junon, à cauſe de la grande vénération qu'on lui portoit à Samos; les habitans du lieu ſe vantoient que la ſœur & la femme de Jupiter étoit née dans leur île ſur le bord du fleuve Imbraſus, & ſous un ſaule qu'ils montroient dans l'enceinte du temple conſacré à cette divinité. Ce temple avoit été bâti par les Argonautes, qui y avoient tranſporté d'Argos la ſtatue de cette déeſſe. (*D. J.*)

SAMIS, ſ. m. (*Soierie.*) étoffe très-riche, lamée ou tramée de lames d'or; cette étoffe eſt de manufacture vénitienne, mais peu connue préſentement; il s'en trouve pourtant encore à Conſtantinople. (*D. J.*)

SAMMATHAN, (*Géog. mod.*) ville de France dans le comté de Comminges, au-bas d'un vallon, ſur la riviere de Save ou de Seve, à une lieue au nord-eſt de Lombez. C'étoit autrefois la plus forte place de tout le pays; mais les guerres des François contre la Gaſcogne, & enſuite celles des Anglois & des comtes de Foix l'ont ruinée. *Long. 18. 36'. latit. 43. 35'.*

*Belleforeſt* (François de), né dans cette ville, a fait une Coſmographie des annales de France, une hiſtoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de *Charle*, & divers autres ouvrages qui prouvent qu'il ſongeoit plutôt à vivre par ſa plume, qu'à mériter l'eſtime du public. Il mourut à Paris en 1583 à 53 ans. (*D. J.*)

SAMNITES, LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie, dont le pays s'appelloit le *Samnium*; on liſoit en latin *Samnis* au ſingulier, pour dire un *ſamnite*, & au pluriel *Sammites*. Ce nom eſt employé dans les auteurs en deux ſens fort différens l'un de l'autre. Tantôt les *Samnites* ſe prennent pour un nom général à pluſieurs peuples qui étoient diſtingués l'un de l'autre par un nom particulier, & qui néanmoins avoient tous une même origine, parce qu'ils venoient tous également des Sabins. Ces peuples étoient

1°. *Picentes*, dont le pays, nommé *Picenum*, comprenoit une partie de la marche d'Ancone, & une partie de l'Abruzze. On y ajoute l'*ager Palmenſis*, le pays autour d'Aſcoli; le *Prætutianus ager*, le pays autour de Téramo; & l'*Adrianus ager*, le pays autour d'Atri.

2°. *Veſtini*, dont le pays répondoit à cette partie de l'Abruzze ultérieure, entre le fleuve de la Piomba & la Peſcara.

3°. *Marrucini*; leur pays eſt aujourd'hui le territoire de Chiéti, dans l'Abruzze citérieure.

4°. *Trentani*, leur pays eſt aujourd'hui une partie de l'Abruzze citérieure & une partie de la Capitanate. Leurs rivieres étoient le Sangro, le Triguo, le Tiferno & le Fortore.

5°. *Peligni*, dont le pays répondoit à la partie de l'Abruzze citérieure, qui eſt autour de Sermona entre la Peſcara & le Sangro.

6°. *Marſi*, les Marſes, dont le pays comprenoit une partie de l'Abruzze ultérieure, autour du lac de Célano, le *Fucinus lacus* des anciens.

7°. *Hirpini*, dont le pays répondoit à la principauté ultérieure.

8°. Enfin les *Samnites* proprement dits, dont nous allons parler.

Les *Samnites* proprement dits, ou les vrais *Samnites*, occupoient la partie de l'Abruzze ſupérieure, tout le comté de Moliſſe, avec des parties de la Ca-

pitanate & de la terre de Labour. Ils avoient les *Peligni* & les *Trentani* au nord, la Pouille daunienne au levant, les *Hirpini* & la Campanie au midi, & les *Marsi* au couchant.

Le pays situé entre ces peuples étoit le vrai *Samnium*, & étoit partagé entre les *Caraceni*, à qui Ptolomée, *l. III. c. j.* attribue la ville d'*Aufidenæ* & les *Pentri* au midi, dont parle Tite-Live, qui dit que leur capitale étoit nommée *Bovianum*, l. IX. c. xxxj. *indè victor exercitus Bovianum ductus ; caput hoc erat Pentrorum* Samnitium, *longè ditissimum atque opulentissimum armis, virisque.*

Les *Samnites* furent nommés *Sabelli* ; & Strabon dit formellement que les Picentes & les *Samnites* tiroient leur origine des Sabins : le corps de ceux-ci fut partagé en deux : la partie établie à l'occident garda le nom de *Sabins :* celle qui s'étendit à l'orient s'appella d'abord Σαβινῖται, ensuite Σαβῖται, dont les Grecs firent Σαυνῖται, sur quoi les Romains les ont appellés *Samnites*. Le nom de *Sabelli* a été employé par Tite-Live, par Virgile, par Horace, & par d'autres écrivains de la bonne latinité, qui ont tous entendu par ce mot les *Samnites*.

Ce peuple étoit extrêmement belliqueux, & l'un des plus braves d'Italie. Il défendit sa liberté contre les Romains avec le plus grand courage, & fit plus de résistance que les plus grands rois. Rome fut cinquante ans (Tite-Live dit soixante-dix) à les subjuguer ; mais elle fit un si grand ravage dans leur pays, elle leur démolit tant de villes, que le *Samnium*, si puissant autrefois, n'étoit plus reconnoissable du tems de Florus. Il fournit aux généraux de Rome la matiere de vingt-quatre triomphes.

Les *Samnites* descendoient des Lacédémoniens, & respiroient comme eux la liberté. Entre leurs usages particuliers, je ne puis m'empêcher d'en citer un qui, dans une petite république, & sur-tout dans la situation où étoit la leur, devoit produire d'admirables effets. On assembloit tous les jeunes gens, & on les jugeoit. Celui qui étoit déclaré le meilleur de tous, prenoit pour sa femme la fille qu'il vouloit : celui qui avoit les suffrages après lui, choisissoit encore, & ainsi de suite. Il étoit admirable de ne regarder entre les biens des garçons que les belles qualités & les services rendus à la patrie. Celui qui étoit le plus riche de ces sortes de biens, choisissoit une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses même, tout cela étoit, pour ainsi dire, la dot de la vertu. Il seroit difficile d'imaginer une récompense plus noble, plus grande, moins à charge à un petit état, plus capable d'agir sur l'un & l'autre sexe. C'est une réflexion de l'auteur de l'*Esprit des lois*.

Les villes des *Samnites*, selon le P. Briet, étoient *Beneventum*, aujourd'hui Benevent ; *Aufidena*, aujourd'hui Alfidena. *Triventinum*, aujourd'hui Trivento. *Bovianum*, aujourd'hui Boiano ; *Triventum*, aujourd'hui Moliſſe ; *Œsernia*, colonie, aujourd'hui Isernia ; *Alifæ*, aujourd'hui Alifi ; *Telesia*, colonie, aujourd'hui Telese ; *Claudium*, aujourd'hui Acrola selon les uns, ou le village d'Arpain selon les autres.

Leurs montagnes étoient *Tubernus*, aujourd'hui Tabor ; *Furcæ caudinæ* entre Acrola & Ste Agathe.

Leurs rivieres étoient *Subatus*, aujourd'hui le Sabato ; *Calor*, aujourd'hui le Calore ; *Tamarus*, aujourd'hui le Tamaro. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMNITES, s. m. plur. (*Littérature.*) sorte de gladiateurs, ainsi nommés à cause de leurs armes, & que les Romains emploient d'ordinaire à la fin de leur festin pour amuser leurs convives ; *quod spectaculum inter epulas erat*, dit Tite-Live. C'étoit un divertissement domestique des Romains de faire battre alors aux flambeaux des gladiateurs équipés en guerre, comme les anciens *Samnites* ; mais comme ils n'avoient pour armes offensives que des fleurets, ils ne pouvoient pas se faire grand mal, & ils se disputoient long-tems la victoire. C'est pourquoi Horace, *epist. II. l. II. vers. 98.* appelle cet exercice militaire *lentum duellum*. Il compare fort plaisamment les fausses louanges que les poëtes se donnoient à l'envi, aux coups sans effet que se portoient les gladiateurs *samnites*. (*D. J.*)

SAMOGITIE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Samogitia*, province de Pologne. Elle est bornée au nord par la Curlande ; au midi, par la Prusse royale ; à l'orient, par la Lithuanie ; & à l'occident, par la mer Baltique. Elle a 70 lieues de longueur, & environ 50 de largeur.

La *Samogitie* étoit anciennement habitée par les Æstiens, partagés en diverses nations idolâtres. Jagellan étant devenu roi de Pologne, ramena une partie de ce peuple au Christianisme, & établit en 1413 un siege épiscopal à Midnick. Après sa mort, les chevaliers teutons acquirent la *Samogitie* du roi Casimir en 1446. Enfin Albert de Brandebourg, grand-maître de leur ordre, s'étant emparé de la Prusse, cette province fut incorporée au royaume de Pologne. La façon de vivre des *Samogitiens* a tenu de celle des Tartares jusqu'au regne de Sigismond-Auguste, qui eut peine à leur persuader de bâtir des maisons & de vivre en société. Ces maisons sont un méchant toît de terre, de paille & de claie. Le feu se fait au milieu, & la fumée sort par une ouverture qui est en-haut.

La *Samogitie* est un pays de bois & de montagnes presque inaccessibles, où on nourrit beaucoup de bétail & d'excellens chevaux. On y recueille du miel en abondance, & on trouve dans les forêts toutes sortes de bêtes fauves.

La province est divisée en trois gouvernemens, qui tirent leur nom des villes de Rosienne capitale du pays, de Midnick sur le Wiwits, & de Ponicwiets. Elle a un staroste pour le temporel & pour le spirituel, un évêque qui réside à Midnick, autrement Womie ; cet évêque est suffragant de l'archevêque de Gnesne. (*D. J.*)

SAMOJEDES, LES (*Géograph. mod.*) *Voyez* SAMOYEDES.

SAMOLOIDES, s. f. (*Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Sa fleur est d'une seule piece divisée en quatre parties presque jusqu'au fond, & en forme d'étoile. De son centre s'éleve un pistil dont la base est entourée de filets déliés accompagnés de quatre étamines. Ce pistil se change en un fruit de figure oblongue à deux panneaux qui contient des semences applaties. Cette plante est commune à la Jamaïque & dans plusieurs autres endroits des Indes occidentales, où les chevres la broutent avec délices. (*D. J.*)

*SAMOLUS*, s. m. (*Botan.*) cette plante se nomme communément en françois le *mouron d'eau*, *voyez-en l'article* au *mot* MOURON, *Botan.* (*D. J.*)

*SAMOLUS*, s. m. (*Botan.*) selon Pline, *l. XXIV. c. xj.* il y avoit une herbe appellée par les Gaulois, *samolus*, qui naissoit dans les lieux humides, qu'ils faisoient cueillir de la main gauche par des gens qui fussent à jeun ; celui qui la cueilloit ne devoit point la regarder ; il ne lui étoit pas permis de la mettre autre part que dans les canaux où les animaux alloient boire, & il la broyoit en l'y mettant. Moyennant toutes ces superstitieuses précautions, ils croyoient que cette herbe avoit de grandes vertus contre les maladies des animaux, sur-tout celles des bœufs & des cochons. (*D. J.*)

*SAMONIUM PROMUNTORIUM*, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Crete dans sa partie orientale, selon Ptolomée, *l. III. t. xvij.* qui met de ce côté là deux promontoires *Samonium* & *Zephyrium*, Σα-

μώριον ἄκρον. Dans les voyages de S. Paul, il eſt fait mention de ce cap au ſujet de ſa navigation à Rome, & il paſſa tout auprès. Les actes des Apôtres le nomment ſimplement *Salmone*. (*D. J.*)

SAMOREUX, ſ. m. (*Marine.*) bâtiment extrêmement long & plat qui n'a qu'un mât très-long, formé de deux pieces, que des cordages tiennent à l'arriere & aux côtés, & qui navige ſur le Rhin & ſur les eaux internes de Hollande.

SAMORIEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie au comté de Comore, dans la grande île de Schit. Elle eſt entourée de murailles. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne Crumerum, & d'autres pour le lieu qu'on appelloit *Ad-Muros*. (*D. J.*)

SAMORIN, *ou* ZAMORIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne à un ſouverain de l'Indoſtan, dont les états ſont placés ſur la côte de Malabare, & qui étoit autrefois le prince le plus puiſſant de cette côte. Sa réſidence ordinaire eſt à Calecut ou Kalicut. Autrefois le *ſamorin* ne pouvoit occuper le trône au-delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce tems fut accompli, il étoit diſpenſé d'une cérémonie auſſi ſinguliere que cruelle; elle conſiſtoit à ſe couper la gorge en public; on dreſſoit un échaffaut pour cet effet, le *ſamorin* y montoit, après avoir donné un grand feſtin à ſa nobleſſe & à ſes courtiſans: immédiatement après ſa mort ces derniers éliſoient un nouveau *ſamorin*. Les ſouverains ſe ſont actuellement délivré en grande partie d'une coutume ſi incommode; lorſque les douze années ſont révolues, les *ſamorins* ſe contentent de donner ſous une tente dreſſée dans une plaine, un repas ſomptueux pendant douze jours de ſuite, aux grands du royaume; au bout de ce tems de réjouiſſances, ſi quelqu'un des convives a aſſez de courage pour aller tuer le *ſamorin* dans ſa tente, où il eſt entouré de pluſieurs milliers de gardes, la couronne eſt à lui, & il eſt reconnu *ſamorin* en la place de celui à qui il a ôté la vie.

Lorſque le *ſamorin* ſe marie, il ne lui eſt point permis d'habiter avec ſa femme juſqu'à ce que le nambouri ou grand-prêtre en ait eu les prémices; ce dernier peut même, s'il veut, la garder trois jours. Les principaux de la nobleſſe ont la complaiſance d'accorder au clergé le même droit ſur leurs épouſes: quant au peuple, il eſt obligé de ſe paſſer des ſervices des prêtres, & de remplir lui-même ſes devoirs.

SAMOS, (*Géogr. anc.*) les anciens géographes parlent de plus d'une ville de ce nom.

I. Strabon diſtingue trois villes ainſi nommées, 1°. la capitale de l'île de *Samos*; 2°. une *Samos* du Péloponneſe en Meſſénie; 3°. une *Samos* du Péloponneſe en Elide, qui depuis long-tems étoit détruite.

II. Les martyrologes d'Adon & d'Uſuard, font mention d'une *Samos* d'Aſie dans la Lycie; ce n'étoit apparemment qu'un bourg ou un village.

III. S. Thomas d'Aquin, fort mal-habile en géographie, met une *Samos* en Calabre, où, dit-il, Pythagore prit naiſſance. Mais aucun géographe n'a connu cette *Samos* de Calabre; & ſi Pythagore eſt né à *Samos* comme nous le croyons ſur le témoignage de Diogene Laërce & d'autres écrivains, c'eſt dans l'île de *Samos* en Ionie que ce philoſophe vit le jour. (*D. J.*)

SAMOS, *l'île de* (*Géogr. anc.*) île de la mer Méditerranée, ſur la côte de l'Aſie mineure, entre l'Ionie à l'orient, & l'île d'Icaria, aujourd'hui Nicarie, au couchant, au midi du golfe d'Ephiſe. Elle eſt ſéparée de l'Anatolie par le détroit de Mycale, qui prend ce nom de l'ancienne ville de Mycaleſſus, ou de la montagne Mycale, qui eſt en terre ferme le long de ce détroit, auquel on donne environ trois lieues de large.

*L'île de Samos* avoit été premierement appellée *Parthenia*, enſuite *Driuſa*, puis *Anthemuſa*; on l'a auſſi nommée *Cyparisſia*, *Parthenoaruſa*, & *Stephane*. Pline lui donne 87 milles de circuit, & Iſidore pour faire le compte rond, en met 100.

Cette île eſt toute eſcarpée, & c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *Samos*, car ſelon Conſtantin Porphirogenete, les anciens grecs appelloient *Samos* les lieux fort élevés. La grande chaîne de montagnes qui traverſent *Samos* dans ſa longueur, ſe nommoit Ampelos. Sa partie occidentale qui fond dans la mer du côté d'Icaria, retenoit le même nom; elle s'appelloit auſſi *Cantharium* & *Cerceteus*, au rapport de Strabon, *l. XIV.* & *l. X.* c'eſt cette roche qui fait le cap de *Samos*, & que les grecs modernes nomment *Kerki*.

Du tems que la Grece floriſſoit, l'île de *Samos* étoit fort peuplée, cultivée, riche, brillante, & d'une fertilité que les anciens ne ſe laſſoient point d'admirer. On lui applique ce proverbe: les poules y ont du lait: φερέι και ὄρνιθων γάλα. C'eſt dans ce charmant ſéjour qu'Antoine ſe rendit d'Ephèſe avec Cléopatre pour y prendre part aux divertiſſemens de cette île voluptueuſe, pendant que leurs armées ſur terre & ſur mer acheveroient de ſe former contre celle d'Octave, avant la bataille d'Actium. Cléopatre ne pouvoit choiſir un lieu plus propre à diſtraire Antoine & à l'amuſer. *Samos* étoit alors le centre des plaiſirs; tout y reſpiroit la molle oiſiveté; les richeſſes de la nature y refleuriſſoient deux fois chaque année; les figues & les raiſins, les roſes & les plus belles fleurs y renaiſſoient preſque auſſi-tôt qu'on les cueilloit. *In eâ inſulâ*, dit Athenée, *bis anno ficos, uvas, mala, roſas, naſci narrat Æthlius.* Pline parle des grenades de cette île, dont les unes avoient les grains rouges & les autres blancs; le gibier étoit meilleur que dans aucun autre pays. Les routes publiques & les rues des villes étoient ombragées de ces ſaules de l'Ombrie, auſſi agréables par leur feuillage que par leur verdure.

Tous les jours ſe paſſoient à *Samos* en fêtes galantes; les inſulaires alloient enſemble au temple de Junon, & s'y rendoient en habillemens pompeux, ayant par-deſſous des tuniques blanches comme la neige, & traînantes juſqu'à terre; leurs cheveux ajuſtés, & négligemment épars ſur leurs épaules, noués avec des treſſes d'or, voltigeoient au gré des zéphirs. Couronnés de fleurs, & parés de tous les ornemens les mieux aſſortis, ils formoient une marche ſolemnelle, terminée par une milice revêtue de boucliers reſplendiſſans: *ut nexi fuerunt, contendebant in Junonis templum, ſpecioſis veſtibus amicti, terræque latè niveis tunicis ſolum radebant; comæ cincinni inſidebant crinibus quos vittis aureis nexos, ventus quatiebat; pompam claudebant ſcutati bellatores.*

Il ſeroit difficile d'exprimer quel étoit dans cette île l'excès du luxe & le déréglement des mœurs. Plutarque dit qu'il y avoit un lieu nommé les *jardins de Samos*, *Samiorum flores*, où les habitans ſe rendoient pour y goûter tous les plaiſirs que pouvoit imaginer l'obſcénité la plus outrée: *Samoſos pluſquàm credibile eſt luxu corruptos!*

Ces inſulaires voluptueux ravis de voir Antoine & Cléopatre applaudir à leurs fêtes, à leurs jeux & à leurs plaiſirs, auroient ſouhaité qu'ils ne les quittaſſent jamais, & méditoient tous les jours de nouveaux moyens de les retenir. Les rois & les peuples des environs, comme tributaires de l'empire, envoyoient à *Samos* les choſes néceſſaires pour le ſervice de la guerre prochaine, & en même tems pour contribuer à divertir le triumvir de Rome & la reine d'Alexandrie, tout ce qu'ils croyoient de plus propre à produire cet effet. Antoine ne recevoit pas ſeulement toutes ſortes de ſecours & de munitions; mais tout ce qu'il y avoit de plus célebre en comédiens, en muſiciens & en danſeurs, venoient s'offrir à ſes déſirs; ainſi pendant que par toute la terre on gémiſſoit à la vue des préparatifs d'une guerre ſan-

glante, on ne parloit dans *Samos* que de théâtres, que de fêtes brillantes; & l'on diſoit hautement: *que feront-ils après la victoire, puiſqu'ils en font tant avant le combat?*

Telle étoit alors l'*île de Samos;* elle avoit pluſieurs excellens ports, & entre autres celui qu'on nomme aujourd'hui le *port de Vati*, qui peut contenir une armée navale, & ſur lequel on avoit bâti une ville, dont les ruines paroiſſent d'une grande étendue. La capitale de l'île tenoit depuis le port de Tigani, qui eſt à trois milles de Cora, juſqu'à la riviere Imbraſus, qui coule à cinq cens pas des ruines du temple de Junon. Vitruve prétend que cette capitale & les treize villes d'Ionie, étoient l'ouvrage d'Ion l'athénien.

Quoique *Samos* ſoit entierement détruite, M. de Tournefort dit qu'on peut encore la diviſer en haute & baſſe. La ville haute occupoit la montagne au nord, & la baſſe régnoit depuis le port Tigani juſque au cap de Junon. Ce port célebre eſt en croiſſant, & ſa corne gauche eſt cette fameuſe jettée, qu'Hérodote, *l. III.* comptoit parmi les trois merveilles de *Samos*. Cette jettée étoit haute de 20 toiſes, & avançoit plus de 250 pas dans la mer. Un ouvrage ſi rare dans ce tems-là, prouve l'application des Samiens à la marine: auſſi reçurent-ils à bras ouverts Aminoclès corinthien, le plus habile conſtructeur de vaiſſeaux, qui leur en fit quatre, environ trois cens ans avant la fin de la guerre du Péloponnèſe. Ce furent les Samiens qui conduiſirent Batus à Cyrène, plus de 600 ans avant Jeſus-Chriſt; enfin ſi nous croyons Pline, ils inventerent des vaiſſeaux propres à tranſporter la cavalerie.

A l'égard de la largeur de la ville, elle occupoit une partie de cette belle plaine, qui vient depuis Cora juſqu'à la mer, & du côté du midi, & du côté du couchant, juſqu'à la riviere.

La montagne étoit autrefois percée par des cavernes taillées au marteau, ouvrage d'Eupaline, architecte de Mégare, & qui paſſoit pour une des merveilles de la Grece. « Les Samiens, dit Hérodote, » percerent une montagne de 150 toiſes de haut, & » pratiquerent dans cette ouverture, qui avoit 875 » pas de longueur, un canal de 20 coudées de pro» fondeur, ſur trois piés de largeur, pour conduire » à leur ville l'eau d'une belle ſource. » On voit encore l'entrée de cette ouverture; le reſte s'eſt comblé depuis ce tems-là. Au ſortir de ce merveilleux canal, l'eau paſſoit ſur l'aqueduc qui traverſe le vallon, & ſe rendoit à la ville par un conduit.

Les mines de fer ne manquoient pas dans *Samos*, car la plûpart des terres ſont d'une couleur de rouille. Selon Aulugelle, les Samiens furent les inventeurs de la poterie, & celle de cette île étoit recherchée par les Romains: *Samia vaſa etiamnùm in eſculentis laudantur*, dit Pline; *Samos* fourniſſoit en médecine deux ſortes de terre blanche, outre la pierre Samienne, qui ſervoit encore à polir l'or.

Toutes les montagnes de l'île étoient remplies de marbre blanc, & leurs tombeaux n'étoient que de marbre. Une partie des murailles de la ville qui avoient dix piés d'épaiſſeur & même douze en quelques endroits, étoient auſſi bâties de gros quartiers de marbre, taillés la plûpart à tablettes ou facettes, comme l'on taille les diamans. Nous n'avons rien vu de plus ſuperbe dans tout le Levant, dit Tournefort: l'entre-deux étoit de maçonnerie; mais les tours qui les défendoient étoient toutes de marbre, & avoient leurs fauſſes-portes pour y jetter des ſoldats dans le beſoin.

Les maiſons de la ville de *Samos* bâties auſſi de marbre en amphitéâtre du côté de la mer, offroient le coup d'œil d'une ville agréable & opulente; de-là vient qu'Horace l'appelle *Concinna*. Les portiques étoient magnifiques, & ſon théâtre encore davantage. Quoiqu'on en ait emporté les matériaux pour bâtir Cora, on trouve encore dans les environs des colonnes de marbre abattues, les unes rondes & les autres à pans.

En deſcendant de la place du théâtre vers la mer, on ne voit, dit Tournefort, dans les champs que colonnes caſſées, & quartiers de marbre: la plûpart des colonnes ſont ou cannelées, ou à pans; quelques-unes rondes, d'autres cannelées ſur les côtés, avec une plate-bande ſur le devant & ſur le derriere, comme celle du frontipice du temple d'Apollon à Délos. Il y a auſſi pluſieurs autres colonnes à différens profils ſur quelques terres voiſines; elles ſont encore diſpoſées en rond ou en quarré, ce qui fait conjecturer qu'elles ont ſervi à des temples ou à des portiques. On en voit de même en pluſieurs endroits de l'île.

Enfin Junon protectrice de *Samos*, y avoit un temple rempli de tant de richeſſe, que dans peu de tems, il ne s'y trouva plus de place pour les tableaux & pour les ſtatues. Hérodote Samien, cité dans Athenée, *Deipn. l. XV*, comme l'auteur d'un livre qui traitoit de toutes les curioſités de *Samos*, aſſure que ce temple étoit l'ouvrage des Cariens & des nymphes, car les Cariens ont été poſſeſſeurs de cette île. Nous parlerons de ce magnifique édifice, à l'article des temples de la Grece.

Junon eſt repréſentée dans quelques médailles de *Samos*, avec des eſpeces de bracelets; ou des broches, comme l'a conjecturé M. Spanheim, chargées d'un croiſſant. Triſtan a donné le type d'une médaille des Samiens, repréſentant cette déeſſe ayant la gorge aſſez découverte. Elle eſt vêtue d'une tunique qui deſcend ſur ſes piés, avec une ceinture aſſez ſerrée; & le repli que la tunique fait ſur elle-même, forme une eſpece de tablier; le voile prend du haut de la tête; & tombe juſqu'au bas de la tunique, comme font les écharpes de nos dames. Le revers d'une médaille qui eſt dans le cabinet du roi, repréſente ce voile tout déployé, qui fait des angles ſur les mains, un angle ſur la tête, & une autre angle ſur les talons.

On a d'autres médailles de *Samos*, où Junon a la gorge couverte d'une eſpece de camail, ſous lequel pend une tunique, dont la ceinture eſt poſée en ſautoir, comme ſi l'on vouloit marquer qu'elle eût été déliée. La tete de ces dernieres médailles, eſt couronnée d'un cerceau qui s'appuie ſur les deux épaules, & qui ſoutient au bout de ſon arc une maniere d'ornement pointu par le bas, évaſé par le haut, comme une pyramide renverſée.

Sur d'autres médailles de *Samos*, on voit une eſpece de panier qui ſert de coëffure à la déeſſe, vêtue du reſte à-peu-près, comme nos religieux bénédictins. La coëffure des femmes turques approche fort de celle de Junon, & les fait paroître de belle taille; cette déeſſe avoit ſans doute inventé ces ornemens de tête ſi avantageux, & que les fontanges ont depuis imités.

M. l'Abbé de Camps avoit un beau médaillon de Maximin, au revers duquel eſt le temple de *Samos*, avec Junon en habit de nôces, & deux paons à ſes piés, parce qu'on les élevoit autour du temple de cette déeſſe, comme des oiſeaux qui lui étoient conſacrés.

De toutes les antiquités de *Samos*, il ne nous reſte que des médailles, & les noms de pluſieurs hommes célebres dont elle a été la patrie; mais je ne parlerai que d'Ariſtarque, de Chœrile, de Pythagore, de Meliſſus & de Conon.

*Ariſtarque* a fleuri un peu avant le tems d'Archimede, qui comme on ſait perdit la vie, lorſque Syracuſe fut priſe par les Romains, l'an 1 de la 142$^{e}$ olympiade. Vitruve nous apprend qu'il inventa l'une

des eſpeces d'horloge ſolaire. Il eſt auſſi un des premiers qui ont ſoutenu que la terre tourne ſur ſon centre, & qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du ſoleil. Il fut à ce ſujet accuſé juridiquement d'impiété par Cléanthe, diſciple & ſucceſſeur de Zénon, pour avoir violé le reſpect dû à Veſta, & pour avoir troublé ſon repos; c'eſt-à-dire, comme l'explique Plutarque, pour avoir ôté la terre du centre de l'univers, & pour l'avoir fait tourner autour du ſoleil.

Le zele de Cléanthe auroit dû être ſuſpect à ceux qui connoiſſoient le fond du ſyſtème ſtoïcien: car ce ſyſtème ramenoit tout à une fatalité, & à une eſpece d'hylozoïſme ou de matérialiſme, peu différent du dogme de Spinoſa.

Au reſte, l'accuſation d'Ariſtarque doit moins nous étonner, que le traitement fait dans le dernier ſiecle au célebre Galilée: cet homme reſpectable, auquel l'aſtronomie, la phyſique, & la géométrie ont tant d'obligation, ſe vit contraint d'aſſûrer publiquement comme une héréſie, l'opinion du mouvement de la terre: on le condamna même à la priſon pour un tems illimité; & ce fait eſt un de ceux qui nous montrent qu'en vieilliſſant, le monde ne devient pas plus ſage.

L'attachement des Athéniens au dogme de l'immobilité de la terre, étoit une ſuite de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'univers, dans le tems qu'ils étoient encore à demi barbares: incapables de concevoir que la terre pût ſe ſoutenir à la même place ſans un point d'appui, ils ſe l'étoient repréſentée comme une montagne, dont le pié où les racines s'étendent à l'infini, dans l'immenſité de l'eſpace. Le ſommet de cette montagne arrondi en forme de borne, étoit le lieu de la demeure des hommes: les aſtres faiſoient leur évolution au-deſſus, & autour de ce ſommet: il étoit nuit, lorſque la partie la plus élevée nous cachoit le ſoleil. Xénophane, Anaximene, & quelques autres philoſophes, qui feignoient d'être ſcrupuleuſement attachés à l'opinion populaire, avoient grand ſoin de faire obſerver que dans leur ſyſtème, les aſtres tournoient autour, mais non au-deſſous de la terre.

Il ne nous reſte des ouvrages d'Ariſtarque, que le *traité de la grandeur & de la diſtance du ſoleil & de la lune*, traduit en latin & commenté par Frideric Commandin; il parut avec les explications de Pappus, l'an 1572. M. Wallis le publia en grec, avec la verſion de Commandin, l'an 1688, & il l'a inſéré au III. tome de œuvres mathématiques, imprimée à Oxford l'an 1699. Au reſte il ne faut pas confondre le philoſophe Ariſtarque natif de *Samos*, avec Ariſtarque grammairien qui naquit dans l'île de Samothrace, & dont nous parlerons ſous ce mot.

Chœrile, poëte de *Samos*, étoit contemporain de Panyaſis & d'Hérodote, avec lequel il fut en étroite liaiſon; il écrivit en vers la victoire des Grecs ſur Xerxès. Son poëme plut ſi fort aux Athéniens, qu'ils donnerent au poëte un ſtatere d'or pour chaque vers, (douze livres de notre monnoie), & qu'ils ordonnerent de plus que cet ouvrage ſeroit chanté publiquement, ainſi que l'on chantoit les poëmes d'Homere: il mourut chez Archélaüs, roi de Macédoine. Il ne faut pas confondre le Chœrile de *Samos*, avec le Chœrile Athénien, qui floriſſoit vers la 64^e^ olympiade, & à qui quelques-uns attribuent l'invention des maſques, & des habits de théâtre. L'hiſtoire parle encore d'un troiſiéme Chœrile, aſſez mauvais poëte, qui ſuivit Alexandre en Aſie, & qui chanta ſes conquêtes; ce prince avoit coutume de dire qu'il aimeroit mieux être le Therſite d'Homere, que l'Achille de Chœrilus.

*Cependant au milieu des palmes les plus belles*
*Le vainqueur généreux de Granique & d'Arbelles,*
*Cultivant les talens, honorant le ſavoir;*
*Et de Chœrile même excuſant la manie,*
*Au défaut du génie,*
*Récompenſoit en lui le deſir d'en avoir.*

Le premier des anciens ſages qui ait pris le nom de philoſophe, eſt le célebre Pythagoras, fils de Mnéſarque. Il ſe rendit tellement illuſtre par ſa ſcience & par ſa vertu, que pluſieurs pays ſe ſont attribués l'honneur de ſon lieu natal. Mais la plus commune opinion lui donne pour patrie l'île de *Samos*. Il eſt encore plus difficile de concilier enſemble les ſavans ſur l'époque de ſa naiſſance, & la durée de ſa vie; & la multiplicité des ſentimens eſt trop grande, & leur oppoſition eſt trop marquée.

Il floriſſoit du tems du roi Numa, à ſuivre une ancienne tradition adoptée par quelques écrivains poſtérieurs, & rejettée par la plûpart des autres: tradition qui ſembloit pourtant avoir pour elle, & des témoignages d'auteurs de la premiere antiquité, & des monumens découverts ſous le janicule, dans le tombeau même de Numa. Pythagore, au contraire ne vint en Italie que ſous le regne de Servius Tullius, ſelon Tite-Live; ou ſous le regne de Tarquin le ſuperbe, au rapport de Ciceron; ou même après l'expulſion des rois & ſous les premiers conſuls, ſi l'on en croit Solin.

Pline a placé le tems de ce philoſophe vers la xlij. olympiade, Denis d'Halicarnaſſe après la l. la chronique paſchale d'Alexandrie à la ljv. Diogène de Laërce à la lx. Diodore de Sicile à la lxj. Tatien, Clément d'Alexandrie & quelques autres à la lxij. Il ſeroit inutile de groſſir d'avantage la liſte des contrariétés des anciens auteurs ſur ce point de chronologie: contrariétés qui ſe trouvent encore augmentées plutôt qu'éclaircies par quatre vies que nous avons de Pythagore, écrites dans la baſſe antiquité; l'une par Diogene Laërce; l'autre par Porphyre; la troiſieme par Jamblique; & la quatrieme par un anonyme, dont Photius nous a laiſſé l'extrait dans ſa bibliotheque.

On a pourtant vu dans ces derniers tems quelques doctes anglois, Stanley, Dodwel, Sloyd & Bentley, entreprendre de déterminer les années préciſes du philoſophe Pythagore. Ils ont marqué l'année d'avant l'ere chrétienne qu'ils ont cru répondre à ſa naiſſance; Stanley l'an 566, Dodwel l'an 569, Sloyd l'an 586, & Bentley l'an 605. De ces quatre opinions, la derniere eſt celle qui fait remonter le plus haut l'âge de Pythagore, & il y a des chronologiſtes qui lui donnent une antiquité encore plus grande.

Selon M. Freret, la naiſſance de Pythagore n'a pas pu précéder l'an 600, quoiqu'elle puiſſe avoir été moins ancienne. C'eſt entre les années 573 & 532 que Cicéron, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnaſſe, Tite-Live, Aulugelle, Clément Alexandrin, Diogene Laërce, Porphyre, Jamblique, *&c.* placent le tems auquel Pythagore a fleuri, celui de ſes voyages dans l'Orient & dans l'Egypte, & celui de ſa retraite en Italie. On prétend qu'il mourut à Métaponte, du-moins Cicéron n'eut point de ſoin plus preſſant que d'y viſiter le lieu où l'on croyoit de ſon tems que ce philoſophe avoit fini ſa vie.

On lui attribue pluſieurs belles découvertes en Aſtronomie, en Géométrie, & dans les autres parties des Mathématiques. Plutarque lui donne l'honneur d'avoir obſervé le premier l'obliquité du zodiaque, honneur que d'autres prétendent devoir être dû à Anaximandre. Selon Pline, Pythagore de *Samos* eſt le premier qui s'apperçut que la planete de Vénus eſt la même que l'étoile du matin, appellée *Lucifer*, & que l'étoile du ſoir nommée *Heſperus* ou *Veſper*. On prétend auſſi qu'il a trouvé la propriété du triangle en général & celle du triangle rectangle. Que ces deux découvertes lui ſoient dûes ou non,

on ſait qu'il n'eſt pas poſſible ſans elles d'avancer d'un pas aſſûré dans les Mathématiques, ou du-moins dans les parties de cette ſcience qui ont l'étendue pour objet.

Il rejettoit le ſentiment en muſique, & ne conſidéroit que la proportion harmonique. Ayant en vue d'établir une conſtance invariable dans les arts en général & dans la muſique en particulier, il eſſaya d'en ſouſtraire les préceptes aux témoignages & aux rapports infideles des ſens pour les aſſujettir aux ſeuls jugemens de la raiſon.

Ce philoſophe, conformément à ce deſſein, voulut que les conſonnances muſicales, loin d'être ſoumiſes au jugement de l'oreille (qu'il regardoit comme une meſure arbitraire & trop peu certaine), ne ſe reglaſſent qu'en vertu des ſeules proportions des nombres qui ſont toujours les mêmes. Ainſi, comme dans l'octave le nombre des vibrations de la corde la plus aigue étoit préciſément le double de celles de la plus grave, il en concluoit que cette conſonnance étoit en raiſon double, ou de 2 à 1; &, en ſuivant toujours le même principe, que la quinte étoit en raiſon ſeſquialtere, ou de 3 à 2; la quarte, en raiſon ſeſquitierce, ou de 4 à 3; & le ton en raiſon ſeſquioctave, ou de 9 à 8. Ainſi dans ſon ſyſtème, le ton qui faiſoit la différence de la quarte à la quinte, ne pouvoit ſe partager en deux demi-tons égaux; & par conſéquent la quarte avoit d'étendue un peu moins de deux tons & demi, la quinte moins de trois tons & demi, l'octave moins de ſix tons, & ainſi des autres accords contre ce qu'établiſſoient là-deſſus les Ariſtoxéniens, en ſuivant le ſeul rapport des ſens.

Il eſt étonnant que ce grand perſonnage ait propoſé ſes préceptes de morale ſous le voile des énigmes. Ce voile étoit ſi épais, que les interpretes y ont trouvé autant de ſens myſtiques qu'il leur a plû.

Quant à ce qui regarde ſa philoſophie, *voyez* ITALIQUE, *ſecte*, & PYTHAGORICIENS.

Meliſſus vivoit vers la lxxxiv. olympiade, c'eſt-à-dire vers l'an 444 avant Jeſus-Chriſt, diſciple de Parmenide d'Elée, il en ſuivit les principes; mais à la Philoſophie, il joignit la connoiſſance de la marine, & obtint dans ſa patrie la charge d'amiral, avec des privileges particuliers.

Conon, mathématicien & aſtronome, fleuriſſoit vers la cxxx. olympiade. Il mourut avant Archimede ſon ami, qui l'eſtimoit beaucoup, lui communiquoit ſes écrits & lui envoyoit des problemes. Il inventa une ſorte de volute qui différoit de celle de Dinoſtrate; mais comme Archimede en expoſa plus clairement les propriétés, il fit oublier le nom de l'inventeur, car on l'a nommée non pas la *volute* de Conon, mais la *volute* d'Archimede. Nous ne devons pas douter des connoiſſances aſtronomiques de Conon, Catulle lui-même, *épigr. 67.* les a décrites en beaux vers à l'entrée de ſon poëme ſur la chevelure de Bérenice, ſœur & femme de Ptolomée Evergetes; voici le commencement de ſa deſcription poétique.

*Omnia qui magni diſpexit lumina mundi,*
*Qui ſtellarum ortus comperit, atque obitus:*
*Flammeus ut rapidi ſolis nitor obſcuretur,*
*Ut cedant certis ſidera temporibus,*
*Ut triviam furtim ſub Latimia Saxa relegans*
*Dulcis amor gyro devocet aërio:*
*Idem me ille* Conon *cœleſti lumine vidit*
*E Bereniceo vertice cæſariem*
*Fulgentum clarè . . . . .*

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *l'île de*, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, ſur la côte de l'Anatolie, au midi du golfe d'Epheſe. Il ne s'agira dans cet article que de décrire cette île d'après Tournefort, c'eſt-à-dire telle qu'elle eſt de nos jours. Ce ſavant voyageur en a donné le plan.

L'île de *Samos* eſt éloignée de Nicaria de 18 milles de cap en cap, & de 25 milles de Scalanova. On ne compte aujourd'hui dans cette île que dix à douze mille habitans preſque tous grecs; ils ont un évêque qui l'eſt auſſi de Nicaria, & qui réſide à Cora. Les Turcs y tiennent ſeulement un cadi & un vaivode, pour exiger la taille réelle.

Les Samiens ne reſſemblent pas à ceux qui vivoient du tems de Cléopatre; car ils n'ont plus de fêtes, de théatres & de jeux pour les amuſer. Les femmes ſont mal-propres, & ne prennent de linge blanc qu'une fois le mois. Leur habit conſiſte en un doliman à la turque avec une coëffe rouge, bordée d'une feſſe jaune ou blanche qui leur tombe ſur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus ſouvent ſont partagés en deux treſſes, au bout deſquelles pend quelquefois un trouſſeau de petites plaques de cuivre blanchi ou d'argent bas, car on n'en trouve gueres de bon aloi dans ce pays-là. On y recueille néanmoins beaucoup de grain & de fruits; les raiſins muſcats y ſont admirables, & le vin en ſeroit délicieux, ſi l'on ſavoit le faire; les figues y ſont blanches, trois ou quatre fois plus groſſes que celles de Marſeille, mais moins délicates; la ſoie de cette île eſt fort belle, ainſi que le miel & la cire. Pour la ſcamonée de *Samos*, elle ne vaut guere, & il eſt ſurprenant que du tems de Dioſcoride on la préférât à celle de Syrie. L'île eſt pleine de gibier excellent, & les perdrix y ſont en prodigieuſe quantité.

La ville de *Samos*, autrefois capitale de l'île, eſt entierement détruite. Environ à cinq cens pas de la mer, & preſque à pareille diſtance de la riviere Imbraſſus vers le cap de Cora, ſont les ruines du fameux temple de Junon la ſamienne, ou la protectrice de *Samos*.

A onze milles des ruines de ce temple eſt un grand couvent de la Vierge, ſitué à mi-côte de montagnes agréables, couvertes de chênes verts, de pins à pignons, de pins ſauvages, de philaria & d'adrachné.

*Samos* ayant été ſaccagée & dépeuplée après la paix de Conſtantinople, fut donnée par l'empereur Selim au capitan Bacha Ochialt, lequel y fit paſſer divers peuples de Grece pour en cultiver les terres. Depuis la mort de cet amiral, le revenu de *Samos* a été affecté à une moſquée qu'il avoit fait bâtir à Topana, l'un des fauxbourgs de Conſtantinople.

Voilà l'hiſtoire de cette île. J'en dirois davantage, ſi j'avois pu trouver la deſcription que Joſeph Georgirene, évêque de *Samos*, en a fait en grec vulgaire, & qui a été traduite en anglois; mais je n'ai pu en découvrir aucun exemplaire, & cet ouvrage manque à la bibliotheque du roi. *Latit. 37d.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *terre de*, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt une terre ou marne très-blanche qui ſe trouvoit dans l'île de *Samos*, on la regardoit comme un grand remede contre les hémorrhagies, les diarrhées, & extérieurement contre les inflammations. On formoit auſſi des vaſes avec une *terre de Samos*, mais il y a apparence que ce n'étoit point avec celle qui vient d'être décrite, puiſqu'une marne n'eſt point propre à faire de la poterie. M. Tournefort croit que c'étoit avec une terre bolaire d'un rouge foncé qui ſe trouve dans la même île, & ſur-tout près de Bavonda.

Il y avoit encore une terre que Dioſcoride a appellée *after ſamius*, que M. Hill croit être une marne, d'un gris de cendre mêlée de talc. *Voyez* d'*Acoſta natural hiſtory of foſſils.*

SAMOSATE, (*Géog. anc.*) *Samoſata*, au pluriel génitif, *orum*; ancienne ville d'Aſie ſur l'Euphrate,

dans la Commagene, dont elle fut la capitale, aux confins de la grande Armenie, & peu loin de la Méſopotamie.

Pline, *l. V. c. xxiv.* dit, *Samoſate* capitale de la Commagene. Cette ville étoit en effet la réſidence d'Antiochus, à qui Pompée avoit accordé la Commagene, dont ſes ſucceſſeurs jouirent juſqu'à Tibere qui la réduiſit en province romaine. Caligula & Claudius la rendirent à ſes rois, mais elle redevint province ſous Veſpaſien.

Cette ville a dans quelques médailles le prénom de *Flavia* qu'avoient auſſi d'autres villes de l'Orient. Une médaille d'Adrien porte, Φλα σαμο. μητρο. κομ. c'eſt-à-dire, *Flavia Samoſata, Metropolis Commagenes.* Une autre de Sévere, *μητροπ. κομ. &c.* Ainſi elle étoit métropole avant la nouvelle diviſion des provinces; car au tems de cette diviſion, Hiérapolis devint nouvelle métropole de l'Euphratenſe, province qui répondoit à l'ancienne Commagene.

Quoique *Samoſate* fût une ville épiſcopale & même métropole pour le gouvernement civil, elle ne fut jamais métropole eccléſiaſtique, & ſon évêque fut toujours ſuffragant ou d'Hiérapolis ou d'Edeſſe.

Le tems de la fondation de *Samoſate* eſt inconnu, ſuivant Strabon; Artemidore, Eratoſthene & Polybe en ont parlé comme d'une ville ſubſiſtante de leur tems. Nous connoiſſons des médailles de cette ville qui ſont très-anciennes, d'un travail groſſier, & dont les légendes ſe liſent difficilement à cauſe du renverſement des lettres; on y voit d'un côté le génie de la ville repréſenté par une femme couronnée de tours, aſſiſe ſur des rochers, & tenant de la main droite une branche de palmier ou des épis, avec la légende Σαμοσα πολεως. *de la ville de Samoſate;* le type du revers de ces médailles eſt un lion paſſant, qui étoit probablement le ſymbole diſtinctif de la ville. Ce type ſe voit ſur pluſieurs médailles du cabinet de M. Pellerin, dont quelques-unes donnent le nom de la ville Σαμοσατεων. & ſont d'un travail moins groſſier que les médailles plus anciennes.

Le type des anciennes médailles de *Samoſate*, le *lion paſſant*, ſe voit ſur une autre médaille du cabinet de M. Pellerin au revers de la tête d'un roi qui porte une tiare haute, ſemblable à celle qu'on voit ſur quelques médailles de Tigrane, roi d'Arménie: au revers on lit au-deſſus du lion Βασιλεως, au-deſſous Αντιοχου, du roi Antiochus. Cette tête ne reſſemble à aucune des têtes des rois Antiochus qui ont regné en Syrie, ni des Antiochus rois de Commagene. Cette médaille ayant été frappée à *Samoſate*, il y a lieu d'inférer que ce roi Antiochus étoit prince d'une dynaſtie établie en cette ville, différente de la dynaſtie des Séleucides qui regnerent dans la Syrie, & enſuite dans la Commagene.

M. l'abbé Belley nous donne, dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions*, l'explication d'une médaille frappée à *Samoſate*, où l'on voit d'un côté la tête du ſoleil couronné de rayons, & au revers une victoire paſſante, tenant de la main droite une couronne de lauriers, & de l'autre une palme, avec cette inſcription: Βασιλεως Σαμου Θεοσβους Ϲ δικαιου, & à l'exergue ΓΛ. Par la lecture de cette médaille, M. l'abbé Belley ſuppoſe qu'entre les princes que l'hiſtoire nous apprend s'être ſoulevés contre Antiochus III. dit le *grand*, roi de Syrie, il y en eut un nommé *Samos* qui s'établit dans la Commagene qui y prit le titre de *roi*, qui y bâtit une grande ville, laquelle en devint la capitale, parce qu'il y fixa ſon ſéjour; que de ſon nom elle fut appellée *Samoſate*, & que la médaille en queſtion y a été frappée la trente-troiſieme année de ſon regne, ou de l'établiſſement de cette nouvelle dynaſtie.

Mais cette ſuppoſition qui dément abſolument ce que l'hiſtoire nous apprend de la ſucceſſion des rois de Commagene eſt entierement détruite dans un mémoire que M. de Boze a fait en conſéquence de celui de M. l'abbé Belley; & cet académicien prouve que tout concourt à perſuader que le Samos de la médaille n'eſt autre que le Σοαιμος, roi d'Emeſe, dont Joſeph & Dion font mention, & qui prêta la main à Céſennius Pétus lors de l'expulſion d'Antiochus IV. du nom, dernier roi de Commagene.

Le nom moderne du lieu qui a pris la place de *Samoſate* eſt *Scempſat;* mais il n'y a plus de ville, ce ne ſont que des ruines.

Lucien, littérateur grec plein d'eſprit, naquit à *Samoſate* de parens obſcurs, ſous le regne de Trajan. Son pere en voulut faire un ſculpteur, mais ayant été maltraité pour avoir rompu une table en la poliſſant, il quitta la ſculpture, & devint un homme ſupérieur dans les belles-lettres; il mourut fort âgé ſous le regne de Marc Aurele. Il a ſu réunir dans ſes écrits l'utile & l'agréable, l'inſtruction à la ſatyre & l'érudition à l'éloquence. On y trouve par-tout ces railleries fines & délicates qui caractériſent le goût attique. Il jette tant de ridicule ſur la théologie du paganiſme, qu'il a dû paſſer pour le plus grand impie de ſon ſiecle; cependant en ſe moquant des faux dieux, il inſpire par-tout du mépris pour le vice. Ses ouvrages ont été publiés en grec & en latin par M. Bourdelot à Paris en 1615, *in-fol.* & M. d'Ablancourt en a donné une traduction françoiſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOSATIENS *ou* SAMOSATÉNIENS, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'Antitrinitaires qui parurent dans le troiſieme ſiecle, & prirent ce nom de leur chef Paul, évêque d'Antioche, & natif de Samoſate, qui vivoit ſous les empereurs Aurélien & Probus.

On les appelloit auſſi *Pauliniens* ou *Paulianiſans*, ainſi que les nomment les peres du concile de Nicée Παυλιανιξαντες.

La doctrine de Paul de Samoſate rouloit principalement ſur ce fondement, que le fils de Dieu n'étoit point avant Marie; mais qu'il tenoit d'elle le commencement de ſon être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il uſoit de ce ſophiſme. Si Jeſus-Chriſt n'eſt pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'eſt donc pas conſubſtantiel au pere, & il faut de néceſſité qu'il y ait trois ſubſtances: une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce ſophiſme, les peres du concile d'Antioche dirent que Jéſus-Chriſt n'étoit pas conſubſtantiel au pere; prenant le mot *conſubſtantiel* au ſens de Paul, c'eſt-à-dire, corporellement. Mais ils ne prirent pas ce terme dans ſa ſignification exacte. Ils s'attacherent ſeulement à montrer que le fils étoit avant toutes choſes; qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes, mais qu'étant Dieu il s'étoit revêtu de la forme d'eſclave; & qu'étant Verbe, il s'étoit fait chair. Fleury, *Hiſt. eccléſ. tome II. liv. viij. n°. 1.*

Les *Samoſatiens* renouvelloient par conſéquent les erreurs d'Artemonius, & ils s'accordoient auſſi en pluſieurs points avec Sabellius, quoiqu'ils ne s'expliquaſſent pas de la même maniere. Ils enſeignoient bien que le Pere, le Fils & le ſaint-Eſprit étoient un ſeul Dieu; mais ils nioient que le Fils & le ſaint-Eſprit fuſſent des ſubſtances réelles. Selon eux, ces perſonnes divines ſubſiſtoient dans le pere, comme le nom d'*homme* ſubſiſte dans ſon entendement.

Saint Epiphane croit que les *Samoſatiens* étoient des Juifs qui n'avoient que le nom de *Chrétiens*, & ajoute qu'ils ſe ſervoient des mêmes argumens que les premiers contre le myſtere de la Trinité, & qu'ils s'accordoient avec eux en maintenant l'unité d'un Dieu, ſans cependant obſerver les cérémonies du

du Judaïſme. Paul de Samoſate fut condamné & dépoſé dans un concile tenu à Antioche même par plus de ſoixante-dix évêques d'Orient, l'an de Jeſus-Chriſt 269, mais ſes ſectateurs ſubſiſtoient encore dans le ſiecle ſuivant ſous le nom de *Paulianiſtes*. *Voyez* PAULIANISTES.

SAMOTHRACE, ÎLE DE, (*Géogr. anc.*) en grec Σαμοθράκη, en latin *Samothraca*; île de l'Archipel, à l'embouchure de l'Hébre. La capitale de cette île portoit le même nom, & eſt fameuſe par un temple dont les myſteres n'étoient pas moins reſpectés que ceux d'Eleuſis. C'étoit un aſyle ſi ſacré, qu'Octave, lieutenant du conſul, n'oſa en enlever Perſès, comme le remarquent Tite-Live, *livre XLIV. ch. xxv.* & Plutarque, dans la *Vie de Paul Emile*.

Diodore de Sicile, *l. V. c. xlvij.* nous dit que l'île de *Samothrace* fut appellée autrefois *Samos*, & qu'elle ne prit le nom de *Samothrace*, qu'après que Samos eut été bâtie, & pour en être diſtinguée. Ses premiers habitans furent des Aborigènes; & de-là vient qu'il n'eſt rien parvenu de certain à la poſtérité touchant leur religion & leurs magiſtrats.

Les *Samothraces*, continue Diodore, rapportent qu'ils ont eu chez eux une très-grande inondation, au ſujet de laquelle ils firent des vœux aux dieux de la patrie; & après avoir été ſauvés du danger, ils marquerent dans leur île différentes bornes, & y éleverent des autels où ils faiſoient encore des ſacrifices du tems que Diodore écrivoit.

Les dieux cabires étoient adorés dans cette île, & ce culte tiroit ſon origine de Phénicie. Les dieux cabires étoient ceux que les Romains appelloient *divos potes*, les dieux puiſſans. Ces dieux étoient; Axioros, c'eſt-à-dire, *Céres*; Axiokerſa, *Proſerpine*; Axiokerſe, *Pluton*; & Caſmillus, *Mercure*, qui étoit comme leur miniſtre. On avoit une tres-grande vénération pour les myſteres inſtitués en l'honneur de ces dieux; car on étoit perſuadé que ceux qui y étoient initiés, devenoient plus juſtes & plus ſaints; que les dieux cabires les aſſiſtoient dans tous les périls; & que par leur ſecours, ils étoient ſurtout préſervés du naufrage. C'eſt pourquoi les plus grands perſonnages étrangers étoient fort ſoigneux de ſe faire initier dans leur culte.

L'île de *Samothrace* conſerva ſa liberté ſous les Romains. Pline, après avoir dit, que de l'île de Thaſos au mont Athos il y a ſoixante-douze mille pas, ajoute: Il y en a autant à l'île de *Samotrhace*, qui eſt libre devant l'Hébre, à trente-deux milles d'Imbros, à vingt-deux mille cinq cens de Lemnos, & à trente-huit milles de la côte de Thrace. Elle a trente-deux milles de tour. Elle a une montagne nommée *Sarce*; qui a dix mille pas d'hauteur. C'eſt de toutes les îles de ce canton celle qui a le moins de havres. Callimaque la nomme *Dardanie*, de ſon ancien nom. Son nom moderne eſt *Samandrachi*.

Ariſtarque, célebre grammairien d'Alexandrie, étoit originaire de *Samothrace*. Il fut précepteur du fils de Ptolomée-Philométor, roi d'Egypte. Cicéron & Elien rapportent que ſa critique étoit ſi fine, ſi ſûre & ſi judicieuſe, qu'un vers ne paſſoit pas communément pour être d'Homere, ſi cet habile grammairien ne l'avoit pas reconnu pour tel. Il mourut dans l'île de Cypre d'une abſtinence volontaire, à l'âge de ſoixante-douze ans, ne pouvant plus ſupporter les douleurs d'une hydropiſie dont il étoit cruellement tourmenté. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Ariſtarque* à tous les cenſeurs judicieux des ouvrages d'eſprit.

L'édition qu'Ariſtarque fit des poéſies d'Homere, quoique fort eſtimée par le plus grand nombre, ne laiſſa pas que de trouver des cenſeurs. Suidas nous apprend que le grammairien Ptolomée-d'Aſcalo publia un livre *de Ariſtarchi correctione in Odyſſeâ*, & que Zénodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la réviſion de la *critique* d'Ariſtarque. Cependant la ſagacité du grammairien de *Samothrace* continua de paſſer en proverbe.

On rapporte de lui un bon mot, qu'il ne faut pas obmettre ici: « Je ne puis pas, dit-il, écrire, ce » que je voudrois, & je ne veux pas écrire ce que » je pourrois ». Mais Ariſtarque n'eſt pas le premier ni le ſeul qui ait tenu ce diſcours. Nous liſons dans les *recueils* de Stobée, que Théocrite interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, répondit: « parce que » je ne pourrois le faire comme je voudrois, & » que je ne veux pas le faire comme je pourrois ». Plutarque rapporte dans la *vie d'Iſocrate*, que cet orateur étant à la table de Nicocréon, roi de Cypre, fut prié de diſcourir, & qu'il s'en excuſa en diſant: « Ce que je ſai n'eſt pas de ſaiſon; & ce qui ſeroit » de ſaiſon, je ne le ſai pas «. Combien de gens de lettres ſont dans le cas d'Iſocrate! (*D. J.*)

SAMOTHRACES, (*Géog. anc.*) habitans de l'île de Samothrace. Il y avoit auſſi des *Samothraces* dans le continent de la Thrace, au nord de l'île, au couchant de l'embouchure de l'Hébre, au bord de la mer; & Hérodote, *l. VII, n°. 108*, nomme *murs de Samothrace* un lieu de la Thrace même. (*D. J.*)

SAMOUR, ſ. m. (*terme de relation.*) On nomme ainſi à Conſtantinople, & dans les autres échelles du Levant, l'animal dont la fourrure s'appelle en France *marte-zibeline*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SAMOYÈDES, LES, *ou* SAMOIEDES, (*Géog. mod.*) peuples de l'empire ruſſien, dans ſa partie ſeptentrionale, entre la Tartarie aſiatique & Archangel, étendus le long de la mer juſqu'en Sibérie.

Quoique ces peuples paroiſſent ſemblables aux Lapons, ils ne ſont point de la même race. Ils ignorent, comme eux, l'uſage du pain; ils ont, comme eux, le ſecours des rugiferes ou rennes qu'ils attelent à leurs traîneaux. Ils vivent dans des cavernes, dans des huttes au milieu des neiges: mais d'ailleurs la nature a mis entre cette eſpece d'hommes & celle des Lapons des différences très-marquées. Leur mâchoire ſupérieure plus avancée, eſt au niveau de leur nez; & leurs oreilles ſont plus rehauſſées. Les hommes & les femmes n'ont de poil que ſur la tête; le mamelon eſt d'un noir d'ébeine. Les Lapons & les Laponnes ne ſont marqués à aucuns de ces ſignes.

Les races des *Samoyèdes* & des Hottentots paroiſſent les deux extrêmes de notre continent. Et ſi l'on fait attention aux mamelles noires de femmes *ſamoyèdes*, & au tablier que la nature a donné aux Hottentots, & qui deſcend à la moitié de leurs cuiſſes, on aura quelqu'idée des variétés de notre eſpece animale; variétés ignorées dans nos villes, où preſque tout eſt inconnu, hors ce qui nous environne.

Les *Samoyèdes* ont dans leur Morale, des ſingularités auſſi grandes qu'en Phyſique. Ils ne rendent aucun culte à l'Être ſuprême; ils approchent du Manichéïſme, ou plutôt de l'ancienne religion des Mages, en ce ſeul point, qu'ils reconnoiſſent un bon & un mauvais principe. Le climat horrible qu'ils habitent, ſemble en quelque maniere excuſer cette créance ſi ancienne chez tant de peuples, & ſi naturelle aux ignorans & aux infortunés.

On n'entend parler chez eux, ni de larcins, ni de meurtres; étant preſque ſans paſſions, ils ſont ſans injuſtice. Il n'y a aucun terme dans leur langue, pour exprimer le vice & la vertu. Leur extrême ſimplicité ne leur a pas encore permis de former des notions abſtraites; le ſentiment ſeul les dirige; & c'eſt peut-être une preuve inconteſtable, que les hommes aiment la juſtice par inſtinct, quand leurs paſſions funeſtes ne les aveuglent pas.

On perſuada quelques-uns de ces Sauvages, de ſe laiſſer conduire à Moſcow. Tout les y frappa d'admiration. Ils regarderent l'empereur comme leur dieu, & ſe ſoumirent à lui donner tous les ans une offrande de deux martres-zibelines par habitant. On établit bientôt quelques colonies au-delà de l'Oby, & de l'Irtis; on y bâtit même des fortereſſes. Un coſaque fut envoyé dans le pays en 1595, & le conquit pour les czars avec quelques ſoldats & quelqu'artillerie, comme Cortez ſubjugua le Méxique; mais il ne conquit que des deſerts, *Hiſt. de Ruſſie* par M. de Voltaire.

Les *Samoyèdes* s'étendent le long de la mer juſqu'en Sibérie. Ils s'établiſſent au nombre de ſept ou huit hommes & femmes, en quatre ou cinq tentes différentes. Ils s'occupent à faire des chaiſes, des rames, des machines à vuider l'eau des bateaux, *&c.* Ils ſont habillés de peaux de rennes, qui leur pendent depuis le col juſqu'aux genoux, le poil en-dehors. Leurs cheveux ſont noirs, épais, comme ceux des Sauvages; & ils les coupent de tems en tems par floccons. Les femmes en treſſent une partie, & y ajoutent pour ornement, de petites pieces de cuivre, avec une bandelette de drap rouge ou bleu: elles portent par-deſſus un bonnet fourré. Leur chauſſure conſiſte en bottines. Leur fil eſt fait de nerfs d'animaux; leurs mouchoirs ſont de nervures de bouleau fort délié, couſues enſemble.

Leurs tentes ſont formées d'écorces d'arbres, couſues par bandes, & ſoutenues avec des perches. Elles ſont ouvertes par le haut, pour en laiſſer ſortir la fumée; l'entrée a environ quatre piés d'élévation, & eſt couverte d'une grande piece de la même écorce, qu'ils ſoulevent pour y entrer & pour en ſortir; leur foyer eſt au milieu de cette tente.

Leurs traineaux ont ordinairement huit piés de long, ſur trois piés quatre pouces de large, s'élevant ſur le devant comme des patins. Le conducteur eſt aſſis ſur le derriere, les jambes croiſées, en laiſſant pendre quelquefois une par-dehors. Il a devant lui une petite planche arrondie par le haut, & une ſemblable, mais un peu élevée par-derriere, & tient à la main un grand bâton garni d'un bouton par le bout, dont il ſe ſert pour pouſſer, & faire avancer les rennes qui les tirent.

Ils ont chez eux des magiciens qui leur prédiſent le bien & le mal qui leur peut arriver. Ils ont auſſi des gens qui vendent les vents à ceux qui navigent. Pour cet effet, ils donnent à celui qui entreprend quelque voyage, une corde nouée de trois nœuds, en les avertiſſant qu'en dénouant le premier, ils auront un vent médiocre; que s'ils dénouent le ſecond, le vent ſera fort; & que s'ils délient le troiſieme, il s'élevera une tempête qui les mettra en danger.

Les *Samoyèdes* prennent à la chaſſe les chiens marins, loſqu'ils viennent s'accoupler ſur la glace. Ils s'habillent de la peau, vivent de la chair, & emploient l'huile à différens uſages. Lorſque leurs enfans meurent à la mamelle, ils les enveloppent d'un drap, & les pendent à un arbre dans le bois: mais ils enterrent les autres.

Ce peuple eſt répandu de différens côtés, juſqu'aux principales rivieres de la Sibérie, comme l'Oby, le Jénicéa, le Léna & l'Amur, qui vont toutes ſe décharger dans le grand Océan. En un mot, les *Samoyèdes* occupent une vaſte étendue de pays, des deux côtés de l'Oby, au nord-eſt de la Moſcovie, depuis le tropique juſqu'à l'Océan ſeptentrional. Ils parlent des langues différentes; car ceux qui habitent la côte de la mer, & ceux qui demeurent aux environs d'Archangel, ſur la Dwina, n'ont pas le même langage.

Quoique leur maniere de vivre paroiſſe triſte aux Moſcovites, ils la goûtent par préférence à toute autre; & leur députés dirent au czar, que ſi ſa majeſté impériale connoiſſoit les charmes de leur climat, il viendroit ſans doute l'habiter par préférence à Moſcow.

C'eſt en vain que les czars ont établi la religion chrétienne chez les *Samoyèdes* qui leur ſont ſoumis, ils n'ont pu détruire les ſuperſtitions de ces peuples qui mêlent toujours dans leurs enchantemens, les noms de leurs idoles, avec ce que le Chriſtianiſme a de plus reſpectable. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMPIT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) arme dont ſe ſervent les habitans de l'île de Borneo; il leur ſert tantôt comme d'un arc pour tirer des fleches empoiſonnées, tantôt comme d'un javelot, & quelquefois comme d'une bayonnette qu'ils mettent au bout de leurs fuſils.

SAMPSÉENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques que S. Epiphane croit être les mêmes que les Elcéſaïtes. *Voyez* ELCÉSAÏTES.

On ne peut pas mettre abſolument les *Sampſéens* au rang des Juifs, des chrétiens ou des païens. Leurs dogmes paroiſſent avoir été un mélange de toutes ces religions. Leur nom vient de l'hébreu *ſemes*, *ſoleil*, parce qu'on prétend qu'ils adoroient cet aſtre.

D'un autre côté, ils admettoient l'unité de Dieu, ils uſoient d'ablutions, & pratiquoient beaucoup d'autres points de la religion judaïque. Pluſieurs d'entr'eux ne mangeoient point de chair.

Scaliger, après S. Epiphane, croit que les *Sampſéens* étoient les mêmes que les Eſſéniens. En effet ces mots *Elcéſaïtes*, *Sampſéens*, *Maſſaliens*, *Eſſéniens*, ſemblent être différens noms attribués à une même ſecte, à moins que l'on n'entende par *Elcéſaïtes*, *Sampſéens & Maſſaliens*, des hérétiques qui ajouterent diverſes erreurs aux opinions des Eſſéniens. *Voyez* ESSÉNIENS.

SAMPSUCHUM, ſ. m. (*Botan. anc.*) ζαμψυχον, cette plante des Grecs que l'on prend ordinairement pour notre marjolaine, étoit appellée, ſelon pluſieurs ſavans, *amaracum* par les Cizicéniens & les Siciliens, chez qui elle croiſſoit en abondance, & d'où on tiroit la meilleure & la plus eſtimée. En d'autres endroits de la Grece ce nom *amaracum* ſe donnoit à une plante fort différente de la marjolaine, ſavoir, à la matricaire; il ſe donnoit auſſi à la pariétaire. Saumaiſe croit que le véritable *ſampſuchum* venoit d'Egypte, & que c'eſt un nom égyptien; enfin il eſtime que l'*amaracum* des Grecs ne différoit du *ſampſuchum* des Egyptiens qu'à l'égard du plus ou du moins de force, en quoi ce dernier l'emportoit. Mais ce qui eſt plus certain, c'eſt que dans Dioſcoride & d'autres anciens auteurs, *amaracum* & *ſampſuchum* ſont des noms de différentes plantes. Dioſcoride, en parlant des huiles, diſtingue *oleum ſampſuchinum* & *oleum amaracinum*. Méléagre, dans un de ſes poëmes où il paſſe en revue différens poëtes anciens & modernes, compare l'un à la plante qu'on nommoit *amaracum*, & un autre au *ſampſuchum*. (*D. J.*)

SAMSCHE, (*Géog. mod.*) province de la Géorgie, dans les terres, & la plus avancée, au midi vers l'Arménie qui la borne de ce côté là, ainſi que le Guriel à l'occident, l'Immirete au nord, & le Caket à l'orient. Elle a ſon prince particulier qui eſt tributaire des Turcs. (*D. J.*)

SAMSOE, (*Géog. mod.*) petite île de Danemark, ſur la mer Baltique, entre l'île de Funen au midi, & le nord-Jutland au ſeptentrion. Sa longueur du nord au ſud n'eſt que d'environ dix mille pas, & cependant il y a cinq paroiſſes. (*D. J.*)

SAMUEL LIVRES DE, (*Critiq. ſacrée.*) le plus grand nombre des critiques donne à *Samuel* le livre des juges, celui de Ruth, & le premier livre des Rois; cependant ce ne ſont que des conjectures fort

douteuſes. Il eſt plus vraiſſemblable que le livre des juges a été compoſé ſur des mémoires de ce prophete d'Iſraël que par lui-même. On ne connoit guere l'auteur du livre de Ruth ; & on n'a point de preuve que ce ſoit *Samuel*. Ceux qui lui attribuent le premier livre des Rois, ne peuvent le lui donner tout entier ; car indépendamment de pluſieurs additions qui paroiſſent y avoir été inſérées après coup, la mort de *Samuel* eſt marquée dans les derniers chapitres de cet ouvrage. Ce qu'on ſait de plus ſûr, c'eſt qu'il commence la chaîne des prophetes, qui a fini à Zacharie & à Malachie. *Actes iij.* 24. Son hiſtoire ſe trouve dans le premier livre des rois. Fils d'Alcanna & d'Anne de la tribu de Lévi, & de la famille de Caath, il paſſa les quarante premieres années de ſa vie au ſervice du tabernacle, les vingt ſuivantes dans le gouvernement de l'état, les trente-huit dernieres dans la retraite, & mourut âgé de quatre-vingt dix huit ans, dans une maiſon qu'il avoit à Ramatha ſa patrie. Son éloge eſt dans l'Eccléſiaſtiq. *xlvj.* 16. 23. Nous invitons le lecteur à le lire. (*D. J.*)

SAMYDA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par le p. Plumier ſous le nom de *guldonia ;* en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt très-gros, compoſé d'une ſeule feuille diviſé en cinq ſegmens étendus de toutes parts en forme ovale, & qui ſubſiſtent quand la fleur eſt tombée. La fleur eſt de la forme d'un cone tronqué ; elle eſt de la longueur du calice, ſillonnée, & dentelée dans les bords. Il n'y a point d'étamines, mais ſeulement de petits ſommets arrondis placés au milieu de la fleur ; le germe du piſtil eſt oval ; le ſtile eſt de la longueur de la fleur & pointu. Le ſtile du piſtil eſt au contraire obtus ; le fruit eſt une baie ovale à quatre ſillons profonds ; il eſt diviſé en quatre loges, & contient pluſieurs graines faites en forme de rein. Plumier, xxiv. *Linnæi gen. plant. p.* 320. (*D. J.*)

SAN LE, (*Géog. mod.*) riviere de la petite Pologne. Elle a ſa ſource aux monts Crapack, vers les confins de la Hongrie, & après un long cours, elle ſe perd dans la Viſtule, preſque vis-à-vis Sendomir. (*D. J.*)

SANAA, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuſe, dans l'Iémen, à 15 lieues de Moab, à 36 au levant d'Aden, & à 140 de Moka. C'étoit autrefois la réſidence des rois d'Iémen ; l'air y eſt tempéré, & les jours preſque égaux dans toutes les ſaiſons. Abulféda vante la quantité de ſes eaux, la beauté de ſes vergers, le nombre de ſes habitans & leurs richeſſes ; mais il faut rabattre beaucoup des exagérations du ſtyle oriental. *Long.* ſuivant les tables du même Abulfeda, 67. 20. *latit.* 14. 30. (*D. J.*)

*SANAGENSES*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. iv.* Le p. Hardouin remarque que ce peuple a été nommé dans les ſiecles ſuivans *Sanicienſes*, de *Sanicium*, ville des Alpes ſur la côte de la mer, aujourd'hui *Senez*. (*D. J.*)

SANAMARI LE, (*Géog. mod.*) par M. de Liſle *Sinamari* ; riviere de l'Amérique méridionale dans la Guiane. Elle coule entre le Maroni & l'île de Cayenne. Le vaſte terrein qui eſt entre ces deux dernieres rivieres, offre d'agréables collines, dont les revers ſont en pente douce ; dix mille habitans y ſeroient à l'aiſe, & y feroient des ſucreries d'un grand rapport, outre que ſans culture les cacoétiers, les cotonniers, les rocouyers y viennent d'eux-mêmes ; mais ce n'eſt pas le terroir qui manque aux hommes, ce ſont les hommes qui manquent à la culture du terroir. (*D. J.*)

SANAMUNDA, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt un arbriſſeau nommé par Tournefort, *thymelæa, foliis chamælææ, minoribus ſubhirſutis.* I. R. H. 594. Cet arbriſſeau s'éleve à la hauteur d'une coudée, & eſt très-branchu. Sa racine s'enfonce très-profondément en terre, elle eſt couverte d'une écorce pliante, viſqueuſe, & qui ſe diviſe en un grand nombre de petits filets, & en floccons qu'on prendroit pour de la laine. Ses branches ſont couvertes de la même écorce ; mais cette écorce porte ſur elle une ſubſtance denſe, blanchâtre & argentée. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du myrte de Tarente ; elles ſont ſeulement un peu plus larges vers le bout, & ſe terminent en une pointe plus arrondie ; elles ſont tout-à-fait couvertes de duvet, douces au toucher, blanchâtres ou argentées, & luiſantes. Ses fleurs ſont placées au milieu de ſes feuilles, elles reſſemblent à celles de l'olivier, ſont jaunes, oblongues & tétrapétales.

Nous liſons dans Cluſius, que ſon fruit eſt aſſez ſemblable à celui du garou, mais qu'il eſt noirâtre. Le même auteur dit que ſes feuilles ſont charnues, gommeuſes, d'abord ameres au goût, mais enſuite acrimonieuſes & brûlantes.

Cette plante croît aux environs de Marſeille. Ses feuilles purgent violemment. *Ray.* (*D. J.*)

SANAS, ſ. m. (*toile de coton.*) on appelle ainſi des toiles de coton blanches ou bleues, qui ne ſont ni fines ni groſſes, que l'on tire des Indes orientales, particulierement de Bengale. Les blanches ont à la piece neuf aunes un tiers ſur trois quarts à cinq ſixiemes de large ; & les bleues onze aunes un quart à douze aunes, ſur ſept huitiemes de large. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

*SANATES*, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) nom que les Romains donnoient à leurs voiſins, qui après une révolte ſe ſoumettoient auſſitôt ; cette prompte ſoumiſſion leur procuroit les mêmes privileges qu'à tous les autres citoyens, en vertu d'une loi des douze tables, qui portoit, *ut idem juris* ſanatibus *quod foretibus ſit.* (*D. J.*)

*SAN BENITO* ou *SACO BENITO*, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte d'habillement de toile jaune, que l'on fait porter à ceux que l'inquiſition a condamnés, comme une marque de leur condamnation.

Le *ſan benito* eſt fait en forme de ſcapulaire ; il eſt compoſé d'une large piece qui pend par-devant, & d'une autre qui pend par derriere ; il y a ſur chacune de ces pieces une croix de S. André ; cet habit eſt de couleur jaune, & tout rempli de diables & de flammes qui y ſont peintes.

Il eſt regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de ſac que portoient les pénitens dans la primitive Egliſe. *Voyez* PÉNITENT. *Voyez auſſi* INQUISITION.

SANCERRE, (*Géog. mod.*) ville de France, en Berry, aux frontieres du Nivernois, ſur une colline, à la gauche & à une portée de canon de la Loire, à 9 lieues au nord-oueſt de Nevers, à 10 de Bourges, à 4 de la Charité, en deſcendant vers Briare & Gien, & à 46 au midi de Paris, avec titre de comté. *Long.* 20. 31. *latit.* 47. 18.

Cette ville a été nommée en latin du moyen âge, *Saxia, Saxiacum, Saxiacus vicus, Sancerra, Sancerrium, Santodorum ;* & même par quelques-uns *Sacrum Cæſaris*, dans l'idée que *Sancerre* avoit été bâtie par Jules-Céſar ; mais ce conquérant n'en dit pas un ſeul mot ; & après lui aucun auteur, ni aucune chartre n'en font mention avant Charlemagne ; c'eſt peut-être ce prince même qui l'a bâtie, & qui la peupla d'une colonie de Saxons ; du moins ne connoît-on pas d'autre origine de ſes noms *Saxia*, *Saxiacum* & *Saxiacus vicus.*

Quoi qu'il en ſoit, elle étoit poſſédée dans le x. ſiecle par Thibaut I. comte propriétaire de Chartres, qui avoit une partie du Berry. Elle paſſa à ſes deſcendans, enſuite à Beraud, comte de Clermont, & dauphin d'Auvergne. Sa fille épouſa Jean de Beuil,

& par ce mariage ce comté entra & demeura dans cette maiſon juſqu'en 1640, que René de Beuil le rendit à Henri de Bourbon, prince de Condé; de-là vient que la maiſon de Bourbon Condé en jouit aujourd'hui.

La ville de *Sancerre* étoit autrefois une des places fortes des calviniſtes. Charles IX. après le maſſacre de la S. Barthélemy, réſolut de la leur enlever, & la fit aſſiéger le 13 Janvier 1573. Ce ſiege eſt bien mémorable. Les troupes du roi furent repouſſées à tous les aſſauts, & ſingulierement à l'aſſaut général qu'elles donnerent le 11 Mars ſuivant. Il fallut convertir le ſiege en blocus, & prendre par la famine une place où l'on ne pouvoit entrer de force.

Les hiſtoriens rapportent que les réformés ſouffrirent pendant ce blocus les mêmes extrémités que les juifs au ſiege de Jéruſalem. Un pere & une mere réduits au déſeſpoir, y mangerent leur propre fils, âgé de 3 ans, & qui venoit de mourir de faim. On ne ſe nourriſſoit plus dans la ville que des bêtes mortes, de peaux, de cornes de piés de bœufs & de vaches, *&c.* Enfin, on fut obligé de capituler le 25 Août de la même année. Le roi fit abattre le château, & démolir toutes les fortifications. *Sancerre* ne s'eſt pas relevée depuis; ce n'eſt plus qu'une ſeigneurie d'environ 20000 liv. de rente, en y comprenant la baronie de Vailly. (*D. J.*)

SANCIAN *ou* SANCHOAN, (*Géog. mod.*) petite île de l'Océan oriental, ſur la côte de la Chine, près du golphe de Quanton, à 18 lieues au couchant de Macao. Son circuit eſt d'environ 15 lieues, où l'on ne trouve que trois ou quatre villages dépeuplés: on dit que S. François Xavier y a terminé ſa carriere, l'an 1552, & qu'il y a été enterré, mais quoiqu'on ignore le lieu de ſa ſépulture, on a imaginé qu'on l'avoit découvert; les miſſionaires jéſuites y bâtirent un autel, qui n'a pas ſubſiſté long-tems. (*D. J.*)

SANCIR, v. n. (*Marine.*) c'eſt couler & deſcendre à fond. On dit qu'un vaiſſeau a *ſanci* ſous ſes amarres, lorſqu'il a coulé bas, & qu'il s'eſt perdu tandis qu'il étoit à l'ancre.

SANÇOINS, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Xançoins;* petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Berry, aux confins du Nivernois, & à 6 lieues de Nevers ſur le ruiſſeau d'Argent. (*D. J.*)

SANCRAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans le royaume de Siam les chefs ou ſupérieurs généraux des talapoins ou prêtres du pays. Celui qui préſide au couvent du palais royal eſt le plus conſidéré; cependant les *ſancrats*, dont la dignité reſſemble à celle de nos évêques, n'ont aucune juriſdiction les uns ſur les autres; mais chacun d'eux a au-deſſous de lui un ſupérieur de couvent. Il n'y a que les *ſancrats* qui aient droit de conſacrer les talapoins; ces derniers ont pour eux le plus grand reſpect après qu'ils les ont élus pour remplir cette place. Leur choix tombe communément ſur le plus vieux talapoin du couvent.

SANCTIFIANT, adj. (*Gram.*) qui ſanctifie. On dit l'eſprit *ſanctifiant;* la grace *ſanctifiante.* Nous avons vu de nos jours des femmes qui prétendoient avoir la grace des merveilles, ſans avoir la grace *ſanctifiante;* par ce moyen elles faiſoient ſans conſéquence des actions très-profanes, & des miracles; & elles avoient trouvé le ſecret de ſe livrer à leurs paſſions ſans nuire à la dignité de leur caractere.

SANCTIFICATION, ſ. f. *terme de Théologie*, ſe prend quelquefois pour la *juſtification*, c'eſt-à-dire, pour la grace qui opere en nous le mérite de la juſtice chrétienne. *Voyez* JUSTIFICATION.

Le mot *ſanctification* déſigne plus communément les exercices de piété preſcrits par l'Egliſe, pour ſolemniſer les dimanches & les fêtes; c'eſt dans cette acception ordinaire que nous le conſidérons: il paroît que la *ſanctification*, priſe dans ce dernier ſens, étoit un peu différente chez les Hébreux. Ce terme dans leur langue déſigne moins les idées modernes de la piété, que l'idée plus ſimple de célébration, de conſécration, deſtination, *&c.* En un mot, on le voit par les circonſtances & par l'emploi des termes, *ſanctifier* ſignifie proprement dans le ſtyle de Moïſe: *réſerver, choiſir, conſacrer, deſtiner;* & par une legere extenſion, il ſignifie encore *célebrer, diſtinguer, honorer, &c.* Ces divers ſens, qui reviennent à-peu-près à la même idée, ſe remarqueront ſans peine dans les paſſages ſuivans.

*Aaron & filios ejus unges, ſanctificabiſque eos ut ſacerdotio fungantur mihi; filiis quoque Iſrael dices hoc oleum unctionis ſanctum erit mihi in generationes veſtras. Caro hominis non ungetur ex eo, & juxta compoſitionem ejus non faciatis aliud, quia ſanctificatum eſt & ſanctum erit vobis.* Exod. XXX. xxx. 31.

*Omnes decimæ terræ . . . Domini ſunt & illi ſanctificantur.* Levit. xxvij. 30.

*Populus ſanctus es Domino Deo tuo, & te elegit, ut ſis ei in populum peculiarem de cunctis gentibus.* Deut. xiv. 2.

*Quidquid erit ſexus maſculini ſanctificabis Domino.* Ibid. xv. 19.

*Abſtuli quod ſanctificatum eſt de domo meâ, & dedi illud levitæ & advenæ, pupillo & viduæ.* Ibid. xxvj. 13.

*Ne polluatis nomem meum ſanctum, ut ſanctificer in medio filiorum Iſrael, ego Dominus qui ſanctifico vos.* Levit. xxij. 23.

*Sanctificabiſque annum quinquageſimum, & vocabis remiſſionem cunctis habitatoribus terræ tuæ, ipſe eſt enim jubilæus.* Ibid. xxv. 10.

*Sanctificetur nomen tuum.* Matt. vj. 9.

Je croirois faire tort à l'habileté de mes lecteurs, ſi je préſentois l'explication de ces paſſages; rien de plus facile à entendre, & rien ne montre mieux auſſi que le précepte, *ſanctification*, exprimé en ces mots, *memento ut diem ſabbati ſanctifices*, marque ſimplement l'ordre de conſacrer, d'honorer, de célebrer le ſabat par la ceſſation des œuvres ſerviles; c'eſt dans ce ſens qu'il eſt dit au même endroit, *benedixit Dominus diei ſabati, & ſanctificavit eum.* Dieu bénit le jour du ſabat, & le conſacra par ſon repos, c'eſt-à-dire qu'il en fit un jour ſolemnel deſtiné au délaſſement, & même à la joie, comme nous verrons tout-à-l'heure. *Sanctificabis annum quinquageſimum, ipſe eſt enim jubilæus.* Ex. 25. Vous célebrerez la cinquantieme année, tems de joie & d'abolition qui doit opérer la remiſe des dettes, & rendre aux anciens poſſeſſeurs les terres aliénées.

La même deſtination du ſabat eſt encore mieux prouvée par ces paroles de l'Exode xxxij. 12. *Sex diebus operaberis, ſeptimo die ceſſabis ut requieſcat bos & aſinus tuus & refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Vous emploirez ſix jours à vos différens travaux, mais vous les ceſſerez le ſeptieme, afin que votre bœuf & votre âne ſe repoſent, & que le fils de votre eſclave & l'étranger qui eſt parmi vous puiſſent prendre quelque relâche, & même quelque divertiſſement. J'obſerve ici, comme on l'a vu à l'article DIMANCHE, que le *refrigeretur* de la vulgate n'a pas d'autre ſens. Cette idée de réjouiſſance, d'amuſemens honnêtes entroit eſſenciellement dans la *ſanctificatiou* des fêtes en général; auſſi eſt-ce dans le même ſens que le Sauveur dit en S. Marc, *ſabbatum propter hominem factum eſt & non homo propter ſabbatum.* Marc, ij. 27.

Conſéquemment à ce principe de police & de religion, les Iſraélites célebroient les plus grandes ſolemnités par des inſtructions, des ſacrifices, des prieres, & ſur-tout par des feſtins de parens, de voiſins & d'amis, où les plus aiſés devoient admettre non-

ſeulement tous ceux qui compoſoient leur famille, mais encore les prêtres, les pauvres, & même les eſclaves & les étrangers ; l'on voit que Dieu par ces obſervances, dont il avoit fait un précepte, vouloit accoutumer ſon peuple à des procédés de bienveillance & de fraternité. On le voit de même dans Iſaïe: uniquement touché des œuvres de juſtice & de bienfaiſance, le Seigneur rejette ces ſacrifices & ces cérémonies légales, que des hommes pervers oſoient ſubſtituer à la vraie piété.

« Ne m'offrez plus, dit Dieu par ſon prophete, ne » m'offrez plus de ſacrifices inutilement ; je ne puis » plus ſouffrir vos nouvelles lunes, vos ſabbats & » vos autres fêtes ; l'iniquité regne dans vos aſſem- » blées... Ceſſez de faire le mal ; apprenez de faire » le bien ; examinez tout avant que de juger, aſſiſ- » tez l'opprimé, faites juſtice à l'orphelin, défendez » la veuve ». Iſaïe, *l. XIII. 16. &c.*

On retrouve le même eſprit dans les paſſages ſuivans, que je copie encore d'après Sacy : « Vous célé- » brerez la fête des ſemaines en l'honneur du Seigneur » votre Dieu, en lui préſentant l'oblation volontaire » du travail de vos mains, que vous lui offrirez ſelon » la bénédiction que vous aurez reçue du Seigneur » votre Dieu ; & vous ferez des feſtins de réjouiſſan- » ce, vous, votre fils & votre fille, votre ſerviteur » & votre ſervante, le lévite qui eſt dans l'enceinte » de vos murailles, l'étranger, l'orphelin & la veuve » qui demeurent avec vous... Vous célebrerez auſſi » la fête ſolemnelle des tabernacles pendant ſept jours, » lorſque vous aurez cueilli de l'aire & du preſſoir » les fruits de vos champs, & vous ferez des feſtins » de réjouiſſances, vous, votre fils & votre fille, vo- » tre ſerviteur & votre ſervante, le lévite, l'étran- » ger, l'orphelin & la veuve qui ſont dans vos vil- » les ». *Deut. ib. X. xj. 13. &c.*

Telles étoient les pratiques religieuſes ordonnées aux Hébreux ; pratiques encore ſuivies de nos jours par leurs deſcendans, & qui furent de même fidélement obſervées par les premiers chrétiens. Dans la ſuite des tems cette charité ſi touchante, qui communique avec des freres pauvres & affligés, qui les fait aſſeoir à ſa table, qui s'attache à les conſoler; cette charité, dis-je, fut remplacée par un ſurcroit d'offices & de prieres, par des fondations, ou par des legs peu couteux à des mourans ; mais l'eſprit de fraternité, l'eſprit de commiſération & de bienfaiſance alla toujours en s'affoibliſſant. Chacun occupé de ſon bien-être, ne ſongea plus qu'à écarter les malheureux, & l'inſenſibilité pour les pauvres devint preſque générale. On ſe donna bien garde de les accueillir ; on eut honte de les approcher ; à peine trouverent-ils de foibles ſecours pour traîner une vie languiſſante, loin du commerce & de la ſociété. Les plus religieux enfin crurent ſatisfaire au précepte de l'aumône & remplir tous les devoirs de la charité chrétienne, en diſtribuant les débris du réfectoire à des mendians vagabons ; pratique au moins plus raiſonnable que l'indifférence vicieuſe, & trop commune dans les maiſons des grands, où il ſe perd d'ordinaire plus de bien qu'il n'en faudroit pour nourrir pluſieurs miſérables.

La *ſanctification* des fêtes, comme nous l'avons vu, tenoit beaucoup plus de la fraternité chez les Hébreux. Rappellez-vous, dit le Seigneur, que vous futes autrefois eſclaves en Egypte, & que cette penſée vous rende compatiſſans pour les infortunés ; célebrez vos fêtes par des feſtins, où vous recevrez dans le ſein de votre famille les étrangers même & les eſclaves, *recordaberis quoniam ſervus fueris in Ægypto .. & epulaberis in feſtivitate tuâ, tu, filius tuus & filia, ſervus tuus & ancilla, levites quoque & advena, pupillus ac vidua ... benedicetque tibi Dominus Deus tuus in cunctis frugibus tuis, & in omni opere manuum tuarum, eriſque in lætitiâ.* Deut. ib. xiv. 15. Dieu, comme l'on voit ici, attachoit des récompenſes à ces pratiques ſi pleines d'humanité; le Seigneur, dit l'Ecriture, bénira vos travaux & vos recoltes, & vous ſerez dans l'abondance & dans la joie.

Tout cela prouve bien, ſi je ne me trompe, qu'un peu de bonne chere, quelques amuſemens innocens propres à charmer nos ſoucis, ne doivent pas être conſidérés comme une profanation de nos fêtes ; *bibant*, dit le ſage, *& doloris ſui non recordentur ampliùs.* Prov. xxxj. 7. Nous adorons aujourd'hui le Dieu d'Abraham & le Dieu de Moïſe. La loi qu'il leur preſcrivit pour le bonheur de ſon peuple, eſt au fond invariable ; & Jeſus-Chriſt enfin, qui eſt venu pour la perfectionner, nous aſſure, comme on l'a vu, que *le ſabbat eſt fait pour l'homme, & non l'homme pour le ſabbat.*

Il faut l'avouer néanmoins, nous ſommes conſtamment dans la dépendance du créateur, nous tenons de lui l'être, & tous les avantages de la vie ; nous devons donc, comme créatures, lui rendre nos hommages, & reconnoître ſes bienfaits. D'ailleurs les rapports de ſociété que nous avons avec les autres hommes nous aſſujettiſſent à d'autres devoirs également indiſpenſables. C'eſt même ſur quoi la loi divine inſiſte davantage ; ſans doute parce que ces rapports ſont plus multipliés. Or pour remplir ces différentes obligations, & ſurtout pour s'en inſtruire, il n'eſt pas de tems plus favorable que le dimanche ; auſſi eſt-ce là parmi nous, comme chez les Juifs, l'une des grandes deſtinations du repos ſabbatique. Il eſt donc vrai que les inſtructions & les prieres entrent dans l'idée de la ſanctification, & qu'elles ſont partie eſſentielle de notre culte ; mais toujours pourtant, qu'on ne l'oublie jamais, toujours d'une maniere ſubordonnée au délaſſement récréatif ſi bien exprimé dans les paſſages allegués ci-devant. Ces inſtructions & ces prieres néceſſaires pour nous rapprocher de Dieu, ſervent au réglement de nos mœurs, & contribuent même au bien temporel de la ſociété ; mais elles doivent ſe renfermer en de juſtes bornes ; elles n'exigent d'ailleurs ni dépenſes, ni fatigues ; ſans quoi elles deviendroient incompatibles avec le repos du dimanche. Qu'on me permette ici une comparaiſon qui peut répandre du jour ſur la queſtion préſente. Que deux ou trois amis aillent paſſer un jour à la campagne avec leur famille. Tout ce qu'il y a de jeunes gens, après avoir bien repu, ne ſongent qu'à jouer, qu'à ſe divertir, & chacun s'en acquitte de ſon mieux ; le tout ſans que les parens y trouvent à redire ; c'eſt au-contraire ce qui les réjouit davantage, tant qu'ils ne voient rien contre la décence; & ſi quelqu'un dans la troupe paroît moins ſenſible à la joie, ils l'excitent eux-mêmes à s'y livrer comme les autres. Pourquoi Dieu, qui ſe compare en mille endroits à un pere de famille, ſeroit-il irrité des plaiſirs honnêtes que les fêtes procurent à ſes enfans ?

Il réſulte de tout ceci, que des offices & des cérémonies qui ne finiſſent point, que des diſcours inſtructifs à la vérité, mais ordinairement trop étendus, que de longues aſſiſtances à l'égliſe, & qui deviennent couteuſes ou fatigantes, ne quadrent guere avec la deſtination d'un jour, qui promet à tous la quiétude & le rafraîchiſſement. *Non facies in eo quidquam operis ... ut requieſcat ſervus tuus & ancilla tua ſicut & tu. Deut.* v. 14. *Ut refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Exod. xxiij. 14. *Sabbatum propter hominem factum eſt, &c.* Marc, ij. 27.

Concluons que la *ſanctification* du dimanche admet aujourd'hui, comme autrefois, d'honnêtes délaſſemens pour tous les citoyens, même pour les eſclaves ; ce qui n'exclut ſans doute ni les inſtructions, ni les prieres, qui ſont, comme on l'a dit, une partie eſſentielle du culte religieux ; inſtructions & prie-

res, en un mot, qui renfermées en des juſtes bornes, & ſuppoſées ſans peine & ſans fatigue, n'ont rien d'incompatible avec le repos ſabbatique des Chrétiens. *Article de M. FAIGUET.*

SANCTIFIER, v. act. *voyez l'article* SANCTIFICATION.

SANCTIFIER, (*Critique ſacrée.*) ἁγιαζειν; ce verbe ſignifie *rendre pur* d'une pureté légale; ce qui ſe pratiquoit dans l'ancienne loi par certaines cérémonies; 2°. ce verbe veut dire, honorer, glorifier, *ſanctificetur nomen tuum;* que vous ſoyez honoré & loué de toutes les créatures; 3°. *vouer*, *conſacrer*, ou par le miniſtere, comme la tribu de Lévi, *Exod. xxviij. 41.* ou par la prophétie, comme Jérémie, *Exod. j. 5.* ou par l'uſage, comme le jour du ſabbat, *Exod. xvj. 23.* C'eſt ainſi que le temple, l'autel, & les vaſes furent *ſanctifiés* au Seigneur; c'eſt-à-dire, furent deſtinés aux uſages de ſon culte; ou enfin par l'oblation, comme les premiers nés; 4°. *ſanctifier*, veut dire, dans ſaint Luc, *chap. x. 36.* donner, conférer un miniſtere ſacré. La ſanctification de Jeſus-Chriſt a été ſa miſſion, ſa vocation à la charge de Meſſie; 5°. *ſanctifier*, ſe prend pour préparer, diſpoſer, *ſanctifices*, ſanctifiez-les pour le jour de la mort, dit Jérémie, *xij. 13.* c'eſt-à-dire, préparez-les comme des victimes pour le jour du ſacrifice; 6°. ce mot ſignifie *dénoncer*, déclarer, *ſanctificate jejunium*, Joël, *j. 14.* ordonnez-leur un jour de jeûne; 7°. rendre légitime l'uſage de quelque choſe. Le mari infidele eſt *ſanctifié* par la femme fidele, *I. Cor. vij. 14.* cela ſignifie, que le commerce qu'ils ont enſemble, n'a rien d'illégitime; il ſuffit pour cela que l'une des parties ſoit fidele. Ἁγιαζω, ſe prend ici comme dans le ſens des viandes ſanctifiées, *I. Timoth. iv. 4.* c'eſt-à-dire, dont l'uſage eſt permis. De-là vient que le mot *ne pas ſanctifier*, ſignifie prophaner; *ſacerdotes non ſanctificabunt populum in veſtibus ſuis;* les prêtres ne prophaneront point leurs habits ſacerdotaux, en les portant dans la compagnie du peuple. (*D. J.*)

SANCTION, ſ. f. (*Lois civiles & naturelles.*) la *ſanction* eſt cette partie de la loi qui renferme la peine établie contre ceux qui la violeront.

La peine eſt un mal dont le ſouverain menace ceux de ſes ſujets qui entreprendroient de violer ſes lois; il leur inflige effectivement cette peine lorſqu'ils les violent; & cela dans la vûe de procurer du bien à l'état, comme de corriger le coupable, de donner une leçon aux autres, & de rendre la ſociété sûre, tranquile, & heureuſe.

Toute loi a donc deux parties eſſentielles: la premiere, c'eſt la diſpoſition de la loi, qui exprime le commandement & la défenſe; la ſeconde eſt la *ſanction*, qui prononce le châtiment; & c'eſt la *ſanction* qui fait la force propre & particuliere de la loi; car ſi le ſouverain ſe contentoit d'ordonner ſimplement, ou de défendre certaines choſes, ſans y joindre aucune menace, ce ne ſeroit plus une loi preſcrite avec autorité; ce ne ſeroit qu'un ſage conſeil.

L'on demande ſi la *ſanction* des lois ne peut pas conſiſter auſſi-bien dans la promeſſe d'une récompenſe, que dans la menace de quelque peine? Je réponds d'abord qu'en général je ne vois rien dans la *ſanction* des lois qui s'oppoſe à la promeſſe d'une récompenſe; parce que le ſouverain peut ſuivant ſa prudence prendre l'une ou l'autre de ces voies, ou même les employer toutes deux.

Mais comme il s'agit ici de ſavoir quel eſt le moyen le plus efficace dont le ſouverain ſe puiſſe ſervir pour procurer l'obſervation de ſes lois, & qu'il eſt certain que l'homme eſt naturellement plus ſenſible au mal qu'au bien; il paroît auſſi plus convenable d'établir la *ſanction* de la loi dans la menace de quelque peine, que dans la promeſſe d'une récompenſe. L'on ne ſe porte guere à violer les lois, que dans l'eſpérance de ſe procurer quelque bien apparent qui nous ſéduit. Ainſi le meilleur moyen d'empêcher la ſéduction, c'eſt d'ôter cette amorce, & d'attacher au contraire à la déſobéiſſance un mal réel & inévitable.

Si l'on ſuppoſe donc que deux légiſlateurs voulant établir une même loi, propoſent l'un de grandes récompenſes, & l'autre des peines rigoureuſes, il eſt certain que le dernier portera plus efficacement les hommes à l'obéiſſance, que ne feroit le premier. Les plus belles promeſſes ne déterminent pas toujours la volonté; mais la vûe d'un ſupplice ébranle, intimide. Que ſi pourtant le ſouverain par un effet particulier de ſa bonté & de ſa ſageſſe, veut réunir ces deux moyens, & attacher à ſa loi un double motif d'obſervation, il ne reſtera rien à deſirer de tout ce qui peut y donner de la force; ce ſera la *ſanction* la plus complette. Voilà pour les lois civiles; mais il importe de rechercher s'il y a une *ſanction* des lois naturelles, c'eſt-à-dire, ſi elles ſont accompagnées de menaces & de promeſſes, de peines & de récompenſes.

La premiere réflexion qui s'offre là-deſſus à l'eſprit, c'eſt que ces regles de conduite que l'on appelle *lois naturelles*, ſont tellement proportionnées à notre nature, aux diſpoſitions primitives, & aux deſirs naturels de notre ame, à notre conſtitution, à nos beſoins, & à l'état où nous nous trouvons dans ce monde, qu'il paroît manifeſtement qu'elles ſont faites pour nous. En général, & tout bien compté, l'obſervation de ces lois, eſt le ſeul moyen de procurer & aux particuliers & au public, un bonheur réel & durable: au lieu que leur violation jette les hommes dans un deſordre également préjudiciable aux individus & à toute l'eſpece. C'eſt-là comme une premiere *ſanction* des lois naturelles; mais ſi cette premiere *ſanction* ne paroît pas ſuffiſante pour donner aux conſeils de la raiſon, tout le poids & toute l'autorité que doivent avoir de véritables lois, rien n'empêche de dire, que par l'immortalité de l'ame, ce qui manque dans l'état préſent à cette *ſanction* des lois naturelles, s'exécutera dans la ſuite, ſi la ſageſſe divine le trouve à propos. (*D. J.*)

SANCTORIENNE TABLE, (*Médecine.*) depuis que Sanctorius a mis au jour la connoiſſance de la tranſpiration inſenſible, on a été curieux de calculer la quantité de cette évacuation, proportionnellement à celle des excrémens, de l'urine, *&c.* & l'on en a formé des tables indicatives; mais les plus curieuſes ſont celles que le docteur Lining a fait d'après ſes obſervations à Charles-Town, ville de la Caroline méridionale. *Voyez les Tranſactions philoſophiques*, n°. 470. & 476. (*D. J.*)

SANCTUAIRE, ſ. m. (*Gramm. & Théologie.*) c'étoit chez les Juifs la partie la plus ſecrette, la plus intime, & la plus ſainte du temple, dans laquelle étoit l'arche d'alliance, & où nul autre que le grand-prêtre n'entroit; encore n'étoit-ce qu'une fois l'année au jour de l'expiation ſolemnelle.

Ce *ſanctuaire*, qui eſt auſſi appellé le ſaint des Saints, *ſancta ſanctorum*, étoit la figure du ciel, & le grand-prêtre celle de Jeſus-Chriſt, le véritable pontife qui a pénétré les cieux pour être notre médiateur auprès de ſon pere.

On donnoit le même nom de *ſanctuaire*, à la partie la plus ſacrée du tabernacle qui fut dreſſé dans le deſert, & qui ſubſiſta encore quelque tems après la conſtruction du temple.

Quelquefois le nom de *ſanctuaire* ſe prend en général pour le temple ou pour le lieu ſaint, pour le lieu deſtiné au culte public du Seigneur; ce qui a fait penſer à quelques auteurs, que le temple entier étoit appellé *ſanctuaire*, & que le ſaint des Saints, étoit une chapelle ou oratoire placée dans le temple.

Peſer quelque choſe au poids du *ſanctuaire*, eſt

une expreſſion uſitée qui ſignifie *examiner* quelque choſe avec la derniere équité; parce que chez les juifs, les prêtres avoient des poids & des meſures de pierre qui ſervoient à régler toutes les autres. *Voyez* POIDS DU SANCTUAIRE.

*Sanctuaire*, parmi les Catholiques, ſignifie la partie du chœur la plus voiſine de l'autel, dans laquelle le célébrant & les miniſtres ſe tiennent pendant la meſſe; elle eſt même ordinairement ſéparée du chœur par une baluſtrade, & les laïcs ne doivent jamais s'y placer.

*Sanctuaire* a été employé dans un ſens particulier, ſur-tout chez les Anglois, pour ſignifier les égliſes qui ſervoient d'aſyles aux malfaiteurs, ainſi que cela s'eſt pratiqué juſqu'au regne d'Henri VIII. Les coupables étoient à l'abri de la recherche de leurs crimes, ſi retirés dans ces aſyles, ils reconnoiſſoient leur faute dans l'eſpace de quarante jours, & ſe ſoumettoient eux-mêmes au banniſſement. Si pendant ces quarante jours un laïc les chaſſoit de l'aſyle, il étoit excommunié; un eccléſiaſtique encouroit pour le même fait la peine d'irrégularité.

Du nombre de ces aſyles ou *ſanctuaires*, étoient les égliſes de ſaint Jean de Beverley, dans la province d'York; celle de ſaint Martin le grand à Londres; la cathédrale de Ripon auſſi en Yorkshire, érigée en aſyle par Withlafe roi de Mercie; celle de ſaint Burien dans la Cornouaille, en vertu du privilége accordé par le roi Athelſtan, en 936; & celle de Weſtminſter, érigée en aſyle par ſaint Edouard. *Voyez* ASYLE & FRANCHISES.

*SANCTUS*, *SACER*, (*Lang. lat.*) ce ne ſont pas deux termes ſynonymes dans la langue latine; & nous les traduiſons ordinairement au rebours en françois. *Proprie ſancta dicimus, quæ ſanctione quâdam confirmata, ut leges ſanctæ ſunt; ſanctione enim quâdam ſunt ſubnixæ. Dig. leg. 9. §. 3.* Le ſens du mot *ſanctus*, répond donc à ce que nous appellons *ſacré* ou *inviolable* dans notre langue; & *ſaint* au contraire, répond au ſens du mot *ſacer;* quoique ces deux mots viennent viſiblement du latin. (*D. J.*)

*SANCUS*, ſ. m. (*Mythol.*) nom du dieu que les Romains honoroient ſous le nom de *dius fidius*, dieu de la foi, & qui étoit reconnu des Grecs pour Hercule, comme l'enſeigne Varron. Caſtalion penſe que ce n'étoit point un nom plus particulier d'Hercule, que des autres dieux. On a trouvé pluſieurs inſcriptions où on lit, *Sancus*, *ſanctus*, *deus fidius;* on cite entre autres une pierre qu'on voit à Tibur, ſur laquelle ces paroles ſont gravées, *Sanco*, *ſancto*, *deo fidio*, *ſacrum.*

*Sancus* eſt un mot ſabin, le même que Sabus, pere de Sabinus, qui donna ſon nom aux Sabins. Ces peuples le reconnoiſſoient pour dieu; quand ils furent admis dans Rome, ils y tranſporterent leur dieu *Sancus*, & les Romains lui bâtirent un temple auprès de celui de Quirinus. Outre ce nom, on l'appella *Sangus*, *Sanctus*, & *Fidius*. Tite-Live le nomme ſimplement *Sancus*, & le met au nombre des *ſemones*, c'eſt-à-dire, des demi-hommes. C'étoit ainſi que les Romains appelloient certains dieux, qu'ils ne croyoient pas dignes du ciel, mais qu'ils regardoient au-deſſus des hommes ordinaires. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre cet endroit de Tite-Live, *bona* Semoni Sanco *cenſuerunt conſecranda:* Ovide dans ſes faſtes, fait mention de tous ces détails:

*Quærebam nonas* Sanco Fidiove, *referrem*
*An tibi* Semo *pater; tunc mihi ſanctus ait*, &c.

(*D. J.*)

SAND, *terme de Géographie;* ce mot veut dire *ſable* en allemand, en flamand, en anglois, & dans les autres langues dérivées de la langue teutonique. Il entre très-ſouvent dans la compoſition des mots géographiques de ces langues, & toujours dans la ſignification de *ſable.* (*D. J.*)

*SANDALARIUS-VICUS*, (*Géog. anc.*) quartier & rue de l'ancienne ville de Rome; cette rue s'appelloit auſſi *Sandaliaris-Vicus;* Galien en fait mention. Une ancienne inſcription porte, *D. M. M. Afrani, Heliodori, Magiſtri, Vici-Sandaliarii, M. Afranius, Itumol, patrono, Fec.* Une autre inſcription fait connoître que cette rue étoit dans le quatrieme quartier de la ville: *Sext. Fonteius, O L. Rophinius, CN. Pompeius, CN. L. Nicephor. Mag. Vici-Sandaliari, Reg. IV. anni* XVIII. D. D.

Cela eſt conforme à Publius Victor, qui met le temple d'Apollon ſurnommé *Sandaliarius*, dans le quatrieme quartier de Rome; Apollon prenoit ce ſurnom de cette rue, & Suétone marque que le temple avoit été bâti par Auguſte. Il acheta, dit-il, les plus précieuſes ſtatues des dieux, & les dédia par quartiers, comme l'Apollon *Sandalarius*, le Jupiter Fragédus, *&c.* Cette rue étoit le quartier des Libraires; Aulugelle dit, *l. XVIII. c. iv. in Sandalario apud Librarios fuimus.* (*D. J.*)

SANDALE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*) ſorte de chauſſure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de ſoie, ou d'autres étoffes précieuſes, & que portoient autrefois les dames greques & romaines; elle conſiſtoit en une ſemelle, dont l'extrémité poſtérieure étoit creuſée pour recevoir la cheville du pié, la partie ſupérieure du pié reſtant découverte.

Térence dit, en parlant de cette ſorte de chauſſure,

*Utinam tibi commitigari videam ſandalis caput.*

plut-à-Dieu qu'elle vous caſſât la tête avec ſa ſandale.

Apollon étoit quelquefois nommé *ſandaliarius*, faiſeur de ſandale. Les critiques ont été fort embarraſſés ſur la raiſon pour laquelle on lui donnoit ce nom; quelques auteurs le font venir d'une rue appellée *vicus ſandaliarius*, qui étoit habitée principalement par des faiſeurs de *ſandale*, & où ce dieu avoit un temple; mais d'autres font venir avec plus de vraiſſemblance le nom de la rue, de celui du dieu, & croient qu'Apollon avoit été appellé ainſi, à cauſe de ſa parure efféminée, comme s'il portoit des *ſandales* de femme.

M. Burette, dans ſes diſſertations ſur la muſique des anciens, dit qu'ils ſe ſervoient de *ſandales* de bois ou de fer, pour battre la meſure, afin de rendre la percuſſion rythmique plus éclatante.

*Sandale* ſignifie auſſi une eſpece de ſoulier ou de pantoufle que portent le pape & les autres prélats quand ils officient & qui, à ce qu'on croit, eſt ſemblable à la chauſſure que portoit S. Barthelémi.

Alcuin dit qu'il y avoit quelque différence entre les *ſandales* des évêques & celles des prêtres & des diacres.

Il n'étoit permis aux moines de porter des *ſandales* que quand ils voyageoient, ſelon la remarque de du Cange, de Saumaize, *&c.*

*Sandale* eſt encore le nom d'une eſpece de pantoufle ou ſoulier découpé par deſſus, que portent aujourd'hui les religieux reformés de différentes congrégations; elle conſiſte en une ſimple ſemelle de cuir, liée avec des courroies ou des boucles par deſſus le haut du pié, qui eſt preſque entierement à nud, à-peu-près comme les peintres peignent le bas du brodequin des anciens. Les capucins portent des *ſandales*, & les recolets des ſocles; les *ſandales* ſont toutes de cuir, au lieu que la ſemele des ſocles n'eſt que de bois.

SANDALE, ſ. f. *terme de maître d'eſcrime;* ce mot ſe dit parmi les maîtres d'armes, d'un ſoulier qui n'a qu'une demi empeigne, & qui n'a point de talon. On le met ordinairement au pié droit. (*D. J.*)

SANDALE, (*Marine.*) ſorte de bâtiment du levant, qui ſert d'allege aux gros vaiſſeaux. *Voyez* ALLEGE.

SANDALINE, ſ. f. (*Gram. & Com.*) petite étoffe qui ſe fabrique à Veniſe, & qui ſe commerce aux Indes occidentales.

SANDALION, ou *SANDALIUM*, (*Géog. anc.*) île d'Aſie, ſur la côte d'Ionie; σανδάλιον veut dire une eſpece de ſoulier & de chauſſure de femme, & cette île étoit ainſi nommée, parce qu'elle en avoit la figure. C'étoit une des trois îles que Pline, *l. V. c. xxxj.* nomme *Trogilies*, auprès de Mycale. Cet auteur remarque, *l. III. c. vij.* que Timée appelloit l'île de Sardaigne *Sandaliotis*, ſans doute par la même raiſon, à cauſe de ſa figure en forme de *ſandale.* (*D. J.*)

*SANDANUS*, (*Géog. anc.*) riviere de la Thrace, priſe en général, qui comprenoit tout le mont Athos, & s'étendoit juſqu'à la Paraxie. C'eſt ſur le bord de cette riviere que Philippe fut atteint d'une fleche tirée par Aſtère, Olynthien, qui écrivit ſur la fleche ces paroles: *Aſtère envoie à Philippe cette fleche mortelle.* En effet ce prince repaſſa le *Sandanus* à la nage, ayant perdu un œil de cette bleſſure. (*D. J.*)

*SANDAPILA*, (*Littérat.*) ce mot déſigne chez les Romains, une biere, un cercueil fait pour porter en terre les pauvres gens, *popularis ſandapila.* Ce même mot s'appliquoit aux bieres des criminels exécutés à mort. On appelloit ceux qui portoient en terre les cadavres des uns & des autres, *ſandapilarii.* (*D. J.*)

*SANDARACURGIUM*, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure, aux environs de Pompéiopolis, ville de la Galatie, ſelon Strabon, *l. XII. p. 562.* Ce nom veut dire un lieu où l'on travailloit le *ſandarac;* auſſi Strabon ajoute que cette montagne étoit creuſe, par les ſouterrains qu'on y avoit percés en y travaillant; on y employoit des malheureux qui avoient été vendus à cauſe de leurs mauvaiſes actions; car outre que ce travail eſt fort pénible, pourſuit le géographe grec, on dit que l'air de ces mines eſt mortel à cauſe des fortes exhalaiſons des matieres qu'on y remue; c'eſt pourquoi on a interrompu ce travail dont on tiroit peu de fruit, & les ouvriers y périſſoient par centaines. (*D. J.*)

SANDARAQUE, ſ. f. (*Hiſt. des drog. exot.*) on a donné ce nom à trois différentes ſubſtances, qu'il eſt important de diſtinguer avec M. Geoffroi. 1°. A une eſpece d'arſenic rouge, que les Grecs nomment σανδαράχη; c'eſt pourquoi on l'appelle *ſandaraque des Grecs*, pour la diſtinguer des autres eſpeces: 2°. à la reſine de genievrier, que les Arabes nomment *ſandarach* ou *ſandarax*, & que leurs interpretes ont appellés *ſandaraque des Arabes:* 3°. à une ſubſtance qui tient le milieu entre le miel & la cire, que l'on trouve ſouvent à part dans les endroits vuides des ruches, & c'eſt la nourriture des abeilles lorſqu'elles travaillent; on appelle cette troiſieme ſorte de ſandaraque, *ſandaracha*, *erithace*, & *cærithus*, comme Pline le rapporte. Cette derniere eſpece n'eſt ni d'uſage, ni connue dans les boutiques.

La *ſandaraque* des Grecs eſt nommée par les Arabes, *zarnich-alimer*, ou *réalgar*, qui ſignifie *poiſon;* en effet c'eſt notre orpiment, ou notre arſenic rouge, qui eſt un très-grand poiſon, ſur lequel *voyez* ORPIMENT, *ou* RÉALGAR; car c'eſt la même choſe.

Il nous reſte donc ſeulement à parler ici de la *ſandaraque* des Arabes, qui eſt le vernis, la gomme, ou la réſine des genevriers; on l'appelle dans les boutiques, *ſandaracha*, *vernix*, *gummi juniperinum.* Κομμὶ ἀρκωσίδος grec. *Sandarax* arab. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſéche, inflammable, tranſparente, d'un jaune pâle ou citrin, en gouttes ſemblables au maſtic, d'un goût réſineux, d'une odeur pénétrante & ſuave quand on la brule; elle ne ſe diſſout pas dans l'eau, mais ſeulement dans l'huile, ou l'eſprit de vin. On eſtime celle qui eſt brillante, tranſparente, jaunâtre; on nous l'apporte des côtes d'Afrique par Marſeille.

Cette réſine découle d'elle-même dans les pays chauds, ou par les inciſions que l'on fait à l'écorce du génévrier en arbre, & du cèdre baccifére à feuilles de cyprès. La *ſandaraque* qui découle de ce cèdre, a une odeur plus ſuave quand on la brule, & eſt par cette raiſon plus eſtimée; mais on en trouve très-rarement dans les boutiques. La *ſandaraque* du géniévrier eſt employée extérieurement pour la guériſon des ulcères, & en fumigation pour les catharres; elle ſert à faire une poudre dont on frotte le papier pour l'empêcher de boire; on l'emploie ſur-tout pour en préparer un vernis liquide, en la faiſant diſſoudre dans l'huile de lin, de térébenthine, de ſpic, ou dans de l'eſprit-de-vin. (*D. J.*)

*SANDARESUS*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre dont parle Pline, & qu'il dit être tranſparente, & d'un jaune d'or.

SANDAVA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Dacie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* ſes interpretes croyent que c'eſt Schesburg. Ils ont pris cette opinion de Lazius, *de repub. rom. l. XII.* (*D. J.*)

SANDECZ, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Cracovie, près du mont Krapack, ſur les frontieres de la Hongrie, à 10 milles au ſud-eſt de Cracovie, & à 8 des ſalines de Vieliſca. Elle a dans ſes environs des mines de cuivre. *Long. 38. 55. latit. 49. 52.* (*D. J.*)

SANDIE, ſ. f. (*Botan.*) melon d'eau du Pérou & du Breſil. Les *ſandies* ſont rondes & groſſes comme des potirons, leur chair eſt ſemée de pepins arrondis, les uns rouges, les autres noirs, & d'autres jaunes. (*D. J.*)

SANDI-SIMODISINO, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les negres du royaume de Quoja, dans les parties intérieures de l'Afrique, donnent à des jeunes filles, qui ſont pendant quatre mois ſéparées du reſte des humains, & qui vivent en communauté ſous des cabanes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation; la ſupérieure de cette eſpece de communauté, s'appelle *ſoguilli;* c'eſt une matrone reſpectable par ſon âge; les jeunes filles qui doivent être élevées dans cette retraite, ſont toutes nues, pendant le tems de leur ſéjour dans cette école; on les conduit à un ruiſſeau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la cérémonie de la circonciſion, qui conſiſte à leur couper le clitoris, opération très-douloureuſe, mais qui eſt bientôt guérie; l'éducation conſiſte à leur apprendre des danſes fort laſcives, & à chanter des hymnes très-indécens, en l'honneur de l'idole *ſandi;* quand le tems du noviciat eſt expiré, la dame ſupérieure conduit ſes éleves au palais du roi, au milieu des acclamations du peuple, elles font devant ſa majeſté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs parens qui ſont charmés des talens que leurs filles ont acquis.

SANDRAHA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, qui s'éleve fort haut & fort droit. Son bois eſt plus noir que l'ébene, & prend un poli auſſi brillant que la corne; les plus gros de ces arbres n'ont que ſix à ſept pouces de diametre.

SANDWICH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, au comté de Kent, avec titre de comté, à 18 lieues au ſud-eſt de Londres. C'eſt un des cinq ports du royaume, & dont les députés au parlement ſont appellés *barons des cinq-ports.*

Nous avons dit au mot *Rutupiæ*, que le port d'Angleterre qui du tems des Romains ſe nommoit *portus Ritupenſis*, ou *portus Ritupæ*, étoit extrémement

ment célebre, & c'eſt, ſelon quelques ſavans, ſur les ruines de *Rutupiæ*, qu'on a bâti *Sandwich*.

Quoi qu'il en ſoit, la ville ſituée ſur ce port, fut ruinée par les Danois, retablie depuis, & incendiée ſous le roi Jean; on la releva de ſes cendres; mais ſous le regne de la reine Marie, l'entrée de ſon havre fut tellement bouchée dans une nuit, par un gros navire qui y coula à fond à l'inſcu de tout le monde, qu'on n'a jamais pu depuis y rémédier.

M. Moore, avant qu'on eût connu la cauſe de cet événement ſingulier, fut envoyé ſur les lieux par la reine Marie, pour la découvrir; les habitans peu capables de l'éclairer, lui députerent un vieillard qui ſe flattoit d'avoir là-deſſus plus de lumieres que ſes compatriotes. « Je ſuis bien âgé, dit-il, & » je me rappelle d'avoir vu bâtir le clocher de Tin- » terton; il n'étoit queſtion alors ni de bancs de » ſables, ni de bas fonds, qui empêchaſſent l'entrée » du havre de *Sandwich*; ainſi je penſe que le clo- » cher de Tinterton en eſt la cauſe ». M. Moore rit beaucoup de cette idée, & depuis lors elle eſt devenue un proverbe anglois, qui s'emploie quand quelqu'un rend une raiſon abſurde d'un fait dont on demande l'explication. (*D. J.*)

SANDYX, (*Hiſt. nat. Peinture.*) on ne connoît point quelle eſt la ſubſtance que les Grecs appelloient *ſandyx*. Quelques-uns ont cru qu'ils déſignoient ſous ce nom une couleur d'un rouge éclatant, dont on ſe ſervoit dans la peinture; d'autres ont dit que c'étoit un verd tirant ſur le bleuâtre. Strabon dit que les Peintres de ſon tems faiſoient uſage d'une couleur appellée *Armenium pictorium*; & que quelques autres donnoient à cette même couleur le nom de *ſandycis metallum*: elle étoit d'un bleu tirant ſur le verd. On croit que la couleur appellée *zarnich*, par les Arabes, eſt le *ſandyx* des anciens: Avicenne dit qu'elle étoit ou jaune, ou rouge, ou verte. On préſume que par celui qui étoit jaune ou rouge, il a voulu déſigner l'orpiment; & par celui qui étoit verd, le *lapis Armenus*.

SANE, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, entre le mont Athos, & la preſqu'île de Pallène, ſelon Hortelius. Hérodote, *lib. VII. c. xxij.* la met dans l'iſthme du mont Athos, auprès du foſſé creuſé par Xerxès. Thucydide, parlant des villes du mont Athos, met au bord du foſſé même *Sane*, qu'il dit être une colonie de l'île d'Andros. Etienne le géographe, l'abbréviateur de Strabon & Plutarque, *quæſt. græc.* en font auſſi mention. (*D. J.*)

SANED, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indoſtan, à des patentes ou privileges, accordés par le grand-mogol, à certaines provinces ou diſtricts.

SANG, ſ. m. (*Anat. & Phyſiol.*) eſt le nom que l'on donne à la liqueur renfermée dans les arteres qui battent, & dans les veines correſpondantes à ces arteres. *Voyez* ARTERE & VEINE.

Le *ſang* paroît à la premiere inſpection, homogene, rouge & ſuſceptible de coagulation dans toutes les parties du corps; mais différentes expériences nous ont appris qu'il a différens caracteres.

L'hydroſtatique nous fait découvrir qu'il y a dans le *ſang* quelque choſe de volatil, qui s'exhale continuellement du *ſang* en forme de vapeur, & dont l'odeur tient le milieu entre la mauvaiſe odeur de l'urine, & celle de la ſueur. Cette vapeur contenue dans ſes propres vaiſſeaux, paroît aqueuſe, & comme chargée d'une couleur qui tire ſur l'alkali.

Le *ſang* de l'homme le plus ſain ſe coagule en une maſſe tremblante, facile à rompre: il s'épaiſſit davantage ſi on l'expoſe à une chaleur moindre que celle de l'eau bouillante, & même de 150 degrés. On l'a vu ſe réunir en forme de gelée dans les veines pendant la vie, & dans ceux qui mouroient de fievres violentes. La partie rouge du *ſang* conſtitue la partie principale de ce coagulement, auquel cette couleur rouge eſt propre, & qui la communique à toutes les autres parties du *ſang*. Cette même partie du *ſang*, qui peut ſe réunir en une maſſe confuſe lorſqu'elle eſt en repos, expoſée à un petit froid, à une chaleur de 150 degrés, & mêlée avec l'eſprit de vin, avec les acides minéraux, eſt cependant molle, à-moins qu'elle ne ſoit endurcie par une trituration pareille à celle qu'elle ſupporte pendant la vie, ou par quelques ſecouſſes ſemblables. Elle eſt peſante, & preſque plus d'un onzieme qu'un pareil volume d'eau; elle eſt toute inflammable lorſqu'elle eſt dépouillée de ſon phlegme: la partie rouge fait la moitié & plus de la maſſe du *ſang* dans les tempéramens ſanguins, & le ſéreux un tiers de la maſſe; dans la fievre il ſe réduit à la quatrieme ou la cinquieme partie.

Ce qui ſe préſente enſuite, c'eſt la partie blanchâtre & jaunâtre du *ſang*; & quoiqu'elle paroiſſe auſſi homogene, elle ne l'eſt cependant pas. Elle eſt en général plus peſante d'un trente-huitieme qu'un égal volume d'eau; & plus légere d'un douzieme que le *coagulum*. Elle ſe coagule ſi on l'expoſe à une chaleur de 150 degrés; qu'on la mêle avec les acides & l'eſprit de vin, & qu'on l'agite, ſes caillots ſont plus durs que ceux de la partie rouge du *ſang*. Ils ſont ſi glutineux, qu'on ne peut les réſoudre, en membrane, & enfin en un corps auſſi ſolide que de la corne. C'eſt cette humeur qui produit la couënne que l'on remarque dans le *ſang* des pleurétiques, les polipes & les membranes artificielles. On découvre dans ce séreux, outre la partie albumineuſe qui peut ſe coaguler, une eau ſimple qui en conſtitue la plus grande portion, & quelque choſe de muqueux qui file, & qui néanmoins ne ſe coagule pas comme la partie albumineuſe, par le feu, ni par les acides.

Il n'eſt que la pourriture & la force de l'air échauffé à 96 degrés, qui puiſſent occaſionner une diſſolution fétide dans toute la maſſe du *ſang*, & ſur-tout dans le *ſerum*; car la partie ſéreuſe en eſt la plus ſuſceptible: la partie rouge l'eſt moins. A la longue, la partie rouge & la lymphe ſe changent enfin en une ſaliaiſon fétide & volatile, & dépoſent un ſédiment au fond du vaſe dans lequel elles ſe ſont corrompues.

Le *ſang* une fois diſſous par la pourriture ne peut plus ſe coaguler; & lorſqu'une fois il a été coagulé par l'eſprit de vin, il ne peut plus ſe diſſoudre.

Outre toutes ces parties que l'on découvre avec facilité dans le *ſang*, il eſt encore chargé d'une aſſez grande quantité de ſel marin, que l'on diſtingue par ſa ſaveur légèrement ſalée, & quelquefois avec le microſcope. La nutrition, de même que l'analyſe chimique, font voir qu'il eſt auſſi chargé de terre, mêlée avec les parties les plus fluides, & ſur-tout avec l'huile. Enfin il y a dans le *ſang* un air non élaſtique qui eſt en aſſez grande quantité, & on s'en aſſure par la pourriture du *ſang* & du *ſerum*, & en pompant l'air qui l'environne. Il ne s'enſuit pas de-là que les globules ſoient des bulles aériennes, puiſqu'elles ſont ſpécifiquement plus peſantes que le *ſerum*.

La Chimie nous a fourni différens moyens pour découvrir la nature du *ſang*. Si on expoſe le *ſang* que l'on a tiré d'un homme ſain à un petit feu, il s'en évapore une grande quantité d'eau qui faiſoit plus des $\frac{5}{6}$ de toute la maſſe; elle eſt preſque inſipide, & cependant empreinte d'une huile fétide qui ſe fait ſentir de plus en plus, à meſure que la diſtillation approche plus de ſa fin. En expoſant le reſte à un feu plus fort, il fournit des liqueurs alkalines de différentes eſpeces, dont la premiere eſt fétide, âcre, rouſſe & formée d'un ſel volatil diſſous dans de l'eau, fait environ la douzieme partie de tout le *ſang*.

Il s'éleve avant, & pendant que l'huile s'en détache, un ſel volatil ſec, qui s'attache par flocons ra-

meux aux parois du ballon: il eſt en petite quantité, & ne fait pas moins de la cinquantieme partie du *ſang*.

L'autre liqueur qui s'éleve plus lentement eſt plus peſante, & d'abord jaunâtre, puis noire, enſuite auſſi tenace que de la poix, âcre & inflammable; c'eſt l'huile du *ſang* humain, elle eſt en petite quantité, & en fait environ la cinquantieme partie.

Il reſte au fond le charbon du *ſang*, tout poreux, inflammable, qui détonne lorſqu'on l'enflamme & ſe réduit en cendres. L'on retire de cette cendre, après la leſſive, un ſel mêlé de ſel marin & d'un alkali fixe, & un peu de terre; le ſel fixe fait à-peine la quatre-vingtieme partie du *ſang*, dont preſque la quatrieme eſt alkaline. On tire au moyen d'un feu violent, de cet alkali quelque choſe d'acide, qui tire en partie ſur celui de l'eſprit du *ſang*, & qui a en même tems quelque rapport avec les alimens tirés des végétaux, dont le caractere n'eſt pas encore totalement détruit; c'eſt ce qui fait qu'on le trouve dans les animaux qui vivent des végétaux, de même que dans l'homme. La terre qui eſt la cent cinquantieme partie environ, eſt chargée de quelques particules que l'aiman attire. Le *ſerum* diſtillé donne les mêmes principes que tout le *ſang*; il fournit cependant moins d'huile & beaucoup plus d'eau.

Cette analyſe fait voir qu'il y a dans le *ſang* des liquides plus peſans & plus tenaces les uns que les autres; qu'il y en a d'aqueux, d'inflammables, & qu'une très-grande partie du *ſang* tend plus à la pourriture & à la nature alkaline: car tant que le *ſang* n'eſt pas altéré, & qu'il eſt à-couvert de la pourriture & d'une trop grande chaleur, il ne s'alkaliſe, ni ne s'aigrit, il eſt au contraire doux & peu ſalé; il eſt cependant âcre dans certaines maladies, & très-diſpoſé à la pourriture. Par exemple, dans le ſcorbut dans lequel il ronge les vaiſſeaux qui le renferment; dans l'hydropiſie où l'eau devient preſque alkaline. On trouve dans celui des inſectes une chaux alkaline, qui fait efferveſcence avec les acides.

Les acides violens & l'eſprit de vin coagulent le *ſang*. Les acides doux, les ſels alkalis, même fixes, & ſur-tout les volatils, les acides végétaux & le nitre, le diſſolvent; il ne fait efferveſcence avec aucun ſel. Le mouvement violent, une trop grande chaleur extérieure, fait tomber le *ſang* en pourriture.

Si l'on examine le *ſang* nouvellement tiré dans un tuyau de verre, ou dans les veines des animaux vivans, à-travers le microſcope, on y diſtingue des globules rouges, mols, de figure variable, & qui conſtituent ce qu'on appelle proprement *le cruor*, ou la partie du *ſang* renfermée dans les arteres & les veines ſanguines.

Ces globules nagent dans un fluide moins denſe, dans lequel on diſtingue avec le microſcope, des globules jaunes, plus petits que les rouges, qui ont été auparavant de cette couleur; & qui par la chaleur & le frottement ſe changent en de plus petits ſemblables. De grands hommes après bien des expériences, ont évalué le diametre d'un globule rouge de *ſang*, à $\frac{1}{3274}$ pouce.

On obſerve, après un examen le plus recherché à-travers le microſcope, dans l'eau pâle qui reſte & dans laquelle les premiers globules nageoient, des globules auſſi tranſparens que l'eau, & quelques petites pointes de ſel.

C'eſt de ces expériences, comparées les unes avec les autres, que l'on a tiré toutes ces connoiſſances que l'on a ſur le *ſang*. On ſait donc que le *ſang* eſt compoſé de globules qui ſe réuniſſent en une maſſe confuſe lorſque la vapeur qui les tenoit en diſſolution s'en exhale, & parce qu'alors leur force d'attraction eſt plus grande. La partie rouge du *ſang* deſſéchée & qui s'enflamme, nous fait voir la nature inflammable de ces globules ſi on la jette dans le feu; c'eſt ce que prouve auſſi le pyrophore qu'on tire du *ſang* humain, & il eſt très-vraiſſemblable que l'huile poiſſeuſe que l'on retire du *ſang* par un feu violent, vient encore de-là.

Le *ſerum* jaunâtre qui paroît auſſi compoſé de globules nageant dans l'eau, eſt tel que nous l'avons décrit ci-deſſus. Il ſe trouve dans une eſpece de *liquamen* aqueux & plus fin, dont on ne peut diſtinguer les particules de l'eau des autres principes, mais en plus petite quantité, dont il eſt compoſé; principes que le feu fait dégénérer en ſels alkalis. Les diſtillations de la ſalive, du mucus, de l'humeur de l'inſenſible tranſpiration, en fourniſſent autant de preuves.

On ne peut déterminer au juſte la quantité du *ſang*; il eſt conſtant que le poids des humeurs ſupaſſe de beaucoup celui des parties ſolides; mais pluſieurs de ces humeurs ne circulent point; telles ſont la graiſſe & le ſuc glutineux qui unit les différentes parties. Si on en peut juger par les grandes hémorrhagies qui n'ont cependant pas fait perdre la vie, par les expériences faites ſur les animaux, deſquels on a tiré tout le *ſang*, par la capacité des arteres & des veines, les humeurs qui circulent peuvent s'évaluer au moins à 50 livres, dont la cinquieme partie conſtitue ce qu'on appelle le *vrai ſang*; les arteres en contiennent environ la cinquieme partie, & les veines les quatre autres.

La proportion de ces élémens n'eſt pas toujours telle que nous l'avons dit juſqu'à préſént: l'exercice, l'âge viril augmente le *ſang* renfermé dans les vaiſſeaux ſanguins, ſa rougeur, ſa force, ſa denſité, la cohéſion de ſes parties, la dureté du *ſerum* coagulé, ſon poids & ſes principes alkalis; au contraire, ſi on eſt jeune, oiſif, qu'on ne boive que de l'eau, & qu'on ne vive que de végétaux, toutes ces cauſes diminuent le volume du *ſang* des vaiſſeaux ſanguins, rendent les parties aqueuſes plus abondantes, & augmentent à proportion le *ſerum* & le mucus qu'il contient; la vieilleſſe en augmente la partie rouge, & diminue la partie gélatineuſe.

La partie rouge du *ſang* paroît ſur-tout propre à produire la chaleur, puiſque la chaleur eſt toujours proportionnée à cette partie: elle l'arrête dans les vaiſſeaux du premier genre, parce que la groſſeur de ſes globules l'empêche de paſſer outre; & comme ils reçoivent du cœur un mouvement commun à toutes les autres parties, elles ont plus de vîteſſe qu'elles, à raiſon de leur plus grande denſité; de-là ils impriment par cette raiſon le mouvement aux liqueurs des genres inférieurs; c'eſt là pourquoi la partie rouge du *ſang* étant trop diminuée par de fréquentes ſaignées, le ſang ſéjourne dans les plus petits vaiſſeaux; on devient gros, hidropique, & ainſi le renouvellement de la maſſe du ſang paroît dépendre de la préſence de la quantité convenable de cette partie rouge; en effet, les hémorrhagies font dégénérer le *ſang*, qui de ſa nature eſt rouge & épais, en une humeur pâle & ſéreuſe.

Le *ſerum*, principalement celui qui ſe coagule, eſt ſur-tout deſtiné à la nutrition des parties, à la diſſolution des alimens, à arroſer la ſurface externe & interne des cavités du corps humain, à entretenir la ſoupleſſe dans les ſolides, au mouvement des nerfs, à la vue, *&c.* M. Haller, *Phyſiol.*

Les globules rouges du *ſang* ne different de ceux qu'on trouve dans le chyle, qu'en ce qu'ils ſont compoſés de pluſieurs; leur couleur ne dépend que de cet aſſemblage, car quand on les ſépare, ils reprennent leur blancheur; de-là vient que tout ce qui paroît rouge dans un ſang qu'on expoſe à l'air, ſe convertit enfin en ſéroſité; car les petits globules qui ſe ſéparent les uns des autres recouvrent leur blancheur. La même choſe arrive dans le ſang lorſqu'il eſt ren-

fermé dans le corps; car lorſqu'il a roulé un certain tems dans ſes vaiſſeaux, il change de nature; ſes globules ſont fouettés continuellement par les vaiſſeaux, qui étant aidés de l'action de la chaleur qui ſurvient, diviſent les parties du ſang, & les réduiſent enfin en une ſérosité, laquelle ſe filtre par les couloirs des viſceres, ou s'exhale par les pores des poumons & de la peau.

La cauſe de cette rougeur a fait former bien des ſyſtèmes; celle qui a été reçue le plus généralement eſt le mélange du nitre de l'air avec le *ſang* dans les poumons; quelques expériences chimiques paroiſſent confirmer cette idée. Mais 1°. avec des ſels alkalis on donne de la rougeur au lait: quelle raiſon aura-t-on donc d'attribuer la couleur du *ſang* au nitre plûtôt qu'à des ſels alkalis? l'on peut dire avec autant de vraiſſemblance qu'un ſel lixiviel ſorti de la terre ou mêlé avec les alimens, produit la couleur rouge, quand il vient à s'alkaliſer par la chaleur du corps: d'ailleurs ne pourra-t-on pas trouver dans l'air quelque miniere de ſel alkali, de même qu'on y trouve du nitre? 2°. on ne ſauroit prouver qu'il y ait du nitre dans l'air; du-moins n'eſt-il pas concevable qu'il ſe trouve dans ce fluide une ſi grande quantité de ce ſel.

Je ne parlerai pas ici de ceux qui ont autrefois attribué au foie la rougeur du *ſang*; on ſait que Bartholin l'a dépouillé de cette faculté; mais je crois qu'on peut lui rendre en partie les fonctions qu'on lui a refuſées: il n'eſt pas prouvé que le chyle ne paſſe pas des veines méſentériques dans le foie; au contraire, nous ſavons que cela arrive dans les oiſeaux: des expériences mêmes ſemblent prouver que la même choſe ſe trouve dans l'homme.

Mais comment eſt-ce que les globules unis peuvent prendre la couleur rouge par cette union préciſément? On a dit que les couleurs conſiſtoient dans les modifications de la lumiere; mais par des expériences réitérées, on s'eſt convaincu que les couleurs étoient particulieres à certains rayons de lumiere.

Les globules dans les gros vaiſſeaux teignent en rouge toutes les liqueurs qui s'y trouvent; il ne faut pas pour cela qu'ils ſoient en une quantité extraordinaire; on voit qu'il ne faut que peu de vin rouge pour teindre un grand verre d'eau.

La petite quantité des globules rouges fait que les extrémités capillaires des arteres ne ſont pas colorées; car comme ces globules ne peuvent paſſer que l'un après l'autre dans les filieres, il s'enſuit que pour un globule rouge il y aura une grande quantité d'eau & de limphe, & par là la couleur rouge doit ſe trouver abſorbée; de plus, ces petits globules ſe trouvant comprimés, leur figure doit changer, ainſi la couleur doit ſouffrir quelque changement; auſſi a-t-on remarqué que les globules en paſſant par les extrémités artérielles, s'applatiſſent & prennent une couleur jaunâtre; on apperçoit de petits globules blancs & diaphanes, qui ne ſont autre choſe que les parties huileuſes de la limphe, qui n'ont encore ni aſſez de mouvement, ni aſſez de preſſion pour changer de couleur.

La rougeur du *ſang* eſt-elle abſolument néceſſaire? On trouve des inſectes qui n'ont dans leurs vaiſſeaux qu'une liqueur blanchâtre & diaphane; avec ce fluide ils vivent, ils font tous les mouvemens dont leurs petits muſcles ſont capables.

Le *ſang* n'a pas la même couleur dans tous ſes vaiſſeaux: ſi l'on ouvre un chien d'abord après qu'il a mangé, on verra qu'il ſe trouve dans les arteres pulmonaires une matiere blanchâtre mêlée avec le *ſang*; mais dans les veines le *ſang* eſt plus rouge; cela s'enſuit évidemment de ce que nous avons dit. La rougeur du *ſang* dépend de la cohéſion des globules du chyle; ces globules, par la preſſion qu'ils ont ſoufferte, ont été unis dans les arteres capillaires; il eſt donc néceſſaire que le *ſang* ſoit plus rouge dans la veine pulmonaire que dans l'artere.

Il y a encore une autre différence de couleur dans le *ſang* qui ſe trouve en divers vaiſſeaux; le *ſang* artériel eſt fort rouge, mais le ſang veineux eſt noirâtre; cela s'enſuit de même de ce que nous avons établi. La rougeur du *ſang* dépend du mouvement qui ſe trouvant moins fort dans les veines, doit auſſi produire moins d'effet; mais il y a une raiſon qui prouve mieux que cette différence doit arriver: c'eſt que le ſang artériel eſt rempli de lymphe, au lieu que le *ſang* veineux en eſt privé; par conſéquent les globules rouges ſe trouvent en plus grande quantité à proportion dans les veines, & le *ſang* doit y paroître d'une rougeur plus foncée & approchante du noir.

Quand on tire du *ſang* des veines & des arteres du même animal, on y remarque une différence: le *ſang* des arteres a à-peu-près la même couleur dans ſa ſurface & dans le fond; mais le *ſang* veineux eſt fort noirâtre au fond; je ſuppoſe au reſte que l'on mette ce *ſang* dans un vaiſſeau un peu profond: la différence de couleur ne vient que de ce que le *ſang* artériel eſt beaucoup plus raréfié & plus mêlé que le *ſang* veineux; le mouvement qui ſe trouve dans les arteres & qui manque dans les veines, doit néceſſairement produire cet effet.

Outre la partie rouge dont nous venons de parler, y a-t-il dans le *ſang* des parties fibreuſes? Il s'eſt trouvé des anatomiſtes qui avec raiſon, ont nié l'exiſtence de ces parties; mais il s'eſt trouvé des phyſiciens qui leur ont fait divers réponſes pour prouver qu'il y avoit dans le *ſang* de ces ſortes de parties. *Voyez* M. Senac, *eſſ. de Phyſiq.*

Toutes ces matieres qui compoſent le *ſang* ſont agitées de deux mouvemens; l'un eſt le mouvement de circulation dont nous avons parlé, & l'autre le mouvement inteſtin, c'eſt-à-dire le mouvement des parties ſanguines en tout ſens. *Voyez* CIRCULATION.

Le mouvement inteſtin n'eſt point prouvé comme le mouvement circulaire, au contraire il ſouffre beaucoup de difficulté; on ne nie pas que les parties qui compoſent le ſang n'aient des mouvemens différens dans leurs vaiſſeaux; leurs diverſes réflexions, l'élaſticité de l'air, l'action des vaiſſeaux; tout cela doit imprimer divers mouvemens aux diverſes parties qui compoſent le *ſang*; mais ce qu'on nie, c'eſt que le mouvement inteſtin ſoit eſſentiel à ſa fluidité, c'eſt-à-dire que le *ſang* ne ſoit fluide que parce que ſes parties ſont diverſement agitées: une matiere peut être très-fluide quoique toutes ſes parties ſoient dans un repos parfait; il ſuffit ſeulement que ces parties puiſſent céder à la moindre impulſion; or cela arrivera néceſſairement dès qu'elles ne ſeront pas unies. Je crois qu'il n'y a perſonne qui puiſſe ſoutenir que la déſunion ou la non-adhérence des parties de la matiere, ne puiſſe exiſter ſans mouvement; ce ſentiment ne ſouffre pas tant de difficulté que l'autre, on s'épargne par-là la peine de chercher une cauſe de cette agitation, qu'on a cru trouver dans la matiere ſubtile, mais que rien ne ſauroit prouver; on ne peut concevoir dans ce fluide un mouvement continuel qui porte ces parties de tous côtés, la raiſon en eſt évidente; car ſi l'on veut établir un mouvement en tous ſens, il faut qu'on diſe qu'il n'y a pas d'endroits vers lequel quelque partie de ce fluide ne ſe meuve; or ſi cela eſt, il n'y aura point de partie en mouvement qui n'en trouve quelqu'une qui aura autant de force qu'elle dans ſon chemin; elle ne pourra donc pas ſe mouvoir, ni par conſéquent aucune des autres. Enfin nous nions qu'il y ait dans le *ſang* un principe qui par lui-même donne la fluidité, laquelle ne dépend abſolument que du mouvement des vaiſſeaux; car les grumeaux qu'on voit dans les vaiſſeaux de la

grenouille qui a été exposée à un froid vif, ne peuvent pas se dissoudre par la chaleur qu'on leur communique en approchant la grenouille du feu ; mais dès que le mouvement du cœur augmente, les grumeaux se divisent dans un instant. Les mouvemens de circulation & de fluidité ne sont pas les seuls qu'on a attribués au *sang* ; on lui a encore voulu donner un mouvement de fermentation : le *sang*, dit-on, a des principes acides & alkalis qui, heurtant continuellement les uns contre les autres, doivent nécessairement produire le mouvement que l'on nomme *fermentation*, comme cela arrive aux liqueurs qui ont ces principes ; mais comme ces principes sont mêlés de parties sulphureuses qui les séparent, il s'ensuit que la fermentation ne doit se faire que peu-à-peu ; au premier instant quelques parties sulphureuses sortiront de l'entre-deux de quelques acides & de quelques alkalis ; au second instant la même chose arrivera à d'autres parties ; ainsi la fermentation se fera successivement : on apporte encore plusieurs autres raisons pour prouver qu'il y a dans le *sang* un tel mouvement fermentatif. 1°. Dit-on, le chyle se change en *sang* ; or dans le *sang* les parties sont changées, & la proportion des principes qui le composent n'est pas la même que dans les parties du chyle ; tout cela, selon plusieurs, ne peut se faire sans fermentation. 2°. Le *sang* se change en diverses humeurs, & dans ce changement il y a un changement de substance qui ne peut se faire sans fermentation. 3°. Dans le foin & l'avoine, on ne trouve pas de sel urineux ; cependant les animaux qui se nourrissent de ces matieres donnent beaucoup de ce sel par l'analyse ; or ce sel ne sauroit se former sans la fermentation non-plus que le sel salé ; toutes ces raisons sont soutenues de l'analyse de toutes les liqueurs du corps humain, que l'on peut voir à leurs *articles particuliers*, SALIVE, SUC PANCRÉATIQUE, SEMENCE, URINE, *&c.*

Quelque chose que l'on dise, on ne sauroit établir de fermentation dans le *sang* ; les matieres qui le composent sont fort huileuses : or on sait par la Chimie que l'huile empêche les fermentations ; les acides du vinaigre qui ont dissout le plomb, & qui sont mêlés avec beaucoup d'huile, comme l'analyse nous l'apprend, ne bouillonnent point avec les alkalis : il y a plusieurs autres exemples que je ne rapporterai pas. 2°. Jamais il n'y a eu de fermentation sans repos ; or comment trouver ce repos dans le *sang* qui est porté partout le corps avec une grande rapidité.

3°. Mais, objectera-t-on, comment se peut former du sel salé du *sang*, s'il n'y a pas de fermentation ? A cela je réponds que les acides du vinaigre qui a dissout le plomb, formeront le sel salé avec des alkalis ; cependant on n'y remarque pas de fermentation : d'ailleurs la pression du cœur & des vaisseaux, & la chaleur du *sang*, feront entrer les acides dans les alkalis, & cela suffira pour former un sel salé, *&c.*

Toutes ces raisons étant supposées, on peut prouver qu'il n'est pas besoin de fermentation pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 1°. Les parties solides du corps humain sont très-propres à s'échauffer par les frottemens : on l'expérimente à chaque moment par l'action des mains ou de quelque autre partie. 2°. Dès que le cœur viendra à agir par ses mouvemens alternatifs, il poussera les parois artérielles, qui par leurs vibrations fréquentes s'échaufferont peu-à-peu. 3°. Les vibrations des arteres ayant fort échauffé les autres parties solides, il arrivera que cette chaleur se communiquera aux fluides, ainsi les solides seront la seule cause de la chaleur dans le corps humain. 4°. Les parties fluides qui sont dans les vaisseaux, sont très-propres à s'échauffer, puisqu'elles sont fort huileuses ; ainsi elles pourront s'échauffer beaucoup. 5°. Par ce que nous venons de dire, on se débarrasse facilement de la difficulté qu'on fait d'ordinaire contre ce sentiment ; savoir comment il se peut faire que les fluides s'échauffent beaucoup dans notre corps sans fermentation, puisque l'eau qu'on bat ne s'échauffe jamais. On en trouve aisément la raison dans ce que nous venons de dire ; s'il n'y avoit que de l'eau dans le corps, la chaleur seroit suffoquée, mais il y a d'autres matieres : d'ailleurs si les parois des vaisseaux étoient bien fortes, & que l'eau n'empêchât pas l'esprit animal de couler dans les nerfs, la chaleur pourroit se faire sentir. On n'a qu'à imbiber d'eau des pieces de bois qui s'échauffent facilement, on verra que si on les frotte long-tems l'une contre l'autre, elles s'échaufferont : or cela ne peut se faire qu'il ne survienne quelque chaleur dans l'eau contenue dans les pores ; de plus, s'il y avoit un principe d'élasticité dans l'eau comme dans le sang, la chaleur surviendroit de même par les mouvemens de ce fluide, comme par le mouvement du *sang*. 6°. Il y a une expérience qui prouve que la cause primitive de la circulation & de la chaleur, est l'action des vaisseaux. Qu'on prenne une grenouille, qu'on l'ouvre & qu'on l'expose au froid, on verra que le *sang* qui est dans le mésentere se coagulera & se réduira en grumeaux. Si l'on présente ces vaisseaux au feu, les grumeaux subsistent toujours, l'action des parties ignées ne les résout point ; mais dès qu'on présente le cœur de la grenouille au feu, & qu'il commence à battre, dès lors tous les grumeaux disparoissent, & la circulation se revivifie, comme nous avons déja dit. De-là il s'ensuit évidemment que ce n'est pas la chaleur qui donne la fluidité au sang, que ce n'est que l'action des parties solides qui le divisent ; que sa chaleur est un effet du mouvement des vaisseaux, & qu'elle n'est pas même absolument nécessaire, puisqu'elle n'est qu'une suite du ressort des fibres. S'il arrivoit que ces fibres pussent avoir assez de force pour diviser le *sang*, mais qu'elles n'en eussent pas assez pour s'échauffer, le *sang* ne seroit nullement chaud, quoiqu'il fût fluide. 7°. On peut voir par tout cela que le *sang* qui sera trop agité par les parties solides, s'échauffera davantage, tendra à s'alkalifier, deviendra plus âcre. 8°. On peut expliquer pourquoi la chaleur devient plus forte quand la circulation trouve quelque obstacle : les arteres se trouvant plus dilatées, agissent avec plus de force ; ainsi la chaleur doit se faire sentir plus fortement. *Voyez* M. Senac, *essais phys.*

On peut concilier tout ce que nous venons de dire du *sang*, avec les différentes especes de tempéramens que les anciens ont établies. Si le *sang* abonde en globules rouges ou du premier genre, cet état sera celui que les anciens appelloient *tempérament sanguin* ; & on rendra raison par-là des symptomes particuliers à ce tempérament. Si les globules rouges sont en petite quantité dans le *sang*, & que celui-ci soit fluide & séreux, ce sera ce qu'ils appelloient *tempérament phlegmatique*. S'il arrive, par quelque cause que ce soit, que le *sang* se trouve surchargé de parties grossieres, épaisses, & difficiles à mettre en mouvement, parties que les anciens ont regardées comme les principaux ingrédiens de l'atrabile, ce sera pour lors cette constitution qu'ils ont appellée mélancolique, *temperamentum melancolicum*. Nos alimens en général sont d'une matiere acide, ou participent de cette qualité ; mais par les altérations qu'ils ont à souffrir dans notre corps, ils passent bientôt dans un état neutre : la structure du corps des animaux est telle, que la circulation par sa force en atténuant de plus en plus les parties du sang, corrige leur acidité, & les animalise pour ainsi dire ; elle les rend volatils & en état de passer par la voie de la transpiration : c'est cete même force qui les dispose enfin à devenir *alkalins* ; si rien ne s'oppose à cette transformation, l'haleine devient

forte & le ſang ſe corrompt. On voit que la bile avant que de ſe ſéparer du reſte de la maſſe du *ſang*, a ſubi une longue circulation : c'eſt une des liqueurs animales les plus parfaites, & qui s'éloignent le plus de la nature des acides ; elle eſt abondante & bien conditionnée dans ceux en qui les liqueurs circulent avec force, & en qui toutes les fonctions s'exécutent bien. C'eſt cette conſtitution portée à un degré trop fort, qui mérite à juſte titre d'être appellée avec les anciens, *tempérament cholérique*, ou *chaud & bilieux ;* la conſtitution directement contraire à celle-là, dans laquelle la circulation ſe fait d'une maniere foible & irréguliere, & où le mouvement n'eſt point aſſez fort pour changer la qualité de nos alimens, paroit convenir avec la *cachexie* des anciens, que l'on peut en quelque façon regarder comme une ſorte de tempérament, & comme une diſpoſition différente de l'état naturel & régulier. Elle n'eſt pas, à proprement parler, une maladie particuliere, telle que le ſeroit une diſpoſition du corps propre à donner lieu à un grand nombre d'incommodités ; cette conſtitution ſe trouve communément confondue avec le tempérament phlegmatique, de même le tempérament ſanguin & bilieux ſe trouvent ſouvent réunis dans un même ſujet. On trouve encore dans le corps humain d'autres diſpoſitions générales & différentes de l'état moyen; & ces différentes diſpoſitions peuvent être déſignées par les noms du tempérament *ſulphureux, ſalin, chaud, froid*, &c. ſelon la maniere dont on conſidere les diverſes parties qui entrent dans la compoſition du *ſang*, leur combinaiſon, & les différentes opérations du corps. *Voyez* CŒUR.

Quant à la dépuration du *ſang*, & à la maniere dont les différentes liqueurs ſont ſéparées, *voyez* SECRÉTION.

Pour ce qui eſt de la transfuſion du *ſang* d'un animal dans les veines d'un autre, *voyez* TRANSFUSION.

Nous avons dans les *Tranſactions philoſophiques* pluſieurs exemples extraordinaires d'hémorrhagies volontaires ; il eſt fait mention ſur-tout d'un enfant qui rendit le *ſang* par le nez, les oreilles & le derriere de la tête pendant trois jours. Depuis ce tems juſqu'au ſixieme, il rendit le *ſang* par les ſueurs de la tête : au ſixieme jour il le rendit par la tête, les épaules & le milieu du corps pendant trois jours. Il continua à ſaigner des orteils, des jointures des bras, & des doigts de chaque main, & de l'extrémité des doigts, ce qui dura juſqu'à ſa mort. Dans l'ouverture que l'on en fit, on trouva dans les endroits d'où le *ſang* ſortoit de petits trous ſemblables à une piquûre d'aiguille. *Voyez* HÉMORRHAGIE.

Pour la maniere d'étancher le ſang, *voyez* STYPTIQUE.

*Pierre de ſang*, *voyez* SANGUINE & HÉMATITES.

*Mains ſanglantes* (*avoir les*) c'eſt une des quatre ſortes de délits que l'on peut commettre ſur les pays de chaſſe du roi d'Angleterre. Si on trouve un homme ayant les mains ou une autre partie ſanglante, il eſt condamné comme ayant tué une bête fauve, quand même on ne l'auroit point trouvé chaſſant. *Voyez* FORÊT.

*Pluie de ſang*, *voyez* PLUIE.

*Flux de ſang*, *voyez* FLUX & DYSSENTERIE.

*Urine de ſang*, c'eſt une maladie dans laquelle l'urine ſort mêlée avec du *ſang*, en quantité plus ou moins grande. *Voyez* URINE.

Le *ſang* qui ſort ainſi vient des reins, quelquefois auſſi de la veſſie ou des ureteres. Cette maladie eſt cauſée quelquefois par une émotion violente, ou par une chûte en arriere qui cauſe la rupture de quelques-uns des vaiſſeaux urinaires : quelquefois auſſi elle ſe trouve à la ſuite des ſuppreſſions ſubites des hémorrhoïdes ou des regles. La pierre ſur-tout dans les reins, occaſionne auſſi de fréquens paroxiſmes de cette maladie ; & les cantharides priſes intérieurement, ou même appliquées extérieurement ſans acides, produiſent le même effet. L'urine de *ſang* eſt un trés-mauvais ſymptome dans la petite vérole & les fievres malignes, quoique dans quelques occaſions elle ait paru ſervir de criſe, & être un indice de la fin de la maladie.

SANG DE BOUC, (*Pharmacie.*) la préparation conſiſte à le faire ſécher pour le garder & le réduire en poudre quand on voudra.

On fera nourrir à la maiſon un chevreau avec la pimprenelle, le perſil, la mauve, la ſaxifrage ; on lui ouvrira les arteres, & on ramaſſera le ſang qui en découlera ; on le laiſſera raſſeoir ; on en ſéparera la ſérоſité, & enſuite on le fera ſécher au ſoleil, ou à une chaleur douce de feu.

Ses vertus ſont d'être ſudorifique, alexipharmaque ; on l'ordonne dans la pleuréſie, à la doſe d'un ſcrupule. *Voyez* BOUC. C'eſt ainſi que l'on prépare le *ſang* humain.

SANG, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, dans l'Ecriture, marque *la vie* ; de-là ces expreſſions figurées, *teindre ſon pié*, *ſes habits de ſang*, pour dire faire un grand carnage de ſes ennemis ; *porter ſur quelqu'un le ſang d'un autre*, c'eſt charger quelqu'un du meurtre d'un autre. *Sang* ſe prend auſſi pour *parenté*, *alliance*. Je vous livrerai à ceux de votre *ſang* qui vous pourſuivront, *Ezech. xxxv. 6.* Ce mot déſigne encore la nature corrompue par le péché, *Matth. xvj. 17.* Il ſignifie quelquefois *le jus du raiſin*. Judas lavera ſon manteau dans le vin, *in ſanguine uvæ*, Geneſe. *ixix. 11.* C'eſt une expreſſion figurée pour peindre la fertilité des vignobles de la tribu de Juda. *Malheur à celui qui bâtit une ville dans le ſang*, Habac. *ij. 12.* c'eſt-à-dire *par l'oppreſſion des malheureux.* O Dieu, délivrez-moi *des ſangs*, dit David, *pſ. l. 16.* c'eſt-à-dire des peines que je mérite par le *ſang* que j'ai répandu. Ce devroit être la priere de tous les rois qui ont aimé la guerre. (*D. J.*)

SANG, *pureté de*, (*Hiſt. d'Eſpag.*) en Eſpagne on fait preuve de *pureté de ſang*, comme on fait preuve en France de nobleſſe pour être chevalier de Malte, ou du Saint-Eſprit, *&c.* Tous les officiers de l'inquiſition, ceux du conſeil ſuprême & des autres tribunaux doivent prouver leur *pureté de ſang*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a jamais eu dans leur famille ni juifs, ni maures, ni hérétiques. Les chevaliers des ordres militaires, & quelques chanoines ſont pareillement obligés de joindre cette preuve aux autres, qu'on exige d'eux. On les diſpenſe de la *pureté de ſang* au propre, la figurative en tient lieu. (*D. J.*)

SANG *de Jeſus-Chriſt*, *ordre du*, (*Ordre milit.*) nom donné à un ordre militaire inſtitué à Mantoue en 1608, par Vincent de Gonzagues, quatrieme du nom, duc de Mantoue. On peut lire, ſur cet ordre, Donnemundi, dans ſon hiſtoire de Mantoue, le Mire, Faryn, Juſtiniani & le pere Helyot. Je dirai ſeulement que l'habit des chevaliers de cet ordre, à commencer par leur collier juſqu'à leurs bas de ſoie cramoiſi, eſt aſſez biſarrement imaginé ; mais c'eſt à-peu-près la même choſe de preſque tous les autres ordres militaires de l'Europe. (*D. J.*)

SANG, *conſeil de*, (*Hiſt. mod.*) eſt un tribunal qui fut établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou juſtification de ceux qui étoient ſoupçonnés de s'oppoſer aux volontés du roi d'Eſpagne Philippe II. Ce conſeil étoit compoſé de douze perſonnes.

SANG-DRAGON, ſ. m. (*Hiſt. des drog. exot.*) ſorte de réſine connue de Dioſcoride, ſous le nom de κιννάβαρις, & des Arabes, ſous celui de *alachnem* ; on l'appelle *ſanguis draconis* dans les boutiques. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, friable, inflammable,

qui se fond aisement au feu, d'un rouge foncé, de couleur de *sang* lorsqu'elle est pilée, transparente quand elle est étendue en lames minces, sans goût & sans odeur, si ce n'est lorsqu'on l'a brûlée; car alors elle répand une odeur qui approche beaucoup de celle du storax liquide.

On trouve dans les boutiques de droguistes deux sortes de *sang-dragon*; le dur est formé en grumeaux, ou en petites masses de la longueur d'un pouce & de la largeur d'un demi-pouce, enveloppé dans des feuilles longues, étroites presque comme celles du jonc ou de palmier: c'est ce que l'on appelle chez les apothicaires *larmes*, ou *gouttes de sang-dragon*. Il y en a aussi en masses, ou en pains qui est moins pur, & mêlé d'écorces, de bois, de terre ou d'autres corps hétérogenes. L'autre *sang-dragon*, que l'on rencontre quelquefois dans les boutiques, est fluide, mou, tenace, résineux, inflammable; il approche de l'odeur de celui qui est solide; il est cependant moins agréable: il seche avec le tems, & devient semblable à celui qui est solide.

On trouve aussi très-souvent chez les droguistes un faux *sang-dragon*, qu'il est très-facile de distinguer du véritable. Ce sont des masses gommeuses, rondes, applaties, d'une couleur rouge-brune & sale, composée de différentes especes de gommes, auxquelles on donne la teinture avec du vrai *sang-dragon*, ou avec le bois du Brésil. Ces masses ne s'enflamment point, mais elles font des bulles, elles pétillent, elles s'amollissent & se dissolvent dans l'eau qu'elles rendent mucilagineuse comme les gommes. On doit les rejetter entierement. On estime le *sang-dragon* que l'on apporte en gouttes pures, brillantes, d'un rouge-brun, inflammables, enveloppées dans des feuilles, & qui étant pulvérisées, font paroître une couleur d'écarlate brillante.

Les anciens Grecs connoissoient ce suc résineux, sous le nom de *cinnabre*, dénomination qui depuis a été transportée par abus à notre cinnabre minéral, que les Grecs appelloient *minium*; c'est par le même abus que l'on a donné peu-à-peu le nom de *minium* à la chaux rouge du plomb.

Dans le tems de Dioscoride, quelques-uns pensoient que le suc, dont nous parlons, étoit le *sang* desséché de quelque dragon. Dioscoride, à la vérité, rejette cette idée; mais il ne dit pas ce que c'est que le suc: cependant il y a long tems que ceux qui ont écrit sur la matiere médicale, conviennent que ce suc découle d'un arbre.

Monard assure que cet arbre s'appelle *dragon*, à cause de la figure d'un dragon que la nature a imprimé sur son fruit; mais ne peut-on pas dire que c'est à cause du nom de l'arbre que l'on a cherché & imaginé cette figure de dragon dans son fruit? Quoi qu'il en soit, les Botanistes font mention de quatre especes de plantes qui portent le nom de *sang-dragon* des boutiques. Décrivons-les, M. Geoffroy nous dirigera.

La premiere espece s'appelle *draco arbor*, Clus. *Hist. I. C. B. P. 305. palma prunifera, foliis yuccæ, è quâ* sanguis draconis. *Commuel. hort. Amstæl.* C'est un grand arbre qui ressemble de loin au pin par l'égalité & la verdure de ses branches. Son tronc est gros, haut de huit ou neuf coudées, partagé en différens rameaux, nuds vers le bas, & chargés à leur extrémité d'un grand nombre de feuilles, longues d'une coudée, larges d'abord d'un pouce, diminuant insensiblement de largeur, & se terminant en pointe; elles sont partagées dans leur milieu par une côte saillante, comme les feuilles d'iris. Ses fruits sont sphériques, de quatre lignes de diametre, jaunâtres & un peu acides; ils contiennent un noyau semblable à celui du petit palmier. Son tronc, qui est raboteux, se fend en plusieurs endroits, & répand dans le tems de la canicule, une liqueur qui se condense en une larme rouge, molle d'abord, ensuite seche & friable; & c'est-là le vrai *sang-dragon* des boutiques. Cet arbre croît dans les îles Canaries, surtout près de Madere.

La seconde espece de *sang-dragon* est appellée *palma amboinensis* sanguinem draconis *fundens altera, foliis & caudice, undique spinis longis, acutissimis, nigris, armata*, Sherad. *Arundo fareta Indiæ orientalis*, sanguinem draconis *manans*, Hist. Uxon. *Palma pinus, sive conifera, J. B. 1. 398. Arundo rotang*, Bont. *Palma conifera spinosa*, Kæmpfer. *Amæn. exot. 552.* Cet arbre est haut de trois toises, hérissé de toutes parts d'épines, d'un brun foncé, droites, applaties, longues presque d'un pouce.

Son tronc s'éleve jusqu'à la hauteur de trois aunes; il est de la grosseur de la jambe, simple, droit, jaunâtre, garni d'épines horisontales; il est noueux de lieu en lieu, & ses nœuds sont entourés de branches feuillées; elles forment un tuyau par leur base, de maniere que la branche feuillée inférieure embrasse toujours celle qui est au-dessus, ce qui fait que ses nœuds ne paroissent pas, à-moins qu'on n'en ôte les enveloppes.

Ces bases de branches feuillées, ou ces especes de tuyau, forment la plus grande partie de la surface extérieure du tronc; car lorsqu'elles ont été enlevées, on voit la partie médullaire du tronc dont la surface est luisante, de couleur brune, d'une substance blanche, mollasse, fibrée, charnue & bonne à manger. Ses branches feuillées sont clair-semées sur le tronc, & rapprochées vers le sommet.

Elles sont garnies de feuilles rangées par paires de chaque côté, & nues à leur partie inférieure. La côte de ses branches feuillées est lisse, verte en-dessus, pâle & jaunâtre en-dessous, creusée en gouttiere de chaque côté d'où partent les feuilles; elle est hérissée d'épines courtes, rares, recourbées, jointes deux-à-deux comme des cornes.

Les feuilles que les Botanistes appellent ordinairement *des ailes*, sont comme celles du roseau, vertes, longues d'une coudée, larges de six lignes, pointues, menues, pendantes, ayant quelques épines en-dessous, & trois nervures qui s'étendent dans toute la longueur.

Les fruits naissent d'une façon singuliere, ramassés en grappes, sur une tige qui vient de l'aisselle des branches feuillées. Ces grappes sont renfermées dans une gaîne, composée de deux feuillets opposés, minces, cannelés, bruns, qui forment une longue pointe aiguë.

La grappe a neuf pouces de longueur, & est composée de quatre, cinq ou six petites grappes qui accompagnent la tige. Ces grappes se divisent en pédicules courts, gros, courbés & posés près l'un de l'autre; ils portent chacun un fruit dont la base est formée de six petits feuillets minces, membraneuse, de couleur brune, qui servoient de calice à la fleur.

Le fruit est arrondi, ovoïde, plus gros qu'une aveline, couvert d'écailles luisantes, rangées de façon qu'il représente un cône de sapin renversé, car les pointes des écailles supérieures couvrent les intervalles qui se trouvent entre les inférieures, d'où il résulte un arrangement régulier en échiquier. Le sommet de ce fruit est chargé de trois stiles, grêles, secs & recourbés en-dehors.

Les petites écailles sont menues, un peu dures, collées fortement ensemble, de couleur pourpre, à bords bruns, terminées en angles droits par leurs pointes: sous ces écailles on trouve une membrane blanchâtre qui enveloppe un globule charnu, d'un verd pâle avant sa maturité, pulpeux, plein de suc, d'un goût légumineux & fort astringent, qui se ré-

pand promptement de la langue à toute la bouche, mais qui diſparoît auſſi-tôt.

Les Orientaux, les Malayes & les peuples de l'île de Java, tirent le ſuc réſineux du fruit de cet arbre de la maniere ſuivante, ſelon le rapport de Kæmpfer. On place les fruits ſur une claie poſée ſur un grand vaiſſeau de terre, lequel eſt rempli d'eau juſqu'à moitié; on met ſur le feu ce vaiſſeau légerement couvert, afin que la vapeur de l'eau bouillante amolliſſe le fruit, & le rende flaſque; par ce moyen la matiere ſanguine qui ne paroiſſoit pas dans ce fruit coupé, en ſort par cette vapeur chaude, & ſe répand ſur la ſuperficie des fruits. On l'enleve avec de petits bâtons, & on la renferme dans des follicules faites de feuilles de roſeau pliées, qu'on lie enſuite avec un fil, & que l'on expoſe à l'air, juſqu'à ce qu'elle ſoit deſſéchée.

D'autres obtiennent ce ſuc réſineux par la ſimple décoction du fruit; ils le cuiſent juſqu'à ce que l'eau en ait tiré tout le ſuc rouge; ils jettent enſuite le fruit, & ils font évaporer cette eau juſqu'à ce qu'il ne reſte plus qu'un ſuc épais qu'ils renferment dans des follicules.

La troiſieme eſpece de *ſang-dragon* eſt nommée, dans Hermandiez, 59. *ezqua-hailt, ſeu ſanguinis arbor;* c'eſt un arbre qui a les feuilles de bouillon-blanc, grandes & anguleuſes; il en découle par inciſion une liqueur rouge, dite *ſang-dragon.*

La quatrieme eſpece s'appelle *draco arbor, indica, ſiliquoſa, populi folio, angſana Javanenſibus*, comme le *Hort. Amſt. rarior*, 213. C'eſt un grand arbre qui croît dans Java, & même dans la ville de Batavia; ſon bois eſt dur, & ſon écorce rougeâtre. Ses feuilles ſont placées ſans ordre, portées par des queues longues & grêles; elles ſont ſemblables aux feuilles du peuplier, mais plus petites, longues de deux pouces, larges à peine d'un pouce & demi, pointues, molles, liſſes, luiſantes, d'un verd-gai qui tire ſur le jaune; d'un goût inſipide. Ses fleurs ſont petites, jaunâtres, odorantes, un peu ameres; ſes fruits portés par de longs pédicules, ſont d'une couleur cendrée, durs, ronds, applatis, cependant convexes des deux côtés dans leur milieu; membraneux à leur bord, garnis de petites côtes ſaillantes. Chaque fruit contient deux ou trois graines oblongues, recourbées, rougeâtres, liſſes, luiſantes, reſſemblantes un peu de figure à des petits haricots. Quand on fait une inciſion au tronc, ou aux branches de cet arbre, il en découle une liqueur qui ſe condenſe auſſi-tôt en des larmes rouges, que l'on nous apporte en globules enveloppées dans du jonc.

Il ſeroit bien difficile de dire en quoi conſiſte la différence des ſucs que l'on tire de ces différentes plantes, ſi toutefois il y a quelque différence; car on ne diſtingue point la variété de ces ſucs dans les réſines ſeches qu'on nous envoie; ce qu'il y a de sûr, c'eſt que le vrai *ſang-dragon* ne ſe diſſout point dans l'eau, mais dans l'eſprit-de-vin & dans les ſubſtances huileuſes. La fumée qu'il répand, lorſqu'on le brûle, eſt un peu acide, comme celle du benjoin; c'eſt une réſine compoſée de beaucoup d'huile groſſiere, & d'un ſel acide mêlés enſemble; elle contient peu de parties volatiles huileuſes, comme on peut le conclure de ce qu'elle n'a ni goût, ni odeur. On donne au *ſang-dragon* une vertu incraſſante & deſſicative, & on l'emploie intérieurement, à la doſe d'une drachme, pour la diſſenterie, les hémorrhagies, les flux de ventre & les ulceres internes. On s'en ſert extérieurement pour deſſécher les ulceres, agglutiner les levres des plaies, & fortifier les gencives. Les Peintres le font entrer dans le vernis rouge, dont ils colorent les boîtes & coffres de la Chine. (*D. J.*)

SANGAMI *ou* SOOSIN, (*Géog. mod.*) une des provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon. Elle a trois journées de long; c'eſt un pays plat & ſtérile, qui ne fournit preſque d'autre ſubſiſtance que des tortues, du poiſſon & des écreviſſes de mer; mais on tire une grande quantité de bois de ſes forêts, ce pays eſt diviſé en huit diſtricts. (*D. J.*)

SANGAR, ſ. m. (*Mythol.*) fleuve de Phrygie, pere de la belle Sangaride, qui fit oublier au jeune Attis les engagemens qu'il avoit avec Cybele, & fut cauſe de la mort de ſon amant. Pauſanias fait Sangaride mere d'Attis, au lieu de ſon amante; & rapporte un conte que l'on débitoit à Peſſinunte ſur Sangaride. Cette nymphe ayant vû le premier amandier que la terre eût produit, y cueillit des amandes, & les mit dans ſon ſein. Auſſi-tôt les amandes diſparurent, & Sangaride ſe ſentit groſſe; elle accoucha d'un fils que l'on expoſa dans les bois, & qui fut nourri par une chevre, il eut nom *Attis.* (*D. J.*)

SANGAR, (*Géog. anc. & mod.*) *Sangari, Sacari* ou *Zacari*, ou *Zagari*, riviere de la Turquie, en Aſie, dans la partie ſeptentrionale de la Natolie. Elle vient de la province de Germian, & paſſant dans celle de Begſangil, elle s'y rend dans la mer noire. Le nom latin eſt *Sangarius*, ſelon Ptolomée, *liv. V. ch. 1.* & Arrien, *l. I. de Alex.* Heſychius dit *Sagarius*, & l'attribue à la Lydie & à la Phrygie. Elle eſt nommée *Sagaris*, Σαγαρις, dans une médaille de Julia-Pia-Auguſta. Stuckius remarque, que le ſcholiaſte d'Apollonius l'appelle *Sanga*, Σάγγα, & Solin *Sangaris.*

Plutarque le géographe dit, *Sagaris*, fleuve de Phrygie; il ajoute qu'il étoit auparavant nommé Xerabates, par la raiſon que dans les grandes chaleurs de l'été, il eſt la plûpart du tems à ſec; on l'appella *Sagaris*, dit cet auteur, parce que *Sagaris*, fils de Myndon & d'Alexirhoé, ayant mépriſé les myſteres de Cybele, injuria les prêtres de cette déeſſe: Cybele pour le punir lui envoya une manie, dans les accès de laquelle il ſe jetta dans le fleuve de Xerabate, qui changea alors de nom, pour prendre celui de cet homme.

M. de Tournefort, *lettre XVII. tom. II. pag. 84.* nomme cette riviere *Ava* ou *Ayala.* Il eſt ſurprenant, dit-il, que les Turcs ayent reçu l'ancien nom de la riviere d'Ava, car ils l'appellent *Sagari* ou *Sacari*, & ce nom vient ſans doute de *Sangaris*, fleuve aſſez célebre dans les anciens auteurs, lequel ſervoit de limites à la Bithynie. Strabon aſſure qu'on l'avoit rendu navigable, & que ſes ſources ſortoient d'un village appellé *Sangias*, auprès de Peſſinunte, ville de Phrygie, connue par le temple de la mere des dieux; Lucullus étoit campé ſur les bords, lorſqu'il apprit la perte de la bataille de Chalcédoine. (*D. J.*)

SANGENON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom que les Indiens donnent à une eſpece d'opale qui paroît d'une couleur olivâtre, quand on l'a conſiderée à l'ordinaire, mais qui paroît rouge comme un rubis, & tranſparente lorſqu'on regarde le jour au-travers.

SANG-GRIS, ſ. m. *terme de relation;* c'eſt ainſi que les François nomment en Amérique, une boiſſon que les Anglois ont inventée, & qui eſt fort à la mode aux îles Antilles françoiſes. Cette boiſſon ſe fait avec du vin de Madere, du ſucre, du jus de citron, un peu de cannelle, de muſcade, & une croûte de pain rôtie; on paſſe cette liqueur par un linge fin, & elle eſt une des plus agréables à boire. (*D. J.*)

SANGHIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar, qui eſt, dit-on, une eſpece d'indigo. Les habitans la regardent comme un ſpécifique & un préſervatif contre les maladies contagieuſes.

SANGLANT, adj. (*Gram.*) qui rend du ſang, qui en eſt taché. Un ſacrifice *ſanglant*, une robe *ſanglante*, une action *ſanglante*, les mains *ſanglantes;* il ſe prend dans un ſens très-différent, lorſqu'on dit un affront *ſanglant*, une raillerie *ſanglante*, un tour *ſan-*

*lant*, un reproche *ſanglant*. Je crois qu'alors ces choſes ſont comparées à un coup violent qui bleſſe juſqu'au ſang.

SANGLES, ſ. f. pl. (*Corderies.*) les *ſangles* ſont des eſpeces de tiſſus groſſiers, plus ou moins larges & longs, compoſés de pluſieurs gros fils de chanvre, entrelacés les uns dans les autres, qui ſe fabriquent par les Cordiers. Les *ſangles* ſont partie du négoce des marchands de fer & des quincailliers, qui ſont du corps de la Mercerie. Elles ſe diſtinguent en *ſangles* pour chevaux de ſelle; en *ſangles* pour chevaux de bâts ou autres bêtes de ſommes, & en *ſangles* à tapiſſiers ou pour meubles. (*D. J.*)

SANGLES *de chevaux de bâts*, (*Bourreliers.*) elles ſont étroites, longues, fortes & groſſieres. Ces *ſangles* qui s'employent par les Bourreliers, ſe vendent par pieces plus ou moins longues, ſuivant que les Cordiers qui les ont fabriquées ont jugé à-propos de les faire, n'y ayant rien de reglé là-deſſus; elles ſe tirent pour l'ordinaire des mêmes endroits que celles deſtinées pour les chevaux de ſelle. Il faut remarquer que tant que les *ſangles* pour chevaux de bâts ſont en pieces, elles s'appellent du *tiſſu*, & qu'elles ne perdent ce nom pour prendre celui de *ſangles*, que lorſqu'elles ſont coupées par morceaux de longueur proportionnée à leur uſage. *Savary.* (*D. J.*)

SANGLES *de chevaux de ſelle*, (*Ouvrage de Selliers.*) elles s'employent par les Selliers, & ſont communément blanches ou griſes, rayées de rouge & de bleu, ou griſes ſans raye, ou griſes rayées de rouge; les unes & les autres ont une aune meſure de Paris. (*D. J.*)

SANGLES *de Tapiſſier*, (*Tapiſſerie.*) elles ſont inférieures en qualité à toutes autres, & viennent la plûpart de Châlons en Champagne. Celles qui ont environ 4 pouces de large & qui ſervent à ſangler des chaiſes, des fauteuils, des ſophas, des canapés, des lits, *&c.* ſe vendent à la groſſe; chaque groſſe eſt compoſée de douze pieces, & la piece contient 7 à 8 aunes de Paris. Il s'en fait quelques-unes plus étroites de ſemblable qualité, qui ſe vendent de même; leur principal uſage eſt pour attacher aux métiers des Tapiſſiers, Brodeurs, *&c.* Celles de 20 à 24 lignes de large, qui ſervent à border les tentes & les tapiſſeries, qu'on appelle *bordures*, ſe vendent auſſi à la groſſe, chaque groſſe contient vingt-quatre pieces de 6 à 7 aunes chacune. *Savary.* (*D. J.*)

SANGLE, *en terme d'Orfévre*, c'eſt une bande de cuir ou de petite corde nattée, environ de la largeur de 4 pouces, au bout de laquelle il y a un anneau de fer pour recevoir le crochet des tenailles; on ſe ſert auſſi quelquefois de corde pour tirer. Elle a même cet avantage ſur la *ſangle*, qu'elle n'augmente point le diametre de l'arbre en ſe tournant deſſus. *Voyez les fig.*

SANGLE, (*Rubanier.*) eſt un morceau de *ſangle* véritablement, attaché à demeure au côté gauche du métier, & qui ſert à ſoutenir les reins de l'ouvrier & à lui donner de la force pour enfoncer les marches lorſqu'il eſt aſſis ſur le ſiege; il attache l'autre bout terminé par un anneau à l'autre côté du métier, après qu'il s'eſt entouré le corps avec ladite *ſangle*; cette *ſangle*, outre la force dont on vient de parler, ſert encore à l'ouvrier de point d'appui en l'empêchant de reculer de deſſus le ſiege pendant le travail, on peut ſe paſſer de cette *ſangle* dans les ouvrages legers.

SANGLES, ſ. f. (*Marine.*) on appelle ainſi des entrelacemens de menues cordes à deux fils, qu'on nomme *biſtord*, que l'on met en différens endroits du vaiſſeau, comme ſur les cercles des hunes, ſur les premiers des grands haubans & ailleurs, pour empêcher que les manœuvres ne ſe coupent.

SANGLES-BLANCS, (*Comm. de fil.*) on donne ce nom à des ſortes de fils qui viennent de Hollande; ils ſervent aux ouvriers en points à picoter leurs ouvrages, c'eſt-à-dire à faire cette bordure en forme de petites dents, qu'on appelle des *picots*, dont on termine les points faits à l'aiguille, du côté oppoſé à celui de l'engrelure. (*D. J.*)

SANGLES-BLEUS, (*Comm. de fil.*) eſpece de fil teint en bleu, qui ſert à faire les linteaux du linge de table, particulierement aux ſerviettes & aux napes. Ces fils ſe fabriquent & ſe mettent en teinture à Troye en Champagne, d'où les tiſſerands qui travaillent à cette ſorte de lingerie, & les marchands merciers de Paris, qui font le commerce des fils, ont coutume de les tirer. (*D. J.*)

SANGLÉ, participe paſſif, (*Gram.*) *Voyez* SANGLE & SANGLER.

SANGLÉ, *terme de Blaſon*, il ſe dit du cheval, des pourceaux, & des ſangliers qui ont par le milieu du corps une eſpece de ceinture d'un autre émail.

Die Glaubitzer en Siléſie, d'azur au poiſſon d'argent en face, *ſanglé* de gueules.

SANGLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'eſt ſerrer les ſangles de la ſelle pour qu'elle ſoit plus ferme ſur ſon dos.

SANGLER LE FROMAGE, (*Fromagerie.*) c'eſt le ſerrer bien fort tout-au-tour avec une ſangle de peau ou une légere écorce de ſapin, pour en conſerver la forme pendant qu'on lui donne le ſel. Il ne ſe dit que des fromages de Griers & de Berne. (*D. J.*)

SANGLIER, ſ. m. *aper*, (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer couvert d'écailles, & dont le corps eſt fort dur, preſque rond & applati; il a une couleur rougeâtre; les yeux ſont grands, le muſeau eſt long & mouſſe; il y a ſur le dos des piquans fort pointus, durs, longs & droits; les premiers ſont courts; ceux du milieu ont le plus de longueur, & les derniers ſont un peu plus grands que les premiers. Ce poiſſon a deux nageoires aux ouies & deux au ventre; celles-ci ſont garnies de forts aiguillons: il y a auſſi au-deſſous de l'anus trois aiguillons courts & pointus. Le *ſanglier* differe principalement du porc, en ce qu'il n'a point de dents & que ſa chair eſt bonne à manger; au lieu que celle du porc a une très-mauvaiſe odeur & qu'elle eſt toujours dure. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *I. part. liv. V. chap. xxvij.* *Voyez* POISSON.

SANGLIER, *aper*, (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede de même eſpece que le cochon domeſtique & le cochon de Siam. Quoique ces animaux n'aient à chaque pié que deux doigts qui touchent la terre, & que ces doigts ſoient terminés par un ſabot, ils different beaucoup des animaux à pié fourchu, non-ſeulement par la conformation des jambes & des piés, mais encore en ce qu'ils n'ont point de cornes, qu'ils ne manquent pas de dents inciſives à la mâchoire ſupérieure, qu'ils ont des dents canines très-longues, connues ſous le nom de *défenſes* & de *crochets*, qu'ils ne ruminent pas, qu'ils n'ont qu'un eſtomac, *&c.* La partie du grouin du *ſanglier* & des cochons, à laquelle on donne le nom de *boutoir*, eſt formée par un cartilage rond qui renferme un petit os. Le boutoir eſt percé par les narines & placé au-devant de la mâchoire ſupérieure. Cette partie, qui eſt le nez, a beaucoup de force; ces animaux s'en ſervent pour fouiller dans la terre. Le *ſanglier* a la tête plus longue, la partie inférieure du chanfrein plus arquée, & les défenſes plus grandes & plus tranchantes que les crochets des autres cochons. Sa queue eſt courte & droite. Il eſt couvert, comme les cochons, de groſſes ſoies dures & pliantes; mais il a de plus un poil doux & friſé, à peu-près comme de la laine; ce poil eſt entre les ſoies & a une couleur jaunâtre, cendrée, ou noirâtre ſur différentes parties du corps de l'animal, ou à ſes différens âges. Tant que le *ſanglier* eſt dans ſon premier âge, on le nomme *marcaſſin*; alors il a des

couleurs

couleurs qu'il perd dans la ſuite, c'eſt ce que l'on appelle la *livrée :* elle eſt marquée ſur le fœtus dès qu'il a du poil; elle forme des bandes qui s'étendent le long du corps depuis la tête juſqu'à la queue, & qui ſont alternativement de couleur de fauve clair & de couleur mêlée de fauve & de brun; celle qui ſe trouve ſur le garot & le long du dos eſt noirâtre. Il y a ſur le reſte de l'animal un mélange de blanc, de fauve & de brun. Lorſque le *ſanglier* eſt adulte, il a le groin & les oreilles noirs, & le reſte de la tête de couleur mêlée de blanc, de jaune & de noir dans quelques endroits. La gorge eſt rouſsâtre; les ſoies du dos ſont les plus longues, couchées en-arriere, & ſi ſerrées que l'on ne voit que la couleur brune rouſſâtre qu'elles ont à la pointe, quoiqu'elles aient auſſi du blanc ſale & du noir, dans le reſte de leur étendue. Les ſoies des côtés du corps & du ventre ont les mêmes couleurs que celles du dos; mais comme elles ſont moins ſerrées, le blanc y paroît avec le brun; les ſoies des aiſſelles & des aines ſont rouſsâtres; celles du ventre & de la face intérieure des cuiſſes ſont blanches en entier, à l'exception de la pointe qui eſt rouſſe; la tête & le bout de la queue & le bas des jambes ſont noirs.

Quoique les *ſangliers* ſoient fort gourmands, ils n'attaquent ni ne dévorent pas les loups; cependant ils mangent quelquefois de la chair corrompue, mais c'eſt par néceſſité. On ne peut nier que les cochons ne ſoient avides de ſang & de chair ſanguinolente & fraîche, puiſqu'ils mangent leurs petits & même des enfans au berceau. Le *ſanglier* & les cochons aiment beaucoup les vers de terre & certaines racines, comme celles de la carotte ſauvage; c'eſt pour trouver ces vers & pour couper ces racines qu'ils fouillent la terre avec leur boutoir. Le *ſanglier*, dont la hure eſt plus longue & plus forte que celle du cochon, fouille plus profondément & preſque toujours en ligne droite dans le même ſillon; au lieu que le cochon fouille çà & là & plus légerement. Pendant le jour le *ſanglier* reſte ordinairement dans ſa bauge au plus fort du bois; il en ſort le ſoir à la nuit pour chercher ſa nourriture : en été, lorſque les grains ſont mûrs, il fréquente toutes les nuits dans les blés ou dans les avoines. Il eſt rare d'entendre le *ſanglier* jetter un cri, ſi ce n'eſt lorſqu'il ſe bat & qu'un autre le bleſſe : la laie crie plus ſouvent. Quand ils ſont ſurpris & effrayés ſubitement, ils ſoufflent avec tant de violence qu'on les entend à une grande diſtance.

Dans le tems du rut, le mâle demeure ordinairement trente jours avec la femelle dans les bois les plus ſolitaires; il eſt alors plus farouche que jamais; il devient même furieux, lorſqu'un autre vient occuper ſa place; ils ſe battent & ſe tuent quelquefois. La laie ne ſe met en fureur que lorſqu'on attaque ſes petits; elle ne porte qu'une fois l'an. Elle reçoit le mâle aux mois de Janvier & de Février, & met bas aux mois de Mai ou Juin. Elle allaite ſes petits pendant trois ou quatre mois; elle les conduit juſqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans. Il n'eſt pas rare de voir des laies accompagnées de leurs petits de l'année & de ceux de l'année précédente. La vie du *ſanglier* peut s'étendre juſqu'à vingt-cinq ou trente ans. Il n'y a que la hure qui ſoit bonne à manger dans un vieux ſanglier; au lieu que toute la chair du marcaſſin & celle du jeune *ſanglier* qui n'a pas encore un an eſt délicate & même aſſez fine. Les anciens étoient dans l'uſage de faire la caſtration aux marcaſſins qu'on pouvoit enlever à leur mere. Après quoi, on les reportoit dans les bois où ils groſſiſſoient plus que les autres, & leur chair étoit meilleure que celle des cochons domeſtiques. *Hiſt. nat. gén. & partic. tom. V.* *Voyez* QUADRUPEDE.

SANGLIER (*Chaſſe du*) Sa maniere de vivre & ſes inclinations reſſemblent beaucoup à celles des cochons domeſtiques. D'ailleurs les *ſangliers* s'accouplent, multiplient avec les pourceaux, & le produit en eſt fécond. Mais une vie plus agreſte, la néceſſité de ſe défendre ſouvent, & ſur-tout la liberté, donnent au *ſanglier* des mœurs mieux caractériſées, dans leſquelles on reconnoît plus diſtinctement les inclinations de l'eſpece.

Le *ſanglier* eſt plûtôt frugivore que carnaſſier; cependant il eſt l'un & l'autre. Il vit de graines, de racines, de fruits; mais il ſe nourrit auſſi volontiers de chair. Il fouille avec ſon boutoir les terriers de lapins qui ne ſont pas à une grande profondeur. Il détruit les rabouilleres, dévore les lapereaux & les lévrauts, ſur-tout lorſqu'ils ſont encore petits. Il évente les nids de perdrix, *&c.* mange les œufs, & ſouvent réuſſit à ſurprendre la couveuſe.

On donne différens noms aux *ſangliers*, en raiſon de leur âge. Les femelles ſont toujours appellées *laies;* elles entrent en rut dans le mois de Décembre, portent pendant quatre mois & quelques jours, & mettent bas depuis trois juſqu'à huit ou neuf petits : ces petits portent juſqu'à ſix mois le nom de *marcaſſins;* & depuis cet âge juſqu'à deux ans, celui de *bêtes rouſſes* & de *bêtes de compagnie.* On donne le nom de *ragot* aux mâles entre deux & trois ans; après cela, ils ſont appellés *ſangliers à leur tiers-an*, puis à leur *quart-an;* après quoi on ne les connoît plus que ſous le nom de *grands vieux ſangliers.* C'eſt depuis trois juſqu'à cinq ans que les *ſangliers* ſont le plus à craindre, parce qu'alors leurs défenſes ſont extrêmement tranchantes. Après cela, ils deviennent *mirés*, c'eſt-à-dire que leurs défenſes ſe courbent & ſont moins inciſives : mais la force & la hardieſſe des vieux *ſangliers* les rendent toujours fort redoutables.

Les *ſangliers*, lorſqu'ils ont atteint trois ans, ne vivent plus en compagnie; ils ſont alors pourvus d'armes qui les raſſurent; la ſécurité les mene à la ſolitude; ils vont ſeuls chercher leurs mangeures, ſe raffraîchir au ſouillard (c'eſt-à dire ſe veautrer dans la boue) & ſe mettre à la bauge; ils y dorment une partie du jour; & vu la confiance qu'ils ont en leurs forces, il arrive ſouvent qu'on ne les en fait ſortir qu'avec beaucoup de peine. Ce n'eſt que dans le tems du rut que la néceſſité de chercher des femelles remet ces mâles en compagnie. Quant aux laies, elles vivent toujours en ſociété; elles s'attroupent pluſieurs enſemble avec leurs marcaſſins & les jeunes mâles dont les défenſes ne ſont pas encore au point de leur rendre l'aſſociation inutile. Tous les *ſangliers* qui compoſent ces troupes ont l'eſprit de la défenſe commune. Non-ſeulement les laies chargent avec fureur les hommes & les chiens qui attaquent leurs marcaſſins; mais encore les jeunes mâles s'animent au combat, la troupe ſe range en cercle, & préſente par-tout un front hériſſé de boutoirs.

Les *ſangliers* ne ſont point, comme les cerfs, les daims, les chevreuils, habitans preſque ſédentaires des pays où ils ſont nés. Ils voyagent ſouvent, pour aller chercher des forêts où les vivres ſoient plus abondans; ces émigrations ſe font ordinairement en automne, lorſque le gland ou la chataigne commencent à tomber; & on cherche alors avec raiſon à ſe défaire de ces nouveaux hôtes. Le *ſanglier* eſt très-propre à faire un objet de chaſſe, parce que, ſur-tout lorſqu'il eſt jeune, la chair en eſt bonne à manger, & que d'ailleurs cet animal eſt fort à redouter pour les récoltes. Tous les chiens le chaſſent avec beaucoup d'ardeur, & ſouvent cette ardeur leur eſt funeſte. Le *ſanglier*, lorſqu'il eſt chaſſé, & que la fuite commence à lui devenir pénible, va chercher d'épais haillers où il s'arrête. Alors malheur aux chiens trop hardis qui veulent l'aborder; l'animal furieux ſe précipite ſur tout ce qui ſe trouve devant lui. Il faut donc s'attendre à perdre beaucoup de chiens, lorſqu'on

veut prendre à force ouverte de vieux *ſangliers* mâles ; il faut du-moins être très-prompt à les ſecourir, & chercher à tuer le *ſanglier* lorſqu'il tient. Ce ſecours ne ſe donne pas ſans danger pour les hommes ; mais l'habitude & l'adreſſe à tirer diminuent beaucoup le péril, & ce péril même ajoute à l'intérêt, il rend la chaſſe du *ſanglier* plus piquante qu'une autre. D'ailleurs il eſt toujours poſſible d'éviter ceux de ces animaux qui ſont ſi dangereux pour une meute. On va en quête avec le limier, pour détourner le *ſanglier ;* & il y a des connoiſſances par leſquelles les véneurs peuvent diſtinguer sûrement la bête qu'ils mettront devant leurs chiens. Premierement, nous avons dit que les *ſangliers* ſe rembuchent ſeuls, lorſqu'ils ont atteint l'âge où ils deviennent dangereux ; & cette ſolitude eſt toujours une forte préſomption, excepté dans le tems où les laies ſont prêtes à mettre bas : alors elles ſe ſéparent auſſi pour faire leurs marcaſſins, & on a beſoin de marques diſtinctives pour les reconnoître. L'habitude fait appercevoir des différences ſenſibles entre la trace du *ſanglier* & celle de la laie. Le *ſanglier* a les pinces plus groſſes, la ſole, les gardes & le talon plus larges, les allures plus longues & plus aſſurées. On ſait donc sûrement ſi la bête qu'on a détournée eſt une laie ou un *ſanglier ;* & dans ce dernier cas, il eſt aiſé d'aller, avec l'aide du limier, le tuer à la bauge.

Lorſque les chiens n'ont devant eux qu'une troupe de laies & de jeunes bêtes, il n'y a pas beaucoup de danger pour eux, & on tâche d'en ſéparer une, pour y faire tourner le gros de la meute. Cette chaſſe devient alors très-vive, parce que le ſentiment de l'animal eſt fort, & qu'il ne multiplie pas les ruſes ni les retours, comme font les animaux foibles. Si on chaſſe en pleine forêt, & ſur-tout ſous des futaies, on peut s'aider de mâtins vigoureux & exercés, qu'on place à portée des refuites du *ſanglier*, & qui le coëffent. S'il y a des plaines à traverſer, on joint à ces mâtins des leſſes de levriers qui amuſent l'animal, & donnent aux autres chiens le tems d'arriver. On peut attaquer de cette maniere les plus grands *ſangliers* même, preſque ſans aucun danger.

Il y a une autre maniere de chaſſer ces animaux, mais qui exige trop d'appareil & de dépenſe pour être fort ordinaire. On environne de toiles une partie de la forêt où l'on s'eſt aſſuré qu'il y a des *ſangliers ;* peu-à-peu on raccourcit l'enceinte, & on parvient enfin à reſſerrer aſſez étroitement les animaux qui s'y trouvent : alors on les attaque à coups de dards, d'épieu ou d'épée. En Allemagne, où cette chaſſe eſt plus commune, les Véneurs exercés ſe commettent ainſi avec les plus grands *ſangliers ;* mais en France, lorſqu'on donne cette eſpece de fête, on a ſoin de ne laiſſer dans l'enceinte que ceux qui ſont un peu plus traitables : ſans cette précaution, la fête pourroit être triſtement enſanglantée, parce qu'il faut que les chaſſeurs ſoient habitués de longue main à cette eſpece de combat, pour qu'ils puiſſent le riſquer ſans trop de deſavantage. (*M. LE ROI.*)

SANGLIER, (*Diete & Matiere médic.*) la chair du *ſanglier*, & ſur-tout du *ſanglier* fait, mais qui pourtant n'eſt pas vieux, & qui eſt gras, eſt aſſez tendre, quoique ferme, & il eſt facile, par une courte infuſion dans le vinaigre, de la dépouiller abſolument du goût qu'on appelle *ſauvage* ou *de venaiſon ;* qu'elle ne differe à cet égard du bon bœuf ou du veau un peu fait, que parce qu'elle eſt un peu plus ſeche. Dans cet état elle n'eſt point difficile à digérer, elle convient aux hommes de tous les états, mais ſur-tout à ceux qui menent une vie exercée, & il n'y a que les eſtomacs très-délicats qui s'en accommodent difficilement ; elle ne reſſemble en rien à la chair du cochon domeſtique ; la graiſſe abondante dont cette derniere eſt pénétrée, & la fadeur de ſon ſuc, établiſſent manifeſtement cette différence.

Le jeune *ſanglier* ou marcaſſin qu'on trouve aſſez généralement plus délicat, peut être regardé avec raiſon comme moins ſalutaire que le *ſanglier* dont nous venons de parler.

Les chaſſeurs ont coutume d'enlever les teſticules au *ſanglier* dès le moment qu'ils l'ont tué, ſans cette précaution tout l'animal contracteroit une odeur de bouquin qui le rendroit inſupportable au goût.

Les dents de *ſanglier* ou défences de *ſangliers*, ſont miſes au rang des abſorbans, mais ſans qu'on puiſſe aſſigner aucune raiſon valable de la préférence qu'on leur donne ſur celle de pluſieurs autres animaux ; on leur attribue auſſi les vertus imaginaires d'exciter les urines & les ſueurs.

Les teſticules, la graiſſe, le fiel de *ſanglier*, &c. (car cette énumération revient toujours), ont auſſi groſſi la liſte des médicamens, mais ſont aujourd'hui abſolument hors d'uſage. (*b*)

SANGLIER DES INDES ORIENTALES, *babyrouſſa*, *Pl. III. fig. 3.* cet animal reſſemble au cerf par ſa grandeur, & au cochon par ſa figure ; il a le muſeau alongé, la tête oblongue & étroite, les oreilles petites & pointues, les yeux petits ; la queue longue, friſée, & terminée par un bouquet de poils, & les jambes longues & déliées. Les poils du corps ſont courts & laineux, & doux, à l'exception de ceux du dos qui ſont plus rudes & ſoyeux ; ils ont tous une couleur blanchâtre ou brune mêlée de gris. Les dents canines de la mâchoire du deſſus ſont dirigés en haut à leur origine ; elles ſe recourbent en arriere, de façon que dans le dernier âge de l'animal leur extrémité aboutit au-deſſous des yeux & perce la peau. Les dents canines de la mâchoire du deſſous reſſemblent à celles des ſangliers. *Regn. animal. pag. 110.*

SANGLIER DU MEXIQUE. *Voyez* TAJACU.

SANGLONS, ſ. m. pl. (*Charpent.*) ce ſont des pieces de bois comme de fauſſes-côtes, qu'on met aux bateaux pour les fortifier. (*D. J.*)

SANGLONS, (*Marine.*) *Voyez* FOURCATS.

SANGLOT, ſ. m. *en Médecine*, eſt un mouvement convulſif du diaphragme qu'on appelle communément *hocquet*. *Voyez* HOCQUET.

SANGLOT, (*Sellerie.*) petite courroie qu'on attache à la ſelle d'un cheval ou au bât des bêtes de ſomme, pour y attacher les ſangles.

SANGRO, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle tire ſa ſource de l'Apennin, aux confins de la terre de Labour, & ſe perd dans le golfe de Veniſe, à 6 milles au-deſſous de Lanicano ; ſon nom latin eſt *Sagrus* & *Sarus*. (*D. J.*)

SANGSUE, (*Zoologie.*) *hirudo* ou *ſanguiſuga* par les naturaliſtes ; petit animal oblong, noirâtre, ſans piés, vivant dans les lieux aquatiques, marqueté ſur le corps de taches & de raies, & ayant dans l'ouverture de la bouche un inſtrument à trois tranchans, avec lequel il entame la peau pour en ſucer le ſang.

Les eaux croupiſſantes fourniſſent deux eſpeces de *ſangſues*, une grande, & une petite. La grande, nommée *ſangſue de cheval*, en latin *bdella ſeu hirudo equina*, croît juſqu'à 5 pouces de longueur ; elle eſt comme le ver de terre diviſée par anneaux au nombre d'une centaine ; on la regarde comme venimeuſe dans ſes bleſſures ; la petite eſpece en differe, non-ſeulement par la taille, mais par la couleur de ſon ventre, qui eſt noirâtre, avec une teinte de verd.

C'eſt de cette petite eſpece dont il s'agira dans cet article ; mais pour abréger ſa deſcription, déja donnée fort au long par pluſieurs naturaliſtes, comme par Loupart dans le *journal des ſavans*, *année 1697*, par

Dillenius, dans les *éphémerides des curieux de la nature, année 1718*, & par d'autres ; je crois que nous pouvons obmettre ici tout ce que l'on ſait communément de la *ſangſue*, & ce qui eſt facile à chacun d'appercevoir : 1°. par la ſimple inſpection, comme les anneaux cutanés de ſon fourreau, l'arrangement & les couleurs des raies, des pyramides, des points dont ce même fourreau eſt orné, l'avidité des *ſangſues* à ſucer la chair des animaux, la façon dont elles appliquent leur bouche en forme de ventouſe pour s'y attacher, une ſorte de mouvement qu'on voit à-travers de leur peau quand elles ſucent, & qui ſemble répondre aux mouvemens de la déglutition : 2°. par des expériences faciles, comme le tems qu'elles vivent dans l'eau, ſans autre nourriture que l'eau même, la faculté qui leur eſt commune avec pluſieurs autres eſpeces d'animaux de ſe mouvoir, quoique coupées par morceaux ; toutes ces choſes ſont ſuffiſamment connues ; il vaut mieux nous arrêter à l'examen de ces parties, par leſquelles la *ſangſue* a la propriété d'entamer la peau d'un autre animal, & de ſucer ſon ſang.

Il y a cinq parties différentes qui y concourent ; ſavoir, deux levres, une cavité, qui eſt proprement la bouche, des inſtrumens pour entamer, d'autres pour ſuccer, & un goſier pour la déglutition.

Lorſque la *ſangſue* eſt en repos, ſa levre ſupérieure fait un demi-cercle aſſez régulier, & l'inférieure une portion d'un plus grand cercle. Quand la *ſangſue* alonge ſa tête pour avancer, le demi-cercle de la levre ſupérieure ſe change en deux lignes obliques, dont la jonction fait un angle ſaillant, que la *ſangſue* applique d'abord où elle veut s'attacher, & qui eſt marqué par un petit point très noir au bord extérieur du milieu de la levre.

La ſoupleſſe des fibres de cette partie, lui donne la facilité de prendre la figure dont l'animal a beſoin pour tâtonner les endroits où il veut s'appliquer, afin de cheminer, ou pour développer les parties avec leſquelles il doit entamer la peau de quelqu'autre animal. Dans ces deux cas, ſes deux levres toutes ouvertes ſe changent en une eſpece de pavillon, exactement rond par les bords. Enfin, quand la *ſangſue* eſt tout-à-fait fixée, par exemple, aux parois inférieurs d'une phiole, ſa tête & ſa queue ſont tout-à-fait applaties, & exactement appliquées à la ſurface qu'elles couvrent.

L'ouverture qui eſt entre les deux levres de la *ſangſue*, eſt proprement ſa bouche ; lorſqu'on a tenu ces deux levres dilatées un peu de tems par quelque corps dur, on en voit aiſément la cavité. Cette bouche eſt comme les levres compoſée de fibres très-ſouples, moyennant quoi elle prend toutes les formes convenables au beſoin de l'animal ; de façon que quand la *ſangſue* veut s'attacher quelque part, elle ouvre d'abord les levres ; enſuite elle retourne ſa bouche de dedans en-dehors, elle en applique les parois intérieurs, & de toute la cavité de ſa bouche, on ne diſtingue plus qu'une petite ouverture dans le milieu, où la *ſangſue* doit faire avancer l'organe deſtiné à entamer.

Cette derniere partie paroît avoir donné bien de la peine aux naturaliſtes, & tous ne ſont pas abſolument d'accord ſur la forme. Il n'étoit pas raiſonnable de croire que la *ſangſue* n'avoit qu'un aiguillon comme le couſin ; on ſavoit bien qu'elle ne ſe bornoit pas à faire une piquure, dont il n'auroit réſulté qu'une ampoule, une élevation à la peau ; on devoit ſentir qu'il falloit néceſſairement qu'elle fît une plaie, pour ſucer le ſang avec autant d'avidité, & en auſſi grande quantité qu'elle le fait, & qu'un aiguillon ne ſuffiſoit pas pour cela. Auſſi trouve-t-on peu d'auteurs de ce ſentiment.

L'ouverture que la *ſangſue* laiſſe appercevoir au milieu de la bouche, appliquée pour entamer, en triangulaire ; par conſequent on a dû imaginer que l'inſtrument qu'elle lance au-travers de cette ouverture pour entamer étoit triple, auſſi cet inſtrument eſt-il à trois tranchans.

La découverte pourroit bien en être dûe à la ſimple obſervation de la plaie faite par la *ſangſue*. En effet, ſi l'on examine cette petite plaie, elle repréſente ſenſiblement trois traits ou rayons qui s'uniſſent dans un centre commun, & qui font entr'eux trois angles égaux, & l'on voit que ce ne ſont point trois piquures, mais trois plaies. On ne le remarquera pas après avoir appliqué les *ſangſues* à des hémorrhoïdes ; mais ſi elles l'ont été à d'autres endroits de la peau, & ſur-tout d'une peau blanche, on voit le jour même de l'opération, un peu de ſang coagulé qui recouvre la plaie ; le lendemain le petit caillot tombe, mais un léger gonflement confond tout. Enfin, le troiſieme ou quatrieme jour, on voit diſtinctement les trois plaies marquées.

L'organe pour entamer eſt placé, comme on l'a déja dit, entre l'ouverture faite par les deux levres & le fond de la bouche. Après avoir ouvert des *ſangſues* par le ventre, & ſuivant la longueur de l'animal, & avoir cherché cet organe dans l'endroit déſigné, c'eſt le tact qui en a d'abord découvert quelque choſe. On obſerve qu'en paſſant le doigt ſur l'endroit où eſt cet organe, l'on ſent une impreſſion pareille à celle que fait une lime douce ſur le doigt, ce qui ſuppoſe déja des parties, qui ſont non-ſeulement raboteuſes, mais ſolides & de la nature de l'os, ou tout-au-moins de la corne.

Conſiderant enſuite cette partie avec une groſſe loupe, on voit que la membrane interne de la bouche vers ſon fond eſt hériſſée de petites pointes capables, étant ſi près les unes des autres, de faire des lames dentées. Sur cette ſimple expoſition, on concevra aiſement, que ſi par quelque mouvement particulier, ces lames s'avancent enſemble, & dans le ſens de l'ouverture triangulaire vers la partie à laquelle la *ſangſue* applique ſa bouche, elles doivent faire une plaie telle qu'elle a été décrite.

Mais dom Allou a été bien plus loin ; il y a découvert trois rangées de dents, ou trois petits rateliers, dont il a décrit la diſpoſition & la ſtructure.

Au-delà des rateliers, dans l'endroit où la bouche retrécie de la *ſangſue* commence à prendre la forme du canal, & où l'on ſe repréſenteroit la luette dans l'homme, il y a un mamelon très-apparent, & d'une chair aſſez ferme. Ce mamelon eſt un peu flottant dans la bouche, & il paroit aſſez naturel de lui aſſigner l'office d'une langue. Lorſque les organes dont nous avons d'abord parlé, ſont appliqués où la *ſangſue* cherche ſa pâture, lorſque les râteliers ont fait plaie, & que l'ouverture qui eſt à leur centre eſt parallele au milieu de la triple plaie faite par les rateliers, il doit être facile au mamelon lancé au-travers de cette ouverture de faire le piſton, & de ſervir à ſucer le ſang qui ſort de l'entamure, pendant que la partie de la bouche continue aux levres, fait le corps de pompe.

Enfin ſe préſente la cinquieme partie de la bouche. L'on voit entre la racine du mamelon que l'on appelle la *langue*, & le commencement de l'eſtomac, un eſpace long d'environ deux lignes, garni de fibres blanchâtres, dont on diſtingue deux plans, l'un circulaire & l'autre longitudinal. Celles-ci ſe contractent apparemment pour élargir & racourcir la cavité de la pompe ; les circulaires reſſerrent le canal, & déterminent vers l'eſtomac le ſang qui vient d'être ſucé.

Ce ſang entre alors dans une poche membraneuſe qui ſert d'eſtomac & d'inteſtins à la *ſangſue*, & qui occupe intérieurement une grande partie du reſte

de ſon corps. Si on introduit de l'air dans cette partie par la bouche de la *ſangſue*, l'air entre dans un tuyau droit qui eſt au centre, & qui s'ouvre des deux côtés dans des ſacs ou cellules bien plus larges que le tuyau principal. Ces ſacs ſont faits d'une membrane mince juſque vers la queue de l'animal, où la membrane eſt fortifiée de quelques fibres circulaires fort diſtinctes. Si on fait de ces ſacs autant d'eſtomacs, on en pourra compter juſqu'à 24 dans une *ſangſue* aſſez groſſe.

Il y a apparence que le ſang ſucé par la *ſangſue* ſéjourne long-tems dans les réſervoirs, comme une proviſion de nourriture. M. Morand aſſure avoir la preuve, qu'il y eſt reſté quelques mois preſque entierement caillé, plus noir que dans l'état naturel, & ſans aucune mauvaiſe odeur; & comme le ſang d'un animal quelconque eſt le réſultat de la nourriture qu'il a digerée, on pourroit croire que la *ſangſue* ne vivant que du ſang, n'a pas beſoin d'une grande dépuration de la matiere qui lui ſert de nourriture. Au moins eſt-il vrai qu'on ne connoît point d'anus ou d'ouverture qui en faſſe la fonction; & s'il eſt abſolument néceſſaire que quelques parties hétérogenes s'en ſéparent, apparemment que cela ſe fait par une tranſpiration perpétuelle au-travers de ſa peau, ſur laquelle il s'amaſſe une matiere gluante qui s'épaiſſit par degrés, & ſe ſépare par filamens dans l'eau où l'on conſerve des *ſangſues*.

Comme cette matiere en ſe délayant dans l'eau, ne forme que de petits lambeaux déchiquetés, M. Morand, pour rendre cette dépouille plus ſenſible, a mis des *ſangſues* dans de l'huile, & les y a laiſſées pluſieurs jours: elles y ont vécu, & lorſqu'il les a remiſes dans l'eau, elles ont quitté cette pellicule qui repréſentoit alors une dépouille entiere de l'animal, comme ſeroit la peau d'une anguille.

On voit à l'occaſion de cette expérience, qu'il n'en eſt pas des *ſangſues* comme des vers terreſtres, & qu'elles n'ont pas leurs trachées à la ſurface extérieure du corps. Il eſt vraiſſemblable qu'elles reſpirent par la bouche, mais de ſavoir quelle partie leur ſert de poumons, c'eſt ce qui n'eſt pas encore connu, non plus que d'autres ſingularités qui les regardent. On ne ſait de leur génération que ce qu'en rapporte Rai, qui dit qu'on trouve quelquefois de jeunes *ſangſues* fort petites attachées enſemble par le ventre en maniere de grappes. (*D. J.*)

SANGSUE, (*Médecine thérapeutique.*) on ſe ſert des *ſangſues* en médecine pour faire dans certaines parties du corps des ſaignées peu abondantes.

Ce moyen de tirer du ſang paroît avoir été inconnu à Hippocrate & aux médecins qui l'ont ſuivi, juſqu'à Themiſon. Depuis ce dernier auteur, on s'en eſt ſervi dans pluſieurs maladies, plus ou moins, ſuivant les ſectes & les pays. Les méthodiques en faiſoient un très-grand uſage, les Italiens s'en ſervent plus ſouvent que nous.

Lorſqu'on veut appliquer les *ſangſues*, on choiſit les plus petites de celles qui ſont rayées ſur le dos, & qui naiſſent dans l'eau la moins bourbeuſe. On les affame en les tenant pendant quelques heures hors de l'eau. On excite par cette diete leur beſoin de prendre de la nourriture; on frotte doucement en lavant la partie à laquelle on veut qu'elles s'attachent. Alors on prend une *ſangſue* avec un linge par la queue, & on la porte ſur l'endroit frotté, où on la fait deſcendre par une bouteille à col étroit, un tube, un roſeau ſur cette partie. Si elle refuſe de s'y attacher, on y verſe quelques gouttes de ſang de poulet, de pigeon, *&c.* ou de lait; on pique légerement la partie avec une épingle pour en faire ſortir un peu de ſang; & enfin à ſon nouveau refus, on paſſe à d'autres, ou on attend qu'un jeûne plus long lui ait rendu le goût pour le ſang qu'on veut qu'elle ſucce. Lorſque la *ſangſue* eſt raſſaſiée, elle tombe d'elle-même. On l'engagera à tirer une plus grande quantité de ſang en lui coupant la queue; elle perdra par cette plaie une partie de celui qu'elle vient de ſuccer, & elle cherchera à réparer cette perte. On répete cette application de *ſangſues*, juſqu'à ce que l'indication ſoit ſatisfaite. Si elles tardoient trop de ſe détacher, on ne l'arracheroit pas avec violence, crainte d'attirer une inflammation, mais on jetteroit une petite quantité d'eau ſalée, de ſalive, d'huile de tartre, de cendres, *&c.* ſur ſa tête. Il reſte après la ſortie des *ſangſues* une petite plaie que leur trompe a cauſée, qui fournit quelquefois un hémorragie, qu'on entretient par la vapeur de l'eau chaude, par le bain d'eau tiede, qu'on guerit communément par les aſtringens vulnéraires les plus doux, par la charpie rapée, l'eſprit de vin. On s'eſt vu cependant quelquefois obligé d'employer les plus forts.

L'application des *ſangſues* doit être recommandée toutes les fois qu'on veut faire de petites ſaignées locales dans une partie où il y a une pléthore particuliere (*voyez* SAIGNÉE, PLÉTHORE), & où la ſituation des vaiſſeaux, l'état foible & cachétique du malade, la longueur de la maladie ne permettent pas d'ouvrir des gros vaiſſeaux. C'eſt ainſi qu'elles ſont utiles aux tempes & derriere les oreilles dans les délires, douleurs de tête, qu'elles réuſſiſſent contre les maladies inflammatoires des yeux, étant appliquées au grand angle; qu'elles ſont un excellent remede contre les maux multipliés que la ſuppreſſion du flux hémorroïdal peut produire, en les préſentant aux tumeurs que forment ces varices. Elles ont même un avantage dans tous ces cas au-deſſus de la ſaignée, c'eſt d'attirer les humeurs ſur la partie où on les applique, par l'irritation qu'elles cauſent. On ſe ſert également des *ſangſues* pour tirer du ſang du bras, du pié des enfans, & de ceux qui craignent la ſaignée, ou dont les vaiſſeaux ſont difficiles à ouvrir; on les applique au haut de la cuiſſe pour procurer le cours des regles au col pour guérir de l'eſquinancie; mais ces derniers uſages ſont aſſez généralement abandonnés en France.

SANGSUE, (*Chirurg.*) Les Chirurgiens dans l'application des *ſangſues*, préferent les plus petites aux groſſes, en ce que leur piquure eſt moins douloureuſe; & entre les petites on choiſit celles qui ſont marquetées de lignes ſur le dos.

Il n'eſt pas impoſſible que les anciens aient appris à ſaigner de ces inſectes; car tout le monde ſait que lorſque les chevaux ſont attirés au printems par l'herbe verte dans les étangs & dans les rivieres, de groſſes *ſangſues* qu'on appelle *ſangſues de chevaux*, s'attachent à leurs jambes & à leurs flancs, leur percent une veine, leur procurent une hémorrhagie abondante, & qu'ils en deviennent plus ſains & plus vigoureux.

Si contre toute vraiſſemblance Themiſon n'eſt pas le premier qui ſe ſoit ſervi de *ſangſues*, il eſt du moins le premier qui en fait mention; Hippocrate n'en a point parlé; & Cœlius Aurelianus n'en dit rien dans les extraits qu'il a faits des écrits de ceux qui ont pratiqué la médecine depuis Hippocrate juſqu'à Themiſon. Les diſciples de Themiſon ſe ſervoient de *ſangſues* en pluſieurs occaſions; ils appliquoient quelquefois les ventouſes à la partie d'où les *ſangſues* s'étoient détachées, pour en tirer une plus grande quantité de ſang. Galien ne fait aucune mention de ce remede, apparemment parce qu'il étoit particulier à la ſecte méthodique qu'il mépriſoit. J'avoue qu'il en eſt parlé dans un petit traité imparfait intitulé, *de cucurbitulis*, *de ſcarificatione*, *de ſanguiſugis*, &c. qu'on attribue à Galien, mais ſans aucun fondement; car Oribaſe qui a écrit des *ſangſues*, *l. VII.* dit avoir tiré ce qu'il en rapporte, d'Antille & de Me-

nemaque, l'un & l'autre de la ſecte méthodique, ou du moins ce dernier. Il y a apparence que l'on doit aux payſans la découverte de ce remede.

La *ſangſue* eſt, comme on ſait, une eſpece d'inſecte ou de ver aquatique, qui appliqué au corps, perce la peau, tire le ſang des veines, & procure quelquefois la ſanté par cette évacuation. C'eſt par cette raiſon que les médecins grecs & romains les ont employées de très-bonne heure. Comme il y en a de pluſieurs eſpeces, il ne ſera pas hors de propos d'établir ici quelques regles qui puiſſent en fixer le choix.

On prendra d'abord celles qu'on aura pêchées dans des ruiſſeaux, & dans des rivieres dont les eaux ſont claires: ce ſont les meilleures; celles qu'on trouve dans les lacs, dans les étangs & dans les eaux croupiſſantes, ſont impures, & excitent quelquefois des douleurs violentes, des inflammations & des tumeurs. Les Chirurgiens les plus expérimentés préferent encore aux autres, celles qui ont la tête petite & pointue, dont le dos eſt marqueté de lignes verdâtres & jaunâtres, & qui ont le ventre d'un jaune rougeâtre; car lorſqu'elles ont la tête large, & tout le corps d'un bleu tirant ſur le noir, on les tient pour être d'une eſpece maligne. Mais une précaution qu'il eſt abſolument néceſſaire de prendre, c'eſt ne jamais appliquer des *ſangſues* récemment pêchées dans des rivieres ou dans des eaux troubles; il faut les tenir auparavant dans un vaiſſeau d'eau pure, & changer de tems en tems cette eau dans laquelle elles ſe purgeront de ce qu'elles pourroient avoir de ſale & de venimeux. Lorſqu'elles auront vécu pendant un ou deux mois de cette maniere, on pourra s'en ſervir en ſûreté.

Avant que d'appliquer la *ſangſue*, on la tirera de l'eau, & on la tiendra pendant quelque tems dans un verre ou dans un vaiſſeau vuide, afin qu'étant altérée, elle s'attache ardemment à la peau, & tire des veines une plus grande quantité de ſang. Quant à la partie qu'il faut faire piquer, ce ſont ordinairement les tempes ou le derriere des oreilles, ſi la tête ou les yeux ſont affectés par une trop grande abondance de ſang, & ſurtout ſi le malade eſt dans une fievre accompagnée de délire. On les applique auſſi quelquefois très-convenablement aux veines du rectum, dans les cas d'hemorrhoïdes aveugles & douloureuſes: les *ſangſues* ne ſeront pas moins bienfaiſantes dans les hémorrhagies du nez & dans les vomiſſemens & crachemens de ſang: elles ſont très-propres à procurer une révulſion, ſurtout lorſque l'hémorrhagie provient de l'obſtruction des hémorrhoïdes.

Avant que d'appliquer la *ſangſue*, on commence par frotter la partie juſqu'à ce qu'elle ſoit chaude & rouge. On prend enſuite l'animal par la queue avec un linge ſec, on l'éleve, on le tient à moitié ſorti du vaiſſeau, & on le dirige vers l'endroit où l'on veut qu'il s'attache: ce qu'il fait avec beaucoup d'ardeur. S'il eſt à-propos d'appliquer pluſieurs *ſangſues*, on s'y prendra ſucceſſivement ainſi que nous venons de l'indiquer. Lorſqu'elles refuſent de prendre, ce qui arrive quelquefois, on humectera la partie avec de l'eau chaude, ou avec du ſang de pigeon ou de poulet: ſi cela ne ſuffit point, il en faut choiſir d'autres. L'application des *ſangſues* à la caroncule dans le grand angle de l'œil après la phlébotomie ſe fait avec beaucoup de ſuccès dans les maladies inflammatoires de cet organe. La crême & le ſucre inviteront les *ſangſues* à s'attacher à la partie qu'on en aura frottée.

Auſſitôt que les *ſangſues* ſont pleines de ſang, elles ſe détachent d'elles-mêmes; s'il étoit à propos de faire une plus grande évacuation, on en appliqueroit de nouvelles, ou l'on couperoit la queue à celles qui ſont déja attachées; car elles tirent du ſang à meſure qu'elles en perdent. Si lorſqu'on aura tiré une quantité ſuffiſante de ſang, elles ne lâchent point priſe d'elles-mêmes, on n'aura qu'à jetter ſur elles un peu de ſel ou de cendres, & elles tomberont ſur le champ. Cette méthode nous paroit la meilleure; car lorſqu'on les détache de force, elles cauſent quelquefois une inflammation ou une tumeur. On remettra dans de l'eau claire celles à qui on n'aura point coupé la queue, & on les gardera pour une autre occaſion; quant à celles qu'on a bleſſées, elles meurent toujours. On lavera les ouvertures qu'elles auront faites, avec de l'eau chaude, & on les panſera avec une emplâtre vulnéraire; mais ces petites bleſſures guériſſent ordinairement ſans remede.

Ceux qui deſirent en ſavoir davantage ſur ces inſectes, n'ont qu'à lire Aldovrandus, Geſner, Botallus, Petrus Magnus, Sebizius, Heurnius, Cranſius, Schroder & Sthal qui en ont traité plus au long.

L'hémorrhagie continue ordinairement pendant quelque tems, quelquefois pendant deux heures, & même davantage, après que les *ſangſues* ſont tombées. Comme on ne reçoit point alors le ſang dans des vaiſſeaux, & qu'il eſt entierement abſorbé par le linge, il paroit être en beaucoup plus grande quantité qu'il n'eſt en effet. Cela ſuffit quelquefois pour allarmer le malade, & jetter dans une vaine conſternation les aſſiſtans qui ne manquent pas d'imaginer que l'hémorrhagie eſt très-abondante, & de craindre qu'il ne s'enſuive une foibleſſe & la mort.

On préviendra ces terreurs paniques, & l'on arrêtera en peu de tems l'effuſion de ſang, ſoit par la compreſſion, ſoit par l'application d'un ſtyptique, comme de l'eau-de-vie avec un peu de colcothar mis en poudre. Mais un fait plus ordinaire, c'eſt qu'on ſoit obligé de baigner avec de l'eau chaude la partie piquée pour en faire ſortir le ſang plus librement, lorſqu'il n'en vient point une quantité qui réponde au deſſein qu'on avoit, en appliquant les *ſangſues*. *Heiſter.* (*D. J.*)

SANGSUE DE MER, *hirudo marina*, inſecte de mer qui reſſemble beaucoup à la *ſangſue* d'eau douce; il eſt de la longueur du doigt, & plus mince à la partie antérieure qu'à la partie poſtérieure; il a deux petites cavités rondes ſemblables aux ſuçoirs des polypes par le moyen deſquels cet inſecte s'attache aux corps qu'il rencontre: ces ſuçoirs ſont placés l'un à côté de la tête, & l'autre à la queue; le corps eſt diviſé en pluſieurs anneaux, & la peau eſt dure: ce qui fait que cet inſecte ne peut pas ſe mettre en boule; cependant il peut ſe rapetiſſer en retirant la tête & la queue dans ſon corps; il vit dans la boue, & il ſent mauvais. Rondelet, *hiſt. des zoophites, chap. vij.* *Voyez* POISSON.

SANGSUE DE MER, (*Hiſt. nat. du Chily.*) Les *ſangſues de mer* du Chily ſont de pluſieurs couleurs; les unes entierement rouges de couleur de feu, d'autres d'un verd-bleuâtre, & d'autres d'un verd-griſâtre. Elles ſont articulées de bandes annulaires en grand. Chaque bande eſt relevée ſur les flancs de deux petits mamelons qui leur ſervent d'autant de jambes pour ramper, de la même maniere que rampent nos chenilles. A l'extrémité de chaque mamelon, on voit une ſorte de nageoire compoſée d'une infinité de petites épines blanches, qui ſont ſi ſubtiles & ſi aiguës, que pour peu qu'on touche cet animal, elles entrent dans les doigts, & pénetrent avec autant de facilité que les piquans imperceptibles des opontia. Les nageoires des mamelons ſupérieurs ou du dos ſont toutes accompagnées d'un pennache verd-gris; & elles ſont compoſées de quantité de très-petites fibres branchues, que l'on n'apperçoit que dans le tems que l'animal nage, ou marche au fond de l'eau; ces pennaches s'abattent ſur ſon dos, & ne paroiſſent que comme un tas de petits vers entrelacés les uns dans les autres, ſemblables à la mouſſe

des rochers, lorſqu'elle ne ſurnage pas au-deſſus de l'eau. Le p. Feuillée a deſſiné quelques-unes de ces *ſangſues marines* dans ſon hiſtoire des animaux du Chily. (*D. J.*)

SANGSUES TERRESTRES, (*Hiſt. nat.*) des voyageurs nous apprennent que l'île de Ceylan produit une eſpece de *ſangſues* fort incommode pour ceux qui vont à pié. Elles n'ont d'abord que la groſſeur d'un crin de cheval, mais elles ſe gonflent au point de devenir de la groſſeur d'une plume d'oie, & longues de deux ou trois pouces. Ce n'eſt guere que dans les ſaiſons pluvieuſes qu'on les voit; alors elles montent aux jambes des voyageurs, & les ſucent avec une promptitude qui empêche de s'en garantir. On ſouffre patiemment leurs morſures, parce qu'on les regarde comme fort ſaines.

SANGUEHAR *ou* SANQUEHAR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Nithſdale, proche la ſource de la Nith, à 18 lieues au ſud-oueſt d'Edimbourg. *Long.* 13. 28. *latit.* 55. 42. (*D. J.*)

SANGUENARES LES, (*Géog. mod.*) ce ſont deux petites îles adjacentes à la Sardaigne, ſur la côte orientale du cap de Cagliari, & à 22 milles de la ville de Cagliari, vers l'orient. On les nommoit autrefois *Cunicularіæ inſulæ*. (*D. J.*)

SANGUESA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Navarre, ſur les frontieres de l'Arragon, & ſur la riviere d'Arragon, à huit lieues de Pampelune, & à 11 de Calahora. Elle eſt la capitale d'une mérindade de ſon nom, qui comprend quelques bourgs & pluſieurs villages. C'eſt peut-être la Juriſſa (ou Turiſia, ſelon les divers exemplaires) d'Antonin. *Long.* 16. 30. *latit.* 42. 25. (*D. J.*)

SANGUI-CYA, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie dans la Perſe. Elle ſort d'un lac, eſt profonde, rapide, poiſſonneuſe, & ſe décharge dans l'Araxe, à trois lieues au ſud d'Erivan. (*D. J.*)

SANGUIFICATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt l'acte par lequel le chyle eſt changé en ſang. *Voyez* CHYLE, SANG. La *ſanguification* ſuccede à la chylification, & eſt ſuivie de la nutrition. *Voyez ces articles.*

La *ſanguification* ſe fait ainſi. Après que le chyle a paſſé par les différentes ſortes de veines lactées, & qu'il eſt parvenu dans le canal thorachique, il eſt porté de-là dans la ſouclaviere où il ſe mêle avec le ſang avec lequel il deſcend dans le ventricule droit du cœur, & s'y mêlant plus intimement, ils circulent enſemble dans toute l'habitude du corps, juſqu'à ce qu'après pluſieurs circulations, & après pluſieurs dépurations qui ſe font dans les différens couloirs & dans les différens canaux du corps, ils ſoient intimement unis, ou, comme diſent les chimiſtes, cohobés, de ſorte qu'ils ne font plus qu'un tout uniforme qui ne paroit être autre choſe que le chyle altéré par l'artifice de la nature & exalté en ſang. En effet il ne paroit pas qu'il ſe mêle aucun corps étranger que le chyle avec la liqueur qui circule, excepté ce qui en a été ſéparé auparavant pour des cas particuliers, à moins que l'air ne ſe mêle avec elle dans les poumons: ce qui n'eſt pas hors de doute & de conteſtation. *Voyez* AIR, SANG.

Il eſt vrai qu'il y a une certaine quantité d'air qui eſt mêlée avec le ſang, & qui circule avec lui; mais il eſt douteux ſi c'eſt un nouvel air qui vienne ſe joindre à celui qui étoit contenu en premier dans les matieres dont le chyle a été formé. Les principaux argumens dont on ſe ſert pour appuyer cette opinion, ſont la néceſſité de la reſpiration & la couleur écarlate que le ſang acquiert dans les poumons, & qui paroit d'abord dans les veines pulmonaires. Le premier eſt fondé ſur une explication aſſez ſatisfaiſante ſous l'*article* RESPIRATION.

L'autre eſt appuyé ſur les changemens qui arrivent au ſang coagulé après la ſaignée; ſi on expoſe à l'air la partie de ce ſang qui étoit dans le fond du vaſe, & qui avoit commencé de contracter une couleur noirâtre, cette partie miſe à l'air acquerrera une couleur d'un rouge éclatant: ce que nous remarquons s'exécuter de même dans la veine pulmonaire.

Les anciens étoient très-embarraſſés pour connoître le ſiege de la *ſanguification*, de même que pour ſavoir le lieu & l'inſtrument par lequel elle s'effectuoit; ſi c'étoit dans le cœur, dans le foie, ou dans les poumons, mais ſelon la doctrine des modernes, le cœur, le foie, les vaiſſeaux, *&c.* ne contribuent pas plus à changer le chyle en ſang, que le ſoleil contribue à changer le moût en vin. *Voyez* CŒUR, FOIE.

Les anciens rapportoient la *ſanguification* à la faculté formatrice. Dans le dernier ſiecle, quand la chimie fut introduite, on croyoit que la *ſanguification* & pluſieurs autres choſes ſe faiſoient par un ferment, & les médecins de ces tems recherchoient quel étoit le lieu particulier où ce ferment étoit préparé & conſervé; les uns diſoient que c'étoit le foie, d'autres la rate, *&c.* mais ces opinions ſont rejettées par les modernes.

On doit admettre deux degrés de *ſanguification*; le premier qui ſe réduit ſeulement à la confuſion & à l'intimation des parties, comme étant ſuffiſante pour confondre les différentes couleurs des liqueurs, enſorte que la blancheur du chyle ſoit perdue & changée en la rougeur du ſang; de ſorte qu'elle ne paroîtra plus dans ſa premiere figure, ni ſous ſa propre couleur. Il faut ſuppoſer que cela ſe fait ſeulement par les circulations répetées; mais on ne peut pas déterminer le nombre de ces circulations. Le ſecond degré eſt quand les parties du chyle ſont ſi exaltées ou ſubtiliſées, qu'elles perdent toute tendance à la ſéparation coagulatoire, comme elles l'ont dans le chyle & dans le lait. On peut ajouter un troiſieme degré dans lequel les parties du ſang qui ne ſont pas digérées, ſont ſi briſées & ſi mêlangées avec le *ſérum*, qu'elles ne ſont plus capables de ſéparation. Cette *ſanguification* eſt morbide, & ſe fait dans les fievres accompagnées de ſueurs de ſang, de taches de pourpre, *&c.*

Le docteur Drake ne doute aucunement que tous ces degrés de *ſanguification* ne ſoient cauſés par les circulations réitérées dans leſquelles l'inteſtin & le mouvement progreſſif conſpirent à mêler & à diviſer les parties acceſſoires. Elles ont ſans doute leur période déterminé dans lequel elles arrivent à leur perfection; mais nous ne connoiſſons pas préciſément où il doit être fixé.

SANGUIN, (*Botan.*) arbriſſeau qui eſt du même genre que les cornouiller, à l'article duquel on a fait la deſcription détaillée de pluſieurs eſpeces de *ſanguins*. *Voyez* CORNOUILLER.

SANGUIN, adj. ſe dit *en pratique de Médecine*, d'un homme qui a beaucoup de ſang, où le ſang & la chaleur prédomine, & qui a enfin tous les ſignes du tempérament *ſanguin*. En général dans ce tempérament le ſang eſt bien conditionné & en grande quantité, les vaiſſeaux ſont fort remplis; les humeurs ſont âcres, la couleur eſt vermeille, les maladies inflammatoires ſont ordinaires; les perſonnes *ſanguines* doivent ſe faire ſaigner ſouvent, autrement les vaiſſeaux ſurchargés attireroient différentes maladies aiguës & chroniques: cependant il faut avoir ſoin d'être ménagé & diſcret dans l'adminiſtration des ſaignées; l'habitude de la ſaignée eſt pernicieuſe, & fait naître la néceſſité de la rendre plus fréquente, ce qui détermine plus promptement la pléthore à ſe former.

La meilleure façon de prévenir le trop de ſang dans les gens qui ſont nés *ſanguins*, c'eſt de leur ordonner un grand régime, un exercice modéré, &

enfin des alimens peu nourriſſans qui ne fourniſſent qu'un ſuc nourricier léger & peu ſolide.

Les gens *ſanguins* ſe reconnoiſſent plus à la maigreur qu'à l'embonpoint, à la grandeur des vaiſſeaux, à la couleur du viſage, qui eſt d'un rouge tantôt fleuri, tantôt brun, tantôt livide. Le rouge livide marque le trop de ſang & ſon épaiſſiſſement; il préſage une évacuation & demande la ſaignée, ſi l'évacuation indiquée n'arrive pas au tems marqué & indiqué.

SANGUINAIRE, adj. (*Gram.*) qui ſe plaît à répandre le ſang: c'eſt le plus affreux de tous les caracteres. On y incline les hommes par des combats publics, des ſpectacles de gladiateurs, des ſcènes de tragédies enſanglantées.

SANGUINAIRES, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ſurnom de quelques anabaptiſtes, qui, dans le xvj. ſiecle, bûvoient du ſang humain en faiſant leurs ſermens. *Lindan.*

*SANGUINALIS LAPIS*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au jaſpe ſanguin, ſoit parce qu'il eſt rempli de petites taches rouges comme du ſang, ſoit parce qu'on étoit dans l'idée que cette pierre avoit la vertu d'arrêter les hémorrhagies; d'autres ont donné ce nom à la pierre nommés *héliotrope.*

*SANGUINARIA*, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par Dillenius, *Hort. eltham. p. 262.* Le ſpatha ou l'enveloppe qui renferme la fleur en guiſe de calice eſt compoſée de deux feuilles; cette enveloppe eſt ovale, concave, & plus courte que la fleur qui eſt formée à huit pétales oblongs, obtus, & étendus de toutes parts; les étamines ſont pluſieurs filets ſimples, plus courts que la fleur; le germe du piſtil eſt oblong & applati; il n'y a point de ſtile. Le ſtigma eſt ſillonné profondément de cannelures dans toute ſa longueur; le fruit eſt une capſule oblongue, compoſée de deux loges qui contiennent pluſieurs graines rondes. Linn. *gen. plan. p. 227.* (*D. J.*)

*SANGUINARIUS PONS*, (*Géog. anc.*) pont d'Italie aux environs d'Otricoli, de Narni & de Spolette, entre ces villes & celle de Rome. Aurelius Victor, *epitom. c. xlv.* dit qu'il fut nommé le *Pont-ſanguinaire* après qu'Emilien eut été aſſaſſiné, ayant à peine regné quatre mois. (*D. J.*)

SANGUINE, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne à l'*hématite.* Voyez *cet article.*

SANGUINOLENT, adj. (*Gram.*) qui eſt mêlé de ſang. On dit des crachats *ſanguinolens*, du pus *ſanguinolent.*

*SANGUINUS*, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens au bouleau à cauſe de la couleur rougeâtre foncée de ſes verges; Pline appelle auſſi cet arbuſte *ſanguineus frutex*, & il l'oublie peu après; les Italiens nomment encore aujourd'hui le bouleau *ſanguino.* (*D. J.*)

*SANGUISORBA*, ſ. f. (*Botan.*) genre diſtinct de plante que Linnæus caractériſe ainſi. Le calice particulier eſt compoſé de deux feuilles très-courtes, oppoſées l'une à l'autre, & qui tombent avec la fleur. La fleur eſt une ſeule feuille diviſée en quatre ſegmens, de forme ovale pointue, & qui ſe touchent ſeulement à leur extrémité inférieure. Les étamines ſont quatre filets larges dans leur partie ſupérieure, & de la même longueur que la fleur. Les boſſettes des étamines ſont petites & arrondies. Le germe du piſtil eſt quarré & ſitué entre le calice & la fleur; le ſtile eſt fort court & fort menu; le ſtigma eſt obtus; le fruit eſt une capſule contenant deux loges remplies de fort petites graines. Linn. *gen. plant. p. 46.* (*D. J.*)

SANHÉDRIN, (*Critiq. ſacrée.*) mot qui vient du grec *ſynédrion*, aſſemblée; c'étoit un tribunal chez les Hébreux, dont on fait remonter l'inſtitution juſqu'à Moïſe, qui, par l'avis de Jethro ſon beau-pere, choiſit ſoixante & dix des anciens d'Iſraël, pour lui aider à porter le poids du gouvernement, Nombre *ij. 16.* On éliſoit les membres de ce conſeil dans chaque tribu. Le chef s'appelloit *hanaſée*, préſident; le ſecond *ab*, pere du conſeil; & le troiſieme *hacam*, ſage; mais il y avoit encore chez les Juifs d'autres cours de juſtice ſubalterne, qu'on appelloit *ſanhédrins.*

Pour donner au lecteur une idée de ces divers tribunaux tels qu'ils étoient quelque tems avant Jeſus-Chriſt, il faut ſavoir que Gabinius ayant rétabli Hircan dans la ſouveraine ſacrificature, fit de grands changemens dans le gouvernement civil, car il le rendit ariſtocratique de monarchique qu'il étoit. Juſques-là le prince avoit gouverné la nation par le miniſtere de deux eſpeces de conſeils ou cours de juſtice; l'une de vingt-trois perſonnes, appellés le *petit ſanhédrin*; & l'autre de ſoixante-douze, qui étoit le *grand ſanhédrin.* De la premiere eſpece, il y en avoit un dans chaque ville: Jéruſalem ſeulement, à cauſe de ſa grandeur & de la quantité d'affaires qui y ſurvenoient, en avoit deux, qui ſe tenoient en deux ſalles ſéparées.

Quant au grand-*ſanhédrin*, il n'y en avoit qu'un pour toute la nation; il tenoit ſes aſſemblées dans le temple, & les y avoit toujours tenues juſqu'alors. Les petits *ſanhédrins* prenoient connoiſſance de toutes les affaires qui regardoient la juſtice pour la ville, & le territoire dans lequel ils ſe tenoient. Le grand-*Sanhédrin* préſidoit ſur les affaires de la nation en général, recevoit les appels des cours inférieures, interpretoit les lois, & de tems en tems faiſoit de nouveaux reglemens pour les mieux faire exécuter. Gabinius caſſa tous ces tribunaux, & à leur place introduiſit cinq différentes cours ou *ſanhédrins*, dont chacune étoit indépendante des autres & ſouveraine dans ſon reſſort. La premiere fut miſe à Jéruſalem; la ſeconde, à Jéricho; la troiſieme, à Gadara; la quatrieme, à Amathus; & la cinquieme à Séphoris. Tout le pays fut partagé en cinq provinces ou départemens, & chaque province obligée de s'adreſſer pour la juſtice à une des cours qu'il venoit établir, c'eſt-à-dire à celle qu'il lui avoit aſſignée, & les affaires s'y terminoient ſans appel.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du gouvernement monarchique. Ils s'étoient adreſſé à Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la diſcuſſion du démêlé des deux freres à Damas. Ce fut pour les contenter qu'il ôta le diadème & le nom de roi à Hircan, en lui rendant pourtant la ſouveraineté ſous un autre nom, car il lui laiſſa toute la puiſſance; mais dans cette rencontre ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom; & il le fit par le changement dont je viens de parler. En effet, ſon reglement tranſportoit tout le gouvernement des mains du prince entre celles des grands qui entroient dans ces cinq cours ſouveraines; la monarchie ſe trouvoit par-là changée en ariſtocratie. Dans la ſuite Jules Céſar, en paſſant par la Syrie, redonna la ſouveraineté à Hircan, & remit les choſes ſur l'ancien pié.

Hérode étant monté ſur le trône trente-ſept ans avant Jeſus-Chriſt, verſa le ſang de ceux de la faction qui lui étoit oppoſée, dont il avoit le plus à craindre le crédit & l'activité. Tous les membres du grand-*ſanhédrin* ſe trouverent de ce nombre, à la réſerve de Pollion & de Saméas, que Joſephe appelle *Hillel* & *Shammaï*; & de tous leurs docteurs de la miſna, ce ſont ceux dont il eſt le plus parlé. Les deſcendans d'Hillel furent préſidens du *ſanhédrin* pendant dix générations. Siméon ſon fils eſt celui qui prit l'enfant Jeſus entre ſes bras, quand on le préſenta à Dieu dans le temple, & qui prononça le *Nunc dimittis* en le voyant. Luc

*ij.* Gamaliel, fils de Siméon, préſidoit au *ſanhédrin*, quand S. Pierre & les autres apôtres y comparurent, *Actes, v.* 34. C'eſt auſſi le maître aux piés de qui S. Paul fut élevé dans la ſecte & dans la juſtice des phariſiens, *Actes, xxij.* 3. Il vécut juſqu'en l'an 18 avant la deſtruction de Jéruſalem, & ſon fils qui lui ſuccéda périt au ſac de cette ville par les Romains.

Il me reſte à dire un mot d'une troiſieme eſpece de *ſanhédrin* établi par les Juifs, auquel les viciſſitudes dont nous avons parlé ne toucherent point, & qui ſe ſoutint toujours la même. C'étoit la *cour* de *trois* qui décidoit tous les différends entre particuliers, concernant des marchés, des ventes, des contrats & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choiſiſſoit un arbitre pour juge ; l'autre en choiſiſſoit un ſecond ; & ces deux arbitres convenoient d'un troiſieme. Ces trois perſonnes enſemble faiſoient une *cour* qui, après avoir entendu les parties, décidoit en dernier reſſort.

Ces généraltés peuvent ſuffire pour ſe faire quelque idée des *ſanhédrins* des anciens Juifs ; mais les lecteurs plus curieux en trouveront des détails circonſtanciés dans la Miſhna, dans la Gémare, dans Maimonides, dans Selden, Lightfoot, Cock, & quelques autres qui ont traité ce ſujet à fond. (*D. J.*)

SANJAK *ou* SANGIAK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'étoit anciennement chez les Turcs le titre qu'ils donnoient à tous les gouverneurs ; aujourd'hui ils ſont inférieurs aux bachas & beglerbegs, & ne ſont que des intendans ou directeurs des provinces, qui ont droit de faire porter devant eux un étendard appellé *ſanjak*, ſans queue de cheval.

SANICLE, ſ. f. *ſanicula*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, repliés ordinairement vers le centre de la fleur, & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences ; elles ſont convexes d'un côté, hériſſées de pointes, & plates de l'autre. Pluſieurs de ces fleurs ſont ſtériles & ne rapportent aucun fruit. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SANICLE, (*Mat. méd.*) *ſanicle* commune ou mâle. Cette plante eſt généralement regardée comme un vulnéraire éprouvé. La haute opinion qu'en a le peuple eſt conſignée dans ce proverbe en rime : *Qui a la bugle & la* ſanicle (que les Pariſiens prononcent *ſanique*), *fait aux Chirurgiens la nique.*

Les feuilles de cette plante ſont très-communément employées dans les apozemes, les bouillons, les tiſanes deſtinées au traitement de toutes les eſpeces d'hémorrhagie, des chûtes, des coups, *&c.* contre les cours de ventre, la dyſſenterie, *&c.* le ſuc exprimé de ſes feuilles eſt auſſi employé dans le même cas. On emploie tous ces remedes ſous forme de gargariſme dans les maux de gorge qui dépendent de relâchement ; on emploie auſſi le ſuc & la décoction ſous forme d'injection ou de lotion dans le panſement des plaies ; l'infuſion théïforme des feuilles de *ſanicle* eſt auſſi uſitée pour l'uſage intérieur, mais cette infuſion ne pouvant être que très-légerement chargée du principe médicamenteux de la plante, doit être regardée comme un remede très-foible.

On conſerve dans les boutiques une eau diſtillée de *ſanicle*, qu'on regarde aſſez communément comme empreinte des principes vulnéraires aſtringens de la plante ; mais ces principes ne ſont point volatils, & l'eau de *ſanicle* n'eſt certainement point aſtringente. Nous avons obſervé ailleurs la même choſe en parlant de l'eau de plantain & de celle de renouée, *&c.* *Voyez ces articles.*

Les feuilles de *ſanicle* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire & le baume oppodeltoch, & ſon ſuc dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

SANIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie la matiere claire & ſereuſe qui coule des plaies & des ulceres : les Grecs l'appellent *ichor.*

Elle differe du pus qui eſt plus épais, & plus blanc. *Voyez* PUS.

La ſuppuration des plaies des aponévroſes, des ligamens, des articulations, eſt toujours ſanieuſe : les ulceres de ces parties ne doivent pas être traités par des remedes gras & onctueux, mais avec des baumes qui s'oppoſent à la pourriture. *Voyez* PLAIES DES NERFS, DES TENDONS, DES APONEVROSES & *autres parties exanguines.* (*Y*)

SANJENÉ-LAHÉ, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois a l'odeur du cumin. Son écorce reſſemble à celle du ſureau & eſt très-aromatique ; on dit qu'elle eſt un remede dans les brûlures.

SANIEUX, adj. qui eſt chargé de ſanie. *Voyez* SANIE.

SANINDO, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom d'une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. *Sanindo* ſignifie la *contrée montagneuſe du Nord*, ou la *contrée froide.* Elles comprend huit provinces qui ſont, Tanba, Tango, Taſima, Imaba Fooki, Idſumo, Iwami, & Oki. Tout le revenu annuel de ces huit provinces, monte à 123 mankokfs. (*D. J.*)

SANJODO, (*Géog. mod.*) une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. Le mot *ſanjodo*, veut dire la *contrée montagneuſe méridionale*, ou la *contrée chaude.* Elle renferme huit provinces, qui ſont Farima, Mimaſaki, Bidſen, Bitsju, Bingo, Aki, Suwo & Nagata. Leur revenu annuel monte en total à 270 mankokfs. (*D. J.*)

SANIS, ſ. m. (*Hiſt. grecq.*) σανὶς ; genre de punition chez les Grecs, qui conſiſtoit à attacher un malfaiteur à un poteau, & à le laiſſer dans cet état plus ou moins long-tems ſuivant ſon crime. Potter. *Archæol. Græc. t. I. p.* 131. (*D. J.*)

*SANITIUM*, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Alpes maritimes, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j*, qui étend ſon Italie juſques-là. C'eſt à préſent la ville de Sénez : les habitans de ce canton ſont nommés par Pline *Sanagenſes*, & la ville même eſt appellée *Sanicienſium civitas*, dans la notice des provinces. (*D. J.*)

SANKIRA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Japon, dont la racine fameuſe par ſes vertus, eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, garnie de longues fibres, rouge ou noire en-dehors, blanc au-dedans, & d'un goût fade. Cette plante, quand elle ne trouve rien qui la ſoutienne, ne s'éleve que d'une ou deux coudées ; mais lorſqu'elle rencontre des buiſſons, elle devient beaucoup plus haute. Ses branches ſont ligneuſes, de la groſſeur d'un tuyau d'orge, d'un rouge brun près de terre, garnies de nœuds de deux en deux pouces, & changeant de direction après chaque nœud, d'où ſortent deux tendrons ſemblables à ceux de la vigne, par leſquels la plante s'attache à tout ce quelle rencontre. Les feuilles, qui n'ont preſque point de pédicules, ſont rondes, terminées par une pointe courte, de trois pouces de diametre, minces, ſans découpures, & d'un verd clair des deux côtés. Sur un pédicule très-mince, long d'un pouce, ſont diſpoſées en ombelle, environ dix petites fleurs, de couleur jaunâtre, de la groſſeur d'un grain de coriande, à ſix pétales & ſix étamines, dont la pointe eſt d'un blanc qui tire ſur le jaune. Le ſommet du piſtil qui occupe le milieu de la fleur, eſt couleur de verd de mer. Après la fleur, il vient un fruit, qui a peu de chair, & qui reſſemble à la ceriſe par ſa figure, ſa groſſeur & ſa couleur ; mais il eſt ſec, farineux, & d'un goût auſtere. Les ſemences ſont au nombre de quatre, cinq ou ſix, de la groſſeur d'une lentille, en forme de croiſſant ; noirâtres en-dehors lorſqu'elles ſont ſeches ; blanches en-dedans, d'une

ſubſtance très-dure. Cette plante croît abondamment parmi les ronces & les fougeres.

SANKITS, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un petit *chame-ceraſus*, à feuille de cerifier ſauvage du Japon, leſquelles ſont diſpoſées en rond. Ses fleurs ſont pentapétales, & reſſemblent à celles du muguet; ſon fruit eſt un peu rouge, plus gros qu'un pois, d'un goût doux & ſtyptique, avec un noyeau blanc, dur & tranſparent.

SANNE, LA (*Géog. mod.*) ou la *Seine*, petite riviere de France, en Normandie, au pays de Caux. Elle a ſa ſource à ſix lieues de Rouen, & ſe jette dans la mer à une lieue de Dieppe, & à ſix de ſon origine. (*D. J.*)

SANNES, *terme du jeu de Trictac*, qui ſignifie deux fois ſix, que les dés amenent d'un même coup.

*SANNI*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Aſie, aſſez près de la petite Arménie. Strabon, *l. XII*, dit, au-deſſus de Trébizonde & de Pharnacie, ſont les Tibaréniens, les Chaldéens & les *Sanni*, qu'on appelloit autrefois *Macrones*, & la petite Arménie.

2. Les *Sanni Heniochi*, ſont un autre peuple différent dans la Cochilde. Pline, *l. VI*, *c. iv & v*, en fait mention, & les diſtingue des Heniochi proprement dits. (*D. J.*)

SANOCK, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, vers les montagnes, ſur la riviere de San. (*D. J.*)

SAN-SA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon, dont le tronc eſt court, & l'écorce d'un verd brun. Ses feuilles reſſemblent à celle du cerifier; de leurs aiſſelles, il naît en automne, un ou deux boutons écailleux, de la groſſeur d'une balle de fuſil, qui venant à s'ouvrir, font éclore une fleur à ſix ou ſept grands pétales rouges, en forme de roſe de la Chine; une eſpece de couronne, qui ſort du fond de la fleur, produit plus de cent étamines d'un blanc incarnat, courtes & diviſées en deux, avec des pointes jaunes. Cette plante a un grand nombre de variétés dans la couleur & dans la forme double ou ſimple de ſes fleurs, qui lui font donner des noms différens. Celle qu'on nomme *ſaſanqua*, produit un fruit de la groſſeur d'une piſtache. Ses feuilles préparées ſe mêlent avec celles du thé, pour en rendre l'odeur plus agréable; & leur décoction ſert aux femmes pour ſe laver les cheveux.

SANSCRIT *ou* SAMSKRET, ſ. m. (*Hiſt mod.*) c'eſt le nom qu'on donne parmi les idolâtres de l'Indoſtan à une langue fort ancienne, qui n'eſt connue que des bramines ou prêtres, & dans laquelle eſt écrit le *vedam*, qui contient les dogmes de la religion des Indiens. *Voyez* VEDAM. Cette langue ſacrée ſe trouve ainſi nommée *Hanſcrit* & *Samskrotam*; il n'y a que la tribu des prêtres & celle des kutteris ou nobles à qui il ſoit permis de l'apprendre.

SANSJU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon dans l'île de Nipon. C'eſt un pays fort étendu, très-fertile, & qu'on diviſe en huit diſtricts. Sa longueur du ſud au nord, eſt de cent milles du Japon. Il contient pluſieurs bonnes villes, & autres places conſidérables. (*D. J.*)

SANSONNET, *Voyez* ETOURNEAU.

SANS-PAIS, adj. (*Anal.*) *Voyez* AZYGOS.

SANS-PRENDRE, ſ. m. *terme d'hombre, de quadrille, de médiateur, de tri.* Il ſe dit lorſqu'on fait jouer ſans écarter. *Voyez ces jeux à leurs articles.*

SANT, (*Géog. mod.*) les Eſpagnols & les Italiens diſent *ſanto* au maſculin, & *ſanta* au féminin, lorſqu'il s'agit de joindre ce nom adjectif à un nom propre géographique; alors ils retranchent l'*o* devant une voyelle, & devant une conſonne; les Italiens écrivent ſimplement *ſan*, en retranchant le *t*, auſſi bien que l'*o*, parce qu'en effet il ne ſe prononce point, pour éviter la dureté de la prononciation. Rien n'eſt plus commun que *ſan*, *ſanto*, & *ſanta*, devant des noms géographiques de lieux, de villes, de rivieres, d'îles, de montagnes, &c. mais comme tous ces noms chargeroient extrêmement la lettre *ſ*, dans un Dictionnaire qui n'eſt pas deſtiné à la ſeule géographie, nous en renvoyons tous les articles ſous les mots propres, peu curieux de l'épithete ridicule *ſaint*, *ſainte*, *ſan*, *ſancto*, & *ſancta*. (*D. J.*)

SANTA, ſ. m. (*Monnoie de compte.*) On appelle ainſi à Bantam, & dans toute l'île de Java, auſſi-bien que dans quelques îles voiſines, un certain nombre de *caxas*, petite monnoie du pays, enfilés enſemble avec un cordon de paille. (*D. J.*)

SANTAL, ſ. m. (*Botan. exot.*) bois des Indes orientales, dont nous connoiſſons trois eſpeces: le jaune ou le citrin, le blanc, & le rouge.

Le *ſantal* citrin, *ſantalum citrinum* J. B. eſt un bois peſant, ſolide, ayant des fibres droites; ce qui fait qu'on peut le fendre aiſément en de petites planches, d'un roux pâle ou jaunâtre, tirant ſur le citrin, d'un goût aromatique un peu amer, d'une acrimonie qui remplit toute la bouche, mais cependant qui n'eſt pas déſagréable, d'une bonne odeur qui approche un peu de celle du muſc & des roſes.

Le *ſantal* blanc, *ſantalum odoratum candidum*, Cæſalp. différe du citrin par ſa couleur qui eſt plus pâle, & par ſon odeur qui eſt plus foible: au reſte ſa ſubſtance eſt la même, auſſi-bien que ſa tiſſure.

Garzias avoue qu'il y a une ſi grande affinité entre les arbres du *ſantal* citrin, & du *ſantal* blanc, que l'on a bien de la peine à les diſtinguer l'un de l'autre, & qu'il n'y a que les habitans qui les vendent aux marchands, qui ſachent en faire la différence; mais le ſavant botaniſte P. Herman nous aſſure que l'un & l'autre viennent du même arbre, que l'écorce, ou l'aubier s'appelle *ſantal blanc*, & que la moëlle ou la ſubſtance intérieure, ſéparée de l'écorce & de l'aubier, eſt le *ſantal citrin.*

Cet arbre qui s'appelle *ſarcanda* dans le pays, s'éleve à la hauteur d'un noyer; ſes feuilles ſont aîlées, vertes, imitant celles du lentiſque; ſes fleurs ſont d'un bleu noirâtre, ſes fruits ou ſes baies ſont de la groſſeur d'une ceriſe, elles ſont vertes d'abord, enſuite elles noirciſſent en muriſſant; elles ſont inſipides & tombent aiſément. Il y a certains oiſeaux, dit Bontius, preſque ſemblables aux grives, qui mangent ces fruits avec avidité, & qui les rendant enſuite avec leurs excrémens, ſément les montagnes ou les champs de nouveaux arbres. Le *ſantal* vient dans les Indes orientales, & ſur tout dans le royaume de Siam, & dans les îles de Timor & de Solor; le même Bontius raconte que l'odeur de ces arbres nouvellement coupés, répand je ne ſai quoi de peſtilentiel, qui eſt très-ennemi du cerveau.

Le *ſantal* rouge, *ſantalum rubrum*, C. B. P. eſt un bois ſolide, compacte, peſant, dont les fibres ſont tantôt droites, tantôt ondées; le bois du milieu de l'arbre, dont on apporte de grands morceaux ſéparés de l'écorce & de la ſuperficie ligneuſe, eſt à l'extérieur d'un rouge brun, & preſque noir, & intérieurement d'un rouge foncé; il a un goût légerement aſtringent & acide, mais aucune odeur manifeſte; l'arbre du *ſantal* rouge, s'appelle *pantaga*; il eſt ſiliqueux, & croît dans le Coromandel.

On ſubſtitue quelquefois au *ſantal* citrin, un certain bois compacte, peſant, réſineux, de couleur d'un roux pâle ou jaunâtre, d'une odeur pénétrante, qui approche de l'odeur du citron, & que l'on appelle communément *bois de citron*, *bois de coco*, *bois de jaſmin.* L'arbre dont on tire ce bois, eſt le *nerium arboreum altiſſimum*, *folio anguſto*, *flore albo*, de Sloane, Cat. plant. jus. jam. *nerium americanum lacteſcens*, *longiſſimo folio*, *flore albo*, *odoratiſſimo*, H. Beaumont. Quoique cet arbre approche un peu du

*ſantal* citrin pour la couleur, il en differe cependant beaucoup, par l'odeur, par les fibres qui ſont courtes & inégales, & par la ſubſtance réſineuſe dont il eſt rempli, par le moyen de laquelle il s'enflamme aiſément, & s'éteint difficilement.

On trouve auſſi fréquemment chez les droguiſtes, deux bois rouges qu'on donne pour du *ſantal* rouge. Ces deux bois viennent des Indes, & de l'Amérique. L'un s'appelle *lignum braſiliano ſimile, ſeu lignum ſapou, lanis tingendis percommodum.* C. B. P. L'autre ſe nomme *Braſilium lignum*, J. B. *Erythroxylum braſilianum, ſpinoſum, foliis acaciæ*, Parad. Bat. Prod. mais il eſt facile de diſtinguer le *ſantal* rouge de ces deux bois, ſoit par l'odeur, ſoit par le goût : car le *ſantal* rouge eſt de couleur de ſang obſcur, & un peu auſtere au goût, & le bois du Breſil eſt d'une couleur rouge, entremêlée d'un peu de jaune, & d'un goût douçâtre.

Il eſt vraiſſemblable que les anciens Grecs & Latins n'ont pas connu les différentes ſortes de *ſantaux*. Les Arabes ſont les premiers qui en faſſent expreſſément mention, ſous le nom de *ſandal*. Les nouveaux Grecs, qui ont marché ſur les traces des Arabes, en ont auſſi parlé; cependant Saumaiſe, dans les exercitations ſur Pline, croit que les bois appellés *ligna ſagalina*, dont fait mention l'auteur du voyage autour du monde, dans le livre qui a pour titre *periplus*, ſont les *ſantaux*, & que par conſéquent ils n'ont pas été inconnus aux Grecs. Le profond ſilence que Dioſcoride & Galien gardent ſur ces bois, dont ils ne diſent pas un mot, ſuffit pour détruire l'opinion de Saumaize.

Les *ſantaux* contiennent un ſel eſſentiel, acide, une huile épaiſſe, plus peſante que l'eau, & une petite portion de ſel volatil avec beaucoup de terre. L'huile que contient le *ſantal* citrin, eſt plus ſubtile & plus abondante; elle eſt moins ſubtile dans le *ſantal* blanc, & plus épaiſſe encore dans le *ſantal* rouge. On attribue aux *ſantaux* la vertu inciſive, atténuante & aſtringente; on en prépare la décoction comme celle du gayac, & on la donne de la même maniere. (*D. J.*)

*SANTALUM*, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres dans le ſyſtème de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt poſé ſur le germe du piſtil, & ſe partage en quatre quartiers; la fleur eſt monopétale, en cloche, dont la bordure eſt fendue en cinq ſegmens aigus; les étamines ſont au nombre de huit filets, alternativement plus courts les uns que les autres, & poſés ſur la partie ſupérieure du tuyau de la fleur; le germe du piſtil eſt turbiné, le ſtyle eſt de la longueur des étamines, le ſtigma eſt ſimple, le fruit eſt une baye. Linnæi, *gen. plant. p. 164.* (*D. J.*)

SANTAREN, (*Géog. mod.*) nom corrompu de S. Irenée, dont la fête ſe célebre le 20 Octobre; ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une montagne près du Tage, à 8 lieues au midi de Leiria, à 9 au ſud-oueſt de Tomar, & à 15 au nord-eſt de Lisbonne. Cette ville eſt très-ancienne, on la connoit ſous le nom de *Scalobis* & de *præſidium Julium*; elle contient aujourd'hui environ trois mille habitans, diviſés en douze paroiſſes; ſon terroir eſt d'une fertilité admirable en froment, en vin, & en olives. Dom Alphonſe Henriquez prit cette ville ſur les Maures, en 1147, & lui accorda de grands privileges, confirmés par Alphonſe III. en 1254. *Long. 6. 4. lat. 39. 11.*

*Sauza*, (Louis de) chevalier de Malte, étoit natif de *Santaren*. Il a écrit l'hiſtoire de S. Dominique en portugais; mais il eût bien mieux fait de donner celle de l'ordre de Malte. Il eſt mort en 1632. (*D. J.*)

SANTÉ, ſ. f. (*Œcon. anim.*) ὑγιεια, *hygieia, ſanitas, valetudo.* C'eſt l'état le plus parfait de la vie; l'on peut par conſéquent le définir; l'accord naturel, la diſpoſition convenable des parties du corps vivant, d'où s'enſuit que l'exercice de toutes ſes fonctions ſe fait, ou peut ſe faire d'une maniere durable, avec la facilité, la liberté, & dans toute l'étendue dont eſt ſuſceptible chacun de ſes organes, ſelon ſa deſtination, & relativement à la ſituation actuelle, aux différens beſoins, à l'âge, au ſexe, au tempérament de l'individu qui eſt dans cette diſpoſition, & au climat dans lequel il vit. *Voyez* VIE, FONCTION, AGE, SEXE, TEMPÉRAMENT, CLIMAT.

Il réſulte de cette idée circonſtanciée de la *ſanté*, que quiconque eſt dans cet état, jouit par conſéquent de la vie; mais que l'on peut vivre ſans être en ſanté; ainſi l'idée de ce dernier état en particulier, eſt plus étendue, renferme plus de conditions que celui de la vie en général.

En effet, 1°. il ſuffit, pour l'exiſtence de la vie, que le corps animé ſoit ſuſceptible d'un petit nombre de fonctions, mais ſur-tout que le mouvement du cœur & de la reſpiration ſe faſſe ſans une interruption conſidérable; au lieu que l'état de *ſanté* ſuppoſe abſolument l'exercice ou l'intégrité des facultés pour toutes les fonctions. 2°. Il ne faut, pour que la vie ſe ſoutienne par l'exercice des fonctions indiſpenſables pour cet état, que la continuation de cet exercice, quelqu'imparfaitement qu'il puiſſe ſe faire, & même ſeulement par rapport au mouvement du cœur, quelque peu que ce puiſſe être, ſans celui de la reſpiration: au-lieu que pour une *ſanté* bien établie, non-ſeulement il faut que toutes les fonctions vitales s'exercent, & que l'exercice des autres ſe faſſe, ou puiſſe ſe faire conſtamment, reſpectivement à l'utilité dont elles ſont dans l'économie animale; mais encore, que l'exercice s'en faſſe de la maniere la plus parfaite dont l'individu ſoit ſuſceptible de ſa nature.

Il s'enſuit donc que quoique la *ſanté* exige l'exercice de toutes les fonctions, il ſuffit que celles d'où dépend la vie, ſe ſoutiennent inceſſamment & dans toute la perfection poſſible; il n'eſt pas néceſſaire que les autres ſe faſſent continuellement ni toutes à la fois, il ſuffit qu'elles puiſſent ſe faire convenablement à chaque organe, lorſque la diſpoſition, les beſoins de la machine animale, ou la volonté l'exigent, & que cette faculté ſoit commune à tous les organes ſans exception, parce que la perfection eſt le complément de toutes les conditions.

Ainſi, parmi les actions du corps humain, il en eſt qui ont lieu néceſſairement dans tous les tems de la vie, pour qu'elle ſe conſerve; tel eſt l'exercice des principaux organes de la circulation du ſang, même dans le fœtus; de ceux de la reſpiration après la naiſſance: l'action des premiers doit ſe répéter chaque ſeconde d'heure environ; celle des autres doit avoir lieu pluſieurs fois dans une minute: il eſt des organes qui ne ſont en action que pendant un certain tems, dans l'eſpace d'un jour naturel, comme ceux de la digeſtion, des mouvemens des membres, de l'exercice de l'eſprit; enſorte que le ſommeil ſuccede à la veille, comme le repos au travail, la nuit au jour; d'autres organes ont des fonctions réglées pour tous les mois, comme ceux qui ſervent à l'évacuation périodique des femmes: il eſt des fonctions qui ſont particulieres à chacun des ſexes, comme aux hommes d'engendrer, aux femmes de concevoir, & ces fonctions ne peuvent avoir lieu qu'à un certain âge, & n'ont qu'un exercice limité; elles regardent les adultes, non pas les enfans, ni communément les vieillards, ſur-tout par rapport aux femmes.

Ainſi on ne peut pas regarder comme en *ſanté*, quiconque ne peut pas exercer les fonctions convenables à ſon ſexe, à ſon âge, & à la circonſtance; tels ſont les eunuques, les mutilés en tout genre; de même que c'eſt auſſi contraire à l'idée de la *ſanté*,

d'exercer des fonctions qui ne conviennent pas, qui ſont déplacées, comme ſi une femme décrépite eſt encore ſujette à l'évacuation menſtruale, ou le redevient, ou ſi quelqu'un eſt porté au ſommeil extraordinairement hors le tems qui lui eſt deſtiné; par conſéquent, la même fonction, qui étant exercée convenablement, eſt un effet de la bonne *ſanté*, devient un ſigne, un ſymptome de maladie, lorſqu'elle ſe fait à contretems.

La perfection de la *ſanté* ne ſuppoſe donc pas une même maniere d'être, dans les différens individus qui en jouiſſent; l'exercice des fonctions dans chaque ſujet, a quelque choſe de commun, à la vérité, pour chaque action en particulier, mais il eſt ſuſceptible auſſi de bien des différences, non-ſeulement par rapport à l'âge, au ſexe, au tempérament, comme on vient de le dire; mais encore par rapport aux ſujets de même âge, de même ſexe, de même tempérament, ſelon les différentes ſituations, les différentes circonſtances où ils ſe trouvent; ainſi chacun a ſa maniere de manger, de digérer, quoique chacun ait les mêmes organes pour ces fonctions.

La *ſanté* ne conſiſte donc pas dans un point précis de perfection commune à tous les ſujets, dans l'exercice de toutes leurs fonctions; mais elle admet une ſorte de latitude d'extenſion, qui renferme un nombre très-conſidérable & indéterminé de combinaiſons, qui établiſſent bien des varietés dans la maniere d'être en bonne *ſanté*, compriſes entre l'état robuſte de l'athlete le plus éloigné de celui de maladie, & l'état qui approche le plus de la diſpoſition où la *ſanté* ceſſe par la léſion de quelque fonction.

Il ſuit de-là qu'il n'exiſte point d'état de *ſanté* qui puiſſe convenir à tout le monde; chacun a ſa maniere de ſe bien porter, parce que cet état dépend d'une certaine proportion dans les ſolides & les fluides, dans leurs actions & leurs mouvemens, qui eſt propre à chaque individu. Comme l'on ne peut pas trouver deux viſages parfaitement ſemblables, dit à ce ſujet Boerhaave, *inſtit. med. ſemeiot. comment.* §. *889*. de même il y a toujours des différences entre le cœur, le poumon d'un homme, & le cœur, le poumon d'un autre homme.

Que l'on ſe repréſente deux perſonnes en parfaite *ſanté*, ſi l'on eſſaie de faire paſſer les humeurs, c'eſt-à-dire la maſſe du ſang de l'un de ces ſujets, dans le corps de l'autre, & réciproquement, même ſans leur faire éprouver aucune altération, comme par le moyen de la transfuſion, ſi fameuſe dans le ſiecle dernier, ils ſeront ſur le champ tous les deux malades, dès que chacun d'eux ſera dans le cas d'avoir dans ſes vaiſſeaux, du fluide qui lui eſt étranger; mais ſi l'on pouvoit tout de ſuite rendre à chacun ce qui lui appartient, ſans aucun changement, ils récouvreroient chacun la *ſanté* dont ils jouiſſoient avant l'échange.

C'eſt le concours des qualités dans les organes & les humeurs propres à chaque individu, qui rend cet échange impraticable (*Voyez* TRANSFUSION); c'eſt cette proportion particuliere entre les parties dans chaque ſujet, qui conſtitue ce que les anciens entendoient pas *idioſyncraſie*, & ce que nous appellons *tempérament* (*Voyez* IDIOSYNCRASIE, TEMPÉRAMENT), qui fait que l'exercice des fonctions d'un homme differe ſenſiblement de ce qui ſe paſſe au même égard dans un autre homme, quoiqu'ils ſoient tous les deux dans un état de *ſanté* bien décidée.

Les mêmes organes operent cependant dans l'un & dans l'autre le changement des matieres deſtinées à la nourriture, en humeurs d'une nature propre à cet effet. Cependant des mêmes alimens il ne réſulte pas des humeurs abſolument ſemblables, lorſqu'ils ſont travaillés & digérés dans deux corps différens.

Tel homme vit de plantes & de fruits avec de l'eau, & ſe porte bien; tel autre ſe nourrit de viande & de toutes ſortes d'autres alimens, avec des liqueurs ſpiritueuſes, & ſe porte bien auſſi: donnez à celui-ci qui eſt habitué à ſon genre de vie des végétaux pour toute nourriture, il deviendra bientôt malade; comme celui qui eſt accoutumé à vivre frugalement, s'il paſſe à l'uſage de tous les genres d'alimens qui conſtituent ce qu'on appelle *la bonne chere*.

Ainſi on ne peut dire en général d'aucune eſpece de nourriture, qu'elle convient pour la *ſanté* préférablement à toute autre, parce que chacun a une façon de vivre, de ſe nourrir qui lui eſt propre, & qui differe plus ou moins de celle d'un autre. *Voyez* RÉGIME.

La différence des conſtitutions des tempéramens, n'empêche pas cependant qu'il n'y ait des ſignes généraux auxquels on peut connoître une bonne *ſanté*, parce que dans l'économie animale la variété des moyens ne laiſſe pas de produire des effets qui paroiſſent ſemblables, dont la différence réelle n'eſt pas aſſez caractériſée pour ſe rendre ſenſible: c'eſt le réſultat de pluſieurs effets dont les modifications ne ſont pas ſuſceptibles d'être apperçues, d'être ſaiſies, qui forment ces ſignes viſibles, par le moyen deſquels on ne peut & on ne fait que juger en gros de l'état des choſes.

Ainſi c'eſt par la facilité avec laquelle l'on ſent que ſe fait l'exercice des fonctions du corps & de l'ame; par la ſatisfaction que l'on a de ſon exiſtence phyſique & morale; par la convenance & la conſtance de cet exercice; par le témoignage que l'on rend de ce ſentiment, & le rapport de ces effets, que l'on peut faire connoître que l'on jouit d'une vie auſſi ſaine, auſſi parfaite qu'il eſt poſſible. Les trois premieres de ces conditions ſont aiſées à établir, par l'examen de l'état actuel dans lequel on ſe trouve; mais il n'en eſt pas de même de la derniere, qui ne peut être que préſſentie pour l'avenir, à en juger par le paſſé; en tant que l'on connoît la bonne diſpoſition du ſujet, & la force de ſon tempérament, qui le rend propre à réſiſter aux fatigues, aux injures de l'air, à la faim, à la ſoif, par conſéquent aux differentes cauſes qui peuvent altérer, détruire la *ſanté*: d'où l'on peut inférer que puiſque dans ce ſujet les choſes non-naturelles tendent conſtamment à devenir & deviennent naturelles, c'eſt-à-dire que l'uſage des choſes dont l'influence eſt inévitable ou néceſſaire, ne ceſſe de tourner au profit de la *ſanté*, à l'avantage de l'individu, pour ſa conſervation, & pour celle des diſpoſitions à contribuer à la propagation de l'eſpece; cet état ſe ſoutiendra long-tems.

Il ſuit de-là que les ſignes par leſquels on peut préſager une vie ſaine & longue, ſont auſſi ordinairement les marques d'une *ſanté* actuelle bien ſolide, bien affermie. Les hommes d'une complexion maigre, mais charnue, ſont le plus diſpoſés à une bonne *ſanté*: les perſonnes qui avec aſſez d'embonpoint en apparence, ſont d'un complexion délicate, ont des muſcles grêles, peu compactes, perdent aiſément, par de très-petites indiſpoſitions, cette apparence de *ſanté*, qui ne dépend que de la graiſſe qui ſe ramaſſe ſous les tégumens. Dans cette diſpoſition on eſt très-ſuſceptible de maladie, ce qui forme une conſtitution très-éloignée d'être parfaite, lors même qu'elle ſemble accompagnée des ſignes de la *ſanté*.

La force de la faculté qui conſtitue la vie, c'eſt-à-dire de la nature, ſe diſſipe chaque jour plus ou moins par l'exercice des fonctions; mais dans la *ſanté* la nourriture & le ſommeil réparent cette perte par la formation & le nouvel approviſionnement qui ſe fait du fluide nerveux: la vie ſe ſoutient tant que la nature a des forces ſuffiſantes pour ſurmonter les réſiſtances de la machine animale, par conſéquent celles qu'oppoſent au mouvement les ſolides & les fluides

qui la compoſent. Plus les forces ſont ſupérieures aux réſiſtances, avec une plus grande maſſe à mouvoir, plus les forces vitales ſont conſidérables & propres au maintien de la *ſanté;* & au contraire à proportion qu'elles ſurpaſſent moins les réſiſtances, avec une moindre maſſe à mouvoir, la *ſanté* eſt plus foible, plus délicate, plus ſujette à ſe déranger.

Plus la nature a de forces, & moins elle en dépenſe, plus la *ſanté* eſt ferme & durable; parce que la proviſion des forces eſt plus conſidérable. C'eſt delà que dépend 1°. la facilité, l'agilité, la promptitude dans l'exercice des fonctions; 2°. le contentement intime, la joie de l'ame, qui ſont l'effet du ſentiment qu'elle éprouve de la conſcience qu'elle a de cette diſpoſition, de cette faculté; 3°. & l'ordre bien réglé, tranquille & durable des différentes actions de l'individu. Trois conditions qui ſont eſſentiellement néceſſaires pour le maintien de la bonne *ſanté.*

C'eſt un très-bon ſigne en ſa faveur lorſque chaque jour à la même heure à-peu-près on ſe ſent porté à ſatisfaire aux principaux beſoins de la vie; que l'on ſe ſent de l'appétit pour manger & pour boire; que l'on le ſatisfait convenablement; que la digeſtion, ainſi que l'excrétion des matieres fécales & de l'urine ont auſſi chacune leur tems réglé; & que le ſommeil revient à ſa même heure environ, & dure de ſuite environ le même tems.

C'eſt auſſi une marque de bon tempérament & d'une diſpoſition certaine à une ſanté durable, lorſque l'on peut ſe livrer à un exercice aſſez fort, à un travail du corps aſſez conſidérable, ſans qu'il ſe faſſe de battement, de pulſation, de palpitation extraordinaire dans aucune partie du corps, ſans que l'on reſſente aucune douleur, qu'il ſe forme aucune tumeur, qu'il paroiſſe aucune rougeur ſur la ſurface du corps. C'eſt une preuve que la diſtribution des humeurs ſe fait avec une égalité bien conſtante, même lorſqu'il ſe fait des mouvemens forcès qui pourroient la troubler.

Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes, qui ſont d'une *ſanté* robuſte, ſont rarement des gens d'eſprit; & au contraire avec de l'eſprit on n'a pas ordinairement une bonne *ſanté*, parce que l'exercice de l'eſprit exige une grande mobilité dans le phyſique de l'entendement, dans le genre nerveux, laquelle contribue beaucoup à l'affoibliſſement du corps, à établir une débilité dominante: au lieu que la roideur des fibres en général qui conſtitue la diſpoſition à la force du corps, à la vigueur de la *ſanté*, s'étend à l'organiſation du cerveau & des nerfs; ce qui les rend moins propres à la vibratilité, qui eſt néceſſaire pour l'exercice des ſenſations, des fonctions de l'eſprit. On ne peut pas réunir dans ce monde toutes les conditions qui peuvent rendre heureux à tous égards: ainſi celui qui a la ſageſſe (c'eſt-à-dire le ſavoir) de Salomon, ne peut pas ſe promettre la longue vie de Mathuſalem. On ne ſait autre choſe, dit Boerhaave, *inſtit. med.* §. *885*, de l'anglois fameux pour avoir pouſſé la vie beaucoup au-delà d'un ſiecle, ſinon qu'il aimoit beaucoup le fromage, & qu'il commit un adultere ayant près de 100 ans. On n'a jamais parlé d'aucune production ni autre preuve de ſon eſprit. M. de Fontenelle qui n'a fini ſa carriere qu'au bout d'un ſiecle, quoiqu'il ait joué un grand rôle dans la république des Lettres, peut être regardé comme un phénomene d'autant plus rare en ce genre.

Les moyens propres à conſerver la *ſanté*, conſiſtent dans le bon uſage des choſes non-naturelles, que l'on doit obſerver pour cet effet le plus qu'il eſt poſſible, de la maniere preſcrite dans les *articles* HYGIENE, NON-NATURELLES, *choſes*, RÉGIME.

Pour ce qui regarde le rétabliſſement de la *ſanté*, c'eſt auſſi au régime & au ſecours de l'art qu'il faut avoir recours, ſelon les indications qui ſe préſentent. *Voyez* MÉDECINE, *Thérapeutique*, DIETE, RÉGIME, CURATION, TRAITEMENT, REMEDE, *Chirurgie*, MÉDICAMENT, *Pharmacie*, *Chimie.*

SANTÉ, (*Mythol. & Littérat.*) La *ſanté* a été perſonnifiée ou déifiée chez les anciens. Pauſanias rapporte que ſon culte étoit commun dans la Grece: *Poſita ſunt deorum ſigna Hygiæ, quam filiam Æſculapii fuiſſe dicunt; & Minervæ, cui itidem Hygiæ, id eſt ſoſpitæ cognomentum.* La premiere étoit apparemment la *ſanté* du corps, & la ſeconde celle de l'eſprit. Il dit ailleurs que dans le temple d'Amphyarus il y avoit un autel pour Jaſo, pour Vénus, pour Panacée, pour la *Santé*, pour Minerve: Jaſo vient de ιασις, *guériſon.* On la fait auſſi fille d'Eſculape. Pline remarque fort bien que le nom de *Panacée* promet la guériſon de toutes les maladies. Les payens ne prétendirent révérer que la divinité qui donne ce qui conſerve la *ſanté.*

Les Romains adoroient cette déïté ſur le mont Quirinal. Elle nous eſt repréſentée comme une dame romaine couronnée d'herbes médicinales, & tenant dans ſa main droite un ſerpent. Elle étoit toute couverte des cheveux que les femmes ſe coupoient en ſon honneur.

Son temple, ſelon Publius-Victor, étoit dans le ſixieme quartier de la ville de Rome; mais Domitien après s'être tiré du péril qu'il avoit couru à l'avénement de Vitellius à Rome, fit élever un ſecond temple à la déeſſe de la *ſanté*, avec cette inſcription: *SALUTI Auguſti.*

Il y a un médaillon de Marc-Aurele où l'on voit un ſacrifice fait au dieu de la *ſanté* par Minerve, & devant elle paroît la Victoire, qui tient un panier plein de fruit. (*D. J.*)

SANTÉ, *pierre de*, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) C'eſt ainſi qu'on nomme à Genève & en Savoie une eſpece de pyrite martiale très-dure, & ſuſceptible d'un beau poli. On taille ces pyrites en facettes, comme le cryſtal, ou comme les pieres précieuſes, & l'on en fait des bagues, des boucles, & d'autres ornemens.

La couleur de cette pierre ou pyrite, lorſqu'elle a été polie, eſt à-peu-près la même que celle de l'acier bien poli. On lui donne le nom de *pierre de ſanté*, d'après le préjugé où l'on eſt qu'elle change de couleur & devient pâle lorſque la *ſanté* de la perſonne qui la porte eſt ſur le point de s'altérer. Cette pyrite eſt préciſément de la même eſpece que celle que l'on appelle *pierre des incas.* Voyez *cet article*, & *Voyez* PYRITE.

SANTEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Cleves, au cercle de Weſtphalie, à demi-lieue du Rhin, à 2 mille au-deſſous de Weſel, & à pareille diſtance de Gueldres, entre des montagnes. Cette ville, ſelon Cluvier, occupe la place de l'ancienne Vetera. *Long.* 24. 10. *lat.* 51. 36.

S. Norbert, fondateur des Prémontrés, naquit à *Santen* en 1082, d'une illuſtre maiſon. Il aima mieux prêcher de ville en ville que d'avoir des bénéfices. S. Bernard lui donna un vallon ſolitaire appellé *Prémontré*, où il fonda l'ordre des chanoines réguliers de ce nom. Il fut nommé en 1127 à l'archevêché de Magdebourg, & mourut dans cette ville en 1134. Le pape Gregoire XIII. le canoniſa en 1582. (*D. J.*)

SANTEO, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par le peuple de Guinée à une plante dont ils font grand cas pour les maladies des yeux; ils ſe ſervent de ſes feuilles qui ſont noirâtres, de la grandeur & de la figure de celles du laurier. *Voyez les Tranſactions philoſophiques*, *n°.* 202.

SANT-ERINI, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, que les anciens ont connue ſous le nom de *Thera. Voyez* THERA.

Ceux qui nommerent autrefois cette île *Calliſte*,

c'eſt-à-dire *très-belle*, ne la reconnoîtroient pas aujourd'hui. Elle n'eſt couverte que de pierre-ponce, ou pour mieux dire, cette île n'eſt qu'une carriere de pierre-ponce, où l'on peut la tailler par gros quartiers, comme on coupe les autres pierres dans leurs carrieres. Les côtes de l'île ſont ſi affreuſes qu'on ne ſait de quel côté les aborder. Peut-être que ce ſont les tremblemens de terre qui les ont rendues inacceſſibles, elles ne l'étoient point autrefois.

Nous marquerons, au mot *Thera*, l'ancien état de cette île, & les changemens qu'elle a ſubis; il s'agit ici du moderne. Après la priſe de Conſtantinople par les François & les Vénitiens, l'île de *Sant-Erini*, ou *Santorien*, comme diſent les François, fut jointe au duché de Naxie, & dans la ſuite ſe rendit à Barberouſſe, ſous Sol man II. Il n'eſt guere poſſible de ſavoir en quel tems elle prit le nom de *Sant-Erini*; mais il y a beaucoup d'apparence que ce nom lui eſt venu de ſainte Irene, patrone de l'île. Cette ſainte étoit de Theſſalonique, & y ſubit le martyre en 304, ſous le neuvieme conſulat de Dioclétien.

Quoique le terrein de cette île ſoit ſec & aride, les habitans cependant le rendent fructueux par leur travail & leur induſtrie; ils y recueillent beaucoup d'orge, de coton & du vin. Ce vin a la couleur de celui du Rhin, mais il eſt violent & plein d'eſprit; c'eſt le principal commerce des habitans, ainſi que le coton dont ils font de belles toiles. Ils ſont au nombre d'environ dix mille, preſque tous Grecs, répandus dans cinq villages, & dans deux ou trois bourgs, dont le principal ſe nomme *Scaro* ou *Caſtro*. *Pyrgos* a le titre de ville, & eſt la plus jolie du pays, bâtie ſur un tertre d'où l'on découvre les deux mers. Le pere Richard a donné la deſcription de toute l'île & de ſes écueils qui ſont ſortis du fond de la mer à diverſes fois par des volcans: cette relation eſt curieuſe.

L'île *Sant-Erini* peut avoir 50 milles de tour. Elle eſt à deux lieues au nord de celle de Candie, & au ſud-oueſt de Namfio. *Longitude 44. 5. latit. 37. 50.* (*D. J.*)

SANTERNO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle a ſa ſource dans l'Apennin, en Toſcane, au pays de Magello, ſe partage en deux branches au terroir d'Imola, & toutes deux portent leurs eaux dans le Pô. On prend cette riviere pour le *Vaternus* des anciens.

SANTERRE, LE, (*Géog. mod.*) *Sanctierienſis pagus*, en latin de moyen âge; petit pays de France en Picardie, borné au nord par l'Artois, au midi par l'île de France, au levant par le Vermandois, & au couchant par l'Amiénois. Il a 20 lieues du midi au nord, & 10 du levant au couchant. Charles V. céda toutes les prétentions qu'il eſtimoit avoir ſur ce pays à François I. par les traités de Cambrai & de Crépy. Il comprend les trois bailliages de Péronne, de Mondidier & de Roye. Péronne en eſt la capitale; ſon terroir eſt gras & aſſez fertile. (*D. J.*)

SANTIA, *ou* SANTA-AGATHA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au Piémont, à 14 milles de Verceil & à 20 d'Yvrées. François II. duc de Modene y eſt mort en 1658.

*SANTICUM*, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Norique. Antonin le met ſur la route d'Aquilée à Lorch, entre Larix & Virunum, à 27 mille pas de la premiere, & 30 mille pas de la ſeconde. Cluvier dit que c'eſt Saameck. Lazius *R. R. liv. XII. cap. iij.* prétend que les ruines de *Santicum* ſont au lieu que les habitans nomment aujourd'hui *Altenbourg* & *Gradneck*. (*D. J.*)

SANTILLANE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sanctæ Julianæ fanum* ou *oppidum*; petite ville d'Eſpagne, dans l'Aſturie, dont une partie en prend le ſurnom d'*Aſturie de Santillane*, à 5 lieues de S. Ander, proche la mer, avec titre de marquiſat. On croit que c'eſt la *Concana* de Ptolomée, *liv. II. ch. vj. Long. 13. 4. latit. 43. 28.*

SANTOLINE, (*Botan.*) *voyez* GARDE-ROBE. Tournefort compte quatorze eſpeces de ce genre de plante, dont on peut voir les caracteres au *mot* GARDE-ROBE; c'eſt le nom vulgaire de la *ſantoline*; les Anglois l'appellent *female ſouthernwood*.

La plus commune eſpece eſt la *ſantolina foliis tereſtibus I. R. H. 460*. C'eſt une plante qui pouſſe comme un petit arbriſſeau à la hauteur d'environ deux piés, des verges grêles, couvertes d'un léger duvet blanc. Ses feuilles ſont crenélées, blanchâtres; ſes rameaux ont chacun au ſommet une fleur, qui eſt un bouquet de pluſieurs fleurons jaunes, ramaſſés en boules, évaſés en étoile, portés ſur un embryon, ſéparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & ſoutenus par un calice écailleux: lorſque la fleur eſt paſſée, chaque embryon devient une graine un peu longue, rayée & de couleur obſcure; toute la plante a une odeur forte, aſſez agréable, & un goût âcre tirant ſur l'amer. On la cultive dans les jardins. (*D. J.*)

SANTOLINE, (*Mat. méd.*) *petit cyprès*, *garde-robe*, *aurone femelle*; on fait rarement uſage de cette plante en médecine; c'eſt pourtant un très-puiſſant fébrifuge capable de chaſſer les vers & les autres inſectes par la ſeule odeur. C'eſt à cauſe de cette derniere propriété qu'on met ſes feuilles parmi les étoffes de laine pour les préſerver des teignes; & c'eſt cet uſage qui lui a fait donner le nom de *garde-robe*.

On convient d'ailleurs aſſez généralement que la *ſantoline* poſſede les mêmes vertus que l'aurone mâle. *Voyez* AURONE. (*b*)

SANTOLINE, (*Hiſt. des drog. exot.*) poudre qu'on nomme encore *poudre aux vers*, *barbotine* & *ſémentine*: on l'appelle dans les boutiques *ſantolina*, *ſementina*, *ſemen contra vermes*. C'eſt une poudre groſſiere, compoſée de petites têtes oblongues, écailleuſes, d'un verd jaunâtre; d'un goût déſagréable, amer, mêlé d'acrimonie, d'une odeur aromatique, dégoûtante, & qui cauſe des nauſées. Cette poudre nous parvient avec de petites feuilles, de petits rejettons, ou de petites branches cannelées.

Quoiqu'elle ſoit d'uſage, ſon origine nous eſt inconnue. On doute ſi c'eſt une graine, ou une capſule ſéminale; ou des germes de feuilles & de fleurs. On ignore quelle eſt la plante qui la porte, ſi c'eſt la zére ou l'abſynthe, ou une eſpece d'aurone, ou le petit cyprès; on eſt incertain ſi elle vient dans la Paleſtine, dans l'Egypte, dans la Perſe, ou ſeulement dans le royaume de Boutan, à l'extrémité des Indes orientales. Rauwolf, qui a parcouru les pays orientaux, dit que c'eſt une eſpece d'abſynthe, que les Arabes appellent *ſchelia*, qui croît auprès de Bethléem, & qui eſt ſemblable à notre abſynthe; mais les feuilles que l'on trouve parmi cette graine, ſont toutes différentes de celle de notre abſynthe. De plus, il n'eſt pas vraiſſemblable que Proſper Alpin & Weſlingius, qui ont recherché avec tant de ſoin les plantes d'Egypte, & qui ont demeuré l'un & l'autre quelques années dans ce pays, n'en euſſent fait aucune mention; eux qui ſavoient mieux que perſonne qu'on étoit fort curieux en Europe de connoître l'origine de cette graine, auroient-ils oubliés de nous l'apprendre?

P. Herman croit que c'eſt une eſpece d'aurone qui ſe trouve dans la Perſe, & dans quelques pays de l'Orient; il prétend que ce ne ſont pas tant de vraies graines, que des enveloppes écailleuſes de graines qui ne ſont pas encore parfaites; Tavernier confirme le ſentiment de ce ſavant botaniſte, car il raconte que la *ſantoline* croît dans le royaume de Boutan, ſitué ſur le bord ſeptentrional du Mogol, d'où l'on

nous apporte auſſi le muſc & la rhubarbe avec cette graine. Il ajoute qu'elle croît encore dans la Caramanie, province ſeptentrionale de la Perſe, mais en ſi petite quantité qu'à peine ſuffit-elle pour l'uſage des habitans du lieu; enfin, il raconte que cette graine eſt emportée par le vent: les peuples du pays, ajoute-t-il, ſe ſont mis dans la tête que cette graine ſe corrompt lorſqu'on la touche avec les doigts, de ſorte que pour en avoir, ils portent des gants à leurs mains; dans les prairies où cette plante abonde, ſa graine étant mûre, ils agitent leurs vans de tous côtés pour en attraper les ſommités qui en ſont remplies, & qui s'en détachent par l'agitation de l'air. Il ne faut pas faire beaucoup de fond ſur ce récit d'un voyageur qui ne parle que par oui-dire; car aucun européen n'a pénétré dans ces contrées reculées de la Perſe.

Au reſte, l'ignorance où l'on eſt du pays natal de cette graine, n'empêche point que l'on ne l'emploie quelquefois contre les lombrics; elle eſt utile dans cette maladie quand on la donne avec l'*aquila alba*, ou quelqu'autre préparation de mercure; mais c'eſt qu'alors la vertu du remede dépend du mercure bien plus que de la *ſantoline*: auſſi les bons médecins ne connoiſſent point de meilleurs vermifuges que les préparations mercurielles. (*D. J.*)

SANTOLINOIDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſantolinoïdes*; genre de plante qui ne differe de la ſantoline, qu'en ce que ſa ſubſtance eſt herbacée, & que ſes feuilles ſont découpées en très-petites parties, comme celles de l'anthemis. *Nova plant gen. &c.* par M. Micheli.

*SANTONES*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule. Céſar les met entre les Celtes, parce que de ſon tems l'Aquitaine étoit bornée par l'Océan, les Pyrenées & la Garonne; mais ſous Auguſte, l'Aquitaine fut étendue juſqu'à la Loire: alors les *Santones* furent cenſés un peuple de l'Aquitaine. De-là vient la différente maniere de les placer dans la Celtique & dans l'Aquitaine. Leur pays eſt aujourd'hui la Saintonge. Les anciens ont dit *Santones* & *Santoni*. Pline, *liv. IV. ch. xix.* leur donne le nom de libres, *Santones liberi*. Ptolomée, *liv. II. ch. vij.* leur donne pour ville *Mediolanum*, aujourd'hui *Saintes*. L'auteur de la Pharſale, *liv. I. v. 422.* dit *Santonus* au ſingulier:

*Gaudetque amoto* Santonus *hoſte.*

(*D. J.*)

SANTONS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de religieux mahométans, vagabonds & libertins. On regarde les *ſantons* comme une ſecte d'épicuriens qui adoptent entre eux cette maxime, *aujourd'hui eſt à nous, demain eſt à lui, qui en jouira?* Auſſi prennent-ils pour ſe ſauver une voie toute oppoſée à celle des autres religieux turcs, & ne ſe refuſent aucun des plaiſirs dont ils peuvent jouir. Ils paſſent leur vie dans les pélerinages de Jéruſalem, de Bagdad, de Damas, du mont Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus ſaints y ſont enterrés. Mais dans ces courſes ils ne manquent jamais de détrouſſer les voyageurs lorſqu'ils en trouvent l'occaſion; auſſi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, ſi ce n'eſt pour recevoir l'aumône.

La ſainteté de quelques uns d'entr'eux conſiſte à faire les imbécilles & les extravagans afin d'attirer ſur eux les yeux du peuple; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Preſque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau de quelque bête ſauvage, avec une ceinture de peau au-tour des reins, d'où pend une eſpece de gibeciere; quelquefois au-lieu de ceinture, ils portent un ſerpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur ſavoir; ils portent à la main une eſpece de maſſue.

Les *ſantons* des Indes qui paſſent en Turquie pour le pélerinage de la Mecque & de Jéruſalem, demandent l'aumône avec un certain ris mépriſant. Ils marchent à pas lents; le peu d'habillement qui les couvre eſt un tiſſu de pieces de toutes couleurs mal aſſorties & mal couſues.

Dandini, dans ſon voyage du Mont-Liban, prétend que le titre de *ſanton* eſt un nom générique & commun à pluſieurs eſpeces de religieux turcs, dont les uns s'aſtraignent par vœu à garder la continence, la pauvreté, *&c.* & d'autres menent une vie ordinaire. Il diſtingue encore les méditatifs, qu'on reconnoît aux plumes qu'ils portent ſur la tête; & les extatiques, qui portent des chaînes au cou & aux bras pour marquer la véhémence de l'eſprit qui les anime; quelques-uns qui ſont mendians; d'autres ſe conſacrent au ſervice des hôpitaux: mais en général les *ſantons* ſont charlatans, & ſe mêlent de vendre au peuple des ſecrets & de reliques telles que des cheveux de Mahomet, *&c.* Preſque tous ſont mendians, & font leurs prieres dans les rues, y prennent leurs repas, & n'ont ſouvent point d'autre aſyle. Lorſqu'ils n'ont point fait de vœux, ſi ce genre de vie leur déplaît, il leur ſuffit, pour y renoncer, de s'habiller comme le peuple; mais la fainéantiſe & l'oiſiveté à laquelle ils ſont accoutumés ſont de puiſſans attraits pour les retenir dans leur ancien état: d'autant plus que l'imbécillité des peuples eſt un fond aſſuré pour leur ſubſiſtance. Guer. *mœurs de Turcs, tome I.* Dandini, *voyage du Liban.*

*SANTONUM-PORTUS*, (*Géogr. anc.*) port des Saintongeois, ſelon Ptolomée, *lib. II. ch. vij.* On ne convient pas du nom moderne. Il le met entre la Garonne & la Charente, preſque à diſtance égale, ce qui convient mieux à Brouage où le place M. de Valois, qu'à Blaye ville ſur la Garonne, même fort avant dans cette riviere, au-lieu que le *Santonum-Portus* de Ptolomée, doit être ſur l'Océan. (*D. J.*)

SANTORIN, (*Géographie mod.*) *Voyez* SANTERINI.

SANTSI, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Chinois à une plante célebre chez eux contre les hémorrhagies. Nos miſſionnaires rapportent que cette plante croît ſans culture ſur les montagnes; ſa principale racine eſt épaiſſe de 4 doigts, & fournit pluſieurs radicules moins groſſes, mais qui ſont les ſeules d'uſage: elles ont l'écorce rude & brune en-dehors, liſſe & jaune en-dedans; la principale racine jette huit tiges, dont celle du milieu élevée beaucoup au-deſſus des autres, porte des bouquets de fleurs. On multiplie le *ſantſi* en coupant tranſverſalement la maîtreſſe racine en diverſes tranches, qu'on met en terre à la profondeur d'un pouce, & en 3 ans la plante acquiert toute ſa perfection. (*D. J.*)

SANTVLIET, (*Géogr. mod.*) fortereſſe des Pays-bas dans le Brabant, ſur la droite de l'Eſcaut, entre Lille & Berg-op-zoom. Cette fortereſſe appartient aux Provinces-unies, & leur eſt d'une grande importance. (*D. J.*)

SANUKI, (*Géogr. mod.*) une des ſix provinces de l'empire du Japon, dans le Nankaido, c'eſt-à-dire dans la contrée des côtes du ſud. Cette province a 3 journées de longueur de l'eſt à l'oueſt, & eſt diviſée en 11 diſtricts. C'eſt un pays médiocrement fertile, où il y a beaucoup de montagnes, de rivieres, & de champs qui produiſent du riz, du blé & des légumes: la mer le fournit de poiſſon. Cette province eſt fameuſe par le grand nombre de perſonnes célebres qui y ſont nées. (*D. J.*)

SANUT, *Voyez* CANUS.

*SAOCES*, (*Géogr. anc.*) haute montagne de l'île

de Samothrace; ſelon Pline, *lib. IV. ch. xij.* c'eſt aujourd'hui *Monte-Nettuno*, dans l'île de Samandrachi. Il lui donne 10000 pas de hauteur, ce qu'il ne faut pas entendre de ſa hauteur perpendiculaire, mais ſeulement du chemin qu'il faut faire en montant, depuis le pié de cette montagne juſqu'au ſommet. (*D. J.*)

SAONE, LA, (*Géogr. mod.*) prononcez *Sône*; riviere de France, l'une de celles qui groſſiſſent le Rhône. Elle prend ſa ſource au mont de Voſge, traverſe la Franche-Comté, la Bourgogne, le Beaujolois, coule le long de la principauté de Dombes, & enfin ſe rend à Lyon qu'elle coupe en deux parties inégales, & s'y jette dans le Rhône tout joignant les murs de cette grande ville, près de l'abbaye d'Aiſnay. Son nom latin eſt *Arar*, au génitif *Araris*. On appelloit déjà cette riviere *Sauconna* du tems d'Ammien Marcellin, qui dit *lib. XV. Ararim quem Sauconnam appellant*; & c'eſt de ce mot *Sauconna* qu'eſt venu le nom françois.

Il ne faut pas confondre la *Saone* avec la *Saona*, en latin *Savo*, riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Cette derniere prend ſa ſource vers Tiano, & ſe rend dans le golfe de Naples, entre la roche de Montdragron & la bouche du Voltorno. (*D. J.*)

SAORRE *ou* QUINTILLAGE, ſ. f. (*Marine.*) ces termes ſur la Méditerranée ſignifient *leſt*. *Voyez* LEST.

SAOULE, ſ. f. (*Jeu d'exercice.*) c'eſt le nom d'un jeu que les ſeigneurs de paroiſſe propoſent en Bretagne à leurs vaſſaux, dans des jours de réjouiſſance, *&c.* Ce jeu ſe fait avec un ballon bien huilé en-dehors pour le rendre plus gliſſant. On le jette à l'aventure, & chacun cherche à s'en ſaiſir & à ſe l'entr-arracher; enfin celui qui le peut porter ſur une autre paroiſſe que celle où ſe fait le jeu, gagne le prix propoſé; ce jeu ſe nomme en Normandie *la pelote* ou *l'éteuf*. (*D. J.*)

SAOULÉ, SOU *ou* SATURÉ, (*Chimie.*) *Voyez* SATURATION.

SAOULER, (*Jardin.*) quelques autres modernes ſe ſont ſervis de ce terme en parlant d'une terre qu'on avoit trop fumée ou arroſée.

*SAPÆI*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Thrace, ſelon Etienne le géographe. Appien, *civil. lib. V.* en fait auſſi mention. Leur pays eſt nommé *Sapaica præfectura* par Ptolomée, *lib. III. ch. xj.* Leurs villes étoient Ænos, Cypſela, Biſanthe, *&c.* ſelon le P. Hardouin, *in Plin. l. IV. c. ij.*

2. *Sapæi*, ancien peuple de l'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. viij.* il les met au midi du peuple *Memnones*, qui étoient entre le Nil & l'Aſtapus, près de Méroé. (*D. J.*)

SAPAJOU, *voyez* SINGE.

SAPAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom queles habitans du Pégu donnent à leurs principales fêtes ou ſolemnités, qui ſe célebrent avec beaucoup de pompe. La premiere eſt la fête des *fuſées*; les gens riches lancent des fuſées en l'air, & ils jugent du degré de faveur qu'ils obtiennent auprès de la divinité, par la hauteur à laquelle leur fuſée s'éleve: ceux dont la fuſée ne s'éleve point, s'ils en ont les moyens, font bâtir un temple à leurs dépens, pour expier les fautes qui leur ont attiré le déplaiſir du ciel. La ſeconde fête s'appelle *kollok*, on choiſit des femmes du peuple, & ſur-tout des hermaphrodites qui ſont communs au Pégu, qui forment une danſe en l'honneur des dieux de la terre. Lorſque la danſe eſt finie, les acteurs ou actrices entrent en convulſion, & prétendent enſuite avoir converſé avec les dieux, & ſe mêlent de prédire ſi l'année ſera bonne ou mauvaiſe, s'il y aura des épidémies, *&c.* La fête appellée *ſapan-katena*, conſiſte à faire de grandes illuminations, & à promener dans les rues de grandes pyramides ou colonnes. Celle que l'on nomme *ſapan-dayka*, ou *la fête des eaux*, ſe célebre en ſe baignant & en ſe jettant les uns aux autres une grande quantité d'eau. La fête appellée *ſapan-donon*, ſe célebre par des joutes ou courſes ſur l'eau. Le maître ou conducteur de la barque qui arrive la premiere au palais du roi, obtient un prix; celui qui arrive le dernier reçoit par dériſion un habit de veuve: cette fête dure pendant un mois entier.

SAPHAR, (*Géogr. anc.*) ou *Sapphar* & *Saphara* par Ptolomée, *lib. VI. ch. vij.* ville de l'Arabie heureuſe dans les terres, ſelon Pline, *lib. ch. xxiij.* c'étoit du tems d'Arrien la métropole du roi des Hémérites & des Sabaïtes leurs voiſins. Le P. Hardouin dit que le nom moderne eſt *Sacada*. (*D. J.*)

SAPHENE, ſ. f. (*Anatomie.*) cette veine eſt la plus groſſe & la plus longue des ſix qui forment la crurale. Elle commence par quelques rameaux qui viennent du gros orteil & de deſſus le pié, & montant par la malléole interne le long de la jambe, & par la partie intérieure de la cuiſſe, entre la peau & la membrane charnue, elle va ſe perdre vers les glandes de l'aine dans la crurale, à l'oppoſite de la ſciatique mineure qui s'y inſere à la partie externe; elle reçoit pluſieurs branches dans ſon chemin, & c'eſt elle qu'on a coutume d'ouvrir dans la ſaignée du pié.

Galien, *de curat. per venæ ſectionem*, a le premier établi que l'ouverture de cette veine eſt efficace pour exciter les regles, parce qu'après l'ouverture le ſang ſe porte abondamment non-ſeulement à la veine ſur laquelle on a opéré, mais encore à tous les vaiſſeaux qui en dépendent, à cauſe que le ſang trouve moins de réſiſtance à l'endroit où la veine eſt ouverte, que par-tout ailleurs. Lors donc qu'on a fait la ſaignée au pié, il ſe porte plus de ſang aux vaiſſeaux de la matrice qui viennent de la veine-cave, auſſi-bien que de la *ſaphene*. Et comme le fluide qui s'y porte en plus grande abondance diſtend conſidérablement les vaiſſeaux, le flux menſtruel doit trouver une iſſue plus facile. Auſſi lorſque le ſang ſuperflu, ſans être viſqueux, ſe trouve retenu par le vice des vaiſſeaux, on n'a pas plutôt ouvert la *ſaphene* que les humeurs ſe jettent en plus grande quantité vers la matrice, au moyen de quoi le cours du ſang vers les vaiſſeaux de l'uretere eſt plus libre, & procure l'écoulement des regles. (*D. J.*)

SAPHIR, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, bleue; elle eſt tranſparente & d'une dureté qui ne le cede qu'au diamant & au rubis. Sa couleur ſe diſſipe au feu ſans que pour cela la pierre entre en fuſion.

Relativement à la couleur, on compte quatre différentes eſpeces de *ſaphirs*: 1°. Le *ſaphir* d'un bleu céleſte, ou d'un bleu d'aſur; c'eſt celui que l'on regarde comme le plus beau. C'eſt ce *ſaphir* que quelques auteurs appellent *ſaphir mâle*; on le nomme auſſi *cyanus*, parce qu'il eſt de la couleur des barbots. 2°. Le *ſaphir* d'un bleu foncé; il eſt moins eſtimé que le précédent. 3°. Le *ſaphir* d'un bleu clair, tirant un peu ſur le verd d'eau; quelques auteurs le nomment *ſaphirus praſitis*. 4°. Le *ſaphir* très-clair, dans lequel la teinte bleue eſt preſqu'entierement imperceptible. Il n'y a, pour ainſi dire, que la dureté qui mette de la différence entre lui & le diamant; ce dernier a quelquefois été appellé *ſaphir femelle*: d'autres l'ont appellé *leuco-ſaphirus*.

Wallerius dit que les *ſaphirs* ſont ordinairement d'une forme octogone, ou d'un plus grand nombre de côtés; mais les relations des voyageurs nous apprennent qu'on les trouve communément ſous la forme de petits cailloux roulés dans quelques rivieres des Indes orientales, de même que preſque toutes les autres pierres précieuſes. Les plus beaux *ſaphirs* viennent des royaumes de Pégu, de Biſnagar, de Cambaye & de l'île de Ceylan. Ceux qui ſe trouvent

en Bohème, en Siléſie, en Saxe, *&c.* n'ont ni la dureté, ni la vivacité de la couleur des *ſaphirs* d'orient.

Il y a tout lieu de croire que la couleur du *ſaphir* eſt dûe au cuivre. Quand on veut priver cette pierre de ſa couleur & en faire un diamant, on la met dans un creuſet après l'avoir bien entourée de ſable fin, parfaitement lavé pour le dégager de toute ſaleté; lorſque le *ſaphir* aura été ainſi environné de ſable, on couvrira le creuſet d'un couvercle qu'on luttera bien exactement; on expoſera le creuſet au fourneau de verrerie pendant douze heures; au bout de ce tems on le retirera peu-à-peu, & le *ſaphir* aura perdu toute ſa couleur; mais il faudra le faire retailler.

Pour contrefaire le *ſaphir* il n'y aura qu'à joindre du ſaffre, ou du bleu des Emailleurs, à la compoſition du verre; on fera des eſſais pour ſavoir la quantité de cette matiere qu'il conviendra de joindre au verre.

Le *ſaphirus* des anciens n'étoit point la pierre dont on vient de parler, c'étoit le *lapis lazuli*; quant au *ſaphir*, ils l'appelloient *cyanus*. (−)

SAPHIR, (*Mat. médic.*) *Voyez* FRAGMENT PRÉCIEUX.

SAPHORIN D'OZON, SAINT, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade à 3 lieues de Lyon.

*Guypape*, en latin *Guidopapa*, naquit dans ce bourg au commencement du xv. ſiecle. Il étudia la Juriſprudence en France & en Italie, & fut employé par le dauphin Louis, depuis Louis XI. en pluſieurs affaires importantes, & entr'autres auprès de Charles VII. ſon pere, dont il s'agiſſoit d'appaiſer la colere. Le roi fut content de la conduite de Pape, & l'employa même dans la ſuite. Il mourut à Grenoble, vers l'an 1476. Il a compoſé divers ouvrages qui ſont aſſez rares. Le plus important eſt intitulé: *Deciſiones gratianopolitanæ*, Grenoble 1490, *in-fol.* cette édition a été ſuivie de pluſieurs autres. Les raiſonnemens de cet ouvrage ſont judicieux, les preuves ſolides, & les lois bien employées dans leur vrai ſens; mais le ſtyle n'eſt ni pur, ni latin. Chorier en a donné une traduction qui vaut beaucoup mieux que l'original, & qui eſt intitulée: *la juriſprudence de Guypape dans ſes déciſions, avec des remarques & la vie de l'auteur*, Lyon 1692, *in-4°.* (*D. J.*)

SAPIENCE, ſ. f. (*Gram.*) ſe dit quelquefois pour *ſageſſe*, *prudence*. Lafontaine a appellé la Normandie le pays de *ſapience*.

SAPIENCE DE JESUS, FILS DE SIRACH, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt le titre grec ordinaire du livre communément appellé l'*Eccléſiaſtique*, mis par les uns au rang des livres canoniques de l'Ecriture, & par les autres au rang des apocryphes; nous ne répéterons pas ici ce qui en a été dit au *mot* ECCLÉSIASTIQUE, pour ne point faire de doubles emplois.

L'an 132 avant Jeſus-Chriſt, & la 38. de Ptolomée Evergete II. plus connu ſous le nom de Phyſcon, Jeſus, fils de Sirach, juif de Jéruſalem, vint s'établir en Egypte, & y traduiſit en grec pour l'uſage des Juifs helléniſtes, le livre que Jeſus ſon grand-pere avoit compoſé en hébreu, & qui eſt intitulé dans nos Bibles l'*Eccléſiaſtique*. Les anciens l'appellent *Panareton*, mot grec qui ſignifie le *tréſor de toutes les vertus*, parce qu'ils le regardoient comme un recueil de maximes les plus vertueuſes. Jeſus l'avoit écrit en hébreu vers le tems du pontificat d'Onias II. & un autre Jeſus ſon petit-fils le mit en grec. Ce dernier eſt diſtingué du grand-pere qui en étoit l'auteur, par le titre de *fils de Sirach*. L'original hébreu eſt perdu; on l'avoit encore du tems de ſaint Jérôme, car il déclare dans ſa préface aux livres de Salomon, & dans ſon épît. 115. qu'il l'avoit vû ſous le titre de *paraboles*.

Il eſt vraiſſemblable qu'il y a dans la traduction grecque des choſes qui n'étoient pas dans l'original. La concluſion du *ch. l. v. 27. & ſuiv.* & la priere du dernier chapitre, ſont ſans doute des additions du traducteur; car ce que l'auteur y dit du danger qu'il a couru de perdre la vie par une fauſſe accuſation portée au roi contre lui, appartient au regne barbare de Ptolomée Phyſcon, & ne peut pas regarder le grand-pere de Jeſus, qui demeuroit à Jéruſalem, trois générations auparavant, lorſqu'il n'y avoit point de tyrannie exercée ſur le pays.

La verſion latine de ce livre de l'Eccléſiaſtique contient auſſi pluſieurs choſes qui ne ſont pas dans le grec. Il faut qu'elles y aient été inſérées par celui qui l'a traduit en latin. A préſent que l'hébreu qui étoit l'original eſt perdu, le grec qui eſt la traduction du petit-fils de l'auteur en doit tenir lieu, & les verſions devroient toutes être faites ſur le grec, & non ſur le latin.

Les juifs modernes ont un livre qu'ils appellent le *livre de Ben-Sira*, ou *du fils de Sira*. Comme ce livre eſt auſſi un recueil de ſentences de morale; quelques critiques ont penſé que ce Ben-Sira, ou fils de Sira, étoit le même que Ben-Sirach, ou fils de Sirach; & que ſon livre eſt le même que notre Eccléſiaſtique; mais c'eſt une erreur facile à connoître par la confrontation des deux ouvrages. Celui des Juifs modernes a été imprimé pluſieurs fois. *Voyez la Bibliotheque rabinique* de Buxtorf, *pag.* 324. (*D. J.*)

SAPIENTIAUX, adj. (*Théolog.*) nom que les interpretes & les théologiens donnent à quelques livres de l'Ecriture qui ſont deſtinés ſpécialement à l'inſtruction des hommes, & à leur donner des leçons de morale & de ſageſſe; on les appelle ainſi pour les diſtinguer des livres hiſtoriques ou prophétiques.

Les livres *ſapientiaux* ſont les Proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Eccléſiaſte, l'Eccléſiaſtique, la Sageſſe, & ſelon quelques-uns les Pſeaumes & le livre de Job, quoique la plûpart regardent ce dernier comme un livre hiſtorique. *Voyez* HAGIOGRAPHE.

SAPIENZA, MARE DIO, (*Géogr. mod.*) on appelle ainſi en Italie cette partie de la Méditerranée qui bat les côtes de la Morée, entre la mer Ionienne au couchant, & l'Archipel à l'orient; les golfes de Coron & de Colochine en ſont partie. (*D. J.*)

SAPIENZE, LE, (*Géog. mod.*) on nomme *le Sapienze* trois petites îles de la Grece, qui ſont ſur la côte occidentale de la Morée; ce ſont les *Œnuſæ* de Pauſanias. Quelques auteurs ont nommé la premiere *Sphagia* ou *Sfragia*; la ſeconde eſt appellée par Ptolomée *Tiganuſa*; la troiſieme anciennement nommée *Baccantia*, aujourd'hui *ſan Venatio*, eſt ſans habitans quoiqu'elle ait un bon port. (*D. J.*)

SAPIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *abies*, genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs ſommets, & ſtérile. Les embryons naiſſent ſéparément des fleurs, entre les écailles ou les feuilles d'un épi, & qui deviennent dans la ſuite une ſemence garnie d'une aîle membraneuſe, & cachée auſſi entre les écailles qui ſont attachées à l'axe, & qui conſtituent le fruit des plantes de ce genre; ce fruit n'eſt autre choſe que l'épi qui eſt devenu plus gros. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent ſeules le long des branches, & non pas par paires comme celles du *pin*. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *V.* PLANTE.

SAPIN, *abies*, très-grand arbre, toujours verd, qui ſe trouve ſur les plus hautes montagnes de l'Europe, de l'Aſie, & dans l'Amérique ſeptentrionale. On peut admirer dans le *ſapin*, la direction extrêmement droite & uniforme de ſa tige, la poſition horiſontale de ſes branches, dont chaque étage marque la croiſſance d'une année, la régularité de ſon accroiſſement,

croiſſement, la forme pyramidale de ſa tête, & ſa grande élévation, qui va quelquefois juſqu'à plus de cent piés. Son écorce eſt cendrée, aſſez unie, fort ſeche, & très-caſſante. Cet arbre fait beaucoup de racines qui font rarement le pivot; mais elles s'étendent pour la plûpart, ſe diviſent en quantité de ramifications. Ses jeunes branches ſe garniſſent d'un grand nombre de feuilles petites & étroites, d'un verd tendre & brillant en-deſſus & blanchâtre en-deſſous; elles ſont placées fort près & à pluſieurs rangs de chaque côté des branches en maniere de peigne, & à-peu-près comme la feuille de l'if. Ses fleurs femelles ou chatons paroiſſent au commencement de Mai; elles ſont d'un aſſez beau rouge, mais dont l'apparence n'eſt ſenſible que de près. Les fruits que produit le *ſapin* ſont des cônes qui different de ceux du pin par leur forme qui eſt cylindrique, au-lieu que le cône du pin eſt de figure pyramidale. Sa graine aîlée comme celle du pin eſt plus mollaſſe, & les écailles qui la couvrent ſont moins ligneuſes. Il faut s'y prendre à tems pour cueillir les cônes du *ſapin* proprement dit, ou *ſapin* à feuille d'if, car ils ne tombent point en entier; dès que leur maturité eſt parfaite, ce qui arrive de bonne heure en automne, les écailles & les graines qui forment le cône ſe détachent des filets qui les ſoutiennent, elles tombent & ſe diſperſent de façon qu'il n'eſt guere poſſible de les retrouver: les cônes du *ſapin* proprement dit, ont la pointe tournée en-haut, à la différence de ceux de l'épicea qui pendent en-bas.

Le *ſapin* par rapport au volume & à l'utilité de ſon bois ſe met au nombre des arbres foreſtiers du premier rang. Il a de plus le mérite de croître dans des endroits où les arbres d'un bois de meilleure eſſence ſe refuſent abſolument. Il ſe plaît dans les pays froids & élevés, dans les gorges ténébreuſes & ſur le revers des montagnes expoſées au nord, dans les lieux frais & humides, & dans les terres fortes & profondes; cependant on le voit réuſſir auſſi dans les terreins ſablonneux, maigres & graveleux, pourvû qu'ils aient beaucoup de fond. Le *ſapin* pénetre dans les joints des rochers, & juſque dans les fentes qui en ſéparent les lits; c'eſt même dans cette poſition que cet arbre réuſſit le mieux; il profite également dans le gravier humide, dans les terres rouges, limonneuſes, & généralement par-tout où le hêtre réuſſit. Il peut venir auſſi dans la glaiſe pure & dans un ſol fort & groſſier, mais il ne réuſſit pas ſi bien lorſque les terres ſont engraiſſées de fumier ou qu'elles ſont en culture. Il peut ſe ſoutenir encore dans les terres ſeches, pauvres & ſtériles, à-moins qu'elles ne ſoient extrêmement ſablonneuſes & légeres, trop ſuperficielles & ſans aucun mélange; on l'a vû venir enfin ſur des voûtes d'anciens bâtimens fort élevés, où ſes racines perçoient à-travers la maçonnerie. Cependant il n'y avoit ſur ces voûtes qu'une épaiſſeur d'un ou deux piés de terre fort légere. Cet arbre ne ſe refuſe preſqu'à aucun terrein, ſi ce n'eſt à l'aridité de la craie, à la dureté du tuf & au ſable vif. Il ne craint jamais le froid, mais il ne fait que languir dans les pays chauds; il ne réuſſit même ſur les montagnes froides & élevées que quand les plants ſont fort près les uns des autres; c'eſt auſſi le meilleur moyen d'en accélérer l'accroiſſement dans toutes ſortes de terreins.

Dans les pays où il y a de vieux *ſapins*, ces arbres ſe multiplient fort aiſément d'eux-mêmes, mais quand on veut faire de nouvelles plantations, il n'eſt pas ſi facile d'y réuſſir. Quoiqu'à proprement parler cet arbre puiſſe venir de bouture & de branches couchées, ce ſont des moyens trop longs, qui ne peuvent guere ſervir que pour la multiplication de quelques eſpeces rares de *ſapins*, & qui ne conviennent nullement pour faire des plantations en grand. Ce n'eſt qu'en ſemant qu'on peut bien remplir cet objet. Il y a deux façons d'y procéder; l'une qui eſt la moins ſure & la plus diſpendieuſe, eſt de mettre le terrein en bonne culture par pluſieurs labours, comme ſi on vouloit lui faire porter du blé; de le herſer ſoigneuſement ſur le dernier labourage au printems; d'y ſemer enſuite la graine à plein champ comme on répand le blé; & de la recouvrir fort légerement en faiſant traîner par un cheval des branchages ſur le terrein, car cette graine ne leve point lorſqu'elle eſt trop enterrée. Ordinairement ces ſemis levent à merveille dans les terreins qui ne ſont pas trop expoſés au ſoleil, mais on court le riſque de les voir dépeuplés, ſoit par les chaleurs de l'été ou par les gelées d'hiver. On peut parer le premier inconvénient en ſemant de l'avoine avec la graine de *ſapin*. Cette avoine entretient une fraîcheur qui garantit les jeunes plants de l'ardeur du ſoleil; on peut la couper ou faucher ſans endommager le ſemis, mais l'inconvénient de la gelée reſte, & c'eſt le plus à craindre; car ſi le ſemis a été fait dans une bonne terre, les mauvaiſes herbes envahiſſent le terrein les années ſuivantes & étouffent les jeunes plants, à moins d'y donner des ſoins de culture qui iroient à grands frais dans un eſpace un peu conſidérable. Le *ſapin* d'ailleurs ne peut ſouffrir la culture, les ſoins qui lui viennent de main d'homme lui ſont contraires, il ne veut être garanti que par les ſecours de la nature. Une autre maniere de faire des ſemis du *ſapin*, qui quoique moins expéditive que la précédente, eſt plus aſſurée & preſque de nulle dépenſe, c'eſt de répandre la graine auſſi-tôt qu'elle eſt recueillie, parmi les brouſſailles, les bruyeres, les genévriers, les ronces, les épines, *&c.* Plus le terrein ſera couvert d'arbriſſeaux, plus le ſemis proſperera. Il pourra ſembler que ceci eſt en contrariété avecce que j'ai dit ſur les herbes qui étouffent les jeunes plants de *ſapin* venus dans une terre cultivée; mais il faut conſidérer que la culture prêtant faveur à la crue des mauvaiſes herbes, elles deviennent folles & couvrent le terrein, au-lieu que les arbriſſeaux laiſſent peu d'herbes à leur pié, & forment un abri naturel aux jeunes plants qui levent; c'eſt ainſi que ſeme la nature; il eſt vrai que ſes progrès ſont lents dans les commencemens. Le tems n'eſt rien pour elle; le ſuccès eſt l'unique but qu'elle ſe propoſe. Auſſi arrive-t-il que les ſemis faits de cette façon ne commencent à ſe montrer qu'au bout de quatre ou cinq ans. Cependant on eſt dédommagé par la ſuite des progrès que font ces arbres lorſqu'ils ſont dans leur force; on peut s'attendre que s'ils ſont dans un terrein convenable, ils s'éleveront à plus de 30 piés en trente ans, & la plûpart auront juſqu'à deux piés de diametre à l'âge de quarante ans, & on remarque en Angleterre que des *ſapins* âgés d'environ quatre-vingt ans avoient auſſi quatre-vingt piés d'hauteur ſur dix à onze de circonférence dans une terre argilleuſe & forte; mais ſi l'on ne veut faire que de petites plantations, on pourra ſemer les graines au mois d'Avril, dans des caiſſes plattes ou des terrines, ou même dans des planches de terre à potager qui ſoit meuble & légere, que l'on aura mêlée d'une moitié de vieux décombres.

Il faudra arroſer bien légerement dans les tems de hâle & de ſéchereſſe, ſoit le ſemis, ſoit les jeunes plants lorſqu'ils ſeront levés; les ſarcler au beſoin, les garantir de la grande ardeur du ſoleil avec des branchages feuillus, & ſerrer les caiſſes ou terrines pendant l'hiver. A l'égard des planches, il ſera à propos de leur faire de l'abri avec de la paille hachée, ou telle autre choſe que l'on imaginera pouvoir les ſauver des grandes gelées. Il faudra les tranſplanter au bout de deux ou trois ans ſans différer davantage, car ces arbres ne reprennent pas lorſqu'ils ſont âgés,

à-moins qu'on ne les enleve avec la motte de terre. Les jeunes plants que l'on mettra dans les endroits où l'on voudra qu'ils ſoient à demeure, ſeront plantés à trois ou quatre piés de diſtance, parmi les brouſſailles & les épines qui s'y trouveront & qu'il faudra laiſſer, en faiſant ſeulement un trou ſuffiſant pour recevoir le *ſapin*, mais peu profond, & on recouvrira les racines avec de la bonne terre que l'on aura réduite en bouillie dans un baquet. A l'égard des plants auxquels on voudra faire prendre de la hauteur avant de les placer à demeure, il faudra les mettre en pepiniere à trois piés de diſtance, mais il faudra avoir grand ſoin de concentrer leurs racines en faiſant bêcher à leur pié tous les ans à deux différentes fois, pour couper les fibres qui cherchent à s'étendre; car la culture de ces arbres dans la pepiniere ne doit avoir pour objet que le moyen de pouvoir les enlever avec la motte de terre, ſans quoi nul ſuccès pour la tranſplantation, qui doit dans tous les cas ſe faire au mois d'Avril, par un tems doux & couvert; mais il faut toujours avoir pour principe de ne leur donner que le moins de culture qu'il eſt poſſible. Si on plante les *ſapins* trop près, les branches inférieures perdent leurs feuilles & ſe deſſechent, ce qui fait un aſpect deſagréable; la diſtance de douze piés eſt la moindre qu'on puiſſe leur donner, lorſque la ligne où on les plante eſt iſolée; mais ſi l'on veut former pluſieurs lignes de ces arbres, il faut les eſpacer de dix-huit à vingt piés.

On peut tailler ces arbres ſans inconvénient dans toutes les ſaiſons, ſi ce n'eſt dans le tems qu'ils ſont en pleine ſevè, & qu'ils pouſſent; pourvû cependant qu'on ne leur faſſe pas tout-à-la-fois un retranchement trop conſidérable. On doit conſidérer auſſi que le mois de Septembre eſt le tems le plus propre à cette opération; on peut même les arrêter à la cime, quand pour de certains arrangemens on ne veut pas qu'ils montent ſi vîte. Mais il ne faut pas croire que le retranchement des branches du pié puiſſe contribuer à leur accroiſſement; jamais il n'eſt plus prompt que quand on laiſſe aller ces arbres à leur gré, & le retranchement des rameaux inférieurs ne leur profite que quand ils ſe deſſechent & tombent d'eux-mêmes, lorſque les arbres ſont plantés près les uns des autres. Il ne faut donc les élaguer que peu-à-peu & autant qu'il eſt beſoin, pour leur former une tête à la hauteur que l'on deſire.

Comme les forêts de *ſapins* ſont ordinairement ſur le replat des montagnes, fort élevées & dans des terreins légers qui ont peu de profondeur, que d'ailleurs ces arbres pivotent rarement, qu'ils ont une grande hauteur & qu'ils donnent beaucoup de priſe au vent; il arrive ſouvent que dans des tems orageux il y a un nombre d'arpens dont tous les *ſapins* ſont renverſés. Dans ces cas, comme il ne croît aucunes plantes ſous les *ſapins*, le terrein paroît entierement dénué de végétaux & ſans reſſource. Mais bien-tôt il vient des framboiſiers, des fougeres, *&c.* qui par leur ombrage & leur fraîcheur, favoriſent la germination des graines de *ſapin*, dont la ſurface du terrein eſt toujours ſuffiſamment garnie; cependant leur ſuccès dépendra ſur-tout du ſoin que l'on aura d'empêcher le parcours du bétail, qui en détruiſant l'herbe, laiſſeroit la terre expoſée au deſſéchement; d'où il arriveroit que les graines ne leveroient pas.

Il ne faut rien attendre des *ſapins* qui ont été coupés; ils ne donnent jamais de rejettons. Ce ſont autant d'arbres ſupprimés pour toujours, & qui ne peuvent être remplacés que par les jeunes plants qui ont levé aux environs. Cet inconvénient doit engager à exploiter les forêts de *ſapins* différemment des arbres qui ne ſont pas réſineux; on doit donc laiſſer dans le tems des coupes beaucoup plus d'arbres en reſerve que les ordonnances ne le preſcrivent en général; non-ſeulement pour répandre des graines dans le canton exploité, mais ſur-tout pour procurer l'ombre & la fraîcheur qui ſont abſolument néceſſaires pour les faire lever.

On ne fait nul uſage du vrai *ſapin* ou *ſapin* à feuille d'if pour l'ornement des grands jardins & des parcs, malgré la beauté de ſon feuillage qui eſt d'un verd tendre, brillant & ſtable. Chacun s'étonne de ce qu'on lui préfere l'épicea que l'on trouve par-tout, & qui n'a pas à beaucoup près autant d'agrément. Mais la raiſon en eſt ſimple; c'eſt que l'épicea eſt plus commun, qu'il ſe multiplie plus aiſément que le *ſapin*, qu'il ſouffre mieux la tranſplantation, & qu'il ſe contente d'un terrein plus médiocre.

On tire de grands ſervices du *ſapin* pour différens arts: le *ſapin* proprement dit que l'on nomme *ſapin à feuille d'if*, donne une réſine liquide & tranſparente, connue ſous le nom de *térébenthine*; c'eſt ſur-tout dans les montagnes de la Suiſſe où il y a beaucoup de *ſapins* d'où l'on tire cette réſine. Sur la façon de la tirer, de l'épurer & de la mettre en état de vente. *Voyez* le *Traité des arbres de* M. Duhamel, *à l'article abies*.

Le bois du *ſapin* eſt blanc, tendre, léger, & il fend aiſément; cependant il eſt ferme & ne plie pas ſous le faix. Il ſert à quantité d'uſages; on en fait la mâture des plus grands vaiſſeaux; on en tire des pieces de charpente de toutes ſortes d'échantillons. Après le chêne & le châtaignier, c'eſt le bois le plus convenable pour cet objet. Il en eſt de même pour la menuiſerie, où l'on fait très-grand uſage des planches de ce bois; il eſt excellent pour tous les ouvrages du dedans. Sa durée eſt très-longue, s'il n'eſt pas poſé à l'humidité ou couvert de plâtre; cependant il reſte long-tems dans la terre ſans pourrir, & il n'y noircit pas comme le chêne; on en fait auſſi les tables des inſtrumens à cordes. Enfin, ce bois eſt bon pour le chauffage, & on en peut faire du charbon. Si l'on ferme entierement une chambre avec des volets de *ſapin* amenuiſé au point de n'avoir qu'une ligne d'épaiſſeur, ils laiſſent paſſer autant de jour que les fermetures que l'on nomme *ſultanes*; mais le *ſapin* paroît rouge, & rend le même effet que ſi la lumiere paſſoit à-travers un rideau d'étoffe cramoiſie. Le bois du *ſapin* eſt de meilleure qualité que celui de l'épicea, avec lequel on le confond ſouvent. Le *ſapin* propre à la mâture des vaiſſeaux ſe tire ordinairement des pays du nord, & c'eſt le plus eſtimé. Cependant on en tire beaucoup du Dauphiné, de la Franche-Comté, de l'Auvergne, & des environs de Bordeaux; mais tout le *ſapin* que l'on employe à Paris vient de l'Auvergne. On peut donner en hiver aux moutons, les jeunes rejettons & les feuilles du *ſapin*; cette nourriture leur eſt fort ſaine. On fait auſſi quelqu'uſage en Médecine des plus tendres rameaux de cet arbre.

Voici les eſpeces ou variétés que l'on connoît à préſent dans le genre du *ſapin*: je déſignerai ſous le nom de *ſapin*, toutes les eſpeces de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée en-haut; & ſous le nom d'*épicea*, toutes les autres ſortes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée vers la terre.

1. *Le vrai* ſapin *ou le* ſapin *à feuille d'if, ou le* ſapin *blanc*; c'eſt à cette eſpece qu'il faut particulierement appliquer ce qui a été dit ci-deſſus. Il veut un meilleur terrein que l'épicea, il faut plus de ſoins pour l'élever & le tranſplanter, & les graines tombent dès le mois d'Octobre avec les écailles qui compoſent le cône; enſorte que ſi l'on veut avoir des cônes entiers pour conſerver la graine & l'envoyer au loin, il faut les faire cueillir bien à tems. Son accroiſſement n'eſt pas ſi prompt que celui de l'épicea; il n'eſt ni ſi vivace, ni ſi agreſte, mais il a plus de beauté, & ſon bois eſt plus eſtimé; les plus beaux *ſapins* de cette

eſpece ſe trouvent ſur le mont Olimpe, où ils donnent des cônes d'environ un pié de longueur.

2. *Le petit* ſapin *de Virginie ;* c'eſt un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles ſont diſpoſées en maniere de peigne, comme celles du vrai *ſapin.* Quoiqu'il en ſoit extrêmement robuſte, il ne réuſſit bien que dans un terrein humide. On prétend que cet arbre n'a pas autant d'agrément que le vrai *ſapin*, parce qu'il étend ſes branches horiſontalement & à une grande diſtance, ce qui, au moyen du peu d'élévation de la maîtreſſe tige, lui donne la forme d'un cône écraſé : mais la ſingularité même de cette forme peut avoir ſon mérite dans l'ordonnance d'un grand jardin.

3. *Le* ſapin *odorant ou le* baume de gilead *;* c'eſt le plus beau de tous les *ſapins.* Aucun auteur n'a encore parlé de ſa ſtature : ſes feuilles quoique de la même forme & de la même nuance de verdure que celles du vrai *ſapin*, ſont néanmoins diſpoſées comme celles de l'épicea, & c'eſt en quoi on fait conſiſter ſur-tout la beauté du baume de gilead. Ses cônes ſont longs & ſe terminent inſenſiblement en pointe : ils viennent au bout des branches, la pointe tournée en-haut comme ceux du vrai *ſapin.* Les graines & les écailles dont ils ſont formés, tombent & ſe diſperſent de bonne heure en automne; enſorte que ſi l'on veut avoir de ces cônes pour en conſerver la graine, il faut les ſurveiller au tems de la maturité. M. Miller, auteur anglois, aſſure que dans quelque terrein qu'on ait planté cet arbre en Angleterre, ſa beauté ne s'y eſt pas ſoutenue pendant plus de dix ou douze ans; que quand ces arbres ont paſſé leur jeuneſſe, on les voit déchoir, que leur dépériſſement ſe manifeſte par la grande quantité de chatons & de cônes qu'ils rapportent; qu'enſuite ils ne pouſſent que de petites branches crochues; qu'il tranſude de leur tronc une grande quantité de térébenthine; qu'alors leurs feuilles tombent, & qu'enfin les arbres meurent au bout d'un an. Cependant le même auteur ajoute qu'il y a un grand nombre de plants âgés de cette eſpece de *ſapin* qui ſont vigoureux & d'une belle venue dans les jardins du duc de Bedford, dont le ſol eſt un ſable profond ; d'où on peut conclure que le baume de gilead ne peut proſpérer que dans un terrein de cette qualité. On tire de cet arbre une réſine claire & odorante, que l'on fait paſſer pour le baume de gilead, quoique l'arbre qui donne le vrai baume de ce nom ſoit une eſpece de térébinthe.

4. *Le grand* ſapin *de la Chine;* ſes feuilles ſont bleuâtres en-deſſous, & diſpoſées ſur les branches en maniere de peigne. Ses cônes ſont plus gros & plus longs que ceux des *ſapins* d'Europe, ils ont ſur l'arbre la pointe tournée en-haut; leurs écailles ainſi que les feuilles ſont terminées par un filet épineux.

5. *Le très-grand* ſapin *de la Chine ;* c'eſt une variété qui ne differe de l'arbre précédent, que parce qu'elle prend encore plus d'élévation & que les écailles de ſes cônes ne ſont pas épineuſes. Mais ces deux ſortes de *ſapins* de la Chine, n'ayant point encore paſſé en Europe, on n'en peut parler que fort ſuperficiellement.

6. *L'épicea ;* c'eſt l'eſpece de *ſapin* la plus commune en Europe, celle qui atteint une plus grande hauteur, qui ſe ſoutient le mieux dans un terrein médiocre, que l'on cultive le plus pour l'agrément, quoique ce ſoit l'eſpece de *ſapin* qui en ait le moins. Il a l'écorce rougeâtre & moins caſſante que celle du vrai *ſapin.* Ses feuilles ſont plus courtes, plus étroites, d'un verd plus mat & plus brun, & elles ſont placées autour des nouvelles branches ſans aucun ordre diſtinct. Ses cônes ſont plus liſſes & plus longs; ils tombent de l'arbre tout entiers, & peu-à-peu pendant la ſeconde année, & le plus grand nombre durant la troiſieme ; mais ſi on veut les cueillir pour avoir de la graine, il faut s'y prendre avant le hâle du printems de la ſeconde année ; car alors les cônes s'ouvrent & laiſſent tomber la graine qui eſt fort petite, & que les vents répandent au loin. Il tranſude de cet arbre une ſubſtance réſineuſe qui ſe durcit à l'air, & dont on fait la poix blanche & la poix noire, qui ſervent à différens uſages. *Voyez* à ce ſujet le *Traité des arbres* de M. Duhamel.

L'épicea ſe multiplie plus aiſément que le vrai *ſapin.* Les branches de cet arbre que l'on marcotte ont au bout de deux ans des racines ſuffiſantes pour la tranſplantation, & même les jeunes rameaux qui touchent contre terre dans un lieu frais ſont racines d'eux-mêmes. Il réuſſit aſſez bien de boutures ; ſi on les fait au commencement de Juillet, elles ſeront propres à tranſplanter en pépiniere au bout de quatorze mois. Par ces deux moyens de multiplication, la croiſſance s'accelere plus qu'en ſemant. L'épicea eſt l'un des derniers arbres que l'on trouve aux extrémités du nord avec le pin, le ſaule & le bouleau. Il fait le principal fond des forêts de ces climats froids où il s'éleve à une très-grande hauteur dans la terre forte & profonde des vallées ; quoiqu'il y ſoit entierement couvert de neige pendant ſix mois de l'année. Les Suédois, dans la diſette des fourrages, donnent aux chevaux de jeunes branches d'épicea hachées & mêlées avec l'avoine. Le bois de cet arbre ſert aux mêmes uſages que celui du vrai *ſapin* : il eſt vrai que la qualité en eſt inférieure, mais il eſt moins noueux & il ſe travaille plus aiſément.

7. *L'épicea dont les cônes ſont très-longs ;* ce n'eſt pas ici une ſimple variété, ſeulement établie ſur la plus grande longueur des cônes ; car cet épicea qui eſt originaire de l'Amérique ſeptentrionale, eſt très-différent de celui d'Europe. Il fait un très-grand arbre, bien ſupérieur en beauté à notre épicea, par l'élégance de ſa forme & l'agrément de ſes feuilles, qui ſont blanchâtres en-deſſous & d'un verd de mer en-deſſus.

8. *L'épinette de Canada ;* c'eſt une ſorte d'épice, que les Botaniſtes ſpécifient par de courtes feuilles & de très-petits cônes. Cette épinette a en effet les feuilles plus minces & moins longues que celles de l'épicea commun, & ſes cônes ne ſont guere plus gros qu'une noiſette. On prétend que cet arbre s'éleve dans ſon pays natal à 20 ou 30 piés ; mais en Angleterre où on le cultive depuis du tems, on ne l'a pas vû paſſer 8 ou 10 piés de hauteur. On croit que ce qui déprime ſa croiſſance en Europe, c'eſt la trop grande quantité de cônes dont il ſe charge de très-bonne heure. En broyant entre les doigts des jeunes branches de cet arbre, elles rendent en tout tems une odeur balſamique aſſez forte & qui n'eſt point déſagréable. On fait en Canada avec les rameaux de l'épinette une liqueur très-rafraîchiſſante & fort ſaine que l'on boit avec plaiſir, ſur-tout pendant l'été, quand on y eſt habitué.

9. *L'épinette de la nouvelle Angleterre ;* c'eſt encore une ſorte d'épicea d'auſſi petite ſtature que la précédente, dont les Botaniſtes la diſtinguent par ſes feuilles qui ſont plus courtes & par ſes cônes, dont les écailles ſont entr'ouvertes ; du reſte cet arbre a les mêmes propriétés & autant d'agrément.

10. *L'épicea du levant ;* ſes feuilles ſont courtes & quadrangulaires, ſes cônes ſont très-petits & ont la pointe tournée en-bas. Cet arbre eſt du nombre des nouvelles plantes, dont M. Tournefort a fait la découverte dans ſon voyage au levant ; on le trouve auſſi dans l'Iſtrie & dans la Dalmatie.

11. *L'épicea à feuille de pin ;* les feuilles de cet arbre ſont beaucoup plus longues, que celles d'aucune autre eſpece de *ſapin* ou d'*épicea ;* c'eſt tout ce qu'on en ſait, tant il eſt encore peu connu. *M. d'Aubenton le ſubdélégué.*

SAPIN, (*Botan. Agricult.*) cet arbre porte ſa tête altiere juſqu'à la premiere région de l'air, *æthereas ad auras vertice tendit :* c'eſt ſur les plus hautes montagnes, & ſur-tout dans les forêts du nord, que la terre raſſemble

*Ces chênes, ces* ſapins *qui s'élevent enſemble ;*
*Un ſuc toujours égal eſt préparé pour eux ;*
*Leur pié touche aux enfers, leur cime eſt dans les cieux ;*
*Leur tronc inébranlable & leur pompeuſe tête*
*Réſiſte en ſe touchant aux coups de la tempête ;*
*Ils vivent l'un par l'autre, & triomphent du tems.*

Tournefort compte quatre eſpeces de *ſapin ;* la principale eſt le *ſapin* à feuilles d'if, dont le fruit taillé en cône ſe tourne en-haut, *abies taxi folio, fructu ſurſùm ſpectante ;* en anglois, *the yewſir-tree with the fruit pointing upwards ;* en françois le *vrai ſapin.* C'eſt un grand & bel arbre, fort haut, fort droit, toujours verd : ſon bois eſt blanc, couvert d'une écorce liſſe, blanchâtre & réſineuſe ; ſes branches ſont garnies de feuilles oblongues, étroites, dures, naiſſant ſeules le long de leurs côtes. Elles portent des chatons à pluſieurs bourſes membraneuſes qui s'ouvrent tranſverſalement en deux parties, & ſe diviſent dans leur longueur en deux loges remplies d'une pouſſiere menue. Ces chatons ne laiſſent rien après eux ; les fruits naiſſent ſur le même pié de *ſapin* formé en pluſieurs écailles en cône ou pomme de pin tournés en-haut ; les Latins les nomment *ſtrobili :* on trouve ordinairement ſous chacune de leurs écailles deux ſemences, *&c.*

Le *ſapin* ou *ſapinette* du Canada, *abies minor pectinatis foliis, virginiana, conis parvis ſubrotundis,* Pluk. Phytogr. *tab. 121. fig. 1.* eſt aſſez ſemblable à la peſſe par ſon port ; ſes feuilles ſont cependant plus menues, plus courtes, & rangées en maniere de dents de peigne. Cet arbre eſt originaire du Canada, où l'on en tire une térébenthine qui eſt d'une odeur & d'un gout plus agréable que la térébenthine ordinaire ; & comme on donne de beaux noms à toutes les drogues, on appelle communément cette térébenthine, *baume de Canada.*

Le *ſapin* eſt d'un grand uſage pour la mâture des vaiſſeaux ; on l'éleve de graines, & on en fait des forêts entieres dans les pays ſeptentrionaux. Les Anglois en élevent pluſieurs eſpeces, & particulierement le *ſapin* d'Ecoſſe, le *ſapin* argenté, le *ſapin* de Norwege, & le *ſapin* à poix ; mais nous ne connoiſſons en France que le *ſapin* décrit ci-deſſus, & la peſſe, encore les confond-on d'ordinaire.

SAPIN, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale comme lui fourniſſant une eſpece de térébenthine, connue dans les boutiques ſous le nom de *térébenthine de Strasbourg*, ou de *térébenthine de ſapin*, & pluſieurs autres matieres réſineuſes, ſoit naturelles, ſoit altérées par l'art, dont il a été fait mention à l'*article* PIN, & dont on parlera à l'*article* TÉRÉBENTHINE. *Voyez ces articles.* (*b*)

SAPINES, ſ. f. plur. (*Charpent.*) ſolives de bois de ſapin, qu'on ſcelle de niveau ſur des taſſeaux quand on veut tendre des corbeaux pour ouvrir les terres & dreſſer les murs. On fait des planchers de longues *ſapines*, & on s'en ſert auſſi dans les échaffaudages. (*D. J.*)

SAPINETTES, ſ. f. (*Marine.*) petits coquillages qui s'attachent à la carene du vaiſſeau.

SAPINETTE, (*Commerce.*) c'eſt une eſpece de liqueur ou de biere en uſage dans le Canada, la Virginie, & les autres parties ſeptentrionales de l'Amérique. On la fait avec une eſpece de ſapin que les François nomment *épinette blanche*, & les Anglois *ſpruce :* les Botaniſtes nomment ce ſapin *abies foliis brevibus, conis minimis.* Cet arbre eſt très-commun en Canada ; il eſt aſſez rare dans les colonies angloiſes, où le climat eſt moins froid, & on ne le trouve plus vers le midi, à-moins que ce ne ſoit ſur les hautes montagnes qui ſont preſque toujours couvertes de neige.

Voici la maniere de faire la *ſapinette :* on fait bouillir de l'eau dans une chaudiere que l'on n'emplit qu'aux trois quarts ; lorſque cette eau commence à bouillir, on y met un paquet de branches de ſapin ou d'épinette blanche rompues. On continue la cuiſſon juſqu'à ce que l'écorce ſe détache avec facilité des branches, ce qui demande environ une heure. Pendant ce tems on fait griller dans une poële ou du froment, ou de l'avoine, ou de l'orge, ou du maïz, de la même maniere que l'on brûle le caffé, & l'on jette l'un de ces grains grillés dans la chaudiere où cuiſent les branches de l'épinette ; on y met auſſi quelques tranches de pain grillé ; ce qui ſe fait pour donner de la couleur à la liqueur. Alors on retire du feu la chaudiere ; on enleve les branches & les feuilles qui ont été cuites ; on paſſe la liqueur au-travers d'un linge ; l'on y mêle de la melaſſe ou du ſyrop de ſucre groſſier ; on met le tout dans un tonneau ; on y joint une petite quantité de levûre de biere que l'on bat dans la liqueur pour l'y incorporer ; après quoi on laiſſe fermenter ce mélange dans le tonneau dont le bondon reſte ouvert, & que l'on a ſoin de remplir à meſure que la liqueur diminue : la fermentation fait qu'il s'en dégage beaucoup de ſaletés. Si l'on veut que cette liqueur ait un goût piquant, on n'aura qu'à la tirer en bouteilles avant que la fermentation ſoit achevée ; ſi on la veut plus douce, on attendra que la fermentation ſoit entierement achevée.

Cette liqueur eſt brune ou jaunâtre comme de la biere ; elle eſt fort agréable pour ceux qui y ſont accoutumés, au point que quelques particuliers qui avoient vécu en Canada, en ont fait venir en Europe. Elle paſſe pour rafraîchiſſante, pour un très-bon remede dans les affections ſcorbutiques, & eſt très-diurétique. Cette liqueur eſt la boiſſon la plus ordinaire dans le Canada, dans la nouvelle York, & dans l'Albanie. Il paroît qu'on pourroit l'imiter dans nos pays où elle pourroit être d'une grande reſſource dans les tems où la diſette des grains rend la biere ordinaire trop chere pour les pauvres gens. Ce détail eſt dû à M. Pierre Kalm, qui l'a inſéré dans les *Mémoires de l'académie de Suede, année 1751.* Il eſt auſſi parlé de cette liqueur & de la maniere de la faire dans le *Traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel du Monceau, *tome I. page 17.* (—)

*SAPINIA TRIBUS*, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie, dans l'Ombrie ; Tite-Live en fait mention, *l. XXXII. c. ij.* Ce peuple tiroit ſon nom du *Sapis*, (le Savio) riviere auprès de laquelle il habitoit. (*D. J.*)

SAPINIERE, ſ. f. *terme de Batelier*, bateau conſtruit de ſapin dont on ſe ſert ſur la riviere de Loire pour le tranſport des marchandiſes. La *ſapiniere* eſt moins longue, mais plus large qu'un chalant. (*D. J.*)

SAPINOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) les anciens donnoient ce nom à une améthyſte très-claire, & fort peu chargée de couleur.

*SAPIS*, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans le *Picenum*, auprès de la ville d'Iſaurum. Son nom moderne eſt le *Savio ;* & comme cette riviere paſſe à Céſena, on la nomme auſſi *rio-di-Ceſena.* (*D. J.*)

SAPONAIRE, ſ. f. (*Botan.*) cette plante eſt l'eſpece de lychnis que Tournefort & Ray nomment lychnis ſauvage, *lychnis ſylveſtris. I. R. H. 336.* Ray, *Hiſt. plant.*

Sa racine eſt longue, rougeâtre, noueuſe, rampante, fibrée, vivace ; elle pouſſe pluſieurs tiges hautes d'un pié & demi ou de deux piés, rondes, ſans poils pour l'ordinaire, noueuſes, rougeâtres,

moëlleuſes, qui ſe ſoutiennent à peine. Ses feuilles ſont larges, nerveuſes, ſemblables à celles du plantain, mais plus petites, oppoſées, glabres, attachées à des queues très-courtes, d'un goût nitreux.

Ses fleurs naiſſent comme en ombelles aux ſommités des tiges, compoſées chacune de cinq pétales ou feuilles diſpoſées en œillet, ordinairement d'une belle couleur pourprée, quelquefois d'un rouge pâle, quelquefois blanches, odorantes, avec dix étamines blanches à ſommet oblong dans leur milieu. A cette fleur ſuccede un fruit de figure conique, qui n'a qu'une cavité remplie de ſemences menues, preſque rondes & rougeâtres.

Cette plante qui, comme je l'ai dit, eſt une lychnis ſauvage, croît proche des ruiſſeaux, des rivieres, des étangs, dans les bois & prés humides, & dans les lieux ſablonneux; on la cultive auſſi dans les jardins, où elle dure long-tems, en ſe rendant néanmoins odieuſe aux jardiniers par ſa maniere de ſerpenter; elle fleurit en Juin, & reſte en fleur juſqu'au mois de Septembre. Non-ſeulement ſa fleur ſe joue pour les couleurs, mais elle devient auſſi quelquefois double, & s'employe dans les bouquets à cauſe de ſa beauté & de ſon odeur agréable; on donne en Médecine à la plante qui les porte des vertus atténuantes & détergentes. (*D. J.*)

SAPOTILLE, (*Mat. méd.*) c'eſt le fruit d'un arbre de l'Amérique nommé communément *ſapotillier* par les habitans du pays, que les Européens appellent auſſi *poirier* ou *pommier* d'Amérique, & que Linnæus a déſigné par le nom de *achrus Plumieri.*

Les pepins, ou plûtôt les noyaux de ces fruits, ſont employés depuis long-tems en Amérique, comme un remede ſouverain contre la colique néphrétique; & leur uſage s'eſt communiqué depuis dix à douze ans dans pluſieurs provinces maritimes de France. On trouve un mémoire à ce ſujet dans le journal de Médecine pour le mois de Mars 1760, par M. Ranſon, médecin du roi, à Saint-Jean d'Angely.

Les noyaux de *ſapotille* ſont, ſelon la deſcription qu'en donne cet auteur, d'une forme qui approche en gros de celle des pepins de nos poires bien mûres. On les emploie mondés de leur coque & de leur écorce; ils ne ſont point émulſifs, quoiqu'ils ſoient très-huileux, au point même d'être inflammables; ils ont un goût très-amer. On fait prendre ce remede ſous deux formes; on en pile un ou deux gros dans un mortier de marbre, & on les délaye dans cinq ou ſix onces d'eau pour une doſe qu'on réitere de quatre en quatre heures, ou de ſix en ſix heures, ſelon l'exigence des cas, & ſelon que l'eſtomac ſoutient ce remede. On l'édulcore auſſi quelquefois pour les ſujets délicats, avec le ſucre ou un ſirop approprié; ou bien on le donne en ſubſtance ou incorporé dans un véhicule ſolide convenable à la doſe d'un gros tout au plus. On ne doit pas continuer pendant plus de quatre ou cinq jours l'uſage conſécutif de ce remede. Il provoque ſi efficacement dans les coliques néphrétiques *curables*, le cours des urines & la ſortie des glaires & des graviers, que ces corps dont la préſence occaſionnoit l'accès de colique, ſont communément chaſſés au bout de ces tems; & que ſi on continuoit le remede plus long-tems, il attaqueroit le corps même des reins, l'irriteroit, l'enflammeroit; ce qui n'empêcheroit cependant point de revenir à l'uſage de ce remede en ſaiſiſſant quelques momens plus favorables. (*b*)

SAPOTILLIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſapota*; genre de plante; quoique ſes caracteres ſoient les mêmes que ceux de guanabane (*voyez* GUANABANE), il en differe cependant entierement par la nature des fleurs & des fruits, & par le port même de la plante. Le *ſapotillier* eſt donc un genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit preſque de la forme d'une toupie ou ovoïde; ce fruit eſt mou, charnu, & contient une ou deux ſemences qui ſont arrondies, applaties, dures, polies, & qui ont une eſpece de bec. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SAPPADILLE, ſ. f. (*Botan. exot.*) arbre des Indes occidentales, qui eſt fort cultivé à la Jamaïque & aux Barbades, à cauſe de ſon fruit, dont on fait beaucoup de cas dans ces contrées. Cet arbre eſt nommé par le chevalier Hans-Sloane, dans ſon cat. plant. Jam. *anona foliis laurinis, glabris, viridi-fuſcis, fructu minore, rotundo, viridi-flavo ſcabro, ſeminibus fuſcis, ſplendentibus, fiſſurâ albâ notatis.*

La *ſappadille* eſt l'eſpece d'*anona* la plus eſtimée: cet arbre croît à la hauteur d'un pommier; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du laurier, liſſes, vertes-brunes; ſes fleurs ſont compoſées de trois pétales, ſoutenues ſur un pédicule. Après qu'elles ſont tombées il leur ſuccede un fruit couvert d'une écorce, & dont la chair environne les cellules, dans leſquelles ſont renfermées des graines brunes, luiſantes, marquées d'un ſillon blanc. Le fruit de cet arbre eſt plus petit que celui des autres eſpeces d'*anona*; ſa forme eſt ronde, & ſa couleur jaunit dans la maturité. (*D. J.*)

SAPPE, (LA) *dans l'art militaire*, eſt une eſpece de tranchée que font les ſoldats à couvert du feu de la place par un *mantelet* ou un *gabion farci* qu'ils font rouler devant eux. Cet ouvrage differe particulierement de la tranchée, en ce que celle-ci ſe fait à découvert, & que la *ſappe* ſe conſtruit avec plus de précaution, parce qu'elle ſe fait plus près de la place.

La *ſappe* a moins de largeur que la tranchée, mais on l'élargit enſuite; elle n'en differe plus alors, & elle perd ſon nom de *ſappe* pour prendre celui de *tranchée.*

Il y a pluſieurs ſortes de *ſappes*:

La *ſimple* qui n'a qu'un ſeul parapet.

La *ſappe double* qui en a deux.

La *ſappe volante* qui ſe fait avec des gabions que l'on ne remplit pas d'abord. On trace avec ces gabions l'ouvrage qu'on veut former, & l'on y fait aller enſuite les travailleurs de la tranchée pour les remplir de terre. Cette ſorte de *ſappe* ne peut guere ſe pratiquer que la nuit, lorſqu'on eſt encore loin de la place, & dans les endroits où le feu de l'ennemi n'eſt pas fort conſidérable.

La *demi-ſappe* eſt celle dans laquelle on poſe à découvert pluſieurs gabions ſur un alignement donné, qu'on travaille enſuite à remplir, après avoir fermé les entre-deux des gabions avec des ſacs à terre ou des fagots de *ſappe.*

Enfin la *ſappe couverte* eſt un chemin qu'on fait ſous terre pour mettre les ſappeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laiſſe par-deſſus que deux piés de terre, qu'on ſoutient, s'il en eſt beſoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *ſappe* qu'on ne met guere en pratique, peut être utile dans pluſieurs occaſions pour cacher ſon travail à l'ennemi.

La *ſappe ordinaire* ou la *ſimple-ſappe*, n'eſt autre choſe qu'une tranchée pouſſée pié-à-pié, qui chemine jour & nuit également. Quoiqu'elle avance peu en apparence, elle fait beaucoup de chemin en effet, parce qu'elle marche toujours. C'eſt un métier qui demande une eſpece d'apprentiſſage pour s'y rendre habile, auquel on eſt bien-tôt fait quand le courage & le deſir du gain ſont de la partie.

Voici comment elle ſe conduit.

L'ouvrage étant tracé, & les ſappeurs inſtruits du chemin qu'ils doivent tenir, on commence par faire garnir la tête de gabions, faſcines, ſacs à terre, fourches de fer, crocs, maillets, mantelets, *&c.*

Cela fait, on perce la tranchée par une ouverture que les ſappeurs font dans l'épaiſſeur de ſon parapet, à l'endroit qui leur eſt montré; après quoi, le ſappeur qui mene la tête, commence de faire place pour ſon premier gabion, qu'il poſe ſur ſon plan, & l'arrange de la main du croc & de la fourche du mieux qu'il peut, poſant le deſſus deſſous, afin que la pointe des piquets des gabions débordant le ſommet, puiſſe ſervir à tenir les faſcines dont on les charge. Cela fait, il les remplit de terre en la jettant de biais en avant, & ſe tenant un peu en-arriere pour ne pas ſe découvrir: à meſure qu'il remplit le premier gabion, il frappe de tems en tems de ſon maillet ou de ſa pioche contre, pour faire entaſſer la terre.

Ce premier gabion rempli, il en poſe un ſecond ſur le même alignement, qu'il arrange & remplit de même; après ce troiſieme, un quatrieme, ſe tenant toujours à couvert, & courbé derriere ceux qui ſont remplis; ce qu'il continue toujours de la ſorte: mais parce que les joints des gabions ſont fort dangereux avant que la *ſappe* ſoit achevée, il les faudra fermer de deux ou trois ſacs à terre poſés bout ſur bout ſur chaque joint, que le deuxieme ſappeur arrange, après que le troiſieme & quatrieme les lui ont fait paſſer.

Au vingtieme ou trentieme gabion poſé & rempli, on reprend les ſacs de la queue pour les rapporter en avant, afin de les épargner; de ſorte qu'une centaine de ſacs à terre bien ménagés, peuvent ſuffire à conduire une *ſappe* depuis le commencement du ſiege juſqu'à la fin.

A l'égard de l'exécution de la *ſappe*, voici comme elle ſe doit conduire.

Le premier ſappeur creuſe 1 pié & demi de large ſur autant de profondeur, laiſſant une berme de 6 pouces au pié du gabion, & taluant un peu du même côté.

Le ſecond élargit de 6 pouces, & approfondit d'autant, ce qui fait 2 piés de large & autant de profondeur.

Le troiſieme & le quatrieme creuſent encore chacun d'un demi-pié, & élargiſſent d'autant, font les talus, & réduiſent les *ſappes* à 3 piés de profondeur & autant de largeur par le haut, revenant à 2 piés & demi ſur le fond, les talus parés; ce qui eſt la meſure que nous demandons pour la rendre parfaite. Il reſte quatre hommes à employer de la même eſcouade, qui ſe tenant en repos derriere les autres, font rouler les gabions & faſcines aux quatre de la tête, afin que les premiers ſappeurs les trouvent ſous la main; ils leur font auſſi gliſſer des faſcines pour garnir le deſſus des gabions quand ils ſont pleins; ſavoir deux ſur les bords & un dans le milieu, qu'on a ſoin de faire entrer dans les piquets pointus des gabions qui ſurmontent le ſommet, afin de les tenir fermes; après quoi on les charge de terre.

L'excavation de ces 3 piés de profondeur fournit les terres néceſſaires à remplir les gabions, & une maſſe de parapet formant un talus à terre courante du côté de la place, remplit de haut en bas, qui ne peut être percé que par le canon.

Quand les quatre premiers ſappeurs ſont las, & qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force, ils appellent les quatre autres, leſquels prenant la place des premiers, ils travailleront de même force juſqu'à ce que la laſſitude les oblige à rappeller les autres, obſervant que celui qui a mené la tête prend la queue des quatre, à la premiere repriſe du travail; car chacun d'eux doit mener la tête à ſon tour, & poſer une pareille quantité de gabions, afin d'égaler le péril & le travail. De cette façon on fait une grande diligence, quand la *ſappe* eſt bien fournie.

Au ſurplus, on fait marcher la *ſappe* non-ſeulement en avant, mais auſſi à côté, ſur les prolongemens de la droite & de la gauche; & pour l'ordinaire on voit des quatre, cinq & ſix *ſappes* dans une ſeule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Dans le même tems, celui qui dirige les ſappeurs doit avoir ſoin de faire ſervir des gabions & des faſcines à la tête des *ſappes*; ce qui ſe fait par l'intervention de celui qui commande la tranchée, qui lui fait fournir le monde dont il a beſoin.

Le moyen d'être bien ſervi ſeroit de donner ſix deniers de chaque faſcine, portée de la queue des tranchées à la tête des *ſappes*, payés ſur le champ à la fin des voyages, ou d'une certaine quantité. Chaque ſoldat en peut porter aiſément trois, & faire trois ou quatre voyages; il faudroit pour la même raiſon, donner un ſou des gabions: en obſervant cette petite libéralité, les *ſappes* ſeroient toujours bien & aiſément ſervies.

Il eſt encore à remarquer que quand on a affaire à des ennemis un peu éveillés, ils canonnent la tête des *ſappes* avant que votre canon tire, de maniere que ſouvent on eſt obligé de les abandonner; mais ſi on y eſt forcé de jour, on s'en dédommage pendant la nuit.

A meſure que la *ſappe* avance, on fait garnir celle qui eſt faite par les travailleurs qui l'élargiſſent juſqu'à ce qu'elle ait 10 ou 12 piés de large, ſur 3 de profondeur; pour lors elle change de nom, & s'appelle *tranchée*, ſi elle ſert de chemin pour aller à la place; mais on la nomme *place d'armes*, ſi elle lui fait face, & qu'elle ſoit diſpoſée pour y placer des troupes.

Ces ſortes d'ouvrages qui ſuppoſent de l'adreſſe & de l'intelligence, & qui ſe font avec danger, doivent être bien payés, ſi l'on veut être bien ſervi.

Le prix le plus raiſonnable de la *ſappe* doit être 40 ſous la toiſe courante au commencement; ſavoir tout le long du travers de la ſeconde place d'armes, & ce qui ſe trouve entre elle & la troiſieme.

2 livres 10 ſous pour la troiſieme place d'armes & le travail juſqu'au pié du glacis.

3 livres pour celle qui ſe fait ſur le glacis.

3 livres 10 ſous pour celle qui ſe fait ſur le haut du chemin couvert.

5 livres pour celle qui entre dans ledit chemin couvert.

10 livres pour celle qu'on fait aux paſſages des foſſés ſecs.

20 livres s'ils ſont pleins d'eau; & quand elle ſera double, comme cela arrive quelquefois, il la faudra payer au double, ſelon les endroits où on la fera.

A l'égard de celle qui ſe fera dans les breches des baſtions & demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle eſt expoſée à tout ce que la place a de plus dangereux; c'eſt pourquoi, ſelon le péril auquel ils ſeront expoſés, il faudra donner ce qu'on jugera à propos.

Le toiſé ſe doit faire par un ſeul ingénieur prépoſé pour cela à chacune des attaques; le même fait le compte des brigades en préſence des officiers & ſergens, qui ont ſoin après de faire diſtribuer aux eſcouades ce qui leur revient; c'eſt pourquoi ils doivent contrôler tous les jours ce que chacun aura fait d'ouvrage, de concert avec l'ingénieur qui fera le toiſé, ſur le prix deſquels on pourroit retenir un dixieme pour les officiers & ſergens, afin de les rendre plus exacts à relever & faire ſervir les *ſappes*.

En obſervant cet ordre, comme tous ſont intéreſſés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne ſe pouſſe avec toute la diligence poſſible, & l'on peut eſtimer qu'ils feront 80 toiſes en 24 heures.

Au ſurplus l'ingénieur qui les toiſera, le doit faire toutes les 24 heures, & toujours laiſſer des marques ſenſibles à la fin de chaque toiſé, & tenir regiſtre de

tout, afin que quand on voudra le vérifier, on le puiſſe faire ſans confuſion.

Or 80 toiſes, à 2 livres la toiſe, font 160 livres, dont ôtant le dixieme qui eſt 16 liv. il reſte pour les ſappeurs 144 liv. qui diſtribués à 24 hommes, font 6 liv. pour chacun, ce qui eſt un gain raiſonnable. Ils ne gagneront pas davantage dans le courant du ſiege, quoique le prix de la *ſappe* augmente à meſure qu'ils approchent de la place, parce que le péril augmentant auſſi, il eſt sûr que plus ils en approcheront, & moins ils feront d'ouvrage.

On a accoutumé de leur payer quelque choſe de plus que le prix de la toiſe courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raiſon qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs; cela ſe peut réduire à doubler le prix de la toiſe & rien de plus.

Au reſte, il y a une choſe à quoi les officiers doivent bien prendre garde; c'eſt que ſouvent les ſappeurs s'enivrent à la tête de leur *ſappe*, après quoi ils ſe font tuer comme des bêtes, ſans prendre garde à ce qu'ils font; c'eſt de quoi il faut les empêcher, en ne leur permettant pas d'y porter du vin qui ne ſoit mêlé de beaucoup d'eau.

Comme rien n'eſt plus convenable à la sûreté, diligence & bonne façon des tranchées, que cette maniere d'en conduire les têtes, & de les ébaucher, rien n'eſt auſſi plus néceſſaire que d'en régler la conduite; car outre que la diligence s'y trouvera, il eſt certain qu'on préviendra beaucoup de friponneries qui s'y font par la précipitation confuſe avec laquelle elles ſe conduiſent, qui font qu'il y a toujours de l'embrouillement, & quelqu'un qui en profite. *Attaque des places* par M. le maréchal de Vauban. *Voyez Pl. XVI. de Fortification, fig. 2. n°. 1.* le plan d'une *ſappe*, ſa vue du côté intérieur, *n°. 2.* & du côté extérieur, *n°. 3.* le profil d'une *ſappe* achevée, *n°. 4.* & le profil repréſentant l'excavation des quatre ſappeurs *n°. 5. de la même Pl.*

SAPPER *une muraille*, (*Fortificat.*) c'eſt creuſer la terre qui eſt au pié d'un mur, afin de le renverſer tout-d'un coup faute de ſoutien. *Sapper*, ſelon Daviler, c'eſt ruiner un ouvrage avec des marteaux, des pioches, des bêches, *&c.* en étayant la partie ſupérieure, & en creuſant par-deſſous, & alors on met le feu aux étais, ou ſi c'eſt un rocher, en creuſant une mine ſous lui.

Pour démolir des murailles fortes & épaiſſes des vieilles citadelles, *&c.* on a coutume de ſe ſervir de la ſappe. *Chambers.*

SAPPEUR, (*Fortification.*) ſoldat du régiment de royal artillerie deſtiné à travailler dans les ſappes.

On inſtruit dans les écoles d'artillerie les *ſappeurs* à poſer les gabions avec adreſſe, & en s'expoſant le moins qu'il eſt poſſible. On dreſſe les gabions avec la fourche & le crochet de ſappe, & l'on fait à genouil un boyau de deux piés de profondeur. Le *ſappeur* doit laiſſer un grand pié de relais entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive aſſez ſouvent. *Voyez* SAPPE. (*Q*)

SAPPHIQUE, adj. (*Littérat.*) nom d'un vers fort uſité dans la poéſie greque & latine, ainſi appellé de Sappho à qui l'on en attribue l'invention.

Le vers *ſapphique* conſiſte en onze ſyllabes ou cinq piés, dont le premier, le quatrieme & le cinquieme ſont des trochées, le ſecond un ſpondée, & le troiſieme un dactyle; comme,

*Vivitur parvo bene, cui paternum*
*Splendet in menſâ tenui ſalinum:*
*Nec leves ſomnos timor, aut cupido*
*Sordidus aufert.* Horat.

Ce dernier vers ſe nomme *adonique*, & on le joint ordinairement à trois vers *ſapphiques* pour en former une ſtrophe.

Cependant on trouve dans les anciens poëtes tragiques des chœurs compoſés d'un grand nombre de vers *ſapphiques* qui ſe ſuivent immédiatement. En général un vers *ſapphique* eſt dur quand il n'y a pas une céſure après le ſecond pié.

On a tenté, mais ſans ſuccès, de faire des vers *ſapphiques* en françois.

*SAPRA PALUS*, (*Géog. anc.*) lac dans l'iſthme de la Cherſonnèſe taurique, ſelon Strabon, *l. VII. p. 308.* Ce mot σάπρα, féminin de σάπρος, veut dire *pourri, corrompu.* Le lac que Caſaubon croit être le même que Byce eſt au nord de la Cherſonnèſe à l'orient de l'iſthme qui la joint à la terre-ferme, & qui, comme dit Strabon, le ſépare de la mer, c'eſt-à-dire du Pont-Euxin, ou, ce qui revient au même, du golfe Carcinite. Il étoit plus enfermé qu'il n'eſt préſentement par une langue de terre qui s'avance vers le nord au couchant de ce lac, & qui ne l'empêchoit pas de communiquer avec le Palus Méotide. Cette langue de terre, qui peut bien avoir été anciennement un iſthme entier, eſt encore préſentement aſſez conſidérable pour marquer l'ancienne étendue du lac *Sapra.*

2°. *Sapra Palus*, lac de l'Aſie mineure, vers la Troade, auprès d'Aſtyra, il ſe décharge dans la mer en un endroit où le rivage eſt bordé de rocher. (*D. J.*)

SAQUEBUTE, ſ. f. (*Lutherie.*) inſtrument de muſique & à vent; c'eſt une eſpece de trompette différente de l'ordinaire, tant par la figure que par la grandeur. La *ſaquebute* eſt très-propre pour les baſſes, & elle eſt conſtruite de maniere qu'on peut la raccourcir ou l'alonger, ſuivant que l'on veut des tons aigus ou des tons graves. *Voyez la fig. Planche de Lutherie.* Les Italiens la nomment *trombone*, les Latins l'appelloient *tuba ductilis.*

Cet inſtrument eſt compoſé de quatre différentes pieces ou branches, & a ordinairement une eſpece d'anneau tors dans le milieu, qui n'eſt que la continuation du tuyau plié deux fois en cercle; par cette conſtruction il peut aller d'un quart plus bas que ſon ton naturel. Il a encore deux pieces cachées dans l'intérieur, & qu'on tire avec une barre de fer lorſqu'on veut donner à la *ſaquebute* la longueur néceſſaire pour un certain ton.

La *ſaquebute* a ordinairement 8 piés de long, ſans être tirée & ſans développer ſes cercles. Lorſqu'on l'étend, ſa longueur peut aller à 16 piés. L'anneau tors a 2 piés 9 pouces de tour; on l'emploie comme baſſe dans tous les concerts d'inſtrument à vent.

Il y a des *ſaquebutes* de différentes grandeurs, ſelon les différentes parties qu'on veut exécuter. Il y en a particulierement une petite appellée par les Italiens *trombone picciolo*, & par les Allemands *kleine alt-poſaune*, propre pour les hautes-contres. La partie qui lui convient eſt appellée *trombone primo* ou *I°.* Il y en a une autre plus grande, appellée *trombone maggiore*, qu'on emploie comme taille; la partie qu'elle exécute eſt nommée *trombone ſecondo* ou *II°.* Une troiſieme encore plus grande, appellée *trombone groſſo*, & dont la partie eſt le *trombone terzo* ou *III°.* Enfin une autre qui eſt de toutes celles-là, & dont le ſon eſt très-violent, principalement dans les baſes, ſa partie eſt appellée *trombone quarto* ou *IV°.* ou ſimplement *trombone.* Elle a ordinairement pour clé celle d'*F ut Fa* ſur la 4e ligne, & même ſouvent ſur la 5e ligne d'en-haut, à cauſe de l'étendue que cet inſtrument a dans le bas. *Voyez* TROMPETTE, *& la figure dans nos Pl. de Lutherie.*

SARABAITES, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) nom que l'on donnoit autrefois à certains moines errans & vagabonds qui ne ſuivoient aucune regle approuvée, & alloient de ville en ville, vivans à leur diſcrétion. Ce mot vient de l'hébreu *ſarab*, ſe révolter.

Cette étymologie paroît conforme à l'idée que

nous en donne Caſſien dans ſa quatorzieme conférence où il les appelle, *renuitæ quia jugum regularis diſciplinæ renuunt.* Saint Jérôme n'en parle pas plus favorablement dans une lettre à Euſtochium, où il les appelle *remoboth;* & S. Benoît en fait une peinture affreuſe dans le premier chapitre de ſa regle.

C'étoient les Egyptiens qui avoient donné aux *ſarabaïtes* le nom de *remoboth;* & voici ce qu'en dit S. Jérôme : *Hi bini vel terni nec multò plures ſimul habitant ſuo arbitratu ac ditione viventes, & de eo quod laboraverint, in medium partes conferunt, ut habeant alimenta communia. Habitant autem quam plurimi in urbibus & caſtellis, & quaſi ars ſancta, non vita, quidquid vendiderint majoris eſt pretii. Inter hos ſæpe ſunt jurgia quia ſuo viventes cibo, non patiuntur ſe alicui eſſe ſubjectos. Reverà ſolent certare jejuniis, & rem ſecreti victoriæ faciunt. Apud hos adfectata ſunt omnia, laxæ manicæ, caligæ ſollicantes, veſtis craſſior, crebra ſuſpiria, viſitatio virginum, detractio clericorum, & ſi quando dies feſtus venerit, ſaturantur ad vomitum.* Epiſt. XXII. *ad Euſtoch.*

SARABALES, ſ. f. (*Hiſt. jud.*) ſorte de vêtement des Hébreux.

Il eſt dit dans Daniel, *c. iij. verſ. 94.* que les trois hébreux ayant été jettés dans la fournaiſe, le feu ne leur fit aucun mal, & que leurs *ſarabales* demeurerent entieres : *ſaraballa eorum non ſunt immutata.* Ce terme *ſaraballa* eſt chaldéen, & on le lit dans l'original de l'édit de Nabuchodonoſor, Daniel, *c. iij. verſ. 21.* Aquila Théodotion & Symmaque ont lu *ſarabara*, σαραβαρα. Tertullien lit de même, & dit dans ſon traité *de Pallio* qu'Alexandre le grand n'eut pas honte de quitter l'habit militaire des Grecs pour prendre les *ſarabares* des peuples vaincus. Ces *ſarabares* étoient, à ce qu'on croit, des culotes ou des bandes qui enveloppoient les jambes & les cuiſſes. On trouve auſſi quelquefois *ſarabara* pour un habillement de tête. *Voyez* Saumaiſe ſur Tertullien *de Pallio, c. iv.* & Ducange, *Gloſſ. au* mot *ſarabara;* Calmet, *Diction. de la Bible, tome III. p. 480.*

SARABANDE, ſ. f. air de muſique & ſorte de danſe à trois tems, d'un caractere lent, grave & ſérieux.

SARABARA, (*Critique ſacrée.*) ce terme grec de Théodotion eſt expliqué par des hauts-de-chauſſes ou bandes qui enveloppoient les jambes & les cuiſſes, *braccas;* l'auteur apocryphe des additions faites au troiſieme chapitre de Daniel dit, *verſ. 94.* ſur les trois jeunes hommes jettés dans la fournaiſe, que le feu n'endommagea pas même leurs vêtemens. Le grec met σαραβαρα. (*D. J.*)

SARABAT, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie dans l'Anatolie; elle ſe décharge dans le golfe de Smyrne, auprès de Smyrne. C'eſt l'*Hermus* des anciens. *Voyez* HERMUS. (*D. J.*)

*SARABRIS*, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée. Ses interpretes diſent que c'eſt Zamora. Florien d'Ocampo prétend que c'eſt Toro ſur le Duero, & ſon ſentiment eſt favoriſé par Gomez Vaſæus. (*D. J.*)

SARACENE, LA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Arabie pétrée, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xvij.* Elle étoit au couchant des montagnes Noires en tirant vers l'Egypte. (*D. J.*)

*SARACENI*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie. Eratoſthene, dans Strabon, les nomme *Scenitæ Arabes.* Les premiers, dit-il, qui occupent l'Arabie heureuſe ſont les Syriens. Après eux eſt une terre ſablonneuſe & ſtérile, qui produit des épines & des bruyeres, & qui a de l'eau lorſque l'on creuſe dans la terre, comme dans la Gédroſie. Ce pays eſt occupé par les Arabes ſcénites qui nourriſſent des chameaux.

Pline dit, *l. V. c. xj.* au-delà de l'embouchure du Nil, qui porte le nom de *Péluſe*, eſt l'Arabie qui s'étend vers la mer Rouge, & vers cette odoriférante contrée connue ſous le nom d'*heureuſe.* Elle eſt ſtérile, excepté aux confins de la Syrie, & n'a rien de recommandable que le mont Caſius. Ce nom d'*Arabes ſcénites* vient de ce qu'ils logeoient ſous des tentes, comme font encore les Bédouins.

Ammien Marcellin nous apprend que les Arabes ſcénites étoient le même peuple que les Sarraſins, gens, dit-il, que nous ne devons jamais ſouhaiter d'avoir pour amis, ni pour ennemis. Ils courent çà & là, ravagent en un inſtant tout ce qu'ils trouvent ſous leur main, ſemblables à des éperviers qui, s'ils voient bien haut une proie, l'enlevent par un vol rapide, & ne s'arrêtent point qu'ils n'en ſoient ſaiſis.

Il ajoute les particularités ſuivantes : Toutes ces nations qui s'étendent entre l'Aſſyrie & les cataractes du Nil & juſqu'aux confins de Blemmyes, ſont également guerrieres. Les hommes ſont à demi-nuds, avec une ſaie de couleur qui les couvre juſqu'au-deſſus de la ceinture; ils ſe portent de divers côtés à la faveur de leurs chevaux qui ſont très-légers, & de leurs chameaux, & ne s'embarraſſent ni de la paix, ni de la guerre : on ne voit jamais aucun d'eux mener la charrue, tailler des arbres, ou cultiver la terre pour ſe nourrir; mais ils ſont vagabonds & diſperſés dans une grande étendue de pays, ſans demeure & ſans lois. Ils ſe nourriſſent de chair de bêtes ſauvages, de lait qu'ils ont en abondance, & d'herbes de pluſieurs eſpeces. Nous les avons vu la plûpart, ne connoiſſant l'uſage du blé, ni celui du vin.

Ptolomée place les Scénites & les *Saraceni* dans l'Arabie pétrée, & les regarde comme des colonies d'un même peuple; mais il faut bien remarquer que les noms de *Scénites* & de *Saraceni* étoient proprement des ſobriquets que les autres peuples leur donnerent. Le mot de *ſcénites* vient de ce qu'ils demeuroient ſous des tentes; & le mot *ſaraceni* paroît venir de l'arabe *ſarak*, qui veut dire *voler, piller*, terme qu'on employa pour exprimer les brigandages de cette nation.

Il paroît par Procope que ſous l'empire de Juſtinien les *Saraceni*, que nous avons nommés en françois *Sarraſins*, étoient partagés par tribus, entre leſquelles certaines familles conſervoient une prééminence héréditaire. Mahomet, qui naquit l'an 571, s'attacha toutes ces tribus de *Sarraſins*, ſe mit à leur tête, ſe fit donner de nouvelles terres par Héraclius, & mourut en 633, après avoir fait de grandes conquêtes en Arabie, que ſes ſucceſſeurs étendirent de toutes parts. *Voyez* SARRASINS, *Hiſt.* (*D. J.*)

SARACHE, on donne ce nom aux petites aloſes. *Voyez* ALOSE.

*SARACORI*, (*Geog. anc.*) ancien peuple dont Ælien cite cette particularité dans ſon hiſtoire des animaux, *l. XII. c. xxxiv.* Les *Saracores*, dit-il, ne ſe ſervent point d'ânes pour porter des fardeaux, ni pour tourner les meules; mais les *Saracores* montent ſur des ânes pour ſe battre à la guerre. Ælien ne dit point en quel lieu étoit ce peuple. Ortelius conjecture que ce pourroit bien être le même que les Saragures, peuple d'Aſie, ſelon Suidas, Σαραγούροι. (*D. J.*)

SARAGOSA *ou* SARAGUSA, (*Géog. anc.*) en latin *Syracuſæ*, ville de Sicile, dans la vallée de Noto, ſur la côte orientale, à 45 lieues au ſud-eſt de Palerme. Cette ville, qui a ſuccédé à l'ancienne Syracuſe, eſt encore aujourd'hui une des principales de l'île de Sicile, tant pour la bonté de ſon port, que pour ſa ſituation avantageuſe, ſes murailles ſe trouvant de tous côtés baignées des eaux de la mer; car elle n'occupe préſentement que le ſeul terrein, qui anciennement étoit appellé *Ortygia* ou *Inſula.* Un château de figure irréguliere & fort défectueux ſert de défenſe au port, & communique avec la ville par le moyen d'un pont de bois, mais fort mal diſpoſé. On trouve dans ce château l'ancienne fontaine d'Aréthuſe,

réthuſe, qui eſt une grande ſource d'eau. *Saragoſa* contient à peine huit mille habitans, ſur-tout depuis le violent tremblement de terre qu'elle a eſſuyé au mois d'Août 1757; ce déſaſtre a renverſé un tiers de la ville, & a fait périr environ deux mille ames; c'eſt un évêché ſuffragant de Mont-Réal. *Long.* ſuivant Harris, *32. 46'. 16''. lat. 37. 4.*

Si jamais moine a été épris de la gloire de ſon ordre, c'eſt Cajétan (Conſtantin), bénédictin, né à *Saragoſa*, en 1565 & mort en 1650, âgé de 85 ans. Il a publié des ouvrages, pour prouver que S. Grégoire, S. François d'Aſſiſe, S. Thomas d'Aquin, & même Ignace de Loyola, *&c.* étoient autant de moines de l'ordre de S. Benoît. Je crains fort, diſoit plaiſamment le cardinal Scipion Cobelluci, que Cajétan ne transforme auſſi ſaint Pierre en bénédictin. (*D. J.*)

SARAGOSSE, *ou* SARAGOCE, (*Géog. moderne.*) en latin *Cæſarea Auguſta*, *Cæſar-auguſta*, ou *Cæſar-Augusta*, en eſpagnol *Zaragoça;* ville d'Eſpagne, capitale du royaume d'Aragon, ſur l'Ebre, à ſa jonction avec le Galleguo & la Guerva. Elle eſt à 11 lieues communes d'Eſpagne au nord-eſt de Catalaïud, à 12 de Taraçone, à 16 de Lérida, à 21 au ſud-eſt de Pampelune, à 40 au couchant de Barcelone, à 58 au nord-eſt de Madrid. *Long. 16. 55. latit. 41. 45.*

Pline, *l. III. c. iij.* dit que ſon ancien nom étoit *Salduba;* & l'on croit qu'elle a été bâtie par les Phéniciens. Bochard prétend que *Salduba* vient du phénicien *Saltobaal*, qui veut dire, *Baal eſt ſon ſoutien.* Quoi qu'il en ſoit, elle conſerva ſon nom de *Salduba* chez les Romains, juſqu'à ce qu'ayant été repeuplée par une colonie romaine ſous Auguſte, elle prit le nom de cet empereur; d'où s'eſt formé le nom moderne.

On y a trouvé une médaille d'Auguſte en bronze, où l'on voyoit d'un côté un étendard ſoutenu d'une pique, qui étoit le ſymbole d'une colonie, avec cette légende autour de la tête d'Auguſte: *Auguſtus D. F.* & ſur le revers, *Cæſar Auguſta M. Por. Cn. Fab. II. Vir.*

Le P. Hardouin en fournit quelques autres que voici: l'une repréſente un laboureur qui mene des bœufs attachés à une charrue, ſymbole d'une colonie. Varron, *lib. IV. de lingua latina*, dit que l'on commençoit ainſi une colonie, en attelant un bœuf avec une vache; de maniere que la vache étoit du côté de la colonie, & le bœuf du côté de la campagne. La charrue, ſelon cette diſpoſition, traçoit le tour des murailles, & on portoit la charrue au lieu où l'on vouloit avoir la porte de la ville.

Pline dit, *liv. III. c. iij.* que *Saragoſſe* étoit une colonie franche arroſée par l'Ebre, & qu'auparavant il y avoit au même lieu un bourg nommé *Salduba. Cæſar Auguſta colonia immunis, amne Ibero affuſa, ubi oppidum antea vocabatur Salduba.* Il y a dans le tréſor de Goltzius, *page 238.* cette ancienne inſcription: *Col. Cæſarea Aug. Salduba.* Une autre médaille repréſente la tête d'Auguſte couronnée de lauriers, avec ces mots: *Cæſar Auguſta. Cn. Dom. Amp. C. Vet. Lang. II Vir.* c'eſt-à-dire, *Cn. Domitio Ampliato. Cajo Veturio Languido, Duumviris.* Une autre porte ces mots: *L. Caſſio, Caïo Valerio Feneſtella, Duumviris.*

On lit ſur une autre médaille *C. C. A. Pietatis Auguſtæ.* On y voit la tête de la Piété, pour repréſenter la piété de Julie, fille d'Auguſte. Sur le revers eſt un temple & les noms des duumvirs. *Juliano Lupo Pr. C. Cæſ. C. Pomponio Parr. II. Vir.* c'eſt-à dire, *Juniano Lupo Præfecto Cohortis Cæſarianæ Cajo Pomponio Parra Duumviris.* Sur une autre, on voit entre deux étendards de cohortes & une aigle légionnaire, ces trois lettres *C. C. A.* qui ſignifient *Colonia Cæſar Auguſta.*

Le plus grand nombre des médailles portent ces trois lettres *C. C. A.* pluſieurs ont *Cæſar. Auguſta*, avec un point après le mot *Cæſar;* quelques-unes *Cæſ. Auguſta:* dans toutes ces médailles, il faut lire *Cæſaræa Auguſta.* Cellarius ſoupçonne que le mot de *Cæſar Auguſta* pourroit bien être venu de ce qu'en liſant le point a été négligé.

Entre les inſcriptions de Gruter, *p. 324. n. 12.* il s'en trouve une qui, ſi elle étoit exactement copiée, favoriſe ceux qui diſent *Cæſarauguſta* d'un ſeul mot; la voici: *Poſthumiæ Marcellinæ ex Cæſaraug. Karenſi*, que M. de Marca explique ainſi: *Poſthumiæ origine Carenſi, ex conventu Cæſarauguſtano.* En effet, Pline met le peuple *Carenſes* dans le département de *Saragoſſe.*

*Saragoſſe* eſt une des plus belles villes, des plus grandes, des plus riches, & des mieux bâties d'Eſpagne. Ses rues ſont bien pavées, larges & propres. On diſtingue entre les bâtimens publics, le palais du vice-roi, l'hôtel-de-ville, & l'hôpital général. Le palais de l'inquiſition a été converti en citadelle; mais le tribunal ne ſubſiſte pas moins avec tous ſes officiers, réſident, fiſcal, alguaſil, major, ſecrétaires, *&c.*

On compte à *Saragoſſe* dix-ſept grandes égliſes &, quatorze monaſteres. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de quarante-deux chanoines, dont treize ont des dignités. L'évêché qui étoit établi dès l'an 255, ne connoît une ſuite de ſes évêques que depuis 1110. C'eſt cette même année qu'Alphonſe ſurnommé *le batailleur*, roi d'Aragon & de Navarre, prit ſur les Maures *Saragoſſe*, qui devint la capitale de l'Aragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des Muſulmans. Le pape Jean XXII. étant à Avignon, érigea en 1317 le ſiége épiſcopal de *Saragoſſe* en archevêché. La date de la fondation de l'univerſité eſt de l'an 1474.

Quant au gouvernement de cette ville, ſoit politique, ſoit judiciaire, il eſt bien différent de ce qu'il étoit autrefois. Elle a un viceroi, un capitaine général du royaume, & une audience royale, qui décident de tout. Il n'y a plus de grand juſticia d'Aragon. Il étoit difficile de trouver une plus belle diſpoſition que celle des lois de cette ville dans les tems antérieurs. Tout y marquoit l'éminence d'une prudence légiſlative; mais cette belle économie fut entierement changée en 1707, par l'abolition des priviléges de l'Aragon, que le roi réduiſit en province du royaume de Caſtille, dont on lui donna les lois. La cour des jurés, ſemblable à celle de la grande Bretagne & encore plus parfaite, a paſſé à des régidors qui ſont à la nomination du roi, & qui ont pour chef un intendant du prince, en qui toute l'autorité réſide.

L'air eſt fort pur & fort ſain à *Saragoſſe;* tous les vivres y ſont en abondance & à bon marché. On y paſſe l'Ebre ſur deux ponts, dont l'un eſt de pierre & l'autre de bois. Cette riviere fournit aux habitans de l'eau, des denrées & du commerce; elle y eſt belle & navigable: auſſi les Carthaginois, les Grecs & les Romains la remontoient juſqu'à *Saragoſſe.* Elle coule autour de la ville, de maniere qu'elle en baigne le pié des édifices en quelques endroits, & ſes bords y ſont ornés d'un quai qui ſert de promenade aux habitans. Elle n'avoit pas autrefois préciſément le même lit qu'elle a aujourd'hui: comme elle cauſoit de grands dégâts ſur ſa route, lorſqu'elle venoit à s'enfler, on y a porté remede, en lui ouvrant un cours avec tant de ſuccès, que quelque débordement qui lui ſurvienne, elle s'étend paiſiblement ſur le rivage qui eſt de l'autre côté de la ville; & quoique le courant ſoit fort, à cauſe de tous les ruiſſeaux qu'elle reçoit, elle ne fait aucun ravage dans les vergers & les jardins de ſon voiſinage.

Prudence, en latin *Aurelius Prudentius Clemens*, poëte chrétien, naquit en 1348 à *Saragoſſe*, ſelon Alde Manuce, Sixte de Sienne, Poſſevin & quelques autres. Il fut d'abord avocat, enſuite homme de guerre, & enfin attaché à la cour par un bel emploi. Il n'exerça

ſa muſe ſur des matieres de religion qu'à l'âge de 57 ans, & ne diſſimula point dans ſes écrits le libertinage de ſa jeuneſſe. Voici ſes propres paroles:

*Tùm laſciva protervitas,*
*Et luxus petulans (heu pudet ac piget!)*
*Fœdavit juvenem nequitiæ ſordibus, ac luto.*

Les poéſies de Prudence ſont plus remplies de zèle de religion que des ornemens de l'art; le ſtyle en eſt ſouvent barbare, les fautes de quantité s'y trouvent en grand nombre; & d'ailleurs l'orthodoxie n'y eſt pas toujours ménagée. On ne ſait de qui il tenoit cette anecdote ſinguliere qu'il avance comme un fait certain (*vers 126 & 133.*) que les damnés ont tous les ans un jour de repos, & que c'eſt le jour où J. C. ſortit de l'enfer. Il ſemble même qu'il a cru que l'ame de l'homme eſt corporelle; du-moins ſelon M. le Clerc, ces paroles de Prudence, *animæ rapit aura liquorem*, ſignifient naturellement la mortalité de l'ame; mais je crois que c'eſt mettre ſur le ſentiment ce qui doit être attribué à la verſification.

Quoi qu'il en ſoit, on a pluſieurs éditions de ſes ouvrages; celle de Deventer eſt la premiere, & celle d'Alde, à Veniſe en 1502 *in*-4°. n'eſt que la ſeconde. On eſtime ſur-tout celle d'Hanaw en 1613, celle d'Amſterdam en 1667, avec les notes de Nicolas Heinſius; & celle *in uſum delphini*, donnée à Paris par le P. Chamillart, en 1687, *in*-4°.

Entre les ſavans plus modernes nés à *Saragoſſe*, je me contenterai de nommer Agoſtino, Molinos, & Surita.

Agoſtino (*Antonio*) a été l'un des plus habiles hommes de ſon ſiecle, dans la connoiſſance du droit civil & canonique, dans la littérature & les antiquités. Il fut auditeur de rote, enſuite évêque de Lérida, enfin archevêque de Tarragone, où il mourut en 1586, à 68 ans. La plûpart de ſes ouvrages ſont très-eſtimés, ſur-tout ceux de la belle littérature; comme 1°. celui qui a pour titre, *familiæ Romanorum trigenta*; 2°. *de legibus & ſenatuſconſultis Romanorum*; 3°. ſes dialogues en eſpagnol des médailles des Grecs & des Romains; 4°. ſes antiquités d'Eſpagne, qui ont été traduites en italien & en latin; 5°. enfin le plus conſidérable de ſes ouvrages eſt la correction de Gratien, dont M. Baluze a donné une excellente édition, imprimée à Paris en 1672, avec de ſavantes notes.

Molinos (*Michel*), né en 1627 à *Saragoſſe*, ou du-moins dans le diocèſe, eſt connu de tout le monde par ſa doctrine ſur la myſticité, qu'il répandit en Italie; il renferma cette doctrine dans un livre eſpagnol qu'il intitula la *conduite ſpirituelle*, & dans lequel il inféra ſon oraiſon de *quiétude*. Tous ſes écrits furent condamnés à être brulés au bout de vingt ans, & l'inquiſition mit l'auteur dans une priſon perpétuelle, où il mourut en 1696, après 7 ans de captivité, quoiqu'il eût fait abjuration de ſes erreurs ſur un échaffaud dreſſé dans l'égliſe des dominicains. Il étoit alors âgé de ſoixante ans, & le public ne voyoit en lui qu'un honnête prêtre, dont les mœurs étoient irréprochables. Son livre n'avoit été publié qu'avec l'approbation des qualificateurs de l'inquiſition. Innocent XI. avoit fait un cas tout particulier de Molinos; & ce même pape l'abandonna à la perſécution des jéſuites, qui intéreſſerent Louis XIV. dans cette affaire.

Surita (*Jérôme*), né à *Saragoſſe* en 1502, a mis au jour une hiſtoire curieuſe du royaume d'Aragon. Il mourut âgé de 67 ans. « La ſeule choſe dont on puiſſe » blâmer *Surita*, dit M. de Thou, ou plûtôt le ſeul » malheur dont on le doit plaindre, c'eſt qu'il ait été » ſecrétaire de l'inquiſition, & que paſſant pour un » homme docte, plein de douceur & d'humanité, il » ait pris un emploi ſi cruel en lui-même & ſi pernicieux à tous les gens de lettres; ſoit qu'il l'ait » cru néceſſaire pour pourvoir à ſa ſûreté; ou par » le deſtin de ſa nation, afin de ſoutenir ſa dignité ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARAI *ou* BOSNA-SERAI, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Boſnie, ſur le ruiſſeau de Migliataska, entre Belgrade à l'orient, & Sebenico au couchant. Ses revenus & ceux de ſon territoire ſont affectés à la ſultane mere. *Long.* 36. 25. *lat.* 44. 18. (*D. J.*)

SARAIS, ſ. m. (*Com. & Hiſt. mod.*) on nomme ainſi dans les états du grand mogol de vaſtes bâtimens qui ſont dans la plûpart des villes, & qui y tiennent lieu de ce qu'on appelle en Europe des *hôtelleries*. Ils ſont moins grands que les caravanſerai, & les marchands n'y ſont reçus avec leurs marchandiſes qu'en payant un certain droit. *Voyez* CARAVANSERA. *Diction. de comm. & de Trévoux.*

SARAMANE, (*Géogr. anc.*) ville d'Hyrcanie vers le nord, ſelon Ptolomée, *l. VII. c. ix.* Ammien Marcellin en parle comme d'une place forte, & dit qu'elle étoit ſituée au bord de la mer. (*D. J.*)

SARANNE, (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de lys, mais qui ne ſe trouve qu'en Sibérie, & dans la péninſule de Kamtſchatka. M. Steller la nomme *lilium flore atro rubente*: ce lys croît à la hauteur d'environ un demi-pié; ſa tige eſt de la groſſeur d'une plume de cygne; elle eſt rouge par le bas & verte par en-haut; elle eſt garnie de deux rangées de feuilles ovales; la rangée inférieure a trois feuilles, & la rangée ſupérieure en a quatre. La fleur eſt d'une couleur de ceriſe foncée, un peu moins grande que le lys ordinaire; elle eſt diviſée en ſix parties égales; le piſtil eſt triangulaire, & applati par le haut, & contient dans trois capſules diſtinguées des graines rougeâtres & plates. On voit au-tour du piſtil ſix étamines jaunes par le bout. La racine eſt auſſi groſſe que celle de l'ail; elle eſt compoſée de pluſieurs gouſſes, ce qui lui donne une forme ronde. Cette plante fleurit au mois de Juin, & elle croît alors en ſi grande abondance, que l'on ne voit point d'autres fleurs.

Les femmes du pays en font une ſorte de confiture fort agréable, qui, ſelon M. Steller, pourroit en cas de beſoin ſuppléer au défaut du pain, ſi l'on en avoit une quantité ſuffiſante. Ce naturaliſte en compte cinq eſpeces; 1° le *kimtchiga*, qui reſſemble aux pois ſucrés, & qui en a à-peu-près le goût; 2°. la *ſaranne* ronde, qui vient d'être décrite; 3°. l'*onſenka*, qui croît dans toutes les parties de la Sibérie; 4°. le *titichpa*; 5°. le *matiſta ſladka travo*, ou la douce plante dont on fait non-ſeulement des confitures, mais encore dont les Ruſſes ont trouvé le ſecret de diſtiller une liqueur forte. La racine de cette plante eſt jaunâtre à l'extérieur, & blanche à l'intérieur; ſon goût eſt amer & piquant; ſa tige eſt charnue, remplie de jointures, & s'éleve de la hauteur d'un homme; ſa feuille eſt d'un rouge verdâtre; la tige eſt garnie depuis ſix juſqu'à dix feuilles; les fleurs ſont blanches, fort petites, & reſſemblent à du fenouil; priſes enſemble elles préſentent la forme d'une aſſiette, ou forment un paraſol. Cette plante a un goût qui a du rapport avec celui de la reglisſe. On ne la recueille qu'avec des gants, vu que le jus qui en ſort eſt ſi cauſtique, qu'il fait venir des ampoules aux mains. La maniere d'en obtenir une liqueur ſpiritueuſe conſiſte à verſer de l'eau bouillante ſur cette plante liée en paquets; pour faciliter la fermentation on y joint quelques baies de myrtille, ou des prunelles; on met le tout dans un vaiſſeau bien bouché, que l'on place dans un lieu chaud, où la liqueur demeure juſqu'à ce qu'elle ceſſe de fermenter, ce qui ſe fait avec grand bruit; on diſtille enſuite le mélange, & l'on obtint une liqueur auſſi forte que l'eau-de-vie; par une ſeconde diſtillation elle devient, dit-on, aſſez forte pour mordre ſur le fer. Deux *puds*

ou 80 livres de cette plante donnent un *vedro* ou 25 pintes de liqueur forte. Lorſqu'on n'a pas eu la précaution d'ôter la peau de la plante avant la diſtillation, elle cauſe une eſpece de folie à ceux qui en boivent; d'ailleurs cette liqueur enivre, rend ſtupide, fait que le viſage devient tout noir, & procure des rêves effrayans. M. Steller dit avoir vu des gens qui, après en avoir bû la veille, s'enivroient de nouveau en bûvant un verre d'eau.

*SARANGÆ* & *SARANGÆI*, (*Géog. anc.*) ancien peuple, au nord oriental de la Perſe. Pline, *l. VI. c. xvj.* nomme, comme peuples voiſins, les uns des autres *Chorafmii*, *Candati*, *Attafini*, *Paricani*, *Sarangæ*, *Parrhafini*, *&c.* Arrien, *l. VI. c. viij.* ſemble en indiquer la demeure, en nommant la riviere *Saranye*, qui, groſſiſſant l'Acéſine, alloit avec elle ſe perdre dans le fleuve Indus; Hérodote, *liv. III. ch. xciij.* nomme auſſi ce peuple, & en fait une dépendance de la Perſe, qui a autrefois pu étendre ſa domination juſques-là. (*D. J.*)

*SARAPARÆ*, (*Géog. anc.*) ancien peuple voiſin de l'Arménie. Il paroît qu'il étoit originaire de Thrace. Strabon dit, *l. XI. p. 531.* » On prétend que » certains thraces ſurnommés *Saraparæ*, demeurent » plus haut que l'Arménie auprès des Guraniens & » des Medes, peuples féroces, qui habitent dans les » montagnes, & qui ont coutume de couper les jambes & les têtes aux hommes qui tombent entre leurs » mains, car c'eſt ce que ſignifie le nom de *Saraparæ*. (*D. J.*)

SARAQUINO, (*Géogr. mod.*) petite île de la Grece, dans l'Archipel. Elle a quinze milles de tour, & eſt preſque déſerte. Elle eſt vers la côte de la Macédoine, près des îles de *Palagniſi* & *li Dromi*, à 25 mille pas de la bouche du golfe Salonique, au levant. (*D. J.*)

SARATOF, (*Géogr. mod.*) *Voyez* SORATOF.

SARAVI, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, en Ethiopie, dans l'Abyſſinie, remarquable, parce que ſes environs nourriſſent les plus beaux chevaux d'Ethiopie; mais on ne les ferre jamais dans ce pays-là. (*D. J.*).

*SARAVUS*, (*Géogr. anc.*) riviere de la Belgique, où elle ſe jette dans la Moſelle. Auſone dans ſon poëme ſur la Moſelle dit, *v. 367.*

*Naviger undiſona dudùm me mole* Saravus
*Tota veſte vocat: longum qui diſtulit amnem*
*Feſſa ſub auguſtis ut volveret oſtia muris.*

Il parle ici de la ville de Treves. C'eſt un peu au-deſſous de cette ville que cette riviere ſe jette dans la Moſelle. Il remarque qu'elle porte des bateaux. Cette riviere eſt aujourd'hui nommée *Saar* par les Allemands, & la *Sare* par les François; & la ville qui prend ſon nom de ce pont, n'a fait que le traduire en allemand, & s'appelle *Sarbruck*, qui veut dire *pont de la Sare.* (*D. J.*)

SARBACANE, ſ. f. (*Gram.*) long canal de bois où l'on met un corps que l'on chaſſe avec l'haleine.

SARBACANE *des Indiens*, (*Hiſt. d'Amériq.*) c'eſt l'arme de chaſſe la plus ordinaire des Indiens; ils y ajuſtent de petites fléches de bois de palmier; qu'ils garniſſent au lieu de plumes, d'un petit bourlet de coton plat & mince, qu'ils font fort promptement & fort adroitement, ce qui remplit le vuide du tuyau. Ils lancent la fleche avec le ſouffle à 30 & 40 pas, & ne manquent preſque jamais leur coup. M. de la Condamine a vu ſouvent arrêter le canot, un indien deſcendre à terre, entrer dans le bois, tirer un ſinge ou un oiſeau perché au haut d'un arbre, le rapporter, & reprendre ſa rame, le tout en moins de deux minutes. Un inſtrument auſſi ſimple que ces *ſarbacanes*, ſupplée avantageuſement chez les nations indiennes, au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs petites fleches, ainſi que celles de leurs arcs, dans un poiſon ſi actif, que quand il eſt récent, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il ſoit atteint juſqu'au ſang. Il n'y a rien à craindre à manger des animaux tués avec ce poiſon, car il n'agit que quand il eſt mêlé avec le ſang, alors il n'eſt pas moins mortel à l'homme qu'aux autres animaux. M. de la Condamine a eu occaſion de connoître au Para pluſieurs portugais témoins de cette funeſte épreuve, & qui ont vu périr leurs camarades en un inſtant, d'une bleſſure ſemblable à une piquure d'épingle. Le contre-poiſon eſt, à ce qu'on dit, le ſel, & plus ſurement le ſucre. (*D. J.*)

SARBRUCK, (*Géog. mod.*) il y a trois villes qu'on nomme également *Sarbourg* & *Sarbruck*; de ces trois villes, il y en a une qui devroit s'appeller *Sarbourg*, & qui eſt celle du voiſinage de Treves; c'eſt le *Caſtra Sarræ*; & une autre *Sarbruck* en Lorraine; c'eſt le *Saravi pons* des anciens itinéraires. Diſtinguons donc ces divers endroits.

1°. *Sarbruck*, ville d'Allemagne, dans l'électorat de Treves, ſur la Sara, qu'on y paſſe ſur un pont, à 3 lieues au midi de Treves. *Long. 24. 14. latit. 49. 36.*

2°. *Sarbruck*, ville de Lorraine au pays de Voſge, ſur la Sare, au pié des montagnes, près des frontieres de la baſſe-Alſace, en allant de Metz à Strasbourg, à 6 lieues de Marſal, & à 4 de Phalsbourg. C'eſt le *pons Saravi* des itinéraires. *Longitude 24. 25. latit. 48. 44.*

3°. *Sarbruck*, village, & autrefois ville de la Lorraine allemande, capitale du comté de même nom. Elle eſt ſituée ſur la Sarre, à 6 lieues au-deſſus de Sarlouis. Cette ville a été ruinée pendant les guerres d'Allemagne du dernier ſiecle. *Long. 24. 43. lat. 49. 16.* (*D. J.*)

SARCA LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans le Trentin; elle a ſa ſource aux montagnes qui ſéparent le Breſſan du Trentin, & après un aſſez long cours ſerpentin, elle ſe jette dans la partie ſeptentrionale du lac de Garde, entre Riva & Torbole; là elle perd ſon nom, car en ſortant de ce lac elle s'appelle le *Mincio.* (*D. J.*)

SARCASME, ſ. m. (*Littérat.*) en terme de rhétorique, ſignifie une *ironie piquante & cruelle*, par laquelle l'orateur raille ou inſulte ſon adverſaire. *Voyez* IRONIE.

Telle eſt par exemple, l'ironie des Juifs parlant à Jeſus-Chriſt attaché en croix. « Toi qui détruis le » temple, & le rebâtis en trois jours, ſauve-toi toi-» même, *&c.* Il a ſauvé les autres, il ne peut ſe » ſauver lui-même; qu'il deſcende maintenant de la » croix & nous croirons en lui ». Telle eſt encore celle de Turnus aux Troyens, dans l'Enéide, lorſque dans un combat, il a remporté ſur eux quelques avantages.

*En agros & quam bello, Trojane, petiſti*
*Heſperiam metire jacens: hæc præmia, qui me*
*Ferro auſi tentare, ferunt: ſic mœnia condunt.*

SARCELLE, CERCELLE, CERCERELLE, QUERCERELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Mitholog.*) *querquedula ſecunda*, Ald. Oiſeau aquatique, du genre des canards; il peſe douze onces, il a le bec large, noir, & un peu recourbé en deſſus; le ſommet de la tête & la partie ſupérieure du cou ſont roux; il y a deux traits d'un verd foncé & très-brillant, qui s'étendent depuis les yeux juſque derriere la tête, & entre ces traits, une grande tache noire qui ſe trouve ſur l'occiput; la couleur rouſſe de la tête eſt ſéparée de la couleur verte, par une ligne blanche; les plumes de la partie inférieure du cou, du milieu du dos, & celles des côtés du corps ſous les ailes, ont de petites lignes tranſverſales, ondoyantes, & placées alternativement, les unes noires, & les autres blan-

ches. On trouve des individus de cette eſpece, dont les plumes du jabot ſont jaunâtres, & ont des taches noires diſpoſées comme des écailles de poiſſon ; la couleur de la poitrine & du ventre eſt cendrée ; il y a une tache noire ſous le croupion : les plumes des ailes ſont brunes en entier, à l'exception d'une tache d'un beau verd qui ſe trouve ſur celle du milieu ; la queue eſt compoſée de ſeize plumes qui ſont toutes brunes ; les piés ont une couleur brune pâle, & la membrane qui tient les doigts unis les uns aux autres, eſt noirâtre. La chair de cet oiſeau eſt de très-bon goût. Ray, *ſynop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

SARCELLE, (*Diete.*) cet oiſeau peut être regardé, du-moins en n'en conſidérant que les qualités diététiques, comme une petite eſpece de canard ſauvage. *Voyez* CANARD SAUVAGE.

SARCHAN LE, (*Géog. mod.*) province d'Aſie, dans l'Anatolie, ſur la côte de l'Archipel. Elle eſt bornée au nord par le Becſangili, & au midi par le Germian ; ainſi elle répond en partie à l'Ionie des anciens. Smyrne eſt ſa capitale ; Ephèſe & Fokia ſont auſſi de cette province. (*D. J.*)

SARCHE, ſ. m. *terme de Boiſſelier*, cercle haut & large, auquel on attache une étamine, une toile, ou une peau percée pour faire un tamis, une grêle, un tambour, & autres ſemblables ouvrages. On s'en ſert auſſi pour hauſſer les vaiſſeaux à faire la leſſive. (*D. J.*)

SARCITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la cornaline, à cauſe qu'elle eſt de couleur de chair. On donnoit auſſi ce nom à une pierre qui, ſuivant Pline, ſe trouvoit dans le ventre d'un léſard. Enfin on a auſſi donné le nom de *Sarcites* à une pierre ſtriée & remplie de fibres, comme la viande de bœuf.

SARCLER, (*Agricult.*) ce mot ſignifie arracher les méchantes herbes & les chardons qui nuiſent aux bonnes plantes & aux blés ; ce travail ſe fait ordinairement ainſi. Des femmes s'arrangent de front, & ayant à la main un ſarcloir, elles coupent les mauvaiſes herbes les plus apparentes ; ſi elles ſont encore jeunes, les ſarcleuſes ne les apperçoivent pas, & en ce cas, il faut répéter dans la ſuite l'opération ; d'ailleurs les plantes les plus menues, qui ſont au-moins auſſi préjudiciables, telles que le veſceron, la folle avoine, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, reſtent dans le champ. Ajoutez qu'en coupant les mauvaiſes herbes, il n'eſt guere poſſible qu'on ne coupe du blé ; & enfin les chardons & les autres plantes biſannuelles, pouſſent de leurs racines deux, trois, ou quatre tiges, au-lieu d'une, & alors le mal devient plus grand ; les pauvres femmes qui ont des vaches à nourrir, ne demandent pas mieux que d'aller arracher l'herbe des blés ; mais en arrachant l'herbe, elles arrachent beaucoup de blé, & lui font un tort infini, ſur-tout quand la terre eſt humide, en foulant les blés avec leurs piés, & en trainant les ſacs qu'elles rempliſſent d'herbes nuiſibles ; ainſi le plus ſûr moyen de déraciner les mauvaiſes herbes, c'eſt de continuer les labours pendant que les blés ſont en terre, ſuivant la méthode de M. Tull. (*D. J.*)

SARCLOIR, ſ. m. *terme de Jardinier*, inſtrument de jardinier pour ſarcler ; il eſt compoſé d'un manche de bois, & d'un petit fer aceré au bout de ce manche, pour couper les chardons & autres herbes inutiles. (*D. J.*)

SARCOCELE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature du teſticule, accompagnée de rénitence, ſans douleur, du moins dans ſon commencement, & qui croît peu-à-peu ; c'eſt ordinairement le corps même du teſticule, augmenté de volume par l'accroiſſement de ſa ſubſtance & l'engorgement de ſes vaiſſeaux ; ce mot vient du grec σαρξ, *caro*, chair ; & κηλη, *hernie*. Les anciens, par rapport au ſiege de cette tumeur, & ſa reſſemblance avec celles qui ſont formées par déplacement de parties, l'ont appellé *ſarcocele*, & l'ont compris ſous le genre des hernies fauſſes ou humorales.

Les cauſes externes du *ſarcocele*, ſont les coups, les chutes, les contuſions, les froiſſemens, les fortes compreſſions ; les cauſes internes viennent de l'épaiſſiſſement de la lymphe nourriciere, de la rétention de la matiere prolifique, ou des virus vénériens, cancéreux ou ſcrophuleux ; l'effet de ces différentes cauſes peut être très-prompt, & former une maladie aiguë inflammatoire, qu'on combat par le régime ſévere, par l'uſage des délayans, des ſaignées repetées, & par l'application des cataplaſmes anodins & réſolutifs ; mais on ne donne proprement le nom de *ſarcocele*, qu'à l'engorgement invéteré & permanent du teſticule ; l'uſage inconſideré des réſolutifs trop actifs, peut cauſer l'induration du *ſarcocele*, qui devient d'abord skirrheux, & qui peut enſuite dégénérer en cancer.

Il faut bien exactement diſtinguer le *ſarcocele* des autres eſpeces de tumeurs des teſticules, avec leſquelles on pourroit le confondre. On le diſtinguera facilement de la hernie inteſtinale ou épiploïque, puiſque dans le *ſarcocele* le pli de l'aine eſt libre, à moins qu'il n'y ait complication de deux maladies ; ce qu'on reconnoîtra par les ſignes particuliers qui les caractériſent. *Voyez* HERNIE.

Foreſtus rapporte l'exemple d'un homme qui avoit une tumeur dure du teſticule, comme un skirrhe, qui diſtendoit le ſcrotum ; elle fit des progrès pendant cinq ans, tout le monde jugeoit que c'étoit un *ſarcocele*, la tumeur devint molle par l'application des émolliens & des maturatifs ; elle ſe rompit enfin, & l'évacuation d'une grande quantité d'eau, procura l'affaiſſement du ſcrotum & du teſticule, & le malade guérit radicalement. C'étoit donc une hydrocele, qu'on avoit méconnue, & à laquelle on auroit pu porter remede bien plutôt, ſans cette erreur dans le diagnoſtic. Le chirurgien trouve ſans ceſſe à faire uſage de ſon jugement dans l'exercice de ſon art, & celui qui ne mérite des éloges que par l'habileté de la main, ne poſſéde pas la meilleure part.

Toute la ſubſtance du teſticule n'eſt pas toujours compriſe dans la tumeur ; le *ſarcocele* ne paroît quelquefois que comme une excroiſſance charnue, qui s'éleve ſur le corps même du teſticule : c'eſt au tact à bien faire connoître l'état précis des choſes.

Le prognoſtic du *ſarcocele* eſt différent, ſuivant les cauſes qui l'ont produit, ſuivant ſon volume & les progrès plus ou moins rapides qu'il a faits, & ſuivant les diſpoſitions qu'il a à ne pas changer de caractere, ou à ſuppurer s'il devient phlegmoneux, ou à dégénérer en cancer, s'il eſt d'une eſpece skirrheuſe.

On eſpere ordinairement très-peu des médicamens, pour la guériſon de ce mal. Les remedes généraux, qui ſont les ſaignées, les purgatifs, & les bains, préparent au bon effet des fondans apéritifs, & des emplâtres diſcuſſifs & réſolutifs, tels que ceux de ſavon, de ciguë, *&c.* Rulandus recommande comme un très-bon remede, le baume de ſoufre, dont on oint la tumeur matin & ſoir. D'autres eſtiment beaucoup un emplâtre fait avec la gomme ammoniaque, le bdellium, le ſagapenum, diſſout dans le vinaigre, avec l'addition de quelques graiſſes & huiles émollientes & réſolutives : les frictions mercurielles locales, & l'emplâtre de vigo, ſont convenables contre le *ſarcocele* vénérien ; elles peuvent auſſi avoir un bon effet s'il eſt ſcrophuleux. *Voyez* ECROUELLES.

Fabrice d'Aquapendente dit, d'après Mathiole, que la poudre de racine d'arrête-bœuf, (*ononis*) priſe intérieurement pendant quelques mois, a la

vertu de guérir le *ſarcocele*. Scultet aſſure s'en être ſervi pluſieurs fois avec ſuccès ; ſi malgré ces remedes la tumeur fait des progrès, il faut abſolument en venir à l'opération, qui doit être pratiquée différemment, ſuivant les différens cas.

Si la tumeur eſt skirreuſe, & que les douleurs commencent à s'y manifeſter, c'eſt un ſigne qu'elle dégénere en cancer : le caractere ſpécial de la douleur ſervira à en juger avec aſſurance, elle ſera lancinante. *Voyez* CANCER. Dans ce cas il ne faut pas différer l'extirpation du teſticule. *V.* CASTRATION. C'eſt même le parti le plus aſſuré pour la guériſon des *ſarcoceles* invétérés, & ſur-tout lorſqu'ils ſont d'un volume conſidérable. Munnicks a vu emporter un teſticule qui peſoit plus de vingt onces, le malade a guéri. Fabrice d'Aquapendente a fait la même opération pour un teſticule carcinomateux, gros comme ſon chapeau ; le malade fut guéri au bout de vingt jours ; il a amputé un autre teſticule tuméfié, qui paroiſſoit fort ſain au-dehors, mais qui étoit tout pourri au-dedans : le motif qui l'a porté à opérer dans ce cas, étoit la réſiſtance de cette tumeur invétérée à l'action des remedes.

Il n'eſt pas toujours néceſſaire d'en venir à l'opération. Les auteurs propoſent deux autres méthodes d'opérer, qui ont pour objet la conſervation du teſticule ; dans le cas où cette partie n'eſt pas tuméfiée dans toute ſa ſubſtance, & que le *ſarcocele* eſt une tumeur particuliere qui s'éleve ſur la ſurface, quelques auteurs conſeillent de faire une inciſion à la peau du ſcrotum, tout le long de la tumeur, afin de l'extirper ſans toucher au teſticule ; on fera ſuppurer la baſe qui y étoit adhérente, par le moyen des onguens digeſtifs ; d'autres preſcrivent l'application d'une trainée de pierre à cautère, pour parvenir au même but ; après la chute de l'eſcarre, ils pourſuivent l'éradication totale de la tumeur, par des remedes cathérétiques : c'eſt un procedé qui peut avoir du ſuccès en quelques cas ; mais il eſt bien douloureux & ſujet à l'inconvénient de faire ſuppurer complettement, ou de faire tomber en pourriture gangreneuſe la partie qu'on ſe propoſe de conſerver ; l'inciſion paroît préférable : on a varié ſur la maniere de la faire : tout le monde n'approuve pas l'inciſion qui découvre la tumeur dans toute ſa longueur. Munnicks, & quelques autres praticiens étrangers, recommandent une très-petite ouverture à la partie ſupérieure du ſcrotum, dans laquelle on introduira, au moyen d'une tente, des remedes ſuppuratifs, pour mettre la maſſe charnue en ſuppuration ; à chaque panſement, on aura ſoin, diſent-ils, de nétoyer la playe ſans en exprimer tout le pus, afin qu'il ſerve à conſumer la tumeur. Voilà la raiſon du choix de la partie ſupérieure de la tumeur pour le lieu de l'inciſion ; mais je trouve que cette maniere de procéder à la guériſon du *ſarcocele*, eſt tronquée, & copiée de Fabrice d'Aquapendente, qui la propoſe pour la cure de l'*hydro-ſarcocele :* voici comme il décrit ce moyen de curation. On fera une ouverture médiocre au ſcrotum, en ſa partie, non pas trop déclive ou tout-à-fait inférieure, mais à la partie moyenne ; par cette petite inciſion, on donnera iſſue à l'eau renfermée dans la tumeur, on y introduit enſuite une tente fort longue, enduite d'un bon onguent ſuppuratif, tel que le mélange de térébenthine avec de l'encens, le jaune d'œuf & le beurre ; on applique par-deſſus un emplâtre émollient & ſuppuratif, comme diachylon gommé avec l'axonge ; on obſervera, continue notre ſavant praticien, que quoiqu'on ait des ſignes que le ſcrotum eſt plein de pus, il ne faut pourtant pas le laiſſer ſortir, mais le retenir exprès, avec grand ſoin, pour qu'il ſerve peu-à-peu à la putréfaction de la tumeur ; il faut toujours perſéverer dans l'uſage des remedes maturatifs, juſqu'à ce que la ſuppuration ait conſommé entierement le mal, ce qui ne s'obtient qu'à la longue : cette méthode, dit l'auteur, eſt très-aſſurée & réuſſit toujours bien pour détruire les hernies charnues, quel qu'en ſoit le volume. On peut s'en rapporter à la déciſion d'un auſſi grand maître : ce moyen eſt préférable à la caſtration, dans tous les cas où elle ne ſera pas indiſpenſable.

J'ai vu des accidens mortels de l'ouverture prématurée des *ſarcoceles* ſuppurés, & ce n'eſt pas ſans raiſon que Fabrice dit expreſſément qu'il ne faut pas changer de remedes, mais de s'en tenir aux ſeuls maturatifs pendant que la ſuppuration ſe fait. On voit combien la deſcription de cette méthode avoit été alterée déſavantageuſement par les copiſtes qui l'ont fait paſſer dans leurs ouvrages ; ce qui prouve la néceſſité de remonter aux ſources, & l'utilité du travail par lequel on cherche à apprécier chaque choſe, & à la mettre à ſa juſte valeur.

Dionis rapporte, dans ſon traité d'opérations, qu'un malabare des Indes avoit un *ſarcocele* inégal, dur comme une pierre, d'un pié trois pouces & ſix lignes de longueur, & d'un pié trois pouces de largeur ſur le devant ; cette tumeur peſoit environ ſoixante livres ; la relation en a été envoyée de Pontichery en 1710, par le P. Mazeret, jeſuite. (*Y*)

SARCOCOLLE, ſ. f. (*Hiſt. des drogues exot.*) en grec σαρκοκόλλη, en latin *ſarcocolla*, & par les Arabes *auſarot*, eſt un ſuc gommeux, un peu réſineux, compoſé de petits grumeaux, ou de petites parcelles comme de miettes blanchâtres, ou d'un blanc roux, ſpongieuſes, friables : ces miettes jettent un éclat qui les fait briller par intervalles. Ce ſuc eſt d'un goût un peu âcre, amer, avec une certaine douceur fade, deſagréable, & qui excite des nauſées ; ces parcelles paroiſſent être des fragmens de larmes, & ne ſont guere plus groſſes que des graines de pavot.

La *ſarcocolle* obéit ſous la dent ; elle ſe diſſout dans l'eau : lorſqu'on l'approche d'une chandelle, elle bout d'abord, & jette enſuite une flamme brillante ; on doit choiſir celle qui eſt ſpongieuſe, blanche & amere. On l'apporte de Perſe & d'Arabie. Il y a une autre ſorte de *ſarcocolle* brune, ſordide & en maſſe dont Pomet fait mention ; mais c'eſt une *ſarcocolle* impure qu'on doit rejetter.

La plante qui donne ce ſuc gommeux, n'a été décrite par aucun auteur, ſoit ancien, ſoit moderne, de ſorte qu'on ne la connoit pas encore aujourd'hui ; les Grecs n'employoient la *ſarcocolle* qu'extérieurement pour deſſécher les plaies ; & en effet, elle peut ſervir à les déterger & les conſolider ; elle entre dans l'onguent mondicatif de réſine. (*D. J.*)

SARCO-EPIPLOCELE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, hernie complette faite par la chute de l'épiploon dans le *ſcrotum*, accompagnée d'excroiſſance charnue. *Voyez* HERNIE, ÉPIPLOON, *SCROTUM* & SARCOCELE.

Ce terme eſt compoſé de trois mots grecs σαρξ, σαρκὸς, *caro*, chair, ἐπίπλοον, épiploon, κήλη, *ramex*, hernie. Nous avons donné au mot *ſarcocele* les ſignes pour connoître l'excroiſſance charnue du teſticule, & les moyens de traiter cette maladie par médicamens & par opération. Ce qui concerne la hernie épiploïque eſt traité de même à l'article qui lui eſt propre. (*Y*)

SARCO-EPIPLOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie ;* c'eſt la même hernie au nombril que le *ſarco-épiplocele* au *ſcrotum*. *Voyez* SARCO-ÉPIPLOCELE & SARCOMPHALE. (*Y*)

SARCO-HYDROCELE, ſ. m. & f. *terme de Chirurgie*. C'eſt un ſarcocele accompagné d'hydrocele. Cette derniere maladie eſt ordinairement conſécutive. C'eſt un accident produit par la premiere en conſéquence de la preſſion & de la rupture des vaiſ-

ſeaux lymphatiques du teſticule engorgé. Ce mot eſt grec, il eſt compoſé de σάρξ, *caro*, chair, de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de χηλη, *ramex*, *tumor*, hernie, tumeur. *Voyez* SARCOCELE & HYDROCELE. On trouvera principalement au *mot* SARCOCELE la méthode de Fabrice d'Aquapendente pour la guériſon radicale du *ſarcohydrocele*. (*Y*)

SARCOLOGIE, ſ. f. (*Anat.*) C'eſt la partie de l'Anatomie qui traite de la chair, & des parties molles du corps. *Voyez* CHAIR.

L'Anatomie ſe diviſe en deux parties; l'oſtéologie, & la *ſarcologie*. La premiere traite des os & des cartilages: & la ſeconde de la chair, & des parties molles. *Voyez* ANATOMIE.

SARCOME, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur molle ſans changement de couleur à la peau, indolente, formée par un amas contre nature de ſucs graiſſeux & lymphatiques. Les Grecs ont pris ces tumeurs pour des excroiſſances charnues, c'eſt pourquoi ils les ont appellées *ſarcomes*, σαρκωματα. Elles ne ſont qu'une portion de la membrane cellulaire adipeuſe trop tuméfiée.

Toutes les parties du corps ſont ſujettes au *ſarcome*, c'eſt-à-dire, à des tumeurs fongueuſes. C'eſt pourquoi on a donné ce nom aux tumeurs ou excroiſſances de la matrice & du vagin, & aux polypes du nez, ſur la ſurface du corps: tout *ſarcome* eſt une vraie loupe graiſſeuſe. *Voyez* LOUPE & LIPOME.

Quelques auteurs ont pris beaucoup de ſoin de diſtinguer le *ſarcome* d'avec le polype. Les ſignes qu'ils donnent pour les diſtinguer, paroiſſent aſſez mal-fondés, puiſqu'ils ne ſe tirent que de quelques circonſtances accidentelles & aſſez légeres. En conſultant avec exactitude la diviſion des différens genres de tumeurs humorales, on voit que le polype ne peut pas être regardé comme un genre de maladie, & que ſans égard à ſon eſſence, il a toujours été compris dans l'énumération des tumeurs qui prennent leur nom d'une reſſemblance plus ou moins ſenſible à quelque choſe qui leur eſt étranger. *Voyez* POLYPE.

Le *ſarcome* eſt le genre dont le polype eſt l'eſpece: cela eſt inconteſtable, puiſque les auteurs mêmes qui ont le plus cherché les différences caractériſtiques du *ſarcome* & du polype, n'en mettent aucune entre les cauſes, les prognoſtics & la cure des maladies qu'ils ont déſignées par ces mots différens. Elles ſont donc de même nature, & ce ne ſont que des diſpoſitions purement accidentelles qui donnent lieu à des dénominations différentes.

Le *ſarcome* ſe guérit en l'extirpant avec l'inſtrument tranchant, ou en le conſumant avec les cauſtiques, ce qui rend la cure plus longue & plus douloureuſe; quoique par poltronnerie la plûpart des malades préferent cette méthode curative à l'extirpation par le fer. On peut lier avec ſuccès les *ſarcomes* dont la baſe eſt étroite. Si le *ſarcome* eſt carcinomateux, il n'y a que l'extirpation, ſi elle eſt poſſible. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie*. C'eſt une excroiſſance charnue du nombril. Ce mot vient du grec σαρξ, *chair* & ομφαλος, *nombril*. *Voyez* SARCOME.

On peut tenter la cure du *ſarcomphale* par les remedes émolliens & réſolutifs. Si ce traitement ne réuſſit pas, & que la tumeur ſoit indolente & un peu vacillante, on peut en faire l'extirpation. Pour cet effet, on inciſe en long la peau qui recouvre la tumeur; on découvre la dureté ſarcomateuſe, & on la détache avec le biſtouris des adhérences qu'elle a contractées avec les parties voiſines. Il faut être muni de quelque poudre aſtringente pour arrêter le ſang qui ſort des vaiſſeaux qui portoient la nourriture au *ſarcome*. A la levée du premier appareil, on panſe la plaie avec le digeſtif; & lorſqu'on a procuré la ſuppuration, on mondifie l'ulcere, & on procede à le cicatriſer ſuivant les regles de l'art. *Voyez* ULCERE.

Si l'inſtrument tranchant avoit laiſſé quelques racines de l'excroiſſance, on pourroit les conſumer avec les cauſtiques.

Le *ſarcomphale* dégénere ſouvent en carcinome. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOPHAGE, ſ. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) *ſarcophagus* & *ſarcophagum*, tombeau de pierre où l'on mettoit les morts que l'on ne vouloit pas brûler. C'eſt de-là que nous eſt venu le mot de *cercueil*, qu'on écrivoit autrefois ſelon ſon origine *ſarcueil*. *Sarcophagus* dérive du grec, & ſignifie à la lettre *qui mange de la chair*, parce qu'on ſe ſervoit au commencement pour creuſer des tombes, de certaines pierres qui conſumoient promptement les corps. Les carrieres dont on les tiroit, étoient dans une ville de la Troade, appellée *Aſſum*. Dans quarante jours un corps y étoit entierement conſumé, à l'exception des os. Cette pierre étoit ſemblable à une pierre-ponce rougeâtre, & avoit un goût ſalé; on en faiſoit des vaſes pour guérir de la goute en mettant les piés dedans, & ne les y laiſſant pas long-tems; ce remede ridicule a eu ſon cours comme tant d'autres.

Les *ſarcophages* étoient ouverts par le haut, & creuſés en forme de cofre: il s'en faiſoit de marbre, mais les plus communs étoient de terre cuite ou de tuile battue; on en a trouvé quelques-uns longs de ſix piés & larges de deux, à ſept lieues de Reims en Champagne, ſur la riviere de Retourne, dans chacun deſquels étoient étendus les os d'un homme mort, avec une épée, & près de leur épaule gauche un petit vaſe de terre plein d'une liqueur huileuſe.

Les *ſarcophages* de marbre ſont ordinairement faits d'un ſeul morceau creuſé à coups de ciſeau; l'ouverture eſt capable de contenir un ou deux corps. Le *ſarcophage* décrit par Marlianus, & trouvé dans le lieu quon nomme la *chapelle du roi de France* à Rome, étoit magnifique. Il avoit huit piés & demi de long, cinq de large, & ſix de profondeur. On dit qu'on y avoit inhumé la femme de l'empereur Honorius avec des ornemens impériaux, qui produiſirent quelques livres d'or lorſqu'ils furent brûlés. Il y avoit dans ce *ſarcophage* des vaiſſeaux de cryſtal & d'agate, & pluſieurs anneaux, outre une pierre précieuſe, ſur laquelle étoit gravée la tête d'Honorius. *Voyez* les *inſcriptions* de Gruter.

Il faut rapporter aux *ſarcophages* un coffre de marbre blanc, fait d'une ſeule piece, qui ſe voit dans l'égliſe de ſaint Nicaiſe de la ville de Reims; il a ſervi de tombeau à Jovinus, chef de la cavalerie & infanterie romaine, & vivant ſous le regne des enfans de Conſtantin: Ammian Marcellin fait ſouvent mention de lui. Ce coffre eſt une des plus belles pieces de France en fait de ſépulture antique. Il a ſept piés de longueur, quatre de largeur, & autant de profondeur: il eſt taillé à plein relief dans ſa face antérieure, & repréſente une chaſſe autrefois faite par un ſeigneur romain, que l'on voit à cheval lançant un javelot contre un lion déja tranſpercé d'un autre dard depuis la gorge juſqu'au côté gauche, où le fer lui ſort entre deux côtes. Autour de ce perſonnage ſont quelques figures à cheval. Il y a pluſieurs bêtes mortes ſculptées ſur le champ, qui ſervent d'ornement à cet ouvrage.

C'eſt dans les *ſarcophages* qu'on mettoit anciennement les os ou les corps des grands ſeigneurs. Caſſiodore en parle en ces termes: *Artis tuæ peritiâ delectati, quam in excavendis, atque ornandis marmoribus exerces, præſenti auctoritate concedimus ut te*

*rationabiliter ordinante dispensentur arcæ quæ in Ravennati urbe ad recondenda funera distrahantur : quarum beneficio cadavera in supernis humata sunt, lugentium non parva consolatio.* C'eſt d'un *ſarcophage* qui étoit ſur la voie appienne, qu'on a tiré l'inſcription ſuivante.

D. M. S.

*C. Cœrellio. C. F. Fab. Pulcheriano ſabino* VIX. *AN.* LXXI. M. IIII. D. VIII. H. VII. C. *Cœrellius. Raneus. Sabinus.* ſarcophagum *fecit marmoreum VI nonas Maii*
*M. Junio Sullano*, & L. *Norbano Balbo Coſſ.* H. M. D. M. A.
(*D. J.*)

*SARCOPHAGUS*, LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) C'eſt la même pierre que celle qu'on appelle *pierre aſſienne. Voyez* ASSIENNE. M. Henckel croit que cette pierre n'étoit autre choſe qu'une ſubſtance remplie de pyrithes qui ſe vitrioliſent, à cauſe de la propriété que le vitriol a de ronger les chairs. *Voyez* PYRITHOLOGIE.

SARCOTIQUES, adject. (*Médec. & Chirurg.*) Ce ſont des remedes propres à renouveller les chairs des ulceres & des plaies. De cette nature ſont la ſarcocole, le ſang-de-dragon, *&c. voyez* INCARNATIFS & EPULOTIQUES. Ce mot vient du grec σαρξ, *chair.*

SARCOTIQUE, ſ. m. & adj. *terme de Chirurg. concernant la matiere médicale externe.* C'eſt un remede qu'on ſuppoſe propre à faire revenir la chair dans les ulceres & dans les plaies avec perte de ſubſtance. Ce mot eſt grec, & s'exprime en françois par celui d'*incarnatif.* Nous avons prouvé, au mot *incarnation*, qu'il ne ſe faiſoit aucune réparation ni regénération de chairs dans le vuide d'une plaie & d'un ulcere. Auſſi voit-on que toutes les eſpeces de médicamens que les auteurs ont mis dans la claſſe des *ſarcotiques*, ſe trouvent exactement dans celle des déterſifs ou des deſſicatifs. *Voyez* DÉTERSIF & DESSICATIF. La raiſon en eſt ſimple. Comment les livres qui traitent de la matiere médicale pourroient-ils expoſer la vertu des remedes autrement que d'une maniere vague? Le remede qui eſt ſuppuratif dans un cas, eſt réſolutif dans un autre cas. Il n'y en a aucun qui puiſſe être réſolutif dans tous les cas où il faut réſoudre. C'eſt une réflexion que fait M. Queſnay dans ſon *traité de la ſuppuration*, à l'occaſion même des *ſarcotiques* dont il décrit la maniere d'agir, ſuivant leurs genres & leurs eſpeces dans des circonſtances différentes. Il ajoute que l'énumération des vertus des remedes que donnent les livres de Pharmacie, nous inſtruit peu, & qu'il faut que les praticiens découvrent eux-mêmes dans la nature de chaque remede, les rapports qu'il peut avoir avec les indications particulieres qu'il a à remplir. (*Y*)

*SARCUM*, (*Géog. mod.*) province d'Aſie en Anatolie, dans ſa partie occidentale, ſur l'Archipel. Elle commence aux Dardanelles, & s'étend juſqu'au golfe de Landrimiti ; mais elle n'a de nos jours aucune place remarquable. C'eſt cependant la Troade des anciens. (*D. J.*)

*SARDA*, *SARDIUS*, ou *SARDION*, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel Wallerius & pluſieurs naturaliſtes ont cru que les anciens avoient déſigné la cornaline (*carneolus*) ; mais il y a plus d'apparence qu'ils ont eu en vue la ſardoine, qui eſt jaune, au lieu que la cornaline eſt rouge. *Voyez* CORNALINE & SARDOINE.

SARDACHATE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une agate mêlée de cornaline, ou plûtôt de ſardoine. Elle eſt blanchâtre & remplie de veines & de taches jaunes ou rougeâtres.

M. Hill dit que le fond de cette pierre eſt d'un blanc pâle, qu'on y voit pluſieurs amas de petites taches rouges, & que cette pierre, qui ſe trouve ſur les bords de quelques rivieres des Indes, eſt fort dure & prend un très-beau poli. *Voyez* Hills, *natural hiſtory of foſſils.*

SARDAIGNE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sardinia*, grande île de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie, au midi de l'île de Corſe, dont elle n'eſt ſéparée que par un bras de mer de neuf à dix milles de large, & au nord-oueſt de la Sicile. On lui donne environ 170 milles de longueur, 90 milles dans ſa plus grande largeur, & 500 milles de circuit. Cluvier lui donne 45 milles d'Allemagne de long, depuis Cagliari ſa capitale, juſqu'au bras de mer qui la ſépare de la Corſe, & 26 milles de largeur, depuis le cap Monteſalcone juſqu'au cap de Sarda. On peut voir dans l'itinéraire d'Antonin les anciennes routes de la *Sardaigne*, avec leurs diſtances en milles romains. On peut auſſi lire la deſcription de ce royaume, publié à la Haye en 1725, *in-8°.*

Cette île, ſelon Ptolomée, eſt depuis 29 degrés 50′ de longitude, juſqu'à 32 degrés 25′ ; & depuis 35 degrés 50′ de latitude, juſqu'à 39 degrés 30′.

Le P. Coronelli dans ſon iſolario, lui donne depuis le 31 degré 10′ de longitude, juſqu'au 32 degré 19′ 30″ ; & depuis le 37 degré 14′ de latitude, juſqu'au 40 degré 50′.

Selon M. de Liſle, qui a eu des obſervations plus ſûres, la longitude de la *Sardaigne* eſt depuis les 25 degré 40′ juſqu'au 27 degré 20′ ; & ſa latitude eſt entre les 38 degré 42′ 30″ & le 41 degré 11′.

Les Italiens nomment cette grande île *Sardegna* ; les Eſpagnols, *Sardena*. Les Grecs ont dit Σαρδω, Σαρδες, Σαρδων ; & pour les habitans, Σαρδωοι, Σαρδωνιοι, *Sardoni.*

Preſque tous les auteurs diſent que la *Sardaigne* a été ainſi nommée de Sardus fils d'Hercule, qui y conduiſit une colonie greque ; mais Bochart lui donne une étymologie phénicienne. Sans nous arrêter à ces ſortes de recherches, nous ſavons que les Carthaginois s'emparerent de cette île, dont ils furent les maîtres juſqu'à la premiere guerre punique qui les en chaſſa. Les Romains s'y établirent l'an de Rome 521, ſous la conduite de M. Pomponius ; & comme ils conquirent la Corſe l'année ſuivante, ces deux îles furent ſoumiſes à un même préteur.

Les Saraſins ayant étendu leurs conquêtes en Afrique & en Eſpagne, dominerent en *Sardaigne* dans le vij. ſiecle. Les Piſans & les Génois les en chaſſerent. Enſuite dans les guerres qui regnerent entre ces deux nations, Jacques II. roi d'Aragon, s'empara de la *Sardaigne* en 1330. Cette île eſt reſtée annexée à l'Eſpagne juſqu'à 1708, que les Anglois s'en rendirent les maîtres en faveur de l'archiduc. Enfin, par le traité de Londres, le duc de Savoie, roi de Sicile, céda ce royaume à l'empereur pour celui de *Sardaigne ;* & cette couronne a paſſé à ſon fils qui regne aujourd'hui.

La *Sardaigne* a été vantée pour ſa fertilité par les anciens, Polybe, Cicéron, Pauſanias, Pomponius Mela & Silius Italicus ; mais ils s'accordent tous à déclarer qu'autant que la terre y eſt féconde, autant l'air y eſt empeſté. Martial, *liv. IV. épigr. 60.* dit, quand l'heure de la mort eſt venue, on trouve la *Sardaigne* au milieu de Tivoli.

. . . . . *cum mors*
*Venerit, in medio Tibure* Sardinia *eſt.*

Ciceron dans une de ſes lettres à ſon frere Quintus, le prie de ſe ménager, & de ſonger que malgré la ſaiſon de l'hiver, le lieu où il ſe trouvoit alors étoit la *Sardaigne.* Et ailleurs parlant de Tigellius, il ſe félicite de n'avoir pas à ſouffrir un ſarde plus empeſté

que sa patrie. Suétone remarque que Sœvius Nicanor, fameux grammairien, ayant été noté d'infamie, fut exilé en *Sardaigne*, & y mourut.

Cette île est toujours aussi mal-saine que fertile : on pourroit cependant remédier au mauvais air qu'on y respire, en faisant écouler les eaux qui croupissent, & en abattant des bois qui empêchent l'air de circuler, car le climat n'est pas mauvais en lui-même. L'île est couverte en tout tems de fleurs & de verdure ; le bétail y paît au milieu de l'hiver ; les campagnes sont abondamment arrosées par des rivieres, des ruisseaux & des fontaines ; les bêtes à cornes y multiplient merveilleusement, & donnent des laines, des peaux & des fromages ; les chevaux de cette île sont estimés ; les montagnes, les collines & les plaines, fournissent une aussi grande chasse de bêtes fauves & gibier qu'en aucun pays du monde ; tous les fruits y sont excellens ; les bois sont chargés d'oliviers, de citronniers & d'orangers ; les montagnes y renferment des mines de plomb, de fer, d'alun & de soufre ; les côtes produisent du thon, du corail, & sur-tout ces petits poissons si vantés, connus sous le nom de *sardines*, à cause de la grande quantité qui s'en pêche autour de cette île. Enfin on y peut recueillir des grains en abondance, comme on en recueilloit du tems des Romains, où cette île étoit mise au nombre des magasins de Rome. Pompée, dit Ciceron, sans attendre que la saison fût bonne pour naviguer, passa en Sicile, visita l'Afrique, aborda en *Sardaigne*, & s'assura de ces trois magasins de la république.

Ajoutons que la *Sardaigne* a des ports capables de recevoir toutes sortes de bâtimens ; cependant il ne paroît pas que depuis les Romains aucune puissance ait profité des avantages qu'on peut tirer de la bonté de cette île. Elle renfermoit sous eux quarante-deux villes, & elle n'en a plus que sept ou huit aujourd'hui, Cagliari, Sassari, Oristagni, toutes trois érigées en archevêché ; & quatre épiscopales, savoir Ampurias, Algheri, Alez, & Bosa.

La *Sardaigne*, dit Aristote, est une colonie greque qui étoit autrefois très-riche, mais qui a bien déchu depuis. Elle se rétablit sous les Romains, pour retomber dans la plus grande décadence. La raison en est claire : les pays ne sont florissans qu'en raison de leur liberté ; & comme rien n'est plus près de la dévastation que l'état actuel de la *Sardaigne*, elle est dépeuplée, tandis que l'affreux pays du Nord reste toujours habité. Les maisons religieuses vivent dans cette île sans aucun travail & sans aucune utilité ; leurs immenses privileges sont la ruine des citoyens. Tous les réguliers, soit en qualité de mendians, soit en vertu de quelque indult, ne payent ni taxe ni contribution ; leurs biens ne fournissent rien au gouvernement ; le peuple appauvri s'est découragé ; l'industrie a cessé ; les souverains ne tirant presque rien de cette île, l'ont négligée, & les habitans sont tombés dans une ignorance profonde de tout art & de tout métier. Le roi de *Sardaigne* lui-même qui possede aujourd'hui cette île, n'a pas cru qu'il fût aisé de remédier à son délabrement, & d'en réformer la constitution. Aussi la cour de Turin ne regarde la *Sardaigne* que comme un titre qui met son prince entre les têtes couronnées.

Je ne connois que Symmaque, diacre de l'église de Rome, qui soit né dans cette île, & qui ait fait quelque bruit dans le monde. Il succéda au pape Anastase II. en 498, par le crédit de Théodoric, roi des Goths. Il étoit perdu sans ce prince ; mais avec sa protection, il fut déclaré innocent des crimes dont on l'accusoit. On dit que c'est lui qui ordonna le premier de chanter à la messe dans les fêtes des martyrs, le *gloria in excelsis*. Il mourut en 514. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SARDAM, (*Géog. mod.*) village à une lieue d'Amsterdam sur l'Ye ; mais c'est un village aussi grand, aussi riche, & plus propre que beaucoup de villes opulentes. Le czar Pierre y vint en 1697 pour y voir travailler à la construction d'un vaisseau, & voulut y travailler aussi, menant la même vie que les artisans de *Sardam*, s'habillant, se nourrissant comme eux, maniant le compas & la hache. Il travailla dans les forges, dans les corderies, dans ces moulins dont la quantité prodigieuse borde le village, & dans lesquels on scie le sapin & le chêne, on tire l'huile, on pulvérise le tabac, on fabrique le papier, on file les métaux ductiles. L'on construisoit alors à *Sardam* beaucoup plus de vaisseaux encore qu'aujourd'hui. (*D. J.*)

SARDAR, s. m. (*Milice turque.*) nom d'un officier qu'on tire du corps de ceux des janissaires pour quelque expédition particuliere d'une certaine importance, comme pour être à la tête de quelques détachemens en tems de guerre. Ce mot est dérivé de la langue persane, où il signifie un *chef*, un *commandant*. Aussi un *sardar* en Turquie est le commandant d'un détachement de guerre, & il est toujours accompagné dans son entreprise d'un député & de deux secretaires ; mais son emploi finit au retour de son expédition, soit qu'elle ait réussi ou non. Pocock, *descript. de l'Egypte*, *p.* 169. (*D. J.*)

SARDE, *voyez* SARDINE.

SARDELLE, *voyez* SARDINE.

SARDES, (*Géog. anc.*) Σαρδεις au pluriel par les anciens, & rarement *Sardis* au singulier ; grande ville d'Asie, dit Strabon, bâtie depuis la guerre de Troie, avec une citadelle bien fortifiée. Elle étoit au pié du mont Tmolus, à 15 lieues de Smyrne, & baignée par le Pactole. Mais grace aux belles observations de M. l'abbé Belley, insérées dans les *mémoires de littérature*, *tome XVIII. in-4°.* je puis fournir l'histoire complette de cette ville, célebre par son antiquité, sa dignité, ses richesses, & ses médailles.

Capitale du royaume de Lydie, & le siége de ses rois, dont la puissance s'étendoit sur une grande partie de l'Asie mineure, elle tomba au pouvoir de Cyrus, après la défaite de Crésus. Sous la domination des rois de Perse, elle conserva un rang distingué. On sait qu'elle fut le séjour de Cyrus le jeune : le satrape ou gouverneur de la préfecture maritime, y faisoit sa résidence. Elle avoit beaucoup souffert par la révolte des Ioniens contre Darius fils d'Hystaspe : les confédérés conduits par Aristagoras, prirent la ville, la brûlerent : le temple même de Cybele, déesse du pays, ne fut pas épargné. Cet incendie auquel les Athéniens avoient eu part, fut un des motifs qui déterminerent Darius à déclarer la guerre aux Grecs, & servit de prétexte aux Perses pour brûler les temples de la Grece.

Mais la ville de *Sardes* recouvra son premier état, lorsqu'Agésilas, sous Artaxerxès Mnénom, passa en Asie pour combattre Tissapherne. Alexandre le grand ayant défait sur les bords du Granique les généraux de Darius, dernier roi de Perse, fit la conquête d'une grande partie de l'Asie mineure. La ville de *Sardes*, qui étoit l'ornement & le boulevard de l'empire des Barbares du côté de la mer, se soumit à ce prince, qui lui rendit la liberté, & l'usage de ses lois. Dans la suite elle tomba sous la puissance des rois de Syrie ; le rebelle Achæus qui avoit pris le diadème, se réfugia dans cette ville, où il fut pris & mis à mort.

Antiochus le grand ayant été vaincu par les Romains à la bataille de Magnésie, fut dépouillé des états qu'il possédoit en-deçà du mont Taurus : les Romains céderent à Eumène, roi de Pergame, leur allié, la Lydie, & plusieurs autres pays. Attale Philométor, l'un de ses successeurs, laissa par testament au peuple romain ses états, qui trois ans après sa mort furent réduits en province. Cette province est connue dans l'histoire sous le nom d'*Asie proconsulaire* ; elle

elle étoit gouvernée par un proconsul au tems de la république, & même depuis, Auguste l'ayant cédée au sénat dans le partage qu'il fit des provinces. L'Asie proconsulaire étoit d'une grande étendue; elle comprenoit la Lydie, la grande Phrygie, la Mysnie, l'Eolie, l'Ionie, les îles adjacentes, & la Carie. Ainsi la ville de *Sardes* passa sous la puissance de Rome.

Elle fabriquoit des monnoies plusieurs siecles avant l'empire Romain. Hérodote assure que les Lydiens furent les premiers qui firent frapper des monnoies d'or & d'argent; je n'examine point si l'invention de l'art de battre monnoie leur est dûe; il est certain que cet art est très-ancien en Lydie, & par conséquent à *Sardes*, qui en étoit la capitale. On voit encore dans les cabinets des anciennes monnoies d'un travail grossier, qu'on croit avoir été frappées sous les Atyades, anciens rois de Lydie. Quoi qu'il en soit, le cabinet du Roi & celui de M. Pellerin conservent plusieurs médailles d'argent & de bronze de la ville de *Sardes*, où l'on ne voit point la tête des empereurs; cependant cette ville fit ensuite frapper un grand nombre de médailles avec la tête de ces princes. Les antiquaires en connoissent plus de cent vingt toutes différentes, depuis Auguste jusqu'à Valerien le jeune: il nous reste aussi plusieurs de ses inscriptions; mais bornons-nous ici à l'histoire simple de cette ville; nous avons à faire connoître sa position fertile, sa dignité, son gouvernement particulier, ses traités avec d'autres villes d'Asie, son culte religieux, ses temples, ses fêtes, & les jeux qu'elle a célébrés en l'honneur des dieux & des empereurs; nous indiquerons aussi quels étoient les ministres de la religion des Sardiens. Enfin, comme il est intéressant de connoître quel a été dans la suite des siecles le sort d'une ville si fameuse, nous rapporterons en deux mots ses diverses révolutions depuis le haut empire jusqu'à-présent.

I. La ville de *Sardes* étoit éloignée d'Ephèse de 540 stades; &, suivant les itinéraires, de 63 milles, qui font environ 21 lieues communes de France: si nous ne savions pas d'ailleurs qu'elle étoit de l'Asie proconsulaire & en Lydie, les monumens nous l'apprendroient, puisqu'on lit sur ses médailles, Σαρδιανων κοινου Ασιας, & même le nom du proconsul, gouverneur de la province; Των Ασιων Πελλιωνι Ανθυπατω; & dans une inscription, Της ασιας ναων των εν Λυδια Σαρδιανων.

On sait aussi qu'elle étoit située sur le penchant du mont Tmolus, vers le septentrion, selon Pline, *l. V. c. xxix.* qui dit *Sardibus in latere Tmoli montis*; qu'elle étoit arrosée par le Pactole, cette riviere si vantée dans l'antiquité pour les sables d'or qu'elle roulloit dans ses eaux, & qu'on n'y trouvoit plus au tems de Strabon. Ces circonstances locales sont encore marquées sur les médailles. On voit sur une médaille du cabinet du roi, la tête d'un vieillard couronné de pampre, avec le nom Τμωλος, & au revers une figure assise qui tient un canthare, avec le nom de Σαρδιων. Le même dieu, le Tmole, sous la figure d'un vieillard, est représenté sur une des médailles de *Sardes*, frappée sous Domitien; & une autre de Septime Severe, suivant le P. Froelich, a sur le revers le Pactole avec ses attributs, & la légende Σαρδιανων.

L'opulence des rois de Lydie a été célebrée dans la plus haute antiquité: on croit qu'ils puisoient leurs trésors dans les mines d'or du Tmole, où sont les sources du Pactole; mais ce qui contribua le plus dans tous les tems à la richesse de *Sardes*, ce fut la fertilité de son territoire. Les côteaux du Tmole étoient plantés de vignobles, dont le vin étoit fort estimé; aussi a-t-on imaginé que Bacchus avoit été nourri à *Sardes*, & que cette ville a inventé l'art de faire le vin: ce dieu est représenté avec ses attributs, le canthare, le thyrse & la panthere, sur plusieurs de ses médailles. Une plaine spacieuse s'étend du pié de la montagne jusqu'au-delà du fleuve Hermus, nommée par excellence *la plaine de* Sardes, Σαρδιανον πεδιον.

Elle est arrosée par un grand nombre de ruisseaux, & par le Hermus qui fertilise ses terres. On voit le fleuve représenté sur une médaille de Sabine, Σαρδιανων ερμος. La plaine outre les pâturages, produisoit en abondance des blés & des grains de toute espece; Cérès & Triptolème qui présidoient à l'agriculture, sont représentés sur plusieurs de ses médailles. *Sardes*, dit Strabon, *lib. XIII. p. 627.* a été prise par les Cimmériens, par les Trères & les Lyciens, & ensuite par les Perses; elle s'est toujours relevée de ses malheurs à cause de la bonté de son sol. Cette bonté contribua sans doute à son rétablissement, après cet horrible tremblement de terre qui renversa en une nuit douze villes d'Asie; *Sardes* fut la plus maltraitée: *asperrima in* Sardianos *lues*, dit Tacite, *annal. xj. 47.* aussi eut-elle le plus de part aux libéralités de Tibere, qui fit rétablir ces villes, & *Sardes* par reconnoissance lui décerna les honneurs divins.

II. Si cette ville fut puissante par ses richesses, elle fut illustre par d'autres titres honorables. Dans la contestation qui s'éleva entre onze villes de l'Asie, qui toutes ambitionnoient l'honneur de bâtir un temple à Tibere, à Livie & au sénat, les villes de Smyrne & de *Sardes*, à l'exclusion des autres, resterent en concurrence. Leurs députés parlerent devant le sénat, & si ceux de *Sardes* n'eurent pas l'avantage sur les Smyrnéens, c'est que ces derniers firent valoir leur antiquité, & les services importans qu'ils avoient rendus aux Romains dans les tems les plus difficiles. *Sardes* néanmoins pouvoit presque prendre sur ses monumens, les mêmes titres d'honneur que Smyrne; c'étoit une grande ville, dit Strabon, la plus grande de l'Asie, suivant Séneque, & l'une des plus magnifiques. On voyoit près de cette ville, les tombeaux des anciens rois de Lydie, μνημαθα των βασιλεων, & en particulier celui d'Alyatte, pere de Crésus.

Antonin Pie dans un de ses rescrits, met *Sardes* au nombre des villes qu'il qualifie de *métropole de peuples*. Elle étoit métropole de la Lydie: *Lydia celebratur maximè Sardibus*, dit Pline, *lib. V. c. xxix.* Aussi prenoit-elle le titre de *métropole*, comme l'a prouvé M. Askew, savant anglois, par une inscription qu'il a copiée sur les lieux en 1748. On lit sur un médaillon de Septime Sévere, σαρδιανων διανεοκορων μητροπολεως ασιας. Enfin dans la division que les Romains firent de la province d'Asie en plusieurs préfectures ou jurisdictions, qu'ils nommoient *juridici conventus*, celle de *Sardes* à laquelle ressortissoient plusieurs grandes villes, étoit une des plus étendues.

III. Dans les premiers tems, les villes de l'Asie étoient gouvernées suivant leurs lois, & par leurs propres magistrats: elles jouissoient alors d'une véritable autonomie. Sous la domination des Perses elles perdirent cette précieuse liberté. Alexandre le grand les rétablit dans leur ancien état, qui fut confirmé par les Romains, & nous savons que *Sardes* eut part à ce bienfait.

Le gouvernement de cette ville étoit démocratique; l'autorité publique s'exerçoit au nom du peuple par un conseil public, comme on le voit sur un monument érigé en l'honneur d'Antonin Pie: Η. Βουλη Και ο Δημος των σαρδιανων. Outre le conseil commun de la ville appellé βουλη, composé des archontes & d'autres conseillers, la ville de *Sardes* avoit un sénat ou conseil des anciens, γερουσια, dont il est fait mention dans une belle inscription de cette ville, rapportée par Spon (*misc. p. 317.*) Η βουλη και ο δημος και η γερουσια ετιμησαν, &c. Ce conseil s'assembloit dans le palais de Crésus, que les Sardiens avoient destiné pour le logement & la retraite des citoyens pendant

leur vieilleſſe. Vitruve, *lib. IV. c. viij.* parle de ce palais qu'il appelle *Geruſia.*

Le conſeil *geruſia* étoit établi dans pluſieurs villes de l'Aſie, ſuivant les inſcriptions & les médailles. Le premier magiſtrat de *Sardes* étoit nommé *archonte*, & quelquefois στρατηγος, *préteur ;* on ſait que le nom d'*archonte* a pris naiſſance à Athènes. Les colonies grecques le porterent en Aſie, d'où il s'étendit à pluſieurs villes de ce continent. L'archontat étoit une magiſtrature annuelle ; mais l'archonte étoit quelquefois continué ou choiſi, deux, trois, ou quatre fois, comme il eſt conſtant par les médailles, APX. πρώτος, étoit *éponyme.* Son nom inſcrit ſur les actes publics, marquoit la date des années ; car pluſieurs villes marquoient la date des années par les archontes. Dans le grand nombre des médailles de *Sardes*, il n'y en a que deux frappées ſous Tibere, & une ſous Trajan, qui portent le nom du proconſul ; mais on y trouve les archontes ſous preſque tous les regnes, depuis Auguſte juſqu'à Valerien le jeune. Ils ſont déſignés ordinairement par les letttres AP. APX. *Sardes* avoit auſſi un premier magiſtrat, στρατηγος, *ſtrategus* ou *préteur*, qu'on trouve ſur quelques-unes de ſes médailles, & un γραμματευς, *greffier en chef de la ville ;* place de confiance, qui demandoit une exacte probité dans celui qui la rempliſſoit.

IV. Les monumens nous inſtruiſent non-ſeulement du gouvernement de la ville de *Sardes*, ils nous ont tranſmis les différens traités d'union & d'aſſociation qu'elle conclut avec d'autres villes, comme avec celle de Pergame, d'Ephèſe, de Laodicée & d'Hiérapolis de Phrygie. Ces traités ſont déſignés ſur les médailles par le nom d'ομονοια, que les Latins ont rendu par celui de *concordia.* Les villes d'Ephèſe & de *Sardes* firent entre elles un traité d'union ſous les Antonins, pour s'aſſocier réciproquement au culte de leurs divinités. En conſéquence de cette aſſociation, le culte de Diane éphéſienne fut établi à *Sardes* : cette déeſſe y paroit ſur une de ſes médailles frappée ſous le regne de Caracalla. Par une médaille d'Hiérapolis de Phrygie, qui a d'un côté la tête de Philippe le jeune, on voit que cette ville aſſocia *Sardes* à la célébration des jeux ſacrés ; au revers ſont repréſentées deux urnes, avec des branches de palmier, on lit autour : ιεροπολειτων και σαρδιανων ομονοια.

V. Quoique les Grecs, & les autres peuples du Paganiſme, reconnuſſent la pluralité des dieux, cependant chaque pays, & même les villes, adoroient des divinités particulieres. Tels étoient l'Apollon de Milet, l'Eſculape d'Epidaure, la Minerve d'Athènes, la Diane d'Ephèſe, la Vénus de Paphos, & une infinité d'autres divinités. La ville de *Sardes* honoroit auſſi des divinités tutélaires, auxquelles elle rendoit un culte particulier. Dans les premiers tems elle honoroit Cybèle, dont le temple fut brûlé par les Ioniens ſous la conduite d'Ariſtagoras. Soit que ſon culte eût été aboli ou négligé, les monumens de *Sardes* ne la repréſentent plus que ſur une médaille de Salonine femme de Gallien. Les habitans de la ville rendirent un culte particulier à Diane. Elle avoit un temple célebre ſur les bords du lac de Gygès ou de Coloé, à 40 ſtades de la ville, d'où elle étoit nommée Κελαινη Αρτεμις. Ce lieu ſacré étoit infiniment reſpecté ; il avoit même un droit d'aſyle, que les Sardiens prétendoient avoir obtenu d'Alexandre le grand. Comme ces privileges étoient l'occaſion de pluſieurs abus dans les villes de l'Aſie, le ſénat les reſtraignit ſous l'empire de Tibere : ainſi le culte de la déeſſe ne fut plus auſſi célebre. M. Askew a copié dans ſon voyage, une inſcription qui fait mention d'une prêtreſſe de Diane de *Sardes.*

Proſerpine tint le premier rang entre les divinités de *Sardes ;* elle eſt repréſentée ſur les médailles de Trajan, de Marc Aurele, de Lucius Verus, de Commode, de Septime Sévère, du Julia Domna, de Caracalla, de Tranquilline, de Gallien & de Salonine ; & quelquefois avec ſon temple. Comme cette déeſſe étoit la divinité tutélaire de *Sardes*, cette ville célébroit des jeux en ſon honneur.

La Vénus de Paphos étoit auſſi adorée à *Sardes.* Elle y avoit un temple qui eſt repréſenté ſur les médailles d'Hadrien, de Sévere Alexandre, de Maximin & de Gordien Pie, avec l'inſcription παφια σαρδιανων : ce culte devoit être ancien à *Sardes.* Hérodote nous apprend à quel point les mœurs de cette ville opulente étoient diſſolues dès les premiers tems. Il n'eſt donc pas étonnant que les Sardiens aient adopté une divinité de l'île de Cypre. Nous avons obſervé plus d'une fois dans cet Ouvrage, que des pays encore plus éloignés l'un de l'autre, ſe ſont communiqués réciproquement leur culte & leurs cérémonies religieuſes. On voit la tête de Vénus ſans légende, ſur une médaille du cabinet de M. Pellerin ; & au revers une maſſue dans une couronne de laurier, avec le nom Σαρδιανων, & un monogramme.

Le dieu Lunus, appellé Μην par les Grecs, paroit ſur pluſieurs médailles de *Sardes.* Il eſt repréſenté avec un bonnet phrygien ſur la tête, & une pomme de pin à la main ; il porte quelquefois un croiſſant ſur les épaules. Sur deux médailles décrites par Haym, on voit d'un côté la tête du dieu Lunus, avec le bonnet phrygien & le croiſſant : on lit autour μην ασηνος ; de l'autre côté, un fleuve couché & appuyé ſur ſon urne, tient de la droite un roſeau, & de la gauche une corne d'abondance, avec la légende σαρδιανων Β. νεωκορων ; & à l'exergue ερμος. L'autre médaille a la même tête avec la même légende, & au revers un gouvernail & une corne d'abondance, poſés l'un ſur l'autre en ſautoir, avec la légende σαρδιανων Β. νεωκορων. Ces deux médailles ont été frappées ſous le regne de Septime Sévere, à cauſe du titre de *néocores pour la ſeconde fois*, que prennent les habitans de *Sardes* ſur ces monnoies. Le nom d'Ασηνος eſt une épithete du dieu Lunus, à qui les peuples de l'Aſie donnoient différens ſurnoms, comme de φαραος dans le Pont, de καρὸς en Carie, de καμαρειτης à Niſa en Carie, d'αρκαιος en Piſidie, & ſuivant les médailles citées, d'ασηνος en Lydie.

Nous avons déjà obſervé que le territoire de *Sardes* étoit très-fertile en blés, & qu'il produiſoit des vins excellens : les Sardiens honoroient ſpécialement Cérès & Bacchus, & les ont ſouvent repréſentés ſur leurs monumens. Le cabinet de M. Pellerin conſerve un beau médaillon d'argent qui a été frappé à *Sardes.* C'eſt une de ces anciennes monnoies qu'on appelloit *ciſtophores*, parce qu'elles portoient d'un côté la ciſte ſacrée, ou la corbeille qui renfermoit les myſteres de Bacchus.

Jupiter eſt ſouvent repréſenté ſur les médailles de *Sardes*, & même ſur une de ſes médailles on y a gravé la tête & le nom de Jupiter ; il avoit dans cette ville un temple avec des prêtres, & les Sardiens célébroient en ſon honneur des jeux publics.

Le culte d'Hercule étoit auſſi établi à *Sardes.* Les anciennes traditions du pays avoient conſervé la mémoire des amours de ce héros & d'Omphale reine de Lydie. Les Lydiens ſe glorifioient d'avoir été gouvernés par Hercule & par ſes deſcendans. Ils le conſacrerent au nombre de leurs principales divinités ; la ville de *Sardes* l'a repréſenté ſur pluſieurs de ſes médailles. On voit ſur une médaille du cabinet du roi d'un côté la tête d'Hercule ſans légende ; de l'autre, Omphale de bout, porte ſur l'épaule droite la maſſue, ſur le bras gauche une peau de lion, avec le nom Σαρδιανων : ſur une autre médaille du même cabinet, Omphale eſt repréſentée ayant la tête couverte d'une peau de lion. Sur deux médailles de ce cabinet, on voit d'un côté la tête de Proſerpine, &

de l'autre une maſſue renfermée dans une couronne de feuilles de chêne. Le cabinet de M. Pellerin conſerve auſſi pluſieurs médailles de *Sardes*, ſur leſquelles Hercule eſt repréſenté avec ſes attributs.

On voit auſſi ſur les médailles de *Sardes* le type de quelques autres divinités, de Junon, de Mars, de Pallas & d'Apollon; mais aucun monument ne nous apprend que ces divinités ayent eu des temples dans la ville, & qu'elles y ayent été honorées d'un culte particulier.

VI. Les peuples & les villes de l'empire romain élevoient des temples, offroient des ſacrifices & décernoient tous les honneurs de la divinité aux empereurs, aux princeſſes, femmes, meres, filles ou parens des empereurs. Ils ne rougiſſoient point d'accorder le nom vénérable de Θεος, *deus*, à des hommes qui deshonoroient ſouvent l'humanité. La ville de *Sardes* célébra ſur ſes monumens les vertus, les victoires, les trophées des princes; elle fit plus, elle les adopta au nombre de ſes dieux. Auguſte paroît ſur une de ſes médailles avec cette inſcription, Θεος σεβαστος. Elle conſacra des prêtres en l'honneur de Tibere. La reconnoiſſance de la ville s'étendit même au jeune Druſus fils de Tibere, & à Germanicus qu'il avoit adopté: ſur deux de ſes médailles, elle proclame nouveaux dieux les deux céſars, Δρουσος. Γερμανικος. Καισαρες. Νεοι. Θεοι. Φιλαδελφοι. Αδελφοι. Cette inſcription ſinguliere annonce d'une maniere indirecte la divinité de leur pere. Les Sardiens célebrent en même tems l'heureuſe concorde des deux princes, Φιλαδελφοι, Αδελφοι. La couronne de chêne avec ces mots Κοινου Ασιας eſt le ſymbole des jeux que la province de l'Aſie fit célébrer à *Sardes* en leur honneur.

La flatterie des Sardiens à l'égard d'Hadrien fut portée à l'excès. A l'exemple de pluſieurs autres peuples, ils eurent la foibleſſe de conſacrer au nombre des héros l'infame Antinoüs, comme on le voit ſur deux de leurs médailles, avec cette légende, Αντινοος. Ηρως. Ils ne donnerent pas d'autres titres d'honneur à Antonin Pie, un des plus excellens princes, & dont ils avoient reçu des bienfaits ſignalés, ſuivant la belle inſcription greque rapportée dans Spon, *Voyage*, *t. III. p. 146.* & dont voici la traduction: « Le ſénat » & le peuple de *Sardes* ont honoré comme un hé» ros & comme leur bienfaiteur l'empereur Céſar, » Titus Ælius Antonin Pie, Auguſte, fils du divin » Hadrien, petit-fils du divin Trajan, jouiſſant de la » puiſſance tribunitienne pour la ſeconde fois, con» ſul pour la troiſieme, pere de la patrie ».

L'hiſtoire ne dit point quelles graces ou quels bienfaits la ville de *Sardes* avoit reçus de Septime Sévere; mais les médailles nous apprennent que les Sardiens rendirent de grands honneurs à ce prince & à ſes enfans; ils leur éleverent un temple magnifique, & célebrerent à leur gloire les jeux philadelphiens: ils honorerent auſſi l'empereur Gordien Pie en repréſentant Tranquilline ſa femme ſous la figure & avec les attributs de Cérès & de Proſerpine leurs principales divinités; il paroît qu'ils accorderent les mêmes honneurs à Salonine, femme de Gallien. Auguſte avoit déja bien voulu permettre aux Sardiens de lui bâtir un temple, qu'ils ont marqué ſur une de leurs médailles, au revers de laquelle le prince donne la main à une femme qui a la tête couronnée de tours, & qui eſt ſans doute le ſymbole de *Sardes*. Cette ville, dans ſes médailles, ſe qualifie de *néocore*, titre honorifique, qui conſiſtoit dans la garde des temples célebres, ſoit des dieux, ſoit des empereurs. Les Sardiens ont été honorés trois fois du néocorat, ſous Adrien, ſous Caracalla, & ſous Valérien ſelon M. Vaillant; & ſelon M. l'abbé Belley, ſous Auguſte, ſous Septime Severe & ſous Caracalla.

VII. Les jeux & les ſpectacles chez les Grecs faiſoient partie du culte religieux. La ville de *Sardes* célebroit des jeux en l'honneur des dieux & en l'honneur des empereurs; les premiers jeux étoient les plus anciens. Nous n'en connoiſſons par les monumens que de deux eſpeces: les jeux Κορεια, célébrés en l'honneur de Proſerpine, déeſſe tutélaire de la ville, ſont marqués ſur deux médailles très-rares du cabinet de M. Pellerin, frappées ſous Caracalla. Elles repréſentent d'un côté la tête de l'empereur couronnée de laurier, avec la légende ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. CΕ... Αυτοκρατωρ; au revers, Proſerpine aſſiſe ayant à droite un pavot, & à gauche un épi, légende Επι αυ Ρουφου Αρχ. Α. Το. Γ. dans le champ, Κορεια Ακτια, ſur une baſe, & au-deſſous σαρδιανων δις Νεωκορων. Les fêtes de Proſerpine ſont appellées Κορεια par le ſcholiaſte de Pindare, par Plutarque & par Héſychius dont Meurſius cite les témoignages. Les Sardiens, ſuivant la médaille, célébroient les jeux actiatiques Κορεια Ακτια en l'honneur de Proſerpine. La ville de *Sardes* célébroit auſſi des jeux en l'honneur de Jupiter Lydien.

Les jeux que cette ville célébra en l'honneur des empereurs ſont connus par un grand nombre de médailles; tels étoient les jeux auguſtaux en l'honneur d'Auguſte, les jeux philadelphiens & les jeux nommés *chryſanthina*. Il eſt fait mention de ces derniers jeux dans les anciennes inſcriptions, Χρυσανθινα. Εν Σαρδεσιν. Ils ſont marqués ſur les médailles de *Sardes*, de Julia Domna, de Caracalla, de Sévere Alexandre, de Tranquilline & d'Otacilia. Vaillant penſe qu'ils étoient ainſi nommés d'une couronne de fleurs d'or, ſoit artificielles, ſoit naturelles, qui étoit le prix des vainqueurs: en effet, cette couronne eſt repréſentée ſur quelques médailles. L'urne de ces jeux porte une & quelquefois deux branches de palmier, d'où l'on peut inférer que le ſpectacle étoit compoſé d'une ou de deux ſortes de combats. Au reſte, nous voyons dans le droit romain que ces jeux, comme les olympiques, ſe célébroient tous les cinq ans, c'eſt-à-dire après la quatrieme année révolue.

Les villes d'Aſie, à l'imitation d'Athènes, faiſoient élever avec ſoin la jeuneſſe, l'inſtruiſoient dans les ſciences, & la formoient à tous les exercices du gymnaſe. La ville de *Sardes* avoit auſſi ſon gymnaſe, & célébroit les jeux iſélaſtiques, ainſi appellés, parce qu'ils donnoient aux athletes vainqueurs droit d'entrer en triomphe dans leur patrie. *Voyez* ISÉLASTIQUES, *jeux*.

VIII. Une grande ville doit renfermer pluſieurs temples, & un nombre proportionné de miniſtres deſtinés à leur ſervice, & ſes miniſtres ſont de pluſieurs claſſes. Ceux du ſecond ordre, appellés par les Grecs ιερευς, paroiſſent ſur quelques inſcriptions de *Sardes*; on y voit un prêtre de Jupiter, un prêtre de Tibere, Ιερεα Τιβεριου. Tous ces miniſtres étoient ſubordonnés à un pontife ou grand-prêtre qui avoit la ſurintendance dans l'étendue de la ville & de ſon territoire; ce pontife étoit nommé Αρχιερευς. Comme *Sardes* étoit la capitale de Lydie, ce pontife prenoit quelquefois la qualité de *grand-pontife*, parce qu'apparemment il avoit inſpection ſur les pontifes des autres villes de Lydie. On lit ſur une médaille d'Héliogabale, Επι. Γαλ. Κλαυδιανου Αρχιε. Μεγ. Σαρδιανων.

Les jeux ſacrés, qui ſe célébroient aux temples communs à toute la province en l'honneur des dieux ou des empereurs, étoient ordonnés par l'aſiarque, qui étoit encore différent des pontifes dont nous venons de parler: c'étoit un officier public revêtu d'une eſpece de magiſtrature, & d'un ſacerdoce ſingulier qui lui donnoient droit de préſider aux jeux. Sur trois médailles de Salonine & ſur deux de Valérien le jeune, Domitius Rufus, premier magiſtrat de *Sardes*, eſt nommé *aſiarque*.

Cette ville avoit auſſi ſes éponymes qui étoient tantôt des miniſtres de la religion, pontifes, prêtres,

& tantôt des magiſtrats civils qui donnoient le nom à l'année, car les éponymes de *Sardes* n'ont pas toujours été les mêmes officiers ; il paroit que ſous les regnes de Tibere & de Trajan, le proconſul, gouverneur de la province, étoit éponyme ; ſous preſque tous les regnes ſuivans juſqu'à Gallien les années étoient marquées par la ſuite des archontes ou des ſtrateges.

Enfin la ville de *Sardes* avoit des prêtres ou des pontifes d'un ordre diſtingué, qu'on appelloit *ſtéphanéphores*, parce qu'ils portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce ſacerdoce étoit établi dans pluſieurs villes de l'Aſie, à Smyrne, à Magnéſie du Méandre, à Tarſe, &c. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les ſtéphanéphores, anciennement conſacrés au miniſtere des dieux, furent auſſi attachés au culte des empereurs.

IX. Ce précis hiſtorique, extrait du ſavant mémoire de M. l'abbé Belley, & qu'il a rédigé d'après les inſcriptions & les médailles de la ville de *Sardes*, fait aſſez connoître quel ſecours l'hiſtoire peut tirer d'une étude approfondie des monumens antiques. Il nous reſte à extraire du même mémoire l'hiſtoire abrégée des révolutions de la ville de *Sardes*, depuis la fin du troiſieme ſiecle juſqu'à préſent.

Sous le haut empire, la Lydie fit toujours partie de l'Aſie proconſulaire, mais dans la ſuite cette province fut démembrée ; les pays dont elle étoit compoſée formerent autant de provinces particulieres : ce changement arriva ſous Dioclétien & Maximien Hercule, auxquels les hiſtoriens ont reproché d'avoir affoibli l'empire en diviſant ſes grandes provinces. Ainſi la Lydie devint alors province, & nous voyons dans la notice de l'empire qu'elle fut gouvernée par un conſulaire ; *Sardes* étoit ſa ville métropole. Conſtantin diviſa l'Aſie en dix provinces, dont l'une étoit la Lydie, dont *Sardes* fut toujours la métropole. Comme la qualité des eaux rendoit la ſituation de cette ville propre aux manufactures, nous voyons qu'anciennement les belles teintures de pourpre & d'écarlate faiſoient partie de ſon commerce & de ſes richeſſes. Dans les derniers ſiecles de l'empire romain, on y établit une fabrique d'armes.

Mais ce qui rendit la ville de *Sardes* illuſtre ſous les princes chrétiens, ce fut la dignité de ſon égliſe. Elle étoit une des ſept premieres égliſes d'Aſie, fondée par l'apôtre S. Jean. Méliton, un de ſes évêques, écrivit en faveur des Chrétiens, & adreſſa leur apologie à l'empereur Marc Aurele. Ses évêques eurent le rang de métropolitains, Méonius aſſiſta en cette qualité au concile général aſſemblé à Epheſe l'an 431, pour condamner les erreurs de Neſtorius. Leur juriſdiction étoit fort étendue, & leur ſuite eſt aſſez connue juſqu'à la ruine de la ville.

Depuis le regne d'Héraclius, l'empire d'Orient ayant été diviſé pour l'ordre civil en pays ou diſtricts, la Lydie fit partie du diſtrict des Thracéſiens, & *Sardes* fut toujours la capitale de ce département. Cette nouvelle diviſion a ſubſiſté juſqu'à la grande invaſion des Turcs au commencement du quatorzieme ſiecle, qui ſe fit dans la partie occidentale de l'Aſie mineure l'an 1313 ſous le regne de l'empereur Andronic. Pluſieurs chefs de tribus s'étoient rendus indépendans des ſultans de Cogni ; & s'étant fortifiés, ils ſe répandirent vers l'Occident. Mentecha s'empara d'Epheſe & de la Carie ; Aïdin de la Lydie juſqu'à Smyrne, Sarkan de Magnéſie du Sipyle & des pays voiſins juſqu'à Pergame ; Ghermian de la Phrygie Pacatienne ; Caraſe de la Phrygie ou Troade, depuis Aſſo juſqu'à Cyzique ; & Oſman de la Paphlagonie & d'une partie de la Bithynie. Voilà l'époque de pluſieurs toparchies turques ou principautés particulieres, dont les noms ſubſiſtent encore dans la diviſion que font les turcs de l'Anatolie, ou, comme ils diſent, Anadoli.

Oſman, duquel deſcendent les princes Ottomans, fonda un empire qui s'étendit en peu de tems dans trois parties du monde. Bajazeth, ſon quatrieme ſucceſſeur, auroit détruit l'empire des Grecs, s'il n'avoit été arrêté dans ſes vaſtes projets par Timur-Beck ou Tamerlan, qui le fit priſonnier à la bataille d'Ancora (Ancyre en Galatie) en 1402. Timur ravagea toute l'Anatolie, & envoya ſes généraux faire des courſes en différens cantons. L'un d'entr'eux dévaſta la Lydie & la ville de *Sardes*, enleva l'or, l'argent, & tout ce qui s'y trouva de précieux : c'eſt l'époque fatale de la ruine de cette grande ville.

Timur marcha en perſonne contre Smyrne, & la prit ; ce conquérant remit en poſſeſſion de la Lydie les fils d'Aïden, qui en avoient été dépouillés par Bajazeth. Amurat détruiſit leur famille, & leur principauté ; *Sardes* ne put ſe relever, & n'eut plus d'évêque depuis l'an 1450 ; ſes droits métropolitains paſſerent à l'égliſe de Philadelphie, qui en eſt éloignée de 27 milles. La Lydie, que les Turcs nomment *Aïdin-Eili*, le pays d'Aïdin, reſta ſoumiſe à l'empire Ottoman.

Imith a décrit dans ſon voyage l'état auquel la ville de *Sardes* étoit réduite l'an 1671 ; ce n'eſt plus, dit-il, qu'un miſérable village compoſé de quelques chaumieres où logent un petit nombre de turcs preſque tous pâtres, dont le bien conſiſte en troupeaux qui paiſſent dans la plaine voiſine. Il y reſte très-peu de chrétiens, ſans égliſe & ſans paſteur, & qui ſont réduits pour vivre à cultiver des terres ; cependant, continue-t-il, *Sardes* au milieu de ſa déſolation montre encore des veſtiges de ſon ancienne ſplendeur : on trouve au midi de la ville de grandes colomnes entieres & ſur pié, d'autres renverſées & briſées ; l'on voit à l'orient des ruines d'édifices, & d'un magnifique palais, répandues dans une grande étendue de terrein. Les choſes ont encore dépéri depuis. L'on ſait aujourd'hui de M. Askew, qui a voyagé dans l'Aſie mineure depuis l'année 1744, que *Sardes* eſt totalement deſerte, & qu'il n'y reſte aucune habitant, ni turc, ni chrétien ; & que l'on ne trouve plus dans ſes anciennes ruines, que quelques inſcriptions indéchifrables.

De tous ſes titres, *Sardes* n'a conſervé que ſon nom : les Turcs la nomment encore *Sart*. Suivant la géographie écrite en langue turque, qui a été imprimée à Conſtantinople depuis quelques années, *Sardes* & ſon territoire ſont compris dans le diſtrict ou liva de Tiré, qui fait partie d'Aïdin-Eïli. Le Tmole y eſt nommé *Boz-dag*, c'eſt-à-dire, *Montagne de glace*. Les princes turcs qui réſidoient à Magnéſie, alloient ordinairement paſſer l'été ſur cette montagne, pour éviter les chaleurs de la plaine, & prendre le divertiſſement de la chaſſe. Le géographe turc obſerve qu'au nord de la montagne on voit un lac poiſſonneux, & dont les eaux ſont très-belles ; il peut avoir de circuit dix milles, qui font environ trois lieues de France : ce doit être le lac de Gygès, dont Homere a parlé, & qui a été célebre dans toute l'antiquité. La plaine de *Sardes*, qui eſt une des plus ſpacieuſes & des plus fertiles de l'Aſie, eſt préſentement inculte, on l'appelle *la plaine de Nymphi*.

Tel eſt l'état du territoire & de l'ancienne capitale de Crœſus. Ce prince ſi renommé par ſes richeſſes, par ſes libéralités, par le ſoin qu'il prit d'attirer à ſa cour les premiers ſages de ſon tems, n'eſt pas moins fameux par les viciſſitudes des événemens de ſa vie. Après avoir ſoumis à ſa puiſſance preſque tous les peuples de l'Aſie en-deçà du fleuve Halys, il perdit

contre Cyrus, roi de Perſe, la célebre bataille de Thymbrée, fut pris, chargé de chaînes, & condamné à mourir ſur un bucher. Il reconnut pour la premiere fois la vérité de ces belles paroles de Solon: « qu'on ne pouvoit appeller un homme heureux qu'après ſa mort ». Et il invoqua tout haut en préſence de ſon vainqueur le nom du grand homme dont il les tenoit. Cyrus faiſant alors réflexion ſur l'inconſtance de la fortune, & ſur les dangers qu'il avoit couru de ſon côté un moment avant la victoire, accorda généreuſement la vie à Crœſus, le gratifia d'Ecbatatane, & le traita depuis avec beaucoup de bonté & de diſtinction. Tout ceci ſe paſſa vers l'an 210 de Rome, du tems de Tarquin le Superbe.

Je ne dois pas oublier de couronner l'article de *Sardes*, en remarquant que les lettres y ont fleuri, & qu'on les cultivoit encore dans cette ville au v. ſiecle de l'ere chrétienne. Elle a été la patrie de Poliænus, qui vivoit ſous Jules-Céſar, & qui outre des plaidoyers, publia trois livres du triomphe partique, c'eſt-à-dire, de celui de Ventidius. Elle a produit dans le iv. ſiecle le rhéteur Eunape, auteur d'une hiſtoire des ſophiſtes, que nous avons, & d'une hiſtoire des empereurs depuis Claude le Gothique, juſqu'à la mort d'Eudoxie, femme d'Arcadius, dont il ne reſte que des fragmens, mais qui ſont curieux. Strabon dit que *Sardes* donna la naiſſance aux deux Diodores, orateurs célebres; mais elle doit ſur-tout ſe glorifier de celle d'Alcman.

Je ſai que Pauſanias, Suidas, & Clément d'Alexandrie, le font naître à Sparte, cependant il étoit né véritablement à *Sardes*, mais il fut formé & élevé à Lacédémone, & y fleuriſſoit vers la vingt-ſeptieme olympiade. Eſclave d'un ſpartiate, nommé *Agéſidas*, il fit paroître du génie & des talens qui lui procurerent la liberté, & le mirent au rang des célebres poëtes-muſiciens. Il voyagea, & fut partout bien accueilli, mais il vécut principalement chez les Lacédémoniens, & il y mourut; c'eſt leur goût pour la poéſie qui leur a fait élever un eſclave au rang de citoyen, malgré leur uſage de n'accorder ce privilege qu'avec beaucoup de réſerve.

Alcman fut excellent joueur de cithare, & chantoit ſes vers au ſon de cet inſtrument. Il fut le chef des poéſies galantes & amoureuſes; & puiſqu'il ne paroît point que la ſévere Lacédémone en ait été ſcandaliſée, on peut juger que le poëte y avoit reſpecté la pudeur; ce n'eſt pas qu'il ne fût un homme de plaiſir, il aimoit la table & les femmes; il convient lui-même quelque part qu'il étoit un grand mangeur, & ſelon Athenée, il avoit une maîtreſſe appellée *Mégalaſtrata*, diſtinguée par le talent de la poéſie.

Clément d'Alexandrie fait Alcman auteur de la muſique deſtinée aux danſes des chœurs. Si l'on en croit Suidas, il fut le premier qui donna l'excluſion au vers hexametre par rapport aux poéſies lyriques ou chantantes. On le fait encore auteur d'une ſorte de vers nommé *alcmanien*, & compoſé de trois dactyles ſuivis d'une ſyllabe; mais ce qui prouve l'excellence des vers & de la muſique d'Alcman, c'eſt que ſa poéſie n'avoit rien perdu de ſa douceur ni de ſes graces, dit Pauſanias, pour avoir été écrite dans un dialecte d'une prononciation auſſi rude que le dialecte dorique.

Pauſanias ajoute, qu'on voyoit de ſon tems à Lacédémone le tombeau de ce poëte. Si les conjectures de M. Antoine Aſtori, vénitien, expoſées dans un petit commentaire imprimé en 1697, *in-folio*, euſſent été bien fondées, on poſſéderoit à Veniſe un ancien monument de marbre venu de Grece, & conſacré à la mémoire d'Alcman; mais M. Frid. Roſtgaard, ſavant danois, ayant examiné ce monument, n'y a pas trouvé un ſeul mot qui concernât le poëte Alcman. Il ne nous reſte même que quelques fragmens de ſes poéſies. Le tems nous a ravi ſes ſix livres de chanſons pour les jeunes filles, & ſon poëme intitulé *les nageuſes*, ou *les plongeuſes*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

*SARDESUS*, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie. Etienne le géographe la place près de Lyrneſſus. Il eſt fait mention des habitans de cette ville, ſur une médaille de l'empereur Veſpaſien, où on lit ce mot Σαρδησσέων. (*D. J.*)

*SARDICA* ou *SERDICA*, (*Géog. anc.*) ancienne ville, la capitale & la métropole de l'Illyrie orientale, & que l'itinéraire d'Antonin, qui écrit *Serdica*, marque ſur la route du Mont d'Or à Byzance, entre *Meldia* & *Burburaca*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du ſecond. Les Grecs comme les Latins varient ſur l'ortographe du nom de cette ville. (*D. J.*)

SARDINE, SARDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiologie.*) poiſſon de mer fort reſſemblant à l'aphye, mais il eſt un peu plus grand & plus épais. Il ne differe de l'alоſe qu'en ce qu'il eſt plus étroit; au reſte il lui reſſemble, par la bouche, par les ouies, par les yeux, par les écailles, par la forme de la queue, & par le nombre & la poſition des nageoires. *Voyez* APHYE & ALOSE. La *ſardine* a les écailles grandes, la tête d'un jaune doré, & le ventre blanc; le dos eſt en partie verd & en partie bleu; ces deux couleurs ſont très-brillantes lorſqu'on tire ce poiſſon vivant hors de l'eau; & dès qu'il eſt mort, le verd diſparoit entierement, & le bleu perd beaucoup de ſon éclat. La *ſardine* n'a point de véſicule de fiel; elle eſt plus graſſe au printems qu'en toute autre ſaiſon. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, prem. part. liv. VII. ch. x.* *Voyez* POISSON.

SARDINE, (*Pêche.*) voici la deſcription de leur pêche, & la maniere de les apprêter. Cette pêche ſe pratique particulierement ſur les côtes de Bretagne, dans les canaux de Belle-Iſle. Sur les côtes du nord de cette île, depuis la pointe de Sud, ou du canon de Locmaria, en tirant au nord juſqu'à celle des Doulains, au-deſſous d'Auborch. Cette étendue ſe nomme *la bonne Rade;* elle eſt à couvert des vents de ſud-ſud-oueſt par la terre de Belle-Iſle, & de ceux de nord-nord-eſt par la grande terre qui eſt au large de l'île qui lui eſt oppoſée, & qui baigne la mer ſauvage où les *ſardines* ne terriſſent point, parce que la lame y eſt toujours fort haute & très-élevée: la pêche commence ordinairement en Juin, & finit avec le mois de Septembre, ou au plus tard les premiers jours d'Octobre, outre les chaloupes, ceux de Saugon de ladite île, de Port-Louis, de S. Cado, Vauray & de Groa viennent au même lieu; les chaloupes ſont du port de huit, dix à douze barriques au plus, faites en forme d'yolles ou de biſcayennes, avec mâts, voiles, quille, & gouvernail; elles ſont auſſi garnies d'avirons. Les marchands-propriétaires les fourniſſent de toutes choſes, & prêtes à faire la pêche; ils leur donnent auſſi dix à douze pieces de filets de différens calibres, pour s'en ſervir durant qu'ils ſont ſur le lieu de leur pêche, ſuivant la groſſeur des lits, bouillons ou nouées de *ſardines* qui ſe trouvent ſouvent durant une même marée de quatre à cinq ſortes différentes; mais les mailles les plus petites ſont toujours beaucoup au-deſſus du moule de quatre lignes en quarré, fixé par l'ordonnance de la marine de 1684. Pour faire la pêche des *ſardines* les pieces des rets à *ſardines* non-montées ont ordinairement 22 braſſes de long; & lorſqu'elles ſont garnies de lignes & de flottes par la tête, & de plomb par bas pour les faire caler, elles ſe trouvent réduites ſeulement à 18 braſſes de longueur, afin de donner au filet du jeu, & que le ret reſte un peu volage, libre & non-tendu, pour donner lieu aux *ſardines* de s'y mailler plus aiſément.

Les filets des pêcheurs de *ſardines* de Belle-iſle flottent à fleur d'eau, comme ceux des pêcheurs poitevins : le fil dont ils ſont compoſés étant très-délié, on eſt obligé de leur donner du poid par le pié, à la différence des rets ou ſeines aux harengs, & des manets qui ſervent à faire la pêche du maquereau, qui calent par leur propre peſanteur, à cauſe de la groſſeur du fil dont ils ſont fabriqués ; ces filets ont depuis trois braſſes & demie de chute, juſqu'à cinq braſſes ; il faut encore obſerver que les chaloupes de Belle-Iſle, & même celles qui viennent avec elles faire la pêche dans les coureaux d'entre Belle-Iſle & Quiberon, ont coutume de revenir à terre tous les ſoirs ; c'eſt une des raiſons qui a obligé l'amirauté de diſpenſer les équipages de ces chaloupes de prendre un congé pour la pêche, parce qu'ils ſont variables, & qu'il ſeroit impoſſible que les maîtres puſſent fournir un rolle au bureau des claſſes, ceux qui montent aujourd'hui dans une chaloupe, la quittant demain pour reprendre leur métier, quand la ſaiſon de la pêche eſt paſſé.

Les chaloupes repartent le lendemain d'aſſez bonne heure pour pouvoir être rendues à l'aube du jour ſur le lieu de la pêche, qui n'eſt toujours éloigné que d'une lieue ou deux de terre. La pêche ſe fait entre les coureaux, c'eſt-à-dire, entre Belle-Iſle & les terres de Quiberon, juſque par le travers de la Pointe d'Etel à l'embouchure de la riviere de S. Cado ; ces fonds n'ont que 8, 10 à 12 braſſes d'eau au plus.

Les pêcheurs tendent leurs filets de même que les pêcheurs poitevins, en croiſant la marée, & ils amorcent pour mettre le poiſſon en mouvement, & le faire monter à la ſurface de l'eau, ce qu'il fait avec beaucoup de précipitation ; les pêcheurs continuant toujours de ſemer leur boite tant que la marée dure, c'eſt-à-dire, que les rets reſtent à la mer juſqu'à ce qu'on les releve pour en retirer les *ſardines* qui s'y ſont priſes. Quand la pêche eſt abondante, ſouvent l'équipage d'une chaloupe en rapporte le ſoir 25 à 30 milliers, à-moins qu'ils ne les aient renverſées à bord des chaſſes-marées, qui ſe tiennent toujours ſur le lieu de la pêche pour s'en charger & en faire le tranſport.

On croit devoir ici obſerver que les pêcheurs de Belle-Iſle ſont d'un ſentiment oppoſé à celui des pêcheurs poitevins & autres, qui font la même pêche le long des autres côtes méridionales de la Bretagne, prétendant, avec aſſez de fondement, que la *ſardine* ne ſe tient pas ſur les poiſſons blancs & les chiens de mer, qui en feroient continuellement une telle curée, qu'ils épailleroient & feroient fuir les lits, troupes ou bandes de ces petits poiſſons ; que la *ſardine* nage entre deux eaux comme les harengs, & que c'eſt pour l'attirer à la ſurface qu'on amorce ; la rogue qui eſt peſante tombant perpendiculairement à fond, ſi les *ſardines* s'y tenoient, elles ne s'éleveroient pas avec tant de vivacité ; elles trouveroient à fond leur pâture ; cette idée eſt ſoutenue de l'expérience qu'ils ont ; c'eſt auſſi celle des pêcheurs des côtes de la Méditerranée où la même pêche ſe fait ſans boite ni appât, & des pêcheurs du hareng qui ſe tient de même entre deux eaux à différentes profondeurs, ſuivant les vents qui regnent, ou la qualité des lits des poiſſons.

Une grande partie des *ſardines* de la pêche de Belle-Iſle s'enleve par des bateaux chaſſe-marées, & le reſte s'apporte à terre pour être vendu aux marchands & ſaleurs, qui ont des preſſes où ils les préparent de la maniere que nous l'expliquerons ci après.

Il n'eſt pas d'uſage à Belle-Iſle de fumer ou ſoreter les *ſardines* ; cette ſorte de préparation ſemblable à celle de l'aprêt des harengs ſors y eſt inconnue, & n'y a jamais été pratiquée.

L'appât ou la boite qui ſert à la pêche de la *ſardine*, que l'on nomme *rave*, *rogue* ou *reſure*, comme on l'a dit, eſt apportée aux pêcheurs de Belle-Iſle, de Bergaen & de Dronſton en Norvege, & de Hollande. Ce ſont les œufs des morues provenant des pêches des Norvegiens, des Danois, des Hollandois dans les mers du nord ; ces œufs ſont connus ſous le nom de *ſtocfiſh*. Les François qui font la pêche ſur le banc de Terre-Neuve, ſalent la rogue pour le même uſage, & les pêcheurs picards, normands & autres, qui font hors la manche & dans le canal la pêche des maquereaux, en préparent auſſi les œufs pour ſervir d'appât à la pêche de la *ſardine*.

Le baril de raue, reſure ou rogue venant de Bergaen, ne peſe qu'environ cent cinquante livres. *Voyez* RESURE.

Une chaloupe ſardiniere conſomme pendant la durée de la pêche quelquefois juſqu'à ſept & huit barrils, ou trois à quatre barriques de rave ou reſure, pendant l'eſpace de trois à quatre mois qu'elle dure ordinairement ; on ne ſauroit rien fixer là-deſſus de précis, parce que cette conſommation dépend ſouvent & de l'abondance & de la ſtérilité de la pêche ; plus il y a de poiſſon, & moins il faut l'amorcer pour le faire monter ; elle dépend auſſi du moins autant de l'intelligence & de l'expérience des maîtres. Il y en a qui emploient un tiers plus de reſure que les autres.

Les *ſardines* que l'on deſtine à être ſalées, ſe ſalent en grenier, à terre, dans les preſſes ou magaſins ; quand elles y ſont arrivées, on les met égouter leur eau pendant une heure ou deux avant de les ſaler ; enſuite on les entaſſe, & on les arrange de maniere que toutes les têtes ſe trouvent en-dehors, & les queues en-dedans ; on ſeme du ſel de couche en couche d'un doigt d'épais ; on n'éleve les tas ordinairement que deux ou trois piés au plus, pour ne point écrafer ou trop affaiſſer les *ſardines* qui forment les premiers lits de deſſous ; les piles ont une forme irréguliere, & ſuivant le lieu de la preſſe où l'on les place ; on laiſſe ainſi les *ſardines* durant dix à douze jours avant que de les lever pour les aller laver dans l'eau de mer, comme nous l'expliquerons ci-après ; ainſi, quoique les *ſardines* ſoient bien plus petites que les harengs, il ne faut cependant guere moins de tems pour en perfectionner la ſalaiſon. Les harengs ſont parqués en barril, les *ſardines* en grenier.

Lorſque les *ſardines* ont été aſſez ſalées, on les enfile par la gueule & par les ouies, comme on fait aux harengs que l'on veut ſorrer, & de la même maniere, ſur de petites broches ou brochettes de coudrier, mais à la différence des harengs, qu'on arrange de maniere qu'ils ne ſe touchent point, on preſſe ſur les brochettes les *ſardines* de telle ſorte qu'elles en rempliſſent tout-à-fait la longueur.

Les femmes & les filles ſont occupées ordinairement à ce travail, elles portent enſuite les *ſardines* ainſi embrochées, ſur des civieres au bord de la baſſe mer, obſervant que les têtes du poiſſon ſoient en-dehors & les queues en-dedans ; elles ne mettent gueres que trois brochettes de largeur ſur la civiere ; pour laver les *ſardines* elles prennent par les deux bouts trois brochettes entre les doigts, & elles les trempent pluſieurs fois dans l'eau, après quoi elles les remettent ſur leur civiere, au fond de laquelle il y a deux petites nattes de paille pour ſoutenir les *ſardines*, qu'on laiſſe enſuite égoutter dans les reſſes pendant quelque tems ; quand elles ſont ſuffiſamment égouttées de leur lavage, on les arrange dans des barrils, de la même maniere que l'on alite les harengs que l'on pacque, pour être envoyées dans les lieux de leur conſommation.

Il faut ordinairement pour faire une barrique de *ſardines* preſſées, la charge de quatre civieres, & on

ne peut fixer le nombre des *ſardines*, attendu qu'il dépend de la petiteſſe ou de la groſſeur du poiſſon qui l'augmente, ou le diminue, parce que c'eſt le rempliſſage de la futaille qui en fait le poids; il en faut quelquefois ſeulement trois milliers environ, quand les *ſardines* ſont belles & groſſes pour les remplir, & d'autres fois il en entre juſqu'à dix milliers, lorſque le poiſſon eſt de petites pieces & maigre.

Les fuſts ou barrils de *ſardines* de Belle-Iſle, n'ont guere de bouge ou de ventre, leur forme eſt celle des barrils de brai du nord; ils ſont faits de bois de hêtre, & un des fonds, qui eſt celui de deſſous, eſt percé de pluſieurs trous, pour donner lieu à l'écoulement de l'eau & de l'huile que la preſſe en fait ſortir; ces barrils bien preſſés & marchands, peſent ordinairement depuis trois cens juſqu'à trois cens dix livres.

Les *ſardines* ſont huit à dix jours à être preſſées; quand elles ſont bien préparées, elles ſe peuvent conſerver bonnes pendant ſept à huit mois au plus; après ce tems les chaleurs viennent, & les *ſardines* ſe gâtent, elles deviennent rances & fétides.

Les preſſes à *ſardines* ſont des eſpeces de petits magaſins à rez-de-chauſſée, ſans aucun étage, à la hauteur de 3 piés & demi à 4 piés, il y a des trous dans la muraille d'environ un pié en quarré, & de profondeur pour y pouvoir placer le bout, le lans-peſt ou petit ſoliveau qui forme le levier de la preſſe; on place le barril à une diſtance proportionnée de la muraille, le fond qui eſt percé eſt ſur un conduit, ou petit égoût, le long duquel coulent l'huile & l'eau qui ſortent des barrils, & qui tombent dans une eſpece de cuve qui ſert de réſervoir pour recevoir tout ce qui ſort des barrils ou preſſes; quelques propriétaires mettent au haut des ouvertures des trous, une pierre dure ou un grais; d'autres y mettent d'un bout à l'autre, une traverſe ou un linteau de bois; on place ſur le bout du haut du barril qui eſt ouvert, un faux fond de bois de l'épaiſſeur de ſept à huit pouces, & enſuite quelques petites traverſes de bois qu'on multiplie à meſure que les *ſardines* s'affaiſſent, & au-deſſus on met le levier au bout duquel on place une planche ſuſpendue avec de petites cordes, comme un des fonds d'une balance que l'on charge de pierres & d'autres poids, pour donner un poids convenable & ſuffiſant ſur les *ſardines* du barril, & on augmente ce poids à meſure qu'elles ſe preſſent, en rempliſſant de tems à autres le haut du barril juſqu'à ce que la preſſe ſoit achevée, & le barril rempli comme il le doit être.

Comme on ne peut déterminer le nombre des *ſardines* qui entrent dans un barril, on ne ſauroit auſſi fixer celui des barrils de *ſardines* qui peuvent rendre à la preſſe une barrique d'huile, parce que comme on vient de l'obſerver, la *ſardine* maigre & petite rend peu ou point du tout d'huile, au lieu que celle qui eſt groſſe & qui eſt ordinairement auſſi la plus graſſe, en fournit beaucoup; on tire communément des *ſardines* de bonnes qualités, une barrique d'huile de la preſſe de quarante barriques; cette huile ſert dans l'île, au radoub des chaloupes pêcheuſes, & à celui des bâtimens employés au commerce; il s'en conſomme encore au même uſage que l'huile des baleines, par les corroyeurs, pour repaſſer leurs peaux, & quoique ſon odeur ſoit fort fétide, les pauvres gens s'en ſervent à bruler dans leurs lampes.

Les mailles des rets avec leſquels on fait la pêche des *ſardines*, ſont de trois eſpeces; les premieres ont 8 lignes en quarré, les ſecondes ont 7 lignes, & les troiſiemes ſeulement 6. Ainſi elles ſont plus grandes que l'ordonnance ne la preſcrit, puiſqu'elle fixe la grandeur des mailles à 16 lignes de tour, c'eſt-à-dire à 4 lignes en quarré.

Les rets à grandes *ſardines* ont onze lignes en quarré, les pêcheurs alors ne boitent point; ces rets ſervent encore à faire la pêche des éguillettes ou orphies, ſur les rochers qu'ils entourent, & durant les mois d'Avril & Mai, ces filets ſont les mêmes que les ſeines au hareng des pêcheurs normands, ils les emploient abuſivement quelquefois à traîner ſur les côtes qui ſont couvertes de ſables. *Voyez* la démonſtration des différens apprêts des *ſardines*, dans *nos Planches de pêches*; la premiere partie de la planche contient la repréſentation de la maniere de ſaler les *ſardines*; la ſeconde, le lavage des mêmes *ſardines*; & la troiſieme, la maniere de preſſer les *ſardines* dans les preſſes ou magaſins.

*De la pêche de la* ſardine, *& de la maniere de la préparer & de préparer auſſi l'anchois, comme on le fait en Provence & en Languedoc.* Il n'y a que peu d'années que ces ſortes de ſalaiſons ſont pratiquées le long des côtes de la Bretagne méridionale, & il ne s'y en prépare guere que ſur les côtes de l'amirauté de Quimper, à Concarneau, & à Belle-Iſle ſur celle de Vannes.

La pêche de ces poiſſons étant devenue ingrate & ſtérile ſur les côtes du Levant, les Provençaux inſtruits de l'abondance de cette pêche en Bretagne, y viennent à préſent chaque année; ils y arrivent vers le commencement du mois de Mai, & s'en retournent à la fin d'Octobre.

Ils mettent dans une barrique de ſel, du poids de 200 livres au moins, deux livres d'ocre rouge, ou bol arménique en poudre; ils ôtent des anchois la tête & les entrailles; ils ſalent enſuite par lits leurs anchois, qu'ils arrangent le dos en haut, dans de grands & petits barrils qu'ils nomment *barrots*, les grands peuvent contenir environ 5 à 600 poiſſons, & les demi à proportion.

Ces ſortes de barrils ſont fabriqués à Cette, jaugés par la police, & marqués à feu; il y a à Cette un inſpecteur pour cette jauge, & peine d'amende & confiſcation des barrots qui n'y ſeroient pas conformes.

Les grand barrots pleins, peuvent peſer 24 à 25 livres; quand les barrils ſont remplis de poiſſons alités, on l'enfonce, en laiſſant un trou au milieu du fond du deſſus; on les expoſe ainſi débouchés au ſoleil pendant pluſieurs jours; ce que l'on répete trois à quatre fois de quinze jours en quinze jours, pendant que l'on fait cette ſorte de préparation.

La chaleur fait fermenter la ſaumure que le poiſſon forme de ſon ſuc & de la fonte du ſel, elle aide à confire le poiſſon; la ſaumure ſurnage au-deſſus du fond, on n'y en met pas de nouvelle quand elle diminue, on a ſoin de tems en tems de douiller les barrils; il faut faire attention de boucher avec une cheville les barrils expoſés au ſoleil, pour peu que l'on craigne la pluie, qui altéreroit la ſaumure, & feroit tort au poiſſon.

La *ſardine* anchoitée, c'eſt-à-dire préparée avec le même ſel rouge, s'accommode de même, excepté qu'on ne lui ôte que la tête, & qu'on lui laiſſe les entrailles.

Les *ſardines* les plus petites, qui ſont ordinairement celles de primeur, ſont celles qui conviennent le mieux à cette préparation, & même les *ſardines* que l'on rebute dans les preſſes, s'emploient dans ces barrots, tant les étêtées, ou celles auxquelles on a coupé la tête, que les égueulées & éventrées, qui ne peuvent ſervir aux *ſardines* ſalées & preſſées.

Tous les anchois ſe mettent dans les petits barrils, on ſale peu de *ſardines* dans ces futs; on ſe ſert ordinairement de barriques vuidange de Bordeaux ou de Mantes; lorſque ces *ſardines* ſont arrivées en Languedoc ou en Provence, les négocians qui font ce commerce, les tranſvaſent dans de petits barrils que l'on fabrique chez eux pour cet uſage.

Cette eſpece de ſalaiſon n'eſt marchande que la ſe-

conde année; pour lors elle ſe trouve de bonne qualité; celle de l'année n'eſt point bonne à manger; lorſque les ſalaiſons ſont bien faites, celles de la troiſieme & de la quatrieme années ſont les plus recherchées, parce qu'alors le poiſſon ſe trouve confit dans ſa ſaumure.

On tranſporte ces ſalaiſons à Nantes & à Bordeaux par la mer, d'où elles paſſent juſqu'à Cette & à Montpellier par le canal; on en charge encore quelquefois des bâtimens qui vont en droiture; par le détroit, à Marſeille, à Cette, & autres côtes du Levant.

La grande vente de ces anchois & *ſardines* ſe fait à la foire de Beaucaire, d'où elles paſſent dans les lieux de leur conſommation.

Avant la venue des Provençaux en Bretagne, on n'y faiſoit aucun cas des anchois; les pêcheurs les rejettoient à la mer auſſi tôt qu'ils les avoient pris; depuis leur arrivée, on achete les anchois le quadruple des *ſardines*, & quelquefois ſix fois plus, & quoiqu'ils ne prennent que les plus petits de ces derniers poiſſons, que les pêcheurs bretons mépriſoient, leur choix n'a pas laiſſé que de doubler le prix ordinaire des *ſardines*, en quoi les intéreſſés à cette pêche & les pêcheurs trouvent aujourd'hui un profit conſidérable ſur leurs poiſſons, dans les lieux où on les ſale en rouge.

Les marchands preſſeurs de *ſardines*, de l'amirauté de Quimper, demandent que les barrils de *ſardines* ſoient marqués à feu, tant du lieu de la ſalaiſon, que de celui du preſſeur qui l'aura préparé, & cela conformément à ce qui ſe pratique le long des côtes de la Normandie & de la Picardie, pour les harengs blancs de différentes qualités; cette police ſi néceſſaire aux marchands commiſſionnaires, auxquels les négocians forains & étrangers ordonnent de gros achats de ces ſalaiſons, empêchera la fraude des petits preſſeurs, ſoit par rapport aux ſels uſés dont ils ſe ſervent contre la défenſe, que pour empêcher le mélange des *ſardines* de mauvaiſe qualité, ou de celles qui ſont ſurannées, qu'ils mettent au milieu de leurs barrils, & qu'il n'eſt pas poſſible de vérifier quand une fois ils ſont preſſés; elle mettra auſſi en réputation les marchands preſſeurs qui prépareront leurs ſalaiſons loyales & marchandes, & empêchera les commiſſionnaires d'être trompés comme ils le ſont ſouvent, en contenant les preſſeurs, dont les fraudes ſe découvriront aiſément.

*Deſcription de la pêche de la* ſardine *à boiter & affarer à la rave, reve, rogue, ou reſure, telle qu'elle ſe pratique aux côtes de Poitou.* Cette pêche de la *ſardine* ne ſe peut faire que de jour; les pêcheurs n'ont ordinairement qu'un ret ou filet d'une ſeule piece, qui peut avoir dix-huit à vingt braſſes de long quand il eſt monté, & vingt-cinq braſſes non monté, parce que le haut eſt lâche & flotté, pour donner lieu aux *ſardines* de mailler; il a quatre braſſes de chute, il eſt amaré à l'arriere de la chaloupe, avec un cordage qui peut avoir quelques braſſes au long du corps du bateau, à la tête du ret; il eſt ſoutenu à fleur d'eau par les flottes du liege dont la tête eſt garnie, & le bas, pour le faire caler de ſa hauteur, eſt chargé de plomb, de boules de terre cuite, ou de pierres percées; à meſure qu'il y a du poiſſon maillé dans le ret, les pêcheurs s'en apperçoivent aiſément, par le liege qui plonge; le maître de la chaloupe eſt placé à l'arriere pour boiter la *ſardine*, en ſemant la rave avec une cuilliere; les autres pêcheurs ſoutiennent à la marée, avec deux, quatre ou ſix avirons, ſuivant la force du vent, ou de la dérive des courans; la *ſardine* ſe maille dans le ret en montant du fond pour venir gober l'appât de la rave, ou réſure.

Les pêcheurs relevent leurs rets d'heure en heure, plutôt ou plus tard, quand ils s'apperçoivent qu'il y a du poiſſon de pris.

Les vents les meilleurs pour faire cette pêche aux côtes du Poitou, ſont ceux des rumbs d'aval, qui amenent & pouſſent le poiſſon à la côte; ceux d'eſt ſont tout-à-fait contraires à la pêche, parce qu'ils chaſſent au large les *ſardines*.

Les *ſardines* du port des Sables ſont plus petites que celles que l'on pêche au port de S. Gilles, où les *ſardines* ſont même plus graſſes & meilleures, & où il n'eſt pas d'uſage d'en faire aucune ſalaiſon, tout le poiſſon de la pêche ſe conſommant à demi ſalé, dans le pays; il s'en tranſporte quelquefois juſqu'à Orléans.

Les pêcheurs ont différentes eſpeces de rets à *ſardines*, comme ceux des ſables d'Olone; ils ſe ſervent des filets à plus larges mailles, à meſure qu'ils s'apperçoivent que les poiſſons des mattes, lites ou bouillons de *ſardines* qui terriſſent, ſont de plus groſſes pieces; on change les rets alors, & communément ils en ont toujours à bord de deux diverſes ſortes, pour s'en ſervir ſuivant l'occurrence; les plus larges mailles ſont celles dont on ſe ſert ordinairement à la fin de la ſaiſon, le poiſſon augmentant à meſure qu'on s'en approche.

Les pêcheurs de S. Gilles ont de cinq eſpeces de mailles à *ſardines*; les plus larges ont neuf lignes en quarré, celles qui ſuivent ont huit lignes, la troiſieme ſorte de mailles a ſept lignes auſſi en quarré, la quatrieme en a ſix, & les plus ſerrées, qui ſont les dernieres, n'en ont au plus que cinq en quarré; on ne charge le pié ou le bas de ces rets, qu'autant qu'il faut pour les faire ſeulement caler de leur hauteur, les flottes reſtant à fleur d'eau.

SARDINIERS, ſ. m. pl. *terme de pêche*, rets à ſardines. *Voyez* SARDINES.

SARDINS, *voyez* JARDINS & GALERIES.

SARDO, ſ. m. (*Diete.*) eſpece d'hydromele ou de liqueur fermentée, en uſage chez les Ethiopiens & Abyſſins. Pour la faire, on met cinq ou ſix parties d'eau contre une de miel; on y joint une ou deux poignées de farine d'orge germé: ce qui occaſionne une fermentation; après quoi l'on y met quelques morceaux d'un bois qui a la propriété de faire diſparoître le goût doucereux & fade du miel; par-là, cette liqueur devient, dit-on, aſſez agréable.

SARDOA *ou* SARDONNE, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à la renoncule à feuilles de ache, autrement dite *apiaſtrum*; c'eſt un poiſon reconnu de tout tems pour tel; mais Pline l'a confondu avec le baume ſous le nom d'*apiaſtrum*, que les abeilles, dit-il, recueillent en Italie. Le *ſardoa* a été nommé par les Grecs *ſardonia herba*, parce que cette plante abonde dans l'île de Sardaigne, autrefois nommée *Sardonia*. (*D. J.*)

SARDOINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre fine d'une couleur jaune, de la nature de l'agate; elle a beaucoup de tranſparence, & elle varie pour le plus ou le moins de vivacité de ſa couleur, qui eſt tantôt d'un jaune clair, tantôt d'un jaune plus foncé & tirant un peu ſur le brun, tantôt plus ou moins pure & nette. La plûpart des auteurs ont confondu cette pierre avec la cornaline (*carneolus*), mais il paroit que c'eſt à tort, puiſqu'il eſt, pour ainſi dire, de l'eſſence de la cornaline d'être rouge; & c'eſt ſur cette couleur qu'eſt fondée la dénomination qu'on lui donne, tandis que la *ſardoine* eſt toujours jaune. Le nom de cette pierre vient, dit-on, de ce qu'on la trouvoit près de la ville de Sardes, dans l'Aſie mineure, ou ſuivant d'autres, de l'île de Sardaigne, où l'on dit qu'il s'en rencontroit aſſez communément. Les anciens s'en ſervoient très-fréquemment pour graver des cachets; cet uſage n'eſt pas ſi commun chez les modernes; on les grave plus ordinairement ſur des cornalines. Il y a tout lieu de croire que c'étoit la *ſardoine* que les anciens ont voulu déſigner

ſous

ſous le nom de *ſarda* & de *ſardion*. Voyez l'*article* CORNALINE.

SARDOINE, (*Mat. méd.*) cette pierre a été miſe par quelques anciens pharmacologiſtes au rang des pierres précieuſes qu'ils ont cru douées de vertus médicamenteuſes. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX. (*b*)

SARDONIEN RIS, (*Maladies.*) eſt le même que ris involontaire & convulſif; cet épithete vient au mot *ris* de l'*herba ſardonia* ou *ſardoa*, qui n'eſt autre choſe que le *ranunculus paluſtris, apii folio lævis*, qu'on dit exciter une eſpece de manie dans laquelle les joues ſont retirées, de maniere que l'on diroit que le malade rit; c'eſt de-là que vient l'expreſſion proverbiale de *ris ſardonien* pour *ris forcé*; c'eſt avec raiſon qu'on le regarde comme un ſymptôme très-dangereux; car il eſt ſuivi d'une mort ſubite & inattendue, déguiſé ſous la forme d'un ris faux & contre nature.

On tentera la guériſon de ceux qui auront pris de cette herbe, d'abord par le vomiſſement, enſuite par l'hydromel, le lait, les fomentations, les embrocations & l'application d'onguent chaud ſur tout le corps; on ordonnera auſſi des bains dans de l'eau & de l'huile chaude; on fera oindre & frotter le corps après le bain. En général on ſe conduira en pareil cas comme dans les convulſions. On fera prendre auſſi du caſtoreum ſeul ou dans du paſſum avec d'autres remedes analogues. Aëtius, *tetrab. IV. ſerm. I. cap. lxvj.* Actuarius & Paul Eginete l'ont copié mot-à-mot. *Voyez l'article* RIS.

SARDONYX, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt le nom d'une agate ou pierre fine de couleur jaune ou rouge, mêlée de parties brunes ſemblables à l'*onyx*. *Voyez* ONYX.

SARE, ſ. m. (*Chronol. & Aſtronom. chaldéenne.*) les Chaldéens diviſoient le tems en *ſares*, en *neres* & en *ſoſes*. Le *ſare*, ſuivant Syncelle, marquoit trois mille ſix cens ans, le nere ſix cens, & le ſoſe ſoixante; il eſt certain que cette évaluation donneroit à la durée des premiers regnes un nombre infini d'années, chaque roi ayant regné pluſieurs *ſares*, & par conſéquent il faut rejetter le calcul de Syncelle; mais on pourroit regarder les *ſares* comme des années de jours. *Voyez* Scaliger, Petau, & ſurtout l'*hiſtoire univerſelle* donnée par une ſociété de ſavans anglois.

Le *ſare* aſtronomique paroit être la période de 223 lunaiſons, qui ſuivant les aſtronomes babyloniens, donnoient le retour des éclipſes ſemblables, au même lieu du ciel: ce qui ſuppoſoit que la lune ſe retrouvoit exactement au même point de ſon écliptique, & dans la même ſituation avec l'écliptique du ſoleil. M. Halley ayant eu la curioſité d'examiner ſi la période du *ſare* aſtronomique avoit effectivement cette propriété, trouva que dans le cours des 223 lunaiſons, la lune épuiſoit toutes les variétés & toutes les inégalités que les aſtronomes ſuppoſent dans ſon mouvement. (*D. J.*)

SARE LA, *ou* SAARE, (*Géog. mod.*) en latin *Saravus*, riviere de Lorraine, la plus groſſe de celles qui tombent dans la Moſelle. Elle a deux ſources dans la Lorraine allemande, un peu au-deſſus de Salm; & après s'être groſſie des eaux de pluſieurs ruiſſeaux qu'elle reçoit dans un cours d'environ trente lieues en Lorraine ſeule, elle finit par ſe jetter dans la Moſelle, un peu au-deſſus de Treves. (*D. J.*)

*SAREPTA*, (*Géog. anc.*) ville des Sidoniens, dans la Phénicie, entre Tyr & Sidon, ſur le bord de la mer Méditerranée. Pline & Etienne le géographe l'appellent *Sarapta*, & les Arabes *Tzarphand*. Joſephe & les Grecs diſent *Sarephta* ou *Saraphta*, & les Juifs *Zarphat*.

Le géographe arabe Scherif-Ibn-Idris la met à vingt milles de Tyr, & à dix milles de Sidon. Cette derniere étoit au nord, & Tyr au midi.

*Sarepta* eſt fameuſe par la demeure qu'y fit le prophete Elie, chez une pauvre femme veuve, pendant que la famine deſoloit le royaume d'Iſrael. On y montroit au tems de S. Jérôme, & encore long-tems depuis, le lieu où ce prophete avoit demeuré. C'étoit une petite tour. On bâtit dans la ſuite une égliſe au même endroit, au milieu de la ville.

Le vin de *Sarepta* eſt connu chez les anciens, ſous le nom de *vinum ſareptanum*:

*Et dulcia Bacchi*
*Munera, quæ* Sarepta *ferax, quæ Gaza crearat.*

Fortunat, dans la vie de S. Martin, dit:

Sareptæ
*Lucida perſpicuis certantia vina capillis.*

Et on lit dans Sidonius Apollinaris, *carm. 17.*

*Vina mihi non ſunt gazetica, chia, falerna,*
*Quæque* ſareptano *palmite miſſa bibas.*

Fulgent. *l. II. Mytholog.* dit que les vins de *Sarepta* ſont ſi fumeux, que les plus hardis buveurs n'en ſauroient boire un ſetier en un mois. Or le ſetier, *ſextuarius*, n'étoit que la pinte de Paris, ſelon Budée.

*Sarepta* n'eſt plus aujourd'hui qu'un méchant village que les Turcs nomment *Sarphen*. Sa ſituation eſt ſur la croupe d'une petite montagne. L'ancienne *Sarepta* étoit beaucoup plus près du rivage, où l'on voit encore quelques fondemens à fleur de terre. Mais on a placé la moderne ſur la montagne, à cauſe des ravages des pirates. Du tems que les chrétiens étoient maîtres de cette ville, il y avoit un évêque & une égliſe bâtie en mémoire de S. Elie. Elle a été détruite par les Sarraſins ou par les Turcs, qui ont fait bâtir une moſquée à la place. (*D. J.*)

SARGANS, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe, capitale du comté auquel elle donne ſon nom, avec un château où réſide le bailli; c'eſt une petite ville bâtie ſur la croupe d'un monticule qui eſt une branche de la grande montagne nommée *Shalberg*. Les ſept anciens cantons achéterent cette ville, ainſi que le comté en 1423. *Long. 27. 12. latit. 47. 10.* (*D. J.*)

SABGARAUSENA, (*Géogr. anc.*) contrée de la Cappadoce, à qui Ptolomée, *l. V. c. vj.* donne le titre de *préfecture*, & en indique les villes. (*D. J.*)

SARGASSO, MER DE (*Géogr. mod.*) ou mer de *Sargaſſo*, plage de l'Océan atlantique, à laquelle on donne environ 50 lieues d'orient en occident, & tout au moins 80 du ſeptentrion au midi. Elle eſt entre les îles du cap Verd, les Canaries & les côtes d'Afrique; ainſi elle s'étend depuis le vingtieme degré de *latitude* ſeptentrionale, juſqu'au trente-quatrieme de *latitude* méridionale.

Cette mer a ceci de particulier, qu'étant fort profonde & éloignée de la terre ferme & des îles de 60 lieues, elle reſſemble à un grand pré par la quantité d'herbes dont elle eſt couverte. Cette herbe eſt ſemblable au creſſon aquatique, ou perſil à petites feuilles, que les Portugais nomment *ſargaſſo*, d'où eſt venu le nom de cette mer. Si quelque vaiſſeau s'y embarraſſe, il n'en peut ſortir que par un vent médiocrement fort, tant cette herbe eſt ſerrée. (*D. J.*)

SARGAZO, (*Bot.*) ſ. f. eſpece de lentille de mer, nommée *lenticula marina, ſerratis foliis*, Park. Théat. 1281; *fucus folliculaceus ſerrato folio*, C. B. P. 365. Raii *hiſt. I. lxxij.* Tourn. I. R. H. 568. Le nom de *ſargazo* eſt portugais. Ce peuple appelle l'étendue de la mer qui eſt entre les îles du cap Verd, les Canaries & la Terre-Ferme d'Afrique, *mar do ſargazo*, parce qu'elle eſt couverte de cette plante. Elle pouſſe pluſieurs rameaux menus, gris, entortillés les uns avec les autres. Ses feuilles ſont longues, minces, étroites, dentelées à leurs bords, de couleur rougeâtre, & d'un goût approchant de celui de la perce-

pierre. Son fruit eſt une baie ronde, légere, vuide, & groſſe comme un grain de poivre. (*D. J.*)

SARGEL, (*Geogr. mod.*) ville d'Afrique dans la province de Tremecen, au royaume de Maroc, ſur la côte, entre Ténès & Alger, à huit lieues de cette derniere ville. Elle a été autrefois floriſſante; mais aujourd'hui c'eſt une ville ruinée, avec un port qui n'eſt bon que pour de petits bâtimens. *Long.* 16. 22. *latit.* 33. 32. (*D. J.*)

*SARGETIA*, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Dace, ſelon Dion Caſſius, *in Trajano*. Ce fleuve arroſoit la ville Sarmizogœthuſa, depuis nommée *Ulpia-Trajana*, & ſe jettoit enſuite dans le Rhabon. Le roi Débalus avoit caché ſes tréſors dans un creux de cec fleuve, dont le nom moderne, à ce que dit Tzetzès, eſt *Argentia* ou *Sargentia;* mais, ſelon Sambucus, les Hongrois le connoiſſent ſous le nom de *Sirel*, & les Allemands ſous celui d'Iſtrig. Ce ſentiment eſt appuyé par Lazius, dans ſa république romaine. (*D. J.*)

SARGO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *ſargus;* poiſſon de mer fort reſſemblant à la Daurade, mais plus rond. *Voyez* DAURADE. Il a le corps applati & épais; ſes écailles ſont petites & d'une couleur argentée; il y a ſur les côtés du corps des traits noirs qui s'étendent depuis le dos preſque juſqu'au ventre, & dont les uns ont plus de longueur & de largeur que les autres; ces traits ſont diſpoſés de façon qu'il y en a alternativement un long & un court. Les yeux ſont très-ronds; les nageoires placées près des ouies & le bout de la queue, ont une couleur rougeâtre; celles du ventre ſont noires; la nageoire qui s'étend depuis l'anus juſqu'à la queue eſt plus grande que dans la daurade. Il y a ſur la queue une tache noire ſemblable à celle du ſparaillon; la nageoire de la queue eſt diviſée en deux parties. Le *ſargo* reſte ſur les rivages; il fraye au printems & en automne; les poiſſons de cette eſpece que l'on pêche dans les eaux pures & nettes ſont meilleurs que ceux qui reſtent dans les endroits fangeux. En général la chair du *ſargo* eſt dure, un peu ſeche, & très-nourriſſante, mais moins bonne que celle de la daurade. On a auſſi donné le nom de *ſargo* à une eſpece de ſcarre. *Voyez* SCARRE. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *I. part. liv. V. ch. v.* *Voyez* POISSON.

SARIGOY, *ou* CARIGNE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede du Bréſil; ſon poil eſt griſâtre; il répand une odeur très-deſagréable, ce qui vient, dit-on, de la graiſſe qu'il a ſur les rognons; ſi on l'ôte, ſa chair eſt très-bonne à manger. On croit que c'eſt une eſpece de putois.

SARGUEMINE, (*Géogr. mod.*) en allemand *Guemund;* petite ville de la Lorraine allemande, ſur la gauche de la Saare, entre Saralbe & Sarbruck, environ à trois lieues de chacune. *Longit.* 24. 46. *latit.* 49. 5. (*D. J.*)

SARIGAN, L'ISLE DE, (*Géogr. mod.*) autrement l'*île de Saint-Charles;* petite île de l'Archipel de Saint-Lazare, & l'une des Mariannes, à ſix lieues de l'île de Guguan; on lui donne douze milles de circuit. *Latit. ſeptent.* 17. 35. (*D. J.*)

SARIPHES, MONTS (*Géogr. anc.*) *Sariphi*, montagnes d'Aſie. Strabon, *épitom. l. XI. pag.* 1276, & Ptolomée, *l. VI. c. x.* s'accordent à dire que le fleuve Oxus prenoit ſa ſource dans ces montagnes, qui étoient dans la Margiane. (*D. J.*)

SARISSES, ſ. f. (*Art milit.*) piques dont les Grecs ſe ſervoient, & qui avoient plus de longueur que les nôtres. *Voyez* PIQUE & PHALANGE. (*q*)

SARLAT, (*Géogr. mod.*) ville de France dans le Périgord, à une lieue & demie de la rive droite de la Dordogne, à 10 lieues au ſud-eſt de Périgueux, à 15 au nord-oueſt de Cahors, à 125 de Paris. Il y a préſidial, ſénéchauſſée, bailliage, élection, & un évêché d'un modique revenu; il a été démembré de celui de Périgueux, ſuffragant de Bourdeaux, & fut érigé par le pape Jean XXII.

Cette ville doit ſon origine à une abbaye d'hommes, ordre de ſaint Benoît, fondée du tems de Charlemagne. Ses habitans ſont très-pauvres, & n'ont d'autre commerce que l'huile de noix. *Long.* 18. 50. *latit.* 46. 6.

Trois gentilshommes, hommes de lettres, & c'eſt une choſe rare dans ce royaume, MM. Amelin, de la Boëtie & de la Calprenede, ſont nés à *Sarlat.*

*Amelin* (Jean d') a compoſé une hiſtoire de France, & a publié une traduction de quelques livres de Tite-Live ſur les guerres puniques. Cette verſion n'eſt pas mauvaiſe, outre que l'auteur a eu ſoin d'y marquer à la marge le nom moderne des villes, des rivieres & des provinces. Il vivoit ſous le regne d'Henri II.

*Boëtie* (Etienne de la) mort en 1563 à 33 ans, a laiſſé un traité curieux, intitulé *de la ſervitude volontaire*, ouvrage qu'il fit à l'âge de 18 ans; tout le monde le connoît, car il eſt imprimé à la ſuite des œuvres de Montagne ſon intime ami.

*Calprenede* (Gautier de Coſte ſieur de la) naquit à deux lieues de *Sarlat.* Il ſervit d'abord cadet, enſuite officier dans le régiment des gardes, & devint enfin gentilhomme ordinaire du roi. Il mourut en 1661 d'un coup de tête que lui avoit donné ſon cheval, qu'il avoit relevé trop vivement dans un faux pas.

Il avoit dès ſa jeuneſſe beaucoup de talens pour narrer agréablement. Auſſi montoit-il aſſez volontiers étant cadet au régiment des gardes, dans la ſalle de l'appartement de la reine, où il débitoit pluſieurs petites hiſtoires agréables, qui attiroient du monde de l'un & l'autre ſexe autour de lui. La reine ſe plaignant un jour à ſes femmes de chambre de ce qu'elles ne ſe rendoient pas exactement à leur devoir, elles répondirent qu'il y avoit dans la premiere ſalle de ſon appartement, un jeune militaire qui contoit des hiſtoires ſi amuſantes, qu'on ne pouvoit ſe laſſer de l'écouter. La reine voulut le voir, & elle fut ſi ſatisfaite de ſon eſprit & de ſes manieres, qu'elle lui donna une penſion.

Il eſt auteur des tragédies de la mort de Mithridate, du comte d'Eſſex, de la mort des enfans d'Hérode, & de pluſieurs autres. Elles eurent peu de ſuccès. Le cardinal de Richelieu s'en étant fait lire une, dit que la piece étoit bonne, mais que les vers en étoient lâches. « Comment lâches! s'écria la Calpre» nede, quand on lui rapporta la déciſion du cardi» nal; cadedis, il n'y a rien de lâche dans la maiſon » de la Calprenede ».

C'eſt à ſes romans qu'il dut toute ſa réputation dans le dernier ſiecle; mais le nôtre ne la lui a pas confirmée. Le premier ouvrage qu'il publia en ce genre, eſt *Caſſandre:* le ſecond eſt *Cléopatre*, qu'il acheva en 1645. Le premier eſt plus intéreſſant, & le ſecond plus varié pour les événemens. M. Deſpréaux cependant trouvoit que les caracteres s'y reſſembloient trop, car c'eſt le roman de *Cléopatre* qu'il cenſure, quand il dit dans l'art poétique,

*Souvent, ſans y penſer, un écrivain qui s'aime,*
*Forme tous ſes héros ſemblables à ſoi-même;*
*Tout a l'humeur gaſcone, en un auteur gaſcon;*
*Calprenede & Juba parlent du même ton.*

Il eſt certain que ces deux ouvrages ſont écrits avec nobleſſe, mais avec beaucoup de négligence. Son dernier roman eſt *Pharamond*, dont il n'a travaillé que les ſept premiers tomes. Comme il en vouloit faire ſon chef-d'œuvre, il le compoſoit à loiſir. Il eſt en effet mieux écrit, & conduit avec plus d'art que les deux autres. Vaumoriere l'a fini, mais il s'en faut beaucoup que la fin vaille le commencement.

La tragédie de *Mithridate* de la Calprenede fut re-

préſentée pour la premiere fois, le jour des rois 1635. A la fin de la piece Mithridate prend une coupe empoiſonnée, & après avoir délibéré quelque tems, il dit en avalant le poiſon : *mais c'eſt trop différer....* un plaiſant du parterre acheva le vers, en criant à haute voix : *le roi boit, le roi boit.* (*Le chevalier* DE *JAUCOURT.*)

SARLOUIS, (*Géogr. mod.*) ville de France démembrée de la Lorraine ſur la Saare, à quatre lieues de Sarbruck & à dix de Metz. Elle fut bâtie par Louis XIV. en 1680, & fortifiée à la maniere du maréchal de Vauban. *Long.* 24. 26. *latit.* 49. 20. (*D. J.*)

*SARMALIA*, ou *SARMALIUS*, ou *SARMALIUM*, (*Géogr. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Galatie, ſur la route d'Ancyze à Tavia, ſelon l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SARMAN, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la province de Tripoli, auprès & de la dépendance de l'ancienne ville de ce nom. Elle eſt habitée par des Bérébères; mais il ne vient dans ſes environs ni orge, ni blé, parce que tout eſt ſable. (*D. J.*)

SARMANES *ou* SHAMMANES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. & mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit des prêtres ou philoſophes indiens, qui vivoient dans les déſerts & les forêts. Suivant S. Clément d'Aléxandrie, les *ſarmanes* n'habitoient jamais dans les villes, ni dans des maiſons; ils ne ſe nourriſſoient que de fruits, ne buvoient que de l'eau, ne ſe vétiſſoient que d'écorces d'arbres, & gardoient le célibat.

Les *ſarmanes* ſont les mêmes hommes que Strabon a déſignés ſous le nom de *germanes*, qui étoient une eſpece de gymnoſophiſtes différens des brachmanes. Les *ſarmanes* étoient, ſuivant les Indiens du Malabar, les prêtres de l'Inde, avant les bramines, qui les chaſſerent du pays, les détruiſirent & s'emparerent de leurs fonctions, parce qu'ils ne vouloient point admettre la divinité des dieux *Viſtnou* & *Iſſuren*, non-plus que les livres de la théologie des Bramines qui ſont parvenus à faire oublier entierement les *ſarmanes* ou *shammanes*. Ces derniers regardoient comme leur légiſlateur & leur dieu *Butta*, *Budda* ou *Pouta*, que l'on croit être le même que le *Sommona-kodom* des Siamois, qui eſt appellé *Pontiſat* ou le ſeigneur *Ponti*, dans quelques endroits de l'Indoſtan. C'eſt ce dieu qui eſt aujourd'hui révéré dans le royaume de Laos.

SARMATES *ou* SAUROMATES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) nation nombreuſe & belliqueuſe, qui étoit diviſée en pluſieurs tribus. Leur pays appellé *Sarmatie*, ſe diviſoit en Européenne & en Aſiatique; la premiere s'étendoit depuis la Viſtule, juſqu'au Pont-Euxin, au Boſphore cimmérien, le Palus Méotide, & étoit ſéparée par le Tanaïs, de la Sarmatie Aſiatique ou Scythie. Ce vaſte pays renfermoit ceux qui ſont connus aujourd'hui ſous le nom de *Pologne*, de *Ruſſie*, & une partie de la Tartarie.

Les *Sarmates* commencerent à menacer l'empire romain en 63 ſous l'empire de Néron; ils furent défaits en pluſieurs occaſions par Marc-Aurele, par Carus, par Conſtantin, ſous l'empire duquel ils furent chaſſés par leurs eſclaves nommés *Limigantes*; mais ils furent remis en poſſeſſion par l'empereur Conſtance. En 358, en 407, ils firent une irruption dans les Gaules avec pluſieurs autres nations barbares. Leur pays fut enſuite ſubjugué par les Huns ſous Attila.

SARMATIE, (*Géog. anc.*) *Sarmatie*, grande contrée, qui priſe en général, renferme divers grands pays de l'Europe & de l'Aſie. Les anciens la partageoient en deux parties, l'une appellée la *Sarmatie Aſiatique*; & l'autre *Sarmatie Européenne*. Le Boſphore Cimmérien, les Palus-Méotides & le Tanaïs, en faiſoient la ſéparation.

1°. La *Sarmatie aſiatique*, étoit terminée du côté du nord, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ix.* par des terres inconnues; au couchant, par la *Sarmatie Européenne*; autrement par le Tanaïs, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans les Palus-Méotides, & par le rivage oriental des Palus-Méotides, juſqu'au Boſphore Cimmérien; au midi, partie par le Pont-Euxin, depuis le Boſphore Cimmérien juſqu'au fleuve Chorax; partie par la Colchide, l'Ibérie & l'Albanie, en tirant une ligne droite, depuis le Chorax juſqu'à la côte de la mer Caſpienne; & à l'orient, par la Scythie en-deça de l'Imaüs. Ptolemée vous donnera la deſcription de cette *Sarmatie*. Tout ce pays étoit habité par un grand nombre de peuples, connus ſous des noms différens.

2°. La *Sarmatie européenne*, étoit bornée au nord, ſelon Ptolomée, *l. III. c. v.* par l'Océan ſarmatique, par le golfe Vénédique & par des terres inconnues; à l'occident, par la Viſtule & par les monts Sarmatiques; au midi, par les Jazyges Métanaſtes, par la Dace juſqu'à l'embouchure du Boriſthène, & de-là par le rivage du Pont-Euxin juſqu'au fleuve Carcinite; & à l'orient, par l'iſthme du fleuve Carcinite, par le Palus ou marais Byce, par le rivage du Palus-Méotide juſqu'à l'embouchure du Tanaïs, par ce fleuve, & au-delà par une ligne tirée vers le nord, au travers des terres inconnues. (*D. J.*)

*SARMENIUS LAPIS*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui ſervoit à polir l'or, & à qui on attribuoit la vertu de prévenir les avortemens.

SARMENT, ſ. m. (*Jardinage.*) ſe dit des brindilles que pouſſent quelques végétaux & qu'on ne peut qualifier de branches. La vigne, la coulevrée ſont de ce nombre.

*SARNIUS LAPIS*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que Mercati donne à une pierre qui reſſemble à un amas de plantes pétrifiées.

SARNO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, près de la ſource du *Sarno*, à 5 milles de Nocera, à 8 de Nole, & à 13 au nord-oueſt de Salerne; elle a titre de duché, & un évêché ſuffragant de Salerne, érigé vers l'an 967. *Long.* 32. 12. *lat.* 40. 47. (*D. J.*)

SARNO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Sarnus*, riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, aux confins de laquelle elle prend ſa ſource, & porte ſes eaux à la mer, ſur la côte du golfe de Naples. (*D. J.*)

*SARNUS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie. Strabon, *l. V. p.* 24. & Pline, *l. III. c. v.* diſent que ce fleuve arroſoit la ville de Pompeii, & c'eſt ce qui a été cauſe que Stace Silv. *l. I. Carm. ij. v.* 263. lui a donné le ſurnom de *Pompejanus*.

*Nec Pompejanus placeant magis otia* Sarni.

Silius Italicus donne au *Sarnus* l'épithete de *mitis*.

*Sarraſtes etiam populos, totaſque videres*
Sarni *mitis opes.*

Il exhalte les richeſſes du *Sarnus*, ſans doute, parce que c'étoit une riviere navigable. Quant aux peuples *Sarraſtes* dont il parle, cette expreſſion eſt priſe de Virgile, où on lit Æneid, *l. VII. v.* 738.

Sarraſtes *populos, & quæ rigat æquora*, Sarnus.

Sur quoi Servius remarque, que ces peuples étoient ainſi appellés du nom du fleuve *Sarnus*, ſur les bords duquel ils habitoient. Le nom moderne du *Sarnus*, c'eſt *Sarno*. (*D. J.*)

*SARON* ou *SARONA*, (*Géog. ſacrée.*) les interpretes de l'Ecriture diſtinguent trois cantons dans la Paleſtine nommés *Saron*. Le premier étoit entre le mont Tabor & la mer de Tibériade. Le ſecond, entre la ville de Céſarée & Joppé. Le troiſieme étoit

au-delà du Jourdain, & appartenoit à la tribu de Gad. Les cantons de ce nom étoient célebres dans le pays, pour leur agrément & leur fertilité ; car Iſaïe dit comme en proverbe, *la beauté du Carmel & du Saron.* (*D. J.*)

SARON, ſ. m. (*Mythol.*) dieu particulier des matelots; les Grecs par cette raiſon lui avoient donné le nom du bras de mer qui eſt proche de Corinthe ou du golfe *Saronique*. Ce *Saron*, divinité, n'eſt autre vraiſſemblablement que le prince dont parle Pauſanias, *in Corinth.* & qui étoit roi de Corinthe. » Althépus, dit-il, fut le ſucceſſeur de *Saron*, qui bâtit un temple à Diane Saronique dans un lieu nommé le *marais Phabéen*. Ce prince chaſſant ſur le bord de la mer un cerf qui ſe mit à la nage, il le pourſuivit de même ; mais épuiſé de forces, & laſſé de luter contre les flots, il ſe noya. Son corps fut apporté dans le bois ſacré de Diane, & inhumé dans le parvis du temple ; cette aventure a été cauſe que le marais a changé de nom, & s'appelle le *marais Saronique.* (*D. J.*)

SARON, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnèſe, dans la contrée de Troezène, ſelon Etienne le géographe. Euſtathe parle auſſi du fleuve *Saron* qui étoit dans la même contrée, & qui, ſelon lui, avoit donné le nom au golfe Saronique. (*D. J.*)

SARON, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Ghilan ; les géographes du pays, ſelon Tavernier, la mettent à *76. 20. de longitude*, & à *36. 15. de latitude.* (*D. J.*)

SARONIDES, ſ. m. plur. (*Hiſt. des Gaulois.*) druides du ſecond ordre, autrement nommés *Bardes* ; ils jouoient des inſtrumens & chantoient à la tête des armées avant & après les combats, pour exciter & louer la valeur des ſoldats, ou blâmer ceux qui avoient trahi leur devoir. Le premier, & originairement l'unique collége des *Saronides*, étoit entre Chartres & Dreux ; c'étoit auſſi le chef-lieu des druides, & l'on en voit encore des veſtiges. (*D. J.*)

*SARONIES*, (*Mythol.*) Σαρωνία, fêtes que l'on célébroit tous les ans à Troezène en l'honneur de Diane *Saronide*, ainſi nommée de Saron, le troiſieme roi de Troezène, qui bâtit un temple à la déeſſe, & inſtitua la fête en ſon honneur. Potter, *Archæolog. græc. t. I. p. 439.* (*D. J.*)

SARONIQUE GOLFE, *Saronicus ſinus*, (*Géog. anc.*) golfe au midi de l'Attique : ce golfe, ſelon Strabon, *l. VIII.* étoit appellé *pont* par quelques-uns, & *détroit* par d'autres ; ce qui fait, ajoute-t-il, qu'on l'appelle auſſi *mer Saronique*, πέλαγος Σαρωνικόν. Sa longueur ſe prenoit depuis Cenchrées juſqu'au promontoire *Sunium* ; & ſa largeur ou ſon entrée, depuis ce promontoire juſqu'à celui du Péloponnèſe, appellé *Scyllæum* ; car Euripide *Hippolyto*, *v. 1200.* en parlant de Troezène, dit qu'elle étoit ſituée ſur la mer *Saronique* :

Πρὸς πόντον ἤδη κειμένη Σαρωνικὸν,
*Sita jam ad mare Saronicum.*

Pline, *l. IV. c. v.* remarque que ce golfe étoit anciennement bordé d'une forêt de chênes, & que c'étoit-là l'origine de ſon nom.

Ce golfe ſi célebre dans l'hiſtoire ancienne, eſt enfermé entre le promontoire *Sunium*, appellé aujourd'hui *capo-Coloni*, ſur la côte de l'Attique, & le cap *Scyllæum*, à préſent *capo-Skillo*, ſur la côte de la Morée : ces promontoires ſont éloignés l'un de l'autre d'onze lieues. Il y a pluſieurs îles dans ce golfe ; les principales ſont Egine, Coulouri, & Porus ; & ce ſont les ſeules qui ſoient habitées. Ceux qui y demeurent avoient un vaivode & un cadi, qui étoient communs à ces trois îles ; mais ils ont jugé à propos de s'accommoder avec le capitan bacha, & de lui donner tous les ans ſept cens quatre-vingt piaſtres ; ce qui les exempte de tous les droits qu'on auroit pu exiger d'eux. Ils pourroient vivre à leur aiſe, ſi les corſaires ne les incommodoient pas ſi ſouvent qu'ils ſont ; puiſqu'ils ont aſſez de terres à cultiver pour le petit nombre d'habitans qui occupent ces trois îles.

Ce golfe prend aujourd'hui ſon nom d'*Egine*, quoique nos mariniers lui donnent celui d'*Engia*. C'eſt la plus haute pointe du promontoire *Sunium*, qu'on voit oueſt-nord-oueſt. On la découvre du mont Himette du ſud-oueſt à l'oueſt, & de Coulouri ou Salamine plus au ſud ; on la compte à neuf lieues de la côte la plus proche de l'Attique, à douze de Porto-Lione, & environ à ſix de la Morée. Elle a près de quinze lieues de tour : il n'y a point de port pour les vaiſſeaux, & ils ſont obligés de donner fond entre les îlets Angeſtri, Douronte, & Moni. Il n'y a plus ni ville ni village, à la réſerve de celui d'Egine.

Le nom de *Saronique* donné à ce golfe, vient de ce que le fleuve Saron s'y décharge à l'oueſt vers l'Hexamile ; car c'eſt ainſi qu'on appelle maintenant l'iſthme de Corinthe : la longueur du golfe eſt à-peu-près de 24 lieues. (*D. J.*)

SAROS, ſ. m. (*Aſtron.*) ou période chaldaïque, eſt un cycle qui contient 223 lunaiſons. Cette période eſt de 18 ans, & d'environ 11 jours, & elle ramene les éclipſes à-peu-près dans les mêmes points du ciel. M. Halley, après avoir reſtitué un paſſage de Pline, où il eſt parlé du *ſaros* chaldaïque, ou retour périodique des éclipſes après 223 lunaiſons, avoit fait uſage de cette période dès l'an 1684, pour en déduire les irrégularités du mouvement de la lune. *Voyez* LUNE. (*O*)

SAROZ, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, aux confins de la Pologne, qui le borne à l'orient ſeptentrional. Il a les monts Krapach à l'orient, & les comtés de Scépus au couchant. (*D. J.*)

SARPEDON, (*Géog. anc.*) promontoire de la Cilicie ; Strabon, *l. XIV. p. 670.* le met au voiſinage de l'embouchure du fleuve Calycadnus ; Ptolomée, *l. V. c. viij.* qui le nomme *Sarpedorum extrema*, le marque ſur la côte de la Cétide, entre Aphrodyſia, & l'embouchure du Calycadnus.

Ce promontoire devint célebre par le traité de paix des Romains avec Antiochus ; c'eſt de lui qu'Apollon avoit pris le nom de *Sarpedonius* : il y avoit à Séleucie, ſelon Zoſime, *l. I. c. lvij.* un temple d'Apollon Sarpédonien, & dans le temple un oracle. Strabon dit la même choſe de Diane, ſans néanmoins marquer que ce temple fût à Séleucie. Il y a auſſi dans la Cilicie, dit-il, *l. XIV. p. 676.* un temple de Diane Sarpédonienne avec un oracle. (*D. J.*)

SARRASIN, *voyez* BLÉ NOIR.

SARRASINS, *ou* SARASINS, & SARAZINS, (*Hiſt. mod.*) peuples de l'Arabie, qui deſcendoient des *Saraceni*. Ils faiſoient la principale force de l'armée de Mahomet, & ſes ſucceſſeurs acheverent par leur bravoure, les conquêtes que ce fondateur de la religion muſulmane avoit commencées, & qu'il ſe propoſoit de pourſuivre quand il mourut en 633.

Les califes uniſſant comme lui l'autorité ſouveraine à la puiſſance pontificale, joignirent à l'Arabie déja conquiſe, le reſte de la Paleſtine, la Syrie, l'Egypte, & la Perſe.

Cet empire ſe démembra, & s'étendit dans la ſuite ſous la puiſſance de divers conquérans. Les Turcs, peuple venu du Turkeſtan en Aſie, après avoir embraſſé la religion muſulmane des *Sarraſins*, leur enleverent avec le tems de vaſtes pays, qui joints aux débris de Trébiſonde & de Conſtantinople, ont formé l'empire ottoman : l'Egypte eut pour gouverneurs ſes ſoudans particuliers.

Les *Sarraſins* qui avoient ſoumis les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, furent appellés

en Eſpagne par le comte Julien. On les nomme également *Sarraſins* à cauſe de leur origine, & *Maures*, parce qu'ils étoient établis dans les trois Mauritanies.

Le comte Julien étoit chez eux en ambaſſade, lorſque ſa fille fut deshonorée par Rodrigue roi d'Eſpagne. Le comte outragé s'adreſſa à eux pour le venger, & commandés par un émir, ils conquirent toute l'Eſpagne, après avoir gagné en 714 la célebre bataille où Rodrigue perdit la vie. L'archevêque Opas prêta ſerment de fidélité aux *Sarraſins*, & conſerva ſous eux beaucoup d'autorité ſur les égliſes chrétiennes que les vainqueurs tolérerent.

L'Eſpagne, à la réſerve des cavernes & des roches de l'Aſturie, fut ſoumiſe en 14 mois à l'empire des califes. Enſuite, ſous Abdérame, vers l'an 734, d'autres *Sarraſins* ſubjuguerent la moitié de la France; & quoique dans la ſuite ils furent affoiblis par les victoires de Charles Martel, & par leurs diviſions, ils ne laiſſerent pas de conſerver des places dans la Provence.

« En 828, les mêmes *Sarraſins* qui avoient ſubjugué l'Eſpagne, firent des incurſions en Sicile, & » déſolerent cette île, ſans que les empereurs grecs, » ni ceux d'occident, puſſent alors les en chaſſer. » Ces conquérans alloient ſe rendre maîtres de l'Italie, s'ils avoient été unis; mais leurs fautes ſauverent Rome, comme celles des Carthaginois la » ſauverent autrefois.

» Ils partent de Sicile en 846 avec une flotte nombreuſe: ils entrent par l'embouchure du Tibre; & » ne trouvant qu'un pays preſque deſert, ils vont » aſſiéger Rome. Ils prirent les dehors, & ayant » pillé la riche égliſe de ſaint Pierre hors des murs, » ils leverent le ſiége pour aller combattre une armée de François qui venoit ſecourir Rome, ſous » un général de l'empereur Lothaire. L'armée françoiſe fut battue; mais la ville rafraîchie fut manquée; & cette expédition qui devoit être une » conquête, ne devint par leur meſintelligence, » qu'une ſimple incurſion ».

Cependant ils étoient alors redoutables à-la-fois à Rome & à Conſtantinople; maîtres de la Perſe, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique juſqu'au mont Atlas, & des trois quarts de l'Eſpagne. Il faut lire l'hiſtoire de ces peuples & de leurs conquêtes par M. Ockley; elle a été imprimée à Paris, en 1748, 2. *vol. in-4°*.

Ce que je ne puis m'empêcher de remarquer, c'eſt que cette nation ne ſongea pas plutôt à devenir la maîtreſſe du monde, qu'à l'exemple des autres, qui avant elle en avoient fait la conquête, elle ſe déclara d'une maniere particuliere en faveur des Sciences; elle donna retraite aux Lettres chaſſées de Rome & d'Athènes. On cultiva la Philoſophie dans les académies du Caire, de Conſtantine, de Sigilſmèſe, de Baſora, d'Hubbede, de Fez, de Maroc, de Tunis, de Tripoli, d'Alexandrie, & de Coufah.

Malheureuſement les *Sarraſins* l'avoient reçue fort altérée des mains des derniers interpretes, & ils n'étoient point en état de la rétablir dans ſon véritable ſens. Ils y trouvoient trop d'obſtacles, & dans leur langue, qui leur rendoit le tour des langues étrangeres difficile à entendre, & dans le caractere de leur génie, plus propre à courir après le merveilleux, ou à approfondir des ſubtilités, qu'à s'arrêter à des vérités ſolides.

Leur théologie rouloit ſur des idées abſtraites; ils ſe perdoient dans leurs recherches profondes ſur les noms de Dieu & des anges: ils tournoient en aſtrologie judiciaire, la connoiſſance qu'ils avoient du ciel: enfin, attachant des myſteres & des ſecrets à de ſimples ſymboles, ils croyoient poſſéder l'art de venir à bout de leurs deſſeins, par un uſage arbitraire de lettres ou de nombres.

Les juifs jouirent en orient de la plus grande tolérance, ſous la domination des *Sarraſins*. Perſécutés par-tout ailleurs, ils avoient une reſſource dans la bonté des califes, ſoit que les Mahométans uſaſſent de cette indulgence, en conſidération de ce que leur prophete s'étoit ſervi d'un juif pour rédiger l'alcoran; ſoit que ce fût un effet de la douceur qu'inſpire naturellement l'amour des Lettres. Les juifs eurent la permiſſion d'établir leurs académies de Frora & de Piendébita, au voiſinage de Coufah & de Bagdat, où les princes *Sarraſins* tenoient ſucceſſivement le ſiége de leur empire.

Ils emprunterent de leurs nouveaux maîtres l'uſage de la Grammaire, & employerent alors la maſſore à l'exemple des *Sarraſins*, qui avoient ajouté des points à l'alcoran du tems d'Omar: ils firent auſſi des traductions de livres arabes.

Enfin, comme les *Sarraſins* aimoient ſur-tout l'Aſtronomie & la Médecine, les juifs s'appliquerent avec ſuccès à ces deux ſciences, qui ont été ſouvent depuis une ſource de gloire & de richeſſes pour pluſieurs particuliers de cette nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT).

SARRASINS *ou* ARABES, *philoſophie des*, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) *voyez* ce que nous en avons déja dit à l'*article* ARABES, où nous avons conduit l'hiſtoire philoſophique de ces peuples depuis ſa premiere origine, juſqu'au tems de l'iſlamiſme. C'eſt à ce moment que nous allons la reprendre. Les ſciences s'éteignoient par-tout; une longue ſuite de conquérans divers avoient bouleverſé les empires ſubſiſtans, & laiſſé après eux l'ignorance & la miſere; les Chrétiens même s'étoient abrutis, lorſque les *Sarraſins* feuilleterent les livres d'Ariſtote, & releverent la Philoſophie défaillante.

Les Arabes n'ont connu l'écriture que peu de tems avant la fondation de l'égire. Antérieurement à cette époque on peut les regarder comme des idolâtres groſſiers, ſur leſquels un homme qui avoit quelque éloquence naturelle pouvoit tout. Tels furent Sahan, Wayel, & ſur-tout Koſſus: ceux qu'ils déſignerent par le titre de *chated*, étoient pâtres, aſtrologues, muſiciens, médecins, poëtes, légiſlateurs & prêtres; caracteres qu'on ne trouve jamais réunis dans une même perſonne, que chez les peuples barbares & ſauvages. Ouvrez les faſtes des nations; & lorſqu'ils vous entretiendront d'un homme chargé d'interpreter la volonté des dieux, de les invoquer dans les tems de calamités générales, de chanter les faits mémorables, d'ordonner des entrepriſes, d'infliger des châtimens, de décerner des récompenſes, de preſcrire des lois eccléſiaſtiques, politiques & civiles, de marquer des jours de repos & de travail, de lier ou d'abſoudre, d'aſſembler ou de diſperſer, d'armer ou de deſarmer, d'impoſer les mains pour guérir ou pour exterminer; concluez que c'eſt le tems de la profonde ignorance. A meſure que la lumiere s'accroîtra, vous verrez ces fonctions importantes ſe ſéparer; un homme commandera; un autre ſacrifiera; un troiſieme guérira; un quatrieme plus ſacré les immortaliſera par ſes chants.

Les Arabes avoient peut-être avant l'iſlamiſme quelques teintures de poéſie & d'aſtrologie, telles qu'on peut les ſuppoſer à un peuple qui parle une langue fixée, mais qui ignore l'art d'écrire.

Ce fut un habitant d'Ambare, appellé *Moramere*, qui inventa les caracteres arabes peu de tems avant la naiſſance de Mahomet, & cette découverte demeura ſi ſecrette entre les mains des coraishites, qu'à peine ſe trouvoit-il quelqu'un qui ſût lire l'alcoran lorſque les exemplaires commencerent à s'en multiplier. Alors la nation étoit partagée en deux claſſes, l'une d'érudits, qui ſavoient lire, & l'autre d'idiots. Les premiers réſidoient à Médine, les ſeconds à la

Mecque. Le ſaint prophete ne ſavoit ni lire ni écrire : de-là la haine des premiers muſulmans contre toute eſpece de connoiſſance ; le mépris qui s'en eſt perpétué chez leurs ſucceſſeurs ; & la plus longue durée garantie aux menſonges religieux dont ils ſont entêtés.

*Voyez à l'article* ARABES ce qui concerne les Nomades & les Zabiens.

Mahomet fut ſi convaincu de l'incompatibilité de la Philoſophie & de la Religion, qu'il décerna peine de mort contre celui qui s'appliqueroit aux arts libéraux : c'eſt le même preſſentiment dans tous les tems & chez tous les peuples, qui a fait haſarder de décrier la raiſon.

Il étoit environné d'idolâtres, de zabiens, de juifs & de chrétiens. Les idolâtres ne tenoient à rien ; les zabiens étoient diviſés ; les juifs miſérables & mépriſés ; & les chrétiens partagés en monophyſites ou jacobites & orthodoxes, ſe déchiroient. Mahomet ſut profiter de ces circonſtances pour les amener tous à un culte qui ne leur laiſſoit que l'alternative de choiſir de belles femmes, ou d'être exterminés.

Le peu de lumiere qui reſtoit s'affoiblit au milieu du tumulte des armes, & s'éteignit au ſein de la volupté ; l'alcoran fut le ſeul livre ; on brûla les autres, ou parce qu'ils étoient ſuperflus s'ils ne contenoient que ce qui eſt dans l'alcoran, ou parce qu'ils étoient pernicieux, s'ils contenoient quelque choſe qui n'y fût pas. Ce fut le raiſonnement d'après lequel un des généraux *ſarrazins* fit chauffer pendant ſix mois les bains publics avec les précieux manuſcrits de la bibliotheque d'Alexandrie. On peut regarder Mahomet comme le plus grand ennemi que la raiſon humaine ait eu. Il y avoit un ſiecle que ſa religion étoit établie, & que ce furieux impoſteur n'étoit plus, lorſqu'on entendoit des hommes remplis de ſon eſprit s'écrier que Dieu puniroit le calife Almamon, pour avoir appellé les ſciences dans ſes états, au détriment de la ſainte ignorance des fideles croyans ; & que ſi quelqu'un l'imitoit, il falloit l'empaler, & le porter ainſi de tribu en tribu, précédé d'un héraut qui diroit, voilà quelle a été & quelle ſera la récompenſe de l'impie qui préférera la Philoſophie à la tradition & au divin alcoran.

Les Ommeades qui gouvernerent juſqu'au milieu du ſecond ſiecle de l'hégire, furent des défenſeurs rigoureux de la loi de l'ignorance, & de la politique du ſaint prophete. L'averſion pour les Sciences & pour les Arts ſe ralentit un peu ſous les Abaſſides. Au commencement du jx. ſiecle, Abul-Abbas Al-Mamon & ſes ſucceſſeurs, inſtituerent les pélerinages, éleverent des temples, preſcrivirent des prieres publiques, & ſe montrerent ſi religieux, qu'ils purent accueillir la ſcience & les ſavans ſans s'expoſer.

Le calife Walid défendit aux chrétiens l'uſage de la langue greque ; & cet ordre ſingulier donna lieu à quelques traductions d'auteurs étrangers en arabe.

Abug-Jaafar Al-manſor, ſon ſucceſſeur, oſa attacher auprés de lui un aſtrologue & deux médecins chrétiens, & étudier les Mathématiques & la Philoſophie : on vit paroître ſans ſcandale deux livres d'Homere traduits en ſyriaque, & quelques autres ouvrages.

Abug-Jaafar Haron Raſchid marcha ſur les traces d'Al-manſor, aima la poéſie, propoſa des récompenſes aux hommes de lettres, & leur accorda une protection ouverte.

Ces ſouverains ſont des exemples frappans de ce qu'un prince aimé de ſes peuples peut entreprendre & exécuter. Il faut qu'on ſache qu'il n'y a point de religion que les mahométans haïſſent autant que la chrétienne ; que les ſavans que ces califes abaſſides raſſemblerent autour d'eux, étoient preſque tous chrétiens ; & que le peuple heureux ſous leur gouvernement, ne ſongea pas à s'en offenſer.

Mais le regne d'Al-Mamon, ou Abug Jaafar Abdallah, fut celui des Sciences, des Arts, & de la Philoſophie ; il donna l'exemple, il s'inſtruiſit. Ceux qui prétendoient à ſa faveur, cultiverent les ſciences. Il encouragea les *Sarraſins* à étudier ; il appella à ſa cour ceux qui paſſoient pour verſés dans la littérature grecque, juifs, chrétiens, arabes ou autres, ſans aucune diſtinction de religion.

On ſera peut-être ſurpris de voir un prince muſulman fouler aux piés ſi fierement un des points les plus importans de la religion dominante ; mais il faut conſidérer que la plûpart des habitans de l'Arabie étoient chrétiens ; qu'ils exerçoient la Médecine, connoiſſance également utile au prince & au prêtre, au ſujet hérétique & au ſujet orthodoxe ; que le commerce qu'ils faiſoient les rendoit importans ; & que malgré qu'ils en euſſent, par une ſupériorité néceſſaire des lumieres ſur l'ignorance, les *Sarraſins* leur accordoient de l'eſtime & de la vénération. Philopone, philoſophe ariſtotélicien, ſe fit reſpecter d'Amram, général d'Omar, au milieu du ſac d'Alexandrie.

Jean Meſué fut verſé dans la Philoſophie, les Lettres & la Médecine ; il eut une école publique à Bagdat ; il fut protégé des califes, depuis Al-Rashide Al-Mamom, juſqu'à Al-Motawaccille ; il forma des diſciples, parmi leſquels on nomme Honam Ebn Iſaac, qui étoit arabe d'origine, chrétien de religion, & médecin de profeſſion.

Honam traduiſit les Grecs en arabe, commenta Euclide, expliqua l'almageſte de Ptolomée, publia les livres d'Eginete, & la ſomme philoſophique ariſtotélique de Nicolas, en ſyriaque, & fit connoître par extraits Hippocrate & Galien.

Les ſouverains ſont de l'eſprit des peuples tout ce qu'il leur plaît ; au tems de Meſué, ces ſuperſtitieux muſulmans, ces féroces contempteurs de la raiſon, voyoient ſans chagrin une école publique de philoſophie s'ouvrir à côté d'une moſquée.

Cependant les imprudens chrétiens attaquoient l'alcoran, les juifs s'en mocquoient, les philoſophes le négligeoient, & les fideles croyans ſentoient la néceſſité de jour en jour plus urgente de recourir à quelques hommes inſtruits & perſuadés, qui défendiſſent leur culte, & qui repouſſaſſent les attaques de l'impiété. Cette néceſſité les réconcilia encore avec l'érudition ; mais bientôt on attacha une foule de ſens divers aux paſſages obſcurs de l'alcoran ; l'un y vit une choſe, un autre y vit une autre choſe ; on diſputa, & l'on ſe diviſa en ſectes qui ſe damnerent réciproquement. Cependant l'Arabie, la Syrie, la Perſe, l'Egypte, ſe peuplerent de philoſophes, & la lumiere échappée de ces contrées commença à poindre en Europe.

Les contemporains & les ſucceſſeurs d'Al-mamon ſe conformerent à ſon goût pour les ſciences ; elles furent cultivées juſqu'au moment où effrayées, elles s'enfuirent dans la Perſe, dans la Scythie & la Tartarie, devant Tamerlan. Un ſecond fléau ſuccéda à ce premier ; les Turcs renverſerent l'empire des *Sarraſins*, & la barbarie ſe renouvella avec ſes ténebres.

Ces événemens qui abrutiſſoient des peuples, en civiliſoient d'autres, les tranſmigrations forcées conduiſirent quelques ſavans en Afrique & dans l'Eſpagne, & ces contrées s'éclairerent.

Après avoir ſuivi d'un coup-d'œil rapide les révolutions de la ſcience chez les *Sarraſins*, nous allons nous arrêter ſur quelques détails.

Le mahométiſme eſt diviſé en plus de ſoixante & dix ſectes : la diverſité des opinions tombe particulierement ſur l'unité de Dieu & ſes attributs, ſes decrets & ſon jugement, ſes promeſſes & ſes châtimens, la prophétie & les fonctions du ſacerdoce : de-là les

Hanifites, les Melkites, les Schafites, les Henbalites, les Mutazalites, *&c.*... & toutes ces diſtinctions extravagantes qui ſont nées, qui naiſſent & qui naîtront dans tous les tems & chez tous les peuples où l'on appliquera les notions de la Philoſophie aux dogmes de la Théologie. La fureur de concilier Ariſtote avec Mahomet, produiſit parmi les muſulmans les mêmes folies que la même fureur de concilier le même philoſophe avec Jeſus-Chriſt avoit produites ou produiſit parmi les chrétiens; ils eurent leur *al-calam* ou théoſophie.

Dans les commencemens les muſulmans prouvoient la divinité de l'alcoran avec un glaive bien tranchant: dans la ſuite, ils crurent devoir employer auſſi la raiſon; & ils eurent une philoſophie & une théologie ſcholaſtique, & des moliniſtes & des janſéniſtes, & des déiſtes & des pyrrhoniens, & des athées & des ſceptiques.

Alkinde naquit à Baſra de parens illuſtres; il fut chéri de Al-Mamon, de Al-Moſateme & de Ahmede; il s'appliqua particulierement aux Mathématiques & à la Philoſophie: Ariſtote étoit deſtiné à étouffer ce que la nature produiroit de génie chez preſque tous les peuples; Alkindi fut une de ſes victimes parmi les *Sarraſins*. Après avoir perdu ſon tems aux cathégories, aux prédicamens, à l'art ſophiſtique, il ſe tourna du côté de la Médecine avec le plus grand ſuccès; il ne négligea pas la philoſophie naturelle; ſes découvertes le firent ſoupçonner de magie. Il avoit appliqué les Mathématiques à la Philoſophie; il appliqua la Philoſophie à la Médecine; il ne vit pas que les Mathématiques détruiſoient les ſyſtèmes en Philoſophie, & que la Philoſophie les introduiſoit en Médecine. Il fut ecclectique en religion; il montra bien à un interprete de la loi qui le déchiroit publiquement, & qui avoit même attenté à ſa vie, la différence de la Philoſophie & de la ſuperſtition; il auroit pu le châtier, ou employer la faveur dont il jouiſſoit à la cour, & le perdre; il ſe contenta de le reprimander doucement, & de lui dire: « ta religion » te commande de m'ôter la vie, la mienne de te ren» dre meilleur ſi je puis: viens que je t'inſtruiſe, & » tu me tueras après ſi tu veux ». Que penſe-t-on qu'il apprit à ce prêtre fanatique? l'Arithmétique & la Géométrie. Il n'en fallut pas davantage pour l'adoucir & le réformer; c'eſt peut-être ainſi qu'il en faudroit uſer avec les peuples féroces, ſuperſtitieux & barbares. Faites précéder le miſſionnaire par un géométre; qu'ils ſachent combiner des vérités, & puis vous leur ferez combiner enſuite des idées plus difficiles.

Thabit ſuivit la méthode d'Alkindi; il fut géométre, philoſophe, théologien & médecin ſous le calife Mootade. Il naquit l'an de l'hégire 221, & mourut l'an de la même époque 288.

Al-Farabe mépriſa les dignités & la richeſſe, s'enfuit de la maiſon paternelle, & s'en alla entendre Meſué à Bagdad; il s'occupa de la Dialectique, de la Phyſique, de la Méthaphyſique, & de la Politique; il joignit à ces études celles de la Géométrie, de la Médecine, & de l'Aſtronomie, ſans leſquelles on ne ſe diſtinguoit pas dans l'école de Meſué. Sa réputation parvint juſqu'à l'oreille des califes; on l'appella; on lui propoſa des récompenſes, mais rien ne lui parut préférable aux douceurs de la ſolitude & de la méditation; il abandonna la cour au crime, à la volupté, à la fauſſeté, à l'ambition, au menſonge & à l'intrigue: celui-ci ne ſut pas ſeulement de la philoſophie, il fut philoſophe; une ſeule choſe l'affligeoit, c'eſt la briéveté de la vie, l'infirmité de l'homme, ſes beſoins naturels, la difficulté de la ſcience, & l'étendue de la nature. Il diſoit, du pain d'orge, de l'eau d'un puits, un habit de laine; & loin de moi ces joies trompeuſes, qui finiſſent par des larmes. Il s'étoit attaché à Ariſtote; il embraſſa les mêmes objets. Ses ouvrages furent eſtimés des Arabes & des Juifs: ceux-ci les traduiſirent dans leur langue. Il mourut l'an 339 de l'hégire, à l'âge de 80 ans.

Eſchiari ou al-Aſshari appliqua les principes de la philoſophie péripatéticienne aux dogmes relevés de l'iſlamiſme, fit une théologie nouvelle, & devint chef de la ſecte appellée de ſon nom des *Aſsharites*; c'eſt un ſyncretiſme théoſophique. Il avoit été d'abord motazalite, & il étoit dans le ſentiment que Dieu eſt néceſſité de faire ce qu'il y a de mieux pour chaque être; mais il quitta cette opinion.

Aſshari, ſuivant à toute outrance les abſtractions, diſtinctions, préciſions ariſtotéliques, en vint à ſoutenir que l'exiſtence de Dieu différoit de ſes attributs.

Il ne vouloit pas qu'on inſtituât de comparaiſon entre le créateur & la créature. Maimonide qui vivoit au milieu de tous ces héréſiarques muſulmans, dit qu'Ariſtote attribuoit la diverſité des individus à l'accident, Aſaria à la volonté, Mutazali à la ſageſſe; & il ajoute pour nous autres Juifs, c'eſt une ſuite du mérite de chacun & de la raiſon générale des choſes.

La doctrine d'Aſshari fit les progrès les plus rapides. Elle trouva des ſectateurs en Aſie, en Afrique, & en Eſpagne. Ce fut le docteur orthodoxe par excellence. Le nom d'héréſiarque demeura aux autres théologiens. Si quelqu'un oſoit accuſer de fauſſeté le dogme d'Aſshari, il encouroit peine de mort. Cependant il ne ſe ſoutint pas avec le même crédit en Aſie & en Egypte. Il s'éteignit dans la plûpart des contrées au tems de la grande révolution; mais il ne tarda pas à ſe renouveller, & c'eſt aujourd'hui la religion dominante; on l'explique dans les écoles; on l'enſeigne aux enfans; on l'a miſe en vers, & je me ſouviens bien, dit Léon, qu'on me faiſoit apprendre ces vers par cœur quand j'étois jeune.

Abul Huſſein Eſſophi ſuccéda à al-Aſshari. Il naquit à Bagdad; il y fut élevé; il y apprit la philoſophie & les mathématiques, deux ſciences qu'on faiſoit marcher enſemble & qu'il ne faudroit jamais ſéparer. Il poſſéda l'aſtronomie au point qu'on dit de lui, que la terre ne fut pas auſſi-bien connue de Ptolomée que le ciel d'Eſſophi. Il imagina le premier un planiſphere, où le mouvement des planetes étoit rapporté aux étoiles fixes. Il mourut l'an 383 de l'hégire.

Qui eſt-ce qui a parcouru l'hiſtoire de la Médecine & qui ignore le nom de Rasès, ou al-Raſe, ou Abubecre? Il naquit à Rac, ville de Perſe, d'où ſon pere l'emmena à Bagdad pour l'initier au commerce; mais l'autorité ne ſubjugue pas le génie. Rasès étoit appellé par la nature à autre choſe qu'à vendre ou acheter. Il prit quelque teinture de Médecine, & s'établit dans un hôpital. Il crut que c'étoit là le grand livre du médecin, & il crut bien. Il ne négligea pas l'érudition de la philoſophie, ni celle de ſon art; ce fut le Galien des Arabes. Il voyagea: il parcourut différens climats. Il converſa avec des hommes de toutes ſortes de profeſſions; il écouta ſans diſtinction quiconque pouvoit l'inſtruire ou des médicamens, ou des plantes, ou des métaux, ou des animaux, ou de la philoſophie, ou de la chirurgie, ou de l'hiſtoire naturelle, ou de la phyſique, ou de la chimie. Arnauld de Villeneuve diſoit de lui: cet homme fut profond dans l'expérience, ſûr dans le jugement, hardi dans la pratique, clair dans la ſpéculation. Son mérite fut connu d'Almanſor qui l'appella en Eſpagne, où Rasès acquit des richeſſes immenſes. Il devint aveugle à quatre-vingt ans; & mourut à Cordoue âgé de quatre-vingt-dix, l'an de l'hégire 101. Il laiſſa une multitude incroyable d'opuſcules; il nous en reſte pluſieurs.

Avicenne naquit à Bochara l'an 370 de l'hégire,

d'un pere qui connut de bonne heure l'eſprit excellent de ſon fils & le cultiva. Avicenne, à l'âge où les enfans bégayent encore, parloit diſtinctement d'arithmétique, de géométrie, & d'aſtronomie. Il fut inſtruit de l'iſlamiſme dans la maiſon; il alla à Bagdad étudier la médecine & la philoſophie rationelle & expérimentale. J'ai pitié de la maniere dont nous employons le tems, quand je parcours la vie d'Avicenne. Les jours & les nuits ne lui ſuffiſoient pas, il en trouvoit la durée trop courte. Il faut convenir que la nature leur avoit été bien ingrate, à lui & à ſes contemporains, ou qu'elle nous a bien favoriſés, ſi nous devenons plus ſavans au milieu du tumulte & des diſtractions, qu'ils ne l'ont été après leurs veilles, leurs peines, & leur aſſiduité. Son mérite le conduiſit à la cour; il y jouit de la plus grande conſidération, mais il ignoroit le ſort qui l'attendoit. Il tomba tout-à-coup du faîte des honneurs & de la richeſſe au fond d'un cachot. Le ſultan Jaſochbagh avoit conféré le gouvernement de la contrée natale d'Avicenne à ſon neveu. Celui-ci s'étoit attaché notre philoſophe en qualité de médecin, lorſque le ſultan allarmé ſur la conduite de ſon neveu, réſolut de s'en défaire par le poiſon, & par la main d'Avicenne. Avicenne ne voulut ni manquer au maître qui l'avoit élevé, ni à celui qu'il ſervoit. Il garda le ſilence & ne commit point le crime; mais le neveu de Joſochbagh inſtruit avec le tems du projet atroce de ſon oncle, punit ſon médecin du ſecret qu'il lui en avoit fait. Sa priſon dura deux ans. Sa conſcience ne lui reprochoit rien, mais le peuple qui juge, comme on ſait, le regardoit comme un monſtre d'ingratitude. Il ne voyoit pas qu'un mot indiſcret auroit armé les deux princes, & fait répandre des fleuves de ſang. Avicenne fut un homme voluptueux; il écouta le penchant qu'il avoit au plaiſir, & ſes excès furent ſuivis d'une dyſſenterie qui l'emporta, l'an 428 de l'hégire. Lorſqu'il étoit entre la mort & la vie, les inhumains qui l'environnoient lui diſoient: eh bien, grand médecin, que ne te guéris-tu? Avicenne indigné ſe fit apporter un verre d'eau, y jetta un peu d'une poudre qui la glaça ſur-le-champ, dicta ſon teſtament, prit ſon verre de glace, & mourut. Il laiſſa à ſon fils unique, Hali, homme qui s'eſt fait un nom dans l'hiſtoire de la Médecine, une ſucceſſion immenſe. Freind a dit d'Avicenne, qu'il avoit été louche en médecine & aveugle en philoſophie; ce jugement eſt ſévere. D'autres prétendent que ſon *Canon medicinæ*, prouve avec tous ſes défauts, que ce fut un homme divin; c'eſt aux gens de l'art à l'apprécier.

Sortis de l'Aſie, nous allons entrer en Afrique & dans l'Europe, & paſſer chez les Maures. Eſſereph-Eſſachalli, le premier qui ſe préſente, naquit en Sicile; ce fut un homme inſtruit & éloquent. Il eut les connoiſſances communes aux ſavans de ſon tems, mais il les ſurpaſſa dans la coſmographie. Il fut connu & protégé du comte Roger, qui préféroit la lecture du *ſpatiatorium locorum* d'Eſſachalli à celle de l'almageſte de Ptolomée, parce que Ptolomée n'avoit traité que d'une partie de l'univers, & qu'Eſſachalli avoit embraſſé l'univers entier. Ce philoſophe ſe défit des biens qu'il tenoit de ſon ſouverain, renonça aux eſpérances qu'il pouvoit encore fonder ſur ſa libéralité, quitta la cour & la Sicile, & ſe retira dans la Mauritanie.

*Thograi* naquit à Iſpahan. Il fut poëte, hiſtorien, orateur, philoſophe, médecin & chimiſte. Cet homme né malheureuſement pour ſon bonheur, accablé des bienfaits de ſon maître, élevé à la ſeconde dignité de l'empire, toujours plus riche, plus conſidéré, & plus mécontent, n'ouvroit la bouche, ne prenoit la plume que pour ſe plaindre de la perverſité du ſort & de l'injuſtice des hommes; c'étoit le ſujet d'un poëme qu'il compoſoit lorſque le ſultan ſon maître entra dans ſa tente. Celui-ci, après en avoir lû quelques vers, lui dit: « Thograi, je vois que tu es mal avec toi-» même; écoute, & reſſouviens-toi de ma prédiction. » Je commande à la moitié de l'Aſie; tu es le premier » d'un grand empire après moi; le ciel a verſé ſur » nous ſa faveur, il ne dépend que de nous d'en jouir. » Craignons qu'il ne puniſſe un jour notre ambition » par quelques revers; nous ſommes des hommes, » ne veuillons pas être des dieux ». Peu de tems après, le ſultan, plus ſage dans la ſpéculation que dans la pratique, fut jette dans un cachot avec ſon miniſtre. Thograi fut mis à la queſtion & dépouillé de ſes tréſors, peu de tems après, & fut condamné de périr attaché à un arbre & percé de flèches. Ce ſupplice ne l'abattit point. Il montra plus de courage qu'on n'en devoit attendre d'une ame que l'avarice avoit avilie. Il chanta des vers qu'il avoit compoſés; brava la mort; il inſulta à ſes ennemis, & s'offrit ſans pâlir à leurs coups. On exerça la férocité juſque ſur ſon cadavre, qui fut abandonné aux flammes. Il a écrit des commentaires hiſtoriques ſur les choſes d'Aſie & de Perſe, & il nous a laiſſé un ouvrage d'alchimie intitulé *défloratio naturæ*. Il paroit s'être ſouſtrait au joug de l'ariſtotéliſme, pour s'attacher à la doctrine de Platon. Il avoit médité ſa république. D'un grand nombre de poëmes dans leſquels il avoit célébré les hommes illuſtres de ſon tems, il ne nous en reſte qu'un dont l'argument eſt moral.

L'hiſtoire de la philoſophie & de la médecine des *Sarraſins* d'Eſpagne nous offre d'abord les noms d'Avenzoar & d'Avenpas.

*Avenzoar* naquit à Séville; il profeſſa la Philoſophie, & exerça la médecine avec un déſintéreſſement digne d'éloge. Il ſoulageoit les malades indigens du ſalaire qu'il recevoit des riches. Il eut pour diſciples Avenpas, Averroës & Raſis. Il bannit les hypothèſes de la Médecine, & la ramena à l'expérience & à la raiſon. Il mourut l'an de l'égire 1064.

Le médecin *Avenpas* fut une eſpece de théoſophe. Sa philoſophie le rendit ſuſpect; il fut empriſonné à Cordoue comme impie ou comme hérétique. Il y avoit alors un aſſez grand nombre d'hommes qui s'imaginant perfectionner la religion par la Philoſophie, corrompoient l'une & l'autre. Cette manie qui ſe décéloit dans l'iſlamiſme, devoit un jour ſe manifeſter avec une force bien autre dans le Chriſtianiſme. Elle prend ſon origine dans une ſorte de puſillanimité religieuſe très-naturelle. Avenpas mourut l'an 1025 de l'égire.

*Algazel* s'illuſtra par ſon apologie du mahométiſme contre le judaïſme & le Chriſtianiſme. Il profeſſa la philoſophie, la théologie & le droit iſlamitique à Bagdad. Jamais école ne fut plus nombreuſe que la ſienne. Riches, pauvres, magiſtrats, nobles, artiſans, tous accoururent pour l'entendre. Mais un jour qu'on s'y attendoit le moins, notre profeſſeur diſparut. Il prit l'habit de pélerin; il alla à la Meque; il parcourut l'Arabie, la Syrie & l'Egypte: il s'arrêta quelque tems au Caire pour y entendre Etartoſe, célebre théologien iſlamite. Du Caire, il revint à Bagdad ou il mourut, âgé de 55 ans, l'an 1005 de l'hégire. Il étoit de la ſecte de Al-Aſhari. Il écrivit de l'unité de Dieu contre les Chrétiens. Sa foi ne fut pas ſi aveugle qu'il n'eut le courage & la témérité de reprendre quelque choſe dans l'alcoran, ni ſi pure, qu'elle n'ait excité la calomnie des zélés de ſon tems. On loue l'élégance & la facilité de ſes poëmes; ils ſont tous moraux. Après avoir expoſé les ſyſtèmes des philoſophes dans un premier ouvrage, intitulé, *de opinionibus philoſophorum*, il travailla à les réfuter dans un ſecond qu'il intitula, *de deſtructione philoſophorum*.

*Thophail*, né à Séville, chercha à ſortir des ruines de

de ſa famille par ſes talens. Il étudia la Médecine & la Philoſophie ; il s'attacha à l'ariſtotéliſme : il eut un tour poëtique dans l'eſprit. Averroës fait grand cas de l'ouvrage où il introduit un homme abandonné dans un fort & nourri par une biche, s'élevant par les ſeules forces de la raiſon à la connoiſſance des choſes naturelles & ſurnaturelles, à l'exiſtence de Dieu, à l'immortalité de l'ame, & à la béatitude intuitive de Dieu après la mort. Cette fable s'eſt conſervée juſqu'à nos jours ; elle n'a point été compriſe dans la perte des livres qui a ſuivi l'expulſion des Maures hors de l'Eſpagne. Leibnitz l'a connue & admirée. Thophail mourut dans ſa patrie l'an 1071 de l'égire.

*Averroës* fut diſciple de Thophail. Cordoue fut ſa patrie. Il eut des parens connus par leurs talens, & reſpectés par leurs poſtes. On dit que ſon aïeul entendit particulierement le droit mahométan, ſelon l'opinion de Malichi.

Pour ſe faire une idée de ce que c'eſt que le droit mahométan, il faut ſavoir 1°. que les diſputes de religion chez les Muſulmans, ont pour objet, ou les mots, ou les choſes, & que les choſes ſe diviſent en articles de foi fondamentaux, & en articles de foi non fondamentaux ; 2°. que leurs lieux théologiques, ſont la divine Ecriture ou l'alcoran ; l'aſſonnah ou la tradition ; le conſentement & la raiſon. S'éleve-t-il un doute ſur le licite ou l'illicite, on ouvre d'abord l'alcoran ; s'il ne s'y trouve aucun paſſage formel ſur la queſtion, on a recours à la tradition ; la tradition eſt-elle muette, on aſſemble des ſavans, & l'on compte les voix ; les ſentimens ſont-ils partagés, on conſulte la raiſon. Le témoignage de la raiſon eſt le dernier auquel on s'en rapporte. Il y a plus ; les uns rejettent abſolument l'autorité de la raiſon, tels ſont les aſphahanites ; d'autres la préferent aux opinions des docteurs, tels ſont les hanifites ; il y en a qui balancent les motifs ; il y en a au contraire au jugement deſquels rien ne prévaut ſur un paſſage précis. Au reſte, quelque parti que l'on prenne, on n'eſt accuſé ni d'erreur, ni d'incrédulité. Entre ces caſuiſtes, Malichi fut un des plus célebres. Son ſouverain s'adreſſa quelquefois à lui, mais la crainte ne le porta jamais à interpreter la loi au gré de la paſſion de l'homme puiſſant qui le conſultoit. Le calife Rashid l'ayant invité à venir dans ſon palais inſtruire ſes enfans, il lui répondit : « La ſcience ne vient point à nous, mais allons à elle » ; & le ſultan ordonna que ſes enfans fuſſent conduits au temple avec les autres. L'approche de la mort, & des jugemens de Dieu lui rappella la multitude de ſes déciſions : il ſentit alors tout le danger de la profeſſion de caſuiſte ; il verſa des larmes ameres en diſant : » Eh, que ne m'a-t-on donné autant de coups de verges, que j'ai décidé des cas » de conſcience ? Dieu va donc comparer mes jugemens avec ſa juſtice : je ſuis perdu ». Cependant ce docteur s'étoit montré en toute circonſtance d'une équité & d'une circonſpection peu commune.

Averroës embraſſa l'aſſhariſme. Il étudia la théologie & la philoſophie ſcholaſtique, les mathématiques & la médecine. Il ſuccéda à ſon pere dans les fonctions de juge & de grand-prêtre à Cordoue. Il fut appellé à la cour du calife Jacque Al-Manſor, qui le chargea de réformer les lois & la juriſprudence. Il s'acquitta dignement de cette commiſſion importante. Al-Manſor, à qui il avoit préſenté ſes enfans, les chérit ; il demanda le plus jeune au pere, qui le lui refuſa. Ce jeune homme aimoit le cherif & la cour. La maiſon paternelle lui devint odieuſe ; il ſe détermina à la quitter, contre le ſentiment de ſon pere, qui le maudit, & lui ſouhaita la mort.

Averroës jouiſſoit de la faveur du prince, & de la plus grande conſidération, lorſque l'envie & la calomnie s'attacherent à lui. Ses ennemis n'ignoroient pas combien il étoit ariſtotélicien, & l'incompatibilité de l'ariſtotéliſme & de l'iſlamiſme. Ils envoyerent leurs domeſtiques, leurs parens, leurs amis dans l'école d'Averroës. Ils ſe ſervirent enſuite de leur témoignage pour l'accuſer d'impiété. On dreſſa une liſte de différens articles mal-ſonans, & on l'envoya, ſouſcrite d'une multitude de noms, au prince Al-Manſor, qui dépouilla Averroës de ſes biens, & le relégua parmi les Juifs. La perſécution fut ſi violente qu'elle compromit ſes amis. Averroës, à qui elle devint inſupportable à la longue, chercha à s'y ſouſtraire par la fuite ; mais il fut arrêté & jetté dans une priſon. On aſſembla un concile pour le juger, & il fut condamné à paroître les vendredis à la porte du temple, la tête nue, & à ſouffrir toutes les ignominies qu'il plairoit au peuple de lui faire. Ceux qui entroient lui crachoient au viſage, & les prêtres lui demandoient doucement : ne vous repentez-vous pas de vos héréſies ?

Après cette petite correction charitable & théologique, il fut renvoyé dans ſa maiſon, où il vécut long-tems dans la miſere & dans le mépris. Cependant un cri général s'éleva contre ſon ſucceſſeur dans les fonctions de juge & de prêtre, homme dur, ignorant, injuſte & violent. On redemanda Averroës. Al-Manſor conſulta là-deſſus les théologiens, qui répondirent que le ſouverain qui reprimoit un ſujet, quand il lui plaiſoit, pouvoit auſſi le relever à ſon gré ; & Averroës retourna à Maroc, où il vécut aſſez tranquille & aſſez heureux.

Ce fut un homme ſobre, laborieux & juſte. Il ne prononça jamais la peine de mort contre aucun criminel. Il abandonna à ſon ſubalterne le jugement des affaires capitales. Il montra de la modeſtie dans ſes fonctions, de la patience & de la fermeté dans ſes peines. Il exerça la bienfaiſance même envers ſes ennemis. Ses amis s'offenſerent quelquefois de cette préférence, & il leur répondoit : « C'eſt avec ſes » ennemis & non avec ſes amis qu'on eſt bienfaiſant : » avec ſes amis c'eſt un devoir qu'on remplit ; avec » ſes ennemis c'eſt une vertu qu'on exerce. Je dé» penſe ma fortune comme mes parens l'ont acquiſe : » je rends à la vertu ce qu'ils ont obtenu d'elle. La » préférence dont mes amis ſe plaignent ne m'ôtera » pas ceux qui m'aiment vraiment ; elle peut me ra» mener ceux qui me haïſſent ». La faveur de la cour ne le corrompit point : il ſe conſerva libre & honnête au milieu des grandeurs. Il fut d'un commerce facile & doux. Il ſouffrit moins dans ſa diſgrace de la perte de ſa fortune, que des calomnies de l'injuſtice. Il s'attacha à la philoſophie d'Ariſtote, mais il ne négligea pas Platon. Il défendit la cauſe de la raiſon contre Al-Gazel. Il étoit pieux ; & on n'entend pas trop comment il concilioit avec la religion ſa doctrine de l'éternité du monde. Il a écrit de la Logique, de la Phyſique, de la Métaphyſique, de la Morale, de la Politique, de l'Aſtronomie, de la Théologie, de la Rhétorique & de la Muſique. Il croyoit à la poſſibilité de l'union de l'ame avec la Divinité dans ce monde. Perſonne ne fut auſſi violemment attaqué de l'ariſtotélomanie, fanatiſme qu'on ne conçoit pas dans un homme qui ne ſavoit pas un mot de grec, & qui ne jugeoit de cet auteur que ſur de mauvaiſes traductions. Il profeſſa la Medecine. A l'exemple de tous les philoſophes de ſa nation, il s'étoit fait un ſyſtème particulier de religion. Il diſoit que le Chriſtianiſme ne convenoit qu'à des fous, le judaïſme qu'à des enfans, & le mahométiſme qu'à des pourceaux. Il admettoit, avec Ariſtote, une ame univerſelle, dont la nôtre étoit une particule. A cette particule éternelle, immortelle, divine, il aſſocioit un eſprit ſenſitif, périſſable & paſſager. Il accordoit aux animaux une puiſſance eſtimatrice qui les guidoit aveuglément à l'utile, que l'homme connoît par la raiſon. Il eut

quelqu'idée du *ſenſorium* commun. Il a pu dire, ſans s'entendre, mais ſans ſe contredire, que l'ame de l'homme étoit mortelle & qu'elle étoit immortelle. Averroës mourut l'an de l'égire 1103.

Le philoſophe Noimoddin obtint des Romains quelques marques de diſtinction, après la conquête de la Grece ; mais il ſentit bientôt l'embarras & le dégout des affaires publiques : il ſe renferma ſeul dans une petite maiſon, où il attendit en philoſophe que ſon ame délogeât de ſon corps pour paſſer dans un autre ; car il paroît avoir eu quelque foi à la métempſycoſe.

*Ibrin Al-Chatil Raiſi*, l'orateur de ſon ſiecle, fut théologien, philoſophe, juriſconſulte & médecin. Ceux qui profeſſoient à Bagdad l'accuſerent d'héréſie, & le conduiſirent dans une priſon qui dura. Il y a long-tems qu'un hérétique eſt un homme qu'on veut perdre. Le prince, mieux inſtruit, lui rendit juſtice ; mais Raiſi qui connoiſſoit apparemment l'opiniâtreté de la haine théologique, ſe réfugia au Caire, d'où la réputation d'Averroës l'appella en Eſpagne. Il partit préciſément au moment où l'on exerçoit contre Averroës la même perſécution qu'il avoit ſoufferte. La frayeur le ſaiſit, & il s'en revint à Bagdad. Il ſuivit Abu-Habdilla dans ſes diſgraces. Il prononça à Fez un poëme ſi touchant ſur les malheurs d'Habdilla, que le ſouverain & le peuple ſe déterminerent à le ſecourir. On paſſa en Eſpagne. On ramena les villes à l'autorité de leur maître. Haſis ennemi d'Habdilla fut renfermé dans la Caſtille, & celui-ci regna ſur le reſte de la contrée. Habdilla, tranquille ſur le trône de Grenade, ne l'oublia pas ; mais Raſis préféra l'obſcurité du ſéjour de Fez à celui de la cour d'Eſpagne. Le plus léger mécontentement efface auprès des grands la mémoire des plus grands ſervices. Habdilla, qui lui devoit ſa couronne, devint ſon ennemi. La conduite de ce prince envers notre philoſophe eſt un tiſſu de fauſſetés & de cruautés, auxquelles on ne conçoit pas qu'un roi, qu'un homme puiſſe s'abaiſſer. Il employa l'artifice & les promeſſes pour l'attirer ; il médita de le faire périr dans une priſon. Raſis lui échappa : il le fit redemander mort ou vif au ſouverain de Fez ; celui-ci le livra, à condition qu'on ne diſpoſeroit point de ſa vie. On manqua à cette promeſſe. On accuſa Raſis de vol & d'héréſie : il fut mis à la queſtion ; la violence des tourmens en arracherent l'aveu de crimes qu'il n'avoit point commis. Après l'avoir briſé, diſloqué, on l'étouffa. On le pourſuivit au-delà du tombeau : il fut exhumé, & l'on exerça contre ſon cadavre toutes ſortes d'indignités. Tel fut le ſort de cet homme à qui la nature avoit accordé l'art de peindre & d'émouvoir, talens qui devoient un jour ſervir ſi puiſſamment ſes ennemis, & lui être ſi inutiles auprès d'eux. Il mourut l'an 1278 de l'égire.

*Etoſi*, ainſi nommé de *Tos* ſa patrie, fut ruiné dans le ſac de cette ville par le tartare Holac. Il ne lui reſta qu'un bien qu'on ne pouvoit lui enlever, la ſcience & la ſageſſe. Holac le protégea dans la ſuite, ſe l'attacha, & l'envoya même, en qualité d'ambaſſadeur, au ſouverain de Bagdad, qui paya chérement le mépris qu'il fit de notre philoſophe. Etoſi fut ariſtotélicien. Il commenta la Logique de Raſis, & la Métaphyſique d'Avicenne. Il mourut à Samrahand, en Aſie, l'an 1179 de l'égire. On exige d'un philoſophe ce qu'on pardonneroit à un homme ordinaire. Les Mahométans lui reprochent encore aujourd'hui de n'avoir point arrêté la vengeance terrible qu'Holac tira du calife de Bagdad. Falloit-il pour une petite inſulte qu'un ſouverain & ſes amis fuſſent foulés aux piés des chevaux, & que la terre bût le ſang de quatre-vingt mille hommes ? Il eſt d'autant plus difficile d'écarter cette tache de la mémoire d'Etoſi, qu'Holac fut un homme doux, ami de la ſcience & des ſavans, & qui ne dédaigna pas de s'inſtruire ſous Etoſi.

*Naſiroddin de Tus* naquit l'an de l'égire 1097. Il étudia la Philoſophie, & ſe livra de préférence aux Mathématiques & aux arts qui en dépendent. Il préſida ſur toutes les écoles du Mogol : il commenta Euclide & Ptolomée. Il obſerva le ciel : il dreſſa des tables aſtronomiques. Il s'appliqua à la Morale. Il écrivit un abrégé de l'Ethique de Platon & d'Ariſtote. Ses ouvrages furent également eſtimés des Turcs, des Arabes & des Tartares. Il inſpira à ces derniers le goût de la ſcience, qu'ils reçurent & qu'ils conſerverent même au milieu du tumulte des armes. Holac, Ilechan, Kublat, Kanm & Tamerlan aimerent à conférer avec les hommes inſtruits.

Mais nous ne finirions point ſi nous nous étendions ſur l'hiſtoire des philoſophes qui, moins célebres que les précedens, n'ont pas été ſans nom dans les ſiecles qui ont ſuivi la fondation du mahométiſme : tels ſont parmi les Arabes, Matthieu-ebn-Junis, Afrihi, Al-Bazrani, Bachillani, Abulſaric, Abul-Chars, Ebn-Malca, Ebno'l Hoſan, Abu'l Helme, Mogrebin, Ibnu-el-Baitar, qui a écrit des animaux, des plantes, des venins & des métaux ; Abdeſſalame qui fut ſoupçonné d'héréſie, & dont les ouvrages furent brûlés ; Said-ebn-Hebatolla, Muhammed Tuſius, Maſiſii, Joſeph, Haſnum, Dacxub, Phacroddin, Noimoddin, Ettphtheſeni, qui fut premier miniſtre de Tamerlan, philoſophe & factieux ; Abul Haſan, Abu-Bahar, parmi les Maures ; Abumaſar, aſtronome célebre ; Albatigne, Alfragan, Alchabit, Geber, un des peres de la Chimie ; Iſaac-ben-Erram, qui diſoit à Zaid ſon maître, qui lui avoit aſſocié un autre médecin avec lequel il ne s'accordoit pas, que la contradiction de deux médecins étoit pire que la fievre tierce ; Eſſeram de Tolede, Abraham-ibnu-Sahel de Séville, qui s'amuſa à compoſer des vers licencieux ; Aaron-ben-Senton, qui mécontenta les habitans de Fez, auxquels il commandoit pour Abdalla, & excita par ſa ſévérité leur révolte, dans laquelle il fut égorgé lui & le reſte des Juifs.

Il ſuit de ce qui précede, qu'à proprement parler, les Arabes ou *Sarraſins* n'ont point eu de philoſophe avant l'établiſſement de l'iſlamiſme.

Que le Zabianiſme, mélange confus de différentes opinions empruntées des Perſes, des Grecs, des Egyptiens, ne fut point un ſyſtème de Théologie.

Que Mahomet fut un fanatique ennemi de la raiſon, qui ajuſta comme il put ſes ſublimes rêveries, à quelques lambeaux arrachés des livres des juifs & des chrétiens, & qui mit le coûteau ſur la gorge de ceux qui balancerent à regarder ſes chapitres comme des ouvrages inſpirés. Ses idées ne s'éleverent point au-deſſus de l'Antropomorphiſme.

Que le tems de la Philoſophie ne commença que ſous les Ommiades.

Qu'elle fit quelques progrès ſous les Abaſſides.

Qu'alors on s'en ſervit pour pallier le ridicule de l'iſlamiſme.

Que l'application de la Philoſophie à la révélation engendra parmi les Muſulmans une eſpece de théoſophiſme le plus déteſtable de tous les ſyſtèmes.

Que les eſprits aux yeux deſquels la Théologie & la Philoſophie s'étoient dégradées par une aſſociation ridicule, inclinerent à l'Athéiſme : tels furent les Zendekéens & les Dararianéens.

Qu'on en vit éclore une foule de fanatiques, de ſectaires & d'impoſteurs.

Que bientôt on ne ſut ni ce qui étoit vrai, ni ce qui étoit faux, & qu'on ſe jetta dans le Scepticiſme.

Les Motaſalites diſoient : Dieu eſt juſte & ſage ; il n'eſt point l'auteur du mal : l'homme ſe rend lui-même bon ou méchant.

Les Al-Iobariens diſoient : l'homme n'eſt pas libre, Dieu produit en lui tout ce qu'il fait : il eſt le ſeul être qui agiſſe. Nous ne ſommes pas moins né-

ceſſités que la pierre qui tombe & que l'eau qui coule.

Les Al-Naiarianens diſoient que Dieu à la vérité faiſoit le bien & le mal, l'honnête & le deshonnête ; mais que l'homme libre s'approprioit ce qui lui convenoit.

Les Al-Aſsharites rapportoient tout à l'idée de l'harmonie univerſelle.

Que l'attachement ſervil à la philoſophie d'Ariſtote, étouffa tout ce qu'il y eut de bons eſprits parmi les *Sarraſins*.

Qu'avec cela ils ne poſſéderent en aucun tems quelque traduction fidele de ce philoſophe.

Et que la Philoſophie qui paſſa des écoles arabes dans celles de chrétiens, ne pouvoit que retarder le progrès de la connoiſſance parmi ces derniers.

*De la théologie naturelle des Sarraſins.* Ces peuples ſuivirent la philoſophie d'Ariſtote ; ils perdirent des ſiecles à diſputer des catégories, du ſyllogiſme, de l'analytique, des topiques, de l'art ſophiſtique. Or nous n'avons que trop parlé des ſentimens de ces anciens. *Voyez les articles* ARISTOTÉLISME & PÉRIPATÉTICIEN. Nous allons donc expoſer les principaux axiomes de la théologie naturelle des *Sarraſins*.

Dieu a tout fait & réparé ; il eſt aſſis ſur un trône de force & de gloire : rien ne réſiſte à ſa volonté.

Dieu, quant à ſon eſſence, eſt un, il n'a point de collegue ; ſingulier, il n'a point de pareil ; uniforme, il n'a point de contraire ; ſéparé, il n'a point d'intime ; ancien, il n'a rien d'antérieur ; éternel, il n'a point eu de commencement ; perdurable, il n'aura point de fin ; conſtant, il ne ceſſe point d'être, il ſera dans tous les ſiecles des ſiecles orné de ſes glorieux attributs.

Dieu n'eſt ſoumis à aucun decret qui lui donne des limites, ou qui lui preſcrive une fin ; il eſt le premier & le dernier terme ; il eſt au-dehors & en-dedans.

Dieu, élevé au-deſſus de tout, n'eſt point un corps ; il n'a pas de forme, & n'eſt pas une ſubſtance circonſcrite, une meſure déterminée ; les corps peuvent ſe meſurer & ſe diviſer. Dieu ne reſſemble point aux corps. Il ſemble, d'après ce principe, que les Muſulmans ne ſont ni antropomorphites, ni matérialiſtes : mais il y a des ſectes qui s'attachant plus littéralement à l'alcoran, donnent à Dieu des yeux, des piés, des mains, des membres, une tête, un corps. Reſte à ſavoir s'il n'en eſt pas d'elles, comme des juifs & de nous : celui qui voudroit juger de nos ſentimens ſur Dieu par les expreſſions de nos livres, & par les nôtres, ſe tromperoit groſſierement. Il n'y a aucun de nos théologiens qui s'en tiennent aſſez ouvertement à la lettre, pour rendre Dieu corporel ; & s'il reſte encore parmi les fideles quelques perſonnes qui, accoutumées à s'en faire une image, voient l'éternel ſous la forme d'un vieillard vénérable avec une longue barbe, elles ont été mal inſtruites, elles n'ont point entendu leur catéchiſme ; elles imaginent Dieu comme il eſt repréſenté dans les morceaux de peinture qui décorent nos temples, & qui peut-être ſont le premier germe de cette eſpece de corruption.

Dieu n'eſt point une ſubſtance, & il n'y a point de ſubſtance en lui ; ce n'eſt point un accident, & il n'y a point en lui d'accident ; il ne reſſemble à rien de ce qui exiſte, ni rien de ce qui exiſte ne lui reſemble.

Il n'y a en Dieu ni quantité, ni termes, ni limites, ni poſition différente ; les cieux ne l'environnent point ; s'il eſt dit qu'il eſt aſſis ſur un trône, c'eſt d'une maniere & ſous une acception qui ne marque ni contact, ni forme, ni ſituation, ni exiſtence en un lieu déterminé, ni mouvement local. Son trône ne le ſoutient point ; mais il eſt ſoutenu avec tout ce qui l'environne par la bonté de ſa puiſſance. Son trône eſt par-tout, parce qu'il regne par-tout. Sa main eſt par-tout, parce qu'il commande en tous lieux. Il n'eſt ni plus éloigné, ni plus voiſin du ciel que de la terre.

Il eſt en tout ; il eſt plus proche de l'homme que ſes veines jugulaires ; il eſt préſent à tout ; il eſt témoin de tout ce qui ſe paſſe ; ſa proximité des choſes n'a rien de commun avec la proximité des choſes entr'elles ; ce ſont deux eſſences, deux exiſtences, deux préſences différentes.

Il n'exiſte en quoi que ce ſoit, ni quoi que ce ſoit en lui ; il n'eſt le ſujet de rien.

Il eſt immenſe, & l'eſpace ne le comprend pas ; il eſt très-ſaint, & le tems ne le limite pas. Il étoit avant le tems & l'eſpace, & il eſt à préſent comme il a été de toute éternité.

Dieu eſt diſtingué de la créature par ſes attributs ; il n'y a dans ſon eſſence que lui ; il n'y a dans les autres choſes que ſon eſſence.

Sa ſainteté ou perfection exclut de ſa nature toute idée de changement & de tranſlation ; il n'y a point en lui d'accident ; il n'eſt point ſujet à la contingence ; il eſt lui dans tous les ſiecles ; exempt de diſſolution, quant aux attributs de ſa gloire ; exempt d'accroiſſement, quant aux attributs de ſa perfection.

Il eſt de foi que Dieu exiſte préſent à l'entendement & aux yeux pour les ſaints & les bienheureux, dont il fait ainſi le bonheur dans la demeure éternelle, où il leur accorde de contempler ſa face glorieuſe.

Dieu eſt vivant, fort, puiſſant, ſupérieur à tout ; il n'eſt ſujet ni à excès, ni à impuiſſance, ni au ſommeil, ni à la veille, ni à la vieilleſſe, ni à la mort.

C'eſt lui qui commande & qui regne, qui veut & qui peut ; c'eſt de lui qu'eſt la ſouveraineté & la victoire, l'ordre & la création.

Il tient les cieux dans ſa droite ; les créatures ſont dans la paume de ſa main ; il a notifié ſon excellence & ſon unité par l'œuvre de la création.

Les hommes & leurs œuvres ſont de lui ; il a marqué leurs limites.

Le poſſible eſt en ſa main ; ce qu'il peut ne ſe compte pas ; ce qu'il ſait ne ſe comprend pas.

Il ſait tout ce qui peut être ſu ; il comprend, il voit tout ce qui ſe fait des extrémités de la terre juſqu'au haut des cieux ; il ſuit la trace d'un atome dans le vuide ; il eſt préſent au mouvement délié de la penſée ; le mouvement le plus ſecret du cœur ne lui eſt pas caché ; il ſait d'une ſcience antique qui fut ſon attribut de toute éternité, & non d'une ſcience nouvelle qu'il ait acquiſe dans le tems. La charge de l'univers eſt moins par rapport à lui, que celle d'une fourmi par rapport à l'étendue & à la maſſe de l'univers.

Dieu veut ce qui eſt ; il a diſpoſé à l'événement ce qui ſe fera ; il n'y a par rapport à ſa puiſſance ni peu ni beaucoup, ni petiteſſe ni grandeur, ni bien ni mal, ni foi ni incrédulité, ni ſcience ni ignorance, ni bonheur ni malheur, ni jouiſſance ni privation, ni accroiſſement ni diminution, ni obéiſſance ni révolte, ſi ce n'eſt par un jugement déterminé, un décret, une ſentence, un acte de ſa volonté.

Ce fataliſme eſt l'opinion dominante des Muſulmans. Ils accordent tout à la puiſſance de Dieu, rien à la liberté de l'homme.

Ce que Dieu veut, eſt ; ce qu'il ne veut pas, n'eſt pas ; le clin de l'œil, l'eſſor de la penſée ſont par ſa volonté.

C'eſt lui par qui les choſes ont commencé, qui les a ordonnées, qui les réordonnera ; c'eſt lui qui fait ce qu'il lui plaît, dont la ſentence eſt irrévocable, dont rien ne retarde ou n'avance le decret, à la puiſſance duquel rien ne ſe ſouſtrait, qui ne ſouffre point de rebelles, qui n'en trouve point, qui les empêche par ſa miſéricorde, ou qui les permet par ſa puiſſance ; c'eſt de ſon amour & de ſa volonté que l'homme tient la faculté de lui obéir, de le ſervir. Que les hommes, les démons & les anges ſe raſſem-

blent, qu'ils combinent toutes leurs forces ; s'ils ont mis un atome en mouvement, ou arrêté un atome mû, c'eſt qu'il l'aura voulu.

Entre les attributs qui conſtituent l'eſſence de Dieu, il faut ſur-tout conſidérer la volonté ; il a voulu de toute éternité que ce qui eſt fût ; il en a vu le moment, & les exiſtences n'ont ni précédé ce moment, ni ſuivi ; elles ſe ſont conformé à ſa ſcience, à ſon decret, ſans délai, ſans précipitation, ſans deſordre.

Il voit, il entend : rien n'eſt loin de ſon oreille, quelque foible qu'il ſoit ; rien n'eſt loin de ſa vûe, quelque petit qu'il ſoit. Il n'y a point de diſtance pour ſon ouïe, ni de ténebres pour ſes yeux. Il eſt ſans organes, cependant il a toutes ſenſations ; comme il connoît ſans cœur, il exécute ſans membres, il crée ſans inſtrument ; il n'y a rien d'analogue à lui dans la créature.

Il parle, il ordonne, il défend, il promet, il menace d'une voix éternelle, antique, partie de ſon eſſence. Mais ſon idiome n'a rien de commun avec les langues humaines. Sa voix ne reſſemble point à la nôtre : il n'y a ni ondulation d'air, ni colliſſion de corps, ni mouvement de levres, ni lettres, ni caracteres ; c'eſt la loi, c'eſt l'alcoran, c'eſt l'Evangile, c'eſt le pſeautier, c'eſt ſon eſprit qui eſt deſcendu ſur ſes apôtres, qui ont été les interpretes entre lui & nous.

Tout ce qui exiſte hors de Dieu eſt ſon œuvre, émané de ſa juſtice de la maniere la plus parfaite & la meilleure.

Il eſt ſage dans ſes œuvres, juſte dans ſes decrets, comment pourroit-il être accuſé d'injuſtice ? Ce ne pourroit être que par un autre être qui auroit quelque droit de juger de l'adminiſtration des choſes, & cet être n'eſt pas.

D'où l'on voit que les Muſulmans n'établiſſent aucune liaiſon entre le créateur & la créature ; que tout ſe rapporte à lui ſeul ; qu'il eſt juſte, parce qu'il eſt tout-puiſſant ; que l'idée de ſon équité n'a peut-être rien de commun avec la nôtre ; & que nous ne ſavons préciſément par quels principes nous ſerons jugés à ſon tribunal bons ou méchans. Qu'eſt-ce qu'un être paſſager d'un moment, d'un point, devant un être éternel, immenſe, infini, tout-puiſſant ? moins que la fourmi devant nous. Qu'on imagine ce que les hommes ſeroient pour un de leurs ſemblables, ſi l'exiſtence éternelle étoit ſeulement aſſûrée à cet être ? Croit on qu'il eût quelque ſcrupule d'immoler à ſa félicité tout ce qui pourroit s'y oppoſer ? Croit-on qu'il balançât de dire à celui qui deviendroit ſa victime : qu'êtes-vous par rapport à moi ? Dans un moment il ne s'agira plus de vous, vous ne ſouffrirez plus, vous ne ſerez plus : moi, je ſuis, & je ſerai toujours. Quel rapport de votre bien-être au mien ! Je ne vous dois qu'à proportion de votre durée comparée à la mienne. Il s'agit d'une éternité pour moi, d'un inſtant pour vous. Je me dois en raiſon de ce que vous êtes, & de ce que je ſuis : voilà la baſe de toute juſtice. Souffrez donc, mourez, périſſez, ſans vous plaindre. Or quelle diſtance encore plus grande d'un Dieu qui auroit accordé l'éternité à ſa créature, à cette créature éternelle, que de cette créature éternelle à nous ? Combien ne lui reſteroit-il pas d'infirmités qui rapprocheroient ſa condition de la nôtre, tandis qu'il n'auroit qu'un ſeul attribut qui rendroit ſa condition comparable à celle de Dieu. Un ſeul attribut divin, ſuppoſé dans un homme, ſuffit donc pour anéantir entre cet homme & ſes pareils toute notion de juſtice. Rien par rapport à cet homme hypothétique, que ſommes nous donc par rapport à Dieu ? Il n'y a que le brachmane qui a craint d'écraſer la fourmi qui puiſſe lui dire ; ô Dieu, pardonne-moi ; ſi j'ai fait deſcendre l'idée de ma juſtice juſqu'à la fourmi, j'ai pu la faire auſſi remonter juſqu'à toi. Traite-moi comme j'ai traité le plus foible de mes inférieurs.

Les génies, les hommes, les démons, les anges, le ciel, la terre, les animaux, les plantes, la ſubſtance, l'accident, l'intelligible, le ſenſible, tout a commencé, excepté Dieu. Il a tiré tout du néant, ou de la pure privation : rien n'étoit ; lui ſeul a toujours été.

Il n'avoit beſoin de rien. S'il a créé, ce n'eſt pas qu'il ne pût ſe paſſer des créatures. Il a voulu qu'elles fuſſent pour que ſa volonté ſe fît, ſa puiſſance ſe manifeſtât, la vérité de ſa parole s'accomplît. Il ne remplit point un devoir ; il ne céda point à une néceſſité ; il ne ſatisfit point à un ſentiment de juſtice ; il n'étoit obligé à rien envers quelqu'être que ce fût. S'il a fait aux êtres la condition dont ils jouiſſent, c'eſt qu'il l'a voulu. Il pourroit accabler l'homme de ſouffrances, ſans qu'il pût en être accuſé. S'il en a uſé autrement, c'eſt bienveillance, c'eſt bonté, c'eſt grace. O homme, remercie-le donc du bien qu'il t'a départi gratuitement, & ſoumets-toi ſans murmurer à la peine.

S'il récompenſe un jour ceux qui l'auront aimé & imité, cette récompenſe ne ſera point le prix du mérite, une indemnité, une compenſation, une reconnoiſſance néceſſaire. Ce ſera l'accompliſſement de ſa parole, la ſuite de ſon pacte qui fut libre. Il pouvoit créer, ne ſe point obliger, diſpoſer de nous à ſon gré, & cela ſans ceſſer d'être juſte. Qu'y a-t-il de commun entre nous & lui ?

Il faut avouer que les Muſulmans ont de hautes idées de la nature de Dieu ; & que Leibnitz avoit raiſon de dire, que le Chriſtianiſme ne s'étoit élevé à rien de plus ſublime.

*De la doctrine des muſulmans ſur les anges & ſur l'ame de l'homme.* Ils diſent :

Les anges ſont les miniſtres de Dieu ; ils n'ont point péché ; ils ſont proches de leur ſouverain ; il commande, & ils lui obéiſſent.

Ce ſont des corps ſubtils, ſaints, formés de lumieres ; ils ne courent point ; ils ne mangent point ; ils ne dorment point ; ils n'ont point de ſexe ; ils n'ont ni pere, ni mere, ni appétit charnel.

Ils ont différentes formes, ſelon les fonctions auxquelles ils ſont deſtinés. Il y en a qui ſont debout ; d'autres ſont inclinés ; d'autres aſſis ; d'autres proſternés ; les uns prient, les autres chantent ; les uns célebrent Dieu par des louanges ; les autres implorent ſa miſéricorde pour les pêcheurs ; tous l'adorent.

Il faut croire aux anges, quoiqu'on en ignore & les noms & les ordres. Il faut les aimer. La foi l'ordonne. Celui qui les néglige eſt un infidele.

Celui qui n'y croit pas, qui ne les aime pas, qui ne les revere pas, qui les ſuppoſe de différens ſexes, eſt un infidele.

L'ame de l'homme eſt immortelle. La mort eſt la diſſolution du corps & le ſommeil de l'ame. Ce ſommeil ceſſera.

Ce ſentiment n'eſt pas général. Les Al-shareſtans & les Al-aſsharites regardent l'ame comme un accident périſſable.

Lorſque l'homme eſt dépoſé dans le tombeau, deux anges terribles le viſitent ; ils s'appellent *Moncar* & *Nacir*. Ils l'interrogent ſur ſa croyance & ſur ſes œuvres. S'il répond bien, ils lui permettent de repoſer mollement ; s'il répond mal, ils le tourmentent en le frappant à grands coups de maſſes de fer.

Ce jugement du ſépulcre n'eſt pas dans l'alcoran ; mais c'eſt un point de tradition pieuſe.

La main de l'ange de mort, qui s'appelle *Azariel*, reçoit l'ame au ſortir du corps ; & ſi elle a été fidele, il la confie à deux anges qui la conduiſent au ciel, où ſon mérite déſigne ſa place, ou entre les prophetes, ou entre les martyrs, ou parmi le commun des fideles.

Les ames au ſortir du corps deſcendent dans l'albazach. C'eſt un lieu placé entre ce monde & le le monde futur, où elles attendent la réſurrection.

L'ame ne reſſuſcite pas ſeule. Le corps reſſuſcite auſſi. L'alcoran dit, qui eſt-ce qui pourra reſſuſciter les os diſſous ? qui eſt-ce qui raſſemblera leurs particules éparſes ? Celui qui les a formés, lorſqu'ils n'étoient rien.

Au jour du jugement, Dieu raſſemblera & les hommes & les génies qui ont été. Il les examinera, il accordera le ciel aux bons. Les méchans ſeront envoyés à la gêne.

Entre les méchans ceux qui auront reconnu l'unité de Dieu, ſortiront du feu, après avoir expié leurs fautes.

Il n'y a point de damnation éternelle pour celui qui a cru en un ſeul Dieu.

*De la phyſique & de la métaphyſique des Sarraſins.* C'eſt l'ariſtotéliſme ajouté aux préjugés religieux, une théoſophie iſlamitique ; Thophail admet les quatre qualités des Péripatéticiens, l'humide & le ſec, le froid & le chaud. C'eſt de leur combinaiſon qu'il déduit l'origine des choſes ; l'ame a, ſelon lui, trois facultés ; la végétative, la ſenſitive & la naturelle ; il y a trois principes, la matiere, la forme & la privation ; les deux premiers ſont de l'eſſence ; la puiſſance & la raiſon des exiſtences ; le mouvement eſt l'acte de la puiſſance, en tant que puiſſance. Le progrès du mouvement n'eſt point infini ; il ſe réſout à un premier moteur immobile, un, éternel, inviſible, ſans quantité & ſans matiere. Il y a des corps ſimples ; il y en a de compoſés ; ils ſont mus en ligne droite ou circulaire. Il n'y a que quatre élemens. Le ciel eſt un, il eſt ſimple, exempt de génération & de corruption. Il ſe meut circulairement. Il n'y a point de corps infini. Le monde eſt fini, cependant éternel. Les corps céleſtes ont un cinquieme élement particulier. Plus une ſphere eſt voiſine du premier moteur, plus elle eſt parfaite, plus ſon mouvement eſt rapide. Les élemens ſont des corps ſimples, dans leſquels les compoſés ſe réſolvent. Il y en a de légers qui tendent en haut, & de graves qui tendent en bas. C'eſt leur tendance oppoſée qui cauſe l'altération & le changement des corps. L'ame végétative préſide à la végétation, la ſenſitive aux ſens, la rationelle à la raiſon. L'entendement eſt ou actif ou paſſif. L'entendement actif eſt éternel, immortel, loin de tout commerce avec le corps ; le paſſif eſt ou théorétique ou pratique. La mort eſt l'extinction de la chaleur naturelle. La vie eſt l'équilibre de la chaleur naturelle & de l'humide vital. Tous les êtres ſont par la matiere & par la forme. On ne peut définir que les compoſés ; la matiere & la forme ne s'engendrent point. Il y a des puiſſances douées de la raiſon ; il y en a qui en ſont privées. Perſonne ne juge mal de ce qui ne change point. L'unité eſt l'oppoſé de la multitude. Il y a trois ſortes de ſubſtances, les unes qui périſſent, comme les plantes & les animaux ; d'autres qui ne périſſent point, comme le ciel ; de troiſiemes qui ſont éternelles & immobiles. Il y a un mouvement éternel. Il y a donc des ſubſtances éternelles. Elles ſont immatérielles. Elles ſe meuvent de toute éternité d'un mouvement actuel. Le premier moteur meut toutes les autres intelligences. Cette cauſe premiere du mouvement ne change point. Elle eſt par elle-même. C'eſt Dieu, être éternel, immobile, inſenſible, indiviſible, infiniment puiſſant, infiniment heureux dans ſa propre contemplation. Il y a ſous Dieu des ſubſtances motrices des ſpheres. Ce ſont des eſprits. Elles ont leurs fonctions particulieres, *&c.*....

*De la phyſique & de la métaphyſique de Tophail.* Il peut y avoir dans quelque contrée ſaine & tempérée placée ſous la ligne équinoxiale ou ailleurs des hommes vraiment autochtones, naiſſant de la terre, ſans pere & ſans mere, par la ſeule influence de la lumiere & du ciel.

Cette génération ſpontanée ſera l'effet d'une fermentation du limon, continuée pendant des ſiecles, juſqu'au moment où il s'établit un équilibre fécond entre le froid & le chaud, l'humide & le ſec.

Dans une maſſe conſidérable de ce limon ainſi fécondé, il y aura des parties où l'équilibre des qualités ou la température ſera plus parfaite, où la diſpoſition à la formation du mixte ſera plus grande. Ces parties appartiendront à la nature animale ou humaine.

La matiere s'agitera ; il s'y formera des bulles ; elle deviendra viſqueuſe ; les bulles ſeront partagées au-dedans d'elles-mêmes en deux capacités ſéparées par un voile leger ; un air ſubtil y circulera ; une température égale s'y établira ; l'eſprit envoyé par Dieu s'y inſinuera & s'y unira, & le tout ſera vivant.

L'union de l'eſprit avec la matiere prédiſpoſée à le recevoir ſera ſi intime qu'on ne pourra le ſéparer.

L'eſprit vivifiant émane inceſſamment de Dieu. La lumiere qui s'élance continuellement du ſoleil, ſans l'épuiſer, en eſt une image.

Il deſcend également ſur toute la création ; mais il ne ſe manifeſte pas également en tout lieu. Toutes les parties de l'univers ne ſont pas également diſpoſées à le faire valoir. De-là les êtres inanimés qui n'ont pas de vie ; les plantes où l'on apperçoit quelques ſymptomes de ſa préſence ; les animaux où il a un caractere plus évident.

Entre les animaux, il y en a qui ont avec lui une affinité particuliere ; une organiſation plus analogue à ſa forme ; dont le corps eſt, pour ainſi dire, une image de l'eſprit qui doit l'animer. Tel eſt l'homme.

Si cette analogie de l'eſprit & de la forme prédomine dans un homme, ce ſera un prophete.

Auſſitôt que l'eſprit s'eſt uni à ſa demeure, il ſe ſoumet toutes les facultés ; elles lui obéiſſent ; Dieu a voulu qu'il en diſpoſât.

Alors il ſe forme une autre bulle diviſée en trois capacités ſéparées chacune par des cloiſons, des fibres, des canaux déliés. Un air ſubtil, aſſez ſemblable à celui qui rempliſſoit les capacités de la premiere bulle, remplit les capacités de celle-ci.

Chacune de ces capacités contient des qualités qui lui ſont propres ; elles s'y exercent, & ce qu'elles produiſent de grand ou de petit eſt tranſmis à l'eſprit vivifiant qui a ſon ventricule particulier.

Aux environs de ce ventricule, il naît une troiſieme bulle. Cette bulle eſt auſſi remplie d'une ſubſtance aérienne, mais plus groſſiere. Elle a ſes capacités. Ce ſont des réſervoirs des facultés ſubalternes.

Ces réſervoirs communiquent entr'eux & s'entretiennent. Mais ils ſont tous ſubordonnés au premier, à celui de l'eſprit, excepté dans les fonctions des membres qui ſe formeront, & auxquels ils préſideront avec ſouveraineté.

Le premier des membres c'eſt le cœur. Sa figure eſt conique ; c'eſt l'effet de celle que l'eſprit ou la flamme affecte. C'eſt par la même raiſon que la membrane forte qui l'environne ſuit la même configuration. Sa chair eſt ſolide. Il eſt conſervé par une enveloppe épaiſſe.

La chaleur diſſout les humeurs & les diſſipe. Il falloit que quelques organes les réparaſſent. Il falloit que ces organes ſentiſſent ce qui leur étoit propre, & l'attiraſſent ; ce qui leur étoit contraire, & le repouſſaſſent.

Deux membres ont été formés à cette fin, avec les facultés convenables. L'un préſide aux ſenſations, c'eſt le cerveau ; l'autre à la nutrition, c'eſt le foie.

Il étoit néceſſaire qu'ils communiquaſſent entr'eux & avec le cœur. De-là les arteres, les veines & la multitude de canaux, les uns étroits, les autres larges, qui s'y rendent & qui s'en diſtribuent.

C'eſt ainſi que le germe ſe forme, que l'embryon s'accroît, & qu'il ſe perfectionne juſqu'au moment de la naiſſance.

Lorſque l'homme eſt parfait, les tégumens du limon ſe déchirent, comme dans les douleurs de l'enfantement; la terre aride environnante s'entr'ouvre, & la génération ſpontanée s'acheve.

La nature a refuſé à l'homme ce qu'elle a accordé aux bêtes; elle lui a fait des beſoins particuliers. De-là l'invention des vêtemens & d'autres arts.

Ses mains ont été les ſources les plus fécondes de ſes connoiſſances. C'eſt de-là que lui eſt venue la connoiſſance de ſa force & de ſa ſupériorité ſur les animaux.

L'exercice des ſens ne ſe fait pas ſans obſtacle. Il a fallu les lever.

Lorſque l'action des ſens eſt ſuſpendue, & que le mouvement ceſſe dans l'animal, ſans qu'il y ait aucun obſtacle extérieur, aucun vice interne, l'animal continue de vivre. Il faut donc chercher en lui quelque organe ſans le ſecours duquel les autres ne puiſſent vaquer à leurs fonctions. Cet organe eſt le cœur.

Lorſque l'animal eſt mort, lorſque la vie n'y eſt plus, ſans qu'on remarque dans ſa configuration & dans ſes organes aucun dérangement qui en anéantiſſe les opérations, il faut en conclure qu'il y a un principe particulier & antérieur dont toute l'économie dépendoit.

Lorſque ce principe s'eſt retiré, l'animal reſtant entier; quelle apparence qu'il revienne, l'animal étant détruit?

Il y a donc deux choſes dans l'animal, le principe par lequel il vit, & le corps qui ſert d'inſtrument au principe. La partie noble c'eſt le principe; le corps eſt la partie vile.

Il faut le dépoſer dans le tems, lorſque le principe vivifiant s'en eſt retiré. Un être vraiment étonnant, prétieux & digne d'admiration, c'eſt le feu.

Sa force eſt ſurprenante; ſes effets prodigieux; la chaleur du cœur ne permet pas de douter que le feu n'anime cet organe, & ne ſoit le principe de ſon action.

La chaleur ſubſiſte dans l'animal, tant qu'il vit; elle n'eſt dans aucune partie auſſi grande qu'au cœur. A la mort, elle ceſſe. L'animal eſt froid.

Cette vapeur humide & chaude du cœur qui fait le mouvement dans l'animal, eſt ſa vie.

Malgré la multitude & la diverſité des parties dont l'animal eſt compoſé; il eſt un relativement à l'eſprit. L'eſprit y occupe un point central d'où il commande à toute l'organiſation.

L'eſprit eſt un. Il communique avec les membres par des fibres & des canaux. Coupez, anéantiſſez, embarraſſez la communication de l'eſprit à un membre & ce membre ſera paralyſé.

Le cœur envoie l'eſprit au cerveau; le cerveau le diſtribue dans les arteres. Le cerveau abonde en eſprit. Il en eſt un réſervoir.

Si par quelque cauſe que ce ſoit, un organe eſt privé d'eſprit, ſon action ceſſe. C'eſt un inſtrument inutile & abject.

Si l'eſprit s'échappe de tout le corps; s'il ſe conſume en entier, ou s'il ſe diſſout, le corps reſte ſans mouvement; il eſt dans l'état de mort.

De la comparaiſon de l'homme avec les autres êtres, il ſuit qu'elles ont des qualités communes & des qualités différentes. Qu'ils ſont uns dans les convenances; variés & pluſieurs, dans les diſconvenances.

Le premier coup d'œil que nous jettons ſur les propriétés des choſes, nous inſtruit de toute la richeſſe de la nature.

Si l'eſprit eſt un. Le corps eſt un relativement à la continuité & à ſon économie. C'eſt un même organe qui a différentes fonctions ſur ſa longueur, ſelon le plus ou le moins d'énergie de l'eſprit.

Il y a auſſi une ſorte d'unité ſous laquelle on peut conſiderer tous les animaux; même organiſation, même ſens, même mouvement, même fonction, même vie, même eſprit.

L'eſprit eſt un, les cœurs ſont différens. La différence eſt dans les vaiſſeaux & non dans la liqueur.

L'eſpece eſt une. Les individus différens; mais cette différence eſt ſemblable à celles des membres, qui n'empêche point la perſonne d'être une.

Il y a dans toute eſpece d'animaux la ſenſation, la nutrition & le mouvement ſpontané. Ces fonctions communes ſont propres à l'eſprit; les autres fonctions diverſes dans les différentes eſpeces d'animaux lui appartiennent moins ſpécialement.

L'eſprit eſt un dans tout le genre animal, quoiqu'il y ait quelque différence légere dans ſes fonctions, d'une eſpece d'animaux à une autre. Le genre animal eſt un.

Quelque diverſité que nous remarquions dans le port, la tige, les branches, les fleurs, les feuilles, les fruits, les ſemences des plantes, elles vivent, elles croiſſent, elles ſe nourriſſent de même. Le genre en eſt un.

Le genre animal & le genre végétal ont des qualités communes, telles que l'accroiſſement & la nutrition. Les animaux ſentent, conçoivent; les plantes ne ſont pas tout-à-fait privées de ces qualités. On peut donc renfermer par la penſée ces deux genres & n'en faire qu'un.

Les pierres, la terre, l'eau, l'air, le feu, en un mot tous les corps qui n'ont ni ſentiment, ni accroiſſement, ni nutrition, ne different entr'eux que comme les colorés & les non-colorés, les chauds & les froids, les ronds & les quarrés. Mais ce qui eſt chaud peut ſe refroidir, ce qui eſt froid ſe rechauffer, ce qui eſt coloré s'obſcurcir, ce qui eſt obſcur ſe colorer; les eaux ſe changent en vapeurs, les vapeurs ſe remettent en eau; ainſi, malgré l'apparence de la diverſité il y a unité.

Mais c'eſt la diverſité des organes qui fait la diverſité des actions; les actions ne ſont point eſſentielles; appliquez le principe de l'action de la même maniere, & vous aurez les mêmes actions; appliquez-le diverſement vous aurez des actions différentes; mais tous les êtres étant convertibles les uns dans les autres, il n'y a que le principe de l'action qui ſoit un. Il eſt commun à tous les êtres, animés ou inanimés, vivans ou brutes, mus ou en repos.

Toute cette variété répandue dans l'univers diſparoit donc aux yeux de l'homme attentif. Tout ſe reduit à l'unité.

Entre les qualités des corps naturels, les premieres qu'on remarque ce ſont la tendance en haut dans les uns, tels que l'air, le feu, la fumée, la flamme; & la tendance en bas dans les autres, tels que l'eau, la terre, les pierres.

Il n'y en a point qui ſoit abſolument privé de l'un & de l'autre de ſes mouvemens, ou parfaitement en repos, à moins qu'un obſtacle ne l'arrête.

La peſanteur & la légereté ne ſont pas des qualités des corps comme tels; ſans quoi il n'y auroit point de grave qui n'eût quelque légereté, ni de léger qui n'eût quelque peſanteur. La peſanteur & la légereté ſont donc de quelque choſe ſurajoutée à la notion de corporéité.

L'eſſence des graves & des légers eſt donc compoſée de deux notions; l'une commune, c'eſt la corporéité; l'autre différente, c'eſt ce qui conſtitue grave le corps grave, & léger le corps léger.

Mais cela n'eſt pas vrai ſeulement des graves & des légers, mais de tout en général. L'eſſence eſt une notion compoſée de la corporéité & de quelque choſe ſur-ajoutée à cette qualité.

L'eſprit animal qui réſide dans le cœur, a néceſſairement quelque choſe de ſur-ajouté à ſa corporéité, qui le rend propre à ſes fonctions admirables: c'eſt la notion de ce quelque choſe qui conſtitue ſa forme & ſa différence: c'eſt par elle qu'il eſt ame animale ou ſenſitive.

Ce qui opere dans les plantes les effets de la chaleur radicale dans les animaux, s'appelle *ame végétative.*

Ces qualités ſur-ajoutées ou formes ſe diſtinguent par leurs effets.

Elles ne tombent pas toujours ſous le ſens. La raiſon les ſoupçonne.

La nature d'un corps animé, c'eſt le principe particulier de ce qu'il eſt, & de ce qui s'y opere.

L'eſſence même de l'eſprit conſiſte dans quelque choſe de ſur-ajouté à la notion de corporéité.

Il y a une forme générale & commune à tous les êtres dans laquelle ils conviennent, & d'où émanent une ou pluſieurs actions; outre cette forme commune & générale, un grand nombre ont une forme commune particuliere ſur-ajoutée, d'où émanent une ou pluſieurs actions particulieres à cette forme ſur-ajoutée. Outre cette premiere forme ſur-ajoutée, un grand nombre de ceux auxquels elle eſt commune, en ont une ſeconde ſur-ajoutée particuliere d'où émanent une ou pluſieurs actions particulieres à cette ſeconde forme ſur-ajoutée. Outre cette ſeconde forme ſur-ajoutée, un grand nombre de ceux à qui elle eſt commune, en ont une troiſieme particuliere ſur-ajoutée d'où émane une ou pluſieurs actions particulieres à cette troiſieme forme ſur-ajoutée, & ainſi de ſuite.

Ainſi les corps terreſtres ſont graves, & tombent. Entre les corps graves & qui tombent, il y en a qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent. Entre les corps graves & qui tombent, & qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent, il y en a qui ſentent & ſe meuvent. Entre les corps graves & qui tombent, & qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent, & qui ſentent & ſe meuvent, il y en a qui penſent.

Ainſi toute eſpece particuliere d'animaux a une propriété commune avec d'autres eſpeces, & une propriété ſur-ajoutée qui la diſtingue.

Les corps ſenſibles qui rempliſſent dans ce monde le lien de la génération & de la corruption, ont plus ou moins de qualités ſur-ajoutées à celle de la corporéité, & la notion en eſt plus ou moins compoſée.

Plus les actions ſont variées, plus la notion eſt compoſée, & plus il y a de qualités ſur-ajoutées à la corporéité.

L'eau a peu d'actions propres à ſa forme d'eau. Ainſi la notion ni la compoſition ne ſuppoſent pas beaucoup de qualités ſur-ajoutées.

Il en eſt de même de la terre & du feu.

Il y a dans la terre des parties plus ſimples que d'autres.

L'air, l'eau, la terre, & le feu ſe convertiſſant les uns dans les autres, il faut qu'il y ait une qualité commune. C'eſt la corporéité.

Il faut que la corporéité n'ait par elle-même rien de ce qui caractériſe chaque élement. Ainſi elle ne ſuppoſe ni peſanteur ni légéreté, ni chaleur ni froid, ni humidité ni ſéchereſſe. Il n'y a aucune de ces qualités qui ſoit commune à tous les corps. Il n'y en a aucune qui ſoit du corps en tant que corps.

Si l'on cherche la forme ſur-ajoutée à la corporéité qui ſoit commune à tous les êtres animés ou inanimés, on n'en trouvera point d'autre que l'étendue conçue ſous les trois dimenſions. Cette notion eſt donc du corps comme corps.

Il n'y a aucun corps dont l'exiſtence ſe manifeſte aux ſens par la ſeule qualité d'étendue ſur-ajoutée à celle de corporéité; il y en a une troiſieme ſur-ajoutée.

La notion de l'étendue ſuppoſe la notion d'un ſujet de l'étendue : ainſi l'étendue & le corps different.

La notion du corps eſt compoſée de la notion de la corporéité & de la notion de l'étendue. La corporéité eſt de la matiere; l'étendue eſt de la forme. La corporéité eſt conſtante; l'étendue eſt variable à l'infini.

Lorſque l'eau eſt dans l'état que ſa forme exige, on y remarque un froid ſenſible, un penchant à deſcendre d'elle-même; deux qualités qu'on ne peut lui ôter ſans détruire le principe de ſa forme, ſans en ſéparer la cauſe de ſa maniere d'être aqueuſe; autrement, des propriétés eſſentielles à une forme pourroient émaner d'une autre.

Tout ce qui eſt produit, ſuppoſe un produiſant; ainſi d'un effet exiſtant, il exiſte une cauſe efficiente.

Qu'eſt-ce que l'eſſence d'un corps? C'eſt une diſpoſition d'où procedent ſes actions, ou une aptitude à y produire ſes mouvemens.

Les actions des corps ne ſont pas d'elles-mêmes, mais de la cauſe efficiente qui a produit dans les corps les attributs qu'ils ont, & d'où ces actions émanent.

Le ciel & toutes les étoiles ſont des corps qui ont longueur, largeur & profondeur. Ces corps ne peuvent être infinis; car la notion d'un corps infini eſt abſurde.

Les corps céleſtes ſont finis par le côté qu'ils nous préſentent; nous avons là-deſſus le témoignage de nos ſens. Il eſt impoſſible que par le côté oppoſé, ils s'étendent à l'infini. Car ſoient deux lignes paralleles tirées des extrémités du corps, & s'enfonçant ou le ſuivant dans toute ſon extenſion à l'infini; qu'on ôte à l'une de ces lignes une portion finie; qu'on applique cette ligne moins cette portion coupée à la parallele qui eſt entiere, il arrivera de deux choſes l'une; ou qu'elles ſeront égales, ce qui eſt abſurde, ou qu'elles ſeront inégales, ce qui eſt encore abſurde; à-moins qu'elles ne ſoient l'une & l'autre finies, & par conſéquent le corps dont elles formoient deux côtés.

Les cieux ſe meuvent circulairement; donc le ciel eſt ſphérique.

La ſphéricité du ciel eſt encore démontrée par l'égalité des dimenſions des aſtres à leur lever, à leur midi & à leur coucher. Sans cette égalité, les aſtres ſeroient plus éloignés ou plus voiſins dans un moment que dans un autre.

Les mouvemens céleſtes s'exécutent en pluſieurs ſpheres contenues dans une ſphere ſuprême qui les emporte toutes d'orient en occident dans l'intervalle d'un jour & d'une nuit.

Il faut conſidérer l'orbe céleſte & tout ce qu'il contient, comme un ſyſtème compoſé de parties unies les unes aux autres, de maniere que la terre, l'eau, l'air, les plantes, les animaux & le reſte des corps renfermé ſous la limite de cet orbe, forment une eſpece d'animal dont les aſtres ſont les organes de la ſenſation, dont les ſpheres particulieres ſont les membres, dont les excrémens ſont cauſe de la génération & de la corruption dans ce grand animal, comme on le remarque quelquefois, que les excrémens des petits produiſent d'autres animaux.

Le monde eſt-il éternel, ou ne l'eſt-il pas? C'eſt une queſtion qui a ſes preuves également fortes pour & contre.

Mais, quel que ſoit le ſentiment qu'on ſuive, on dira : ſi le monde n'eſt pas éternel, il a une cauſe efficiente : cette cauſe efficiente ne peut tomber ſous le ſens, être matérielle; autrement elle ſeroit partie du monde. Elle n'a donc ni l'étendue & les autres propriétés du corps; elle ne peut donc agir ſur le monde. Si le monde eſt éternel, le mouvement eſt éternel; il n'y a jamais eu de repos. Mais tout mouvement ſuppoſe une cauſe motrice hors de lui : donc la cauſe motrice du monde ſeroit hors de lui; il y auroit donc quelque choſe d'abſtrait, d'antérieur au monde, d'incomparable, & d'anomal à toutes les parties qui le compoſent.

L'eſſence de ce monde, relativement au moteur dont il reçoit ſon action, qui n'eſt point matériel, qui eſt un abſtrait qui ne peut tomber ſous le ſens, qu'on ne peut s'imaginer, qui produit les mouvemens céleſtes ſans différence, ſans altération, ſans relâche, eſt quelque choſe d'analogue à ce moteur.

Toute ſubſtance corporelle a une forme, ſans laquelle le corps ne peut ni être conçu ni être. Cette forme a une cauſe; cette cauſe eſt Dieu: c'eſt par elle que les choſes ſont, ſubſiſtent, durent: ſa puiſſance eſt infinie, quoique ce qui en dépend ſoit fini.

Il y a donc eu création. Il y a priorité d'origine, mais non de tems, entre le monde & la cauſe efficiente du monde. Au moment qu'on la conçoit, on peut la concevoir, diſant que tout ſoit, & tout étant.

Sa puiſſance & ſa ſageſſe, ſi évidentes dans ſon œuvre, ne nous laiſſent aucun doute ſur ſa liberté, ſa prévoyance & ſes autres attributs: le poids de l'atome le plus petit lui eſt connu.

Les membres qu'il a donnés à l'animal, avec la faculté d'en uſer, annoncent ſa munificence & ſa miſéricorde.

L'être le plus parfait de cet univers n'eſt rien en comparaiſon de ſon auteur. N'établiſſons point de rapports entre le créateur & la créature.

Le créateur eſt un être ſimple. Il n'y a en lui ni privation ni défaut. Son exiſtence eſt néceſſaire; c'eſt la ſource de toutes les autres exiſtences. Lui, lui; tout périt excepté lui.

Le Dieu des choſes eſt le ſeul digne objet de notre comtemplation. Tout ce qui nous environne, nous ramene à cet être, & nous tranſporte du monde ſenſible dans le monde intelligible.

Les ſens n'ont de rapport qu'au corps; l'être qui eſt en nous, & par lequel nous atteignons à l'exiſtence de la cauſe incorporelle, n'eſt donc pas corps.

Tout corps ſe diſſout & ſe corrompt; tout ce qui ſe corrompt & diſſout, eſt corps. L'ame incorporelle eſt donc indiſſoluble, incorruptible, immortelle.

Les facultés intelligentes le ſont, ou en puiſſance ou en action.

Si une faculté intelligente conçoit un objet, elle en jouit à ſa maniere; & ſa jouiſſance eſt d'autant plus exquiſe, que l'objet eſt plus parfait; & lorſqu'elle en eſt privée, ſa douleur eſt d'autant plus grande.

La ſomme des facultés intelligentes, l'eſſence de l'homme ou l'ame, c'eſt la même choſe.

Si l'ame unie au corps n'a pas connu Dieu; au ſortir du corps, elle n'en peut jouir: elle eſt étrangere au bonheur de poſſéder ou à la douleur d'être privée de la contemplation de l'être éternel; que devient-elle donc? Elle deſcend à l'état des brutes. Si l'ame unie au corps a connu Dieu; quand elle en ſera ſéparée; devenue propre à la jouiſſance de cet aſtre par l'uſage qu'elle auroit fait de ſes ſens & de ſes facultés, lorſqu'elle les commandoit, elle ſera ou tourmentée éternellement par la privation d'un bien infini qui lui eſt familier, ou éternellement heureuſe par ſa poſſeſſion: c'eſt ſelon les œuvres de l'homme en ce monde.

La vie de la brute ſe paſſe à ſatisfaire à ſes beſoins & à ſes appétits. La brute ne connoît point Dieu; après ſa mort elle ne ſera ni tourmentée par le deſir d'en jouir, ni heureuſe par ſa jouiſſance.

L'incorruptibilité, la permanence, l'éclat, la durée, la conſtance du mouvement des aſtres, nous portent à croire qu'ils ont des ames, ou eſſences capables de s'élever à la connoiſſance de l'être néceſſaire.

Entre les corps de ce monde corruptible, les uns ont la raiſon de leur eſſence dans certain nombre de qualités ſurajoutées à la corporéité, & ce nombre eſt plus ou moins grand; les autres dans une ſeule qualité ſurajoutée à la corporéité, tels ſont les élémens. Plus le nombre des qualités ſurajoutées à la corporéité eſt grand, plus le corps a d'action; plus il a de vie. Le corps conſidéré ſans aucune qualité ſurajoutée à la corporéité, c'eſt la matiere nue; elle eſt morte. Ainſi voici donc l'ordre des vies, la matiere morte, les élémens, les plantes, les animaux. Les animaux ont plus d'actions, & conſéquemment vivent plus qu'aucun autre être.

Entre les compoſés, il y en a où la coordination des élémens eſt ſi égale, que la force ou qualité d'aucun ne prédomine point ſur la force ou qualité d'un autre. La vie de ces compoſés en eſt d'autant meilleure & plus parfaite.

L'eſprit animal qui eſt dans le cœur eſt un compoſé de terre & d'eau très-ſubtile; il eſt plus groſſier que l'air & le feu; ſa température eſt très-égale; ſa forme eſt celle qui convient à l'animal. C'eſt un être moyen qui n'a rien de contraire à aucun élément: de tout ce qui exiſte dans ce monde corruptible, rien n'eſt mieux diſpoſé à une vie parfaite. Sa nature eſt analogue à celle des corps céleſtes.

L'homme eſt donc un animal doué d'un eſprit, d'une température égale & uniforme, ſemblable à celle des corps céleſtes, & ſupérieure à celle des autres animaux. Auſſi eſt-il deſtiné à une autre fin. Son ame eſt ſa portion la plus noble; c'eſt par elle qu'il connoît l'être néceſſaire. C'eſt quelque choſe de divin, d'incorporel, d'inaltérable, d'incorruptible.

L'homme étant de la nature des corps céleſtes, il faut qu'il s'aſſimile à eux, qu'il prenne leurs qualités, & qu'il imite leurs actions.

L'homme eſt un de la nature de l'être néceſſaire, il faut qu'il s'aſſimile à lui, qu'il prenne ſes qualités, & qu'il imite ſes actions.

Il repréſente toute l'eſpece animale par ſa partie abjecte. Il ſubit dans ce monde corruptible le même ſort que les animaux. Il faut qu'il boive, qu'il mange, qu'il s'accouple.

La nature ne lui a pas donné un corps ſans deſſein; il faut qu'il le ſoigne & le conſerve. Ce ſoin & cette conſervation exigent de lui certaines actions correſpondantes à celles des animaux.

Les actions de l'homme peuvent donc être conſidérées, ou comme imitatives de celles des brutes, ou comme imitatives de celles des corps céleſtes, ou comme imitatives de celles de l'être éternel. Elles ſont toutes également néceſſaires: les premieres, parce qu'il a un corps; les ſecondes, parce qu'il a un eſprit animal; les troiſiemes, parce qu'il a une ame ou eſſence propre.

La jouiſſance ou contemplation ininterrompue de l'être néceſſaire, eſt la ſouveraine félicité de l'homme.

Les actions imitatives de la brute ou propres au corps, l'éloignent de ce bonheur; cependant elles ne ſont pas à négliger; elles concourent à l'entretien & à la conſervation de l'eſprit animal.

Les actions imitatives des corps céleſtes ou propres à l'eſprit animal, l'approchent de la viſion béatifique.

Les actions imitatives de l'être néceſſaire, ou propres à l'ame ou à l'eſſence de l'homme, lui acquierent vraiment ce bonheur.

D'où il s'enſuit qu'il ne faut vaquer aux premieres, qu'autant que le beſoin ou la conſervation de l'eſprit animal l'exige. Il faut ſe nourrir, il faut ſe vêtir; mais il y a des limites à ces ſoins.

Préférez entre ces alimens ceux qui vous diſtrairont le moins des actions imitatives de l'être néceſſaire. Mangez la pulpe des fruits, & jettez-en les pepins dans un endroit où ils puiſſent germer. Ne reprenez des alimens qu'au moment où la défaillance des autres actions vous en avertira.

Vous n'imiterez bien les actions des corps céleſtes, qu'après les avoir étudiés & connus.

Les

Les corps céleſtes ſont lumineux, tranſparens, purs, mûs autour d'un centre; ils ont de la chaleur; ils obéiſſent à l'être néceſſaire; ils s'en occupent.

En vous conformant à leur bonté, vous ne bleſſerez ni les plantes, ni les animaux; vous ne détruirez rien ſans néceſſité; vous entretiendrez tout dans ſon état d'intégrité; vous vous attacherez à écarter de vous toute ſouillure extérieure. Vous tournerez ſur vous-même, d'un mouvement circulaire & rapide; vous pourſuivrez ce mouvement juſqu'à ce que le ſaint vertige vous ſaiſiſſe: vous vous éleverez par la contemplation au-deſſus des choſes de la terre. Vous vous ſéparerez de vos ſens; vous fermerez vos yeux & vos oreilles aux objets extérieurs; vous enchaînerez votre imagination; vous tenterez tout pour vous aliéner & vous unir à l'être néceſſaire. Le mouvement ſur vous-même, en vous étourdiſſant, vous facilitera beaucoup cette pratique. Tournez donc ſur vous-même, étourdiſſez-vous, procurez-vous le ſaint vertige.

Le ſaint vertige ſuſpendra toutes les fonctions du corps & de l'eſprit animal, vous réduira à votre eſſence, vous fera toucher à l'être éternel, vous aſſimilera à lui.

Dans l'aſſimilation à l'être divin, il faut conſidérer ſes attributs. Il y en a de poſitifs; il y en a de négatifs.

Les poſitifs conſtituent ſon eſſence; les privatifs ſa perfection.

Vos actions ſeront imitatives de celles de l'être néceſſaire, ſi vous travaillez à acquérir les premiers, & à éloigner de vous toutes les qualités dont les ſeconds ſuppoſent la privation.

Occupez-vous à ſéparer de vous toutes les qualités ſurajoutées à la corporéité. Enfoncez-vous dans une caverne, demeurez-y en repos, la tête penchée, les yeux fixés en terre; perdez, s'il ſe peut, tout mouvement, tout ſentiment; ne penſez point, ne réfléchiſſez point, n'imaginez point; jeunez, conduiſez par degrés toute votre exiſtence, juſqu'à l'état ſimple de votre eſſence ou de votre ame; alors un, conſtant, pur, permanent, vous entendrez la voix de l'être néceſſaire; il s'intimera à vous; vous le ſaiſirez; il vous parlera, & vous jouirez d'un bonheur que celui qui ne l'a point éprouvé n'a jamais conçu, & ne concevra jamais.

C'eſt alors que vous connoîtrez que votre eſſence differe peu de l'eſſence divine; que vous ſubſiſtez ou qu'il y a quelque choſe en vous qui ſubſiſte par ſoi-même, puiſque tout eſt détruit, & que ce quelque choſe reſte & agit; qu'il n'y a qu'une eſſence, & que cette eſſence eſt comme la lumiere de notre monde, une & commune à tous les êtres éclairés.

Celui qui a la connoiſſance de cette eſſence, a auſſi cette eſſence. C'eſt en lui la particule de contact avec l'eſſence univerſelle.

La multitude, le nombre, la diviſibilité, la collection, ſont des attributs de la corporéité.

Il n'y a rien de cela dans l'eſſence ſimple.

La ſphere ſuprême, au-delà de laquelle il n'y a point de corps, a une eſſence propre. Cette eſſence eſt incorporelle. Ce n'eſt point la même que celle de Dieu. Ce n'eſt point non plus quelque choſe qui en differe; l'une eſt à l'autre comme le ſoleil eſt à ſon image repréſentée dans une glace.

Chaque ſphere céleſte a ſon eſſence immatérielle, qui n'eſt point ni la même que l'eſſence divine, ni la même que l'eſſence d'une autre ſphere, & qui n'en eſt cependant pas différente.

Il y a différens ordres d'eſſences.

Il y a des eſſences pures; il y en a de libres; il y en a d'enchaînées à des corps; il y en a de ſouillées; il y en a d'heureuſes; il y en a de malheureuſes.

Les eſſences divines & les ames héroïques ſont libres. Si elles ſont unies ou liées à quelque choſe, c'eſt à l'eſſence éternelle & divine, leur principe, leur cauſe, leur perfection, leur incorruptibilité, leur éternité, toute leur perfection.

Elles n'ont point de corps & n'en ont pas beſoin.

Le monde ſenſible eſt comme l'ombre du monde divin; quoique celui-ci n'ait nulle dépendance, nul beſoin du premier, il ſeroit abſurde de ſuppoſer l'un exiſtant, & l'autre non exiſtant.

Il y a corruption, viciſſitude, génération, changement dans le monde ſenſible; mais rien ne s'y réſout en privation abſolue.

Plus on s'exercera à la viſion intuitive de l'eſſence premiere, plus on l'acquerra facilement. Il en eſt du voyage du monde ſenſible dans le monde divin, comme de tout autre.

Cette viſion ne ſera parfaite qu'après la mort. L'ame ou l'eſſence de l'homme ſera libre alors de tous les obſtacles du corps.

Toute cette ſcience myſtique eſt contenue dans le livre du ſaint prophete; je ne ſuis que l'interprete. Je n'invente aucune vérité nouvelle. La raiſon étoit avant moi; la tradition étoit avant moi; l'alcoran étoit avant moi. Je rapproche ces trois ſources de lumiere.

Pourquoi le ſaint prophete ne l'a-t-il pas fait lui-même? c'eſt un châtiment qu'il a tiré de l'opiniâtreté, de la deſobéiſſance & de l'imbécillité de ceux qui l'écoutoient. Il a laiſſé à leurs deſcendans le ſoin de s'élever par eux-mêmes à la connoiſſance de l'unité vraie.

L'imitateur du ſaint prophete, qui travaillera comme lui à éclairer ſes ſemblables, trouvera les mêmes hommes, les mêmes obſtacles, les mêmes paſſions, les mêmes jalouſies, les mêmes inimitiés, & il exercera la même vengeance. Il ſe taira; il ſe contentera de leur preſcrire les principes de cette vie, afin qu'ils s'abſtiennent de l'offenſer.

Peu ſont deſtinés à la félicité de la vie; les ſeuls vrais croyans l'obtiendront.

Quand on voit un derviche tourner ſur lui-même juſqu'à tomber à terre, ſans connoiſſance, ſans ſentiment; yvre, abruti, étourdi, preſque dans un état de mort, qui croiroit qu'il a été conduit à cette pratique extravagante par un enchaînement incroyable de conſéquences déliées, & de vérités très-ſublimes?

Qui croiroit que celui qui eſt aſſis immobile au fond d'une caverne, les coudes appuyés ſur ſes genoux, la tête penchée ſur ſes mains, les yeux fixément attachés au bout de ſon nez, où il attend des journées entieres l'apparition béatifique de la flamme bleue, eſt un auſſi grand philoſophe que celui qui le regarde comme un fou, & qui ſe promene tout fier d'avoir découvert qu'on voit tout en Dieu?

Mais après avoir expoſé les principaux axiomes de la philoſophie naturelle des Arabes & des *Sarraſins*, nous allons paſſer à leur philoſophie morale.

Après avoir remarqué que c'eſt vraiſſemblablement par une ſuite de ces idées que les muſulmans révérent les idiots: ils les regardent ſans doute comme des hommes étourdis de naiſſance, qui ſont naturellement dans l'état de vertige, & dont la ſtupidité innée ſuſpendant toutes les fonctions animales & vitales; l'eſſence de leur être eſt ſans habitude, ſans exercice; mais par une faveur particuliere du ciel, intimement unie à l'eſſence éternelle.

Mahomet ramena les idolâtres à la connoiſſance de l'unité de Dieu, il aſſura les fondemens de la ſcience morale, la diſtinction du juſte & de l'injuſte, l'immortalité de l'ame, les recompenſes & les chatimens à venir; il preſſentit que la paſſion des femmes étoit trop naturelle, trop générale & trop violente, pour tenter avec quelque ſuccès à la refrener; il aima mieux y conformer ſa légiſlation, que d'en multiplier à l'infini les infractions, en oppoſant ſon autorité à l'im-

pulsion si utile & si douce de la nature ; il défendit le vin, & il permit les femmes ; en encourageant les hommes à la vertu, par l'espérance future des voluptés corporelles, ils les entretint d'une sorte de bonheur dont ils avoient un avant-goût.

Voici les cinq préceptes de l'islamisme ; vous direz : il n'y a qu'un Dieu, & Mahomet est l'apôtre de Dieu ; vous prierez ; vous ferez l'aumône ; vous irez en pélerinage ; & vous jeunerez le ramadan.

Ajoutez à cela des ablutions légales, quelques pratiques particulieres, un petit nombre de cérémonies extérieures, & de ces autres choses dont le peuple ne sauroit se passer, qui sont absolument arbitraires, & qui ne signifient rien pour les gens sensés, de quelque religion que ce soit, comme de tourner le dos au soleil pour pisser chez les mahométans.

Il prêcha le dogme de la fatalité, parce qu'il n'y a point de doctrine qui donne tant d'audace & de mépris de la mort, que la persuasion que le danger est égal pour celui qui combat, & pour celui qui dort ; que l'heure, l'instant, le lieu de notre sortie de ce monde est fixé, & que toute notre prudence est vaine devant celui qui a enchainé les choses de toute éternité, d'un lien que sa volonté même ne peut relâcher.

Il proscrivit les jeux de hasard, dont les Arabes avoient la fureur.

Il fit un culte pour la multitude, parce que le culte qui seroit fait pour un petit nombre, marqueroit l'imbécillité du législateur.

La morale de l'islamisme s'étendit & se perfectionna dans les siecles qui suivirent sa fondation. Parmi ceux qui s'occuperent de ce travail, & dont nous avons fait mention, on peut compter encore Scheich Muslas, Eddin, Sadi, l'auteur du *jardin des roses persiques*.

Sadi parut vers le milieu du treizieme siecle ; il cultiva par l'étude le bon esprit que la nature lui avoit donné ; il fréquenta l'école de Bagdad, & voyagea en Syrie où il tomba entre les mains des chrétiens qui le jetterent dans les chaînes, & le condamnerent aux travaux publics. La douceur de ses mœurs & la beauté de son génie, lui firent un protecteur zélé, qui le racheta, & qui lui donna sa fille ; Après avoir beaucoup vu les hommes, il écrivit son *rosarium*, dont voici l'exorde.

*Quadam nocte præteriti temporis memoriam revocavi ;*
*Vitæque male transactæ dispendium cum indignatione devoravi,*
*Saxumque habitaculo cordis lacrymarum adamante perforavi,*
*Hosque versus conditioni meæ convenientes effudi.*
*Quovis momento unus vitæ abit spiritus,*
*Illud dum inspicio, non multum restitit.*
*O te cujus jam quinquaginta sunt elapsi somno etiamnum gravem !*
*Utinam istos quinque supremos vitæ dies probe intelligens !*
*Pudor illi qui absit, opusque non perfecit.*
*Discussus tympanum percusserunt, sarcinam non composuit,*
*Suavis sumnus in discessus aurora,*
*Retinet peditem ex itinere.*
*Quicumque venit novam fabricam struxit ;*
*Abit ille ; fabricamque alteri construxit ;*
*Alter illa similia huic vanitatis molimina agitavit ;*
*Illam vero fabricam ad finem perduxit nemo.*
*Sodalem instabilem, amicum ne adsciisse.*
*Amicitiâ indignus est fallacissimus hic mundus.*
*Cum bonis malisque pariter sit moriendum,*
*Beatus ille qui bonitatis palmam reportavit.*
*Viaticum vitæ in sepulcrum tuum præmitte ;*
*Mortuo enim te, nemo feret, tute ipse præmitte.*
*Vita ut nix est, solque augusti.*
*Pauxillum reliquit, tibi tamen domino etiamnum sacordia & inertia blanditur !*
*Heus tu qui manu vacuâ forum adiisti ?*
*Metuo ut plenum referas strophiolum.*
*Quicumque segetem suam comederit, dum adhuc in herbâ est,*
*Messis tempore, spicilegio contentus esse cogitur.*
*Consilium Saadi, attentis animi auribus percipe.*
*Vita ita se habet : tu te virum præsta, & vade.*

Le poëte ajoute : j'ai murement pesé ces choses, j'ai vu que c'étoit la vérité, & je me suis retiré dans un lieu solitaire ; j'ai abandonné la societé des hommes ; j'ai effacé de mon esprit tous les discours frivoles que j'avois entendus ; je me suis bien proposé de ne plus rien dire de mal, & ce dessein étoit formé au-dedans de moi, lorsqu'un de mes anciens amis, qui alloit à la Meque à la suite d'une caravane, avec sa provision & son chameau, entra dans mon hermitage ; c'étoit un homme dont l'entretien étoit plein d'agrémens & de saillies ; il chercha à m'engager de conversation inutilement, je ne proférai pas un mot ; dans les momens qui suivirent, si j'ouvris la bouche, ce fut pour lui révéler mon dessein de passer ici, loin des hommes, obscur & ignoré, le reste de ma vie ; d'adorer Dieu dans le silence, & d'ordonner toutes mes actions à ce but ; mais l'ami séduisant me peignit avec tant de charme la douceur & les avantages d'ouvrir son cœur à un homme de bien, lorsqu'on l'avoit rencontré, que je me laissai vaincre ; je descendis avec lui dans mon jardin, c'étoit au printems, il étoit couvert de roses écloses, l'air étoit embaumé de l'odeur délicieuse qu'elles exhalent sur le soir. Le jour suivant, nous passames une partie de la nuit à nous promener & à converser, dans un autre jardin aussi planté & embaumé de roses ; au point du jour, mon hôte & mon ami se mit à cueillir une grande quantité de ces roses, & il en rempliſſoit son sein ; l'amusement qu'il prenoit, me donnoit des pensées sérieuses ; je me disois : voilà le monde : voilà ses plaisirs : voilà l'homme : voilà la vie ; & je méditois d'écrire un ouvrage que j'appellerois *le jardin des roses*, & je confiai ce dessein à mon ami, & mon dessein lui plut, & il m'encouragea, & je pris la plume, & je commençai mon ouvrage qui fut achevé avant que les roses dont il avoit rempli son sein, ne fussent fanées. La belle ame qu'on voit dans ce recit ! qu'il est simple, délicat, & élevé ! qu'il est touchant !

Le *rosarium* de Saddi n'est pas un traité complet de morale ; ce n'est pas non plus un amas informe & décousu de préceptes moraux ; il s'attache à certains points capitaux, sous lesquels il rassemble ses idées ; ces points capitaux sont les mœurs des rois, les mœurs des hommes religieux, les avantages de la continence, les avantages du silence, l'amour & la jeunesse, la vieillesse & l'imbécillité, l'étude des sciences, la douceur & l'utilité de la conversation.

Voici quelques maximes générales de la morale des *Sarrasins*, qui serviront de préliminaire à l'abregé que nous donnerons du *rosarium* de Saddi, le monument le plus célebre de la sagesse de ses compatriotes.

L'impie est mort au milieu des vivans ; l'homme pieux vit dans le séjour même de la mort.

La religion, la pieté, le culte religieux, sont autant de glaives de la concupiscence.

La crainte de Dieu est la vraie richesse du cœur.

Les prieres de la nuit sont la sérénité du jour.

La pieté est la sagesse la plus sage, & l'impiété est la folie la plus folle.

Si l'on gagne à servir Dieu, on perd à servir son ennemi.

Celui qui dissipe sa fortune en folies, a tort de se

plaindre, lorſque Dieu l'abandonne à la pauvreté.

L'humilité eſt le havre de la foi; la préſomption eſt ſon écueil.

Humilie-toi dans ta jeuneſſe, afin que tu ſois grand dans ta vieilleſſe.

L'humilité eſt le fard de la nobleſſe, c'eſt le complement de la grace, elle éleve devant le monde & devant Dieu.

L'inſenſé aux yeux des hommes & de Dieu, c'eſt celui qui ſe croit ſage.

Plus tu ſeras éclatant, plus tu ſeras prudent ſi tu te caches; les ténebres dérobent à l'envie, & ajoutent de la ſplendeur à la lumiere; ne monte point au haut de la montagne d'où l'on t'appercevroit de loin; enfonce-toi dans la caverne que la nature a creuſée à tes piés, où l'on t'ira chercher; ſi tu te montres, tu ſeras haï ou flatté, tu ſouffriras, ou tu deviendras vain; marche, ne court pas.

Trois choſes tourmentent ſur-tout, l'avarice, le faſte & la concupiſcence.

Moins l'homme vaut, plus il eſt amoureux de lui.

Plus il eſt amoureux de lui, plus il aime à contredire un autre.

Entre les vices difficiles à corriger, c'eſt l'amour de ſoi, c'eſt le penchant à contredire.

Lorſque les lumieres ſont allumées, ferme les fenêtres.

Sois diſtrait, lorſqu'on tient un diſcours obſcène.

S'il reſte en toi une ſeule paſſion qui te domine, tu n'es pas encore ſage.

Malheur au ſiecle de l'homme qui ſera ſage dans la paſſion.

On s'enrichit en appauvriſſant ſes deſirs.

Si la paſſion enchaîne le jugement, il faut que l'homme périſſe.

Une femme ſans pudeur eſt un mets fade & ſans ſel.

Si l'homme voyoit ſans diſtraction la néceſſité de ſa fin & la briéveté de ſon jour, il mépriſeroit le travail & la fraude.

Le monde n'eſt éternel pour perſonne, laiſſe-le paſſer, & t'attache à celui qui l'a fait.

Le monde eſt doux à l'inſenſé, il eſt amer au ſage.

Chacun a ſa peine, celui qui n'en a point n'eſt pas à compter parmi les enfans des hommes.

Le monde eſt un menſonge, un ſéjour de larmes.

Le monde eſt la route qui te conduit dans ta patrie.

Donne celui-ci pour l'autre, & tu gagneras au change.

Reçois de lui ſelon ton beſoin, & ſonges que la mort eſt le dernier de ſes dons.

Quand as-tu réſolu de le quitter? quand as-tu réſolu de le haïr? quand, dis-moi, quand? il paſſe, & il n'y a que la ſageſſe qui reſte. C'eſt le rocher & l'amas de pouſſiere.

Songe à ton entrée dans le monde, ſonge à ta ſortie, & tu te diras, j'ai été fait homme de rien, & je ſerai dans un inſtant comme quand je n'étois pas.

Le monde & ſa richeſſe paſſent, ce ſont les bonnes œuvres qui durent.

Vois tu ce cadavre infect, ſur lequel ces chiens affamés ſont acharnés; c'eſt le monde, ce ſont les hommes.

Que le nombre ne te ſéduiſe point, tu ſeras ſeul un jour, un jour tu répondras ſeul.

Suppléer à une folie par une folie, c'eſt vouloir éteindre un incendie avec du bois & de la paille.

L'homme religieux ne s'accoude point ſur la terre.

Dis-toi ſouvent d'où ſuis-je venu; qui ſuis-je; où vais-je; où m'arrêterai-je?

Tu marches ſans ceſſe au tombeau.

C'eſt la victime graſſe qu'on immole, c'eſt la maigre qu'on épargne.

Tu ſommeilles à préſent, mais tu t'éveilleras.

Entre la mort & la vie, tu n'es qu'une ombre qui paſſe.

Ce monde eſt aujourd'hui pour toi, demain c'en ſera un autre.

C'eſt l'huile qui ſoutient la lampe qui luit, c'eſt la patience qui retient l'homme qui ſouffre.

Sois pieux en préſence des dieux, prudent parmi les hommes, patient à côté des méchans.

La joie viendra ſi tu ſais l'attendre, le répentir ſi tu te hâtes.

Le mal ſe multiplie pour le puſillanime, il n'y en a qu'un pour celui qui ſait ſouffrir.

Laiſſe l'action dont tu ne pourras ſupporter le châtiment, fais celle dont la recompenſe t'eſt aſſurée.

Tout chemin qui écarte de Dieu, égare.

L'aumône dit en paſſant de la main de celui qui donne, dans la main de celui qui reçoit, je n'étois rien, & tu m'as fait quelque choſe; j'étois petite, & tu m'as fait grande; j'étois haie, & tu m'as fait aimer; j'étois paſſagere, & tu m'as fait éternelle; tu me gardois, & tu m'as fait ta gardienne.

La juſtice eſt la premiere vertu de celui qui commande.

N'écoute pas ta volonté qui peut être mauvaiſe, écoute la juſtice.

Le bienfaiſant touche l'homme, il eſt à côté de Dieu, il eſt proche du ciel.

L'avare eſt un arbre ſtérile.

Si le pauvre eſt abject, le riche eſt envié.

Sans le contentement, qu'eſt-ce que la richeſſe? qu'eſt-ce que la pauvreté ſans l'abjection?

Le juge n'écoutera point une partie, ſans ſon adverſe.

Ton ami eſt un rayon de miel qu'il ne faut pas dévorer.

Mon frere eſt celui qui m'avertit du péril; mon frere eſt celui qui me ſecourt.

La ſincérité eſt le ſacrement de l'amitié.

Banniſſez la concorde du monde, & dites-moi ce qu'il devient.

Le ciel eſt dans l'angle où les ſages ſont aſſemblés.

La préſence d'un homme ſage donne du poids à l'entretien.

Embarque-toi ſur la mer, ou fais ſocieté avec les méchans.

Obéis à ton pere afin que tu vives.

Imite la fourmi.

Celui-là poſſede ſon ame, qui peut garder un ſecret avec ſon ami.

Le ſecret eſt ton eſclave ſi tu le gardes, tu deviens le ſien s'il t'échappe.

La taciturnité eſt ſœur de la concorde.

L'indiſcret fait en un moment des querelles d'un ſiecle.

On connoit l'homme ſavant à ſon diſcours, l'homme prudent à ſon action.

Celui qui ne ſait pas obéir, ne ſait pas commander.

Le ſouverain eſt l'ombre de Dieu.

L'homme capable qui ne fait rien, eſt une nuë qui paſſe & qui n'arroſe point.

Le plus méchant des hommes, eſt l'homme inutile qui ſait.

Le ſavant ſans jugement, eſt un enfant.

L'ignorant eſt un orphelin.

Regarde derriere toi, & tu verras l'infirmité & la vieilleſſe qui te ſuivent, or tu concevras que la ſageſſe eſt meilleure que l'épée, la connoiſſance meilleure que le ſceptre.

Il n'y a point d'indigence pour celui qui ſait.

La vie de l'ignorant ne peſe pas une heure de l'homme qui ſait.

La douceur accomplit l'homme qui ſait.

Fais le bien, ſi tu veux qu'il te ſoit fait.

Qu'as-tu, riche? ſi la vie eſt nulle pour toi.

Celui qui t'entretient des défauts d'autrui, entretient les autres des tiens.

Les rois n'ont point de freres; les envieux point de repos; les menteurs point de crédit.

Le viſage du menſonge eſt toujours hideux.

Dis la vérité, & que ton diſcours éclaire ta vie.

Que la haine même ne t'approche point du parjure.

L'avare qui a eſt plus indigent que le libéral qui manque.

La ſoif la plus ardente eſt celle de la richeſſe.

Il y a deux hommes qu'on ne raſſaſie point, celui qui court après la ſcience, & celui qui court après la richeſſe.

La pareſſe & le ſommeil éloignent de la vérité, & conduiſent à l'indigence.

Le bienfait périt par le ſilence de l'ingrat.

Celui que tu vois marcher la tête panchée & les yeux baiſſés, eſt ſouvent un méchant.

Oublie l'envieux, il eſt aſſez puni par ſon vice.

C'eſt trop d'un crime.

Le malheureux, c'eſt l'homme coupable qui meurt avant le repentir.

Le repentir après la faute, ramene à l'état d'innocence.

La petiteſſe de la faute eſt ce qu'il y a de mieux dans le repentir.

Il eſt tems de ſe repentir tant que le ſoleil ſe leve.

Songe à toi, car il y a une recompenſe & un châtiment.

La recompenſe attend l'homme de bien dans l'éternité.

Outre cette ſageſſe dont l'expreſſion eſt ſimple, ils en ont une parabolique. Les *Sarraſins* ſont même plus riches en ce fond, que le reſte des nations; ils diſent:

Ne nage point dans l'eau froide; émouſſe l'épine avec l'épine; ferme ta porte au voleur; ne lâche point ton troupeau, ſans parc; chacun a ſon pié; ne fais point de ſociété avec le lion; ne marche point nud dans les rues; ne parle point où il y a des oiſeaux de nuit; ne te livre point aux ſinges; mets le verrou à ta porte; j'entens le bruit du moulin, mais je ne vois point de farine; ſi tu crains de monter à l'échelle, tu n'arriveras point ſur le toît; celui qui a le poing ſerré, a le cœur étroit; ne briſe point la ſaliere de ton hôte; ne crache point dans le puits d'où tu bois; ne t'habille pas de blanc dans les ténebres; ne bois point dans une coupe de chair; ſi un ange paſſe, ferme ta fenêtre; lave-toi avant le coucher; allume ta lampe avant la nuit; toute brebis ſera ſuſpendue par le pié.

Ils ont auſſi des fables: en voici une. Au tems d'Iſa, trois hommes voyageoient enſemble: chemin faiſant, ils trouverent un tréſor, ils étoient bien contens; ils continuerent de marcher, mais ils ſentirent la fatigue & la faim, & l'un d'eux dit aux autres, il faudroit avoir à manger, qui eſt-ce qui ira en chercher? Moi, répondit l'un d'entr'eux; il part, il achete des mets; mais après les avoir achetés, il penſa que s'il les empoiſonnoit, ſes compagnons de voyage en mourroient, & que le tréſor lui reſteroit, & il les empoiſonna. Cependant les deux autres avoient réſolu, pendant ſon abſence, de le tuer, & de partager le tréſor entr'eux. Il arriva, ils le tuerent; ils mangerent des mets qu'il avoit apportés, ils moururent tous les trois, & le tréſor n'appartint à perſonne.

SARRASINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſarracena*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice formé de pluſieurs feuilles. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur; il eſt garni d'une eſpece de bouclier membraneux, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé le plus ſouvent en cinq loges, qui renferment des ſemences oblongues. Tournefort, *I. R. H. App.* *Voyez* PLANTE.

SARRASINE, *terme de Fortification*, ſe dit d'une eſpece de porte, formée de pluſieurs pieces de bois perpendiculaires les unes aux autres, ou qui font enſemble une ſorte de treillage. Les pieces de bois dont la pointe eſt en-bas, ſont armées de pointes de fer. La *ſarraſine* ſe mettoit autrefois au-deſſus des portes des villes, ſuſpendue par une corde à un moulinet qui eſt au-deſſus de la porte. Elles étoient deſtinées à boucher les portes dans le cas des ſurpriſes; car lâchant le moulinet, la *ſarraſine* s'abaiſſoit, & tomboit debout entre deux couliſſes, pratiquées pour cet effet dans les deux côtés de la porte. Cette ſorte de fermeture ne ſe pratique plus à-préſent: on y a ſubſtitué les orgues. *Voyez* ORGUES.

L'inconvénient de la *ſarraſine*, qu'on appelle auſſi *herſe*, étoit la facilité d'en arrêter l'effet, en fichant quelques clous dans les couliſſes, ou en mettant deſſous la porte quelque choſe de propre à l'arrêter, ou à la ſoutenir de maniere qu'on puiſſe paſſer aiſément deſſous, ou à côté. *Voyez* HERSE. (*Q*)

SARRASINOIS, ſ. m. (*Anc. nom des Tapiſſiers.*) ce nom ſe diſoit autrefois, & s'entend encore dans les ſtatuts de divers artiſans, particulierement dans ceux des Tapiſſiers de la ville de Paris, de toutes ſortes d'ouvrages de tapiſſerie qui ſe font en Orient, comme les tapis de Turquie & de Perſe. C'eſt, à ce qu'on croit, ſur ces ouvrages ainſi nommés du nom des *Sarraſins*, contre leſquels les Chrétiens ont fait tant de croiſades, que ces derniers ont pris le modele des hautes & baſſes liſſes, qui ont continué depuis ce tems-là de ſe fabriquer en Europe. Les Tapiſſiers de Paris s'arrogent la qualité de maîtres tapiſſiers de haute-liſſe *ſarraſinois*, & de rentraiture, *&c.* (*D. J.*)

SARRÉAL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le Francoli, remarquable par ſes carrieres d'albâtre, qui eſt ſi tranſparent étant coupé par feuilles, qu'on en fait des glaces de fenêtres. (*D. J.*)

SARRIETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſatureia*; genre de plante qui differe du thym en ce que ſes fleurs naiſſent éparſes dans les aiſelles des feuilles, & non pas réunies en maniere de tête; du calament, en ce que les pédidules des fleurs ne ſont pas branchus; & du tymbre, en ce que ſes fleurs ne ſont pas diſpoſées par anneau. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SARRIETTE, (*Diete & Mat. méd.*) cette plante qui eſt de la claſſe des labiées de Tournefort, eſt aromatique, & contient de l'huile eſſentielle. Elle à un goût vif, âcre, piquant, brûlant preſque comme du poivre, lequel dépend d'un principe mobile qui irrite ſenſiblement les yeux & le nez, lorſqu'on l'en approche de très-près; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait une odeur très-douce, lorſqu'on la flaire d'un peu loin. Je ne doute point que ce principe volatil ne ſoit un acide ſpontané, analogue à celui que j'ai obſervé dans le maſum. *Voyez* MASUM.

La *ſarriette* eſt employée à titre d'aſſaiſonnement dans pluſieurs mets, ſur-tout chez les Allemans, qui la mêlent auſſi parmi les choux dont ils préparent leur *ſauer kraut.* Cet aſſaiſonnement aromatique & piquant eſt très-utile pour les eſtomacs foibles & languiſſans; & il corrige utilement certains alimens lourds, fades, viſqueux, *&c.*

Quant à ſon uſage pharmaceutique, on doit regarder la *ſarriette* comme un remede échauffant, tonique, fortifiant, ſtomachique, aphrodiſiaque, emménago-

gue, diurétique, dont on peut tirer un secours efficace contre les maladies de langueur, de foiblesse, de relâchement, telles que les menaces d'affection toporeuse, les pâles-couleurs, l'œdème, l'asthme humide, *&c.* On doit donner ses feuilles ou ses sommités, en infusion dans de l'eau ou dans du vin : une preuve de son efficacité, c'est qu'elle a procuré quelquefois des crachemens & des pissemens de sang.

Une forte infusion de cette plante dans le vin fournit un excellent remede extérieur contre les échimoses, les œdèmes, *&c.* un bon gargarisme contre le relachement de la luette, l'enflure des amygdales, certaines extinctions de voix dépendantes du gonflement œdémateux du fond de la gorge, *&c.* Il faut avoir soin cependant de faire l'infusion plus légere pour ce dernier usage.

L'huile essentielle de *sarriette* étant une des plus vives, des plus âcres, vraisemblablement par le mélange de l'acide volatil, est très-propre à appaiser la douleur des dents cariées. (*b*)

*SARRITOR*, s. m. (*Mytholog.*) nom que les Romains donnoient à un de leurs dieux de l'Agriculture. C'étoit le premier que les Laboureurs invoquoient après que les blés étoient levés, parce qu'il présidoit, selon eux, au travail de sarcler les champs; c'est-à-dire d'en arracher les mauvaises herbes qui naissent avec le blé. (*D. J.*)

SARSANE *ou* SARZANE, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Gènes, sur les frontieres de Toscane, 18 lieues au sud-est de Gènes, & à 5 au nord-est de Massa. Son évêché, quoique sous la métropole de Pise, n'en subit pas la juridiction. Côme I. grand duc de Toscane, céda cette ville aux Génois pour Livourne, en quoi il fit un admirable échange. *Long.* 27. 36. *lat.* 44. 9. (*D. J.*)

SARSEPAREILLE, s. f. (*Botan. exot.*) on trouve sous ce nom dans les boutiques, des racines, ou plutôt des branches de racines qui ont plusieurs aunes, grosses comme des joncs, ou des plumes d'oye, pliantes, flexibles, cannelées dans leur longueur, revêtues d'une écorce mince; extérieurement de couleur roussâtre ou cendrée. Sous cette écorce est une substance blanche, farineuse, un peu charnue, molle, se réduisant aisément en une petite poussiere quand on la frotte entre les doigts; ressemblant à l'agaric; d'un goût tant soit peu gluant, un peu amer, & qui cependant n'est pas désagréable. Le cœur de la racine est ligneux, uni, pliant & difficile à rompre. Il sort transversalement plusieurs de ces branches d'une même racine, qui est de la grosseur d'un pouce & écailleuse. On nous apporte la *sarsepareille* de la nouvelle-Espagne, du Pérou & du Brésil.

On estime celle qui est pleine, moëleuse, solide, bien conservée, blanche en-dedans, de la grosseur d'une plume d'oye, & qui se fend aisément comme l'osier en parties égales dans toute sa longueur. On rejette celle qui est d'un gris-noirâtre, qui est cariée, & qui répand beaucoup de poussiere farineuse quand on la fend; on rebute aussi celle qui est trop grosse, & qui vient communément de Marantha province de Brésil.

On apporte d'Amérique, sous le nom de racine de *sarsepareille*, différentes plantes semblables, ou plutôt de même genre que le *smilax aspera*. Hernandès en nomme quatre especes qui croissent au Mexique, & dans la nouvelle-Espagne. Monard fait aussi mention d'une certaine *sarsepareille* qui croît à Quito, province de la dépendance du Pérou. Enfin Pison & Marcgrave décrivent la *sarsepareille* du Brésil, que les habitans de ce pays appellent *juapecanga*.

Elle jette au loin ses racines écailleuses & fibreuses; ses tiges sont velues, sarmenteuses, ligneuses, souples, vertes, garnies d'éguillons de part & d'autre. Il vient sur les tiges des feuilles disposées dans un ordre alternatif, longues de six ou huit pouces, pointues des deux côtés, comme le représente la figure de Pison, ou figurées en cœur selon Hernandez & Monard; elles sont larges de trois ou quatre pouces, avec trois côtes remarquables étendues sur toute leur longueur; d'un verd-clair en-dehors, & foncé en-dessous; munies à leur queue de deux clavicules ou vrilles, qui nouent fortement la *sarsepareille* aux autres plantes. Les fleurs y sont en grappes; il leur succede des baies d'abord vertes, rouges ensuite, enfin noires; de la grosseur des médiocres cerises, ridées, contenant un ou deux noyaux, d'un blanc-jaunâtre, qui renferment une amande dure & blanchâtre.

Les anciens Grecs & les Arabes ne connoissoient pas la *sarsepareille*. Les Espagnols ont les premiers fait passer du Pérou son usage en Europe. On sait qu'elle est puissamment sudorifique, & qu'elle divise ou atténue les humeurs visqueuses & ténaces. On s'en sert avec succès dans les maladies vénériennes; celles de la peau en général, & les maladies chroniques qui viennent d'humeurs froides, épaisses & visqueuses. Comme les particules de cette plante sont plus subtiles que celles de la squine & du gayac, elles excitent une plus grande sueur.

On débite en Europe quelques autres racines sous le nom de *sarsepareille*, mais qu'on peut distinguer facilement de la véritable; cependant celle dont nous allons parler approche de ses vertus. C'est la racine d'une plante nommée *aralia caule nudo*, par Linnæus, *Hort. cliff. Zarzaparilla Virginiensis nostratibus dicta, lobatis umbelliferæ foliis Americanæ.* Pluk. Alm. 396. Cette racine est longue de cinq à six piés, moëleuse, épaisse, odorante & moins compacte que la vraie *sarsepareille*. Elle pousse une tige haute d'environ une coudée, d'un rouge-foncé, velue, laquelle se partage en trois rameaux longs de cinq ou six pouces; chaque rameau porte cinq feuilles, oblongues, larges de deux pouces & longues de trois, dentelées sur le bord.

De l'endroit où se divise la tige, sort un pédicule nud, qui se sépare en trois brins, chargés chacun d'un bouquet de fleurs, entouré à sa base d'une traise de petites feuilles. Chaque fleur est portée sur un filet long d'un demi-pouce, dont le calice placé sur la tête de l'embryon est très-petit, à cinq dentelures. Les pétales sont au nombre de cinq, disposés en rond. L'embryon qui porte la fleur devient une baie rouge, creusée à sa partie supérieure en maniere de nombril applati, a quatre ou cinq angles, & partagée en autant de loges, dont chacune renferme une graine applatie & cannelée. Cette plante croît dans la Virginie & le Canada, entre les 40, 45 & 47 degrés de *latitude*. Les habitans l'appellent *sarsepareille*, parce qu'elle a presque la figure & les vertus de la véritable. (*D. J.*)

*SARSINA*, (*Géogr. anc.*) ou *Sarcina*, & dans quelques inscriptions *Sassina*, aujourd'hui *Sarcine*; ville d'Italie, dans l'Ombrie & dans les terres, sur la rive gauche du fleuve Sapis.

C'étoit la patrie de Plaute, poëte comique, comme l'a remarqué S. Jérôme, *chron. ad Olympiad.* 145. *Plautus ex Umbriâ* Sarsinas, *Romæ moritur.* Quoiqu'il fût plus jeune qu'Ennius, Pacuve & Actius, il mourut avant eux, l'an de Rome 570. Horace le loue de ne perdre jamais son sujet de vûe; de ne laisser jamais languir le théâtre, & d'avancer toujours vers le dénouement. C'est un des principaux talens d'un poëte dramatique, & personne ne l'a possédé en un si haut degré que Plaute. Nous avons déjà parlé de lui dans plusieurs autres occasions. (*D. J.*)

SARSINE, (*Géogr. mod.*) ou *Sarcine*, en latin *Sarsina*, *Sarcina* & *Sassina*; ville de l'état de l'Eglise, dans la Romagne, au pié de l'Apennin, à 8 milles au sud-ouest de Rimini, sur la rive gauche du Savio.

Son évêché eſt ſuffragant de Ravenne. Elle étoit autrefois ſi puiſſante, qu'elle donna aux Romains un ſecours conſidérable, pour empêcher l'irruption que les Gaulois vouloient faire dans ce pays-là, en traverſant les Alpes. Il paroît par des inſcriptions, que c'étoit un municipe. *Long.* 29. 45. *latit.* 43. 56. (*D. J.*)

SARSIO JUS-NO-KI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Japon que l'on appelle auſſi *arbre de fer*; il eſt d'une grandeur extraordinaire; ſes feuilles alternativement oppoſées ſont ovales, pointues, longues de deux pouces, inégales, dures, épaiſſes, & ſans découpures. Son fruit qui croît ſans pédicules au ſommet des petites branches, eſt de figure conique. Il devient ligneux, en ſe deſſéchant, & ſe trouve intérieurement rongé, comme la noix de galle. Il eſt aſſez gros, dans ſa fraîcheur, pour remplir la main. Les ſinges l'aiment beaucoup: ce que le nom de *ſarſio* ſignifie. Les Japonois nomment auſſi cet arbre, *jus-no-ki*.

SART, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la haute-Normandie, au pays de Bray. Elle prend ſa ſource à Foucarmont, & ſe jette dans la mer, entre Dieppe & la ville d'Eu. Il ne faut pas la confondre avec la Sarte, riviere du Maine. (*D. J.*)

SART, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à des herbes qui croiſſent au fond de la mer, & qu'elle rejette à la côte.

*SARTA*, (*Géog. anc.*) riviere de la Gaule, chez les *Cenomani*. Son nom eſt ancien, & il étoit uſité parmi les Gaulois; cependant on auroit de la peine à le trouver dans un auteur plus ancien que Théodulphe d'Orléans, qui nous en donne l'origine, & décrit ainſi le cours de cette riviere, *l. IV. carm. vj.*

*Eſt fluvius:* Sartam *galli dixere priores;*
*Perticus hunc giguit, & meduana bibit.*
*Fluctibus ille ſuis penetrans cenomanica rura*
*Mœnia qui propter illius urbis abit.*

Et au *l. II. carm. iij. de urbe Andegavenſi*, en parlant de la ville d'Angers, il dit:

*Quam meduana morans fovet, & liger aureus ornat,*
*Quam rate cum levi* Sarta *decora juvat.*

Cette riviere conſerve ſon ancien nom; on l'appelle à préſent la *Sarte*. (*D. J.*)

SARTE, LA, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Sarta*, riviere de France, dans le Maine. Elle a ſa ſource aux confins de la Normandie & du Perche, près de l'abbaye de la Trape, coule d'abord à l'occident, puis tourne vers le midi, entre enſuite dans l'Anjou, où elle reçoit le Loir; & un peu au-deſſus d'Angers, elle ſe jette dans la Mayenne, & y perd ſon nom, quoiqu'auſſi groſſe qu'elle. (*D. J.*)

SARTIE, ſ. m. (*Marine.*) terme collectif, qui ſignifie ſur la Méditerranée, toutes ſortes d'apprêts & d'apparaux.

SARTON, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France; elle a ſa ſource au diocèſe de Séez, & après un cours d'environ 10 lieues, elle ſe jette dans la Sarte, près du bourg de S. Célerin. (*D. J.*)

SARVERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Lorraine Allemande, à 4 lieues au-deſſous de Sarbruch, & à 2 de Feneſtrange. Elle a pris ſon nom de ſa ſituation ſur la Saare, & elle l'a donné au comté dont elle eſt le chef-lieu; ce comté eſt un fief qui a relevé de Metz, dès le douzieme ſiecle. *Long.* 24. 46. *lat.* 48. 57. (*D. J.*)

SARVITZA *ou* SERVITIA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la Macédoine ou Coménolitari, vers la ſource d'un ruiſſeau qui ſe jette dans la Platamona. Cette ville eſt bâtie en partie ſur une montagne, & en partie dans une plaine. Les Grecs habitent le haut, & les Turcs ont choiſi le bas par préférence. (*D. J.*)

*SARUS*, (*Géog. anc.*) riviere de la Cilicie propre: ſon embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. V. c. viij.* entre celle des fleuves Cydnus & Pyrame. Pline, *l. VI. c. iij.* met auſſi un fleuve *Sarus* dans la Cilicie. Tite-Live, *l. XXXIII. c. 41.* parle des têtes du *Sarus*, *Sari capita*, par où il n'entend pas, ſelon l'expreſſion ordinaire, les ſources du *Sarus*, mais des élévations, ou des rochers près de la côte & vers l'embouchure de ce fleuve; car c'étoit un lieu que les vaiſſeaux paſſoient. Il y a eu un fleuve de la Cappadoce, & un fleuve de la Caramanie qui ont porté le nom de *Sarus*. (*D. J.*)

SARWAR, COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe Hongrie, entre le Danube & le Muer. Il eſt borné au nord, par le comté de Sopron; à l'orient, par le comté de Veſprin; au midi, par le comté de Salavar; & au couchant, par les terres de Stirie; ſon nom lui vient de ſa capitale. On lui donne 20 lieues de longueur, du midi au nord, ſur 16 de largeur. Le Rab le traverſe du midi occidental, au nord oriental. (*D. J.*)

SARWAR, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe-Hongrie, au confluent de la riviere de Guntz & du Rab, capitale du comté de même nom. Quelques ſavans croyent que c'eſt la *Sabaria* des anciens auteurs. *Long.* 35. 24. *lat.* 47. 12. (*D. J.*)

SARWITZ, (*Géog. mod.*) & en Hongrois *Sarwizza*, riviere de la baſſe-Hongrie. Elle a ſa ſource près de Veſprin, & ſe jette dans le Danube; c'eſt l'*Urpanus* des anciens. (*D. J.*)

SARY, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, remarquable par les mines de cuivre de ſon territoire. *Long.* ſelon Tavernier, 78. 15. *lat.* 36. 40. (*D. J.*)

SAS, TAMIS, ſ. m. (*Pharmacie.*) eſt un inſtrument qui ſert à ſéparer les parties les plus fines des poudres, des liqueurs & autres choſes ſemblables d'avec les parties les plus groſſieres; ou à nettoyer le grain & en ſéparer la pouſſiere, les grains légers, *&c.*

Il eſt compoſé d'une bordure de bois, dont le cercle ou eſpace eſt rempli par un tiſſu de ſoie, d'une gaze de crain, de toile, de fil d'archal, & même quelquefois de petites lames de bois.

Les tamis qui ont de larges trous ſont appellés *cribles*; comme les cribles à charbon, à chaux, crible de jardin, *&c.*

Quand on veut paſſer au tamis des drogues qui ſont ſujettes à s'évaporer, on a coutume de mettre un couvercle par-deſſus.

SAS, (*Hydraulique.*) eſt le paſſage ou baſſin placé ſur la longueur d'une riviere bordée de quais, & terminée par deux écluſes, pour conduire les bateaux & les faire paſſer d'une écluſe ſupérieure à une inférieure, & réciproquement de cette derniere à la premiere par le jeu alternatif des écluſes. (*K*)

SAS-DE-GAND, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la Flandre hollandoiſe, au quartier de Gand, au bailliage d'Aſſenede, à une lieue au ſud-oueſt de Philippine, & à trois lieues au nord de Gand. Cette petite ville qui eſt très-forte, a été ainſi nommée, à cauſe d'une écluſe qu'on appelle *Sas* en flamand, & que les habitans de Gand, avec la permiſſion de Philippe II. firent conſtruire pour retenir les eaux de la Lieſe, ou du nouveau canal qu'ils creuſerent entre leur ville & ce lieu, pour communication avec la mer. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 14.

Au commencement des troubles des Pays-bas, les Gantois firent conſturire au *Sas-de-Gand*, un fort pour ſervir de boulevard à leur ville. Le duc de Parme prit cette place en 1583; mais Frédéric Henri, prince d'Orange, la lui enleva en 1644. Depuis ce tems-là, les Etats généraux en ont toujours été les maîtres, & s'en ſont aſſurés la poſſeſſion par le traité de Munſter. Il y a une bonne garniſon ſous les ordres d'un commandant & d'un major de la place: le con-

ſeil d'état y a établi un receveur pour la recette du verponding, & des droits de conſomption. (*D. J.*)

SASENO, *ou* SALNO, (*Géog. mod.*) petite île de la mer Ionienne, à l'embouchure du golfe de Veniſe, près de la côte de l'Albanie; elle eſt ſous la domination du turc: Sophien croit que c'eſt l'île *Saſo*, ou *Saſus* des anciens. (*D. J.*)

SASERON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Bengale, entre Agra & Patua, ſur le pié d'une montagne, & près d'un grand étang, au milieu duquel eſt une petite île remarquable par une belle moſquée, où eſt la ſépulture du Nahab Selim-Kan. *Latit. 26. 10.* (*D. J.*)

SASJEBU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon; ſes fleurs ſont monopétales, de figure conique, de la groſſeur d'un grain d'orge, blanches, ſemées le long de petites branches, & entremêlées de très-petites feuilles. Ses baies ſont de couleur purpurine, ſans enveloppe, groſſes comme un grain de poivre, d'un goût vineux, & renferment pluſieurs ſemences.

SASIMA, (*Géog. anc.*) ville de la Cappadoce, ſur la route d'Ancyre de Galatie à Fauſtinopolis, & ſelon les apparences, dans la préfecture de Garſaurie. *Saſima* eſt connue dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, par l'épiſcopat de ſaint Grégoire de Naziance, qui en fut le premier évêque. Selon ce prélat, c'étoit une ſtation ſur la voie militaire, mais une ſtation miſérable, où l'on manquoit d'eau, où l'on étoit aveuglé de la pouſſiere, où l'on n'entendoit qu'un bruit continuel de chariots, & où les habitans étoient opprimés par les brigandages des gens en place. (*D. J.*)

*SASINA*, (*Géog. anc.*) port d'Italie, dans la Calabre, ſelon Pline, *l. III. c. xj.* ce port devoit être ſur la côte du golfe de Tarente, dans le pays des Salentins: car Pline remarque que la largeur de la péninſule, en allant par terre de Tarente à *Brunduſium*, étoit de trente-trois mille pas; mais que la route du port *Saſina* à *Brunduſium*, étoit beaucoup plus courte.

SASO, (*Saſon*, génitif *Saſonis*, ou *Saſſon*, (*Géog. anc.*) île de la mer Ionienne: les auteurs anciens qui en ont parlé, ne s'accordent pas entierement ſur ſa poſition. Strabon, *l. VI.* la met à moitié chemin, entre l'Epire & *Brunduſium*; & Lucain, *l. II. v. 627.* ſemble en faire une île de la Calabre.

*Spumoſo Calaber perfunditur æquore* Saſon.

D'un autre côté, Ptolomée, *l. III. c. xiij.* la marque ſur la côte de la Macédoine, dans la mer Ionienne; & la plûpart des géographes modernes, ſont de ſentiment que l'île *Saſeno*, qu'on voit à l'entrée du golfe de Valone, eſt l'île *Saſo* des anciens. Cela s'accorde aſſez avec ce que dit Polybe, *l. V. c. cx.* que l'île *Saſo* eſt à l'entrée de la mer Ionienne. D'ailleurs, le périple de Scylax met l'île de *Saſon* ſur la côte de l'Illyrie, à la hauteur des monts Cérauniens, & en fixe la diſtance au chemin qu'on peut faire dans le tiers d'un jour; l'île de *Saſo* eſt fort baſſe ſelon Lucain, *l. V. c. d. cl.*

*Non humilem* Saſona *vadis*. . . . .

Et Silius Italicus, *l. VII. v. 480.* exhorte d'éviter les ſables dangereux de cette île.

*Adriatici fugite infauſtas* Saſſonis *arenas*. (*D. J.*)

SASRAN, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la planche qui eſt à l'extrémité d'un bateau foncet, & ſur laquelle les planches du remplage ſont appuyées. C'eſt auſſi une groſſe piece de bois, qu'on ajoute au bas du gouvernail d'un yacht, & qui y fait une grande ſaillie en-dehors.

SASRAN DE GOUVERNAIL, (*Marine.*) piece de bois plate & droite, qu'on applique ſur la longueur du gouvernail, afin qu'en lui donnant plus de largeur, elle en facilite l'effet. *Voyez* MARINE, *Planche IV. fig. 1.* le ſaſran du gouvernail, cotté 176. & *Planche VI. fig. 73. & 74.*

SASSAFRAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) petit arbre qui ſe trouve dans les pays tempérés de l'Amérique ſeptentrionale, où on prétend qu'il prend la hauteur d'un pin ordinaire, ſur un pié de diametre; mais parmi les *ſaſſafras* que l'on a élevé en Europe, les plus hauts n'ont pas paſſé dix ou douze piés. Sa tige eſt dégagée de branchages juſqu'à la tête qui eſt touffue, & qui forme une eſpece de coupole. Son écorce eſt unie, un peu rougeâtre, & elle rend au goût une légere ſaveur de l'anis. Ses racines ſont dures, peſantes, & s'étendent à fleur de terre: il paroît que dans le pays natal elles pouſſent beaucoup de rejettons; cependant en Angleterre où on a plus élevé de ces arbres qu'en nulle autre contrée de l'Europe, on ne s'eſt pas apperçu de cette fécondité. Ses feuilles ſont échancrées aſſez profondément en trois parties, ſans aucune dentelure ſur ſes bords; elles ſont d'un verd obſcur & de bonne odeur, ſur-tout quand on les a laiſſé ſécher. Ses fleurs paroiſſent au printems dès le commencement du mois de Mars; elles ſont jaunes, petites, raſſemblées en bouquets, & d'une odeur agréable. Les fruits qu'elles produiſent ſont des baies de la groſſeur & de la forme de celles du laurier: elles ont comme le gland un calice, mais coloré de rouge, ainſi que les pédicules qui les ſoutiennent: ces baies deviennent bleues dans leur maturité. Le mêlange de ces deux couleurs dont l'apparence eſt aſſez vive, fait un agrément de plus dans cet arbre ſur l'arriere ſaiſon. Mais ce qu'il a de plus recommandable, c'eſt que toutes ſes parties répandent une odeur aromatique, qui approche de celle de la canelle, & qui indique ſes grandes propriétés.

Le *ſaſſafras* veut une terre meuble & fort humide, telle qu'elle ſe trouve ordinairement dans le Canada, au pays des Iroquois, où il y a beaucoup de ces arbres. Mais la Floride & la Louiſiane, ſont les endroits où cet arbre eſt le plus commun. On a ſouvent eſſayé en Angleterre de le tenir en caiſſe, & de le faire paſſer l'hiver dans l'orangerie; mais M. Miller auteur anglois, penſe que ce n'eſt pas la bonne façon de le conduire, & que la meilleure eſt de le mettre en plein air à l'expoſition la plus chaude, dans une terre légere & humide, où il faut le garantir des hivers rigoureux par les précautions d'uſage en pareil cas, juſqu'à ce que l'arbre ſoit dans ſa force. Je me ſuis bien aſſuré par des épreuves, que cet arbre ne peut ſe ſoutenir dans des terreins ſecs & élevés, & qu'il craint ſur-tout les grandes chaleurs du mois d'Août qui le font périr. On voit en Angleterre des *ſaſſafras* qui ont très-bien réuſſi en pleine terre, & qui forment de petits arbres avec une jolie tête.

On ne peut guere multiplier le *ſaſſafras* qu'en ſemant ſes graines qu'il faut tirer d'Amérique; car malheureuſement elles ne viennent point à parfaite maturité en Europe. Encore arrive-t-il que les graines d'Amérique levent très-rarement, à-moins qu'on n'ait eu la précaution de les envoyer mêlées avec de la terre. Dans ce cas, il en levera quelques-unes dès la premiere année; mais le reſte ne viendra ſouvent qu'après la ſeconde ou la troiſieme; ce qui doit engager à ne pas ſe preſſer de reverſer la terre où ces graines auront été ſemées. Il faudra ſur-tout avoir grand ſoin de les arroſer dans les tems de ſéchereſſe, de les garantir du ſoleil vers le milieu du jour, & de les préſerver du froid pendant les deux ou trois premiers hivers, & ſur-tout des froides matinées d'automne, qui font plus de tort à ces arbres que les fortes gelées d'hiver: car quand la pointe des tendres rejettons eſt fannée par le froid, il ſe fait une corruption de ſeve qui porte l'altération dans toutes les parties du jeune arbre & le fait mourir. Il eſt très-difficile de multiplier le *ſaſſafras* de branches cou-

chées : elles ne font racine qu'au bout de deux ou trois ans ; & ſouvent il n'en réuſſit pas le tiers, ſi on n'a pas le plus grand ſoin de les arroſer ; il ſouffre aſſez bien la tranſplantation.

Le bois de cet arbre eſt léger quoiqu'aſſez dur, d'une couleur un peu jaunâtre, d'une odeur qui approche de celle du fenouil, d'un goût piquant & aromatique. On l'employe en Médecine comme inciſif, apéritif, & ſudorifique. *Article de M. D'AUBENTON, le ſubdélégué.*

SASSAFRAS, ſ. m. (*Mat. med.*) bois étranger nommé *ſaſſafras* ou *lignum pavanum* par J. Bauhin. C'eſt un bois d'un roux blanchâtre, ſpongieux & léger ; ſon écorce eſt ſpongieuſe, de couleur de cendre en-dehors, & de rouille de fer en-dedans, d'un goût âcre, douçâtre, aromatique, d'une odeur pénétrante qui approche de celle du fenouil ; on nous l'apporte de la Virginie, du Bréſil, & d'autres provinces d'Amérique. On choiſit le *ſaſſafras* qui eſt récent & fort odorant. Quelques-uns préferent l'écorce à cauſe de ſon odeur qui eſt plus pénétrante que celle du bois.

On falſifie le *ſaſſafras* en y mêlant du bois d'anis, appellé *lignum aniſatum*, vel *lignum aniſi* dans J. B. Mais l'on peut le diſtinguer facilement du *ſaſſafras* par ſon odeur de graine d'anis, par ſa peſanteur, & par ſa ſubſtance qui eſt compacte & réſineuſe.

On coupe le bois du *ſaſſafras* d'un grand arbre qui a la hauteur & la figure d'un pain ; cet arbre eſt appellé *ſaſſafras arbor ex Florida, ficulneo folio* par C. B. P. *Laurus foliis integris & trilobis* par Linn. *Hort. cliff. 54. cornus mas odorata, folio trifido, margine plano*, ſaſſafras *dicta* par Plukn. *Alm. p. 120. tab. 222. fig. 6.* Catesby *Hiſt. tom. I. p. 55. anhuiba, ſive ſaſſafras major* par Piſon, *hiſt. Bréſil.*

Les racines de cet arbre ſont tantôt groſſes, tantôt menues, ſelon leur âge. Elles s'étendent à fleur de terre, de ſorte qu'il eſt facile de les arracher. Cet arbre eſt toujours verd ; il n'a qu'un tronc nud & fort droit ; les branches s'étendent à ſon ſommet comme celle d'un pin qu'on a ébranché ; l'écorce eſt épaiſſe, fongueuſe intérieurement, un peu molle, de couleur fauve, revêtue d'une peau mince, griſe, ou d'un gris cendré tirant ſur le noir. Son goût & ſon odeur ſont âcres, aromatiques, approchant du fenouil. La ſubſtance du tronc & des branches eſt blanche, ou d'un blanc rouſsâtre, quelquefois tirant ſur le gris en certains endroits, moins odorante que l'écorce ; du reſte elle eſt molle, & d'un tiſſu aſſez ſemblable à celui du tilleul.

Les feuilles qui ſont attachées aux branches ſont à trois lobes, imitant celles du figuier, découpées & partagées en trois pointes, vertes en-deſſus, blanchâtres en-deſſous, odorantes ; lorſqu'elles ſont encore jaunes, elles ſont ſemblables aux feuilles du poirier, & ne montrent aucunes pointes.

Les fleurs appuyées ſur de longs pédicules, ſont en grappes, petites, partagées en cinq quartiers ; quand elles ſont paſſées il leur ſuccede des baies ſemblables aux feuilles du laurier, & ayant la partie inférieure renfermée dans un calice rouge.

Guillaume Piſon décrit encore deux autres eſpeces d'arbres *ſaſſafras :* l'une nommée par les Bréſiliens *anhuypitanga*, a les feuilles petites, étroites, minces ; ſon bois eſt blanchâtre & jaunâtre. L'autre eſpece s'appelle *anhuiba-miri :* elle a la feuille de laurier, mais elle eſt plus petite ; ſon fruit eſt noir & odoriférant, lorſqu'il eſt mûr, d'un goût fort chaud, auſſi-bien que les feuilles, le bois, l'écorce, & la racine.

Le *ſaſſafras* excite la tranſpiration, la ſueur & les urines. Il inciſe & réſout les humeurs viſqueuſes & épaiſſes ; il leve les obſtructions des viſceres ; il eſt bon pour la cachexie, les pâles couleurs, & l'hydropiſie. Il éloigne les attaques de la goutte. Il tend à remédier à la paralyſie & aux fluxions froides. On l'emploie utilement dans les maladies vénériennes. On le donne en infuſion depuis demi-once juſqu'à deux onces ; on l'emploie ſouvent dans des décoctions ſudorifiques & échauffantes.

Par la chimie on retire du bois de *ſaſſafras* une huile eſſentielle, limpide, très-pénétrante, qui ſent le fenouil ; & qui va au fond de l'eau. On fait macérer dans une grande quantité d'eau ce bois rapé avec ſon écorce, & on diſtille enſuite. La doſe de cette huile eſt depuis dix gouttes juſqu'à vingt, pour exciter la ſueur. Une partie de cette huile mêlée avec deux parties d'eſprit de nitre bien rectifié, fermente auſſi-tôt très-violemment ; elle s'enflamme, & lorſque la flamme eſt éteinte, il reſte une ſubſtance réſineuſe. (*D. J.*)

SASSARI *ou* SACER, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, au nord-oueſt, ſur la riviere de Torre, à 6 lieues au nord d'Algieri, & à 7 au ſud-oueſt de Villa Aragonèſe. Elle eſt la réſidence de l'archevêque de Torre, autrefois *Turris Libiſſonis*, qui eſt une place ruinée. *Long. 26. 15. lat. 40. 45.*

SASSEBES *ou* MILLENBACH, (*Géog. mod.*) ville fortifiée de la Tranſylvanie, capitale du comté de même nom, au confluent de deux petites rivieres. *Long. 42. 16. lat. 46. 14.* (*D. J.*)

SASSENAGE, (*Géog. mod.*) baronie de France, dans le Dauphiné, élection de Grenoble. Le nom de ce lieu eſt célebre par ſes fromages, & par ſes deux cuves qui ſont dans une caverne, & dont on a fait autrefois une des merveilles du Dauphiné ; l'on a dit que les deux cuves ne ſe rempliſſoient que le ſeul jour des Rois, ce qui s'eſt trouvé faux à la vérification du fait, mais les fromages conſervent encore leur renommée. (*D. J.*)

SASSENAGE, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que l'on donne quelquefois à la pierre d'hirondelle. *Voyez* HIRONDELLE, *pierre d'*, en latin *lapis chelidonius.*

SASSER, v. act. (*Gram.*) paſſer au ſas. *Voyez* SAS.

SASSES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des pelles creuſes dont on ſe ſert ſur les bâtimens, pour puiſer l'eau.

SASSO-FERRATO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la marche d'Ancone, ou pour mieux dire, bourgade d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, & dans la marche d'Ancone, près de la riviere Sentino, vers les confins du duché d'Urbin ; je parle de cette bourgade, parce qu'elle a produit d'illuſtres ſavans, entre autres Barthole & Perroti.

*Barthole*, né l'an 1310, a été l'un des plus doctes juriſconſultes de ſon tems. Ses écrits ſe reſſentent de la barbarie de ſon ſiecle ; cependant ils contiennent des choſes aſſez ſingulieres pour le ſujet. Il mourut en 1355, âgé de 46 ans.

*Perroti* (Nicolo), archevêque de Siponte, dans le royaume de Naples, parut avec honneur entre les ſavans perſonnages du quinzieme ſiecle. Il a mis au jour un ouvrage ſur la verſification latine, & des commentaires ſur Stace & ſur Martial. Il a le premier traduit en latin les cinq premiers livres de Polybe, qui eſt tout ce qu'on en avoit alors. Sa traduction n'eſt pas toujours fidelle, & eſt pleine de libertés inexcuſables ; mais ſa latinité pourroit être avouée des ſiecles où l'on écrivoit le plus purement. Le cardinal Beſſarion l'aima, & le choiſit pour ſon conclaviſte après la mort de Paul II. & Perroti lui fit innocemment manquer le pontificat, en refuſant, par l'ignorance des uſages, l'entrée de la chambre de ſon maître à trois cardinaux qui venoient le ſaluer pape. Beſſarion en ayant été inſtruit, ne s'en émut pas davantage, & dit tranquillement à Perroti : « Par votre » ſoin à contre-tems vous m'avez ôté la tiare, & à » vous le chapeau ». Perroti mourut en 1480. Son article eſt dans les mémoires du pere Nicéron, *t. IX.* & en effet il ne devoit pas oublier ce ſavant homme, un des habiles grammairiens de l'Italie. (*D. J.*)

*SASSI DEL BALLARO*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Italie, dans la Marche d'Ancone, des pierres, ou pour parler plus exactement, de l'argille durcie, dans laquelle on trouve renfermée une eſpece de coquillage que l'on nomme dans le pays *ballari*; l'endroit où l'on en rencontre en plus grande quantité eſt dans le voiſinage de monte Comero ou Conaro, qui eſt à environ 10 milles d'Italie de la ville d'Ancone; dans ce lieu les bords de la mer ſont fort eſcarpés & garnis d'argille, ou d'une roche ſpongieuſe, dans laquelle ces coquilles, qui ſont connues en françois ſous le nom de *pholades* ou de *dails*, ſe trouvent logées en très-grande quantité, ſans qu'on puiſſe remarquer par où elles ont paſſé pour y entrer. Ce coquillage a la propriété de luire dans l'obſcurité, & de rendre lumineuſe l'eau dans laquelle il a ſéjourné quelque tems; il eſt très-bon à manger, & les Italiens ſavent le préparer parfaitement bien. *Voyez* PHOLADE & DAIL.

SASSOIRE, ſ. f. (*terme de Charron.*) c'eſt une piece du train du devant du carroſſe, qui eſt au bout des armons, ſoutient la fleche, & ſert à faire braquer le carroſſe. (*D. J.*)

SASSUOLO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au duché de Modène, dans la principauté de Carpi, ſur la Secchia, entre Reggio & Modène. *Long.* 28. 25. *latit.* 44. 30. (*D. J.*)

SASUAROS, (*Géog. mod.*) petite ville de la Tranſilvanie, ſur la riviere de Maros, à quatre lieues au-deſſous de Weiſſembourg. Quelques-uns croyent que c'eſt l'ancienne *Frateria*. (*D. J.*)

SAT, ſ. m. (*meſure étrangere.*) nom d'une meſure dont on ſe ſert à Siam pour meſurer les grains, les graines, les légumes, & quelques fruits ſecs. C'eſt une eſpece de boiſſeau fait de bambouc entrelacé, à-peu-près comme cette petite meſure pour les avoines, qu'on appelle à Paris *un picotin*, & qui a la forme d'un panier d'oſier. Le *ſat* eſt d'environ trois livres, poids de marc. *Dict. de Commerce.*

*SATALA*, (*Géog. anc.*) ville de la petite Arménie, ſelon Ptolomée, *liv. V. c. vij.* qui la place dans les terres. La ville de *Satala*, dit Procope, *liv. III. des édifices, c. iv.* craignoit ſans ceſſe, comme voiſine des ennemis, & comme entourée de hauteurs qui la commandoient de tous côtés. Si ſon aſſiette étoit deſavantageuſe, ſes murailles étoient encore plus mauvaiſes. L'empereur Juſtinien en fit de neuves, d'une hauteur qui ſurpaſſoit les éminences d'alentour, & d'une épaiſſeur ſuffiſante pour porter une telle charge. Il fit élever en-dehors une ſeconde muraille, & fit bâtir aſſez proche une fortereſſe dans l'Oſroëne. Tout cela ne ſervit de rien; les ennemis pénétrerent partout. Il avoit en partage la fureur des fortereſſes & de la tyrannie. (*D. J.*)

SATALIE, (*Géog. mod.*) par les Turcs *Satiliach* & *Antali*; ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur la côte de la petite Caramanie, au fond d'un golfe de même nom. Elle occupe la place de l'ancienne Attalia, & eſt une des plus fortes villes de l'empire turc. Les chaleurs y ſont exceſſives en été; auſſi les environs de *Satalie* produiſent en abondance des citronniers & des orangers qui viennent ſans culture; mais le port ne peut recevoir que de petits bâtimens, & la rade n'eſt point aſſurée. *Long.* 48. 45. *lat.* 37. 10. (*D. J.*)

SATAN, (*Critique ſacrée.*) mot hébreu, qui ſignifie *adverſaire, ennemi, perſécuteur, accuſateur*; d'où vient que vous devenez aujourd'hui mes adverſaires *ſatan mihi*, *II. Rois*, *xix.* 22. Il n'y a plus d'ennemi qui s'oppoſe à moi: *non eſt in me ſatan ullus*, *III. Rois*, *xv.* 14. Le I. des Macchabées parlant d'un commandant de la fortereſſe bâtie vis-à-vis le temple de Jéruſalem, dit qu'il étoit comme un méchant diable à Iſraël ἐις διάβολον πονηρὸν τῷ *Iſraël*, parce qu'il étoit l'accuſateur des Iſraélites qui alloient au temple. Jeſus-Chriſt dit à S. Pierre: retirez-vous de moi, *ſatan*, Matt. *xvj.* 23. c'eſt-à-dire, éloignez-vous de moi, mon ennemi, vous ſeriez propre à me faire pécher, ſi la choſe étoit poſſible. Ceux qui ſuivent les ténebres de l'idolâtrie ſont dits être ſous la puiſſance de *ſatan*, dans les actes des Apôtres, *ch. xxvj.* 18. Les profondeurs de *ſatan*, dans l'*Apocalypſe ij.* 24. ſont les opinions des Nicolaïtes, qu'ils enveloppoient ſous une myſtérieuſe profondeur. Euſebe remarque dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, *liv. III. ch. ix.* que leur héréſie ſubſiſta fort peu de tems. S. Paul livre l'inceſtueux de Corinthe à *ſatan*, *I. Cor. v.* 5. cela veut dire que les fideles doivent le regarder comme un pécheur criminel, avec lequel il ne faut point avoir de commerce. Enfin, les *opérations de ſatan*, *II. Theſſal. ij. ix.* ſont de faux prodiges employés par des impoſteurs pour nous tromper, pour nous abuſer, pour nous jetter dans le péché, dans l'idolâtrie.

SATE, ſ. m. (*meſure des Hébreux.*) dans la vulgate, *ſatum*, meſure creuſe des Hébreux pour les choſes ſeches. *Voyez* SÉAH.

SATELLITE, ſ. m. *en termes d'Aſtronomie*, ſignifie des *planetes ſecondaires* qui ſe meuvent au-tour d'une planete premiere, comme la Lune fait par rapport à la Terre. On les appelle ainſi parce que ces planetes accompagnent toujours leur planete premiere, & font avec elle leur révolution au-tour du Soleil. *Voyez* PLANETE.

Les *ſatellites* ſe meuvent au-tour de leurs planetes premieres, comme centre, en obſervant les mêmes lois que les planetes premieres dans leur mouvement au-tour du Soleil. Sur la cauſe phyſique de ces mouvemens, *voyez* GRAVITÉ.

On ſe ſert quelquefois indifféremment des mots *lune* & *ſatellite*: & l'on dit les *lunes* de Jupiter, ou les *ſatellites* de Jupiter. Cependant ordinairement on reſerve le mot *lune* pour exprimer le *ſatellite* de la Terre, & on appelle *ſatellites* les petites lunes qui ont été découvertes au-tour de Jupiter & de Saturne. *Voyez* LUNE.

Les *ſatellites* ont été inconnus juſqu'à ces derniers ſiecles, parce que l'on avoit beſoin du ſecours du téleſcope pour les appercevoir. On n'apperçoit en effet aucun de ces *ſatellites* à la vue ſimple. Ceux de Jupiter qui ſont les plus gros, ſe diſtinguent par des lunettes de trois piés, qui les font paroître comme les étoiles de la ſixieme ou ſeptieme grandeur paroiſſent à la ſimple vue. Pour le quatrieme de Saturne, il faut des lunettes de huit à neuf piés. Le troiſieme & le huitieme demandent des lunettes d'un plus grand foyer; & on ne peut diſtinguer les premiers qu'avec des lunettes qui excedent au-moins trente ou quarante piés. *Voyez* TÉLESCOPE.

Nous ne connoiſſons point d'autres *ſatellites* que ceux de la Terre, de Jupiter & de Saturne; & il n'y a pas grand ſujet d'eſpérer qu'on en découvre d'autres dans la ſuite, attendu qu'on a examiné toutes les planetes avec les téleſcopes les plus longs & les meilleurs qu'il paroît poſſible de faire. Cependant il eſt douteux s'il n'y en a point un qui tourne au-tour de Vénus. *Voyez* VÉNUS.

*Satellites de Jupiter*, ſont quatre petites planetes ſecondaires qui tournent au-tour de cette planete, comme elle tourne elle-même au-tour du Soleil.

Simon Marius, mathématicien de l'électeur de Brandebourg, découvrit vers la fin de Novembre 1609, trois petites étoiles proche de Jupiter, qui lui parurent accompagner cette planete, & tourner au-tour d'elle; & au mois de Janvier 1610, il en vit une quatrieme. Dans le même mois Galilée fit la même découverte en Italie, & la même année il publia ſes obſervations; c'eſt depuis ce tems qu'on a commencé à obſerver les *ſatellites* de Jupiter.

Galilée, pour honorer son protecteur, appella ces planetes, *astra Medicea*, astres de Médicis; & en Italie on est encore fort jaloux de leur conserver ce nom; mais on ne les appelle plus ainsi par-tout ailleurs. Marius qui les avoit vus le premier, appella la plus proche de Jupiter, *Mercurius jovialis*, Mercure de Jupiter; la seconde, *Venus jovialis*, Vénus de Jupiter; la troisieme, *Jupiter jovialis*, & la quatrieme, *Saturnus jovialis*, Saturne de Jupiter.

Antonius-Maria Schyrlæus de Reita, capucin de Cologne, s'imagina qu'outre ces quatre *satellites*, il en avoit vu cinq autres le 29 Décembre 1642, & les nomma *sidera urbanoctavia*, astres urbanoctaviens, en l'honneur du pape Urbain VIII. qui regnoit alors. Mais Naudé, ayant communiqué cette observation à Gassendi, qui avoit observé Jupiter le même jour, Gassendi reconnut bientôt que ce moine s'étoit trompé, & avoit pris pour des *satellites* de Jupiter cinq étoiles fixes dans l'eau du verseau, qui sont marquées 24, 25, 26, 27 & 28, dans le catalogue de Tycho. *Voyez Epist.* Gassendi *ad Gabriel. Naudæum*, *de novem stellis circa Jovem visis.*

*Phénomenes & nature des* satellites *de Jupiter.* 1°. Lorsque Jupiter se trouve entre le Soleil & un de ses *satellites*, ce *satellite* disparoît, même quand le ciel est fort serein, c'est-à-dire que ce *satellite* est éclipsé par Jupiter.

Par conséquent les *satellites* de Jupiter sont privés de lumiere lorsque les rayons du Soleil qui les vont frapper en ligne droite sont interceptés par Jupiter; d'où il s'ensuit que ces planetes sont des corps opaques comme la lune, qui n'ont de lumiere que celle qu'ils reçoivent du Soleil; de-là on peut conclure encore, que puisque Jupiter n'éclaire point ses *satellites* quand ils sont derriere lui, cette planete doit aussi être privée de lumiere dans la partie opposée au Soleil; & que par conséquent Jupiter n'est point lumineux par lui-même.

2°. Quand les *satellites* sont interposés entre Jupiter & le Soleil, on observe une petite tache sur le disque de Jupiter, & cette tache paroît quelquefois plus grosse que le *satellite* même.

Donc, puisque les *satellites* sont des corps opaques que le Soleil éclaire, & qui doivent jetter une ombre du côté opposé au Soleil; il s'ensuit que la petite tache ronde qu'on observe sur Jupiter est l'ombre du *satellite*: de plus, comme cette tache est circulaire, il s'ensuit que l'ombre du *satellite* forme un cône; & que par conséquent les *satellites* sont d'une figure sphérique, au moins sensiblement.

3°. Lorsque la Terre est entre Jupiter & le Soleil, & qu'un des *satellites* se trouve aussi entre Jupiter & le Soleil, sa lumiere disparoît & se perd dans celle de Jupiter: ainsi M. Maraldi nous apprend que le 26 Mars 1707, il observa avec un telescope de 34 piés le quatrieme *satellite* de Jupiter, qui passoit sur cette planete, & qu'il lui parut comme une tache noire; mais que ce *satellite* ne fut pas plutôt hors du disque, qu'il reprit son premier éclat. Il observa le 4 Avril une tache semblable formée par une immersion du troisieme *satellite*; mais le 11 d'Avril, examinant une immersion du même *satellite*, il trouva qu'il paroissoit dans tout son éclat, sans laisser aucune tache: le même phénomene a été aussi observé en d'autres occasions par M. Cassini.

MM. Cassini & Maraldi ont souvent remarqué des changemens fort surprenans dans la grandeur apparente des *satellites*, lorsqu'il ne paroissoit rien dans leur distance soit à la Terre, soit au Soleil, soit à Jupiter, qui pût être l'occasion de ses variations: par exemple, le quatrieme *satellite*, qui est presque toujours le plus petit des quatre, paroît quelquefois le plus gros, & le troisieme qui est ordinairement le plus gros, paroît quelquefois égal, quelquefois même plus petit qu'aucun des autres.

Puisque les *satellites* de Jupiter sont éclairés par le Soleil, même lorsqu'ils sont plongés dans la lumiere de Jupiter, & que cependant ils ne laissent pas de paroître quelquefois sans lumiere, & quelquefois de disparoître tout-à-fait, il faut nécessairement qu'il arrive dans leur atmosphere différens changemens qui empêchent que l'action des rayons du Soleil sur eux ne soit toujours le même; c'est pour cette même raison que leur ombre est quelquefois plus grosse qu'eux.

*Tems périodique des* satellites *de Jupiter.* Les périodes ou révolutions des *satellites* de Jupiter se déterminent par leurs conjonctions avec Jupiter, comme celles des planetes premieres se déduisent de leurs oppositions avec le Soleil. *Voyez* PÉRIODE, *&c.*

M. Cassini a trouvé par cette méthode les périodes des différens *satellites*, telles qu'il suit:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1e *satell.* | 1 *jour.* | 18 *h.* | 28′. | 36″. |
| 2e | 3 | 13 | 18 | 52 |
| 3e | 7 | 3 | 59 | 40 |
| 4e | 16 | 18 | 05 | 06 |

*Distance des* satellites *de Jupiter à Jupiter.* Les quarrés des tems périodiques des *satellites* sont proportionnels aux cubes de leurs distances à Jupiter, comme il en est des planetes premieres par rapport au Soleil.

Pour déterminer ces distances par observation, on les mesure avec un micrometre en demi-diametres de Jupiter. Ces distances, suivant M. Cassini, sont telles qu'il suit:

Le premier *satellite* est distant du centre de Jupiter de $5\frac{2}{3}$ demi-diametres de Jupiter.

Le 2e de 9 demi-diam.

Le 3e de 14

Le 4e de 25 & un tiers.

Donc, puisque le demi-diametre de Jupiter est égal à $27\frac{3}{11}$ demi-diametres de la Terre, il s'ensuit que la distance du premier *satellite* à Jupiter est de 166 demi-diametres terrestres; celle du deuxieme, de 249 & demi; celle du troisieme, de 388; & celle du quatrieme de 884.

*Satellites de Saturne*, sont cinq petites planetes qui tournent au-tour de Saturne. *Voyez* SATURNE.

Une de ces planetes, savoir la quatrieme, en comptant depuis Saturne, a été découverte par M. Huygens, le 25 Mars 1655, au moyen d'un telescope de 12 piés de longueur; les quatre autres ont été découvertes à différentes fois par M. Cassini; savoir, les deux qui sont le plus proche de Saturne, en Mars 1684, par le secours de deux verres de Campani, l'un de 100 piés de foyer, l'autre de 136; la troisieme en Décembre 1672, par le moyen d'un telescope de Campani de 36 piés de long; & la cinquieme en Octobre 1671, avec un telescope de 17 piés. La plûpart des phénomenes des *satellites* de Jupiter, & peut-être tous, s'observent aussi dans ceux de Saturne; ainsi ils paroissent tantôt plus gros, tantôt plus petits: le cinquieme paroît aussi quelquefois éclipsé, *&c.* par conséquent il n'est point douteux que ces *satellites* ne soient de la même nature que ceux de Jupiter; mais à cause de leur grand éloignement, ils paroissent beaucoup plus petits que les *satellites* de Jupiter, & peut-être le sont-ils en effet. Ils ont beau passer devant Saturne & l'éclipser, on ne peut, à cause de la foiblesse de leur lumiere, distinguer ni leurs immersions, ni leurs émersions. Le premier & le second deviennent même invisibles dès qu'ils s'approchent un peu de Saturne. Le troisieme est un peu plus gros, & reste souvent visible tout le tems de sa révolution. Le quatrieme & le cinquieme se voient aussi assez bien; le quatrieme paroit toujours le plus gros. Le cinquieme varie de lumiere & de grandeur, sans doute par quelque tache que la révolution rend tantôt plus, tantôt moins dominante sur la lumiere du disque exposé à nos yeux. Les inclinaisons de leurs orbes sont plus grandes que celles des *satellites* de Ju-

piter. Le premier acheve ſa révolution en 1 jour 21 heures 18 minutes 27 ſecondes ; le ſecond en 2 jours 17 heures 44 minutes 22 ſecondes ; le troiſieme en 4 jours 12 heures 25 minutes 12 ſecondes ; le quatrieme en 15 jours 22 heures 34 minutes 38 ſecondes ; & le cinquieme en 79 jours 7 heures & 47 minutes. Suppoſant le demi-diametre de l'anneau 1, celui de l'orbe du premier eſt de près de deux, celui du ſecond de $2\frac{1}{2}$, du troiſieme de $\frac{3}{4}$, du quatrieme de 8, du cinquieme 23. Le diametre de Saturne eſt d'environ 20 ſecondes, celui de l'anneau 45 ; ainſi le diametre de l'orbe du premier *ſatellite* eſt d'une minute 27 ſecondes ; le ſecond d'une minute 52 ſecondes ; le troiſieme de 2 minutes 36 ſecondes ; le quatrieme de 6 minutes ; le cinquieme 17 minutes 25 ſecondes. Les quatre premiers décrivent des ellipſes apparentes, ſemblables à celles de l'anneau, & ſont dans un même plan. Leur inclinaiſon à l'écliptique eſt de 30 à 31 degrés. Le cinquieme décrit un orbe incliné de 17 à 18 degrés à l'orbe de Saturne, ſon plan étant entre l'écliptique, & ceux des autres *ſatellites*, &c.

Les tems des révolutions des *ſatellites* de Saturne, ſuivant M. Caſſini, ſont tels qu'il ſuit :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1e *ſatell.* | 1 *j.* | 21 *h.* | 18′ | 31″. |
| 2e | 2 | 17 | 41 | 27 |
| 3e | 4 | 13 | 47 | 16 |
| 4e | 15 | 22 | 41 | 11 |
| 5e | 74 | 7 | 53 | 57 |

Les diſtances de ces *ſatellites* au centre de Saturne, ſelon le même aſtronome, ſont :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1e *ſatell.* | $4\frac{3}{8}$ | *demi-diam. de Saturne.* | *ou* | 1 | *diam. de l'anneau de Saturne.* |
| 2e | $5\frac{3}{8}$ | | | $1\frac{1}{4}$ | |
| 3e | 8 | | | $1\frac{2}{3}$ | |
| 4e | 18 | | | 4 | |
| 5e | 54 | | | $10\frac{1}{2}$ | |

La grande diſtance qu'il y a entre le quatrieme & le cinquieme *ſatellite*, fait croire à M. Huyghens qu'il pourroit bien y en avoir quelqu'autre entre deux, ou qu'au moins le cinquieme *ſatellite* pourroit avoir lui-même un *ſatellite* qui tournât au-tour de lui comme centre.

M. Halley a donné dans les *Tranſactions philoſophiques*, une correction de la théorie du mouvement du quatrieme *ſatellite*, qui eſt celui de M. Huyghens. La vraie période de ce *ſatellite* eſt, ſuivant M. Halley, de 15 jours 22 heures 41 minutes 6 ſecondes ; ſon mouvement diurne, de 22° 34′ 38″ 8‴ ; ſa diſtance au centre de Saturne, de 4 diametres de l'anneau ; & ſon orbite, qui n'eſt que peu ou point diſtante du plan de l'anneau, coupe l'orbite de Saturne ſous un angle de 23 degrés & demi. Les *ſatellites* tournent auſſi, ſelon toutes les apparences, au-tour de leur axe. Voici les preuves qu'on peut en donner.

1°. Dans les conjonctions des *ſatellites* avec Jupiter, on y voit quelquefois des taches, & quelquefois on n'y en voit point, la révolution les faiſant ſans doute reparoître & diſparoître tour-à-tour. 2°. Le même *ſatellite* dans les mêmes circonſtances, paroît quelquefois plus grand & quelquefois plus petit. Le quatrieme *ſatellite* paroît ſouvent plus petit que les trois autres, & quelquefois plus grand que les deux premiers, quoique ſon ombre paroiſſe toujours plûs grande ſur Jupiter, que celle de ces deux. Le troiſieme *ſatellite* paroît le plus ſouvent plus grand que tous les autres, & quelquefois il paroît égal aux deux premiers ; ſans doute que les taches tantôt paroiſſant, & tantôt diſparoiſſant, entraînées par la révolution, en diminuent, ou en augmentent alternativement les apparences. 3°. Le même *ſatellite* n'emploie pas toujours le même tems à entrer dans Jupiter, ou à en ſortir, y mettant quelquefois 6 & tantôt juſqu'à 10 minutes ; ce qu'on juge venir des taches qui alterent la partie claire en divers endroits. Il eſt vrai que ces taches pourroient ſe former & ſe diſſiper ; mais dans l'Aſtronomie on doit toujours préférer les hypotheſes du mouvement local à celles des générations & des deſtructions.

Nous ſommes redevables à M. Pound d'un grand nombre d'excellentes obſervations ſur les *ſatellites*, tant de Jupiter que de Saturne. On peut voir dans les inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier, *p.* 29. *& ſuiv.* le détail de ces obſervations.

Les éclipſes des *ſatellites*, ſur-tout celles des *ſatellites* de Jupiter, ſont de la plus grande utilité dans l'Aſtronomie. En premier lieu, on peut ſe ſervir de ces éclipſes pour déterminer aſſez exactement la diſtance de Jupiter à la Terre : cette méthode eſt expliquée dans le livre dont nous venons de parler, *p.* 294 Un ſecond avantage encore plus conſidérable qu'on a tiré de ces éclipſes, c'eſt la preuve du mouvement ſucceſſif de la lumiere. Il eſt démontré par les éclipſes des *ſatellites* de Jupiter que la lumiere ne vient pas à nous dans un moment (comme les ſectateurs de Deſcartes l'ont ſi long-tems prétendu), quoiqu'à la vérité ſon mouvement ſoit fort rapide. En voici la preuve. Si la lumiere ne venoit pas à nous ſucceſſivement, mais qu'elle fût inſtantanée, il eſt évident que la Terre étant dans la plus grande diſtance de Jupiter, on appercevroit l'éclipſe du *ſatellite* au même inſtant que ſi la Terre étoit dans la plus petite diſtance de Jupiter ; au contraire ſi la propagation de la lumiere ſe fait ſucceſſivement & d'une maniere qui puiſſe être ſenſible à de fort grandes diſtances ; il eſt évident qu'un obſervateur étant placé plus près de Jupiter, de tout le diametre de l'orbite terreſtre, il appercevra plutôt l'éclipſe du *ſatellite* ; enſorte que, par le moyen de la différence entre le tems où on apperçoit l'éclipſe & celui où on doit l'appercevoir ſuivant les tables, on connoîtra la vîteſſe de la lumiere qui convient au diametre de la Terre. Or c'eſt préciſément ce que les obſervations ont fait découvrir, puiſque toutes les fois que la Terre s'approche de Jupiter, les éclipſes des *ſatellites* arrivent tous les jours un peu plutôt que quand elle s'en éloigne : car on s'apperçoit peu-à-peu d'une différence entre le calcul & les obſervations qui devient aſſez conſidérable. C'eſt M. Roëmer qui a le premier fait cette découverte, confirmée depuis par la théorie ingénieuſe de l'obſervation. *Voyez* OBSERVATION.

Le troiſieme & le plus grand avantage qu'on retire des obſervations des éclipſes des *ſatellites*, c'eſt la connoiſſance des longitudes ſur Terre. En effet, je ſuppoſe que deux obſervateurs, dont l'un eſt, par exemple, à Paris, l'autre à Conſtantinople, obſervent une éclipſe du premir *ſatellite* de Jupiter, il eſt certain que cette éclipſe arrivera dans le même moment pour chacun des obſervateurs ; mais comme ils ſont placés ſous différens méridiens, ils ne compteront pas la même heure : l'un, par exemple, comptera neuf heures du ſoir, pendant que l'autre n'en comptera que huit : or de-là on déduit l'éloignement des deux méridiens, & par conſéquent la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

Les cercles que les *ſatellites* décrivent autour de leurs planetes principales ne ſont pas fort excentriques ; M. le Monnier nous a donné dans les *inſtitutions aſtronomiques* des tables de leurs mouvemens auſſi exacts qu'on peut le deſirer, dans une matiere dont la théorie eſt juſqu'à préſent ſi peu connue & ſi imparfaite. En effet, il eſt certain par les obſervations, que les *ſatellites* agiſſent les uns ſur les autres, & qu'ils alterent réciproquement leurs mouvemens ; enſorte que la loi de ces mouvemens eſt extrêmement difficile à découvrir ; on en peut juger par la difficulté de la théorie de la Lune qui eſt pourtant le ſeul *ſatellite* de la Terre, & dont le mouvement

n'eſt dérangé ſenſiblement que par l'action du Soleil. Que ſeroit-ce ſi outre cette Lune nous en avions encore quatre ou cinq autres qui, par leur action mutuelle, altéraſſent leurs mouvemens ? C'eſt là le cas des *ſatellites* de Jupiter & de Saturne, ſans compter que l'action de Jupiter ſur les *ſatellites* de Saturne peut avoir encore un effet aſſez ſenſible, auſſi-bien que l'action de Saturne ſur les *ſatellites* de Jupiter. Le ſecond *ſatellite* de Jupiter eſt celui où ces inégalités ſont le plus remarquables. On ne ſauroit trop exhorter les ſavans géometres de l'Europe à donner la théorie de ces inégalités.

Il n'eſt pas aiſé de ſavoir quel peut être l'uſage des *ſatellites*. On croit communément qu'ils ſont deſtinés à ſuppléer, en quelque ſorte, à la lumiere foible que reçoivent des planetes trop éloignées du Soleil, comme Jupiter & Saturne, & à les éclairer pendant leurs nuits. Mais 1°. on ne remarque point de *ſatellite* à Mars, on ſait que la Terre en a un, & on croit même qu'il y en a un autour de Vénus : voilà donc une planete beaucoup plus proche du Soleil qui a un *ſatellite*, & une autre plus éloignée qui paroît n'en pas avoir. 2°. On ne peut gueres dire que la Lune ſoit deſtinée uniquement à nous éclairer durant nos nuits, puiſque ſouvent elle nous eſt cachée pendant la plus grande partie de la nuit. 3°. La nuit d'une planete, toutes choſes d'ailleurs égales, doit être cenſée d'autant plus profonde que le jour y a été plus brillant. Ainſi les planetes les plus proches du Soleil ont une nuit plus obſcure à proportion que les autres : elles ont donc, à cet égard, encore plus beſoin de *ſatellites*. Que faut-il donc croire ſur l'uſage des *ſatellites* ? Il faut ſavoir dire qu'on l'ignore. (*O*)

SATELLITE, *ſatelles* ou *garde*, (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne qui en accompagne une autre, ſoit pour veiller à ſa conſervation, ſoit pour exécuter ſa volonté.

Chez les empereurs d'Orient, ce mot *ſatellite* ſignifioit la dignité ou l'office de capitaine des gardes du corps.

Ce terme fut enſuite appliqué aux vaſſaux des ſeigneurs, & enfin à tous ceux qui tenoient les fiefs, appellés *ſergenteries*. *Voyez* SERGENTERIE.

Ce terme ne ſe prend plus aujourd'hui qu'en mauvaiſe part. On dit les *gardes* d'un roi, & les *ſatellites* d'un tyran.

*SATICULA*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Samnium*. Servius, *in Æneid. l. VIII. verſ.* 729. la place dans la Campanie, mais elle étoit dans le Samnium : Feſtus le dit poſitivement, *Saticula*, *oppidum in Samnio captum eſt*. (*D. J.*)

SATIÉTÉ, ſ. f. (*Gramm.*) dégoût qui ſuit l'uſage immodéré ; on a la *ſatiété* des alimens, après avoir trop mangé ; la *ſatiété* du plaiſir, après s'y être trop livré ; la *ſatiété* de l'étude, de la gloire, des affaires ; nous uſons tout.

SATINS, ſ. m. (*Etoffe de ſoie.*) le tiſſu du *ſatin* eſt d'une eſpece différente des autres étoffes, parce que l'ouvrier ne leve que la huitieme ou la cinquieme partie de ſa chaîne pour paſſer ſa trame au-travers, enſorte qu'il reſte toujours les $\frac{4}{5}$ ou les $\frac{7}{8}$ de la chaîne du côté de l'endroit de l'étoffe, ce qui y donne le brillant. Au ſurplus, il ſe fabrique comme toutes les étoffes de ſoie. *Voyez* ÉTOFFES DE SOIE.

Il ſe fabrique à Lyon des *ſatins* unis, des *ſatins* rayés, des *ſatins* en deux, trois & quatre lacs courans, de $\frac{11}{14}$ de large, des *ſatins* brochés, ſoie & dorure, de la même largeur.

Tous les *ſatins* ſans poil, ſoit unis, ſoit façonnés, doivent commencer à lever une liſſe pour recevoir la trame qui paſſe entre la partie levée, ſoit la huitieme, ſoit la cinquieme, comme il a déja été dit, afin de faire le corps de l'étoffe.

Après la premiere liſſe levée, celle qui doit ſuivre doit toujours être la quatrieme, de façon qu'une étant priſe, il en reſte toujours deux entre la premiere levée & celle qui doit lever enſuite pour recevoir le ſecond coup de trame ; c'eſt l'armure du métier.

On va donner l'idée de l'armure d'un *ſatin* à huit liſſes, & d'un *ſatin* à cinq liſſes.

*Armure d'un* ſatin *à huit liſſes, dont une priſe & deux laiſſées.*

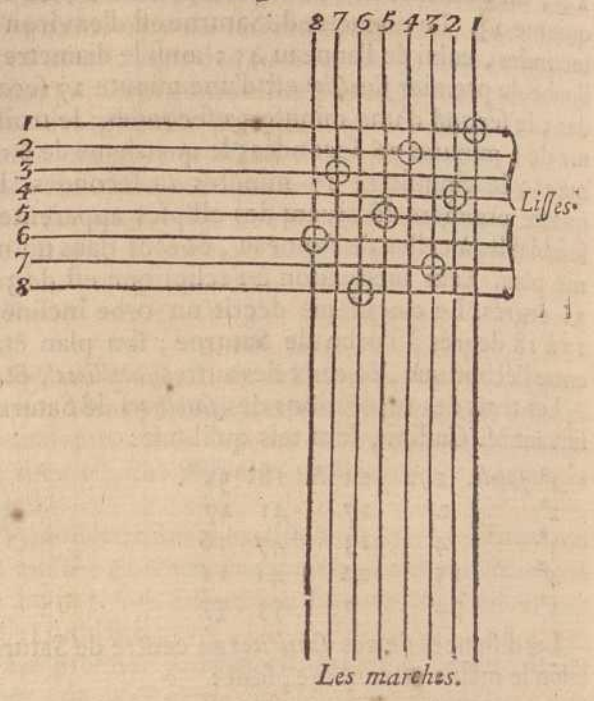


*Armure d'un* ſatin *à cinq liſſes.*

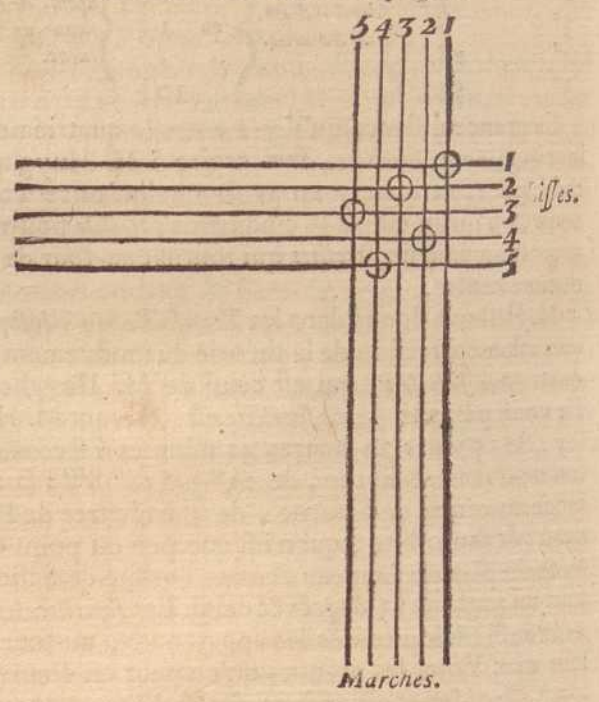


Par cette démonſtration, il eſt évident qu'on ne peut pas faire des *ſatins* au-deſſous de cinq liſſes, ni même au-deſſus de huit : puiſqu'en augmentant ou diminuant le nombre, il arriveroit que quand on viendroit de la cinquieme marche ou de la huitieme à la premiere pour recommencer, ce qu'on appelle *le courſe*, les deux liſſes laiſſées ne ſe rencontreroient plus. Il eſt vrai cependant que la rencontre ſe feroit avec dix liſſes ; mais outre que le *ſatin* perdroit de ſa qualité en ne levant que la dixieme partie de la ſoie de la chaîne, il arriveroit encore que le liage qui n'eſt compoſé que de quatre marches & quatre liſſes, & qui ne doit agir que relativement aux marches de *ſatin*, dont tous les deux coups, une de liage doit mouvoir, ne pourroit plus ſe rencontrer avec dix grandes marches, le courſe de l'un finiſſant avec l'autre. Il n'y a que le damas qui a cinq liſſes de liage, mais auſſi il faut faire deux fois le courſe pour un de liage, c'eſt-à-dire qu'il faut paſſer dix coups de navette pour faire mouvoir les cinq liſſes qui doivent

lier la ſoie ou la dorure, puiſque, comme on l'a déja dit, il faut paſſer deux coups de navette dans le fond de l'étoffe, pour faire uſage d'une marche de liage.

Sous la dénomination d'*armure de ſatin*, ſoit à cinq liſſes, ſoit à huit, façonnés ou unis, nous obſerverons la méthode qui vient d'être preſcrite, de même que pour les étoffes qui auront un poil, dont la chaîne ſera diſpoſée pour *ſatin*; de façon que quand nous parlerons d'armure en *ſatin* pour les chaînes, nous n'entendrons que ce qui vient d'être dit & démontré.

*Satins pleins ou unis.* Les *ſatins* pleins ſont compoſés depuis quatre-vingt-dix portées juſqu'à cent vingt ſur huit liſſes, c'eſt-à-dire depuis ſept mille deux cens fils juſqu'à neuf mille ſix cens, en obſervant d'employer un organſin proportionné au genre d'étoffe; ce qui ſignifie que plus on garnit en chaîne, plus il faut que le fil ſoit fin, pour que le *ſatin* ſoit plus beau. L'armure de cette étoffe eſt celle des *ſatins* à huit liſſes, comme il a été dit ci-devant.

*Satins à fleurs ou façonnés.* Sous la dénomination de *ſatins à fleur*, on comprend tous les *ſatins* courans en deux ou trois lacs, les *ſatins* brochés, les luſtrines ſans poil courantes ou brochées, les perſiennes courantes ou brochées, les damas liſérés ou brochés; en un mot, toutes les étoffes dont la figure ou la ſoie qui la fait eſt arrêté par un fil de la chaîne auquel on donne le nom de *liage*.

Pour l'intelligence de ce liage, il faut obſerver que toutes les étoffes à fleurs ordinaires de différentes couleurs, ont ces mêmes couleurs arrêtées par des fils qui ſur la fleur forment une figure oblique auxquels on a donné le nom de *liage*, parce qu'effectivement ils lient la ſoie ou la dorure qui fait figure ſur le fond de l'étoffe; de façon que ſi dans les parties de trois ou quatre doigts de largeur, qui forment une feuille ou fleur dans l'étoffe, la dorure ou la ſoie qui compoſent cette partie n'étoit arrêtée par aucun fil, cette ſoie ou cette dorure boucleroit, ſur-tout dans les brochés, comme on voit dans les envers des étoffes boucler la ſoie ou la dorure dont elles ſont compoſées, ce qui rendroit l'étoffe imparfaite.

Il eſt donc néceſſaire, pour la perfection de l'étoffe, qu'il y ait des fils qui ſoient deſtinés à arrêter les couleurs ou matieres qui forment le deſſein, c'eſt-à-dire, à les lier avec le fond.

Les fils ſont pris dans les *ſatins* à 8 liſſes, ou tous les ſixiemes dans la chaîne lorſque l'étoffe eſt toute ſoie, ou tous les dixiemes lorſqu'il y a de la dorure liée.

Le liage ordinaire dans les *ſatins* à 8 liſſes, eſt compoſé de quatre liſſes, ſans pouvoir en mettre ni plus, ni moins.

Dans un *ſatin* où le ſixieme fil eſt pris, on donne le nom au liage de 5 le 6, c'eſt-à-dire, 5 laiſſés & le 6e pris; dans celui où le 10e fil eſt pris, c'eſt un liage de 9 le 10, voilà les termes; c'eſt-à-dire 9 laiſſés & le 10e pris.

Pour paſſer un liage de 5 le 6, on paſſe les quatre liſſes de liage devant les 8 de *ſatin* qui ſont paſſées, & on prend le ſixieme fil pour le paſſer ſous la maille de la premiere liſſe de liage: on prend enſuite les deux qui reſtent des 8 liſſes, & les 4 en recommençant, deſquels le quatrieme qui ſe trouve ſur la quatrieme liſſe eſt paſſé ſous la premiere maille de la ſeconde liſſe de liage. La troiſieme liſſe de liage prend le fil de la ſeconde liſſe, c'eſt-à-dire qu'on laiſſe des quatre fils qui reſtoient des 8 liſſes le fil de la premiere; & on paſſe le ſecond ſous la troiſieme liſſe. La quatrieme liſſe de liage prend ſon fil ſur la huitieme du *ſatin*, parce que la troiſieme prenant celui de la ſeconde, le cinquieme fil doit être celui de la huitieme, ainſi des autres, en recommençant par la premiere de liage & la ſixieme du *ſatin*.

Le liage de 9 le 10 ſe prend de la même maniere; on compte les 8 fils des 8 liſſes, enſuite recommençant par la premiere, on prend le fil de la ſeconde, de façon que le premier fil de liage, qui dans celui de 5 le 6, ſe trouvoit ſur la ſixieme liſſe, ſe trouve ſur la ſeconde dans celui de 9 le 10; le ſecond ſe trouve ſur la quatrieme, c'eſt-à-dire, 6 qui reſtoient, & 4 de recommence; le troiſieme fil ſe trouve ſur la ſixieme, & le quatrieme ſur la huitieme & derniere liſſe.

On voit par cet arrangement un ordre & une entente qui ne doit point être interverti, ſans quoi le fil qui par haſard ſeroit pris ſur quelqu'autre liſſe que celle indiquée, feroit faute dans la figure de l'étoffe.

Suivant cette diſpoſition, il eſt évident que, dans un liage de 5 le 6 chaque liſſe de liage qui fait baiſſer les fils quand la ſoie eſt levée, ſe trouve avoir 24 fils d'une maille à l'autre, ce qui fait un très-petit intervalle, attendu la quantité de fils dans une largeur de $\frac{1}{24}$ d'aune, dont les étoffes ſont compoſées dans leurs largeurs, de même dans un liage de 9 le 10; la différence d'une maille à l'autre ſur la même liſſe doit être de 40 fils: cela eſt clair, parce que la différence de la premiere à la ſeconde dans un liage de 5 le 6 eſt de 6 fils; de la premiere à la troiſieme de 12 fils; de la premiere à la quatrieme, 18 fils, & enfin de la premiere à l'autre premiere, de 24, ainſi des autres.

Dans les *ſatins* façonnés on diſtingue encore deux genres d'étoffes; ſavoir, les *ſatins* courans & les *ſatins* brochés.

On donne le nom de *ſatins courans* aux étoffes dont la navette fait la figure: par exemple; dans un *ſatin* appellé *ſatin deux lacs*, on paſſe une navette d'une couleur ſur la premiere marche, & une autre navette d'une couleur différente ſur la ſeconde marche; obſervant de faire baiſſer la même liſſe de liage ſous chacune des deux premieres marches; la ſeconde liſſe de liage ſous la troiſieme & la quatrieme; la troiſieme liſſe ſous la cinquieme & la ſixieme; la quatrieme liſſe ſous la ſeptieme & la huitieme.

Il faut bien faire attention que les étoffes façonnées ſoit courantes, ſoit brochées, ne reçoivent l'impreſſion de la figure que par le mouvement du cordage qui fait lever la ſoie qui doit la faire, & que l'opération de la liſſe de liage n'eſt autre choſe que de faire baiſſer avec la liſſe de liage une partie de la ſoie levée, ou les fils qui ſe trouvent ſous la maille de cette liſſe pour arrêter la ſoie ou dorure qui ſe trouve paſſée ſous la ſoie levée.

*Satin trois lacs.* Le *ſatin* trois lacs ſe fait comme celui à deux, en obſervant de paſſer une navette ſur le pas de la premiere marche, & deux navettes ſucceſſivement ſur les pas de la ſeconde, ainſi des autres.

*Satin broché.* On appelle *ſatin broché* une étoffe dont les navettes ne ſuffiſent pas pour faire la figure du deſſein qui peut contenir cinq ou ſix couleurs différentes chaque coup. Par exemple, s'il y a de la dorure dans le deſſein, elle n'eſt point paſſée avec la navette dans le genre d'étoffe, de même que l'excédent de la diſtribution des couleurs. Pour lors on a des petites navettes, nommées *eſpolins*, qui contiennent toutes les couleurs qu'on veut inſérer dans l'étoffe, & les eſpolins ſont paſſés à différentes repriſes, au fur & à meſure que la ſoie eſt levée par le miniſtere de la tireuſe, pour faire cette opération. Dans ce cas, le *ſatin* qui ne contenoit que 8 marches, reſpectivement aux 8 liſſes dont il eſt compoſé, en doit contenir 12, parce qu'il en faut quatre pour les quatre liſſes de liage, c'eſt-à-dire, une pour chaque liſſe.

Lorſqu'on a paſſé les deux ou trois navettes différentes ſous les deux marches, ainſi qu'il a été dit ci-devant, on fait lever la ſoie pour paſſer les eſpolins, ce qui s'appelle *brocher*, pour lors on fait baiſſer la premiere liſſe de liage pour paſſer tous les eſpolins qui doivent être paſſés dans ce coup. On donne le nom de *coup* aux navettes paſſées & aux eſpolins; de fa-

çon que ſi l'étoffe a trois navettes paſſées, & trois différentes repriſes pour brocher les eſpolins, on donnera le nom de *ſix lacs* à l'étoffe ou *ſatin* en ſix lacs, parce qu'il a 6 lacs chaque coup. On fait baiſſer la ſeconde liſſe de liage au troiſieme & quatrieme coup de navette ſous la troiſieme & quatrieme marche, ainſi des autres juſqu'à la fin des 8 liſſes; après quoi on recommence.

*Démonſtration d'un* ſatin *façonné courant pour l'armure du* ſatin *& du liage de 5 le 6.*

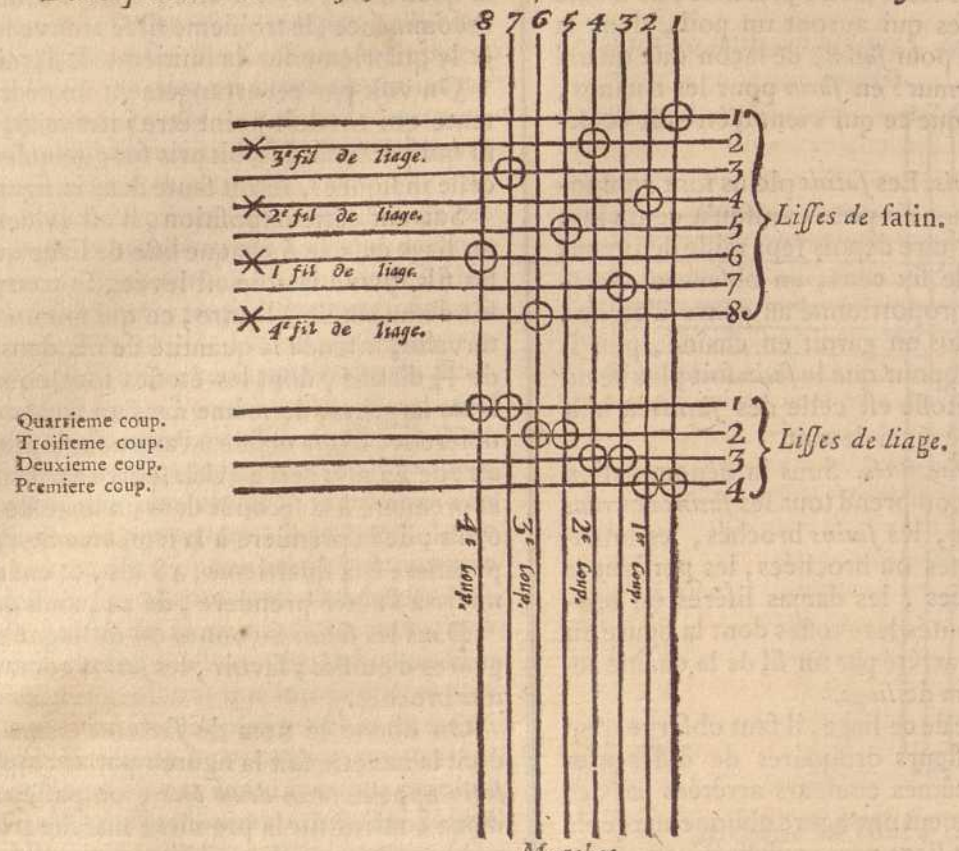


On voit que la premiere liſſe de liage prend le fil de la ſixieme liſſe; la ſeconde, celui de la quatrieme; la troiſieme, celui de la ſeconde; & la quatrieme, celui de la huitieme.

*Démonſtration de l'armure d'un* ſatin *à huit liſſes, pour le* ſatin *façonné, broché, & pour le liage d*: 9 *ſur le* 10.

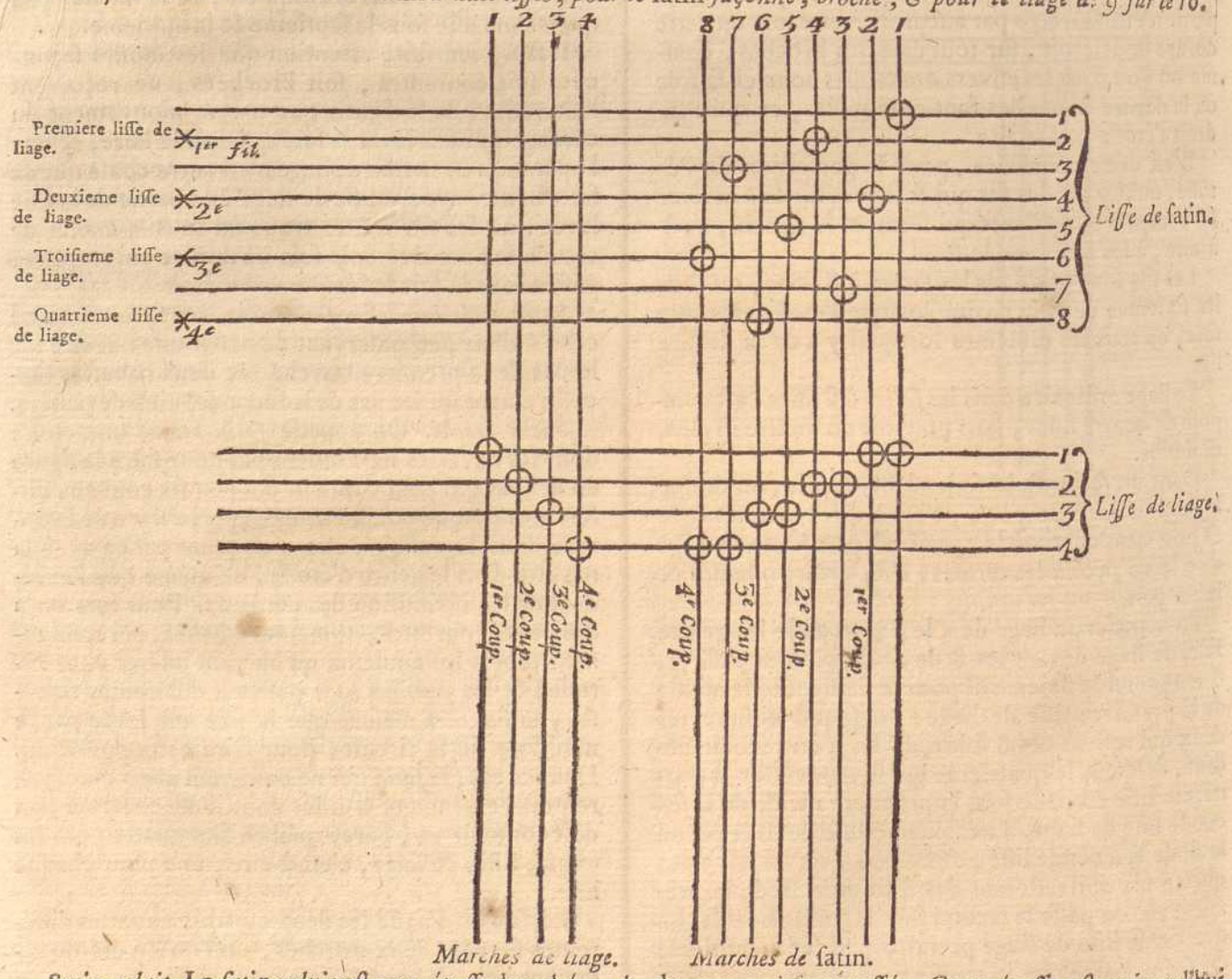


*Satin reduit.* Le *ſatin reduit* eſt une étoffe brochée, ou courante en deux ou trois lacs. Par le mot de *broché* on entend toujours pluſieurs lacs indépendamment de ceux qui ſont paſſés. Cette étoffe eſt aujourd'hui des plus à la mode, parce qu'elle eſt plus belle que celle des *ſatins* ordinaires, & c'eſt la réduction qui

en fait le mérite & le prix ; il eſt néceſſaire de l'expliquer.

Toutes les étoffes ordinaires ſont compoſées dans le cordage de 400 cordes de ſemples & de rame ; chaque corde de rame tire deux arcades, & chaque arcade tire une maille de corps, de façon que le corps eſt compoſé de 800 mailles & maillons. Chaque maillon contient 8 fils par la boucle dans les chaînes de 40 portées doubles, ou 80 portées ſimples & 9 fils dans les ordinaires de 90 portées. La largeur de l'étoffe ordinaire eſt de $\frac{1}{14}$, ou demi-aune moins deux pouces environ ; cette largeur contient donc 800 branches de 8 ou 9 fils chacune : pour que l'étoffe ordinaire ſoit frappée ou travaillée comme il faut, il eſt néceſſaire qu'elle ait autant de coups de trame en travers, même plus, qu'elle n'en a en longueur ; les deux ou trois coups de navettes, s'il y en a, n'étant comptés que pour un de même que le broché. Selon cette diſpoſition, il eſt viſible que l'étoffe eſt un compoſé d'un quarré parfait ; parce que le papier reglé qui contient le deſſein doit avoir la largeur juſte de l'étoffe, & que toute la figure qu'il contient eſt répeté deux fois dans l'étoffe : donc le deſſein ne portant en largeur que la moitié de l'étoffe, la hauteur ne doit porter, par la même raiſon, que la moitié, quoique le deſſein ſoit entierement répeté ; dans le cas où il y auroit moins de coups en hauteur qu'en largeur, l'étoffe ne ſeroit pas aſſez frappée, & où il y en auroit infiniment plus, l'étoffe ſeroit trop frappée, & les fleurs ſeroient écraſées, tout comme dans le ſens contraire, elles ſeroient alongées. Suppoſons par exemple, un deſſein de 40 pouces d'hauteur ſur le papier reglé. Ce deſſein fabriqué, & rendu en étoffes, doit être réduit à 20 pouces, parce que la feuille qui le répete en largeur, n'a que 20 pouces de large, & que l'étoffe dans une pareille largeur répete deux fois le deſſein. Or ſuppoſons préſentement que pour faire ces 20 pouces d'hauteur il faille 800 coups, puiſqu'il y a 800 branches dans la largeur : il eſt évident que s'il y en a moins, la figure ou le deſſein alongera, & que s'il y en a plus, le même deſſein ſera écraſé : il faut donc que la hauteur ſoit conforme à la largeur. C'eſt de cette exacte préciſion que dépend toute la perfection du travail des étoffes façonnées, & ſans cet aſſujettiſſement auſſi néceſſaire qu'utile, les ouvriers ſeroient les maîtres de tramer ou gros ou fin, ſelon leur caprice, & plus ſouvent gros que fin, pour avancer davantage l'ouvrage.

Le *ſatin réduit* eſt compoſé différemment, au lieu de 800 mailles dans la largeur de 20 pouces, il en contient 1600, plus ou moins ; fixons-le à 1600 branches ou mailles, quoiqu'il n'ait que 400 cordes de ſemple & de rame ; mais chaque corde de rame tire deux arcades, qui font lever quatre mailles de corps. Ainſi, le deſſein qui contient en feuille 20 pouces de large, étant répété quatre fois, eſt reduit à 5 pouces dans la fabrication. On ſent déja que puiſque la largeur contient 1600 mailles ou branches de ſoie ; il faut que la hauteur contienne également 1600 coups pour faire le quarré parfait. Conſéquemment, qu'il faut tramer plus fin de moitié, & que l'ouvrage eſt plus long à faire. Cette réduction dans la hauteur n'eſt pas le ſeul motif de la perfection de l'étoffe, il en eſt un autre. Chaque maille de corps qui, dans les étoffes ordinaires, contient 8 ou 9 fils, comme il a été dit ci-deſſus, n'en contient, dans celle-ci, que quatre ou quatre & demi, c'eſt-à-dire, une de quatre & une de cinq alternativement. Cette médiocre quantité de fils dans chaque maille de corps, fait que la branche étant plus fine, toutes les découpures contenues dans le deſſein, toutes les pointes de feuilles, fleurs, fruits ou ornemens qui ſont découpés par pluſieurs cordes, & qui ſe terminent par une, ſont infiniment plus parfaits & plus délicats. Cette délicateſſe influe dans la hauteur du deſſein comme dans ſa largeur ; elle influe encore ſur le fond de l'étoffe, qui étant tramé plus fin & répété plus ſouvent, forme un *ſatin* plus parfait. Voilà ce que c'eſt que les *ſatins réduits* ; il ſeroit difficile de réduire un taffetas façonné, parce qu'étant tramé fin, il faudroit encore diminuer la trame, laquelle avec les deux croiſures qui ſe trouvent pour les deux jets de trame, ne pourroient pas encore ſe reduire ou être ſerrés comme il faut. On peut reduire les gros-de-tours ; mais dans ce cas, le fond étant mince, n'aura que la qualité de taffetas.

On ne reduit point les étoffes en dorure, parce que, outre qu'elles prendroient le double de dorure, cette même dorure ſeroit trop preſſée ou écraſée. On fait cependant à Lyon des fonds or reduits en 600 cordes de ſemples & de rame, & 600 arcades ; mais ils n'ont que 1200 mailles de corps ou maillons, & on n'a pas pu porter plus loin les étoffes en dorures.

Les *ſatins reduits* ſont montés à 8 liſſes à l'ordinaire ; ils n'ont point de liage ; le deſſein, outre ſa réduction, étant diſpoſé de façon que les parties de ſoie n'ont pas plus de deux à trois lignes de large en étoffe ; la ſoie d'ailleurs, qui n'eſt pas liée, ayant plus de brillant que celle qui l'eſt, & la quantité des brins qui entrent dans le broché & dans la trame étant plus fine de moitié que dans l'étoffe ordinaire.

SATIN DE BRUGES, (*Soierie.*) on le nomme auſſi *ſatin-caffard* ; c'eſt un *ſatin* dont la premiere fabrique s'eſt faite à Bruges ; la chaîne en eſt de ſoie, & la treme de fil. Les *ſatins de Bruges* qui ſe fabriquent en France, doivent avoir de largeur au-moins demi-aune moins un ſeize, ou demi-aune entiere, ou même demi-aune un ſeize, à peine de 30 liv. d'amende.

SATIN DES INDES, (*Soierie étrangere.*) on l'appelle autrement *ſatin de la Chine* ; c'eſt une étoffe de ſoie aſſez ſemblable aux *ſatins* qui ſe fabriquent en Europe. Il y en a de pleins, ſoit blancs, ſoit d'autres couleurs ; il y en a auſſi à fleurs d'or ou de ſoie, à carreaux, de damaſſés, de rayés & de broches. On les eſtime particulierement, parce qu'ils ſe blanchiſſent & ſe repaſſent aiſément, ſans preſque rien perdre de leur luſtre, & ſans que l'or en ſoit ni plus applati, ni moins brillant : ils n'ont pourtant ni l'éclat, ni la bonté de ceux de France & d'Angleterre. Il y en a de pieces de quatre aunes & demie, de ſept, de huit & de douze de longueur ſur trois huitiemes cinq ſixiemes & cinq huitiemes de largeur.

SATIN LINÉ, (*Soierie.*) étoffe de ſoie pliée d'une maniere ſinguliere. Il y en a de deux ſortes : les uns ſont pliés de la forme des livres qu'on appelle *gros in-octavo*, & les autres de celle d'un *in-quarto*. Les longueurs & largeurs n'en ſont pas certaines. Il y en a de 11 aunes ou environ la piece, & d'autres environ de ſix. Les linés blancs à fleurs ſont de la derniere meſure ; les couleurs à fleurs & les brochés ſont de la premiere. *Dict. du Comm.*

SATINADE, ſ. f. (*Soierie.*) les *ſatinades* ſont de petits ſatins très-foibles & très-légers, dont les dames font des robes longues de printems & d'automne, ou des robes à ſe peigner. Ils ſont communément rayés. On nomme encore *ſatinade* une petite étoffe à-peu-près comme le ſatin de Bruges, mais plus foible, dont on fait des meubles, particulierement des tapiſſeries de cabinet. *Dict. du Commerce.*

SATINÉ, adj. (*Jardinage.*) ſe dit de la couleur d'une anemone, d'une renoncule, ou d'une oreille d'ours.

SATINÉE, COULEUR, *terme de Joaillier* ; la *couleur ſatinée* en fait de pierres précieuſes, eſt une couleur claire & brillante. C'eſt l'oppoſé de *velouté*. (*D. J.*)

*SATIO*, (*Geogr. anc.*) ville de la Macédoine, ſelon Polybe, *l. V.* & Tite-Live, *l. XVII.* Le premier la place ſur le bord du lac Lychnidus, & le ſecond dit qu'elle devoit être rendue aux Athamanes; ce qui a fait croire à quelques-uns que par *Satio*, Tite-Live & Polybe entendoient chacun une ville différente. (*D. J.*)

SATIRE MÉNIPPÉE, (*Hiſt. lit. de France.*) titre d'un ouvrage qui fit beaucoup de bruit du tems de la ligue ſur la fin du ſeizieme ſiecle, & qui eſt toujours fort recherché par les curieux; c'eſt ce qui m'engage d'en dire un mot à cauſe de la ſingularité.

L'ouvrage qui porte ce titre eſt compoſé de celui qu'on nomma plaiſamment *Catholicon d'Eſpagne*, qui parut en 1593, & de l'*abregé des états de la ligue*, qui fut imprimé l'année ſuivante; le tout fut appellé *ſatire ménippée.*

L'auteur de l'*abregé chronol. de l'hiſtoire de France* nous apprend que M. le Roi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut ſeul l'auteur du *catholicon.* Pour *l'abregé des états*, pluſieurs y travaillerent; Paſſerat & Rapin, deux bons poëtes, en compoſerent les vers; M. Gillot, conſeiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'eſprit, compoſa la harangue du cardinal Pellevé. On eſt redevable au ſavant Pierre Pithou de la harangue de M. Aubrai, qui eſt la meilleure de toutes; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon; & celle du docteur Roſe, grand-maître du college de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la *ſatire ménippée* ne fut guere moins utile à Henri IV. que la bataille d'Ivri, ou que l'*Hudibras* de Butler le fut à Charles II. roi d'Angleterre. Le ridicule a tant d'empire ſur les hommes. *Riſus rerum ſæpè maximarum momenta vertit*, dit Quintilien. (*D. J.*)

*SATISDATIO*, (*Juriſpr. rom.*) ce mot ſe prend dans la juriſprudence romaine pour une garantie, & quelquefois pour une ſimple promeſſe. *Satiſdare ſecundum mancipium*, c'étoit *rei mancipium, ſeu dominium præſtare*, répondre à l'acheteur qu'il ne ſeroit point troublé dans la poſſeſſion de ce qu'il achetoit; ce qui ſe faiſoit communément *nudâ repromiſſione*, par une ſimple promeſſe, & cette promeſſe s'appelloit *ſatiſdatio* dans le tems où l'on étoit obligé de donner caution; cet uſage changea dans la ſuite, & cependant on ne laiſſa pas de ſe ſervir toujours du même terme de *ſatiſdatio* pour déſigner la ſimple garantie du vendeur. (*D. J.*)

SATISFACTION, CONTENTEMENT, (*Gramm.*) l'un de ces deux mots n'a point de pluriel, c'eſt celui de *ſatisfaction;* & l'autre appliqué au monde déſigne les plaiſirs qui paſſent comme une ombre. L'auteur de la juſteſſe de la langue, & M. l'abbé Girard, trouvent quelque différence entre ces deux mots; ſelon eux la *ſatisfaction* eſt plus dans les paſſions, & le *contentement* dans le cœur: un homme inquiet, diſent-ils, n'eſt jamais *content;* un homme ambitieux n'eſt jamais *ſatisfait.* (*D. J.*)

SATISFACTION, (*Théolog.*) *ſatisfactio*; l'action de ſatisfaire, c'eſt-à-dire de réparer une injure ou de payer une dette.

Le terme de *ſatisfaction* dans ſa ſignification naturelle, emporte avec ſoi l'une ou l'autre de ces idées. Un homme a contracté une dette, il la paye; on dit qu'il a *ſatisfait* à ſon créancier. Une perſonne en offenſe une autre, ou l'outrage, ſoit de paroles, ſoit d'action; elle répare enſuite cet outrage, ſoit par des excuſes qu'elle fait à la perſonne léſée, ſoit par d'autres voies; on dit également qu'elle a *ſatisfait* à celui qu'elle a outragé.

On diſtingue deux ſortes de *ſatisfaction;* l'une rigoureuſe & proprement dite, l'autre non rigoureuſe & improprement dite. On définit la premiere une réparation proportionnée à l'injure qu'on a faite, ou le payement d'une ſomme égale à celle qu'on a empruntée: par *ſatisfaction* non rigoureuſe & improprement dite, on entend une réparation diſproportionnée à la grandeur de l'injure qu'on a faite, mais dont néanmoins ſe contente par pure bonté & par pure miſéricorde, celui qui a été léſé; ou le payement d'une ſomme non égale à celle qui a été empruntée, & dont le créancier ſe contente pour éteindre la dette de ſon débiteur.

La queſtion de la *ſatisfaction* de Jeſus-Chriſt pour le ſalut du genre humain, eſt une matiere des plus controverſées entre les Catholiques & les Sociniens. Ces derniers conviennent que Jeſus-Chriſt a ſatisfait à Dieu pour nous; mais ils entendent qu'il n'a ſatisfait qu'improprement & métaphoriquement, en rempliſſant toutes les conditions qu'il s'étoit lui-même impoſées pour opérer notre ſalut, & obtenant de Dieu pour nous une relaxation gratuite des dettes que nous avions contractées envers lui par le péché; ſoit parce qu'il s'eſt impoſé à lui-même des peines pour nous montrer ce que nous devons ſouffrir pour obtenir le pardon de nos crimes; ſoit parce qu'il nous a indiqué par ſon exemple, par ſes conſeils, & par ſes prédications, le chemin qu'il faut tenir pour arriver au ciel; ſoit enfin parce qu'il nous a fait entendre par ſon ſacrifice, qu'il falloit accepter la mort avec une réſignation parfaite à la volonté de Dieu, en punition de nos péchés.

Les Sociniens avouent encore que Jeſus-Chriſt eſt le ſauveur du monde; mais ſeulement par ſes diſcours, ſes conſeils & ſes exemples, & non par le mérite & l'efficace de ſa mort; & s'ils ſont forcés de dire que Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous, ils entendent que c'eſt pour notre avantage & notre utilité, & nullement qu'il ait ſouffert la mort à la place des hommes coupables.

Pour détruire ces interprétations ou fauſſes ou inſuffiſantes, les Catholiques diſent que Jeſus-Chriſt a ſatisfait à Dieu proprement & rigoureuſement en payant à ſon pere un prix non-ſeulement équivalent, mais encore ſurabondant pour les péchés des hommes, le prix infini de ſon ſang: 2°. qu'il eſt leur ſauveur non-ſeulement par ſes diſcours, ſes conſeils & ſes exemples, mais par le mérite & l'efficace de ſa mort: 3°. qu'il eſt mort non pas ſimplement pour notre avantage, mais au lieu de nous, à notre place, & par une véritable ſubſtitution à la place d'hommes coupables.

Le péché étant tout à la fois une dette par laquelle nous ſommes obligés envers la juſtice divine, une inimitié entre Dieu & l'homme, un crime qui nous rend coupables & dignes de la mort éternelle, il s'enſuit qu'à tous ces égards Dieu eſt par rapport à nous comme un créancier à qui nous devons, comme partie offenſée qu'il faut appaiſer, comme juge qui doit nous punir. La *ſatisfaction* rigoureuſe exige donc pareillement trois choſes, 1°. le payement de la dette, 2°. le moyen d'appaiſer la juſtice divine, 3°. l'expiation du crime; d'où il eſt aiſé de conclure qu'étant par nous-mêmes incapables de remplir ces conditions, nous avions beſoin auprès de Dieu d'un garant ou d'une caution qui ſe chargeât de notre dette, & qui l'acquittât pour nous: 2°. d'un médiateur qui nous reconciliât avec Dieu: 3°. d'un prêtre & d'une victime qui ſe ſubſtituât à notre place, & qui expiât nos péchés par les peines auxquelles elle s'eſt ſoumiſe. Or c'eſt ce qu'a pleinement accompli Jeſus-Chriſt, comme le démontrent les théologiens catholiques, aux ouvrages deſquels nous renvoyons le lecteur.

Car ſans entrer ici dans un détail qui nous meneroit trop loin, & qui d'ailleurs n'eſt pas du reſſort de cet Ouvrage; qu'il nous ſuffiſe de remarquer pour

faire

faire ſentir l'inſuffiſance des interprétations ſocinien-nes que nous avons rapportées plus haut : 1°. que ſi Jeſus-Chriſt n'étoit mort que pour confirmer ſa doctrine, il n'auroit rien fait de plus que bien d'autres martyrs & ſaints perſonnages, dont on n'a jamais dit qu'ils ſoient morts ou qu'ils aient été crucifiés pour nous, ni qu'ils aient ſatisfait pour nos péchés : 2°. que s'il n'eſt mort que pour notre *utilité*, on ne doit pas plus attribuer notre rédemption à ſa mort, qu'à ſes miracles & à ſes actions, qui avoient pour but l'utilité des chrétiens. Or on n'a jamais dit que les miracles & la vie de Jeſus-Chriſt, fuſſent la cauſe efficiente & prochaine de notre rédemption : 3°. que dans les écritures l'expiation de nos péchés & notre reconciliation avec Dieu, ſont conſtamment attribués à la mort de Jeſus-Chriſt, comme cauſe efficiente, & jamais comme cauſe exemplaire de la mort que nous-mêmes devions ſouffrir en punition de ces péchés. Il eſt clairement marqué dans les livres ſaints que la mort eſt la peine & le ſalaire du péché, *ſtipendium peccati mors ;* mais il n'y eſt nulle part énoncé qu'elle en doive opérer la rémiſſion, ni notre reconciliation avec Dieu.

Il y a ſur cette matiere une difficulté aſſez conſidérable. C'eſt de ſavoir ſi la *ſatisfaction* de Jeſus-Chriſt conſidérée par rapport à lui-même, a été faite à un tiers, ou comme parlent les Théologiens, ſi elle a été *ad alterum ;* c'eſt-à-dire ſi Jeſus-Chriſt s'eſt ſatisfait à lui-même. Quelques auteurs prétendent qu'il n'a ſatisfait qu'au Pere éternel & au Saint-Eſprit, & que quant à ce qui le concernoit, il a remis gratuitement aux hommes ce qu'ils lui devoient. Mais comme l'Ecriture dit que Jeſus-Chriſt a ſatisfait à Dieu, & par conſéquent à toute la très-ſainte Trinité, & que d'ailleurs elle ne dit rien de ce pardon accordé par Jeſus-Chriſt ſeul, la plûpart des Théologiens ſoutiennent que Jeſus-Chriſt s'eſt ſatisfait à lui-même de maniere que ſa *ſatisfaction* a vraiment été *ad alterum*. Il ſuffit, diſent-ils, pour cela de concevoir en Jeſus-Chriſt différens rapports de la perſonne ; ſelon les uns de ces rapports il a ſatisfait à lui-même conſidéré ſous d'autres rapports, à-peu-près comme ſi le premier magiſtrat d'une république tiroit du tréſor public une ſomme d'argent, & la diſtribuoit à tous les particuliers en prenant lui-même une portion, à condition de la rendre dans un certain tems ; lorſqu'il la rendroit en effet, il ſatisferoit comme particulier à lui-même, conſidéré comme chef de la république. Or il y a en Jeſus-Chriſt deux natures, deux volontés, deux ſortes d'opérations ; ainſi l'on peut dire que ſelon les unes, il s'eſt ſatisfait à lui-même conſidéré ſous d'autres rapports, non que ce ſoit en lui Dieu qui a ſatisfait à l'homme, mais l'homme-Dieu qui a ſatisfait à Dieu. *Voyez* Wuiſtaſſe, *trait. de l'incarnat. part. II. quæſt. x. article i. ſect. i. & article ii. ſect. iii.*

SATISFACTION, (*Théolog.*) conſidérée comme partie du ſacrement de pénitence, eſt une réparation qu'on doit à Dieu ou au prochain pour l'injure qu'on leur a faite.

Les Théologiens la définiſſent un châtiment ou une punition volontaire qu'on exerce contre ſoi-même pour compenſer l'injure qu'on a faite à Dieu, ou réparer le tort qu'on a cauſé au prochain, & racheter la peine temporelle qui reſte à expier, ſoit en cette vie, ſoit en l'autre, bien que la coulpe & la peine éternelle aient été réunies par l'abſolution.

Le pénitent s'impoſe à lui-même la *ſatisfaction*, ou elle lui eſt impoſée par le confeſſeur, & elle précede ou elle ſuit l'abſolution. Mais il n'eſt pas eſſentiel pour la validité du ſacrement, qu'elle la précede ; il ſuffit que le pénitent ait une volonté ſincere d'accomplir la ſatisfaction qui lui eſt jointe par le confeſſeur ; telle eſt au moins la diſcipline préſente de l'Egliſe, & elle eſt fondée ſur la pratique de l'antiquité, qui n'attendoit pas toujours que les pénitens euſſent entierement ſubi toutes les peines canoniques qu'elle leur impoſoit, avant que de leur donner l'abſolution ſacramentelle. Elle en uſoit ainſi lorſque les pénitens étoient en danger de mort, ou lorſqu'on craignoit que le délai d'abſolution ne les jettât dans le ſchiſme ou dans l'héréſie ; lorſque la perſécution approchoit, ou qu'on eſpéroit que l'indulgence de l'Egliſe ramèneroit dans ſon ſein ceux qui s'en étoient écartés ; lorſque les martyrs donnoient aux pénitens des lettres de recommandation pour demander qu'on les admît à la reconciliation & à la communion ; ou enfin lorſque les pénitens témoignoient une douleur extrêmement vive de leurs péchés. Tous ces cas montrent que la conduite préſente de l'Egliſe eſt fondée, & qu'on ne peut excuſer ni de témérité, ni d'erreur, ceux qui penſent que ſans *ſatisfaction* accomplie, l'abſolution eſt nulle. Cette doctrine a été condamnée par Sixte IV. dans Pierre d'Oſma, par la faculté de Paris dans ſa cenſure contre un ouvrage de Theophile Brachet de la Milletiere en 1644, & récemment dans le P. Queſnel par le pape Clément XI.

Il eſt pourtant vrai de dire que quand la pénitence publique étoit en uſage, excepté quelques cas particuliers, on ne donnoit ordinairement l'abſolution aux pénitens, qu'après qu'ils avoient accompli leur pénitence.

Les Luthériens & les Calviniſtes prétendent que les *ſatisfactions* impoſées aux pécheurs ne ſont utiles que pour le bon exemple, la correction & l'amendement des autres fideles ; mais qu'elles ne ſervent de rien pour fléchir Dieu, ni pour obtenir la relaxation de la peine temporelle, prétendant que leur attribuer cette vertu, c'eſt déroger à l'efficace & à la *ſatisfaction* de Jeſus-Chriſt. Il eſt viſible qu'à ce dernier égard, ils ont imputé aux Catholiques une erreur dont ceux-ci ſont bien éloignés ; car ils reconnoiſſent que toutes nos *ſatisfactions* tirent leur mérite & leur vertu de Jeſus-Chriſt, en qui ſeul nous pouvons mériter & ſatisfaire.

Les œuvres ſatisfactoires, ſont la priere, le jeûne, l'aumône, la mortification des ſens, & les autres actions pieuſes que nous accompliſſons par les mérites de Jeſus-Chriſt, & en vue de fléchir la juſtice divine.

SATISFAIRE, v. act. (*Gramm.*) contenter quelqu'un, en lui accordant ce qui lui eſt légitimement dû. On dit *ſatisfaire* ſes créanciers ; *ſatisfaire* à la loi ; *ſatisfaire* un homme offenſé ; *ſatisfaire* à une eſpérance, à une attente, à une objection, à ſon devoir. *Satisfaire* ſes paſſions ; *ſatisfaire* ſes ſens. Cette conduite, ce moyen, cette choſe me *ſatisfera. Satisfaire* aux ordres que vous avez reçus, à la parole que vous avez donnée ; *ſatisfaire* ſon deſir ; il a *ſatisfait* ſa colere. Il faut que je me *ſatisfaſſe* une fois là-deſſus.

SATMALES, LES, (*Géog. anc.*) *Satmali*, peuples des pays ſeptentrionaux : Pomponius Mela, *liv. III. c. vij.* rapporte qu'ils avoient les oreilles ſi grandes, qu'ils pouvoient s'en entourer le corps. Je m'étonne, dit plaiſamment Iſaac Voſſius, qu'on ne ſe ſoit pas aviſé de leur en faire des aîles pour voler. Comme le merveilleux ſe répand aiſément, on a tranſplanté cette race aux grandes oreilles, de l'Inde dans le ſeptentrion ; car ceux qui en ont parlé les premiers, les plaçoient dans l'Inde, & peut-être cette fable a-t-elle quelque eſpece de fondement ; du-moins les Malabares ont les oreilles fort longues, & croyent qu'il leur manque quelque choſe, ſi elles ne leur deſcendent preſque ſur les épaules. Mais Ortelius conjecture, que les anciens faute d'examen, auront pû prendre pour des oreilles, quelque ornement de tête particulier à ces peuples, & dont ils uſoient pour ſe garantir de la neige & des autres injures du tems. (*D. J.*)

SATNIQUE, ſ. m. (*Hiſt. d'Hongrie.*) nom d'office & de dignité, autrefois d'uſage en Croatie & en Hongrie. Un *ſatnique* étoit un gouverneur d'une petite contrée, qui pouvoit fournir cent hommes d'armes. Les knès ont ſuccédé aux *ſatniques*. (*D. J.*)

SATRAPE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) terme qui ſignifioit autrefois chez les Perſes, le *gouverneur* d'une province.

Le royaume de Perſe étoit diviſé, en ſatrapies ou juriſdictions de *ſatrapes*.

Ce mot eſt originairement perſan; il ſignifie à la lettre, *amiral* ou *chef* d'une armée navale: mais on l'a appliqué par la ſuite à tous les gouverneurs des provinces indifféremment. Ces *ſatrapes* avoient chacun dans leur département une autorité preſque ſouveraine, & étoient à proprement parler des vice-rois. On leur fourniſſoit un nombre de troupes ſuffiſant pour la défenſe du pays. Ils en nommoient tous les officiers, donnoient le gouvernement des places, recevoient les tributs & les envoyoient au roi. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées, de traiter avec les états voiſins, & même avec les généraux ennemis; & quoiqu'ils ſerviſſent un même maître, ils étoient indépendans les uns des autres. Une autorité ſi peu limitée les portoit quelquefois à la révolte. Au reſte, quand le roi les appelloit pour ſervir ſous lui, ils commandoient les troupes qu'ils avoient amenées de leur gouvernement. Quelques auteurs comptent juſqu'à cent vingt-ſept *ſatrapes* dans les provinces des anciens Perſes. Cyrus les avoit obligés de rendre compte à trois grands *ſatrapes* qui étoient comme les ſecrétaires d'état. Si les Grecs empruntèrent ce nom des Perſes peur s'en ſervir dans le même ſens, ce ne fut que depuis les conquêtes d'Alexandre.

On trouve auſſi ce mot dans quelques anciennes chartres angloiſes du roi Ethelred, dans leſquelles les ſeigneurs ou lords, qui ont ſigné immédiatement après les ducs, prennent le titre de *ſatrapes du roi*. Ducange prétend que ce mot ſignifie en cet endroit, *miniſtre du roi*.

SATRAPIE, (*Critiq. ſacrée.*) mot venu de la Perſe, dont les provinces étoient gouvernées par des commandans qui portoient le nom de *ſatrapes*. Ptolomée, en parlant des régions de l'Europe, les nomme *provinces* ou *ſatrapies*. Pline ſe ſert auſſi du même mot, en parlant des Indes; & ce mot qui ne ſignifie autre choſe, qu'un pays gouverné par un ſeul officier, a quelque rapport à ce que nous appellons en France *gouvernemens*, & à ce que les Italiens nomment *prefettura*.

Le mot *ſatrape* ſignifie proprement un général d'une armée navale; mais depuis il fut donné aux gouverneurs des provinces, & aux principaux miniſtres des rois de Perſe. Nous les trouvons même dans les *ſatrapies* des Philiſtins, qui ſubſiſtoient dès le tems des juges. Il eſt vrai que les *ſatrapes* des Philiſtins ſont appellés dans l'hébreu *ſeranim*, d'où vient le nom de *ſurenes*, qui étoit auſſi un nom de dignité chez les Perſes. Le général de l'armée des Parthes, qui tua Craſſus, avoit la dignité de *ſurena*, & nos Hiſtoriens en ont fait un nom propre.

Ce terme *ſatrape*, ſelon ſon étymologie, ſignifie un grand qui voit la face du roi. On trouve dans Jérémie, *c. lj. v. 27.* & dans Nahum, le nom de *Tapſar*, que les interpretes traduiſent par *ſatrapes*.

Les *ſatrapes* des Philiſtins, étoient comme des rois, qui gouvernoient avec un pouvoir abſolu les cinq *Satrapies*, c'eſt-à-dire les cinq villes principales des Philiſtins. Les *ſatrapes* des Perſes étoient des gouverneurs de provinces, envoyés de la part du roi; ſaint Jérôme traduit quelquefois par *ſatrapæ*, l'hébreu *pachat*, qui ſignifie un *chef de troupes*, un *gouverneur de province*, d'où vient le mot *bacha* ou *pachæ*, qui eſt encore en uſage chez les Turcs. Mais le nom de *ſatrape* eſt caché ſous le terme *achaſdrapne*, qu'on lit dans Daniel, dans Eſdras & dans Eſther, qui ſont des livres écrits depuis la captivité. (*D. J.*)

SATRES, LES, (*Géog. anc.*) *Satræ*, peuples de la Thrace. Hérodote, *l. VII. n°. 111.* nous apprend que ces peuples paſſoient pour n'avoir jamais été ſubjugués, & qu'ils étoient les ſeuls d'entre les Thraces qui avoient conſervé leur liberté. La raiſon qu'il en donne, c'eſt que ces peuples habitoient ſur de hautes montagnes, couvertes d'arbres & de neige; outre qu'ils étoient de bons hommes de guerre. Ils avoient chez eux une idole de Bacchus, qui rendoit des oracles comme à Delphes. (*D. J.*)

*SATRICUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le *Latium*, au voiſinage de la ville Corioli. Les Latins, dit Tite-Live, *liv. VI. ch. xxxiij.* outrés de la perte d'une bataille, pouſſerent leur rage juſqu'à brûler la ville de *Satricum*, qui leur avoit pourtant ſervi de retraite dans leur déroute. Les Antiates rétablirent cette ville, & y fonderent une colonie. L'an 407 de la fondation de Rome, *Satricum* fut encore réduite en cendres par les Romains, qui y envoyerent quelques-uns de leurs citoyens. Ceux-ci ayant ſouffert que les Samnites miſſent garniſon dans la ville, les Romains la prirent, & firent couper la tête aux auteurs de la révolte. Les habitans de *Satricum* ſont appellés *Satricani* par Tite-Live, *l. IX. c. xvj.* (*D. J.*)

SATTEAU, ſ. m. *terme de relation*; eſpece de barque ou groſſe chaloupe, dont on ſe ſert au baſtion de France, ſur la côte de Barbarie, pour la pêche du corail. (*D. J.*)

*SATURA*, ſ. f. (*Gram. latine.*) il nous paroît important d'expliquer ce mot en faveur des jeunes littérateurs; c'eſt l'adjectif de *ſatur*, qui ſe prenoit tout-à-la-fois ou ſéparément; de *plenus*, plein; & de *micellus*, mélangé. *Satur color*, exprime une laine qui a parfaitement pris ſa couleur. *Satura lanx*, un baſſin rempli d'un mélange de toutes ſortes de fruits. Les Romains offroient tous les ans à Cérès & à Bacchus un baſſin de cette ſorte, qui étoit garni des prémices de tout ce qu'ils venoient de cueillir. *Satura*, en ſous-entendant *eſca*, eſt un mets compoſé de pluſieurs choſes. *Satura lex*, une loi qui contenoit pluſieurs titres ſur différentes matieres; ou qui ſous une propoſition générale, décidoit de pluſieurs points particuliers, comme les lois Julia, Pompeia, Papia, qu'on nomma auſſi *micella*.

Ciceron parle d'une loi *ſatura*, compoſée apparemment de pluſieurs autres lois, ſuivant l'explication qu'en donne Sextus Pompée; ou qui permettoit de propoſer un ſujet d'une maniere générale, & d'opiner ſans l'ordre accoutumé. Le même Ciceron dit, que cette loi fut abrogée par les lois Cécilia & Dédia; on avoit coutume d'ajouter cette clauſe à toutes les lois. *Neve per* ſaturam *abrogato, aut derogato:* que l'on ne puiſſe l'abroger, ni y déroger; *per* ſaturam *ſententias exquirere* (phraſe dont Lélius s'étoit ſervi avant Saluſte) ſignifioit mettre une affaire ſur le tapis, & faire opiner à la hâte & confuſément ſur pluſieurs chefs; c'eſt ce que nous diſons, en termes vulgaires, faire un pot pourri d'une affaire, & en décider ſans compter régulierement les voix. Il ne s'agit pas ici des ouvrages d'eſprit, tels que les hiſtoriettes & les poëmes, que l'on a auſſi nommés *ſaturas* ou *ſatyras*; c'eſt aſſez de remarquer qu'on diſoit Sulla, Purrhus, Phruges. Optumus, Maxumus, *&c.* pour Sylla, Pyrrhus, Phryges, Optimus, Maximus, en changeant l'y ou l'i ſimple en u. (*D. J.*)

*SATURÆ PALUS*, (*Géog. anc.*) marais d'Italie dans le Latium, au voiſinage de la ville d'Antium, & de celle de *Circæi*, Virg. *Æneid. l. VII. v. 801.*

*Quæ* Saturæ *jacet atra palus.*

Et Silius Italicus, *l. VIII. v. 381.* lui donne celle de *nebuloſa.*

*Quæ* Saturæ nebuloſa *palus reſtagnat.*

Cluvier croit que ce marais eſt le même que le marais Pomptine. Il s'étendoit dans l'eſpace d'une dixaine de lieues, le long du pays des Volſques. Les rivieres Ufens, aujourdhui Ofanto; & Amazène, aujourd'hui Toppia, formoient ce marais. (*D. J.*)

SATURANS, ſe dit quelquefois pour *abſorbans.* *Voyez* ABSORBANT.

SATURATION, ſ. f. (*Chimie.*) Ce mot ne ſe dit guere que de l'état de parfaite neutralité de ſels moyens ou neutres; c'eſt-à-dire, de celui où chacun de leurs principes a été employé dans une juſte proportion. Lorſqu'on forme un ſel neutre dans une liqueur, en y verſant ſucceſſivement les deux principes qui doivent former ce ſel par leur union, par exemple, de l'acide & de l'alkali; on eſt parvenu au point de *ſaturation*, lorſqu'il n'y a dans cette liqueur aucune partie ſenſible de l'un des deux principes qui ſoit libre, nue, ſur-abondante.

Les moyens ordinaires de s'aſſurer de ce point de *ſaturation* qui importe très-fort à la perfection du ſel neutre, ſont, 1°. d'obſerver la nullité ou privation, l'efferveſcence, la non-efferveſcence dans le cas très-ordinaire où les deux principes s'uniſſent avec efferveſcence, lorſqu'on verſe ſucceſſivement & en tâtonnant la plus plus petite quantité poſſible de chacun de ces principes. 2°. D'eſſayer une petite quantité de la liqueur ſur le ſirop ou la teinture de violette. Ce moyen eſt ſurtout très-commode, lorſque la baſe du ſel neutre eſt une matiere alkaline, ſoluble par l'eau: car la plus petite portion d'acide nud ou ſurabondant rougit aſſez conſtamment cette couleur végétale qui eſt naurellement bleue, & les ſubſtances alkalines la verdiſſent. Ce ſigne eſt pourtant équivoque quelquefois. *Voyez* VIOLETTE. 3°. Enfin, on éprouve la liqueur par le mélange de la teinture du tourne-ſol, ou en y plongeant du papier bleu ordinaire. La plus légere portion d'acide rougit cette teinture & ce papier. L'excès de l'un des principes, découvert par ce moyen, ſe compenſe par une addition ménagée d'une quantité proportionnée du principe qui manque.

On dit encore d'une liqueur quelconque, conſidérée comme menſtrue, qu'elle eſt ſaoulé ou *ſaturée* d'un certain corps, lorſqu'elle en a diſſous autant qu'elle en peut diſſoudre: car il y a ici un terme qui peut s'appeller auſſi *point de ſaturation;* par exemple, une partie d'eau n'eſt *ſaturée* de ſucre que lorſqu'elle en a diſſous deux parties: une partie de tartre vitriolé *ſaoule* huit parties & demie d'eau; vingt-huit parties d'eau ſont *ſaturées* par moins d'une partie de crême de tartre, *&c.* (*b*)

SATURNALES, ſ. f. pl. (*Mithol. Littér. Médaill. Antiquit. rom.*) *ſaturnalia*, célebres fêtes des Romains.

Cette fête n'étoit originairement qu'une ſolemnité populaire; elle devint une fête légitime, lorſqu'elle eut été établie par Tullus Hoſtilius, dumoins en fit-il le vœu qui ne fut accompli que ſous le conſulat de Sempronius Atratinus & de Minutius, ſuivant Tite-Live. D'autres auteurs en attribuent l'inſtitution à Tarquin-le-ſuperbe, ſous le conſulat de T. Largius. Enfin, quelques écrivains font commencer les *ſaturnales* dès le tems de Janus roi des Aborigènes, qui reçut Saturne en Italie. Enſuite voulant repréſenter la paix, l'abondance & l'égalité dont on jouiſſoit ſous ſon regne, il le mit au nombre des dieux; & pour retracer la mémoire de ce ſiecle d'or, il inſtitua la fête dont nous parlons. Quoi qu'il en ſoit, ſa célébration fut diſcontinuée depuis le regne de Tarquin; mais on l'a rétablie par autorité du ſénat pendant la ſeconde guerre punique.

Ces fêtes ſe paſſoient en plaiſirs, en réjouiſſances & en feſtins. Les Romains quittoient la toge, & paroiſſoient en public/en habit de table. Ils s'envoyoient des préſens, comme aux étrennes. Les jeux de haſard défendus en un autre tems, étoient alors permis; le ſénat vaquoit; les affaires du barreau ceſſoient; les écoles étoient fermées. Il ſembloit de mauvais augure de commencer la guerre, & de punir les criminels pendant un tems conſacré aux plaiſirs.

Les enfans annonçoient la fête en courant dans les rues dès la veille, & criant *: io ſaturnalia.* On voit encore des médailles, ſur leſquelles ces mots de l'acclamation ordinaire de cette fête ſe trouvent gravés. M. Spanehim en cite une qui devoit ſon origine à la raillerie piquante que Narciſſe affranchi de Claude eſſuya, lorſque cet empereur l'envoya dans les Gaules, pour appaiſer une ſédition qui s'étoit élevée parmi les troupes. Narciſſe s'aviſa de monter ſur la tribune pour haranguer l'armée à la place du général; mais les ſoldats ſe mirent à crier: *io ſaturnalia*, voulant dire que c'étoit la fête des *ſaturnales*, où les eſclaves faiſoient les maîtres.

Les *ſaturnales* commencerent d'abord le 17 Décembre, ſuivant l'année de Numa, & ne duroient alors qu'un jour. Jules Céſar, en réformant le calendrier, ajouta deux jours à ce mois, qui furent inſérés avant les *ſaturnales*, & attribués à cette fête. Auguſte approuva cette augmentation par un édit, & y joignit un quatrieme jour. Caligula y fit l'addition d'un cinquieme nommé *juvenalia.* Dans ces cinq jours, étoit compris celui qui étoit particulierement deſtiné au culte de Rhéa, appellé *opalia.* On célébroit enſuite pendant deux jours en l'honneur de Pluton, la fête *ſigillaries*, à cauſe des petites figures qu'on offroit à ce dieu.

Toutes ces fêtes étoient autant de dépendances des *ſaturnales* qui duroient ainſi ſept jours entiers, ſavoir du 15 au 21 Décembre. C'eſt pourquoi Martial, épigr. *liv. XIV.* dit:

*Saturni ſeptem venerat ante dies.*

Telle eſt en peu de mots l'hiſtoire des fêtes de Saturne, mais elles méritent bien que nous nous y arrêtions davantage.

Nous avons dit que les *ſaturnales* étoient conſacrées aux plaiſirs, aux ris & aux feſtins. En effet, la premiere loi de cette fête étoit d'abandonner toute affaire publique, de bannir tous les exercices du corps, excepté ceux de récréation, & de ne rien lire en public qui ne fût conforme à ce tems de joie.

Les railleries étoient encore permiſes, ou pour m'exprimer avec un auteur latin, *lepida proferendi licebat.* C'eſt pour cela qu'Aullugelle raconte qu'il paſſa les *ſaturnales* à Athènes dans des amuſemens agréables & honnêtes: *ſaturnalia Athenis agitabamus hilarè ac honneſtè;* car les gens de goût ne ſe permettoient qu'une raillerie fine, qui eût le ſel & l'urbanité attique.

Il ne faut pas s'étonner que les feſtins regnaſſent dans cette fête, puiſque Tite-Live, *liv. I. c. j.* en expoſant l'inſtitution des *ſaturnales*, parle en particulier de l'ordonnance d'un repas public: *convivium publicum per urbem* ſaturnalia, *diem ac noctem clamatum.* L'empereur Julien dit plaiſamment à ce ſujet dans ſa *ſatyre des céſars* qui l'ont précédé, que Tarquin voulant célébrer les *ſaturnales*, fit un grand feſtin, auquel il invita non-ſeulement les dieux, mais encore les céſars; & tous les lits y furent préparés, d'après l'uſage que ces derniers ſuivoient pour leurs plaiſirs.

La ſtatue de Saturne qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, apparemment en mémoire de la captivité où il avoit été réduit par les Titans & par Jupiter, en étoit dégagée pendant ſa fête, ſoit pour marquer ſa délivrance, ſoit pour repréſenter la liberté qui régnoit pendant le ſiecle d'or, & celle dont on jouiſſoit pendant les *ſaturnales*. En effet, toute apparence de ſerviude en étoit bannie; les eſclaves portoient le chapeau, marque de liberté; ſe vêtiſſoient des mêmes habits que les citoyens, & ſe choiſiſſoient un roi de la fête.

Je ſai que l'opinion commune eſt, que dans les *ſaturnales*, les valets changoient, non-ſeulement d'état & d'habits avec leurs maîtres, mais même qu'ils en étoient ſervis à table. Je ne ſuis point de ce ſentiment, & l'autorité de Lucien ne m'embarraſſe guere. Comme cet auteur a coutume de broder tous ſes tableaux, on juge bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre ſa peinture des *ſaturnales*. Quant au témoignage d'Athénée, je puis lui oppoſer ceux de Séneque, *épit. LXVII;* de Taſſe, *in ſylv. kal. Dec.* & de Plutarque, dans ſa *vie de Numa*. Tous ſe contentent de dire, que durant cette fête les valets mangeoient avec leurs maîtres, & des mêmes mets: or ce n'étoit encore là qu'un uſage bourgeois, qui ne s'étendoit point dans les maiſons des gens d'un certain ordre. Mais en général, cette fête admettoit chez les Romains un renverſement d'état, qui ſelon moi étoit trop mal maſqué pour inſtruire le maître ni l'eſclave. Il n'y a que la douce égalité, dit très-bien M. Rouſſeau, qui puiſſe rétablir l'ordre de la nature, former une inſtruction pour les uns, une conſolation pour les autres, & un lien d'amitié pour tous.

Ce que je n'oſe décider, c'eſt ſi la fête des *ſaturnales* étoit purement romaine, ou ſi elle tiroit ſon origine des autres peuples. Quoi qu'en diſe Denys d'Halicarnaſſe, je ſai que les Athéniens avoient une fête fort reſſemblante à celle des *ſaturnales*, & qu'ils nommoient χρόνια; il me ſemble que les *ſalzea* établies à Babylone, étoient dans le même goût. Enfin, on célébroit en Theſſalie une fête fort ancienne, & qui avoit trop de rapport avec les *ſaturnales*, pour en paſſer ſous ſilence l'origine & la deſcription.

Les Pélaſges, nouveaux habitans de l'Hémonie, faiſant un ſacrifice ſolemnel à Jupiter, un étranger, nommé *Pelorus*, leur annonça qu'un tremblement de terre venoit de faire entr'ouvrir les montagnes voiſines; que les eaux d'un marais nommé *Tempé*, s'étoient écoulées dans le fleuve Pénée, & avoient découvert une grande & belle plaine. Au récit d'une ſi agréable nouvelle, ils invitent l'étranger à manger avec eux, s'empreſſent à le ſervir, & permettent à leurs eſclaves de prendre part à la réjouiſſance. Cette plaine, dont ils ſe mirent auſſitôt en poſſeſſion, étant devenue la délicieuſe vallée de Tempé, ils continuerent tous les ans le même ſacrifice à Jupiter ſurnommé *pélorien*, en renouvellant la cérémonie de donner à manger à des étrangers & à leurs eſclaves, auxquels ils accordoient toute ſorte de liberté. Dans la ſuite, les Pélaſges ayant été chaſſés de l'Hémonie, vinrent s'établir en Italie par ordre de l'oracle de Dodone qui leur commanda de faire des ſacrifices à Saturne & à Pluton. Les termes ambigus de l'oracle les engagerent d'immoler des victimes humaines à ces deux ſombres divinités; ils ſuivirent l'uſage reçu parmi les Carthaginois, les Tyriens & d'autres nations qui pratiquoient de tels ſacrifices.

On dit qu'Hercule abolit cette coutume barbare des Pélaſges. Paſſant par l'Italie à ſon retour d'Eſpagne, il demanda la raiſon de ces ſacrifices dont il étoit indigné; & comme on lui cita l'oracle de Dodone, il leur dit que le mot κεφαλὰς déſignoit des *têtes* en figures; & que celui de φῦτα, qu'ils avoient pris pour des hommes, ſignifioit des lumieres: il leur apprit donc qu'il falloit offrir à Pluton des repréſentations d'hommes, & des cierges à Saturne. Voilà du-moins l'origine qu'on apporte de la coutume qui s'obſervoit pendant les *ſaturnales*, d'allumer des cierges, & d'en faire des préſens.

Ce qu'il y avoit encore de ſingulier dans les ſacrifices de Saturne, c'eſt qu'ils ſe faiſoient la tête découverte. Plutarque en donne pour raiſon, que le culte qu'on rendoit à ce dieu, étoit plus ancien que l'uſage de ſe couvrir la tête en ſacrifiant, qu'il attribue à Énée. Mais ce qui paroît plus vraiſſemblable, c'eſt qu'on ne ſe couvroit la tête que pour les dieux céleſtes; & que Saturne étoit mis au nombre des dieux infernaux.

Tertullien, dans ſon traité *de Idol. cap. xjv*, ſe plaint, qu'entr'autres fêtes payennes, les Chrétiens ſolemniſoient les *ſaturnales;* & cette coutume leur fut effectivement défendue par le canon xxxix. du concile de Laodicée. Cependant ils eurent tant de peine à perdre leur habitude de célébrer les fêtes de plaiſirs & de réjouiſſances, qu'il s'aviſerent d'en ſubſtituer de nouvelles à celles qui étoient abolies: & c'eſt peut-être là l'origine de la fête des fous, dont on peut conſulter l'*article*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SATURNE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le nom d'une des ſept planetes premieres; c'eſt celle qui eſt la plus éloignée de la terre & du ſoleil, & qui ſe meut le plus lentement. On la marque ainſi ♄. *Voyez* PLANETE.

*Saturne* n'a qu'une foible lumiere, à cauſe de ſa diſtance; c'eſt ce qui fait que cette planete paroît aſſez petite, quoiqu'elle ſoit une des plus groſſes.

La période de *Saturne*, ou le tems de ſa révolution autour du ſoleil, eſt, ſelon Kepler, de 29 ans, 174 jours, 4 heures 58′. 25″. & 30‴. par conſéquent ſon mouvement journalier eſt de 3′. 0″. 36‴. Cependant M. de la Hire fait ce dernier mouvement de 2′. 1″.

L'inclinaiſon de l'orbite de *Saturne* à l'écliptique, eſt, ſelon Kepler, de 2°. 32′. & ſelon M. de la Hire, de 2°. 33′.

Sa moyenne diſtance du ſoleil eſt de 326925 demi-diametre de la terre; & ſa diſtance moyenne de la terre eſt de 21000 demi-diametres terreſtres. *Voyez* DISTANCE. Son plus petit diametre, ſelon M. Huyghens, eſt de 30″. Son diametre eſt à celui de la terre comme 20 à 10; ſa ſurface eſt à celle de la terre comme 400 à 1; & ſa ſolidité eſt à celle de la terre comme 8000 à 1.

M. Halley remarque, dans la préface de ſon *catalogue des étoiles auſtrales*, qu'il a trouvé le mouvement de *Saturne* plus lent que celui qui eſt marqué dans les tables.

On doute ſi *Saturne* tourne autour de ſon axe comme les autres planetes, ou non: aucune obſervation aſtronomique ne prouve qu'il tourne; il y a même une circonſtance qui, ſelon pluſieurs auteurs, paroîtroit prouver le contraire; car la terre & toutes les autres planetes qui tournent ſur elles-mêmes, ont le diametre de l'équateur plus grand que l'axe, & l'on n'obſerve rien de pareil dans *Saturne;* mais cette preuve eſt bien foible.

La diſtance de *Saturne* au Soleil étant dix fois plus grande que celle de la terre au Soleil, il s'enſuit que le diametre apparent du Soleil vu de *Saturne*, ne doit être que de 3 minutes, ce qui fait un peu plus de deux fois le diamettre apparent de Vénus, vû de la terre. Le diſque du ſoleil doit donc paroître aux habitans de *Saturne* 100 fois plus petit qu'il ne nous paroît; & la lumiere, auſſi bien que la chaleur de cet aſtre, doit être moindre en même proportion. *Voyez* SOLEIL.

Les phaſes de *Saturne* ſont fort variées & fort ſingulieres: elle en a comme Mars & Jupiter, & des

bandes changeantes : elle paroît tantôt ronde, & tantôt elliptique; mais ce qu'elle a de plus remarquable, ce ſont deux eſpeces d'anſes qui paroiſſent & diſparoiſſent de tems en tems ; ces anſes ſont comme deux arcs de cercle lumineux, & directement oppoſés, qui contiennent chacun un ſegment obſcur ; & ces ſegmens obſcurs ſont renfermés entre les anſes & le globe de la planete.

Ces phaſes ont long-tems embarraſſé les Aſtronomes, qui ne trouvoient aucun moyen d'en expliquer toutes les irrégularités. Hevelius a obſervé que cette planete étoit quelquefois monoſphérique, c'eſt-à-dire ne paroiſſoit qu'un ſeul globe, d'autres fois qu'elle paroiſſoit compoſée de trois ſpheres, ou d'une ſphere & de deux anſes, ou d'une ellipſe & de deux anſes, ou d'une ſphere & de deux pointes lumineuſes. Mais M. Huyghens, après avoir long-tems obſervé *Saturne* avec d'excellentes lunettes, a réduit toutes les phaſes de cette planete à quatre; ſavoir la phaſe ronde, la phaſe à bras, & la phaſe à anſes. *Voyez* PHASE, ANSES, *&c.*

*Saturne* a une choſe qui lui eſt particuliere ; c'eſt un anneau qui l'entoure à-peu-près comme l'horiſon d'un globe, ſans le toucher en aucun endroit ; le diametre de cet anneau eſt plus que double de celui de *Saturne*, car le diametre de cette planete eſt de 20 diametres de la terre, & celui de l'anneau eſt de 45 des mêmes diametres. Quand cet anneau eſt aſſez élevé au-deſſus de l'ombre du corps de *Saturne*, il réfléchit très-fortement la lumiere du Soleil. Son épaiſſeur, ſelon l'obſervation de Keill, occupe près de la moitié de l'eſpace qu'il y a entre ſa ſurface extérieure & convexe, & la ſurface de la planete.

On a trouvé que cet anneau étoit un corps ſolide & opaque, mais dont la ſurface eſt égale & unie.

Galilée eſt le premier qui ait découvert que *Saturne* n'étoit pas rond ; mais M. Huyghens eſt le premier qui ait fait voir que ces inégalités venoient de la forme de ſon anneau. Il publia cette découverte en 1659, dans ſon *ſyſtema Saturnianum.* On ne ſait ſi l'anneau tourne autour de *Saturne* ou non : on ignore auſſi l'uſage auquel il eſt deſtiné. M. Huyghens fait le plan de l'anneau de *Saturne* fort large, & l'épaiſſeur fort mince. La circonférence extérieure de l'anneau paroît élevée de plus de 18000 lieues au-deſſus de la ſurface de *Saturne. Hiſt. de l'acad. 1715, p. 45, mem. p. 46.* Cet anneau ſemble n'être qu'un amas & une ſuite de ſatellites, ſi proche les uns des autres, qu'ils ne ſont que l'apparence d'un anneau continu. L'anneau ſe trouvant entre le ſoleil & *Saturne*, jette ſur *Saturne* une ombre mobile, & c'eſt une eſpece de bande. La vûe de la phaſe ronde, de la phaſe elliptique, ou des autres, dépend de la poſition de l'anneau & par rapport au Soleil, & par rapport à notre œil. Le plan de l'anneau paſſe-t-il par notre œil; nous ne le voyons point, parce que le tranchant de l'anneau eſt tout ce que l'on en pourroit voir, & il eſt trop mince pour être viſible à une ſi grande diſtance ; c'eſt pourquoi *Saturne*, dont le globe eſt ſphérique, paroît ſeul dans ſa phaſe ronde, ce qui s'obſerve tous les quinze ans. *Voyez le recueil d'obſerv. par MM. de l'acad. des Sciences.* Mais ſi la poſition de l'anneau change, & que ſon plan s'inclinant au rayon viſuel nous regarde obliquement au moment qu'il reçoit les rayons du Soleil, alors une partie du plan circulaire eſt cachée derriere le globe, une partie eſt ſituée devant le globe, auquel elle paroît appliquée, ſans laiſſer voir d'eſpace intermédiaire ; & confondant ſa lumiere avec celle du globe de la planete, elle donne au diſque apparent la figure d'une ellipſe. Enfin, ſi l'anneau ſe trouve poſé de maniere que ſon plan prolongé paſſe par le centre du ſoleil, il n'y a que le tranchant de l'anneau qui reçoive des rayons du centre ; & comme cette lame eſt mince, le tranchant échappe à notre vûe, & les anſes diſparoiſſent.

On trouve des conjectures & des réflexions ingénieuſes ſur la cauſe de l'anneau de *Saturne*, dans un ouvrage de M. de Maupertuis ; c'eſt ſon *diſcours ſur les figures des aſtres*, ouvrage imprimé pour la premiere fois en 1732, à Paris de l'imprimerie royale ; & pour la ſeconde fois en 1742, à Paris chez Guérin & Coignard.

*Saturne*, dans ſa révolution autour du ſoleil, eſt continuellement accompagné par les 5 ſatellites ou planetes ſecondaires : on en trouvera les périodes, les diſtances, *&c.* au mot SATELLITES.

M. Pound nous a donné des obſervations fort exactes ſur le diametre de *Saturne*, & ſur celui de ſon anneau ; ces obſervations ſont rapportées dans les inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier. On trouve auſſi dans la préface de ce dernier ouvrage, un grand nombre de recherches ſur *Saturne*, par leſquelles il paroit que le mouvement de cette planete eſt ſujet à de grandes irrégularités. L'excentricité de ſon orbite n'eſt pas conſtante comme celle de l'orbite terreſtre, mais elle varie continuellement : le moyen mouvement de cette planete paroît s'être ralenti à chaque ſiecle ; & à l'égard du mouvement de ſon nœud & de ſon aphélie, ils ne ſont pas encore trop bien connus : les autres varient ſur l'inclinaiſon de ſon orbite au plan de l'écliptique, ce qui prouve auſſi que cette inclinaiſon eſt ſujette à une infinité de variations.

Il paroît qu'on doit attribuer ces irrégularités à l'action de Jupiter ſur *Saturne :* Jupiter eſt la plus groſſe de toutes les planetes ; & lorſqu'il eſt en conjonction avec *Saturne*, ſon action ſur *Saturne* eſt alors aſſez conſidérable pour produire des effets ſenſibles : auſſi eſt-ce principalement dans la conjonction de *Saturne* avec Jupiter qu'on remarque les plus grandes irrégularités dans le mouvement de *Saturne.* Il ne paroît pas qu'on puiſſe employer d'autres moyens pour déterminer ces irrégularités, que de chercher par la théorie & par le calcul quel doit être l'effet de l'action de Jupiter ſur *Saturne ;* mais le problème, un des plus importans de l'Aſtronomie, eſt d'une difficulté proportionnée à ſon importance. L'académie royale des Sciences de Paris en a propoſé la ſolution pour le ſujet du prix de 1748 ; on peut dire que c'eſt une des plus belles queſtions qu'elle ait encore propoſées ; & M. Euler a donné ſur ce ſujet une piece très-ſavante qui a remporté le prix, & qui a été imprimée.

Il pouroit ſe faire au reſte que dans la théorie des mouvemens de *Saturne*, on dût avoir égard non-ſeulement à l'action de Jupiter, mais encore à celle des ſatellites de *Saturne*, & peut-être de ſon anneau : la quantité de cette action dépend à la vérité de la maſſe des ſatellites qui n'eſt point connue, mais cela n'empêche pas que ces maſſes ne puiſſent y entrer pour quelque choſe, & c'eſt de quoi les obſervations comparées au calcul peuvent nous inſtruire ; car ſi les obſervations s'accordent avec les lois qu'on aura trouvées du mouvement de *Saturne* dans la ſuppoſition que Jupiter ſeul agiſſe, c'eſt une marque que l'action des ſatellites n'a que peu d'effet. Au contraire, ſi ces obſervations ne s'accordent pas avec le calcul, c'eſt une marque qu'il faut tenir compte de l'action des ſatellites. Il eſt vrai qu'on ne connoîtra point cette action, puiſqu'on ne connoît point leurs maſſes ; mais on pourra toujours calculer les irrégularités qui en réſultent, en ſuppoſant les maſſes connues ; & peut-être pourra-t-on enſuite, au moyen des obſervations, déterminer ces maſſes par la différence qui ſe trouvera entre les obſervations & le calcul.

SATURNE, *ſatellites de*, (*Aſtronomie.*) entre les choſes curieuſes que contiennent les lettres originales de M. Molyneux à Flamſteed, & qui ont été re-

cueillies par M. de Chaufepié, dans ſon dictionnaire, ſe trouve une table de M. Osborn, à la ſuite de la lettre dont voici la fin.

Il y a, dit M. Molineux, dans les principes mathématiques de Newton, une obſervation qui mérite l'admiration de tous les hommes; c'eſt la raiſon ſeſquialtere entre les révolutions & les diſtances des planetes, & cela non-ſeulement parmi les planetes du premier, mais auſſi parmi celles du ſecond ordre. La choſe eſt évidente, ſelon M. Newton, par rapport aux ſatellites de Jupiter; & M. Osborn a pris la peine d'en faire l'eſſai par rapport à ceux de *Saturne*, ſur les *data* des *Tranſactions philoſophiques* du mois de Mai 1686, où l'on trouve le tems marqué.

*TABLE de M. OSBORN.*

| | *Révolution de Périodes.* J. H. | *Périodes en Minutes de Tems.* | *Logarithmes des quarrés du Tems.* | *Logarithmes du cube des diſtances.* | 1000 *S. Diam.* 2300 *S. Diam. Diſtances des Anſes.* | 0′. 10″. 30‴. 0. 24. 34. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. | 1 : 21 : 19. | 002719. | 6. 8688184. | 1. 9113691. | 4≺336. | 0. 45. 03. |
| 2. | 2 : 17 : 43. | 003943. | 7. 1916524. | 2. 2342041. | 5≺556. | 0. 58. 20. |
| 3. | 4 : 12 : 27. | 006507. | 7. 6267616. | 2. 6693123. | 7≺758. | 1. 21. 27. |
| 4. | 15 : 23 : 15. | 022995. | 8. 7232668. | 3. 7658175. | 18≺000 donné. | 3. 09. 00. |
| 5. | 79 : 21 : 00. | 115020. | 10. 1215466. | 5. 1640973. | 58≺646. | 9. 12. 48. |

Voici à quoi ſert la derniere colomne; c'eſt qu'en ſuppoſant le demi diametre de *ſaturne* de 10″ 30‴. & ſes anſes de 24″ 34‴, les diſtances entre le centre de *ſaturne* & ſes ſatellites, dans leurs plus grands éloignemens, nous paroiſſent ſous les angles marqués dans la derniere colomne, ce qu'on peut vérifier par le micrometre. C'eſt ſelon M. Molineux, une penſée qui abſorbe, que de voir comment cette grande loi regne univerſellement dans toutes les parties de la nature, & convient à des corps qui ſont à une ſi vaſte diſtance les uns des autres, & qui ſemblent n'avoir aucune relation les uns avec les autres. C'eſt ſans contredit le plus fort argument que la conſtitution de l'univers fournit de l'exiſtence de Dieu, de voir régner une loi auſſi fixe & auſſi inviolable parmi ces vaſtes corps, qui ſont à de ſi prodigieuſes diſtances; certainement leur ſituation & leurs mouvemens reglés ainſi, ne peuvent être un effet du haſard, mais il faut qu'un être tout puiſſant & ſage, en ſoit l'auteur. (*D. J.*)

SATURNE, (*Mythol.*) fils d'Uranus & de Veſta, ou du Ciel & de la Terre. On ſait aſſez tout ce qu'en dit la fable, & les charmes que la poéſie a répandus ſur le regne de ce dieu, qu'elle a nommé *le regne d'or*, parce qu'il gouverna ſes ſujets paiſibles avec douceur, & qu'il rétablit l'égalité des conditions.

Diodore de Sicile rapportant la tradition des Crétois ſur les Titans, fait de *Saturne* le même éloge que les poëtes. *Saturne*, l'ainé des Titans, dit-il, devint roi, & après avoir policé ſes ſujets, qui menoient auparavant une vie ſauvage, il porta ſa réputation & ſa gloire en différens lieux de la terre; il établit par-tout la juſtice & l'équité, & les hommes qui ont vêcu ſous ſon empire, paſſent pour avoir été bienfaiſans, & par conſéquent très-heureux. Il a regné dans les pays occidentaux, où ſa mémoire eſt encore en vénération. En effet, les Romains & les Carthaginois, lorſque leur ville ſubſiſtoit, & tous les peuples de ces cantons, ont inſtitué des fêtes & des ſacrifices en ſon honneur, & pluſieurs lieux lui ſont conſacrés par leur nom même. La ſageſſe de ſon gouvernement avoit en quelque ſorte banni les crimes, & faiſoit goûter un empire d'innocence, de douceur, & de félicité. La montagne qu'on appella depuis le *mont-Capitolin*, étoit anciennement appellée le *mont-Saturnin*, & ſi nous en croyons Denis d'Halycarnaſſe, l'Italie entiere avoit porté auparavant le nom de *Saturnie*: Virgile; parlant de ce prince, dit:

*Aureus hanc vitam in terris* Saturnus *agebat.*

Il eſt certain qu'il fut perſécuté par ſon fils, & qu'il fut obligé de ſe réfugier en Italie, après avoir erré en pluſieurs mers, comme le remarque Ovide.

*Thuſcum rate venit ad amnem*
*Ante per errato falcifer orbe deus.*

Mais, en quel tems vivoit-il? L'hiſtorien Thalus le fait contemporain de Bélus, qui fleuriſſoit 322 ans avant le ſiege de Troie, ce qui paroît aſſez probable, car nous voyons qu'Agamemnon, Achille, Ajax, & Ulyſſe, prenoient la qualité d'arriere-petits-fils de ce *Saturne*, qui du tems de Janus, apprit aux Italiens à cultiver la terre.

Sous la fable de *Saturne*, dit Ciceron, ſe cache un ſens phyſique aſſez beau. On a entendu par *Saturne*, celui qui préſide au tems, & qui en regle les dimenſions; ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années, *Saturnus quod ſaturetur annis*, & c'eſt pour cela qu'on a feint qu'il mangeoit ſes enfans; car le tems conſume toutes les années qui s'écoulent; mais de peur qu'il n'allât trop vîte, Jupiter l'a enchaîné, c'eſt-à-dire l'a ſoumis au cours des aſtres, qui ſont comme ſes liens.

Rome & pluſieurs villes d'Italie dédierent des temples à *Saturne*, & lui rendirent un culte religieux. Ce fut Tullus Hoſtilius, ſelon Macrobe, qui établit les ſaturnales en ſon honneur. Le temple que ce dieu avoit ſur le penchant du capitole, fut dépoſitaire du tréſor public, par la raiſon que du tems de *Saturne*, c'eſt-à-dire, pendant le ſiecle d'or, il ne ſe commettoit aucun vol. On ſacrifioit à ce dieu la tête découverte, au lieu qu'on ſe couvroit toujours en ſacrifiant aux dieux céleſtes, dit Plutarque, c'eſt-à-dire que, ſelon lui, *Saturne* étoit un des dieux infernaux.

*Saturne* ſe trouvoit communément repréſenté en un vieillard courbé ſous le poids des années, tenant une faulx à la main, pour marquer qu'il préſide à l'agriculture. (*D. J.*)

*SATURNIA COLONIA*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie de Calétra, ſuivant ce paſſage de Tite-Live, *l. XXXIX. c. lv. Saturnia colonia civium romanorum in agrum Caletranum deducta.* On ignore ſi Calétra ſubſiſtoit alors, ou ſi elle étoit détruite. On prétend que les ruines de la ville *Saturnia*, ſe voyoient encore dans le dernier ſiecle, & Léander dit qu'on les nomme *ſaturnianæ*. Au lieu de *Saturnia colonia*, Ptolomée, *l. III. c. j.* écrit *Saturniana colonia*, & il la place dans les terres. Les habitans de cette ville ſont appellés *ſaturnini* par Pline, *l. III. c. v.* & il ajoute qu'auparavant on les nommoit *aurinini*; ce qui fait conjecturer à Cellarius, *Géog. ant. l. II. c. ix.* que l'ancien nom de la ville étoit *Aurinia*. (*D. J.*)

*SATURNIA TELLUS*, (*Géog. anc.*) c'eſt un des premiers noms qu'ait eu l'Italie, & quoiqu'elle en ait porté divers autres depuis, ce premier n'a pas laiſſé d'être employé par les poëtes. Virgile, *géog. l. II. v. 173.* dit:

*Salve magna parens frugum* Saturnia tellus,
*Magna virum.* . . . . . .

Le même poëte parle ailleurs, *Æneid. l. VIII. v. 322.* de ſes divers changemens de nom :

*Sæpius & nomen poſuit* Saturnia tellus.

L'Italie fut originairement appellée, *terre de ſaturne*, parce que comme on ſait, Saturne s'alla cacher dans cette contrée, lorſqu'il eut été chaſſé par ſon fils Jupiter. (*D. J.*)

*SATURNIA URBS*, (*Géog. anc.*) les anciennes hiſtoires portent, dit Varron, *l. IV. de L. L. c. vij.* qu'il y avoit une ville nommée *Saturnia* ſur le mont Tarpéien, & il ajoute qu'on en voyoit de ſon tems des veſtiges en trois endroits. On lit dans Minucius Felix, *c. xxij.* que Saturne fugitif ayant été reçu par Janus, bâtit en même tems la ville *Janiculum ;* & on trouve la même choſe dans deux vers de Virgile. *Æneid. l. VIII. v. 357.*

Comme le mont Tarpéien étoit le même que le mont de Saturne, & le mont Capitolin, il y a grande apparence que la ville *Saturnia* n'eſt autre choſe que la forteresſe qui étoit, ſelon Feſtus, au pié du mont de Saturne. (*D. J.*)

SATURNIEN VERS, (*Poéſie latine.*) *ſaturnius numerus*, dans Horace ; les vers *ſaturniens* étoient les mêmes que les vers feſcennins, & ces deux noms leur ſont venus de deux des plus anciennes villes de Toſcanne. *Saturnia* étoit dans le quartier des Ruſelans, vers la ſource de l'Albegna, & ſes ruines portent encore aujourd'hui le nom de *ſitergna*. L'étymologie que nous donnons à ces vers, avec le P. Sanadon, eſt bien différente de celle qu'ont imaginé les grammairiens, & que les commentateurs ont copié ; mais elle nous paroît plus raiſonnable. Les curieux trouveront tous les détails qu'ils peuvent déſirer ſur les *vers ſaturniens*, dans le traité de la verſification latine du même P. Sanadon. (*D. J.*)

SATURNIENS, adj. (*Divinat.*) nom que les aſtrologues donnent aux perſonnes d'un tempérament triſte, chagrin, & mélancholique, en ſuppoſant qu'elles ſont ſous la domination de Saturne, ou qu'elles ſont nées pendant que Saturne étoit aſcendant.

SATURNIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) ſecte d'anciens gnoſtiques, ainſi nommé de leur chef *Saturnin*, qui avoit été diſciple de Simon le magicien, de Baſilide, & de Ménandre.

Ils parurent au commencement du ſecond ſiecle ; ils condamnoient le mariage, comme une invention du diable, & nioient la réſurrection de la chair ; ils diſoient que le monde avoit été formé par ſept anges, & qu'en même tems il y avoit eu deux hommes formés par deux de ces eſprits, dont l'un étoit bon & l'autre mauvais ; que de-là procédoient deux genres d'hommes, qui tenoient les uns de la bonté, les autres de la malice de leurs chefs ; que pour délivrer les bons de l'oppreſſion des méchans, aſſiſtés par le demon, le ſauveur étoit venu ſur la terre, ſous la figure apparente d'un homme, mais qu'il n'en avoit pas pris la nature. Au reſte, les *ſaturniens* affectoient de paroître fort auſteres, & de s'abſtenir de l'uſage de toutes choſes animées. Baronius, *ad ann. Chr. 120.*

*SATURNIUS MONS*, (*Géog. anc.*) on appelloit ainſi, ſelon Feſtus, *de verbor. ſignif.* l'une des montagnes ſur leſquelles fut bâtie la ville de Rome, & qui fut depuis nommée le *mont Capitolin*. Le premier nom avoit été donné à cette montagne, parce qu'on la croyoit ſous la protection de Saturne. On appelloit pareillement *Saturnii*, ceux qui habitoient la forteresſe qui étoit au bas du mont Capitolin ; il y avoit dans cet endroit un autel qui paroiſſoit avoir été conſacré à Saturne avant la guerre de Troie, parce qu'on y ſacrifioit la tête découverte, au-lieu que les prêtres d'Italie ſacrifioient la tête couverte d'un voile, à l'imitation d'Enée, qui, dans le tems qu'il faiſoit un ſacrifice à ſa mere Vénus, ſur le rivage de Laurentum, ſe couvrit d'un voile, pour n'être pas connu d'Ulyſſe, & évita par ce moyen d'être vu de ſon ennemi. (*D. J.*)

*SATURUM*, (*Géog. anc.*) ville de Tarente à l'orient ; cette ville étoit ſur les frontieres de la Pouille & de la Calabre ; Servius dit ſur le quatrieme livre des Géorgiques : *Tarentino ab oppido* Satureo *juxta Tarentum, ſunt Baphia ubi tingitur lana. Voyez* SATYRIUM. (*D. J.*)

SATYRES, ſ. m. (*Mythol.*) les *ſatyres* étoient ſelon la fable des divinités champêtres, qu'elle repréſente comme de petits hommes fort velus, avec des cornes & des oreilles de chevres ; la queue, les cuiſſes, & les jambes du même animal ; quelquefois ils n'ont que les piés de chevre. On fait naître les *ſatyres* de Mercure & de la nymphe Yphtimé, ou bien de Bacchus & de la nayade Nicée, qu'il avoit enivrée, en changeant en vin l'eau d'une fontaine où elle buvoit ordinairement. Le poëte Nonnus dit qu'originairement les *ſatyres* avoient la forme toute humaine ; ils gardoient Bacchus, mais comme Bacchus malgré toutes ſes gardes, ſe changeoit tantôt en bouc, tantôt en fille, Junon irritée de ces changemens, donna aux *ſatyres* des cornes & des piés de chevres.

Pline le naturaliſte prend les *ſatyres* des poëtes, pour une eſpece de ſinges, & il aſſure que dans une montagne des Indes, il ſe trouve des *ſatyres* à quatre piés, qu'on prendroit de loin pour des hommes ; ces ſortes de ſinges ont ſouvent épouvanté les bergers, & pourſuivi quelquefois les bergeres ; c'eſt peut-être ce qui a donné lieu à tant de fables touchant leur complexion amoureuſe ; ajoutez qu'il eſt ſouvent arrivé que des bergers couverts de peaux de chevres, ou des prêtres, ayent contrefait les *ſatyres*, pour ſéduire d'innocentes bergeres. Dès-là l'opinion ſe répandit que les bois étoient remplis de ces divinités malfaiſantes ; les bergeres tremblerent pour leur honneur, & les bergers pour leurs troupeaux ; ces frayeurs firent qu'on chercha à les appaiſer par des ſacrifices & par des offrandes.

Pauſanias rapporte qu'un certain Euphémus ayant été jetté par la tempête, avec ſon vaiſſeau, ſur les côtes d'une île déſerte, vit venir à lui des eſpeces d'hommes ſauvages tout velus, avec des queues derriere le dos ; qu'ils voulurent enlever leurs femmes, & ſe jetterent ſur elles avec tant de fureur, qu'on eut bien de la peine à ſe défendre de leur brutalité. Nos navigateurs revoyent ſouvent les *ſatyres*, ou hommes ſauvages tout velus de Pauſanias ; ce ſont des ſinges à queue. (*D. J.*)

SATYRE, ſ. f. (*Poéſie.*) poëme dans lequel on attaque directement le vice, ou quelque ridicule blâmable.

Cependant la *ſatyre* n'a pas toujours eu le même fonds, ni la même forme dans tous les tems. Elle a même éprouvé chez les Grecs & les Romains, des viciſſitudes & des variations ſi ſingulieres, que les ſavans ont bien de la peine à en trouver le fil. J'ai lu, pour le chercher & pour le ſuivre, les traités qu'en ont fait, avec plus ou moins d'étendue, Caſaubon, Heinſius, MM. Spanheim, Dacier & le Batteux. Voici le précis des lumieres que j'ai puiſées dans leurs ouvrages.

*De l'origine des* ſatyres *parmi les Grecs.* Les *ſatyres* dans leur premiere origine, n'avoient pour but que le plaiſir & la joie ; c'étoient des farces de villages, un amuſement, ou un ſpectacle de gens aſſemblés pour ſe délaſſer de leurs travaux, & pour ſe réjouir de leur récolte, ou de leurs vendanges. Des jeux champêtres, des railleries groſſieres, des poſtures groteſques, des vers faits ſur le champ, & recités en danſant, produiſirent cette ſorte de poéſie, à la-

quelle Ariſtote donne le nom de *ſatyrique* & de danſe. C'eſt d'elle que naquit la tragédie, qui n'eut pas ſeulement la même origine, mais qui en garda aſſez long-tems un caractere plus burleſque, pour ainſi dire, que ſérieux. Quoique tirée du poëme ſatyrique, dit Ariſtote, elle ne devint grave que long-tems après. Ce fut quand ce changement lui arriva, que ce divertiſſement des compoſitions ſatyriques, paſſa de la campagne ſur les théatres, & fut attaché à la tragédie même, pour en tempérer la gravité qu'on s'etoit enfin aviſé de lui donner.

Comme ces ſpectacles étoient conſacrés à l'honneur de Bacchus, le dieu de la joie, & qu'ils faiſoient partie de ſa fête, on crut qu'il étoit convenable d'y introduire des Satyres, ſes compagnons de débauche, & de leur faire jouer un rôle également comique par leur équipage, par leurs actions & par leurs diſcours. On voulut par ce moyen égayer le théatre, & donner matiere de rire aux ſpectateurs, dans l'eſprit deſquels on venoit de répandre la terreur & la triſteſſe par des repréſentations tragiques. La différence qui ſe trouvoit entre la tragédie & les *ſatyres* des Grecs, conſiſtoit uniquement dans le rire que la premiere n'admettoit pas, & qui étoit de l'eſſence de ces dernieres. C'eſt pourquoi Horace les appelle d'un côté, *agreſtes ſatyros*, eu égard à leur origine, & *riſores ſatyros*, par rapport à leur but principal.

*Du tems auquel on jouoit ces pieces ſatyriques.* Ainſi le nom de *ſatyre* ou *ſatyri*, demeura attaché parmi les Grecs, aux pieces de théatre dont nous venons de parler; & qui d'abord furent entremélées dans les actes des tragédies, non pas tant pour en marquer les intervalles, que comme des intermedes agréables, à quoi les danſes & les poſtures bouffonnes de ces ſatyres ne contribuerent pas moins que leurs diſcours de plaiſanterie. On joua enſuite ſéparément ces mêmes pieces, après les repréſentations des tragédies; ainſi qu'on joua à Rome, & dans le même but, les eſpeces de farces nommées *exodes*. *Voyez* EXODE.

Ces poëmes *ſatyriques* firent donc la derniere partie de ces célebres repréſentations des pieces dramatiques, à qui on donna le nom de *tétralogie* parmi les Grecs. *Voyez* TÉTRALOGIE.

*Des perſonnages des ſatyres.* Si dans les commencemens les pieces *ſatyriques* n'avoient pour acteurs que des ſatyres ou des ſylènes, les choſes changerent enſuite. Le *Cyclope* d'Euripide, les titres des anciennes pieces ſatyriques & pluſieurs auteurs, nous apprennent que les dieux, ou demi dieux, & des héroïnes, comme Omphale, y trouvoient leurs places, & en faiſoient même le ſujet principal. Le ſérieux ſe mêla quelquefois parmi le burleſque des acteurs qui faiſoient le rôle des Sylènes ou des Satyres. En un mot, la *ſatyrique*, car on la nommoit auſſi de ce nom, tenoit alors le milieu entre la tragédie & l'ancienne comédie. Elle avoit de commun avec la premiere la dignité des perſonnages qu'on y faiſoit entrer, comme nous venons de voir, & qui d'ordinaire étoient pris des tems héroïques; & elle participoit de l'autre, par des railleries libres & piquantes, des expreſſions burleſques, & un dénouement de la fable, dénouement le plus ſouvent gai & heureux. C'eſt ce que nous apprend le grand commentateur grec d'Homere, Euſtathius. C'eſt le propre du poëme ſatyrique, nous dit-il, de tenir le milieu entre le tragique & le comique. Voilà preſque le comique larmoyant de nos jours, dont l'origine eſt toute grecque, ſans que nous nous en fuſſions douté.

*Différence entre les pieces ſatyriques & comiques.* Quelque rapport qu'il y eût entre les pieces ſatyriques & celles de l'ancienne comédie, je ne crois pas qu'elles aient été confondues par des auteurs anciens. Il y avoit des différences aſſez grandes qui les diſtinguoient, ſoit à l'égard des ſujets qui dans les pieces ſatyriques étoient pris d'ordinaire des fables anciennes, & des demi-dieux ou des héros, ſoit en ce que les *ſatyres* y intervinrent avec leurs danſes, & dans l'équipage qui leur eſt propre, ſoit de ce que leurs plaiſanteries avoient plutôt pour but de divertir & de faire rire, que de mordre & de tourner en ridicule leurs concitoyens, leurs villes & leurs pays, comme Horace dit de Lucilius, l'imitateur d'Ariſtophane & de ſes pareils. J'ajoute que la compoſition n'en étoit pas la même, & que l'ancienne comédie ne ſe lia point aux vers Iambiques, comme firent les pieces ſatyriques des Grecs. Concluons que ce fut aux poëmes dramatiques, dans leſquels intervenoient des Satyres avec leurs danſes & leurs équipages, que demeura attaché parmi les Grecs le même nom de *ſatyre*, celui de ſatyrique ou de pieces ſatyriques, σατύροι, σατυρικὰ δράματα.

*Des* ſatyres *romaines.* Ce fut parmi les Romains que le mot de *ſatyre*, de quelque maniere qu'on l'écrive, *ſatira*, *ſatyra*, *ſatura*, ou quelque origine qu'on lui donne, fut appliqué à des compoſitions différentes, & d'autre nature que les *poëmes ſatyriques* des Grecs, c'eſt-à-dire qui n'étoient, comme ceux-ci, ni dramatiques, ni accompagnés de Satyres, de leurs équipages & de leurs danſes, ni faites d'ailleurs dans le même but. On donna ce nom à Rome, en premier lieu à un poëme réglé & mêlé de plaiſanteries, & qui eut cours avant même que les pieces dramatiques y fuſſent connues, mais qui ceſſa ou y changea de nom, & fit place à d'autres paſſetems, comme on l'apprend de Tite-Live.

On communiqua enſuite le nom de *ſatyre* à un poëme mêlé de diverſes ſortes de vers, & attaché à plus d'un ſujet, comme firent les *ſatyres* d'Ennius, ou comme Cicéron l'appelle, *poëma varium & elegans*, en parlant de celles de Varron, qui étoient tout enſemble un mélange de vers & de pieces de littérature & de philoſophie, dont il nous apprend lui-même dans cet orateur, le but & la variété.

On donna enfin ce nom de *ſatyre* au poëme de Lucilius, qui au rapport d'un de ſes imitateurs, avoit tout le caractere de l'ancienne comédie; *hinc omnis pendet Lucilius*, c'eſt-à-dire par la même licence qu'il s'y donna, d'y reprendre non-ſeulement les vices en général, mais les vicieux de ſon tems d'entre ſes citoyens, ſans y épargner même les noms des magiſtrats & des grands de Rome.

Ce fut là, ſi on en croit Horace & bien d'autres, la premiere origine & le premier auteur de ce poëme inconnu aux Grecs, à qui le nom de *ſatyre* demeura comme propre & attaché parmi les Romains, & tel qu'il l'eſt encore aujourd'hui dans l'uſage des langues vulgaires. C'eſt auſſi ſur ce modele que furent formés enſuite, comme on ſait, les *ſatyres* du même Horace, de Perſe & de Juvenal, ſans toucher ici au caractere particulier que chacun d'eux y apporta, ſuivant ſon génie, ou celui de ſon ſiecle. Et c'eſt enfin ſur ces grands exemples que les auteurs modernes françois, italiens, anglois & autres, ont formé les poëmes qu'ils ont publiés ſous ce même nom de *ſatyres*.

Je laiſſe maintenant à juger de la conteſtation de deux ſavans critiques du ſiecle paſſé, dont l'un Caſaubon, prétend que la *ſatyre* des Romains n'a rien de commun avec les pieces *ſatyriques* des Grecs, ni dans l'origine & la ſignification du mot, ni dans la choſe, c'eſt-à-dire dans la matiere & dans la forme; & dont l'autre, Daniel Heinſius, au contraire, y croit trouver une même origine, une même matiere, une même forme & un même but. Il eſt certain qu'il y a des différences trop eſſentielles entre les unes & les autres pour les confondre; & par conſéquent, l'on doit plutôt s'en rapporter au ſentiment de Caſaubon, qui a le premier débrouillé cette matiere dans le traité qu'il en

en a mis au jour. Je vais expoſer en peu de mots ces différences, parce que le traité de Caſaubon eſt latin, & qu'on n'a rien publié ſur cette matiere en françois, même dans les mémoires de l'académie des Inſcriptions juſqu'à ce jour, pour la déciſion de cette diſpute.

*Différence entre les* ſatyres *des Grecs, & les* ſatyres *latines.* La premiere différence, dont on ne peut diſconvenir, c'eſt que les *ſatyres*, ou *poëmes ſatyriques* des Grecs, étoient des pieces dramatiques ou de théatre, ce qu'on ne peut pas dire des *ſatyres* Romaines priſes dans aucun genre. Les Latins eux-mêmes, quand ils font mention de la poéſie ſatyrique des Grecs, lui donnent le nom de *fabula*, qui ſignifie le drame des Grecs, & n'attribuent jamais ce mot aux *ſatyres* latines.

La ſeconde différence vient de ce qu'il y a même quelque diverſité dans le nom; car les Grecs donnoient à leurs poëmes le nom de *ſatyrus*, ou *ſatyri*, de *ſatyrique*, de pieces *ſatyriques*, à cauſe des *ſatyres*, ces hôtes des bois, & ces compagnons de Bacchus qui y jouoient leur rôle, d'où vient qu'Horace appelle ceux qui en étoient les auteurs, du nom de *ſatyrorum inſcriptores*; au lieu que les Romains ont dit *ſatira* ou *ſatura*, en parlant des premiers poëmes. Cicéron appelle *poema varium*, les *ſatyres* de Varron, & Juvenal donne le nom de *farrago* à ces *ſatyres*.

La troiſieme différence, eſt que l'introduction des Sylènes & des Satyres qui compoſoient les chœurs des poëmes ſatyriques des Grecs en conſtituent l'eſſence, tellement qu'Horace s'arrête à montrer de quelle maniere on doit y faire parler les *ſatyres*, & ce qu'on leur doit faire éviter ou conſerver. On peut y ajouter l'action de ces mêmes Satyres, puiſque les danſes étoient ſi fort de l'eſſence de la piece, que non-ſeulement Ariſtote les y joint, mais qu'Athenée parle nommément des trois différentes ſortes de danſes attachées au théatre, la tragique, la comique & la *ſatyrique*.

La quatrieme différence réſulte des ſujets aſſez divers des uns & des autres. Les *ſatyres* des Grecs prenoient d'ordinaire le leur de ſujets fabuleux; des héros, par exemple, ou des demi-dieux des ſiecles paſſés. Les *ſatyres* romaines s'attachoient à reprendre les vices, ou les erreurs de leur ſiecle & de leur patrie; à y jouer des particuliers de Rome, un Mutius entr'autres, & un Lupus dans Lucilius; un Milonius, un Nomentanus dans Horace; un Criſpinus & un Locutius dans Juvenal. Je ne parle point ici de ce que ce dernier n'y épargne pas Domitien, ſous le nom de Néron; & qu'après tout, il n'y avoit rien de feint dans ces perſonnages, & dans les actions qu'ils en étalent, ou dans les vers qu'ils en rapportent.

La cinquieme différence paroît encore de la maniere dont les uns & les autres traitent leurs ſujets, & dans le but principal qu'ils s'y propoſent. Celui de la poéſie ſatyrique des Grecs, eſt de tourner en ridicule des actions ſérieuſes; de traveſtir pour ce ſujet leurs dieux ou leurs héros; d'en changer le caractere ſelon le beſoin; en un mot, de rire & de plaiſanter: de ſorte que de tels ouvrages s'appellent en grec *des jeux & des jouets*, *joci*, comme dit Horace; & c'eſt à quoi contribuoient d'ailleurs leurs danſes & leurs poſtures, au lieu que les *ſatyres* romaines, témoin celles qui nous reſtent, & auxquelles ce nom d'ailleurs eſt demeuré comme propre, avoient moins pour but de plaiſanter;, que d'exciter de la haine, de l'indignation, ou du mépris: en un mot elles s'attachent plus à reprendre & à mordre, qu'à faire rire ou à folâtrer. Les auteurs y prennent la qualité de cenſeurs, plutôt que celle de bouffons.

Je ne touche pas la différence qu'on pourroit encore alléguer de la compoſition diverſe des unes & des autres, par rapport à la verſification. Les *ſatyres* romaines, du moins celles qui nous ont été conſervées juſqu'à ce jour, ayant été écrites le plus généralement en vers héroïques; & les poëmes *ſatyriques* des Grecs, en vers iambiques. Cette réflexion eſt cependant d'autant plus remarquable, qu'Horace ne trouve point d'autre différence entre l'inventeur des *ſatyres* romaines, & les auteurs de l'ancienne comédie, comme Cratinus & Eupolis, ſinon que les *ſatyres* du premier étoient écrites dans un autre genre de vers.

Enfin il y a lieu, ce me ſemble, de s'en tenir au jugement d'Horace, de Quintilien, & d'autres auteurs anciens, qui aſſurent que l'invention de la *ſatyre*, à qui ce nom eſt demeuré particulierement appliqué chez les Romains, & depuis dans les langues vulgaires; que cette invention, dis-je, eſt dûe toute entiere à Lucilius; que c'eſt une ſorte de poéſie purement romaine, comme il y paroît, & totalement inconnue aux Grecs; d'où je conclus hardiment, qu'on ne peut aujourd'hui être là-deſſus d'aucune autre opinion.

Ce n'eſt pas après tout, que les *ſatyres* des Grecs, leurs danſes & leurs railleries, n'aient été connues des Romains. On ſait que dans leurs fêtes & dans leurs proceſſions, il y avoit entr'autres des chœurs de Sylènes & de Satyres, vétus & parés à leur mode, & qui par leurs danſes & leurs ſingeries, égayoient les ſpectateurs. La même choſe ſe pratiquoit dans la pompe funebre des gens de qualité, & même dans les triomphes; & ces vers licentieux & ces railleries piquantes, que les ſoldats qui accompagnoient la pompe chantoient contre les triomphateurs, montroient que ces ſortes de jeux *ſatyriques*, ſi l'on me permet cette expreſſion, furent bien connus des Romains.

Mais il eſt tems de venir à l'hiſtoire particuliere de la *ſatyre* chez les Romains, & de peindre les différens caracteres de leurs poëtes célebres en ce genre.

*Caracteres des poëtes ſatyriques romains.* Ce furent les Toſcans qui apporterent la *ſatyre* à Rome; & elle n'étoit autre choſe alors qu'une ſorte de chanſon en dialogue, dont tout le mérite conſiſtoit dans la force & la vivacité des reparties. On les nomma *ſatyres*, parce que, dit-on, le mot latin *ſatura*, ſignifiant un baſſin dans lequel on offroit aux dieux toutes ſortes de fruits à la fois, & ſans les diſtinguer; il parut qu'il pourroit convenir, dans le ſens figuré, à des ouvrages où tout étoit mêlé, entaſſé ſans ordre, ſans régularité, ſoit pour le fond, ſoit pour la forme.

Livius Andronicus, qui étoit grec d'origine, ayant donné à Rome des ſpectacles en regle, la *ſatyre* changea de forme & de nom. Elle prit quelque choſe du dramatique, & paroiſſant ſur le théatre, ſoit avant, ſoit après la grande piece, quelquefois même au milieu, on l'appelloit *iſode*, piece d'entrée, εἰσόδιον; ou *exode*, piece de ſortie, ἔξόδιον; ou piece d'entr'acte, ἔμβολον. Voilà quelles furent les deux premieres formes de la *ſatyre* chez les Romains.

Elle reprit ſon premier nom ſous Ennius & Pacuvius, qui parurent quelque tems après Andronicus; mais elle le reprit à cauſe du mélange des formes, qui fut très-ſenſible dans Ennius; puiſqu'il employoit toutes ſortes de vers, ſans diſtinction, & ſans s'embarraſſer de les faire ſymmétriſer entr'eux, comme on voit qu'ils ſymmétriſent dans les odes d'Horace.

Térentius Varron fut encore plus hardi qu'Ennius dans la *ſatyre* qu'il intitula *Ménippée*, à cauſe de ſa reſſemblance avec celle de *Ménippe cynique* grec. Il fit un mélange de vers & de proſe: & par conſéquent il eut droit plus que perſonne de nommer ſon ouvrage *ſatyre*, en faiſant tomber la ſignification du mot ſur la forme.

Enfin arriva Lucilius qui fixa l'état de la *ſatyre*, & la préſenta telle que nous l'ont donné Horace,

Perſe, Juvenal, & telle que nous la connoiſſons aujourd'hui. Et alors la ſignification du mot *ſatyre* ne tomba que ſur le mélange des choſes, & non ſur celui des formes. On les nomma *ſatyres*, parce qu'elles ſont réellement un amas confus d'invectives contre les hommes, contre leurs deſirs, leurs craintes, leurs emportemens, leurs folles joies, leurs intrigues.

*Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas*
*Gaudia, diſcurſus, noſtri eſt farrago libelli.*
Juv. *Sat. I.*

On peut donc définir la *ſatyre* d'après ſon caractere fixé par les Romains, une eſpece de poëme dans lequel on attaque directement les vices ou les ridicules des hommes. Je dis une eſpece de poëme, parce que ce n'eſt pas un tableau, mais un portrait du vice des hommes, qu'elle nomme ſans détour, appellant un chat *un chat*, & Néron *un tyran*.

C'eſt une des différences de la *ſatyre* avec la comédie. Celle-ci attaque les vices, mais obliquement & de côté. Elle montre aux hommes des portraits généraux, dont les traits ſont empruntés de différens modeles; c'eſt au ſpectateur à prendre la leçon lui-même, & à s'inſtruire s'il le juge à propos. La *ſatyre* au contraire va droit à l'homme. Elle dit: C'eſt vous, c'eſt Criſpin, un monſtre, dont les vices ne ſont rachetés par aucune vertu.

*La* ſatyre *en leçons, en nouveautés fertile,*
*Sait ſeule aſſaiſonner le plaiſant & l'utile;*
*Et d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon ſens,*
*Détrompe les eſprits des erreurs de leur tems.*
*Elle ſeule bravant l'orgueil & l'injuſtice,*
*Va juſques ſous le dais faire pâlir le vice:*
*Et ſouvent ſans rien craindre, à l'aide d'un bon mot,*
*Va venger la raiſon des attentats d'un ſot.*
Boileau.

Comme il y a deux ſortes de vices, les uns plus graves, les autres moins; il y a auſſi deux ſortes de *ſatyres*: l'une qui tient de la tragédie, *grande Sophoelæo carmen bacchatur hiatu*; c'eſt celle de Juvenal. L'autre eſt celle d'Horace, qui tient de la comédie, *admiſſus circum præcordia ludit.*

Il y a des *ſatyres* où le fiel eſt dominant, *fel:* dans d'autres, c'eſt l'aigreur, *acetum:* dans d'autres, il n'y a que le ſel qui aſſaiſonne, le ſel qui pique, le ſel qui cuit.

Le fiel vient de la haine, de la mauvaiſe humeur, de l'injuſtice: l'aigreur vient de la haine ſeulement & de l'humeur. Quelquefois l'humeur & la haine ſont enveloppées; & c'eſt l'aigre-doux.

Le ſel qui aſſaiſonne ne domine point, il ôte ſeulement la fadeur, & plaît à tout le monde; il eſt d'un eſprit délicat. Le ſel piquant domine & perce, il marque la malignité. Le cuiſant fait une douleur vive, il faut être méchant pour l'employer. Il y a encore le fer qui brûle, qui emporte la piece avec eſcarre, & c'eſt fureur, cruauté, inhumanité. On ne manque pas d'exemples de toutes ces eſpeces de traits ſatyriques.

Il n'eſt pas difficile, après cette analyſe, de dire quel eſt l'eſprit qui anime ordinairement le ſatyrique. Ce n'eſt point celui d'un philoſophe qui, ſans ſortir de ſa tranquillité, peint les charmes de la vertu & la difformité du vice. Ce n'eſt point celui d'un orateur qui, échauffé d'un beau zele, veut réformer les hommes, & les ramener au bien. Ce n'eſt pas celui d'un poëte qui ne ſonge qu'à ſe faire admirer en excitant la terreur & la pitié. Ce n'eſt pas encore celui d'un miſantrope noir, qui haït le genre humain, & qui le haït trop pour vouloir le rendre meilleur. Ce n'eſt ni un Héraclite qui pleure ſur nos maux, ni un Démocrite qui s'en moque: qu'eſt-ce donc?

Il ſemble que, dans le cœur du ſatyrique, il y ait un certain germe de cruauté enveloppé, qui ſe couvre de l'intérêt de la vertu pour avoir le plaiſir de déchirer au-moins le vice. Il entre dans ce ſentiment de la vertu & de la méchanceté, de la haine pour le vice, & au-moins du mépris pour les hommes, du deſir pour ſe venger, & une ſorte de dépit de ne pouvoir le faire que par des paroles: & ſi par haſard les *ſatyres* rendoient meilleurs les hommes, il ſemble que tout ce que pourroit faire alors le ſatyrique, ce ſeroit de n'en être pas fâché. Nous ne conſidérons ici l'idée de la *ſatyre* qu'en général, & telle qu'elle paroît réſulter des ouvrages qui ont le caractere ſatyrique de la façon la plus marquée.

C'eſt même cet eſprit qui eſt une des principales différences qu'il y a entre la *ſatyre* & la critique. Celle-ci n'a pour objet que de conſerver pures les idées du bon & du vrai dans les ouvrages d'eſprit & de goût, ſans aucun rapport à l'auteur, ſans toucher ni à ſes talens, ni à rien de ce qui lui eſt perſonnel. La *ſatyre* au contraire cherche à piquer l'homme même; & ſi elle enveloppe le trait dans un tour ingénieux, c'eſt pour procurer au lecteur le plaiſir de paroître n'approuver que l'eſprit.

Quoique ces ſortes d'ouvrages ſoient d'un caractere condamnable, on peut cependant les lire avec beaucoup de profit. Ils ſont le contrepoiſon des ouvrages où regne la molleſſe. On y trouve des principes excellens pour les mœurs, des peintures frappantes qui réveillent. On y rencontre de ces avis durs, dont nous avons beſoin quelquefois, & dont nous ne pouvons guere être redevables qu'à des gens fâchés contre nous: mais en les liſant, il faut être ſur ſes gardes, & ſe préſerver de l'eſprit contagieux du poëte qui nous rendroit méchans, & nous feroit perdre une vertu à laquelle tient notre bonheur, & celui des autres dans la ſociété.

La forme de la *ſatyre* eſt aſſez indifférente par elle-même. Tantôt elle eſt épique, tantôt dramatique, le plus ſouvent elle eſt didactique; quelquefois elle porte le nom de *diſcours*, quelquefois celui d'*épître;* toutes ces formes ne ſont rien au fond; c'eſt toujours *ſatyre*, dès que c'eſt l'eſprit d'invectives qui l'a dictée. Lucilius s'eſt ſervi quelquefois du vers iambique: mais Horace ayant toujours employé l'hexametre, on s'eſt fixé à cette eſpece de vers. Juvenal & Perſe n'en ont point employé d'autres; & nos ſatyriques françois ne ſe ſont ſervis que de l'alexandrin.

Caius Lucilius, né à Aurunce, ville d'Italie, d'une famille illuſtre, tourna ſon talent poétique du côté de la *ſatyre*. Comme ſa conduite étoit fort réguliere, & qu'il aimoit par tempérament la décence & l'ordre, il ſe déclara l'ennemi des vices. Il déchira impitoyablement entr'autres un certain Lupus, & un nommé Mutius, *genuinum fregit in illis*. Il avoit compoſé plus de trente livres de *ſatyres*, dont il ne nous reſte que quelques fragmens. A en juger par ce qu'en dit Horace, c'eſt une perte que nous ne devons pas fort regretter: ſon ſtyle étoit diffus, lâche, les vers durs; c'étoit une eau bourbeuſe qui couloit, ou même qui ne couloit pas, comme dit Jules Scaliger. Il eſt vrai que Quintilien en a jugé plus favorablement: il lui trouvoit une érudition merveilleuſe, de la hardieſſe, de l'amertume, & même aſſez de ſel. Mais Horace devoit être d'autant plus attentif à le bien juger, qu'il travailloit dans le même genre, que ſouvent on le comparoit lui-même avec ce poëte; & qu'il y avoit un certain nombre de ſavans qui, ſoit par amour de l'antique, ſoit pour ſe diſtinguer, ſoit en haine de leurs contemporains, le mettoient au-deſſus de tous les autres poëtes. Si Horace eût voulu être injuſte, il étoit trop fin & trop prudent

pour l'être en pareil cas ; & ce qu'il dit de Lucilius eſt d'autant plus vraiſſemblable, que ce poëte vivoit dans le tems même où les lettres ne faiſoient que de naître en Italie. La facilité prodigieuſe qu'il avoit n'étant point reglée, devoit néceſſairement le jetter dans le défaut qu'Horace lui reproche. Ce n'étoit que du génie tout pur & un gros feu plein de fumée.

Horace profita de l'avantage qu'il avoit d'être né dans le plus beau ſiecle des lettres latines. Il montra la *ſatyre* avec toutes les graces qu'elle pouvoit recevoir, & ne l'aſſaiſonna qu'autant qu'il le falloit pour plaire aux gens délicats, & rendre mépriſables les méchans & les ſots.

Sa *ſatyre* ne préſente guere que les ſentimens d'un philoſophe poli, qui voit avec peine les travers des hommes, & qui quelquefois s'en divertit : elle n'offre le plus ſouvent que des portraits généraux de la vie humaine ; & ſi de tems en tems elle donne des détails particuliers, c'eſt moins pour offenſer qui que ce ſoit, que pour égayer la matiere & mettre la morale en action. Les noms ſont preſque toujours feints : s'il y en a de vrais, ce ne ſont jamais que des noms décriés & de gens qui n'avoient plus de droit à leur réputation. En un mot, le génie qui animoit Horace n'étoit ni méchant, ni miſantrope, mais ami délicat du vrai, du bon, prenant les hommes tels qu'ils étoient, & les croyant plus ſouvent dignes de compaſſion ou de riſée que de haine.

Le titre qu'il avoit donné à ſes *ſatyres* & à ſes épîtres marque aſſez ce caractere. Il les avoit nommés *ſermones*, diſcours, entretiens, réflexions faites avec des amis ſur la vie & les caracteres des hommes. Il y a même pluſieurs ſavans qui ont rétabli ce titre comme plus conforme à l'eſprit du poëte & à la maniere dont il préſente les ſujets qu'il traite. Son ſtyle eſt ſimple, léger, vif, toujours modéré & paiſible ; & s'il corrige un ſot, un faquin, un avare, à peine le trait peut-il déplaire à celui même qui en eſt frappé.

Je ſuis bien éloigné de mettre la poéſie de ſon ſtyle & la verſification de ſes *ſatyres* au niveau de celles de Virgile, mais du-moins on y ſent par-tout l'aiſance & la délicateſſe d'un homme de cour, qui eſt le maître de ſa matiere, & qui la réduit au point qu'il juge à propos, ſans lui ôter rien de ſa dignité. Il dit les plus belles choſes, comme les autres diſent les plus communes, & n'a de négligence que ce qu'il en faut pour avoir plus de graces.

Perſe (*Aulus Perſius Flaccus*) vint après Horace, il naquit à Volaterre, ville d'Etrurie, d'une maiſon noble & alliée aux plus grands de Rome. Il étoit d'un caractere aſſez doux, & d'une tendreſſe pour ſes parens qu'on citoit pour exemple. Il mourut âgé de 30 ans, la 8e année du regne de Néron. Il y a dans les *ſatyres* qu'il nous a laiſſées des ſentimens nobles ; ſon ſtyle eſt chaud, mais obſcurci par des allégories ſouvent recherchées, par des ellipſes fréquentes, par des métaphores trop hardies.

*Perſe en ſes vers obſcurs, mais ſerrés & preſſans,*
*Affecta d'enfermer moins de mots que de ſens.*

Quoiqu'il ait tâché d'être l'imitateur d'Horace, cependant il a une ſeve toute différente. Il eſt plus fort, plus vif; mais il a moins de graces. Il eſt même un peu triſte : & ſoit la vigueur de ſon caractere, ſoit le zele qu'il a pour la vertu, il ſemble qu'il entre dans ſa philoſophie un peu d'aigreur & d'animoſité contre ceux qu'il attaque.

Juvénal (*Decimus Junius Juvenalis*) natif d'Aquino, au royaume de Naples, vivoit à Rome ſur la fin du regne de Domitien, & même ſous Nerva & ſous Trajan. Ce poëte

*Elevé dans les cris de l'école,*
*Pouſſa juſqu'à l'excès ſa mordante hyperbole.*

*Ses ouvrages tous pleins d'affreuſes vérités*
*Etincellent pourtant de ſublimes beautés :*
*Soit que ſur un écrit arrivé de Caprée,*
*Il briſe de Séjan la ſtatue adorée,*
*Soit qu'il faſſe au conſeil courir les ſénateurs,*
*D'un tyran ſoupçonneux pâles adulateurs . . .*
*Ses écrits pleins de feu par-tout brillent aux yeux.*

Perſe a peut-être plus de vigueur qu'Horace ; mais en comparaiſon de Juvénal, il eſt preſque froid. Celui-ci eſt brûlant : l'hyperbole eſt ſa figure favorite. Il avoit une force de génie extraordinaire, & une bile qui ſeule auroit preſque ſuffi pour le rendre poëte. Il paſſa la premiere partie de ſa vie à écrire des déclamations. Flatté par le ſuccès de quelques vers qu'il avoit faits contre un certain Paris, pantomime, il crut reconnoître qu'il étoit appellé au genre ſatyrique. Il s'y livra tout entier, & en remplit les fonctions avec tant de zele, qu'il obtint à la fin un emploi militaire, qui, ſous apparence de grace, l'exila au fond de l'Egypte. Ce fut-là qu'il eut le tems de s'ennuyer & de déclamer contre les torts de la fortune, & contre l'abus que les grands faiſoient de leur puiſſance. Selon Jules Scaliger, il eſt le prince des poëtes ſatyriques : ſes vers valent beaucoup mieux que ceux d'Horace ; apparemment parce qu'ils ſont plus forts: *ardet*, *inflat*, *jugulat*.

Ce qui a déterminé Juvénal à embraſſer le genre ſatyrique, n'eſt pas ſeulement le nombre des mauvais poëtes ; raiſon pourtant qui pouvoit ſuffire. « Il a » pris les armes à cauſe de l'excès où ſont portés tous » les vices. Le déſordre eſt affreux dans toutes les » conditions. On joue tout ſon bien ; on vole, on » pille ; on ſe ruine en habits, en bâtimens, en re» pas ; on ſe tue de débauche ; on aſſaſſine, on em» poiſonne. Le crime eſt la ſeule choſe qui ſoit ré» compenſée ; il triomphe par-tout, & la vertu » gémit ».

La quatrieme *ſatyre* de ce poëte préſente les traits les plus mordans, & l'invective la plus animée. Il en veut à l'empereur Domitien ; & pour aller juſqu'à lui comme par degré, il préſente d'abord ce favori nommé *Criſpin*, qui d'eſclave étoit devenu chevalier romain. Cette *ſatyre* a pour date :

*Cum jam ſemianimum laceraret Flavius orbem*
*Ultimus, & calvo ſerviret Roma Nerone.*

« Lorſque le dernier des Flavius achevoit de dé» chirer l'univers expirant, & que Rome gémiſſoit » ſous la tyrannie du chauve Néron » ; vous voyez qu'il ne dit pas ſous l'empire de Domitien, comme un autre auroit pû dire. Il le ſurnomme *Néron*, pour peindre d'un ſeul mot ſa cruauté ; il l'appelle *chauve*, qui étoit un reproche injurieux dans ce tems-là. Enfin on voit dans ce morceau toute la force, tout le fiel, toute l'aigreur de la *ſatyre*. Ce ton ſe ſoutient par-tout dans l'auteur ; ce n'eſt pas aſſez pour lui de peindre, il grave à traits profonds, il brûle avec le fer.

Sa *ſatyre* X. eſt encore très-belle, ſur-tout l'endroit où il briſe la ſtatue de Séjan, après avoir raillé amérement l'ambition de ce miniſtre, & la ſottiſe du peuple de Rome qui ne jugeoit que ſur les apparences :

*Turba Remi ſequitur fortunam, ut ſemper & odit*
*Damnator.*

C'en eſt aſſez ſur les anciens ſatyriques romains ; parlons à-préſent de ceux de notre nation qui ont marché ſur leurs traces.

*Caracteres des poëtes ſatyriques françois.*

Regnier (*Mathurin*), natif de Chartres, & neveu de l'abbé Deſportes, fut le premier en France qui donna des *ſatyres*. Il y a de la fineſſe & un tour aiſé

dans celles qu'il a travaillées avec ſoin; ſon caractere eſt aiſé, coulant, vigoureux. Deſpréaux dit en parlant de ce poëte :

*Regnier ſeul parmi nous formé ſur leurs modeles,*
*Dans ſon vieux ſtyle encore a des graces nouvelles.*

Il eſt quelquefois long & diffus. Quand il trouve à imiter, il va trop loin, & ſon imitation eſt preſque toujours une traduction inférieure à ſon modele; mais ſes vers ſont pleins de ſens & de naïveté : Heureux!

*Si du ſon hardi de ſes rimes cyniques*
*Il n'allarmoit ſouvent les oreilles pudiques.*

Ce qu'on peut dire pour diminuer ſa faute, c'eſt que ne travaillant que d'après les ſatyriques latins, il croyoit pouvoir les ſuivre en tout, & s'imaginoit que la licence des expreſſions étoit un aſſaiſonnement dont leur genre ne pouvoit ſe paſſer.

Regnier eſt mort à Rouen en 1613, âgé de 40 ans. On connoît l'épitaphe pleine de naïveté qu'il a faite pour lui, & dans laquelle il s'eſt ſi bien peint :

*J'ai vécu ſans nul penſement*
*Me laiſſant aller doucement*
*A la bonne loi naturelle :*
*Et ſi m'étonne fort pourquoi*
*La mort daigna ſonger à moi*
*Qui ne ſongeai jamais en elle.*

Jean de la *Frenaye* Vauquelin, publia quelques *ſatyres* peu de tems avant la mort de Regnier; mais comme il n'avoit ni la force, ni le feu, ni le plaiſant néceſſaire à ce genre de poëme, il ne mérite pas de nous arrêter.

Deſpréaux (*Nicolas Boileau* ſieur) fleurit environ 60 ans après Regnier, & fut plus retenu que lui. Il ſavoit que l'honnêteté eſt une vertu dans les écrits comme dans les mœurs. Son talent l'emporta ſur ſon éducation : quoiqu'il fût fils, frere, oncle, couſin, beau-frere de greffier, & que ſes parens le deſtinaſſent à ſuivre le palais, il lui fallut être poëte, & qui plus eſt poëte ſatyrique

Ses vers ſont forts, travaillés, harmonieux, pleins de choſes; tout y eſt fait avec un ſoin extrême. Il n'a point la naïveté de Regnier; mais il s'eſt tenu en garde contre ſes défauts. Il eſt ſerré, précis, décent, ſoigné par-tout, ne ſouffrant rien d'inutile, ni d'obſcur. Son plan de *ſatyre* étoit d'attaquer les vices en général, & les mauvais auteurs en particulier. Il ne nomme guere un ſcélérat; mais il ne fait point de difficulté de nommer un mauvais auteur qui lui déplaît, pour ſervir d'exemple aux autres, & maintenir le droit du bon ſens & du bon goût.

Ses expreſſions ſont juſtes, claires, ſouvent riches & hardies. Il n'y a ni vuide, ni ſuperflu. On dit quelquefois malignement le *laborieux* Deſpréaux; mais il travailloit plus pour cacher ſon travail, que d'autres pour montrer le leur. Ses ouvrages ſe font admirer par la juſteſſe de la critique, par la pureté du ſtyle & par la richeſſe de l'expreſſion. La plûpart de ſes vers ſont ſi beaux, qu'ils ſont devenus proverbes. Il ſemble créer les penſées d'autrui, & paroît original lorſqu'il n'eſt qu'imitateur.

On lui reproche de manquer d'imagination; mais où la voit-on plus brillante, plus riche & plus féconde que dans ſon poëme du Lutrin, ouvrage bâti ſur la pointe d'une aiguille, comme le diſoit M. de Lamoignon; c'eſt un château en l'air, qui ne ſe ſoutient que par l'art & la force de l'architecte. On y trouve le génie qui crée, le jugement qui diſpoſe, l'imagination qui enrichit, la vertu qui anime tout, & l'harmonie qui répand les graces.

Son art poétique eſt un chef-d'œuvre de raiſon, de goût, de verſification. Enfin Deſpréaux a une réputation au-deſſus de toutes les apologies, & ſa gloire ſera toujours intimement liée avec celle des belles-lettres françoiſes.

Il naquit au village de Crône, auprès de Paris en 1636. Il eſſaya du barreau, & enſuite de la ſorbonne. Dégoûté de ces deux chicanes, dit M. de Voltaire, il ne ſe livra qu'à ſon talent, & devint l'honneur de la France. Il fut reçu à l'académie en 1684, & mourut en 1711. Tous ſes ouvrages ont été traduits en anglois. Son Art poétique a été mis en vers portugais; & pluſieurs autres morceaux de ſes poéſies ont été traduits en vers latins & en vers italiens. La meilleure édition qu'on ait donnée de ſes œuvres en françois, avec d'amples commentaires, a vu le jour à Paris en 1747, *cinq vol. in-8°.*

*Parallele des ſatyriques romains & françois.* Si préſentement on veut rapprocher les caracteres des poëtes ſatyriques dont nous venons de parler, pour voir en quoi ils ſe reſſemblent, & en quoi ils different : « il paroît, dit M. le Batteux, qu'Horace & Boileau » ont entr'eux plus de reſſemblance, qu'ils n'en ont » ni l'un ni l'autre avec Juvenal. Ils vivoient tous » deux dans un ſiecle poli, où le goût étoit pur, & » l'idée du beau ſans mélange. Juvenal au contraire » vivoit dans le tems même de la décadence des let- » tres latines, lorſqu'on jugeoit de la bonté d'un ou- » vrage par ſa richeſſe, plutôt que par l'économie » des ornemens. Horace & Boileau plaiſantoient » doucement, légerement; ils n'ôtoient le maſque » qu'à demi & en riant; Juvenal l'arrache avec co- » lere : ſes portraits ont des couleurs tranchantes, » des traits hardis, mais gros; il n'eſt pas néceſſaire » d'être délicat pour en ſentir la beauté. Il étoit né » exceſſif, & peut-être même que quand il ſeroit » venu avant les Plines, les Séneques, les Lucains, » il n'auroit pû ſe tenir dans les bornes légitimes du » vrai & du beau.

» Perſe a un caractere unique qui ne ſympatiſe » avec perſonne. Il n'eſt pas aſſez aiſé pour être mis » avec Horace. Il eſt trop ſage pour être comparé à » Juvenal; trop enveloppé & trop myſtérieux pour » être joint à Deſpréaux. Auſſi poli que le premier, » quelquefois auſſi vif que le ſecond, auſſi vertueux » que le troiſieme, il ſemble être plus philoſophe » qu'aucun des trois. Peu de gens ont le courage de » le lire; cependant la premiere lecture une fois » faite, on trouve de quoi ſe dédommager de ſa » peine dans la ſeconde. Il paroît alors reſſembler à » ces hommes rares dont le premier abord eſt froid; » mais qui charment par leur entretien quand ils ont » tant fait que de ſe laiſſer connoître ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SATYRE DRAMATIQUE, (*Art dramat.*) genre de drame particulier aux anciens. Les *ſatyres dramatiques*, ou ſi l'on veut, les *drames ſatyriques*, ſe nommoient en latin *ſatyri*, au-lieu que les *ſatyres* telles que celles d'Horace & de Juvenal, s'appelloient *ſaturæ*. Il ne nous reſte de *drame ſatyrique* qu'une ſeule piece de l'antiquité; c'eſt le cyclope d'Euripide. Les perſonnages de cette piece ſont Polyphème, Ulyſſe, un ſylène & un chœur de ſatyres. L'action eſt le danger que court Ulyſſe dans l'antre du cyclope, & la maniere dont il s'en tire. Le caractere du cyclope eſt l'inſolence, & une cruauté digne des bêtes féroces. Le ſylène eſt badin à ſa maniere, mauvais plaiſant, quelquefois ordurier. Ulyſſe eſt grave & ſérieux, de maniere cependant qu'il y a quelques endroits où il paroît ſe prêter un peu à l'humeur bouffonne des ſylènes. Le chœur des ſatyres a une gravité burleſque, quelquefois il devient auſſi mauvais plaiſant que le ſylène. Ce que le pere Brumoi en a traduit ſuffit pour convaincre ceux qui auront quelque doute.

Peu importe après cela, de remonter à l'origine de ce ſpectacle, qui fut, dit-on, d'abord très-ſérieux,

Il eſt certain que du tems d'Euripide, c'étoit un mélange du haut & du bas, du ſérieux & du bouffon. Les Romains ayant connu le théâtre grec, introduiſirent chez eux cette ſorte de ſpectacle pour réjouir non-ſeulement le peuple & les acheteurs de noix, mais quelquefois même les philoſophes, à qui le contraſte quoiqu'outré, peut fournir matiere à réflexion.

Horace a preſcrit dans ſon Art poétique, le goût qui doit régner dans ce genre de poëme ; & ce qu'il en dit revient à ceci. Si l'on veut compoſer des *drames ſatyriques*, il ne faut pas prendre dans la partie que font les ſatires la couleur ni le ton de la tragédie, il ne faut pas prendre non-plus le ton de la comédie : Davus eſt trop ruſé ; une courtiſane qui excroque un talent à un vieil avare, tout fin qu'il eſt, eſt trop ſubtile. Ce caractere de fineſſe ne peut convenir à un Sylène qui ſort des forêts, qui n'a jamais été que le ſerviteur & le gardien d'un dieu en nourrice. Il doit être naïf, ſimple, du familier le plus commun. Tout le monde croira pouvoir faire parler de même les ſatyres, parce que leur élocution ſemblera entierement négligée ; cependant il y aura un mérite ſecret, & que peu de gens pourront attraper, ce ſera la ſuite & la liaiſon même des choſes : il eſt aiſé de dire quelques mots avec naïveté ; mais de ſoutenir long-tems ce ton ſans être plat, ſans laiſſer du vuide, ſans faire d'écarts, ſans liaiſons forcées, c'eſt peut-être le chef-d'œuvre du goût & du génie.

Je crois qu'on retrouve chez nous, à peu de choſe près, les *ſatyres dramatiques* des anciens dans certaines pieces italiennes ; du-moins on retrouve dans arlequin les caracteres d'un ſatyre. Qu'on faſſe attention à ſon maſque, à ſa ceinture, à ſon habit collant, qui le fait paroître preſque comme s'il étoit nud, à ſes genoux couverts, & qu'on peut ſuppoſer rentrans ; il ne lui manque qu'un ſoulier fourchu. Ajoutez à cela ſa façon mievre & déliée, ſon ſtyle, ſes pointes ſouvent mauvaiſes, ſon ton de voix ; tout cela forme aſſurément une maniere de ſatyre. Le ſatyre des anciens approchoit du bouc ; l'arlequin d'aujourd'hui approche du chat ; c'eſt toujours l'homme déguiſé en bête. Comment les ſatyres jouoient-ils, ſelon Horace ? avec un dieu, un héros qui parloit du haut ton. Arlequin de même paroît vis-à-vis Samſon ; il figure en groteſque vis-à-vis d'un héros : il fait le héros lui-même ; il repréſente Théſée, &c. *Cours de Belles-lettres.* (*D. J.*)

SATYRIASIS, ſ. m. (*Médecine.*) maladie qui met les hommes qu'elle attaque dans cet état de ſalacité, qui, ſuivant la mythologie, caractériſoit les *ſatyres*, voyez *ce mot.* Ces malades n'ont quelquefois d'autre incommodité, qu'un appétit violent des plaiſirs vénériens, qui dégénere preſque en fureur : il eſt déterminé par une érection conſtante & voluptueuſe de la verge ; cet état en faiſant naître les déſirs les plus vifs, eſt dans la plûpart la ſuite & le ſigne d'un beſoin preſſant, & la ſource & l'avant-coureur de la volupté, en quoi le *ſatyriaſis* differe, comme nous l'avons obſervé du priapiſme, *voyez ce mot ;* mais cet appetit eſt tel dans pluſieurs, qu'il ſubſiſte même après qu'on l'a ſatisfait, & qu'il exige qu'on réitere ſouvent l'acte qui en eſt le but & qui le fait ordinairement ceſſer.

Baldaſſar Timéus rapporte l'hiſtoire d'un muſicien, dont le *ſatyriaſis* étoit porté au point que le coït répeté pluſieurs fois dans l'eſpace de quelques heures, étoit encore inſuffiſant pour émouſſer l'aiguillon qui l'y excitoit. *Caſuum medicin. lib. III. conſult.* 52. il ſemble même qu'alors le *ſatyriaſis* en eſt plus irrité ; il ceſſe pendant quelques inſtans, & reprend bientôt après avec une nouvelle vigueur ; il en eſt de ces cas particuliers, comme de la demangeaiſon des yeux qu'on calme en les frottant, mais qui peu de tems après en eſt augmentée, & dégénere en cuiſſon douloureuſe.

Les cauſes du *ſatyriaſis* conſiſtent dans un vice de la ſemence & des parties génitales ; la ſemence péche par ſa quantité, lorſqu'une continence exacte l'a laiſſé ramaſſer en trop grande abondance, ou que des médicamens actifs, aphrodiſiaques, en ont fait augmenter la ſecrétion ; elle péche en qualité, lorſque par quelque vice du ſang ou par l'uſage des remedes âcres échauffans, elle devient plus âcre, plus active, plus propre à irriter les reſervoirs où elle ſe ramaſſe. La diſpoſition vicieuſe des parties génitales conſiſte dans une tenſion plus grande, une ſenſibilité exceſſive qui les rend ſuſceptibles des plus legeres impreſſions, obéiſſantes au moindre aiguillon ; cet effet peut être produit par les mêmes cauſes ; c'eſt de leur concours que dépend le *ſatyriaſis* qui ſurvient aux phthiſiques, aux perſonnes qui ont fait uſage des cantharides, du *ſatyrion*, ou autre remede ſemblable ; on peut ajouter à ces cauſes, la débauche, la crapule, la manuſtupration, les lectures deshonnêtes, les peintures obſcènes, les converſations libertines, les attouchemens impudiques, *&c.* alors l'érection devient un état preſque habituel de la verge, l'irritation conſtante de ces parties y attire une plus grande quantité d'humeurs qui forment une eſpèce de ſemence, & en rendant la ſecrétion plus abondante, fourniſſent aux excès de ſon excrétion.

Les hommes ſont les ſeuls ſujets au *ſatyriaſis* proprement dit, les femmes ne ſont cependant pas exemptes des maladies qui ont pour caractere un deſir inſatiable des plaiſirs vénériens ; le beſoin eſt le même dans l'un & l'autre ſexe, & les fautes ſont générales ; les femmes en ſont même plus punies que les hommes ; les maladies de cette eſpece ſont chez elles plus de progrès, & ſont beaucoup plus violentes ; leur imagination plus échauffée s'altere par la contrainte où les lois de leur éducation les obligent de vivre ; le mal empire par la retenue, bien-tôt il eſt au point de déranger la raiſon de ces infortunées malades ; alors ſouſtraites à ſon empire & n'écoutant plus que la voix de la nature, elles cherchent à lui obéir ; elles ne connoiſſent plus, ni décence, ni pudeur ; rien ne leur paroît deshonnête pourvû qu'il tende à ſatisfaire leurs deſirs ; elles agacent tous les hommes indifféremment & ſe précipitent avec fureur entre leurs bras, ou tâchent par des moyens que la nature indique & que l'honnêteté proſcrit, de ſuppléer à leur défaut ; cette maladie eſt connue ſous les différens noms de *fureur utérine*, *d'érotomanie*, *nimphomanie*, &c. *Voyez ces articles.*

Le *ſatyriaſis* qu'excite une trop grande quantité de ſemence retenue, ſe diſſipe d'ordinaire par ſon excrétion légitime, & n'a point de ſuite fâcheuſe : mais celui qui ſe prend du trop d'activité de la ſemence & d'une tenſion immoderée des parties de la génération, eſt plus lent & plus difficile à guérir ; s'il perſiſte trop long-tems, il donne naiſſance à des ſymptomes dangereux, tels que la mélancholie ; difficulté de reſpirer, dyſurie, conſtipation, feu intérieur, ſoif, dégoût, fievre lente enfin, & phthiſie dorſale qui préparent une mort affreuſe. Tous ces accidens ſont l'effet d'une excrétion immoderée de ſemence, *Voyez ce mot &* MANUSTUPRATION. Themiſon, un des plus anciens auteurs qui ait écrit ſur cette maladie, aſſure que pluſieurs perſonnes moururent en Crete, attaquées du *ſatyriaſis.*

On ne peut eſperer de gueriſon plus prompte & plus certaine dans le *ſatyriaſis* qui eſt l'effet d'une rigoureuſe continence, que par l'évacuation de l'humeur ſuperflue qui l'excite ; il faut conſeiller à ces malades de ſe marier ; c'eſt le ſeul moyen autoriſé par la religion, les lois & les mœurs, de rendre l'excrétion de ſemence légitime, mais ce n'eſt pas le ſeul qui la rende avantageuſe ; le médecin eſt cependant obligé de s'y tenir & d'y ſacrifier ſouvent la ſanté de

ſes malades ; il eſt d'ailleurs deſtitué de remedes qui puiſſent procurer cette excrétion, de même que les purgatifs procurent celle des ſucs inteſtinaux ; les diurétiques celle des urines, *&c.* L'uſage immoderé de la biere occaſionne bien un flux gonorrhoïque, mais ce n'eſt que de l'humeur des proſtates. Je ne doute pas que s'il connoiſſoit de pareils ſecours, il ne pût en toute ſureté de conſcience les adminiſtrer dans le cas de néceſſité. Si donc le malade ne peut pas abſolument ſe marier ; il faudra chercher des remedes à ſes maux dans les rafraîchiſſans, dans le travail, l'exercice outré, les veilles, & le gorger de boiſſons nitreuſes, de tiſanes de nymphea, d'émulſions préparées avec les graines de pavot, les ſemences de chanvre, d'agnuſcaſtus & le ſyrop de nymphea, lui faire prendre des bains froids, le mettre à une diete un peu ſévere, ne le nourrir que d'alimens legers & adouciſſans ; lui interdire l'uſage du vin & des liqueurs ſpiritueuſes ; enfin l'exténuer de différentes façons ; & pour le délivrer d'une ſimple incommodité, ſi facile à diſſiper par des moyens illégitimes, lui donner à leur défaut une maladie très-ſérieuſe ; encore par cette méthode riſque-t-on ſouvent de manquer ſon but ; la maladie en s'invéterant s'opiniâtre, la ſemence par un long ſéjour devient âcre & plus active, les érections ſont en conſéquence plus fortes & plus fréquentes ; & le *ſatyriaſis* entretenu par les vices de quantité & qualité de la ſemence, & par la diſpoſition maladive des parties de la génération, devient plus difficile à guérir ; on n'a cependant lieu d'attendre du ſoulagement que dans l'uſage continuel des ſecours propoſés ; on peut y joindre les préparations du plomb, le ſel de Saturne en très-petite quantité ; il ſeroit dangereux d'inſiſter encore trop long-tems ſur ce remede, perſonne n'ignore les terribles effets que ſon uſage intérieur produit ; on peut auſſi avoir recours aux applications locales ſur la région des lombes qui paſſent pour amortir les feux de l'amour ; telles ſont les fomentations avec l'oxicrat, la liqueur de Saturne, les ceintures de l'herbe de nymphea, l'application d'une plaque de plomb, les immerſions fréquentes des parties affectées dans de l'eau bien froide, *&c.* Parmi tous ces remedes, l'expérience heureuſe de Timeus paroît avoir particulierement conſacré la vertu du *nitre* & du *nymphea ;* cet auteur rapporte qu'ayant épuiſé tous les rafraichiſſans que la matiere médicale fournit, ſur le muſicien attaqué du *ſatyriaſis*, dont nous avons parlé au commencement de cet article, il lui conſeilla de ſe marier, ſuivant l'axiome de ſaint Paul, *qu'il vaut mieux ſe marier que brûler.* Le malade ſuit le conſeil, épouſe une robuſte villageoiſe, & laiſſe entre ſes bras une partie de ſa maladie, quelque tems après le *ſatyriaſis* reparoît avec plus de violence, il laſſe ſon épouſe & s'énerve de plus en plus ; il demande de nouveaux remedes : Timeus propoſe le jeûne & la priere, mais il n'en éprouve d'autre effet qu'un dérangement d'eſtomac, & ſa maladie augmente au point, que fatigué & anéanti par les fréquentes excrétions auquelles il ne pouvoit ſe refuſer, & croyant tous les ſecours inutiles, il imaginât de mettre fin à ſes maux par une opération, dont l'effet étoit immanquable, mais trop fort. Timeus la déconſeille & l'en détourne, en lui repréſentant le danger preſſant qu'elle entraînoit ; enfin, ſe rappellant qu'un néphrétique après un long uſage du nitre étoit reſté impuiſſant, il eſſaye ce remede & donne une priſe de ce ſel le matin & le ſoir dans de l'eau de nymphea ; ce dernier ſecours fut ſi efficace, qu'en moins d'un mois les feux de ce muſicien furent amortis, de façon qu'à peine il pouvoit ſatisfaire aux devoirs que lui impoſoit le mariage vis-à-vis ſon épouſe, lui qui auparavant eût été un champion digne de la fameuſe Meſſaline.

*Quæ reſupina jacens multorum abſorbuit ictus,*
*Et laſſata viris nondum ſatiata receſſit.* (*m*)

SATYRIDES, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan, ſelon Pauſanias, qui pouvoit entendre par ce mot les îles Gorgoſſes. Voici le paſſage de cet ancien : « Comme je leur faiſois (aux Athéniens) beaucoup de » queſtions ſur les ſatyres, pour tâcher d'apprendre » quelque choſe de plus que ce qui s'en dit communément, un carien nommé *Euphemus*, me conta » que s'étant embarqué pour aller en Italie, il avoit » été jetté par la tempête vers les extrémités de l'Océan : là il y a, me diſoit-il, des îles incultes, qui » ne ſont habitées que par des ſauvages ; nos matelots n'y vouloient pas aborder, parce qu'elles leur » étoient déja connues ; mais pouſſés par les vents, » ils furent obligés de prendre terre à celle qui étoit » la plus proche : ils appelloient ces îles les *Satyrides.*

» Les habitans ſont roux, & ont par-derriere une » queue preſque auſſi grande que celle des chevaux. » Dès que ces ſauvages nous ſentirent dans leur île, » ils accoururent au vaiſſeau, & y étant entrés, ſans » proférer une ſeule parole, ils ſe jetterent ſur les » premieres femmes qu'ils rencontrerent. Nos matelots pour ſauver l'honneur de ces femmes, leur » abandonnerent une barbare qui étoit dans l'équipage ; & auſſi-tôt ces ſatyres aſſouvirent leur brutalité, non-ſeulement en la maniere dont les hommes uſent des femmes, mais par toutes ſortes de » laſcivetés. Voilà, ajoute Pauſanias, ce qui me fut » conté par ce carien » ; mais ce carien ne lui conta qu'une fable. (*D. J.*)

SATYRION, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante décrit ſous le nom d'*orchis*. *Voyez* ORCHIS.

SATYRION, (*Mat. méd. & Diete.*) *orchis, teſticules de chien, &c.* Les diverſes eſpeces de *ſatyrion*, & ſur-tout celles des *ſatyrions* à racine bulbeuſe, ont été ſingulierement vantées par les anciens pharmacologiſtes, & par ceux d'entre les modernes qui ont ſuivi la doctrine de Paracelſe, comme l'aphrodiſiaque par excellence. Cette haute réputation n'a eu cependant d'autre fondement que la forme de ſes bulbes qui ont quelque reſſemblance avec un teſticule ; & le principe qui a établi les vertus médicinales des remedes ſur leur *ſignature* ou reſſemblance quelconque avec certaines parties du corps humain. (*Voyez* SIGNATURE.) La philoſophie moderne ne s'accommode point d'un pareil principe, & l'expérience qui eſt ſon vrai guide, a démontré que les bulbes de *ſatyrion*, malgré leur grande reſſemblance avec un des principaux organes de la génération, n'avoient aucune influence ſur ces organes ; qu'elles n'excitoient point leur jeu, ne produiſoient point la *magnanimité*. *Voyez* MAGNANIMITÉ. *Médecine.* Les racines de *ſatyrion* n'en entrent pas moins cependant dans ces compoſitions aphrodiſiaques, tant magiſtrales qu'officinales les plus uſitées.

On garde ces racines dans les boutiques ſous la forme de conſerve, & ſous celle de candit ou confiture.

Au reſte ce n'eſt que le bulbe plein, dur, & bien nourri qu'on choiſit, & auquel eſt attribuée la vertu propre du *ſatyrion ;* car quant à un autre bulbe deſſéché & flétri, qui ſe trouve toujours avec le précédent, non-ſeulement il eſt regardé comme privé de ces vertus, mais même comme doué des propriétés contraires.

M. Geoffroi le cadet a préparé de la maniere ſuivante le bulbe des *ſatyrions* de notre pays pour imiter le ſalep des Turcs. (*Voyez* SALEP.) Après avoir choiſi les racines d'orchis les mieux nourries, il en ôte la peau, les jette dans l'eau froide ; & après qu'elles y ont ſéjourné quelques heures, il les fait

cuire dans une ſuffiſante quantité d'eau ; il les fait égoutter, puis il les enfile pour les faire ſécher à l'air, choiſiſſant pour cette préparation un tems ſec & chaud. Elles deviennent tranſparentes; elles reſſemblent à des morceaux de gomme adragant, & demeurent très-dures. On les peut conſerver ſaines, tant qu'on voudra, pourvu qu'on les tienne dans un lieu ſec ; au lieu que les racines qu'on a fait ſécher ſans cette préparation, s'humectent & moiſiſſent pour peu que le tems ſoit pluvieux pendant pluſieurs jours. *Mémoires de l'acad. & des Scien. année 1740.*

C'eſt à cauſe de cette pente que les racines de *ſatyrion* deſſéchées à la maniere ordinaire ont à ſe corrompre, qu'eſt venu l'uſage de les garder dans les boutiques ſous forme de conſerve ou de candit. (*Voyez* CANDIT.) Mais la méthode de M. Geoffroi pourvoit à leur conſervation d'une maniere plus avantageuſe

Le même auteur aſſure que les racines de *ſatyrion* de notre pays ainſi préparées, ont les mêmes propriétés médicinales que le ſalep des Turcs, tout comme elles reſſemblent à cette drogue par leurs qualités extérieures. *Voyez* SALEP.

Quant à la maniere de les employer, voici comme il s'en explique : on peut les réduire en poudre auſſi fine qu'on veut, on en prend le poids de vingt-quatre grains, qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante ; la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou demi ſeptier d'eau, & l'on eſt le maître de rendre cette boiſſon plus agréable, en y ajoutant le ſucre & quelques légers parfums. Cette poudre peut auſſi s'allier au lait qu'on a conſeillé aux malades affectés des maladies de poitrine.

Ce dernier uſage qui eſt le principal & le plus utile tant du ſalep imité, que du vrai ſalep (*voyez* SALEP), prouve bien démonſtrativement combien la prétendue vertu aphrodiſiaque des *ſatyrions* eſt chimérique : car aſſurément les phtiſiques n'ont que faire de *magnanimité*, & un remede capable de la produire, ne leur eſt rien moins que convenable. (*b*)

SATYRIQUE, adj. (*Gramm. & Littérat.*) ce qui appartient ou a rapport à la ſatyre, ou qui tient de la nature de la ſatyre.

Ainſi l'on dit génie *ſatyrique*, ſtyle *ſatyrique*, vers *ſatyriques*, *&c.* Tous les auteurs *ſatyriques* ne ſont pas poëtes; on peut compter parmi eux des prédicateurs, comme South ; des hiſtoriens comme Burnet, Mezerai, le Vaſſor, *&c.* des philoſophes, comme Apulée & Montagne. Dans la théologie payenne il y a eu juſqu'à un dieu *ſatyrique* appellé *Momus*. Homere donne à Therſite le caractere d'un *ſatyrique* de cour. On a accuſé les Hollandois d'avoir compoſé des écrits ou fait frapper des médailles *ſatyriques* qui leur ont couté quelquefois bien cher.

Cependant on entend principalement par *ſatyriques*, les poëtes qui ont compoſé des ſatyres ; tels qu'Horace, Boileau, le comte de Rocheſter, *&c.* L'auteur du cours des Belles-Lettres diſtribuées par exercices, caractériſe ainſi les trois principaux *ſatyriques* latins, & le *ſatyrique* françois.

« Horace & Boileau, dit-il, avoient un eſprit plus » doux, plus ſouple : ils aimoient la ſimplicité ; ils » choiſiſſoient les traits & les préſentoient ſans fard » & ſans affectation. Juvenal avoit un génie fort, » une imagination fougueuſe ; il chargeoit ſes tableaux, & détruiſoit ſouvent le vrai en le pouſſant » trop loin. Horace & Boileau ménageoient leur » fonds ; ils plaiſantoient doucement, légerement; » ils n'ôtoient le maſque qu'à demi & en riant, Ju» venal l'arrache avec colere. Quelquefois les deux » premiers font exhaler l'encens le plus pur du mi» lieu même des vapeurs *ſatyriques*. Le dernier n'a » jamais loué qu'un ſeul homme, & cette louange » ſe tournoit même en ſatyre contre le reſte du genre » humain. En un mot, les portraits que font Horace, » Boileau, quoique dans le genre odieux, ont tou» jours quelque choſe d'agréable qui paroît venir de » la touche du peintre. Ceux que fait Juvenal ont » des couleurs tranchantes, des traits hardis, mais » gros. Il n'eſt pas néceſſaire d'être délicat pour en » ſentir la beauté.

» Horace & Boileau ont des traits propres & qui » les ſéparent : Horace nous paroît quelquefois plus » riche, & Boileau plus clair. Horace eſt plus ré» ſervé que Juvenal ; mais il l'eſt beaucoup moins » encore que Boileau. Il y avoit plus de nature & » de génie dans Horace, plus de travail & peut-être » plus d'art dans Boileau.

» Perſe a un caractere unique qui ne ſympathiſe » avec perſonne ; il n'eſt pas aſſez aiſé pour être mis » avec Horace. Il eſt trop ſage pour être comparé à » Juvenal, trop enveloppé & trop myſtérieux pour » être joint à Deſpreaux. Auſſi poli que le premier, » quelquefois auſſi vif que le ſecond, auſſi vertueux » que le troiſieme ; il ſemble être plus philoſophe » qu'aucun des trois. Peu de gens ont le courage de » le lire ; la premiere lecture une fois faite, on trou» ve de quoi ſe dédommager de ſa peine dans la ſe» conde ». *Cours de Belles-Lettres, tome II. page 162. & ſuivantes.*

SATYRIQUES JEUX, (*Théâtre.*) eſpece de farces qu'on jouoit à Rome le matin avant la grande piece pour les plaiſirs du peuple. Elles ne venoient ni des Umbriens, ni des Liguriens, ni des autres peuples de l'Italie ; mais on les avoit empruntées des Grecs. (*D. J.*)

*SATYRIUM*, (*Géog. anc.*) canton d'Italie dans la Meſſapie, aux environs de la ville de Tarente, ſelon Etienne le géographe. Elle donna ſon nom à la ville de Tarente, qui eſt appellée *Saturum Tarentum* dans ces vers de Virgile, *Géorg. l. II. v. 195.*

*Sin armenta magis ſtudium vituloſque tueri,*
*Aut fœtus ovium, aut urentes culta capellas,*
*Salus & Saturi petito longinqua* Tarenti,
*Et qualem infelix amiſit Mantua campum,*
*Paſcentem niveos herboſo flumine cygnos.*

« Si vous vous plaiſez à élever des troupeaux de » bœufs, de brebis ou de chevres, tranſportez-vous » dans le pays de Tarente, à l'extrémité de l'Italie, » ou dans les herbages du Mantouan, pays helas ! » enlevés à ſes malheureux habitans; délicieuſes cam» pagnes, où tant de cygnes paiſſent ſur les bords du » Mincio.

Rien n'empêche qu'on ne diſe que *Satyrium*, ville de ce canton, ne ſoit aujourd'hui la bourgade *Satuzo*. (*D. J.*)

SATZ *ou* ZIATECK, (*Géog. mod.*) ville de Bohême, capitale d'un cercle de même nom, ſur la rive méridionale de l'Egra, à 15 lieues au nord oueſt de Prague. Elle a été ſouvent le ſéjour des ducs de Bohême.

SATZ, *cercle de*, (*Géog. mod.*) en allemand *Satzeer-Kraiſs*, cercle de Bohême, dans ſa partie occidentale. Il eſt borné au nord par la Miſnie, au midi par le cercle de Pilſen, au levant par celui de Rakonick, & au couchant par celui d'Elnbogen. Il occupe les deux bords de l'Egra. (*D. J.*)

SATZUMA, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces du Saïkokf, ou de la contrée de l'empire du Japon, qui eſt dans le pays de l'Oueſt. Cette province n'a que deux journées de longueur, & eſt cependant diviſée en quatorze diſtricts ; elle eſt médiocrement fertile, mais elle a de bonnes manufactures de draps, produit quantité de meuriers, & peut preſque fournir les autres provinces de camphre. Kaempfer ajoute qu'elle ſurpaſſe toutes les provinces de l'île de Sai-

kokf en richeſſes & en pouvoir; & qu'elle renferme dans ſon ſein des mines d'or & d'argent, ſi conſidérables, que l'empereur s'en eſt réſervé la diſpoſition à lui ſeul. (*D. J.*)

SAVA, (*Géog mod.*) petite ville de Perſe, à deux ou trois journées au nord-oueſt de Kom. Il y a dans cette ville deux célebres moſquées, où les Perſans viennent par dévotion pour de grands perſonnages qui y ont leurs tombeaux. *Lat. 34. 56.*

SAVANNE, ſ. f. (*Econom. ruſtiq.*) dans les îles françoiſes de l'Amérique on appelle *ſavannes* de grandes pelouſes dont l'herbe eſt courte, aſſez raſe & de différentes eſpeces inconnues en Europe: ces *ſavannes* ſervent de pâturages aux beſtiaux; on eſt obligé de les entretenir avec ſoin, & de les clore de liſieres ou fortes haies de citronniers taillés à la hauteur de ſix à ſept piés: ces haies ſont fort épaiſſes, bien garnies de branches, & remplies d'épines, qui les rendent impénétrables.

SAVANES, *terme des îles françoiſes;* on appelle ainſi, dans les îles françoiſes des Antilles, les prairies où l'on met paître les chevaux & les beſtiaux. Dans les *ſavanes* un peu ſéches, on trouve de petits inſectes rouges, qui ne ſont que de la groſſeur de la pointe d'une épingle: ces petites bêtes s'attachent à la jambe, & lorſqu'elles ſont paſſées au-travers des bas, elles cauſent des démangeaiſons épouvantables, qui obligent de s'écorcher les jambes. Quand on en eſt incommodé, il n'y a pas de meilleur remede que de faire bouillir dans l'eau des bourgeons de vignes & de monbain, des feuilles d'oranger, & des herbes odoriférantes; & on s'en lave bien les jambes pluſieurs jours de ſuite. Le mot de *ſavane* a été emprunté des Eſpagnols, qui donnent le nom de *ſavanas* aux prairies.

Les François du Canada donnent le nom de *ſavane* aux forêts compoſées d'arbres réſineux, c'eſt-à-dire, aux forêts de pins, ſapins, de méleſes, & dont le fond eſt humide & couvert de mouſſe. Il y a des *ſavanes* qui ſont fort épaiſſes, & d'autres qui ſont claires. Le caribou habite dans les *ſavanes*, & quand elles ſont épaiſſes, il s'y fraie des routes. (*D. J.*)

SAVANT, DOCTE, HABILE, (*Synon.*) les connoiſſances qui ſe réduiſent en pratique rendent *habile*. Celles qui ne demandent que de la ſpéculation font le *ſavant*. Celles qui rempliſſent la mémoire font l'homme *docte*.

On dit du prédicateur & de l'avocat qu'ils ſont *habiles;* du philoſophe & du mathématicien, qu'ils ſont *ſavans;* de l'hiſtorien & du juriſconſulte, qu'ils ſont *doctes*.

L'*habile* ſemble plus entendu; le *ſavant* plus profond, & le *docte* plus univerſel.

Nous devenons *habiles* par l'expérience; *ſavans* par la méditation; *doctes* par la lecture.

On peut être fort *ſavant* ou fort *docte* ſans être *habile*, mais on ne peut guere être très-*habile*, ſans être *ſavant*. Synon. de *Girard.* (*D. J.*)

SAVARIA, (*Géog anc.*) ville de la haute-Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la met au nombre des villes éloignées du Danube. Lazius conjecture que c'eſt aujourd'hui le lieu nommé *Leybnitz*, & Villeneuve prétend que c'eſt Graitz.

SAVART, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) terme que l'on trouve dans les coutumes de Reims & de Clermont, héritage en *ſavart*, c'eſt-à-dire, en friche. *Voy. le gloſſaire* de M. de Lauriere. (*A*)

SAVATAPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Mingrélie, ſur la mer Noire, à l'endroit où la côte orientale ſe joint à la ſeptentrionale. Cette ville eſt la *Sébaſtopolis*, ou la *Dioſcuria* des anciens. (*D. J.*)

SAVATRA, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie, dans l'Iſaurie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. iv.* ſon nom moderne ſelon Niger, eſt *Souraceri.* (*D. J.*)

SAUBATHA, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* & *Sabattha*, ſelon Arrien, *II. Peripl. p. 15.* ville de l'Arabie heureuſe, où elle avoit le titre de *métropole*. Cette ville étoit dans les terres, & Arrien dit que le roi y faiſoit ſa réſidence. Cela demande une explication, que Saumaiſe, *in exercit. Plin. p. 364.* a donnée. Comme le pays de l'Arabie qui produiſoit l'encens étoit différent du pays des Sabéens, & que ces deux pays étoient ſoumis à deux différens rois: il s'enſuit que Saba, capitale des Sabéens, & *Sabattha* ou *Saubatha*, capitale du pays qui produiſoit l'encens, étoient auſſi deux villes différentes. Celle-ci ſe trouvoit à l'orient de l'Arabie heureuſe, & celle-là à l'occident; de ſorte que Sabota, ville des Sabéens, que Pline met ſur la côte du golfe Arabique, ou ſur le rivage rouge, eſt la même que Saba; & la ville de *Sabota*, que le même auteur place chez les Adramites, eſt la ville *Saubatha* de Ptolomée, & la *Sabatha* d'Arrien. (*D. J.*)

SAUCE *ou* SAUSSE, ſ. f. (*Cuiſine.*) compoſition liquide dans laquelle les cuiſiniers font cuire diverſes ſortes de mets, ou qu'ils font à-part pour manger les viandes quand elles ſont cuites. On connoît aſſez nos *ſauces* modernes, mais on ſera peut-être bien-aiſe de trouver ici quelques-unes des *ſauces* de la cuiſine de nos ayeux, & que M. Sauval a rapportées dans ſes antiquités de Paris. Ces *ſauces* ſont la *ſauce* jaune, la *ſauce* chaude, la *ſauce* à compote, la *ſauce* moutarde ou la galantine, la *ſauce* rapée, la *ſauce* verte, enfin la camelaine.

La *ſauce jaune* ſe faiſoit avec du poivre blanc, que nos peres nommoient *jaunet;* elle étoit du nombre des *ſauces* chaudes. Dans la *ſauce* à compote, c'étoit le poivre noir qui y entroit.

La *ſauce moutarde* ou galantine, étoit faite de la racine de cette plante, que nos botaniſtes ne connoiſſent plus, & qui peut-être n'eſt autre choſe que le cran que nous mettons préſentement dans nos *ſauces*, & qui n'eſt ni moins chaud, ni moins piquant que la galantine.

La *ſauce rapée* ſe faiſoit avec du verjus de grain, ou des groſeilles vertes.

La *ſauce verte*, que nous connoiſſons encore, avoit entr'autres ingrédiens, du gingembre & du verjus, qu'on verdiſſoit avec du jus de perſil, ou de blé verd; on y ajoutoit enſuite de la mie de pain blanc.

A l'égard de la *camelaine*, qui prenoit ſon nom d'une ſimple que nous ne connoiſſons plus, elle étoit faite de cinamome, de gingembre, & de cloux de géroſle, de graine de moutarde, de vin, de verjus, de pain & de vinaigre; de ſorte que c'étoit la plus compoſée de toutes les *ſances* de ce tems-là.

Le droit de faire & de vendre des *ſauces* appartenoit autrefois aux marchands épiciers, qui de-là ſe nommoient épiciers-apoticaires-*ſauciers;* mais depuis, & le nom & la marchandiſe ſont paſſées aux maîtres vinaigriers, qui encore à préſent mettent au nombre de leurs qualités, celle de *maitres ſauciers.* (*D. J.*)

*Sauce robert*, en terme de *Cuiſinier;* ce ſont des oignons aſſaiſonnés avec de la moutarde, & cuits dans la graiſſe d'une longe de porc, ou d'une autre piece, qu'on a mêlé avec la *ſauce* dont on l'a arroſé.

Les *cuiſiniers* appellent auſſi *ſauce verte* une *ſauce* faite avec du blé verd, une rotie de pain, du poivre, du ſel, le tout pilé enſemble, & paſſé dans un linge.

SAUCER, v. act. c'eſt tremper dans une ſauce. *Saucer* une médaille, c'eſt quand elle eſt de cuivre, l'argenter.

SAUCIER, ſ. m. *terme de corporation;* les maîtres vinaigriers prennent dans leurs ſtatuts, tant anciens que nouveaux, la qualité de maîtres *ſauciers*, à cauſe de diverſes ſauces qu'ils ont droit de compoſer

&

& de débiter ; & que le vinaigre même qui font, & qu'ils vendent, paſſe pour une des meilleures *ſauces* pour beaucoup de mets & de viandes ; ce nom appartenoit auſſi autrefois au corps des marchands épiciers, à cauſe d'une petite communauté de *ſauciers*, ou faiſeurs de ſauces, qui leur étoit alors unie ; c'étoit apparemment en vertu des épiceries qui entroient dans leurs ſauces. En 1394 les *ſauciers* firent bande à-part, & eurent leurs jurés, reſtant pourtant ſujets à la viſite des gardes de l'épicerie ; c'eſt de-là que ſont venus nos vinaigriers-*ſauciers*.

Les ſauces des vinaigriers dont il eſt parlé dans le quinzieme article de leurs ſtatuts de 1658, ſont la ſauce jaune, la cameline & la ſauce moutarde, toutes préſentement ignorées, ou du moins hors d'uſage ſur les tables délicates, où nos nouveaux cuiſiniers en ont introduit beaucoup d'autres moins ſimples & plus piquantes, & de-là plus préjudiciables à la ſanté. *Savary.* (*D. J.*)

SAUCISSE, ſ. f. (*Cuiſine.*) ce mot dans ſa propre ſignification veut dire une ſorte de mets que l'on fait avec du ſang & de la chair de porc aſſaiſonnée ; c'eſt une eſpece de boudin.

Ce mot vient de l'italien *ſalſiccia*, & ſelon Saumaiſe, du latin *Julſicium*, qu'on écrit au lieu de *ſalſum*, ſalé.

Les *ſauciſſes* de Bologne ſont les plus eſtimées, & on en fait une conſommation conſidérable en Italie, ſurtout à Bologne & à Veniſe, d'où on en porte dans beaucoup d'autres endroits.

On fait les *ſauciſſes* avec de la chair de porc crue, que l'on hache avec de l'ail.

On l'aſſaiſonne de poivre & de pluſieurs ſortes d'épices ; les Anglois fourniſſent les Italiens de peaux & de boyaux de porc, & le commerce de cette ſorte de marchandiſes eſt plus grand qu'on ne s'imagine.

SAUCISSE, (*Génie.*) c'eſt une longue charge de poudre miſe en rouleau dans de la toile goudronnée, arrondie, & couſue en longueur, de ſorte que cette eſpéce de trainée regne depuis le fourneau ou chambre de la mine, juſqu'à l'endroit où ſe tient l'ingénieur pour y mettre le feu, & faire jouer le fourneau. La *ſauciſſe* peut avoir environ deux pouces de diametre. On met ordinairement deux *ſauciſſes* à chaque fourneau, afin que ſi l'une vient à manquer, l'autre y ſupplée. (*D. J.*)

SAUCISSON, *dans l'Artillerie & la Fortification*, eſt une eſpece de faſcine depuis 9 ou 10 piés de longueur juſqu'à 18, relié de 9 pouces en 9 pouces avec de bonnes harres. On s'en ſert dans la conſtruction de l'épaulement des batteries à un ſiege, & pour reparer les breches ou les bouches, en attendant qu'on veuille reconſtruire le revêtement, ou mettre le rempart dans l'état où il étoit avant le ſiege de la place. (*Q*)

SAUCISSON, ſ. m. *dans l'Artillerie*, eſt un long ſac de cuir ou de toile, d'environ un pouce & demi de diametre, dont on ſe ſert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine ; il eſt pour cet effet rempli de poudre fine.

Le *ſauciſſon* ſe renferme dans un petit canal de bois appellé *auget*. Ce canal ſert à empêcher que les materiaux qui rempliſſent la galerie de la mine ne preſſent trop le *ſauciſſon*, qui pourroit ſans cela s'étouffer avant qu'il eût porté le feu à la mine. Le *ſauciſſon* eſt attaché fixément au milieu du fourneau ou de la chambre de la mine, de-ſorte qu'on ne puiſſe point l'en arracher. Il ſe conduit dans tous les retours de la galerie, on le continue même un peu au-delà pour pouvoir y mettre le feu plus ſurement. *Voyez* MINE & TÉMOIN.

Dans l'attaque d'un ouvrage qu'on craint qui ne ſoit miné, on cherche à découvrir le *ſauciſſon* pour empêcher que l'ennemi n'y mette le feu & ne faſſe jouer les mines.

*Couper le ſauciſſon*, c'eſt rompre la liaiſon ou la continuité de la poudre depuis le dehors de la galerie juſqu'à la chambre de la mine, ce qui ne permet plus de la faire ſauter.

SAUCISSON, (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainſi une eſpece de fuſée que l'on attache ordinairement à la queue d'une plus grande, pour en rendre l'effet plus agréable. J'ai dit *ordinairement*, parce qu'on en fait quelquefois qui volent en l'air comme les fuſées ordinaires, & alors on les appelle *ſauciſſons volans*, pour les diſtinguer des premiers qu'on nomme *ſauciſſons fixes*.

Le cartouche du *ſauciſſon* ſe fait avec une baguette. Ce cartouche doit être de quatre pouces de long ; il ſe fait de carton roulé deux fois & bien colé partout ; on l'étrangle par un bout à un demi-pouce de ſon extrémité ; on le lie avec de la ficelle ; on prend un tampon de papier que l'on fait entrer dans ce cartouche ; on le pouſſe dans le cul du *ſauciſſon* avec la baguette ; on frappe celle-ci avec un maillet, après quoi l'on met de la poudre ordinaire dans ce cartouche ; & quand il eſt plein à-peu-près, l'on couvre cette charge d'un tampon que l'on frappe encore avec la baguette, & enſuite on l'étrangle & on le lie en cet endroit. Après cela l'on ſerre ce *ſauciſſon* depuis les deux endroits étranglés avec beaucoup de ficelle, enſorte qu'il en ſoit tout couvert ; en cet état on le jette dans la colle forte & on le laiſſé ſécher, afin que le feu y étant mis, il trouve plus de réſiſtance, & faſſe un plus grand bruit en faiſant crever le cartouche.

Il faut pour cela que le *ſauciſſon* ſoit percé à celui de ſes bouts qu'on appliquera à la queue de la fuſée, où il doit avoir un peu de poudre grenée, & cette poudre ſervira à allumer le *ſauciſſon* que l'on fera tenir contre la fuſée avec du papier ou du parchemin, ou bien avec une corde ou autrement, afin que la fuſée venant à finir, le *ſauciſſon* prenne feu & produiſe ſon effet.

Pour conſtruire des *ſauciſſons* volans, on fera leurs cartouches comme ceux des précédens, excepté qu'ils doivent être un peu plus longs. Après avoir étranglé un de leurs bouts comme à l'ordinaire, on les charge auſſi de poudre grainée ; puis à un doigt d'épaiſſeur, on ajoute de la poudre pilée & paſſée, comme pour les fuſées par terre, en preſſant le tout à coup de maillet, comme pour les fuſées volantes ; enfin on couvre le cartouche avec une corde, après avoir étranglé l'autre bout, enſorte qu'il n'y reſte qu'une lumiere groſſe comme un petit tuyau de plume d'oie ; on l'amorce avec un peu de poudre mouillée.

SAUCISSON, c'eſt auſſi, *dans les feux d'artifice*, une ſorte de pétard fait avec un cartouche cylindrique court, étranglé, & fermé par les deux bouts, ce qui le fait reſſembler à un *ſauciſſon* à manger. Pour augmenter la détonation de la poudre qu'il renferme par la réſiſtance du cartouche, on l'enveloppe de ficelle colée.

SAUCISSON VOLANT, c'eſt le même artifice alongé, pour continuer un peu de compoſition qui le fait pirouetter en le jettant en l'air par le moyen d'un pot, d'où il ſort comme d'un mortier, & finit par tirer un coup. Frezier, *traité des feux d'artifice.* (*Q*)

SAUCISSON, (*Marine.*) c'eſt un boyau de toile, rempli de poudre à canon, dont on ſe ſert dans un brûlot, pour conduire le feu depuis les dales juſque aux artificiers.

SAUCISSON, (*Chaircuiterie.*) les *ſauciſſons* ſont de groſſes ſauciſſes qui ſe font en pluſieurs endroits, particulierement en Italie, avec de la chair de porc crue, bien battue & bien broyée dans un mortier, où l'on mêle quantité d'ail, de poivre en grain, & autres épices ; les meilleurs *ſauciſſons* ſont ceux de Bologne. (*D. J.*)

SAUCLE *ou* SAUCLÈS. *Voyez* MELET.

SAUDAGUER, ſ. m. (*Commerce.*) mot perſan qui ſignifie un *marchand*, un homme qui fait ſon profit à acheter, vendre ou échanger des marchandiſes. *Voyez* MARCHAND, COMMERCE, NÉGOCE, *Dictionnaire de Commerce.*

SAUDRE, LA, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Saldria*, riviere de France. Elle prend ſa ſource dans le Berry, ſépare cette province de la Sologne, & va ſe rendre dans le Cher entre Celles & Châtillon. (*D. J.*)

SAVE, LA, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres, l'une en Allemagne, l'autre en France.

1°. La *Save*, riviere d'Allemagne, prend ſa ſource dans la haute Carniole; & après avoir reçu dans ſon ſein pluſieurs rivieres dans un cours d'environ cent lieues, elle ſe jette dans le Danube, près de Belgrade. Ptolomée l'appelle *Saus*, Strabon *Savus*, Juſtin *Sabus*, & les Allemands *Die Saw*. Elle forme dans ſon cours quelques îles, comme celle de Metubaris, à l'occident de l'ancienne *Sirmium*, & celle de Sigeſtica, proche de *Zagabria*, dans laquelle il y avoit anciennement une ville. C'étoit-là que les Romains apportoient toutes leurs marchandiſes d'Aquilée, pour les envoyer enſuite à *Nauportus* (Laubach), d'où elles étoient tranſportées à *Sigeſtica*, pour l'entretien des garniſons.

2°. La *Save* de France eſt une riviere dans l'Armagnac; elle ſort du Nébouzan, prend ſa ſource dans les Pyrénées, auprès de Bayonne, arroſe Sammathan & Lombez avant que de tomber dans la Garonne, près de Grenade. (*D. J.*)

SAVEL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichyolog.*) nom donné par les Portugais à une eſpece de poiſſon qui abonde ſur les côtes de la Chine, & qu'on pêche dans la riviere de Kiang, près Nanking. Les premiers eunuques de la cour en rempliſſent pluſieurs bateaux, & enterrent tout de ſuite ce poiſſon dans de la glace pilée, pour la proviſion d'été de l'empereur. Les bâtimens dans leſquels ils les tranſportent, ſont de la plus grande propreté, & tous les autres vaiſſeaux ſont obligés de ſe ranger ſur leur paſſage. (*D. J.*)

SAVENNEAU *ou* SAVENEL, & SAVONNEAUX, *voyez* BOUT DE QUIEVRE.

SAVERDUN, (*Géog. mod.*) ville de France dans le pays de Foix, ſur l'Ariege. Elle appartenoit autrefois aux comtes de Toulouſe, & étoit alors une place importante. Elle ſoutint pendant la guerre des Albigeois un ſiege contre Simon de Monfort, & l'obligea de ſe retirer avec perte. *Long.* 19. 16. *lat.* 43. 12.

Benoît XII. né à *Saverdon*, où ſon pere étoit meunier, ſe fit religieux de Cîteaux, devint cardinal, fut élu pape à Avignon en 1334, & mourut dans cette ville en 1342. Il ſuivit l'exemple de Jean XXII. en dépoſant par de nouvelles bulles l'empereur Louis de Baviere, & le privant de tous ſes biens, meubles & immeubles. Il crut auſſi devoir donner une conſtitution ſur l'état des ames après la mort, fait ſur lequel il étoit à-propos de ne rien ſtatuer, puiſque ſon prédéceſſeur lui-même étant aſſis ſur la chaire pontificale, voulut établir une opinion toute différente ſur la viſion béatifique; & cette opinion auroit été reçue dans l'Egliſe ſans l'univerſité de Paris, qui s'y oppoſa formellement. (*D. J.*)

SAVERNE, (*Géog. mod.*) ou *Zabern*, comme l'écrivent les Allemands, en latin *Taberna*; ville fort ancienne de France, dans la baſſe Alſace, ſur la riviere de Soer, à 6 lieues au ſud-oueſt de Strasbourg, au pié du mont de Voſge. Il y a à *Saverne* une collégiale, un hôpital, un couvent de récolets, un monaſtere de religieuſes, & un magnifique château bâti par le cardinal Egon de Furſtenberg, & qui fait le lieu de la réſidence ordinaire des évêques de Straſbourg, qui ſont ſeigneurs de *Saverne*. *Long.* 23. 3. *lat.* 48. 45. (*D. J.*)

SAVERNE, *la*, ou *Severne*, (*Géog. mod.*) en latin *Sabriana* & *Sabrina*, riviere d'Angleterre, au pays de Galles. Elle a ſa ſource dans le comté de Montgomery, arroſe les provinces de Shrop, de Worceſter & de Gloceſter, recevant dans ſon lit pluſieurs rivieres aſſez conſidérables, en particulier l'Avon, le Wye & l'Usk. Enfin elle ſe jette à la mer, au-deſſous de la ville de Gloceſter, où elle s'élargit ſi fort, qu'on appelle ſon embouchure *la mer de Saverne*.

Les Anglois ont auſſi donné le nom de *Saverne* à une riviere de l'Amérique ſeptentrionale qui arroſe le nouveau pays de Galles dans ſa partie méridionale, & qui ſe jette dans la baie du nord ou de Hudſon. (*D. J.*)

SAVER-KRAUT, ſ. m. (*Cuiſine.*) que les François nomment par corruption *ſourcrout*; c'eſt un mets uſité dans toute l'Allemagne; c'eſt du choux aigri qui en fait la baſe: de-là vient ſon nom allemand. *Saver* ſignifie *aigre*, *acide*, & *kraut* ſignifie *chou*. Lorſqu'on veut faire la *ſaver-kraut*, on commence par couper des choux blancs en tranches extrêmement minces; les Allemands ont pour cet uſage une planche faite comme un rabot, & garnie d'un fer tranchant: en paſſant le chou ſur cette eſpece de rabot, il ſe coupe en tranches minces, qui ſont reçues dans un baquet qui eſt au-deſſous du rabot. Lorſqu'on en a amaſſé une quantité ſuffiſante, on met ce chou ainſi coupé dans des barrils, on en fait des couches que l'on ſaupoudre avec du ſel & quelques grains de genievre; & quand le barril eſt plein on le couvre d'une planche, & l'on met un poids par-deſſus, afin que le chou coupé ſoit preſſé fortement. On met le tout dans une cave, & on le laiſſe fermenter pendant quelques ſemaines. Lorſqu'on veut en manger, on lave ces choux, & on les fait cuire avec du petit-ſalé, des ſauciſſes, des perdrix, & telle autre viande que l'on veut. Ce ragoût eſt fort eſtimé des Allemands; il ſe ſert ſur la table des plus riches, comme ſur celle des plus pauvres. Les étrangers ont de la peine à y prendre du goût; cependant ce ragoût paroît fort utile pour les gens de mer, dans les voyages de long cours.

SAVETIER, ſ. m. (*Jurande d'artiſans.*) artiſan qui raccommode les vieilles chauſſures, ſouliers, bottes, pantoufles, *&c.* Dans les anciens ſtatuts de la communauté des *Savetiers* de la ville, fauxbourgs, banlieue, prevôté & vicomté de Paris, ils ſont appellés *maîtres Savetiers*, *Bobelineurs*, *Carreleurs de ſouliers*. Leurs premiers ſtatuts ſont du mois de Janvier 1443, dreſſés, accordés, autoriſés par lettres-patentes de Charles VII. depuis réformés & de nouveau confirmés par Louis XI. au mois de Juin 1467; par François I. au mois d'Octobre 1516; par Charles IX. en Janvier 1566, & par Henri IV. en Juillet 1598. Leurs dernieres lettres-patentes de réformation & confirmation ſont du mois de Mars 1659, ſous le regne de Louis XIV. enregiſtrées en parlement le même mois & an. *Savary.* (*D. J.*)

SAVEUR, (*Phyſiolog.*) Les ſucs ou liqueurs des corps qui font impreſſion ſur l'organe du goût, eſt ce qu'on appelle *ſaveur*, & quelquefois l'on donne ce nom même à leur impreſſion.

Les principes actifs des *ſaveurs* ou des corps ſavoureux, ſont les ſels tant fixes que volatils: les terres, la lymphe, & les ſoufres n'entrent dans les *ſaveurs* que pour en établir la variété & les eſpeces; de la même façon que les ombres mêlées avec la lumiere forment les images; mais ce ne ſont pas ces ombres qui font impreſſion ſur l'organe, c'eſt la lumiere ſeule; de même les ſels ſont les ſeuls principes capables d'affecter l'organe du goût; l'eau, l'huile & la terre n'ont aucun goût.

Le goût de l'huile ne vient point d'elle-même. Elle eſt douce en ſoi & très-inſipide lorſqu'elle eſt pure. Elle contient un eſprit recteur, comme parlent les Chimiſtes ; c'eſt ſi bien lui qui fait le goût de l'huile, qu'elle n'en a plus quand il s'eſt évaporé. Cet eſprit recteur n'eſt autre choſe qu'une huile infiniment atténuée, le plus ſouvent d'une odeur agréable, & dont les plus petites & ſimples particules ont beaucoup de vertu. Les eaux minérales, dont le goût & la vertu de teindre ſe diſſipent ſi vîte, font voir qu'il y a un pareil eſprit recteur dans les minéraux. Il ſe trouve dans le vin & dans la biere même, & s'évapore quand les bouteilles reſtent débouchées.

Les ſels ſeuls affectent l'organe du goût, ſuivant leurs genres & leurs différentes figures. Le nitre forme des priſmes hexagones, & on ſait, par les expériences de Bellini, que les ſels végétaux, preſque de même nature, forment ces priſmes. Les cryſtaux de vitriol forment des parallelepipedes rhomboïdes ; ceux d'alun ſont octahedres. Enſuite quand les goûts ſont changés, on apperçoit auſſi que les figures le ſont. Les priſmes nitreux qu'on ne trouve plus dans l'eſprit de nitre, ſe régénerent dans le nitre régénéré. Boyle a un traité curieux ſur la production méchanique des formes. La lymphe ou l'eau, n'eſt que le véhicule des ſels, leur diſſolvant, leur mobile, & le mélange de l'huile & de la terre varient ſeulement leur impreſſion en mille façons différentes ; ſi nous ajoutons à ces variétés celles qui ſont priſes de la nature des différens ſels ſimples & compoſés, on aura des ſources inépuiſables de la diverſité des *ſaveurs*. Quelle variété d'images la lumiere ne produit-elle pas avec l'ombre ſeule ! Quelle autre variété la combinaiſon du petit nombre des couleurs primitives & de l'ombre, ne produit-elle pas encore ? En doit-on moins attendre de la combinaiſon des ſels primitifs entr'eux ? Telle eſt la nature des *ſaveurs* en général : détaillons-en les différences principales, autant du-moins qu'on a pu trouver de mots pour les exprimer.

Il eſt certain que c'eſt de la différence, groſſeur, figure & mouvement des corps ſapides que naît de la variété des *ſaveurs ;* par exemple :

1°. Le ſalé, que produit la diverſe figure des ſels.

2°. L'acide ; tel eſt le goût de pluſieurs fruits d'été, du vin, du vinaigre, de l'eſprit de ſoufre, de nitre, de vitriol ; car toutes ces choſes ſont acides, quoique d'une acidité fort différente.

3°. L'alkalin, comme ſont les ſels urineux qui ſentent l'urine putréfiée.

4°. Le doux ; tel eſt le goût de la plûpart des végétaux quand ils ſont bien mûrs ; celui du ſucre, du miel, de la manne, *&c.* tout ce qui eſt doux appartient à la claſſe des acides.

5°. Le vineux, qui eſt celui de tous les vins, de toutes les bieres, *&c.*

6°. L'amer, comme des deux biles, de l'abſynthe, de l'aloës, de la coloquinte, des huiles rances, *&c.* tel eſt encore le goût de la diſſolution du cuivre, de la ſolution de l'argent dans l'eſprit de nitre.

7°. L'aromatique ; ce nom appartient à tous les végétaux qui ont en mâchant un goût & une odeur forte.

8°. L'âcre ; comme l'euphorbe, l'ail, l'oignon & les autres âcres d'une odeur déſagréable, différens en cela des aromates.

9°. L'auſtere ; tel qu'on remarque dans la noix de galle dont on fait l'encre, dans l'encre même, dans le chêne, dans les oranges vertes, *&c.* L'auſtere eſt une eſpece d'âcre ou d'aigre qui reſſerre les fibres.

10°. Enfin toutes les autres *ſaveurs* compoſées des précédentes, qui ſont des nuances de goût à l'infini, & pour l'impreſſion deſquelles nous n'avons point de noms.

Mais quelles que ſoient les différentes ſenſations qui s'excitent à la langue par les corps ſavoureux, elles dépendent toujours de la différente figure de ces corps ; les matieres qui auront des parties fort pointues & fort tranchantes, feront une impreſſion fort vive ; celles dont les parties n'auront que des pointes peu aiguës, ne feront que chatouiller la langue ; enfin les parties qui auront une ſurface liſſe & polie, n'y pourront faire aucune impreſſion : par exemple, l'acide du vinaigre ſe fait ſentir vivement à la langue & ſur les nerfs ; mais ſi on l'unit avec le plomb, il forme avec lui un compoſé d'un goût doux comme celui du ſucre. L'eſprit de nitre qu'on peut appeller un véritable *feu*, & qui eſt ſi cauſtique, n'eſt plus corroſif lorſqu'il eſt mêlé avec l'eſprit-de-vin ; il donne alors une liqueur douce & aromatique : ce ſont les parties huileuſes de l'eſprit-de-vin qui enveloppent l'acide & l'empêchent d'agir ſi fortement. Les matieres terreſtres mêlées avec un acide donnent un goût auſtere ; & ſi elles dominent, le goût ſera acerbe : le ſel alkali, plus il eſt pur, plus il devient âcre ; l'acide vitriolique joint à la baſe du ſel marin, du tartre, du ſalpêtre, compoſe un ſel amer. Pour les matieres terreſtres & aqueuſes, elles ſont inſipides, de même que les huiles dépouillées de leurs ſels.

On peut produire des corps de différentes *ſaveurs* par une infinité d'autres mélanges ; l'art peut faire des amers avec une matiere huileuſe & avec un acide : par exemple, le baume de Pérou & l'acide nitreux, forment un compoſé très-amer. Cependant on ne ſauroit établir des regles générales là-deſſus ; on ne connoît pas aſſez bien pour cela les mélanges des corps. D'ailleurs il ne faut pas douter que la matiere du feu qui eſt répandue par-tout ne contribue beaucoup à varier les *ſaveurs* ; témoins les ſels alkalis, qui deviennent toujours plus cauſtiques, à proportion qu'on les expoſe au feu.

Quand les ſels qui ſont introduits dans les pores de l'organe du goût ſont entiers, preſque ſeuls & non mitigés par quelque alliage, alors ces ſels ſont des eſpeces d'épées qui font dans l'organe des impreſſions violentes, & on les appelle *déſagréables*, ſi cette violence révolte la ſubſtance ſenſitive. Quand les ſels ſont enveloppés par les parties huileuſes ou ſulfureuſes, de maniere que leur tranchant eſt entierement caché, que leurs pointes mêmes embarraſſées ne peuvent qu'ébranler légerement les houpes nerveuſes, alors cet ébranlement léger fait une *ſaveur* douce ; & elle eſt agréable quand elle excite dans le fluide ſenſitif cette émotion voluptueuſe qui fait l'eſſence du plaiſir. Voilà les deux *ſaveurs* oppoſées, la *ſaveur* agréable, & la *ſaveur* déſagréable. Il y a entre ces deux extrêmes, & de plus dans chacun de ces extrêmes, des variétés ſans nombre.

Les *ſaveurs* violentes ſont pour l'ordinaire déſagréables ; & les *ſaveurs* qui ne ſont que chatouiller pour ainſi dire l'organe, ſont ordinairement agréables ; mais il faut ajouter de plus, que ces ſenſations exigent certaines diſpoſitions de l'imagination qui reçoit les impreſſions.

Toutes *ſaveurs* douces ou légeres ne ſont pas agréables, ni les âcres déſagréables ; il eſt des douceurs qu'on appelle *inſipidité*, & des âcres qu'on recherche.

En ſuppoſant même une *ſaveur* reconnue par pluſieurs pour âcre, déſagréable, on trouvera tel goût auquel cet âcre plaira beaucoup, & un autre auquel le ſucre le plus friand donnera des envies de vomir. L'imagination entre donc encore pour ſa part dans la ſenſation du goût auſſi-bien que dans toutes les autres. Pourquoi haiſſois-je jadis l'amertume du café, & qu'elle fait aujourd'hui mes délices ? Pourquoi la premiere huître que j'ai avalée m'a-t-elle fait autant d'horreur qu'une médicine, & qu'inſenſiblement ce mets eſt devenu un des plus friands ragoûts ? Cependant l'action du café & des huîtres ſur mes organes

n'a point changé, la disposition méchanique de ces organes est aussi toujours à-peu-près la même. Tout le changement est donc du côté de l'ame, qui ne se forme plus les mêmes idées à l'occasion des mêmes impressions. Il n'y a donc pas d'idée attachée essentiellement à telles ou telles impressions, au moins il n'y en a point que l'ame ne puisse changer; de-là viennent ces goûts de mode, ces mets chéris dans un pays, détestés dans d'autres; de-là vient enfin qu'on s'accoutume au désagréable, qu'on le métamorphose quelquefois en un objet de plaisir, & qu'il tombe ensuite en un objet de dégoût. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAUF, SAUVE, adj. (*Gram.*) qui est en sûreté, à qui il n'est point arrivé de dommage ou d'accident, à qui il n'en sauroit arriver. Il est sorti de cette action sain & *sauf*. Il a obtenu son bagage & sa vie *sauve*; *sauf* mon honneur, j'abandonne le reste; *sauf* à recommencer; *sauf* à se rebattre.

SAUF, (*Gram. Jurisprud.*) terme de pratique qui sert à exprimer la réserve & exception que l'on fait de quelque chose, comme quand on dit *sauf à se pourvoir*, c'est-à-dire qu'on se réserve à se pourvoir. (*A*)

SAUF-CONDUIT, (*Droit politiq.*) les *sauf-conduits* sont des conventions faites entre ennemis & qui méritent qu'on en dise quelque chose. On entend par *sauf-conduit* un privilege accordé à quelqu'un des ennemis sans qu'il y ait cessation d'armes, & par lequel on lui accorde la liberté d'aller & de venir en sûreté.

Toutes les questions que l'on propose sur les *sauf-conduits* peuvent se décider, ou par la nature même des *sauf-conduits* accordés, ou par les regles générales de la bonne interprétation.

1°. Un *sauf-conduit* donné pour des gens de guerre regarde non-seulement des officiers subalternes, mais encore ceux qui commandent en chef, c'est l'usage naturel & ordinaire des termes qui le veut ainsi.

2°. Si l'on permet à quelqu'un d'aller dans un certain endroit, on est aussi censé lui avoir permis de s'en retourner, autrement la premiere permission se trouveroit souvent inutile; il pourroit cependant y avoir des cas où l'un n'emporteroit pas l'autre.

3°. Si l'on a accordé à quelqu'un la liberté de venir, il ne peut pas pour l'ordinaire envoyer quelqu'autre à sa place; & au contraire celui qui en a permission d'envoyer quelqu'un ne peut pas venir lui-même; car ce sont deux choses différentes, & la permission doit naturellement être restrainte à la personne même à qui elle est accordée, car peut-être ne l'auroit-on pas accordée à une autre.

4°. Un pere à qui l'on a accordé un *sauf-conduit*, ne peut pas mener avec lui son fils, & un mari sa femme.

Pour les valets, quoi qu'il n'en soit fait aucune mention, on présume qu'il est permis d'en mener un ou deux, ou même davantage, selon la qualité de la personne.

6°. Dans le doute & pour l'ordinaire, le privilege d'un *sauf-conduit* ne s'éteint pas par la mort de celui qui l'a accordé; rien n'empêche cependant qu'il ne puisse, pour de bonnes raisons, être révoqué par le successeur; mais alors il faut que celui à qui le *sauf-conduit* avoit été donné soit averti de se retirer, & qu'on lui accorde le tems nécessaire pour parvenir en lieu de sûreté.

7°. Un *sauf-conduit* accordé pour aussi long-tems qu'on voudra, emporte par lui-même une continuation du *sauf-conduit*, jusqu'à ce qu'on le révoque bien clairement; car sans cela, la volonté est censée subsister toujours la même quelque tems qui se soit écoulé; mais un tel *sauf-conduit* expire, si celui qui l'avoit donné vient à n'être plus revêtu de l'emploi en vertu duquel il l'avoit donné. Voilà les principes du droit politique les plus communs sur cette matiere; cet Ouvrage ne permet pas de plus grands détails. (*D. J.*)

SAUGE, s. f. *salvia*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre supérieure est convexe dans quelques especes, & dans d'autres elle ressemble à une faucille. La levre inférieure est divisée en trois parties, relevée en bosse & non pas concave, comme dans l'ormin & la toute-bonne. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les étamines ressemblent en quelque sorte à un os hyoïde. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

SAUGE, (*Botan.*) selon Linnæus, la fleur de ce genre de plante est d'une seule feuille formée en tuyau large, applati par-dessus, & découpé par le haut en deux levres; la levre supérieure est concave, recourbée, déchiquetée dans les bords; la levre inférieure se partage en trois; les étamines sont deux filets déliés, dont l'un est caché sous la levre supérieure de la fleur, & l'autre se termine par un corps obtus qui est probablement le *nectarium*; le pistil a un germe fendu en quatre & un stile très-long; il n'y a proprement aucun fruit dans ce genre de plante, & le calice de la fleur contient dans le fond quatre semences rondelettes.

Tournefort compte dix-huit especes de *sauges*; nous décrirons ici la *sauge* ordinaire & la *sauge* pomifere de Candie.

La *sauge* ordinaire, *salvia major*, *I. R. H.* 180. a la racine dure, vivace, ligneuse, fibreuse. Elle pousse des tiges rameuses, d'un verd blanchâtre, ordinairement quarrées, revêtues de feuilles opposées, larges, obtuses, ridées, blanchâtres, ou purpurines, ou de différentes couleurs, épaisses, cotonneuses, crenelées sur les bords, spongieuses, attachées à des queues un peu longues, d'une odeur forte, pénétrante, agréable, d'un goût aromatique, amer, avec une âcreté qui échauffe la bouche.

Les fleurs naissent comme en épi aux sommets des rameaux, verticillées, formées en gueule ou en tuyau découpé par le haut en deux levres, avec deux étamines, dont la birfurcation représente assez l'os hyoïde; ces fleurs sont peu odorantes, de couleur bleue, tirant sur le purpurin, rarement blanches, soutenues sur un calice ample, formé en cornet, découpé en cinq parties, & d'une odeur extraordinaire de térébenthine. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede quatre semences arrondies, noirâtres, renfermées dans une capsule qui vient du calice.

Cette plante se cultive dans les jardins où elle fleurit communément en Juin & Juillet; ses sommités sont humectées d'une humeur glutineuse & aromatique; toutes les especes de *sauge* aiment les terres argilleuses, & sont beaucoup employées dans les cuisines.

On tire aussi des fleurs de *sauge* dans les boutiques une huile distillée, qui, mêlée avec l'esprit-de-vin, est bonne pour frotter des parties, où la circulation du sang est trop foible. On emploie utilement toute la plante dans les fomentations aromatiques.

Une des plus belles especes de *sauge* est celle de l'île de Candie, *salvia cretica*, *frutescens*, *pomifera*, *foliis longioribus incanis & crispis*, *I. R. H.*

C'est un arbrisseau fort touffu, haut d'environ deux ou trois piés; le tronc en est tortu, dur, cassant, épais de deux pouces, rousâtre, couverte d'une écorce grise, gersée, divisée en rameaux, dont les jets sont

quarrés, oppoſés deux à deux, blanchâtres, cotonneux, garnis de feuilles, oppoſées auſſi par paires, longues de plus de deux pouces ſur un pouce de largeur, chagrinées, blanchâtres, friſées, veinées, roides, dures, pointillées par-deſſous, ſoutenues par un pédicule long de ſept ou huit lignes, cotonneux & ſillonné.

Les fleurs naiſſent en maniere d'épi long d'un pié, rangées par étages, aſſez ſerrées; chaque fleur eſt longue d'un pouce ou de quinze lignes : c'eſt un tuyau blanchâtre, gros de quatre ou cinq lignes, évaſé en deux levres, dont la ſupérieure eſt creuſée en cueilleron velu, bleuâtre, plus ou moins foncé, longue de huit ou de dix lignes; l'inférieure eſt un peu plus longue, découpée en trois parties, dont les deux latérales bordent l'ouverture de la gorge qui eſt entre les deux levres; la partie moyenne s'arrondit & ſe rabat en maniere de collet, échancrée, bleu-lavé, friſée, marbrée, panachée de blanc vers le milieu.

Les étamines ſont blanchâtres, diviſées à-peu-près comme l'os hyoïde; le piſtil qui ſe courbe & ſe fourche eſt garni de quatre embryons dans ſa partie inférieure, leſquels deviennent autant de graines ovales, noirâtres, longues d'une ligne. Le calice eſt un tuyau long de demi-pouce, verd-pâle, mêlé de purpurin, découpé irrégulierement en cinq pointes, évaſé en maniere de cloche. Cette eſpece de *ſauge* a une odeur qui participe de la *ſauge* ordinaire & de la lavande.

Les jets de cette plante piqués par des inſectes s'élevent en tumeurs de neuf à dix lignes de diametre, dures, charnues, gris-cendrées, cotonneuſes, d'un goût agréable. Leur chair eſt dure, comme de la gelée; on les appelle *pommes de ſauge*. On en porte des paniers dans les marchés. Cependant, quoique cette eſpece de *ſauge* vienne fort bien dans les jardins des curieux, on n'y voit jamais de ces ſortes de pommes, parce qu'apparemment il n'y a point d'inſectes dans nos climats qui ſe ſoucient de les piquer. Il ſe peut faire que la ſeve du pays contribue à la bonté de ces ſortes de productions.

Nous n'avons que de très-mauvaiſes noix-de-galle ſur nos chênes, & ſur nos plantes pas le moindre tubercule qui ſoit bon à manger. Ceux qui ſe forment ſur l'églantier & ſur le chardon hémorrhoïdial ne ſervent qu'en médecine, encore leurs vertus paroiſſent bien ſuſpectes. (*D. J.*)

SAUGE, (*Mat. médic.*) grande *ſauge*, *ſauge* franche ou ordinaire, & petite *ſauge*, *ſauge* de Catalogne ou de Provence.

On prétend que cette plante a été nommée *ſalvia*, du mot latin *ſalvare*, comme ſi elle étoit éminemment ſalutaire. Auſſi eſt-ce une de celles à laquelle les Pharmacologiſtes ont prodigué les éloges les plus outrés. Il eſt dit, dans l'école de Salerne, que ſi l'uſage de la *ſauge* ne rend pas l'homme immortel, c'eſt qu'il n'y a point de remede contre la mort.

*Cur moriatur homo cui ſalvia creſcit in horto?*
*Contra vim mortis non eſt medicamen in hortis.*

On dit que les Chinois font tant de cas de la *ſauge*, qu'ils ne peuvent comprendre comment les Européens ſont ſi curieux de leur thé, tandis qu'ils poſſedent chez eux une plante qui lui eſt auſſi ſupérieure que la *ſauge*.

Les feuilles & les fleurs, ou plutôt les calices de la *ſauge*, & ſur-tout de la petite *ſauge* poſſedent en un degré diſtingué toutes les propriétés des ſubſtances végétales ameres, aromatiques, balſamiques.

M. Cartheuſer dit que la *ſauge* qu'il trouve avec raiſon fort analogue au romarin, *voyez* ROMARIN, contient plus abondamment que cette derniere plante des principes ſpiritueux-camphré, mais beaucoup moins d'huile eſſentielle. Cet auteur n'a retiré qu'un demi-gros, ou tout-au-plus deux ſcrupules d'huile eſſentielle d'une livre de feuilles de *ſauge*. Je crois que les calices des fleurs en donneroient davantage. Cette huile nouvellement retirée par la diſtillation eſt d'un très-beau verd; mais elle perd bien-tôt cette couleur, & devient brune ou jaunâtre. Au reſte, ce principe diſtinct de l'huile eſſentielle, que M. Cartheuſer appelle *ſpiritueux-camphre*, eſt un être pour le moins indéfini.

Les fleurs & les feuilles de petite *ſauge* ſe prennent principalement en infuſion théiforme. Cette infuſion a un goût légerement amer, aromatique, qui n'eſt point déſagréable, & elle eſt très-chargée de l'odeur propre de la plante.

Selon une ancienne opinion qui a paſſé des livres de quelques naturaliſtes dans ceux des médecins, & enſuite chez le peuple, les crapauds & les ſerpens qui ſont regardés comme des animaux très-venimeux, & qui cependant ne ſont qu'horribles; ces animaux, dis-je, aiment beaucoup à habiter ſous la *ſauge*, & ils l'infectent de leur ſouffle & de leur ſalive. On prétend, d'après ce préjugé, qu'il faut laver la *ſauge* avant que de l'employer à des uſages médicinaux. Les obſervations pour & contre cette prétention, & l'uſage qui en réſulte étant mûrement peſés, il paroît à-peu-près démontré que le danger eſt purement imaginaire.

L'infuſion de *ſauge* eſt miſe au rang des remedes les plus éprouvés contre les foibleſſes d'eſtomac, les douleurs & les digeſtions languiſſantes qui en ſont la ſuite; l'expérience & la conſidération chimique de ſa nature lui paroiſſent également favorables; mais il s'en faut bien que ces moyens de connoiſſance ſoient également avantageux aux autres propriétés qu'on lui attribue en foule, comme d'être très-bonne contre l'apoplexie, l'épilepſie, la paralyſie, les vapeurs hyſtériques, la ſuppreſſion des regles, la bouffiſſure, les fleurs blanches, les fievres intermittentes, l'aſthme, les affections vermineuſes, *&c.* en général une infuſion théiforme quelconque paroît un remede trop léger contre toutes ces maladies; & l'infuſion théiforme de *ſauge* en particulier n'étant chargée que d'un peu de principe odorant, & d'une très-petite quantité de matiere extractive qui n'eſt douée que d'une foible vertu, ſelon la remarque de M. Cartheuſer; une pareille infuſion, dis-je, ne peut fournir qu'une boiſſon à-peu-près indifférente, fort innocente, du-moins pour la plûpart des ſujets; car il faut avouer qu'il y en a de ſi *ſenſibles*, que le *tonique* le plus léger les affecte ſingulierement, *voyez* TONIQUE; & que la *ſauge* eſt un des remedes de cette claſſe qui anime le plus ſenſiblement ces conſtitutions éminemment mobiles. Si l'on peut ſe promettre des effets ſenſibles dans tous ces cas de l'uſage de la *ſauge*, il faudroit les chercher ou dans les feuilles & dans les calices ſéchés, réduits en poudre & pris dans du vin ou autre liqueur appropriée, ou dans une forte infuſion de ces mêmes ſubſtances dans le vin ou dans une doſe conſidérable de ſuc de *ſauge*: mais en ce cas, c'eſt la grande *ſauge* cultivée qu'il faut prendre; car la petite *ſauge* ſauvage qui croît en Provence ou en Languedoc, eſt aſſûrément fort peu ſucculente. Ce dernier remede, mêlé avec le miel, eſt recommandé par Aëtius contre le crachement de ſang. L'eau diſtillée de *ſauge* eſt encore un remede bien plus puiſſant que ſon infuſion théiforme: & enfin l'oleo-ſaccharum préparé avec ſon huile doit être regardé comme un remede très-actif, mais non pas comme poſſédant évidemment d'autres vertus que celles qui ſont communes aux huiles eſſentielles. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE. Tous ces remedes vraiment efficaces ſont preſque abſolument inuſités; il n'y a que la légere infuſion qui ſoit d'un uſage très-commun.

Les feuilles & les fleurs de *ſauge* ſont auſſi employées pour l'uſage extérieur ; elles entrent dans les fomentations, les lotions, les embrocations, *&c.* toniques, fortifiantes, antiputrides, & principalement dans cette compoſition magiſtrale ſi connue ſous le nom de vin aromatique. *Voyez* VIN AROMATIQUE.

La *ſauge* a auſſi quelques uſages diététiques. Il eſt très-commun, par exemple, en Languedoc de piquer avec de petits bouquets de *ſauge* le porc-frais qu'on veut faire cuire à la broche, & il paroît que la *ſauge* qui retient, malgré la longue cuite que demande cette viande, une grande partie de ſon parfum, & toute ſon amertume, corrige très-efficacement la fadeur & la qualité laxative du cochon.

Les feuilles, les ſommités fleuries ou les fleurs de *ſauge* entrent dans l'orviétan, la poudre contre la rage, l'emplâtre de bétoine, l'eau thériacale, l'élixir de vitriol, le ſirop de ſtæchas, *&c.* ſon huile eſſentielle dans le baume nervin. On prépare avec la *ſauge* une huile par infuſion & coction qui doit être rangée avec celle de ces huiles qui empruntent une vertu réelle de la ſubſtance dont on prétend les *imprégner*. Celle-ci eſt vraiment réſolutive, propre à diſſiper les douleurs, les contractions des membres, *&c.* (*b*)

SAUGUE, ſ. m. (*Marine.*) bateau pêcheur de Provence.

SAUGUES, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bas Languedoc, recette de Mende ; c'eſt encore le nom d'un gros bourg de l'Auvergne, élection de Brioude. (*D. J.*)

SAVIGNANO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans la Romagne, au bord de la Pluſſa, ſur l'ancienne voie émilienne, entre Cæſena & Rimini, à-peu-près à égale diſtance de chacune de ces villes. *Long.* 29. 43. *latit.* 44. 10. (*D. J.*)

SAVILLAN, *ou* SAVILLANS, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale de la province de même nom, ſur la riviere de Maira, entre Saluſſes & Foſſano, à 5 milles de chacune de ces places, & à pareille diſtance de Coni ; c'eſt une petite ville, mais jolie & fortifiée. *Long.* 24. 20. *latit.* 44. 30. (*D. J.*)

SAVILLANO, (*Geogr. mod.*) province d'Italie dans le Piémont ; elle eſt bornée au nord par la Carmagnole, au midi par la province de Coni, à l'orient par celle de Chéraſco, & au couchant par le marquiſat de Saluſſes. Elle eſt traverſée par pluſieurs rivieres, entre autres par le Pô même. *Savillan* eſt la capitale de cette province. (*D. J.*)

SAVIO, LE (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie. Elle prend ſa ſource dans le Florentin, entre enſuite dans la Romagne, & vient ſe perdre dans le golfe de Veniſe, environ à quatre milles au couchant ſeptentrional de Cervia. (*D. J.*)

SAULE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſalix ;* genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs étamines diſpoſées en épi. Cette fleur eſt ſtérile ; les embryons naiſſent ſur des eſpeces de *ſaules* qui n'ont pas de fleurs en épi, & deviennent dans la ſuite un fruit ou une capſule conique, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des ſemences garnies d'une aigrette. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAULE, *ſalix ;* arbre qui ſe trouve dans toute l'Europe, même dans la partie la plus ſeptentrionale de la Lapponie. Le *ſaule*, le bouleau & le pin, ſont les derniers arbres que l'on rencontre en pénétrant dans les climats glacés du nord. Aucun arbre n'a dans ſes eſpeces, qui ſont fort nombreuſes, autant de variations que le *ſaule*, en ce qui concerne la ſtature. On connoît des *ſaules* de toutes grandeurs, depuis un pouce de hauteur juſqu'à plus de ſoixante piés. Il y a des *ſaules* blancs, noirs, jaunes, verds & rouges. Il ſe trouve d'ailleurs tant de différences dans la forme & la couleur des feuilles, que toute la deſcription que l'on peut faire en général de ces arbres, ſe réduit à ce qu'ils portent des fleurs femelles ſur différens individus. Les chatons qui ſont blancs, rouges, jaunes ou bleuâtres, ſelon les eſpeces de *ſaules*, s'épanouiſſent au mois d'Avril dans les climats tempérés, & les graines qui ont été fécondes, mûriſſent & ſe diſperſent dans le mois de Juin.

Il ſeroit immenſe, & la nature de cet Ouvrage ne permet pas d'entrer dans des détails ſur chaque eſpece de *ſaule*, dont on connoît plus de ſoixante ſortes. J'en traiterai donc ſous trois différences qui les diſtinguent aſſez eſſentiellement. Les *ſaules*, les *marceaux* & les *oziers*.

Les *ſaules* ſont les eſpeces de ce genre qui prennent le plus de hauteur. Ils ſe plaiſent dans les lieux bas, & ſur le bord des eaux ; mais il ne faut pas que leurs racines ſoient tout-à-fait dans l'eau. Ces arbres ſe multiplient de plançons de la groſſeur du poignet & de la hauteur de huit ou dix piés : on les place dans des trous de la profondeur d'environ deux piés, & à cinq ou ſix de diſtance, après qu'on a formé ces trous à coups de maillet avec un pieu armé de fer. Comme le plançon ne remplit pas le trou exactement, on acheve de le remplir avec de la terre meuble qui facilite la repriſe. Cette plantation ſe fait au printems, immédiatement après les gelées. Nul autre ſoin enſuite que de l'élaguer les deux premieres années. Comme l'objet d'une telle plantation eſt de ſe procurer des perches & des échalas, on étête les *ſaules* tous les trois ou quatre ans à la ſortie de l'hiver. Il faut avoir ſoin de couper les perches le plus près de la tête de l'arbre qu'il eſt poſſible, afin d'empêcher qu'il ne s'y forme des abreuvoirs qui accourciſſent beaucoup la durée de l'arbre. Le *ſaule* croît très promptement, mais pas encore auſſi vîte que le marceau. Il s'éleve à 60 ou 70 piés, mais il ne profite guere que pendant 25 ans.

Quelque mépriſable que ſoit le *ſaule* par la petite qualité de ſon bois, les anciens lui faiſoient l'eſtime de le mettre au troiſieme rang des arbres utiles, relativement au profit qu'on retire des biens de campagne. Le bois de *ſaule* eſt blanc, gras, rebours & fort tendre. Les troncs gros & ſains de cet arbre peuvent ſervir à faire des planches, que l'on emploie comme celles du tilleuil & du peuplier ; mais quand les *ſaules* ſont creux & pourris dans le cœur, on les coupe par tronçons qui font un bois de chauffage paſſable, après les avoir laiſſé ſécher pendant ſix mois. Les arbres qui ſont têtards donnent des branches que l'on coupe tous les trois ou quatre ans, & qui ſervent à faire des perches & des échalas. On les pele dans le tems de la ſeve, & on les laiſſe ſecher pendant un an à l'abri pour leur donner un peu plus de durée. Les Sculpteurs font quelque uſage du bois de *ſaule ;* les Peintres & les Graveurs en tirent quelque ſervice pour tracer leurs eſquiſſes ; les Orfevres pour polir l'or & l'argent, & les Salpétriers pour la poudre à canon. On peut s'en ſervir auſſi pour aiguiſer les outils tranchans. Ce bois pourri eſt excellent pour la culture de quelques plantes & arbriſſeaux qui ne peuvent végeter que dans une terre fraiche dénuée de force & de ſubſtance ; & les feuilles de l'arbre trempées dans l'eau & répandues dans la chambre d'un malade, en rafraîchiſſent l'air d'une façon ſinguliere.

Le *marceau* ne s'éleve qu'à 25 ou 30 piés. Il differe des *ſaules* & des oziers par ſa feuille, qui eſt beaucoup plus large. Cet arbre eſt de la nature des amphibies ; il ſe plait dans les lieux bas & humides, & il ne réuſſit pas moins bien dans les terreins élevés, où il ne craint que le ſable vif & la craie pure. De toutes les eſpeces de *ſaules*, c'eſt celle qui peut le mieux ſe paſſer d'humidité ; & c'eſt peut-être de tous les arbres celui qui vient le plus vîte, qui ſe multiplie le plus aiſément, qui fournit le plus de bois, &

qu'on peut couper le plus ſouvent. On dit communément en Angleterre, qu'on achete le cheval avec le marceau avant qu'on puiſſe acheter la ſelle avec le chêne. On peut multiplier le marceau de ſemence, & même c'eſt un excellent moyen pour favoriſer les ſemis de chêne, & d'autres arbres du premier ordre, parce qu'il abrite les jeunes plants pendant l'hiver, & qu'il entretient la fraicheur du terrein pendant l'été. Il faut faire cueillir les graines du marceau au mois de Juin, qui eſt à-peu-près le tems de leur maturité, & les faire répandre tout ſimplement ſur le terrein qu'on veut mettre en bois ſans aucune culture préalable, ni même ſans rien ôter des herbes ni des buiſſons qui peuvent s'y trouver. Il eſt vrai que pour ſemer de cette façon avec quelque ſuccès, il ne faut pas ménager la graine. Une autre maniere de le multiplier, c'eſt de prendre des boutures de cet arbre, d'environ un pié & demi de longueur, que l'on pique diagonalement en terre, & ſi profondement, que le deſſus de la bouture ſe trouve s'il eſt poſſible, au niveau du ſol. Le bois de trois ou quatre ans eſt le meilleur pour remplir cet objet; le bois de deux ans eſt encore paſſable; mais celui d'un an eſt de la moindre qualité. Cette opération ſe peut faire pendant tout l'hiver, quand il ne gele pas & que la terre eſt meuble. On peut couper le marceau tous les quatre ou cinq ans, & ſa couche dure ordinairement cinquante ans, pourvû qu'on ait ſoin de le couper rès-terre, en talus, & fort uniment. Cet arbre eſt excellent pour garnir un tailli, & il croît à merveille parmi les chênes, les chataigners, les charmes, *&c.*

Le bois du marceau ſert à faire des cercles, des perches & des échalas; il eſt auſſi très-propre à faire du charbon, qui s'enflamme aiſément, & que l'on emploie dans la compoſition de la poudre à canon.

*L'oſier.* On doit entendre ſous ce nom toutes les eſpeces de petits *ſaules* qui croiſſent le long des rivieres, & qui peuvent ſervir aux ouvrages de Vannerie. On en connoît de plus de douze ſortes, mais il n'y en a que quatre dont on faſſe cas, qui ſont le *rouge*, le *noir*, le *verd*, que quelques gens appellent le *blanc*, & le *jaune*, ou *doré*. Le grand profit qu'on peut retirer de ces arbriſſeaux doit engager à les cultiver. On trouve dans le journal économique, mois de Mai 1758, un mémoire intéreſſant à ce ſujet. Il m'a paru que l'auteur a écrit d'après ſon expérience, & qu'il a vû avec intelligence. Voici en ſubſtance ce qu'il dit des différens oſiers. Cet arbriſſeau ſe plaît dans preſque toutes ſortes de terreins, pourvû qu'ils ſoient un peu argilleux, & que le fond en ſoit bon. Il ſe plaît ſur-tout le long des rivieres dont les bords ſont peu élevés. On peut le multiplier ou de bouture, qui eſt la façon la plus uſitée, ou de ſemence, qui eſt la meilleure méthode, parce que les oſiers venus de graine, s'enracinent plus profondément, & ſont de plus longue durée que ceux élevés de bouture. Voici la maniere de les ſemer: après avoir mis le terrein en bonne culture, on y fait des ſillons à quatre piés de diſtance les uns des autres, & on y ſeme au mois de Mars la graine d'oſier, que l'on recouvre de deux pouces de terre fort menue, & qui leve bientôt après. Cette premiere année exige des ſoins qui ſont de ſarcler ſouvent, de faire deux labours & de ne laiſſer qu'un plant, ou deux tout au plus, à la diſtance d'un pié; mais rien à leur retrancher pour lors, ce ne ſera qu'après la ſeconde année qu'on pourra les couper rès-terre. Cette premiere recolte ſera de très-petite valeur: il en ſera de même à-peu-près des deux autres; ce n'eſt qu'à la quatrieme que l'oſeraie commence à donner un bon produit; mais elle ne ſera dans toute ſa force qu'à huit ou neuf ans. Comme il eſt difficile de ramaſſer à-propos la graine d'oſier, & qu'il vient plus lentement de graine que de bouture, c'eſt ce qui fait préférer ce dernier moyen, dont voici le procédé. On coupe les boutures de deux piés de longueur, on les enfonce à moitié dans la terre à la diſtance d'un pié par rangées, qui en ont trois ou quatre d'intervalle; & il eſt même indifférent de planter les boutures par le gros ou par le petit bout, elles pouſſent & font racines également bien. Le mois de Janvier eſt la ſaiſon favorable pour couper les oſiers; & la bonne maniere de le faire eſt de laiſſer de la longueur du doigt les bouts tenans à la ſouche, pour les recouper enſuite après les gelées; avec cette attention pourtant de ne pas les recouper trop courts, par le tort que cela pourroit faire à la ſouche; mais il faut ſur-tout que cette ſouche ſoit toujours en terre, & non pas élevée, comme on le pratique ſouvent avec deſavantage. Lorſqu'on taille l'oſier à-fait, on ne doit laiſſer qu'un demi pouce de hauteur à chaque brin; & comme il aura fallu détourner la terre pour opérer, il faudra en recouvrir ſa ſouche de l'épaiſſeur d'un pouce ſeulement, pour empêcher le deſſéchement du bois. Un autre ſoin de culture ſera d'élaguer au mois de Juin les menues branches qui viennent au-deſſus des rejettons, & qui les rendroient défectueux; mais l'une des principales attentions ſera de garantir les ozeraies des approches du bétail qui en eſt fort friand, & qui y cauſeroit en peu de tems de très-grands dommages.

L'oſier verd ou blanc, & l'oſier jaune ou doré, ne ſont proprement qu'une même eſpece, car le verd devient quelquefois jaune, cela dépend de la nature du terrein où il croît; ſi la terre eſt graſſe & humide, il devient verdâtre, en pouſſant de fortes baguettes qui ne ſont propres qu'à de gros ouvrages; au-lieu que ſi on le met dans une terre légere, qui ſoit humide au printems & ſeche en automne, il y prendra cette couleur jaune qui le fait préférer aux autres oſiers; les terres blanches & argilleuſes, & les terres maigres propres à la vigne, peuvent encore lui convenir; il y devient très-ſouple & bien doré, mais il y jette peu de bois; il faut une attention de culture particuliere à cet oſier, c'eſt de ne le labourer qu'à la profondeur de deux ou trois pouces ſeulement, pour ôter les mauvaiſes herbes.

Après l'oſier jaune, l'oſier rouge eſt le plus eſtimé, il exige moins de ſoins, on peut lui donner des labours plus profonds ſans qu'il y ait à craindre pour ſa couleur ni pour ſa qualité; on peut l'élever ſur le bord des foſſés, & dans tous les terreins propres à la vigne. Les oſiers rouges, les verds & les jaunes ſont préferés par les tonneliers à l'oſier noir qui eſt trop fin & qui a moins de corps, & ils font encore plus de cas de l'oſier rouge que du jaune, parce qu'il eſt plus ſouple & de plus longue durée; mais comme cet oſier rouge eſt inégal dans ſa groſſeur, & qu'il ne donne pas tant de relief à l'ouvrage que le jaune, c'eſt ce qui fait qu'on employe ce dernier de préférence, pour les futailles qui ſont à vendre, & ſur-tout celles qu'on envoye à l'étranger.

Pour mettre en état de vente les oſiers qui ſont propres aux ouvrages des tonneliers, on les fend durant l'hiver, pendant qu'ils ſont verds & ſouples; car s'ils étoient ſecs, ils fendroient mal, & s'ils étoient en ſéve, l'écorce ſe détacheroit, ce qui feroit un inconvénient, attendu que l'écorce fortifie & fait durer la ligature; la fente de l'oſier ſe fait avec un petit coin de bois qui a trois ou quatre carnes, & qui ſert à partager le brin d'oſier en autant de parties; mais il vaut mieux le fendre en trois, que de le partager en deux, ni en quatre, parce que l'ouvrage ſe fait plus aiſément, & qu'il a plus de propreté; on a ſoin enſuite de faire pluſieurs claſſes des oſiers, ſelon leur longueur, leur groſſeur, & leurs eſpeces différentes; enfin, on les met par paquets ou poignées de vingt-cinq brins chacune, ou ſoixante &

quinze parcelles, & on les vend au millier qui forme une botte compoſée de quarante poignées. Outre le grand ſervice que les tonneliers tirent de l'oſier, on en fait grand uſage pour les vignes & dans les jardins; mais quand on emploie l'oſier pour lier les cerceaux, il faut le faire tremper dans de l'eau bouillante: les vers ne s'y mettent pas, il pourrit moins vîte, il eſt plus ſouple, moins caſſant, & il vaut mieux du double que quand on le fait tremper dans l'eau froide.

L'oſier noir eſt le moins convenable pour les ouvrages du tonnelier, parce qu'il eſt trop menu & qu'il n'a pas aſſez de corps; mais d'autre côté, c'eſt ce qui le fait préférer par les vanniers, pour leurs ouvrages de propreté, parce que les brins de l'oſier noir ſont déliés & fort égaux; ils ſe ſervent auſſi de l'oſier rouge, pour les ouvrages deſtinés à la fatigue, parce qu'il eſt gros, ſouple, fort & égal; à d'autres égards les vanniers emploient toutes les autres eſpeces d'oſiers & de ſaules, quoique le bois en ſoit caſſant; mais pour cette deſtination on ne les coupe que quand la ſeve eſt en mouvement, pour avoir plus de facilité d'en lever l'écorce, après quoi on les fait ſecher & on fait de groſſes bottes, afin de les entretenir droits.

La culture des oſiers peut être très-avantageuſe; il s'en fait une grande conſommation par les jardiniers, les vignerons, les tonneliers & les vanniers; le commerce en eſt fort étendu, & on aſſure que dans les pays de grands vignobles, comme en Bourgogne & en Guienne, on peut retirer mille écus de revenus d'un arpent d'oſeraie. Juſqu'ici les faits concernans les oſiers ont été extraits du mémoire que j'ai cité; mais voici ce qu'on peut y ajouter. Le voiſinage des grands arbres nuit aux oſiers, & l'ombrage de ceux-ci, qui eſt pernicieuſe aux grains, eſt très-profitable aux prairies; il ne faut de labour aux oſiers qu'à proportion qu'on juge qu'ils en ont beſoin, car quand le fonds eſt bon, il arrive ſouvent qu'il ne faut les cultiver que tous les deux ou trois ans, parce que ſi on les labouroit plus ſouvent, ils prendroient trop de force & de groſſeur. Quand une oſeraie ſe dégarnit, le peuplement s'en fait en recouchant peu-à-peu les branches voiſines les plus fortes; on peut greffer l'oſier ſur le ſaule, il devient par-là d'un plus grand rapport, & il n'eſt point expoſé aux atteintes du bétail; la greffe en flute eſt la plus convenable pour cet objet, & on doit la faire à la fin de Mars, ou au commencement d'Avril; on peut couper les oſiers dès l'automne, il faut pour cela que la feuille ſoit tombée, ce qui arrive ordinairement vers les premiers jours de Novembre; car s'ils étoient encore chargés de feuilles, ils ſeroient ſujets à noircir & à ſe rider, ce qui les mettroit beaucoup en non-valeur.

Toutes les eſpeces de *ſaules*, de marceaux & d'oſiers, font une défenſe très-avantageuſe pour garantir le bord des héritages qui ſont voiſins des rivieres; mais les oſiers ſur-tout dont les racines tracent & pullulent conſidérablement.

Les feuilles de *ſaule* peuvent ſervir à la nourriture du menu bétail pendant l'hiver; elles ſont ſur-tout profitables aux agneaux & aux chevreaux; toutes les parties de cet arbre ont quelques propriétés pour la médecine, mais très-particulierement celle d'être rafraîchiſſantes juſqu'au point d'éteindre les feux naturels & même d'infliger la ſtérilité. *M. d'Aubenton le ſubdélégué.*

Saule, (*Mat. méd.*) l'écorce, les feuilles, & les chatons de cet arbre, ſont mis au rang des remedes rafraîchiſſans & aſtringens; on fait entrer quelquefois ces matieres dans les bains & les demi-bains médicamenteux, mais certes aſſez inutilement. Les remedes tirés du *ſaule* ſont fort peu en uſage, & vraiſſemblablement doivent être peu regrettés; la vertu principale & ſpéciale que les auteurs leur attribuent, c'eſt de réprimer le penchant à l'amour, & la faculté de le ſatisfaire. Supposé que cette vertu fût réelle, ce ne ſeroit pas encore là de quoi mettre le *ſaule* en crédit. (*b*)

Saulge Saint, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt méchant bourg de France, en Nivernois, ſitué dans un vallon couvert de montagnes boiſées. Il y a dans ce bourg un prieuré de l'ordre de S. Benoît.

*Tixier*, (Jean) en latin *Raviſius Textor*, bon humaniſte du xvj ſiecle, étoit natif de ce bourg. Il devint recteur de l'univerſité de Paris, où il mourut en 1522. On a de lui des lettres, des dialogues, des épigrammes, & quelques autres opuſcules en latin, qui ne ſont pas encore tombés dans le diſcrédit.

Saulgen, *ou* Sulgen, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, chef-lieu du comté de même nom, au midi du Danube. (*D. J.*)

Saulieu, (*Géog. mod.*) *Sidoleucum*, ou *Sedelaucum*, en latin moderne; ville de France dans la Bourgogne, chef-lieu d'un baillage de même nom, dans l'Auxois, à 5 lieues au ſud-oueſt de Sémur, à 15 au couchant de Dijon, ſur la route de Lyon à Paris. Il y a une collégiale, un petit collége, & quelques communautés religieuſes. Cette ville eſt la ſeizieme qui députe aux états de la province; l'évêque d'Autun en eſt comte & ſeigneur. *Longit. 21. 54. latit. 47. 17.*

*Savot*, (Louis) ſavant médecin & célebre antiquaire, naquit à *Saulieu*, vers 1579. Il ſe deſtina d'abord à la chirurgie, & vint à Paris à l'âge de 20 ans, pour s'y rendre habile; mais il pouſſa bientôt ſes vues plus loin, & prit des degrés en médecine; enfin il laiſſa la médecine pour l'architecture, & s'y diſtingua; il mourut vers 1640. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. un diſcours ſur les médailles antiques, *vol. in-4°.* très-eſtimé. 2°. L'architecture françoiſe des bâtimens particuliers, dont les meilleures éditions ſont celles de Paris, avec les notes de François Blondel, en 1673 & 1685. 3°. Le livre de Galien, de l'art de guérir par la ſaignée, traduit du grec, avec un diſcours préliminaire ſur la ſaignée. (*D. J.*)

Sault la, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Champagne; elle vient des frontieres de Lorraine, paſſe par Vitri-le-brulé, dans le Pertois, & ſe jette peu après dans la Marne. (*D. J.*)

Sault *pays de*, (*Géog. mod.*) petit pays de France dans le Languedoc, au diocèſe d'Alet; ce pays a un baillage royal, qui reſſortit à la ſénéchauſſée de Limoux; ſon chef-lieu eſt Eſcouloubre, qui étoit un poſte important pour couvrir les frontieres, avant la conquête du Rouſſillon. (*D. J.*)

Sault, *la vallée de*, (*Géog. mod.*) en latin *Saltus*, petite vallée en Provence, dans le bailliage d'Apt, auquel elle eſt jointe, mais ſoumiſe pour le ſpirituel au diocèſe de Carpentras. Cette vallée eſt ſituée au pié d'une haute montagne, appellée le *mont-Ventoux*, & eſt compoſée d'un bourg & de trois villages.

Cette ſeigneurie eſt une des plus grandes terres de la Provence, & dont l'ancienne indépendance eſt la moins douteuſe; on ne voit point que ſes anciens ſeigneurs, qui étoient de la maiſon d'Entravennes d'Agoult, ayent reconnu les comtes de Provence ou de Forcalquier; ils prétendoient n'avoir aucun ſupérieur au temporel; le premier qui ſe ſoumit au comte de Provence, fut Iſuar d'Entravennes, qui fit volontairement hommage à Charles II. roi de Sicile, comte de Provence, pour s'attirer ſa protection. C'eſt pour cela que la *vallée de Sault* eſt encore comptée de nos jours entre les terres adjacentes qui font un corps ſéparé du comté de Provence.

*Sault* a porté le titre de ſeigneurie ou baronnie, juſqu'à

juſqu'à Charles IX. qui en 1562, l'érigea en comté, en faveur de François d'Agoult de Montauban; cette ſeigneurie a paſſé par caſcade dans la maiſon du maréchal de Villeroi, fils de Magdelaine de Créqui, au droit de laquelle cette maiſon poſſede à préſent le comté de *Sault*. (*D. J.*)

SAUMACHE, SAUMALT, qui eſt un peu ſalé; on dit, une eau *ſaumache*, une fontaine *ſaumache*.

SAUMON, SAULMON, *Salmo*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichyolog.*) poiſſon de mer que Rondelet a mis parmi les poiſſons de riviere, parce que l'on pêche plus de *ſaumons* dans les rivieres qui aboutiſſent à la mer, que dans la mer même. On donne le nom de *taçons* aux jeunes *ſaumons*, & celui de *beccards* aux femelles. Le *ſaumon* en général, eſt couvert de petites écailles rondes, il a le dos d'un bleu obſcur, & le ventre d'une couleur blanche argentée; la machoire inférieure eſt un peu courbée en haut, les yeux ſont grands, il y a ſur la tête de petites taches rondes, comme ſur le reſte du corps, & celles de la femelle ſont plus grandes que celles du mâle; les machoires & la langue ſont garnies de dents longues & aiguës; le *ſaumon* a deux nageoires près des ouies, deux ſur le ventre, une au-deſſous de l'anus, une grande ſur le dos, vis-à-vis les deux du ventre, & une petite près de la queue; celle-ci & celle de l'anus ſont graſſes & un peu charnues; la nageoire qui termine la queue, eſt fort large; la chair de ce poiſſon eſt très-nourriſſante & blanchâtre, elle devient rouge en cuiſant, ou lorſqu'elle eſt ſalée. Les taçons reſſemblent beaucoup aux truites; il eſt même difficile de les diſtinguer les uns des autres quand ils ſont de la même groſſeur. Rondelet, *hiſt. des poiſſons de riviere, chap. j.* *Voyez* POISSON.

SAUMON, (*Pêche du ſaumon.*) les rets à *ſaumons* ſont compoſés de fort gros fil; les mailles en ont trois pouces en quarré; le rets eſt long de 25 à 30 braſſes, & a quatre piés de chute ſeulement; il eſt amarré ſur des piés ou pieux de bois, hauts de ſix piés & enfoncés du tiers dans le ſable, & diſtans de trois piés l'un de l'autre, enſorte que le filet ſédentaire croiſe la marée, en traverſant une gorge ou lit de riviere.

Les pêcheurs qui s'en ſervent, ne pêchent que d'ebe, le poiſſon ſe maille quelquetois; on ne tend ces ſortes de filets que de morte eau, parce que les grandes marées auroient bientôt deſſablé les pieux.

On ne pêche le *ſaumon* que quand il a monté dans la riviere; & lorſque les pêcheurs s'apperçoivent au mouvement du filet, que le poiſſon a touché, ils le prennent avec le havenel; cette pêche qui eſt ſédentaire & arrêtée, ne peut faire aucun tort, comme font les pêches traînantes de la dreige, *&c.*

La pêcherie de *ſaumon* ſituée ſur la riviere de Blanel, dans le reſſort de l'amirauté de Vannes, eſt compoſée de neuf tonnes & demie, en pieux & maçonnerie, formée de même que les avant-becs des ponts, pour rompre & couper le courant de l'eau; ces cinq tonnes, qui ſont à la rive du o. n. o. appartiennent au prince de Guemenée, & les quatre & demie qui ſont à la rive de l'e. ſ. e. & joignant ledit moulin, appartiennent à la dame abbeſſe; au milieu de ces tonnes, il y a un trou commun, qui ſépare celles de ces deux propriétaires; ce trou eſt de la largeur de dix piés, & ne doit être clos de quoi que ce ſoit, mais toujours ouvert afin de tenir libre le milieu de la riviere.

Entre chaque tonne ſont placés des pieux avec des couliſſes, pour y mettre des rateliers ou claies de bois, formées comme les échelles, de deux piés environ de largeur; les bâtons n'y laiſſent qu'un intervalle d'un pouce & demi; il y a ſix ou ſept de ces rateliers entre chaque tonne, les rateliers ſont garnis entierement d'échelons, excepté les deux qui joignent chaque tonne, qui ont au bas un petit ſac, poche, verveux, ou guideau de rets, d'une braſſe de long, de dix-huit pouces de hauteur, qui ſe tient naturellement ouvert par le courant de l'eau par où entre le poiſſon; ces raux & les rateliers ſont doubles & éloignés les uns des autres d'environ trois piés, avec de ſemblables poches au bas des rateliers qui joignent les tonnes, pour pouvoir pêcher également de marée montante & deſcendante, enſorte que le poiſſon qui eſt une fois entré dans cet intervalle, n'en ſauroit plus abſolument ſortir, & y reſte enfermé comme dans un réſervoir.

On pêche des *ſaumons* & des truites depuis Noël, juſqu'à la Pentecôte; la ſaiſon où elles ſe prennent en plus grand nombre ou en plus grande abondance, eſt depuis le commencement du carême juſqu'à Pâque; quand les eaux du blanc couvrent la chauſſée du trou commun, ces pêcheries ne peuvent plus rien prendre, parce que le poiſſon s'échappe aiſément pour monter plus haut, ſuivant ſon inſtinct naturel.

Les ſacs des guideaux qui y ſervent, les mailles qui les compoſent, ont à l'entrée qui eſt amarrée au-bas des rateliers, vingt-ſept lignes en quarré, enſuite vingt-quatre, vingt-deux en diminuant; enſorte que celles qui ſont à l'extrémité du ſac, n'ont au plus que dix lignes en quarré: ce qui eſt d'autant plus abuſif, que ces mailles étant compoſées de gros fils, ſe reſſerrent de telle maniere, quand elles ſont mouillées, qu'il n'eſt pas poſſible que quoi que ce ſoit en puiſſe échapper. *Voyez les figures dans nos Planc. de pêche.*

Il y a encore une autre ſorte de pêcherie qu'on peut conſidérer comme un grand gor ou bouchot, qu'on établit dans les rivieres; elle eſt compoſée de deux ailes ou murailles conſtruites de pieux & de clayonnage, comme ſont celles des bouchots; au milieu il y a un intervale aſſez large pour que les bâtimens qui remontent, puiſſent paſſer librement durant le tems de la pêche, qui eſt celui de la ſaiſon des aloſes & des *ſaumons*: cet intervalle eſt clos d'un rets ſemblable aux filets ou ſeines dérivantes, dont ils ſe ſervent pour cette pêche, comme font tous les autres pêcheurs dans les embouchures des rivieres, où ces deux ſortes de poiſſons abondent; on leve le ret pour faire paſſer les bateaux qui remontent.

Cette pêcherie n'arrête d'elle-même aucun poiſſon, mais ſeulement les empêche de monter plus haut; & ceux qui ont le droit de la pêcherie, font la pêche dans l'eſpace que le droit de pêcherie prohibitive leur a accordée.

Les mailles du filet qui clôt la pêcherie dans le tems que s'en fait la pêche, qui dure du mois de Février juſqu'en Juin, & de ceux qui ſervent aux pêcheurs, ſont de trois échantillons; les plus larges ont vingt-ſept lignes en quarré, les autres vingt-cinq, & les plus ſerrées vingt-deux lignes au plus. *Voyez les Planches de pêche.*

Voici encore la deſcription d'une pêcherie de *ſaumons* établie à Châteaulin, dans le reſſort de l'amirauté de Quimper en Bretagne. La marée monte juſqu'au pié de la pêcherie, & ſe fait même encore ſentir au-delà; il y a trois ouvertures fermées de barrots éloignés de 10 à 20 lignes les uns des autres.

La pêcherie eſt compoſée d'une écluſe ou chauſſée de pierre, qui barre toute la riviere, à l'exception d'un petit paſſage qui eſt du côté de la côte à l'o. Au milieu il y a encore une ouverture pour les bateaux-pêcheurs, & par laquelle les *ſaumons* entrent auſſi dans la pêcherie.

On fait à Châteaulin la pêche du *ſaumon* de deux différentes manieres: la premiere ſe fait ſans aucun ſoin dans le gore ou le coffre de pêcherie: & l'autre, entre la chauſſée de la pêcherie, avec bateau, tant au-deſſus qu'au-deſſous du pont de la ville, juſqu'à

l'écluſe qui eſt éloignée du pont de cent toiſes environ.

La digue de bois & pierres ou eſtocades de la pêcherie traverſe la riviere d'une rive à l'autre ; elle eſt formée de pieux qui ſe nomment *poulains ;* ils exhauſſent la chauſſée aſſez haute, pour qu'elle puiſſe s'élever, enſorte qu'il reſte ſept à huit piés de hauteur au-deſſus du niveau des plus baſſes marées.

Sur la tête des poulains ſont placées en talut en forme d'arboutant, de groſſes ſolives ou poutrelles que l'on nomme *jumens*; elles ont quinze à vingt piés de longueur; elles ſont appuyées encore ſur un talut de pierre, arrêtées par le haut par des ſolles longuerines ou longs bordages de trois pouces d'épaiſſeur, de différentes largeurs ; il y en a trois ſemblables par le bas ; les pieux des poulains & les jumens ſont éloignés de 18 à 24 pouces l'un de l'autre. La tête des jumens avance au-delà de celle des poulains d'environ trois piés, pour empêcher par cet avance les *ſaumons* qui viennent au bas de la pêcherie, de ſe pouvoir élancer au-deſſus.

Le talut de la digue qui eſt expoſé au courant de la riviere, eſt garni du pié juſqu'au-deſſus, de clayonnage ou de claies de ſix piés de long, de trois de large; on en met trois ou quatre l'une ſur l'autre; le pié de ce clayonnage qui tombe au-bas de la digue, y eſt arrêté par les pierres qui ſont au-bas du talut: ces claies ne durent ordinairement que deux années, à moins qu'elles ne ſoient plutôt emportées par les lavaſſes, comme il arrive quelquefois. Il faut juſqu'à cent douzaines de ces claies pour garnir le talut de cette digue : ce clayonnage en eſt la conſervation.

Il y a au milieu de cette digue une ouverture fermée ſeulement de claies ou d'échelles à claires voies, comme on l'a obſervé ci-devant dans les autres pêcheries, pour donner lieu à l'écoulement des eaux & au paſſage du frai du *ſaumon* qui cherche à ſe jetter à la mer, & à ceux qui y veulent retourner après avoir frayé : cette largeur reſte ouverte dans le même tems que celle des chauſſées & tonnes de pierres.

Le *ſaumon* qui veut monter, & qui ne trouve aucun paſſage le long de cette digue, la cottoie ; comme ſon inſtinct le porte alors à remonter, il cherche toujours juſqu'à ce qu'il ait trouvé une iſſue ; il y a au bout de la digue du côté de l'eſt, un coffre, boutique ou goret; il peut avoir environ un pié de largeur & 10 de long; il eſt enfoncé d'environ les $\frac{2}{3}$ dans l'eau ; il n'y a à la boutique qu'un ſeul trou de 18 pouces d'ouverture en quarré placé au plus bas du coffre ; il eſt armé de fer, & les bouts qui en ſont formés en pointe, ſe reſſerrent, enſorte qu'il ne reſte au plus que le paſſage d'un gros *ſaumon*, qui n'y peut même encore entrer qu'en forçant un peu les pointes du guide, qui prête & ſe remet enſuite. Les pêcheurs nomment cette garniture le *guide* ou *guidau*, parce qu'il conduit le poiſſon, qui entre auſſitôt qu'il l'a trouvé, & qui ne peut plus ſortir de la boutique, quand il y eſt une fois entré, parce qu'il eſt arrêté par les pointes du guideau; on le retire de ce réſervoir d'abord que l'on s'apperçoit qu'il y eſt entré ; les pêcheurs, pour les y pêcher, ont un haveneau emmanché, dont le ſac eſt formé de mailles, qui ont dix-huit, dix-neuf & vingt lignes en quarré; on y pêche quelquefois vingt, trente & quarante *ſaumons* d'une ſeule marée ; on porte ces *ſaumons* à Rennes, Saint Malo, Breſt & autres villes de la province, & même juſqu'à Paris, quand la ſaiſon le permet ; les frais du tranſport ne ſont pas un obſtacle à ce commerce, par la vente avantageuſe qu'on en fait ; il y a eu quelques années où l'où en a pris une quantité telle que tous frais faits, le propriétaire de la pêcherie en a eu plus de dix mille livres net de profit, ainſi qu'il l'a lui même aſſuré. *Voyez les figures dans nos Planc. de pêche.*

La deuxieme eſpece de pêche ſe fait entre la chauſſée & la digue, avec deux bateaux, dans chacun deſquels ſont deux hommes, dont l'un nage, & l'autre tient une perche de deux à trois braſſes de long ferrée par le bas; à cette perche eſt amarré un filet en forme de ſac, de chalut ou ret traverſier, ſans flottes par la tête, ni pierres, ni plomb par le pié; ſon ouverture par le haut de la gueule a environ cinq braſſes ; le bas de la même ouverture en a quatre; les côtés ont ſix braſſes de longueur, & le fond du ſac en a autant; les mailles du ret dont il eſt compoſé, ſont de la grandeur de celle du haveneau, dont on ſe ſert pour faire la pêche dans le coffre : ce ſont les mêmes mailles que celles des ſeines dérivantes pour la pêche de l'aloſe & du *ſaumon* dans les rivieres où l'on en fait la pêche; au coin du fond du ſac eſt amarrée une petite cordelette que l'on nomme *guide*, que l'un des pêcheurs qui tient la poche preſſe dans l'index de la main droite, & que l'autre tient dans celui de ſa gauche; les deux bateaux ne ſont éloignés l'un de l'autre que de trois braſſes au plus, ils vont de conſerve: & quand l'un d'eux s'apperçoit par ſa cordette ou guide, qu'il y dans le filet du poiſſon de pris, ce qu'il ſent dans l'inſtant par le mouvement extraordinaire que le *ſaumon* fait faire au filet en s'agitant quand il eſt arrêté, il avertit auſſitôt le pêcheur de l'autre bateau ; ils relevent alors chacun leur pêche en même tems; ils ſe rapprochent, & retirent le poiſſon de leur pêche par l'ouverture du ſac qu'ils mettent auparavant dans leurs bateaux; ils tuent le *ſaumon* en le retirant, & recommencent enſuite la pêche.

Cette pêche ne ſe peut faire que de jour ſeulement, les pêcheurs traînant ainſi leur filet par fond, parce que le *ſaumon* qui monte, ne paroît guere au-deſſus de l'eau, qu'il refoule aiſément, étant alors dans ſa force ; au contraire quand il retourne à la mer, & qu'il eſt alors énervé de l'opération du frai, il s'en retourne en troupe; & comme il n'a point de force, il ſe laiſſe emporter par le courant de l'eau, & nage à ſa ſurface.

Le tems de la pêche du *ſaumon* à Châteaulin, eſt depuis le mois d'Octobre ou au commencement de Novembre juſqu'à Pâques qu'on prend ce grand poiſſon ; depuis Pâques juſqu'à la S. Jean, qu'on la continue encore; on ne pêche guere alors que le *ſaumon* que les pêcheurs bretons nomment *guenie*, qui eſt gris, ou jeune *ſaumon* de l'année ; au commencement de Juillet on tient les vannes des écluſes ouvertes, pour laiſſer au *ſaumon* la liberté de monter.

Les rivieres où les *ſaumons* & les truites abondent, ne ſont ordinairement point poiſſonneuſes, parce que les *ſaumons* mangent les autres poiſſons, & s'en nourriſſent; ils ſont même ſi voraces qu'ils s'entremangent.

Rien ne fait plus de tort à la pêche de ce poiſſon que la ſaiſon où les riverains mettent rouir leurs chanvres ; les eaux empoiſonnées en chaſſent tous les poiſſons, qui n'y reviennent qu'après que ces eaux corrompues ſe ſont écoulées.

*Deſcription de la pêche des ſaumons & des truites avec grands verveux.* La pêche des *ſaumons* & des truites ſe fait encore dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs qui la pratiquent font cette pêche avec de grands verveux, que les Picards nomment *vergneuls* ou *vergneux*, dont l'ouverture eſt d'une braſſe environ ; ils en placent quatre à cinq côte-à-côte, enſorte que ces inſtrumens barrent toute la riviere, & l'ouverture eſt expoſée au courant; ainſi ils ne pêchent ces poiſſons que lorſqu'ils deſcendent pour aller à la mer, à-moins qu'ils ne les retournent pour pêcher de marée montante.

Les verveux ſont tenus ouverts, au moyen de plu-

ſieurs cercles, à chacun deſquels il y a un goulet par lequel le poiſſon entre dans le corps du verveux, & d'où il ne peut plus ſortir lorſqu'il y eſt une fois entré; ils nomment ces goulets *moille*.

SAUMON, (*Epicier.*) eſt un vaſe oblong, terminé aux deux bouts par deux eſpeces d'ouïes de *ſaumon*, ce qui lui a donné le nom de *ſaumon*; les Epiciers s'en ſervent pour fondre la cire de leurs bougies. *Voyez les Pl.*

SAUMON, *terme de Plombier*, eſt une eſpece de bloc ou maſſe de plomb, qui n'a encore reçu d'autre façon que celle qu'on lui a donnée par la fonte en ſortant de la mine; on l'appelle auſſi *navettes*.

SAUMONÉ, adj. (*Gram.*) perche qui a la chair rouge en-dedans comme le ſaumon; on dit une truite *ſaumonée*.

SAUMUR, (*Géog. mod.*) ville de France en Anjou, dans le Saumurois, ſur le bord méridional de la Loire, qu'on y traverſe ſur un pont de bois, & qui eſt un paſſage important, à 10 lieues au ſud-eſt d'Angers, à 16 au ſud-oueſt de Tours, & à 66 de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, $17^{d}. 25'.$ *lat.* $47^{d}. 15'. 12''.$

*Saumur* étoit autrefois ſitué ſur la riviere de Vienne, qui ſe jettoit dans la Loire, un peu au-deſſus de Saint-Maur. M. de Valois ne donne à cette ville que cinq ou ſix cens ans d'antiquité; mais Ménage a prétendu prouver par pluſieurs témoignages, qu'elle exiſtoit déjà dès l'an 400, & que pour-lors elle ne conſiſtoit à la vérité que dans le château & dans la rue qui eſt au-deſſus.

L'an 775, Pepin, pere de Charlemagne, fonda à *Saumur* une égliſe ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte, laquelle fut enſuite achevée par Pepin, roi d'Aquitaine, ſon petit-fils, qui y mit des prétendues reliques de ſaint Jean; & c'eſt de cette ancienne égliſe de *Saumur*, que Saumur eſt appellée dans quelques chartes *Joannisvilla*. L'ancien château de *Saumur* étoit nommé *Truncus*, le Tronc; mais il n'étoit pas dans le lieu où eſt le château d'aujourdhui.

Foulques de Nere, comte d'Anjou, ſe rendit maître de cette place en 1026, & l'unit au domaine d'Anjou dont elle fait encore une partie. Elle fut engagée en 1549, à François de Lorraine, duc de Guiſe, des mains duquel Charles IX. la retira en 1570, moyennant la ſomme de 64991 livres.

Il y a aujourd'hui à *Saumur* ſénéchauſſée, élection, prevôté, grenier à ſel, maréchauſſée, trois paroiſſes, quelques couvens, un college dirigé par les peres de l'Oratoire, un gouverneur de la ville, & un lieutenant de roi du château, avec une garniſon de cinquante hommes.

L'égliſe de Notre-Dame des Ardillers, & celle de Notre-Dame de Nantillé, ſont en grande réputation dans le pays. On voit dans la nef de cette derniere égliſe un tombeau de pierre, ſur lequel eſt couchée la figure d'une femme qui tient deux enfans entre ſes bras; c'eſt le tombeau de Thiephaine la Magine, nourrice de Marie d'Anjou, née en 1404, & de René, duc d'Anjou, roi de Sicile, qui naquit en 1408. Thiephaine mourut en 1458, & ſon épitaphe qui eſt fort plaiſante, a été gravée ſur ſon tombeau.

Le château étoit déjà fort dans le dixieme ſiecle, lorſque Gibaud, comte de Blois, y établit les moines de S. Florent, chaſſés de leur monaſtere. Du tems des guerres civiles, Henri IV. étant roi de Navarre, & venant au ſecours d'Henri III. opprimé pas les ligueurs, voulut qu'on lui donnât pour ſa ſureté *Saumur* & ſon château, où il établit pour gouverneur en chef Dupleſſis-Mornay; cet homme célebre fit fleurir le calviniſme à *Saumur*, & y forma une académie de toutes les ſciences.

Cette ville n'eſt plus que l'ombre de ce qu'elle étoit alors; il y reſte à peine cinq mille ames; cette grande diminution vient de la ſuppreſſion des temples, du college & de l'académie, qui y attiroit beaucoup de religionnaires étrangers, la population & le commerce. Toutes les fabriques qu'ils y avoient fondées, n'exiſtent plus; les rafineries de ſalpêtre y ſont tombées; & le débit des vins, qui étoit autrefois fort grand, a ceſſé. Le marché de la ville eſt mediocre, à cauſe du droit que l'abbeſſe de Fontevrault y prend du vingtieme boiſſeau de blé; enfin les foires qu'on y tient ſont miſérables, parce qu'elles ne ſont pas franches.

Si *Saumur* eſt aujourd'hui dans la décadence, c'eſt une raiſon de plus que j'ai de ne pas oublier les noms des perſonnes illuſtres dans les lettres, dont elle eſt la patrie.

*Cappel* (Louis), qui y eſt né, a fait paroître dans tous ſes ouvrages beaucoup de jugement, de littérature, de critique, & d'érudition. Il eſt un des premiers qui a démontré invinciblement la nouveauté du point voyelle du texte hébreu; & il a eu raiſon d'intituler ſon ouvrage, *arcanum punctuationis revelatum*. Sa *critica ſacra*, imprimée à Paris en 1650, fit auſſi beaucoup de bruit. Sa chronologie ſacrée, & ſa deſcription du temple de Salomon, ont été publiées dans les prolégomènes de la Polyglotte d'Angleterre. On a imprimé à Amſterdam en 1689, ſes commentaires latins ſur le vieux Teſtament: ce ſavant homme mourut dans ſa patrie en 1658, âgé de 63 ans.

La célebre Anne le *Fevre*, fille de Tannegui le Fevre, qui épouſa M. Dacier, naquit à *Saumur* en 1651. Après avoir perdu ſon pere, elle vint à Paris, & donna pour ſon premier ouvrage les œuvres de Callimaque, qui furent ſuivis d'une belle édition de Florus. Sa renommée s'étendit par toute l'Europe, & Chriſtine, reine de Suede, lui en fit faire des complimens par le comte de Konigſmark.

Au commencement de l'année 1683, elle épouſa M. Dacier, avec lequel elle avoit été élevée dès ſa premiere jeuneſſe, & tous deux ſe firent catholiques; ce changement de religion valut à M. Dacier une penſion de quinze cens livres, & à ſon épouſe une de cinq cens. Se trouvant plus à leur aiſe, ils reprirent leurs travaux littéraires, & M. le duc de Montauſier qui les protégeoit de tout ſon crédit, engagea madame Dacier à travailler aux livres qu'on nomme *Dauphins*.

Elle mit au jour, 1°. *Dictys cretenſis* & *Dares phrygius*, *ad uſum delphini*, Paris 1684, *in* 4°. 2°. *Sexti Aurelii Victoris*, *hiſtoria romana ad uſum delphini*; 3°. *Eutropii hiſtoria romana*, *ad uſum delphini*.

Cette ſavante dame, fort ſupérieure à ſon mari pour l'eſprit, pour le goût, & par la maniere d'écrire, a encore donné; 1°. les poéſies d'Anacréon & de Sapho, traduites du grec; 2°. le Plutus & les Nuées d'Ariſtophane; 3°. trois comédies de Plaute; 4°. celles de Térence; 5°. l'Iliade & l'Odyſſée d'Homère. Ces deux derniers ouvrages lui font un honneur infini; on ne pouvoit lui reprocher que trop d'admiration pour les auteurs qu'elle avoit traduits du grec. M. de la Motte ne l'attaqua qu'avec de l'eſprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition; elle oublia même les égards qu'elle devoit à un adverſaire eſtimable, & la politeſſe qui ſied ſi bien à toutes ſortes de perſonnes, & principalement à une dame.

Elle fut plus honnête vis-à-vis des étrangers, qui admiroient comme elle les anciens, & qui venant à Paris, ne manquoient pas de lui rendre viſite; un d'eux ſuivant la coutume d'Allemagne, lui préſenta ſon livre (*album*), en la priant d'y mettre ſon nom & une ſentence. Elle vit dans ce livre les noms des plus ſavans hommes de l'Europe, & elle le rendit auſſi-tôt en lui diſant, qu'elle rougiroit de mettre ſon nom parmi tant de noms célebres; enfin vaincue

par les ſollicitations de l'étranger, elle prit la plume & écrivit ce vers de Sophocle.

Γυναικὶ σιγὴ φέρει κόσμον.

*Le ſilence eſt l'ornement des femmes.*

Elle eſt morte au louvre en 1720, à 69 ans.

*Superville* (Daniel), ſe deſtina de bonne heure à l'étude de la Théologie, & ſortit de France à la révocation de l'édit de Nantes. Les magiſtrats de Rotterdam le nommerent paſteur de l'égliſe Walonne de leur ville, où il mourut en 1728, âgé de près de 71 ans. Il a écrit des livres de piété qui ſont eſtimés, entre autres cinq volumes de ſermons *in-8°.* outre un ſage traité ſur les vérités & les devoirs de la religion en forme de catéchiſme; ces deux ouvrages ont été imprimés pluſieurs fois, en divers lieux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAUMURE, ſ. f. (*Médecine.*) c'eſt la liqueur qui reſte dans les vaiſſeaux où l'on a ſalé le poiſſon ou la viande, & qui après la ſalaiſon parfaite de ces ſubſtances, eſt impregnée du ſel des parties volatiles & huileuſes des chairs qui y ont été comme macérées.

Cette *ſaumure* eſt déterſive & produit les mêmes effets que le ſel; on la donne avec ſuccès en forme de lavement à ceux qui ont la dyſſenterie, & qui ont les inteſtins corrodés; elle eſt bonne dans les douleurs ſciatiques & dans les rhumatiſmes invétérés; elle tient lieu d'eau de mer dans les fomentations.

L'acrimonie muriatique que contractent les viandes dans la *ſaumure* ſe communique à nos humeurs lorſque nous mangeons de ces viandes, & de-là vient l'acrimonie muriatique qui produit le ſcorbut dans les gens de mer, & dans tous ceux qui mangent des viandes ſalées.

SAUMUROIS, LE, (*Géog. mod.*) petit canton de France, dans l'Anjou, & qui forme un gouvernement militaire particulier de petite étendue. Ce gouvernement a été établi par Henri IV. Il comprend Saumur, Richelieu, Mirebeau, Montreuil, Bellai.

SAUNAGE, ſ. m. (*Gabelle.*) marchandiſe de ſel. Il n'appartient en France qu'à l'adjudicataire des gabelles de faire le commerce du ſel gabellé; & les particuliers dans les provinces & élections où ſont établis les greniers à ſel, ſoit d'impoſition, ſoit de vente volontaire, ne peuvent s'en pourvoir ailleurs, ſous des peines très-ſéveres, qui révoltent l'humanité. *Savary.* (*D. J.*)

SAUNAGE FAUX, (*terme de Gabelle.*) l'on appelle *faux-ſaunage*, le trafic de ſel qui n'eſt pas gabellé.

SAUNERIE, ſ. f. (*terme de Gabelle.*) endroit où ſont les maiſons, bâtimens, ſources, puits, fontaines ſalées, cours, bernes, fonds, très-fonds, muries, magaſins, & tous les inſtrumens pour fabriquer le ſel.

SAUNIER, ſ. m. (*terme de Gabelle.*) ouvrier qui fait le ſel. On appelle en France *faux-ſaunier*, celui qui trafique du faux-ſel, c'eſt-à-dire du ſel défendu par les ordonnances des gabelles.

SAUNIERE, ſ. f. (*terme de Saline.*) vaiſſeau où ſe conſerve le ſel: il y en a de deux ſortes; l'un eſt une petite boîte avec une ouverture pour y paſſer la main, qu'on pend à la cheminée: on y met le ſel journalier; l'autre eſt un baril rond, ou une caiſſe quarrée plus large par le pié, fermant à clé, où ſe reſerve la proviſion de ſel pour toute l'année. *Savary.* (*D. J.*)

SAVO, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie, auprès de Sinueſſa. Il faiſoit la borne du nouveau Latium. Pline, *liv. III. ch. v.* a parlé de ce fleuve, & Stace lui donne l'épithete de *lent:*

*Et Literna palus pigerque* Savo.

La table de Peutinger le marque entre Sinueſſa & Vulturnum, dans cet ordre:

*Sinueſſa VII.* Safo, *Fl.* XII. *Vulturno.*

Le nom moderne de ce fleuve eſt *Saona.* (*D. J.*)

SAVOCA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val Démona, ſur la côte orientale de l'île, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, au nord de San-Alexio. *Long. 33. 10. lat. 38.*

SAVOIE, LA, *ou* SAVOYE, (*Géog. mod.*) duché ſouverain d'Europe, entre la France & l'Italie. Il eſt borné au nord par le lac de Genève, qui le ſépare de la Suiſſe; au midi par le Dauphiné; au levant par le Piémont & le Valais; au couchant par le Bugey & la Breſſe. Il a environ 30 lieues du midi au nord, & 25 de l'orient à l'occident; mais toute cette étendue n'offre aux yeux qu'un pays ſtérile & pauvre, dont ſes ſouverains ne retirent guere plus de deux millions; cependant l'hiſtoire de ce pays nous intéreſſe.

Le mot *Savoie* vient du latin *Sapaudia*, qu'on ne trouve point en uſage avant le iv. ſiecle. Ammien Marcellin eſt le premier qui ait fait mention du pays de *Sapaudia.* On appelloit ainſi la partie ſeptentrionale du territoire des Allobroges. La *Sapaudia* s'étendoit au-delà du lac de Genève, & comprenoit le pays de Vaud, dont la plus grande partie appartenoit à la Belgique & à la province nommée *maxima Sequanorum.*

La *Savoie* fut anciennement habitée d'une partie des Allobroges, des Centrons, des Nantuates, des Garocelles, des Véragres & des Salaſſes: les Allobroges occupoient le pays qui eſt entre le Rhône, au ſortir du lac Léman; les Nantuates, les Centrons & l'Iſère; c'eſt cette île dont parle Tite-Live, où Annibal s'arrêta avant que de paſſer les Alpes; elle renfermoit une partie du Dauphiné, le duché de *Savoie*, le Foſſigny & le Génevois; les Centrons demeuroient dans les vallées des Alpes grecques, qui forment à-préſent la Tarentaiſe; les Garocelles habitoient aux environs du mont-Cenis; les Véragres étoient entre les Nantuates & les Salaſſes, dans cette partie du Valais où eſt Martigny; & les Salaſſes occupoient les vallées des Alpes qu'on nomme aujourd'hui *la val d'Aoſte.*

Tous ces peuples furent vaincus par Auguſte, à la reſerve des Salaſſes, que Terentius Varo ſubjugua. Ils furent compris dans la Gaule narbonnoiſe, & partagés de façon que les Allobroges furent placés dans la troiſieme Narbonnoiſe, & les Véragres & les Salaſſes dans la cinquieme, qu'on nommoit autrement la *province des Alpes grecques.*

Leur pays étant devenu la proie des barbares après la diſſipation de l'empire, fut occupé tantôt par les uns & tantôt par les autres; les Bourguignons en demeurerent les maîtres, & l'incorporerent au royaume qu'ils formerent d'une partie de la Gaule celtique & de la Gaule narbonnoiſe. Boſon, comte d'Ardenne, qui avoit épouſé Ermengarde, fille de Louis II. empereur d'Italie, ſe fit élire roi de Provence par les états aſſemblés à Mentale, au mois d'Octobre de l'année 879. Louis ſon fils fut auſſi roi d'Italie, & on l'a ſurnommé l'*aveugle*, parce que Berenger lui fit crever les yeux, comme il alloit prendre poſſeſſion de ce royaume. Il laiſſa d'Adélaïs, Charles Conſtantin, prince de Vienne, qui eut de Theberge, Amé, pere de Humbert *aux blanches mains*, chef de la maiſon de *Savoie*, dont l'origine a été recherchée par pluſieurs écrivains avec peu de ſuccès, & avec beaucoup de prévention pour leurs ſentimens.

Sans entrer dans cette diſcuſſion généalogique, je dirai ſeulement que l'empereur Conrard le ſalique, donna la propriété d'une partie de la *Savoie*, avec le titre de *comte*, à Humbert *aux blanches mains.* Ses deſcendans s'agrandirent peu-à-peu par leur mérite,

par leur habileté & par leurs alliances. Le comte de Romond reçut de l'empereur Richard ſon neveu, le titre de *Vicaire de l'empire*, avec l'inveſtiture des duchés de Chablais & d'Aoûte. En 1218 il acquit toute la ſeigneurie de Vaud, & la ville de Berne ſe mit ſous ſa protection l'an 1266.

Amé de *Savoie* qu'on ſurnomma le grand à cauſe de ſa valeur, fut créé en 1310, lui & ſes ſucceſſeurs, princes de l'empire par Henri VII. il fut arbitre des différens des rois de France & d'Angleterre, & mourut en 1323.

Amé VI. ſi connu ſous le nom de *comte verd*, acquit la baronnie de Vaud, & une partie du Bugey & du Valromey. L'empereur Charles IV. lui céda tous les droits de l'empire ſur le marquiſat de Saluces. La ville de Coni ſe donna à lui l'an 1382, & Clément VII. lui fit préſent du château de Dian. Il inſtitua l'ordre du collier, qui a depuis été nommé l'*ordre de l'Annonciade*, & il établit par ſon teſtament de l'an 1383 le droit de primogéniture dans ſa maiſon.

Amé VII. ſon fils, fut un des plus ſages & des plus vaillans princes de ſon ſiecle. Les habitans des comtés de Nice, de Vintimiglia, de Barcelonnete, & des vallées voiſines, ſe ſoumirent à lui. Il ſe tua d'une chute de cheval en 1391 en pourſuivant un ſanglier aux environs de Ripaille.

Amé VIII. obtint du comte de Genève, moyennant quarante-cinq mille francs d'or, tous les droits que les comtes de Genève avoient dans le Dauphiné, le Viennois & le Graiſivaudan. L'empereur Sigiſmond érigea pour lui en 1416 le comté de *Savoie* en duché. Dans la ſuite ayant renoncé à ſes états ſans qu'on en ait pû découvrir la raiſon, il ſe retira à Ripaille, fut élu pape par le concile de Bâle, prit le nom de *Félix V.* conſentit enſuite à ſa dépoſition, & mourut à Genève en 1451.

Louis de *Savoie* ſon fils déclara le domaine de *Savoie* inaliénable, & fut reconnu par les Fribourgeois pour leur ſouverain.

Amé IX. eut une longue maladie qui le rendit incapable du gouvernement. Le regne de ſon ſucceſſeur Philibert I. fut déchiré par des guerres civiles qui faillirent à ruiner la *Savoie*. Il mourut en 1482, âgé ſeulement de 17 ans. Charles I. ſon frere, qui lui ſuccéda, finit ſa carriere en 1489, dans la 21 année de ſon âge, après avoir remporté de grands avantages ſur ſes ennemis. Charles II. ſon fils mourut en 1496.

Charles III. eut un regne long, pénible & malheureux, outre que ſon duché devint le théâtre de la guerre entre François I. & Charles-quint. Les Bernois s'emparerent en 1536 du pays de Vaud, du pays de Gex, du Génevois & du Chablais; mais Emmanuel Philibert, fils de Charles III. ayant remporté ſur le connétable de Montmorency la célebre victoire de S. Quentin, fut rétabli dans ſes états par le traité de Cateau-Cambréſis, & il épouſa Marguerite de France, ſœur du roi Henri II.

Charles-Emmanuel né de ce mariage, lui ſuccéda l'an 1580. Ce fut un des plus grands princes de ſon tems, habile dans le cabinet, ſavant dans le métier de la guerre, & profond en politique. Il mourut à Savillan en 1630.

Victor-Amédée hérita des vertus de ſon pere, & ſuivit les mêmes vues pour ſes intérêts. Il entra dans la ligue du cardinal de Richelieu, & mourut à Verceil en 1637 dans la 7. année de ſon regne.

Charles-Emmanuel II. du nom, ſe maintint dans une grande harmonie avec la France, & mourut l'an 1675, laiſſant pour ſucceſſeur Victor-Amédée II. né en 1666. Ce prince épouſa en 1684, Anne, fille de Philippe de France, duc d'Orléans, dont il a eu un fils Charles-Emmanuel III. aujourd'hui roi de Sardaigne, né en 1701; il tient le ſceptre avec gloire.

Ce ſouverain, outre la Sardaigne & la *Savoie*, poſſede encore le Piémont, le Mont-Ferrat, la partie occidentale du Milanois, & d'autres états. La Sardaine ne lui vaut pas grand choſe; mais le Piémont lui rapporte ſeul plus de quinze millions. Charles-Emmanuel diſoit à ce ſujet qu'il tiroit de la *Savoie* ce qu'il pouvoit, & du Piémont ce qu'il vouloit.

Le roi de Sardaigne, c'eſt aujourd'hui ſon nom, gouverne ſes états avec une autorité abſolue, & entretient en tems de paix vingt mille hommes ſur pié, outre dix mille hommes de milice, dont cinq mille ſont habillés, & ont un ſou par jour, & cinq mille autres qui ſont déſignés & à qui il ne donne rien.

La juſtice eſt adminiſtrée dans trois ſénats, auxquels on appelle des tribunaux inférieurs. Le premier pour la *Savoie* eſt établi à Chamberi, capitale; le ſecond pour le Piémont, & le troiſieme pour le comté de Nice & ſes dépendances. Turin a encore un conſeil qui connoît en dernier reſſort des affaires des pays de-là les monts.

La religion catholique étoit autrefois la ſeule dont l'exercice fût permis dans les états de *Savoie*; mais le roi de Sardaigne qui regne aujourd'hui connoît mieux ſes avantages & ſes intérêts. Le pays de *Savoie* eſt rempli de montagnes preſque toujours couvertes de neige & de gibier. On recueille dans quelques endroits de ce duché du blé & du vin. Il eſt arroſé par l'Iſere, l'Arve & l'Arche.

On diviſe tout ce pays en ſix petites provinces, qui ſont la *Savoie*, le Génevois, le Chablais, le Foucigny, la Tarentaiſe, & la Maurienne.

La *Savoie* particuliere eſt entre le Génevois, la Tarentaiſe, la Maurienne, le Dauphiné & le Bugey: elle eſt partagée en neuf mandemens, qui ſont ceux de Chamberi, Montmélian, Rumilly, Aiguebelle, Conflans, Aix, Beauges, Pont-Beauvoiſin & les Echelles. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAVOIR VIVRE, LE, (*Morale.*) le *ſavoir vivre*, dans notre nation, conſiſte à ſaiſir les uſages reçus, à avoir pour les autres toutes les manieres convenables établies par la mode, être honnête & poli dans la ſociété; enfin faire avec aiſance, avec grace mille petits riens qui n'ont point de nom. Selon la pure morale & les idées de la droite raiſon, le *ſavoir vivre* ne conſiſte que dans les grandes & bonnes choſes; car ce mot ſignifie remplir les devoirs de ſon état, en écarter toutes les futilités, & mener dignement la vie pour laquelle on eſt né. (*D. J.*)

SAVOLAX, (*Géog. mod.*) province méditerranée de Suéde, dans la Finlande. Elle eſt bornée au nord par la Bothnie orientale, à l'orient par la Carélie de Kexholm, au midi par la Carélie finoiſe, & à l'occident par la Tavaſtie. C'eſt un pays inhabité & qui n'eſt rempli que de lacs & de forêts. (*D. J.*)

SAVON, ſ. m. (*Chimie.*) On ſait que le *ſavon* dans ce pays-ci n'eſt autre choſe que de l'huile d'olives unie par la cuiſſon au ſel de la ſoude; & dans les pays froids où le ſel de la ſoude & l'huile d'olives ſont fort chers, l'on ſubſtitue à la place de l'un le ſel lixiviel du bois de chêne, & à la place de l'autre le ſuif des animaux, qui produiſent un *ſavon* auſſi blanc, auſſi dur & auſſi bon pour le blanchiſſage que celui qui eſt fait avec l'huile d'olives. Dans la compoſition de notre *ſavon*, il paroît qu'une livre de *ſavon* peut contenir dix onces un gros cinquante-ſix grains d'huile, quatre onces trois gros quarante grains de ſel alkali, & une once deux gros quarante-huit grains d'eau.

Le *ſavon* eſt donc compoſé d'huile & de ſel alkali, unis de façon que ces deux ſubſtances peuvent ſe diſſoudre en même tems dans l'eau, & former un mélange homogène, où il ne paroît aucune marque de l'une ni de l'autre. Or le *ſavon* a cette propriété, c'eſt que mêlé intimement avec des huiles, des corps huileux, des réſines, des matieres réſi-

neuſes, des gommes, des ſubſtances gommeuſes, des gommes-réſines, & d'autres corps ténaces, dans la compoſition deſquels ces diverſes ſubſtances entrent, il fait qu'ils ſe mêlent & ſe délaient dans l'eau, & qu'ainſi ils peuvent être détachés des autres corps auxquels ils ſont adhérens. Par conſéquent l'eau ne diſſout pas ſeulement les véritables *ſavons*, mais mélée avec eux, elle acquiert le pouvoir de diſſoudre certains corps, qu'elle n'auroit pas pu diſſoudre autrement. Le *ſavon* augmente donc conſidérablement la force diſſolvante de l'eau.

Il y a une autre méthode moins connue & plus pénible, pour faire que les huiles ſe mêlent avec l'eau. Auſſi les artiſtes la regardent-ils comme un ſecret : elle conſiſte à faire digérer dans l'alcohol aſſez long-tems, & ſuivant les regles de l'art, quelqu'une de ces huiles qu'on appelle *eſſentielles*, & à mêler enſuite intimement le tout par pluſieurs diſtillations réitérées. Par-là la principale partie de l'huile eſt ſi fort atténuée & ſi bien confondue avec l'alcohol, que ces deux liqueurs peuvent ſe méler avec l'eau, & former un remede ſubtil, pénétrant & propre à remettre les eſprits dans leur aſſiette naturelle. On ne ſauroit que très-difficilement imiter ſa vertu par d'autres moyens. (*D. J.*)

SAVON, *Manufacture de ſavon.* Pour fabriquer une charge d'huile, meſure de Salon, c'eſt-à-dire, environ trois cens douze, quinze ou même vingt livres, il faut prendre deux cens peſant de ſoude d'Alicante, la piler ſous des marteaux de fer, & la réduire en poudre qui ne ſoit pas plus groſſe qu'une noiſette; prendre la même quantité de chaux vive, non en poids mais en volume; étendre cette chaux pilée par terre; l'arroſer peu-à-peu en jettant deſſus de l'eau avec la main, juſqu'à ce qu'il ne s'enleve plus de pouſſiere ou de fumée, ou qu'elle ſoit éteinte. Prendre cette chaux ainſi mouillée, la mêler avec la barele ou ſoude d'Alicante; mettre ces deux matieres bien mélées enſemble dans une cuve qui ait un trou par-deſſous; verſer ſur le mélange de l'eau; cette eau s'échappera par le trou de deſſous, & on la recevra dans un bacquet. Cette eau qui ſortira de la cuve fera trois leſſives différentes, qu'on appelle *forte*, *médiocre* & *foible*.

Quand l'eau commencera à couler dans le baquet, on y mettra un œuf; tant que l'œuf flotte ſur la leſſive par côté & qu'il eſt bien au-deſſus de l'eau, la leſſive s'appelle forte. Quand l'œuf tombe ſur la pointe, la leſſive eſt médiocre, & l'on doit la recevoir dans un ſecond baquet; & lorſque l'œuf commence à enfoncer & à ſe tenir entre deux eaux, on change encore le baquet, pour recevoir la leſſive foible. Lorſque l'œuf enfonce entierement, on retire le baquet; & ni l'eau ni la terre qui reſtent dans la cuve ne valent plus rien. Cependant on peut la garder pour en arroſer un mélange de ſoude & de chaux une autre fois, car elle doit valoir mieux que l'eau pure.

On tient les trois leſſives ſéparées; on doit verſer de l'eau dans la cuve juſqu'à ce que les trois leſſives ſoient faites.

Après, on commence par jetter dans une grande chaudiere, proportionnée à la quantité de *ſavon* qu'on veut faire, un ou deux ſeaux de leſſive foible; puis on ajoute la quantité d'huile qu'on a préparée pour la cuite (quand l'huile eſt bonne, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt commune & marchande.) Mais quand on a acheté dans les villages, les fonds des vaiſſeaux, des jarres & ce qui eſt craſſeux; pour lors on met toute cette huile dans un lieu chaud, où la bonne s'éleve à la ſurface, & on la ſépare. Quand on veut faire du *ſavon* commun, on n'y fait pas tant de façon. On allume enſuite le feu ſous la chaudiere, & on attend que le mélange bouille. Quand il commence à former des bouillons ou ondes, on verſe deſſus de la même leſſive à-peu-près la même quantité que la premiere fois, & on continue d'ajouter de la leſſive juſqu'à ce qu'on s'apperçoive que les matieres ſe coagulent. Quand les matieres ſe coagulent, on commence à uſer de la leſſive médiocre, & on en continue l'addition juſqu'à ce que les matieres ſoient bien priſes enſemble & forment un mélange bien conſiſtant. Alors, on change encore de leſſive, & on verſe de la premiere leſſive, dite *forte*, ſeau à ſeau, comme les précédentes.

Quand on a verſé de cette leſſive à deux ou trois repriſes, ſi l'on veut que la leſſive vienne au-deſſus, ou monte avec la pâte, il faut alors retirer le feu de deſſous la chaudiere; mais juſqu'à ce moment on a dû l'entretenir très-violent.

Après cette opération, il faut laiſſer réfroidir les matieres. Quand elles ſont froides, on tire la pâte qui eſt au-deſſus, & on la met dans une autre chaudiere, ſi on en a une; ſinon, on la recueille dans une cuve, & on jette la leſſive qui ſe trouve au fond de la premiere chaudiere, & l'on remet la pâte dans cette chaudiere; on jette deſſus un ou deux ſeaux de leſſive forte; on allume un feu très-violent & on verſe à pluſieurs repriſes de la même leſſive, juſqu'à ce que la pâte ſoit bien durcie. Alors on prend une perche au bout de laquelle il y a un morceau de bois fort applati comme une planche & fortement attaché. Un ouvrier prend cet inſtrument, l'enfonce par le bout applati dans la pâte, tandis qu'un autre prend un ſeau de la leſſive médiocre qu'il fait couler petit-à petit le long de la perche enfoncée profondément dans la pâte; & quand le ſeau eſt vuide, on retire la perche, & on la renfonce tout-autour de la chaudiere trois ou quatre fois, & toujours en verſant de la leſſive médiocore le long de la perche comme la premiere fois.

Après cette opération, on laiſſe bouillir la chaudiere environ deux heures, & la matiere devient à-peu-près comme du miel; alors on retire le feu de deſſous la chaudiere, & on laiſſe réfroidir le *ſavon* un jour. On le retire enſuite, & on le tranſporte dans des eſpeces de caiſſes ou grands baſſins de bois, longs d'environ neuf à dix piés ſur cinq à ſix de large, dont les côtés ſont formés d'ais de treize à quatorze pouces de hauteur. Ceux dans leſquels on met le *ſavon* blanc ſont moins profonds, n'ayant guere que ſix pouces de creux; on a ſoin de frotter le fond & les côtés de ceux-ci avec de la chaux éteinte bien tamiſée : mais cela ne ſe pratique pas pour le *ſavon* marbré.

Le fond de chaque baſſin de bois eſt diſpoſé en pente inſenſible du derriere au devant, afin de faciliter l'écoulement de l'eau qui en réfroidiſſant ſe ſépare du *ſavon*, & s'échappe hors des baſſins par de petits trous faits exprès; cette eau eſt conduite par une rigolle dans un citerneau, d'où on la retire pour l'employer dans la préparation des nouvelles leſſives, préférablement à l'eau commune, étant déja impregnée des principes propres à former le *ſavon*.

Lorſque la matiere contenue dans les baſſins eſt bien réfroidie, & qu'elle a acquis une conſiſtance un peu ferme, on la coupe par gros blocs ou paralélipipedes égaux & un peu longs. Cela ſe fait au moyen d'un grand couteau dont le manche eſt traverſé d'un bâton ſervant de poignée à deux hommes pour tirer le couteau vers eux, tandis qu'un troiſieme l'enfonce par la pointe, & le conduit le long des diviſions qui ont été marquées auparavant. Lorſqu'on veut partager un de ces blocs en plus petits morceaux, on le marque ſur les côtés avec une machine garnie de dents de fer en forme de peigne, chaque dent formant une diviſion. Les marques étant faites, on met le bloc dans une boîte de

bois, dont les côtés ſont diviſés par des fentes horiſontales dans leſquelles on paſſe un fil-de-fer qu'un homme tire à lui par les deux bouts, ce qu'il continue de faire à chaque diviſion, pour avoir des tranches d'égale épaiſſeur, leſquelles étant retournées & poſées verticalement dans la boîte, ſont encore coupées dans un autre ſens par le fil de fer; ce qui forme des briques de *ſavon* telles qu'on en voit chez les Epiciers.

Pour perfectionner une cuve de *ſavon* & mettre la marchandiſe en état d'être livrée aux acheteurs, il faut environ un mois d'été; mais en hiver il ne faut que quinze ou dix-huit jours, parce que la matiere ſe réfroidit & ſe condenſe beaucoup plutôt. On compte que trois des baſſins décrits ci-deſſus, doivent contenir environ pour la ſomme de cinq mille livres de marchandiſe.

L'endroit deſtiné à la fabrication du *ſavon* doit être plus ou moins grand, ſuivant le nombre des chaudieres, mais les mêmes outils & les mêmes appartemens y ſont toujours néceſſaires.

Les chaudieres ſont au rez de-chauſſée, bâties en rond avec de la brique & du ciment; le fond eſt de cuivre, fait de la forme d'un plat à ſoupe rond; il doit être bâti avec la chaudiere, qu'on appelle *cloche;* on en fait de toute eſpece pour la grandeur; les plus ordinaires ont 12 piés de diametre, & viennent en retréciſſant juſqu'au fond; la hauteur eſt de 8 à 9 piés. On en a fait en bois cerclées avec 4 ou 5 gros cercles de fer; mais on les a abandonnées par le peu d'uſage qu'elles faiſoient.

Il y a une cave voutée qui répond au-deſſous des chaudieres, où il y a un grand fourneau à chacune avec un grillage de barreaux de fer pour donner du jour au feu; ces fourneaux ont leurs tuyaux pour le paſſage de la fumée.

Les bas des chaudieres eſt percé à un pié du fond avec une ouverture ronde d'un pié en circonférence; cette ouverture eſt garnie d'un fer tout-au-tour, pour la fermer; il y a une barre de fer longue de 8 piés, aſſez groſſe par le bout, pour qu'étant garnie d'étoupes, elle bouche ſolidement l'ouverture; ſon uſage en la pouſſant en-dedans, eſt de donner aſſez d'ouverture pour le paſſage de la leſſive, lorſqu'elle a perdu totalement ſa force, & en tirant à ſoi, elle bouche l'ouverture; on appelle cette barre de fer *matras.*

Il y a au fond de la cave un réſervoir pour recevoir les leſſives qui ſortent du matras; la pâte du *ſavon* qui peut ſe méler avec la leſſive en ſortant, vient ſurnager dans le réſervoir; étant refroidie, après qu'on l'a ôtée, on ouvre le réſervoir, & la leſſive ſe précipite dans un aqueduc qui en eſt le dégorgement.

Au-tour des murailles du rez-de-chauſſée, il y a des petits réſervoirs appellés *barquieux*, de trois piés & demi à quatre piés de large, cinq de profondeur, & de la même hauteur; c'eſt où l'on met les matieres préparées & concaſſées pour faire la leſſive qui ſert à cuire le *ſavon*; ces barquieux ſont contournés par des petits canaux où l'eau paſſe & entre deſſus par des petites communications qu'on ouvre & qu'on ferme au beſoin; l'eau filtre ſur cette matiere, & après en avoir pris la ſubſtance, elle ſort par le fond & entre dans deux réſervoirs pratiqués au-devant & au-deſſous dans les ſouterrains; la premiere liqueur eſt la plus forte, & on la ſépare des autres.

A l'endroit le plus près des chaudieres, à rez-de-chauſſée, il y a un ou deux appartemens en forme de galerie, qu'on appelle *miſes;* on forme dans ces galeries des enceintes avec des planches de neuf à dix piés en longueur, & d'un pié & demi d'hauteur; la planche du devant eſt mobile, & ſe met par le moyen de deux piliers en bois faits à couliſſes; le ſol eſt en pente douce, pour faciliter l'égout de la trop grande quantité de leſſive qui eſt mélée avec la pâte de ſavon lorſqu'il ſort de la chaudiere; cette leſſive a ſes conduits & ſon réſervoir.

Il faut quantité de jarres pour mettre l'huile. A Marſeille on a des réſervoirs en terre bâtis au ciment très-ſolides; on les appelle *piles;* il y en a de toutes grandeurs, juſqu'à deux & trois mille quintaux.

Il faut encore pluſieurs autres appartemens pour mettre la chaux, le bois, & de grands magaſins pour les matieres.

Il y a auſſi des endroits pour concaſſer les matieres; on les appelle *piquadoux.*

Au plus haut de la maiſon, on a un ou deux grands appartemens ouverts à pluſieurs vents, appellés *cyſugants;* c'eſt-là où le *ſavon* acheve de ſe ſécher, où l'on le coupe, où l'on le met dans des ronds en forme de tours, & où on l'embale.

La compoſition du *ſavon* ſe fait, comme nous avons dit, avec l'huile d'olive; toute graiſſe ou autre matiere rend la qualité imparfaite & très-mauvaiſe; toute huile d'olive eſt bonne; les meilleures ſont celles du royaume de Candie & du Levant; elles ont plus de conſiſtance, & on en tire une plus grande quantité de *ſavon.*

Pour rendre l'huile capable de s'épaiſſir, ce qu'on appelle *empâter*, on ſe ſert de la leſſive qu'on tire des cendres du levant, de la barille, bourde & ſolicots, qui viennent d'Eſpagne; on mêle ces matieres quand elles ſont concaſſées avec un tiers de la chaux, & après avoir été bien mélées, on en remplit les barquieux, d'où diſtille la leſſive.

La cuite du *ſavon* eſt faite ordinairement dans ſix ou ſept jours; il doit ſentir la violette quand il eſt bien cuit, & pour être de parfaite qualité, il faut qu'il ne pique pas trop lorſqu'on lui appuie le bout de la langue deſſus.

Pour faire le *ſavon* marbré, dans l'art appellé *madré*, on ſe ſert encore de la coupe-roſe, qui donne le bleu, & de la terre de cinnabre qui donne le rouge, ce qu'on appelle le *manteau.*

La fabrication du *ſavon* blanc ſe fait avec la leſſive de la cendre du levant; quelquefois avec la barille, & on ne change pas la leſſive comme au *ſavon* madré; on le met tout de même dans des miſes, & on lui donne pluſieurs épaiſſeurs différentes.

Les outils & uſtenſiles pour la fabrication n'ont rien de décidé, pourvu qu'on fabrique, n'importe avec quels outils: l'uſage, l'expérience & la commodité en ont pourtant adopté quelques-uns, mais tout aboutit à des grands couteaux, des truelles pour racler la croute du *ſavon*, des ſceaux attachés à des perches, des cornues, des cabas, *&c.*

SAVON, *conſideré comme médicament*, eſt d'un grand uſage en chirurgie & médecine. La premiere l'emploie pour réſoudre les tumeurs ſcrophuleuſes & goutteuſes, & dans l'emplâtre de *ſavon*, qui eſt fondante réſolutive, & en même tems adouciſſante & amolliſſante.

Le *ſavon* eſt employé par les médecins pour l'uſage intérieur de différentes manieres, & en différentes occaſions. On a reconnu ſon utilité dans les obſtructions du foie, de la rate, de la matrice & du poumon. Mais comme ce remede eſt fort actif, on doit le donner avec prudence & diſcrétion, & l'adoucir avec des émulſions, & autres boiſſons que l'on preſcrira pendant ſon uſage.

La façon d'agir du *ſavon* ſur nos humeurs dépend de ſa nature & de ſa compoſition. Les huiles qui le compoſent ſe trouvant diviſées par un alkali en ſont un médicament déterſif, apéritif & mondificatif; il peut diſſoudre les gommes, les mucilages, les reſines, les ſoufres, les huiles, les graiſſes groſſieres; il les rend tous ſolubles dans l'eau à l'aide de la chaleur,

du mouvement & de la tranſpiration. Ainſi, le *ſavon* & la leſſive ſont excellens pour ouvrir, délayer, réſoudre & atténuer, rendre les humeurs fluides, lever les obſtructions, & rendre aux parties le mouvement qu'elles avoient perdu.

Le *ſavon* produit des effets ſurprenans ſur les concrétions formées par une huile & une terre groſſiere; il empêche les acides de coaguler le chyle & le lait; & ſuppoſé qu'ils le ſoient, il les réſout.

Le *ſavon* fait ce que l'huile ſeule & l'alkali ſéparé de l'huile n'auroient pu opérer.

On peut, pour remplir différentes indications, ſuivre d'autres procédés dans la fabrique du *ſavon*. Ainſi on fait un *ſavon* avec l'huile de térébenthine, dont l'uſage eſt très-étendu; on y joint de l'opium, des racines d'héllebore & réglifſe pour faire le *ſavon* de Starkei.

Le *ſavon* de baume de ſoufre eſt auſſi excellent pour les maladies de la poitrine & du poumon, pour corriger l'épaiſſiſſement de la limphe bronchiale.

Le *ſavon* ordinaire ſe donne en bols, en pilules, en opiates, à la doſe de quinze grains pour des maladies chroniques & invétérées. Mais d'ordinaire la doſe ne doit pas paſſer huit grains, lorſqu'on le donne long-tems de ſuite.

Le *ſavon* liquide fait avec les huiles diſtillées, de même que celui de baume de ſoufre & de Starkei, ne doivent ſe donner qu'à la doſe de quelques grains ou gouttes, leur uſage eſt fort douteux s'il n'eſt bien raiſonné & indiqué.

SAVON, *tables de* (*Savonnerie.*) les tables de *ſavon* ſont de grands morceaux de *ſavon* blanc d'environ 3 pouces d'épaiſſeur ſur un pié & demi en quarré, du poids de 20 à 25 livres. (*D. J.*)

SAVON, *terme de Cartier;* c'eſt un bille de *ſavon* blanc appliquée ſur une planche. Ce *ſavon* ſert pour en frotter les feuilles de cartes qu'on veut liſſer, afin que la pierre à liſſer gliſſe plus aiſément ſur les cartes & ne les déchire point.

SAVONE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Gènes, ſur le rivage de la mer, à 16 milles au ſud-oueſt de Gènes, & à 10 au nord-eſt de Noli. Cette ville, après la capitale, eſt la plus conſidérable de l'état de Gènes. Elle eſt bien bâtie, & a un grand nombre d'égliſes, qui ſont la plupart belles & propres. Pluſieurs ordres religieux y ont auſſi des couvens. Ses rues ſont aſſez larges, la plûpart droites & bordées de maiſons de bon goût en-dedans & en-dehors. L'évêché eſt ſuffragant de Milan. Son port étoit autrefois bon, & y attiroit le commerce; mais la république l'a laiſſé détruire entierement, pour que Gènes jouît ſeule du négoce, & que le roi de Sardaigne, qui a de grandes prétentions ſur *Savone*, ne ſongeât plus à s'emparer d'une place qui ne lui ſeroit d'aucune utilité. Il ne reſte à *Savone* que quelques manufactures de ſoie qui la font ſubſiſter; tous les environs de cette ville y ſont extrêmement fertiles; les fruits de toute eſpece, en particulier les limons & bergamotes, y viennent en perfection & en quantité. *Long. 26. 4. lat. 44. 18.*

C'eſt la partie du pape Jules II. de la maiſon de Rovere. Il entra pape au conclave en 1503, car avant que d'y entrer, ſon élection étoit conclue entre les cardinaux; & l'on peut dire qu'ils n'avoient pas encore choiſi une plus ferme colonne du ſaint ſiége. Il ne travailla qu'à faire de l'Italie un corps puiſſant, dont le ſouverain pontife ſeroit le chef.

Après avoir rempli ſon premier projet d'aggrandir Rome ſur les ruines de Veniſe par la fameuſe ligue de Cambray, il eut l'art d'exécuter le ſecond, qui étoit de chaſſer les François, & autres barbares de l'Italie, ſe propoſant de détruire tous les étrangers les uns par les autres, & d'exterminer le reſte, alors languiſſant, de la domination allemande. Il fit lui-même la guerre, il alla à la tranchée, il affronta la mort. Il tourna contre la France cette fameuſe ligue qu'il avoit d'abord tramée contre Veniſe, & c'eſt à Louis XII. qu'elle devint funeſte.

On commença par ſe batrre vers Bologne & vers le Ferrarois. Jules II. aſſiégea la Mirandole. On vit ce pontife, âgé de 70 ans, aller, le caſque en tête, à la tranchée viſiter les travaux, preſſer les ouvrages, & entrer en vainqueur par la breche. Tandis que le pape, caſſé de vieilleſſe, étoit ſous les armes, le roi de France, encore dans la vigueur de l'âge, aſſembloit un concile. Il remuoit la chrétienté eccléſiaſtique, & le pape la chrétienté guerriere. Le concile fut indiqué à Piſe, où quelques cardinaux ennemis du pape, ſe rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entrepriſe vaine, & la guerre du pape fut heureuſe.

Nos hiſtoriens blâment ſon ambition & ſon opiniâtreté; mais il falloit auſſi rendre juſtice à ſon courage & à ſes grandes vues. Il donna au pontificat une force temporelle qu'il n'avoit point eu juſqu'alors. Enfin il conſomma ſa vie en 1513, à 70 ans, après avoir joint Parme & Plaiſance au domaine de Rome, du conſentement de l'empereur même. Léon X. lui ſuccéda. *Eſſai ſur l'hiſtoire générale, tome II. in-8°.*

*Chiabrera* (Gabriel) poëte italien du xvj. ſiecle, naquit à *Savone*, en 1552, & mourut en 1638, âgé de 86 ans. Il a fait pluſieurs poëmes héroïques, un grand nombre de lyriques, des tragédies, des opéra, des paſtorales, en un mot des poéſies de tout genre. On dit que Chiabrera étoit un des plus beaux eſprits & des plus laids viſages d'Italie; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il a été un des plus féconds poëtes de ſon ſiecle. (*D. J.*)

SAVONIERES, (*Géog. mod.*) lieu autrefois célebre, à cinq ou ſix milles de Toul, où l'on croit que les rois de la ſeconde race avoient un palais. Ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt qu'il s'eſt tenu à *Savonieres*, en 859, un concile, auquel aſſiſterent trois rois avec les évêques de douze provinces des Gaules & de Germanie.

Ce lieu eſt différent du bourg de *Savonieres*, qui eſt du même dioceſe de Toul, dans le duché de Bar, & dont l'égliſe dite ſainte Calixte, eſt à la préſentation de l'abbé de S. Michel.

Il y a encore un bourg de même nom dans la Touraine, à deux lieues de Tours, auprès duquel on voit des cavernes fameuſes par leurs congellations, & qui ſont ſemblables en ce point aux grottes d'Arcy en Bourgogne. (*D. J.*)

SAVONNAGE, ſ. m. (*Gram.*) blanchiſſage à l'eau & au ſavon. Il faut mettre ce linge au *ſavonnage.*

SAVONNER, v. act. (*Gram.*) blanchir avec le ſavon & l'eau. Il faut *ſavonner* ce linge.

SAVONNER, *en terme d'épinglier-aiguilletier*, eſt l'action de blanchir les aiguilles, & d'ôter dans pluſieur eaux de ſavon bouillante l'eſpece de cambouï qui s'y eſt attaché dans le poliſſage. On les vanne pour cet effet dans une baſſine, en changeant d'eau juſqu'à quatre fois. *Voyez* BASSINE.

SAVONNER, *en terme de plumaſſier*, c'eſt dégraiſſer les plumes en les mettant dans de l'eau après les avoir frotées avec du ſavon, à-peu-près comme on fait au linge.

SAVONNERIE, ſ. f. (*Archit.*) grand bâtiment en forme de galerie où l'on fait le ſavon. Il contient des réſervoirs à huile & ſoude, cave, & fourneaux au rez de-chauſſée; aux étages de deſſus, ſont les miſes pour le figer, & les ſéchoirs pour le ſécher. Une des plus belles *ſavonneries* de France, eſt celle de la Napoule, qui eſt un port de mer près de Cannes en Provence. La *ſavonnerie* de Calais, pour les ſavons verds & liquides, eſt auſſi une des plus conſidérables & des mieux

mieux conſtruites qui ſoient dans le royaume.

SAVONNERIE, LA, (*Hiſt. des manufact. de France.*) c'eſt ainſi qu'on appelle la manufacture royale d'ouvrages à la Turque & façon de Perſe, qui eſt je crois, la ſeule qu'il y ait en Europe pour ces ſortes d'ouvrages. Elle fut établie en 1604, en faveur de Pierre du Pont, tapiſſier ordinaire de Louis XIII. & de Simon Lourdet, ſon éleve. Henri IV. les avoit logés au Louvre; mais Louis XIII. leur donna la maiſon de la *ſavonnerie*. Le tapis de pié qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui conſiſte en quatrevingt-douze pieces, eſt un des plus grands & un des premiers ouvrages de la *ſavonnerie*.

La chaine du cannevas des ouvrages de cette fabrique, eſt poſée perpendiculairement comme aux ouvrages de haute-liſſe; mais au lieu qu'à ces derniers l'ouvrier travaille derriere le beau côté, à la *ſavonnerie* au contraire, le beau côté eſt en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de baſſe-liſſe. (*D. J.*)

SAVONNETTE, ſ. f. (*Comm. de Parfumeur.*) boule de ſavon très-épuré & parfumé de différentes odeurs, qui ſert principalement à faire la barbe. Les *ſavonnettes* ſont de différens prix ſuivant leurs groſſeurs, leurs qualités & leurs parfums.

Elles ſe font ordinairement avec du ſavon de Marſeille ou de Toulon, de la meilleure ſorte, & de la poudre à cheveux très-fine; la proportion de ces matieres eſt de trois livres de poudre, ſur cinq livres de ſavon. Le ſavon ſe hache en morceaux bien menus, & après qu'on l'a fait fondre ſeul dans un chauderon ſur le feu, en y ajoutant un demi-ſeptier d'eau pour empêcher qu'il ne brûle; on y met d'abord les deux tiers de la poudre, prenant ſoin de bien mêler le tout, & de le remuer ſouvent pour qu'il ne s'attache point au chauderon.

Après que ce mélange eſt achevé, & que la matiere a été réduite en conſiſtance de pâte, on la renverſe ſur une planche, où après y avoir mis l'autre tiers de la poudre, on la pêtrit long-tems & exactement de la maniere que les Boulangers ont coutume de pêtrir leur pâte. En cet état, on la tourne dans les mains, & l'on donne une forme ronde aux *ſavonnettes*, en les applatiſſant néanmoins un peu d'un côté pour y mettre la marque du marchand, qui s'imprime ordinairement avec une eſpece de poinçon de buis gravé en creux.

Il faut obſerver que pour bien tourner les *ſavonnettes*, il faut avoir près de ſoi de la poudre à cheveux la plus fine, pour y tremper de tems en tems les mains, crainte que cette pâte qui eſt très-tenace, ne s'y attache.

Ceux qui y veulent mêler des parfums, répandent quelques gouttes d'eſſences ſur la pâte quand on eſt près de lui donner ſa derniere façon. (*D. J.*)

SAVONNEUSE, *pierre*, (*Hiſt. nat.*) *lapis ſaponaceus*; nom donné par quelques auteurs à la pierre de lard, parce qu'elle eſt douce au toucher comme du ſavon.

On appelle auſſi *terre ſavonneuſe*, une terre argilleuſe très-fine, & douce au toucher comme la terre cimolée, ou comme celle que les Chinois appellent *hoatché*. Voyez *ces articles*.

On appelle encore *terre ſavonneuſe*, une terre qui ſe trouve dans le voiſinage de Smirne, & qui étant très-chargée de ſel alkali naturel, ſert à faire du ſavon. *Voyez* SMIRNE, *terre de*.

SAVONNIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſapindus*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée le plus ſouvent de quatre pétales; le piſtil ſort du calice qui eſt auſſi compoſé de quatre feuilles, & il devient dans la ſuite un fruit ſphérique, qui renferme un noyau de la même forme que le fruit, & dans lequel on trouve une amande ſphérique auſſi. Tournefort, *I. R. H. App.* *Voyez* PLANTE.

Les Botaniſtes le nomment *ſapindus*, comme qui diroit *ſapo-Indus*. On a déjà caractériſé, & trop tôt, cet arbre étranger des îles Antilles, & de la terre-ferme d'Amérique, ſous le nom d'*arbre à ſavonnettes*; il vaut la peine qu'on le décrive ici.

Son fruit qui eſt de la groſſeur d'une noix verte, étant écraſé & paſſé ſur le linge, y produit le même effet que le ſavon; il fait une mouſſe blanche & épaiſſe, qui décraſſe à merveille; mais en nettoyant le linge, il l'uſe beaucoup & le brûle; il eſt vrai que c'eſt ſur-tout à décraſſer les hardes des negres qu'on l'emploie.

Les feuilles du *ſavonnier* ſont pour l'ordinaire longues de trois pouces, larges d'un pouce, vertes, brunes & luiſantes; elles ſont placées deux à deux, dures & recourbées, de maniere à laiſſer un petit creux dans le milieu. Comme elles ſont en grande quantité, & preſſées le long des branches, elles procurent un ombrage frais.

Les fleurs naiſſent par bouquets, longs de plus d'un pié, s'élevant en pointe comme une pyramide. On remarque d'abord de petits boutons blanchâtres, qui venant à éclore, forment une fleur compoſée de quatre pétales, & ſoutenue par un calice fendu en quatre quartiers. A ces fleurs ſuccedent des fruits ronds, de la groſſeur des noix de gale, verds, revêtus de leur coque. La peau de l'enveloppe eſt aſſez liſſe & forte; elle eſt verte au commencement, jaunit enſuite, & brunit enfin quand le fruit eſt tout à fait mûr. Elle renferme une maſſe épaiſſe, mollaſſe, viſqueuſe, fort amere; c'eſt une matiere qui décraſſe les hardes & le linge, ce qui a valu le nom de *ſavonnier* à l'arbre qui la porte.

Le milieu de cette noix eſt occupé par un noyau preſque rond, noir, rempli d'une ſubſtance blanche, ferme, & d'un goût approchant de celui des noiſettes. On en tire de l'huile qui éclaire parfaitement bien.

Cet arbre eſt un des meilleurs qui croiſſent aux îles. Il eſt droit, rond, ayant près d'un pié de diametre, & quinze piés de tige; ſon écorce eſt griſe, mince, ſeche, & très-peu adhérente; l'aubier eſt rougeâtre, peſant, compacte & fort dur. Il faut de bonnes haches pour l'abattre; car par ſa dureté il rompt aiſément le fil du taillant; & pour peu qu'on donne un coup à faux, on met la hache en deux pieces. On s'en ſert à faire des rouleaux de moulins & des moyeux de roues. Il eſt difficile de trouver un meilleur bois pour cet uſage, & quand les mortaiſes ſont bien faites, un moyeu peut uſer deux ou trois rechanges de raies & de jantes. (*D. J.*)

SAVONNOIR, ſ. m. *inſtrument de Cartier*, c'eſt un outil compoſé de pluſieurs feuilles de feutre, couchées les unes ſur les autres, & couſues enſemble bien ſerré; ces feutres ſont coupés bien également en deſſous, & ont en-deſſus une manivelle ou courroie dans laquelle les ouvriers paſſent la main pour s'en ſervir. Voici comment on ſe ſert du *ſavonnoir*. L'ouvrier paſſe le *ſavonnoir* par ſon plat ſur la bille de ſavon, & le frotte deſſus; après quoi il frotte avec ce *ſavonnoir* la feuille de cartes qu'on veut liſſer.

SAVOURER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt goûter avec grand plaiſir dans les organes de cette ſenſation. Je *ſavoure* la douceur de ce mets. Il ſe dit au figuré; cet homme eſt heureuſement né, la peine l'affecte peu, il *ſavoure* le plaiſir.

SAVOUREUX, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de tout corps qui a beaucoup de ſaveur.

SAVOYE, (*Géog. mod.*) *Voyez* SAVOIE.

SAUPE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſalpa*; poiſſon de mer qui eſt couvert d'écailles, & qui reſſemble au bogue; il a un pié de longueur. La tête eſt petite, & le muſeau a quelque reſſemblance avec celui des muges. Il a ſur les côtés du corps des traits de couleur

d'or, placés à égale distance les uns des autres; ils s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. Les nageoires, les aiguillons & les ouies, ressemblent à ces mêmes parties de la daurade; & la nageoire de la queue est divisée en deux portions comme celle du sargo. Les yeux ont une couleur d'or; la bouche est petite. La *saupe* va ordinairement seule; elle reste sur les rivages; elle se nourrit d'algue & de toute sorte d'ordure: elle fraye en automne. Sa chair est de mauvais goût & malsaine. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, I. part. lib. V. ch. xxiij.* *Voyez* DAURADE, *poisson.*

SAUPOUDRER, v. act. c'est répandre légérement de la poudre; on *saupoudre* de sucre, de sel, de farine, de terre, de fumier, *&c.*

SAUQUENE, s. f. on donne ce nom à la daurade, tant qu'elle n'a pas un empan de longueur. *Voyez* DAURADE.

SAURAGE, *terme de Fauconnerie*, il se dit de la premiere année d'un oiseau quel qu'il soit, & qui n'a pas encore mué. (*D. J.*)

SAURE, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne sur les galeres, au lest qu'on y met. *Voyez* LEST.

SAVRE, s. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Coutances, espece de bouteux ayant de même un manche ou perche que le pêcheur tient, & une traverse de bois sur laquelle le haut ou le devant du ret est amarré; le manche qui a 6 à 7 piés de hauteur croise aux deux tiers la traverse qui a la même longueur que le manche; le ret est formé de fil aussi fin que le moyen fil à coudre; le dessous du filet est arrêté sur les bouts de la traverse & sur une petite corde qui va joindre le bout du manche, dont l'extremité se releve en bec de corbin; ensorte que dans la manœuvre de la pêche, quand celui qui s'en sert avance, le filet tombe sur ses piés.

La partie du filet attachée à la traverse est formée de larges mailles d'un fil plus gros, ces mailles peuvent avoir environ 3 pouces en quarré, les petites mailles ont au plus 3 à 4 lignes, & sont du même échantillon des plus petites mailles à sardines.

Cette pêche se pratique avec succès aux embouchures des rivieres qui ont un fonds de sable; le pêcheur s'y met à l'eau souvent jusqu'au col, il tient son *savre* bien plus droit que ceux qui poussent devant lui le bouteux qui émeut le sable de l'épaisseur de plus d'un pouce; ainsi le manche du *savre* coule seulement sur la superficie du sable, en quoi il est aidé par le bout du manche en bec de corbin, qui l'empêche de piquer & de s'enfoncer.

Ceux qui pêchent vont aval de l'eau de marée montante, & ils se retirent avec le flux en marchant & foulant des piés le fond; ils émouvent & font saillir le lançon hors des sables où il se tient pour fuir, & alors le poisson trouve le ret où il se maille & reste pris.

Cette pêche que font également les hommes, femmes & filles, commence à cette côte ordinairement vers la S. Jean, & finit avec le mois de Septembre, parce que les lançons quittent la côte à l'approche des premiers froids.

Le tems le plus avantageux pour faire cette pêche avec cette sorte d'instrument, est la nuit, quand il y a du poisson à la côte: en quelque nombre que soient les lançons, il s'en prend ordinairement très-peu durant le jour, parce que le soleil & l'éclat de la lumiere les font ensabler.

Ainsi par le détail que nous venons de faire, cette sorte de pêche ne peut causer aucun tort, elle est aussi toute différente de celle que pratiquent pour prendre le même poisson les pêcheurs de Cabours avec leurs havenets, & ceux d'Oystrehan & de Gray avec la seinette, & ceux de Barfleur avec leurs *savres* qui sont de véritables seines; l'usage du *savre* des pêcheurs de Coutances est bien plus innocent, parce qu'avec ce filet le pêcheur ne peut prendre uniquement que des lançons, & qu'on n'émouve point l'eau & les fonds en les battant de perches, comme font les autres pêcheurs. Les lançons pris dans le *savre* y sont arrêtés de la même maniere que les sardines se maillent dans les rets dérivans.

SAUREL, SIEUREL, MAQUEREAU BATARD, cicharou, égau, suvereau, *trachurus:* poisson de mer qui ressemble aux petits maquereaux par la couleur, & dont le corps est moins épais & plus applati; il n'a point d'écailles; le museau est moins pointu que celui du maquereau. Les mâchoires sont rudes & inégales, & l'ouverture de la bouche est de moyenne grandeur; il y a sur les côtés du corps un trait tortueux formé par de petits os durs & pointus comme les dents d'une scie. Le *saurel* a deux grandes nâgeoires près des ouies, deux plus petites au-dessous, deux sur le dos, & une qui s'étend depuis l'anus jusqu'à la queue, & qui a deux aiguillons à son origine: les deux nâgeoires du dos ont aussi des aiguillons; ceux de la derniere sont les plus longs & les plus minces. La chair de ce poisson est seche & plus dure que celle du maquereau, *voyez* MAQUEREAU. Rondelet, *hist. nat. des Poissons, I. part. liv. VIII. ch. vj.* *Voyez* POISSON.

*SAURI-FONS*, (*Géog. anc.*) fontaine de l'île de Crete, à 12 stades de la caverne du mont Ida. Plutarque dit qu'au voisinage de cette fontaine, il y avoit quantité de peupliers noirs qui portoient du fruit. (*D. J.*)

*SAURI-JUGUM*, (*Géog. anc.*) montagne de Péloponnèse, dans l'Elide. Pausanias dit, *l. VI. ch. xxj.* » Au-delà du mont Erymanthe, vers le mont *Saurus*, on voit un vieux temple d'Hercule qui tombe en ruine, & la sépulture de *Saurus*, fameux » bandit, qui infestoit tout ce canton, & qui fut tué » par Hercule. Une riviere qui a sa source au midi, » passe au pié du mont *Saurus*, & va tomber dans » l'Alphée, vis-à-vis du mont Erymanthe. (*D. J.*)

SAURITES, (*Hist. nat.*) pierre qui, suivant Pline, se trouve dans le ventre d'un lézard.

SAURLAND, (*Géog. mod.*) nom qu'on donne en Allemagne au duché de Westphalie; ce pays dépend de l'archevêché de Cologne, & fait partie du domaine séparé. Il confine avec les évêchés de Munster & de Paderborn, le comté de la Mark, le landgraviat de Hesse & le comté de Waldeck; Arasberg est la capitale de ce pays, qui renferme plusieurs bailliages; mais le *Saurland* n'est pas aussi fertile que le pays du diocèse de Cologne. Son commerce consiste en chair salée, & c'est de-là qu'on tire ces jambons qu'on nomme encore mal-à-propos *jambons de Mayence*, parce que le plus grand débit s'en faisoit autrefois aux foires de Mayence & de Francfort. (*D. J.*)

SAUROMATES, *Sauromatæ*, (*Géog. anc.*) nom que les Grecs donnent aux peuples que les Latins appellent ordinairement *Sarmates*, & c'est un nom commun & général, pour désigner principalement la partie de la Scythie, voisine du Tanaïs ou des palus Méotides. Les *Sauromates*, dit Pomponius Mela, *liv. I. c. xix.* possedent les bords du Tanaïs & les terres voisines. Dans un autre endroit, *l. II. c. j.* il ajoute que les Agathyrses & les *Sauromates* entourent les Palus Méotides. Pline, *liv. X. Ep. 14.* fait mention du roi des *Sauromates* ou de Sarmatie, & sur une médaille frappée sous Sévere, & décrite par M. Spanheim; on lit ces mots BACIΛEΩC CAYPOMATOY. (*D. J.*)

SAURURUS, (*Botan.*) genre de plante nommée par le vulgaire *queue de lézard;* selon Linnæus, le calice de la fleur est monopétale, oblong, permanent, & coloré, ce qui la fait prendre pour être la fleur. Les étamines sont six filets longs, chevelus, placés par trois de chaque côté; les bossettes des étamines

ſont droites & oblongues ; le germe du piſtil eſt ovale, & diviſé en trois lobes, il n'y a point de ſtile, mais trois ſtigma obtus, & qui ſubſiſtent ; le fruit eſt une baie ovale, ayant une ſeule loge qui renferme une graine de même figure.

Selon le ſyſtème de Ray, la fleur du *ſaururus* reſſemble à celle de l'arum ; elle eſt à pétale, garnie de deux étamines, & hermaphrodite. Son ovaire eſt ovale, mol, ne contient qu'une ſemence, & a un tube diviſé en trois. Ses fleurs & ſes fruits forment des épis longs & foibles ; Plumier compte quatre eſpeces de ce genre de plante. (*D. J.*)

SAUSSAYE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt un lieu planté de ſaules. *Voyez* SAULE.

SAUSSE, *voyez* SAUCE.

SAUSTIA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Aſie, dans l'Anatolie, & dans l'Aladoulie ; cette bourgade délabrée, étoit autrefois la métropole de la premiere Arménie, dans l'exarchat du Pont. (*D. J.*)

SAUT, ſ. m. (*Gymnaſ.*) un des cinq exercices qui compoſoient le pentatle. Le *ſaut* conſiſtoit ou à franchir un foſſé, quelque élévation ou quelque eſpace marqué. Ainſi, les anciens diſtinguoient pluſieurs ſortes de *ſauts*, comme on peut le voir dans Mercurialis, *liv. II. ch. xj.* il ſuffit de dire ici, pour ne point ennuyer le lecteur d'une compilation de termes ſcientifiques, que celui qui ſautoit le mieux & le plus loin, obtenoit le prix. (*D. J.*)

SAUT DE L'OUTRE, (*Antiq. Rom.*) le *ſaut de l'outre*, étoit un jeu d'exercice des gens de la campagne, dont Virgile & Athénée font mention. L'adreſſe de ce jeu conſiſtoit à demeurer de bout ſur l'*outre* après avoir ſauté. (*D. J.*)

SAUT DE NIAGARA, (*Hiſt. nat. Géog.*) c'eſt ainſi que l'on nomme une caſcade formée par la chûte des eaux du fleuve de ſaint Laurent, qui produit un des ſpectacles les plus étonnans qu'il y ait au monde. Suivant les deſcriptions que les voyageurs du Canada nous en ont données, cette caſcade forme la figure d'un fer à cheval, coupé en deux par une île fort étroite, & qui peut avoir un demi-quart de lieue de longueur ; ce qui fait deux nappes d'eau d'une largeur conſidérable, & que l'on juge avoir à-peu-près cent vingt piés de hauteur perpendiculaire. Cette prodigieuſe caſcade eſt reçue ſur un rocher qu'elle a creuſé, comme on en juge par le bruit qu'on entend, qui reſſemble à celui d'un tonnerre ſouterrain ou éloigné. La riviere ſe reſſent très-long-tems de la ſecouſſe qu'elle éprouve par cette chûte précipitée, dont le fracas ſe fait entendre à une diſtance très-grande ; d'ailleurs l'eau diviſée & atténuée par la violence de ſa chûte, forme un brouillard épais que l'on apperçoit de fort loin, & qui ſert encore à relever un ſpectacle ſi merveilleux.

SAUT DE BRETON, *voyez l'article* EMBRASSADE.

SAUT, *en Muſique*, eſt tout paſſage d'un ſon à un autre par dégrés disjoints. *Voyez* DEGRÉ & DISJOINT. Il y a *ſaut* régulier qui ſe fait toujours ſur un intervalle conſonnant ; (*voyez* CONSONNANCE & INTERVALLE), & *ſaut* irrégulier, qui ſe fait ſur un intervalle diſſonnant. Cette diſtinction vient de ce que toutes les diſſonnances, excepté la ſeconde qui n'eſt pas un *ſaut*, ſont plus difficiles à entonner que les conſonnances ; obſervation néceſſaire dans la mélodie, pour compoſer des chants faciles & agréables. (*S*)

SAUT, (*Danſe.*) ſe dit d'un pas de ballet, des danſes par-haut, où l'on éleve en même tems ſon corps & ſes deux piés en l'air pour friſer la cabriole ; ce qu'on fait ordinairement à la fin d'un couplet, & pour marquer les doubles cadences.

Le *ſaut ſimple* ou *pas ſauvé*, c'eſt lorſque les jambes étant en l'air ne font aucun mouvement, ſoit qu'on le faſſe en-avant, en-arriere, ou de côté.

Le *ſaut battu*, c'eſt lorſque les jambes étant en l'air, les talons battent une ou pluſieurs fois l'un contre l'autre : & quand on les paſſe l'une par-deſſus l'autre par trois fois, cela s'appelle *entrechat*.

Le *ſaut de baſque*, eſt un coupé ſauté en tournant ; on appelle auſſi le *ſaut majeur*, *cabriole*, lorſqu'on remue les piés en l'air ; quelques-uns l'appellent *cadence*. *Voyez* COUPÉ, CABRIOLE, *&c.*

SAUT, *un pas & un ſaut*, (*Manége.*) eſt un des ſept airs ou mouvemens artificiels d'un cheval. Il eſt compoſé, pour ainſi dire de trois airs, ſavoir le pas, qui eſt d'aller terre à terre ; le lever, qui eſt une courbette, & le tout finit par un *ſaut*. *Voyez* AIR & SAUTS.

Le pas, à proprement parler, met le cheval en train, & lui donne la facilité de ſe dreſſer pour ſauter ; de même qu'une perſonne qui court avant de ſauter, afin de le faire plus haut & plus loin.

Dans toutes ſortes de *ſauts*, le cavalier ne doit donner aucune aide avec les jambes ; mais ſeulement le bien ſoutenir de la bride, quand il s'éleve du devant, afin qu'il puiſſe ſe lever plus haut en-arriere : quand il commence à lever du derriere, il faut le ſoutenir un peu du devant, & l'arrêter ſur le tems, comme s'il étoit ſuſpendu en l'air, marquant le mouvement avec la main de la bride, de ſorte qu'on le prenne comme une balle au bond ; c'eſt-là le grand art de ſauter.

On appelle le *ſaut de l'étalon*, le moment où il couvre la jument.

SAUT DE LOUP, *terme de Terraſſier*, foſſé que l'on fait au bout d'une allée ou ailleurs, pour en défendre l'entrée ſans ôter la vue. (*D. J.*)

SAUTAGE, ſ. m. (*Pêche de hareng.*) terme d'uſage dans le commerce du hareng blanc, pour ſignifier l'action de ceux qui foulent le poiſſon, à meſure qu'on l'a pacqué dans les barrils : ce mot eſt principalement en uſage en Normandie & en Picardie. (*D. J.*)

SAUTE, (*Marine.*) c'eſt un commandement qui eſt ſynonyme à *va :* on dit, *ſaute* ſur ce pont, *ſaute* ſur le beaupré, *ſaute* ſur la vergue, *&c.* pour dire *va* à ce pont, au beaupré, *&c.*

SAUTELLE, ſ. f. (*Agriculture.*) c'eſt un ſarment qu'on tranſplante avec ſa racine. La maniere d'élever la vigne par *ſautelles* eſt aſſez heureuſe, & fort facile à pratiquer, puiſqu'on a la commodité de coucher quelque branche ſi on veut autour de chaque ſep. On dit quelle branche on veut coucher ; car ordinairement ſur chaque ſep on n'en marcotte qu'une ; encore faut-il qu'elle ſoit venue entre la branche qui doit être taillée, & le courſon qu'on doit laiſſer. Cette opération eſt préférable à la marcotte, d'autant que ſouhaitant du fruit, & en ayant de tout près à venir en apparence, il eſt hors de raiſon d'en aller chercher ailleurs, qui n'eſt pas ſi aſſuré, à-moins qu'il n'y ait quelque place vuide qu'il faille abſolument remplir.

Ces *ſautelles* ſe font donc en couchant la branche en terre ; mais de telle maniere qu'étant couchée ainſi, elle faſſe un dos de chat à trois yeux éloignés de l'origine de cette branche, & cela par une eſpece de ménage qu'on fait du bois, en l'obligeant en cet état de faire deux piés de vignes ; au lieu qu'il n'en produiroit qu'un, ſi la marcotte étoit couchée tout de ſon long ; on obſerve auſſi pour réuſſir dans cette opération, que directement ſur ce dos de chat il y ait un bourgeon ; que l'élévation de ce dos ſoit des deux côtés recouverte de terre, & que l'extrémité de la branche qui paſſe au-delà de ce dos, ſorte de terre des deux yeux ſeulement. Ce n'eſt pas qu'il ſoit permis à un vigneron de faire des *ſautelles* dans la vigne de ſon maître, à deſſein de regarnir quelques places vuides ; car c'eſt une porte ouverte à la fri-

ponnerie, en ce que lorſque ces *ſautelles* ont pris racine, il eſt aiſé de les lever en guiſe de marcottes; ce que la plûpart des vignerons, dont la foi eſt fort ſuſpecte, ne manqueroient pas de faire; c'eſt pour cela qu'il y a bien des coutumes dans les pays de vignobles, où les *ſautelles* ſont défendues, & où il n'y a que les provins dont on puiſſe ſe ſervir pour garnir une vigne. *Liger.* (*D. J.*)

SAUTER, v. n. *l'action de*, (*Phyſiol.*) dans le *ſaut*, les muſcles ſont obligés d'agir non-ſeulement pour réſiſter au poids du corps, mais même pour le relever avec force, lui faire perdre terre, & l'élancer en l'air comme font les ſauteurs, lorſqu'ils *ſautent* à pié joint ſur une table. Pour *ſauter* ainſi, ils plient & panchent la tête & le corps ſur les cuiſſes, les cuiſſes ſur les jambes, & les jambes ſur les piés. Leurs muſcles étant ainſi pliés & allongés comme pour prendre leur ſecouſſe, ils les remettent dans cette contraction ſubite qui fait reſſort contre terre, d'où ils s'élancent en l'air, & ſe redreſſent en arrivant ſur le bord d'une table ou autre corps ſur lequel ils *ſautent*.

Cet effort eſt ſuffiſant pour rompre le tendon d'Achille, & pluſieurs ſauteurs ſe ſont bleſſés en s'élançant ainſi, & en manquant le lieu ſur lequel ils ſe propoſoient de *ſauter*. Le nommé Cauchois, l'un des plus habiles ſauteurs qu'on ait vu en France, dans un ſaut qu'il fit à piés joints ſur une table élevée de trois piés & demi, ſe rompit les deux tendons d'Achille, & fut guéri de cette bleſſure par M. Petit. La table ſur laquelle *ſautoit* le ſieur Cauchois ſe trouva plus haute qu'à l'ordinaire; ſon élan ne l'éleva pas aſſez; il n'y eût que les bouts de ſes piés qui toucherent ſur le bord de la table; ils n'y appuyerent qu'en gliſſant, & qu'autant qu'il falloit pour ſe redreſſer & rompre ſa détermination en-avant; la ligne de gravité ne tombant point ſur la table, le ſauteur tomba à terre, droit ſur la pointe de ſes piés étendus de maniere que les tendons d'Achille furent, pour ainſi dire, ſurpris dans leur plus forte tenſion; & que la chute de plus de trois piés ajouta au poids ordinaire du corps une force plus que ſuffiſante pour les rompre; puiſque cette force étoit celle qu'avoit acquis le poids du corps multiplié par la derniere viteſſe de la chute.

Pour comprendre les triſtes accidens qui arrivent dans les ſauts, il faut remarquer que dans l'état naturel, quand nous ſommes exactement droits ſur nos piés, la ligne de gravité du corps paſſe par le milieu des os de la cuiſſe, de la jambe & du pié: ces os pour lors ſe ſoutiennent mutuellement comme font les pierres d'une colonne, & nos muſcles n'agiſſent preſque point. Au contraire, pour ſoutenir notre corps lorſque nos jointures ſont pliées, nos muſcles agiſſent beaucoup, & leurs contractions ſont d'autant plus fortes, que la flexion des jointures eſt plus grande; elles peuvent même être pliées au point, que le poids du corps & les muſcles qui le tiennent en équilibre, feront effort ſur les os avec toute la puiſſance qu'ils peuvent avoir; alors les apophyſes où les muſcles s'attachent, pourront ſe caſſer, ſi les muſcles réſiſtent; mais ſi les apophyſes des os ſont plus fortes, la rupture ſe fera dans les muſcles ou dans leurs tendons.

Maintenant pour calculer la force de tous les muſcles qui agiſſent, lorſqu'un homme ſe tenant ſur ſes piés, s'éleve en *ſautant* à la hauteur de deux piés ou environ; il faut ſavoir que ſi cet homme peſe cent cinquante livres, les muſcles qui ſervent dans cette action, agiſſent avec deux mille fois plus de force, c'eſt-à-dire, avec une force équivalente à trois cens mille livres de poids ou environ: Borelli même dans ſes ouvrages, fait encore monter cette force plus haut. (*D. J.*)

SAUTER, (*Marine.*) c'eſt changer, en parlant du vent. Ainſi on dit que le vent a *ſauté* par tel rumb, pour dire que le vent a changé, & qu'il ſouffle à cet air de vent.

SAUTER, *en terme de manege*, c'eſt faire des ſauts. *Aller par bonds & par ſauts*, c'eſt aller à courbette & à caprioles. *Sauter entre les piliers*, ſe dit du cheval qu'on a accoutumé à faire des ſauts, étant attaché aux deux piliers du manege, ſans avancer ni reculer. *Sauter une jument*, ſe dit de l'étalon, lorſqu'il la couvre. *Sauter de ferme à ferme*, ſe dit quand on fait ſauter un cheval, ſans qu'il bouge de ſa place.

SAUTEREAU, ſ. m. (*Lutherie.*) partie des inſtrumens à clavier & à cordes, comme le clavecin & l'épinette. Il y a à ces inſtrumens autant de *ſautereaux* que de cordes.

Un *ſautereau* ainſi nommé *à ſaltando*, parce qu'ils ſautent, lorſqu'ils exercent leurs fonctions, eſt une petite regle de bois de poirier ou autre facile à couper, large d'un demi-pouce, épaiſſe ſeulement d'une ligne, & longue autant qu'il convient: cette petite regle a à ſon extrémité ſupérieure une entaille *A C* large d'une ligne & demie, & longue environ d'un pouce: cette entaille dont la partie inférieure eſt coupée en biſeau, reçoit une petite piece de bois blanc *K L*, que l'on appelle *languette*; cette piece eſt taillée en biſeau à la partie inférieure: ce biſeau porte ſur celui de l'entaille *A C*.

Lorſque la languette eſt placée dans cette entaille, on l'arrête par le moyen d'une cheville *D*, qui eſt une petite épingle, laquelle traverſe le *ſautereau* & la languette qui doit ſe mouvoir facilement autour de cette cheville. A la partie ſupérieure de la languette eſt un petit trou *o* dans lequel paſſe une plume de corbeau *o k* taillée en pointe, & amincie autant qu'il convient, pour qu'elle ne ſoit point trop roide: ce qui feroit rendre aux cordes un ſon deſagréable. A la partie poſtérieure des mêmes languettes eſt une entaille ou rainure, ſuivant leur longueur. *Voyez la fig. 1.* Cette entaille reçoit un reſſort *e d*, qui eſt une ſoie de porc ou de ſanglier, qui renvoie toujours la languette entre les deux côtés de l'entaille du *ſautereau* juſqu'à ce que le biſeau de celle-ci porte ſur le biſeau de celui-là. *Voyez les fig. E HI.*

Les *ſautereaux* traverſent deux planches ou regles de bois fort minces, percées chacun d'autant de trous qu'il y a de *ſautereaux*: ces trous ſont en quarré, & répondent perpendiculairement, ſavoir, ceux des regiſtres ſur ceux du guide. *Voyez* REGISTRE DE CLAVECIN & GUIDE DE CLAVECIN. Les *ſautereaux*, après avoir traverſé le regiſtre & le guide, deſcendent perpendiculairement ſur les queues des touches qui ſont chacune une petite baſcule. *Voyez* CLAVIER DE CLAVECIN.

Il ſuit de cette conſtruction, que ſi on abaiſſe avec le doigt une touche du clavier, elle hauſſera (à cauſe qu'elles ſont en baſcules) du côté de ſa queue, laquelle élevera le *ſautereau* qui porte deſſus. Le *ſautereau*, en s'élevant, rencontrera par la plume de ſa languette, la corde qui eſt tendue vis-à-vis de lui; il l'écartera de ſon état de repos juſqu'à ce que la réſiſtance de la corde excede la roideur de la plume; alors la corde ſurmontera cette roideur, & fera fléchir la plume qui la laiſſera échapper: cette corde ainſi rendue à elle-même, fera pluſieurs oſcillations: ce qui produit le ſon. *Voyez* l'explication de la formation du ſon par les cordes à l'*article* CLAVECIN. Si enſuite on lache la touche, elle retombera par ſon propre poids, le *ſautereau* n'étant plus ſoutenu, retombera auſſi juſqu'à ce que la plume touche la corde en-deſſus; alors, ſi le poids du *ſautereau* excede la réſiſtance que le reſſort ou ſoie de ſanglier dont on a parlé eſt capable de faire, ainſi que cela doit toujours être, le *ſautereau* continuera de deſcendre, parce que le reſſort, en fléchiſſant, laiſſera aſſez

éloigner la languette de la corde, pour que ſa plume puiſſe paſſer.

SAUTERELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) *locuſta*, inſecte que M. Linnæus a mis dans la claſſe des coléopteres, dans le genre des grillons; cet auteur ne parle que de quatre eſpeces de *ſauterelles*, *faun. ſuec.* Swammerdam en a obſervé vingt-une eſpeces; il y en a de très-petites & d'autres qui ſont très-grandes.

La grande *ſauterelle* verte qui ſe trouve très-communément dans les prés, eſt d'un verd clair, à l'exception d'une ligne brune qui ſe trouve ſur le dos, ſur la poitrine & ſur le ſommet de la tête; & de deux autres lignes d'un brun plus pâle qui ſont ſur le ventre. La tête eſt oblongue, & elle a quelque reſſemblance avec celle d'un cheval; les antennes ſont longues & placées au ſommet de la tête; elles diminuent de groſſeur juſqu'à leur extrémité; le corcelet eſt élevé & etroit; il a une épine en-deſſus & une autre en-deſſous; la premiere paire des jambes eſt plus courte que les autres; celles de la troiſieme paire ſont les plus longues & les plus groſſes: elles ont toutes deux crochets à l'extrémité. Les ailes ſont au nombre de quatre, & preſque tranſparentes, ſurtout les deux poſtérieures; le ventre eſt très-grand, compoſé de huit anneaux & terminé par deux petites queues couvertes de poils. La femelle differe en ce qu'elle a une double pointe dure & fort longue à l'extrémité de la queue.

Les œufs des groſſes *ſauterelles* vertes commencent à éclore à la fin d'Avril ou un peu plus tard; les vers qui en ſortent, ne ſont pas plus gros qu'une puce; ils ont d'abord une couleur blanchâtre; ils deviennent noirâtres au bout de deux ou trois jours, & enſuite roux; bientôt après ces vers prennent la forme des *ſauterelles*, & en effet ils commencent à ſauter, quoiqu'ils ſoient très-petits dans l'état de nymphe. Une *ſauterelle* en nymphe ne differe d'une *ſauterelle* entierement formée, qu'en ce qu'elle n'a point d'ailes apparentes. Elles s'accouplent peu de tems après que leurs ailes ſont développées, & elles reſtent unies l'une à l'autre aſſez long-tems; alors on les ſépare difficilement. Le chant ou plutôt le bruit de la *ſauterelle* vient du frottement des ailes les unes contre les autres, dans la plûpart des eſpeces, ou du frottement des ailes avec les pattes dans d'autres; il n'y a que le mâle qui faſſe entendre ces bruits. *Suite de la mat. méd. par* MM. Salerne & Nobleville, *& collection acad. tom. V. de la partie étrangere. Voyez* INSECTE.

Il faut lire ſur les *ſauterelles*, Giuſeppi Zinanni, *diſſertatione ſopra variè ſpecie di cavallette 1737 in-4°.* Le deſſus & le deſſous du corcelet des *ſauterelles* ſont armés d'une peau ſi dure, qu'elle leur ſert de cuiraſſe: c'eſt ce qui a fait dire à Claudien, épigr. 6.

*Cognatur dorſo, dureſcit amictus,*
*Armavit natura cutem.*

C'eſt auſſi ce que dit l'auteur de l'apocalypſe, *ch. ix. v. 9.* Ces animaux voraces quittent ſouvent des pays éloignés, traverſent les mers, fondent par milliers ſur des champs enſemencés, & enlevent en peu d'heures juſqu'à la moindre verdure. En voici un exemple aſſez remarquable que l'on trouve dans l'hiſtoire militaire de Charles XII. roi de Suede, *tom. IV. p. 160.* Son hiſtorien rapportant que cet infortuné prince fut très-incommodé dans la Beſſarabie par les *ſauterelles*, s'exprime en ces termes:

Une horrible quantité de *ſauterelles* s'élevoit ordinairement tous les jours avant midi du côté de la mer, premierement à petits flots, enſuite comme des nuages qui obſcurciſſoient l'air, & le rendoient ſi ſombre & ſi épais, que dans cette vaſte plaine le ſoleil paroiſſoit s'être éclipſé. Ces inſectes ne voloient point proche de terre, mais à-peu-près à la même hauteur que l'on voit voler les hirondelles, juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé un champ ſur lequel ils puſſent ſe jetter. Nous en rencontrions ſouvent ſur le chemin, d'où ils ſe jettoient ſur la même plaine où nous étions, & ſans craindre d'être foulées aux piés des chevaux, ils s'élevoient de terre, & couvroient le corps & le viſage à ne pas voir devant nous, juſqu'à ce que nous euſſions paſſé l'endroit où ils s'arrêtoient. Partout où ces *ſauterelles* ſe repoſoient, elles y faiſoient un dégât affreux, en broutant l'herbe juſqu'à la racine; enſorte qu'au lieu de cette belle verdure dont la campagne étoit auparavant tapiſſée, on n'y voyoit qu'une terre aride & ſablonneuſe.

On ne ſauroit jamais croire que cet animal pût paſſer la mer, ſi l'expérience n'en avoit ſi ſouvent convaincu les pauvres peuples; car apres avoir paſſé un petit bras du Pont-Euxin, en venant des îles ou terres voiſines, ces inſectes traverſent encore de grandes provinces, où ils ravagent tout ce qu'ils rencontrent. On peut lire ſur leurs dégâts en Afrique, Léon l'africain. Leurs noms en hébreu qui ſignifient *dévorer*, *conſumer*, ne ſont pris que des ravages qu'elles exercent.

Les hiſtoires anciennes & modernes parlent d'une eſpece de *ſauterelles* communes dans les pays orientaux, dont la chair eſt blanche & d'un goût excellent. Les peuples de ces contrées les préparent différemment: les uns les font bouillir, & les autres les font ſécher au ſoleil, avant que de les manger. Dampier rapporte dans ſes voyages, que cela ſe pratiquoit encore de ſon tems. Il ajoute que dans quelques îles de la mer des Indes, il y a des *ſauterelles* de la longueur d'un pouce & demi, de la groſſeur d'un petit doigt, ayant des ailes larges & minces & des jambes longues & déliées; les habitans les rôtiſſent dans une terrine, où les ailes & les jambes ſe détachent; mais la tête & le corps deviennent rouges comme les écreviſſes cuites.

Au royaume de Tunquin les habitans en amaſſent autant qu'ils peuvent, les grillent ſur des charbons, ou bien les ſalent, afin de les conſerver. Lorſqu'en 1693 il ſe répandit en Allemagne une armée de *ſauterelles*, quelques perſonnes eſſayerent d'en manger. Le célebre Ludolph qui avoit tant voyagé en Orient, ayant trouvé qu'elles étoient de l'eſpece dont les Orientaux font cas, en fit préparer à leur maniere, & en régala le magiſtrat de Francfort. (*D. J.*)

SAUTERELLE-PUCE, (*Hiſt. nat. des inſectes.*) petit inſecte qui ſaute. On voit naître au printems plutôt ou plus tard, ſelon que la ſaiſon eſt plus ou moins avancée, certaines écumes blanches, qui s'attachent indifféremment à toutes ſortes de plantes. Nos Naturaliſtes juſqu'à Swammerdam & Poupart n'ont point connu la cauſe de ces écumes. Iſidore de Séville, ainſi nommé, parce qu'il étoit archevêque de cette ville en 601, prélat eſtimable, mais mauvais phyſicien, s'eſt imaginé que c'étoit des crachats de coucou. Quelques-uns ont penſé que c'étoit la ſeve, le ſuc des plantes qui s'extravaſoit. D'autres, comme Mouffet, que c'étoit une roſée écumeuſe. D'autres enfin ont prétendu que ce ſont des vapeurs qui s'élevent de quelques terres par la chaleur de l'atmoſphere, & qui s'attachent aux plantes; mais toutes ces opinions ne ſont que des erreurs.

M. Poupart a le premier découvert la véritable origine de cette écume printaniere dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, *année 1705*, ou du-moins il a le premier développé ce que Swammerdam n'avoit fait que conjecturer. Cet homme, né pour l'étude des inſectes, patient pour les obſerver, adroit pour en faire la délicate anatomie quand la choſe étoit poſſible, a prouvé que cette écume étoit l'ouvrage des *ſauterelles* qu'il avoit décrites dans le *Journal des ſavans*, *en 1693*.

Elles ſont fort petites & ſautent comme des pu-

ces, d'où leur vient le nom qu'elles portent. Leurs piés de derriere n'excedent pas la hauteur de leur dos, ainſi que font ceux des autres *ſauterelles :* ils ſont toujours pliés ſous le ventre comme dans les puces, ce qui fait que les *ſauterelles-puces* ſautent extrêmement vîte, & ſans perdre le moindre tems. Elles ont un aiguillon roide & fort pointu, avec lequel elles tirent le ſuc des plantes. Ce ſont peut-être les ſeules eſpeces de *ſauterelles* qui ayent un aiguillon. Toutes les autres qui ſont connues ont une bouche, des levres & des dents, avec leſquelles elles mangent les herbes & même la vigne.

*Vos locuſtæ . . . . .*
*Ne meas lædatis vites : ſunt enim teneræ.*

Nos *ſauterelles-puces* font des œufs, d'où naiſſent d'autres petites *ſauterelles* qui ſont enveloppées pendant quelque tems d'une fine membrane. Cette membrane eſt un fourreau qui a des yeux, des piés, des aîles, & d'autres organes qui ſont les étuis de ſemblables parties du petit animal qu'elles renferment. Quand il ſort de ſon œuf, il paroît comme un petit ver blanchâtre. Quelques jours après, il devient couleur de verd de pré, couleur que le ſuc des plantes, dont il ſe nourrit, pourroit bien lui communiquer. Alors il reſſemble preſque à un petit crapeau ou à une grenouille verte qui monte ſur les arbres, & qu'on appelle pour cette raiſon *rana arborea*, grenouille d'arbre. Quoique cet inſecte ſoit enveloppé d'une membrane, il ne laiſſe pas de marcher fort vîte & hardiment, mais il ne ſaute & ne vole point qu'il n'ait quitté ſa pellicule.

Auſſi-tôt qu'il eſt ſorti de ſon œuf, il monte ſur une plante qu'il touche avec ſon anus, pour y attacher une gouttellette de liqueur blanche & toute pleine d'air. Il en met une ſeconde auprès de la premiere, puis une troiſieme, & il continue de la ſorte juſqu'à ce qu'il ſoit tout enveloppé d'une groſſe écume, dont il ne ſort point qu'il ne ſoit devenu un animal parfait, c'eſt-à-dire qu'il ne ſoit délivré de la membrane qui l'environne.

Pour jetter cette écume, il fait une eſpece d'arc de la moitié de ſon corps, dont le ventre devient la convexité; il recommence à l'inſtant un autre arc oppoſé au premier, c'eſt-à-dire que ſon ventre devient concave de convexe qu'il étoit. A chaque fois qu'il fait cette double compreſſion, il ſort une petite écume de ſon anus, à laquelle il donne de l'étendue en la pouſſant de côté & d'autre avec ſes piés.

M. Poupart a mis ſur une jeune menthe pluſieurs de ces petites *ſauterelles :* les feuilles ſur leſquelles elles firent leurs écumes ne grandirent point, & celles qui leur étoient oppoſées devinrent de leur grandeur naturelle; cela prouve que ces inſectes vivent du ſuc des plantes, tandis qu'ils ſont dans leurs écumes. Quand la jeune *ſauterelle* eſt parvenue à une certaine grandeur, elle quitte ſon enveloppe qu'elle laiſſe dans l'écume, & elle ſaute dans la campagne: cette écume la garantit des ardeurs du ſoleil qui la pourroient deſſécher. Elle la préſerve encore des araignées qui la ſuceroient. Les laboureurs diſent que ces écumes ſont un préſage de beau tems; mais c'eſt qu'elles ne paroiſſent que quand le tems eſt beau, car le mauvais tems les détruit. (*D. J.*)

SAUTERELLE, (*Coupe des pierres.*) inſtrument de bois compoſé de deux regles *B A*, *C A*, aſſemblées par un bout *A*, comme la tête d'un compas pour être mobiles, & propres à prendre l'ouverture de toutes ſortes d'angles, rectilignes, droits, aigus ou obtus.

Ce récipiangle ſert pour tranſporter ſur la pierre ou ſur le bois l'angle d'une encoignure ou d'un trait de l'équerre, il eſt plus uſité dans la coupe des bois que dans celle des pierres, où l'on ſe ſert pour la même fin du compas d'appareilleur, qui eſt une eſpece de *ſauterelle*, à laquelle on a ajouté des pointes pour ſervir de fauſſe-équerre ou de compas, ſuivant les occurrences.

SAUTEUR, ſ. m. (*Littérature.*) les Grecs qui avoient placé la danſe au rang des marches militaires en abuſant de l'établiſſement de leur gymnaſe, la proſtituerent aux baladins & à des gens mépriſables, ſans même lui faire changer de nom; alors l'art de faire des ſauts & des tours de force fut un des quatre genres de la danſe; mais il faut ajouter qu'on faiſoit peu de cas de ce talent & de ceux qui l'exerçoient. Cliſtene refuſa ſa fille à Hippoclide pour avoir fini ſa danſe par l'imitation des poſtures baladines. On a trouvé à Nîmes une petite figure de bronze, qui repréſente un de ces *ſauteurs;* la conformité qui s'y rencontre avec la pratique que nos voltigeurs ſuivent aujourd'hui, a une ſingularité qui frappe. Le tonnelet même que ces ſortes de gens portent, reſſemble à-peu de choſe près à celui que l'on voit à cette figure. Le comte de Caylus, *antiq. greq. rom.* &c. *tome III.* (*D. J.*)

SAUTEUR, (*Manege.*) un *ſauteur* eſt de deux eſpeces, ou entre les piliers, ou en liberté. Le *ſauteur entre les piliers* eſt un cheval auquel on apprend à faire des ſauts entre les deux piliers. *Voyez* SAUT. Le *ſauteur en liberté* eſt celui à qui on apprend à faire le pas & le ſaut en appuyant le poinçon, ou en croiſant la gaule par-derriere.

On met des trouſſe-queues aux *ſauteurs*, pour leur tenir la queue en état, & l'empêcher de jouer & de faire paroître le *ſauteur* large de croupe.

SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*, c'eſt le nom d'une piece de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition; il eſt ſynonyme à *valet. Voyez* VALET.

SAUTOIR, *terme de Blaſon*, piece honorable de l'écu fait en forme de croix de ſaint André, qu'on appelle autrement *croix de Bourgogne.* Sa largeur ordinaire eſt le tiers de l'écu, quand elle eſt ſeule. Il y a des *ſautoirs* alaiſés, & des *ſautoirs* en nombre qu'on poſe en différens endroits de l'écu. Il s'en voit de chargés, d'accompagnés, d'engrelés, d'endenchés, d'échiquetés, & de panne comme vair & hermine. *Méneſtrier.* (*D. J.*)

SAUTRIAUX, ſ. m. plur. (*Baſſe-liſſerie.*) ce ſont des eſpeces de petits bâtons dont les baſſe-liſſiers ſe ſervent pour attacher les lames où tiennent leurs liſſes; ils ſont dans la forme de ce qu'on appelle le *fléau dans une balance;* c'eſt la camperche qui les ſoutient. (*D. J.*)

SAUVAGAGI, ſ. m. (*Coton des Indes.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales, particulierement de Surate. Les pieces de ces toiles ont treize à treize aunes & demie de long, ſur cinq à huit de large. *Savary.* (*D. J.*)

SAUVAGE, ce mot ſert *en matiere médicale* à diſtinguer les végétaux qui croiſſent naturellement dans les champs d'avec ceux que l'on cultive. Sur quoi il faut remarquer que cette diſtinction eſt eſſentielle, d'autant que les plantes *ſauvages* ont pour l'ordinaire plus d'efficacité que celles qui ſont cultivées.

*Sauvage* eſt encore une épithete dont l'on ſe ſert en matiere médicale, pour déſigner les animaux *ſauvages*, & les diſtinguer de ceux qui ſont privés.

Les animaux *ſauvages* fourniſſent une meilleure nourriture que les domeſtiques, car les animaux privés ou domeſtiques ſont d'un tempérament humide, nourris dans la molleſſe & l'inaction, tandis que les *ſauvages* ont la chair ferme & même graſſe.

D'ailleurs ſi l'exercice contribue à conſerver la ſanté aux hommes, il fait le même effet parmi les animaux: les ſels & les huiles ſont plus exaltés dans la viande des animaux qui ont été laiſſés en liberté; ils

ſont plus ſains & plus robuſtes, ils fourniſſent une nourriture meilleure aux perſonnes qui ont la force de le digérer, car le même exercice qui exalte leur ſel & leur huile rend auſſi leur chair plus ferme & plus denſe.

Les médicamens tirés du regne animal ſont comme les alimens plus efficaces & meilleurs lorſqu'ils ſont tirés des animaux *ſauvages*, que s'ils ſont pris parmi les animaux domeſtiques. Tel eſt le bézoard animal, tel eſt la graiſſe d'ours ; tels ſont d'autres remedes tirés du regne animal, qui ſont d'autant plus efficaces, qu'ils ſont tirés des animaux les plus féroces & les moins apprivoiſés.

SAUVAGE *ou* SAUVEMENT, (*Marine.*) on ſouſentend *faire le* : c'eſt s'employer à recouvrer les marchandiſes perdues par le naufrage ou jettées à la mer. Le tiers de ces marchandiſes appartient à ceux qui les ſauvent.

On appelle *frais du ſauvage* le payement qu'on donne à ceux qui ſauvent quelque choſe, ou la part qu'ils ont à ce qu'ils ſauvent.

SAUVAGES, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) peuples barbares qui vivent ſans lois, ſans police, ſans religion, & qui n'ont point d'habitation fixe.

Ce mot vient de l'italien *ſalvagio*, dérivé de *ſalvaticus*, *ſelvaticus* & *ſilvaticus*, qui ſignifie la même choſe que *ſylveſtris*, agreſte, ou qui concerne les bois & les forêts, parce que les *ſauvages* habitent ordinairement dans les forêts.

Une grande partie de l'Amérique eſt peuplée de *ſauvages*, la plûpart encore féroces, & qui ſe nourriſſent de chair humaine. *Voyez* ANTROPOPHAGES.

Le P. de Charlevoix a traité fort-au-long des mœurs & coutumes des *ſauvages* du Canada dans ſon journal d'un voyage d'Amérique, dont nous avons fait uſage dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire.

SAUVAGES, (*Géog. mod.*) on appelle *ſauvages* tous les peuples indiens qui ne ſont point ſoumis au joug du pays, & qui vivent à-part.

Il y a cette différence entre les peuples *ſauvages* & les peuples barbares, que les premiers ſont de petites nations diſperſées qui ne veulent point ſe réunir, au-lieu que les barbares s'uniſſent ſouvent, & cela ſe fait lorſqu'un chef en a ſoumis d'autres.

La liberté naturelle eſt le ſeul objet de la police des *ſauvages* ; avec cette liberté la nature & le climat dominent preſque ſeuls chez eux. Occupés de la chaſſe ou de la vie paſtorale, ils ne ſe chargent point de pratiques religieuſes, & n'adoptent point de religion qui les ordonne.

Il ſe trouve pluſieurs nations *ſauvages* en Amérique, à cauſe des mauvais traitemens qu'elles ont éprouvés, & qu'elles craignent encore des Eſpagnols. Retirés dans les forêts & dans les montagnes, elles maintiennent leur liberté, & y trouvent des fruits en abondance. Si elles cultivent autour de leurs cabanes un morceau de terre, le mays y vient d'abord ; enfin la chaſſe & la pêche achevent de les mettre en état de ſubſiſter.

Comme les peuples *ſauvages* ne donnent point de cours aux eaux dans les lieux qu'ils habitent, ces lieux ſont remplis de marécages où chaque troupe *ſauvage* ſe cantonne, vit, multiplie & forme une petite nation. (*D. J.*)

SAUVAGEA, ſ. f. (*Botanique.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice ſubſiſtant de la fleur eſt de cinq feuilles faites en lancettes pointues ; la fleur eſt à cinq pétales plats, droits, obtus, échancrées, & plus longs que les feuilles du calice. Les étamines ſont des filets nombreux, chevelus, qui ont la moitié de la longueur de la fleur ; leurs boſſettes ſont ſimples ; le germe du piſtil eſt enſeveli dans le calice ; le ſtile eſt court ; les ſtigma ſont au nombre de ſix, oblongs, & de la longueur du ſtile : le fruit eſt une capſule ovale, couverte, à une ſeule loge ; l'enveloppe de la fleur & la capſule s'ouvrent horiſontalement au milieu ; les graines ſont petites & nombreuſes. Linn. *gen. plant. p.* 240. (*D. J.*)

SAUVAGEON, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt le même que *ſujet*, que *franc*. *Voyez* SUJET.

SAUVAGINE, ſ. f. (*Pelleterie.*) nom que l'on donne aux peaux non apprêtées de certains animaux ſauvages qui ſe trouvent communément en France, tels que peuvent être les renards, les lievres, les blaireaux, les putois, les fouines, les belettes ; & la *ſauvagine* n'eſt regardée que comme une pelleterie commune qui ne s'emploie que pour les fourrures de peu d'importance. *Savary.* (*D. J.*)

SAUVAGUZÉES, ſ. m. pl. (*coton des Indes.*) ce ſont des toiles blanches de coton qui viennent des Indes orientales. Il y en a, qu'on appelle *balazées*, qui ſe fabriquent à Surate, & d'autres que l'on nomme *ſauvaguzées-dontis*. Elles ont treize aunes & demie ſur deux tiers de large. *Dict. de Comm.*

SAUVE-GARDE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les Hollandois établis à Surinam, donnent à une eſpece de ſerpent, qui differe des ſerpens ordinaires, des lézards & de l'ignane ; il vient d'un œuf, comme les lézards ; ſes écailles ſont menues & liſſes ; il ſe nourrit des œufs d'oiſeau qu'il va manger dans leurs nids : lorſqu'il veut pondre les ſiens, il forme un creux ſur le bord des rivieres, & il les laiſſe éclorre à la chaleur du ſoleil ; ſes œufs ſont de la groſſeur de ceux d'une oie, mais plus alongés ; les Indiens ne font aucune difficulté d'en manger. Mademoiſelle Mérian, qui nous donne la deſcription de cet animal, n'a pas pu éclaircir davantage ſa nature ; elle nous laiſſe dans l'incertitude ſi elle parle d'un crocodile ou cayman, d'un ſerpent ou d'un lézard.

SAUVE-GARDE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſont des lettres données à quelqu'un, par leſquelles on le met ſous ſa protection, avec défenſes à toutes perſonnes de le troubler ni empêcher, ſous certaines peines, & d'être déclaré infracteur de la *ſauve-garde*. Il y a des *ſauve-gardes* pour la perſonne en quelque lieu qu'elle aille ; il y en a qui ſont ſpécialement pour les maiſons & biens, pour empêcher qu'il n'y ſoit fait aucun dommage, & pour empêcher le propriétaire du logement des gens de guerre.

Il eſt parlé de ces *ſauve-gardes* dans pluſieurs coutumes ; & dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, on trouve nombre de lettres de *ſauve-garde* données à des abbayes & autres égliſes.

La *ſauve-garde* peut être accordée par le roi, ou par les juges, ſoit royaux, ou des ſeigneurs.

On entend quelquefois par *ſauve-garde*, une plaque de fer appoſée ſur la porte d'une maiſon, ſur laquelle ſont les armes du roi ou de quelqu'autre ſeigneur, avec ce mot *ſauve-garde* ; ces panonceaux ne ſont pas la *ſauve-garde*-même, ils ne ſont qu'un ſigne extérieur qui annonce que le propriétaire de la maiſon eſt ſous la *ſauve-garde* du roi ou de quelqu'autre ſeigneur. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere & *le mot* SAUF-CONDUIT. (*A*)

SAUVE-GARDE, (*Art milit.*) c'eſt, à la guerre, la protection que le général accorde à des particuliers pour conſerver leurs châteaux, maiſons ou terres, & les mettre à l'abri du pillage. Le garde ou le ſoldat qui va réſider dans ces lieux, ſe nomme auſſi *ſauve-garde*. Il a un ordre par écrit contenant l'intention du général. Il eſt défendu, ſous peine de la vie, d'entrer dans les lieux où ſont envoyés les *ſauve-gardes*, & de leur faire aucune violence. Le profit des *ſauve-gardes* appartient au général, & il peut les étendre autant qu'il le juge à propos. Cependant le trop grand nombre de *ſauve-gardes* eſt au détriment de l'armée, qui ſe trouve privée de tout ce que les lieux conſervés pourroient lui fournir. Lorſqu'un

lieu où il y a des *ſauve-gardes* ſe trouve ſurpris par l'ennemi, les *ſauve-gardes* ne ſont pas priſonniers de guerre. (*q*)

SAUVE-GARDE, *ou* TIRE-VEILLE, (*Marine.*) c'eſt une corde amarrée au bas du beaupré, & qui montant à la hune de miſaine, en deſcend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré. Elle ſert aux matelots qui font quelques manœuvres de la civadiere & du tourmentin, pour marcher en ſûreté ſur le mât de beaupré.

*Sauve-garde du gouvernail*, eſt un bout de corde qui traverſe la meche du gouvernail, & qui eſt arrêtée à l'arcaſſe du vaiſſeau.

Les *Sauve-gardes* ſont auſſi deux cordes poſées depuis l'extrémité de l'éperon juſqu'aux ſous-barres des boſſoirs, & qui ſervent à empêcher que les matelots, qui ſont dans l'éperon pendant les tempêtes, ne tombent à la mer.

SAUVEL, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans l'Alſace. Elle a ſa ſource au mont de Voſge, & ſe jette dans le Rhein, entre Strasbourg & Offendorf.

SAUVEMENT, ſ. m. *terme de Commerce de mer ;* on dit qu'un vaiſſeau marchand eſt arrivé en bon *ſauvement*, pour dire qu'il eſt arrivé à bon port ſans aucun accident. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SAUVEMENT DROIT DE, (*Droit féodal.*) c'étoit autrefois un droit qui conſiſtoit en la vingtieme partie du blé & du vin que les habitans étoient tenus de donner à leur ſeigneur, à la charge de conſtruire & entretenir à ſes dépens les murailles du bourg pour leur ſûreté & la conſervation de leurs biens. (*D. J.*)

SAUVER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt préſerver, garantir de quelque cauſe de ruine, de perte & de deſtruction. Ce médecin m'a *ſauvé* d'une grande maladie; je lui ai *ſauvé* la vie dans cette occaſion ; on l'a *ſauvé* des mains de la juſtice. *Sauvez* du-moins les apparences ; *ſauvez* la vole. Je vous *ſauverai* les cinq blouſes. Je ne ſai comment il ſe *ſauvera* de ce marché ; cela me *ſauvera* un travail infini. Il s'eſt *ſauvé* à la nage. Il eſt venu pour *ſauver* tous les hommes. *Sauvez* moi de la mort éternelle. *Sauve* qui peut.

SAUVER LE, (*Géog. mod.*) ou le *Sur ;* riviere de France, en Alſace. Elle prend ſa ſource dans les montagnes, aux confins des pays réunis de la Lorraine. Elle traverſe par deux bras la forêt de Haguenau, & ſe joignant enſuite en un ſeul canal, elle ſe perd dans le Rhein, entre le Fort-Louis & Seltz. (*D. J.*)

SAUVER, *en Muſique*, *ſauver* une diſſonance, c'eſt la réſoudre, ſelon les regles, ſur une conſonance de l'accord ſuivant. Il y a pour cela une marche preſcrite, & à la baſſe fondamentale de l'accord diſſonant, & à la partie qui forme la diſſonance. On ne peut trouver aucune maniere de *ſauver* qui ne ſoit dérivée d'un acte de cadence; c'eſt donc par l'eſpece de la cadence qu'eſt déterminé le mouvement de la baſſe fondamentale. *Voyez* CADENCE.

A l'égard de la partie qui forme la diſſonance, elle ne doit ni reſter en place, ni marcher par degré diſjoint, mais elle doit monter ou deſcendre diatoniquement, ſelon la nature de la diſſonance. Les maîtres diſent que les diſſonances majeures doivent monter, & les mineures deſcendre, ce qui n'eſt pas général, puiſqu'une ſeptieme, quoique majeure, ne doit point monter, mais deſcendre, ſi ce n'eſt dans l'accord appellé fort incorrectement *accord* de *ſeptieme ſuperflue ;* il vaut donc mieux dire que toute diſſonance dérivée de la ſeptieme, doit deſcendre, & dérivée de la ſixte ajoutée, monter. C'eſt-là une regle vraiment générale, & qui ne ſouffre aucune exception. Il en eſt de même de la loi de *ſauver* la diſſonance. Il y a des diſſonances qu'on peut ne pas préparer, mais il n'y en a aucune qui ne doive ſe *ſauver*.

Dans les accords par ſuppoſition, un même accord fournit ſouvent deux diſſonances, comme la ſeptieme & la neuvieme, la neuvieme & la quarte; alors elles ont dû ſe préparer, & doivent ſe *ſauver* toutes deux. C'eſt qu'il faut avoir égard à tout ce qui diſſonne, non-ſeulement ſur la baſſe fondamentale, mais encore ſur la baſſe continue. (*S*)

SAUVER, *voyez* SAUVAGE.

SAUVERABANS *ou* TORDES, ſ. m. (*Marine.*) anneaux de corde qu'on met près de chaque bout des grandes vergues, afin d'empêcher que les rabans ne ſoient coupés par les écoutes des hunes.

SAUVE-VIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ruta muraria* ; genre de plante dont les familles reſſemblent en quelque ſorte à celles de la rue des jardins. *Voyez* RUE, Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

SAUVES, (*Géog. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans le bas Languedoc, ſur la Vidourle, à 3 lieues au nord d'Anduze, au diocèſe d'Alais, avec une abbaye de bénédictins, fondée l'an 1029, & un viguier perpétuel que ſaint Louis y établit en 1236. *Long.* 23. 9. *lat.* 43. 41.

SAUVETAT, LA, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France. *Voyez* SALVETAT, *la.*

SAUVETERRE, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes de France, l'une dans le Béarn, à 7 lieues de Pau, & l'autre dans le pays de Comminges, à peu de diſtance de Lombez. (*D. J.*)

SAUVEUR LE VICOMTE, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Normandie, au diocèſe de Coutances, ſur la riviere d'Ouve, à 6 lieues de Cherbourg au midi, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît, fondée l'an 1048.

SAUVEUR, (*Critique ſacrée.*) σωτηρ en grec, en latin *ſalvator ;* celui qui ſauve la vie, ou qui délivre de quelques grands maux ; c'eſt en ce ſens que Joſeph eſt appellé *le ſauveur du monde*, pour avoir garanti l'Egypte de la famine en faiſant à propos de grands amas de grains dans les greniers du roi. *Gen. lxj. 45.* L'Ecriture donne auſſi ce nom à ceux qui ont tiré les Iſraélites d'entre les mains de leurs ennemis. *II. Eſd. ix. 27.* Ainſi Joſué, David, les Juges, Salomon, Joſias, Mathatias ont reçu des Juifs le nom de *ſauveur.* C'eſt à Jeſus-Chriſt ſeul que ce beau titre appartient par excellence. (*D. J.*)

SAUVEUR, (*Art numiſmat.*) σωτηρ *ou* σωτηρα ; on voit les *dieux ſauveurs* dans les médailles. Il eſt fait mention dans Sophocle des ſacrifices qu'on célébroit tous les mois à Argos aux *dieux ſauveurs ;* mais l'épithete de *ſoter* & de *ſotera* eſt donnée pareillement à des déeſſes, Cybele, Vénus, Diane, Cérès, Proſerpine, Thémis, la Fortune & autres qui portent chacune le nom de *déeſſe ſalutaire.*

Le même titre eſt accordé, à leur exemple, à des reines, comme à Bérénice, Cléopatre ; & à des impératrices, comme à Fauſtine. Il y a d'elle un beau médaillon du cabinet du roi de France, repréſentant Cybele dans un temple de lions ; aux deux côtés de ſon ſiege eſt Atis debout devant un pin, & pour inſcription on lit, *Matri deûm ſalutari.*

Pareillement le nom de *dieu ſauveur* θεος σωτηρ ne ſe donnoit pas ſeulement au grand dieu Jupiter, *Jovis ſoteri*, & à d'autres divinités de l'un & l'autre ſexe, mais à des rois & à des reines de Syrie, d'Egypte, *&c.* ainſi que d'anciens monumens, & particulierement des médailles le juſtifient. De plus la flatterie des peuples communiqua le même titre de *ſoter* ou de *ſauveur*, a des empereurs vivans, même à ceux d'entr'eux les plus indignes d'un tel honneur. Il y a une médaille portant d'un côté la tête de Néron, & de l'autre une inſcription greque au milieu d'une couronne de laurier. Cette inſcription dit, *au ſauveur du monde ;* au-deſſous eſt une demi-lune : mais conſultez

tez sur ce sujet M. Spanheim, vous y trouverez beaucoup de particularités curieuses.

Le même titre de σωτηρ fut donné par les Grecs à l'empereur Hadrien, comme il paroit par les inscriptions; cependant ce titre tout fastueux qu'il étoit, cessa presque d'être une distinction par le fréquent usage qu'on en avoit fait. On sait que Ptolomée I. roi d'Egypte, Antiochus I. Démétrius I. & Démétrius III. rois de Syrie, l'avoient pris sur leurs médailles, & qu'on l'avoit accordé à plusieurs autres rois grecs qui ne firent aucun effort pour le mériter. Enfin dans ce genre de flatterie, les Grecs & les Romains n'avoient rien à se reprocher. (*D. J.*)

SAUVEUR, *ordre de saint*, (*Théologie.*) est le nom d'un ordre de religieuses, fondé par sainte Brigite, environ l'an 1344, & ainsi appellé parce que la commune opinion étoit que dans des révélations faites à cette sainte, Jesus-Christ lui-même lui en avoit donné la regle & les institutions; on les appelle aussi *brigitines* ou *bridgetines*, du nom de leur fondatrice.

Voici ce qu'on raconte de leur origine. Guelphe, prince de Baviere, mari de sainte Brigite, étant mort à Arras à son retour de Galice, sa veuve touchée d'un mouvement de dévotion résolut d'entrer dans un monastere, & pour cela fonda celui de *saint Sauveur* à Western, dans le diocèse de Linkoping en Suede, où elle a son tombeau.

Par les constitutions de cet ordre, les religieuses sont particulierement consacrées au service de la Vierge, & les religieux chargés d'assister spirituellement les malades, & d'administrer les sacremens, en cas de nécessité.

Le nombre des religieuses dans chaque couvent est fixé à soixante, & celui des moines à treize comme les apôtres, en supposant que saint Paul est le treizieme. Un d'entre eux étoit prêtre, quatre diacres, pour représenter les quatre docteurs de l'Eglise, & les huit autres convers; mais ils ne devoient être en tout que soixante & douze, pour figurer les soixante & douze disciples de Jesus-Christ. Si l'on en excepte ces circonstances & la forme de leur habit, ils suivent dans tout le reste la regle de saint Augustin. Cet ordre fut approuvé par Urbain V. & par ses successeurs; & en 1603 Clément VIII. y fit quelques changemens en faveur de deux monasteres qui commençoient alors à s'établir en Flandre.

SAUVEUR, *saint*, congrégation de chanoines en Italie, qui portent le nom de *scopetini*, & qui furent fondés en 1408 par le bienheureux Etienne, religieux de l'ordre de saint Augustin. Leur premier établissement se fit dans l'église de *saint Sauveur* près de Sienne, & c'est de-là qu'ils ont tiré le nom qu'on leur donne; celui de *scopetini* vient de l'église de saint Donat de Scopete qu'ils obtinrent à Florence, sous le pontificat de Martin V. Morery, *Dict. t. V. lettre* S, *pag. 458.*

SAUVEUR DE MONTEZAT, *saint*, (*Ordre milit.*) Mariana, *liv. XV. ch. xvj.* dit que cet ordre militaire a été institué par Alphonse, roi d'Arragon dans le royaume de Valence l'an 1317, que les biens des templiers furent donnés aux chevaliers, lesquels furent unis à l'ordre de Calatrava; mais enforte néanmoins qu'ils auroient leur grand-maître particulier, & qu'ils porteroient une croix rouge sur un mantean blanc. Dom Joseph Michieli, l'abbé Justiniani, & le pere Helyot, ont parlé les uns & les autres diversement & fort peu exactement de cet ordre. (*D. J.*)

SAUVEURS, *en termes de Commerce de mer*, signifie ceux qui ont sauvé ou pêché des marchandises perdues en mer, soit par le naufrage, soit par le jet arrivé pendant la tempête, & auxquels les ordonnances de la marine de France attribuent le tiers des effets sauvés. *Diction. de comm.*

*SAVUS*, (*Géog. anc.*) *Savus* dans Strabon & Dion Cassius; *Sabus* dans Justin; *Saüs* dans Pline & Ptolomée, fleuve de la Pannonie qui tombe dans le Danube; il est aujourd'hui connu sous le nom de *Save.*

Les anciens parlent aussi d'un autre *Savus*, fleuve de la Mauritanie césarienſe. Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* met son embouchure sur la côte septentrionale, entre Icosium & Rustionum; le nom moderne selon Marmol, est Saffaya. (*D. J.*)

SAVUTO, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure; elle prend sa source au sud-est de Cosenza, & se rend dans la mer au-dessus de Martorano; c'est l'*Ocinarus* de Lycophron. (*D. J.*)

SAWE *ou* SOWE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Staffordshire. Elle prend sa source près d'Eccles-hall, & après avoir arrosé Stafford, elle se jette dans le Trent, près de Ticke's-hall. (*D. J.*)

SAWA, (*Hist. anc.*) divinité des anciens arabes idolâtres, qu'ils adoroient sous la figure d'une femme.

SAWBON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans le royaume de Brampour, à 7 lieues de la ville de Caddor. Les caravanes qui vont de Brampour, de Bengale, & de Cambaye à Agra, passent par cette ville.

SAX *ou* SACHS, s. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que quelques anciens peuples de Germanie nommoient un poignard ou un sabre fort court, dont ils se servoient à la guerre; on croit que c'est du nom de cette arme que vient le nom des Saxons.

SAXATILE, adj. (*Gramm. Péche.*) qui habite les rochers, les pierres & les cailloux; on dit, un poisson *saxatile.*

SAXAVA, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans une plaine sablonneuse, à deux ou trois journées de caravane de Sultanie. Paul Lucas est le seul qui en parle; & comme c'est un voyageur romancier, il nous donne *Saxava* pour une grande ville, autrefois superbe, qui a près de 2 milles de tour. (*D. J.*)

SAXE, (*Géogr. mod.*) grand pays d'Allemagne, dans sa partie septentrionale, & qui étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il n'est à-présent. On le divise aujourd'hui en *Saxe* proprement dite, en duché de *Saxe*, qui comprend tous les états de l'électorat de ce nom; & en *Saxe* dans toute son étendue, qui comprend le cercle de la haute *Saxe*, & le cercle de la basse *Saxe. Voyez ces trois mots.*

L'ancienne *Saxe* renfermoit, vers le tems de la décadence de l'empire, cette vaste étendue de pays qui est entre l'Oder, la Sala, l'Issel, & la mer Germanique. Les peuples qui l'habitoient se sont rendus fameux par leurs conquêtes. Ils étoient partagés en trois nations principales, qui étoient les Saxons ostphaliens, les Saxons westphaliens, & les Saxons angrivariens; & ces trois nations se divisoient en plusieurs autres qui avoient chacune leurs princes, mais on observoit par-tout les mêmes lois & les mêmes coutumes.

Comme les Saxons naissoient pour ainsi-dire guerriers; ils avoient presque toujours les armes à la main; & comme ils étoient jaloux de leur liberté, ils ne pouvoient souffrir de domination étrangere. C'est pour cela qu'ils firent si long-tems la guerre, & qu'ils furent si opiniâtres à se défendre contre les rois de France, particulierement contre Charlemagne. Hatteric est le plus ancien roi de *Saxe* dont il soit parlé dans l'histoire. Il défit Borbista, roi des Goths, qui avoit fait une irruption dans ses états. Il eut pour successeur Anseric II. son fils, qui regna vers le tems de la naissance de Jesus-Christ.

Il est impossible de connoître l'histoire des rois saxons de ce tems-là, & tous les auteurs qui s'y sont attachés, comme Spangenberg, Fabricius, Kransius, & autres, n'ont pû y réussir. On sait seulement que

les princes de ce pays firent des conquêtes éloignées. Les uns porterent leurs armes en Eſpagne, & les autres dans les Gaules; mais Hengiſte paſſa dans la grande Bretagne au ſecours des inſulaires, l'an 448; & après avoir vaincu les Pictes & les Scots qui leur faiſoient la guerre, il s'empara de la plus grande partie de cette île. De lui deſcendirent les rois de Kent, de Suſſex, d'Eaſt-Angles, d'Eſſex, de Murcie, de Northumberland, & de Weſſex, dont la poſtérité finit à Edouard III. l'an 1066, après y avoir regné près de ſix cens ans.

Thierry I. fils aîné de Clovis, Theodebert I. Clotaire I. Clotaire II. eurent de longues guerres, ſans beaucoup de ſuccès, contre les Saxons qui étoient deſcendus dans la Gaule belgique. Charles Martel les combattit durant vingt ans. Pepin leur fit la guerre trois fois en dix ans; enfin Charlemagne, après une guerre de trente-deux ans, les ſubjugua, leur fit embraſſer le chriſtianiſme de force, & fonda dans leur pays les archevêchés de Magdebourg & de Breme, & les évêchés de Paderborn, de Munſter, d'Oſnabrug, de Hildesheim, de Ferden, de Minden, & d'Halberſtad.

La *Saxe* ne renfermoit pas ſeulement autrefois les archevêchés & évêchés que nous venons de nommer, mais elle en contenoit encore d'autres; outre les marggraviats de Brandebourg, de Luſace, & de Miſnie, la principauté d'Anhalt, les duchés de Brunſwig, de Lunebourg, pluſieurs comtés, la principauté d'Ooſt-friſe, & les pays de Friſe, de Groningue, & d'Over-Iſſel; tous ces états faiſoient originairement partie de la *Saxe*.

La plûpart furent long-tems poſſédés par des princes ſaxons, & à meſure qu'ils changerent de maître ils changerent auſſi de nom; enfin l'empereur Maximilien I. ayant diviſé l'Allemagne en dix cercles, pour en rendre le gouvernement moins confus, comprit preſque tous les états qui dépendoient autrefois de la *Saxe*, avec divers autres, dans deux cercles qu'il fit nommer *cercle de la haute*, & *cercle de la baſſe Saxe*. (*D. J.*)

SAXE, *le cercle de la haute*, (*Géog. mod.*) le cercle de la *haute Saxe* contient les électorats de *Saxe* & de Brandebourg, les duchés de Poméranie, de *Saxe*-Altenbourg, de *Saxe*-Weimar, de *Saxe*-Gotha, de *Saxe*-Cobourg, de *Saxe*-Eyſenach, la principauté d'Anhalt, les évêchés de Meiſſen, de Mersbourg, de Naubourg, de Camin, & un grand nombre d'autres ſouverainetés. L'électeur de *Saxe* en eſt le directeur; ſont contingent eſt de 277 cavaliers, & de 1167 fantaſſins, ou de 7992 florins par mois. (*D. J.*)

SAXE, *le cercle de la baſſe*, (*Géog. mod.*) le cercle de la *baſſe Saxe* eſt compoſé de l'évêché de Hildesheim, des duchés de Brunſwick, de Mecklenbourg, de Holſtein, de Magdebourg, de la principauté de Halberſtat, de l'évêché de Lubeck, des duchés de Brunſwick-Zell, de Wolfenbutel, de Holſtein-Gottorp, de *Saxe* Lawenbourg, & des villes de Lubeck, de Breme, de Goſlar, de Mulhauſen, de Northauſen, *&c.* Le roi de Pruſſe, comme duc de Magdebourg, & l'électeur d'Hanovre, comme duc de Breme, ſont directeurs de ce cercle. Son contingent eſt de 330 cavaliers, & 1277 fantaſſins, ou 8992 florins par mois. (*D. J.*)

SAXE, *le duché de*, (*Géog. mod.*) on comprend ordinairement ſous le nom de *duché de Saxe*, tous les états qui compoſent l'électorat de ce nom; ils ſont ſitués au milieu de l'Allemagne, & très-peuplés; ils renferment beaucoup de nobleſſe, & un grand nombre de bonnes villes; la juſtice s'y adminiſtre principalement ſelon le droit ſaxon, qu'on y ſuit depuis pluſieurs ſiecles. *Voyez* DROIT SAXON.

Le duché de *Saxe* eſt borné au nord, par le marcgraviat de Brandebourg, au midi par la Miſnie, au levant par la baſſe-Luſace, & au couchant par la principauté d'Anhalt; on lui donne environ 13 lieues d'Allemagne de largeur, & 15 de longueur; il eſt arroſé de groſſes rivieres, qui y entretiennent un grand commerce, dont le principal eſt celui des mines; l'Elbe le coupe en deux parties inégales, car celle qui eſt à l'orient, eſt beaucoup plus grande que l'autre; le pays conſiſte en campagnes, qui fourniſſent preſque toutes les choſes néceſſaire à la vie, & du blé en abondance; mais le bois y manque, ce qui oblige les habitans d'entirer de la Luſace, & des frontieres de Brandebourg.

C'eſt dans ce duché que le luthéraniſme a pris naiſſance; Wittemberg en eſt la capitale; cependant l'électeur de *Saxe* fait ſa réſidence à Dreſde, capitale de la Miſnie. (*D. J.*)

*SAXETANUM*, ou *SEXETANUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, dans la Bétique. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Murgis & Caviculum, à 38 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du ſecond. *Sexetanum* eſt ſelon les apparences, la *Sexitania* de Ptolomée. (*D. J.*)

SAXIFRAGE, *ſaxifraga*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice de cette fleur eſt profondement découpé; le piſtil ſort du calice; il a ordinairement deux cornes, & il devient dans la ſuite, avec le calice, un fruit arrondi, qui a comme le piſtil deux cornes & deux capſules; ce fruit renferme des ſemences ordinairement fort menues. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SAXIFRAGE DORÉE, *chryſoplenium*; genre de plante à fleur monopétale, découpée en rayons; cette fleur n'a point de calice; le piſtil ſort du centre & devient dans la ſuite une capſule membraneuſe & diviſée en deux cornes; cette capſule s'ouvre en deux parties, & renferme des ſemences ordinairement aſſez menues. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SAXIFRAGE, (*Mat. méd.*) on connoit ſous ce nom, dans les boutiques, outre la grande *ſaxifrage*, grande pimprenelle-*ſaxifrage* ou boucage, & la petite pimprenelle-*ſaxifrage* ou petite boucage, dont il eſt parlé à l'*article* BOUCAGE, *voyez cet article*. Pluſieurs autres plantes, ſavoir la *ſaxifrage* blanche, *ſaxifragia rotundifolia alba*; la *ſaxifrage* des Anglois, ou des prés, & la *ſaxifrage* ordinaire, ou la caſſe-pierre. *Lignis minor ſaxifraga*. Pluk. *& inſt. rei herb.*

Ce ne ſont que les racines de ces trois plantes qui ſont d'uſage; on les a regardées comme propres à briſer la pierre dans la veſſie; & c'eſt de cette prétendue proprieté qu'elles ont vraiſſemblablement tiré leur nom; leur vertu diurétique, & leur vertu emmenagogue ſont plus réelles; on les fait entrer quelquefois à ce titre dans les bouillons & les apoſemes apéritifs & diurétiques, & dans ceux qu'on fait avaler quelquefois par deſſus des bols, ou des poudres emménagogues; ces racines peuvent ſe donner auſſi en infuſion ou en ſubſtance dans du vin blanc. En général, ces remedes ne ſont pas fort uſités.

La ſemence de la *ſaxifrage* ordinaire, ou de la caſſe-pierre, entre dans la bénédicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b*)

Les riverains pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Fécamp, cueillent cette herbe, qui croit en abondance ſur les falaiſes dont leurs côtes ſont bordées; ils font de cette herbe, qu'on eſtime des meilleures, des ſalaiſons qui ſe tranſportent dans les grandes villes; mais comme les falaiſes ſont extrêmement hautes, ils y deſcendent au moyen d'une corde établie au haut de la falaiſe, & tenue par des hommes qui la conduiſent à la voix de celui qui cueille la perce-pierre; ces cordes qui ſont groſſes comme un petit

cablot, ne ſont ni tannées ni gauderonnées, pour être plus ſouples & plus maniables ; elles ſont formées de cœur de chanvre, pour la ſureté des perſonnes qui s'expoſent à ce travail, qui n'eſt pas ſans danger.

*SAXONES*, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les place au midi de la Cherſonèſe Cimbrique ; ils étoient ſéparés des *Pharodini* par le fleuve *Chalufus*, des *Cauchi* par l'Elbe, & habitoient le Holſtein.

Laſſés de vivre entre des bois & des marais, dans des terres ſtériles, & jaloux des expéditions que leurs voiſins avoient faites dans les provinces de l'empire romain, ils ſe liguerent avec les Chéruſques, & firent enſemble pluſieurs courſes juſqu'au Rhin, d'où ils revinrent toujours chargés de butin. Ces ſuccès les animerent à de nouvelles entrepriſes ; ils ravagerent le pays des Chamaves, & comme ils vouloient ſe joindre aux Francs, pour paſſer avec eux dans la Gaule belgique, l'empereur Valentinien les prévint & les défit.

Cette déroute les obligea de retourner dans leurs anciennes demeures, où s'étant multipliés de nouveau, ils ſe partagerent en deux corps ; les uns paſſerent ſous la conduite d'Hengis, dans la grande Bretagne, où ils furent appellés par les inſulaires, pour les défendre contre les Pictes & les Scots ; ils y accoururent, & avec les tems, ils s'y établirent par la force des armes. Les autres s'emparerent des pays aux environs de l'Elbe, & profitant des troubles & des guerres civiles qui déchiroient l'empire, ils y fonderent une monarchie qui eut durant long-tems des rois particuliers. En un mot, ils ſe rendirent redoutables à leurs voiſins, dont ils ſoumirent la plus grande partie ; on entreprit ſouvent, ſans ſuccès, de les ſubjuguer ; enfin Charlemagne en vint à-bout, après une guerre de trente ans, pendant laquelle ils lui donnerent beaucoup d'exercice. *Voyez* SAXE & SAXONS. (*D. J.*)

*SAXONICUM LITTUS*, (*Géogr. anc.*) la notice des dignités de l'empire, *ſect. 34. 38. 52. 61.* & *62.* nomme ainſi la partie orientale du pays de Kent en Angleterre. On ne peut douter qu'elle ne déſigne cette province, puiſqu'elle y met les villes de Dubris & de Rictupis, avec les autres places de l'ancien *Cantium*. La même notice comprend auſſi ſous le nom de *littus-Saxonicum*, la côte de la ſeconde Belgique, & celle de la Gaule lyonnoiſe, du côté qu'elle étoit oppoſée au Cantium ; car elle met ſur cette côte les Armoriques, les Oſiſmiens, les Abrincates, les Vénetes & les Nerviens, de même que les villes *Rhotomaques*, *Flavia*, *Conſtantia*, & autres, qu'elle dit ſituées ſur le rivage ſaxon. Il n'y a point à douter que ce nom n'eût été donné à ces côtes, parce qu'elles étoient ſouvent pillées & ravagées par les pirates ſaxons. (*D. J.*)

SAXONNE LANGUE, (*Hiſt. des lang. de l'Eur.*) la langue *ſaxonne* eſt très-peu connue, & les monumens qui en reſtent, ſont en petit nombre. Lorſque les Saxons eurent ſoumis les Bretons, & les eurent rendus comme étrangers dans leur propre pays ; les conquérans mépriſerent bientôt eux-mêmes la langue qu'ils y avoient apportée. Dès l'année 652, dit un de leurs hiſtoriens, bien des gens de notre île furent envoyés dans les monaſteres de France, pour y être élevés, & pour apprendre la langue de ce pays là ; ſous le regne d'Edouard le confeſſeur, il paſſa un grand nombre de Normands à ſa cour, qui y introduiſirent leur langue & leurs manieres ; enfin après la conquête de Guillaume I. toutes les lois furent rendues en françois, & tous les enfans apprirent le normand ; le caractere ſaxon dont on s'étoit ſervi dans tous les écrits, fut négligé, & dans le regne ſuivant, il devint ſi fort hors d'uſage, qu'il n'y avoit plus que de vieilles gens qui fuſſent en état de le lire.

Il eſt vrai qu'Henri I. donna en caracteres ſaxons, à Guillaume, archevêque de Cantorbery, une charte, par laquelle il le confirmoit dans la jouiſſance de ſon ſiege ; mais on ne connoit guere que ce ſeul exemple de l'emploi de la *langue ſaxonne*, & peut-être eſt-il dû au deſſein que le roi eut d'obliger la reine qui étoit d'origine ſaxonne, & de ſe concilier l'affection de ſes ſujets anglois, qui pouvoient ſe flatter que ſon mariage leur procureroit quelques droits de plus auprès de lui.

Le P. Mabillon & d'autres auteurs ſe ſont donc trompés en aſſurant que l'écriture *ſaxonne* s'étoit totalement perdue dès le tems de la conquête ; il en fut des caracteres ſaxons comme des croix dans les actes publics, qui pour la plus grande partie furent ſupprimées, & auxquelles on ſubſtitua les ſceaux, & les ſouſcriptions à la normande ; cependant on ne laiſſa pas de conſerver çà & là l'ancienne maniere des croix ; il n'y a pas de doute que la dialecte *ſaxonne* ne continuât à être en uſage dans les villages & à la campagne, avec un mélange du françois & du langage de la cour.

Quand les barons commencerent à perdre de leur autorité, la langue du pays commença à être plus en vogue, juſqu'à ce que les communes obtinrent du roi Edouard III. que toutes les procédures juridiques ſe feroient en langue angloiſe. Cette loi ne rétablit pas néanmoins la *langue ſaxonne* dans ſon premier état, elle fit ſeulement honneur au langage qu'on parloit alors, & qui étoit une langue mêlée de quantité de mots étrangers.

Il ne reſtoit des traces du véritable ſaxon que dans les monaſteres, & encore n'étoit-ce que dans ceux qui avoient été fondés avant la conquête normande, parce que leur intérêt les obligeoit d'entendre la langue dans laquelle leurs chartes originales étoient écrites ; c'étoit par cette raiſon que dans l'abbaye de Croyland il y avoit un maître pour enſeigner le ſaxon à quelques-uns des plus jeunes freres, pour que dans un âge plus avancé, ils fuſſent mieux en état de faire valoir les anciens actes de leurs monaſteres contre leurs adverſaires ; c'étoit ſans doute pour la même raiſon que dans l'abbaye de Taviſtoke, qui avoit été fondée par les Saxons vers l'an 691, on faiſoit des leçons publiques en *langue ſaxonne*, leçons qui ont été continuées juſqu'au tems de nos peres, dit Cambden, pour que la connoiſſance de cette langue ne ſe perdît point, comme elle a fait depuis.

Enfin Guillaume Summer, célebre antiquaire anglois du dernier ſiecle, a tâché de rétablir la *langue ſaxonne*, par ſon gloſſaire de cette langue, & par d'autres ouvrages qu'il a publiés à la tête des anciens hiſtoriens d'Angleterre, imprimés à Londres en 1652. *in-fol.* Son dictionnaire ſaxon a paru à Oxford en 1659. au moyen de ce dictionnaire, on peut entendre les évangiles en *langue ſaxonne*, mis au jour par le docteur Thomas Mareshall ; ce dictionnaire de Somner n'eſt pas néanmoins encore aſſez complet, pour qu'il ne fût ſuſceptible d'additions & d'une plus grande perfection, ſi l'on vouloit recueillir les anciens manuſcrits qui ſubſiſtent encore dans cette langue. (*D. J.*)

SAXONS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. & mod.*) nation belliqueuſe fort adonnée à la piraterie, qui étoit une colonie des Cimbres, c'eſt-à-dire des habitans de la Cherſoneſe cimbrique, connue aujourd'hui ſous le nom de *Jutland*. En ſortant de ce pays leur premier établiſſement fut dans le diſtrict qui forme aujourd'hui les duchés de Sleſwick & de Holſtein, dont ils s'étendirent au loin & occuperent d'abord le pays ſitué entre le Rhin & l'Elbe, enſuite ils s'emparerent de la Weſtphalie, de la Friſe, de la Hollande & de

la Zélande. Les *Saxons* ont, dit-on, une origine commune avec les Francs & les Suéves. Ils ſubjuguerent les Angles, peuple du Holſtein, avec qui ils furent confondus ſous le nom d'*Anglo-Saxons*. Ce furent ces derniers qui ſous la conduite de Hengiſt & de Horſa, firent vers l'an 450 la conquête d'une grande partie de l'île de la grande Bretagne, où ils avoient été appellés par les Bretons abandonnés des Romains, & qui à leur défaut, leur demandoient du ſecours contre les Pictes. Ils poſſéderent ce pays juſqu'à la conquête des Danois. Quant aux autres *Saxons*, Charlemagne leur fit longtems la guerre, & parvint enfin à les ſoumettre, & les força d'embraſſer la religion chrétienne.

SAXONS, (*Hiſt. & Géogr. mod.*) on appelle aujourd'hui proprement *Saxons*, les peuples du duché de Saxe qui occupent les états de l'électorat de ce nom; mais dans le ſeptieme & le huitieme ſiecle, on appelloit *Saxons* tous les Germains ſeptentrionaux qui habitoient les bords du Wéſer & ceux de l'Elbe, de Hambourg à la Moravie, & de Mayence à la mer Baltique. Ils étoient payens ainſi que tout le ſeptentrion. Leurs mœurs & leurs uſages étoient encore les mêmes que du tems de Germanicus. Chaque canton ſe gouvernoit en république, & avoit un chef pour la guerre. Leurs lois étoient ſimples, & leur religion toute idolâtre. Leur principal temple étoit dédié au dieu Irminſul, ſoit que ce dieu fut celui de la guerre, le Mars des Romains, ou le fameux Arminius, vainqueur de Varus.

Comme ces peuples mettoient leur gloire & leur bonheur dans la liberté, Charlemagne le plus ambitieux, le plus politique & le plus grand guerrier de ſon ſiecle, entreprit de les aſſujettir, & en vint à-bout après trente ans d'une guerre injuſte & cruelle, qu'il n'avoit formée que par eſprit de domination. En effet, le pays des *Saxons* n'avoit point encore ce qui tente aujourd'hui la cupidité des conquérans. Les riches mines de Goſlar & de Friedberg, dont on a tiré tant d'argent, n'étoient point encore découvertes. Elles ne le furent que ſous Henri l'Oiſeleur, qui ſuccéda à Conrard, roi de Germanie, en 919. Point de richeſſes accumulées par une longue induſtrie; nulle ville digne de la convoitiſe d'un uſurpateur. Il ne s'agiſſoit que d'avoir pour eſclaves un million d'hommes qui cultivoient la terre ſous un climat triſte, qui nourriſſoient leurs troupeaux dans de gras pâturages, & qui ne vouloient point de maître.

Charlemagne au contraire, vouloit le devenir: en profitant de la ſupériorité de ſes armes, de la diſcipline de ſes troupes, & de l'avantage des cuiraſſes dont les *Saxons* étoient dépourvus, il vint à-bout d'en triompher. Il vainquit leur général, le fameux Witikind, dont on fait aujourd'hui deſcendre les principales maiſons de l'empire, & ſous prétexte que les *Saxons* refuſerent de lui livrer cet illuſtre chef, il fit maſſacrer quatre mille cinq cens priſonniers. Enfin le ſang qu'il fit couler cimenta leur ſervitude, & le chriſtianiſme par lequel il vouloit les lier à ſon joug.

Ce prince pour mieux s'aſſurer du pays, tranſporta des colonies ſaxones en Tranſylvanie & juſqu'en Italie, & établit des colonies de Francs dans les terres des vaincus; mais il joignit à cette ſage politique, la cruauté de faire poignarder par des eſpions les *Saxons* qui ſongeoient à retourner à leur culte. Il propagea l'Evangile comme Mahomet avoit fait le Mahométiſme. Pour comble de maux, il leur donna des lois de ſang, qui tenoient de l'inhumanité de ſes conquêtes. *Extrait de l'eſſai ſur l'hiſtoire générale, t. I.* (*D. J.*)

*SAXONUM INSULÆ*, (*Géogr. anc.*) îles de l'Océan germanique. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les marque près de l'embouchure de l'Elbe. Crantzius veut que ce ſoit l'île nommée *Heiligeland*, qui eſt ſituée à ſix milles de l'Elbe, & qui a été la cauſe de pluſieurs guerres entre les rois de Danemark & les villes Anſéatiques; cette île appartient aujourd'hui au duc de Holſtein. (*D. J.*)

SAYACU, ſ. m. (*Ornitholog.*) oiſeau du Bréſil de la groſſeur de notre pinſon; il eſt d'un verd grisâtre, brillant & luſtré ſur le dos & ſur les aîles. Il n'a que le bec & les yeux noirs. Marggr. *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

SAYD, (*Géogr. mod.*) ville, ou plûtôt port des états du Turc, en Aſie, dans la Sourie, ſur la côte de la mer. *Voyez* SEIDE. (*D. J.*)

SAYE, ſ. f. *ſagum*, (*Littérat.*) eſpece de ſurtout militaire; le mot eſt grec. Les Phocéens de Marſeille apporterent apparemment la mode de cet habit dans les Gaules, d'où vient que les Latins l'ont cru gaulois. Les Romains en adopterent l'uſage; c'étoit leur habit de guerre, & la toge leur habit de ville; mais ils portoient des *ſayes* d'une ſeule couleur, au lieu que les *ſayes* des Gaulois étoient rayées ou bariolées, *variègatis lucent ſagulis*, dit Virgile. La *ſaye* des Germains différoit de celle des Gaulois & des Romains. Cluvier prétend avec aſſez de vraiſſemblance, que c'étoit un petit manteau quarré qui s'attachoit ſur la poitrine ou ſur l'épaule, & qu'on tournoit du côté de la pluie ou du vent, comme un mantelet hongrois; elle étoit ordinairement de peau, & ſe portoit le poil en-dedans. La vulgate donne une *ſaye* aux Hébreux, & en fait un vêtement dont ils uſoient en tems de guerre. *Juges iij. 16.* (*D. J.*)

SAYE, ſ. f. (*Draperie.*) ſorte de ſerge ou étoffe croiſée très-légere, toute de laine, qui a quelque rapport aux ſerges de Caen, & dont quelques religieux ſe ſervent à faire des eſpeces de chemiſes, & les gens du monde des doublures d'habits & de meubles. Les pieces de *ſaye* ſont plus ou moins longues. On prétend avec vraiſſemblance que cette eſpece d'étoffe eſt appellée *ſaye*, parce qu'elle eſt fabriquée d'une eſpece de laine filée, que les Flamands & les Artoiſiens nomment communément *fil de ſayette*. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SAYETTE, ſ. f. (*Draperie.*) petite étoffe de laine quelquefois mêlée d'un peu de ſoie, qui ſe fabrique à Amiens. *Trévoux.* (*D. J.*)

SAYETTE, *fil de* (*Lainerie.*) le *fil de ſayette* eſt une laine peignée & filée, dont on ſe ſert dans la fabrique de diverſes étoffes, dans pluſieurs ouvrages de bonneterie, & à faire des cordonnets, des boutonnieres & des boutons. Cette laine ſe file en Flandres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTERIE, ſ. f. (*Lainerie.*) on nomme ainſi la manufacture des étoffes de laine ou de laine mêlée avec de la ſoie ou du poil, établie à Amiens, ſoit parce qu'elle s'y fabrique avec cette ſorte de fil qu'on appelle *fil de ſayette*, ſoit plus vraiſſemblablement à cauſe que les premieres étoffes qui ont été faites ſe nommoient des *ſayes* & des *ſayettes*, étoffes dont la fabrique eſt encore aſſez commune en Picardie, & dans les villes de Flandres qui en ſont voiſines. (*D. J.*)

SAYETTEUR, ſ. m. (*Sayetterie.*) ce mot ſe dit des maîtres de la ſayetterie d'Amiens, qui ne travaillent qu'en étoffes de ſayetterie, c'eſt-à-dire où il n'entre que de la laine, ou tout au plus un fil de ſoie & un fil de ſayette mêlés dans la chaîne, par où ils ſont diſtingués des haute-liſſeurs, qui ne travaillent qu'en étoffes de haute-liſſe, ce qui s'entend de celles dont la chaîne n'eſt point de fil de ſayette, & qui ſont mêlées de fil, de ſoie, de poil, de lin, de chanvre, ou d'autres matieres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTEUR-DRAPANT, (*Sayetterie.*) on nomme ainſi dans la ſayetterie d'Amiens, ceux d'entre les ſayetteurs qui ne font que des ſerges à chaîne double ou ſimple, dont les tremes ſont de laines cardées & filées au grand rouet; & des boies ou revèches,

dont la treme & la chaîne ſont toute de cette derniere laine. *Savary.* (*D. J.*)

SAYN, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, entre les comtés de Wied & du bas Iſenbourg. Il renferme deux prévôtés & cinq ou ſix bourgs, dont le principal a donné ſon nom au comté. (*D. J.*)

SAYN, *île de*, (*Géog. mod.*) *ou* SAIN, *Voyez ce mot;* île ſur les côtes de la Bretagne, ſituée vis-à-vis la baie de Douarnenez, dont elle n'eſt ſéparée que par le paſſage du Ras. Elle eſt redoutée des mariniers à cauſe de ſes roches & baſſes, qui courent avant à l'oueſt. On croit que c'eſt la *Sena* de Pomponius Mela, & ſelon Cambden, la *Siambis* de Pline, *lib. IV. ch. xvj.* Il y avoit dans cette île des druideſſes qui s'y étoient fait un grand crédit. (*D. J.*)

SAYS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpece de prêtres ou de bonzes du royaume de Tonquin, qui paſſent pour de très-grands fripons, & pour mener une vie oiſive & licentieuſe aux dépens du peuple, qui ne croiroit point que ſes prieres puſſent être agréables à la divinité, ſi elles n'étoient préſentées par ces fainéans qu'ils paient & qu'ils font ſubſiſter pour cela. Ces prêtres ſont très-nombreux; le roi eſt ſouvent obligé de les envoyer à la guerre pour en diminuer le nombre, lorſqu'ils deviennent trop à charge à ſes ſujets. Les gens de qualité les mépriſent, & offrent eux-mêmes leurs prieres & leurs ſacrifices.

SAZ, (*Géog. mod.*) les Turcs appellent ainſi les Saxons qui habitent dans les ſept villes de la Tranſylvanie, où Charlemagne les transféra de leur pays. Ce ſont ces villes ſaxones qui ont donné à la Tranſylvanie le nom allemand de *Sieben-Burghen*, & dans le x. ſiecle, le nom latin de *ſeptem Caſtrenſis Regio.* Ces ſaxons ſe mélerent avec les Sécules (que quelques auteurs appellent *Sicules*), nation originaire du pays, & ont formé le peuple qu'on nomme aujourd'hui les *Tranſylvains.* (*D. J.*)

## S B

SBIRRE, ſ. m. (*Gramm.*) nom qu'on donne aux archers en Italie, & ſur-tout à Rome où ils ſont un corps conſidérable.

## S C

*S. C.* (*Art numiſm.*) ce ſont deux lettres ordinairement gravées ſur les revers des médailles, quand elles ne ſont point en légende ou en inſcription : il n'eſt pas aiſé de deviner ce qu'elles ſignifient par rapport à la médaille.

Quelques-uns diſent qu'on gravoit ces deux lettres *S. C.* ſur les médailles pour autoriſer le métal, & faire voir qu'il étoit de bon aloi, tel que devoit être celui de la monnoie courante; d'autres diſent que c'étoit pour en fixer le prix ou le poids; d'autres enfin, pour témoigner que le ſénat avoit choiſi le revers, & que c'eſt pour cela que *S. C.* eſt toujours ſur ce côté de la médaille; mais tout cela n'eſt pas ſans difficulté.

Car s'il eſt vrai que *S. C.* ſoit la marque de la vraie monnoie, d'où vient qu'il ne trouve preſque jamais ſur les monnoies d'or & d'argent, & qu'il manque ſouvent ſur le petit bronze, même dans le haut empire & durant la république, tems où l'autorité du ſénat devoit être plus reſpectée?

Je dis, *preſque jamais*, parce qu'il y a quelques conſulaires où l'on voit *S. C.* comme dans les médailles de la famille *Norbana Municia*, *Meſcinia*, *Maria*, *Terentia*, *&c.* ſans parler de celles où il y a *ex S. C.* qui ſouvent a rapport au type plutôt qu'à la médaille. Par exemple, dans la famille *Calpurnia*, on lit *ad frumentum emundum*, *ex S. C.* ce qui ſignifie, que le ſénat avoit donné ordre aux édiles d'acheter du blé. Il s'en trouve dans les impériales d'argent quelques-unes avec *ex S. C.* tel qu'il ſe voit ſur le bronze; d'où je conclus que cette marque n'eſt point celle de la monnoie courante.

La même raiſon empêche de dire que *S. C.* déſigne le bon aloi, ou le prix de la monnoie. A ces deux opinions ſur la ſignification des lettres *S. C.* il faut ajouter celle du ſénateur Buonarotti. Il conjecture dans ſes *Obſervat. iſtoriche ſopra medagli Antichi*, que cette eſpece de formule avoit été conſervée ſur les monnoies de bronze, pour ſpécifier les trois modules qui étoient déjà en uſage à Rome, avant qu'on y frappât des pieces d'or & d'argent; uſage qui a toujours ſubſiſté malgré les changemens arrivés dans le prix & dans le poids de la monnoie. Ce ſavant ajoute qu'Enée Ucio s'eſt déjà ſervi de cette explication, pour rendre raiſon de ce que le *S. C.* ne ſe trouvoit preſque jamais ſur l'or, ni ſur l'argent; parce que, dit-il, les Romains n'ont voulu marquer ſur leurs monnoies que les anciens ſénatus-conſultes, où il ne s'agiſſoit que des pieces de bronze. Il explique de même pourquoi le *S. C.* ne ſe trouve pas communément ſur les médailles; car c'étoient, dit-il encore, des pieces de nouvelle invention, dont la fabrication & l'uſage avoient été inconnus aux anciens Romains.

Quelque reſpectable que ſoit l'autorité de M. Buonarotti, il ne paroît pas que ſon explication ait été juſqu'à préſent adoptée par les Antiquaires. En effet, ſi la marque de l'autorité du ſénat n'avoit rapport qu'aux anciens uſages de la république ſur le fait des monnoies, comme il eſt certain que la monnoie d'or & d'argent s'introduiſit dès le tems de la république, & en vertu des decrets du ſénat, pourquoi ſe ſeroit-on contenté ſous les empereurs, de conſerver le *S. C.* ſur le bronze ſeulement, puiſque le bronze n'étoit pas le ſeul métal qui eût ſervi de monnoie en vertu des anciens ſenatus-conſultes?

Le ſentiment le plus généralement reçu, c'eſt que les empereurs avoient obtenu le droit de diſpoſer de tout ce qui concernoit la fabrication des eſpeces d'or & d'argent; & que le ſénat étoit reſté maître de la monnoie de bronze : qu'ainſi la marque de l'autorité du ſénat s'étoit conſervée ſur les médailles de bronze, tandis qu'elle avoit diſparu du champ de celles d'argent & d'or.

Quoique les hiſtoriens ne nous diſent rien de ce partage de la monnoie entre le ſénat & les empereurs, les médailles ſuffiſent pour le faire préſumer. Car 1°. il eſt certain que le *S. C.* ou ne ſe trouve point ſur les médailles impériales d'or & d'argent, ou dumoins qu'il s'y trouve ſi rarement, qu'on eſt bien fondé à croire que dans celles où il ſe rencontre, il a rapport au type gravé ſur la médaille, & non au métal dans lequel l'eſpece eſt frappée. 2°. Cette marque de l'autorité du ſénat paroît ſur toutes les médailles de grand & de moyen bronze, depuis Auguſte juſqu'à Florien & Probus; & ſur celles de petit bronze, juſqu'à Antonin Pie, après lequel on ceſſe de trouver du petit bronze qu'on doive croire frappé à Rome juſqu'à Trajan Dece, ſous lequel on en rencontre avec *S. C.* Une différence ſi conſtante, & en même tems ſi remarquable, puiſque les eſpeces d'or & d'argent n'avoient d'autres titres pour être reçues dans le commerce, que l'image du prince qu'elles repréſentoient; tandis que les monnoies de bronze joignoient à ce même titre, le ſceau de l'autorité du ſénat; une telle différence, dis-je, peut-elle avoir d'autre cauſe que le partage qui s'étoit fait de la monnoie entre le ſénat & l'empereur?

Mais quand on ſoutient que le ſénat étoit demeuré en poſſeſſion de faire frapper la monnoie de bronze, on ne prétend parler que de celle qui ſe fabriquoit à Rome ou dans l'Italie. A l'égard des colonies & des municipes, & même de quelques autres villes de l'Empire, on ne diſconvient pas que les empereurs

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

n'aient pu auſſi-bien que le ſénat, leur accorder la permiſſion de frapper de la monnoie de bronze. C'eſt par cette raiſon qu'on trouve ſur quelques médailles de colonies, *permiſſu Auguſti*, *indulgentiâ Auguſti*; ſur les médailles latines d'Antioche ſur l'Oronte, *S. C.* juſqu'à Marc Aurele; & ſur celles d'Antioche de Piſidie *S. R.* c'eſt-à-dire *Senatus Romanus*. Les proconſuls même qui gouvernoient au nom du ſénat, les provinces dont l'empereur avoit laiſſé l'adminiſtration au ſénat & au peuple romain, donnoient quelquefois de ces ſortes de permiſſions. Nous en avons des exemples ſur des médailles frappées dans des villes de l'Achaïe & de l'Afrique.

A l'égard des villes grecques, comme les Romains conſerverent à pluſieurs de ces villes leurs lois & leurs privileges, on ne les priva point du droit de battre monnoie, lorſqu'elles furent réunies à l'empire romain. Elles continuerent donc de faire frapper des pieces qui avoient cours dans le commerce qu'elles faiſoient entr'elles, & même avec le reſte de l'Empire, quand ces pieces portoient l'image du prince. Ces villes n'avoient pas eu beſoin d'un ſenatus-conſulte particulier pour obtenir la permiſſion de battre monnoie, puiſque cette permiſſion étoit compriſe dans le traité qu'elles avoient fait avec les Romains en ſe donnant à eux.

Dans le bas Empire, l'autorité du ſénat ſe trouvant preſque anéantie, les empereurs reſterent ſeuls maîtres de la fabrication des monnoies. Alors la néceſſité où ils ſe trouverent ſouvent de faire frapper, pour le paiement de leurs troupes, de la monnoie à leur coin dans les différentes provinces où ils étoient élus, donna lieu à l'établiſſement de divers hôtels de monnoie, dans les Gaules, dans la grande Bretagne, en Illyrie, en Afrique, & enſuite dans l'Italie, après que Conſtantin l'eût miſe ſur le même pié que les provinces, en la diviſant en différens gouvernemens. On ne doit donc pas être étonné, ſi après Trajan Dece, on ne trouve plus le *S. C.* ſur le petit bronze, puiſqu'il étoit preſque toujours frappé hors de Rome, & ſans l'intervention du ſénat.

Quant à ce qui concerne les médaillons, on peut juger que quelques-unes de ces pieces ayant été deſtinées à avoir cours dans le commerce, après qu'elles auroient été diſtribuées dans des occaſions où les empereurs faiſoient des largeſſes au peuple; il n'eſt pas étonnant qu'on en trouve avec la marque uſitée ſur les monnoies de bronze, *S. C.* (*D. J.*)

*S. C. A.* (*Hiſt. rom.*) ces trois lettres ſignifioient *ſenatûs-conſulti autoritate*, titre ordinaire de tous les arrêts du ſénat.

A la ſuite de ces trois lettres ſuivoit l'arrêt du ſénat, qui étoit conçu en ces termes, que le conſul prononçoit à haute voix:

*Pridie kalend. Octobris, in æde Apollinis, ſcribendo adfuerunt L. Domitius, Cn. Filius, Ænobardus, Q. Cæcilius, Q. F. Metellus, Pius Scipio*, &c. *Quod Marcellus conſul V. F.* (*id eſt verba fecit*), *de provinciis conſularibus, D. E. R. I. C.* (c'eſt-à-dire *de eâ re ita cenſuerunt*), *uti L. Paulus, C. Marcellus coſs. cum magiſtratum iniſſent*, &c. *de conſularibus provinciis ad ſenatum referrent, &c.*

Après avoir expoſé l'affaire dont il étoit queſtion, & la réſolution du ſénat, il ajoutoit: *Si quis huic ſenatus-conſulto interceſſerit, ſenatui placere auctoritatem perſcribi, & de eâ re ad ſenatum populumque referri.* Après cela ſi quelqu'un s'oppoſoit, on écrivoit ſon nom au bas: *Huic ſenatus-conſulto interceſſit talis.*

*Auctoritatem* ou *auctoritates perſcribere*, c'étoit mettre au greffe le nom de ceux qui ont conclu à l'arrêt, & qui l'ont fait enregiſtrer.

Les conſuls emportoient chez eux au commencement les minutes des arrêts; mais à cauſe des changemens qu'on y faiſoit quelquefois, il fut ordonné, ſous le conſulat de L. Valerius & de M. Horatius, que les arrêts du ſénat ſeroient mis dans le temple de Cérès, à la garde des édiles; & enfin les cenſeurs les portoient dans le temple de la Liberté, dans des armoires appellées *tabularia*. Mais Céſar dérangea tout après avoir opprimé ſa patrie; il pouſſa l'inſolence juſqu'à faire lui-même les arrêts, & les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit. « J'apprens quelquefois, dit Cicéron, *Lettres » familieres, lib. IX.* qu'un ſenatus-conſulte, paſſé à » mon avis, a été porté en Syrie & en Arménie, » avant que j'aie ſçu qu'il ait été fait; & pluſieurs » princes m'ont écrit des lettres de remercimens ſur » ce que j'avois été d'avis qu'on leur donnât le titre » de *rois*; que non-ſeulement je ne ſavois pas être » rois, mais même qu'ils fuſſent au monde ». (*D. J.*)

SCABARAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie, dans la Perſe; elle eſt aſſez voiſine de la montagne de Barmach qui n'eſt pas éloignée de la mer. Cette montagne produit du naphthe qui coule au-travers des rochers, & qui tombe dans des foſſes. (*D. J.*)

*SCABELLA* ou *SCABILLA* ou *SCABILLUM*, (*Littérat. muſic.*) c'étoit une eſpece de ſoufflet en maniere de pédale, qui tient ſa place dans les inſtrumens de la muſique ancienne, & qui ſervoit à appuyer ainſi qu'à frapper la meſure, par un ſon fixe & dominant. On en faiſoit uſage chez les Romains pour animer les danſeurs, & particulierement les pantomimes. On en trouve la figure ſur quelques anciens bas-reliefs; & les curieux peuvent en voir un modele dans un bas-relief de marbre de la ſalle des antiques, qui fait partie des bâtimens du vieux-Louvre. (*D. J.*)

SCABELLON, ſ. m. (*Architect. Sculpt.*) piédeſtal quarré ou à pans, haut & menu, le plus ſouvent en gaine de terme, ou profilé en maniere de baluſtre, pour porter un buſte, une pendule.

Gaine de *ſcabellon*; c'eſt la partie ralongée qui eſt entre la baſe & le chapiteau du *ſcabellon*, qui va en diminuant du haut en bas, & qui a la forme d'une gaine. Les ſtatues n'ont ſouvent qu'une gaine pour tout piédeſtal. *Daviler.* (*D. J.*)

SCABIEUSE, ſ. f. *ſcabioſa*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons inégaux, contenus dans un calice commun. Les fleurons qui occupent le milieu de la fleur ſont partagés en quatre ou cinq parties, & ceux de la circonférence ont deux levres. Chaque fleuron eſt placé ſur la partie ſupérieure de la couronne d'un embryon qui ſe ſoutient, & il a ſon calice particulier, qui devient dans la ſuite une capſule ou ſimple ou en forme d'entonnoir; cette capſule renferme une ſemence qui eſt ſurmontée d'une aigrette, & qui a été auparavant l'embryon. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, ce genre de plante a un double calice; le calice commun eſt à pluſieurs feuilles, & contient pluſieurs fleurs; le calice propre eſt fixé ſur le germe du piſtil; les fleurs ſont monopétales, & forment un tuyau qui s'élargit à l'extrémité, & qui ſe partage en quatre ou cinq quartiers; les étamines ſont quatre petits filets très-foibles; leurs boſſettes ſont oblongues, le germe du piſtil eſt placé deſſous le réceptacle propre de la fleur, & eſt enfermé comme dans un étui; le ſtile eſt délié, & de la longueur de la fleur; le ſtigma eſt obtus; les grains ſont uniques dans chaque fleur, & contenues dans leur enveloppe commune.

Quoique ce genre de plante renferme dans le ſyſtème de Tournefort, cinquante-quatre eſpeces, il faut nous borner à décrire celle du plus grand uſage en médecine, & qui eſt nommé *ſcabioſa major, hirſuta, pratenſis*, par C. B. *6. 369. I. R. H. 464.* Raii,

*hiſt. 374.* en anglois, *the common hairy fieldes'-cabious.*

Sa racine eſt droite, longue, vivace; elle pouſſe des tiges à la hauteur de deux ou trois piés, rondes, velues, creuſes, revêtues par intervalles de deux feuilles oppoſées, ſemblables à celles d'en bas, mais plus petites. Les feuilles qui partent de la racine ſont oblongues, lanugineuſes, approchantes de celles de la grande valérianne, découpées profondément, d'un goût un peu âcre. Les ſommités des tiges contiennent des fleurs diviſées en bouquets, ronds, compoſés des fleurons inégaux, de couleur bleue, ou purpurine, ou d'un bleu mourant. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des manieres de têtes verdâtres, écailleuſes, garnies à la baſe de feuilles en forme de rayons, & compoſées de capſules qui contiennent chacune une ſemence oblongue, ſurmontée d'une couronne.

Cette plante croît preſque partout dans les blés, dans les champs & les prairies; elle fleurit en Juin & Juillet.

La plante nommée *pſorice* par Dioſcoride & Théophraſte, & *pſora* par Actius, paroît être notre *ſcabieuſe;* mais dans les derniers tems, les noms ayant été oubliés, les Grecs modernes ont appellé cette plante *ſcampiuſa*, d'où s'eſt formé le nom latin *ſcabioſa.* (*D. J.*)

SCABIEUSE, (*Mat. médicale.*) *ſcabieuſe* ordinaire, *ſcabieuſe* des prés, ou *ſcabieuſe* de bois ou *mors du diable.*

On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes.

Les feuilles & les fleurs de cette plante ſont ſeules en uſage. Leur ſuc, leur infuſion ou leur décoction & leur eau diſtillée paſſent pour des remedes ſudorifiques, alexiteres, inciſifs & vulnéraires. C'eſt ſurtout l'eau diſtillée qu'on emploie dans les juleps & les potions cordiales, diaphorétiques & contre-venin, que pluſieurs médecins ordonnent encore dans la petite vérole, la rougeole, les fievres malignes, &c. Cette eau diſtillée eſt une des quatre eaux cordiales, & de cinq cens eaux inutiles. *Voyez* EAUX CORDIALES (*les quatre*) & la fin de l'*article* EAUX DISTILLÉES.

Les feuilles de *ſcabieuſe* entrent dans l'eau de lait alexitere. (*b*)

SCABREUX, adj. (*Gram.*) inégal, dur, raboteux, où on eſt expoſé à une chûte. Il ne ſe dit qu'au figuré. Vous vous êtes chargé là d'une commiſſion bien *ſcabreuſe.*

*SCACCHIÆ LUDUS*, (*Hiſt. anc.*) il y en a qui prétendent que c'eſt notre jeu d'échecs; d'autres que c'eſt le jeu que les anciens appelloient *latrunculorum;* mais ils ne nous diſent point en quoi ils conſiſtoient l'un & l'autre.

SCAFFORD, (*Géog. mod.*) golfe d'Ecoſſe, ſur la côte occidentale de l'île de Mul, l'une des Veſternes. Ce golphe qui coupe Mul par le milieu, eſt parſemé de quelques autres petites îles, dont la plus grande, nommée *Ulwa*, eſt longue de cinq milles, & abonde en pâturage. (*D. J.*)

SCALA, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, à deux milles au nord d'Amalfi. ſon évêché fut réuni, en 1603, à Ravello; préſentement *Scala* n'eſt qu'un miſérable village qui n'a pas cinquante maiſons. *Longitude 32. 8. latitude 40. 36.* (*D. J.*)

SCALABIS, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie, ſelon Pline, qui, *l. IV. c. xxij.* lui donne le titre de *colonie.* Cette ville eſt appellée *Scalabiſcus* par Ptolomée, *l. II. c. v.* ſon nom moderne eſt vraiſemblablement *Santaren*, dont on peut voir l'article.

*SCALÆ GEMONIÆ*, (*Antiq. rom.*) ou ſimplement *gemoniæ*, & par Pline *gemonii gradus;* les littérateurs n'ont pas les mêmes idées de ce mot. Les uns en parlent comme d'eſpeces de fourches patibulaires, & d'autres les repréſentent comme un puits, où l'on jettoit le corps des criminels exécutés à mort. *Voyez* GÉMONIES. (*D. J.*)

SCALANOVA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Turc en Aſie, dans l'Anatolie, à trois lieues de la ville d'Epheſe. Il ne loge dans cette ville que des turcs & des juifs; les grecs & les arméniens en occupoient les fauxbourgs; elle a un port & un château où les Turcs tiennent une garniſon d'une vingtaine de ſoldats. *Scalanova* eſt la Néapolis des Miléſiens. Elle eſt ſituée à une journée de Guzetliſſar, ou Beau-Château, qui eſt la fameuſe Magnéſie ſur le Méandre. *Long. 46. 8. lat. 37. 52.* (*D. J.*)

SCALDES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'eſt ainſi que les anciens peuples du nord nommoient leurs poëtes. Les vers étoient le ſeul genre de littérature qui fût cultivé chez eux; c'étoit la ſeule façon de tranſmettre à la poſtérité les hauts faits des rois, les victoires des peuples, & la mythologie des dieux. On rendoit les plus grands honneurs aux *ſcaldes* ou poëtes, ils étoient ſouvent de la naiſſance la plus illuſtre, & pluſieurs ſouverains ſe glorifioient de ce titre. Les rois avoient toujours quelques *ſcaldes* à leur cour; & ces derniers en étoient chéris & honorés; ils leur donnoient place dans les feſtins parmi les premiers officiers de la couronne, & les chargeoient ſouvent des commiſſions les plus importantes. Lorſque ces rois marchoient à quelque expédition, ils ſe faiſoient accompagner des *ſcaldes*, qui étoient témoins oculaires de leurs exploits, les chantoient ſur le champ de bataille, & excitoient les guerriers aux combats. Ces poëtes ignoroient la flatterie, & ils ne louoient les rois que ſur des faits bien conſtatés. Un roi de Norwege nommé *Olaüs Triggueſon*, dans un jour de bataille, plaça pluſieurs *ſcaldes* autour de ſa perſonne, en leur diſant avec fierté, *vous ne raconterez pas ce que vous aurez entendu, mais ce que vous aurez vu.* Les poéſies des *ſcaldes* étoient les ſeuls monumens hiſtoriques des nations du nord; & c'eſt chez elles que l'on a puiſé tout ce qui nous reſte de l'hiſtoire ancienne de ces peuples. *Voyez l'introduction à l'hiſtoire de Danemark* par M. Mallet.

SCALDIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique, ſelon Céſar, Pline, l'itinéraire d'Antonin, & Fortunat; Ptolomée eſt le ſeul qui nomme ce fleuve *Tabuda.*

Il prenoit ſa ſource dans le pays de Véromandut, & couloit chez les Nerviens, & chez divers autres peuples. Lorſqu'il s'approchoit de l'Océan, il ſe partageoit en divers bras, & celui qui paſſoit à Bergues, alloit ſe jetter dans la Meuſe; ce qui a fait dire à Céſar: *ad flumen* Scaldin *quod influit in Moſam, ire conſtituit.* Les autres bras ſe rendoient à la mer; mais il ne ſeroit pas poſſible de décrire leur cours, parce que les inondations de l'Océan, & les débordemens de ce fleuve, ont plus d'une fois changé l'état des lieux dans ces quartiers, comme dans les embouchures de la Meuſe & du Rhein. Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *l'Eſcaut.*

Pline, *l. IV. c. xvij.* dit que la gaule Belgique s'étendoit entre l'Eſcaut & la Seine, *à Scalde ad Sequanam Belgica;* les Toxandri, ſelon le même auteur, habitoient au-delà de ce fleuve: *à Scaldi incolunt extera Toxandri;* & dans un autre endroit, il ajoute que les peuples qui s'étoient établis le long de l'Océan ſeptentrional, au-dela de l'Eſcaut, étoient originaires de la Germanie: *Toto hoc mari ad Scaldim uſque fluvium Germanicæ accolunt gentes.* Ce dernier paſſage fait voir pourquoi il a donné l'Eſcaut pour borne à la gaule Belgique; car les autres auteurs, & Pline lui-même en plus d'un endroit, mais dans un

autre ſens, s'accordent à dire que la Belgique s'étend juſqu'au Rhein. (*D. J.*)

SCALEA, GOLPHE DE LA, (*Géog. mod.*) c'eſt une paatie de la mer de Naples, ſur la côte de la principauté citérieure. Il s'étend depuis le cap de Palémido, juſqu'à l'embouchure du Laino.

SCALENE, adj. (*Géom.*) un triangle *ſcalene* ſe dit en géométrie, d'un triangle dont tous les côtés & les angles ſont inégaux.

Ce mot vient du grec σκαληνος, qui ſignifie *oblique, inégal.*

Un cylindre ou un cone, dont l'axe eſt incliné ſur la baſe, eſt auſſi appellé *ſcalene. Voyez* CONE & CYLINDRE. (*E*)

SCALENE, *en Anatomie*, eſt le nom qu'on donne à trois paires de muſcles à cauſe de leur forme, *&c. Voyez nos Pl. anat.*

Le premier *ſcalene* ſort charnu des apophyſes tranſverſes de la ſeconde, de la troiſieme & de la quatrieme vertebres du cou, où deſcendant latéralement, il s'inſere dans la premiere côte.

Le ſecond *ſcalene* naît des mêmes apophyſes, & encore de ceux de la cinquieme vertebre du cou; & s'inſere dans la ſeconde côte & quelquefois dans la troiſieme.

Le troiſieme *ſcalene* naît du même proceſſus que le premier, & de ceux de la ſixieme vertebre du cou, & s'inſere dans la cinquieme côte.

SCALHOLT, (*Géog. mod.*) petite ville, capitale de l'île d'Iſlande, dans ſa partie méridionale, au pié des montagnes. Elle a été épiſcopale ſous Breme dans le x. ſiecle. Elle eſt ſans murailles, comme toutes celles du pays. (*D. J.*)

SCALINGICAS, (*Géog. mod.*) ville de la Mingrélie, à 5 lieues de Ruſe, vers l'orient. C'eſt un ſiége épiſcopal, ſous le patriarche de cette nation.

SCALITZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute-Hongrie, au comté de Poſon, ſur la Marck, vers les confins de la Moravie, à 18 lieues au nord de Preſbourg, & à 22 au nord-oueſt de Léopolſtad. *Long.* 34. 58. *latit.* 48. 55. (*D. J.*)

SCALLOWAY, (*Géog. mod.*) une des deux petites villes de l'île de Mainland, au couchant, avec un château. L'autre petite ville de cette île ſe nomme *Lerwich*, & eſt à l'orient. Lerwich eſt un peu plus conſidérable, & *Scalloway* eſt plus ancienne.

SCALME, ſ. m. (*Charpent. nav. des anc.*) en grec σκαλμὸς; ce mot ſignifie le *bout* d'une piece de bois qui forme la côte d'un bâtiment, & ſur laquelle piece s'appuient les rames pour ſe mouvoir. (*D. J.*)

SCALPEL, ſ. m. *terme de Chirurgie*, eſt un inſtrument tranchant, qui ſert principalement dans les diſſections, mais dont on peut auſſi ſe ſervir au beſoin dans pluſieurs autres opérations, comme les amputations, pour couper les chairs & les membranes, qui ſont entre les deux os d'un bras ou d'une jambe, avant de ſcier l'os.

Il y a trois ſortes de *ſcalpels:* le premier eſt tranchant des deux côtés, & a un manche d'ébene ou d'ivoire, qui étant plat & mince à ſon extrêmité, ſert à ſéparer les parties membraneuſes & fibreuſes dans les préparations anatomiques.

La lame de cette eſpece de *ſcalpel* reſſemble à celle d'une lancette; ſa longueur eſt de deux pouces y compris la queue qui eſt auſſi large que la baſe, plate dans toute ſon étendue, & percée par deux trous; les ouvriers l'appellent *plate-ſemelle.* Le manche eſt fendu dans ſa baſe ſuivant ſa largeur; & la queue plate de la lame occupe cette fente, & y eſt fixée par deux clous qui traverſent le manche & la lame dans le milieu. La baſe de la lame a 5 lignes de large, & va en diminuant ſe terminer en pointe. *Voyez la fig. 8. Pl. I.*

La ſeconde eſpece de *ſcalpel* ſe diviſe en lame & en manche. La lame a deux parties, l'une eſt la baſe ou le talon, & l'autre eſt la partie tranchante. Le talon eſt une ſurface plate & irrégulierement quarrée, dont les bords poſtérieurs poſent ſur le manche; du milieu de cette ſurface que les ouvriers appellent la *mitre*, s'éleve une queue d'un pouce & quelques lignes de long, de figure pyramidale & irréguliérement arrondie qu'on nomme la *ſoie*; elle eſt cimentée dans le manche avec du maſtic. La partie tranchante eſt compoſée de quatre émoutures ou biſeaux; ces émoutures forment deux tranchans ſéparés par une vive arrête ou ligne ſaillante, qui ſe continue depuis la pointe juſqu'au talon ſur le plat de la lame. Le manche de cette ſeconde eſpece eſt à pans. *Voyez la fig. 6. Pl. I.*

L'autre eſpece a un dos & ne tranche que d'un côté. Sa partie tranchante eſt ſemblable à celle du biſtouri droit, & ſe monte comme le précédent ſur un manche. Il eſt commode pour décharner un corps lorſqu'on veut l'embaumer ou en faire un ſquelette, *&c. fig. 7. Pl. I.*

Scultet dans ſon *armamentarium* décrit pluſieurs autres ſortes de *ſcalpels*, comme entr'autres le *ſcalpel* trompeur qu'il appelle ainſi, parce que ſa lame étant cachée le malade y eſt trompé. Les anciens en faiſoient grand uſage pour ouvrir & dilater les ſinus: mais comme il peut tromper le chirurgien lui-même, il n'eſt plus en uſage. Un *ſcalpel* tranchant des deux côtés pour des ſetons. Un petit *ſcalpel* crochu pour détacher les paupieres, quand elles tiennent l'une à l'autre. Un *ſcalpel* pointu, tranchant des deux côtés, avec un manche d'os pour l'opération de l'égylops. Des *ſcalpels* ſemblables au ſcolopomachærion, *&c.* le ſcolopomachærion lui-même eſt auſſi une ſorte de *ſcalpel. Voyez* SCOLOPOMACHÆRION. (*Y*)

SCAMACHIE, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Samachi, Samakki, Schamakhiah, Schoumakhi, Schumachie*, &c. ce ſont des orthographes différentes du même lieu, ville de Perſe, capitale du Schirvan, dans un vallon, entre deux montagnes. Ses rues ſont vilaines, ſes maiſons baſſes & mal bâties; mais il y a des caravanſerais & des bains publics. Les habitans font commerce de ſafran, d'étoffes de ſoie & de coton. Cette ville a été ravagée par Thamas-kouli kan; elle l'eſt ſouvent par des tremblemens de terre. *Long.* 75. *lat.* 40. 50. & ſuivant Naſſir-Edden. *Longit.* 85. 30. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

SCAMANDRE, ſ. m. (*Mythol.*) quelques-uns prétendent que cette riviere de Phrygie prit ce nom de *Scamandre*, fils de Corybas, après qu'il s'y fut jetté, ayant perdu le jugement dans la célébration des myſteres de la mere des dieux. Le *Scamandre* avoit un temple & des ſacrificateurs: Homere parle du ſage Dolopion qui en étoit le chef. (*D. J.*)

SCAMANDRE, (*Géog. anc.*) *Scamander*, fleuve de l'Aſie mineure, dans la Troade; il prend ſa ſource dans le mont Ida. Pline, *liv. V. c. xxx.* dit que c'eſt une riviere navigable, place ſon embouchure près du promontoire Sigée, & fait entendre qu'il ſe rend droit à la mer, ſans ſe joindre à aucune autre riviere; mais Strabon, *liv. XIII.* prétend que le Simoïs & le *Scamandre* ſe réuniſſent un peu au-deſſus du nouvel Ilium, & vont ſe perdre dans la mer, après avoir formé des marais chargés de roſeaux. Quelques-uns ſoutiennent que le *Scamandre* prit enſuite le nom de *Xanthus;* ſelon Homere, le nom de *Scamandre* appartenoit au langage humain, & Xanthus à celui des dieux. *Quem Xanthum vocant Dii, homines Scamandrum dicunt.* Iliad. *liv. XX. v.* 73. Quoi qu'il en ſoit, ce fleuve eſt fameux dans l'hiſtoire du ſiége de Troie, & c'eſt encore à Homere qu'il doit ſa célébrité.

Les illuſtres voyageurs anglois qui nous ont donné les ruines de Palmyre, paſſerent quinze jours en

1752 à faire ſur les lieux une carte de la plaine du *Scamandre* en tenant Homere à la main ; c'eſt ſur les bords du *Scamandre*, nous diſent-ils, qu'on trouve de nouvelles beautés dans l'Iliade ; & c'eſt dans le pays où Ulyſſe a voyagé, & où Homere a chanté, que l'Odyſſée a des charmes raviſſans.

Julie, fille d'Auguſte, traverſant le *Scamandre*, penſa être ſubmergée par les eaux de cette riviere, que le concours de pluſieurs torrens avoit groſſie tout-à-coup. Elle fit un crime aux habitans d'Ilium de ne lui avoir point envoyé de guides ; & elle ne les avoit pas ſeulement averti de ſon paſſage. Agrippa, mari de Julie, parut fort ſenſible à ce péril, & condamna les pauvres habitans à une amende de cent mille drachmes, qu'il eut bien de la peine à leur remettre. Je ne crois point que ſon amitié pour Julie fût la vraie cauſe de ſa colere, car il n'avoit pas une grande eſtime pour elle, mais la politique fut le vrai reſſort de ſa conduite. Il ſe fâcha, ſoit pour faire croire à Auguſte, qu'il prenoit vivement à cœur les intérêts de Julie, ſoit pour maintenir ſon crédit.

Il n'eſt point libre à un ſujet marié avec la fille de ſon ſouverain, de négliger la punition de ceux qui manquent à ſon épouſe ; quelque gré qu'il leur en ſache dans le fond du cœur, il faut qu'il faſſe paroître ſon mécontentement. Voilà la raiſon qui l'engagea à ſe retracter avec peine de l'injuſtice de ſon amende ; il fut ravi qu'Auguſte fût inſtruit de ſon zele.

On prétend que les eaux du *Scamandre* avoient la propriété de rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient ; & que les femmes Troyennes ſe prévaloient de cette prérogative qui valut à ce fleuve le nom de *Xanthus*, au rapport de Pline, *liv. II. ch. ciij.* On ajoute même que les trois déeſſes, avant que de ſe préſenter à Paris pour être jugées ſur leur beauté, vinrent ſe laver dans ce fleuve, qui rendit leurs cheveux blonds.

Mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que les filles de Phrygie dès qu'elles étoient fiancées, alloient offrir leur virginité au *Scamandre*. Eſchines nous en a fait le récit, en nous racontant l'aventure qui l'obligea de quitter la Phrygie avec Cimon, ſon compagnon de voyage. Il faut l'entendre lui-même.

C'eſt, dit-il, une coutume dans la Troade, qu'à certains jours de l'année, les jeunes filles prêtes à ſe marier, aillent ſe baigner dans le *Scamandre*, & qu'elles y prononcent ces paroles qui ſont comme conſacrés à la fête: « *Scamandre*, je t'offre ma virginité ».

Parmi les jeunes perſonnes qui s'acquitterent de ce devoir, lorſque nous vîmes cette cérémonie ſinguliere, il y en avoit une nommée *Callirhoë*, bien faite, & d'une famille illuſtre. Nous étions, Cimon & moi, avec les parens de ces jeunes filles, & nous les regardions de loin ſe baigner, autant qu'il nous étoit permis à nous autres étrangers.

L'adroit Cimon déſeſpérément amoureux de *Callirhoë*, déja promiſe à un autre, nous quitte furtivement, ſe cache dans les brouſſailles ſur les bords du fleuve, & ſe couronne de roſeaux pour exécuter le ſtratagème ſecret qu'il avoit projetté. Dès que Callirhoë fut deſcendue dans le fleuve, & eut prononcé la formule accoutumée, le faux *Scamandre* ſort du fond des brouſſailles, & s'écrie: » *Scamandre* reçoit ton »préſent, & te donne la préférence ſur toutes tes com»pagnes ; alors faiſant un pas pour la mieux voir :

*Je ſuis, dit-il, le dieu qui commande à cette onde ;*
*Soyez-en la déeſſe, & régnez avec moi.*
*Peu de fleuves pourroient dans leur grotte profonde*
*Partager avec vous un auſſi digne emploi.*
*Mon cryſtal eſt très-pur, mon cœur l'eſt davantage,*
*Je couvrirai pour vous de fleurs tout ce rivage,*
*Trop heureux ſi vos pas le daignent honorer,*
*Et qu'au fonds de mes eaux vous daigniez vous mirer.*

A ces mots il s'avance, emmene la jeune fille ravie, & ſe retire avec elle dans les roſeaux. La tromperie, continue Eſchine, ne demeura pas long-tems cachée ; car quelques jours après, comme on célébroit la fête de Vénus, où les nouvelles mariées aſſiſtoient, & où la curioſité nous avoit auſſi menés ; Callirhoë apperçut Cimon qui étoit avec nous ; elle ne ſe doutoit de rien, & perſuadée que le dieu étoit venu là tout exprès pour lui faire honneur, elle dit à ſa nourrice : » Appercevez-vous le *Scamandre*, à qui » j'ai conſacré ma virginité »? La nourrice qui comprend ce qui étoit arrivé, crie, ſe lamente, & toute la fourberie ſe découvre. Il fallut au plus vîte, ajoute Eſchine, nous ſauver & nous embarquer.

La Fontaine a fait de cette hiſtoire un de ſes plus jolis contes ; je dis de cette hiſtoire, car elle ſe trouve dans les lettres d'Eſchine ; c'eſt la dixieme. L'aventure ſe paſſa ſous ſes yeux ; il cenſura vivement ſon compagnon de voyage de cette action criminelle, & Cimon lui répondit en libertin, que bien d'autres avant lui avoient joué le même tour.

On a d'abord de la peine à comprendre la ſimplicité de Callirhoë. Elle étoit d'une illuſtre famille ; elle avoit eu ſans doute une éducation convenable à ſa naiſſance. Jamais l'eſprit & la ſcience n'avoient paru avec tant d'éclat que dans le ſiecle de cette aimable fille, cependant les fictions des poëtes canoniſées par les prêtres, lui avoient tellement gâté l'eſprit, qu'elle croyoit bonnement que les rivieres étoient des divinités, qui ſe couronnoient de roſeaux, & auxquelles on ne pouvoit refuſer la fleur de la virginité.

Sous l'empire de Tibere, une illuſtre dame ne fut pas moins ſimple ; elle ſe perſuada qu'elle avoit couché avec Anubis, & s'en vanta comme d'une inſigne faveur. Mais comment Callirhoë auroit-elle pû ſe déſabuſer de la divinité du fleuve *Scamandre*, puiſque ce fleuve avoit un prêtre, que les Troyens honoroient comme un dieu ? C'eſt Homere qui nous l'apprend. Iliad. *liv. V. verſ. 76.*

*Hypſenora nobilem*
*Filium magnanimi Dolopionis qui* Scamandri
*Sacerdos factus fuerat, & dei inſtar honorabatur à populo.*

Quelques modernes ont dit que le *Scamandre* ne méritoit guere la réputation que les poëtes lui ont acquiſe ; mais les voyageurs anglois n'en parlent pas avec autant de dédain que Belon. Le *Scamandre* pouvoit être autrefois plus conſidérable qu'aujourd'hui ; ſes eaux peuvent avoir pris un autre cours, ou par des conduits ſouterreins ou autrement.

On ne peut guere penſer que Pline ſe trompe, quand il parle du *Scamandre* comme d'une riviere navigable ; & quand Strabon nous dit que le *Scamandre* ayant reçu le Simois, charrioit tant de limon & tant de ſable, qu'ils avoient preſque comblé leur embouchure, & formé des lacs & des marais ; ce diſcours ne convient aſſurément qu'à des rivieres un peu conſidérables. ( *Le chevalier* DE JAUCOURT. )

SCAMANDRIA, ( *Géogr. anc.* ) petite ville de la Troade, ſur le Scamandre, à quinze cens pas du port Ilium. Leunclavius dit que les Turcs la nomment aujourd'hui *Scamandria.* (*D. J.*)

SCAMBONIDÆ, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Léontide, ſelon Pauſanias, *l. I. c. xxxviij.* ( *D. J.* )

SCAMILLES, ſ. f. *terme d'Architecture*, dans Vitruve, ſur la ſignification duquel les critiques ſont très-peu d'accord ; quoiqu'aſſurément il ſignifie des *ſaillies* en maniere d'eſcabaux, qui ſervent à élever les autres pieces d'un ordre, telles que les colonnes, les ſtatues ou autres ſemblables ; afin que tout en ſoit vû, & que les ornemens qui ſont en ſaillies n'en cachent pas une partie aux ſpectateurs qui regardent d'en-bas.

Les *ſcamilles* ſont le même effet aux ordres d'architecture, que les piédeſtaux aux ſtatues. *Voyez* PIÉDESTAL.

SCAMINO, (*Géog. mod.*) village de la Grece dans la Livadie, ſur la riviere d'Aſopo, au pié d'une éminence du côté du nord-eſt. Il n'eſt que d'environ deux cens maiſons; mais les vieilles ruines qu'on y voit font connoître que c'étoit autrefois une grande ville.

M. Spon qui a paſſé par ce lieu-là, prétend que c'eſt l'ancienne *Sycaminon*. Les Grecs y ont encore quelques égliſes, entre autres *Hagioi-Seranda*, ou l'égliſe des quarante Saints, *Panagia* & *Hagios Elias*, qui ſont bâties de vieux débris, où l'on remarque quelques inſcriptions.

Nous aurions jugé, dit M. Wheler, ſur une de ces inſcriptions que ce lieu étoit *Oropus*, ſi *Oropo* n'avoit pas conſervé ſon ancien nom. Je crois, ajoute-t-il, que la montagne voiſine eſt l'ancien mont *Cericius*, & que cette ville étoit *Tanagara*, dont les anciens ont tant parlé, & qu'ils mettent ſur la riviere *Aſopus*. Elle s'appelloit d'abord *Pœmandria*, enſuite *Græa*, puis *Tanagræa*, qui eſt le nom que Pauſanias lui donne, & préſentement on la nomme *Scamino*. Wheler, *voyage d'Athènes*. (*D. J.*)

*SCAMMA*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) profondeur ou enceinte creuſée dans les lieux des combats; il n'étoit pas permis aux combattans d'en ſortir.

SCAMMONÉE, ſ. f. (*Hiſt. nat. des drog. exot.*) ſubſtance réſineuſe, gommeuſe & cathartique.

On en trouve de deux ſortes chez les droguiſtes, ſavoir la *ſcammonée* d'Alep, & celle de Smyrne.

La *ſcammonée* d'Alep eſt un ſuc concret, léger, fongueux, friable. Lorſqu'on la briſe, elle eſt d'un gris noirâtre & brillante. Lorſqu'on la manie dans les doigts, elle ſe change en une poudre blanchâtre ou griſe; elle a un goût amer, avec une certaine acrimonie, & ſon odeur eſt puante. On l'apporte d'Alep, qui eſt l'endroit où on la recueille.

La *ſcammonée* de Smyrne eſt noire, plus compacte, & plus peſante que celle d'Alep. On l'apporte à Smyrne d'une ville de Galatie, appellée préſentement *Cuté*, & de la ville de *Cogni* dans la province de Licaonie ou de Cappadoce, près du mont Tauris, où l'on en fait une récolte abondante, comme l'a raconté à M. Geoffroi l'illuſtre Sherard, qui a réſidé à Smyrne pendant treize ans en qualité de *conſul* pour la nation angloiſe. On préfere la *ſcammonée* d'Alep.

On doit la choiſir brillante, facile à rompre & très-aiſée à réduire en poudre, qui ne brûle pas fortement la langue; qui étant briſée & mêlée avec la ſalive ou avec quelqu'autre liqueur, devient blanche & laiteuſe. On rejette celle qui eſt brûlée, noire, peſante, remplie de grains de ſable, de petites pierres ou d'autres corps hétérogenes.

La plante qui produit ce ſuc eſt le *convolvulus Syriacus* de Moreſt, *hiſt. oxon. part. II. xij.* Sa racine eſt épaiſſe, de la forme de celle de la bryone, charnue, blanchâtre en-dedans, brune en-dehors, garnie de quelques fibres, & remplie d'un ſuc laiteux: elle pouſſe des tiges grêles de trois coudées de long, qui montent & ſe roulent autour des plantes voiſines. Les feuilles ſont diſpoſées alternativement le long de ſes tiges; elles reſſemblent à celles du petit lizeron; elles ſont triangulaires, liſſes, ayant une baſe taillée en façon de fleche. De leurs aiſſelles naiſſent des fleurs en cloche, d'une couleur blanche, tirant ſur le pourpre ou le jaune. Leur piſtil ſe change en une petite tête ou capſule pointue, remplie de graines noirâtres & anguleuſes. Cette plante croît en Syrie autour d'Alep, & elle ſe plaît dans un terroir gras.

Selon Dioſcoride, la plante *ſcammonée* pouſſe d'une même racine beaucoup de tiges de trois coudées de longueur, moëlleuſes & un peu épaiſſes, dont les feuilles ſont ſemblables à celle du blé-noir ſauvage ou de lierre, plus molles cependant, velues & triangulaires. Sa fleur eſt blanche, ronde, creuſée en maniere d'entonnoir, d'une odeur forte: ſa racine eſt forte, longue, de la groſſeur d'une coudée, blanche, d'une odeur deſagréable & pleine de ſuc.

Le même Dioſcoride approuve la *ſcammonée* que l'on apporte de Myſie, province d'Aſie; & il rejette celle de Syrie & de Judée, qui de ſon tems étoit peſante, épaiſſe, falſifiée avec la farine d'orobe & le lait du tithymale. L'illuſtre Tournefort a obſervé cette eſpece de *convolvulus*, hériſſé de poils, dans les campagnes de Myſie, entre le mont Olympe & le Sipyle, & même auprès de Smyrne, & dans les îles de Lesbos & de Samos, où l'on recueille encore aujourd'hui un ſuc concret qui eſt bien au-deſſous de la *ſcammonée* de Syrie.

Ainſi M. Tournefort penche à croire que la *ſcammonée* des boutiques vient des plantes au-moins de différentes eſpeces, ſi elles ne ſont pas différentes pour le genre; il juge que celle de Syrie & d'Alep vient de la plante appellée *ſcammonia folio glabro*, ſcammonée à feuilles liſſes; & celle de Smyrne ou de Dioſcoride de la plante appellée *ſcammonia folio hirſuto*, ſcammonée à feuilles velues.

M. Sherard avoit auſſi obſervé le même *convolvulus* hériſſé auprès de Smyrne, dont on ne retiroit aucun ſuc, tandis que le *convolvulus folio glabro* croiſſoit en ſi grande abondance en Syrie, qu'il ſuffiroit ſeul pour préparer toute la *ſcammonée* dont on ſe ſert, & qu'on n'emploie pas même pour tirer ce ſuc de toutes ſortes de *ſcammonée*; mais on choiſit ſur-tout celle qui croît ſur le penchant de la montagne qui eſt au-deſſous de la forteresſe de Smyrne. On découvre la racine en écartant un peu la terre; on la coupe & on met ſous la plaie, des coquilles de moule, pour recevoir le ſuc laiteux que l'on fait ſécher & que l'on garde. Cette *ſcammonée* ainſi renfermée dans des coquilles eſt réſervée pour les habitans du pays, & il eſt très-rare qu'on en porte aux étrangers.

Les Grecs & les Arabes indiquent les différentes manieres de recueillir ce ſuc.

1°. On coupe la tête de la racine; on ſe ſert d'un couteau pour y faire un creux hémiſphérique, afin que le ſuc s'y rende, & on le recueille enſuite avec des coquilles.

2°. D'autres font des creux dans la terre: ils y mettent des feuilles de noyer, ſur leſquelles le ſuc tombe, & on le retire lorſqu'il eſt ſec. Méſué rapporte quatre manieres de tirer ce ſuc, qui le rendent tout différent. 1°. Auſſi-tôt que la racine s'éleve au-deſſus de la terre, on coupe ce qui en déborde, & elle donne tous les jours un ſuc gommeux que l'on garde lorſqu'il eſt ſéché. 2°. On arrache enſuite toute la racine; &, après l'avoir coupée par tranches, il en ſort un lait que l'on fait ſécher à un feu doux ou au ſoleil: on en fait des paſtilles, ſur leſquelles on imprime un cachet; leur couleur eſt blanchâtre ou variée. 3°. On pile les morceaux des racines, on les exprime, on fait ſécher le ſuc qui en ſort, & on le marque d'un cachet: celui-ci eſt groſſier, noir & peſant. 4°. Il y a auſſi des perſonnes qui tirent du ſuc des feuilles & des tiges après les avoir pilées: on le ſeche enſuite, & on en fait de petites maſſes; mais ce ſuc eſt d'un noir verdâtre & d'une mauvaiſe odeur.

On ne nous apporte plus de *ſcammonée* marquée d'un cachet, ni celle qui découle d'elle-même en larmes de la racine que l'on a coupée, & que l'on recueille dans des coquilles près de Smyrne. Elle eſt la meilleure, mais elle eſt très-rare en ce pays. Sa couleur eſt tranſparente, blanchâtre ou jaunâtre,

& elle reſſemble à de la réſine ou de la colle-forte : Lobet & Pena en font mention dans leurs obſervations. La *ſcammonée* qu'on nous apporte à préſent eſt en gros morceaux opaques & gris. Nous ne ſavons point du tout quelle eſt la maniere de la recueillir ; mais il eſt vraiſſemblable que les maſſes ſont formées de ſucs tirés, ſoit par l'inciſion, ſoit par l'expreſſion ; c'eſt ce qui fait que l'on voit tant de variété de couleurs dans le même morceau.

Dans l'analyſe chimique, on retire, par le moyen de l'eſprit-de-vin, cinq onces de réſine de ſix onces de *ſcammonée*. Ainſi ſa plus grande partie ſe diſſout dans l'eſprit-de-vin, & il reſte quelques parties mucilagineuſes, ſalines & terreuſes ; mais toute ſa ſubſtance ſe diſſout dans des menſtrues aqueux, qui prennent la couleur de lait après la diſſolution, à cauſe des parties réſineuſes mêlées avec les parties ſalines & aqueuſes.

Les Grecs & les Arabes ont employé la *ſcammonée*. Les modernes la regardent comme un très-violent purgatif ; j'ajoute que c'eſt un remede infidele, & dont l'opération eſt très-incertaine ; ſa grande acrimonie irrite l'eſtomac, cauſe des nauſées, enflamme, ratiſſe les inteſtins, les ulceres, ouvre les veines, & produit des ſuperpurgations. On a imaginé pluſieurs préparations de ce remede, pour en corriger la violence ; & à cet effet on ſe ſert du ſuc de coing, de réglisſe ou du ſoufre ; de-là viennent les noms de *diagrede de coing*, *diagrede de réglisſe* & *diagrede de ſoufre*, qui ſont d'uſage en médecine. *Voyez*, ſi vous voulez, DIAGREDE. (*D. J.*)

SCAMPŒ, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine : l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Dyrrhachium à Byſance, entre Claudiana & *Tres-Tabernæ*, à 20 milles du premier de ces lieux, & à 28 milles du ſecond ; le même itinéraire met cependant dans une autre route 22 milles de Claudiana à *Scampæ*, & 30 milles de *Scampæ* à *Tres-Tabernæ*. (*D. J.*)

SCANDALE, ſ. m. (*Gram. & Théol.*) ſelon le langage de l'Ecriture & des caſuiſtes, ſignifie une *parole*, une *action* ou une *omiſſion* qui porte au péché ceux qui en ſont témoins, ou qui en ont la connoiſſance.

Ce mot vient du grec σκανδαλον, ou du latin *ſcandalum*, qui, ſelon Papias, ſignifie une *querelle* qui s'éleve tout-à-coup, *rixa quæ ſubitò inter aliquos ſcandit vel oritur*.

Le *ſcandale* eſt actif ou donné, & paſſif ou reçu. Le *ſcandale* actif ou donné eſt l'induction au mal de la part de celui qui ſcandaliſe. Le *ſcandale* paſſif ou reçu eſt l'impreſſion deſavantageuſe que fait le *ſcandale* ſur ceux qu'il entraîne ou qu'il excite au mal.

Dans l'Ecriture & dans les auteurs eccléſiaſtiques, *ſcandale* ſe met pour tout ce qui ſe rencontre dans le chemin d'un homme, & qui peut le faire tomber. Ainſi Moïſe défend *de mettre un* ſcandale *devant l'aveugle*, c'eſt-à-dire, ni pierre, ni bois, ni aucune choſe capable de le faire trébucher, *Lévit. xix. 14*. De-là dans le moral on a pris le mot *ſcandale* pour une occaſion de chûte ou de péché. Jeſus-Chriſt a été, à l'égard des juifs, une pierre d'achoppement & de *ſcandale*, contre laquelle ils ſe ſont briſés par leur faute, n'ayant pas voulu le reconnoître pour le Meſſie, malgré les caracteres qui le leur démontroient.

*Scandale* dans le langage familier eſt une action contraire aux bonnes mœurs, ou à l'opinion générale des hommes. Il ſignifie auſſi une *rumeur deſavantageuſe*, qui deshonore quelqu'un parmi le monde. En ce ſens, on appelle la *médiſance* la *chronique ſcandaleuſe*.

*Pierre de ſcandale*, en latin *lapis ſcandali* ou *vituperii*, étoit une pierre élevée dans le grand portail du capitole de l'ancienne Rome, ſur laquelle étoit gravée la figure d'un lion, & où alloient s'aſſeoir à nud ceux qui faiſoient banqueroute & qui abandonnoient leurs biens à leurs créanciers. Ils étoient obligés de crier à haute voix, *cedo bona*, j'abandonne mes biens, & de frapper enſuite avec leur derriere trois fois ſur la pierre. Alors il n'étoit plus permis de les inquiéter pour leurs dettes. Cette cérémonie reſſembloit aſſez à celle du bonnet verd, qu'on pratiquoit autrefois en France dans le même cas. On appelloit cette pierre *pierre de ſcandale*, parce que ceux qui s'y aſſeyoient pour cauſe de banqueroute, étoient diffamés, déclarés inteſtables, & incapables de témoigner en juſtice.

On raconte que Jules Céſar imagina cette forme de ceſſion après avoir aboli l'article de la loi des douze tables, qui autoriſoit les créanciers à tuer ou à faire eſclaves leurs débiteurs, ou du-moins à les punir corporellement : mais cette opinion n'eſt appuyée d'aucune preuve ſolide.

*Scandale* des grands, *ſcandalum magnatum*, eſt un terme de droit, par lequel on entend une injure ou offenſe faite à un perſonnage conſidérable, comme un prince, un prélat, un magiſtrat, ou d'autres grands officiers, en ſemant contre eux des médiſances ou calomnies, d'où naiſſent la diſcorde & les débats entre eux & ceux qui leur ſont ſubordonnés, au mépris, & ſouvent au détriment de leur autorité.

On appelle auſſi *ſcandalum magnatum* un ordre qu'on obtient en ce cas pour avoir des dommages ou intérêts contre le calomniateur, ou tel autre auteur du *ſcandale*.

SCANDALE, *montagne du*, (*Critique ſacrée.*) dans la vulgate *mons offenſionis*, la montagne du *ſcandale* eſt la montagne des oliviers, ſur laquelle Salomon érigea des autels aux faux-dieux par complaiſance pour les femmes étrangeres qu'il avoit priſes, *excelſa ad dexteram partem* montis offenſionis, *ædificaverat Salomon rex Iſraël ..... polluit rex.* (*D. J.*)

SCANDALEUX, adj. (*Gramm.*) qui cauſe du ſcandale ; il ſe dit des choſes & des perſonnes. Avancer comme quelques écrivains de la ſociété de Jeſus l'ont fait, qu'il n'eſt pas permis à tout le monde de diſpoſer de la vie des tyrans ; c'eſt une propoſition *ſcandaleuſe*, parce qu'elle laiſſe entendre qu'il y a apparemment des perſonnes à qui le tyrannicide eſt permis. La doctrine du probabiliſme eſt une doctrine *ſcandaleuſe*. L'invitation que le P. Pichon fait au pécheur d'approcher tous les jours des ſacremens ſans amour de Dieu, ſans changer de conduite, eſt une invitation *ſcandaleuſe*. L'éloge de l'ouvrage de Buſembaum qu'on lit dans les *mém. de Trév.* eſt *ſcandaleux*. Des religieux traînés devant les tribunaux civils pour une affaire de banque & de commerce, & condamnés par des juges-conſuls à payer des ſommes illicitement dûes & plus illicitement encore refuſées, ſont des hommes *ſcandaleux*. Des prêtres qui font jouer des farces ſur un théatre, & danſer dans l'enceinte de leurs maiſons les enfans confiés à leurs ſoins, confondus avec des hiſtrions, donnent un ſpectacle *ſcandaleux*. On trouveroit toutes ſortes d'exemples de ſcandale, ſans s'éloigner de-là ; mais il y en a dont il ſeroit difficile de parler ſans ſcandaliſer étrangement les femmes, les hommes & les petits enfans.

SCANDARON, (*Géog. anc.*) lieu renommé dans la Phénicie, avec un château qu'on dit qu'Alexandre le grand avoit élevé pour lui ſervir de retraite pendant qu'il aſſiégeoit la ville de Tyr, dont ce château n'étoit éloigné que de 5 milles. Il fut détruit dans la ſuite par Pompée, quand il ſe rendit maître de la Phénicie. L'endroit où étoit cette citadelle eſt agréable & fertile. (*D. J.*)

SCANDEA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cythere. Elle étoit ſur le bord de la mer, ſelon Thucydide, *l. IV. 287.* & Pauſanias, *Lacon. c. xxiij.* qui lui donne un port, dit qu'elle étoit preſque à dix ſtades de la ville de Cythere. Au-lieu de *Scandea*, Etienne le

géographe, Suidas & Lycophron écrivent *Scandia.* (*D. J.*)

SCANDER, v. act. (*Gram. & Littérat.*) terme de Poéſie, qui ſignifie *meſurer* un vers, ou *compter* combien il y a de piés ou de ſyllabes, faire ſentir les longues & les breves. *Voyez* QUANTITÉ & MESURE.

Ce mot vient du latin *ſcandere*, monter, parce qu'en ſcandant les vers, il ſe fait une eſpece de progreſſion depuis le premier pié juſqu'au dernier.

On ne *ſcande* que les vers grecs & latins, la quantité n'étant plus d'uſage dans les langues modernes.

On *ſcande* différemment chaque eſpece de vers, l'hexametre d'une façon, l'iambique d'une autre, le ſapphique d'une autre, *&c.* ſelon le nombre & la nature des piés dont ils ſont compoſés. *Voyez* HEXAMETRE, IAMBIQUE, *&c.*

SCANDERBADE, (*Géog. mod.*) ville de l'Indouſtan au royaume d'Agra, ſous la domination du grand-mogol. Cette ville a été autrefois conſidérable, car c'étoit la capitale du roi des Patans; mais elle a perdu ſa ſplendeur depuis qu'elle a été ruinée par Ecbar, qui s'en rendit maître ſur le Raja Sélim. (*D. J.*)

SCANDERBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemark, dans le dioceſe d'Arrhus, avec un château fortifié. Elle eſt environnée de lacs poiſſonneux. (*D. J.*)

SCANDIA, (*Géog. anc.*) île de l'Océan ſeptentrional, ſelon Pline, *l. IV. c. xvj.* qui ſemble la diſtinguer de la Scandinavie. Il n'en parle pas trop affirmativement: *ſunt*, dit-il, *qui & alias prodant* Scandiam *Dumnam*, *Bergos.* Auſſi cette région n'étoit-elle guere connue de ſon tems. Comme la Scandinavie étoit donnée alors pour île, il ne ſeroit pas impoſſible qu'on en eût pareillement fait d'autres, de quelques parties du continent des pays ſeptentrionaux, à-moins qu'on ne diſe que par *Scandia* Pline entend les îles qui ſont appellées *Scandiæ* par Ptolomée, & *Hemodes* par Pomponius Méla. (*D. J.*)

SCANDILLE, *ou* SCANDILE, (*Géog. mod.*) île baſſe & petite de la mer Ægée près de la côte de Thrace, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* Iſaac Voſſius remarque que cette île conſerve ſon ancien nom, & qu'on l'appelle préſentement *Scandole*; les Mariniers diſent *Schazola.* (*D. J.*)

*SCANDINAVIA*, (*Géog. anc.*) *SCANDIA* ou *SCANZIA.* Les anciens croyoient qu'au-delà de la mer Baltique, qu'ils connoiſſoient ſous le nom de *ſinus Codanus*, il n'y avoit que des îles, à la plus grande deſquelles ils donnoient le nom de *Scandinavie* ou *Scandie.*

Pline, *l. IV. c. xiij.* dit que la grandeur de cette île n'étoit point connue, & que la partie qu'on en connoiſſoit, étoit habitée par les Hillévions, qui y avoient 500 bourgades. Depuis on connut que la *Scandinavie* n'étoit pas une île, mais une grande péninſule, qui comprend ce qu'on appelle aujourd'hui la *Suede*, la *Norwege* & la *Finlande.*

Cette prétendue île de *Scandinavie* eſt nommée *Baltia* par Xénophon de Lampſaque qui la met à trois journées de navigation du rivage des Scythes; & la même île eſt appellée *Baſilia* par Pithéas.

Ces noms de *Baltia* & de *Baſilia* pourroient bien être corrompus l'un de l'autre. Jornandès, *de reb. Get. c. iij & jv.* appelle *Scanzia* le pays d'où étoient ſortis les Goths; & il dit que ce pays-là étoit, *quaſi officinam gentium, aut certè velut vaginam nationum*, la fabrique du genre humain; mais dit de M. Monteſquieu, « je l'appellerois plutôt la fabrique des inſ-» trumens qui ont briſé les fers forgés au midi. C'eſt-» là que ſe ſont formées ces nations vaillantes, qui » ſont ſorties de leur pays pour détruire les tyrans » & les eſclaves, & apprendre aux hommes que la » nature les ayant fait égaux, la raiſon n'a pu les » rendre dépendans que pour leur bonheur. (*D. J.*)

SCANDINAVIE, (*Géog. mod.*) grande péninſule d'Europe, que les anciens croyoient une île, & qui comprend aujourd'hui le Danemark, la Suede, la Norwege, la Laponie & la Finlande. C'eſt-là le pays qui peut ſe vanter d'avoir été la reſſource de la liberté de l'Europe, c'eſt-à-dire, de preſque toute celle qui eſt aujourd'hui parmi les hommes. Rudbech a bien eu raiſon de chanter ſa *Scandinavie.* *Voyez SCANDINAVIA.* (*D. J.*)

SCANDIX, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort en compte trois eſpeces. Nous décrirons la commune, qu'il appelle *ſcandix vulgaris*, *ſemine roſtrato. inſt. rei herb.* 326. en françois *peigne de Vénus.*

Sa racine eſt ſimple, blanche, fibreuſe, annuelle, d'un goût tirant ſur l'âcre. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, grêles, rameuſes, velues, vertes en haut, rougeâtres en bas, un peu cannelées. Ses feuilles ſont découpées menu, à-peu-près comme celles de la coriandre, attachées à des queues aſſez longues, d'un goût douçâtre, un peu âcre.

Les ſommités des tiges & des rameaux ſoutiennent des ombelles ou paraſols de petites fleurs, à cinq pétales blanches, formées en cœur, & diſpoſées en fleur de lis, avec autant d'etamines capillaires, à ſommets arrondis. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits compoſés de deux graines très-longues, ſemblables à des aiguilles, convexes, ſillonnées d'un côté, & applaties de l'autre. Cette plante croît abondamment, & preſque par-tout, parmi les blés, dans les champs, & les vignobles; elle fleurit en Mai & Juin. (*D. J.*)

*SCANDULA*, (*Architect. des Rom.*) terme qu'on trouve dans Vitruve, & qui répond à ce que nous nommons du *bardeau.* C'étoient de petits ais de bois, minces, & dont les Romains ſe ſervoient au-lieu de tuiles pour couvrir les maiſons. Cornélius Nepos nous apprend qu'ils furent dans cet uſage juſqu'à la guerre de Pyrrhus, c'eſt-à-dire, juſqu'à la quatre cens ſoixante & dixieme année de la fondation de Rome. (*D. J.*)

SCANIE, (*Géog. mod.*) province de Suede. *Voyez* SCHONEN. (*D. J.*)

*SCANTIA*, *SYLVA*, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie ou de la Campanie. On lit dans Cicéron, *orat. xv.* ſur la loi agraire, *veneat*, *inquit*, ſylva ſcantia: & Pline, *l. II. cap. cvij. Exit* (*flamma*) *& ad aquas* ſcantias. Cette forêt & ces eaux étoient en Italie, ſelon les critiques. Ne les devroit-on point placer auſſi dans la Campanie? car Pline, *l. XIV. c. iv.* dit que la vigne nommée *aminea*, eſt appellée *ſantia* par Varron. Macrobe, *III. ſaturn. c. xix.* fait mention d'un mal qu'il appelle *ſcantianum malum*, ſans nous faire connoître quel mal c'étoit. (*D. J.*)

*SCANTINIA*, *LOI*, (*Droit rom.*) La loi *ſcantinia* avoit été faite contre une certaine débauche que les loix n'ont jamais pu bannir de l'Italie. Il en eſt parlé dans la lettre de Cicéron. Cœlius lui mande: « Venez au plutôt, vous trouverez bien ici dequoi » rire; vous y verrez Druſus juger les affaires qui ont » rapport à la loi *ſcantinia.* » Ce Druſus étoit un débauché, qui fut préteur en 703, & qui avoit exercé toutes ſortes de violences dans le tems qu'il étoit tribun avec Vatinius. (*D. J.*)

SCAPHÉPHORE, ſ. m. (*Antiq d'Athènes.*) σκαφήφορος. Les Athéniens nommoient *ſcaphéphores* tous les étrangers mâles qui réſidoient à Athènes, parce qu'ils étoient obligés, à la fête des Panathenées, de porter en proceſſion de petits bateaux nommés *ſcaphæ*, σκάφαι. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p. 56.* (*D. J.*)

SCAPHISME, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſupplice en uſage chez les anciens Perſes. C'eſt le même que M. Rol-

lin dans ſon *Hiſtoire ancienne*, appelle le ſupplice des *auges*. Le mot *ſcaphiſme* venant de σκαφη ou σκαφος, un *eſquif*, petit vaiſſeau creux, & par ſimilitude une *auge*, ou de σκαπτω, *je creuſe*.

Ce ſupplice conſiſtoit à mettre le criminel à la renverſe dans une auge aſſez grande pour contenir ſon corps, & à laquelle on avoit pratiqué cinq échancrures pour laiſſer paſſer ſes piés, ſes mains & ſa tête; on le couvroit enſuite d'une autre auge également échancrée, qu'on clouoit ou qu'on lioit fortement ſur l'auge inférieure. Dans cette poſture incommode, on lui préſentoit la nourriture néceſſaire, qu'on le forçoit de prendre malgré lui. Pour boiſſon, on lui donnoit du miel détrempé dans du lait; & on lui en frottoit enſuite tout le viſage, ce qui attiroit ſur lui une quantité incroyable de mouches, d'autant plus qu'il étoit toujours expoſé aux rayons ardens du ſoleil. Les vers engendrés de ſes excrémens, lui rongeoient les entrailles au-dedans. Ce ſupplice duroit ordinairement quinze ou vingt jours pendant leſquels le patient ſouffroit des tourmens indicibles.

Ceux qui attribuent l'origine de ce ſupplice à Paryſatis mere d'Artaxerce Mnemon & du jeune Cyrus ſe trompent, puiſqu'Artaxerce Longue-main, ſelon Plutarque, fit ſubir ce genre de mort à l'eunuque Mithridate pour crime de trahiſon.

*SCAPHIUM*, ſ. n. (*Littérat.*) Ce mot eſt aſſez équivoque dans les auteurs; quelquefois, comme dans Plaute, il déſigne une *coupe à boire* qui étoit faite en forme d'une petite gondole. Dans Vitruve, il ſignifie un *baſſin* de métal, ſoit de cuivre, ou de plomb; dans Martial, un *baſſin* de chaiſe percée; & dans d'autres auteurs, il ſignifie une eſpece de *cadran*, lequel outre les heures, montroit les ſolſtices & les équinoxes. (*D. J.*)

SCAPHOIDE, *terme d'Anatomie*, eſt un os du pié, qu'on appelle autrement *naviculaire*. *Voyez* NAVICULAIRE.

Ce mot eſt formé du mot σκαφη, *barque*, *eſquif*, lequel vient de σκαπτω, *creuſer*, parce qu'originairement les barques étoient faites de troncs d'arbres creuſés, comme le ſont encore les canots chez bien des peuples ſauvages.

SCAPRIS *ou* SCABRIS, (*Géog. anc.*) port d'Italie, ſur la côte de la Toſcane. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route par eau de Rome à Arles, entre le fleuve *Alma*, dont il étoit éloigné de 6 milles, & le port *Fleſia*, qui en étoit à 18 milles. Ortélius dit que ce port s'appelloit, de ſon tems, *Scatino*. (*D. J.*)

SCAPTÉSYLE, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire la forêt coupée, petite ville de Thrace en tirant du côté de Thaſus, ſelon Etienne le géographe, & Plutarque *in Cimone*, qui dit que ce fut l'endroit où Thucydide écrivit l'hiſtoire de la guerre des Athéniens contre les habitans du Péloponnèſe.

Ortelius ſoupçonne que *Scaptéſyle* pourroit être le même que *Scaptenſula*, où ſelon Feſtus il y avoit une mine d'argent: il met pourtant *Scaptenſula* dans la Macédoine; mais la Macédoine étoit voiſine de la Thrace. Le mot *Scaptenſula*, ajoute Feſtus, vient du grec σκαπτειν, qui veut dire *creuſer*, *fouiller dans la terre*. Lucrece, *l. VI.* parlant des dangereuſes exhalaiſons auxquelles ſont expoſés ceux qui travaillent aax mines d'or & d'argent, cite pour exemple la mine de Scaptenſula.

*Quales expiret* Scaptenſula *ſubter odores.*

(*D. J.*)

SCAPTIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Pline, *liv. III. ch. v.* la met au nombre des villes qui avoient été célebres, & qui ſe trouvoient détruites de ſon tems. Feſtus dit que les habitans de Pedo s'étoient établis dans la ville de *Scaptia*. Il ajoute que cette derniere ville donna le nom à la tribu *Scaptia*, d'où les peuples de cette ville furent appellés *tribules ſcaptienſes*, comme on le voit dans Suetone *in Aug. c. xl.* l'origine de cette tribu eſt rapportée par Tite-Live, *liv. VIII. ch. xvij.* (*D. J.*)

SCAPULAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt une partie de l'habillement de différens ordres religieux. Il conſiſte en deux bandes d'étoffe larges d'environ un pié, dont l'une paſſe ſur l'eſtomac & l'autre ſur le dos ou ſur les épaules, d'où lui eſt venu ce nom, car *ſcapula* ſignifie l'*omoplate*. Les religieux profès laiſſent pendre le *ſcapulaire* juſqu'à terre, & les freres lais juſqu'aux genoux ſeulement. Saint Benoît dans ſa regle donne un *ſcapulaire* à ſes moines pour le travail. Il étoit beaucoup plus large & plus court qu'il n'eſt aujourd'hui, & il ſervoit, comme le porte le nom, à garnir les épaules pour les fardeaux, & à conſerver la tunique. On ne portoit alors le *ſcapulaire* que pendant le travail; mais depuis les moines l'ont regardé comme la partie la plus eſſentielle de leur habit, & en ont changé l'ancienne figure. Fleury, *mœurs des Chrét. n°. 54.*

SCAPULAIRE, eſt auſſi une dévotion introduite dans l'égliſe romaine par Simon Stock, qui fut général des carmes vers le milieu du treizieme ſiecle. Elle conſiſte pour les religieux à porter le *ſcapulaire*, & pour les laïcs, à porter auſſi ſur eux une eſpece de braſſelet ou de morceau d'étoffe ſur laquelle eſt brodé le nom de la Vierge & à en réciter l'office à certains jours, avec quelques autres pratiques de dévotion.

Simon Stock, inſtituteur de ces pratiques, aſſura que dans une viſion la ſainte Vierge lui avoit donné le *ſcapulaire*, comme une marque de ſa protection ſpéciale envers tous ceux qui porteroient ce petit habit, qui garderoient la virginité, la continence ou la chaſteté conjugale ſelon leur état, & qui réciteroient le petit office de Notre-Dame. Le docteur de Launoy traite cette apparition d'impoſture, & les bulles des papes qu'on cite en ſa faveur de pieces ſuppoſées; il remarque que les carmes ne commencerent à porter le *ſcapulaire* que long-tems après l'époque qu'on fixe pour cette apparition. Le pape Paul V. en retranchant pluſieurs abus qui s'étoient gliſſés dans cette dévotion, la permet cependant en ſubſtance, ce qui auroit dû engager M. de Launoy à parler avec plus de réſerve d'une pratique pieuſe autoriſée par le ſaint ſiége.

SCAPULAIRE, adj. *en Anatomie*, ce qui a relation avec l'omoplate appellée en latin *ſcapula*. *Voyez* OMOPLATE.

L'artere *ſcapulaire* externe vient de l'axilloïde, & paſſe ſur la charniere de la côte ſupérieure de l'omoplate pour ſe diſtribuer aux muſcles qui ſont aux environs.

L'artere *ſcapulaire* interne vient de l'axilloïde, & ſe diſtribue principalement au muſcle ſous-*ſcapulaire*, en donnant quelques rameaux aux parties circonvoiſines.

SCAPULAIRE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, eſpece de bandage dont on ſe ſert pour ſoutenir la ſerviette qui entoure la poitrine ou le bas-ventre. C'eſt une bande large d'environ demi-aune, longue de quatre doigts, fendue dans le milieu pour y paſſer la tête, & dont les deux bouts pendent, l'un par-devant, & l'autre par-derriere, & s'attachent à la ſerviette par des épingles, pour l'empêcher de deſcendre. *Voyez fig. 1. Pl. XXX.* (*Y*)

SCARABÉE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) petit inſecte, eſpece d'eſcarbot, dans laquelle on place le cerf-volant & les autres ſemblables.

SCARAMOUCHE, ſ. m. (*Gramm.*) bouffon, habillé de noir depuis la tête aux piés, en toque noire,

en manteau noir, & dont le maſque eſt rayé de noir au front, aux deux joues & au menton.

SCARARAGAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui porte des fruits de la groſſeur des noix, & d'une couleur verdâtre, & dont le goût eſt très-agréable; les Indiens nomment ce fruit *undis*.

SCARBA, (*Géogr. mod.*) petite île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des weſternes; elle eſt ſéparée de l'île de Jura par un détroit où la marée eſt très-violente; auſſi la *Scarba* eſt-elle dépeuplée; on ne lui donne que quatre milles de longueur ſur un mille de largeur. (*D. J.*)

SCARBOROUGH, (*Géog. mod.*) anciennement *Scarbourg*, ville d'Angleterre, dans Yorck-ſhire, vers le nord de la province. Elle eſt bâtie ſur un rocher fort élevé, avec un château que le roi Henri II. fit conſtruire pour ſa défenſe, & où l'on tient toujours garniſon. Il y a un bon port, où les vaiſſeaux ſont en ſureté, & des eaux minérales qui y attirent beaucoup de monde.

*Friddes* (Richard), ſavant théologien, & écrivain poli du xviij. ſiecle, naquit près de *Scarboroug*, en 1671. Il ſe fit beaucoup d'amis à Oxford par ſon eſprit, par l'agrément de ſa converſation, & par ſes manieres engageantes. Le docteur Sharp, archevêque d'Yorck, lui donna un bénéfice, dans lequel il ſe diſtingua par ſon affabilité & ſon application à remplir les devoirs de ſon miniſtere; mais il eut le malheur, par une grande maladie, de perdre les agrémens & les charmes de ſa voix, qui avoient fait auparavant l'admiration de tout le monde. Comme il s'étoit marié fort jeune, & qu'il avoit une nombreuſe famille, il réſolut pour la ſoutenir de venir à Londres, & de s'y livrer tout entier à la compoſition.

Le premier ouvrage qu'il publia, eſt un ſyſtème de théologie, d'après les principes de la religion naturelle, & de la religion révélée. Londres 1718 & 1720, *in-folio*. Cet ouvrage fut très-favorablement reçu du public, & l'on en lit de bons extraits dans la Bibliotheque angloiſe, & dans les Mémoires de littérature de M. de la Roche; l'auteur réfute toujours les calviniſtes, les catholiques romains, les ſociniens, & les déiſtes, avec une douceur qui peint la bonté de ſon caractere.

Le ſecond ouvrage qu'il mit au jour, comprend ſes ſermons & diſcours moraux ſur divers ſujets, au nombre de cinquante-deux, qui forment un volume *in-folio*, imprimé à Londres en 1722. Le but de cet ouvrage eſt de dévoiler quelques-unes des erreurs générales, & des vices les plus dominans de notre ſiecle, comme auſſi de perſuader aux hommes la néceſſité d'être ſolidement vertueux.

Il fit paroître en 1724 la vie du cardinal Wolſſey à Londres, *in-fol.* avec figures. Il eut des ſouſcriptions conſidérables pour l'impreſſion de cet ouvrage; l'accueil qu'on lui fit l'engagea d'entreprendre les vies du chevalier Thomas More, & de Jean de Fiſcher, évêque de Rocheſter; mais on lui vola ſon manuſcrit qu'on n'a jamais retrouvé.

Il a encore donné un traité de morale ſur les principes de la raiſon. Londres 1724, *in-8°.* une excellente brochure ſur l'Iliade d'Homere; un livre ſur l'Euchariſtie; enfin une défenſe de la fameuſe épitaphe latine que Jean Sheffield, duc de Buckingham avoit faite pour lui-même.

*Pro rege ſæpè, pro republicâ ſemper.*
*Dubius, ſed non improbus vixi.*
*Incertus morior, ſed inturbatus.*
*Humanum eſt errare, & neſcire.*

*Much for the prerogative; ever for my country;*
*I lived irregular not profligate.*
*Tho' going to a ſtate unknown, i dye reſign'd.*
*Frailty and ignorance attend on human life.*

Voici la traduction littérale de l'anglois: « Zélé » ſouvent pour les droits du roi, toujours pour ceux » de mon pays: j'ai vécu d'une maniere irréguliere » mais non débauchée; quoique j'aille entrer dans » un état inconnu, je meurs réſigné: la fragilité & » l'ignorance ſont l'apanage de la condition humaine ».

M. Friddes conclut la défenſe du duc de Buckingham d'une façon qui ne peut que lui faire honneur. « Si, » dit-il, je me ſuis trompé dans cette apologie occaſionelle d'un illuſtre ſeigneur, diſtingué par quantité de talens remarquables ou ſupérieurs, mon » erreur part d'un principe de charité. Je ſoumets » humblement tout ce que j'ai dit à la cenſure, ſurtout à celle qui part d'un zele de religion, auſſi » fervent que je ſais qu'il l'eſt dans les perſonnes à » qui cette épitaphe a déplu. Je ne voudrois pas, par » quelque raiſon que ce pût être, qu'on pût m'accuſer du deſſein de préjudicier le moins du monde, » & de faire le moindre tort à la cauſe de la vraie » piété; mais toutes les regles de l'équité commune » nous obligent à interpreter les paroles auſſi-bien » que les actions des hommes, de la maniere la plus » favorable qu'elles peuvent l'être; & l'obligation » de nous conformer à ces regles eſt plus forte, lorſ- » qu'il s'agit d'expliquer les paroles de ceux qui ne » peuvent s'expliquer eux-mêmes ».

Cet aimable & ſavant homme vécut toujours avec le plus grand déſintéreſſement, négligeant trop le bien-être qu'il pouvoit ſe procurer par quelques démarches auprès des miniſtres: les gens vraiment paſſionnés pour les ſciences, ſongent très-peu à acquérir les biens de la fortune; le plaiſir qu'ils trouvent avec leurs livres, leur tient lieu de tout. L'application du docteur Friddes à l'étude étoit ſi grande, qu'il y donnoit des nuits entieres; ſon travail abrégea ſes jours. Il mourut en 1725, âgé de 54 ans. C'eſt une ſituation bien triſte que celle d'un homme de lettres qui deſire de ſe diſtinguer par ſes écrits, & de pourvoir en même tems, par ce ſeul moyen, à la ſubſiſtance d'une famille; d'un côté le beſoin le preſſe, & de l'autre la renommée lui crie de limer ſes ouvrages, & de les rendre dignes de l'immortalité.

Un artiſte ingénieux a repréſenté un beau génie qui ſe trouve dans cette ſituation, ſous l'emblème d'une belle femme, mal vêtue, regardant le ciel, & élevant en l'air ſon bras droit que deux aîles ſoutiennent, tandis que ſon corps & ſon bras gauche ſont attachés à une groſſe pierre qui eſt en terre, image parlante du malheur de pluſieurs hommes de lettres. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SCARDALE, (*Géogr. mod.*) c'eſt-à-dire vallée de rochers; pays d'Angleterre dans le Derbiſhire. On lui a donné le nom de *Scardale*, parce qu'il eſt parſemé de rochers, que les anciens appellent *ſcares*. On y voit le bourg de Cheſterfield ſur le Rother, bourg qui paroît ancien, & qu'on appelle à cauſe de cela *Cheſter-in-Scardale*. (*D. J.*)

SCARDINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Baviere, au confluent du Ror & de l'Iun, au midi de Paſſaw. *Long.* 30. 51. *latit.* 48. 29. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Géogr. anc.*) *Scardon*, dans Strabon, *l. VII.* les derniers lieux que Ptolomée, *l. II. c. xvij.* marque ſur la côte de la Liburnie, ſous l'embouchure du Titius & la ville *Scardona*, qu'il met à la gauche de l'embouchure de ce fleuve, & qu'il comprend cependant dans la Liburnie.

Il ne ſeroit pas ſans exemple qu'un fleuve fût réputé faire la borne d'une province, & qu'une ville ſituée au-delà de ce fleuve, mais pourtant ſur ſon rivage, eût appartenu à la même province. Auſſi n'eſt-n'eſt-ce pas là la difficulté: elle conſiſte plûtôt en ce que les deſcriptions modernes de la Dalmatie, mar-

quent les ruines de *Scardona* près de la Scardonius, à la droite de l'embouchure du fleuve Titius, au lieu que Ptolomée place cette ville à la gauche de ce fleuve, nommé aujourd'hui *Kerca*.

Cafimit Freſchot, dans ſes mémoires géographiques, dit en parlant de *Scardona*, pag. 289 : *le ruine delle ſue antiche forticazioni, e citadella ſi vedono poco longhi del lago, chiamato da Latini* Scardonio ; *in volgare Proclian, e a deſtra del fiume Kerca, ch'é l'anticho Titio, quale col ſuo corſo mette li confini all'antica Liburnia e Dalmazia.* Il faut donc dire, ou que la ville *Scardona* n'a pas toujours été à la gauche du Titius, ou qu'il y a une tranſpoſition dans Ptolomée, qui devoit placer *Scardona* avant l'embouchure du Titius.

On voit que la ville *Scardona* étoit conſidérable, puiſqu'on l'avoit choiſie pour le lieu de l'aſſemblée générale de la province, & qu'elle ſe trouvoit le ſiége de la juſtice pour les Japydes & pour quatorze villes de la Liburnie ; ce qu'on appelloit *conventus Scardonitanus.* Cette ville, ſelon Pline, *l. III. c. xxij.* étoit à douze mille pas de la mer, ſur le bord du Titius, *in amne eo* (Titio).

Aujourd'hui *Scardona* n'eſt remarquable que par ſon ſiége épiſcopal, ſous la métropole de Spalatro. Cet évêché y fut transféré de Belgrade ſur la mer en 1120 ; elle a été cependant ci-devant une place de force, & très-conſidérable. En 1322, durant les troubles de Hongrie, les habitans de *Scardona* s'étant ligués avec ceux d'Almiſſa, pour exercer la piraterie, diverſes autres villes qui ſouffroient de ces pirateries, s'unirent avec les Vénitiens pour les arrêter ; & comme la partie ne ſe trouva pas égale, la ville de *Scardona* fut ſaccagée dans cette occaſion.

En 1411 les Vénitiens acquirent *Scardona* du roi de Boſnie, qui la leur remit avec Oſtrovizza pour cinq mille écus d'or, & ils la garderent juſqu'à l'arrivée des Turcs, qui la prirent en 1522. Mais bientôt après les Vénitiens la reprirent d'aſſaut, & la démantelerent en 1539. Les Turcs s'y étant établis depuis, en furent encore chaſſés par les Vénitiens, qui la réunirent à leur domaine en 1684. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Géogr. mod.*) même nom des anciens ; ville ruinée de la Dalmatie vénitienne, à ſept milles au nord-oueſt de Sebenico, dans une preſqu'île formée par une petite riviere. Les Vénitiens acquirent cette ville en 1411, du roi de Boſnie. Les Turcs la leur enleverent en 1522 ; mais elle eſt reſtée toute démantelée depuis l'an 1684, à la république de Veniſe, qui y entretient une garniſon. Son évêché eſt ſuffragant de Spalatro. *Long.* 33. 30. *lat.* 44. 20. (*D. J.*)

*SCARDUS-MONS*, (*Géogr. anc.*) Strabon, *Excerpt. ex l. VII. c. xvij.* & Ptolomée, *l. II. c. xvij.* donnent le nom de *Scardus* à la derniere des montagnes qui ſéparoient l'Illyrie de la Dalmatie & de la Mæſie ; mais Tite-Live, *l. XLIII. c. xx.* écrit *Scordus* au lieu de *Scardus.* (*D. J.*)

SCARE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſcarus ;* Rondelet a décrit deux eſpeces de *ſcare ;* ce ſont des poiſſons de mer qui vivent ſur les rochers. On a donné le nom de *cantheno* à la premiere eſpece dans certains pays, & dans d'autres celui de *ſargo ;* mais mal-à-propos, parce qu'il y a deux autres poiſſons connus ſous ces noms. La ſeconde eſpece a été décrite dans cet ouvrage ſous le nom d'*aiol.* *Voyez* AIOL.

Le *ſcare* a de grandes écailles minces, & d'un bleu noirâtre ; il reſſemble au ſargo par la forme du corps, par les aiguillons, par le nombre & la poſition des nageoires. *Voyez* SARGO. Mais il en differe en ce qu'il n'a point de tache noire ſur la queue, ni de traits de cette même couleur qui s'étendent ſur les côtés du corps depuis le dos juſqu'au ventre. Le *ſcare* a les dents larges & pluſieurs protubérances aux machoires, qui ſont dures comme des os ; la nageoire de la queue eſt large, & ſe diviſe en deux parties ; les yeux ſont noirs, & l'eſpace qui eſt au-deſſus eſt bleu ; le ventre a une couleur blanche. Ce poiſſon ſe nourrit d'herbes, & principalement d'algue ; ſa chair eſt légere, & très-bonne à manger ; ſes boyaux ont une odeur de violette. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. liv. VI. c. xj.* *Voyez* POISSON.

SCARIFICATEUR, ſ. m. inſtrument de Chirurgie qui ſert à ſcarifier. *Voyez* SCARIFICATION.

Le *ſcarificateur* eſt une eſpece de boîte dans laquelle ſont douze, quinze, ou dix-huit lancettes, qu'on bande avec un reſſort, & qui ſe débandent avec un autre, & ſont toutes à la fois leur inciſion dans la peau. Juſqu'à l'invention de cette eſpece de *ſcarificateur*, qui eſt moderne, on ſe ſervoit au lieu de lancettes, de petites roues tranchantes.

L'uſage du *ſcarificateur* eſt d'évacuer le ſang & les autres humeurs qui ſéjournent ſous la peau, en y faiſant un grand nombre d'ouvertures, leſquelles étant faites toutes à la fois, cauſent une douleur bien plus ſupportable que s'il falloit les ſouffrir l'une après l'autre.

Cet inſtrument n'eſt en uſage qu'après l'application des ventouſes. *Voyez* VENTOUSE. On peut ſe ſervir d'une lancette ordinaire avec autant d'avantage, parce que la ſtupeur qu'occaſionne à la peau l'application des ventouſes, permet qu'on faſſe les ſcarifications ſans preſque cauſer de douleur. La *fig. 13. Pl. XXVI.* repréſente l'extérieur de cette machine ; l'intérieur eſt trop compoſé pour être repréſenté ſans y employer beaucoup de figures & une longue deſcription, ce qui eſt aſſez hors d'œuvre pour un inſtrument auſſi peu utile que celui-là. Il ſuffit de dire que la queue des lancettes eſt mouſſe, & qu'elles tiennent à trois traverſes paralleles, & qu'elles ſont garnies chacunes à leur extrémité d'un pignon dont les dents s'engagent dans une roue dentée. Chaque traverſe eſt mobile, & tourne en pivot ſur ſon axe par le moyen de cette roue, qui ſe bande comme la noix d'une platine à fuſil, & ſe débande par un autre. Cette roue en ſe débandant fait agir les traverſes & les lancettes, & les fait mouvoir tres-rapidement de droite à gauche ſur la peau. Cette machine a un ſurtout avec des fentes par leſquelles paſſent les lancettes ; ce ſurtout s'éloigne ou s'approche à volonté, de l'axe de l'inſtrument par une vis ; par ce moyen les lancettes inciſent plus ou moins profondément, ſelon qu'on le déſire. Cet inſtrument vient d'Allemagne. Il differe peu du *ſcarificateur* repréſenté dans Amboriſe Paré, *l. XII. c. v.* Cet auteur en recommande l'uſage pour prévenir la gangrene, qui peut ſuivre les contuſions ; au lieu de lancettes il a trois rangs de roues tranchantes ; ce qui revient au même quant à l'effet. Heiſter loue beaucoup le *ſcarificateur* allemand ; ſeroit-ce parce que M. de Garangeot l'a deſapprouvé ? (*Y*)

SCARIFICATION, ſ. f. opération de Chirurgie par laquelle on fait pluſieurs inciſions à la peau avec une lancette, ou avec un inſtrument propre à cet uſage. *Voyez* SCARIFICATEUR.

Saumaiſe voudroit qu'on écrivît *ſcariſation*, & non pas *ſcarification*, parce que ce mot eſt dérivé du grec σκάριφος. *Voyez* ſes notes ſur Solimus, *pag. 319*, où il corrige Pline à ce ſujet. *Lib. XVII.* Le P. Hardouin tient pour *ſcarification*, quoiqu'il convienne que les manuſcrits portent *ſcariphatio.* Mais il ajoute que Théodore Priſcien écrit *ſcarification.*

La *ſcarification* eſt d'uſage principalement dans l'opération des ventouſes ; ſon effet eſt d'évacuer le ſang. *Voyez* VENTOUSE.

La méthode de ſcarifier dans ce cas eſt de faire trois rangs d'inciſions ; celui du milieu en aura ſix, & les deux autres chacun cinq. On doit commencer par le rang d'en bas, pour n'être point incommodé par le ſang, lorſqu'on ſcarifiera ſupérieurement. Les

inciſions doivent être entrelacées, c'eſt-à-dire que l'angle ſupérieur des *ſcarifications* du premier rang répond à l'intervalle que celles du ſecond rang laiſſent entre elles. *Voyez fig. 15. Pl. XXIII.*

On fait auſſi des *ſcarifications* ſur les parties contuſes, ou violemment enflammées, & qui menacent de gangrene. Ces inciſions ſont des ſaignées locales qui débarraſſent la partie ſuffoquée par la plénitude des vaiſſeaux, ou par l'épanchement du ſang qui croupit dans la partie, dans le cas de contuſion. *Voyez* CONTUSION & GANGRENE.

On fait des *ſcarifications* aux jambes, aux cuiſſes, au *ſcrotum*, & autres parties, lorſque les cellules graiſſeuſes ſont infiltrées de lymphe. *Voyez* ŒDEME. Mais ces *ſcarifications* ſont ſouvent ſuivies de gangrene; on leur préfere de légeres mouchetures ſur les endroits les plus luiſans de l'œdeme; elles ſe font avec la pointe de la lancette, comme une égratignure; on les multiplie tant qu'on veut, parce qu'elles ne cauſent aucune douleur, & elles ne laiſſent pas de procurer le dégorgement des matieres: on couvre ordinairement les parties ſcarifiées de compreſſes trempées dans l'eau-de-vie camphrée, ou autres remedes, ſuivant l'indication. (*Y*)

SCARLINO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plûtôt bourg d'Italie, dans la province de Piombino, ſur la côte de la mer de Toſcane, à 10 milles au midi de Maſſa, & à 12 de Piombino à l'orient. Le P. Briet croit que c'eſt la *Manliana* de Ptolomée, *l. III. c. j.* mais c'eſt une conjecture fort haſardée. *Longit. 28. 30. latit. 42. 56.* (*D. J.*)

SCARO, (*Géogr. mod.*) bourg de l'île de Santorin, environnée de rochers & de précipices. C'eſt la réſidence d'un évêque latin. L'évêque grec fait ſon ſéjour à Pyrgo. *Long. 43. 30. latit. 36. 12.* (*D. J.*)

SCARPANTO, (*Géogr. anc. & mod.*) île de la mer Carpathienne, ou comme nous diſons aujourd'hui de l'Archipel, & l'une des Sporades, entre les îles de Rhodes & de Candie.

*Scarpanto* a eu divers noms de l'antiquité. Elle fut d'abord appellée *Carpathos*, enſuite *Tetrapolis*, c'eſt-à-dire l'île à quatre villes, à cauſe des quatre principales places qu'on y voyoit anciennement, & dont Strabon vous indiquera les noms. Elle donna elle-même le ſien à la mer Carpathienne. Elle fut encore appellée *Pallénie:* ou de *Pallas*, qu'on tient y avoir été nourrie; ou d'un fils de Titan, qui régnadans cette île.

Quoi qu'il en ſoit, *Scarpanto* eſt ſituée à 50 milles d'Italie du cap oriental de l'île de Candie, & à ſept lieues d'Allemagne, au midi de Nizaria. On lui donne 60 milles de circuit, & elle a dans ſon enceinte de hautes montagnes, où on nourrit beaucoup de bétail, & où l'on trouve des mines de fer & des carrieres de marbre.

Cette île ne manque pas de ports vaſtes & commodes; celui qu'on nomme *porto Triſtano*, a été connu des anciens, ſous le nom de *Tritomus*. Le grand-ſeigneur fait gouverner cette île par un cadi, qui réſide ordinairement à Rhodes, & qui envoie un receveur pour en tirer les impôts que les inſulaires grecs doivent payer à la Porte; je dis *grecs*, parce qu'il n'y a point d'autres habitans dans l'île. *Longit. 44. 45. latit. 35. 46.* (*D. J.*)

SCARPE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere des Pays-bas. Elle prend ſa ſource dans l'Artois, au-deſſus d'Aubigni, arroſe Arras, Douai, S. Amand, & ſe rend dans l'Eſcaut au-deſſous de Mortagne. (*D. J.*)

SCARPEIRA, (*Géog. mod.*) petite ville aujourd'hui bourg d'Italie, dans la Toſcane, près de Piſtoye, à 16 milles de Florence.

*Angelo* ou *Angioli* (Giacomo), naquit à *Scarperia* dans le xiv. ſiecle, & étudia la langue grecque à Conſtantinople, où il paſſa neuf ans entiers. Il fit dans cette ville la traduction de la géographie de Ptolomée. Cette traduction a vu le jour à Vicence, en 1475, *in-folio*, ſans cartes; & puis à Rome, en 1490, *in-folio*, avec des cartes: Fabricius & le P. Niceron, qui prétendent qu'elle n'a point été imprimée, ſe trompent l'un & l'autre. Au reſte, c'eſt une mauvaiſe traduction, qui prouve que ſon auteur n'entendoit ni le grec, ni la géographie, ni les mathématiques. Auſſi n'a-t-on pas tardé à ſubſtituer de meilleures verſions à celles du Florentin; telle eſt la verſion de Donis, celle de Pirckermer, & celle de Servet; mais il faut encore leur préférer inconteſtablement la réviſion & les additions de Mercator & de Bertius, imprimées à Amſterdam chez Elzevir & Hondius, en 1619, *in-folio*, & qui ſont toujours la meilleure édition de Ptolomée.

SCARPHIA, (*Géog. anc.*) *Scarphe* ou *Scarphea*, ville de la Grece, chez les Locres épicnémidiens. Strabon, *l. I.* & *IX.* uſe des deux premieres manieres d'écrire; & Ptolomée, Etienne le géographe, & Appien, emploient la derniere. Les Latins varient auſſi ſur l'ortographe de ce nom; car Pline a écrit *Scarphia*, & Tite-Live *Scarphea*. Ce dernier dit, *liv. XXXI. c. iij.* que Quintius étant parti d'Elathée, paſſa par Thronium & par *Scarphée*, pour ſe rendre aux Thermopyles. Etienne le géographe dit auſſi, que *Scarphea* étoit voiſine des Thermopyles; & ſi la ville *Scarphe* de Strabon eſt la même que celle qu'il nomme ailleurs *Scarphea*, elle étoit à dix ſtades de la mer, & ſur une élevation. Caſaubon aimeroit mieux néanmoins en faire deux villes différentes, & dans ce cas, il voudroit lire Ταρφή, au lieu de Σκαρφή.

SCARPONNA ou SCARPONA, (*Géog. anc.*) lieu fortifié dans la Gaule belgique, ſelon Diodore. L'itinéraire d'Antonin le marque ſur la route de *Durocortorum* à *Divodurum*, entre *Tullum* & *Divodurum*, à dix milles de la premiere de ces places, & à 12 milles de la ſeconde. Ce lieu, qui étoit à 12 milles de la ville de Metz, conſerve aujourd'hui ſon ancien nom, quoiqu'un peu corrompu; car on le nomme *Scarpaigne* ou *Charpaigne*, & l'on y trouve des monumens d'antiquité, c'eſt un bourg ſitué ſur le bord de la Moſelle. (*D. J.*)

SCARTHON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Troade, ſelon Ortélius, qui cite Strabon, *liv. XIII. p. 587.* Mais quoique Strabon parle de ce fleuve dans ſa deſcription de la Troade, il ne le place pas pour cela dans cette contrée, il le met ſeulement au nombre des fleuves qu'on étoit obligé de traverſer pluſieurs fois en faiſant la même route, & il dit qu'on paſſoit celui-ci 25 fois. La queſtion eſt de ſavoir en quel pays étoit ce fleuve. Strabon ſemble dire qu'il étoit dans le Péloponnèſe; car il ajoute qu'il tomboit de la montagne Pholoa, & qui couloit dans l'Elée. Mais on ne connoît point dans le Péloponneſe de fleuve nommé *Scarthon*; auſſi Caſaubon ſoupçonne-t-il que ce nom pourroit être corrompu. (*D. J.*)

SCASON, ſ. m. (*Poéſie.*) eſpece de vers qui a au cinquieme pié un iambe, & au ſixieme un ſpondée. La préface des ſatyres de Perſe eſt faite de ces ſortes de vers. (*D. J.*)

SCATEBRA, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, au pays des Volſques, dans le Latium *adjectum*, ajouté. Pline, *l. II. ch. ciij.* met ce fleuve dans le territoire de Caſinum, & ajoute que ſes eaux étoient froides, & plus abondantes en été qu'en hiver. Ces deux qualités portent Cluvier à dire, que c'eſt aujourd'hui une petite riviere, formée de diverſes ſources abondantes, qui ſortent de terre dans la ville de San-Germano, & dans ſon voiſinage. Le cours de cette petite riviere n'eſt pas de plus de deux milles: au bout de cet eſpace, elle tombe dans une plus grande riviere, qui ſe perd dans le Liris. (*D. J.*)

SCEAFELL *ou* SUAWFELL, (*Géog. mod.*) montagne d'Angleterre, dans l'île de Mau. Les deux tiers de

de cette île ſont couverts de montagnes, qui occupent toute ſa largeur d'un bout à l'autre, & la plus haute de toutes eſt celle de *Sceafell*, d'où l'on peut dans un beau tems découvrir tout-à-la-fois l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande. (*D. J.*)

SCEAU *ou* SCEL, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt une empreinte de quelque figure que l'on appoſe à un acte pour le rendre plus authentique, & pour lui donner l'exécution parée.

On diſoit autrefois *ſcel* au lieu de *ſceau*, préſentement on ne ſe ſert plus du terme de *ſcel* que quand il eſt joint à quelqu'autre terme qui en caractériſe l'eſpece particuliere, comme *ſcel* du châtelet, *&c.* & autres exemples que l'on verra ci-après au *mot* SCEL.

Anciennement les *ſceaux* ou cachets tenoient lieu de ſignature, préſentement le *ſceau* ne peut tenir lieu de ſignature ni dans les actes privés, ni dans les actes publics.

Les *ſceaux* dont on uſe parmi nous ſont de pluſieurs ſortes; ſavoir, le ſcel royal, le ſcel ſeigneurial, le ſcel eccléſiaſtique, le *ſceau* municipal, & le ſcel privé.

Chacun de ces *ſceaux* ſe ſubdiviſe en pluſieurs eſpeces.

Par exemple, pour le ſcel royal, il y a le grand & le petit ſceau, pour les grande & petite chancelleries; le ſcel préſidial, le ſcel de juſtice, pour les jugemens; le ſcel aux contrats ou ſcel des notaires, pour les contrats & obligations; chacune de ces différentes eſpeces de *ſceaux* ſera expliquée ci-après au *mot* SCEL.

Quelquefois par le terme de *ſceau* on entend la ſéance où les lettres ſont ſcellées. Cette ſéance eſt réputée une audience publique où l'on tient regiſtre de ce qui ſe paſſe; & il y a pluſieurs édits & déclarations qui y ont été publiés & regiſtrés le *ſceau* tenant en la grande chancellerie.

Ce qui concerne le grand & le petit *ſceau*, la fonction de garde des *ſceaux*, & la diſcipline des grandes & petites chancelleries, a été expliqué ci-devant aux *mots* CHANCELLIER, CHANCELLERIE & GARDE DES SCEAUX.

Nous ajouterons ſeulement ici, que depuis la démiſſion de M. de Machaut, dernier garde des *ſceaux*, en 1757, le roi a tenu les *ſceaux* en perſonne.

Le jour eſt indiqué à la fin de chaque *ſceau*.

Par le réglement que le roi a fait le 6 Février 1757 pour la tenue du *ſceau*, il a commis ſix conſeillers d'état pour l'examen des lettres & expéditions qui doivent être préſentées au *ſceau* & pour y aſſiſter; ces conſeillers ſont M. M. Feydeau de Brou, doyen du conſeil, Dagueſſeau, de Bernage, d'Agueſſeau de Freſnes, Trudaine & Poulletier.

Ils ſont auſſi commis par lettres-patentes du 16 Juin 1757, pour préſenter à S. M. ceux qui demandent d'être pourvus des offices dont le garde des *ſceaux* avoit la nomination, & pour donner les lettres de nomination, ſubdélégation & commiſſion. M. de Brou, doyen du conſeil, ou le plus ancien en ſon abſence, met le ſoit montré ſur le repli des proviſions, & reçoit le ſerment; & toutes les lettres dont l'adreſſe ſe faiſoit au garde des *ſceaux*, leur ſont adreſſées.

Suivant le réglement du 26 Février 1757, le roi choiſit au commencement de chaque quartier ſix maîtres des requêtes pour aſſiſter avec les conſeillers d'état à l'aſſemblée, où l'on examine les lettres & expéditions, y rapporter les lettres conjointement avec les conſeillers au grand-conſeil, grand rapporteur qui eſt de ſervice au *ſceau*.

Les ſix conſeillers d'état ont ſéance & voix délibérative au *ſceau*; ils ſont aſſis ſelon leur rang; les maîtres des requêtes & le grand rapporteur ſont debout autour du fauteuil de S. M.

Les ſecrétaires du roi ſont tenus de porter aux maîtres des requêtes & conſeillers au grand'conſeil, grand rapporteur de ſervice, la ſurveille du *ſceau*, les lettres de juſtice dans leſquelles il doit être fait mention du nom de celui qui en a fait le rapport, & elles ſont par lui ſignées en queue.

Le *ſceau* commence par la préſentation des lettres dont le grand audiencier eſt chargé; les maîtres des requêtes & conſeillers au grand-conſeil, grand-rapporteur, font enſuite le rapport des lettres qui les concernent, après quoi le garde des rolles préſente les proviſions des officiers, & le conſervateur des hypotheques les lettres de ratification des rentes ſur les revenus du roi. Les ſecrétaires du roi font enſuite lecture des lettres de grace qu'ils ont dreſſées, leſquelles ſont communiquées aux conſeillers d'état & maîtres des requêtes avant la tenue du *ſceau*, & ſont leſdites lettres déliberées par les conſeillers d'état & maîtres des requêtes préſens au *ſceau*, & réſolues par S. M.

Les conſeillers d'état & maîtres des requêtes nommés par S. M. pour aſſiſter au *ſceau*, s'aſſemblent la ſurveille du jour que le roi a indiqué pour la tenue du *ſceau* chez le doyen du conſeil, ou, en ſon abſence, chez l'ancien des conſeillers d'état, pour faire l'examen des lettres de grace, rémiſſion, abolition & pardon, & de toutes autres lettres de nature à être rapportées par les maîtres des requêtes & grand-rapporteur, qui doivent être préſentées au *ſceau*.

Le grand audiencier de quartier, le garde des rolles, & le conſervateur des hypotheques y font les fonctions de leur charge à l'ordinaire, & ſont placés debout après le dernier conſeiller d'état de chaque rang; le ſcelleur enſuite proche le coffre des *ſceaux*, & le controlleur au bout de la table en la maniere accoutumée.

Les procureurs-ſyndics & ſecrétaires du roi ont entrée chaque jour de *ſceau*, ainſi que ceux qui ſont députés pour y aſſiſter, & ils ſont placés de même que les autres officiers de la chancellerie, derriere le ſiege des conſeillers d'état.

Enfin le procureur-général des requêtes de l'hôtel & général des grande & petite chancelleries a auſſi entrée au *ſceau*, & prend place derriere les maîtres des requêtes.

Telle eſt la forme obſervée quand le roi tient les *ſceaux* en perſonne.

Pour ce qui eſt du *ſceau* des petites chancelleries établies près les cours, la maniere dont il ſe tient eſt expliquée ci-devant au *mot* CHANCELLERIE *près les cours*, & au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries près les cours*.

Ce qui concerne la tenue du *ſceau* dans les préſidiaux eſt expliqué au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries préſidiales*.

Les fonctions des gardes des *ſceaux* dans les juriſdictions royales, & des gardes des *ſceaux* aux contrats, ſont auſſi expliquées aux *mots* GARDE DES SCEAUX *des juriſdictions royales* & GARDE DES SCEAUX *aux contrats*.

Les autres uſages qui ont rapport ſoit au ſcel eccléſiaſtique, ou au ſcel ſeigneurial, & autres ſcels particuliers, ſont expliqués ci-après au *mot* SCEL. (*A*)

SCEAU, (*Comm. d'Amſterdam.*) on appelle à Amſterdam un *ſceau*, un papier ſcellé du *ſceau* de l'état, ſur lequel s'écrivent les obligations, & autres actes qui ſe paſſent entre marchands pour le fait de leur commerce. C'eſt une eſpece de papier timbré, comme celui dont on ſe ſert en France pour les actes des notaires. *Ricard.* (*D. J.*)

SCEAU, *le grand*, (*Hiſt. mod. d'Angleterre.*) inſtrument public, gravé & marqué des armes du prince & de l'état, dont l'empreinte faite ſur la cire ſert à

rendre un acte authentique & exécutoire.

On n'a imaginé en Angleterre de mettre des *ſceaux* aux chartres qu'au commencement du xj. ſiecle. Il y a un ſeigneur & pair du royaume qui eſt lord *garde des ſceaux*. En 1643, le garde des *ſceaux* s'étant retiré de la chambre pour aller trouver le roi, & ayant emporté le *grand-ſceau*, la chambre des communes fit voir à celle des pairs les inconvéniens qui naiſſoient de la privation du *grand-ſceau*, dont on ne pouvoit ſe paſſer ſelon les lois, parce que le *grand-ſceau* étant la clef du royaume, il devoit toujours être tenu là où étoit le parlement, qui repréſentoit le royaume pendant qu'il ſiégeoit. En conſéquence de ces repréſentations, les deux chambres firent un nouveau *grand-ſceau*, & le remirent entre les mains des commiſſaires qu'ils nommerent, pour avoir à cet égard le même pouvoir que le chancelier ou le garde du *grand-ſceau*.

Le roi & ſes partiſans traiterent d'attentat l'action du parlement, & firent valoir les ſtatuts d'Edouard III. qui déclare coupables de trahiſon, ceux qui contrefont le *grand-ſceau*; mais il s'en faut beaucoup que le parlement fût dans le cas du ſtatut, comme ſeroient de ſimples particuliers; car le *grand-ſceau* n'eſt pas le *ſceau* du roi en particulier, mais le *ſceau* du royaume; & le royaume eſt un corps compoſé d'un chef, qui en eſt la tête, & du peuple, qui en eſt les membres. Si le roi a la diſpoſition du *grand-ſceau*, ce n'eſt qu'en qualité du plus noble des membres de ce corps, conſidéré comme étant uni avec les autres membres, & non comme en étant ſéparé, tout le pouvoir d'exécuter réſidant entre ſes mains.

Le *grand-ſceau* donne aux actes auxquels il eſt appliqué la vertu d'être inviolables. Si donc, dans le cas d'une guerre ouverte entre le roi & le parlement, le roi pouvoit, par le moyen du *grand-ſceau*, communiquer cette vertu à ſes actes particuliers, où ſeroient les bornes de ſon pouvoir, qui, par la conſtitution du gouvernement d'Angleterre, eſt limité par les lois? Il n'auroit qu'à déclarer par un acte ſcellé du *grand ſceau*, comme Charles l'avoit déja fait effectivement, que ſelon les lois, les membres du parlement ſont des traitres & des rébelles; & alors la queſtion ſeroit décidée par la ſeule poſſeſſion du *grand-ſceau*, & le roi pourroit s'attribuer un pouvoir ſans bornes, par cette même autorité. Mais que ſeroit-ce ſi le parlement ſe trouvoit en poſſeſſion du *grand-ſceau*, & que par un acte ſemblable, il déclarât le roi traitre & rébelle? L'application du *grand-ſceau*, donneroit-elle à cet acte une autorité inviolable?

Il ſemble donc que le parlement n'avoit pas moins de droit de faire un *grand-ſceau* que le roi en auroit eu d'en faire un, ſi le *ſceau commun* s'étoit trouvé entre les mains du parlement, puiſque ce n'étoit pas le *ſceau* d'aucun des deux en particulier, mais de tous les deux conſidérés comme étant inſéparablement unis enſemble. En un mot, ni le roi, ni le parlement ſéparément, ne peuvent s'attribuer la diſpoſition du *grand-ſceau*, parce que le *grand-ſceau* eſt l'empreinte, la marque de leur autorité unie, & non ſéparée. (*D. J.*)

SCEAU-DAUPHIN, (*Hiſt. de la chanceller.*) c'eſt un grand *ſceau* qui eſt particulier pour ſceller les expéditions qui concernent la province du Dauphiné. Dans ce *ſceau* eſt repréſentée l'image du roi à cheval & armé, ayant un écu pendu au cou, dans lequel ſont empreintes les armes écartelées de la France & du Dauphiné, le tout dans un champ ſemé de fleurs-de-lis & de dauphins. (*D. J.*)

SCEAU DES GRANDS JOURS, (*Hiſt. de France.*) c'étoit celui que le roi envoyoit autrefois dans les provinces pour ſceller les actes & expéditions qui y étoient arrêtées aux grands jours qui s'y tenoient.

SCEAU, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot au propre ſignifie dans l'Ecriture, un *cachet* qu'on applique pour ſceller quelque choſe. Les Hébreux le portoient au doigt en bague, & les Juives en bracelets ſur le bras, *Cant. viij. 6.* Il déſigne auſſi la marque ou le caractere que le *ſceau* imprime, *Daniel, xiv. 16.* Il veut dire au figuré, *protection.* Je mettrai Zorobabel ſous ma protection, *ponam quaſi* ſignaculum, *Aggée, ij. 24.* Dans le nouveau Teſtament, *ſceau* σφραγὸς eſt employé par S. Paul pour *preuve & confirmation*, I. Cor. *ix. 2. Délier les ſceaux* d'un livre, dans l'Apocalypſe, c'eſt proprement en délier les attaches; mais c'eſt une expreſſion métaphorique, qui ſignifie expliquer les choſes obſcures & difficiles qu'il contient. (*D. J.*)

SCEAU, (*Hiſt. des uſages.*) la matiere des *ſceaux* a été fort différente & toujours arbitraire; on en voit d'or, d'argent, de plomb, de cire, qui eſt à-préſent la plus ordinaire matiere des *ſceaux* des rois, des ſouverains, & des magiſtrats. Le pape eſt le ſeul qui ſe ſerve de plomb. Les Romains n'avoient pas, comme nous, des *ſceaux* publics; les empereurs ſignoient ſeulement les reſcrits avec une encre particuliere appellée *ſacrum encauſtum*, dont leurs ſujets ne pouvoient ſe ſervir ſans encourir la peine du crime de lèſe-majeſté au ſecond chef. (*D. J.*)

SCEAU DE NOTRE-DAME, (*Botan.*) nom vulgaire de la bryone noire, *voyez* BRYONE, (*Botan.*)

SCEAU DE SALOMON, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante nommé par Tournefort *polygonatum. Voyez* POLYGONATUM.

SCEAU DE SALOMON, (*Mat. médic.*) la racine de cette plante a un goût fade, & très-légerement acerbe. Elle contient un ſuc gluant. Elle eſt généralement regardée comme vulnéraire aſtringente, & elle eſt d'un uſage aſſez commun à ce titre; elle a beaucoup d'analogie avec la racine de grande conſoude, avec laquelle on l'emploie ordinairement, & à laquelle elle peut être ſubſtituée. *Voyez* CONSOUDE *grande*, *Mat. médic.* (*b*)

SCÉDULE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſignifie parmi nous, toute promeſſe, billet ou autre écrit fait de main privée.

Cependant ce terme ſe prend auſſi en quelques occaſions pour l'exploit ou rapport de l'huiſſier. *Voyez ci-après* SCÉDULE ÉVOCATOIRE.

Ce terme vient du latin *ſcheda*, lequel, chez les Romains, s'entendoit de la premiere note ou mémoire que le notaire prenoit d'un acte qu'on vouloit paſſer. Cette premiere note ne faiſoit aucune foi en juſtice, elle ne tenoit point lieu de minute; c'eſt pourquoi, parmi nous, l'on a donné le nom de *ſcédule* aux promeſſes & billets ſous ſeing privé.

« *Cédules* & obligations, dit la coutume de Paris, » *art. 89.* faites pour ſommes de deniers, marchandiſes ou autres choſes mobiliaires, ſont cenſées & » réputées meubles.

» *Cédule* privée, dit l'*art. 107.* qui porte promeſſe » de payer, emporte hypotheque du jour de la confeſſion, ou reconnoiſſance d'icelle faite en jugement ou par-devant notaires, ou que par jugement » elle ſoit tenue pour confeſſée, ou du jour de la » dénégation en cas que par après elle ſoit vérifiée». *Voyez* Danty, *de la preuve par témoins, additions ſur la préface*, &c.

SCÉDULE, eſt auſſi un acte que les procureurs donnent au greffier pour conſtater leur préſentation, ou pour faire expédier les défauts & congés qui ſe prennent au Greffe. *Voyez* CONGÉ, DÉFAUT, PRÉSENTATION.

SCÉDULE ÉVOCATOIRE, eſt un exploit tendant à faire évoquer une affaire pour cauſe de parenté ou alliance. *Voyez ci-devant* ÉVOCATION. (*A*)

SCEL, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *ſceau*. L'ancien terme de *ſcel* s'eſt encore conſervé pour dé-

ſigner avec un ſurnom particulier les différentes eſpeces de *ſceaux*. Voyez *les articles ſuivans*.

SCEL DES APANAGES, eſt le *ſcel* particulier des princes de la maiſon royale qui ont un appanage, & dont leur chancelier ou garde des ſceaux ſcelle toutes les lettres qui s'expédient pour les perſonnes & lieux de l'appanage. *Voyez ci devant au mot* GARDE DES SCEAUX, *l'art.* GARDE DES SCEAUX DES APANAGES.

SCEL ATTRIBUTIF DE JURISDICTION, eſt celui qui a le privilege d'attirer devant le juge auquel il appartient, toutes les conteſtations qui naiſſent pour l'exécution des actes & jugemens paſſés ſous le *ſcel*; tel eſt le *ſcel* du châtelet de Paris, qui attire à ſa juriſdiction de tous les endroits du royaume; tels ſont auſſi ceux d'Orléans & de Montpellier, ceux des chancelleries de Bourgogne, & quelques autres dont le privilege eſt plus ou moins étendu.

SCEL AUTHENTIQUE, peut s'entendre en général de tout *ſceau* public qui eſt appoſé à quelque acte ou jugement; mais on entend plus ordinairement par *ſcel authentique* le *ſcel* public d'une juſtice ſeigneuriale dont on ſcelle les jugemens & contrats paſſés dans cette juſtice. On l'appelle *authentique*, pour le diſtinguer du *ſcel* royal & des *ſceaux* privés, ou des particuliers, leſquels ne ſont pas exécutoires. Quelquefois, pour éviter toute équivoque, on l'appelle *ſcel authentique & non royal*. La diſtinction de ces deux *ſceaux* eſt établie dans les anciennes ordonnances, notamment dans celle de Charles VIII. de l'an 1493, *art. 54.* & dans celle de François I. de l'an 1539, *art. 63 & 96.* la coutume de Paris, *art. 165.* porte que les obligations paſſées ſous *ſcel authentique* & non royal, ſont exécutoires ſur les biens meubles & immeubles de l'obligé, pourvu qu'au jour de l'obligation paſſée les parties obligées fuſſent demeurantes au lieu où l'obligation eſt paſſée. *Voyez* Brodeau, & les autres commentateurs *ſur cet article.*

SCEL AUX CAUSES, eſt celui dont on ſe ſert pour les jugemens, & qui eſt différent du *ſcel* aux contrats. On appoſoit auſſi ce *ſcel* aux cauſes, à des *vidimus* de lettres-patentes pour leur donner plus d'authenticité : on en trouve un exemple dans un *vidimus* de l'an 1345, rapporté dans le *troiſieme tome des ordonnances du Louvre, pag. 167.* « en temoin des choſes deſſuſdites, nous avons mis à ce *vidimus* notre *ſcel* aux cauſes ». *Voyez ci-après* SCEL AUX CONTRATS & SCEL AUX JUGEMENS.

SCEL DE LA CHANCELLERIE, eſt le *ſcel* dont on uſe dans les différentes chancelleries. Il y a en France deux ſortes de *ſcels* ou *ſceaux de chancellerie*, qu'on appelle le *grand* & le *petit ſceau*; le grand *ſceau* eſt celui qu'on appoſe aux lettres qui ſe délivrent en la grande chancellerie; le petit *ſceau* eſt celui qu'on appoſe aux lettres qui ſe délivrent dans les chancelleries établies près les différentes cours du royaume, & près des préſidiaux. Il y a auſſi le *contre-ſcel* de la chancellerie. *Voyez ci-après* CONTRE-SCEL.

SCEL DES CHANCELLERIES DE BOURGOGNE, *voyez ci devant au mot* CHANCELLERIE, *l'article* CHANCELIERS DE BOURGOGNE.

SCEL DU CHATELET, on ſous-entend *de Paris*; eſt un *ſceau* royal dont on uſe au châtelet pour ſceller les jugemens émanés de ce tribunal, & les actes reçus par les notaires au châtelet, afin de rendre ces jugemens ou actes exécutoires, ou du-moins de rendre plus authentiques ceux qui ne ſont pas de nature à emporter exécution parée, tels que des légaliſations, & autres actes qui ne renferment aucune condamnation ni obligation liquide.

Du tems que la prevôté de Paris étoit donnée à ferme, le prevôt avoit ſon *ſceau* particulier, comme les autres magiſtrats, dont il ſcelloit tous les actes émanés de la juriſdiction contentieuſe ou volontaire, & cela ſeul les rendoit authentiques ſans autre ſignature.

Mais lorſque le roi eut ſéparé la prevôté de Paris des fermes de ſon domaine, & qu'il l'eut donnée en garde à Etienne Boileau, alors cette juriſdiction ayant le roi même pour prevôt, ſes actes commencerent d'être ſcellés du *ſceau* royal.

C'eſt de-là que cet ancien *ſcel du châtelet* avoit conſervé la figure des *ſceaux* de S. Louis, & de quelques-uns des rois ſes ſucceſſeurs; ce *ſceau* n'étoit chargé que d'une ſeule fleur-de-lis fleuronnée de deux petits trefles, telle qu'on en voit au bas des chartes ou lettres de ces princes; c'étoit le contre-*ſcel* de leur chancellerie, c'eſt-à-dire, celui qui étoit appoſé au revers du grand *ſceau*; ils s'en ſervoient auſſi pour leur *ſceau* privé.

Ces deux *ſceaux* furent donc d'abord parfaitement conformes; mais ſous le regne du roi Jean, les trefles qui étoient dans le *ſcel du châtelet*, furent changées en deux petites fleurs-de-lis ſortant du cœur de la fleur principale; on mit au-tour pour légende ces mots : *ſigillum præpoſituræ pariſienſis*, & l'on ajouta un grenetis au-tour de la légende.

Cet uſage ſouffrit quelque changement en conſéquence de l'édit de Charles IX. du mois de Juin 1568, appellé communément l'*édit des petits ſceaux*. Juſques-là les *ſceaux* des juſtices royales étoient compris dans les fermes du domaine du roi; les fermiers commettoient à l'exercice; le châtelet de Paris avoit ſeul ſon ſcelleur en titre d'office : Charles IX. par ſon édit créa un ſemblable officier dans les autres juſtices royales, & ordonna que ces officiers ſcelleroient d'un *ſceau* aux armes de France, tous les contrats, ſentences & autres actes portant contraintes ou exécutions.

Le ſcelleur du châtelet quoique établi long-tems avant cet édit, y fut ſoumis comme les autres ſcelleurs, l'édit étant généralement pour tout le royaume; en ſorte que tous contrats, ſentences & autres actes qui devoient produire quelque contrainte ou exécution, furent dès ce moment ſcellés au châtelet comme dans les autres juriſdictions royales, d'un *ſceau* à trois fleurs-de-lis.

Néanmoins on conſerva encore l'uſage de l'ancien *ſceau* empreint d'une ſeule fleur-de lis fleuronnée de deux petites, comme un monument précieux de l'antiquité & des prérogatives du châtelet; mais l'uſage en fut limité aux adjudications par decret & aux légaliſations, parce que l'édit des petits *ſceaux* ne faiſoit point mention de ces actes.

Il faut pourtant obſerver par rapport à cet ancien *ſceau*, que dans les actes qui en portent l'empreinte depuis l'édit de 1568 juſqu'en 1696, la fleur-de-lis ſe trouve accompagnée de deux autres figures, l'une qui repréſente des tours, & l'autre d'un écuſſon chargé d'un chevron accompagné en chef de trois têtes d'oiſeau arrachées & en pointe d'un rameau d'arbre. On n'a pu découvrir l'origine de ces armes. M. de la Mare conjecture que c'étoient celles de quelqu'un des ſcelleurs, & que les tours ne furent miſes de l'autre côté que pour les accompagner.

Quoi qu'il en ſoit, cet ancien *ſceau* n'eſt plus d'uſage depuis l'édit de 1696, qui a établi le *ſceau* chargé de trois fleurs-de-lis.

Le *ſcel du châtelet* étoit autrefois unique, c'eſt-à-dire, qu'il n'y avoit d'autre *ſcel* royal dans tout le royaume que ce *ſcel* avec celui de la chancellerie; c'eſt pourquoi il étoit auſſi univerſel, & l'on s'en ſervoit en l'abſence du grand *ſceau* pour ſceller les lettres de la grande chancellerie.

Firmin de Coquerel, évêque de Noyon, étant ſur le point de faire un voyage de long cours, Philippe de Valois fit expédier des lettres-patentes le 4 Janvier 1348, pour régler la maniere dont on en uſeroit pendant l'abſence du grand *ſceau*. Elles portent commiſſion à Pierre de Hangets & Fouques Bardoul pour

ſceller du *ſcel du châtelet* toutes lettres qui leur ſeroient préſentées & qu'ils jugeroient devoir être ſcellées pendant l'abſence du chancelier, comme cela s'étoit déja pratiqué en d'autres occaſions.

Le roi Jean ſe ſervit du même *ſcel* au commencement de ſon regne pour la conſervation des privileges du clergé : *datum*, eſt-il dit à la fin, *Pariſiis in parlamento noſtro, die 23 Novembris anno domini 1350, ſub* ſigillo caſteleti *noſtri pariſienſis, in abſentiâ majoris.* Le traité fait par le même roi & par le dauphin ſon fils avec Amédée comte de Savoie, le 5 Janvier 1354, fut auſſi ſcellé du même *ſcel* pour l'abſence du grand.

Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie, & régent du royaume, en uſa auſſi pendant l'abſence du roi Jean ſon pere, pour les ordonnances qu'il fit au mois de Mars 1356, & pour des lettres qu'il accorda à divers particuliers.

Le roi, de retour d'Angleterre, ſcella encore de ce même *ſcel*, en l'abſence du grand, des lettres qu'il accorda aux marchands de marée, au mois d'Avril 1361 ; un reglement pour le guet, du 6 Mars 1363 ; les ſtatuts des Teinturiers, du mois d'Octobre 1369, & pluſieurs autres lettres.

Le *ſcel du châtelet* par un droit royal qui lui eſt particulier, eſt attributif de juriſdiction, & attire de tout le royaume au châtelet, à l'excluſion de tous autres juges, toutes les actions qui naiſſent des actes ſcellés de ce *ſcel.*

Lorſque Philippe le long, par ſon édit du mois de Janvier 1319, unit à ſon domaine tous les *ſceaux* des juriſdictions qui s'exerçoient en ſon nom, tous les juges des juriſdictions royales furent en droit de ſe ſervir de *ſceaux* aux armes du roi ; ils prirent de-là occaſion de méconnoître le privilege du *ſcel du châtelet*, & de refuſer de renvoyer à ce tribunal les affaires qui s'élevoient pour l'exécution des actes paſſés ſous ce *ſcel* ; mais la queſtion fut décidée en faveur du châtelet par quatre arrêts ſolemnels des 31 Décembre 1319, 13 Mars, & de la S. Martin 1331 & 1350.

Ce même privilege fut confirmé par des lettres de Charles V. du 8 Février 1367, & par d'autres lettres de Charles VII. & de Louis XI. des 6 Octobre 1447. & 25 Juin 1473. & encore depuis, contre le parlement de Normandie, par trois arrêts du conſeil, des 1 Juin 1672, 3 Juillet 1673, & 12 Mai 1684. *Voyez le ſtyle du châtelet* où les preuves de ce privilege ſont rapportées.

SCEL COMMUN, c'eſt le *ſcel* de la communauté, ou des villes.

SCEL AUX CONTRATS, eſt celui que les notaires garde-*ſcels* apportent aux groſſes, ou expéditions des contrats, pour les rendre exécutoires. *Voyez ci-devant* GARDES DES SCEAUX AUX CONTRATS.

SCEL DES CONSULS, eſt celui dont on uſe dans les juriſdictions conſulaires ; il eſt empreint de trois fleurs de lis, avec ces mots autour, *ſceau de la juriſdiction des juges & conſuls de Paris ;* il y en a de ſemblables dans les autres juriſdictions conſulaires. *Voy.* le recueil concernant la juriſdiction des conſuls.

On entend auſſi quelquefois par *ſcel des conſuls*, celui dont uſent les conſuls de France, réſidens dans les échelles du Levant & autres. *Voyez* CHANCELIER DES CONSULS & CONSULS.

CONTRE-SCEL. *Voyez* ci-devant à la lettre C. le *mot* CONTRE-SCEL.

SCEL DELPHINAL, étoit celui dont uſoient les dauphins de Viennois ; on entend auſſi par-là celui dont le roi uſe pour les expéditions qui concernent cette province, lequel eſt écartelé de France & de Dauphiné. On ſcelle pour cette province en cire rouge.

SCEL ECCLÉSIASTIQUE, eſt celui dont uſent les juges eccléſiaſtiques, pour les jugemens & ordonnances qu'ils rendent, & les notaires apoſtoliques pour les actes qu'ils reçoivent. Ce *ſcel* eſt authentique, mais il n'emporte ni exécution parée ni hypotheque, parce que les juges d'égliſe n'ont point de territoire réel, & que leur juriſdiction ne s'étend que ſur les perſonnes qui ſont leurs juſticiables, & non ſur les biens.

SCEL DES FOIRES, étoit celui qui étoit donné au juge conſervateur des privileges des foires, pour ſceller ſes jugemens, & pour ſceller les actes qui ſe paſſoient en tems de foire, & ſous l'autorité & le privilege des foires ; tel étoit le *ſcel* des foires de Brie & de Champagne ; tel eſt encore le *ſcel* des foires de Lyon, dont la conſervation de la même ville eſt dépoſitaire. *Voyez* CONSERVATION & FOIRES.

SCEL GRAND, eſt l'empreinte du *grand ſceau*, c'eſt-à-dire du *ſcel* de la grande chancellerie. *Voy.* SCEAU.

SCEL AUX JUGEMENS, eſt celui qui eſt donné aux juriſdictions royales pour ſceller leurs jugemens ; on l'appelle ainſi pour le diſtinguer du *ſcel* aux contrats. *Voyez* SCEL AUX CONTRATS.

SCEL DES JUIFS, étoit celui dont ils uſoient autrefois en France, pour les obligations faites à leur profit ; la raiſon pour laquelle ils avoient un *ſceau* particulier, eſt que ſuivant leur loi ils ne pouvoient ſe ſervir des figures d'hommes empreintes, gravées ou peintes ; mais Louis VIII. en 1227, ordonna qu'à l'avenir ils n'auroient plus de *ſcel* particulier.

SCEL DE MONTPELLIER, ou *petit ſcel de Montpelier*, eſt un *ſcel* particulier donné à cette ville par S. Louis, pour faciliter le commerce de la province de Languedoc ; il eſt attributif de juriſdiction, comme celui du châtelet ; la cour du petit *ſcel de Montpellier*, connoit des contrats paſſés ſous ce *ſcel* ; ſes privileges ſont de pouvoir ſaiſir en même tems la perſonne & les biens du débiteur, de ne recevoir ſes défenſes qu'après qu'il a conſigné la ſomme demandée, de ne ſouffrir aucune exception dilatoire, mais ſeulement celle du payement de la dette, ou la convention de ne la point demander, ou la fauſſeté de l'acte ; il fut dreſſé à cet effet un ſtyle particulier, qui s'obſerve encore exactement ; la cour du petit *ſcel* fut d'abord établie à Montpellier, puis transferée à Aiguemorte, & enfin remiſe à Montpellier, où elle eſt reſtée ; elle eſt compoſée d'un juge, d'un lieutenant & d'un greffier ; il y avoit d'autres lieutenans répandus par tout le royaume, qui en 1490. furent réduits aux lieux de leur premier établiſſement, ſavoir Pezenas, Carcaſſonne, Clermont, Toulouſe, Alby, Villefranche, Mendes, Villeneuve-les-Auvergnes, le Pont S. Eſprit, le Puy, Lyon, Saint-Flour, Paris, Uſez, Gignac & Tulles ; ils n'avoient d'autre pouvoir que de faire arrêter les débiteurs, & en cas de conteſtation, ils renvoyoient devant le juge, de ſorte que la contrainte par corps ayant été abrogée par l'ordonnance de 1667, ces lieutenans ſont demeurés ſans juriſdiction ni fonction. *Voyez l'état de la France*, de Boulainvilliers, *tom. VIII.*

SCEL DES NOTAIRES, ou *ſcel aux contrats*, eſt celui qui eſt deſtiné à ſceller les actes des notaires ; à Paris, ils ſont garde-*ſcel* & ſcellent eux mêmes leurs actes.

SCEL DES OBLIGATIONS, eſt la même choſe que *ſcel* aux contrats.

SCEL D'ORLÉANS, eſt celui dont on ſe ſert au châtelet d'Orléans ; ce *ſcel* eſt attributif de juriſdiction, ce privilege y eſt fondé ſur une poſſeſſion immémoriale, confirmée par un grand nombre d'arrêts qu'on peut voir dans Bornier, en ſes notes ſur la coutume d'Orléans, *art. 463.*

SCEL PENDANT, eſt celui qui eſt attaché aux lettres avec des lacs de ſoie ou de parchemin, à la différence de certains *ſceaux* ou cachets qui ſont appliqués ſur les lettres mêmes.

PETIT SCEL, *ou* PETIT SCEAU, eſt celui dont on uſe dans les chancelleries près les cours.

SCEL PRÉSIDIAL, eſt celui dont on ſe ſert dans les préſidiaux pour ſceller les jugemens, & dans les chancelleries préſidiales pour ſceller les lettres qui s'y expédient. *Voyez* CHANCELLERIE PRÉSIDIALE, & PRÉSIDIAL.

SCEL PRIVÉ, eſt celui qui n'eſt point public ni authentique; c'eſt le *ſceau* ou cachet d'un particulier qui n'a point de caractere pour avoir un *ſcel*.

SCEL PROPRE, eſt le *ſceau* ou cachet dont chacun a coutume d'uſer pour ſes expéditions particulieres.

SCEL PROVENÇAL, eſt celui dont uſoient les comtes de Provence, & dont le roi uſe encore dans les lettres qu'il donne pour cette province, elles ſont ſcellées en cire rouge.

SCEL PUBLIC, eſt oppoſé à *ſcel privé*; tout *ſcel* royal & authentique, ſoit eccléſiaſtique ou ſeigneurial, eſt un *ſcel* authentique.

SCEL A QUEUE PENDANT, eſt celui qui eſt attaché aux lettres par le moyen d'une queue de parchemin qui eſt priſe dans le *ſceau*.

SCEL DE LA REGENCE, eſt celui dont les régens du royaume uſoient autrefois, pendant le tems de leur adminiſtration; ils ne ſe ſervoient point du *ſcel* du roi, mais de leur *ſcel* propre, que l'on appelloit alors *ſcel de la régence*; préſentement quand il arrive une régence, on continue toujours à ſe ſervir du *ſcel* du roi.

SCEL DE LA RIGUEUR *de Niſmes*, ou de quelqu'autre juriſdiction ſemblable, eſt celui qui donne droit de contraindre ceux qui ont contracté ſous ce *ſcel*, ſuivant les rigueurs ou forces des conventions de cette cour. *Voyez ci-après* SCEL RIGOUREUX.

SCEL RIGOUREUX, eſt celui qui donne droit d'exécution parée & de contrainte, contre celui qui s'eſt obligé ſous la rigueur de ce *ſcel*, non ſeulement ſur ſes biens, mais auſſi ſur ſa perſonne; à Niſmes il y a un juge des conventions qui a *ſcel* royal authentique & rigoureux; il connoit des conventions faites & paſſées aux forces & rigueurs de ſa cour, aux fins de contraindre les débiteurs à payer par ſaiſie & vente de leurs biens, & détention de leurs perſonnes, pourvu qu'ils s'y ſoient ſoumis, & que la ſomme ſoit au moins de dix livres. *Voyez* le ſtyle de Niſmes de l'an 1659. & le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *rigueur*.

SCEL DU SECRET, *ou* SCEL SECRET, étoit proprement le petit *ſceau* ou cachet du roi; il étoit porté par un des chambellans; toutes les lettres qui devoient être ſcellées du grand *ſceau*, devoient d'abord être examinées par deux maitres des requêtes, puis ſcellées du *ſcel du ſecret*, après quoi le chancelier y appoſoit le grand *ſceau*. M. de Lauriere croit que le *ſcel ſecret* étoit la même choſe que le *ſcel* privé ou particulier, & que le *ſcel* privé du prince, qui étoit beaucoup plus petit que le grand *ſceau*, eſt le même qu'on a appellé depuis *contre-ſcel*.

Il eſt auſſi parlé en quelques endroits du *ſcel ſecret* des juges, c'eſt-à-dire de leur *ſcel privé*. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la premiere race*, *tom. I. & II.*

SCEL SEIGNEURIAL, eſt celui du ſeigneur haut juſticier, dont on ſcelle les jugemens émanés des juriſdictions, & les actes reçus par ſes notaires; ce *ſcel* eſt public & authentique, & a le même effet que le *ſcel* royal, pourvu qu'il ne ſoit appliqué qu'à des actes paſſés dans la juriſdiction; on l'appelle quelquefois *ſcel authentique*, pour le diſtinguer du *ſcel* royal.

SCEL VACANT, c'eſt lorſqu'il n'y a point de garde des *ſceaux*, & que le roi tient lui-même le *ſceau*.

SCEL DES VILLES, *ou* SCEL COMMUN, eſt celui dont les officiers municipaux font appoſer à leurs expéditions qu'ils veulent rendre publiques & authentiques. *Voyez* Loiſeau, en ſon *traité des ſeigneuries*. (*A*)

SCÉLÉRAT, adj. qui ſe prend auſſi ſubſtantivement (*Gram.*) celui qui eſt né malfaiſant, & qui s'eſt rendu coupable de quelques grands crimes. On dit le *ſcélérat!* c'eſt le plus *ſcélérat* des hommes. Qui croiroit que dans une ſociété bien policée, il pût y avoir des *ſcélérats* impunis; cela eſt pourtant. On ôte la vie à celui qui preſſé par la miſere, briſe votre coffre fort, & en emporte un écu pour acheter du pain, & on laiſſe vivre l'homme noir qui prend l'innocence par les cheveux, & qui la traîne; on eſt attaqué dans les choſes qui touchent à l'honneur & à la conſidération publique, dans des biens infiniment plus précieux que la fortune & la vie; & cette ſcélérateſſe, la plus vile de toutes, puiſqu'elle ſe commet impunément, reſte ſans châtiment. Cet homme qui affiche tant de probité, je le connois; ſes amis qu'il a perdus le connoiſſent comme moi; croyez-moi, ce n'eſt au-dedans qu'un *ſcélérat*; combien il a de ſemblables! On a dit que Tacite apprenoit à être *ſcélérat*, ce n'eſt pas là l'effet que la lecture de cet hiſtorien produira ſur les ames bien faites.

*SCELERATA PORTA*, (*Topogr. de Rome.*) c'eſt-à-dire la porte *ſcélérate*, ou exécrable; c'étoit une des portes de l'ancienne Rome, ainſi nommée de la mort des trois cens ſix Fabiens qui ſortirent par cette porte pour aller attaquer les Véïens, & qui périrent tous, à ce que prétendoit la tradition fabuleuſe, dans le même jour, au combat de Crémer, l'an 277. de la fondation de Rome. Ovide a adopté le conte de la perte des Fabiens, dans ſes faſtes, pour le narrer en deux vers ſimples & naïfs.

*Una dies Fabios ad bellum miſerat omnes,*
*Ad bellum miſſos perdidit una dies.*

(*D. J.*)

SCÉLÉRATESSE, ſ. f. (*Gram.*) action noire, énorme & perfide. *Voyez l'article* SCÉLÉRAT. *Scélérat* & *ſcélérateſſe* ſe diſent auſſi quelquefois par plaiſanterie, de choſes d'aſſez peu d'importance. On vous a donné un rendez-vous auquel on ne ſe trouvera point; méfiez-vous de cette coquine-là, c'eſt une *ſcélérate*.

SCÉLITE, ſ. f. (*Gram.*) pierre figurée graveleuſe, tirant ſur le blanc, & repréſentant la jambe de l'homme, à ceux ſur-tout qui voyent dans les nuées tout ce qu'il leur plait d'y voir.

SCELLA, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans l'Abyſſinie; elle eſt bornée au levant par les provinces de Bamba & de Tamba, & au couchant par celle de Rhimba; cette province eſt remplie de montagnes, & eſt arroſée de tant de ſources, qu'on trouve par tout des prairies qui nourriſſent des troupeaux nombreux de toutes ſortes d'animaux domeſtiques. (*D. J.*)

SCELLÉ, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt l'appoſition du ſceau du roi ſur les effets de quelqu'un pour la conſervation de ces mêmes effets, & pour l'intérêt d'un tiers.

Dans les juſtices ſeigneuriales le *ſcellé* eſt aux armes du ſeigneur; mais les officiers ne peuvent pas l'appoſer ſur les effets du ſeigneur; cela n'appartient qu'aux officiers royaux.

Le *ſcellé* ſe met ſur les coffres, cabinets, & portes des chambres où ſont les effets, par le moyen d'une bande de papier qui eſt attachée aux deux bouts par des ſceaux ou cachets en cire rouge, de maniere que cette bande de papier couvre les ſerrures & empêche d'ouvrir les portes & autres lieux fermés ſur leſquels le *ſcellé* eſt appoſé.

Quelquefois pour empêcher que le *ſcellé* appoſé à une porte extérieure ne ſoit endommagé par inadvertance ou autrement, on le couvre d'une plaque de taule attachée avec des clous.

L'uſage des *ſcellés* nous vient des Romains ; il en eſt parlé dans le code Théodoſien, *l. ult. de adminiſtrat. fut.* & dans le code de Juſtinien, en la loi *ſcimus*, au code *de jure deliberandi.*

Pluſieurs de nos coutumes ont auſſi quelques diſpoſitions ſur le fait des *ſcellés*, telles que celles de Clermont, Sens, Sedan, Blois, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Anjou & Maine.

Mais la plûpart des regles que l'on ſuit en cette matiere, ne ſont fondées que ſur les ordonnances, arrêts, & reglemens.

C'eſt au juge du lieu à appoſer le *ſcellé*, à-moins qu'il n'y ait des commiſſaires en titre, comme au châtelet de Paris, où cette fonction eſt réſervée aux commiſſaires au châtelet.

Il y a néanmoins des cas où le *ſcellé* eſt appoſé par d'autres officiers, par une ſuite de la juriſdiction qu'ils ont ſur certaines perſonnes. Par exemple, c'eſt le parlement qui appoſe le *ſcellé* chez les princes du ſang ; la chambre des comptes eſt en droit de l'appoſer chez les comptables, dont les comptes ne ſont pas appurés ; & ſi le *ſcellé* étoit déja appoſé par les officiers ordinaires, ceux de la chambre des comptes ſont en droit de le croiſer.

*Croiſer le ſcellé*, c'eſt en appoſer un ſecond par-deſſus le premier, de maniere qu'on ne peut lever le premier ſans lever auparavant le ſecond ; & dans le cas où le premier *ſcellé* eſt ainſi croiſé, on aſſigne ceux qui l'ont appoſé pour être préſens à la levée des deux *ſcellés*, & venir reconnoître le leur.

Le *ſcellé* peut être appoſé en différens cas, ſavoir :

1°. Après le décès du débiteur, à la requête d'un créancier, pourvu que celui-ci ſoit fondé en titre, & pour une ſomme certaine, ou bien pour réclamer des choſes prêtées ou données au défunt en nantiſſement.

L'uſage du châtelet de Paris eſt que quand le corps du défunt n'eſt plus préſent, on ne peut faire appoſer le *ſcellé* qu'en vertu de requête & ordonnance du juge.

On doit demander l'appoſition du *ſcellé* auſſi-tôt après le décès du défunt, ou du-moins dans les premiers jours qui ſuivent ; car ſi l'on attendoit plus long-tems, le *ſcellé* deviendroit inutile, puiſqu'il ne pourroit plus conſtater l'état où les choſes étoient au tems du décès.

2°. La veuve pour ſûreté de ſes repriſes & conventions, ou les héritiers, pour empêcher qu'il ne ſoit rien détourné, peuvent faire mettre le *ſcellé* ; l'exécuteur teſtamentaire peut auſſi le requérir.

3°. Les créanciers peuvent le faire mettre du vivant même de leur débiteur en cas d'abſence, faillite, ou banqueroute, ou empriſonnement pour dettes.

4°. Le procureur du roi ou le procureur fiſcal, ſi c'eſt dans une juſtice ſeigneuriale, peuvent le faire appoſer ſur les biens d'un défunt, au cas qu'il y ait des héritiers mineurs n'ayant plus ni pere ni mere, & dépourvus de tuteur & de curateur.

Enfin, le *ſcellé* peut être appoſé en matiere criminelle ſur les effets volés ou recelés.

Les officiers du châtelet peuvent par droit de ſuite appoſer le *ſcellé* par tout le royaume, pourvu que le défunt eût ſon principal domicile à Paris.

On peut s'oppoſer à la levée d'un *ſcellé*, ſoit en faiſant inſérer ſon oppoſition dans le procès-verbal du commiſſaire, ou en lui faiſant ſignifier ſon oppoſition par un acte ſéparé.

Le *ſcellé* ne peut être levé que trois jours francs après les funérailles du défunt.

Pour lever les *ſcellés*, il faut que toutes les parties intéreſſées ſoient appellées en vertu d'ordonnance du juge.

Au jour indiqué par l'ordonnance, le juge ſe tranſporte en la maiſon où ſont les *ſcellés* ; & après les avoir reconnu ſains & entiers il les leve, & du tout il dreſſe ſon procès-verbal ; enſuite on procede à l'inventaire.

S'il arrive un bris de *ſcellé*, le juge en doit dreſſer ſon procès-verbal, & enſuite faire informer & decreter. *Voyez le Traité des ſcellés & inventaires*, par Meſlé, *& le mot* INVENTAIRE. (*A*)

SCELLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt appoſer un ſceau, le ſcellé. *Voyez l'article* SCELLÉ. Il ſe dit auſſi au figuré : il a *ſcellé* par cette derniere action l'arrêt de ſa réprobation éternelle ; ils ont *ſcellé* cette vérité ou cette fauſſeté de leur ſang ; les mauvais prêtres rendent la réſurrection de Jeſus-Chriſt inutile, autant qu'il eſt en leur puiſſance ; on peut dire d'eux qu'ils *ſcellent* le tombeau, *& ſignaverunt lapidem.*

SCELLER, (*Archit.*) c'eſt arrêter avec le plâtre ou le mortier des pieces de bois ou de fer. *Sceller* en plomb, c'eſt arrêter dans des trous avec du plomb fondu des crampons ou des barreaux de fer ou de bronze : on dit *faire un ſcellement*, pour *ſceller*. (*D. J.*)

SCELLEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un officier qui appoſe le ſceau aux lettres de chancellerie.

Il y a auſſi dans pluſieurs tribunaux un *ſcelleur* en titre qui appoſe le ſceau de la juriſdiction aux jugemens que l'on veut rendre exécutoires. *Voyez* SCEAU. (*A*)

SCELOTYRBE, ſ. f. (*Médecine.*) foibleſſe & douleurs dans les jambes, qui ſont ordinairement un ſymptome de ſcorbut.

Ce mot eſt compoſé de σκέλος, *jambe*, & τύρβη, *tumulte*, *deſordre*.

Ce terme ſe prend quelquefois pour le ſcorbut même, & quelquefois auſſi pour les remedes qu'on employe dans cette maladie. *Voyez* SCORBUT.

Les ſoldats de Germanicus furent attaqués de *ſcelotyrpe* pour avoir bu de l'eau d'une certaine fontaine ſur les côtes de Friſe.

*SCENÆ*, (*Géog. anc.*) ville ſituée aux confins de la Babylonie, & dans la Méſopotamie deſerte. Elle appartient aux Arabes ſcénites, à ce que nous apprend Strabon, *liv. XVI. page 748.* (*D. J.*)

SCENE, ſ. f. (*Littérature.*) théatre, lieu où les pieces dramatiques étoient repréſentées. *Voyez* THÉATRE. Ce mot vient du grec σκηνη, *tente*, *pavillon*, ou *cabanne*, dans laquelle on repréſentoit d'abord les poëmes dramatiques.

Selon Rolin, la *ſcene* étoit proprement une ſuite d'arbres rangés les uns contre les autres ſur deux lignes paralleles qui formoient une allée & un portique champêtre pour donner de l'ombre, σκια, & pour garantir des injures de l'air ceux qui étoient placés deſſous. C'étoit-là, dit cet auteur, qu'on repréſentoit les pieces avant qu'on eût conſtruit les théatres. Caſſiodore tire auſſi le mot *ſcene* de la couverture & de l'ombre du bocage ſous lequel les bergers repréſentoient anciennement les jeux dans la belle ſaiſon.

*Scene* ſe prend dans un ſens plus particulier pour les décorations du théatre : de-là cette expreſſion, *la ſcene change*, pour exprimer un changement de décoration. Vitruve nous apprend que les anciens avoient trois ſortes de décorations ou de *ſcenes* ſur leurs théatres.

L'uſage ordinaire étoit de repréſenter des bâtimens ornés de colonnes & de ſtatues ſur les côtés ; & dans le fond du théatre d'autres édifices, dont le principal étoit un temple ou un palais pour la tragédie, une maiſon ou une rue pour la comédie, une forêt ou un payſage pour la paſtorale, c'eſt-à-dire, pour les pieces ſatyriques, les atellanes, *&c.* Ces décorations étoient ou *verſatiles*, lorſqu'elles tournoient ſur un pivot, ou *ductiles*, lorſqu'on les faiſoit gliſſer dans des couliſſes, comme cela ſe pratique encore aujourd'hui. Selon les différentes pieces, on

changeoit la décoration ; & la partie qui étoit tournée vers le ſpectateur, s'appelloit *ſcene tragique*, *comique*, ou *paſtorale*, ſelon la nature du ſpectacle auquel elle étoit aſſortie. *Voyez les notes de* M. Perrault, *ſur Vitruve, liv. V. ch. vj. Voyez* auſſi le *mot* DÉCORATION. On appelle auſſi *ſcene*, le lieu où le poëte ſuppoſe que l'action s'eſt paſſée. Ainſi dans Iphigénie, la *ſcene* eſt en Aulide dans la tente d'Agamemnon. Dans Athalie, la *ſcene* eſt dans le temple de Jéruſalem, dans un veſtibule de l'appartement du grand-prêtre. Une des principales lois du poëme dramatique, eſt d'obſerver l'unité de la *ſcene*, qu'on nomme autrement *unité de lieu*.

En effet, il n'eſt pas naturel que la *ſcene* change de place, & qu'un ſpectacle commencé dans un endroit finiſſe dans un autre tout différent & ſouvent très-éloigné. Les anciens ont gardé ſoigneuſement cette regle, & particulierement Térence : dans ſes comédies, la *ſcene* ne change preſque jamais ; tout ſe paſſe devant la porte d'une maiſon où il fait rencontrer naturellement ſes acteurs.

Les François ont ſuivi la même regle ; mais les Anglois en ont ſecoué le joug, ſous prétexte qu'elle empêche la variété & l'agrément des avantures & des intrigues néceſſaires pour amuſer les ſpectateurs. Cependant les auteurs les plus judicieux tâchent de ne pas négliger totalement la vraiſſemblance, & ne changent la *ſcene* que dans les entre-actes, afin que pendant cet intervalle, les acteurs ſoient cenſés avoir fait le chemin néceſſaire ; & par la même raiſon, ils changent rarement la *ſcene* d'une ville à une autre ; mais ceux qui mépriſent ou violent toutes les regles, ſe donnent cette liberté. Ces auteurs ne ſe font pas même de ſcrupule de tranſporter tout-à-coup la *ſcene* de Londres au Pérou. Shakeſpear n'a pas beaucoup reſpecté la regle de l'unité de *ſcene* ; il ne faut que parcourir ſes ouvrages pour s'en convaincre.

*Scene* eſt auſſi une diviſion du poëme dramatique, déterminée par l'entrée d'un nouvel acteur : on diviſe une piece en actes, & les actes en *ſcenes*.

Dans pluſieurs pieces imprimées des Anglois, la différence des *ſcenes* n'eſt marquée que quand le lieu de la *ſcene* & les décorations changent ; cependant la *ſcene* eſt proprement compoſée des acteurs qui ſont préſens ou intéreſſés à l'action. Ainſi quand un nouvel acteur paroît, ou qu'il ſe retire, l'action change & une nouvelle *ſcene* commence.

La contexture ou la liaiſon & l'enchaînement des *ſcenes* entre elles, eſt encore une regle du théatre ; elles doivent ſe ſuccéder les unes aux autres, de maniere que le théatre ne reſte jamais vuide juſqu'à la fin de l'acte.

Les anciens ne mettoient jamais plus de trois perſonnes enſemble ſur la *ſcene*, excepté les chœurs, dont le nombre n'étoit pas limité : les modernes ne ſe ſont point aſtreints à cette regle.

Corneille, dans l'examen de ſa tragédie d'Horace, pour juſtifier le coup d'épée que ce romain donne à ſa ſœur Camille, examine cette queſtion, *s'il eſt permis d'enſanglanter la ſcene ;* & il décide pour l'affirmative, fondé, 1°. ſur ce qu'Ariſtote a dit, que pour émouvoir puiſſamment, il falloit faire voir de grands déplaiſirs, des bleſſures, & même des morts ; 2°. ſur ce qu'Horace n'exclut de la vue des ſpectateurs, que les événemens trop dénaturés, tels que le feſtin d'Aſtrée, le maſſacre que Medée fait de ſes propres enfans ; encore oppoſe-t-il un exemple de Séneque au précepte d'Horace ; & il prouve celui d'Ariſtote par Sophocle, dans une tragédie duquel Ajax ſe tue devant les ſpectateurs. Cependant le précepte d'Horace n'en paroît pas moins fondé dans la nature & dans les mœurs. 1°. Dans la nature ; car enfin, quoique la tragédie ſe propoſe d'exciter la terreur ou la pitié, elle ne tend point à ce but par des ſpectacles barbares, & qui choquent l'humanité. Or les morts violentes, les meurtres, les aſſaſſinats, le carnage, inſpirent trop d'horreur, & ce n'eſt pas l'horreur, mais la terreur qu'il faut exciter. 2°. Les mœurs n'y ſont pas moins choquées. En effet, quoi de plus propre à endurcir le cœur, que l'image trop vive des cruautés ; quoi de plus contraire aux bienſéances, que des actions dont l'idée ſeule eſt effrayante ? les maîtres de l'art ont dit :

*Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expoſe ;*
*Les yeux en la voyant ſaiſiroient mieux la choſe ;*
*Mais il eſt des objets que l'art judicieux*
*Doit offrir à l'oreille & reculer des yeux.*
Art poét. *chant. iij.*

Les Grecs & les Romains, quelque polis qu'on veuille les ſuppoſer, avoient encore quelque férocité : chez eux le ſuicide paſſoit pour grandeur d'ame ; chez nous il n'eſt qu'une frénéſie, une fureur : les yeux qui ſe repaiſſoient au cirque des combats de gladiateurs, & ceux mêmes des femmes qui prenoient plaiſir à voir couler le ſang humain, pouvoient bien en ſoutenir l'image au théatre. Les nôtres en ſeroient bleſſés : ainſi ce qui pouvoit plaire relativement à leurs mœurs étant tout-à-fait hors des nôtres, c'eſt une témérité que d'enſanglanter la *ſcene*. L'uſage en eſt encore fréquent chez les Anglois, & Shakeſpear ſur tout eſt plein de ces ſituations. En vain M. Greſſet a voulu les imiter dans ſa tragédie d'Edouard ; le goût de Paris ne s'eſt pas trouvé conforme au goût de Londres. Il eſt vrai que toutes ſortes de morts, même violentes, ne doivent point être bannies du théatre ; Phedre & Inez empoiſonnées y viennent expirer ; Jaſon dans la Médée de Longe-Pierre, & Oroſmane dans Zaïre, s'arrachent la vie de leur propre main ; mais outre que ce mouvement eſt extrêmement vif & rapide, on emporte ces perſonnages, on les dérobe promptement aux yeux des ſpectateurs, qui n'en ſont point bleſſés, comme ils le ſeroient, s'il leur falloit ſoutenir quelque tems la vue d'un homme qu'on ſuppoſe maſſacré & nageant dans ſon ſang. L'exemple de nos voiſins, quand il n'eſt fondé que ſur leur façon de penſer, qui dépend du tempérament & du climat, ne devient point une loi pour nous qui vivons ſous une autre horiſon, & dont les mœurs ſont plus conformes à l'humanité. *Principes pour la lecture des Poëtes, tome II. page 58. & ſuivantes.*

SCÉNIQUE, COLLEGE, (*Antiq. théatr.*) on donnoit ce nom à une ſociété de gens qui ſervoient aux repréſentations théatrales, ou aux combats gymniques, & qui étoient établis en différentes villes, tant de la Grece que de l'empire romain. Tous ces colleges avoient des ſacrifices & des prêtres particuliers, & celui qui étoit à la tête de ces prêtres prenoit le titre de *grand-prêtre du college*, αρξιερευς συνοδου. Cela devint ſi commun, même dans les villes latines où il y avoit de ces colleges de comédiens, de muſiciens ou d'athletes, que les Latins emprunterent des Grecs le nom d'*archiereus ſynodi*, ſans y rien changer. On en trouve des exemples dans diverſes inſcriptions. Ces colleges éliſoient ordinairement pour grand-prêtre quelqu'un du corps, comme on peut le voir dans des inſcriptions rapportées par Gruter.

Outre cela, ces *colleges ſcéniques* ou gymniques, ſe nommoient eux-mêmes des eſpeces de magiſtrats qui prenoient le titre d'*archontes*. Dans les aſſemblées de ces colleges on faiſoit différens decrets, ſoit pour témoigner de la reconnoiſſance envers leurs protecteurs, ſoit pour faire honneur à ceux d'entre les aſſociés qui ſe diſtinguoient par leurs talens. Il y a quelque apparence que les fragmens d'inſcriptions grecques trouvées à Niſmes, ſont des reſtes de quelques-uns de ces decrets, du moins nous ſommes portés à le

croire ainſi, par le mot ψηφισμα, *decretum*, qui ſe trouve à la tête d'un de ces fragmens; & parce que la ligne ſuivante commence de même que tous les decrets de cette eſpece, par les mots επει λ. σαμμιος, *quando quidem L. Sammius, &c.*

Il eſt certain que les comédiens, chanteurs, joueurs d'inſtrumens, & autres perſonnes qui paroiſſoient ſur la ſcene, *artifices ſcenici*, διονυσιακοὶ τεχνιται, s'étoient répandus dans l'Aſie ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre, comme on peut en juger par un paſſage du *XIV. lib.* de Strabon.

Les différentes troupes qui repréſentoient des comédies, des tragédies, *&c.* dans les villes Aſiatiques, ſe diſtinguoient entre elles par les noms qu'elles empruntoient, les unes des rois qui les honoroient de leur protection, les autres du chef de la troupe.

Ces troupes de comédiens non-ſeulement ſe ſoutinrent dans l'Aſie, après que ce pays eut paſſé ſous la domination des Romains; mais de plus elles envoyerent des eſpeces de colonies dans l'occident, où les principales villes des provinces ſe piquerent d'avoir des comédiens grecs, à-peu-près comme de nos jours nous voyons différentes cours de l'Europe empreſſées d'attirer des troupes de comédiens italiens. On trouve la preuve de ce fait dans une inſcription découverte depuis environ 40 ans, à un quart de lieue de Vienne ſur le chemin de Lyon, par laquelle on voit qu'il y avoit des comédiens aſiatiques établis à Vienne, leſquels y formerent un corps, & un corps aſſez permanent pour qu'ils ſongeaſſent à faire préparer un lieu propre à leur ſervir de ſépulture, lorſque quelqu'un d'entre eux viendroit à mourir. *Scænici Aſiaticiani, & qui in eodem corpore ſunt vivi, ſibi fecerunt.*

Les comédiens & les muſiciens diſtingués dans leur art, auſſi-bien que les athletes qui s'étoient rendus célebres par les victoires qu'ils avoient remportées dans les jeux gymniques, obtenoient le droit de bourgeoiſie en différentes villes. L'amour du plaiſir a toujours récompenſé ceux qui ſe diſtinguent à en procurer. (*D. J.*)

SCÉNIQUES JEUX, (*Théat. des Grecs & des Rom.*) *ludi ſcenici;* les jeux ſcéniques comprennent toutes les repréſentations, & tous les jeux qui ſe ſont faits ſur la ſcene; mais il ne doit être ici queſtion que de généralité ſur les *jeux ſcéniques* des Grecs & des Romains.

Les plaiſirs des premiers hommes furent purement champêtres: ils s'aſſemblerent d'abord dans les carrefours, ou dans les places publiques pour célébrer leurs jeux; mais étant ſouvent incommodés par l'ardeur du ſoleil, ou par la pluie, ils firent des enceintes de feuillages, que les Grecs appellerent σκηνη, & les Latins *ſcena*. Ainſi Virgile a dit dans ſon Enéide:

*Tum ſylvis* ſcena *coruſcis*
*Deſuper horrentique atrum nemus imminet umbrâ.*

Servius ajoute ſur ce vers, *ſcena apud antiquos, parietem non habuit.* Telle fut la ſcene de ce fameux théatre que Romulus fit préparer pour attirer les Sabins dans le piege qu'il leur tendoit. Ovide nous en a fait une peinture bien différente de celle des théatres qui ſuivirent.

*Primus ſollicitos feciſti, Romule, ludos*
*Cum juvit viduos rapta Sabina viros.*
*Tunc neque marmoreo pendebant vela theatro,*
*Nec fuerant liquido pulpita rubra croco.*
*Illic quas tulerant nemoroſa palatia frondes*
*Simpliciter poſitæ* ſcena *fine arte fuit.*

Il eſt impoſſible de découvrir quand on commença de tranſporter les ſpectacles de deſſus le terrain ſur un théatre; & de qui pourrions-nous l'apprendre, puiſque pendant long-tems, les hommes ſavoient à-peine former des caracteres pour exprimer leurs penſées? Les premieres repréſentations qu'on vit ſur le théatre d'Athènes, conſiſtoient en quelques chœurs d'hommes, de femmes & d'enfans, diviſés en différentes bandes, leſquels barbouillés de lie, chantoient des vers compoſés ſur le champ & ſans art. C'étoit particulierement après les vendanges, que les gens de la campagne s'uniſſoient pour faire des ſacrifices, & marquer aux dieux leur reconnoiſſance. Pauſanias nous aſſure que l'on immoloit une chevre, comme étant ennemie de la vigne; que l'on chantoit des hymnes en l'honneur de Bacchus, & que l'on donnoit une ſimple couronne au vainqueur.

Les Romains imiterent les Grecs; ils chantoient dans leurs fêtes de vendanges, ces vers naïfs & ſans art, connus ſous le nom de vers *feſſennins*, de *Feſcennia* ville d'Etrurie. Mais l'an 390 ou 391, ſous le conſulat de C. Sulpicius Pæticus & de C. Licinius Stolon, Rome étant ravagée par la peſte, on eut recours aux dieux. Il n'y a rien que les hommes, dans le Paganiſme, n'aient jugé digne d'irriter ou d'appaiſer la divinité. On imagina de faire venir d'Etrurie des farceurs, dont les jeux furent regardés comme un moyen propre à détourner la colere des dieux. Ces joueurs, dit Tite-Live, ſans réciter aucun vers, & ſans aucune imitation faite par des diſcours, danſoient au ſon de la flûte, & faiſoient des geſtes & des mouvemens qui n'avoient rien d'indécent. La jeuneſſe romaine imita ces danſes, & y joignit quelques plaiſanteries en vers; ces vers n'avoient ni meſure, ni cadences reglées. Cependant cette nouveauté parut agréable; à force de s'y exercer, l'uſage s'en introduiſit. Ceux d'entre les eſclaves qu'on employoit à ce métier, furent appellés *hiſtrions*, parce qu'un joueur de flûte s'appelloit *hiſter*, en langue étruſque.

Dans la ſuite, à ces vers ſans meſure, on ſubſtitua les ſatyres; & ce poëme devint exact, par rapport à la meſure des vers, mais il y regnoit toujours une plaiſanterie licentieuſe. Le chant étoit accompagné de la flûte, & le chanteur joignoit à ſa voix des geſtes & des mouvemens convenables. Il n'y avoit dans ces jeux aucune idée de poëme dramatique; les Romains en ignoroient alors juſqu'au nom. Ils n'avoient encore rien emprunté des Grecs à cet égard; ils ne commencerent à les imiter que lorſqu'ils entreprirent de former un art de ce que la nature ou le haſard leur avoit préſenté. Livius Andronicus, grec de naiſſance, eſclave de Marcus Livius Salinator, & depuis affranchi par ſon maître dont il avoit élevé les enfans, porta à Rome la connoiſſance du poëme dramatique. Il oſa le premier donner des pieces dans leſquelles il introduiſit la fable, ou la compoſition des choſes qui doivent former le poëme dramatique, c'eſt-à-dire *une action*. Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, 160 ans après la mort de Sophocle & d'Euripide, & 52 ans après celle de Ménandre.

L'exemple de Livius Andronicus fit naître pluſieurs poëtes, qui s'attacherent à perfectionner ce nouveau genre. On imita les Grecs, on traduiſit leurs pieces, & l'on en fit ſur de bons modeles, & d'après les regles de l'art. Leurs *jeux ſcéniques* comprenoient la tragédie & la comédie. Ils avoient deux eſpeces de tragédies; l'une dont les mœurs, les perſonnages & les habits étoient grecs, ſe nommoit *palliata*; l'autre dont les perſonnages étoient romains, s'appelloit *prætextata*, du nom de l'habit que portoient à Rome les perſonnes de condition. *Voyez* TRAGÉDIE.

La comédie romaine ſe diviſoit en quatre eſpeces; la *togata* proprement dite, la *tabernaria*, les *attellanes* & les *mimes*. La *togata* étoit du genre ſérieux; les pieces du ſecond caractere l'étoient beaucoup moins; dans les attellanes le dialogue n'étoit point écrit;

écrit; les mimes n'étoient que des farces où les acteurs jouoient ſans chauſſure. Si la tragédie ne fit pas de grands progrès à Rome, la bonne comédie ne fut guere plus heureuſe; nous ne connoiſſons que les titres de quelques-unes de leurs pieces tragiques, qui ne ſont pas parvenues juſqu'à nous; & nous n'avons de leurs comédies que celles de Plaute & de Térence, qui furent enſuite négligées par le goût de la multitude pour les attellanes, & les farces des mimes. Enfin ce qui s'oppoſa le plus chez les Romains aux progrès du vrai genre dramatique, fut l'art des pantomimes, qui ſans rien prononcer ſe faiſoient entendre par le ſeul moyen du geſte & des mouvemens du corps. *Mém. des inſcrip. tom. XVII. in-4°.* (*D. J.*)

SCÉNITES, *arabes*, (*Géog. anc.*) *Scenitæ arabes*; peuples dont pluſieurs auteurs anciens ont fait mention, & qu'ils ont placés en divers pays. Pline met des *Scénites* arabes dans l'Arabie qui eſt au-delà de Péluſe, & qui s'étend juſqu'à l'Arabie heureuſe.

D'un autre côté Strabon, en décrivant les pays qui ſont entte la Méſopotamie & la Cæléſyrie, y place les *Scénites arabes*, ce qui ſembleroit dire que ces peuples n'étoient pas voiſins de l'Egypte. Cependant Pline lui-même, *lib. VI. ch. xxviij.* met des *Scénites arabes* dans l'Arabie heureuſe; & Ammien Marcellin, *lib. XXIII.* dit que les peuples que les anciens appellerent *Scénites arabes*, furent dans la ſuite nommés *Sarraſins*. Il eſt néanmoins certain que tous les Sarraſins n'avoient pas été originairement *Scénites arabes*; il y en avoit de nomades, & il y en avoit de *ſcénites*; quelques-uns étoient éthiopiens, & d'autres arabes.

Les *Scénites arabes* étoient dans la Méſopotamie en-deçà de l'Euphrate, & depuis la Méſopotamie juſqu'aux deſerts Palmyrènes de Syrie, on trouvoit des nomades arabes; depuis la Syrie juſqu'au golfe arabique, en tirant du côté de l'Arabie heureuſe, on trouvoit des *Scénites arabes*, & ce ſont ceux qu'on devroit appeller proprement *Sarraſins*.

Il y avoit encore des *Scénites arabes* le long de la côte, depuis le golfe Elanite juſqu'au promontoire Héroopolitique; & quelques-uns près de la ville des Héros, en tirant vers le midi. Les Troglodytes éthiopiens, quoique nomades, furent auſſi appellés *Scénites*; & enſuite *Sarraſins*.

Enfin Ptolomée marque des *Scénites* dans l'Ethiopie, près des cataractes du Nil; c'eſt ce qui a porté Ammien Marcellin à étendre les Sarraſins depuis l'Aſſyrie & la Méſopotamie, juſqu'aux cataractes du Nil; parce que la poſtérité donna le nom de *Sarraſins*, à tous les arabes *ſcénites* & nomades. (*D. J.*)

SCÉNITE, adj. (*Gramm.*) qui vit ſous des tentes; il ſe dit de quelques peuples errans.

SCENOGRAPHIE, ſ. f. *en terme de perſpective*, eſt la repréſentation d'un corps en perſpective ſur un plan; c'eſt-à-dire la repréſentation de ce corps dans toutes ſes dimenſions, tel qu'il paroît à l'œil. *Voyez* PERSPECTIVE.

Ce mot eſt formé des mots grecs, σκηνη, *ſcene*, & γραφη, *deſcription*.

Pour bien faire entendre ce que c'eſt que la *ſcenographie*, & ſa différence d'avec l'*ichnographie* & l'*orthographie*, ſuppoſons qu'on veuille repréſenter un bâtiment; l'*ichnographie* de ce bâtiment eſt le plan du bâtiment, ou ſa coupe par en-bas. *Voyez* ICHNOGRAPHIE.

L'*orthographie* eſt la repréſentation de la façade du bâtiment, ou d'une de ſes faces; *voyez* ORTHOGRAPHIE. Enfin, la *ſcenographie* eſt la repréſentation du bâtiment en ſon entier, c'eſt-à-dire de ſes faces, de ſa hauteur, & de toutes ſes dimenſions.

Pour repréſenter ſcenographiquement un corps; 1°. cherchez l'*ichnographie perſpective* ou le plan de la baſe du corps, en ſuivant la méthode qui a été donnée pour cela dans l'*article* PERSPECTIVE. 2°. Sur les différens points du plan, élevez les hauteurs correſpondantes en perſpective; vous aurez par ce moyen la *ſcenographie* complette du corps, à l'exception de l'ombre qu'il y faut ajouter. Voici la méthode pour élever les hauteurs en perſpective.

Sur un point donné, comme $C$, *Pl. perſpect. fig. 1. n°. 2.* on propoſe d'élever la hauteur perſpective, répondante à la hauteur objective $PQ$. Sur la ligne de terre, élevez une perpendiculaire $PQ$, égale à la hauteur objective donnée. Des points $P$ & $Q$, tirez à un point quelconque $T$ les lignes $PT$ & $QT$; du point donné $C$, tirez une ligne droite $CK$, parallele à la ligne de terre $DE$, & qui rencontre la ligne droite $QT$ en $K$. Du point $K$, élevez la perdiculaire $IK$ ſur la ligne $KC$. La ligne $IK$ ou ſon égale $CB$ eſt la hauteur *ſcenographique* cherchée.

L'application de cette méthode générale pour trouver la *ſcenographie* d'un corps, n'eſt pas ſi facile dans tous les cas, qu'elle n'ait beſoin d'être un peu éclaircie & applanie par quelques exemples.

Pour repréſenter ſcenographiquement un cube, vû par un de ſes angles; 1°. comme la baſe d'un cube vû par un angle, & placé ſur un plan géometral, eſt un quarré vû par un angle; tracez d'abord en perſpective un quarré vû par un angle, *voyez* PERSPECTIVE; 2°. enſuite élevez le côté $HI$ du quarré *fig. 2. n°. 2.* perpendiculairement ſur un point quelconque de la ligne de terre $DE$, & à un point quelconque comme $V$ de la ligne horiſontale $HR$, tirez les lignes droites $VI$ & $VH$; 3°. des angles $d$, $b$, & $c$, tirez $c1$, $d2$, paralleles à la ligne de terre $DE$: 4°. des points 1 & 2, élevez $L1$ & $M2$ perpendiculaires à la même ligne $DE$; 5°. puiſque $HI$ eſt la hauteur qui doit être élevée en $A$, $LI$ en $c$ & en $b$, & $M2$ en $d$; élevez au point $a$ la ligne $fa$ perpendiculaire à $aE$; en $b$ & en $c$, élevez $bg$ & $ce$ perpendiculairement à $bc1$: enfin élevez $dh$ perpendiculaire à $d2$, & faites $af=HI$, $bg=ec=L1$, & $hd=M2$; joignez enſuite les points $g$, $h$, $e$, $f$, par des lignes droites, & vous aurez la *ſcenographie* que vous cherchez.

Pour repréſenter ſcenographiquement un priſme quinquangulaire creux; 1°. puiſque la baſe d'un priſme quinquangulaire, creux, élevé ſur un plan géométral, eſt un pentagone, terminé par un bord ou limbe d'une certaine dimenſion; cherchez d'abord la repréſentation perſpective de ce pentagone ſur un plan, *voyez* PERSPECTIVE; 2°. d'un point quelconque $H$ de la ligne de terre $DE$, *fig. 3.* élevez une perpendiculaire $HI$ égale à la hauteur objective, & tirez à un point quelconque $V$ de la ligne horiſontale $HR$, les lignes $HV$ & $IV$; 3°. des différens angles $a$, $b$, $d$, $e$, $c$, de l'ichnographie perſpective, tant internes qu'externes, tirez les lignes droites $b2$, $d3$, &c. paralleles à la ligne de terre: & des points 1, 2, 3, &c. élevez perpendiculairement ſur cette même ligne les lignes $L1$, $M2$, $m2$, $N3$, $n3$; enſuite élevez toutes ces lignes aux points correſpondans de l'ichnographie, comme dans l'exemple précédent; & vous aurez la *ſcenographie* que vous cherchez.

Pour repréſenter ſcenographiquement un cylindre; 1°. comme la baſe d'un cylindre élevé ſur un plan géometral eſt un cercle; tracez d'abord le cercle en perſpective, enſuite aux points $a$, $b$, $d$, $f$, $h$, $g$, $e$, $c$, *fig. 8.* élevez les hauteurs correſpondantes comme dans les articles précédens. Joignez enfin la partie ſupérieure de ces lignes par des lignes courbes, ſemblables & égales aux parties correſpondantes de la baſe $a$, $b$, $d$, $f$, $g$, $h$, $g$, $e$, $c$, &c. & vous aurez la *ſcenographie* du cylindre. Il eſt évident qu'on doit omettre, tant dans le plan que dans l'élévation, les lignes qui ne ſont point expoſées à l'œil; cependant il faut d'abord y avoir égard, parce qu'elles ſont né-

ceſſaires pour trouver les autres lignes. par exemple, dans la *ſcenographie* d'un cube vû par un de ſes angles, les lignes *b d* & *d c* de la baſe, *fig.* 2. *n°.* 2. & la ligne *d h* de l'élévation ſont entierement cachées à l'œil, & doivent être par conſéquent omiſes dans la repréſentation ſcenographique du cube; mais comme on ne peut trouver le point *h* de la ſurface ſupérieure, ſans avoir le point *d* qui lui répond, & qu'on ne peut tirer les lignes *g h* & *h e*, ſans avoir la hauteur *d h*; il s'enſuit qu'il eſt néceſſaire de déterminer dans l'opération au moins par des lignes occultes, l'apparence du point *d* & la hauteur *d h*.

Pour repréſenter ſcenographiquement une pyramide élevée ſur la baſe; ſuppoſons, par exemple, qu'on veuille repréſenter une pyramide quadrangulaire, vûe par un de ſes angles. 1°. Puiſque la baſe d'une telle pyramide eſt un quarré vû par un angle, tracez d'abord ce quarré en perſpective; 2°. pour trouver le ſommet de la pyramide, c'eſt-à-dire la perpendiculaire qui tombe du ſommet ſur la baſe, tirez les diagonales qui ſe coupent en *e*, *fig.* 3. *n°.* 2. 3°. ſur un point quelconque *B* de la ligne de terre *D E*, élevez la hauteur *B I* de la pyramide; & après avoir tiré les lignes droites *H V* & *I V* à l'horiſontale *H R*, prolongez la diagonale *db*, juſqu'à ce qu'elle rencontre la ligne *V B* en *b*. Enfin du point *b*, tirez *b i* parallele à *B I*; cette ligne *b i* étant élevée ſur le point *e*, donnera le ſommet *K* de la pyramide; conſéquemment on aura les lignes *d k*, *k a* & *k b*.

On peut ſe ſervir de la même méthode pour trouver la *ſcenographie* d'un cône. Par cet article & par l'*article* PERSPECTIVE, on voit aſſez quelles regles on doit obſerver pour mettre en perſpective toutes ſortes de figures & de corps. La *fig.* 7. *n°.* 2. repréſente la *ſcenographie* d'un bâtiment, dans laquelle *V* eſt ſuppoſé le point de vûe. *Chambers.* (*O*)

SCENOPEGIE, ſ. f. (*Hiſt. judaïq.*) étoit chez les juifs le nom d'une fête qu'on appelloit plus communément la *fête des tabernacles* ou *des tentes*. Le peuple d'Iſraël, après qu'il eut pris poſſeſſion de la terre de Chanaan, inſtitua cette fête en mémoire de ce qu'il avoit habité ſous des tentes dans le déſert.

Ce mot eſt grec, & eſt formé des mots σκηνη, *ſcene, tabernacle, tente*, & πηγνυμι, *figo*, je fixe.

La fête des tabernacles commençoit le 15 Septembre, & duroit huit jours de ſuite. Le dernier de ces jours étoit beaucoup plus ſolemnel que les autres, tant par l'affluence extrême du peuple, que par les marques extraordinaires de joie qu'il donnoit. C'eſt de ce huitieme jour que parle S. Jérôme, quand il dit que J. C. vint à la fête des tabernacles, le dernier & le plus grand jour.

Quand l'Ecriture-ſainte, dit ſimplement la *fête*, c'eſt ordinairement de la fête des tabernacles qu'elle veut parler.

SCEPSIS, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la petite Myſie, & dans les terres, ſuivant Ptolomée, *liv. V. ch. ij.*

*Métrodore*, homme recommandable par ſon éloquence & par ſon ſavoir, étoit né dans cette ville. Strabon, *liv. XI.* Pline, *liv. II. ch. xvj. & xxxj. liv. XXXIV. ch. vj.* Athénée, *liv. XIII.* parle de lui comme d'un homme célebre. Il écrivit divers traités que le tems nous a enviés. Mithridate qui le chériſſoit l'envoya en ambaſſade vers Tigrane, avec ordre de l'engager à joindre ſes forces aux ſiennes contre le Romains. Métrodore ayant exécuté ſa commiſſion, Tigrane lui dit dans la converſation: « Mais vous, Métrodore, que me conſeillez-vous? » Seigneur, lui repliqua-t-il, comme ambaſſadeur je » vous le conſeille, mais ſi vous conſultez Métrodore, » il ne vous le conſeillera jamais ». Mithridate apprit cette particularité de Tigrane, dans les entretiens ſecrets que ces deux princes ſe firent de leurs confidences réciproques, & ſur-le-champ il ſe vengea injuſtement de Métrodore, en le faiſant mourir; c'eſt ainſi que cet homme eſtimable par ſa franchiſe, finit ſes jours ſous la 177^e. olympiade, l'an 72 de Jeſus-Chriſt.

Au reſte, pour le dire en paſſant, l'hiſtoire ancienne fait mention de dix hommes illuſtres nommés Métrodore, & qu'il ne faut pas confondre enſemble.

Le premier étoit de Chio, & maître d'Hippocrate. Il vivoit ſous la 84^e. olympiade, vers l'an 444 avant Jeſus-Chriſt. Il écrivit quelques ouvrages de médecine, & une hiſtoire du royaume de Troie, cités par Pline, Athénée, Iſaac Tzetzès, *&c.*

Le ſecond de Lampſaque, vivoit ſous la 86^e olympiade, vers l'an 536 avant Jeſus-Chriſt, & fut lié d'amitié avec le philoſophe Anaxagoras.

Le troiſieme d'Athènes, ou ſi l'on veut de Lampſac, ami particulier & diſciple d'Epicure, fleuriſſoit ſous la 126^e. olympiade, vers l'an 274 avant Jeſus-Chriſt; Diogene Laerce, Cicéron, Strabon, & Clément d'Alexandrie, en ont beaucoup parlé, mais Gaſſendi a publié ſa vie.

Le quatrieme, né à Stratonice, eſt le ſeul qui quitta la ſecte d'Epicure pour s'attacher à Carnéade, académicien. Il fleuriſſoit ſous la 161^e. olympiade, vers l'an 136 avant Jeſus-Chriſt.

Le cinquieme eſt le nôtre, né à *Scepſis*.

Le ſixieme eſt ce Métrodore, qui excelloit tout enſemble dans la philoſophie & dans la peinture, & que les Athéniens envoyerent à Paul Emile, qui fut enchanté de ce choix; il le nomma pour précepteur de ſes enfans.

Le ſeptieme eſt un mathématicien dont parle Pline.

Le huitieme, grammairien, dont fait mention Agathias, *liv. V. hiſt.*

Le neuvieme de ce nom avoit fait un cycle pour la célébration de la fête de Pâques. *Voyez* M. Dupin.

Le dixieme, architecte ſous l'empire de Conſtantin, vers l'an 327 de Jeſus-Chriſt, étoit natif de Perſe, & fit dans les Indes pluſieurs édifices qui l'illuſtrerent. (*D. J.*)

SCEPTICISME, ſ. m. & SCEPTIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. de la Philoſophie.*) *Sceptici*, ſecte d'anciens philoſophes, qui avoient Pyrrhon pour chef, & dont le principal dogme conſiſtoit à ſoutenir que tout étoit incertain & incompréhenſible; que les contraires étoient également vrais; que l'eſprit ne devoit jamais donner ſon conſentement à rien, mais qu'il devoit reſter dans une indifférence entiere ſur toute choſe. *Voyez* PYRRHONIENS.

Le mot *ſceptique*, qui eſt grec dans ſon origine, ſignifie proprement *contemplatif*, c'eſt-à-dire un homme qui balance les raiſons de part & d'autre, ſans décider pour aucun côté; c'eſt un mot formé du verbe σκεπτομαι, *je conſidere, j'examine, je délibere.*

Diogene Laërce remarque, que les ſectateurs de Pyrrhon avoient différens noms: on les appelloit *Pyrrhoniens*, du nom de leur chef; on les appelloit auſſi *Aporetici*, gens qui doutent, parce que leur maxime principale conſiſtoit à douter de tout; enfin on les nommoit *Zetétiques*, gens qui cherchent, parce qu'ils n'alloient jamais au-delà de la recherche de la vérité.

Les *Sceptiques* ne retenoient leur doute que dans la ſpéculation. Pour ce qui concerne les actions civiles & les choſes de pratique, ils convenoient qu'il falloit ſuivre la nature pour guide, ſe conformer à ſes impreſſions, & ſe plier aux lois établies dans chaque nation. C'étoit un principe conſtant chez eux, que toutes choſes étoient également vraiſſemblables, & qu'il n'y avoit aucune raiſon qui ne pût être combattue par une raiſon contraire auſſi forte. La fin qu'ils ſe propoſoient, étoit l'ataraxie, ou l'exemption de trouble à l'égard des opinions, & la métrio-

patie ou la modération des paſſions & des douleurs. Ils prétendoient qu'en ne déterminant rien ſur la nature des biens & des maux, on ne pourſuit rien avec trop de vivacité, & que par-là on arrive à une tranquillité parfaite, telle que peut la procurer l'eſprit philoſophique : au-lieu que ceux qui établiſſent qu'il y a de vrais biens & de vrais maux, ſe tourmentent pour obtenir ce qu'ils regardent comme un vrai bien. Il arrive de-là qu'ils ſont déchirés par mille ſecrettes inquiétudes, ſoit que n'agiſſant plus conformément à la raiſon, ils s'élevent ſans meſure, ſoit qu'ils ſoient emportés loin de leur devoir par la fougue de leurs paſſions, ſoit enfin que craignant toujours quelque changement, ils ſe conſument en efforts inutiles pour retenir des biens qui leur échappent. Ils ne s'imaginoient pourtant pas, comme les Stoïciens, être exempts de toutes les incommodités qui viennent du choc & de l'action des objets extérieurs ; mais ils prétendoient qu'à la faveur de leur doute ſur ce qui eſt bien ou mal, ils ſouffroient beaucoup moins que le reſte des hommes, qui ſont doublement tourmentés, & par les maux qu'ils ſouffrent, & par la perſuaſion où ils ſont que ce ſont de vrais maux.

C'eſt une ancienne queſtion, comme nous l'apprenons d'Aulugelle, & fort débattue par pluſieurs auteurs grecs, ſavoir en quoi different les *Sceptiques* & les académiciens de la nouvelle académie. Plutarque avoit fait un livre ſur cette matiere ; mais puiſque le tems nous a privé de ces ſecours de l'antiquité, ſuivons Sextus Empiricus, qui a rapporté ſi exactement tous les points en quoi conſiſte cette différence, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Il met le premier point de différence, qui ſe trouve entre la nouvelle académie & la doctrine *ſceptique*, en ce que l'une & l'autre diſant que l'entendement humain ne peut rien comprendre, les académiciens le diſent affirmativement, & les *Sceptiques* le diſent en doutant.

Le ſecond point de différence propoſé par Sextus, conſiſte en ce que les uns & les autres étant conduits par une apparence de bonté, dont l'idée leur eſt imprimée dans l'eſprit, les academiciens la ſuivent, & les *Sceptiques* s'y laiſſent conduire ; & en ce que les académiciens appellent cela opinion ou perſuaſion, & non les *Sceptiques* : bien que ni les uns ni les autres n'affirment que la choſe d'où part cette image ou apparence de bonté ſoit bonne, mais les uns & les autres avouent que la choſe qu'ils ont choiſie leur ſemble bonne, & qu'ils ont cette idée imprimée dans l'eſprit, à laquelle ils ſe laiſſent conduire.

Le troiſieme point de difference revient au même. Les académiciens ſoutiennent que quelques-unes de leurs idées ſont vraiſſemblables, les autres non ; & qu'entre celles qui ſont vraiſſemblables il y a du plus & du moins. Les *Sceptiques* prétendent qu'elles ſont égales, par rapport à la créance que nous leur donnons ; mais Sextus qui propoſe cette différence, fournit lui-même le moyen de la lever, car il dit que les *Sceptiques* veulent que la foi des idées ſoit égale par rapport à la raiſon, c'eſt-à-dire autant qu'elle ſe rapporte à la connoiſſance de la vérité & à l'acquiſition de la ſcience par la raiſon, car l'idée la plus claire n'a pas plus de pouvoir pour me faire connoitre la vérité : mais en ce qui regarde l'uſage de la vie, ils veulent que l'on préfere cette idée claire à celle qui eſt obſcure.

La quatrieme différence conſiſte moins dans la choſe que dans la maniere de s'exprimer ; car les uns & les autres avouent qu'ils ſont attirés par quelques objets ; mais les académiciens diſent que cette attraction ſe fait en eux avec une véhémente propenſion, ce que les *Sceptiques* ne diſent pas, comme ſi les uns étoient portés vers les choſes vraiſſemblables & que les autres s'y laiſſaſſent ſeulement conduire, quoique ni les uns ni les autres n'y donnent pas leur conſentement.

Sextus Empiricus met encore entre eux une autre différence, ſur les choſes qui concernent la fin, diſant que les académiciens ſuivent la probabilité dans l'uſage de la vie, & que les *Sceptiques* obéiſſent aux lois, à la coutume, & aux affections naturelles. En cela comme en pluſieurs choſes, leur langage eſt différent, quoique leurs ſentimens ſoient pareils. Quand l'académicien obéit aux lois, il dit qu'il le fait parce qu'il a opinion que cela eſt bon à faire, & que cela eſt probable ; & quand le *ſceptique* fait la même choſe, il ne ſe ſert point de ces termes d'*opinion* & de *probabilité*, qui lui paroiſſent trop déciſifs.

Ces différences qui ſont légeres & imperceptibles, ont été cauſe qu'on les a tous confondus ſous le nom de *Sceptiques*. Si les philoſophes qui ont embraſſé cette ſecte, ont mieux aimé être appellés académiciens que pyrrhoniens, deux raiſons aſſez vraiſſemblables y ont contribué ; l'une eſt que fort peu de philoſophes illuſtres ſont ſortis de l'école de Pyrrhon, au-lieu que l'académie a donné beaucoup d'excellens hommes, auxquels il eſt glorieux de ſe voir aſſocié ; l'autre eſt qu'on a ridiculiſé Pyrrhon & les Pyrrhoniens, comme s'ils avoient réduit la vie des hommes à une entiere inaction, & que ceux qui ſe diront pyrrhoniens tomberont néceſſairement dans le même ridicule.

SCEPTRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure ; c'étoit une des ſept villes dont Cyrus fit préſent à ſon favori Pytharcus, au rapport d'Athénée. (*D. J.*)

SCEPTRE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. anc. & mod.*) dans l'origine, le *ſceptre* n'étoit qu'une canne ou bâton que les rois & les généraux portoient à la main pour s'appuyer ; & c'eſt ce qu'on appelle en terme de médaille *haſta pura*, une pique ou hallebarde ſans fer qu'on voit à la main des divinités ou des rois : c'eſt le ſentiment de Nicod, qui paroît d'autant plus fondé que Juſtin raconte que le *ſceptre* des premiers rois étoit une lance. Cet hiſtorien ajoute que dans l'antiquité la plus reculée les hommes adoroient la haſte ou le *ſceptre* comme des dieux immortels, & que de ſon tems encore on mettoit par cette raiſon un *ſceptre* à la main des dieux. Celui de Neptune étoit ſon trident.

Dans la ſuite, le *ſceptre* devint un ornement royal, & la marque du ſouverain pouvoir. Dans Homere, les princes grecs ligués contre Troye, portent des *ſceptres* d'or. Celui d'Agamemnon, dit-il, ouvrage incomparable de Vulcain qui l'avoit donné au fils de Saturne, paſſa de Jupiter à Mercure, puis à Pélops, à Atrée, à Thyeſte & à Agamemnon : on le conſervoit encore du tems de ce poëte, on l'adoroit même, & on lui faiſoit tous les jours des ſacrifices à Chéronée, où l'on n'en montroit pourtant que le bois, les Phocéens ayant enlevé les lames d'or qui le couvroient.

Le *ſceptre* des rois fut donc revêtu d'ornemens de cuivre, d'ivoire, d'argent ou d'or, & de figures ſymboliques. Tarquin l'ancien le porta le premier à Rome, & les conſuls le porterent auſſi ſous le nom de *ſcipio*, bâton de commandement. Les empereurs l'ont conſervé juſques dans les derniers tems, & les rois le portent dans les grandes cérémonies. Il eſt ſurmonté ou diſtingué par quelque pieces de leur blaſon. Ainſi celui du roi de France eſt ſurmonté d'une fleur de lys double, celui de l'empereur d'un aigle à deux têtes, celui du grand-ſeigneur d'un croiſſant, *&c.* Phocas eſt le premier qui ait fait ajouter une croix à ſon *ſceptre* : ſes ſucceſſeurs quitterent même le *ſceptre* pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs. M. le Gendre dit, le *ſceptre* de nos rois de la premiere race étoit un bâton d'or recourbé par le bout en for-

me de croſſe, & auſſi haut que le prince qui le portoit.

SCEPTRE, (*Critique ſacrée.*) mot grec qui veut dire *appui*, parce que le *ſceptre* qui a été la marque de la dignité royale, étoit un bâton ſur lequel on pouvoit s'appuyer. Il ſignifie donc le *bâton* que les rois portoient dans leur main droite comme un ſigne de leur puiſſance, *Exod. viij. 4.* Quand quelqu'un entroit dans le cabinet du palais du roi de Perſe ſans y être appellé, il étoit digne de mort, ſi le roi n'avoit la bonté de lui tendre ſon *ſceptre* d'or; & c'eſt ce que fit Artaxerxès, que l'Ecriture nomme *Aſſuérus*, à l'égard d'Eſther. Ce mot *ſceptre* au figuré déſigne la *domination*, la *ſouveraineté*. Il ſe prend auſſi pour *famille, race, tribu;* emmenez avec vous la *famille* de votre pere, *ſceptrum patris tui ſume tecum.* Nomb. *xviij.* 2. (*D. J.*)

SCEPTRE, (*Art numiſmatique.*) il faut dire un mot de cet ornement qu'on trouve ſur les buſtes dans les médailles antiques des rois.

Le *ſceptre* qu'ils tiennent à la main lorſqu'ils ſont en habit conſulaire, & c'eſt ainſi que ſont preſque toujours les empereurs de Conſtantinople, eſt ſurmonté d'un globe chargé d'un aigle, pour faire connoître par ces marques de la ſouveraine puiſſance que le prince gouverne par lui-même. Dès le tems d'Auguſte, l'on voit ſur les médailles le *ſceptre* conſulaire dont nous parlons.

Phocas eſt le premier qui a fait ajouter une croix à ſon *ſceptre;* ſes ſucceſſeurs quitterent même le *ſceptre*, pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs.

Lorſqu'ils ſont repréſentés en armes, outre le caſque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou ſur l'épaule.

Quand ils ſont en robe dans le bas Empire, le *ſceptre* eſt une férule, nommée ῥαβδος, qui conſiſte en une tige aſſez longue, dont le haut eſt carré & plat. L'uſage en eſt fort ancien parmi les Grecs, qui appelloient leurs princes *narticophores*, porte-férules. *Voyez* Ducange, *diſſert. de infer. ævi numiſm.* n°. 11.

On a trouvé une grande diverſité de *ſceptres* ſur les anciens monumens, comme il paroît par Montfaucon, *tome I. Pl. XXI. & XXVIII.* Maffei, *Racc. di ſtatue, Pl. XXVII. Admir. rom. antiq. tab. 28.* & les *Planches* d'Herculanum. (*D. J.*)

SCÉPUS, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, ſur les frontieres de la Pologne, qui la borne au nord. Il eſt coupé par diverſes rivieres, & n'a point de villes. (*D. J.*)

SCEVOPHILACTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) nom de dignité dans l'égliſe greque, dont fait mention Théodore le lecteur. Le *ſcevophilacte* étoit comme le tréſorier de l'égliſe ou le gardien des vaſes ſacrés, ainſi que le porte ce nom formé du grec σκευος, *vaſe*, & φυλαξ, *gardien.*

Cet office étoit chez les Grecs ce qu'eſt dans l'égliſe latine celui des ſacriſtains. Mais cette dignité étoit fort conſidérable, car on voit pluſieurs *ſcevophilactes* tirés de la ſacriſtie pour être élevés ſur le ſiege patriarchal de Conſtantinople. Thomaſſin, *diſcipline de l'Egliſe, part. II. l. I. c. xlviij. & part. III. l. I. c. lij.*

Le *ſcevophilacte* eſt auſſi quelquefois appellé par les anciens *cimélarque*, c'eſt-à-dire *garde du tréſor*, parce que ce tréſor ſervoit ſouvent d'archives à l'Egliſe, & qu'on y renfermoit les titres, chartes & autres papiers concernant ſes biens, revenus, *&c.* Suicer obſerve, d'apres Photius, que le *ſcevophilacte* étoit ſouvent le même officier que les Grecs nommoient *chartophylax. Voyez* CHARTOPHYLAX. Mais les Grecs modernes ont ſéparé ces deux dignités, & le chartophylax, qui eſt comme le grand-vicaire du patriarche ou comme ſon official, eſt un perſonnage tout autrement diſtingué par ſes fonctions & par ſes droits, que le *ſcevophilacte* qui n'eſt plus, à proprement parler, qu'un ſacriſtain. Bingham, *orig. eccléſ. t. II. l. III. c. xiij. §. 3.*

SCHABAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) huitieme mois des Arabes hagareniens & des Turcs; il répond à notre mois d'Avril.

SCHABATH, (*Cal. ſyr.*) nom d'un mois du calendrier des Syro-Macédoniens, qui correſpond à notre mois de Février. Fabricius l'appelle *Aſchabath*, en ajoutant l'article *al*, & c'eſt, dit-il, un mois des Syriens qui avoient pris les mois grecs des Macédoniens. (*D. J.*)

SCHABIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique au pays des negres, mais bien avant dans les terres & au-delà du fleuve Niger. (*D. J.*)

SCHACH *ou* SCHAH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en langue perſane ſignifie *roi* ou *ſeigneur*. Ainſi dans l'hiſtoire *ſchah abbas*, & non pas comme l'ont écrit un grand nombre d'auteurs *cha abbas*, & *ſchah huſſein* ſignifient le *roi abbas*, le *roi huſſein*. Thamas Koulikan, après s'être emparé du trône de Perſe, avoit pris le titre de *ſchah nadir*. *Padiſchah* dans la même langue, auſſi-bien qu'en turc, ſignifie auſſi *empereur* ou *roi*. On croit que le titre de *ſchach* ou *ſchah* eſt une corruption du nom de *ſchich*, qui veut dire *prophete.*

SCHADA SCHIVAOUN, ſ. m. (*Idolât. indienne.*) nom que les Indiens donnent à des génies qu'ils croient chargés de régir le monde. Ils donnent à ces génies des femmes, mais ces femmes ne ſont que des attributs perſonnifiés. La femme de *Schada-Schivaoun* ſe nomme *Houmani:* c'eſt elle qui gouverne le ciel & la région des aſtres. (*D. J.*)

SCHADUKIAM, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire le *plaiſir* & le *deſir*. Ce mot perſien eſt le nom d'une province fabuleuſe du pays de Ginniſtan, que les romans orientaux diſent être peuplé de dives & de péris: ces mêmes romans ont donné à ce royaume des fées, une capitale imaginaire, qu'ils appellent *Ghevher-Abad*, mot perſien, qui ſignifie la *ville des joyaux.* (*D. J.*)

SCHAFF, ſ. m. (*Commerce.*) c'eſt le nom d'une meſure dont on ſe ſert en Suabe pour meſurer les grains; on l'appelle plus communément *ſchæffel* ou *ſcheffel;* c'eſt un boiſſeau.

SCHAFFHOUSE *ou* SCHAFFOUSE, (*Géog. mod.*) capitale du même nom, au bord ſeptentrional du Rhin qu'on y paſſoit ſur un pont de pierre, qui a été ruiné par une inondation arrivée le 4 Mai 1754. Cette ville eſt à 10 lieues au nord de Zurich, & à 15 au levant de Bâle. Elle eſt grande, bien bâtie, fermée de murailles de toutes parts, avec une eſpece de fortereſſe à l'antique; ſes rues ſont larges, & fort propres. Il y a à *Schaffhouſe* deux beaux temples, un hôtel-de-ville, un arſenal, une académie théologique, & deux bibliotheques publiques. *Long. 26. 15. latit. 47. 46.*

Cette ville, comme tant d'autres, doit ſon origine à un monaſtere qui y fut fondé l'an 1060. Dans ce ſiecle-là elle s'appelloit *Schiffhauſen*, c'eſt-à-dire *Maiſon des bateaux*, & dans des actes latins *Navium domus:* ce n'étoit cependant qu'un village où l'on déchargeoit les bateaux qui deſcendoient le Rhin, à cauſe de la cataracte que ce fleuve fait à Lauffen. Burckhard ayant donné ce village à un couvent de moines, qu'il y établit pour vivre ſaintement; ce lieu fut appellé *Schaffhauſen*, c'eſt-à-dire *Maiſon de brebis*; & c'eſt pourquoi la ville de *Schaffhouſe* porte un bélier pour piece honorable dans ſes armes.

Le village devint bientôt un bourg, enſuite ville, & ville impériale. Après les guerres de Bourgogne, elle s'allia avec les cantons de la Suiſſe pour 25 ans; & en 1501, elle fut reçue au corps helvétique pour un douzieme canton. Enfin ſes habitans ayant embraſſé la doctrine de Zuingle, d'Œcolampade, & de

leurs diſciples, la religion romaine fut abolie dans toute la ville en 1529, & elle ſe joignit étroitement d'intérêt, comme de créance, avec Bâle, Zurich & Berne.

Son gouvernement civil eſt tel que celui de Zurich. La ville eſt partagée en douze tribus, qu'on appelle *zunfften*, une de nobles & onze de bourgeois. On prend ſept perſonnes de chacune de ces tribus, pour compoſer le conſeil ſouverain de la république, ce qui, avec les deux chefs qu'on appelle *bourguemeſtres*, fait un corps de quatre-vingt-ſix conſeillers. De ce grand conſeil, on en tire un petit de deux perſonnes de chaque tribu, avec les deux chefs, c'eſt-à-dire de vingt-ſix conſeillers, qui examinent les affaires les moins importantes, & décident les différends des particuliers. Il y a auſſi quelques autres chambres pour l'adminiſtration de la juſtice & de la police.

Quand on veut faire quelque élection pour le grand ou le petit conſeil, les bourgeois de la tribu où il y a une place vacante, s'aſſemblent dans la maiſon publique qui eſt affectée à leur tribu, & là ils donnent leur ſuffrage à voix baſſe en nommant à l'oreille d'un ſecrétaire celui qu'ils éliſent. Pour ce qui eſt du conſiſtoire qui regle l'adminiſtration de la diſcipline eccléſiaſtique, il y a ceci de particulier, qu'aucun miniſtre n'y aſſiſte, comme à Zurich & à Berne; mais on choiſit, pour le remplir, les plus ſavans du conſeil, auxquels on donne pour adjoint quelque docteur en droit. (*D. J.*)

SCHAFFHOUSE, *le canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suiſſe, au-delà du Rhin, ſur les frontieres de l'Allemagne, & le douzieme en nombre entre les cantons. Il n'eſt pas grand, mais important au repos de la Suiſſe, à laquelle il ſert comme de boulevard contre l'Allemagne. Il eſt borné au nord & à l'occident par la Suabe, à l'orient par le canton Zurich, & au midi en partie par ce même canton, & en partie par le Thourgaw, dont il eſt ſéparé par le Rhin. C'eſt un bon pays, qui produit du blé, des fruits, du vin, & qui abonde en pâturages. Il eſt diviſé en pluſieurs petits bailliages, où le Rhin fait fleurir le commerce. *Schaffhouſe* eſt la capitale de ce canton. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

SCHAGEN *ou* SCAGEN, (*Géog. mod.*) gros & ancien bourg des Pays-Bas, dans la Hollande, au bord de la mer, à 3 lieues d'Alcmar, & à autant de Médomblick. Il donne ſon nom à une des plus anciennes familles d'entre les nobles de la Hollande. D'ailleurs il a de grands privileges, & ſon terrein eſt extrêmement cher à cauſe de ſa bonté. *Long.* 22. 13. *latit.* 52. 23. (*D. J.*)

SCHAGIAR, (*Géog. mod.*) province de l'Iémen ou Arabie-heureuſe. Elle s'étend ſur les bords de la mer, entre les villes d'Aden & d'Oman. On y recueille de l'encens & de l'aloës, mais inférieur à l'aloës de l'île de Socotorah, & que les droguiſtes nomment par corruption *aloës ſuccotrin.* (*D. J.*)

SCHAGRI-COTTAM, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de cornouillier qui croît dans le Malabar. La décoction de ſon fruit eſt employée en gargariſme pour reſſerrer la luette. (*D. J.*)

SCHAH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot ſignifie *roi* en arabe & en perſan. Les rois de Perſe prennent toujours ce titre qui eſt au-deſſus de celui de *kan*, en effet *kan* ne ſignifie qu'un *prince* ou un *gouverneur* de province, comme un *pacha* chez les Turcs. Le ſultan des Turcs prend le nom de *padiſchah*, qui ſignifie *empereur*: le roi de France eſt le ſeul prince chrétien à qui ils accordent ce titre. Le grand-ſeigneur s'appelle auſſi *ſchahi alem penah*, empereur, refuge de l'univers. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottomane.*

SCHAIDWYN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, aux confins de la haute Stirie & de l'Autriche. Cette place que quelques-uns appellent *Clauſtra Auſtriæ*, eſt forte par ſa ſituation, car elle eſt entre des rochers & environnée de montagnes, avec un petit ruiſſeau, qui, deſcendant de ces montagnes, ſe rend dans la ville par-deſſous la muraille. (*D. J.*)

SCHALAVONIE *ou* SCLAVONIE, (*Géog. mod.*) en latin *Sclavonia*, contrée du royaume de Pruſſe, au cercle de Samland. Elle eſt bornée au nord & à l'orient par la Samogitie, au midi par la Nadravie, & au couchant par le Curith-Haff. Le Niémen arroſe cette province qui eſt fort dépeuplée. Memmel & Raugnitz en ſont les principaux lieux. (*D. J.*)

SCHALECHMARCH, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tyberis*, riviere d'Aſie, dans l'Anatolie & la Caramanie. Elle coule à Adena, & ſe rend dans le golphe de Sourie, à l'orient de l'embouchure du Malmiſtra.

SCALG, (*Géog. mod.*) ville forte du Turqueſtan, à quatre paraſanges de Tharas. Ses habitans ſont muſulmans. *Long.* ſelon le Canaoun d'Albirouni, 89. 55. *latit.* ſeptentrionale, 43. 20. (*D. J.*)

SCHAMANS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans de Sibérie donnent à des impoſteurs, qui chez eux font les fonctions de prêtres, de jongleurs, de ſorciers & de médecins. Ces *ſchamans* prétendent avoir du crédit ſur le diable, qu'ils conſultent pour ſavoir l'avenir, pour la guériſon des maladies, & pour faire des tours qui paroiſſent ſurnaturels à un peuple ignorant & ſuperſtitieux: ils ſe ſervent pour cela de tambours qu'ils frappent avec force, en danſant & tournant avec une rapidité ſurprenante; lorſqu'ils ſe ſont aliénés à force de contorſions & de fatigue, ils prétendent que le diable ſe manifeſte à eux quand il eſt de bonne humeur. Quelquefois la cérémonie finit par feindre de ſe percer d'un coup de couteau, ce qui redouble l'étonnement & le reſpect des ſpectateurs imbécilles. Ces contorſions ſont ordinairement précédées du ſacrifice d'un chien ou d'un cheval, que l'on mange en buvant force eau-de-vie, & la comédie finit par donner de l'argent au *ſchaman*, qui ne ſe piquent pas plus de déſintéreſſement que les autres impoſteurs de la même eſpece.

SCHAMCAZAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, bâtie près de Tauris par Cazan-Kan, empereur des Mogols, qui y fit élever une ſuperbe moſquée, dans laquelle il fut enterré l'an 730 de l'hégyre. (*D. J.*)

SCHAMS, (*Géog. mod.*) en latin *Sexamium*, bourg des Griſons, dans la haute-Ligue. Il donne ſon nom à la vallée, & à la communauté de *Schams*, qui eſt au-deſſus de Thuſis, aux deux côtés du Rhein. On trouve dans cette vallée de bonnes mines d'antimoine, & pluſieurs villages. (*D. J.*)

SCHAN, ſ. m. (*Comm.*) que les Chinois appellent *cati*, eſt un poids dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. Le cati chinois vaut deux *ſchans* ſiamois, enſorte que celui de la Chine vaut ſeize taels, & celui de Siam ſeulement huit. Quelques-uns mettent le cati chinois à vingt taels, & le ſiamois à la moitié.

Le tael peſe quatre baats ou citals, chacun d'environ demi once, le baat quatre ſelings ou mayons, le mayon deux fouangs, le fouang quatre payes, la paye deux clams, la ſompaye un demi-fouang. Le clam peſe 12 grains de ris, ainſi le tical ou baat peſe 768 de ces grains.

Il faut remarquer que la plûpart de ces poids paſſent auſſi pour monnoies ou de compte, ou réelles, l'argent y étant une marchandiſe, & ſe vendant au poids. *Voyez* CATI, TAEL, TICAL, *&c. Diction. de Com. & de Trév.*

SCHANFICK, (*Géog. mod.*) nom d'une vallée & communauté de Griſons, dans la Ligue des dix juriſdictions, où elle a le rang de ſeptieme & derniere grande communauté. La vallée eſt arroſée par le Pleſſur, qui ſe jette dans le Rhein, au-deſſous du Coire.

SCAPHÉ, (*Aſtronom.*) un des premiers inſtrumens dont les anciens ſe ſoient ſervis pour les obſervations ſolaires. C'étoit proprement un petit gnomon, dont le ſommet atteignoit au centre d'un ſegment ſphérique. Un arc de cercle paſſant par le pié du ſtile étoit diviſé en parties, & l'on avoit tout-d'un-coup l'angle que formoit le rayon ſolaire avec la verticale; du reſte il étoit ſujet aux mêmes inconvéniens, & il exigeoit les mêmes corrections: il étoit enfin moins propre que le gnomon à des obſervations délicates, parce qu'il étoit plus difficile de s'en procurer un d'une hauteur conſidérable. Cela n'empêcha cependant pas Eratoſtene de s'en ſervir pour meſurer la grandeur de la terre, & l'inclinaiſon de l'écliptique à l'équateur; c'eſt pourquoi ces obſervations ſont légitimement ſuſpectes, & l'on ne ſauroit regarder leurs réſultats que comme des approximations encore aſſez éloignées de la vérité. Montucla, *hiſt. des Mathématiques, tom. I.* (*D. J.*)

SCHARAFI, ſ. m. (*Monnoie d'Egypte.*) monnoie d'or d'Egypte. Ce fut Melek Aſchraf qui fit battre le premier cette monnoie, & qui lui donna ſon nom. Elle vaut un ſultamin, qui eſt du poids de notre écu d'or.

Les Perſans appellent *ſcherefi* ou *ſcharafi*, une monnoie d'or qui vaut huit larins, & chaque larin vaut deux réaux d'Eſpagne, de ſorte que le *ſcherefi* des Perſes vaut deux pieces de huit réaux. Nos voyageurs appellent ordinairement cette monnoie des *ſéraphins d'or.* (*D. J.*)

SCHARMAH, (*Géog. mod.*) ville de l'Iémen ou Arabie heureuſe, ſituée ſur les bords de la mer d'Oman, & dans le quartier de Hadharmouth. (*D. J.*)

SCHAROKHIAH, (*Géog. mod.*) ville bâtie par Tamerlan, ſur les bords du fleuve Sihon ou Jaſcartes, du côté des peuples Al-Geta, qui ſont les Getes & les Kathaïens qui habitent au-delà du mont Imaüs. Cette ville a un port pour le commerce, & un grand pont ſur le Sihon. *Long.* ſelon Ulug-Beg, *100. 35. latit. ſeptentr. 55.* (*D. J.*)

SCHARTZFELD, GROTTE DE, (*Hiſt. nat.*) grotte fameuſe ſituée dans le Hartz, dans le duché de Brunſwick Lunebourg; elle eſt remplie d'un grand nombre de ſtalactites, comme toutes les cavernes: on y rencontre auſſi des dents, des vertebres & des oſſemens des animaux.

SCHASCH, (*Géog. mod.*) ville conſidérable d'Aſie, dans la Tranſoxane, ou ſelon Albergendi, dans le Turqueſtan, ſur la riviere de *Schach*, à cinq journées de Turganah. Elle a pluſieurs bourgs dans ſa dépendance, entr'autres Schauket. *Long.* ſuivant les géographes perſans, *89. 10. latit.* ſeptentrionale *42. 30.* (*D. J.*)

SCHAT-ZADELER-AGASI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Turquie c'eſt l'eunuque noir à qui les enfans du grand-ſeigneur ſont donnés en garde. *Schat* ſignifie *maître* ou *gardien.* Ricaut, *de l'empire ottoman.*

SCHAUKET, (*Géog. mod.*) ville de la Tranſoxane, dépendante de Schaſch, mais qui a produit pluſieurs ſavans. Elle eſt ſituée dans le cinquieme climat, ſelon la géographie d'Albufeda & de d'Albergendi, à *90. 30.* de *longit.* & à *43.* de *latit.* ſeptentrionale. (*D. J.*)

SCHAUMBOURG, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, dans la Heſſe, entre le duché de Brunſwick, la principauté de Minden, & le comté de Lingow. Le comté de *Schaumbourg* renferme quatre bailliages, dont trois appartiennent au landgrave de Heſſe-Caſſel, & le quatrieme eſt poſſédé par le comte de Lippe. (*D. J.*)

SCHEAT DU PÉGASE, (*Aſtronomie.*) nom d'une étoile de la ſeconde grandeur, qui eſt la jointure de la jambe avec l'épaule gauche du Pégaſe. M. Harris lui donne pour l'année 1710, *25d. 22'. 15". 347d. 27'. 9".* d'aſcenſion droite, *26d. 23'. 32".* de déclinaiſon au nord. (*D. J.*)

SCHEBAB, (*Géog. mod.*) montagne fertile de l'Iémen, au pié de laquelle eſt une ville de même nom. On trouve dans cette montagne des mines d'agathes & d'onyces. Le géographe perſien place la ville & la montagne *Schebab*, entre l'équateur & le premier climat, ſelon la façon de parler des Orientaux.

SCHEBAT *ou* SHEBAT, ſ. m. (*Calend. des Hébr.*) onxieme mois de l'année des Hébreux, qui répond à notre mois de Janvier. (*D. J.*)

*SCHEDIA*, ſ. f. (*Littérat. grecque.*) σχεδία; barque faite à la hâte avec pluſieurs pieces liées enſemble; les Romains l'appelloient *cymba ſutilis.* Théocrite nomme *ſchedia* la barque dans laquelle Caron paſſoit les morts.

Ἐς εὐρεῖαν σχεδίαν ϛυγνῆ Αχέροντος.
*In latam ſchediam horrendi Acherontis.*

(*D. J.*)

SCHÉEN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Scheena*, petit ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. On a trouvé dans ſon territoire des mines de cuivre, de fer & d'argent, ſous le regne de Chriſtian IV. (*D. J.*)

SCHÉHER, ſ. m. (*calendrier des Arabes.*) *ſchéher*, chez les Arabes veut dire un mois ou lune; *ſchéher alſahr* ſignifie le *mois* ou *la lune de la patience*; c'eſt ainſi que les Muſulmans appellent le *mois* ou *la lune de ramadhan*, pendant laquelle ils obſervent un jeûne ſolemnel. (*D. J.*)

SCHEHERESTAN, (*Géog. mod.*) ou *Séheheriſtan*; le mot turc & perſien *ſcheher* ou *ſcheheriſtan*, ſignifie en général *une ville*; cependant *ſcheheriſtan* eſt le nom particulier de trois villes de Perſe. La premiere appartient à la province de Fars, qui eſt la Perſe proprement dite; la ſeconde, peu éloignée d'Iſpahan, eſt de l'Irak-Agémi; le troiſieme eſt dans le Khoraſſan, entre la ville de Niſchabour & celle de Khouarenn. (*D. J.*)

SCHEHER-HORMOUZ, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans la province de Khouziſtan, qui eſt la Suziane des anciens. Elle a tiré ſon nom de *Hormouz*, fils de Sapor, troiſieme roi de Perſe de la dynaſtie des Saſſanides, qui en eſt le fondateur. *Long.* ſuivant les tables arabiques, *85. 45. latitude* ſeptentrionale, *31.* (*D. J.*)

SCHEIK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Turcs donnent à leurs prélats dans la religion mahométane. Les *ſcheiks* ſe diſtinguent des autres muſulmans par un turban verd. Le mufti eſt qualifié de *ſcheik-uliſmani*, ce qui ſignifie *prélat des élus.* Il y a des *ſcheiks* à qui on donne le titre de *ſcherif*, c'eſt-à-dire de *ſaint*; ce titre ſe donne ſur-tout aux prélats des jamis ou grandes moſquées.

Les *ſcheiks* ſont très-reſpectés du ſultan-même; ils prétendent être les ſucceſſeurs légitimes de Mahomet. Les Turcs en reconnoiſſent ſept races. Le chef réſide à la Mecque; ſa dignité eſt héréditaire; cependant il doit être confirmé par le ſultan. Quand le *ſcheik* de la Mecque lui écrit, il lui donne le nom de *vekilimuz*, c'eſt-à-dire *vicaire du prophete*, & le ſien dans l'empire du monde. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane.*

SCHEIK-HALESMAN, ſ. m. (*terme de relation.*) c'eſt-à-dire *le chef de la loi*; c'eſt le titre qu'on donne au grand iman ou mufti, qui eſt le pontife de la loi & de la religion muſulmane. Toutes les métropoles avoient autrefois des imans qui portoient ce titre; mais on ne l'accorde aujourd'hui qu'à celui de Conſtantinople. (*D. J.*)

SCHEIKISTUM, ſ. m. (*terme de relation.*) doyen du clergé mahométan en Perſe. Le *ſcheikiſtum* eſt celui que l'on conſulte pour l'explication de l'alcoran.

SCHEKINA, ſ. m. (*Critiq. ſacrée.*) mot hébreu qui veut dire la préſence divine qui ſe manifeſtoit ſur le propitiatoire. *Voyez* PROPITIATOIRE. (*D. J.*)

SCHELDAL, ſ. m. (*Monnoie danoiſe.*) c'eſt une monnoie d'argent qui ſe fabrique & qui a cours en Danemark, & dans quelques lieux d'Allemagne. (*D. J.*)

SCHÉLESTAT, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Seleſtat*, *Neſtat* & *Schleſtat*, mais je ſuis l'ortographe la plus commune, en remarquant qu'on écrivoit autrefois *Soladiſtat*, comme on le voit par les anciennes annales de Charlemagne. Ville de France dans la haute Alſace, ſur l'Iſs, à 4 milles de Briſac, & à 3 au midi de Strasbourg. *Long.* 25. 12. *lat.* 48. 16.

*Schéleſtat* a ſuccédé à l'ancienne ville d'Ell, appellée dans les itineraires *Elcebum*, & dans la table de Peutinger *Helellum*; en ſorte que l'ancienne Ell n'eſt plus qu'un petit village des environs. *Schéleſtat* étoit déjà conſidérable du tems de Charlemagne qui y célébra la fête de Noël, & le premier jour de l'an 776. L'empereur Charles le gros y avoit un palais où il faiſoit quelquefois ſa réſidence, comme le prouve pluſieurs de ſes chartes données en ce lieu.

Cette ville tomba néanmoins dans la décadence juſqu'au xiij. ſiecle, que Wolfelin préfet d'Alſace, la fit fermer de murailles en 1216, la rendit franche, & la peupla d'habitans. L'empereur Sigiſmond lui donna le pouvoir de choiſir ſes magiſtrats. Louis XIV. la prit l'an 1673; & la fit fortifier l'an 1679, après la paix de Nimégue; c'eſt aujourd'hui un gouvernement de place avec état major.

*Bucer* (Martin) né à *Schéleſtat* l'an 1491, mort à Cambridge l'an 1551, ſe montra l'un des plus habiles théologiens proteſtans de ſon ſiecle. Non-ſeulement il ſavoit prêcher & faire des livres, mais il étoit encore très-propre à manier les affaires eccléſiaſtiques. S'il n'eut pas le bonheur de pacifier les différens des Luthériens & des Zuingliens, ce ne fut ni manque de zele, ni de beaucoup de dextérité. Il ne s'amuſa point en Angleterre à condamner la hiérarchie; il témoigna tout au contraire qu'il n'approuvoit pas ſur cet article les idées de Calvin.

*Beatus Rhenanus*, né à *Schéleſtat* en 1485, & mort à Strasbourg en 1547, âgé de 62 ans, s'acquit auſſi beaucoup de gloire par ſa modération dans les diſputes théologiques, & dans les belles-lettres par ſes commentaires ſur Pline, Tite-Live, Velleius Paterculus, Tacite & autres hiſtoriens de l'ancienne Rome. Ses ouvrages furent imprimés à Baſle en 1551, & à Strasbourg en 1610.

*Wimphelinge* (Jacques), ſon compatriote, avoit déja rompu la glace dans l'étude de la littérature, & s'étoit même diſtingué dans la poéſie. Les Auguſtins le firent citer à Rome, pour avoir écrit que S. Auguſtin n'avoit jamais été moine; mais le pape Jules II. aſſoupit la mauvaiſe querelle qu'on faiſoit à ce ſavant. Il a laiſſé quelques ouvrages ſur divers ſujets, & entr'autres un traité aſſez curieux ſur les hymnes. Il mourut dans ſa patrie en 1528, à 79 ans. (*D. J.*)

SCHELLING, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Allemagne, ſur les côtes de Northollande, entre les îles de Vliéland & d'Ameland. On donne à l'île de *Schelling* environ 12 milles de largeur.

SCHEMA, ſ. m. vieux mot qui ſignifie la même choſe que *figure* ou *plan*; c'eſt la repréſentation que l'on fait de quelque choſe dans l'Aſtronomie ou dans la Géométrie par des lignes ſenſibles à l'œil: en Aſtronomie c'eſt la repréſentation des planetes chacune en ſon lieu, pour un inſtant donné.

Le mot *ſchema* eſt plus d'uſage en latin qu'en françois. On a formé de ce mot ſon diminutif, *ſchematiſmus* ou *ſchematiſme*. *Voyez* SCHEMATISME.

SCHEMATISME, ſ. m. (*Géom.*) eſt le nom que quelques anciens auteurs donnent aux planches de figures mathématiques: c'eſt ainſi qu'elles ſont appellées, par exemple, dans les œuvres du pere Tacquet, imprimées à Anvers, *in-fol.* 1635. Aujourd'hui on ne ſe ſert plus que du mot *figure*, *voyez* FIGURE. (*O*)

SCHEMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au comté d'Hohenberg.

SCHEME, (*Muſique anc.*) χῆμα, terme employé dans la muſique des Grecs pour déſigner les variétés qui naiſſent des différentes poſitions de tons & des demi-tons dans l'harmonie. (*D. J.*)

SCHEMKAL, ſ. m. (*terme de Relation.*) autrement *chamkal* ou *kamkal*; nom que les Tartares circaſſes donnent à leur prince ou kan: cette dignité n'eſt point héréditaire, mais élective; & l'élection ſe fait par le moyen d'une pomme que le chef de la loi jette au milieu d'un cercle compoſé de tous les murſes de la nation. Il ſait ſi bien jetter cette pomme, qu'il la fait tomber le plus près de celui qu'il veut favoriſer de cette dignité; auſſi les autres murſes ſes concurrens n'obéiſſent à ce *ſchemkal* qu'autant qu'il leur plaît. (*D. J.*)

SCHEMNITZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, & l'une des ſept villes des montagnes, ſituée partie ſur un mont, & partie dans la plaine, au comté de Zoll, au nord-eſt de Bukans. Elle a des mines d'or, d'argent très-abondantes, & des bains chauds très-renommés. L'empereur poſſede les plus riches mines, mais les particuliers en ont auſſi en propre qui leur procurent de gros revenus. Les principales de ces mines ſont celles de Windſchacht & de la Trinité. Le détail de leux exploitation mérite de faire un article particulier dans cet ouvrage. *Voyez donc* SCHEMNITZ, *Mines de*, (*Métall.*) (*D. J.*)

SCHEMNITZ, *Mines de*, (*Métall.*) les mines de cette ville de la haute Hongrie, ſont extrêmement renommées, quoiqu'elles ne ſoient pas toutes également abondantes, ni les veines également riches. On eſtime les veines à-demi-noires les meilleures, parce qu'elles ſont ordinairement mêlées de matiere marcaſſite; on trouve aſſez ſouvent dans ces mines un minéral rouge qui s'attache aux métaux, & que l'on appelle *cinnabre d'argent*: en le mêlant artiſtement avec de l'huile, on en fait un vermillon qu'on eſtime auſſi bon que le cinabre ſublimé.

Lorſque quelque mineur a découvert une nouvelle veine, on en porte de la montre à un officier appellé *probierer*, qui l'éprouve en cette maniere: il prend une même quantité de toute ſorte de métaux, il les fait ſécher, brûler & peſer; il y mêle du plomb, & les purifie. Enſuite il indique à ceux qui fondent dans les grands fourneaux, la quantité de métaux qu'ils employeront pour la fonte. D'ordinaire ſur dix livres peſant de matiere nouvellement tirée de la mine, qui rend environ deux onces & demie de bon argent, on mêle par cent livres peſant, quatre mille livres de plomb, & vingt mille livres de pierre de fer; on y mêle auſſi, ſelon la quantité de marcaſſite, un peu de kis, qui eſt une ſorte de pyrites; on y joint encore du ſlaken à volonté. Cette derniere matiere eſt l'écume qu'on ôte de deſſus la poële, dans laquelle on fait couler les métaux, & elle ſe forme de ceux qui viennent d'être nommés.

Tout ce qu'on fait fondre dans la fournaiſe s'écoule par un trou dans une poële qu'on met deſſous. Il s'y fait auſſi-tôt une écume fort dure, que l'on enleve, & qui emporte l'impureté du métal. On y ajoute enſuite du plomb, qui entraîne avec ſoi tout l'argent au fond de la poële. Au bout de quelque tems, on prend ce métal, & on le fait fondre une ſeconde fois: après quoi on en tire le plomb, ainſi que tout ce qui étoit mêlé avec l'argent en forme de litharge; ce qui eſt au-deſſus eſt toujours blanc, & ce qui vient le dernier & qui demeure plus long-tems dans le feu, eſt rouge.

Il y a ſouvent dans les veines d'argent de *Schemnitz* un peu d'or, qu'on purifie de cette maniere : on fait fondre l'argent, & on le met preſqu'en poudre ; enſuite on le fait diſſoudre par le ſecret d'une eau-forte que l'on compoſe à *Schemnitz*, d'une ſorte de vitriol particulier, par le moyen duquel l'or demeure au fond, d'où on le tire quelque tems après pour le faire fondre. Cette eau-forte ſe diſtille de l'argent, & on peut s'en ſervir pluſieurs fois.

Les principales *mines de Schemnitz* ſont celles de Windſchacht & de la Trinité. La mine de la Trinité a dix braſſes de profondeur ; elle eſt ſolidement bâtie, toujours ouverte ; & quoiqu'elle ſoit dans une méchante terre qui oblige à de gros frais, elle dédommage par ſa richeſſe. La matiere que l'on en tire eſt ordinairement de couleur noire, & enduite d'une terre ou boue qui rend l'eau des ruiſſeaux dans laquelle on la fait tremper, blanche comme du lait ; il y a apparence que c'eſt ce qu'on appelle *lac lunæ*.

La mine de Windſchacht eſt fort profonde, on y deſcend à trois fois par une échelle qui peut avoir trois cens degrés. On y voit une grande roue de neuf aunes de diametre, que les eaux ſouterreines font tourner en tombant. Cette roue fait mouvoir pluſieurs machines, qui élevent l'eau du fond de la mine juſqu'à l'endroit où la roue eſt placée. L'eau va enſuite par un conduit ſouterrein, creuſé pour cet uſage, ſe rendre au pié d'une montagne voiſine.

Outre cette roue, il y en a encore une autre au-deſſus de la terre, que douze chevaux font tourner ; elle ſert auſſi à élever l'eau. Il y a environ deux mille ouvriers occupés à exploiter cette mine ; ils ſe relevent jour & nuit après huit heures de travail, de façon que chaque ouvrier travaille huit heures dans les vingt-quatre. On leur donne pour ſalaire de chaque jour quatre gros & demi, dont trente ſont l'écu d'Allemagne. Communément la miſe de chaque ſemaine monte à cinq ou ſix mille florins, & le produit à mille ou douze cens marcs d'argent.

Il fait grand froid dans quelques endroits de la mine, & dans d'autres il y fait extrêmement chaud, ſur-tout dans le lieu où l'on travaille. On a toujours néanmoins la précaution de mettre au-deſſus de toutes les portes, auſſi-bien que deſſus tous les chemins où l'on creuſe, des barils en maniere de ſoupiraux, qui ſervent à faire entrer & ſortir l'air, à le renouveller ſans ceſſe, à en remplir les lieux ſouterreins, & à rafraîchir les travailleurs. *Voyez* Tollii *epiſtolæ itinerariæ*, & les *voyages* de Brown. (*D. J.*)

SCHENAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, ſur le Katzboch, dans la principauté de Jawes, au-deſſus de Goldberg. (*D. J.*)

SCHENCK, LE FORT DE, ou *Schenckenſchans*, (*Géog. mod.*) fort des Pays-bas, à une lieue de Clèves, à quatre de Nimegue, & à cinq d'Arnheim. Il eſt ſitué à la pointe du Betuwe, dans l'endroit où le Rhin ſe partage en deux bras, dont celui qui coule à gauche ſe rend à Nimegue, & s'appelle le *Wahal* ; l'autre ſe porte à Arnheim, & conſerve le nom de Rhin. Le fort de *Schenck* a été bâti en 1586 par Martin Schenck, hollandois, d'après la réſolution des Provinces-Unies ; il a été pris par les Eſpagnols en 1636, & par Louis XIV. en 1672. Il appartient à préſent au roi de Pruſſe. *Long.* 23. 44. *latit.* 51. 48. (*D. J.*)

SCHÉNING, & SKENNINGE, (*Géog. mod.*) ville, ou pour mieux dire, bourgade de Suede, dans la Gothie orientale, ou Oſtrogothie, à deux lieues vers l'orient de Waſtena ; elle eſt aſſez ancienne, & devoit être autrefois conſidérable ; ſa ſituation eſt belle, l'air bon, & le terroir fertile ; il s'y tint vers l'an 1248. un concile fameux, dans lequel il fut défendu pour la premiere fois aux eccléſiaſtiques de ſe marier, ce qu'ils avoient pratiqué juſqu'alors, à l'exemple des Grecs. *Long.* 33. *latit.* 58. 10. (*D. J.*)

SCHENKCBERG, (*Géog. mod.*) bailliage de Suiſſe, au canton de Berne, à la gauche de l'Aare. Ce bailliage eſt grand, & comprend neuf à dix paroiſſes ; le château qui lui donne ſon nom eſt ſitué ſur une hauteur, au pié de laquelle eſt un village nommé *Thalen*. (*D. J.*)

SCHEPPEL, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Hambourg ; le *ſcheppel* eſt moindre que le minot de Paris ; il faut quatre-vingt dix *ſcheppels* pour dix-neuf ſeptiers de Paris ; on ſe ſert auſſi des *ſcheppels* à Amſterdam ; quatre *ſcheppels* font la mude, & vingt-ſept mudes le laſt. *Voyez* MUDE & LAST. *Diction. de com.*

SCHER, *ou* SCHEER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe, à la droite du Danube, qu'on paſſe ſur un pont, au-deſſous de Sigmaringen. *Long.* 26. 46. *latit.* 48. 6. (*D. J.*)

SCHER, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans l'Alſace ; elle a ſa ſource un peu au-deſſus de Dambach, & ſon embouchure dans l'Ill, entre Hipsheim & Ichtersheim. (*D. J.*)

SCHERARDIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, ainſi nommé par Linnæus, en l'honneur du fameux botaniſte Sherard ; le calice particulier de la fleur eſt très-petit, diviſé en quatre ſegmens ſubſiſtans, & placé ſur le germe, la fleur eſt monopétale, formant un long tuyau cylindrique, découpé à l'extrémité en quatre quartiers pointus ; les étamines ſont quatre filets placés ſur la partie ſupérieure du calice ; les boſſettes des étamines ſont ſimples, le germe du piſtil eſt double, oblong, & placé au-deſſous du placenta ; le ſtyle eſt délié & partagé en deux à l'extrémité ; les ſtigma ſont gros au ſommet ; le fruit eſt un corps oblong, contenant deux graines longues, convexes d'un côté, applaties de l'autre, & marquées de trois points au ſommet. Linn. *gen. plant. p.* 25. (*D. J.*)

SCHERBORN, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Yorck-Shire, à dix milles de la ville d'Yorck, ſur une petite riviere de même nom. Il ſe diſtingue par ſon école publique. (*D. J.*)

SCHERBRO, (*Géog. mod.*) île de l'Afrique, dans la haute Guinée, ſur la côte de Malaguette, à l'embouchure du *Scherbro*, entre le cap S. Anne, & celui de Monte ; elle a dix lieues de long eſt-ſud-eſt. On y recueille du ris, du maïs, des bananes, des patates, des figues, des citrons, des oranges, & des melons d'eau. Les habitans ont l'uſage de la circonciſion. *Latit.* 6. 40. (*D. J.*)

SCHÉRÉFI, ſ. m. (*Monnoie de Perſe.*) monnoie d'or qui a cours dans les états du roi de Perſe. Il vaut huit larins, à raiſon de deux pieces de huit réaux d'Eſpagne le larin. On fait auſſi des *ſchéréfis* en Egypte, dont l'or eſt apporté par de pauvres Abyſſins, qui font ſouvent des cent lieues à-travers des déſerts, pour venir échanger deux, trois, quatre livres de poudre d'or, contre les marchandiſes dont ils ont beſoin. Les européens nomment les *ſchéréfis* des *ſultanins*, ou des *ſéraphins d'or*. (*D. J.*)

SCHÉRIF, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre que les mahométans donnent à un prince arabe, qui eſt ſouverain de la Mecque, & ſous la dépendance du ſultan qui lui laiſſe une ombre d'autorité. Ce titre en arabe, ſignifie *noble*, élevé par ſa naiſſance & ſa dignité ; on le donne ſur-tout aux deſcendans de Mahomet, par ſa fille Fatime & ſon gendre Ali. Les *ſchérifs* s'appellent auſſi *émir* & *ſeid*, c'eſt-à-dire *prince* & *ſeigneur* ; ils portent un turban verd pour ſe diſtinguer ; il y a eu pluſieurs dynaſties de *ſchérifs* en Afrique ; la race des princes qui occupe le trône de Maroc & de Fez, porte le titre de *ſchérif*. *Voyez* d'Herbelot, *bibliot. orient.*

SCHETLAND, ISLE DE (*Géog. mod.*) île de la mer

mer d'Ecoſſe. Ces îles nommées autrement *îles de Heſtland*, ou *Hithland*, ſont encore plus avancées vers le pole que les Orcades, ſavoir depuis le 60 juſqu'au de-là du 61 degré de latitude.

Les îles de *Schetland* ſont nombreuſes & ſe partagent en trois ordres, comme les Orcades; les unes ſont aſſez grandes & aſſez fertiles pour être peuplées, on en compte vingt-ſix. Les ſecondes ne produiſent que quelques herbages, & ſont au nombre de quarante. Les troiſiemes, au nombre de trente, ne ſont que des rochers.

La plus grande des îles de *Schetland*, eſt appellée par les habitans *Mainland*, c'eſt-à-dire la *Terre-ferme*. Elle eſt plus grande que la principale des Orcades, ayant ſoixante milles de long au ſud, & en quelques endroits ſeize de large; ci-devant elle n'étoit habitée que le long des côtes, à cauſe des hautes montagnes qui la couvrent; mais depuis l'an 1620, ou environ, les habitans plus induſtrieux que leurs peres, ont trouvé le moyen de s'étendre plus avant dans le pays; on y voit deux bourgs, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident, & ces bourgs qui ſont les ſeuls qu'il y ait dans toutes les îles de *Schetland*, contiennent environ ſix cent familles.

A l'occident de cette grande île, paroît à quelque diſtance une île nommée *Thulé* ou *Fulé*, que pluſieurs ſavans croient être la Thulé tant chantée par les anciens; ſi ce ne l'eſt pas, dit Cellarius, la Thulé des anciens doit être la grande île de *Schetland*, d'autant mieux que le récit de Solin, y quadre parfaitement.

Quoi qu'il en ſoit, le terroir des îles de *Schetland* eſt à-peu-près le même que celui des Orcades; on y recueille de l'orge & de l'avoine, on y a de gras pâturages où l'on nourrit des troupeaux, mais c'eſt tout; les vaches ſont blanches pour la plûpart, & les brebis fécondes; la mer fournit toutes ſortes de poiſſons grands & petits, depuis les eſturgeons juſqu'aux baleines; on y prend de la morue, du hareng, toutes ſortes de poiſſons à coquille, des chiens & veaux de mer; auſſi les Hollandois, les Hambourgeois & autres, y viennent pêcher au mois de Juin.

Les habitans ſont d'origine danoiſe ou norwégienne, & leur langue eſt une dialecte gothique, reſſemblante à la danoiſe, mêlée de divers mots anglois; leurs mœurs, leurs manieres de vivre, leurs meſures, & leurs façons de compter, ſont à-peu-près les mêmes que celles qu'on a dans la Norwege; leurs maiſons ſont baſſes & petites, n'ayant pour toute ouverture que la porte, & un autre trou pour recevoir le jour & faire écouler la fumée; leur feu eſt fait avec de la tourbe qu'ils ont en aſſez grande abondance.

Leur commerce conſiſte principalement à vendre aux Danois & aux Norwégiens qui les viennent viſiter, des poiſſons ſalés, ou durcis au vent, des gans & des bas de laine, qu'ils ſavent aſſez bien faire à l'aiguille, des draps d'une leſſe épaiſſe, qu'ils nomment *woadmeils*, de l'huile, de la graiſſe de poiſſon, des cuirs, & quelqu'autres petites choſes de cette nature. Les Norwégiens leur apportent en échange du bois à bâtir des maiſons & des bateaux, & leur amenent même des bateaux tout faits; leur nourriture ordinaire eſt du pain d'orge ou d'avoine, avec du beurre, du fromage, des poiſſons, & de la chair; leur boiſſon eſt du petit lait mis dans des tonneaux, & gardé long-tems dans de bonnes caves fraiches, où il prend un degré de force ſurprenante, juſqu'à donner dans la tête; les plus riches braſſent de bonne biere; généralement la maniere de vivre des habitans eſt la même que celle des Orcades; de cette façon ils ſe nourriſſent ſobrement, vivent long-tems, ſans maladie, ſans apoticaires & ſans médecins; ils profeſſent la religion presbitérienne, vivent enſemble en bonne amitié, & ſe régalent fréquemment pour cultiver l'union & la concorde.

Dans ces îles, le jour y eſt de deux mois entiers vers le ſolſtice d'été; & vers le ſolſtice d'hiver, il regne une nuit de deux mois, pendant leſquels l'air eſt fort orageux. Les marées y ſont alors ſi violentes, & la mer ſi impétueuſe, que pendant ce tems-là, depuis le mois d'Octobre juſqu'au mois d'Avril, ces bons inſulaires n'ont aucune correſpondance avec l'Ecoſſe, l'Irlande, l'Angleterre, & les pays étrangers. (*D. J.*)

SCHETTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom d'un arbriſſeau de Malabar, qui porte des baies, & dont la racine pilée eſt priſe dans du lait, & eſtimée pour appaiſer les douleurs de reins. (*D. J.*)

SCHEUCHZERIA, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante, ainſi nommé par Linnæus en l'honneur de Scheuchzer; le calice particulier de la fleur eſt diviſé en ſix feuilles oblongues, déployées, aiguës, recourbées, & qui ſubſiſtent avec le fruit, la fleur eſt ſans pétales; les étamines ſont ſix filets chevelus, très-courts, les boſſettes des étamines ſont droites, obtuſes, longues & applaties; les germes du piſtil ſont au nombre de trois, de la groſſeur du calice, de forme ovale applatie, ſans aucun ſtile. Les ſtigma ſont oblongs & obtus à la pointe; ils croiſſent ſur la partie extérieure des germes; le fruit eſt compoſé d'autant de capſules que le piſtil a eu de germes; ces capſules ſont arrondies, applaties, & à deux loges; les graines ſont uniques & oblongues; il y a ordinairement trois germes & trois capſules, mais quelquefois il y en a ſix. Linn. *gen. plant. p. 152.* (*D. J.*)

SCHEVE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemark au dioceſe de Vibourg, dans le Nortjutland, à l'embouchure d'une riviere qui ſe jette dans le golfe de Virkſund. On en tire de bons chevaux. (*D. J.*)

SCHEVELING, (*Géogr. mod.*) village charmant de la Hollande, ſur le bord de la mer dans les Dunes, au voiſinage de la Haye; ce village étoit autrefois plus grand qu'il n'eſt aujourd'hui, la mer en ayant englouti en 1574 plus de ſix vingt maiſons. Le chemin eſt tout pavé, avec une allée d'arbres taillés de chaque côté, depuis la Haye juſqu'à *Scheveling*. C'eſt une beauté commune à tout le pays. On y voit les chariots à vent que Maurice, prince d'Orange, fit faire. Ils ſont garnis d'un mât & de voiles comme un navire; & étant pouſſés par le vent, ils courent ſur le rivage ſablonneux avec une vîteſſe incroyable. *Long. 21. 44. latit. 52. 3.* (*D. J.*)

SCHIAIS, SCHIAITE, *ou* SCHIITE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de la ſecte des mahométans de Perſe, ennemis de celle des Sunnis, ou mahométans turcs. Les *Schiais* ont en exécration les premiers ſucceſſeurs de Mahomet, ſavoir *Abubeker*, *Omar* & *Oſman*, & tiennent qu'ils ont uſurpé la ſucceſſion du prophete, qui étoit dûe à Ali ſon neveu & ſon gendre, & en conſéquence ils prétendent que la véritable ſucceſſion de Mahomet comprend douze prophetes, dont Ali eſt le premier, & ils nomment le dernier *Mouhemmet-el-Mohadi Sahetzaman*. Ils croient que ce dernier iman ou pontife n'eſt pas mort, & qu'il reviendra au monde. C'eſt pourquoi ils laiſſent par teſtament des maiſons bien garnies & des écuries pleines de chevaux pour ſon ſervice, quand il paroîtra pour ſoutenir ſa religion. Il y a des rentes pour l'entretien de ces maiſons & de ces chevaux. Les *Schiais* ſe contentent de pratiquer la lettre de la loi, c'eſt à-dire les commandemens contenus dans l'alcoran, au lieu que les Sunnis y ajoutent beaucoup de pratiques de ſurrérogation, & qui ne ſont que de ſimple conſeil. D'Herbelot, *Bibliotheq. orient.*

SCHIBBOLETH, (*Critiq. ſacrée.*) nom hébreu qui ſignifie *épi*. On lit dans les juges, *ch. xij. 6.* que les Galaïtes, après avoir vaincu dans une bataille rangée les Ephraïmites, s'emparerent des paſſages du Jour-

dain, & à meſure que quelqu'un d'Ephraïm ſe préſentoit ſur le bord de l'eau, ils lui demandoient d'où il étoit, & l'obligeoient de dire le mot *ſchibboleth*. Mais comme l'éphraïmite ne pouvoit prononcer la premiere lettre de ce mot, qui demande un certain ſifflement aſſez ſemblable à celui de nos trois lettres *ſch*, il ſe trahiſſoit en prononçant *ſibboleth*, & pour lors les Galaïtes le reconnoiſſant à cette marque, le tuoient auſſi tôt. Ils firent de cette maniere un indigne & prodigieux maſſacre des Ephraïmites. (*D. J.*)

SCHIEDAM, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-bas dans la Hollande, qui lui donne ſon nom, près de la Meuſe, avec laquelle elle communique par un grand canal. Cette ville eſt à une lieue au-deſſous de Roterdam, & à deux de Delft. C'eſt la neuvieme en rang des dix-huit villes qui envoyent leurs députés aux états de la province de Hollande. *Longit.* 22. 1. *lat.* 51. 54. (*D. J.*)

SCHIELAND, (*Géogr. mod.*) petite contrée des Pays-bas dans la Hollande méridionale. Elle confine au Delfland, au Rhynland, à la Meuſe & à l'Iſſel, qui tombe dans la Meuſe à Krimpe. On comprend dans le *Schiéland* les villes de Tergaw ou Gouda, de Rotterdam & de Schiedam. (*D. J.*)

SCHIERMOND, *ou* SCHIERMONCKOGE, (*Géogr. mod.*) île des Pays-bas, ſur la côte ſeptentrionale de la Friſe, environ à cinq milles du continent, & autrefois beaucoup plus près. Elle n'a qu'un village avec une égliſe. (*D. J.*)

SCHIERS, (*Géogr. mod.*) communauté des Griſons dans la ligne des dix juriſdictions, où elle a le rang de quatrieme communauté. Sa principale paroiſſe lui donne ſon nom. (*D. J.*)

SCHILLA, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Grece ſur la côte de la Livadie, dans le golfe d'Egina, entre le cap des Colomnes à l'orient, & l'île d'Egina à l'occident. (*D. J.*)

SCHILLI, CAP, (*Géogr. mod.*) cap de la Morée dans la Zacanie, en latin *Scyllæum promontorium*. Ce cap eſt près de l'île de Sydra, à l'entrée du golfe d'Egina. La petite île de *Schilla* eſt ſur la côte de ce cap du côté du nord. (*D. J.*)

SCHILLING, ſ. m. (*Monnoie d'Angleterre.*) le *ſchilling* eſt une monnoie d'argent d'Angleterre qui vaut environ 24 ſols de France ſur le pié actuel; vingt *ſchillings* font la livre ſterling; ainſi le *ſchilling* eſt le ſol ſterling compoſé de douze deniers ſterling. Il y a auſſi des *ſchillings* en Hollande, en Flandres & en Allemagne; mais qui n'étant ni du poids ni au titre de ceux d'Angleterre, n'ont pas cours ſur le même pié. Ceux de Hollande & d'Allemagne valent à-peu-près quatorze ſols de France, & ceux de Flandres douze; les uns & les autres s'appellent *eſcalings* par le peuple. Les *ſchillings* de Hollande s'appellent dans le commerce *ſols de gros*, parce qu'ils valent douze gros.

Schus dit dans ſa *chronique de Pruſſe*, pag. 67 « En » Pruſſe, ſous le ſixieme maître de l'ordre teutoni- » que, Bernard Schilling, bourgeois de Thorn, tira » d'une mine de la ville de Nicolas-Dorff, la matiere » de pluſieurs ſaumons d'argent; & ſur ce qu'il y avoit » alors de grands abus dans la monnoie qui avoit » cours en Bohème & en Pologne, on permit à » Schilling de battre de petites pieces, qu'il appella » de ſon nom. (*D. J.*)

SCHILTBERG, (*Géog. mod.*) en latin *mons Clipeorum*, *Verthuſius mons*, *Batonici montes*; montagnes de la baſſe Hongrie. Elles s'étendent au ſud, au nord, depuis le lac de Balaton juſqu'au Danube, dans les comtés de Veſprin, de Javarin & de Grau. (*D. J.*)

SCHINTA, (*Géogr. mod.*) ville fortifiée de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, ſur le Vaag. (*D. J.*)

*SCHINUS*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante décrit par Tournefort ſous le nom de *molle*; en voici les caracteres ſelon Linnæus. Le calice eſt très-petit, & légérement dentelé en cinq endroits; la fleur eſt compoſée de cinq pétales déployés; les étamines ſont un grand nombre de filets oblongs & menus. Le germe du piſtil eſt arrondi; le fruit eſt une baie ſphérique qui contient une groſſe graine de la même figure ronde. (*D. J.*)

SCHIPPENPEIL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pruſſe dans le cercle de Natangen à la droite de l'Alba, qu'on paſſe ſur un pont au levant de Barteſtein, & au midi de Fridland. *Long.* 39. 23. *latit.* 54. 15. (*D. J.*)

SCHIPPONDT, ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de poids dont on ſe ſert en pluſieurs villes de l'Europe, & qui varie ſuivant les lieux où il eſt en uſage.

A Anvers le *ſchippondt* eſt de 300 livres, qui font 264 livres cinq onces de Paris, Amſterdam, Straſbourg & Beſançon, où les poids ſont égaux.

A Hambourg, le *ſchippondt* qui eſt de 300 livres, rend à Paris, Amſterdam, *&c.* 294 livres ou environ.

A Lubeck, le *ſchippondt* eſt de 320 livres, qui font environ 305 livres de Paris.

A Stokolm on ſe ſert de deux ſortes de *ſchippondts*; l'un pour les cuivres & l'autre pour les marchandiſes de proviſion. Le premier eſt de 320 livres, qui font 273 ½ livres de Paris, & le ſecond eſt de 400 livres, qui rendent à Paris 342 livres.

A Konigsberg le *ſchippondt* eſt de 400 livres, qui rendent ordinairement à Paris 306 à 307 livres.

A Riga, le *ſchippondt* eſt de 400 livres, qui en font environ 330 de Paris.

A Copenhague, le *ſchippondt* eſt compoſé de 320 livres, qui équivalent à 316 de Paris, *&c.*

A Revel le *ſchippondt* eſt de 400 livres, qui font 356 livres de Paris.

A Dantzik, le *ſchippondt* eſt de 340 livres, qui reviennent à 302 livres 9 onces 4 gros un peu plus de Paris.

A Bergh en Norvege, le *ſchippondt* eſt de 300 liv. qui font à Paris 315 livres.

A Amſterdam, le *ſchippondt* eſt de 300 livres, & contient 20 lyſpondts, qui peſent chacun 15 livres. *Voyez* LIVRE & LYSPONDT. *Dictionn. de Commerce & de Trévoux.*

SCHIRAS *ou* SCAIRAZ, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale du Farſiſtan, près des ruines de l'ancienne Perſépolis, dans une vaſte & agréable plaine, ſur le Bendemir. *Long.* ſuivant la plûpart des géographes, 73. 75. *latit.* ſeptentrion. 29. 36. cependant les tables de Naſſir-Eddin & d'Ulug-beg lui donnerent 88d. de *longit.* ce qui vient ſans doute de la poſition du premier méridien que ces deux auteurs reculent plus avant vers l'orient.

Les ſultans Bouïdes ont fait en divers tems de *Schiras* & d'Iſpahan la capitale de leurs états. Les mogols ou tartares de Ginghiz-Kan s'en rendirent les maîtres, & l'ont poſſédée juſqu'au tems de Tamerlan; enſuite les ſultans Turcomans devinrent poſſeſſeurs de cette ville, qui paſſe aujourd'hui pour la ſeconde de l'empire de Perſe. Son circuit peut être d'environ 9 milles, dont il n'y a cependant qu'une partie qui ſoit habitée; la plûpart des maiſons ſont de torchis; les plus belles ſont de brique cuite au ſoleil. Celle du kan qui y commande a pluſieurs galeries, cours, vergers & jardins; ce palais eſt bâti comme une tour, & a trois étages, avec pluſieurs balcons & fenêtres. Son ſérail joint ce bâtiment.

Les moſquées de *Schiras* ſont belles, & les fontaitaines ne manquent pas dans cette ville. Les vivres y ſont en abondance. Les environs produiſent le meilleur vin de tout l'Orient, des raiſins admirables qu'on confit à demi-mûrs au vinaigre pour en faire un rafraichiſſement dans les chaleurs de l'été. Le ter-

roir de cette ville produit auſſi beaucoup de capres, de l'opium, & des roſes en telle quantité, qu'on fournit diverſes provinces voiſines de l'eau qu'on tire de ces roſes, & qui eſt ſingulierement eſtimée.

Moſlach eddin, qu'on connoît auſſi ſous le nom de *Saddi*, homme célebre dans tout l'Orient, étoit natif de *Schiras*, & floriſſoit dans le xiij. ſiecle. Abubeker le fit inſtruire en toutes ſortes de ſciences, & Saddi ne trouva point dans la ſuite de termes aſſez forts pour célebrer les louanges de ce prince. On a de lui, en langue perſane, ſon *guliſtan*, ou ſon jardin des roſes, ouvrage plein de traits de morale ſur les mœurs des princes, l'éducation des enfans, la jeuneſſe, la vieilleſſe, *&c.* Nous n'avons que des foibles traductions françoiſes & latines de cet ouvrage. L'autre livre de Saddi, intitulé le *buſtiah*, ou le berger, eſt un poëme en dix livres, dans lequel l'auteur traite de la juſtice, de l'amour, de la folie, des bonnes mœurs, de la conſtance, de la tempérance, *&c.* Il n'a point encore été traduit dans aucune langue européenne, mais il n'eſt pas moins eſtimé que le guliſtan dans tout l'Orient. Saddi paſſe pour un des grands poëtes de la Perſe. (*D. J.*)

SCHIRE-WYTE, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Juriſprud.*) c'étoit une taxe ou impoſition annuelle payée au sheriff d'une comté ou province, pour tenir les aſſiſes ou les cours des comtes.

SCHIRGIAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Kerman, qui eſt la Caramanie perſique. (*D. J.*)

SCHIRL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les minéralogiſtes allemands à une ſubſtance ferrugineuſe & arſenicale qui accompagne ſouvent les mines d'étain. Le *ſchirl* eſt en petits cryſtaux priſmatiques luiſans, qui ſont communément noirs comme du jais, & quelquefois bleuâtres. Cette ſubſtance eſt à-peu-près de la même nature que la ſubſtance appellée *wolfram* ou *ſpuma lupi*. Voyez *cet article*.

SCHIRVAN, (*Géog. mod.*) province de Perſe; elle s'étend ſur la rive occidentale de la mer Caſpienne, & eſt ſéparée de l'Adherbigian & du Dagheſtan par les fleuves Aras & Kur, qui ſont l'Araxes & le Cyrus des anciens. Cette province, & celle d'Aran, d'Alan, de Mogan, de Kars, de Dagheſtan & d'Adherbigian, ſont proprement ce que les anciens ont appellé l'*Albanie* & la *Médie*. Le kalife Vatheck l'Abaſſide ajouta le *Schirvan* aux autres conquêtes des Muſulmans; mais Tamerlan s'en rendit le maître. Ses principales villes ſont 1°. Berdaah ſur le Kur, ſous le 83^d. de *longitude*, & ſous le 40. 30 de *latit.* ſeptentrionale. 2°. Baconiah, port de la mer Caſpienne, ſituée ſous le 84. 10. de *longitude* & ſous le 39. 30. de *latitude* ſeptentrionale; 3°. Schamakhiah, capitale du *Schirvan*, ſous les 85. 30. de *longitude*, & ſous le 39. 30. de *latit.* ſeptentrionale.

Le *Schirvan* eſt terminé au ſeptentrion par le Caucaſe, à l'orient par la mer Caſpienne, & au midi par la riviere de Kur. Il a environ trente lieues de longueur du ſeptentrion au midi, & à-peu-près autant de largeur de l'orient à l'occident. Cette province eſt proprement l'ancienne Albanie; car Strabon, Pline & Ptolomée, conviennent de la ſituation de l'Albanie, entre le mont Caucaſe, la mer Caſpienne, & le Cyrus.

Le *Schirvan* répond auſſi à l'éloge que Strabon fait de l'Albanie. L'air y eſt ſain & tempéré, le voiſinage des hautes montagnes couvertes de neiges, & le vent de mer en modere la chaleur: les hivers y ſont communément plus humides que froids, & toute la campagne eſt couverte d'herbes odoriférantes. (*D. J.*)

SCHISMA, ſ. m. *en Muſique*, eſt un petit intervalle qui vaut la moitié d'un comma, & dont par conſéquent la raiſon eſt ſourde, puiſque pour l'exprimer en nombre il faudroit trouver une moyenne proportionnelle entre 80 & 81. *Voyez* COMMA. (*S*)

SCHISMATIQUE, adj. (*Théolog.*) qui appartient au ſchiſme, celui qui commence le ſchiſme ou qui y perſiſte. *Voyez* SCHISME.

Les *ſchiſmatiques* n'appartiennent point à l'Egliſe, & par conſéquent ne peuvent être ſauvés tant qu'ils ne ſe réuniſſent point avec elle.

On appelle en théologie propoſition *ſchiſmatique* celle qui tend à rompre l'unité, à introduire la diviſion entre les membres de l'Egliſe, entre les égliſes particulieres & l'égliſe de Rome, qui eſt le centre d'unité catholique.

SCHISME, ſ. m. (*Théologie.*) en général ſignifie *diviſion* ou *ſéparation*. Mais il ſe dit plus particulierement de la ſéparation qui arrive en conſéquence de la diverſité d'opinions entre gens d'une même créance & d'une même religion. Le parti qui le premier ſe ſépare de l'autre ouvre & commence le *ſchisme*.

Ce mot vient du grec σχισμα, qui ſignifie *ſciſſion*, *déchirure*.

C'eſt en ce ſens qu'on dit le *ſchiſme* des dix tribus d'Iſraël d'avec les deux tribus de Juda & de Benjamin. Le *ſchiſme* des Grecs avec l'Egliſe romaine, le *ſchiſme* réciproque que ſe reprochent parmi les mahométans les ſectateurs d'Omar & d'Aly.

Les trois *ſchiſmes* les plus fameux dans la religion chrétienne ſont 1°. le *ſchiſme* des Grecs, commencé dans le ix. ſiecle par Photius, & conſommé dans le xj. par Michel Cerularius, tous deux patriarches de Conſtantinople. Il ſubſiſte encore malgré les différentes tentatives qu'on a faites en pluſieurs conciles généraux pour y mettre fin, & les facilités que l'Egliſe romaine a toujours apportées à la réunion. *Voy. l'article ſuivant.*

2°. Le grand *ſchiſme* d'Occident, commencé en 1378, entre Urbain VI. & Clément VII. & continué par les antipapes, ſucceſſeurs de celui-ci, contre les papes légitimes, ſucceſſeurs du premier, juſqu'à l'an 1429, que Martin V. fut reconnu ſeul pape & vrai chef de l'Egliſe. On compte divers autres *ſchiſmes* particuliers arrivés dans l'égliſe de Rome à l'occaſion de l'élection des papes, mais qui n'intéreſſent pas ſi vivement, ou ne partagerent pas les égliſes nationales d'Occident, comme dans le xiv. & le xv. ſiecles.

3°. Le *ſchiſme* d'Angleterre par lequel, ſous Henri VIII. l'Egliſe de cette île commença à ſe ſéparer de la communion du ſiege de Rome, auquel elle avoit été unie depuis la converſion de l'Angleterre à la foi. Ce *ſchiſme* prit de nouvelles forces ſous Edouard VI. & fut conſommé ſous Eliſabeth.

La ſéparation des proteſtans d'avec l'Egliſe romaine eſt auſſi un vrai *ſchiſme*; on peut voir ſur cette matiere l'ouvrage de M. Nicole, intitulé *les prétendus reformés convaincus de ſchiſme*.

Quelques auteurs diſtinguent un *ſchiſme* paſſif & un *ſchiſme* actif. Ils entendent par *ſchiſme actif* celui d'une portion de la chrétienté, qui d'elle-même s'eſt ſéparée du corps de l'Egliſe. Tel eſt le *ſchiſme* des Grecs & des Anglois, qui ſe ſont eux-mêmes ſouſtraits volontairement à l'obéiſſance dûe au ſaint ſiége.

Par *ſchiſme paſſif*, ils entendent la ſéparation d'une portion de la chrétienté exclue de la communion avec le reſte des fideles pour cauſe d'héréſie. Cette idée peut avoir lieu par rapport à quelques ſectes que l'Egliſe déclare ſéparées d'elle, à cauſe de leur opiniâtreté; mais les proteſtans ne ſauroient abuſer de cette notion pour rejetter la faute de leur ſéparation ſur les catholiques romains; car il eſt prouvé par tous les monumens hiſtoriques du tems, & par tous les écrits des calviniſtes & des luthériens, qu'avant le concile de Trente, qui a anathématiſé leurs erreurs, ils

crioient que l'Egliſe romaine étoit la Babylone corrompue, que le pape étoit l'antechriſt, qu'il falloit s'en ſéparer, & ils s'en ſont ſéparés en effet. Auſſi le *ſchiſme* eſt actif de leur part.

Les Anglicans regardent parmi eux comme un *ſchiſme* la ſéparation des non-conformiſtes, des presbytériens, des indépendans, des anabaptiſtes & autres qui ont prétendu réformer la réforme.

SCHISME DES GRECS, (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) on appelle *ſchiſme des Grecs*, la ſéparation de Photius d'avec la communion de Rome, vers l'an 868.

Comme cette ſéparation des Grecs & des Latins n'étoit pas ſeulement la plus grande affaire que l'Egliſe chrétienne eût alors ſur les bras, mais qu'elle eſt encore aujourd'hui regardée comme une choſe très-importante; il en faut tracer l'origine, & c'eſt le peintre moderne de l'hiſtoire univerſelle qui m'en fournira le tableau.

Le ſiege patriarchal de Conſtantinople étant, dit-il, ainſi que le trône, l'objet de l'ambition, étoit ſujet aux mêmes révolutions. L'empereur Michel III. mécontent du patriarche Ignace, l'obligea à ſigner lui-même ſa dépoſition, & mit à ſa place Photius, eunuque du palais, homme d'une grande qualité, d'un vaſte génie, & d'une ſcience univerſelle. Il étoit grand-écuyer & miniſtre d'état. Les évêques pour l'ordonner patriarche, le firent paſſer en ſix jours par tous les degrés. Le premier jour on le fit moine, parce que les moines étoient alors regardés comme faiſant partie de la hiérarchie. Le ſecond jour il fut lecteur, le troiſieme ſoudiacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche, le jour de Noël en 858.

Le pape Nicolas prit le parti d'Ignace, & excommunia Photius. Il lui reprochoit ſurtout d'avoir paſſé de l'état laïc à celui d'évêque avec tant de rapidité; mais Photius répondoit avec raiſon, que S. Ambroiſe, gouverneur de Milan, & à peine chrétien, avoit joint la dignité d'évêque à celle de gouverneur plus rapidement encore. Photius excommunia donc le pape à ſon tour, & le déclara dépoſé. Il prit le titre de *patriarche écuménique*, & accuſa hautement d'héréſie les évêques d'Occident de la communion du pape. Le plus grand reproche qu'il leur faiſoit, rouloit ſur la proceſſion du pere & du fils. Des hommes, dit-il dans une de ſes lettres, ſortis des ténebres de l'Occident, ont tout corrompu par leur ignorance. Le comble de leur impiété eſt d'ajouter des nouvelles paroles au ſacré ſymbole autoriſé par tous les conciles, en diſant que le S. Eſprit ne procede pas du pere ſeulement, mais encore du fils, ce qui eſt renoncer au chriſtianiſme.

On voit par ce paſſage & par beaucoup d'autres, quelle ſupériorité les Grecs affectoient en tout ſur les Latins. Ils prétendoient que l'Egliſe romaine devoit tout à la greque, juſqu'aux noms des uſages, des cérémonies, des myſteres, des dignités. Baptême, euchariſtie, liturgie, diocèſe, paroiſſe, évêque, prêtre, diacre, moine, égliſe, tout eſt grec. Ils regardoient les Latins comme des diſciples ignorans, révoltés contre leurs maîtres.

Les autres ſujets d'anathème étoient, que les Latins ſe ſervoient de pain non levé pour l'Euchariſtie, mangeoient des œufs & du fromage en carême, & que leurs prêtres ne ſe faiſoient point raſer la barbe. Etranges raiſons pour brouiller l'Occident avec l'Orient.

Mais quiconque eſt juſte, avouera que Photius étoit non-ſeulement le plus ſavant homme de l'Egliſe, mais un grand évêque. Il ſe conduiſoit comme S. Ambroiſe; quand Bazile, aſſaſſin de l'empereur Michel, ſe préſenta dans l'égliſe de Ste Sophie: vous êtes indigne d'approcher des ſaints myſteres, lui dit-il à haute voix, vous qui avez encore les mais ſouillées du ſang de votre bienfaiteur. Photius ne trouva pas un Théodoſe dans Bazile. Ce tyran fit une choſe juſte par vengeance. Il rétablit Ignace dans le ſiége patriarchal, & chaſſa Photius. Rome profita de cette conjoncture pour faire aſſembler à Conſtantinople le huitieme concile écuménique, compoſé de trois cens évêques. Les légats du pape préſiderent, mais ils ne ſavoient pas le grec; & parmi les autres évêques, très-peu ſavoient le latin. Photius y fut univerſellement condamné comme intrus, & ſoumis à la pénitence publique. On ſigna pour les cinq patriarches avant que de ſigner pour le pape; ce qui eſt fort extraordinaire: car puiſque les légats eurent la premiere place, ils devoient ſigner les premiers. Mais en tout cela les queſtions qui partageoient l'Orient & l'Occident ne furent point agitées: on ne vouloit que dépoſer Photius.

Quelque tems après, le vrai patriarche, Ignace, étant mort, Photius eut l'adreſſe de ſe faire rétablir par l'empereur Bazile. Le pape Jean VIII. le reçut à ſa communion, le reconnut, lui écrivit; & malgré ce huitieme concile écuménique, qui avoit anathématiſé ce patriarche, le pape envoya ſes légats à un autre concile à Conſtantinople, dans lequel Photius fut reconnu innocent par quatre cens évêques, dont trois cens l'avoient auparavant condamné. Les légats de ce même ſiége de Rome, qui l'avoient anathématiſé, ſervirent eux-mêmes à caſſer le huitieme concile écuménique.

Combien tout change chez les hommes! combien ce qui étoit faux, devient vrai ſelon les tems! les légats de Jean VIII. s'écrient en plein concile: ſi quelqu'un ne reconnoît pas Photius, que ſon partage ſoit avec Judas. Le concile s'écrie; longues années au patriarche Photius, & au patriarche Jean.

Enfin à la ſuite des actes du concile, on voit une lettre du pape à ce ſavant patriarche, dans laquelle il lui dit; nous penſons comme vous; nous tenons pour tranſgreſſeurs de la parole de Dieu, nous rangeons avec Judas ceux qui ont ajouté au ſymbole, que le S. Eſprit procede du pere & du fils; mais nous croyons qu'il faut uſer de douceur avec eux, & les exhorter à renoncer à ce blaſphème.

Il eſt donc clair que l'Egliſe romaine & la greque penſoient alors différemment de ce qu'on penſe aujourd'hui. Il arriva depuis que Rome adopta la proceſſion du pere & du fils; & il arriva même qu'en 1274 l'empereur des grecs Michel Paléologue, implorant contre les turcs une nouvelle croiſade, envoya au ſecond concile de Lyon ſon patriarche & ſon chancelier, qui chanterent avec le concile en latin, *qui ex patre filioque procedit.* Mais l'Egliſe greque retourna encore à ſon opinion, & ſembla la quitter encore dans la réunion paſſagere qui ſe fit avec Eugene IV. Que les hommes apprennent de-là à ſe tolerer les uns les autres. Voilà des variations & des diſputes ſur un point fondamental, qui n'ont ni excité de troubles, ni rempli les priſons, ni allumé les buchers.

On a blâmé les déférences du pape Jean VIII. pour le patriarche Photius; on n'a pas aſſez ſongé que ce pontife avoit alors beſoin de l'empereur Bazile. Un roi de Bulgarie, nommé *Bogoris*, gagné par l'habileté de ſa femme, qui étoit chrétienne, s'étoit converti, à l'exemple de Clovis & du roi Egbert. Il s'agiſſoit de ſavoir de quel patriarchat cette nouvelle province chrétienne dépendroit. Conſtantinople & Rome ſe la diſputoient. La déciſion dépendoit de l'empereur Bazile. Voilà en partie le ſujet des complaiſances qu'eut l'évêque de Rome pour celui de Conſtantinople.

Il ne faut pas oublier que dans ce concile, ainſi que dans le précédent, il y eut des cardinaux. On nommoit ainſi des prêtres & des diacres qui ſervoient de conſeils aux métropolitains. Il y en avoit à Rome

comme dans d'autres égliſes. Ils étoient déjà diſtingués ; mais ils ſignoient après les évêques & les abbés.

Le pape donna par ſes lettres & par ſes légats le titre de *votre ſainteté* au patriarche Photius. Les autres patriarches ſont auſſi appellés *papes* dans ce concile. C'eſt un nom grec commun à tous les prêtres, & qui peu-à-peu eſt devenu le titre diſtinctif du métropolitain de Rome.

Il paroît que Jean VIII. ſe conduiſoit avec prudence ; car ſes ſucceſſeurs s'étant brouillés avec l'empire grec, & ayant adopté le huitieme concile écuménique de 869, & rejetté l'autre qui abſolvoit Photius, la paix établie par Jean VIII. fut alors rompue. Photius éclata contre l'Egliſe romaine, la traita d'hérétique au ſujet de cet article du *filioque procedit*, des œufs en carême, de l'Euchariſtie faite avec du pain ſans levain, & de pluſieurs autres uſages. Mais le grand point de la diviſion étoit la primatie. Photius & ſes ſucceſſeurs vouloient être les premiers évêques du chriſtianiſme, & ne pouvoient ſouffrir que l'évêque de Rome, d'une ville qu'ils regardoient alors comme barbare, ſéparée de l'empire par ſa rébellion, & en proie à qui voudroit s'en emparer, jouît de la préſéance ſur l'évêque de la ville impériale.

Le patriarche de Conſtantinople avoit alors dans ſon diſtrict toutes les égliſes de la Sicile & de la Pouille ; & le ſaint ſiége en paſſant ſous une domination étrangere, avoit perdu à-la-fois dans ces provinces ſon patrimoine & ſes droits de métropolitain. L'Egliſe greque mépriſoit l'Egliſe romaine. Les ſciences fleuriſſoient à Conſtantinople, mais à Rome tout tomboit juſqu'à la langue latine ; & quoiqu'on fût plus inſtruit que dans tout le reſte de l'Occident, ce peu de ſcience ſe reſſentoit de ces tems malheureux.

Les Grecs ſe vengeoient bien de la ſupériorité que les Romains avoient eu ſur eux depuis le tems de Lucrece & de Cicéron juſqu'à Corneille Tacite. Ils ne parloient des Romains qu'avec ironie. L'évêque Luitprand, envoyé depuis en embaſſade à Conſtantinople par les Othons, rapporte que les Grecs n'appelloient S. Grégoire le grand, que *Grégoire dialogue*, parce qu'en effet ſes dialogues ſont d'un homme trop ſimple. Le tems a tout changé. Les papes ſont devenus de grands ſouverains ; Rome, le centre de la politeſſe & des arts, l'Egliſe latine ſavante, & le patriarche de Conſtantinople n'eſt plus qu'un eſclave, évêque d'un peuple eſclave.

Photius, qui eut dans ſa vie plus de revers que de gloire, fut dépoſé par des intrigues de cour, & mourut malheureuſement ; mais ſes ſucceſſeurs, attachés à ſes prétentions, les ſoutinrent avec vigueur.

Le pape Jean VIII. mourut encore plus malheureuſement. Les annales de Fulde diſent qu'il fut aſſaſſiné à coups de marteau. Les tems ſuivans nous font voir auſſi le ſiége pontifical ſouvent enſanglanté, & Rome un grand objet pour les nations, mais toujours à plaindre.

Le dogme ne troubla point encore l'Egliſe d'Occident ; à peine a-t-on conſervé la mémoire d'une petite diſpute excitée en 814, par un nommé Jean Godeſcald ſur la prédeſtination & ſur la grace ; & je ne ferois nulle mention d'une folie épidémique, qui ſaiſit le peuple de Dijon en 844 à l'occaſion de S. Benigne, qui donnoit, diſoit-on, des convulſions à ceux qui prioient ſur ſon tombeau : je ne parlerois pas, dis-je, de cette ſuperſtition populaire, ſi elle ne s'étoit renouvellée de nos jours avec fureur dans des circonſtances pareilles. Les mêmes folies ſemblent deſtinées à reparoître de tems en tems ſur la ſcene du monde, mais auſſi le bon ſens en eſt le même dans tous les tems ; & on n'a rien dit de ſi ſage ſur les miracles modernes opérés ſur le tombeau de je ne ſais quel diacre de Paris, que ce que dit, en 844, un évêque de Lyon ſur ceux de Dijon. « Voilà un étrange ſaint » qui eſtropie ceux qui ont recours à lui : il me ſem» ble que les miracles devroient être faits pour gué» rir les maladies, & non pour en donner.

Ces minuties ne troubloient point la paix en Occident, & les querelles théologiques y étoient alors comptées pour rien, parce qu'on ne penſoit qu'à s'agrandir. Elles avoient plus de poids en Orient ; parce que les prélats n'y ayant jamais eu de puiſſance temporelle, cherchoient à ſe faire valoir par les guerres de plume. Il y a encore une autre ſource de la paix théologique en Occident ; c'eſt l'ignorance qui au-moins produiſit ce bien parmi les maux infinis dont elle étoit cauſe.

Je reviens à Photius ; ſa mort ne fit que ſuſpendre le *ſchiſme*, & ne l'éteignit pas : il fut renouvellé pluſieurs fois, juſqu'à ce que la couronne de Conſtantinople eût paſſé aux Latins : alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche latin, réunit l'Egliſe d'Orient avec celle d'Occident ; mais cette réunion n'eut que la durée de l'empire latin, & finit au bout de 55 ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Conſtantinople en 1261, ſe ſépara de nouveau de la communion de Rome. Ce renouvellement de *ſchiſme* fut long, & ne fut terminé qu'en 1439 au concile de Florence ; encore cette réunion, qui n'étoit fondée que ſur le beſoin que l'empereur grec avoit du pape, fut-elle déſavouée par tout l'empire, & n'eut gueres de lieu ; mais enfin, ce fut le dernier état de la religion chrétienne en Orient, qui en fut totalement bannie, lorſque Mahomet II. s'empara de Conſtantinople en 1453. Depuis ce tems-là la religion de Mahomet devint la religion de l'Aſie : celle des chrétiens n'a plus été que tolerée, & ſes patriarches ont tous été ſchiſmatiques. (*D. J.*)

SCHISTE, ſ. m. *ou* PIERRE FEUILLETÉE, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) *ſchiſtus*, *ſaxum fiſſile*, *lapis fiſſilis*, ardoiſe. Nom générique donné par les naturaliſtes à des pierres qui ſe diſtinguent par la propriété qu'elles ont de ſe partager en lames ou en feuillets opaques. Les *ſchiſtes* ſont de différentes couleurs ; on en trouve de noirs, de blancs, de gris, de verdâtres, de rouges, de jaunes, de bleuâtres. Ces pierres varient auſſi pour leur nature ; il y en a qui font effervéſcence avec les acides, & qui par conſéquent doivent être miſes au rang des pierres calcaires ; d'autres ne font point effervéſcence, & ſont formées par une terre argilleuſe devenue compacte ; tel eſt le *ſchiſte* bleu connu ſous le nom d'ardoiſe, dont on couvre les maiſons, & qui ſe nomme *ardeſia tegularis*.

Les couleurs des pierres *ſchiſteuſes* varient en raiſon de la nature des ſubſtances auxquelles elles ſont mêlées ; elles different auſſi par la fineſſe de leur grain, par la conſiſtence & la dureté ; il y en a qui ſont aſſez dures pour prendre le poli, & pour en former des tables, tandis que d'autres ſont tendres & friables au point de pouvoir ſervir de crayon. Il y a des *ſchiſtes* qui ſont compoſés de particules très-déliées ; telles ſont les pierres dont on ſe ſert pour repaſſer, & qu'on appelle *cos* ou *coticula*. Il y en a qui ne ſe partagent que difficilement en lames ou en feuillets ; d'autres ſe diviſent avec beaucoup de facilité. C'eſt donc ſans raiſon que quelques auteurs placent tous les *ſchiſtes* au rang des pierres vitrifiables, tandis que d'autres les mettent au rang des pierres calcaires ; l'erreur vient de ce qu'on ne s'eſt arrêté qu'au coup d'œil extérieur & à la propriété de ſe diviſer en feuillets, qui ſont communes à pluſieurs pierres, qui au fond peuvent être d'une nature très-différente. Ainſi quelques *ſchiſtes* doivent leur origine à l'argille ; d'autres en ſont redevables à la marne ou à la craie ; d'autres ſont encore plus mélangées, *&c.*

Pluſieurs naturaliſtes attribuent la formation du *ſchiſte* ou des ardoiſes, à un dépôt qui s'eſt fait des

terres détrempées par les eaux du déluge, ou par les eaux de la mer, lorſqu'elles ont couvert notre continent. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ces pierres ſe trouvent toujours par couches, quelquefois horiſontales & d'autrefois inclinées, & même preſque perpendiculaires à l'horiſon. *Voyez* TERRE, (*couches de la*). Ces lits ſe trouvent tantôt près de la ſurface de la terre, tantôt à une très-grande profondeur. *Voyez* RÉVOLUTIONS DE LA TERRE.

C'eſt ordinairement dans des lits de pierre feuilletée ou de *ſchiſte*, que l'on rencontre les empreintes de plantes & de poiſſons, comme on peut le remarquer dans le *ſchiſte* ou dans l'ardoiſe cuivreuſe du comté de Mansfeld, qui eſt une pierre remplie d'empreintes de poiſſons, & ſi chargée de cuivre, qu'on l'exploite avec ſuccès pour en tirer ce métal.

Les mines de charbon de terre ſont ordinairement accompagnées & couvertes de *ſchiſte*, & ſa couleur noire paroît venir du bitume dont cette pierre eſt pénétrée.

Souvent le *ſchiſte* eſt entremêlé de pyrites & d'alun ; celui qui eſt dans ce cas eſt ſujet à ſe décompoſer & à perdre ſa liaiſon lorſqu'il eſt expoſé à l'air. (—)

SCHLANGENBAD, ſ. m. (*Géogr. Hiſt. nat.*) endroit d'Allemagne ſitué dans le comté de Catzenelbogen, à une lieue de Schwalbach. Il eſt fameux par ſes eaux minérales, dont on fait un très-grand uſage.

SCHLANI, *ou* SLANI, (*Géogr. mod.*) cercle de Bohème. Il eſt borné au nord oriental par l'Elbe à l'orient par le Muldaw, au midi par les cercles de Baconiek & de Pod-berdesk, au couchant par les cercles de Satz & de Létoméritz. Le cercle *Schlani* prend ſon nom de ſa capitale ſituée à 6 lieues de Prague.

SCHLEUSINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, ſur la riviere de Schleus, dans la principauté de Henneberg.

*Reyher*, (Samuel) né à *Schleuſingen* en 1635, & mort en 1714, a mis au jour pluſieurs ouvrages de Droit, qui ſont aſſez médiocres ; mais ſa *Matheſis biblica* a fait ſa réputation. (*D. J.*)

SCHLICH, *ou* CHLIQUE, ſ. m. (*Métallurgie & Minéralogie.*) ce mot eſt emprunté de l'allemand ; on s'en ſert pour déſigner le *minerai*, qui après qu'on l'a tiré des mines, a été trié, pulvériſé ou écraſé ſous le boccard & lavé ; en un mot c'eſt le minerai préparé de maniere qu'on n'a plus qu'à le faire griller, s'il en a beſoin, ou le porter au fourneau à manche pour le faire fondre ; alors on lui joint les fondans néceſſaires, & on le mêle avec du charbon. La plûpart des Métallurgiſtes recommandent de ne point réduire le minerai en une poudre trop fine, parce qu'alors l'action du feu & le vent des ſoufflets pourroient le diſſiper & cauſer une perte de la partie métallique ; il vaut mieux que le minerai ſoit concaſſé groſſierement, & en morceaux de la groſſeur d'une noix. (—)

SCHLOT, ſ. m. (*Fontaines ſalantes.*) matiere qui ſe forme dans les chaudieres ou évaporatoires, où l'on fait cryſtalliſer les eaux des fontaines. *V.* SALINES.

SCHLOTER, verb. neut. on dit que les eaux *ſchlotent*, lorſque le ſchlot ſe forme.

SCHLUCHT, LA (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend ſa ſource au val Saint-Pierre en Briſgau, ſort des montagnes du Schwartzwald, arroſe la principauté de Furſtemberg, paſſe par Loffingen, & ſe jette dans le Rhin à Waldshutt, & à environ onze lieues de ſa ſource. (*D. J.*)

SCHMIDEBERG, (*Géogr. mod.*) c'eſt-à-dire *montagne des Maréchaux ;* ville de Siléſie, dans le duché de Jawer, près de la ſource du Bober, & au pié de la montagne de Riſemberg, dont on tire beaucoup de fer. (*D. J.*)

SCHOE, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) ſorte de meſure de compte dont on ſe ſert à Breſlaw dans le commerce des plus belles toiles de Siléſie. Le *ſchoe* fait 60 aunes de Breſlaw, qui reviennent à 27 aunes & demie de Paris. (*D. J.*)

SCHŒNANTHE, ſ. f. (*Botan.*) *ſchœnanthus*, ou *ſchœnanthum* par Gerard 39. I. B. 2. 515. & Ray, *hiſt. ij.* 1510. *Juncus odoratus, ſive aromaticus*, C. B. P. 11. *Gramen dactylon aromaticum, multiplici panniculâ, ſpicis brevibus, tomento candicantibus, ex eodem pediculo binis*, Pluk. *Phytog. Tab.* 190. *fig.* 1.

En effet cette plante, à qui l'on donne communément le nom de *jonc odorant*, n'eſt qu'une eſpece de gramen aromatique ; ſa racine eſt fibreuſe ; ſes feuilles ſont poſées près à près, enfermées les unes dans les autres, longues, étroites, & d'une odeur agréable. Ses tiges croiſſent à la hauteur d'environ un pié, & portent à leurs ſommités de petites fleurs veloutées & rangées à double rang. Ces fleurs ſont fort odorantes, d'un goût piquant, pénétrant & aromatique.

Cette plante croît dans l'Arabie heureuſe, au pié du mont Liban, & dans d'autres contrées de l'orient. Son nom de *ſchœnanthe* a été formé des deux mots grecs χοινος, *jonc*, & ανθη, *fleur*, comme qui diroit *fleur de jonc*. *Voyez* JONC ODORANT. (*D. J.*)

SCHOENBERG, *ou* SCHONEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la ſeigneurie de Ratzbourg. Les évêques de ce nom y avoient autrefois un château & un bailliage.

*Jean Albert Mandelſlo*, connu par ſes voyages, naquit dans cette petite ville en 1616. Il fut élevé à la cour de Frédéric, duc de Holſtein-Gottorp, en qualité de page de ce prince, & témoigna tant de paſſion pour courir le monde, qu'en 1633 il accompagna les ambaſſadeurs du duc en Moſcovie & en Perſe. En 1638 il paſſa aux Indes à la cour du grand-mogol, & de-là ſe rendit à Surate, d'où il repaſſa en Europe ſur un vaiſſeau anglois. Il vint en France, & mourut à Paris de la petite vérole âgé de 28 ans. La relation de ſes voyages a été rédigée par Oléarius ſon ami, & publiée à Sleſwick en 1658, *in-folio*. Ils ont été traduits en françois, en anglois & en hollandois par les mêmes traducteurs qui ont donné ceux d'Oléarius, auxquels ils ſe trouvent joints dans les dernieres éditions. (*D. J.*)

SCHOENE D'EGYPTE, ſ. m. (*Meſure itinér. anc.*) meſure itinéraire évaluée par Hérodote à 60 ſtades.

Les écrivains de l'antiquité en traitant de l'Egypte, font mention de cette meſure géodéſique, qu'ils déſignent par le terme grec χοινος, dont la ſignification eſt la même qu'en latin *funis*, autrement *juncus*, c'eſt-à-dire un *cordeau*, une *canne*, ou un *roſeau*. S. Jerôme, dans ſon commentaire ſur Joël, nous fait connoître d'où venoit l'uſage de déſigner ainſi la meſure dont il s'agit. Il dit que les bateaux ſont tirés ſur les rives du Nil par des hommes, ce que nous appellons *haller à la cordelle*, & que la longueur de chaque eſpace, au terme duquel les bateliers ſe relaient dans ce travail, eſt nommé *funiculus*.

Peu de ſavans ont été curieux de rechercher l'évaluation qu'on doit donner au *ſchoene* d'Egypte. Cette évaluation eſt néanmoins très-importante, en ce que diverſes diſtances qui ſont indiquées par *ſchoenes*, ſi elles ne ſont pas connues par une analyſe, peuvent paroître peu convenables dans leur application au local actuel, & contradictoires même à d'autres indications qui ſe trouvent également dans l'antiquité.

Hérodote dit dans ſon ſecond livre, que chez les Egyptiens on meſure les grands eſpaces de terre par *ſchoenes*, à la différence des eſpaces moins étendus, qui ſe meſurent par orgyes, par ſtades & par paraſanges, en ſuivant la gradation qui fait enchérir ces meſures l'une ſur l'autre. Il ajoute enſuite une définition formelle du *ſchoene* à 60 ſtades, définition qui eſt confirmée par la comparaiſon du nombre des

*ſchoenes* à celui des ſtades en pluſieurs diſtances; comme lorſqu'il compare 3600 ſtades à 60 *ſchoenes*, qui ſe comptoient dans ce que l'Egypte avoit d'étendue ſur la mer Méditerranée. Diodore de Sicile a connu de même la meſure du *ſchoene* ſur le pié de 60 ſtades, puiſque les dix *ſchoenes* qu'il compte entre Memphis & le lac Myris ou Mœris, ſont par lui évalués à 600 ſtades.

Enfin M. d'Aneſille a trouvé par des recherches dans l'antiquité, pluſieurs moyens de reconnoître la meſure du *ſchoene* & de l'évaluer. Nous n'en citerons qu'un pour exemple. L'itinéraire d'Antonin indique une manſion ſous le nom de *Penta-ſchœnon*; dans l'intervalle du mont Caſius à Peluſe; & la diſtance eſt marquée également à l'égard de l'un & de l'autre de ces lieux, ſur le pié de 20 milles. De cette maniere il y a tout lieu d'inférer que la poſition intermédiaire tirant ſa dénomination de la diſtance reſpective à l'égard de deux points différens, diſtance valant cinq *ſchoenes* d'un côté comme de l'autre, le *ſchoene* eſt compenſé par quatre milles romains.

Cette compenſation convient à ce que dit Pline, que le *ſchoene* eſt compoſé de 32 ſtades; *aliqui xxxij ſtadia ſingulis* ſchoenis *dedere*; car, ſelon l'emploi le plus général du ſtade, ſur le pié de huit pour le mille romain, les 32 ſtades ſont l'équivalent de 4 milles. Or la meſure du mille romain, ſelon la ſcrupuleuſe analyſe, s'évaluant à 756 toiſes, le *ſchoene* comparé à quatre milles, revient à 30 milles 24 toiſes; & le ſtade qui ſert à la compoſition du *ſchoene*, étant fort inférieur en meſure au ſtade grec olympique, ſe borne à 50 toiſes 2 piés 5 pouces moins quelques lignes. *Mém. des Inſcript. tom. XXVI. in-4°.* (*D. J.*)

SCHŒNICULE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) eſpece de courtiſanes du dernier ordre; elles étoient pauvres. Au défaut de pommades odorantes & d'eaux de ſenteur, elles ſe ſervoient de l'huile du ſchœnus.

*SCHŒNION*, ſ. m. (*Muſiq. grecq.*) air de flûte en uſage dans l'ancienne Grece; Pollux en parle ainſi qu'Héſychius. Il devoit ce nom au caractere de poéſie & de muſique dans lequel il étoit compoſé; caractere qui, ſelon la remarque de Caſaubon ſur Athenée, avoit quelque choſe de lâche & de flexible (à la maniere du jonc, σχοῖνος). C'eſt dans ce ſens qu'on trouve dans Héſychius, σχοινινην φωνην, pour dire une *voix molle, rompue* & *efféminée*. (*D. J.*)

SCHŒNITAS, (*Géogr. anc.*) port du Péloponneſe, ſelon Pomponius Mela, *lib. II. c. iij.* c'eſt le même que Pline nomme *Cœnites*, *lib. IV. c. v.* & qui étoit ſur la côte orientale de l'Argolide. Il ne faut pas le confondre avec le port *Schœnus*, qui étoit au fond du golfe Saronique. (*D. J.*)

SCHŒNOBATE, ſ. m. (*Jeux ſcéniq. dee Grecs & des Romains.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les Grecs un danſeur de corde, de σχοῖνος, une *corde*, & βαίνω, *je marche*. *Voyez* DANSEUR DE CORDE.

Les *ſchœnobates* après avoir amuſé les théatres de la Grece, trouverent chez les Romains un nouvel accueil pour leur art. Ils commencerent à paroitre à Rome l'an 390 de ſa fondation, ſous le conſulat de Sulpitius Pœtus & de Licinius Stolon, qui les introduiſirent aux jeux ſcéniques, qu'on fit d'abord dans l'île du Tibre, & que Meſſala conjointement avec Caſſius, porterent enſuite ſur le théatre; mais quand Rome fut parvenue à la recherche de tous les plaiſirs propres à charmer l'oiſiveté, celui des *ſchœnobates*, qu'on nomma *funambules*, l'emporta ſur tout autre goût. Ce ſpectacle devint une ſi forte paſſion pour le peuple, qu'il ne prêtoit plus l'oreille aux meilleures pieces qu'on lui donnoit; Térence même l'éprouva; quand on joua ſon Hécyre, un nouveau funambule qui parut ſur le théatre, attira tellement les yeux du peuple entier, qu'il ceſſa d'écouter la piece admirable du rival de Ménandre: *ita populus ſtudio ſpectaculi cupidus in* funambulo *animam occupaverat.*

Parmi ces *ſchœnobates* ou funambules, les uns danſoient ſur la corde lâche; & les autres couroient ſur une corde tendue horiſontalement; il y en avoit qui tournoient autour d'une corde, comme une roue autour de ſon aiſſieu; d'autres deſcendoient ſur cette même corde, de haut en bas appuyés ſur l'eſtomac. Tous les auteurs en parlent, & l'élégante deſcription qu'en a donné Manilius, mérite ici ſa place.

*Aut tenues auſus ſine limite greſſus,*
*Certa per extenſos ponit veſtigia funes,*
*Et cœli meditattus iter veſtigia perdit,*
*Per vacuum, & pendens populum ſuſpendit ab ipſo.*

On cite comme un trait d'humanité de Marc Aurele, d'avoir ordonné qu'on mît des matelas deſſous les funambules, parce que cet empereur s'étant trouvé un jour à leur ſpectacle, un funambule penſa périr en ſe laiſſant tomber. Depuis lors on tendit un filet ſous les *ſchœnobates*, pour empêcher que ceux qui éprouveroient le même accident, ſe fiſſent aucun mal.

Enfin les hommes funambules ne ſuffiſant plus pour amuſer le peuple, on dreſſa les bêtes à cet exercice. L'hiſtoire dit qu'on vit à Rome du tems de Galba, des éléphans marcher ſur des cordes tendues. Néron en fit paroître dans les jeux qu'il inſtitua en l'honneur d'Agrippine; Vopiſcus raconte la même choſe du tems de Carin & de Numérin.

*Rome d'elle-même idolâtre,*
*Goûtant le fruit de ſes exploits,*
*N'aima, ne voulut autrefois*
*Que du pain avec ſon théâtre.*

Les choſes n'ont pas trop changé, avec cette différence qu'elle a des théâtres & peu de pain. (*D. J.*)

SCHŒNUS, (*Géogr. anc.*) c'eſt le nom, 1°. d'une petite contrée du Péloponneſe; 2°. d'une ville de l'Arcadie. Au bas de la montagne de Phalante, dit Pauſanias, *Arcad. c. xxxv.* eſt une plaine, & après cette plaine la ville de *Schœnus*, ainſi appellée du nom de *Schœneüs* boétien de nation. Mais, ajoute Pauſanias, s'il eſt vrai que Schœnéüs ſoit venu s'établir en Arcadie, je croirois auſſi que le ſtade d'Atalante qui eſt auprès de la ville, a été ainſi appellé du nom d'une des filles de ce béotien; & que dans la ſuite les Arcadiens ont confondu cette Atalante avec l'autre. 3°. Nom d'une riviere de la Bœotie dans le territoire de Thèbes; elle arroſoit un lieu de ce nom ſelon Strabon. 4°. D'un lieu de la Bœotie dans le territoire de Thèbes, & qui eſt ſans doute le même dont on vient de parler; Strabon le place à environ 50 ſtades de Thèbes, ſur la route de cette ville à Anthédon. 5°. D'un port de la Grece, au fond du golfe Saronique, dans l'endroit où l'iſthme de Corinthe eſt le plus étroit, ſelon Strabon, *lib. VIII. p. 369* & *380*, qui dit que c'étoit de-là qu'on tranſportoit par terre, les vaiſſeaux d'une mer à l'autre. 6°. D'un golfe de l'Aſie mineure dans la Carie, ſur lequel étoit bâtie la ville Hyla, ſelon Pomponius Mela, *lib. I. c. xvj.* (*D. J.*)

SCHŒNUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſorte de jonc marin; c'étoit une meſure. Le *ſcœnus* major avoit 60 bades; le minor, la moitié.

SCHOERL *ou* SCHORL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt ainſi que les minéralogiſtes ſuédois & allemands nomment une pierre très-dure, qui eſt ou noire, ou griſe, ou brune, ou rougeâtre, ou verdâtre; elle ſe trouve en cryſtaux priſmatiques d'une grandeur extraordinaire, & qui varient pour le nombre de leurs côtés. Wallerius dans ſa *minéralogie*, appelle cette pierre *corneus cryſtaltiſatus*: elle eſt la même que le *baſaltes*, ou pierre de touche des anciens. La pierre de ſtolpen dont M. Pott parle dans ſa *lythogéognoſie*, & qu'il regarde comme une pierre dont

l'argille fait la baſe, eſt une eſpece de *ſchoerl*. *Voyez* STOLPEN, *pierre de*.

L'étonnant amas de cryſtaux qui ſe trouve en Irlande, & que l'on nomme *pavé des géans*, eſt auſſi de la même nature. *Voyez* PAVÉ DES GÉANS.

Il ne faut point confondre cette pierre avec la ſubſtance minérale que les Allemans nomment *ſchirl*, qui eſt une mine de fer arſénicale. *Voyez* SCHIRL. (−)

SCHOINECK, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, ſur le bord de la riviere de Nyms, à 8 lieues au nord de Trèves, avec un bailliage. Quelques géographes la prennent pour l'Auſana de l'itinéraire d'Antonin. *Long.* 24. 17. *lat.* 49. 44. (*D. J.*)

SCHOLARITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'état de celui qui étudie dans une univerſité. Quelquefois par le terme *ſcholarité* on entend les privileges attachés à cet état.

Ces privileges ſont de pluſieurs ſortes, tels que celui d'être diſpenſés de la réſidence pour les bénéfices; l'exemption du droit d'aubaine, accordée aux écoliers étrangers par Louis Hutin, en 1315, & autres privileges ſemblables, qui ſont en ſi grand nombre que Rebuffe en compte juſqu'à 180.

Ces privileges tirent leur origine de ceux que les empereurs avoient accordé aux étudians, & qu'ils avoient coutume de confirmer dès qu'ils étoint élevés à l'empire.

Mais quand on parle du droit ou privilege de *ſcholarité* ſimplement, on entend communément le droit que les écoliers jurés, étudiant actuellement depuis ſix mois dans une univerſité, ont de ne pouvoir être diſtraits, tant en demandant qu'en défendant, de la juriſdiction des juges de leurs privileges, ſi ce n'eſt en vertu d'actes paſſés avec des perſonnes domiciliées hors la diſtance de 60 lieues de la ville où l'univerſité eſt établie.

Ils ne peuvent néanmoins en uſer à l'égard des ceſſions & tranſports qui auroient été par eux acceptés, ni à l'égard des ſaiſies & arrêts faits à leur requête, ſi ce n'eſt en la forme qui eſt ordonnée pour les *committimus*.

Ceux qui ont regenté pendant 20 ans dans les univerſités, jouiſſent auſſi du même privilege tant qu'ils continuent de faire leur réſidence actuelle dans l'univerſité.

Ce privilege de *ſcholarité* tire ſon origine des lettres de Philippe de Valois, du 31 Mars 1340, & a été confirmé ſpécialement par Louis XII. au mois d'Août 1498, par François I. au mois d'Avril 1515, Louis XIII. au mois de Janvier 1629, & par Louis XIV. au mois d'Août 1669, *titre 4. des committimus*.

Les clercs des procureurs ne jouiſſent pas du privilege de *ſcholarité*. *Voyez* Papon, *voyez* auſſi les *mots* ECOLIER, ETUDES, GRADUÉS, PROFESSEUR, RÉGENT, SEPTENAIRE, UNIVERSITÉ. (*A*)

*SCHOLASTICI*, ſ. m. (*Juriſp. rom.*) c'étoient comme des aſſeſſeurs, des avocats conſultans, dont ſe ſervoient les gouverneurs & intendans des provinces dans l'exercice de leur charge. Ils dreſſoient leur avis ſur les requêtes, & les infirmoient ou les appuyoient par les principes de droit. (*D. J.*)

*SCHOLASTICUS*, (*Littérat.*) ce terme ſignifie un *avocat*, comme nous l'apprend Macaire, dans ſa quinzieme homélie, où il s'exprime en ces termes: « Celui qui veut acquérir la connoiſſance des affaires » du barreau, va d'abord apprendre les notes, » (caractere d'abréviation) & quand il eſt parvenu à » être le premier dans cette ſcience, il paſſe dans » l'école des Romains; dès qu'il eſt devenu le premier dans cette école, il paſſe dans celle de pratiens, où il a le dernier rang, celui d'*arcarius* ou » novice. Quand il a été reçu ſcholaſtique, il eſt » l'*arcarius*, & le dernier des avocats; mais s'il » parvient à être le premier, il eſt fait préſident, ou » gouverneur de province, & pour lors il prend un » aſſiſtant, conſeiller ou aſſeſſeur; ὁ θελων μαθειν » πραγματα, *&c.*» M. de Valois a corrigé dans ce paſſage la leçon ordinaire, ὁ θελον μαθειν γραμματα, en ſubſtituant le mot de πραγματα; & c'eſt une fort bonne correction. (*D. J.*)

SCHOLASTIQUES, *philoſophie des ſcholaſtiques*, (*Hiſt. de la philoſ.*) la philoſophie qu'on appelle *ſcholaſtique*, a regné depuis le commencement du onzieme au douzieme ſiecle, juſqu'à la renaiſſance des lettres.

Ce mot n'eſt pas auſſi barbare que la choſe; on le trouve dans Pétrone: *non notavi mihi aſcylti fugam, & dum in hoc doctorum æſtu totus incedo, ingens ſcholaſticorum turba in porticum venit, ut apparebat, ab extemporali declamatione, neſcio cujus, qui Agamemnonis ſuaſoriam exceperat.* Il ſignifie un *écolier de rhétorique*.

Voici un autre paſſage où il ſe prend pour rhéteur, ou ſophiſte: *deduci in ſcenas ſckolaſticorum, qui rhetores vocantur, quos paulo ante Ciceronis tempora exſtitiſſe, nec majoribus placuiſſe probat ex eo quod Marco Craſſo & Domitio cenſoribus claudere, ut ait Cicero, ludum impudentiæ juſſi ſunt.* Quint. dialog. de cauſ. corrupt. eloquent.

De la comparaiſon de ces deux paſſages, l'on voit que l'éloquence dégénerée peu-à-peu, étoit chez les Romains, au tems de Pétrone & de Quintilien, ce qu'elle avoit été juſqu'à Ciceron.

Dans la ſuite, le nom de *ſcholaſtique* paſſa des déclamateurs de l'école, à ceux du barreau. Conſultez là-deſſus le *code* de Théodoſe & de Juſtinien.

Enfin il déſigna ces maîtres-ès-arts & de philoſophie qui enſeignoient dans les écoles publiques des égliſes cathédrales & des monaſteres que Charlemagne & Louis le pieux avoient fondées.

Ces premiers *ſcholaſtiques* ou écolâtres, ne furent point des hommes tout-à-fait inutiles; mais la richeſſe engendra bientôt parmi eux l'oiſiveté, l'ignorance & la corruption; ils ceſſerent d'enſeigner, & ils ne retinrent que le nom de leurs fonctions, qu'ils faiſoient exercer par des gens de rien, & gagés à vil prix, tandis qu'ils retiroient de l'état de larges penſions, qu'ils diſſipoient dans une vie de crapule & de ſcandale.

L'eſprit de l'inſtitution ſe ſoutint un peu mieux dans quelques maiſons religieuſes, où les nobles continuerent d'envoyer leurs enfans pour y prendre les leçons qu'on donnoit aux novices; ce fut dans ces reduits obſcurs, que ſe conſerva l'étincelle du feu ſacré, depuis le huitieme ſiecle juſqu'au douzieme ou onzieme, que le titre d'écolâtres ou de *ſcholaſtiques* qui avoit été particulier à de méchans profeſſeurs de philoſophie & de belles-lettres, devint propre à de plus méchans profeſſeurs de théologie.

La premiere origine de la théologie *ſcholaſtique* eſt très-incertaine; les uns la font remonter à Auguſtin dans l'occident, & à Jean Damaſcène dans l'orient; d'autres, au tems où la philoſophie d'Ariſtote s'introduiſit dans les écoles, ſous la forme ſeche & déchar- née que lui avoient donnée les Arabes, & que les théologiens adopterent; quelques-uns, au ſiecle de Roſcelin & d'Anſelme, auxquels ſuccéderent dans la même carriere Abélard & Gilbert en France, & Otton de Friſingue en Allemagne; quoiqu'il en ſoit, il eſt démontré que la *ſcholaſtique* étoit antérieure aux livres des ſentences, & que Pierre Lombard trouva la doctrine chrétienne défigurée par l'application de l'art ſophiſtique de la dialectique, aux dogmes de l'égliſe; c'eſt un reproche qu'il ne ſeroit pas moins injuſte de faire à Thomas d'Aquin; on apperçoit des veſtiges de la *ſcholaſtique*, avant qu'on connût l'Arabico-pathétiſme; ce n'eſt donc point de ce côté que

cette

cette eſpece de peſte eſt venue ; mais il paroît que pluſieurs cauſes éloignées & prochaines concoururent, dans l'intervalle du onzieme au douzieme ſiecle, à l'accroître, à l'étendre, & à la rendre générale. *Voyez* ce que nous en avons dit à l'*article* ARISTOTÉLISME.

On peut diſtribuer le regne de la *ſcholaſtique* ſous trois périodes; l'une qui commence à Lanfranc ou Abélard & Pierre le Lombard ſon diſciple, & qui comprend la moitié du douzieme ſiecle, tems où parut Albert le grand ; ce fut ſon enfance.

Une ſeconde qui commence en 1220, & qui finit à Durand de S. Porcien ; ce fut ſon âge de maturité & de vigueur.

Une troiſieme qui commence où la ſeconde finit, & qui ſe proroge juſqu'à Gabriel Biel, qui touche au moment de la reforme ; ce fut le tems de ſon déclin & de ſa décrépitude.

Guillaume des Champeaux, Pierre Abélard, Pierre le Lombard, Robert Pulleyn, Gilbert de la Porrée, Pierre Comeſtor, Jean de Sarisberi, & Alexandre de Hales, ſe diſtinguerent dans la premiere période.

Albert le grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Pierre, Roger Bacon, Gille de Colomna, & Jean Scot, ſe diſtinguerent dans la ſeconde.

Durand de S. Porcien, Guillaume Occam, Richard Suiſſet, Jean Buridan, Marſile d'Inghen, Gautier Burlée, Pierre d'Alliac, Jean Weſſel Gansfort, & Gabriel Biel, ſe diſtinguerent dans la troiſieme.

*Premiere période de la philoſophie ſcholaſtique.* Guillaume des Champeaux, né en Brie de parens obſcurs, s'éleva par la réputation qu'il ſe fit, de grade en grade juſqu'à l'épiſcopat ; telle étoit la barbarie de ſon tems, qu'il n'y avoit aucun poſte dans l'égliſe auquel ne pût aſpirer un homme qui entendoit les cathégories d'Ariſtote, & qui ſavoit diſputer ſur les univerſaux. Celui-ci prétendoit qu'il n'y avoit dans tous les individus qu'une ſeule choſe eſſentiellement une, & que s'ils différoient entr'eux, ce n'étoit que par la multitude des accidens. Abélard, ſon diſciple, l'attaqua vivement ſur cette opinion ; de Champeaux frappé des objections d'Abélard, changea d'avis, & perdit toute la conſidération dont il jouiſſoit ; il ne s'agiſſoit pas alors d'enſeigner la vérité, mais de bien défendre ſon ſentiment vrai ou faux ; le comble de la honte étoit d'en être réduit au ſilence ; de-là cette foule de diſtinctions ridicules qui s'appliquent à d'autant plus de cas, qu'elles ſont vuides de ſens ; avec ce ſecours, il n'y avoit point de queſtions qu'on n'embrouillât, point de theſes qu'on ne pût défendre, pour ou contre, point d'objections auquelles on n'échappât, point de diſputes qu'on ne prorogeât ſans fin.

Des Champeaux vaincu par Abélard, alla s'enfermer dans l'abbaye de S. Victor ; mais celui-ci ne ſe fut pas plutôt retiré à ſainte Géneviéve, que des Champeaux reparut dans l'école.

Qui eſt-ce qui ne connoit pas l'hiſtoire & les malheurs d'Abélard ? qui eſt-ce qui n'a pas lu les lettres d'Héloïſe ? qui eſt-ce qui ne déteſte pas la fureur avec laquelle le doux & pieux S. Bernard le perſécuta ? il naquit en 1079, il renonça à tous les avantages qu'il pouvoit ſe promettre dans l'état militaire, pour ſe livrer à l'étude ; il ſentit combien la maniere ſubtile dont on philoſophoit de ſon tems, ſuppoſoit de dialectique, & il s'exerça particulierement à manier cette arme à deux tranchans, ſous Roſcelin, le ferrailleur le plus redouté de ſon tems ; celui-ci avoit conçu que les univerſaux n'exiſtoient point hors de l'entendement, & qu'il n'y avoit dans la nature que des individus dont nous exprimions la ſimilitude par une dénomination générale, & il avoit fondé la ſecte des nominaux, parmi leſquels Abélard s'enrôla ; il alla faire aſſaut avec tous ceux qui avoient quelque réputation ; il vint à Paris, il prit les leçons de Guillaume des Champeaux ; il fut ſucceſſivement l'honneur & la honte de ſon maître ; il ouvrit une école à l'âge de vingt-deux ans, à Melun, d'où il vint à Corbeil ; il eut un grand nombre de diſciples, d'amis & d'ennemis ; ſes travaux affoiblirent ſa ſanté, il fut obligé de ſuſpendre ſes exercices pendant deux ans qu'il paſſa dans ſa patrie ; ſon abſence ne fit qu'ajouter au deſir qu'on avoit de l'entendre ; de retour, il trouva des Champeaux ſous l'habit de moine, continuant dans le fond d'un cloitre à profeſſer la rhétorique & la logique, deux arts qui ne devroient point être ſéparés ; il alla l'écouter, moins pour s'inſtruire, que pour le harceler de nouveau. Ce projet indigne lui réuſſit, il acheva de triompher de ſon maître, qui vit en un moment ſon école déſerte, & ſes diſciples attachés à la ſuite d'Abélard ; celui à qui des Champeaux avoit cedé ſa chaire cathédrale, au ſortir du monde, l'offrit à Abélard, qui en fut écarté par la faction de des Champeaux & la protection de l'archevêque de Paris. Notre jeune philoſophe fut moins encore irrité de ce refus, que de la promotion de des Champeaux à l'épiſcopat ; l'élévation d'un homme auquel il s'étoit montré ſi ſupérieur, l'indigna ſecrettement, il crut que des Champeaux ne devoit les honneurs qu'on lui conféroit, qu'à la réputation qu'il s'étoit faite en qualité de théologien, & il ſe rendit ſous Anſelme qui avoit formé des Champeaux ; les leçons d'Anſelme ne lui parurent pas répondre à la célébrité de cet homme ; bientôt il eut dépouillé celui-ci de ſon auditoire & de ſa réputation ; il enſeigna la théologie, malgré ſes ennemis qui répandoient de tous côtés, qu'il étoit dangereux de permettre à un homme de ſon âge & de ſon caractere, de ſe mêler d'une ſcience ſi ſublime. Ce fut alors qu'il connut le chanoine Fulbert & ſa niece Héloïſe ; cette fille ſavoit à l'âge de dix-huit ans, l'hébreu, le grec, le latin, les mathématiques, la philoſophie, la théologie, c'eſt-à-dire plus que tous les hommes de ſon tems réunis ; outre l'eſprit que la nature lui avoit donné, la ſenſibilité de cœur, les talens qu'elle devoit à une éducation très-recherchée, elle étoit encore belle ; comment réſiſte-t-on à tant de charmes ? Abélard la vit, l'aima, & jamais homme ne fut peut-être autant aimé d'une femme, qu'Abélard d'Héloïſe ; non, diſoit-elle, le maître de l'univers entier, s'il y en avoit un, m'offriroit ſon trône & ſa main, qu'il me ſeroit moins doux d'être ſa femme, que la maîtreſſe d'Abélard. Nous n'entrerons point dans le détail de leurs amours ; Fulbert prit Abélard dans ſa maiſon ; celui-ci négligea ſon école pour s'abandonner tout entier à ſa paſſion ; il employa ſon tems, non plus à méditer les queſtions abſtraites & triſtes de la philoſophie, mais à compoſer des vers tendres & des chanſons galantes ; ſa réputation s'obſcurcit, & ſes malheurs commencerent & ceux d'Héloïſe.

Abélard privé du bonheur qu'il s'étoit promis dans la poſſeſſion d'Héloïſe, déſeſperé, confus, ſe retira dans l'abbaye de S. Denis ; cependant Héloïſe renfermée dans une autre ſolitude, périſſoit de douleur & d'amour. Cet homme qui devoit avoir appris par ſes propres foibleſſes, à pardonner aux foibleſſes des autres, ſe rendit odieux aux moines avec leſquels il vivoit, par la dureté de ſes réprimandes, & toute la célébrité qu'il devoit au nombreux concours de ſes auditeurs, ne lui procurerent point un repos qu'il s'efforçoit à éloigner de lui ; les ennemis qu'il s'étoit fait autrefois, & ceux qu'il ſe faiſoit tous les jours, avoient ſans ceſſe les yeux ouverts ſur ſa conduite, ils attendoient l'occaſion de le perdre, & ils crurent l'avoir trouvée dans l'ouvrage qu'il publia ſous le titre de *la foi à la ſainte Trinité, pour ſervir d'introduction à la théologie* ; Abélard y appliquoit à la diſtinction

des perſonnes divines, la doctrine des nominaux; il comparoit l'unité d'un Dieu dans la trinité des perſonnes, au ſillogiſme où trois choſes réellement diſtinctes, la propoſition, l'aſſomption & la concluſion, ne forment qu'un ſeul raiſonnement; c'étoit un tiſſu d'idées très-ſubtiles, à travers leſquelles il n'étoit pas difficile d'en rencontrer de contraires à l'orthodoxie. Abélard fut accuſé d'héréſie; on répandit qu'il admettoit trois dieux, tandis que d'après ſes principes, il étoit ſi ſtrictement auſtere, que peut-être réduiſoit-il les trois perſonnes divines à trois mots; il riſqua d'être lapidé par le peuple: cependant ſes juges l'écouterent, & il s'en ſeroit retourné abſous, s'il n'eût pas donné le tems à ſes ennemis de ramaſſer leurs forces & d'aliéner l'eſprit du concile qu'on avoit aſſemblé; il fut obligé de bruler lui-même ſon livre, de reciter le ſymbole d'Athanaſe, & d'aller ſubir dans l'abbaye de S. Médard de Soiſſons, la pénitence qu'on lui impoſa; cette condamnation fut affligeante pour lui, mais plus deshonorante encore pour ſes ennemis; on revint ſur ſa cauſe; & l'on déteſta la haine & l'ignorance de ceux qui l'avoient accuſé & jugé.

Il revint de Soiſſons à Saint-Denis; là il eut l'imprudence de dire, & qui pis eſt, de démontrer aux moines que leur ſaint Denis n'avoit rien de commun avec l'aréopagite; & dès ce moment ce fut un athée, un brigand, un ſcélérat digne des derniers ſupplices. On le jetta dans une priſon; on le traduiſit auprès du prince comme un ſujet dangereux, & peut-être eût-il perdu la vie entre les mains de ces ignorans & cruels cénobites, s'il n'eût eu le bonnheur de leur échapper. Il ſe juſtifia auprès de la cour, & ſe réfugia dans les terres du comte Thibault. Cependant l'abbé de ſaint Denis ne jouit pas long-tems de l'avantage d'avoir éloigné un cenſeur auſſi ſévere qu'Abelard. Il mourut, & l'abbé Suger lui ſucceda. On eſſaya de concilier à Abelard la bienveillance de celui-ci; mais on ne put s'accorder ſur les conditions, & Abelard obtint du roi la permiſſion de vivre où il lui plairoit. Il ſe retira dans une campagne déſerte, entre Troye & Nogent. Là il ſe bâtit un petit oratoire de chaume & de boue, ſous lequel il eût trouvé le bonheur, ſi la célébrité qui le ſuivoit par-tout n'eût raſſemblé autour de lui une foule d'auditeurs, qui ſe bâtirent des cabanes à côté de la ſienne, & qui s'aſſujettirent à l'auſtérité de ſa vie, pour jouir de ſa ſociété & de ſes leçons. Il vit dès la premiere année juſqu'à ſix cens diſciples. La théologie qu'il profeſſoit étoit un mélange d'ariſtotéliſme, de ſubtilités, de diſtinctions; il étoit facile de ne le pas entendre & de lui faire dire tout ce qu'on vouloit. Saint Bernard qui, ſans peut-être s'en appercevoir, étoit ſecrettement jaloux d'un homme qui attachoit ſur lui trop de regards, embraſſa la haine des autres théologiens, ſortit de la douceur naturelle de ſon caractere, & ſuſcita tant de troubles à notre philoſophe, qu'il fut tenté pluſieurs fois de ſortir de l'Europe & d'aller chercher la paix au milieu des ennemis du nom chrétien. L'invocation du Paraclet ſous laquelle il avoit fondé une petite maiſon qui ſubſiſte encore aujourd'hui, fut le motif réel ou ſimulé de la perſécution la plus violente qu'on ait jamais exercée. Abelard vécut long-tems au milieu des anxiétés. Il ne voyoit pas des eccléſiaſtiques s'aſſembler ſans trembler pour ſa liberté. On attenta pluſieurs fois à ſa vie. La rage de ſes ennemis le ſuivoit juſqu'aux autels, & chercha à lui faire boire la mort avec le ſang de Jeſus-Chriſt. On empoiſonna les vaſes ſacrés dont il ſe ſervoit dans la célébration des ſaints myſteres. Héloïſe ne jouiſſoit pas d'un ſort plus doux; elle étoit pourſuivie, tourmentée, chaſſée d'un lieu dans un autre. On ne lui pardonnoit pas ſon attachement à Abélard. Ces deux êtres qui ſembloient deſtinés à faire leur bonheur mutuel, vivoient ſéparés & de la vie la plus malheureuſe, lorſqu'Abélard appella Héloïſe au Paraclet, lui confia la conduite de ce monaſtere & ſe retira dans un autre, d'où il ſortit peu de tems après, pour reprendre à Paris une école de théologie & de philoſophie; mais les accuſations d'impiété ne tarderent pas à ſe renouveller. Saint Bernard ne garda plus de meſure; on dreſſa des catalogues d'héréſies qu'on attribuoit à Abélard. Sa perſonne étoit moins en ſureté que jamais, lorſqu'il ſe détermina de porter ſa cauſe à Rome. Saint Bernard l'accuſoit de regarder l'Eſprit-ſaint comme l'ame du monde, d'enſeigner que l'univers eſt un animal d'autant plus parfait que l'intelligence qui l'animoit étoit plus parfaite; de chriſtianiſer Platon, *&c.* Peut-être notre philoſophe n'étoit-il pas fort éloigné de-là; mais ſes erreurs ne juſtifient ni les imputations ni les violences de ſaint Bernard.

Abélard fit le voyage de Rome. On l'y avoit déjà condamné quand il arriva. Il fut ſaiſi, mis en priſon, ſes livres brûlés, & réduit à ramper ſous Bernard & accepter l'obſcurité d'une abbaye de Clugni, où il ceſſa de vivre & de ſouffrir. Il mourut en 1142.

Abélard forma pluſieurs hommes de nom, entre leſquels on compte Pierre le Lombard. Celui-ci eſt plus célebre parmi les théologiens que parmi les philoſophes. Il fit ſes premieres études à Paris. Il profeſſa la *ſcholaſtique* dans l'abbaye de ſainte Génevieve. Il fut chargé de l'éducation des enfans de France. Il écrivit le livre intitulé *le maître des ſentences*. On pourroit regarder cet ouvrage comme le premier pas à une maniere d'enſeigner beaucoup meilleure que celle de ſon tems; cependant on y trouve encore des queſtions très-ridicules, telle par exemple que celle-ci: *le Chriſt en tant qu'homme eſt-il une perſonne ou quelque choſe?* Il mourut en 1164.

Robert Pulleyn parut dans le cours du douzieme ſiecle; les troubles de l'Angleterre ſa patrie le chaſſerent en France, où il ſe lia d'amitié avec ſaint Bernard. Après un aſſez long ſéjour à Paris, il retourna à Oxford où il profeſſa la théologie. Sa réputation ſe répandit au loin. Le pape Innocent II. l'appella à Rome, & Céleſtin II. lui conféra le chapeau de cardinal. Il a publié huit livres des *ſentences*. On remarque dans ces ouvrages un homme ennemi des ſubtilités de la métaphyſique; le goût des connoiſſances ſolides, un bon uſage de l'Ecriture-ſainte, & le courage de préférer les déciſions du bon ſens & de la raiſon, à l'autorité des philoſophes & des peres.

Gilbert de la Porée acheva d'infecter la théologie de futilités. La nouveauté de ſes expreſſions rendit ſa foi ſuſpecte. On l'accuſa d'enſeigner que l'eſſence divine & Dieu étoient deux choſes diſtinguées; que les attributs des perſonnes divines n'étoient point les perſonnes mêmes; que les perſonnes ne pouvoient entrer dans aucune propoſition comme prædicats; que la nature divine ne s'étoit point incarnée; qu'il n'y avoit point d'autre mérite que celui de Jeſus-Chriſt, & qu'il n'y avoit de baptiſé que celui qui devoit être ſauvé. Tout ce que ces propoſitions offrirent d'effrayant au premier coup d'œil, tenoit à des diſtinctions ſubtiles, & diſparoiſſoit lorſqu'on ſe donnoit le tems de s'expliquer; mais cette patience eſt rare parmi les théologiens, qui ſemblent trouver une ſatisfaction particuliere à condamner. Gilbert mourut en 1154, après avoir auſſi éprouvé la haine du doux ſaint Bernard.

Pierre Comeſtor écrivit un abrégé de quelques livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, avec un commentaire à l'uſage de l'école; cet ouvrage ne fut pas ſans réputation.

Jean de Sarisberi vint en France en 1137. Perſonne ne poſſeda la méthode *ſcholaſtique* comme lui. Il s'en étoit fait un jeu, & il étoit tout vain de la ſupério-

rité que cette eſpece de méchaniſme lui donnoit ſur les hommes célebres de ſon tems. Mais il ne tarda pas à connoître la frivolité de ſa ſcience, & à chercher à ſon eſprit un aliment plus ſolide. Il étudia la grammaire, la rhétorique, la philoſophie, & les mathématiques ſous différens maîtres. La pauvreté le contraignit à prendre l'éducation de quelques enfans de famille. En leur tranſmettant ce qu'il avoit appris, il ſe le rendoit plus familier à lui-même. Il ſut le grec & l'hébreu, exemple rare de ſon tems. Il ne négligea ni la phyſique ni la morale. Il diſoit de la dialectique, que ce n'eſt par elle-même qu'un vain bruit, incapable de féconder l'eſprit, mais capable de développer les germes conçus d'ailleurs. On rencontre dans ſes ouvrages des morceaux d'un ſens très-juſte, pleins de force & de gravité. Les reproches qu'il fait aux philoſophes de ſon tems ſur la maniere dont ils profeſſent, ſur leur ignorance & leur vanité, montrent que cet homme avoit les vraies idées de la méthode, & que ſa ſupériorité ne lui avoit pas ôté la modeſtie. Il fut connu, eſtimé, & chéri des papes Eugene III. Adrien IV. Il vécut dans la familiarité la plus grande avec eux. Il défendit avec force les droits prétendus de la papauté contre ſon ſouverain. Cette témérité fut punie par l'exil. Il y accompagna Becket. Il mourut en France, où ſon mérite fut récompenſé par la plus grande conſidération & la promotion à des places. Il a laiſſé des écrits qui font regretter que cet homme ne ſoit pas né dans des tems plus heureux ; c'eſt un grand mérite que de balbutier parmi les muets.

Alexandre de Hales donna des leçons publiques de théologie à Paris en 1230. Il eut pour diſciples Thomas d'Aquin & Bonaventure ; s'il faut s'en rapporter à ſon épitaphe, il s'appella le *docteur irréfragable*. Il commenta le *maître des ſentences*. Il compila une ſomme de théologie univerſelle. Il écrivit un livre des vertus, & il mourut en 1245, ſous l'habit de franciſcain. Tous ces hommes vénérables, ſéraphiques, angéliques, ſubtils, irréfragables, ſi eſtimés de leur tems, ſont bien mépriſés aujourd'hui.

On comprend encore ſous la même période de la philoſophie *ſcholaſtique*, Alain d'Iſle ou le *docteur univerſel*. Il fut philoſophe, théologien, & poëte. Parmi ſes ouvrages on en trouve un ſous le titre de *Encyclopedia verſibus hexametris diſtincta in libros 9*. c'eſt une apologie de la Providence contre Claudien. Il paroit s'être auſſi occupé de morale. Pierre de Riga, Hugon, Jean Belith, Etienne de Langhton, Raimond *de Penna forti*, Vincent de Beauvais ; ce dernier fut un homme aſſez inſtruit pour former le projet d'un ouvrage qui lioit toutes les connoiſſances qu'on poſſedoit de ſon tems ſur les ſciences & les arts. Il compila beaucoup d'ouvrages, dans leſquels on retrouve des fragmens d'auteurs que nous n'avons plus. Il ne s'attacha point ſi ſcrupuleuſement aux queſtions de la dialectique & de la métaphyſique, qui occupoient & perdoient les meilleurs eſprits de ſon ſiecle, qu'il ne tournât auſſi ſes yeux ſur la philoſophie morale, civile, & naturelle. Il faut regarder la maſſe énorme de ſes écrits comme un grand fumier où l'on rencontre quelques paillettes d'or. Guillaume d'Averne, connu dans l'hiſtoire de la philoſophie, de la théologie, & des mathématiques de cet âge. Il mépriſa les futilités de l'école & ſon ton pédanteſque & barbare. Il eut le ſtyle naturel & facile. Il s'attacha à des queſtions relatives aux mœurs & à la vie. Il oſa s'éloigner quelquefois des opinions d'Ariſtote & lui préférer Platon. Il connut la corruption de l'égliſe & il s'en expliqua fortement. Alexandre de Villedieu, aſtronome & calculateur. Alexandre Neckam de Hartford. Ce fut un philoſophe éloquent. Il écrivit de la nature des choſes un ouvrage mêlé de proſe & de vers. Alfred qui ſut les langues, expliqua la philoſophie naturelle d'Ariſtote, commenta ſes métores, chercha à débrouiller le livre des plantes, & publia un livre du *mouvement du cœur*. Robert Capiton, ou Groſſe-tête, qui fut profond dans l'hébreu, le grec, & le latin, & qui ſut tant de philoſophie & de mathématiques, ou qui vécut avec des hommes à qui ces ſciences étoient ſi étrangeres, qu'il en paſſa pour ſorcier. Roger Bacon, qui étoit un homme & qui s'y connoiſſoit, compare Groſſetête à Salomon & à Ariſtote. On voit par ſon commentaire ſur Denis l'aréopagite, que les idées de la philoſophie platonico-alexandrine lui étoient connues ; d'où l'on voit que la France, l'Italie, l'Angleterre ont eu des *ſcholaſtiques* dans tous les états. L'Allemagne n'en a pas manqué ; conſultez là-deſſus ſon hiſtoire littéraire.

*Seconde période de la philoſophie ſcholaſtique*. Albert le grand qui la commence naquit en 1193. Cet homme étonnant pour ſon tems ſut preſque tout ce qu'on pouvoit ſavoir ; il prit l'habit de S. Dominique en 1221. Il profeſſa dans ſon ordre la philoſophie d'Ariſtote, proſcrite par le ſouverain pontife ; ce qui ne l'empêcha pas de parvenir aux premieres dignités monacales & eccléſiaſtiques. Il abdiqua ces dernieres pour ſe livrer à l'étude. Perſonne n'entendit mieux la dialectique & la métaphyſique péripatéticienne. Mais il en porta les ſubtilités dans la théologie, dont il avança la corruption. Il s'appliqua auſſi à la connoiſſance de la philoſophie naturelle : il étudia la nature ; il fut des mathématiques & de la méchanique : il ne dédaigna ni la métallurgie, ni la lythologie. On dit qu'il avoit fait une tête automate qui parloit, & que Thomas d'Aquin briſa d'un coup de bâton : il ne pouvoit guere échapper au ſoupçon de magie ; auſſi en fut-il accuſé. La plûpart des ouvrages qui ont paru ſous ſon nom, ſont ſuppoſés. Il paroît avoir connu le moyen d'obtenir des fruits dans toutes les ſaiſons. Il a écrit de la phyſique, de la logique, de la morale, de la métaphyſique, de l'aſtronomie & de la théologie vingt & un gros volumes qu'on ne lit plus.

*Thomas d'Aquin* fut diſciple d'Albert le grand ; il n'eſt pas moins célebre par la ſainteté de ſes mœurs, que par l'étendue de ſes connoiſſances théologiques. Il naquit en 1224 : ſa ſomme eſt le corps le plus complet, & peut-être le plus eſtimé que nous ayons encore aujourd'hui. Il entra chez les Dominicains en 1243 : il paroiſſoit avoir l'eſprit lourd ; ſes condiſciples l'appelloient *le bœuf* ; & Albert ajoutoit : *Oui, mais ſi ce bœuf ſe met à mugir, on entendra ſon mugiſſement dans toute la terre*. Il ne trompa point les eſpérances que ſon maître en avoit conçues. La philoſophie d'Ariſtote étoit ſuſpecte de ſon tems ; cependant il s'y livra tout entier, & la profeſſa en France & en Italie. Son autorité ne fut pas moins grande dans l'égliſe que dans l'école ; il mourut en 1274. Il eſt le fondateur d'un ſyſtème particulier ſur la grace & la prédeſtination, qu'on appelle le *Thomiſme*. Voyez *les articles* GRACE, PRÉDESTINATION, *&c.*

*Bonaventure le Franciſcain* fut contemporain, condiſciple & rival de Thomas d'Aquin. Il naquit en 1221, & fit profeſſion en 1243 ; la pureté de ſes mœurs, l'étendue de ſes connoiſſances philoſophiques & théologiques, le bonté de ſon caractere, lui mériterent les premieres dignités dans ſon ordre & dans l'égliſe. Il n'en jouit pas long-tems : il mourut en 1274, âgé de 53 ans. Sa philoſophie fut moins futile & moins épineuſe que dans ſes prédéceſſeurs. Voici quelques-uns de ſes principes.

Tout ce qu'il y a de bon & de parfait, c'eſt un don d'en-haut, qui deſcend ſur l'homme du ſein du pere des lumieres.

Il y a pluſieurs diſtinctions à faire entre les émanations gratuites de cette ſource libérale & lumineuſe.

Quoique toute illumination ſe faſſe intérieurement

par la connoiſſance ; on peut l'appeller *intérieure* ou *extérieure*, *ſenſitive* ou *méchanique*, *philoſophique* ou *ſurnaturelle*, *de la raiſon* ou *de la grace*.

La méchanique inventée pour ſuppléer à la foibleſſe des organes eſt ſervile ; elle eſt au-deſſous du philoſophe ; elle comprend l'art d'ourdir des étoffes, l'agriculture, la chaſſe, la navigation, la médecine, l'art ſcénique, *&c.*

La ſenſitive qui nous conduit à la connoiſſance des formes naturelles par les organes corporels. Il y a un eſprit dans les nerfs qui ſe multiplie & ſe diverſifie en autant de ſens que l'homme en a reçus.

La philoſophique s'éleve aux vérités intelligibles, aux cauſes des choſes, à l'aide de la raiſon & des principes.

La vérité peut ſe conſidérer ou dans les diſcours, ou dans les choſes, ou dans les actions, & la Philoſophie ſe diviſer en rationnelle, naturelle & morale.

La rationnelle s'occupe de l'un de ces trois objets, exprimer, enſeigner ou mouvoir. La grammaire exprime, la logique enſeigne, la rhétorique meut; c'eſt la raiſon qui comprend, ou indique, ou perſuade.

Les raiſons qui dirigent notre entendement dans ſes fonctions ſont ou relatives à la matiere, ou à l'eſprit, ou à Dieu. Dans le premier cas, elles retiennent le nom de *formelles ;* dans le ſecond, on les appelle *intellectuelles ;* au troiſieme, *idéales*. De-là trois branches de philoſophie naturelle, phyſique, mathématique & métaphyſique.

La Phyſique s'occupe de la génération & de la corruption, ſelon les forces de la nature & les élémens des choſes.

Les Mathématiques des abſtractions, ſelon les raiſons intelligibles.

La Métaphyſique de tous les êtres, entant que réductibles à un ſeul principe dont ils ſont émanés, ſelon des raiſons idéales, à Dieu qui en fut l'exemplaire & la ſource, & qui en eſt la fin.

La vertu a trois points de vûe différens, la vie, la famille & la multitude ; & la morale eſt ou monaſtique, ou économique, ou politique.

La lumiere de l'Ecriture nous éclaire ſur les vérités ſalutaires ; elle a pour objet les connoiſſances qui ſont au-deſſus de la raiſon.

Quoiqu'elle ſoit une, cependant il y a le ſens myſtique & ſpirituel, ſelon lequel elle eſt allégorique, morale ou anagogique.

On peut rappeller toute la doctrine de l'Ecriture à la génération éternelle de Jeſus-Chriſt, à l'incarnation, aux mœurs, à l'union ou commerce de l'ame avec Dieu ; de-là les fonctions du docteur, du prédicateur & du contemplant.

Ces ſix illuminations ont une veſpérie ou ſoirée : il ſuit un ſeptieme jour de repos, qui n'a plus de veſpérie ou de ſoirée ; c'eſt l'illumination glorieuſe.

Toutes ces connoiſſances tirent leur origine de la même lumiere ; elles ſe rappellent à la connoiſſance des Ecritures, elles s'y réſolvent, y ſont contenues & conſommées ; & c'eſt par ce moyen qu'elles conduiſent à l'illumination éternelle.

La connoiſſance ſenſible ſe rappelle à l'Ecriture, ſi nous paſſons de la maniere dont elle atteint ſon objet, à la génération divine du verbe ; de l'exercice des ſens, à la régularité des mœurs ; & des plaiſirs dont ils ſont la ſource, au commerce de l'ame & de Dieu.

Il en eſt de même de la connoiſſance méchanique & de la connoiſſance philoſophique.

Les écritures ſont les empreintes de la ſageſſe de Dieu : la ſageſſe de Dieu s'étend à tout. Il n'y a donc aucune connoiſſance humaine qui ne puiſſe ſe rapporter aux Ecritures & à la Théologie. Et j'ajouterai aucun homme, quelque ſenſé qu'il ſoit, qui ne rapporte tous les points de l'eſpace immenſe qui l'environne, au petit clocher de ſon village.

*Pierre d'Eſpagne*, mieux connu dans l'hiſtoire eccléſiaſtique ſous le nom de *Jean XXI.* avoit été philoſophe avant que d'être pape & théologien. Tritheme dit de lui qu'il entendoit la médecine, & qu'il eût été mieux à côté du lit d'un malade que ſur la chaire de S. Pierre. Calomnie de moine offenſé : il montra dans les huit mois de ſon pontificat qu'il n'étoit point au-deſſous de ſa dignité : il aima les ſciences & les ſavans ; & tout homme lettré, riche ou pauvre, noble ou roturier, trouva un accès facile auprès de lui. Il finit ſa vie ſous les ruines d'un bâtiment qu'il faiſoit élever à Viterbe. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages où l'on voit qu'il étoit très-verſé dans la mauvaiſe philoſophie de ſon tems.

*Roger Bacon* fut un des génies les plus ſurprenans que la nature ait produit, & un des hommes les plus malheureux. Lorſqu'un être naît à l'illuſtration, il ſemble qu'il naiſſe auſſi aux ſupplices. Ceux que la nature ſigne, ſont également ſignés par elle pour les grandes choſes & pour la peine. Bacon s'appliqua d'abord à la grammaire, à l'art oratoire & à la dialectique. Il ne voulut rien ignorer de ce qu'on pouvoit ſavoir en mathématique. Il ſortit de l'Angleterre ſa patrie, & il vint en France entendre ceux qui s'y diſtinguoient dans les ſciences. Il étudia l'hiſtoire, les langues de l'Orient & de l'Occident, la Juriſprudence & la Médecine. Ceux qui parcoureront ſes ouvrages le trouveront verſé dans toute la littérature ancienne & moderne, & familier avec les auteurs grecs, latins, hébreux, italiens, françois, allemands, arabes. Il ne négligea pas la Théologie. De retour dans ſa patrie, il prit l'habit de franciſcain ; il ne perdit pas ſon tems à diſputer ou à végéter ; il étudia la nature ; il rechercha ſes ſecrets ; il ſe livra tout entier à l'Aſtronomie, à la Chimie, à l'Optique, à la Statique ; il fit dans la Phyſique expérimentale de ſi grands progrès, qu'on apperçoit chez lui les veſtiges de pluſieurs découvertes qui ne ſe ſont faites que dans des ſiecles très-poſtérieurs au ſien ; mais rien ne montre mieux la force de ſon eſprit que celle de ſes conjectures. L'art, dit-il, peut fournir aux hommes des moyens de naviger plus promptement & ſans le ſecours de leurs bras, que s'ils y en employoient des milliers. Il y a telle conſtruction de chars, à l'aide de laquelle on peut ſe paſſer d'animaux. On peut traverſer les airs en volant à la maniere des oiſeaux. Il n'y a point de poids, quelqu'énormes qu'ils ſoient, qu'on n'éleve ou n'abaiſſe. Il y a des verres qui approcheront les objets, les éloigneront, les agrandiront, diminueront ou multiplieront à volonté. Il y en a qui réduiront en cendres les corps les plus durs. Nous pouvons compoſer avec le ſalpêtre & d'autres ſubſtances un feu particulier. Les éclairs, le tonnerre, & tous ſes effets, il les imitera : on détruira, ſi l'on veut, une ville entiere, avec une très-petite quantité de matiere. Ce qu'il propoſe ſur la correction du calendrier & ſur la quadrature du cercle, marque ſon ſavoir dans les deux ſciences auxquelles ces objets appartiennent. Il falloit qu'il poſſédât quelque méthode particuliere d'étudier les langues greques & hébraïque, à en juger par le peu de tems qu'il demandoit d'un homme médiocrement intelligent pour le mettre en état d'entendre tout ce que les auteurs grecs & hébreux ont écrit de théologie & de philoſophie. Un homme auſſi au-deſſus de ſes contemporains ne pouvoit manquer d'exciter leur jalouſie. L'envie tourmente les hommes de génie dans les ſiecles éclairés ; la ſuperſtition & l'ignorance ſont cauſe commune avec elle dans les ſiecles barbares. Bacon fut accuſé de magie : cette calomnie compromettoit ſon repos & ſa liberté. Pour obvier aux ſuites fâcheuſes

qu'elle pouvoit avoir, il fut obligé d'envoyer à Rome ſes machines, avec un ouvrage apologétique. La faveur du pape ne réduiſit pas ſes ennemis à l'inaction : ils s'adreſſerent à ſon général qui condamna ſa doctrine, ſupprima ſes ouvrages, & le jetta au fond d'un cachot. On ne ſait s'il y mourut ou s'il en fut tiré : quoi qu'il en ſoit, il laiſſa après lui des ouvrages dont on ne devoit connoître tout le prix que dans des tems bien poſtérieurs au ſien. Roger ou frere Bacon ceſſa d'être perſécuté & de vivre en 1294, à l'âge de 78 ans.

*Gilles Colonne*, hermite de S. Auguſtin, fut théologien & philoſophe *ſcholaſtique*. Il étudia ſous Thomas d'Aquin : il eut pour condiſciple & pour ami Bonaventure : il ſe fit une ſi prompte & ſi grande réputation, que Philippe le Hardi lui confia l'éducation de ſon fils ; & Colonne montra par ſon traité *de regimine principium*, qu'il n'étoit point d'un mérite inférieur à cette fonction importante. Il profeſſa dans l'univerſité de Paris. On lui donna le titre de *docteur très-fondé*, & il fut réſolu dans un chapitre général de ſon ordre qu'on s'y conformeroit à ſa méthode & à ſes principes. Il fut créé général en 1292. Trois ans après ſa nomination, il abdiqua une dignité incompatible avec ſon goût pour l'étude ; ſon ſavoir lui concilia les protecteurs les plus illuſtres. Il fut nommé ſucceſſivement archevêque & déſigné cardinal par Boniface VIII. qu'il avoit défendu contre ceux qui attaquoient ſon élection, qui ſuivit la réſignation de Céleſtin. Il mourut à Avignon en 1314.

Nous reviendrons encore ici ſur Jean-Duns Scot, dont nous avons déja dit un mot à l'*article* ARISTOTÉLISME. S'il falloit juger du mérite d'un profeſſeur par le nombre de ſes diſciples, perſonne ne lui pourroit être comparé. Il prit le bonnet de docteur à Paris en 1204 : il fut chef d'une ſecte qu'on connoît encore aujourd'hui ſous le nom de *Scotiſtes* : il ſe fit ſur la grace, ſur le concours de l'action de Dieu & de l'action de la créature, & ſur les queſtions relatives à celles-ci un ſentiment oppoſé à celui de S. Thomas ; il laiſſa de côté S. Auguſtin, pour s'attacher à Ariſtote, & les théologiens ſe diviſerent en deux claſſes, qu'on nomma du nom de leurs fondateurs. Il paſſe pour avoir introduit dans l'Egliſe l'opinion de l'immaculée conception de la Vierge. La Théologie & la Philoſophie de ſon tems, déja ſurchargées de queſtions ridicules, acheverent de ſe corrompre ſous Scot dont la malheureuſe ſubtilité s'exerça à inventer de nouveaux mots, de nouvelles diſtinctions & de nouveaux ſujets de diſputes qui ſe ſont perpétuées en Angleterre au-delà des ſiecles de Bacon & de Hobbs.

Nous ajouterons à ces noms de la ſeconde période de la *ſcholaſtique* ceux de Simon de Tournai, de Robert Sorbon, de Pierre d'Abano, de Guillaume Durantis, de Jacques de Ravenne, d'Alexandre d'Alexandrie, de Jean le Pariſien, de Jean de Naples, de François Mayro, de Robert le Scrutateur, d'Arnauld de Villeneuve, de Jean Baſſoles, & de quelques autres qui ſe ſont diſtingués dans les différentes contrées de l'Allemagne.

*Simon de Tournai* réuſſit par ſes ſubtilités à s'attirer la haine de tous les philoſophes de ſon tems, & à rendre ſa religion ſuſpecte. Il brouilla l'Ariſtotéliſme avec le Chriſtianiſme, & s'amuſa à renverſer toujours ce qu'il avoit établi la veille ſur les matieres les plus graves. Cet homme étoit violent : il aimoit le plaiſir ; il fut frappé d'apoplexie, & l'on ne manqua pas de regarder cet accident comme un châtiment miraculeux de ſon impiété.

*Pierre d'Apono* ou *d'Abano*, philoſophe & médecin, fut accuſé de magie. On ne ſait trop pourquoi on lui fit cet honneur. Ce ne ſeroit aujourd'hui qu'un miſérable aſtrologue, & un ridicule charlatan.

*Robert Sorbon* s'eſt immortaliſé par la maiſon qu'il a fondée, & qui porte ſon nom.

*Pierre de Tarantaiſe*, ou *Innocent V.* entra en 1225 chez les Dominicains à l'âge de dix ans. Il ſavoit de la théologie & de la philoſophie. Il profeſſa ces deux ſciences avec ſuccès. Il fut élevé en 1263 au généralat de ſon ordre. Il obtint en 1277 le chapeau, en 1284 il fut élu pape. Il a écrit de l'unité, de la forme, de la nature des cieux, de l'éternité du monde, de l'entendement & de la volonté, & de la juriſprudence canonique.

*Guillaume Durand* ou *Durantis*, de l'ordre des Dominicains joignit auſſi l'étude du droit canonique à celle de la *ſcholaſtique*.

La *ſcholaſtique* eſt moins une philoſophie particuliere qu'une méthode d'argumentation ſyllogiſtique, ſeche & ſerrée, ſous laquelle on a réduit l'Ariſtotéliſme fourré de cent queſtions puériles.

La théologie *ſcholaſtique* n'eſt que la même méthode appliquée aux objets de la Théologie, mais embarraſſée de Péripatétiſme.

Rien ne put garantir de cette peſte la Juriſprudence. A-peine fut-elle aſſujettie à la rigueur de la dialectique de l'école, qu'on la vit infectée de queſtions ridicules & diſtinctions frivoles.

D'ailleurs on vouloit tout ramener aux principes vrais ou ſuppoſés d'Ariſtote.

*Rizard Malumbra* s'oppoſa inutilement à l'entrée de la *ſcholaſtique* dans l'étude du droit civil & canonique : elle ſe fit.

Je n'ai rien à dire d'*Alexandre* d'Alexandrie, ni de *Dinus* de Garbo, ſinon que ce furent parmi les ergoteurs de leur tems deux hommes merveilleux.

*Jean de Paris* ou *Quidort*, imagina une maniere d'expliquer la préſence réelle du corps de Jéſus-Chriſt au ſacrement de l'autel. Il mourut en 1304 à Rome où il avoit été appellé pour rendre compte de ſes ſentimens.

*Jean de Naples*, *François de Mayronis*, *Jean Baſſolis* furent ſublimes ſur l'univocité de l'être, la forme, la quiddité, la qualité, & autres queſtions de la même importance.

Il falloit qu'un homme fût doué d'un eſprit naturel bien excellent pour réſiſter au torrent de la *ſcholaſtique* qui s'enfloit tous les jours, & ſe porter à de meilleures connoiſſances. C'eſt un éloge qu'on ne peut refuſer à *Robert*, ſurnommé *le ſcrutateur*; il ſe livra à l'étude des phénomenes de la nature ; mais ce ne fut pas impunément : on intenta contre lui l'accuſation commune de magie. La condition d'un homme de ſens étoit alors bien miſérable ; il falloit qu'il ſe condamnât lui-même à n'être qu'un ſot, ou à paſſer pour ſorcier.

*Arnauld de Ville-neuve* naquit avant l'an 1300. Il laiſſa la *ſcholaſtique*; il étudia la philoſophie naturelle, la Médecine & la Chimie. Il voyagea dans la France ſa patrie, en Italie, en Eſpagne, en Allemagne, en Aſie & en Afrique. Il apprit l'arabe, l'hébreu, le grec ; l'ignorance ſtupide & jalouſe ne l'épargna pas. C'eſt une choſe bien ſinguliere que la fureur avec laquelle des hommes qui ne ſavoient rien, s'entêtoient à croire que quiconque n'étoit pas auſſi bête qu'eux, avoit fait pacte avec le diable. Les moines intéreſſés à perpétuer l'ignorance, accréditoient ſur-tout ces ſoupçons odieux. Arnauld de Ville-neuve les mépriſa d'abord ; mais lorſqu'il vit Pierre d'Apono entre les mains des inquiſiteurs, il ſe méfia de la conſidération dont il jouiſſoit, & ſe retira dans la Sicile. Ce fut-là qu'il ſe livra à ſes longues opérations que les chimiſtes les plus ardens n'ont pas le courage de répeter. On dit qu'il eut le ſecret de la pierre philoſophale. Le tems qu'un homme inſtruit donnera à la lecture de ſes ouvrages ne ſera pas tout-à-fait perdu.

On nomme parmi les *ſcholaſtiques* de l'Allemagne,

*Conrad* d'Halberſtad. Il faut le louer de s'être occupé de la morale, ſi mépriſée, ſi négligée de ſes contemporains, mais bien davantage d'en avoir moins cherché les vrais préceptes dans Ariſtote que dans la nature de l'homme. Le goût de l'utile ne ſe porte pas ſur un objet ſeulement; Conrad joignit à l'étude de la Morale celle de la Phyſique. Il étoit de l'ordre de S. Dominique. Il ſatisfit à la curioſité des religieux en écrivant des corps céleſtes, des élémens, ou ſimples, de quelques mixtes, ou des minéraux ou des végétaux, des animaux & de leurs organes, & de l'homme.

*Bibrach* remarqua la corruption de l'égliſe dans ſon ouvrages *de cavendo malo.*

*Eccard* confondant les opinions d'Ariſtote avec les dogmes de Jeſus-Chriſt, ajoutant de nouveaux mots à ceux qu'on avoit déja inventés, tomba dans des ſentimens hétérodoxes que Jean XXII. proſcrivit.

Nous terminerons la ſeconde époque par Pierre de Dacia, & par Alphonſe X. roi de Caſtille.

*Pierre de Dace* fut aſtronome & calculateur; il eut quelque teinture d'hébreu & de grec.

Perſonne n'ignore combien l'Aſtronomie doit à *Alphonſe:* qui eſt-ce ce qui n'a pas entendu nommer du-moins les tables alphonſines? C'eſt lui qui conſidérant les embarras de la ſphere de Ptolomée, diſoit que « ſi Dieu l'avoit appellé à ſon conſeil, il auroit » arrangé le ciel un peu mieux ».

*Troiſieme période de la philoſophie ſcholaſtique.* Lorſque l'abſurdité ſoit dans les ſciences, ſoit dans les arts, ſoit dans la religion, ſoit dans le gouvernement, a été pouſſée juſqu'à un certain point, les hommes en ſont frappés, & le mal commence à ſe réparer quand il eſt extrême. La philoſophie & la théologie *ſcholaſtique* étoient devenues un ſi abominable fatras, que les bons eſprits ou s'en dégoûterent, ou s'occuperent à les débrouiller.

*Guillaume Durand* commença cette tâche. Il en fut appellé le *docteur très-réſolu.* Il eut des opinions particulieres ſur l'état des ames après leur ſéparation d'avec le corps, & le concours de Dieu & de la créature. Il n'en admettoit qu'un général; ſelon lui, un eſprit eſt dans le lieu; mais ce lieu n'eſt point déterminé. Il convient à ſon eſſence d'être par-tout. Sa préſence à un corps n'eſt pas néceſſaire, ſoit pour l'animer, ſoit pour le mouvoir. Sa hardieſſe philoſophique fit douter de ſon orthodoxie & de ſon ſalut.

*Occam* diſciple de Scot, renouvella la ſecte des nominaux. On l'appella le *docteur ſingulier* & *invincible*; il profeſſa la théologie à Paris au commencement du quatorzieme ſiecle. Il eut des idées très-ſaines ſur les deux puiſſances eccléſiaſtiques & civiles, & il ſervit avec zele Philippe-le-Bel dans ſa querelle avec Boniface. Il en eut un autre ſur la propriété des biens religieux avec le pape Jean XXII. qui l'anathématiſa. Il vint en France y chercher un aſyle, d'où il eut bientôt occaſion de ſe venger de la cour de Rome, en achevant de fixer les limites de l'autorité du ſouverain pontife. Celui-ci eut beau renouveller ſes excommunications, l'aggraver, briſer des cierges, & le réaggraver, Occam perſiſta à ſoutenir que le ſouverain n'étoit ſoumis qu'à Dieu dans les choſes temporelles. Il ſe montra en 1330 à la cour de l'empereur Louis, qui l'accueillit, & à qui Occam dit: *Défendez-moi de votre épée, & moi je vous défendrai de ma plume.* Il a écrit de la Logique, de la Métaphyſique & & de la Théologie. On lui reproche d'avoir fait fleche de tout, mêlant les peres & les philoſophes, les auteurs ſacrés & les auteurs profanes, les choſes divines & les choſes naturelles, les dogmes révélés & les opinions des hommes, le profane & le ſacré, l'exotique & le domeſtique, l'orthodoxe & l'héréſie, le vrai & le faux, le clair & l'obſcur, plus ſcrupuleux ſur ſon but que ſur les moyens.

*Richard Suiſſet* parut vers le milieu du quatorzieme ſiecle. Il s'appliqua aux mathématiques, & tenta de les appliquer à la philoſophie naturelle; il ne négligea ni la philoſophie, ni la théologie de ſon tems. Il entra dans l'ordre de Cîteaux en 1350. Rien ne s'allarme plus vîte que le menſonge. C'eſt l'erreur & non la vérité qui eſt ombrageuſe. On s'apperçut aiſément que Suiſſet ſuivoit une méthode particuliere d'étudier & d'enſeigner, & l'on ſe hâta de le rendre ſuſpect d'hétérodoxie. Le moyen qu'un homme ſût l'algebre, & qu'il remplît ſa phyſique de caracteres inintelligibles, ſans être un magicien ou un athée? Cette vile & baſſe calomnie eſt aujourd'hui, comme alors, la reſſource de l'ignorance & de l'envie. Si nos hypocrites, nos faux dévots l'oſoient, ils condamneroient au feu quiconque entend les principes mathématiques de la philoſophie de Newton, & poſſede un foſſile. Suiſſet ſuivit la philoſophie d'Ariſtote. Il commenta ſa phyſique & ſa morale; il introduiſit le calcul mathématique dans la recherche des propriétés des corps, & publia des aſtronomiques. Il écrivit un ouvrage intitulé *le calculateur.* Il méritoit d'être nommé parmi les inventeurs de l'algebre, & il l'eût été, ſi ſon livre du calculateur eût été plus commun. On étoit alors ſi perdu dans des queſtions futiles, qu'on ne pouvoit revenir à de meilleures connoiſſances. S'il paroiſſoit par haſard un ouvrage ſenſé, il n'étoit pas lu. Comme il n'y a rien qui ne ſoit ſuſceptible de plus ou de moins, Suiſſet étendit le calcul de la quantité phyſique à la quantité morale. Il compara les intenſités & les remiſſions des vices & des vertus entr'elles. Les uns l'en louerent, d'autres l'en blâmerent. Il traite dans ſon calculateur de l'intenſité & de la remiſſion; des difformes; de l'intenſité de l'élement doué de deux qualités inégales; de l'intenſité du mixte; de la rareté & de la denſité; de l'augmentation; de la réaction; de la puiſſance; des obſtacles de l'action; du mouvement & du *minimum*; du lieu de l'élément; des corps lumineux; de l'action du corps lumineux; du mouvement local; d'un milieu non-réſiſtant; de l'induction d'un degré ſuprême. Il ne s'agit plus ici, comme on voit, d'ecceité, de quiddité, d'entité, ni d'autres ſottiſes pareilles. De quelque maniere que Suiſſet ait traité ſon ſujet, du-moins il eſt important. Il marque une tête ſinguliere; & je ne doute point qu'on ne retrouvât dans cet auteur le germe d'un grand nombre d'idées dont on s'eſt fait honneur long-tems après lui.

*Buridan* profeſſa la philoſophie au tems où Jeanne, épouſe de Philippe-le-Bel, ſe deshonoroit par ſes débauches & ſa cruauté. On dit qu'elle appelloit à elle les jeunes diſciples de notre philoſophe, & qu'après les avoir épuiſés entre ſes bras, elle les faiſoit précipiter dans la Seine. On croit que Buridan, qui voyoit avec chagrin ſon école ſe dépeupler de tous ceux qui y entroient avec une figure agréable, oſa leur propoſer cet exemple d'un ſophiſme de poſition: *Reginam interficere nolite, timere, bonum eſt*; où le verbe *timere* renfermé entre deux virgules, peut également ſe rapporter à ce qui précede ou à ce qui ſuit, & préſenter deux ſens en meme tems très-oppoſés. Quoi qu'il en ſoit, il ſe ſauva de France en Allemagne. Tout le monde connoît ſon ſophiſme de l'âne placé entre deux bottes égales de foin.

*Marſile d'Inghen* fut condiſciple de Buridan, & défenſeur comme lui de l'opinion des nominaux.

*Gautier Buley* fut appellé le *docteur perſpicu.* Il écrivit de la vie & des mœurs des philoſophes, depuis Thalès juſqu'à Séneque; ouvrage médiocre. Il fut ſucceſſivement réaliſte & nominal.

*Pierre de Aſſiac* fut encore plus connu parmi les théologiens que parmi les philoſophes. Il naquit en 1350. Il fut bourſier au college de Navarre, docteur en 1380; ſucceſſivement principal, profeſſeur, maître de Gerſon & de Clémangis, défenſeur de l'imma-

culée conception, chancelier de l'univerſité, aumônier de Charles VI. tréſorier de la Sainte-Chapelle, évêque, protégé de Boniface IX. & de Benoît XIII. pere du concile de Piſe & de Conſtance, & cardinal. Il fut entêté d'aſtrologie. Tout tourne à mal dans les eſprits gauches; il fut conduit à cette folie par les livres qu'Ariſtote a écrits de la nature de l'ame, & par quelque connoiſſance qu'il avoit des mathématiques. Il liſoit tous les grands événemens dans les aſtres.

*Jean Weſſel Gansfort* naquit à Groningue. Il eut des lettres; il ſut les langues anciennes & modernes, le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le ſyriaque, le chaldéen: il parcourut l'ouvrage de Platon. Il fut d'abord ſcotiſte, puis occamiſte. On ne conçoit pas comment cet homme ne prit pas dans Platon le mépris de la barbarie *ſcholaſtique*. Il eut au-moins le courage de préferer l'autorité de la raiſon à celle de Thomas, de Bonaventure, & des autres docteurs qu'on lui oppoſoit quelquefois. On pourroit preſque dater de ſon tems la reforme de la *ſcholaſtique*. Cet homme avoit plus de mérite qu'il n'en falloit, pour être perſécuté, & il le fut.

*Gabriel Biel* naquit à Spire. Il forma la troiſieme période de la *Philoſophie ſcholaſtique*.

Nous n'avons rien de particulier à en dire, non-plus que de *Jean Botrell*, de *Pierre de Verberia*, de *Jean Conthorp*, de *Gregoire d'Arimini*, d'*Alphonſe Vargas*, de *Jean Capréolus*, de *Jerôme de Ferraris*, de *Martinus Magiſter*, de *Jean Raulin*, de *Jacques Almain*, de *Robert Holcoth*, de *Nicolas d'Orbilli*, de *Dominique de Flandres*, de *Maurice l'hibernois*, & d'une infinité d'autres, ſinon qu'il n'y eut jamais tant de pénétration mal employée, & tant d'eſprits gâtés & perdus, que ſous la durée de la *philoſophie ſcholaſtique*.

Il ſuit de ce qui précede, que cette méthode déteſtable d'enſeigner & d'étudier infecta toutes les ſciences & toutes les contrées.

Qu'elle donna naiſſance à une infinité d'opinions ou puériles, ou dangereuſes.

Qu'elle dégrada la Philoſophie.

Qu'elle introduiſit le ſcepticiſme par la facilité qu'on avoit de défendre le menſonge, d'obſcurcir la vérité, & de diſputer ſur une même queſtion pour & contre.

Qu'elle introduiſit l'athéiſme ſpéculatif & pratique.

Qu'elle ébranla les principes de la morale.

Qu'elle ruina la véritable éloquence.

Qu'elle éloigna les meilleurs eſprits des bonnes études.

Qu'elle entraîna le mépris des auteurs anciens & modernes.

Qu'elle donna lieu à l'ariſtotéliſme qui dura ſi longtems, & qu'on eut tant de peine à détruire.

Qu'elle expoſa ceux qui avoient quelque teinture de bonne doctrine, aux accuſations les plus graves, & aux perſécutions les plus opiniâtres.

Qu'elle encouragea à l'aſtrologie judiciaire.

Qu'elle éloigna de la véritable intelligence des ouvrages & des ſentimens d'Ariſtote.

Qu'elle réduiſit toutes les connoiſſances ſous un aſpect barbare & dégoûtant.

Que la protection des grands, les dignités eccléſiaſtiques & ſéculieres, les titres honorifiques, les places les plus importantes, la conſidération, les dignités, la fortune, accordées à de miſérables diſputeurs, acheverent de dégoûter les bons eſprits des connoiſſances plus ſolides.

Que leur logique n'eſt qu'une ſophiſticaillerie puérile.

Leur phyſique un tiſſu d'impertinences.

Leur métaphyſique un galimathias inintelligible.

Leur théologie naturelle ou révélée, leur morale, leur juriſprudence, leur politique, un fatras d'idées bonnes & mauvaiſes.

En un mot, que cette philoſophie a été une des plus grandes plaies de l'eſprit humain.

Qui croiroit qu'aujourd'hui même on n'en eſt pas encore bien guéri? Qu'eſt-ce que la théologie qu'on dicte ſur les bancs? Qu'eſt-ce que la philoſophie qu'on apprend dans les colleges? La morale, cette partie à laquelle tous les philoſophes anciens ſe ſont principalement adonnés, y eſt abſolument oubliée. Demandez à un jeune homme qui a fait ſon cours, qu'eſt-ce que la matiere ſubtile? Il vous répondra; mais ne lui demandez pas qu'eſt-ce que la vertu? il n'en ſait rien.

SCHOLASTIQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) titre de dignité qui a été en uſage dans divers tems pour diverſes perſonnes, & dans un ſens différent.

Dès le ſiecle d'Auguſte on donnoit ce nom aux rhéteurs qui s'exerçoient dans leurs écoles à faire des déclamations ſur toutes ſortes de ſujets, afin d'enſeigner à leurs diſciples l'art de parler; & ſous Néron on l'appliqua à ceux qui étudioient le droit, & ſe diſpoſoient à la plaidoyerie. De-là il paſſa aux avocats qui plaidoient dans le barreau. Socrate & Euſebe, qui étoient avocats à Conſtantinople, ont eu ce titre, auſſi-bien que le juriſconſulte Harmenopule & pluſieurs autres; ce qui montre qu'il étoit alors affecté aux perſonnes qui ſe diſtinguoient dans la ſcience des lois.

Depuis, quand Charlemagne eut conçu le deſſein de faire refleurir les études eccléſiaſtiques, on nomma *ſcholaſtiques* les premiers maîtres des écoles où l'on enſeignoit les lettres aux clercs. Quelques-uns cependant ont prétendu que par ce terme on n'entendoit que celui qui étoit chargé de leur montrer les langues, les humanités & tout ce qu'on comprend ſous le nom de *Belles-lettres*; mais cette occupation n'étoit pas la ſeule du *ſcholaſtique*. Il devoit encore former les ſujets aux hautes ſciences, telles que la Philoſophie & la Théologie, ou du-moins ces deux fonctions auparavant ſéparées, furent réunies dans la même perſonne. Celui qu'on appelloit *ſcholaſtique*, ſe nomma depuis en certains lieux *écolâtre* & *théologal*, titres qui ſubſiſtent encore aujourd'hui dans la plûpart des cathédrales & autres chapitres de chanoines, quoiqu'il y ait long-tems qu'ils ne rempliſſent plus les fonctions des anciens *ſcholaſtiques*, ſurtout depuis que les univerſités ſe ſont formées, & qu'on y a fait des leçons réglées en tout genre. On peut dire que depuis le neuvieme ſiecle juſqu'au quatorzieme, les auteurs qui ont pris le titre de *ſcholaſtique*, ne l'ont porté que comme une marque de la fonction d'enſeigner qu'ils avoient dans les diverſes égliſes auxquelles ils étoient attachés.

L'auteur du ſupplément de Morery a fait une remarque fort juſte. C'eſt que le *ſcholaſtique* étoit le chef de l'école, appellé en quelques lieux où il y a univerſité, *le chancelier de l'univerſité*; mais cette remarque ne détruit point ce que nous avons avancé ci-deſſus, qu'on a donné le nom d'*écolâtre* ou de *théologal* en certains lieux à ceux qu'on appelloit auparavant *ſcholaſtique*; car il eſt certain qu'il n'y avoit pas des univerſités partout où il y avoit des égliſes cathédrales, & que dans preſque toutes les égliſes cathédrales il y avoit des écoles & un chef d'études qu'on nommoit *ſcholaſtique*, auquel a ſuccédé le théologal ou l'écolâtre. De ce que le théologal n'eſt plus aujourd'hui ce qu'étoit le *ſcholaſtique*, il ne s'enſuit pas que le *ſcholaſtique* n'ait pas eu autrefois les mêmes fonctions dans les égliſes cathédrales; & ſous le nom de *clercs* que le *ſcholaſtique* devoit inſtruire, ſont compris les chanoines auxquels le théologal eſt obligé de faire des leçons de Théologie.

Genebrard aſſure que ce nom de *ſcholaſtique* étoit

chez les Grecs un titre d'office ou de dignité ecclésiastique, semblable à la théologale des Latins, ou au notariat apostolique; & il en apporte pour exemple Zacharie le *scholastique*, qui sous Justinien avoit rempli de pareils emplois. Quelquefois on le donnoit par honneur à des personnages extrêmement distingués par leur sçavoir; & c'est en ce sens que Walafrid Strabon a appellé le poëte Prudence *le scholastique*, c'est-à-dire *le docteur de l'Espagne*. On a même enchéri, en le mettant au superlatif, pour des hommes qu'on regardoit alors comme de sublimes génies: ainsi l'on a décoré Fortunat & Sedulius de l'épithete de *scholastissimi*. Si l'on croit Casaubon, Theophraste, disciple d'Aristote, est le premier qui par le terme de *scholastique* ait désigné des personnages excellens en éloquence ou en érudition. Du Cange, *Glossar. latinit.* Baillet, *Jugem. des sçav.*

SCHOLIASTE, s. m. (*Belles-Lettres.*) écrivain qui commente ou qui explique l'ouvrage d'un autre.

Ce mot est dérivé du grec σχολη, *ouvrage, explication.*

Nous avons plusieurs *scholiastes* grecs anonymes des poëtes grecs, dont on ne connoît pas les tems, tels que l'interprete anonyme de l'expédition des Argonautes d'Apollonius de Rhodes; le *scholiaste* d'Aristophane, ceux d'Eurypide, de Sophocle, & d'Eschyle, ceux d'Hésiode, de Théocrite, & de Pindare.

Thucidide, Platon, & Aristote, ont aussi eu leurs *scholiastes*.

On a également des *scholiastes* sur quelques anciens poëtes latins, comme Horace, Juvenal, Perse; mais au jugement des savans, tout ce que nous avons sous le nom de ces anciens interpretes, est fort incertain, & qui plus est fort défectueux. *Voyez* Baillet, *jugement des Savans, tome II. pages 189. 190. & 191.*

SCHOLIE, s. m. (*Mathém.*) note ou remarque faite sur quelque passage, proposition, ou autre chose semblable.

Ce mot est fort en usage dans la Géométrie & les autres parties des Mathématiques; souvent après avoir démontré une proposition, on enseigne dans un *scholie* une autre maniere de la démontrer: ou bien on donne quelque avis nécessaire pour tenir le lecteur en garde contre les méprises; ou enfin on fait voir quelque usage ou application de la proposition qu'on vient de démontrer. M. Wolf a donné par forme de *scholie*, dans ses *élémens de mathématiques*, beaucoup de méthodes utiles, des discussions historiques, des descriptions d'instrumens, *&c. Chambers.* (*E*)

SCHONAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en basse Silésie, dans la principauté de Jawer, sur la rive gauche du Katzback, au midi de Newkirck.

*Bucholier* (Abraham) naquit dans cette ville en 1529, & mourut à Freistad en 1584. Il a publié un *index chronologicus*, dont il s'est fait plusieurs éditions avec la continuation, jusqu'au milieu du dernier siecle. (*D. J.*)

SCHONEN, *ou* SCANIE, (*Géog. mod.*) province de Suéde; elle est bornée au nord partie par le Halland, & partie par la Gothie méridionale, au midi par la mer Baltique; au levant par la Blekingie, & la mer Baltique; au couchant par l'île de Sélande, dont elle est séparée par le détroit du Sund. Elle peut avoir vingt-quatre lieues de long, sur seize de large; elle dépend aujourd'hui de la Suede. On sait que Charles X. chassé de Pologne par le secours des Danois, projetta de s'en venger; il marcha sur la mer glacée d'île en île jusqu'à Copenhague. Cet événement prodigieux fit conclure une paix en 1658, qui rendit à la Suede la Scanie, une de ses plus belles provinces perdue depuis trois siecles, qu'elle avoit été cédée au Danemarck. Lunden en est la capitale. (*D. J.*)

SCHONGAW, *ou* SCHONGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, sur le Lech, à 12 lieues au-dessus d'Augsbourg. *Long. 28. 32. latit. 47. 50.* (*D. J.*)

SCHONINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de l'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans la principauté de Wolffembuttel, vers les confins du duché de Magdebourg, & de la principauté d'Halberstat. (*D. J.*)

SCHOONHOVE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur la droite du Lech, à trois lieues de Gonda, & à égale distance de Gorcum: elle a un port commode, qui lui a fait donner son nom; on y pêche beaucoup de saumons, dont il se fait un grand commerce. *Long. 22. 18. lat. 51. 55.*

Cette ville est la patrie de Reinier de Graaf, savant anatomiste, qui mourut en 1673 à 32 ans. Tous les gens du métier connoissent son excellent traité latin sur les organes des deux sexes qui servent à la génération. Les meilleures éditions sont celles de Leyde & de Rotterdam, 1668, 1670, 1672, 1677, *in-8°.* (*D. J.*)

SCHONREIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, sur les confins de l'évêché de Wurtzbourg, à la gauche du Mein, au-dessous de Gemund. Elle est chef-lieu d'un bailliage, & appartient à l'évêque de Wurtzbourg. *Long. 27. 22. latit. 50. 6.* (*D. J.*)

SCHOOUBIAK, s. m. (*Hist. mod.*) secte qui s'est élevée parmi les Musulmans; ceux qui la professent disent qu'il ne faut faire aucune acception des orthodoxes aux hétérodoxes; qu'il faut en user également bien avec tous, & qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les reins & les esprits. Ainsi l'on voit que si la folie est de tout pays, la raison est aussi de tout pays. Voilà des hommes autant & plus entêtés de leur religion qu'aucun peuple de la terre, prêchant la tolérance à leurs semblables; on les accuse, comme de raison, d'incrédulité, d'indifférence, & d'athéisme; ils sont obligés de se cacher de leur doctrine; on les persécute; & cela parce que les prêtres étant les mêmes par-tout, il faut que la tolérance soit détestée par-tout.

SCHORNDORFF, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, au duché de Wittemberg, sur la rive gauche du Rhin, à six lieues au nord-est de Stutgard: elle est défendue par un château que les François prirent en 1647, & 1707. *Long. 28. 4. latit. 48. 45.*

*Scherdin* (Sébastien) l'un des plus grands généraux du xvj. siecle, naquit à *Schorndoff* en 1495, de simples bourgeois. Après avoir servi l'empereur, le sénat d'Augsbourg, & les troupes du cercle de Suabe, Charles-Quint le nomma capitaine général de ses troupes contre François I. Il accompagna Henri II. dans ses expéditions du Rhin & des Pays-bas. Enfin, il servit avec gloire l'empereur Ferdinand I. & mourut comblé d'honneurs & de pensions, en 1577, à 82 ans. (*D. J.*)

SCHOUMAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse, située dans le sogd ou plaine de Saganian. *Long.* selon Abulféda, *91. 30. latit. septentrionale, 37. 20.* (*D. J.*)

SCHOUSCH, SCHOUSCHSTER, & SOUSTER, (*Géog. mod.*) c'est le nom de l'ancienne ville de Suze, capitale du Khoureſtan, qui est l'ancienne Suziane.

Les Persans qui l'appellent aussi *Toster*, tiennent par tradition, qu'elle a été bâtie par Houschenk, troisieme roi de Perse, de la premiere race, nommée des *Pischdadiens*. Les tables arabiques donnent à cette

cette ville 84 d. 30'. *de longitude, & 31. 30. de latitude ſeptentrionale*, & la placent dans le troiſieme climat. *Voyez* SUSE. (*D. J.*)

SCHOUSTACK, ſ. m. (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne, qui vaut environ cinq ſols argent de France.

SCHOUT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Hollande un magiſtrat ou officier public, dont l'emploi eſt de veiller à l'obſervation de la police, & de punir ſoit par la priſon, ſoit par une amende pécuniaire, ceux qui troublent le bon ordre & la tranquillité publique.

SCHOUTEN, LES ÎLES DE, (*Géog. mod.*) îles de la mer du ſud au nombre de quinze, découvertes en 1616, par Guillaume *Schouten*, hollandois, qui leur donna ſon nom. Elles ſont à environ 5 degrés de latitude méridionale, vers les 174 degrés de longitude, à l'orient de la nouvelle Bretagne, & à une petite diſtance des côtes de la nouvelle Guinée, autrement dite la terre des Papous. (*D. J.*)

SCHOWEN, (*Géog. mod.*) îles des Pays-Bas, dans la Zélande, ſéparée au nord de celles de Goërée & d'Overflacke, & au midi de celles de Walcheren & de Noort-Beveland, par l'Eſcaut oriental. Elle a 7 lieues de tour, & étoit autrefois beaucoup plus grande, mais la mer en a ſubmergé une partie. Elle produit beaucoup de garence. Ziriczée en eſt la capitale. (*D. J.*)

SCHREVE, qu'on appelle autrement FERTEL, ſ. m. (*Comm.*) meſure des liquides, dont on ſe ſert preſque généralement par toute l'Allemagne. *Voyez* FERTEL. *Diction. de Commerce. & de Trév.*

SCHROBENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, au département de Munich, ſur la rive gauche du Par, au-deſſous d'Aicha, au nord-eſt; & au midi de Neubourg. *Long. 28. 55. lat. 49. 34.* (*D. J.*)

SCHUDAPANNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de palmier, dont les fleurs ſont compoſées de trois pétales; elles ont des étamines & des ſommets, mais elles ſont ſtériles. Les fruits naiſſent ſéparément ſur les mêmes branches que les fleurs, ils ont une trompe, ils ſont mous, charnus, pleins de ſuc, & ils renferment de petits noyaux qui contiennent chacun une amande. *Pontederæ anthologia. Voyez* PLANTE.

SCHUENIX, (*Géog. mod.*) *Voyez* SCHWEIDNITZ. (*D. J.*)

SCHULLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales: il y en a deux eſpeces; le *pema-ſchulli* n'a aucunes propriétés connues. Le *nir-ſchulli* a des feuilles, qui, pulvériſées & mêlées avec de l'huile, diſſipent les tumeurs des parties génitales.

SCHUSS, LA, (*Geog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la Suabe. Elle prend ſa ſource près de la ville de Buchau, baigne celle de Ravensburg, & ſe perd dans le lac de Conſtance. (*D. J.*)

SCHUT *ou* SCHIT, (*Géog. mod.*) île de la haute Hongrie, formée par deux branches du Danube, un peu au-deſſous de Presbourg. On diſtingue le grand & le petit *Schut*; ce dernier eſt peu de choſe en étendue, & à-peu-près déſert. Le grand s'étend à la gauche du Danube, & renferme l'eſpace qui eſt entre Presbourg & Comore. Cette derniere ville y eſt compriſe avec quelques bourgs; on donne au grand *ſchut* dix milles de long, ſur trois de large.

SCHWALBACH, (*Géog. mod.*) 1°. bourg d'Allemagne, au Weſterwald, & dans les états de Naſſau, ſur la riviere d'Aar, à 3 lieues au-deſſus de Dietz.

2°. Bourg de même nom, ſur la même riviere, à environ 3 lieues au-deſſus du précédent, dans le bas comté de Catzenollobogen; on le nomme *Langen-ſchwalbach*, pour le diſtinguer de l'autre; mais il eſt encore plus connu par ſes eaux minérales aigrelettes, & fort eſtimées.

3°. Bourg du marquiſat d'Anſpach, à 4 lieues au midi de Nuremberg, où ſe ſont retirés pluſieurs réfugiés françois qui y ont établi des manufactures. (*D. J.*)

SCHWALBEA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante dont le calice eſt d'une ſeule feuille qui a une figure très-particuliere, car elle eſt tubulaire, ſillonnée ſur la ſurface, & terminée par une levre oblique, légerement découpée en quatre ſegmens de différentes longueurs; la fleur eſt monopétale & du genre des labiées; la levre inférieure eſt diviſée en trois ſegmens obtus & égaux. Les étamines ſont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur; le germe du piſtil eſt arrondi, le ſtile eſt de la longueur & figure des étamines; le ſtigma eſt épais & crochu; la graine eſt petite, unique, & arrondie. Linnæi, *gen. plant. p. 291. flor. virgin. p. 71.* (*D. J.*)

SCHWAN, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne, dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Mecklenbourg, ſur la Warne. (*D. J.*)

SCHWANDEN, (*Géog. mod.*) grand & beau bourg de Suiſſe, au canton de Glaris, vers l'endroit où deux petites rivieres la Lint & la Seruſt mêlent leurs eaux. *Schwanden* eſt la plus grande paroiſſe du pays après celle de Glaris, & elle eſt toute entiere de la religion proteſtante; c'eſt auſſi dans ce bourg que ſe tiennent ordinairement les aſſemblées générales des proteſtans du canton. (*D. J.*)

SCHWARTZ *ou* SCHWATZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le Tirol, ſur l'Inn, à trois milles d'Inſpruck, entre Halle & Rotenburg. Il y a des mines de divers métaux. *Longit. 29. 32. latit. 47. 15.* (*D. J.*)

SCHWARTZACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, au comté de Caſtel, ſur la rive gauche du Meyn. (*D. J.*)

SCHWARTZBOURG, (*Géogr. mod.*) comté d'Allemagne dans la Thuringe, entre le duché de Weimar, le bailliage de Salfed & le comté de Henneberg. Il renferme pluſieurs bailliages, & a pris le nom de ſon château qui en eſt le chef-lieu, ſitué à 15 milles au ſud-eſt d'Erford, ſur la petite riviere de Schwartza. Ce château eſt à un prince de la maiſon de Saxe. *Long. 29. 4. latit. 50. 42.* (*D. J.*)

SCHWARTZEMBERG, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Franconie, entre l'évêché de Bamberg & le marquiſat d'Ansbach. Cette ſeigneurie fut érigée en baronnie pat Sigiſmond, en comté par Maximilien I. & en principauté par Ferdinand II. en 1645; mais cette principauté n'a que deux bourgs. (*D. J.*)

SCHWATZBOURG, (*Géog. mod.*) ou *Schwatzembourg*, bailliage de la Suiſſe, & l'un des quatre que les cantons de Berne & de Fribourg poſſedent par indivis & très-à-propos, parce qu'il les touche tous deux. Ils y envoient tour-à-tour un bailli, dont la commiſſion eſt pour cinq ans; & tous les habitans profeſſent la religion proteſtante. Le bourg qui a donné ſon nom au bailliage eſt petit; mais ſa paroiſſe eſt conſidérable, & comprend plus de vingt villages. (*D. J.*)

SCHWEIDNITZ, (*Géog. mod.*) ou *Schwenitz*, petite ville d'Allemagne dans la Siléſie, capitale d'une principauté de même nom, ſur la riviere de Weiſtritz, à 10 lieues au ſud-oueſt de Breſlaw, ſur une hauteur, avec un château. *Long. 34. 25. lat. 50. 43.*

*Cunitz* (Marie), née à *Schweidnitz*, fut une dame illuſtre en Allemagne par la connoiſſance qu'elle acquit des beaux arts, de pluſieurs ſciences, & particulierement de l'Aſtronomie qui fit ſa principale occupation; c'eſt ce qui paroit par les tables aſtronomiques qu'elle mit au jour en 1643 & 1645, ſous le titre d'*Urania propitia*. Cet ouvrage a été réimprimé depuis à Francfort. (*D. J.*)

SCHWEIDNITZ, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Siléfie, entre les principautés de Lignitz & de Breſlaw au nord, celle de Brieg à l'orient, la Bohème au midi, & la principauté de Jawer au couchant. Elle tire ſon nom de ſa capitale. (*D. J.*)

SCHWEINFURT, (*Géog. mod.*) ville impériale d'Allemagne dans la Franconie, ſur le Mein à droite, dans un terroir fertile en vin & en blé, à 10 lieues au nord-eſt de Wurtzbourg; elle eſt libre & impériale. C'eſt une des places d'Allemagne des mieux fortifiées. *Long.* 33. *lat.* 50. 48.

*Cuſpinien* (Jean), écrivain du xvj. ſiecle, naquit à *Schweinfurt*, & mourut à Vienne en Autriche. Il a publié, 1°. un commentaire des conſuls, des céſars & des empereurs romains; 2°. une hiſtoire d'Autriche; 3°. une hiſtoire de l'origine des Turcs, & d'autres ouvrages. Nicolas Gerbel a écrit ſa vie. (*D. J.*)

SCHWEINITZ, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade dans le cercle de la haute Saxe ſur l'Elſter, au midi oriental de Wittemberg.

SCHWETZA, (*Géogr. mod.*) petite ville entierement délâbrée de Pologne, dans le palatinat de Culm, ſur la gauche de la Viſtule, entre Culm au midi, & Graudentz au nord. Le grand-maître de l'ordre teutonique s'en ſaiſit l'an 1310.

SCHWINBORG, (*Géogr. mod.*) ou *Swinborg*, ou *Suimeburg*, ville de Danemark ſur la côte orientale de l'île de Funen. Ce fut de-là que partit Charles Guſtave roi de Suede, lorſqu'il paſſa au mois de Février 1638, ſur la glace avec ſon armée, pour ſe rendre de l'île de Funen dans celles de Langeland, de Falſter & de Sélande. *Long.* 23. 32. *lat.* 55. 10.

SCHWITZ, (*Géog. mod.*) ou *Switz*, canton de la Suiſſe, le cinquieme entre les treize qui compoſent le corps helvétique, & le ſecond des *laender* ou des petits cantons.

Ce canton a eu l'honneur de donner ſon nom à toute la nation, que les François par corruption du mot appellent *Suiſſe*. On dit que comme le pays de *Schwitz*, qui eſt à l'orient du lac de Lucerne, étoit le plus expoſé aux courſes des Autrichiens, ceux-ci voyant les gens de *Schwitz* toujours les premiers à combattre contre eux, donnerent à ces montagnards ligués le nom de *Schwitzer*; enſuite ce nom étant demeuré à tous ceux qui ſont entrés dans la ligue de la liberté, il s'eſt inſenſiblement communiqué à tout le corps helvétique; mais voici quelque choſe de plus vraiſſemblable. La victoire des Suiſſes contre les troupes de Léopold duc d'Autriche, fut gagnée en 1315, dans le canton de *Schwitz*. Les deux autres cantons d'Uri & d'Underwald donnerent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore ſouvenir par ce ſeul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Les habitans du canton de *Schwitz* pourroient bien avoir été dans leur origine une peuplade des Goths. Une choſe certaine, c'eſt que Théodoric roi des Goths en Italie, étoit maître de toutes les Alpes rhétiques, qui comprennent non-ſeulement le pays des Griſons, mais encore ceux d'Uri & de quelques cantons voiſins; & il eſt fort poſſible que pour y affermir ſon autorité, & pour s'aſſurer de ces paſſages importans d'Italie en Allemagne, il ait envoyé des colonies en quelques endroits de ces montagnes auparavant inhabitées.

Quoi qu'il en ſoit, le canton de *Schwitz* eſt borné au nord par les cantons de Zurich & de Zoug, au midi par celui d'Uri, au levant par celui de Glaris, & au couchant par le lac des quatre cantons. La richeſſe de ſes habitans ne conſiſte guere qu'en troupeaux. Le chef-lieu de ce canton eſt le bourg de *Schwitz*, ſitué près de la rive orientale du lac des quatre cantons, dans une campagne aſſez agréable, entre de hautes montagnes, près d'une riviere nommé *Mutta*, à 6 lieues au ſud-eſt de Lucerne. Ce bourg a une égliſe paroiſſiale, deux couvens de capucins, un monaſtere de religieuſes, & une maiſon de ville.

C'eſt dans ce bourg que ſe tiennent les aſſemblées générales du pays; c'eſt auſſi dans ce lieu que réſide la régence, qui eſt compoſée de 60 perſonnes. *Long.* 26. 15. *lat.* 47. 5. (*D. J.*)

SCIACCA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Mazara, ſur la côte méridionale au pié d'une montagne, avec un château & un port. C'eſt un des grands magaſins de blé de tout le pays. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancien lieu nommé *ad aquas Labodas*. *Long.* 30. 35. *lat.* 39. 32.

SCIADEPHORE, ſ. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σκιαδηφόρος. Les Athéniens appelloient *ſciadephores*, les femmes étrangeres qui demeuroient à Athènes, parce qu'elles étoient obligées à la fête des Panathénées, de porter des paraſols pour garantir les Athéniennes du ſoleil ou de la pluie; ce mot vient de σκιάδιον, *paraſol*, *ombelle*, & φερω, *je porte*. Potter. *archæol. græc. lib. c. x. tom. I. p. 56.* (*D. J.*)

SCIADES, (*Littérat.*) c'eſt le nom qu'on donnoit au bonnet des empereurs grecs.

SCIÆSSA, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponneſe dans l'Achaïe propre. Ce lieu, dit Pline, *lib. IV. c. v.* eſt célebre par les ſept collines qui l'entourent, & qui le rendent ſi ſombre que les rayons du ſoleil ont de la peine à y pénétrer. (*D. J.*)

SCIAGE, ſ. m. (*Méchan.*) action de ſcier. Il ſe dit auſſi de l'effet qui s'en produit. Il y a des moulins à vent & à eau pour le *ſciage* des bois; ces moulins ont pluſieurs ſcies paralleles qui ſe levent & s'abaiſſent perpendiculairement; ils n'ont beſoin que de peu d'ouvriers, pour pouſſer les pieces de bois qui ſont ſur des rouleaux ou ſuſpendus avec des cables, à meſure que le *ſciage* s'avance. M. Félibien, dans ſes *principes d'architecture*, parle auſſi des longues ſcies de fer ſans dents, inventées par un nommé *Miſſon*, marbrier, pour le *ſciage* des marbres dans le roc même d'où on les tire; mais cette invention n'a pas fait fortune. (*D. J.*)

SCIAGE, *bois de*, (*Commerce de bois.*) On appelle *bois de ſciage* celui qui eſt débité avec la ſcie, pour le diſtinguer du bois de brin, qui n'eſt qu'équarri avec la coignée; & du bois de mairrain, qui n'eſt que fendu avec un inſtrument de fer tranchant en forme d'équerre. Les planches, les ſolives, les poteaux, les chevrons, ſont des *bois de ſciage*. Il s'en faut bien que le *bois de ſciage* ſoit auſſi bon que le bois de brin. Ce ſont les ſcieurs de long qui le débitent. (*D. J.*)

SCIAGRAPHIE, ſ. f. *en Aſtronomie*, eſt un terme dont quelques auteurs ont fait uſage pour exprimer l'art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par l'ombre du ſoleil, de la lune, des étoiles. *Voyez* CADRAN & GNOMONIQUE. Ce mot vient de σκία, *ombre*, & de γράφω, *je décris*. (*O*)

SCIAMACHIE, *ou* SCAMACHIE, ſ. f. (*Gymnaſt. médicin.*) σκιαμαχία, de σκία, & μαχομαι, *combattre*; eſpece d'exercice en uſage chez les anciens, qui conſiſtoit dans des agitations des bras pareilles à celles d'une perſonne qui ſe battoit contre ſon ombre.

On mettoit ces ſortes d'exercices au rang des gymnaſtiques médicinaux, parce que le combattant luttoit de la tête & des talons, ou avec des gantelets contre une ombre. Il doit, dit Oribaſe, ſe ſervir non-ſeulement de ſes mains, mais encore de ſes jambes, en luttant avec une ombre, ſe mettre quelquefois dans l'attitude d'un homme qui ſaute & qui ſe jette ſur ſon adverſaire, & faire uſage de ſes talons comme un lutteur; tantôt il doit s'élancer en devant, & tantôt ſe retirer comme forcé par un adverſaire plus fort que lui.

Le combattant dans cette ſorte d'exercice ne lut-

toit pas toujours contre une ſimple ombre, mais quelquefois contre un poteau. Il eſt fait mention de cette *umbratilis pugna* dans Platon, qui dit de ceux qui combattoient ſans adverſaires, qu'ils ne faiſoient que σκιαμαχεῖν, *combattre* contre une ombre. S. Paul dans ſa *I. Cor. jx. 26.* y fait alluſion par ces mots ἔτω πυκτεύω, ὡς οὐκ ἀέρα δέρων.

La *ſciamachie* eſt propre à diſſiper une ſenſation de laſſitude, à fortifier les jambes, & à renforcer tout le corps; mais nous ne pratiquons plus ces ſortes d'exercices. (*D. J.*)

SCIAMANCIE *ou* SCIOMANCIE, ſ. f. eſpece de divination qui conſiſtoit à évoquer les ames des morts, pour apprendre d'eux l'avenir. Ce fut par la *ſciamancie* que la pythoniſſe d'Endor évoqua l'ombre de Samuel lorſque Saül vint la conſulter ſur l'évenement de la bataille qu'il alloit livrer aux Philiſtins. *Liv. I. des Rois, chap. xxviij.*

Ce mot eſt formé du grec μαντεια, *divination*, & σκια, *ombre*, qui dans un ſens métaphorique ſignifioit *ame;* car les anciens prétendoient que dans la *ſciamancie* ce n'étoit pas l'ame des morts qui apparoiſſoit, mais un ſpectre ou ſimulachre qui n'étoit ni l'ame ni le corps, mais ſeulement la repréſentation de celui-ci, & que les Grecs nommoient εἰδωλον, & les Latins *imago* ou *umbra.*

SCIARRI, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Sicile les ruiſſeaux de matiere liquide & vitrifiée qui ſortent des flancs & de la bouche du mont Etna, dans le tems de ſes éruptions. *Voyez* l'*article* LAVE.

SCIAS, (*Géog. anc.*) petite contrée de l'Arcadie. Pauſanias, *Arcad. l. VIII. c. xxxv.* la met ſur la route de Mégalopolis à Methydrium. On y voit encore, dit-il, quelques reſtes d'un temple de Diane ſciatide, bâti, à ce qu'on croit, par Ariſtodème pendant ſa domination. A dix ſtades de-là on voyoit Clariſium, ou plûtôt l'emplacement de cette ville. (*D. J.*)

SCIATERE, ſ. m. *ſciater*, (*Gnomoniq.*) nom que Vitruve donne à une aiguille qui marque par ſon ombre une certaine ligne, telle, par exemple, que la méridienne. C'eſt de-là qu'on a donné le nom de *ſciatérique* à la ſcience de diſpoſer un ſtile, une aiguille, enſorte qu'elle montre les heures du jour par ſon ombre. (*D. J.*)

SCIATERIQUE, ſ. f. eſt le nom qu'on donne quelquefois à la gnomonique, parce qu'elle enſeigne à déterminer les heures par le moyen de l'ombre, σκια. *Voyez* GNOMONIQUE & CADRAN. (*O*)

SCIATHUS, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, ſelon Pomponius Méla, *l. II. c. vij.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* Ce dernier y met une ville de même nom; elle étoit ſituée à l'orient de la Magnéſie, contrée de la Theſſalie, & au nord de l'Eubée. Cette île conſerve ſon ancien nom, car on l'appelle aujourd'hui *Sciatti*, & dans les cartes marines *Sciatta*, *voyez* SCIATTA. (*D. J.*)

SCIATIQUE, adj. (*Anat.*) Le nerf *ſciatique* eſt formé par l'union de la derniere paire lombaire, & les quatre premieres ſacrées, & quelquefois par l'union des deux dernieres paires lombaires, & des trois premieres ſacrées; il ſe gliſſe obliquement ſous la grande échancrure de l'os des iles; il donne des filets aux muſcles piriformes, aux jumeaux, & au carré de la cuiſſe; il s'étend entre la tubéroſité de l'iſchium & le grand trochanter, tout le long de la partie interne du fémur; il jette dans ce trajet, pluſieurs filets aux muſcles feſſiers, & aux autres parties voiſines, & lorſqu'il eſt parvenu au creux du jarret, on lui donne le nom de *nerf poplité*; il ſe diviſe là en deux branches qui s'accompagnent & s'écartent enſuite peu-à-peu, en ſe gliſſant derriere les condyles du fémur; la groſſe eſt interne, la petite eſt externe, elles vont ſe diſtribuer à toute la jambe & peuvent s'appeller dans ce trajet *nerfs ſciatiques cruraux.*

La groſſe branche *ſciatique*, qu'on peut auſſi appeller *ſciatique tibiale*, après avoir formé pluſieurs rameaux, paſſe derriere la malleole interne, par un ligament annulaire particulier, & va gagner en-deſſous la plante du pié, où après avoir fourni pluſieurs rameaux, elle ſe diviſe en deux branches nommées *nerfs plantaires. Voyez* PLANTAIRE.

La petite branche *ſciatique*, ou *ſciatique* interne, qu'on nomme auſſi *ſciatique péroniere*, outre les rameaux qu'elle jette aux parties externes de la jambe & du pié, s'unit par différens filets avec la groſſe branche & les nerfs plantaires.

SCIATIQUE, ſ. f. (*Médecine.*) eſpece de goutte, ainſi appellée parce qu'elle a ſon ſiege à la hanche. *Voyez* GOUTTE. Ce nom, de même que le latin *iſchia*, eſt dérivé du grec ἰσχιαδα, formé de ἰσχιον, *hanche.*

Les premieres atteintes de *ſciatique* ſe font reſſentir pour l'ordinaire dans l'os ſacrum; la douleur vive qui en eſt le ſymptome caractériſtique, ſe répand delà avec plus ou moins de rapidité ſur la hanche, d'où elle s'étend quelquefois tout le long de la cuiſſe juſqu'au genou, & même dans quelques malades juſqu'aux piés. La vivacité de la douleur, de même que ſa durée, varient extrêmement; il y a des cas où la partie affectée eſt ſi douloureuſe & ſi ſenſible, qu'elle ne peut ſupporter l'application d'aucun corps étranger, & qu'elle ne permet au malade aucune eſpece de mouvement; l'immobilité de la cuiſſe eſt la ſuite ordinaire des douleurs, même moderées; la jambe & le pié partagent quelquefois cette incommodité, & dans les violentes douleurs, les muſcles qui meuvent le tronc du côté de la partie affectée, ſont dans une tenſion violente, & ne peuvent qu'avec peine & en redoublant les douleurs, exécuter leurs divers mouvemens; le malade eſt obligé de garder toujours la même ſituation, ſouffrant quand il veut ſe baiſſer, ſouffrant auſſi quand il fait effort pour ſe redreſſer. Dans d'autres cas, & ſur-tout chez les gens vieux, dans qui la douleur devenue comme habituelle eſt moins aiguë, les mouvemens ſont plus libres ſans ceſſer d'être tout-à-fait douloureux; la tumeur de la partie affectée n'eſt point conſtante, non plus que la rougeur; ces ſymptomes accidentels ne s'obſervent pas le plus ſouvent, il eſt auſſi très-rare que la fievre ſurvienne, le pouls conſerve ſon rithme ordinaire, on peut ſeulement l'appercevoir un peu agité & convulſif dans le fort de la douleur. Il n'y a point de tems déterminé pour la durée de la *ſciatique*, on ſait ſeulement qu'elle eſt d'autant plus courte que les ſymptomes ſont plus violens; la longueur des intervalles entre chaque paroxiſme, n'eſt point non plus décidée, elle varie non-ſeulement dans les différens malades, mais encore dans le même ſujet; en général ce tems de rémiſſion eſt plus court dans les vieillards & dans les *ſciatiques* invéterées; communément les paroxiſmes reviennent tous les ans, lorſque les froids commencent à ſe faire ſentir. Hippocrate range la *ſciatique* parmi les maladies d'automne, *aph. 22. lib. III.* mais il y a des malades qui en éprouvent deux ou trois attaques par an, & quelques-uns ont continuellement une douleur plus ou moins forte, qui gêne un peu leurs mouvemens, que les tems pluvieux, variables, inconſtans, rendent beaucoup plus ſenſibles, & qui eſt en conſéquence pour eux un excellent barometre.

Les cauſes éloignées de la *ſciatique* ſont abſolument les mêmes que celles de la goutte, & par conſéquent très-obſcures & totalement inconnues, comme on l'a judicieuſement remarqué à l'*article* GOUTTE, où l'on a très-bien prouvé que toutes celles qu'on a ſucceſſivement accuſées, n'y avoient pas conſtamment part, & ne produiſoient ces effets que comme jettant du trouble dans l'économie animale, & pervertiſſant en général l'exercice des fonctions, comme toutes

ſortes d'excès; on ſait ſeulement que les cauſes évidentes dont l'action tombe ſous les ſens, comme les coups, les bleſſures, les chutes, les contuſions, n'occaſionnent jamais la *ſciatique*, quoiqu'elles puiſſent donner naiſſance à des douleurs dans les mêmes parties; celles qui contribuent à produire la *ſciatique*, n'agiſſent que lentement, d'une maniere cachée, inſenſible, & par-là même plus sûre & plus durable; la plus ordinaire de ces cauſes eſt l'habitation trop long tems continuée dans des endroits humides, marécageux, *&c.* mais toutes ces cauſes ne font le plus ſouvent que mettre en jeu ou déterminer une diſpoſition héréditaire, communiquée par des parens ſujets à ces maladies; ce germe, héritage funeſte, reſte caché, ſans force & ſans effet, pendant les premieres années de la vie, il ſe développe avec l'âge, & par les excès ou les erreurs dans l'uſage de ce qu'on appelle en terme de l'école, les *ſix choſes non-naturelles*, il manifeſte enfin ſa préſence par les ſymptomes que nous avons décrits; mais en quoi conſiſte cette diſpoſition, quel eſt le vice qui produit immédiatement la *ſciatique* & les maladies arthritiques? où réſide-t-il? eſt-ce dans les parties ſolides, dans les nerfs ou dans les humeurs? c'eſt ſur quoi les médecins ſont partagés, chacun alléguant de ſon côté des preuves, ſi-non démonſtratives pour l'opinion qu'il ſoutient, du moins aſſez fortes pour détruire le ſentiment de ſon adverſaire; il en réſulte que ces queſtions n'ont point été réſolues encore d'une maniere ſatisfaiſante, & l'inutilité des efforts qu'on a faits de part & d'autre pour en venir about, prouve évidemment & la difficulté de l'entrepriſe, & le courage de ceux qu'elle n'a pas rebutés. Les anciens ont avancé très-gratuitement, que c'étoit des vents enfermés profondément dans les chairs, qui donnoient naiſſance à la *ſciatique*, les modernes n'ont pas été plus fondés à l'attribuer à un dépôt de matieres âcres, épaiſſes, tartareuſes, & à imaginer ces qualités dans la maſſe générale des humeurs; d'autres ont avancé trop généralement, que les nerfs ſeuls avoient part à la production de la *ſciatique*, & qu'elle étoit en conſéquence une maladie purement ſpaſmodique ou nerveuſe; ceux qui auroient pris un milieu, & qui en auroient fait une maladie mixte humorale & nerveuſe, n'auroient-ils pas approché plus de la vérité, ou du moins de la vraiſſemblance? Stahl & ſes diſciples Neuter, Junker, *&c.* ont fait encore jouer ici fort inutilement, pour ne rien dire de plus, un grand rôle à leur ame ouvriere; mais comme ils n'ont vu réſulter aucun avantage de ces douleurs vives, opiniâtres & périodiques, ils ont cherché ailleurs un motif qui ait pu déterminer l'ame qui n'agit jamais ſans raiſon, à exciter cette affection; ils ont en conſéquence imaginé que la *ſciatique* devoit ſa naiſſance aux mouvemens plus conſidérables & aux efforts de l'ame qui, pour le plus grand bien du corps, méditant l'excrétion hémorrhoïdale, n'avoit pu l'obtenir: ainſi les humeurs pouſſées en plus grande abondance vers ces parties, ſe répandoient aux environs & ſe jettoient préférablement ſur la hanche; de façon que ſuivant eux, la *ſciatique* n'eſt produite que par l'erreur ou l'impuiſſance de l'ame, qui eſt miſe en dépenſe de forces, qui a troublé toute la machine ſans avoir des forces ſuffiſantes & ſans ſavoir ſi ce trouble auroit une iſſue favorable. Un peu plus de connoiſſance dans cet être intelligent, l'auroit fait reſter dans l'inaction juſqu'à-ce qu'il eût été bien inſtruit que tous les vaiſſeaux étoient diſpoſés convenablement, & les humeurs préparées à ſeconder ſes efforts; & ſi ce principe du mouvement eût eu plus d'empire ſur la machine, il auroit forcé les obſtacles qui s'oppoſoient à ſes deſſeins, & au lieu d'une maladie facheuſe, auroit excité une évacuation ſalutaire; par ce moyen, la *ſciatique* eût été à jamais inconnue, au grand avantage de l'humanité, tant la puiſſance & les lumieres ſont néceſſaires au chef d'un état, & tant il importe, quand on imagine, de faire accorder ſes idées, ſinon avec la vérité, du moins avec la vraiſſemblance.

Nous ne tirons de l'obſervation preſque aucun éclairciſſement ſur ce qui regarde cette maladie, ſoit qu'on l'ait trop négligée, rebuté par le travail pénible & ſec qu'elle exige, pour courir la carriere plus facile & fleurie du raiſonnement, ſoit qu'en effet elle ſoit peu lumineuſe par elle-même dans ce cas; la plûpart des obſervations qu'on a faites ſur le cadavre, n'ont découvert dans les parties affectées, aucun dérangement ſenſible. Cependant Riviere rapporte que la veuve de Pierre Aubert ayant à la hanche des douleurs très-vives qui s'étendoient juſqu'au pié, accompagnées d'une tumeur dont la preſſion faiſoit redoubler la douleur, qui devenoit quelquefois lancinante; on ſoupçonna un abſcès profond, on porte en conſéquence le fer & le feu ſur cette partie, l'ouverture faite ne donne iſſue à aucune matiere purulente, quinze jours après le malade devient hydropique & meurt peu de tems après; on ouvre le cadavre, on diſſeque la cuiſſe, & on trouve dans la partie où l'on avoit jugé l'abſcès, de petites glandes tombées en ſuppuration, mais dont le pus ne pouvoit s'échapper. *Obſerv. 43. centur. II.* Fabrice Hildan donne une obſervation à-peu-près ſemblable, d'un ouvrier en bois nommé *Amedée*, qui après avoir été pendant deux ans tourmenté de diverſes maladies, eſſuya de vives attaques de *ſciatique* auxquelles il ſuccomba; en diſſéquant la partie affectée, on trouva près du grand rotateur du fémur droit, un amas de liqueur purulente, dont le poids auroit excédé une livre, & qui en rongeant & relâchant les ligamens de l'articulation avoit ſans doute donné lieu à la luxation qu'on avoit obſervée dans le malade, & on rencontra ſous le muſcle près du côté gauche, un athérome qui contenoit plus de deux livres de pus très-épais. *Obſ. 71. centur. I.* Il paroît que ces deux maladies qu'on a jugé être des *ſciatiques*, à cauſe du ſiege de la douleur, n'en étoient point en effet, ſur-tout la derniere, où la douleur étoit la ſuite du dépot qui ſe formoit, & qui étoit vraiſſemblablement critique, ayant lieu dans un homme cacochime, & le délivrant d'un état valétudinaire où il avoit langui l'eſpace de deux ans; en général, on ne trouve rien qui ne ſoit naturel dans la hanche, la cuiſſe des perſonnes qui ont gardé la *ſciatique* pendant très-long-tems; & ce n'eſt que ſur des conjectures qu'on a établi que le ſiege de cette maladie devoit être dans le muſcle aponévrotique, placé à la partie ſupérieure interne de la cuiſſe, d'où il ſe prolonge le long de cette partie & de la jambe, occupant plus ou moins d'étendue, juſqu'au pié, & qu'on connoit même en françois, ſous le nom latin de *faſcia lata*; ces conjectures ſont fondées ſur la ſenſibilité extrême des parties tendineuſes (quoique paroiſſent prouver de contraire les expériences fautives de M. de Haller), & ſur la place qu'occupe la douleur exactement correſpondante à celle du *faſcia lata*, lors même qu'elle s'étend juſqu'aux piés.

Le peu que nous tenons de l'obſervation & qui ne répand preſque aucun jour ſur la nature de cette maladie; c'eſt que les perſonnes les plus ſujettes à la *ſciatique* ſont celles qui naiſſent de parens qui en ont été attaqués, ou qui ont eu la goutte dans quelque autre partie; elle eſt plus familiere aux hommes qu'aux femmes, & n'attaque guere que celles qui ſont robuſtes, & qui par le tempérament & la façon de vivre ſont plus ſemblables aux hommes; les jeunes gens & les adultes y ſont moins expoſés qu'aux autres eſpeces de gouttes, il ſemble que ce ſoit une maladie plus particulierement reſervée aux vieillards; elle ſuccede quelquefois à la ceſſation des regles, des hémor-

rhoïdes, à la ſuppreſſion des évacuations naturelles ou accoutumées, aux rhumatiſmes, & rarement à la goutte; elle y dégénere plus ſouvent, & même aſſez promptement quand elle eſt très-vive, c'eſt-à-dire la goutte ſe porte plus ordinairement de la hanche, aux piés & aux mains, que de ces parties à la hanche.

La *ſciatique* eſt d'ailleurs une maladie plus incommode que dangereuſe; rarement elle contribue à accélérer la mort du malade, quelques auteurs croyent plutôt qu'elle ſert à la retarder; du moins eſt-il certain que les perſonnes attaquées de cette maladie vivent aſſez long-tems; ſeroit-ce ſimplement parce qu'elle ne commence que dans un âge très-avancé, & qu'elle n'a lieu que dans certains tempéramens robuſtes qui n'auront pas été aſſez affoiblis par les excès, ou pas aſſez fortifiés faute d'exercice? Il eſt extrêmement difficile, & peut-être imprudent de la guérir, & d'autant plus qu'elle eſt plus invétérée; Stahl prétend que la *ſciatique*, les hémorrhoïdes, la néphrétique & le calcul ſe rencontrent très-ſouvent enſemble, ſe ſuccedent & ſe produiſent réciproquement; cette prétention eſt juſtifiée à certains égards par l'obſervation; on a remarqué en général & aſſez vaguement, que les maladies arthritiques avoient beaucoup de rapport du côté des cauſes avec le calcul; ce qui regarde les hémorrhoïdes n'eſt point auſſi conſtaté; & l'âge où la *ſciatique* paroît le plus fréquemment eſt très-peu approprié pour cette évacuation. S'il eſt arrivé quelquefois, ce que j'ignore, que les hémorrhoïdes ayent terminé la *ſciatique*, elles ont cela de commun avec toutes les autres excrétions & avec tous les remedes qui font dans la machine une grande révolution; le ſeul danger que courent ces malades, c'eſt que la tête du *fémur* ſorte de l'articulation, & les rende boiteux; il ſe ramaſſe alors dans ces parties, ſuivant l'obſervation d'Hippocrate, beaucoup de mucoſité & quelquefois la jambe maigrit & ſe deſſeche, tout le corps même tombe dans l'athrophie & dans cette eſpece de phthiſie, *tabes*, qu'il appelle *iſchiadique*, ἰσχιάδικον, *60. lib. vj.* le feu ſeul porté dans cette partie peut prévenir ces accidens. *Aphor. 59. & 60. lib. VI.*

De toutes les eſpeces de gouttes, la *ſciatique* eſt unanimement regardée comme la plus opiniâtre & la plus rébelle aux différens ſecours que la Médecine a fournis; on a épuiſé pour venir à-bout de la guérir ſurement & conſtamment, avec auſſi peu de ſuccès, les altérans que les évacuans; on a paſſé des purgatifs aux ſudorifiques, de ceux-ci aux diurétiques; les apéritifs, les aſtringens, les ſpiritueux, les délayans, les relâchans, les adouciſſans ont été ſucceſſivement employés; en un mot, on a changé chaque fois de méthode, preuve certaine qu'il n'y en avoit aucune de bonne, & peut-être qu'on n'en doit point chercher de générale, ou même d'aucune eſpece. L'uſage à-peu-près inutile de tous ces divers médicamens, a donné naiſſance à cette multiplicité de ſecrets que l'on a débités à l'ordinaire comme des remedes infaillibles; les charlatans ſe ſont emparés de cette maladie & l'on y a ajouté d'autant plus de confiance qu'ils promettoient davantage; loin d'être rebutés par les efforts inutiles des Médecins éclairés; ils n'en étoient que plus encouragés, & effectivement ils avoient raiſon, ils ne riſquoient par le mauvais ſuccès que d'être mis à leur niveau, & s'ils réuſſiſſoient ils étoient regardés comme bien ſupérieurs; l'intérêt du malade n'étoit compté pour rien; ils donnoient avec cette aveugle préſomption & cette témérité ſouvent funeſte que laiſſe l'ignorance, les remedes les plus actifs qui jettoient un trouble conſidérable dans toute l'économie animale; d'où il eſt réſulté que les malades aſſez robuſtes pour ſupporter ce trouble, & dans qui il tournoit heureuſement, étoient guéris ou beaucoup ſoulagés, & ceux qui étoient moins bien conſtitués ſans être délivrés de leur maladie, tomboient dans d'autres plus ſérieuſes, ou même mouroient aſſez promptement. On a répandu un grand nombre de recettes preſque uniquement compoſées de poudres tempérantes, d'abſorbans, de terreux, & de médicamens de cette eſpece; au moins ces remedes abſolument inefficaces ne pouvoient produire aucun mauvais effet, & n'avoient d'autre inconvénient que celui d'amuſer le malade & d'épuiſer ſa bourſe; il n'en eſt pas de même d'une autre eſpece de remedes qui ſéduiſoient d'abord par leur efficacité, mais dont le danger étoit d'autant plus grand que leur ſuccès apparent avoit été plus marqué; je parle des amers nerveux, anti-ſpaſmodiques, & du quinquina ſur-tout; il n'eſt pas douteux que par leur moyen on ne puiſſe venir à-bout d'éloigner, de ſuſpendre pendant un tems conſidérable les paroxyſmes, ou même d'empêcher tout-à-fait leur retour; mais quelques obſervations bien conſtatées font voir que les malades qui en avoient éprouvé les effets les plus heureux, devenoient après quelque-tems languiſſans, valétudinaires, ſujets à beaucoup d'incommodité, & que pluſieurs étoient emportés par des morts ſubites. Ainſi les conſeils les plus ſalutaires qu'on puiſſe donner aux perſonnes attaquées de la *ſciatique*, eſt de ne faire aucun remede interne, parce qu'ils ſont tous dangereux ou inefficaces; de vivre ſobrement, d'éviter tout excès dans le boire, le manger & les plaiſirs vénériens; d'être plus réſervés ſur la quantité des alimens & des boiſſons, que ſur leur qualité, de ſe garantir ſoigneuſement du froid, d'être toujours habillés chaudement, & de façon à entretenir la liberté de la tranſpiration, de porter en conſéquence ſur la peau des corcets d'étoffe de laine, & ſur-tout de flanelle, & au moins d'en envelopper la partie affectée, d'avoir quelquefois recours aux frictions ſeches avec des broſſes de crin ou des étoffes de laine; on peut les faire générales; on doit les faire particulieres & locales, & enfin d'uſer d'un exercice modéré.

Quant aux remedes topiques qu'on emploie principalement dans le tems du paroxyſme, on en a varié les formules à l'infini; les uns ont conſeillé des remedes chauds, d'autres ont préféré des adouciſſans, des relâchans; ceux-ci ont employé les narcotiques, & ceux-là les ſpiritueux fortifians; il y en a qui ont eu recours à l'application des ſangſues & à des ſaignées locales ou à des ſcarifications, quelques autres ont beaucoup vanté les vertus des ventouſes, & du feu même appliqué à nud; ils ſe ſont fondés ſur la pratique aſſez heureuſe des Japonois & des Chinois qui brûlent la moxe ſur la partie affectée. Hippocrate avant eux s'étoit déclaré partiſan de cette méthode, il tient beaucoup pour l'uſage du feu dans les maladies qui ne cedent pas à l'efficacité des autres remedes; le fer, dit-il, emporte les maladies rébelles aux médicamens, & le feu vient à-bout de celles qui réſiſtent au fer. *Aphor. 6. lib. VIII.* il paroît même avoir connu l'uſage de la moxe, du moins la combuſtion qu'il propoſe avec le lin crud dans les cas de *ſciatique* & de douleur fixe lui eſt aſſez analogue. *Lib. de affection. ſect. v.* ce remede ſouvent efficace n'eſt point aſſez goûté dans nos climats; les machines délicates qui l'habitent, trop effrayées par le feu, trouveroient le remede pire que le mal; pour ce qui regarde les autres topiques, ils ſont tous déplacés dans le tems du paroxyſme, excepté peut-être les vapeurs ſpiritueuſes des plantes ou des réſines aromatiques brûlées. Si les douleurs ſont modérées, il faut les ſouffrir patiemment. Si elles ſont trop vives & abſolument inſupportables, qu'on ait recours aux narcotiques pris intérieurement ou appliqués ſur la partie; je me ſuis ſervi quelquefois pour ſoulager avec aſſez de ſuccès d'un liniment fait avec l'huile

de vers & quelques gouttes d'eſprit volatil de corne de cerf & de laudanum liquide de Sydenham. En général, il faut ſuivre le conſeil que donne la goutte dans le diſcours ſenſé que Lucien lui fait tenir dans ſon πραγοποδαγρα, après avoir détaillé une partie des remedes dont on s'eſt ſervi en différens tems pour la combattre, après avoir paſſé en revûe les trois différens regnes, & avoir remarqué qu'il n'y a point de méthode conſtante, que chacun en emploie de différente, que ſouvent

*Alius incantamentis impoſtorum deluditur.*

elle finit par cette obſervation importante qui devroit être gravée profondément dans la tête des malades, que la *ſciatique* ou toute autre eſpece de goutte tourmente :

*A facientibus hæc atque irritantibus me*
*Soleo occurrere multo iracundior ;*
*Iis vero qui cogitant adverſum me nihil,*
*Benignam adhibeo mentem faciliſque ero.*

Les perſonnes d'un âge fort avancé doivent plus que tout autre ſuivre un conſeil ſi judicieux, 1°. parce leurs douleurs ſont beaucoup plus ſupportables, & en ſecond lieu, parce qu'ils ont beaucoup moins d'eſpérance de guériſon ; il ne faudroit pas moins pour eux que les vertus miraculeuſes de la pierre philoſophale ou le bain enchanté de Médée, dans lequel l'heureux Æſon laiſſa ſa vieilleſſe & toutes les incommodités qui en ſont le funeſte apanage.

Ayant eu malheureuſement l'occaſion d'obſerver des vives attaques de *ſciatique* ſur la perſonne dont la ſanté m'eſt la plus précieuſe, ſur le meilleur & le plus tendrement chéri des peres, j'euſſe ardemment ſouhaité trouver un remede aſſûré, & exempt de danger & d'inconvéniens ; & j'ai été convaincu par la ſuite qu'il n'y en avoit point de ſupérieur à la patience & à la ſobriété : par leur moyen, les paroxyſmes ont été moins fréquens & les douleurs plus ſupportables ; puiſſent-elles s'affoiblir ainſi de plus en plus pendant le cours d'un grand nombre d'années ! (*m*)

SCIATTA, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, près de la côte de la Janna ; c'eſt l'île que les anciens Grecs & Latins ont nommée *Schiatos* ou *Sciathus*, & qui eſt encore appellée *Sciotho* ou *Schiati* par les Italiens, & *Sciatta* dans les cartes marines.

Elle eſt à deux lieues à l'occident de l'île de Scopélo, dont elle eſt ſéparée par un trajet d'une pareille largeur à une même diſtance à l'orient de la Magnéſie (contrée de la Theſſalie) & du golfe de Volo, & environ à quatre lieues au ſeptentrion de l'île Négrepont. C'eſt à cauſe de la proximité où elle ſe trouve avec cette derniere, qu'Etienne le géographe la nomme une *île de l'Eubée*.

On lui donne 22 milles de circuit ; & anciennement elle avoit deux villes, dont une portoit auſſi le nom de *Schiatos ;* mais elle fut ruinée par Philippe, pere d'Alexandre. Brutius Sura, envoyé de Lentius gouverneur de la Macédoine de la part des Romains, ſe rendit maître de cette île qui ſervoit alors de retraite aux Corſaires. (*D. J.*)

SCIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *priſtis*, *ſerra*, *Pl. XIII. fig. 1.* très-grand poiſſon de mer auquel on a donné le nom de *ſcie*, parce qu'il a la partie antérieure de la tête terminée par un os long, dur, mince & large, qui a de longues dents de chaque côté, ce qui lui donne beaucoup de reſſemblance avec une *ſcie* dentée des deux côtés. La face ſupérieure de cet os eſt rude, & il a une couleur cendrée. Ce poiſſon eſt mis au rang des cétacés, on le trouve dans la mer des Indes. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, part. I. liv. XVI.* *Voyez* POISSON.

SCIE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Seja*, petite riviere de France en Normandie, au pays de Caux, où elle a ſa ſource. Elle arroſe pluſieurs villages, & ſe rend dans la mer près de Dieppe, à ſept lieues de ſon origine. (*D. J.*)

SCIE, ſ. f. (*Outil de méchanique.*) inſtrument pour fendre & diviſer en pluſieurs pieces diverſes matieres ſolides, comme le marbre, la pierre, le bois & l'ivoire, *&c.* La *ſcie* eſt un des outils des plus utiles qui ayent été inventés pour la méchanique. La fable en attribue l'invention à Icare, qui, non moins ingénieux que ſon pere Dédale, enrichit comme lui les arts encore naiſſans de pluſieurs découvertes qui ont ſervi à les perfectionner. On dit qu'il l'inventa ſur le modele de l'arête d'un poiſſon plat, tel, par exemple, qu'eſt la ſole. La *ſcie* eſt de fer avec des dents, mais différemment limées & tournées, ſuivant l'uſage auquel elle eſt deſtinée. Il y a auſſi des *ſcies* ſans dents, qui ſervent au ſciage des marbres & des pierres.

Les ouvriers qui ſe ſervent le plus communément de la *ſcie* ſont pour les bois les Bucherons, les Scieurs de long, les Charpentiers, les Menuiſiers, les Ebeniſtes, les Tourneurs & les Tablettiers ; & pour les pierres les Marbriers, les Sculpteurs, les Scieurs de pierre, *&c.* Les Lapidaires ont pareillement leur *ſcie*, auſſi-bien que les ouvriers qui travaillent en pieces de rapport, mais elle ne reſſemble preſque en rien aux autres. Les dents de toutes ces ſortes de *ſcies* s'affutent & ſe liment avec une lime triangulaire, en engageant la feuille de la *ſcie* dans une entaille d'une planche, & l'y affermiſſant avec une eſpece de coin de bois.

Toutes les feuilles de *ſcie* ſe vendent par les Quincaillers, qui les tirent de Forez & de Picardie : on en trouve auſſi chez eux de toutes montées, particulierement de celles pour la marquetterie, & pour les Tablettiers & Peigniers, dont la monture eſt toute de fer. (*D. J.*)

SCIE, (*Critique ſacrée.*) le ſupplice de la *ſcie* étoit en uſage chez les Hébreux, ſi l'on en croit la plûpart des commentateurs ; c'eſt, ſelon eux, par ce ſupplice que David fit punir les Ammonites de Rebbath qui avoient maltraité ſes ambaſſadeurs, *ſeravit eos*, dit la vulgate *II. Rois, xij. 31.* mais cette exceſſive cruauté entre avec peine dans mon eſprit. Le mot hébreu ſignifie-t-il uniquement *il les fit ſcier ?* Je ſai qu'on traduit auſſi, *ils ont été ſciés*, le mot ויפרידם, dont ſe ſert S. Paul aux Hébreux, *chap. xj. verſ. 37.* Cependant il eſt clair par l'hiſtoire de Suſanne, que le terme επριθησαν déſigne un ſupplice qui s'exécutoit par le ſabre, & non par une *ſcie. Il te coupera par le milieu, verſ. 55.* ce qui eſt exprimé plus bas par ces mots, *l'ange de Dieu ayant un ſabre, te coupera par le milieu*, ρομφαιαν εχων περιδαι σε μεσον, *verſ. 60.* Or ce paſſage prouve que chez les Hébreux l'on coupoit un homme avec un ſabre, & non avec une *ſcie.* Nonobſtant cette remarque, je ne prétens pas dire que le ſupplice de la *ſcie* ſoit ſans exemple dans le monde. Hyde, *de relig. veter. Perſ. cap. xiv. p. 128.* rapporte que le roi de Perſe Giemſched étant devenu un tyran cruel, Dubak, prince arabe, le pourſuivit, le vainquit, le fit mettre entre deux planches & le fit *ſcier.* Abulfeda confirme le même fait. (*D. J.*)

SCIE, *inſtrument de Chirurgie*, pour ſcier les os dans l'amputation des membres. *Voyez* AMPUTATION.

Pour examiner cet inſtrument dans toutes ſes parties, il faut la diviſer en trois pieces. *Voyez Pl. XXI. fig. 1.* La premiere eſt l'arbre de la *ſcie*, la ſeconde eſt le manche, & le troiſieme eſt le feuillet. L'arbre de la *ſcie* eſt ordinairement de fer, il eſt fort artiſtement limé & orné de pluſieurs façons qui donnent de l'agrément à l'inſtrument ; mais l'eſſentiel eſt de la conſidérer ſous trois différentes pieces. La principale ſuit la longueur du feuillet, & doit avoir (pour une *ſcie*

d'une bonne grandeur) onze pouces quelques lignes de long.

Les extrémités de cette piece ſont coudées, pour donner naiſſance à deux branches de différente ſtructure ; la branche antérieure a environ 4 pouces 8 lignes de long ; elle s'avance plus en avant, & ſon extrémité s'éloigne d'un pouce 8 lignes de la perpendiculaire qu'on tireroit du coude ſur le feuillet. Elle repréſente deux ſegmens de cercle, leſquels s'uniſſant enſemble, forment en-dehors un angle aigu, & leur convexité regarde le dedans de la *ſcie*.

Le commencement du premier cercle forme avec la piece principale un angle qui eſt plus droit qu'obtus ; la fin du ſecond cercle eſt fendue de la longueur d'un pouce 5 lignes pour loger le feuillet qui y eſt placé de biais, & qui forme avec ce cercle un angle aigu.

L'extrémité de ce ſecond ſegment de cercle eſt encore percée par un écrou, comme nous allons le dire.

La branche poſtérieure a un pouce de moins que l'antérieure ; les deux ſegmens de cercle qu'elle forme ſont moins alongés & plus circulaires. Le premier fait un angle droit avec la piece principale, & le ſecond en fait de même avec le feuillet : ce ſecond cercle ſe termine à une figure plate des deux côtés, arrondie à ſa circonférence, & percée par un trou quarré. L'union de ces deux ſegmens de cercles ne forme pas en-dehors un angle aigu, comme à la branche antérieure, mais ils ſemblent ſe perdre dans une pomme aſſez groſſe, terminée par une mitre taillée à pans, leſquelles pieces paroiſſent être la baſe de toute la machine.

Il ſort du milieu de la mitre une ſoie de près de quatre pouces de long, qui paſſe dans toute la longueur du manche.

La ſeconde partie de la *ſcie* eſt le manche, il eſt fait de même que celui que nous avons fait remarquer au couteau d'amputation ; mais ſa ſituation n'eſt pas la même, car au-lieu de ſuivre la ligne qui couperoit la *ſcie* en deux parties égales ſuivant ſa longueur, il s'en éloigne d'un demi-pouce, & s'incline vers la ligne qui ſeroit prolongée de l'axe du feuillet ; méchaniſme qui rend la *ſcie* fort adroite, & fait tout autant que ſi le manche étoit contigu au feuillet, ſans pour cela la rendre plus peſante.

L'avance recourbée, ou le bec du manche de la *ſcie* eſt encore tourné du côté des dents du feuillet, afin de ſervir de borne à la main du chirurgien. Ce manche eſt percé dans le milieu de ſon corps ſuivant ſa longueur, ce qui ſert à paſſer la ſoie de l'arbre qui doit être rivée à ſon extrémité poſtérieure.

Le feuillet & les pieces qui en dépendent ſont la troiſieme partie de la *ſcie*.

Ce feuillet eſt un morceau d'acier battu à froid, quand il eſt preſque entierement conſtruit, afin qu'en reſſerrant par cette méchanique les pores de l'acier, il devienne plus élaſtique ; ſa longueur eſt d'un bon pié ſur treize ou quatorze lignes de large ; ſon épaiſſeur eſt au-moins d'une bonne ligne du côté des dents, mais le dos ne doit pas avoir plus d'un quart de ligne.

On pratique ſur la côte la plus épaiſſe de ce feuillet de petites dents faites à la lime, & tournées de maniere qu'elles paroiſſent ſe jetter alternativement en-dehors, & former deux lignes paralleles ; ce qui donne beaucoup de voie à l'inſtrument, & fait qu'il paſſe avec beaucoup de facilité & ſans s'arrêter.

La trempe des feuillets de *ſcie* doit être par paquets & même recuite, afin qu'elle ſoit plus douce, que la lime puiſſe mordre deſſus, & qu'elle ne s'engrene point, comme nous l'avons démontré en parlant des couronnes du trépan.

Les extrémités du feuillet ſont percées, afin de l'aſſujettir ſur l'arbre par des méchaniques différentes ; car ſon extrémité antérieure eſt placée dans la fente que nous avons fait obſerver à la fin du ſecond ſegment de cercle de la branche antérieure, & elle y eſt aſſujettie par une vis qui la traverſe en entrant dans le petit écrou que nous avons fait pratiquer à l'extrémité de cette branche.

L'autre extrémité du feuillet eſt plus artiſtement arrêtée ſur la branche poſtérieure, elle y eſt tenue, pour ainſi dire, comme par une main, qui n'eſt autre choſe qu'une avance plate, légerement convexe en-dehors, & fendue pour loger le feuillet qui y eſt fixé par une petite vis qui traverſe les deux lames de cette main & le feuillet. Cette main qui couvre environ huit lignes du feuillet, paroît s'élever de la ligne diamétrale d'un baſe ronde, qui eſt comme la mitre du feuillet : cette mitre eſt adoucie, très-polie & légerement convexe du côté de la main, mais plane & moins artiſtement limée à ſa ſurface poſtérieure, afin de s'appuyer juſte ſur le trou quarré de la branche poſtérieure.

On voit ſortir du milieu de cette ſurface poſtérieure de la mitre une eſpece de cheville différemment compoſée, car ſa baſe eſt une tige quarrée de quatre lignes de hauteur, & proportionnée au trou quarré de la branche poſtérieure : le reſte de cette cheville a un pouce de longueur, il eſt rond & tourné en vis ; on peut le regarder comme la ſoie du feuillet.

Enfin la troiſieme piece dépendante du feuillet eſt un écrou : ſon corps eſt un bouton, qui a près de cinq lignes de hauteur, & ſix ou ſept d'épaiſſeur : ſa figure intérieure eſt une rainure en ſpirale qui forme l'écorce, & l'extérieur reſſemble à deux poulies jointes l'une auprès de l'autre.

Il part de la ſurface poſtérieure de cet écrou deux aîles, qui ont environ neuf lignes de longueur, & qui laiſſent entr'elles un eſpace aſſez conſidérable pour laiſſer paſſer la ſoie du feuillet ou de ſa mitre.

L'uſage de cet écrou eſt de contenir la vis, afin qu'en tournant autour il puiſſe bander & détendre le feuillet de la *ſcie*.

La maniere de ſe ſervir de la *ſcie* dont nous venons de faire la deſcription, eſt de la prendre par ſon manche, de façon que les quatre doigts de la main droite l'empoignent, pour ainſi dire, & que le pouce ſoit alongé ſur ſon pan intérieur.

On porte enſuite l'extrémité inférieure du pouce de la main gauche ou le bout de l'ongle ſur l'os qu'on veut ſcier & dans l'endroit où on veut le couper ; puis on approche la *ſcie* de cet endroit de l'os, & par conſéquent auprès de l'ongle qui ſert comme de guide à la *ſcie*, & l'empêche de gliſſer à droite ou à gauche, ce qui arriveroit immanquablement ſans cette précaution, & pourroit cauſer des dilacérations aux chairs qui auroient des ſuites, dont le détail nous meneroit trop loin.

On pouſſe enſuite la *ſcie* légerement & doucement en avant, puis on la tire à ſoi avec la même légereté & la même douceur ; ce qu'on continue doucement & à petits coups, juſqu'à ce que ſa voie & ſa trace ſoit bien marquée.

Quand une fois la *ſcie* a bien marqué ſa voie ou ſa trace ſur l'os, pour-lors on ôte le pouce de la main gauche de l'endroit où nous l'avions poſé, & l'on empoigne, pour ainſi dire, le membre qu'on veut couper avec la main gauche ; ce qui ſert comme de point d'appui au chirurgien. Il ne faut plus alors ſcier à petits coups, mais à grands coups de *ſcie*, obſervant toujours de ſcier légerement & de ne pas trop appuyer la *ſcie* ; car en appuyant, ſes petites dents entrent dans l'os & l'arrêtent ; ce qui fait que les chirurgiens ne ſcient qu'avec peine & par ſecouſſes. Garengeot, *traité d'inſtr. de Chirurgie*.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

Il y a de petites *ſcies* ſans arbre, dont les lames très-ſolides ſont convexes & montées ſur un manche, pour ſcier dans l'opération du trépan les ponts ou intervalles qui reſtent entre l'application de deux couronnes, & avec leſquelles on peut ſcier des pointes d'os, & ceux du tarſe & du métatarſe. (*Y*)

SCIE A REPERCER, *en terme de Bijoutier*, eſt un inſtrument de fer formant un quarré allongé en le conſidérant monté de ſa feuille, ſans avoir égard au manche. Cette feuille ſe prend entre deux mâchoires, dont l'une immobile a un trou tarrodé; & l'autre qui s'écarte & s'approche pour ſerrer ou lâcher la feuille ne l'eſt point; le manche eſt fait de trois pieces, d'un morceau de fer qui répond à la cage de la *ſcie*, eſt tarrodé preſque dans toute ſa longueur, d'un écrou de bois dans lequel il entre, & d'une autre envelope de bois qui couvre cet écrou. *Voyez petite* SCIE *de marqueterie*, *Pl. de Marqueterie.*

SCIE GRANDE & PETITE, *outil de Charron;* c'eſt un outil qui eſt de la longueur de cinq ou ſix piés, dont les charrons ſe ſervent pour rogner le bois qu'ils travaillent pour le partager & mettre à la longueur qui leur eſt néceſſaire; cet outil n'a rien de particulier, & eſt fait comme les *ſcies* des charpentiers, *&c.* excepté qu'il faut être deux pour s'en ſervir, c'eſt-à-dire, que quand un ouvrier pouſſe, l'autre la tire.

SCIE A MAIN, *outil de Charron;* c'eſt une lame de fer dentelée comme les *ſcies* ordinaires, qui eſt de la longueur d'un pié, emmanchée dans une poignée de bois de la longueur de trois à quatre pouces; les charrons s'en ſervent pour rogner des petits morceaux de bois qui ſont en place.

SCIE A REFENDRE, *outil de Charron;* cet outil eſt exactement fait comme la *ſcie* des ſcieurs de long, & ſert aux charrons pour refendre les ormes entiers & autres bois de charronnage.

SCIE *de Charpentier*, eſt une feuille d'acier ou de fer dentée, montée ſur deux montans de bois, une traverſe au milieu, paralelle à la feuille de *ſcie;* au bout des montans eſt une corde en quatre paralelles à la traverſe & une languette au milieu, qui ſert à faire bander la *ſcie.* Voyez *les Planches.*

La *ſcie* eſt un inſtrument ou outil très-néceſſaire à la méchanique, & même le plus utile qu'on ait pu inventer; car par ſon uſage on ménage beaucoup toutes les matieres que l'on débite, que ce ſoit du bois, du marbre, des pierres précieuſes, des métaux, *&c.* & dont les morceaux ne ſeroient d'aucune utilité, ſi l'on étoit obligé de les jetter bas à coups de ciſeau.

SCIE, eſt un inſtrument qui ſert aux charpentiers à ſcier leurs bois de longueur; elle a ordinairement quatre piés & demi; ils en ont de plus petites pour les petits ouvrages. *Voyez les fig. Planches du Charpentier.*

SCIE *à main, couteau en ſcie* ou *ſciotte*; les charpentiers s'en ſervent quand la *ſcie* ne peut leur ſervir.

SCIE *des coupeurs de bois*, (*Eaux & Forêts.*) les *ſcies* dont on ſe ſert dans les forêts pour débiter les plus gros arbres, s'appellent des *paſſe-partout;* ils n'ont qu'une manche à chaque bout de la feuille: cette feuille a les dents fort détournées, c'eſt-à-dire, ouvertes à droite & à gauche. (*D. J.*)

SCIE *des Ebéniſtes*, (*Ebéniſterie.*) les ébéniſtes qui ſont du corps des menuiſiers, outre toutes les *ſcies* qui ſervent à la menuiſerie, en ont encore une particuliere, qui s'appelle *ſcie à contourner.* Cette *ſcie* eſt montée ſur un archet d'acier fort élevé, afin que les feuilles des divers bois qu'ils contournent, puiſſent paſſer entre cet archet, & la feuille dentelée de la *ſcie.* (*D. J.*)

SCIE, *en terme de Graveur en pierres fines*; c'eſt une eſpece de boule qui a la lame très-mince, dont on ſe ſert pour refendre, ou même pour ſéparer tout-à-fait les pierres. *Voyez les figures*, *Planches de la Gravure.*

SCIE, *petite ſcie*, *voyez les fig. & les Pl. l'Horlogerie;* les Horlogers s'en ſervent pour ſcier des pieces fort délicates; ces ſortes de *ſcies* ſont montées comme les grandes, & n'en different que par leur grandeur.

SCIE *des Lapidaires*, (*Joaillerie.*) les *ſcies des Lapidaires*, qui ont le nom de *ſcie*, non pas qu'elles aient quelque rapport par la figure à aucune des *ſcies* dont on vient de parler, mais parce qu'elles ſervent à uſer, & pour ainſi dire, à ſcier les pierres précieuſes ſur le touret; ces *ſcies*, dis-je, ſont de petites plaques de fer, en forme de ce qu'on appelle une *pirouette* avec quoi jouent les enfans, attachées au bout d'une broche auſſi de fer. Les lapidaires ont encore une eſpece de *ſcie* pour ſcier le diamant, qui ne conſiſte qu'en un fil de fer ou de léton, auſſi délié qu'un cheveu bandé ſur un petit arc d'acier ou de bois. On s'en ſert avec de la poudre de diamant bien broyée avec de l'eau ou du vinaigre. Les ouvriers en pieces de rapport uſent auſſi de cette ſorte de *ſcie* pour les pierres les plus précieuſes: pour les plus groſſes pieces ils ont une petite *ſcie*, dont la feuille n'a point de dents. (*D. J.*)

SCIE *des Jardiniers*, (*Outil de jardinier.*) ils s'en ſervent pour retrancher le bois qui eſt ſec & vieux, & par conſéquent fort dur, & capable de gâter la ſerpette, avec laquelle on ne peut aiſément couper de groſſes branches. Il ne faut jamais, dit la Quintinie, employer la *ſcie* à retrancher des branches, qu'un coup de ſerpette peut couper adroitement. Il faut que la *ſcie* ſoit droite, qu'elle ſoit d'un acier dur & bien trempé. Il faut qu'elle ait de la voie, c'eſt-à-dire, qu'elle ait les dents écartées & bien ouvertes, l'une allant d'un côté, & l'autre de l'autre, & qu'avec cela le dos ſoit fort mince; tout-au-moins doit il être moins gros & moins matériel que les dents, autrement la *ſcie* ne paſſera pas aiſément, parce que les dents en ſeront auſſitôt engorgées, ſi bien qu'à s'en ſervir, on ſe laſſe en un moment, & on n'avance guere.

Il n'eſt point néceſſaire que les *ſcies* pour l'uſage ordinaire de tailler ſoient larges. Un bon demi-pouce de largeur leur ſuffit; ils ne les faut guere longues, c'eſt aſſez qu'elles aient environ quinze pouces de longueur. Le manche peut être rond, attendu que pour pouſſer une droite ligne devant ſoi, on ne doit pas craindre qu'il tourne dans la main, comme fait une ſerpette à manche rond; il ſera aſſez gros, pourvu qu'à l'endroit de la plus grande groſſeur, qui eſt à l'extrémité où ſe vient ranger la pointe de l'alumelle quand on la ferme, il ait environ deux pouces & ſept à huit lignes de tour, & que par l'autre extrémité il ait un peu moins de deux pouces; ces ſortes de *ſcies* ſe plient, ne font aucun embarras, & ſont portatives comme des ſerpettes, le tranchant ſe ſerrant dans le manche. (*D. J.*)

SCIE A MAIN, (*Lutherie.*) dont les facteurs de clavecins ſe ſervent, eſt une lame d'acier *de* dentée, que l'on emmanche dans un manche courbé *a B C*, dont la poignée *B C* va en relevant, pour que les doigts de l'ouvrier ne frottent point contre l'ouvrage. Cette *ſcie* eſt propre à ſcier les entailles des ſautereaux où ſont placées les languettes. *Voyez* SAUTEREAU *& la fig. 13. Pl. de Lutherie.*

SCIE A MAIN *de Maçon*, (*Maçonnerie.*) on appelle autrement les *ſcies à main* dont ſe ſervent les maçons & poſeurs de pierre de tailles, des *couteaux à ſcier;* les unes ont des dents, & les autres n'en ont point. (*D. J.*)

SCIE *de marqueterie*, ſervant à découper & chantourner les plaques, eſt un parallélogramme de fer, dont la lame eſt un des petits côtés; elle eſt montée

ſur

ſur les chaſſis par le moyen de deux chevilles qui ont la tête fendue, & l'autre extrémité en vis. Une de ces vis a un écrou à oreilles, & dont on ſe ſert pour tendre la lame. L'autre vis a ſon écrou caché dans l'intérieur du manche. *Voyez les fig. Pl. de Marqueterie.*

SCIE A REFENDRE, *outil de Marqueterie*, eſt compoſée d'un grand chaſſis de bois entre & parallélement aux grands côtés duquel eſt la lame, large de quatre pouces ou environ, & attachée à deux boîtes au-travers deſquelles paſſent les petits côtés du chaſſis : une des boîtes a encore un autre trou pour mettre la clé qui ſert à donner de la bande à la lame. *Voyez les fig. Pl. de la Marqueterie.*

SCIE *des Menuiſiers*, (*Menuiſerie.*) de tous les divers ouvriers qui ſe ſervent de la *ſcie*, ce ſont les ménuiſiers qui en ont la plus grande quantité, & de plus de différentes eſpeces. Les principales ſont la *ſcie* à refendre, qui leur eſt commune avec tous les autres ouvriers en bois ; la *ſcie* à débiter, la *ſcie* à tenons, la *ſcie* à tourner, la *ſcie* à enraſer, la *ſcie* à main, & la *ſcie* à cheville. *Voyez l'article* MENUISERIE *& les articles ſuivans.* (*D. J.*)

SCIE A REFENDRE, elle ſert au menuiſier à fendre les bois de long; elle eſt compoſée de deux montans & deux traverſes, dans les bouts deſquelles les montans ſont aſſemblés à tenons & mortaiſes ; à la traverſe du haut eſt une boîte, & à celle du bas un étrier de fer auquel la *ſcie* eſt attachée; elle eſt poſée au milieu des deux traverſes, & eſt parallele aux deux montans ; à la boîte il y a une mortaiſe dans laquelle on met une clé pour faire tendre la feuille de *ſcie*. Voyez *les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A TENONS ; elle eſt comme la *ſcie* à débiter, & n'en differe qu'en ce qu'elle eſt plus petite, & a les dents plus ſerrées ; elle ſert pour couper les tenons.

SCIE, (*Menuiſerie.*) pour les foſſes ou creux, pour les corps des arbres lorſqu'ils ſont trop gros, & que les *ſcies* montées n'y peuvent paſſer, pour les pieux à raſe terre, *&c.* c'eſt une grande feuille de *ſcie* avec une main à chaque bout. On nomme cette ſcie *paſſe-par-tout ;* elle eſt beaucoup d'uſage parmi les Bucherons.

SCIE EN ARCHET, eſt comme celle à chantourner, ſi ce n'eſt qu'elle eſt plus petite, qu'elle a une main pour la tenir qui porte ſon tourillon ; elle ſert auſſi à chantourner de petits ouvrages.

SCIE A CHANTOURNER, la feuille en eſt fort étroite, & elle eſt montée ſur deux tourillons qui paſſent dans les bras. Son uſage eſt pour couper les bois ſuivant les ceintres. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A CHEVILLES, eſt un couteau à *ſcie*, qui a un manche coudé ; elle ſert à couper les chevilles. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A DÉBITER, c'eſt celle qui ſert aux Menuiſiers à couper tous leurs bois ſuivant les meſures, & c'eſt ce qu'ils appellent *débiter les bois.* La monture conſiſte en deux bras ou montans, une traverſe au milieu. Au bout des bras d'un côté eſt la feuille de *ſcie* parallele à la traverſe ; à l'autre extrémité des bras eſt une corde qui va d'un bout à l'autre, & qui eſt en pluſieurs doubles ; au milieu eſt un gareau qui ſert à faire tendre la *ſcie*, & qui l'arrête ſur la traverſe. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A MAIN, *ou* A COUTEAU, eſt plus large du côté de la main, n'a point de monture que la main avec laquelle on la tient pour s'en ſervir ; l'on s'en ſert lorſque la *ſcie* montée ne peut paſſer. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A RASER, c'eſt une feuille de *ſcie* attachée ſur un bout de planche d'un pié ou quinze pouces de long, laquelle ſert à arraſer les bas des portes, contrevents, *&c.* pour faire les tenons qui doivent entrer dans les emboîtures. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

SCIE A REVUIDER, *en terme de metteur en œuvre*, eſt la même que la *ſcie* à repercer des Bijoutiers. Elle eſt comme elle garnie d'une feuille fort étroite, qui peut aiſément ſe contourner au gré de l'artiſte ſur l'ouvrage qu'il revuide. *Voyez* REVUIDER *& les Pl. du metteur en œuvre.*

SCIE A COUTEAU, (*Orfévrerie.*) ce n'eſt autre choſe qu'une lame de couteau taillé en *ſcie.*

SCIE A GUICHET, (*Serrurerie.*) ce que les Serruriers appellent *ſcie à guichet*, eſt une petite *ſcie* à main, en forme de couteau dentelé, dont ils ſe ſervent pour faire dans les portes, tiroirs ou guichets de bois, les entrées des ſerrures qu'ils y veulent placer & attacher. (*D. J.*)

SCIE *des Tabletiers*, (*Tabletterie.*) les Tabletiers, Peigniers & autres ouvriers, ont des eſpeces de *ſcies* à main, qui ont une monture de fer à-peu près comme les *ſcies* communes, mais ſans corde. La feuille en eſt ferme & un peu large, & les dents ſans être renverſées ; elles ſervent à débiter le buis & les autres bois durs. (*D. J.*)

SCIE *des Tailleurs de pierre*, (*ſciage de pierres.*) les Tailleurs & Scieurs de pierre ont de deux ſortes de *ſcies*, les unes à dents & les autres ſans dents. Celles avec des dents ſont tout-à-fait ſemblables aux paſſe-partous, hors qu'elles n'ont pas les dents détournées ; elles ſervent à ſcier la pierre tendre. Les *ſcies* ſans dents dont on ſcie les pierres dures, & dont les Marbriers & Sculpteurs ſe ſervent auſſi pour débiter leurs marbres, ont une monture ſemblable à celle des *ſcies* à débiter des Menuiſiers, mais proportionnée à la force de l'ouvrage & de la *ſcie*, y en ayant de telles, que deux hommes ont aſſez de peine à les élever pour les mettre en place. La feuille de ces *ſcies* eſt fort large & aſſez ferme pour ſcier le marbre & la pierre, en les uſant peu-à-peu par le moyen du ſable & de l'eau que le ſcieur y met avec une longue cuilliere. (*D. J.*)

SCIE *du Tonnelier* ; les Tonneliers ſe ſervent de deux ſortes de *ſcies* dans les ouvrages de leur métier, ſavoir la *ſcie* ordinaire & la *ſcie* à main.

La *ſcie* ordinaire eſt compoſée de deux parties, qui ſont la feuille & la monture. La feuille eſt une bande de fer ou d'acier bien mince de deux ou trois doigts de largeur, & qui d'un côté eſt garnie de dents depuis un bout juſqu'à l'autre. Il y a deux trous aux deux extrémités. La monture eſt compoſée de trois pieces de bois, dont la plus longue eſt enmortoiſée par ſes deux bouts dans le milieu des deux autres qui ſont placées en travers. Les deux traverſes ſont fendues à une de leurs extrémités pour y inſérer la feuille de la *ſcie*, qu'on y aſſujettit par deux chevilles de fer ; à l'autre extrémité elles ont une entaille pour recevoir une corde qui va de l'une à l'autre. Cette corde a dans ſon milieu une petite barre de bois, au moyen de laquelle on peut tortiller la corde & la raccourcir, ce qui force les deux extrémités des traverſes à s'approcher l'une de l'autre. Cela ne peut pas ſe faire ſans que les deux autres bouts des traverſes ne s'éloignent, & par conſéquent ſans bander la feuille de la *ſcie* ; ce qui l'aſſujettit, la rend ferme & l'empêche de plier quand on s'en ſert.

La *ſcie* à main eſt une feuille de fer ou d'acier d'une ligne d'épaiſſeur, garnie de dents d'un côté, & qui par un bout ſe termine par une queue droite enfoncée dans un manche de bois.

SCIENCE, ſ. f. (*Logiq. & Métaphyſ.*) *ſcience*, en terme de philoſophie, ſignifie la connoiſſance claire & certaine de quelque choſe, fondée ou ſur des principes évidens par eux-mêmes, ou ſur des démonſtrations.

Le mot *ſcience* pris dans le ſens qu'on vient de dire eſt oppoſé à *doute*; & l'opinion tient le milieu entre les deux.

Les ſceptiques nient qu'il ſoit poſſible d'avoir la *ſcience* ſur rien, c'eſt-à-dire qu'il y ait rien ſur quoi on puiſſe arriver à un degré de connoiſſance capable de produire une conviction entiere.

La *ſcience* ſe partage en quatre branches, qui ſont l'intelligence, la ſageſſe, la prudence & l'art.

L'intelligence conſiſte dans la perception intuitive du rapport de convenance ou de diſconvenance qui ſe trouve entre deux idées; telle eſt la *ſcience* de Dieu, telle eſt la connoiſſance que nous avons des premiers principes.

La ſageſſe s'éleve toujours aux vues générales, & ne conſidere dans les êtres que les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, pour en tirer des concluſions univerſelles. Les êtres ſpirituels ſont auſſi de ſon reſſort.

La prudence s'applique à former les mœurs à l'honnêteté, conformément à des regles éternelles & immuables. On l'appelle dans les écoles, *habitus verâ cum ratione activus.*

L'art donne des regles ſûres & immanquables pour bien raiſonner. On le définit dans les écoles, *habitus verâ cum ratione effectivus.*

SCIENCES, (*Connoiſſances humaines.*) je dirai peu de choſe des *ſciences*, non pas qu'elles ne faſſent la partie la plus importante de l'Encyclopédie, mais parce qu'on a expoſé profondément leur origine, leur nature, leurs progrès, leur enchaînement dans la belle préface de cet ouvrage.

Il eſt certain que les *ſciences* ſont l'ouvrage des plus grands génies. C'eſt par elles que l'immenſité de la nature nous eſt dévoilée; ce ſont elles qui nous ont appris les devoirs de l'humanité, & qui ont arraché notre ame des ténebres pour leur faire voir, comme dit Montaigne, toutes choſes hautes & baſſes, premieres, dernieres & moyennes; ce ſont elles enfin qui nous font paſſer un âge malheureux ſans déplaiſir & ſans ennui. « Illuſtre Memmius, celui-là fut un » dieu qui trouva l'art de vivre auquel on donne le » nom de ſageſſe ».

Telle eſt aujourd'hui la variété & l'étendue des *ſciences*, qu'il eſt néceſſaire pour en profiter agréablement, d'être en même tems homme de lettres. D'ailleurs les principes des *ſciences* ſeroient rebutans, ſi les belles lettres ne leur prêtoient des charmes. Les vérités deviennent plus ſenſibles par la netteté du ſtyle, par les images riantes, & par les tours ingénieux ſous leſquels on les préſente à l'eſprit.

Mais ſi les belles-lettres prêtent de l'agrément aux *ſciences*, les *ſciences* de leur côté ſont néceſſaires pour la perfection des belles-lettres. Quelque ſoin qu'on prît de polir l'eſprit d'une nation, ſi les connoiſſances ſublimes n'y avoient accès, les lettres condamnées à une éternelle enfance, ne feroient que bégayer. Pour les rendre floriſſantes, il eſt néceſſaire que l'eſprit philoſophique, & par conſéquent les *ſciences* qui le produiſent, ſe trouvent, ſinon dans l'homme de lettres lui-même, du-moins dans le corps de la nation, & qu'elles y donnent le ton aux ouvrages de littérature.

Socrate qui mérita le titre de *pere de la philoſophie*, cultivoit auſſi l'éloquence & la poéſie. Xénophon ſon diſciple ſut allier dans ſa perſonne l'orateur, l'hiſtorien & le ſavant, avec l'homme d'état, l'homme de guerre, & l'homme du monde. Au ſeul nom de Platon toute l'élévation des *ſciences*, & toute l'aménité des lettres ſe préſentent à l'eſprit. Ariſtote, ce génie univerſel, porta la lumiere dans tous les genres de littérature, & dans toutes les parties des *ſciences*. Alexandre lui écrivoit, qu'il aimeroit beaucoup mieux être comme lui au-deſſus des autres hommes par l'étendue de ſes lumieres, que par celle du pouvoir dont Dieu l'avoit comblé. Eratoſthène traita dans des volumes immenſes, preſque tout ce qui eſt du reſſort de l'eſprit humain, la grammaire, la poéſie, la critique, la chronologie, l'hiſtoire, la mythologie, les antiquités, la philoſophie, la géométrie, l'aſtronomie, la géographie, l'agriculture, l'architecture, & la muſique.

Lucrece employa les muſes latines à chanter des matieres philoſophiques. Varron, le plus ſavant des Romains, partageoit ſon loiſir entre la philoſophie, l'hiſtoire, l'étude des antiquités, les recherches de la grammaire & les délaſſemens de la poéſie. Brutus étoit philoſophe, orateur, & poſſédoit à fond la juriſprudence. Cicéron qui porta juſqu'au prodige l'union de l'éloquence & de la philoſophie, déclaroit que s'il avoit un rang parmi les orateurs de ſon tems, il en étoit plus redevable aux promenades du portique, qu'aux écoles des rhéteurs. Combien d'autres exemples ne pourrai-je pas tirer des ſiecles reculés? On ne penſoit point alors que les *ſciences* fuſſent incompatibles dans une même perſonne, avec une érudition fleurie, avec l'étude de la politique, avec le génie de la guerre ou du barreau. On jugeoit plutôt que la multitude des talens étoit néceſſaire pour la perfection de chaque talent particulier, & cette opinion étoit vérifiée par le ſuccès.

Le même tems qui vit périr Rome, vit périr les *ſciences*. Elles furent preſque oubliées pendant douze ſiecles, & durant ce long intervalle, l'Europe demeura plongée dans l'eſclavage & la ſtupidité. La ſuperſtition, née de l'ignorance, la reproduiſit néceſſairement, tout tendit à éloigner le retour de la raiſon & du goût. Auſſi fallut-il au genre humain pour ſortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle. L'empire grec étant détruit, ſa ruine fit refleurir en Europe le peu de connoiſſances qui reſtoient encore au monde. Enfin par l'invention de l'Imprimerie, la protection des Médicis, de Jules II. & de Léon X. les Muſes revinrent de leur long évanouiſſement, & recommencerent à cultiver leurs lauriers flétris. De deſſous les ruines de Rome, ſe releva ſon ancien génie, qui ſecouant la pouſſiere, montra de nouveau ſa tête reſpectable. La ſculpture & les beaux-arts ſes aimables ſœurs reſſuſciterent, & les blocs de marbre reprirent une nouvelle vie. Les temples réédifiés, Raphaël peignit, & Vida, ſur le front duquel croît le laurier du poëte & le lierre du critique, écrivit avec gloire. Nous devons tout à l'Italie; c'eſt d'elle que nous avons reçu les *ſciences* & les beaux-arts, qui depuis ont fructifié preſque dans l'Europe entiere.

L'étude des langues & de l'hiſtoire abandonnée par néceſſité dans les ſiecles de ténebres, fut la premiere à laquelle on ſe livra. L'impreſſion ayant rendu communs les ouvrages des Grecs & des Romains, on dévora tout ce qu'ils nous avoient laiſſé dans chaque genre; on les traduiſit, on les commenta, & par une eſpece de reconnoiſſance, on ſe mit à les adorer, ſans connoître aſſez leur véritable mérite; mais bien-tôt l'admiration ſe montra plus éclairée, & l'on ſentit qu'on pouvoit tranſporter dans les langues vulgaires les beautés des anciens auteurs; enfin on tâcha de les imiter, & de penſer d'après ſoi. Alors on vit éclôre, preſque en même tems, tous les chefs-d'œuvres du dernier ſiecle, en éloquence, en hiſtoire, en poéſie, & dans les différens genres de littérature.

Mais tandis que les arts & les belles-lettres étoient en honneur, il s'en falloit beaucoup que la philoſophie triomphât, tant la ſcholaſtique nuiſoit à l'avancement de ſes progrès. De plus, quelques théologiens puiſſans craignirent, ou parurent craindre les coups qu'une aveugle philoſophie pouvoit porter au

chriſtianiſme, comme ſi une religion divine avoit à redouter une attaque auſſi foible. Ajoutons qu'un tribunal odieux, établi dans le midi de l'Europe, y forçoit les Muſes au ſilence. Heureuſement que la raiſon bannie du Latium par des armes impies, franchit ſes anciennes bornes, & ſe réfugia dans des climats plus tempérés: « c'eſt-là qu'elle éclaira de beaux » génies qui préparerent de loin, dans l'ombre du » ſilence, la lumiere dont le monde devoit être » éclairé par degrés inſenſibles.

» L'immortel Bacon examina les divers objets de » toutes les *ſciences* naturelles, & juſtifia la néceſſité » de la phyſique expérimentale, à laquelle on ne » penſoit point encore. Ennemi des ſyſtèmes, il ſut » borner la philoſophie à la *ſcience* des choſes utiles, » & recommanda par-tout l'étude de la nature. Au » célebre chancelier d'Angleterre, ſucceda l'illuſtre » Deſcartes, qui s'égara ſans doute en théorie, mais » qui acquit une grande gloire par l'application qu'il » fit de l'algebre à la géométrie. Newton parut enfin, » bannit de la phyſique les hypothèſes vagues, dé» couvrit la force qui retient les planetes dans leurs » orbites, calcula la cauſe de leurs mouvemens, dé» voila la vraie théorie du monde; & créateur d'une » optique toute nouvelle, il fit connoître la lumiere » aux hommes en la décompoſant. Lock créa la mé» taphyſique à-peu-près comme Newton avoit créé » la phyſique. Il réduiſit cette *ſcience* à ce qu'elle » doit être en effet, la phyſique expérimentale de » l'ame. Ses principes auſſi ſimples que des axiomes, » ſont les mêmes pour les philoſophes & pour le peu» ple ». *Diſc. prélim. de l'Encyclopédie.*

Pluſieurs autres ſavans ont infiniment contribué par leurs travaux, au progrès des *ſciences*, & ont pour ainſi-dire levé un coin du voile qui nous cachoit la vérité. De ce nombre ſont Leibnitz, qui ſuivant l'opinion de l'Allemagne, partage avec Newton l'invention du calcul différenciel; « Galilée à qui la » géographie doit tant de choſes utiles; Harvey que » la découverte de la circulation du ſang rend im» mortel; Huyghens, qui par des ouvrages pleins de » force & de génie, a bien mérité de la phyſique; » Paſcal, auteur d'un morceau ſur la cycloïde, qu'» on doit regarder comme un prodige de ſagacité, » d'un traité de l'équilibre des liqueurs & de la pe» ſanteur de l'air, qui nous a ouvert une *ſcience* nou» velle; Boyle, le pere de la phyſique expérimen» tale; pluſieurs autres enfin, parmi leſquels je ne » dois pas oublier Boerhaave, le reformateur de la » médecine ». On ſait auſſi tout ce que le droit naturel, la morale & la politique doivent à Grotius, Puffendorf, Thomaſius, & autres écrivains célebres.

Voilà quel étoit l'état des *ſciences* au commencement de ce ſiecle. Portées rapidement du premier eſſor à leur faîte, elles ont dégénéré avec la même promptitude, comme ſi elles étoient des plantes étrangeres à la nature, qui doivent ſécher ſur pié, & diſparoître dans le ſein de l'oubli, tandis que les arts méchaniques, enracinés pour ainſi-dire dans les beſoins de l'homme, ont un eſprit de vie qui les ſoutient contre les ravages du tems.

Les *ſciences* offrent aux yeux une belle avenue, mais fort courte, & qui finit par un déſert aride. Comme parmi nous leur midi s'eſt trouvé fort près de leur levant, leur couchant n'eſt pas éloigné de leur midi. On vit à Rome la même révolution; ſoixante ans après le regne d'Auguſte, Quintilien écrivoit déjà ſur la chûte de l'éloquence, & Longin qui fleuriſſoit ſous Galien, fit un chapitre ſur les cauſes de la décadence de l'eſprit. Cependant les récompenſes des beaux-arts n'étoient point tombées chez les Romains. Semblablement nos académies ſubſiſtent toujours, mais elles ont dans leur inſtitution des vices qui les ruinent. Ici l'inégalité des rangs eſt fixée par des ſtatuts du prince; lorſqu'on n'y devroit connoître d'autre ſupériorité que celle du génie. Là ſe rend un tribut perpétuel d'éloges faſtidieux, honteux langage de la ſervitude! Souvent dans ces mêmes académies, la récompenſe du mérite eſt enlevée par les menées de l'intrigue ou de l'hypocriſie. La cupidité, la vanité, la jalouſie, la cabale, ſe ſont encore emparés de nos ſociétés littéraires, plus que la noble ambition de s'y diſtinguer par ſes talens; la ſagacité a dégénéré en ſuffiſance, l'amour du beau, en amour du faux bel eſprit: *in deteriùs quotidiè data res eſt.*

D'ailleurs ce n'eſt point au centre du luxe que les *ſciences* établiſſent toujours leur domicile; s'il en étoit ainſi, les connoîtroit-on glorieuſement aux bords des lieux où le Rhein vient ſe perdre, dans le voiſinage des îles Orcades, & de celui du mont Adule? Il ne faut pas pour être ſavant, arroſer l'ame comme nous faiſons, de quelques idées ſuperficielles; il la faut teindre de connoiſſances qui ne s'acquierent que par les veilles & les travaux.

Ajoutons que la nobleſſe du royaume, plongée dans la molleſſe & l'oiſiveté, a trouvé que l'ignorance étoit un état paiſible, & elle n'a pas manqué d'en acréditer merveilleuſement le parti. Ariſtote, Platon, Solon, Périclès, Démocrite, Hippocrate, Scipion, Cicéron, Hortenſius, Lucullus, Céſar, Pline, & tant d'autres grecs & romains, ne ſe croyoient pas en droit, parce qu'ils étoient de grands ſeigneurs, de négliger les *ſciences*, & de vivre dans une glorieuſe ſtupidité. Tout au contraire, ils firent cet honneur à leur rang & à leur fortune, de ne les employer qu'à acquérir des lumieres; ils ſavoient bien que les gens éclairés conduiſent par-tout les aveugles. Mais une nation qui dominée par l'exemple, fait gloire de préférer la légereté & les agrémens frivoles, au mérite que l'étude & les occupations ſérieuſes peuvent donner à l'eſprit; une telle nation, dis-je, doit tomber dans la barbarie. Auſſi faut-il croire que dans cette nation, l'amour des *ſciences* n'étoit ſous Louis XIV. qu'une nouvelle mode; du-moins leur culture a paſſé comme une mode. Quelqu'autre Louis, dans la révolution des tems, pourra la faire naître, & la changer en un goût durable; car c'eſt au génie éclairé des monarques, & à leurs mains bienfaiſantes, qu'il appartient de fonder aux *ſciences* des temples, qui attirent ſans ceſſe la vénération de l'univers. Heureux les princes qui ſauront ainſi mériter de l'humanité! (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIENCE EN DIEU, (*Théolog.*) c'eſt l'attribut par lequel il connoît toutes choſes, de quelque nature qu'elles ſoient. Dieu a une *ſcience* parfaite & infinie; il connoit tout ce qu'il y a de poſſible, tout ce qu'il y a de réel, tout ce qu'il y a de futur, ſoit abſolu, ſoit conditionnel.

Quoique la *ſcience* de Dieu conſidérée en elle-même ſoit un acte très ſimple, & comme un coup-d'œil net & juſte par lequel tout eſt préſent devant lui, cependant les divers objets qu'elle embraſſe, ont fait diſtinguer aux Théologiens trois ſortes de *ſciences* en Dieu; ſavoir, la *ſcience* de ſimple intelligence, la *ſcience* de viſion, & une troiſieme que quelques-uns appellent *ſcience moyenne.*

La *ſcience* de ſimple intelligence eſt celle par laquelle Dieu voit les choſes purement poſſibles qui n'exiſtent, ni n'exiſteront jamais. C'eſt l'attribut par lequel Dieu a la repréſentation ſimultanée & adéquate de tous les poſſibles. Pour le concevoir, autant que nous en ſommes capables, il faut faire attention 1°. au nombre immenſe des poſſibles, 2°. à ce qu'emporte leur repréſentation diſtincte.

1°. Quant au nombre immenſe des poſſibles, l'univers étant l'enchaînure de toutes les choſes tant ſimultanées que ſucceſſives, pour arriver par la contemplation de la nature à une ſorte de détermination

du nombre des poſſibles, il faut faire attention tant aux choſes qui coexiſtent enſemble dans cet univers, qu'à celles qui s'y ſuccedent les unes aux autres. Il faut de plus remarquer que l'univers eſt compoſé de grands corps qu'on peut appeller *totaux*, & de moindres que nous nommerons *partiaux*. Le nombre des grands corps de l'univers aſſez limité tant qu'on n'a pu les obſerver qu'à la ſimple vue, s'eſt prodigieuſement augmenté depuis l'invention des téleſcopes. M. Wolf a fait là-deſſus un calcul fort propre à donner l'idée de l'immenſité des corps céleſtes. Voici ſur quoi il le fonde. Le p. Riccioli donne à la conſtellation d'Orion près de cinq cens degrés en quarré d'eſpace dans le ciel. Or Galilée a obſervé cinq cens étoiles dans un eſpace de quatre degrés; ainſi ſur le même pié on pourra ſuppoſer dans Orion entier 62500 étoiles. La circonférence du cercle eſt de 360 degrés, & ſon diametre de 115: ce qui donne, ſuivant les théoremes d'Achimede, pour la ſurface entiere de la ſphere, 41400 degrés en quarré. En prenant donc pour hypotheſe que la ſurface de la ſphere du monde eſt également remplie d'étoiles, le nombre des fixes iroit à 5175000; & quoique l'arrangement des ſyſtèmes planétaires autour des fixes ne ſoit pas le même, on peut pourtant ſuppoſer que chaque étoile fixe placée comme ſoleil au centre, peut éclairer & échauffer quinze planetes: ce qui fera monter le nombre des corps totaux du monde à 77625000. Il n'y a rien dans les ſuppoſitions précédentes qui ne ſoit admiſſible. Si au téleſcope divers eſpaces paroiſſent moins remplis que les quatre degrés d'Orion ſur leſquels on a calculé, il y en a d'autres où ces étoiles fourmillent en beaucoup plus grande abondance, comme la voie lactée & les étoiles nébuleuſes. Si du nombre des grands corps du monde nous paſſons aux dimenſions de l'eſpace qu'ils doivent occuper, la ſomme en ſera bien plus prodigieuſe encore. Suivant les obſervations de M. Caſſini, la diſtance moyenne de la terre au ſoleil eſt de 22000 demi-diametres terreſtres, ou de 18920000 milles d'Allemagne. Cette diſtance étant à celle de Saturne comme 2 à 19, cela donne 179740000 milles de plus à cauſe de la proportion du diametre de la terre qui eſt de 1720 milles d'Allemagne au diametre de l'anneau de Saturne, laquelle proportion eſt comme 1 à 45. Le diametre de cet anneau eſt de 77400 milles d'Allemagne: ce qui donne, ſuivant les calculs de Caſſini, pour diſtance du dernier ſatellite au centre de Saturne, 812700 milles d'Allemagne. En ajoutant cette diſtance à celle de Saturne au ſoleil, vous avez le demi-diametre du ſyſtème planétaire auquel la terre appartient, lequel étant doublé, il en réſulte le diametre entier de 36115400 milles. Cela iroit encore beaucoup plus loin, ſi l'on reçoit la détermination de la parallaxe du ſoleil, telle qu'elle a été donnée par M. de la Hire. Il eſt inconteſtable que Saturne eſt ſéparé par un fort grand eſpace des étoiles fixes de la premiere grandeur; & quoique les ſyſtèmes planétaires puiſſent différer entr'eux par rapport à l'étendue, il n'y a pourtant point d'inconvéniens à les ſuppoſer égaux. En multipliant donc le cube du diametre du ſyſtème planétaire, par le nombre des étoiles fixes ci-deſſus indiqué, le nombre qui en provient, exprime le cube du diametre de la ſphere qui comprend tous les ſyſtèmes que nous pouvons découvrir probablement par la voie des téleſcopes ordinaires. Mais pour diminuer les difficultés de cette multiplication, en reſſerrant les nombres, prenons le diametre du ſyſtème planétaire en diametres terreſtres qui, ſuivant les hypotheſes précédentes, ſeront 209904, leur cube qui fait 9248330500519526 4 multiplié par 5175000, donne pour cube du diametre qui égale toute l'étendue de la ſphere obſervable, 4786011034018854 91-200000 diametres terreſtres, dont chacun eſt de 5088448000 milles cubiques. Quelle ne doit donc pas être l'étendue de l'intelligence divine, qui comprend l'univers formé de l'aſſemblage immenſe de tous ces ſyſtemes? Mais que ſera-ce, ſi nous y joignons l'idée de tous les mondes poſſibles, de toutes les combinaiſons qui peuvent réſulter des choſes qui entrent dans la compoſition de l'univers & de tant d'autres choſes que la puiſſance divine pourroit effectuer? Ici ſe préſentent des abymes impénétrables pour nous: ici ceſſent tous les calculs. Que ſi de l'ordre phyſique on paſſe à l'ordre moral, & qu'on veuille examiner toutes les choſes poſſibles que Dieu voit clairement, le philoſophe, ainſi que le chrétien, n'eſt-il pas obligé de s'écrier plein d'admiration & de reſpect: *domine, quis ſimilis tibi?*

On eſt encore plus effrayé ſi l'on paſſe à la conſidération de ce qu'emporte la repréſentation diſtincte de tous les poſſibles dans l'entendement divin. Reprenons encore pour un moment la voie du calcul. On peut comparer l'étendue des entendemens aux grandeurs des eſpaces, & ſuivant cette idée, un entendement qui ſaiſiroit diſtinctement toute notre terre, ſeroit à celui qui comprendroit avec la même diſtinction le ſyſteme planétaire entier, comme 1 à 9248330500519526 4. Mais quelle ſera la proportion de l'entendement humain à celui qui comprendroit diſtinctement le globe terreſtre? Pour en juger, prenons l'œil, le plus propre de nos organes aux perceptions diſtinctes. Un bon œil qui n'eſt ni miope, ni presbyte, voit diſtinctement ce qui eſt compris dans l'eſpace de huit pouces. L'optique enſeigne que ce que l'œil ſaiſit d'un ſeul coup, eſt compris dans la circonférence d'un angle droit, & que le diametre d'un objet vu ſous cet angle droit, eſt double de la diſtance. En égalant donc la force viſuelle à la force perceptive, on aura pour meſure de l'étendue de l'entendement humain, le cube d'un diametre de ſeize pouces, c'eſt-à-dire, 4096 pouces cubiques. Le diametre de la terre meſuré par M. Caſſini, a été trouvé de 39391077 piés ou 472692924 pouces. Ainſi le diametre de la ſphere qui meſure la capacité de l'entendement humain, ſera comme 1 à 29543308, & par conſéquent l'entendement humain eſt à celui qui ſaiſit diſtinctement la terre entiere d'un coup d'œil, comme 1 à 25785607431120667 4112. L'entendement de ce dernier à celui qui comprend tout le ſyſteme, eſt en raiſon ſous-millionieme: donc & pour derniere concluſion, l'entendement humain eſt par rapport à celui qui comprend tout le ſyſteme planétaire $\frac{40}{1000000000000000000000000000000000000}$. Nous ne pouſſerons pas plus loin ces obſervations. Ce ne ſont là que les bords de l'intelligence divine; qui pourroit en ſonder la profondeur? *Cet article eſt tiré des papiers de M. Formey, hiſtoriographe & ſecrétaire de l'académie royale de Pruſſe.*

La *ſcience de viſion* eſt celle par laquelle Dieu voit tout ce qui a exiſté, exiſte ou exiſtera dans le tems: ce qui emporte la connoiſſance de toutes les penſées & de toutes les actions des hommes, préſentes, paſſées & à venir, auſſi bien que du cours de la nature, & des mouvemens qui ſont arrivés, qui arrivent ou qui arriveront dans l'univers: tout cela connu dans la derniere préciſion, & toujours préſent aux yeux de Dieu. On peut juger par ce qu'on vient de lire ſur la *ſcience* de ſimple intelligence, de ce que c'eſt que l'entendement humain le plus éclairé ſur le préſent & le paſſé; car pour l'avenir il eſt impénétrable à ſes yeux, & Dieu ſeul s'en eſt réſervé la connoiſſance qu'il communique aux hommes, quand il lui plait.

On demande dans les écoles ſi cette *ſcience de viſion* eſt la cauſe des choſes qui arrivent, & quelques théologiens tiennent pour l'affirmative; mais ils confondent la *ſcience* de Dieu avec ſa volonté. Le plus grand nombre reconnoit que la *ſcience* divine eſt ſeu-

lement cauſe directive, mais non pas efficiente, des choſes qui arrivent ou qui doivent arriver, parce que ſelon l'axiome reçu, les choſes ne ſont pas futures, parce que Dieu les prévoit, mais Dieu les prévoit, parce qu'elles ſont futures.

Mais comme les choſes futures ſont ou futures abſolument, ou futures conditionnellement, & qu'entre ces dernieres il en eſt qui arriveront certainement, parce que la condition dont elles dépendent, ſera poſée, & d'autres qui n'arriveront pas, parce que la condition dont elles dépendent, ne ſera pas poſée : quelques théologiens ont diſtingué en Dieu une troiſieme eſpece de *ſcience* qu'ils nomment la *ſcience* des conditionnels, *ſcientia conditionatorum.*

Ils définiſſent cette *ſcience des conditionnels*, la connoiſſance que Dieu a des choſes conſidérées du côté de leur eſſence, de leur nature ou de leur exiſtence réelle, mais ſous une certaine ſuppoſition, laquelle entraîne une condition, qui cependant ne ſera jamais accomplie.

Ainſi, diſent-ils, lorſque David fuyant la perſécution de Saül, demanda à Dieu ſi les habitans de Ceïla, ville où il s'étoit retiré, le livreroient à ſes ennemis, Dieu qui ſavoit ce qui arriveroit à David, au cas qu'il continuât de reſter à Ceïla, lui répondit : ils vous livreront, *tradent.* Ce que Dieu ſavoit, ajoutent-ils, par la *ſcience des conditionnels.*

Le p. Daniel remarque que les vérités qui ſont l'objet de la *ſcience des conditionnels*, ſont fort différentes de celles que la *ſcience* de ſimple intelligence ou celle de viſion, ont pour objet; que c'eſt une troiſieme claſſe d'idées mitoyenne entre les choſes purement poſſibles, & les choſes qui exiſtent ou exiſteront abſolument. Mais les Thomiſtes & les Auguſtiniens leur répondent que de deux choſes l'une: ou les conditionnels ſont futurs ſous une condition qui doit être remplie, & qui le ſera effectivement, & en ce cas ils rentrent dans la claſſe des futurs abſolus: ou ils ſont futurs ſous une condition qui ne ſera jamais remplie, & alors il faut les ranger dans le nombre des choſes purement poſſibles.

Au reſte ces derniers ne refuſent pas d'admettre cette *ſcience des conditionnels*, comme une opinion philoſophique, mais ils la combattent fortement conſidérée comme opinion théologique, c'eſt-à-dire, comme néceſſaire pour éclaircir les queſtions de la prédeſtination, de la réprobation & de la grace.

La *ſcience des conditionnels* conſidérée ſous ce rapport, eſt appellée dans les écoles *ſcience moyenne*, *ſcientia media.* Les Moliniſtes qui l'ont imaginée, la définiſſent : *la connoiſſance des conditionnels par laquelle Dieu voit ce que la créature libre ſera, ou ne ſera pas de bien ou de mal conditionnellement*, c'eſt-à-dire, ſi dans telles ou telles circonſtances Dieu lui accorde telle ou telle grace. Ils la ſuppoſent antérieure à tout decret abſolu & efficace en Dieu, & qu'elle dirige Dieu dans la formation de ſes decrets. Cette opinion a ſes défenſeurs & ſes adverſaires, dont on peut voir les raiſons pour & contre dans tous les théologiens modernes; & il eſt libre de la ſoutenir dans les écoles, quelques efforts qu'on ait fait pour la noircir & pour la décrier. *Voyez* AUGUSTINIENS, THOMISTES, MOLINISTES, *&c.*

SCIENCE SECRETE, (*Hiſt. de l'Egl.*) c'eſt ſelon Clément d'Alexandrie, la doctrine particuliere qui ne devoit être communiquée qu'aux parfaits, trop ſublime & trop excellente pour le vulgaire, parce qu'elle eſt au-deſſus de lui. Il paroît que ce pere de l'Egliſe eſt un des premiers qui ait tâché d'introduire la diſcipline de la *ſcience ſecrete* chez les chrétiens; car avant lui, perſonne ne l'imagina; mais Clément s'écarta de l'uſage reçu, & ſe fit des principes à part, ſemblables à ceux des payens, qui cachoient leurs myſteres, & qui enveloppoient la *ſcience* d'énigmes. Leur exemple l'entraîna, & on le voit aiſément par ce mot de *Pindare* qu'il rapporte lui-même pour étayer ſon opinion : *n'expoſez point les anciennes doctrines en préſence de tout le monde; la voie du ſilence eſt la plus ſûre.*

D'ailleurs, c'étoit une ancienne coutume des ſages, de voiler la ſageſſe, & de ne la communiquer que par des emblèmes, par des figures énigmatiques, & par des ſentences obſcures. Les Egyptiens le faiſoient; Pythagore l'avoit fait à leur exemple. Hipparque ayant oſé décrier les dogmes de Pythagore, & les expliquer dans un livre exprès, on le chaſſa de l'école, & on lui éleva un tombeau, comme s'il eût été mort. Il y avoit des ouvrages d'Epicure qu'on tenoit ſecrets; il y en avoit de Zenon, & d'autres philoſophes. Ainſi Clément d'Alexandrie ſe perſuada ſans peine, qu'il y avoit auſſi des doctrines ſecretes qu'il ne falloit communiquer que de vive voix de chrétien à chrétien, digne de les recevoir.

Cependant il ne faut pas s'imaginer, que ces doctrines ſecretes, que S. Clément ne permet de communiquer qu'aux parfaits, ſoient des vérités de la foi, ou des vérités eſſentielles, puiſqu'on les prêchoit à tout le monde; mais ce qu'il nomme *doctrines ſecretes*, ſont les explications myſtiques des lois, des cerémonies, en général de celles qui avoient été inſtituées dans le vieux Teſtament, ou ce qui avoit été dit myſtiquement par les prophetes. C'étoit là la *ſcience ſecrete*, dont il ne falloit parler qu'aux initiés. C'étoit là la tradition que J. C. avoit enſeignée à ſes diſciples, la ſageſſe myſtérieuſe. Ce que S. Clément avoit permis de divulguer & d'enſeigner à tous; c'eſt ce que S. Paul appelle le *lait*, c'eſt-à-dire la doctrine des cathéchumenes, la foi, l'eſpérance, la charité; mais ce qui, ſelon lui, ne devoit point être divulgué; c'eſt ce que l'apôtre appelle *viande ſolide*, c'eſt-à-dire la connoiſſance des ſecrets, ou la compréhenſion de l'eſſence divine. Voilà, continue t-il, cette *ſcience ſecrete* dont J. C. fit part à ſes diſciples depuis ſa réſurrection.

Quoi qu'il en ſoit de toutes les idées de Clément d'Alexandrie ſur la *ſcience ſecrete*, il eſt conſtant que les chrétiens n'ont jamais caché leurs myſteres aux infideles. S. Paul n'avoit point cette pratique; elle ne fut point d'uſage du tems de Tertullien, de Minucius Felix, & de Juſtin martyr; ce dernier déclare qu'il ſeroit bien fâché qu'on l'accuſât de rien diſſimuler par malice, ou par affectation; mais Clément d'Alexandrie ſe fraya une nouvelle route, & l'applanit ſi bien par ſon crédit & par ſon érudition, qu'il trouva des ſectateurs, & S. Chryſoſtome lui-même tout homme ſenſé qu'il étoit. On peut voir la diſſertation de Caſaubon ſur le *ſilence myſtérieux*, *exercit. XII. n°* 43. (*D. J.*)

SCIENCES, *jeux inſtructifs pour apprendre les*, (*Litter.*) C'eſt ainſi qu'on a nommé divers jeux de cartes, & même de dez, imaginés pour apprendre aux enfans & aux jeunes gens, non-ſeulement les *ſciences* qui ne demandent que des yeux & de la mémoire, telles que l'hiſtoire, la géographie, la chronologie, le blaſon, la fable; mais ce qu'il y a de plus ſingulier, les *ſciences* mêmes qui demandent le plus de raiſonnement & d'application, telles que la logique & le droit.

Le premier qui ait cherché la méthode d'apprendre les *ſciences* par des figures, & à rendre utile pour l'eſprit le jeu de cartes, eſt un cordelier allemand, nommé Thomas Müirner, né à Strasbourg. Ce religieux enſeignant au commencement du xvj ſiecle la philoſophie en Suiſſe, s'apperçut que les jeunes gens étoient rebutés des écrits d'un Eſpagnol, qu'on leur donnoit pour apprendre les termes de la dialectique. Il en fit une nouvelle par images & par figures, en forme de jeu de cartes, afin que le plaiſir engageant

les jeunes gens à cette eſpece de jeu, leur facilitât la peine d'une étude épineuſe. Il réuſſit ſi bien, qu'on le ſoupçonna de magie, par les progrès extraordinaires que faiſoient ſes écoliers; & pour juſtifier ſa conduite, il produiſit ſon invention aux docteurs de l'univerſité, qui non-ſeulement l'approuverent, mais l'adminiſtrerent comme quelque choſe de divin.

Ce jeu de cartes de Mürner, dit le P. Meneſtrier, contient cinquante deux cartes, dont les ſignes qui les diſtiguent, ſont des grelots, des écreviſſes, des poiſſons, des ſcorpions, des chats, des ſerpens, des pigeons, des cœurs, des bonnets fourrés, des ſoleils, des étoiles, des croiſſans de lune, des couronnes, des écuſſons, *&c.*

Un pareil aſſemblage de figures ſi biſarres & ſi diverſes, tenoit en quelque façon du grimoire, & devoit dans un tems d'ignorance, contribuer autant à faire accuſer leur compilateur de magie, que les prétendus progrès de ſes diſciples; je dis prétendus, car s'ils ont eû quelque choſe de réel, on ne peut guere mieux les expliquer que, parce que Charles II, roi d'Angleterre, diſoit d'un de ſes aumôniers, bonhomme, mais groſſe bête, qui n'avoit pas laiſſé que de convertir en peu de tems une partie de ſon troupeau, « c'eſt que la bêtiſe du curé étoit faite pour ſes » paroiſſiens ».

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt à l'imitation du P. Mürner que l'on a inventé depuis tous les autres livres & jeux qui ont été faits en Europe, pour apprendre les *ſciences* aux jeunes gens. Le lecteur ſera peut-être bien aiſe de trouver ici les titres de quelques-uns de ces livres, qui ne ſont pas aujourd'hui communs, & qui ont été fort recherchés par les curieux.

*Jeux de cartes pour la grammaire & les belles-lettres.* 1°. *Le jeu des lettres*, ou de l'alphabet, inventé il y a près de deux mille ans, & renouvellé en faveur de la naiſſance de Mgr. le duc de Bretagne, par Alexandre Fleuriau, prêtre; c'eſt une grande feuille ouverte, ſur laquelle eſt empreinte une gravure repréſentant un cercle preſque entier, où ſont écrites de ſuite les 24 lettres de l'alphabet, & ſur laquelle on jette 4 dés, ſur les 24 faces deſquelles ſont auſſi gravées les mêmes 23 lettres, ce que, dit l'auteur, accoutume les enfans à ſe les imprimer dans la mémoire, tant par la figure, que pour le nom.

2°. *Le jeu royal de la langue latine*, avec la facilité & l'élégance des langues latine & françoiſe, par Gabriel de Froigny. Lyon, chez la veuve Coral 1676, *in-8°*. Ce Gabriel de Froigny, étoit un cordelier défroqué, établi à Geneve, où il embraſſa le calviniſme, ſans mener cependant une vie fort réguliere. Il ſe donna pour être l'auteur du voyage de la terre auſtrale, imprimé ſous le nom de Jacques Sadeur; mais il mentoit ſelon toute apparence, car il y a dans cette relation certaines choſes ménagées trop finement, pour que ce cordelier ait été capable de la délicateſſe qui s'y trouve.

3°. *Chartæ luſoriæ, cum quatuor illuſtrium poëtarum, nempè Plauti, Horatii, Ovidii, & Senecæ, ſententiis. Pariſiis*, apud Wechel.

Pour la logique. 4°. *Ars raciocinandi lepida, multarum imaginum feſtivitate contexta, totius logices fundamenta complectens, in chartiludium redacta*, à patre Guiſchet, *ordinis minorum.* Salmurii, Harnault 1650, *in-4°*. Ce pourroit bien être ici le livre de Mürner, imprimé d'abord à Strasbourg en 1509 *in-4°*. & reproduit ici ſous un nouveau titre.

Pour les mathématiques & la médecine. 5°. *Ludus mathematicus, per E. W. ubi ſcachi, tabulæ cuidam mathematicæ aptati, quaſvis propoſitiones arithmeticas & geometricas reſolvunt. Anglicè.* Londini 1654, *in-12.*

6°. *Claudii Buxerii Rythmomachia, ſeu pythagoricus numerorum ludus, qui &* philoſophorum ludus *dicitur.* Pariſiis, apud Guill. Cavellat 1556, *in-8°.*

7°. *Le très-excellent & ancien jeu pythagorique, dit* Rythmomachie, *fort propre & très-utile à récréation des eſprits vertueux, pour obtenir vraie & prompte habitude en tout nombre & proportion*, par Claude de Boiſſiere. Paris 1556, *in-8°*. Ce dernier livre n'eſt vraiſſemblablement que la traduction du précédent.

8°. *Guidonis Falconis melpomaxia, ſive ludus geometricus.* Lugduni, *in-4o.*

9°. *Liber* Ouranomachia, *ſeu* aſtrologorum ludus, *in abaco rotundo, cùm calculis, ubi duo ordines planetarum pro mundi imperio certant, in-4°.*

10°. *Franciſci Monantholii ludus jatro-mathematicus, muſis factus, ad averruncandos tres hoſtes,* πολεμον, λιμὸν & λοιμὸν. Pariſiis 1597, *in-8°.*

Pour la Géographie, l'Hiſtoire & le Blaſon. 11. *Matth. Kirchoffiri orbis luſus, id eſt, luſus geographicus, pars I. Graſcii* 1659, *in-4°.*

12. *Joannis Prætorii, J. H. Sinfriden, und. Franc. Nigrini, Europæiſch geographiſche ſpiel-carte*, Nuremberg 1678, *in-12.*

13. Le jeu du monde, ou l'intelligence de ce qu'il y a de plus curieux dans le monde, par le ſieur Jeaugeon, Paris, Amable-Auroy, *in-12.*

» On joue ce jeu ſur une table de 18 piés de long, » où eſt repréſentée une mappemonde avec les lieux » les plus remarquables, tant par leur ſituation, que » par les faits notables qui s'y ſont paſſés; ce qui » peut être de quelque utilité pour ſe donner une » légere teinture de la géographie & de l'hiſtoire ».

14. Jeu de cartes du blaſon, contenant les armes des princes des principales parties de l'Europe, par le P. Claude-François Meneſtrier. Lyon, Amaulry 1592, *in-8°.*

Pour la Politique & la Morale. 15. *Jacobi* de Ceſſolis, *ſeu* Ceſſulis, *ordinis prædicatorum, liber de moribus hominum, officiiſque principum, ac populorum, argumento ſumpto ex ludo ſchaccorum. Mediolani* 1479, *in-fol.* Il y a des traductions de cet ouvrage dans preſque toutes les langues. La premiere qu'on vit en françois, fut imprimée à Paris en 1504, *in-4°*. L'angloiſe parut à Londres en 1480, *in-fol.* La verſion hollandoiſe à Gonda, en 1479, *in-fol.*

*Pour la Théologie.* 16. Le livre du roi Modus, qui, ſous les termes de la chaſſe des bêtes de toute eſpece, moraliſe ſur leſdites bêtes, les dix commandemens de la loi, les ſept péchés mortels, *&c.* & parle de Dieu le pere, qui envoya à ſon fils la cauſe de ratio & de ſathan; & de Dieu le fils, qui jugea contre ſathan; du S. Eſprit, qui détermina les ames au monde, & la chair à ſatan; de la bataille des vices & des vertus; du roi d'orgueil, qui fit défier le roi Modus; du ſonge de peſtilence, *&c.* C'eſt un manuſcrit qui ſe trouve dans quelques bibliotheques, car l'ouvrage imprimé ne concerne que la chaſſe.

17. Une eſpece de *jeu d'oie*, imaginé par un jéſuite, pour apprendre aux enfans les élémens du Chriſtianiſme, & dont on peut voir la deſcription dans le voyage d'un miſſionnaire de la compagnie de Jéſus en Turquie, *&c. pag.* 204. & dans le journal littéraire, *tom. XV. pag.* 463. Les Apôtres ne ſe ſont jamais aviſés d'un ſi merveilleux expédient; mais les Janſéniſtes ont fait un pareil livre ſur la conſtitution *Unigenitus*, intitulé, *Eſſai d'un nouveau conte de ma mere l'oie, avec les enluminures.* Paris 1722, *in-8°.*

18. Le combat de Maladviſe avec ſa dame, par Amours, ſur les jeux de paume, cartes, dez & tablier; montrant comme tels jeux, joint celui des femmes, font aller l'homme à l'hôpital, avec pluſieurs rondeaux & dixains, préſentés au puits de riſée. Lyon 1547, *in-16.*

*Autres jeux d'amuſement.* 1°. Le plaiſant jeu du dodécaëdron de fortune, non moins recréatif que ſubtil & ingénieux, compoſé par maître Jean de Me-

hun, du tems du roi Charles-le-Quint, imprimé à Paris par Jean Longis, en 1560 *in-4°*. & à Lyon par Fr. Didier, en 1577 *in-8°*. On y jouoit avec un dé à douze faces, d'où lui venoit le nom de *dodécaëdron*; & sur chacune de ces faces, étoit un nombre qui renvoyoit à une réponse en vers, sur quelque question agréable, plaisante ou badine.

2°. Le passe-tems de la fortune des dés, inventé par Laurens l'Esprit, italien, translaté en françois, & imprimé à Paris chez Guil. le Noir, 1559; & à Lyon chez Ben. Rigaud, en 1583, *in-4°*.

3°. Le passe-tems de la fortune des dés, d'une autre bien plus gaillarde invention, que n'est celle de Laurens l'Esprit; car pour trouver sa fortune, il ne met qu'un seul renvoi à l'empereur, au roi d'Arragon, *&c.* Ici chacun répond à un distique françois, sur la demande de la chose qu'on veut savoir. A Paris chez Nic. Buffet, *in-16*.

4°. Jeu de l'adventure & devis facétieux des hommes & des femmes, auquel par élection de feuillets, se rencontre un propos pour faire rire la compagnie, le tout par quatrains; imprimé à Paris & à Lyon, *in-32*.

5°. La pratique curieuse, ou les oracles des Sibylles, avec le sort des humains, tirée des mystères du S. de Combiers; imprimée à Paris chez Michel Brunet, en 1693, *in-12*. « Ce sont cinq imitations » du livre de Jean de Mehun; mais la derniere est la » plus ingénieuse & la plus agréable; chacune de ses » réponses formant un quatrain accommodé au goût » & aux maximes du tems présent. On y joue avec » deux dés, ou simplement en proposant un nombre, depuis 1 jusqu'à 12 ».

6°. *Giardino di Pensieri, overo le ingeniose sorti, composte da Francesco Marcolini da Forli*, imprimé à Venise en 1550, *in-fol.* avec quantité de figures gravées en bois. Ce dernier jeu se joue avec des cartes.

En 1660, M. de Brianville fit un pareil jeu de cartes pour le blason; mais comme il avoit composé ce jeu des armoiries des princes du Nord, de l'Italie, de l'Espagne & de la France, la rencontre des armoiries de quelques princes, sous les titres de *valets* & *as*, lui fit des affaires; les planches furent saisies par le magistrat, & l'auteur fut obligé de changer ces titres en ceux de princes & de chevaliers. C'étoit-là sans doute une étrange petitesse; car outre que le mot de *valet* signifioit autrefois un haut officier chez les souverains, les habillemens & les armes des valets de cartes, n'indiquent point de la canaille; aussi vont-ils immédiatement après les rois & les reines. Leurs noms même Hector, Ogier le Danois & la Hire, sont de beaux noms. Quant aux *as*, comme ils sont les plus hauts points, & même supérieurs aux rois, dames & valets, dans la plupart des jeux de cartes, il n'y avoit pas plus de sujet de s'en scandaliser.

Enfin M. Desmarets de l'académie françoise, fit pour l'instruction de la jeunesse, le jeu des rois de France, des dames renommées, des métamorphoses & de la géographie.

Au reste, tous les titres de livres qu'on vient de transcrire, sont tirés de l'ouvrage de Thomas Hyde, *de ludis orientalibus;* de la *bibliotheca scriptorum de ludis*, par Beyer; & du *dictionnaire historique* de Prosper Marchand.

La nouveauté donna d'abord du cours à tous les livres de jeux, accommodés aux *sciences;* mais depuis qu'on a trouvé de bonnes méthodes pour étudier l'histoire, la chronologie, la géographie, la fable & le blason, on les a préférées à ces frivoles inventions, dont les jeunes gens tirent peu d'utilité, & dont ils se servent d'ordinaire pour perdre leur tems. On a remarqué que lorsqu'on veut ensuite les instruire sérieusement, ils croient toujours jouer, & sont incapables de donner de l'attention à tout ce qui n'est pas jeu.

D'ailleurs, on ne sauroit apprendre que peu de choses par la méthode des jeux, d'autant qu'une carte ne porte qu'un nom, & que le jeu entier n'admet qu'une courte nomenclature. Erasme a porté un jugement fort judicieux de tous ces prétendus jeux instructifs, pour l'étude des *sciences*, & qu'on nommoit *ars notoria* de son tems: *Ego*, dit-il, *aliam artem notoriam scientiarum non novi, quam curam, amorem & assiduitatem.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

*SCIENDUM de la Chancellerie*, est une instruction pour les officiers de la chancellerie, tant au sujet de leurs droits particuliers, que pour ceux de la chanchellerie, & pour la forme qu'ils doivent donner aux actes qui s'y expédient. L'ancien *sciendum* étoit en latin tel qu'on le voit dans les *additions* de Joly *sur Girard*. On croit qu'il fut rédigé pour la premiere fois, en 1339; d'autres disent en 1394; d'autres en 1415. Il y a apparence qu'il a été réformé plusieurs fois, à mesure que l'usage avoit changé. Le commissaire de la Mare, en son savant *traité de la police*, *tom. I. lib. I. tit. 12. ch. x.* §. 2. parle de l'ancien rôle, ou *sciendum de la chancellerie*, qui contenoit tous ceux qui avoient droit de *committimus*; il dit que ce rôle s'étant trouvé perdu, le roi ordonna qu'il en seroit fait un nouveau, ce qui fut exécuté le 9 Février 1621; que ce nouveau *sciendum*, conforme à l'ancien & qui le confirme, contient l'énumération de ceux qui ont droit de *committimus*. On peut voir le *sciendum* qui est à la fin des styles de chancellerie; entre autres celui de du Sault, *édition 1666*. (*A*)

SCIENTIFIQUE, adj. (*Gramm.*) relatif à la science; on dit un traité *scientifique*, par opposition à un ouvrage de pratique; des connoissances raisonnées & *scientifiques*, par opposition à des connoissances d'habitude & de routine. Il ne se dit guere des personnes.

SCIER, v. act. (*Méchaniq.*) c'est couper du bois, du marbre, de la pierre, ou autres matieres avec la *scie*, soit à dents, soit sans dents; on le dit aussi des diamans & autres pierres précieuses. *Voyez l'article* SCIE. (*D. J.*)

SCIER A CALER, (*Marine.*) c'est nager en arriere, en ramant à rebours, afin d'éviter le revirement & de présenter toujours la proue. On dit mettre à *scier*, ou mettre à caler, lorsqu'on met le vent sur les voiles, de maniere que le vaisseau recule.

SCIER SUR LE FER, *terme de Galere*, (*Marine.*) c'est ramer à rebours, lorsqu'une galere est chargée d'un vent traversier dans une rade où elle est à l'ancre.

SCIERECK, (*Géog. mod.*) *Sierque*, ou plutôt *Sirck;* petite ville de Lorraine, au pays Messin. *Voyez* SIRCK.

SCIERIES, s. f. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit dans l'Arcadie en l'honneur de Bacchus, dont on portoit la statue sous un dais ou pavillon, σκίρον. En cette solemnité les femmes se soumettoient à la flagellation devant l'autel du dieu pour obéir à un oracle de Delphes. On nommoit aussi *scieries* ou *scires*, une solemnité d'Athènes, dans laquelle on portoit en pompe par la ville des tentes ou pavillons suspendus sur les statues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil, & de Neptune, & l'on donna au mois de Mai, dans lequel on la célébroit, le nom de *scirophorion*. On prétend qu'elle avoit quelque ressemblance avec la fête des tabernacles chez les juifs.

SCIEUR, s. m. (*Artisan.*) celui qui scie: les *scieurs* de long sont des charpentiers qui refendent & coupent des pieces de bois dans toute leur longueur, pour les débiter en planches ou en chevrons, ou en solives. Les *scieurs* de pierre & de marbre, sont ceux qui les débitent en morceaux avec la scie sans dents.

Leur ouvrage conſiſte proprement à uſer le marbre ou la pierre par un continuel frottement du fer acéré qui ſert de feuille à la ſcie; ce qu'ils facilitent en mettant du grès & de l'eau dans l'ouverture que fait la ſcie à meſure que le ſciage s'avance. Il y a auſſi des *ſcieurs* de pierre tendre, qui la coupent avec un paſſe-partout ou grande ſcie à dents; mais ce ſont moins des *ſcieurs* que des manœuvres qu'on emploie à cet ouvrage. (*D. J.*)

SCIGLIO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur la côte occidentale, à dix milles au nord de Reggio, & à pareille diſtance de Meſſine. Elle eſt ſur un rocher preſque environné de la mer, en maniere de péninſule; ce qui forme le cap de *Sciglio*, nommé par les anciens *Scyllæum promontorium. Long. 33. 29. latit. 38. 8.* (*D. J.*)

*SCILLA*, (*Géog. mod.*) promontoire, écueil, ou rocher d'Italie, ſur le bord de la mer, vis-à-vis du phare de Meſſine, & aſſez proche de la ville de Sciglio. Comme l'endroit eſt dangereux dans le milieu, entre le port & la mer d'Italie, les Meſſinois tiennent des pilotes experts aux gages de leur ville, pour ſecourir les vaiſſeaux paſſagers : cet écueil eſt fort connu par les poëtes latins. *Voyez* SCYLLA. (*D. J.*)

SCILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nous prononçons *ſquille*. Linnæus en fait un genre diſtinct de plante, ayant les caracteres ſuivans : il n'y a point de calice; la fleur eſt à ſix pétales, ovoïdes, ouverts, & qui tombent; les étamines forment ſix filets à pointe aiguë, & qui n'ont que la moitié de la longueur de la fleur; leurs boſſettes ſont oblongues; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtile eſt ſimple, de la longueur des étamines, & ne ſubſiſte pas; le ſtigma eſt ſimple; le fruit eſt une capſule liſſe, de forme preſque ovale, ſillonnée de trois raies, formée de trois valvules, & contenant trois loges; les graines ſont nombreuſes & rondelettes.

Cette plante eſt rangée par Tournefort ſous le genre étendu des ornithogales. Il y a deux eſpeces de *ſcilles* connues dans les boutiques par leurs groſſes racines bulbeuſes, on les nomme *ſcille rouge* & *ſcille blanche*.

La *ſcille* rouge eſt *ornithogalum maritimum, ſeu ſcilla radice rubrâ, I. R. H. 381.*

Sa racine eſt un oignon ou une bulbe, groſſe comme la tête d'un enfant, compoſé de tuniques épaiſſes, rougeâtres, ſucculentes, viſqueuſes, rangées les unes ſur les autres, garnies en-deſſous de pluſieurs groſſes fibres. Elle pouſſe des feuilles longues de plus d'un pié, larges preſque comme la main, charnues, vertes, pleines de ſuc viſqueux & amer. Il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur d'environ un pié & demi, approchante de celle de l'aſphodele, droite, laquelle ſoutient en ſa ſommité des fleurs à ſix feuilles, blanches, ſans calice, diſpoſées en rond, qui s'ouvrent ſucceſſivement, avec autant d'étamines à ſommets oblongs. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits preſque ronds, relevés de trois coins, & diviſés intérieurement en trois loges, qui renferment pluſieurs ſemences arrondies & noires. Sa racine eſt ſeule d'uſage; elle eſt eſtimée déterſive, inciſive, & apéritive.

La *ſcille* blanche, *ornithogalum maritimum, ſeu ſcilla, radice albâ, I. R. H. 381*, ne differe de la rouge que par la couleur de la racine, & pour être moins groſſe que la précédente. (*D. J.*)

SCILLE, (*Mat. méd.*) grande *ſcille* ou *ſquille*, blanche & rouge, oignon marin; on ſe ſert indifféremment en médecine de la *ſcille* rouge & de la blanche.

C'eſt le bulbe ou racine de cette plante, qui eſt proprement connue dans les boutiques ſous le nom de *ſcille* : & c'eſt auſſi cette partie qu'on y employe uniquement.

La *ſcille* eſt un remede ancien : Dioſcoride, Pline, & Galien, la recommandent comme propre à faire couler les urines & les menſtrues, & à diſſiper les embarras du foie & des viſceres du bas-ventre. Leur uſage eſt preſque borné aujourd'hui aux maladies catharreuſes de la poitrine, telles que ce crachement abondant & incommode qui eſt connu dans le langage ordinaire ſous le nom de *pituite*, les toux humorales, l'aſthme humide, *&c.* à l'hydropiſie commençante, & aux bouffiſſures des membres. On ne preſcrit point ordinairement de préparation magiſtrale de ce remede; mais on en garde chez les Apoticaires pluſieurs préparations officinales : ſavoir le vin ſcillitique, le vinaigre ſcillitique, le miel ſcillitique, l'oximel ſcillitique, & les trochiſques ſcillitiques.

Le vin ſcillitique ſe prépare en faiſant infuſer au bain-marie pendant douze heures une once de *ſcilles* ſeches & hachées menu dans une livre de vin d'Eſpagne, qu'on paſſe enſuite au papier gris : il eſt beaucoup moins uſité que le vinaigre; on peut l'employer aux mêmes uſages & à la même doſe.

Le vinaigre ſcillitique ſe fait en faiſant infuſer pendant quarante jours au ſoleil d'été dans un matras bien bouché, huit onces de *ſcilles* ſeches dans ſix livres de fort vinaigre. Il faut enſuite paſſer la liqueur & exprimer le marc, puis laiſſer dépurer le vinaigre par la réſidence, le décanter, & le garder pour l'uſage. La doſe en eſt depuis une once juſqu'à trois; on s'en ſert principalement dans les gargariſmes contre l'eſquinancie ædémateuſe, & la fauſſe inflammation des amygdales.

L'oximel ſcillitique n'eſt autre choſe que du vinaigre ſcillitique, dans lequel on a fait fondre par le ſecours d'une légere chaleur, du miel blanc juſqu'à ſaturation, c'eſt-à-dire, autant qu'il en peut diſſoudre. On le donne depuis demi-once juſqu'à une once.

Le miel ſcillitique ſe prépare avec la décoction de deux onces de *ſcille* ſeche dans trois livres d'eau commune, dans laquelle on fait fondre une livre & demie de miel blanc qu'on clarifie & qu'on cuit en conſiſtence de ſyrop dans un vaiſſeau de fayence ou de porcelaine. Ce remede qui eſt beaucoup moins uſité que l'oximel, peut ſe donner juſqu'à la doſe d'une once.

Les trochiſques de *ſcille* ſe préparent ainſi : prenez du cœur, moëlle ou milieu de *ſcille* cuite, douze onces; de farine d'ers blanc tamiſée, huit onces : battez-les enſemble dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, & formez-en des trochiſques du poids d'un gros, que vous ſécherez à une chaleur légere : la doſe en eſt depuis un ſcrupule juſqu'à deux.

La deſſication & la cuite de la *ſcille* dont nous venons de faire mention, s'exécutent de la maniere ſuivante : ſavoir la deſſication, en prenant les feuilles ou écailles qui ſe trouvent entre la peau & le cœur, les enfilant avec une petite ficelle, de maniere qu'elles ſoient bien ſéparées les unes des autres, & les expoſant au ſoleil le plus ardent, ou dans une étuve très-chaude.

Pour faire la cuite des *ſcilles*, on les prend fraîches; on les dépouille de leur peau & écaille extérieure; on les recouvre chacune ſéparément d'une bonne couche de pâte; on les fait cuire enſuite dans un four de boulanger juſqu'à ce qu'une paille les pénetre facilement. Alors on les dépouille de la croute qui s'eſt formée deſſus; on les monde des petites peaux; on les pile, & on les paſſe au tamis.

Les trochiſques de *ſcille* entrent dans la thériaque, & le vinaigre ſcillitique dans l'emplâtre de ciguë. (*b*)

SCILLONÉORTE, ſ. f. (*Antiq. ſicil.*) σκιλλῶν ἑορτὴ, fête

fête des oignons de mer. On la célebroit en Sicile, & elle tiroit ſon nom d'une joute qu'y faiſoit la jeuneſſe avec des oignons de mer ; le prix étoit un taureau que le gymnaſiarque donnoit au vainqueur. Potter. *Archæol. græc. t. I. p. 431.* (*D. J.*)

SCILLUNTE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe, dans la Triphylie. Pauſanias écrit *Scillus*.

Quand, dit-il, *l. V. c. vj.* on a côtoyé quelque-tems l'Anigrus, & qu'on a paſſé des ſables, où l'on ne trouve que quelques pins ſauvages, on voit ſur la gauche les ruines de *Scillunte*. C'étoit une ville de la Triphylie, que les Eléens détruiſirent, parce que durant les guerres qu'ils eurent contre les Piſéens ; elle s'étoit déclarée ouvertement pour ceux-ci, & les avoit aidés de toutes ſes forces. Enſuite les Lacédemoniens la prirent ſur les Eléens, & la donnerent à Xénophon, fils de Gryllus, qui alors étoit banni d'Athenes pour avoir ſervi ſous Cyrus, ennemi juré des Athéniens, contre le roi de Perſe, qui étoit leur allié : car Cyrus étant à Sardes avoit donné de l'argent à Lyſander, fils d'Ariſtocrite, pour équiper une flotte contre les Athéniens. Par cette raiſon, ceux-ci exilerent Xénophon, qui durant ſon ſéjour à *Scillunte* conſacra un temple & une portion de terre à Diane l'éphéſienne.

Les environs de *Scillunte*, continue Pauſanias, ſont fort propres pour la chaſſe. On y trouve des cerfs en quantité. Le pays eſt arroſé par le fleuve Sélinus. Les Eléens les plus verſés dans leur hiſtoire, aſſuroient que *Scillunte* avoit été repriſe, & que l'on avoit fait un crime à Xénophon de l'avoir acceptée des Lacédémoniens ; mais qu'ayant été abſous par le ſénat d'Olympie, il eut la permiſſion de ſe tenir à *Scillunte* tant qu'il voudroit. En effet, près du temple de Diane on voyoit un tombeau, & ſur ce tombeau, une ſtatue de très-beau marbre, & les gens du pays diſoient que c'étoit la ſépulture de Xénophon.

Plutarque *de exilio*, remarque que ce fut à *Scillunte* que Xénophon écrivit ſon hiſtoire. En allant de *Scillunte* à Olympie, avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouvoit un rocher fort eſcarpé & fort haut, qu'on appelloit le *mont Typée*. (*D. J.*)

SCILO, (*Critique ſacrée.*) les interpretes entendant par *Scilo* le Meſſie ; ſelon eux la prophétie de Jacob qui dit, le ſceptre ne ſe départira point de Juda, juſqu'à ce que le *Scilo* vienne, *Geneſ. xlix. 10.* cette prophétie, dis-je, commença de s'accomplir à l'avénement de notre Sauveur, lorſque la Judée fut réduite par Cyrénius en province romaine ; & ſon entier accompliſſement eut lieu 62 ans après dans la deſtruction de Jéruſalem, parce que pour lors la Judée perdit entierement ſon ſceptre & ſa légiſlation, ſans avoir jamais pu les recouvrer depuis. Cependant on objecte contre cette explication du paſſage de la Geneſe, 1°. qu'après la captivité de Babylone, de tous ceux qui ont gouverné la nation des Juifs, il n'y en a pas eu un ſeul de la tribu de Juda que Zorobabel. 2°. Que ce fut preſque toujours le ſouverain ſacrificateur, & par conſéquent un lévite qui gouverna cette tribu ; 3°. enfin, qu'après les princes Aſmonéens, Hérode & Archélaüs ſon fils, qui ont regné dans la Judée, étoient deſcendus des Iduméens, & non pas des tribus d'Iſraël. (*D. J.*)

*SCIMPODIUM*, ſ. m. (*Antiq. rom.*) σκιμπόδιον ; eſpece de petit lit de repos qui ne tenoit qu'une place, & ſur lequel les Romains ſe couchoient quand ils étoient las ou indiſpoſés ; quelquefois ce mot déſigne dans les auteurs l'eſpece de litiere dans laquelle on portoit les hommes & les femmes, non-ſeulement en ville, mais même dans leurs voyages en province. (*D. J.*)

SCINC, SCINQUE, SQUINQUE, SINCE, STINE MARIN, *ſtincus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolg.*) eſpece de lézard amphibie, qui a un peu plus d'un empan de longueur & de deux pouces de groſſeur vers le milieu de l'abdomen : on le trouve en Egypte. Sa tête eſt oblongue, convexe ſur le ſommet, & applatie par les côtés, ſur leſquels il y a une large ſinuoſité, qui s'étend depuis la partie antérieure de la tête juſqu'à ſa baſe ; la mâchoire ſupérieure eſt plus longue que l'inférieure, & elle forme en entier le bec, c'eſt-à-dire, l'extrémité antérieure de la tête ; la mâchoire inférieure eſt triangulaire ; la langue a la forme d'un cœur, elle eſt pointue à l'extrémité, & échancrée à ſa baſe. Les dents ſont courtes & toutes d'égale longueur, & l'ouverture de la bouche eſt de médiocre grandeur. Les yeux ſont ſitués vers la baſe de la tête près du ſommet ; le cou n'eſt pas diſtinct du reſte du corps, ayant à-peu-près la même groſſeur : le corps eſt convexe & élevé, il a ſur le dos un angle longitudinal ; la queue eſt cylindrique & diminue inſenſiblement de groſſeur juſqu'à ſon extrémité, qui eſt pointue & applatie. Les piés du devant & ceux de derriere ſont d'égale longueur, & ils ont tous chacun cinq doigts, dont les poſtérieurs ſont plus longs que les antérieurs. Cet animal eſt couvert en entier d'écailles ; celles du corps ſont rhomboïdales, & anticipent les unes ſur les autres comme les tuiles d'un toit ; le ſommet de la tête eſt d'un verd de mer tirant ſur le jaune ; le dos a vers le milieu des côtés de l'abdomen des anneaux noirâtres, & d'autres jaunâtres, placés alternativement ; le reſte des côtés, la gorge, l'abdomen & les piés ſont blanchâtres. *Hiſt. nat. des animaux*, par M M. de Nobleville & Salerne, *t. II. part. ij.* *Voyez* AMPHIBIE.

SCINC MARIN, (*Pharmac. Mat. méd.*) cette eſpece de lézard paſſe pour diurétique, contrevenin, aphrodiſiaque, ſpécifique contre la lepre, *&c.* Toutes ces vertus ſont pour le moins peu éprouvées, & ce remede eſt dès long-tems abſolument inuſité dans les preſcriptions magiſtrales.

Le *ſcinc marin* eſt ſeulement employé dans la compoſition de la thériaque, du mithridat, & de l'électuaire de ſatirion. Ce ſont les lombes ſeulement qui ſont demandées dans les diſpenſaires, mais il paroît que ce n'eſt que moutonnierement d'après une ancienne étiquette. (*b*)

SCINGOMAGUS, (*Géog. anc.*) ville des Alpes, dans la Gaule narbonnoiſe, ſelon Strabon, *liv. IV.* Quelques géographes veulent que ce ſoit Sezanne, mais le P. Hardouin & M. Bouche penſent que c'eſt Suze en Piémont, capitale de la province du même nom. (*D. J.*)

SCINTILLATION DES FIXES, ſ. f. c'eſt la même choſe qu'*étincellement*. Voyez *ce mot*.

SCIO, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, aſſez près des côtes de l'Anatolie entre les îles de Samos & de Mételin, & entre les golfes de Smyrne & d'Epheſe. Cette île, qui eſt la Chios ou Chio des anciens, eſt nommée par les Turcs *Saquez* ou *Sakes*, & en ajoutant le mot d'*adaſi* ou d'*adas*, qui ſignifie une *île*, Saquez-adas ou Skes-adaſi, c'eſt-à-dire, l'*île du maſtic*, à cauſe de la grande quantité de cette gomme-réſine qu'on recueille dans cette ſeule île de l'Archipel. C'eſt dans ce ſens que les Perſans l'appellent *ſeghex*, c'eſt-à-dire *maſtic*. C'eſt une des plus belles & les plus agréables îles de l'Archipel. Elle étoit autrefois la plus renommée des Ioniennes, & elle eſt encore à préſent fort célebre. Elle s'étend en longueur du ſeptentrion au midi, & s'éleve beaucoup au-deſſus de l'eau.

Les anciens habitans de cette île étoient tous grecs avant la naiſſance de J. C. & proprement Ioniens. Ils avouoient même que les Pélagiens qui étoient ſortis de la Theſſalie, étoient les premiers qui avoient conduits des colonies dans leur île, & s'y étoient établis. Ils furent les ſeuls de tous les Ioniens qui don-

nerent du ſecours aux habitans de Milet, dans la guerre que cette ville eut à ſoutenir contre Alyattes roi de Lydie, environ ſix cens vingt-ſix ans avant l'ere chrétienne. Strabon nous apprend qu'ils s'étoient rendus puiſſans ſur la mer, & qu'ils avoient par ce moyen acquis leur liberté. De-là vient que Pline nomme cette île la *libre Chios*.

Environ cinq cens ans avant la naiſſance de J. C. ils envoyerent cent vaiſſeaux contre la flotte de Darius, roi des Perſes, au lieu que les habitans de Lesbos ne mirent que ſoixante & dix vaiſſeaux en mer, & les habitans de Samos ſoixante. Avant que le combat ſe donnât devant la ville de Milet, Hiſtiæus, tyran de cette ville, & beau-pere d'Ariſtagoras, s'enfuit ſecretement de Perſe, où il étoit détenu priſonnier par Darius, & ſe rendit dans l'île de Chios. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il fut pris & arrêté par les habitans, qui ayant conçu quelque ſoupçon qu'il étoit envoyé par Darius, pour entreprendre quelque choſe contre leur liberté, le mirent dans les fers. Ils le relâcherent au bout de quelque tems, & le conduiſirent ſur un vaiſſeau juſqu'à la ville de Milet, où les Miléſiens, qui avoient déja goûté les douceurs de la liberté, ne voulurent pas le recevoir, de ſorte qu'il fut contraint de repaſſer à Chios.

Après qu'il y eut fait quelque ſéjour, & qu'il eut tenté inutilement de porter ſes hôtes à lui fournir quelques vaiſſeaux, il s'embarqua pour l'île de Lesbos, où les habitans de Mytilene équiperent en ſa faveur huit galeres à trois rangs, avec leſquelles il cingla du côté de Byſance. Il ſurprit ſur la route les vaiſſeaux marchands des Ioniens, qui venoient de la mer Noire, & il s'en empara, à la réſerve de ceux qui voulurent ſe ranger de ſon parti. Cependant ayant eu connoiſſance du ſuccès qu'avoit eu le combat qui s'étoit donné devant la ville de Milet, il commit la conduite des affaires de l'Helleſpont à Biſalte d'Abydene, fils d'Allophanes, & fit voile vers l'île de Chios, dont il ravagea toute la campagne, tuant tout ce qui ſe préſentoit devant lui, parce que la garniſon qui étoit dans la ville, ne vouloit pas le recevoir. Mais quand il eut ainſi ſaccagé la campagne, il ne lui fut pas difficile de ſoumettre le reſte, qui étoit déja aſſez abbatu du mauvais ſuccès du combat naval.

Hérodote rapporte que les habitans de Chios avoient été comme avertis de ces malheurs par deux ſignes conſidérables, qui avoient précédé leur ruine, & en avoient été comme les avant-coureurs. L'un de ces ſignes étoit, que d'une troupe de cent jeunes hommes qu'ils avoient envoyés à Delphes, il n'en étoit revenu que deux : les autres étant tous morts de la peſte dans le voyage. L'autre ſigne étoit, que dans la ville de Chios, le toît de la maiſon où les enfans apprennent à lire, tomba ſur eux, & de cent vingt qu'ils étoient, il n'en réchapa qu'un ſeul. Cet accident arriva dans le même tems que les autres étoient péris dans leur voyage. Hiſtiæus ne jouit pas long-tems de ſa conquête ; car en ſe retirant de l'île de Chios, il fut ſurpris par les Perſes, qui ſe ſaiſirent de lui, & le crucifierent ſur le continent de l'Aſie mineure.

L'île de Chios tomba enſuite ſous la puiſſance du tyran Strattes, ce qui arriva environ quatre cens ſoixante & dix-neuf ans avant la naiſſance de J. C. Sept ioniens, entre leſquels étoit Hérodote, fils de Baſiléïdes, conſpirerent contre lui ; mais lorſque leur deſſein étoit ſur le point d'être mis à exécution, un des conjurés révela le complot ; les ſix autres, qui en furent avertis à tems, s'enfuirent à Lacédémone, & de-là dans l'île d'Ægine, où ſe trouvoit alors la flotte des Grecs, forte de cent dix voiles, ſous la conduite de Léotychidas, roi des Lacédémoniens, & de Xantippe, capitaine des Athéniens. Ces ſix habitans de Chios ſolliciterent fortement les Grecs de faire voile vers les côtes de l'Ionie, pour mettre les Perſes à la raiſon, mais ils ne purent l'obtenir ; les Grecs craignoient la flote des Perſes, & ceux-ci redoutoient celle des Grecs. Cette mutuelle crainte, combattit favorablement pour les uns & pour les autres, & les porta à jurer un traité de paix.

Dans la ſuite, les habitans de Chios, à la ſollicitation des Lacédémoniens, ſécouerent à diverſes repriſes le joug des Athéniens, avec des ſuccès divers, juſqu'à ce que Memnon le rhodien, amiral de la flote de Darius, roi de Perſe, s'empara par trahiſon, avec une flote de trois cens vaiſſeaux, de l'île de Chios, environ trois cens trente trois-ans avant l'ere chrétienne, & ſoumit à ſon obéiſſance toutes les villes de Lesbos, à la réſerve de Mytilene, devant laquelle il fut tué. Cependant Darius ayant été vaincu trois ans après par Alexandre le grand, les habitans de Chios, & les autres inſulaires leurs voiſins, furent délivrés de la domination des Perſes, & paſſerent ſous celle d'Alexandre, ou plutôt ils demeurerent en leur pleine & entiere liberté.

Quatre-vingt-ſix ans avant la venue du Meſſie, Mithridate, roi du Pont, ayant été battu par les Romains dans un combat naval, fut tellement irrité contre les habitans de Chios, de ce qu'un de leurs vaiſſeaux étoit allé imprudemment choquer ſon vaiſſeau amiral dans le fort du combat, & avoit manqué de le couler à fond, qu'il fit vendre au plus offrant les biens des citoyens de Chios, qui s'étoient retirés vers le dictateur Sylla, & bannit enſuite ceux de ces inſulaires qu'il crut les plus portés pour les Romains.

Enfin Zénobius, général de ce prince, vint avec une armée prendre terre à Chios, feignant de vouloir continuer ſa route du côté de la Grece, mais en effet, pour s'emparer de cette île, ce qu'il exécuta à la faveur de la nuit. Dès qu'il en fut maître, il contraignit les habitans de lui porter toutes leurs armes, & de lui donner en ôtage les enfans des principaux, qu'il fit conduire à la ville d'Erythrée, dans le royaume du Pont. Il reçut enſuite des lettres de Mithridate, qui demandoit aux habitans de Chios la ſomme de deux mille talens ; ce qui les réduiſit à une telle extrémité, qu'ils furent contraints, pour y ſatisfaire, de vendre les ornemens de leurs temples, & les joyaux de leurs femmes. Ils n'en furent pas quittes pour cela ; Zénobius prétextant qu'il manquoit quelque choſe à la ſomme, embarqua les hommes à part dans des vaiſſeaux, & les femmes avec les enfans dans d'autres, & les fit conduire vers le roi Mitrhidate, diviſant leurs terres & leur pays entre les habitans du Pont.

Mais les habitans de la ville d'Héraclée, qui avoient toujours entretenu une étroite amitié avec ceux de Chios, ayant appris cette nouvelle, mirent à la voile, & attaquerent au paſſage & à la vue du port d'Héraclée, les vaiſſeaux qui menoient ces inſulaires priſonniers, & les ayant trouvés mal pourvus de troupes pour les défendre, ils les amenerent ſans réſiſtance dans leur ville. Le dictateur Sylla ayant fait la paix avec Mithridate environ quatre-vingt ans avant la naiſſance de J. C. remit en liberté les habitans de Chios, & divers autres peuples, en reconnoiſſance du ſecours qu'ils avoient donné aux Romains.

Ces inſulaires devenus alliés du peuple romain, demeurerent en paix ſous ſa protection, & ſous celle des empereurs grecs, juſqu'au tems de l'empereur Manuel Comnene, qui, ayant maltraité les Européens qui alloient en pélerinage à la Terre-ſainte, perdit l'île de Chios, que lui enleverent les Vénitiens. Elle revint au bout de quelque tems ſous la domination des empereurs de Conſtantinople, qui, quelques années après, l'engagerent à un ſeigneur européen fort riche, & qui n'étoit point grec. Michel Paléologue, empereur de Grece, fit depuis préſent de cette

île aux Génois, en reconnoiſſance du ſecours qu'ils lui avoient donné en pluſieurs occaſions. Il ne les en mit pourtant pas en poſſeſſion, parce qu'un ſeigneur, nommé *Martin*, qui la poſſédoit comme héritier de ceux à qui les prédéceſſeurs de Michel Paléologue l'avoient engagée, y demeuroit alors.

Andronic Paléologue le jeune ne laiſſa pas néanmoins d'en chaſſer ce ſeigneur Martin, & ſe mit lui-même en poſſeſſion de l'île, ou plutôt les Génois s'en emparerent, du conſentement de ce prince, avec une flote conſidérable, & moyennant une groſſe ſomme qu'ils lui avoient donnée. D'autres diſent qu'Andronic Paléologue la donna aux Génois en récompenſe du ſecours qu'il en avoit reçu contre les Vénitiens en 1216. Quoi qu'il en ſoit, elle paſſa ſous la puiſſance des Génois à titre de ſeigneurie. Son gouvernement tomba aux Maunèſes, premiers nobles de la maiſon Juſtiniani, qui acheterent cette île de la république de Genes. Cette maiſon en jouit l'eſpace de deux cens ans; mais le ſultan Selim s'empara de *Scio*, en 1566, & les Vénitiens firent de vains efforts en 1694 pour en dépoſſéder le grand-ſeigneur.

Cette île a produit anciennement des hommes illuſtres, dans le nombre deſquels ſont Théopompe l'hiſtorien, & Théocrite le ſophiſte, qui ont écrit l'un & l'autre ſur la politique. Elle fut auſſi dans le dernier ſiecle la partie d'Allazi, en latin *Allatius* (Léon), homme d'une grande érudition. Il vint en Italie dès ſon enfance, & mourut à Rome en 1669, à 83 ans. Il eſt connu par pluſieurs ouvrages, ſur les temples, les livres eccléſiaſtiques des Grecs, & par celui qu'il a fait pour prouver qu'Homere étoit ſon ancien compatriote.

L'île de *Scio* peut avoit cent vingt milles de tour, & c'eſt à-peu-près la circonférence que lui donne Strabon. La ville de *Scio* eſt vers le milieu de l'île à l'eſt, ſur le bord de la mer. Cette ville eſt grande, riante, mieux bâtie que les autres du Levant, mais mal percée, & pavée de cailloux comme les villes de Provence. Le port de *Scio* n'eſt preſentement qu'un méchant mole, ouvrage des Génois, formé par une jettée à fleur d'eau.

A l'égard de la campagne, les pays ne manque que de grain, mais c'eſt manquer de la principale denrée; & c'eſt pourquoi les princes chrétiens ne pourroient conſerver longtems cette île, s'ils étoient en guerre avec les Turcs. Les denrées de cette île ſont la ſoie, la laine, les figues, le maſtic, & du vin très-eſtimé comme autrefois. *Voyez* VIN *de Chios*.

Le cadi gouverne tout le pays en tems de paix: pendant la guerre on y envoie un bacha pour commander les troupes. Le cadi de *Scio* eſt du premier rang, & c'eſt le mufti de Conſtantinople qui le nomme. La Porte envoie encore dans l'île un janiſſaire aga, commandant environ cent cinquante janiſſaires en tems de paix, & le double pendant la guerre. On compte dans *Scio* ſix mille turcs, cinquante mille grecs, & ſeulement trois mille latins. Le ſéjour de *Scio* eſt fort agréable; on y fait bonne chere, & toutes ſortes de gibier y abondent. Les femmes y ont plus de politeſſe & de propreté que dans les autres villes du Levant. L'évêque grec eſt fort riche; les monaſteres grecs jouiſſent auſſi dans cette île de gros revenus; mais les prêtres latins, au nombre d'une vingtaine, ſont fort pauvres. Les religieuſes ne ſont point cloitrées dans cette île, non plus que dans le reſte du Levant. *Long.* 43. 44. *lat.* 38. 39. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIOESSA, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnèſe, dans l'Achaïe propre. Pline, *l. IV. c. v.* dit que ce lieu étoit fort connu à cauſe de ſes neuf montagnes. (*D. J.*)

SCIOLI, *ou* SICLI, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, ſur le torrent de *Sicli*, au voiſinage de Modica, à 10 milles oueſt de la ville de Noto. *Long.* 32. 41. *latit.* 37. 3. (*D. J.*)

SCIOMANTIE, (*Divination.*) eſpece de divination, qu'on appelloit autrefois *pſycomantie*. C'étoit l'art d'évoquer les ombres ou les manes des morts, pour apprendre les choſes futures. Ce mot eſt formé de σκια, *ombre*, & métaphoriquement l'*ombre*, les *manes*, & μαντεία, *divination*. (*D. J.*)

SCION, ſ. m. (*Jardinage*) menu brin de bois que pouſſent les arbres. On dit auſſi les *ſcions* d'une veine, de ſes petites ramifications; & les *ſcions* de la verge, de ſes traces marquées à la peau de celui qu'on en a frappé.

SCIONE, *ou* SCION, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſelon Thucydide, *l. IV. & V.* Hérodote, *l. VII.* Pomponius Méla, *l. II. c. ij.* & Etienne le géographe, qui la placent près du promontoire *Canaſtricum*. Arrien & Pline mettent une ville inſulaire de ce même nom, ſur la mer Egée; & Strabon en connoit une en Macédoine, dans la Cherſonnèſe de Pallene; Etienne le géographe dit que *Scione* fut bâtie par des grecs qui revenoient du ſiege de Troye, ce qui eſt confirmé par Pomponius Méla. On voyoit à Athènes, dit Pauſanias, *l. I. c. XV.* dans le Poecile, des boucliers attachés à la muraille, avec une inſcription qui portoit que c'étoient les boucliers des Scionéens, & de quelques troupes auxiliaires qu'ils avoient avec eux. (*D. J.*)

SCIOPTIQUE, adj. ſe dit d'une ſphere ou d'un globe de bois, dans lequel il y a un trou circulaire où eſt placée une lentille. Cet inſtrument eſt tel qu'il peut être tourné & placé dans tous les ſens, comme l'œil d'un animal: on s'en ſert dans les expériences de la chambre obſcure. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE, & ŒIL ARTIFICIEL. Ce mot eſt formé des deux mots grecs σκια, *ombre*, & ὄπτομαι, *je vois*. Chambers. (*O*)

SCIOTE, ou *petite ſcie*, f. f. (*Marqueterie.*) morceau de feuillet de ſcie à ſcier le marbre, ſur le dos duquel eſt un morceau de bois qui a nom *rainure*, pour ſervir de manche: ou un ourlet de la même matiere que la lame. On s'en ſert pour ſcier de petits traits. *Voyez les Planches de Marqueterie.*

SCIOTERIQUE, adj. (*Gnom.*) *Teleſcope ſcioterique*, eſt un cadran horiſontal, garni d'un téleſcope pour obſerver le tems vrai, tant pendant le jour que pendant la nuit, & pour régler les horloges à pendules, les montres, *&c.* Cet inſtrument a été inventé par M. Molineux; il a publié un livre portant ce même titre, qui contient une deſcription exacte de cet inſtrument, & la maniere de s'en ſervir. (*O*)

SCIOULE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Bourbonnois; elle vient d'Auvergne, arroſe le pays de Combrailles, l'élection de Gannat, & ſe jette dans l'Alliers, vers les Echerolles. (*D. J.*)

*SCIPIO*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que donnoient les Romains à un bâton ou ſceptre d'ivoire, que portoient les conſuls pour marque de leur dignité. Dans les tems de la république, il paroît que ce bâton n'étoit qu'une verge unie & ſans ornement; ſous les empereurs, & principalement ſous ceux de Conſtantinople, le *ſcipio* étoit ſurmonté d'une aigle, & terminé par un buſte qui repréſentoit l'empereur régnant.

*SCIRADIUM*, (*Géog. anc.*) promontoire dont parle Plutarque, dans ſa *vie de* Solon; il paroît le placer ſur la côte de l'Attique, dans le golfe Saronique, près de la ville de Mégare. (*D. J.*)

SCIZES, ſ. m. (*Mythol.*) Σκίροι, nom que l'on donne à Arſalus, Dryus, & Troſobius, trois princes qui régnoient ſur le mont Taurus, & dont les habitans firent trois dieux, ſelon Euſebe. On les appelle σκίροι, parce que leurs ſtatues étoient de marbre,

ou ſelon d'autres de plâtre, dit en grec σκιρος. (*D. J.*)

SCIRES, (*Antiq. grecque.*) C'étoit une ſolemnité d'Athènes, où l'on portoit religieuſement par la ville ſous des dais ou pavillons, σκιρα, les ſtatues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil, & de Neptune. On prétend que cette fête avoit quelque rapport à celle des tabernacles chez les juifs. Quoi qu'il en ſoit, comme elle ſe célébroit au mois de Mai, on donna à ce mois le nom de *Scirophorion*. (*D. J.*)

SCIRIDITE, (*Géog. anc.*) *Sciritis*, contrée du Péloponnèſe, dans la Laconie. Hérodote, Xénophon, Thucydide, Etienne le géographe, parlent de cette contrée, & nomment ſes habitans *Sciritæ*. (*D. J.*)

SCIRO, (*Géograph. modern.*) île de l'Archipel, une des Cyclades, au nord-eſt de celle de Négrepont; ſon ancien nom étoit *Scyros*, ou *Syros*. *Voyez* SCYROS. *Géog. anc. & mod.* (*D. J.*)

SCIRON, ſ. m. (*Littérat.*) le *ſciron* étoit un vent particulier de l'Attique, ſoufflant du côté des rochers ſcironiens; il eſt entre le Maeſtral & la Tramontane. (*D. J.*)

*SCIRONIDES PETRÆ*, ou *Scironia-Saxa*, (*Géog. anc.*) rochers de Grèce, au territoire de Mégare, entre la ville de ce nom & l'Iſthme de Corinthe, près du chemin appellé *ſciron*. Pomponius Méla, *l. II. c. iij.* & Pauſanias, *l. I.* diſent que ces rochers étoient odieux, & qu'on les regardoit comme ſouillés, parce que l'infame Sciron, qui autrefois habitoit dans cet endroit, y exerçoit ſa cruauté envers les paſſans, & les précipitoit dans la mer. *Voyez* ROCHERS *de Sciron*. (*D. J.*)

*SCIRONIS VIA*, (*Géog. anc.*) chemin de la Grèce, qui prenoit depuis l'iſthme de Corinthe, juſqu'à Mégare, & qui conduiſoit dans l'Attique. Hadrien le fit élargir de ſon tems.

A l'endroit où ce chemin forme une eſpece de gorge, dit Pauſanias, il eſt bordé de groſſes roches, dont l'une nommée *moluris*, eſt ſur-tout fameuſe, parce qu'on prétend que ce fut ſur cette roche qu'Ino monta pour ſe précipiter dans la mer, avec Mélicerte, le plus jeune de ſes fils. Cette roche de *moluris*, étoit conſacrée à Léucothoé & à Palémon; les roches des environs n'étoient pas moins odieuſes: on les nommoit *ſcironides petræ*.

Pauſanias ajoute: au ſommet de cette montagne qui commande le chemin, il y a un temple de Jupiter ſurnommé *Apheſius*. Au même endroit on voyoit une ſtatue de Vénus, une d'Apollon, & une de Pan; plus loin on trouvoit le tombeau d'Euriſthée; car on prétendoit que cet implacable ennemi d'Hercule, vaincu enfin par les enfans de ce héros, & obligé de ſortir de l'Attique, avoit été tué par Iolas, dans le lieu même où eſt ſa ſépulture; en deſcendant de la montagne, on voyoit le temple d'Apollon, ſurnommé *Latoüs*. (*D. J.*)

SCIROS, (*Géog. anc.*) *Scirus* ou *Sciron*, bourg de l'Attique, entre Athènes & Eleuſis, ſelon Pauſanias, *l. I. c. xxxvj.* qui donne l'origine du nom de ce bourg; pendant que les Eléuſiniens, dit-il, avoient la guerre avec Erechtée, il leur vint de Dodone un prophete qui avoit nom *Sciros*: ce fut lui qui conſacra ce vieux temple de Minerve Scirade, qu'on voit à Phalère; enſuite ayant été tué dans le combat, il fut inhumé ſur le bord d'un ruiſſeau, & depuis ce tems là le ruiſſeau & le bourg ont porté le nom du héros. On ne ſait de quelle tribu étoit le bourg de *Sciros*, mais il s'y faiſoit une fête en l'honneur de Minerve, le 12 du mois Scirophorion. (*D. J.*)

*SCIRPHÆ*, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, ſelon Etienne le géographe; elle eſt auſſi connue par une médaille de l'empereur Claude, où on lit ce mot, σκιρφαίων. (*D. J.*)

*SCIRPUS*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, dont les fleurs n'ont point de pétales; elles ſont compoſées de pluſieurs étamines, & réunies en une ſorte de tête écailleuſe; le piſtil ſort des aîles des écailles, & il devient dans la ſuite une ſemence triangulaire; les ſemences ſont auſſi réunies en une ſorte de tête: ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges ne ſont pas triangulaires. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

C'eſt en françois le *jonc de marais*, & Tournefort la met ſous le genre des joncs. Il compte deux ou trois eſpeces de jonc de marais; la principale que nous allons décrire, eſt celle qu'il appelle *ſcirpus paluſtris, altiſſimus, inſtit. rei herbar. 528.* le grand jonc de marais, auquel Pline compare la portion ſupérieure de la tige du *papyrus*.

Cette eſpece de jonc a en effet beaucoup de rapport avec le *papyrus*, & elle la repréſente aſſez bien avec ſes tiges droites, nues, liſſes, ſans aucuns nœuds, & dont le ſommet eſt auſſi garni d'un panache par le corps qui en compoſe l'intérieur, & qui eſt d'une ſubſtance blanche, fibreuſe, moëlleuſe & ſpongieuſe, couverte d'une écorce mince & de couleur verte. Cette plante d'ailleurs eſt pareillement aquatique, & croît plus volontiers dans les lacs, les étangs, les lieux marécageux, & ſur les bords des rivieres: elle imite encore le *papyrus* par la longueur de ſes tiges, qui dans les plus hautes, eſt de ſix à ſept piés, & par l'épaiſſeur qui vers le bas, à l'endroit où elles ſont plus groſſes, eſt d'environ un pouce, & quelquefois plus.

Mais, pour que les tiges parviennent en cet état d'embonpoint, il faut que la plante naiſſe au milieu des eaux, & qu'elle en ſoit continuellement baignée, ſans cependant en être trop ſurchargée; car alors, bien loin de produire des tiges, elle ne pouſſe que des feuilles très-longues & fort étroites: changement bien ſingulier dont ne s'étoit pas apperçu Tournefort; puiſque dans l'ouvrage déjà cité il indique cette variété comme une plante particuliere, ſous le genre des algues, & à laquelle il donne le nom d'*alga fluviatilis, graminea, longiſſimo folio*.

Si au contraire le *ſcirpus* vient hors de l'eau dans des terreins ſimplement humides, ſes tiges ne ſont jamais auſſi élevées ni auſſi groſſes; & les feuilles, qui par leur pédicule en forme de gaîne, couvrent la baſe de ces mêmes tiges, ſont très-courtes & fort peu apparentes. On peut les comparer à un petit bec qui termineroit d'un ſeul côté le bout ſupérieur d'un tuyau membraneux. Quant à la figure des tiges, elles ſont rondes comme un bâton; mais elles diminuent de groſſeur d'une maniere inſenſible, & vont aboutir en pointe à l'extrémité ſupérieure. Le panache qu'elles portent, n'eſt pas conſidérable; il eſt compoſé de quelques pédicules courts, épars, ſimples ou rameux, auxquels ſont attachés de petits épis écailleux, ou paquets de fleurs, arrondis en forme d'œuf, & de couleur brune-foncée ou rouſſâtre: ces pédicules ne ſont point à leur naiſſance entourés de feuilles, telles qu'on en trouve à la baſe du panache du *papyrus*.

La partie inférieure des tiges du *ſcirpus* eſt blanche, tendre, ſucculente, douce au goût, & d'une ſaveur approchante de celle de la châtaigne: les enfans la mangent avec plaiſir. Les racines de cette plante, cachées ſous l'eau plus ou moins profondément, rampent & s'étendent fort au loin ſur le fond des lacs & des rivieres, d'où elles pouſſent un grand nombre de tiges; de façon que par rapport à leur prodigieuſe multitude, on peut très-bien en comparer le coup-d'œil à une forêt de mâts ou de plantes ſans branches & ſans feuilles, comparaiſon dont Caſſiodore s'eſt ſervi pour exprimer celui qu'offrent les tiges du papyrus.

Après tous ces détails, nous allons examiner quels

étoient les uſages du *ſcirpus*, ſur-tout en Italie & chez les Romains. Pline nous apprend qu'on en fabriquoit des bonnets ou des eſpeces de chapeaux, des nattes, des couvertures pour les maiſons, des voiles pour les vaiſſeaux; & qu'après avoir détaché & enlevé l'écorce de la tige de cette plante, on employoit la partie intérieure, moëlleuſe & ſpongieuſe, comme une meche propre pour les flambeaux qu'on portoit dans les funérailles. Voici les paroles de Pline: *Nec in fruticum, nec in veprium, cauliumve, neque in herbarum aut alio ullo quàm ſuo genere numerentur jure: ſcirpi fragiles paluſtreſque ad tegulum* (*tegillum* eſpece de bonnet ſelon un des meilleurs manuſcrits) tegeteſque, *è quo detracto cortice candelæ luminibus, & funeribus ſerviunt: firmior quibuſdam in locis eorum rigor; namque iis velificant non in pado tantùm nautici, verùm & in mari piſcator africus, præpoſtero more vela intra malos ſuſpendens & mapalia ſua Mauri tegunt.*

L'interprete de Théocrite a fait obſerver qu'on tenoit de ſemblables flambeaux allumés au-tour du cadavre, tant qu'il reſtoit expoſé; & Antipater nous apprend que la meche de *ſcirpus* & de *papyrus* étoit enduite de cire: *Facem ceream tunicam habentem, ſaturni ardentem lychnum junco & tenui conſtrictum papyro.*

Daléchamp, dans ſon *hiſtoire des Plantes*, indique deux eſpeces de *ſcirpus* dont on tiroit une moëlle d'une ſubſtance ſpongieuſe, aſſez compacte, très-fléxible, un peu ſeche, & de couleur blanche, laquelle étoit employée à des meches pour les lampes. Nous avons vu à Paris, depuis quelques années, reparoître cette ſorte de meche que l'on préſentoit aux paſſans, & que l'on annonçoit pour des *meches éternelles*. Lorſqu'on veut tirer la moëlle des tiges du *ſcirpus*, on ſe ſert de deux épingles que l'on paſſe à-travers le bout inférieur d'une tige, de maniere qu'elles ſe croiſent; on les tient enſuite aſſujetties dans cette poſition, & après on prend le petit bout qui ſe trouve au-deſſus des épingles; on le tire, en agiſſant comme ſi l'on vouloit partager la tige en quatre parties égales; mais à meſure qu'elle ſe partage, l'écorce abandonne la moëlle, qui à la fin de l'opération reſte entiere, pendant que l'écorce eſt ſéparée en quatre lanieres.

A la ſuite du même paſſage de Pline, conformément à l'édition qu'en a publiée Daléchamp, on lit: *Proximèque æſtimanti hoc videantur eſſe quo inferiore Nili parte* papyri *ſunt uſu.* Ce que le traducteur de l'hiſtoire des plantes, du même auteur, explique ainſi: De ſorte que « conſidérant de-près la nature » de ce jonc, il ſemble qu'on puiſſe s'en ſervir com» me l'on fait du *papyrus* dans la baſſe Egypte ». Mais cette leçon varie; car un ancien manuſcrit la donne ainſi: *Proximè æſtimanti hoc videatur eſſe quod interior mundâ parte pari ſunt* papyri *uſui;* & dans un autre plus ancien & plus eſtimé que poſſédoit le célebre de Thou, & qui maintenant eſt conſervé à la bibliotheque du Roi, elle eſt autrement écrite: *Proximèque æſtimanti hoc videatur eſſe quod in interiore parte mundum* papyrum *uſui det.*

Il s'explique après, en diſant, que ſi l'on examine avec attention les uſages du *ſcirpus*, on trouvera de plus que ſa ſubſtance intérieure peut ſervir à faire un beau papier. Ce qui en quelque maniere pourroit être vrai; car ayant ſéparé la tige du *ſcirpus* en différentes lames par le moyen d'une aiguille, on a des lames fort blanches, & même plus fines que celles qu'on ſéparoit anciennement de la tige du *papyrus* d'Egypte; & étant deſſéchées, elles ſont également fléxibles. En écrivant ſur l'une de leurs faces, on ne s'eſt pas apperçu que l'encre paſſât à-travers, ni qu'elle s'étendît, ou fît des bavures. Auſſi Hermolaüs remarque fort-à-propos, que pluſieurs auteurs ont confondu le *ſcirpus* avec la plante que les Grecs ont appellée *biblos* ou *papyrus*, confuſion de nom qui paroît avoir été chez les Romains & chez les Grecs. On a tout lieu de le conjecturer par ce vers de Martial, *ad titulum ſarctus* papyro *dùm tibi thorus creſcit;* & par un paſſage de Strabon, où en parlant de certains lacs de la Toſcane, il dit: Τύφη τε καὶ πάπυρος, ἀνθήλη τε πολλὴ καταπομίζεται ποταμοῖς εἰς τὴν Ῥώμην, ὡς, ἐνδιδόασιν αἱ λίμναι μέχρι τοῦ Τιβέρεως. *Et typhe &* papyrus *& anthela multa, afferatur Romam per flumina quæ demittunt lacus uſque Tiberim.*

On voit par ce paſſage, que dans les lacs de la Toſcane il croiſſoit une plante, à laquelle on donnoit le nom de *papyrus*, & dont on faiſoit à Rome des conſommations bien conſidérables, puiſqu'on l'apportoit en grande quantité, *copiosè.* Mais on pourra demander à quoi les Romains employoient cette plante & les deux autres conjointement citées; ſavoir le *typha*, ou maſſe d'eau, & l'*anthela*, que l'on penſe n'être autre choſe que le panache des fleurs d'une eſpece de roſeau aquatique, auquel les Grecs ont donné le nom de ἀνθήλη, par rapport à ſes fleurs qui ſont chargées ou environnées d'un duvet fin & ſoyeux.

Quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de répondre à cette queſtion, les anciens ne s'étant pas aſſez expliqué ſur ce ſujet, on peut cependant y ſatisfaire en quelque ſorte, mais ſur-tout par rapport à cette eſpece de *papyrus*, ſi l'on fait réfléxion ſur de certaines pratiques que les Romains obſervoient dans leurs funérailles. Nous apprenons par le vers de Martial, que les lits des morts qu'on portoit ſur le bucher, étoient remplis de *papyrus*, *ſarctus* papyro *dùm tibi thorus creſcit.* Voilà ſans doute le *papyrus* dont parle Strabon, & un des uſages qu'on en faiſoit à Rome; mais il ne faut pas croire, comme Guilandin ſemble l'avancer, que ces lits fuſſent compoſés des racines du *papyrus* apportées d'Egypte: cette matiere étoit trop utile, trop néceſſaire, & ſi l'on peut dire, trop précieuſe dans le pays, à cauſe de la rareté des autres bois, pour qu'il eût été poſſible d'en tranſporter ailleurs une certaine quantité. C'eſt donc un *papyrus* commun & aſſez abondant dont on a pu faire uſage à Rome; tel eſt celui dont parle Strabon, qui venoit des lacs de la Toſcane, & par les rivieres qui ſe dégorgent dans le Tibre.

On ſe perſuadera peut-être que ce *papyrus* doit être l'eſpece qui ſe trouve communément dans les marais de Sicile, de la Calabre & de la Pouille: cette opinion paroît d'abord fort vraiſſemblable, & elle a eu ſes partiſans: néanmoins nous ne croyons pas qu'on puiſſe l'adopter; car il faudroit, pour en prouver la vérité, que l'on eût découvert la plante de Sicile dans les lacs de la Toſcane, & nous ne voyons pas qu'aucun botaniſte l'ait obſervée autre part qu'en Sicile, dans la Calabre, & dans la Pouille; ce qui ſemble nous aſſurer que le *papyrus* de Strabon eſt une plante toute différente. *Voyez* PAPYRUS.

Le ſavant Micheli, qui vivoit à Florence, étoit le botaniſte le plus à portée de faire cette recherche; cependant il avoue qu'il n'avoit pas encore pu viſiter les lacs dont parle Strabon. Il faut eſpérer que les botaniſtes qui vivent actuellement en Italie, s'empreſſeront d'éclaircir un point d'hiſtoire auſſi curieux, qu'il eſt intéreſſant. *Mémoire des Inſcriptions, tome XXVI.* (*D. J.*)

SCIRROPHORION, ſ. m. (*Calend. d'Athènes.*) mois attique; on le nommoit ainſi, parce que pendant ce mois on célébroit chez les Athéniens les fêtes de Minerve appellées *Scirrophoria*, à cauſe que dans la proceſſion en l'honneur de la déeſſe, on portoit un dais, car σκίρρον ſignifie un *dais*, un *poële*; & le droit de le porter appartenoit aux théobutades, famille ſacerdotale. Le mois *Scirrophorion* étoit le dou-

zieme & le dernier de l'année des Athéniens; il avoit vingt-neuf jours, & répondoit au commencement de notre mois de Juin. *Voyez* MOIS ATHÉNIENS. (*D. J.*)

SCIRTIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'Aulona à Constantinople, en passant par la Macédoine. Elle se trouvoit entre *Lychnidum*, & *Castra*, à vingt-sept milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du second. On ignore si elle tiroit son nom des peuples *Scirtari* de Pline, ou des *Scirtones* de Ptolomée. (*D. J.*)

*SCIRTONIUM*, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe met dans l'Arcadie. Pausanias, *l. VII. c. xxvij.* qui écrit *Scyrtonium*, en fait une place des Egyptiens, & dit qu'elle fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Mégalopolis. (*D. J.*)

SCISSILE, adj. (*Gram.*) qui se peut couper, fendre, diviser, comme le bois, la pierre. L'ardoise est *sciſſile*, quoique ce soit une espece de pierre.

SCISSION, s. f. (*Gramm.*) c'est la même chose que *division*, *séparation*. Il se dit au simple & au figuré; la *sciſſion* d'un corps; la *sciſſion* d'une église d'avec une autre. Les Protestans ont fait *sciſſion* d'avec les Catholiques.

SCISSURE, s. f. (*Ostéologie.*) Les Anatomistes nomment *sciſſure* une espece de cavité dans l'os. Elle ne differe de la *sinuosité* qu'en ce qu'elle a moins de largeur, que sa surface n'est couverte que du périoste, & qu'elle ne loge que des vaisseaux; telle est celle des côtes: au lieu que la sinuosité a sa surface couverte d'un cartilage, & ne loge pour l'ordinaire que des tendons. (*D. J.*)

SCITIE, SATIE *ou* SETIE, s. f. (*Marine.*) sorte de barque d'Italie, ou de petit vaisseau à un pont qui a des voiles latines. Les Grecs & les Turcs donnent aussi ce nom à leurs barques.

SCIURE, s. f. (*Gramm. Econom. rustique.*) action de ceux qui scient. On dit la *sciure* des blés, la *sciure* des planches. *Sciure* se prend plus ordinairement pour la poudre d'un corps qui tombe sous l'action de la scie. On dit de la *sciure* de bois.

SCLARÉE, s. f. (*Botan.*) Tournefort établit 25 sortes de *sclarée*, dont la plus commune est nommée *gallitrichum sylvestre*, *seu* sclarea *pratensis*, *flore cæruleo*, *I. R. H. 179*. On l'appelle en françois *orvale*, *voyez* ORVALE. (*D. J.*)

SCLAVE, *voyez* MENDOLE.

SCLÉROME DE L'UTERUS, (*Médec.*) tumeur renitente & skirrheuse qui se forme dans quelque endroit de l'*uterus*, mais principalement dans le col de ce viscere. Elle ne differe d'une tumeur inflammatoire qu'en ce qu'elle est moins douloureuse & en même tems incurable. (*D. J.*)

SCLEROPHTHALMIE, s. f. *terme de Chirurgie*, espece d'ophthalmie dans laquelle les bords des paupieres & les yeux deviennent secs, durs, rouges, & douloureux. Les paupieres dures & seches ne s'ouvrent qu'avec peine après le sommeil, à cause de leur dureté & de la sécheresse de la chassie qui les colle. *Voyez* OPHTHALMIE.

SCLÉROSARCOME, s. m. (*Lexic. médic.*) σκληροσάρκωμα, de σκλήρος, *dur*, & σαρκόμα, *sarcome*; c'est une tumeur dure & charnue qui affecte les gencives, & qui ressemble quelquefois à une crête de coq. Cette tumeur est souvent produite par une humeur scorbutique dont le sang est attaqué. (*D. J.*)

SCLÉROTIQUE, s. f. (*Anatom.*) La portion opaque de la cornée se nomme *sclérotique*, mot tiré du grec, qui signifie *dur*; en effet cette tunique est compacte comme du parchemin, dure, épaisse, blanche, & peu vasculeuse, & composée de plusieurs pellicules appliquées les unes sur les autres; elle reçoit des arteres & des nerfs, représentés par Eustachius, Ruysch, & autres; elle sert principalement à affermir la figure de l'œil, à appuyer les vaisseaux, & à soutenir les muscles & les tendons. C'est aussi dans cette forte tunique que consiste presque tout le ressort des parties du globe de l'œil. Sa portion antérieure renferme plusieurs pieces courtes & plates, & qui par leur arrangement en font le contour. Toutes ces pieces appliquées les unes aux autres en maniere de tuiles, se tiennent ensemble par de petites membranes assez lâches, ensorte que les diametres de l'œil doivent s'alonger dans le tems que son axe se raccourcit, contre ce que pensoit M. Perrault.

Un anatomiste moderne a voulu regarder la *sclérotique* & la cornée comme deux membranes distinctes, & seulement unies ensemble par un tissu fibreux très-fin & très-serré; mais ce système n'est pas appuyé sur des raisons assez fortes pour détruire l'opinion reçue.

Quoique la *sclérotique* dans l'homme soit compacte & ferme, elle a encore plus de fermeté dans un grand nombre de bêtes, & dans quelques-unes elle est antérieurement cartilagineuse ou osseuse. Dans les oiseaux, par exemple, la *sclérotique* est formée par l'assemblage de plusieurs lames osseuses, longues, étroites, disposées selon la direction de l'axe du globe, & artistement ajustées les unes à côté des autres. Elle est cartilagineuse dans la plûpart des gros poissons, & dans la baleine elle est prodigieusement épaisse à sa partie postérieure. (*D. J.*)

SCLÉROTIQUE, (*Médecine.*) médicament propre à affermir & consolider la chair des parties auxquelles on l'applique; tels sont le pourprier, la morelle, la joubarbe, le psyllium, *&c.*

SCO *ou* SANSJO, NARU-FATSI-KAMI, *ou* KAWA-FASI-KAMI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le poivrier du Japon. Ce célebre arbrisseau s'éleve d'environ deux toises; son écorce est grasse, de couleur tannée, garnie de tubercules & de quelques pointes d'un demi pouce de long; son bois est leger, foible & moëlleux; ses feuilles, dont le pédicule est très-court, sont en forme d'aîles l'une vis-à-vis de l'autre, longues de quatre à cinq travers de doigt, semblables en partie à celles de frêne; ovales, d'un verd très-agréable, avec un bord un peu crénelé, & une côte tendre qui les traverse dans leur longueur d'un bout à l'autre. Ses fleurs qui naissent aux aisseles des feuilles, & au bout des petits rameaux, ont sept à huit pétales, & autant d'étamines, dont le sommet est rond & jaune. Ses fleurs sont d'une figure à-peu-près ronde, & de la grosseur d'un grain de coriandre; après la chûte de la fleur il paroît une ou deux capsules seminales de la grosseur d'un grain de poivre, membraneuses, couvertes d'un grand nombre de petits tubercules roussâtres dans leur maturité, dures, & qui s'ouvrent pour laisser sortir une seule semence ovale, un peu dure, de la grosseur d'un grain de cardamome, couverte d'une peau noire & brillante, sans saveur, mais seulement un peu chaude. Cet arbrisseau a dans toutes ses parties, mais principalement dans son écorce, ses feuilles & son fruit, un goût de poivre ou de pyrethre brûlant & aromatique. Son écorce séchée, & sur-tout les capsules séminales, s'emploient dans les alimens au lieu de poivre & de gingembre. Les médecins pilent les feuilles, dont ils font, avec de la farine de riz, un cataplasme résolutif pour les parties attaquées de fluxions douloureuses. Il y a un *sjo* ou *sansjo* sauvage qui a une partie des mêmes vertus. *Voyez* Kempfer, *hist. du Japon.*

SCO-ASSOU, s. m. (*Hist. nat.*) espece de cerf du Brésil, que quelques voyageurs ont nommé *l'âne-vache*. Il est moins grand que nos cerfs d'Europe, son bois est plus court, son poil est aussi long que celui d'une chevre.

SCODRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie; Pline

& Vibius Sequeſter, *l. III. c. xxij.* la placent ſur le Drilo, aujourd'hui le Drino ; & Pline, *de Fluminib.* lui donnent le titre d'*Oppidum civium romanorum.* Gentius, ſelon Tite-Live, *l. XLIV. c. xxxj.* s'étoit emparé de cette ville, & elle étoit comme le boulevard de ſon royaume. C'étoit la place la mieux fortifiée qu'euſſent les Labéates, & on ne pouvoit en approcher que très-difficilement. Deux rivieres l'environnent ; celle de Clauſula coule à l'orient de la ville, & celle de Barbana au couchant. Cette derniere a ſa ſource dans le marais Labéatide. Ces deux rivieres, continue l'hiſtorien, ſe joignent enſemble, & tombent dans le fleuve Oriundus, qui prend ſa ſource au mont *Scodrus*, & qui, après s'être accrû des eaux de diverſes rivieres, va ſe perdre dans la mer Hadriatique.

On a une médaille de l'empereur Claude, où on lit ces mots : *Col. Claudia Auguſta Scodra.* Ce qui fait voir que cette ville devint colonie romaine. Dans le moyen âge, *Scodra* fut miſe dans la province Prévalitane. Elle conſerve encore préſentement ſon ancien nom, mais aſſez corrompu, car elle eſt appellée *Scutari* par les Italiens, & *Scadar* par les habitans du pays. Elle appartient aux Turcs, qui la regardent comme une place de quelque importance. *Voyez* SCUTARI. (*D. J.*)

*SCOLECIA*, ſ. f. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à une eſpece de verd-de-gris, *ſcolecia ærugo.* Ils en diſtingoient deux ſortes, l'une foſſile, & l'autre factice ; la derniere ſe préparoit en battant une certaine quantité de fort vinaigre dans un mortier de cuivre de Chypre avec un pilon de même métal. On frottoit rudement le pilon contre le mortier juſqu'à ce que le vinaigre fût devenu épais & viſqueux ; alors on y jettoit une petite quantité d'alun ou de ſel gemme, ou de ſel marin ou de nitre ; on remuoit le tout au ſoleil pendant les chaleurs de la canicule, juſqu'à ce qu'il eût acquis la couleur de verd-de-gris, avec une conſiſtance gluante ; enfin on retiroit cette compoſition, à laquelle on donnoit la forme de longs fils, qui étant ſéchés, reſſembloient à de petits vers, d'où elle prit le nom de *ſcolecia.* (*D. J.*)

SCOLIE, ſ. f. (*Littérat.*) nom que les Grecs donnoient à leurs chanſons à boire.

On les nomma ainſi du mot σκολιος, *oblique* & *tortueux*, pour marquer ou la difficulté de la chanſon, au rapport de Plutarque, ou la ſituation irréguliere de ceux qui chantoient, comme le veut Artimon, cité par Athénée. Sur quoi il eſt bon de remarquer que dans les feſtins des Grecs ceux qui chantoient tenoient à la main une branche de myrte qu'ils faiſoient paſſer aux autres convives ; mais comme cette branche ne paſſoit pas toujours de main-en-main au plus proche voiſin, & que ſouvent la premiere perſonne du premier lit, après avoir chanté, renvoyoit le myrte & le droit de chanter à la premiere du ſecond lit : celle-ci a la premiere du troiſieme, & ainſi du reſte, juſqu'à ce que tout le monde eût dit ſa chanſon. Quelque-uns croient que les *ſcolies* avoient tiré leur nom de l'irrégularité du chemin qu'on faiſoit faire à la branche de myrte.

On attribue à Terpandre l'invention des *ſcolies*, & à ſon imitation Alceé, Anacréon & la ſavante Praxilla en firent. Ces *ſcolies* regardoient ou la morale, ou la mythologie, ou l'hiſtoire, quelques-unes étoient ſatyriques, d'autres rouloient ſur l'amour, d'autres ſur le vin, & dans celles-ci il étoit ſouvent fait mention du cottabe. *Voyez* COTTABE & CHANSON.

SCOLLIS, (*Géog. anc.*) *Scolis*, dans Xénophon & dans Etienne le géographe, montagne du Péloponnèſe dans l'Achaïe propre. Strabon, *liv. VIII. p. 387.* dit que le fleuve Lariſſus y prenoit ſa ſource, & qu'elle étoit nommée πετρη Ωλενια, *Petra Olenia*, par Homere. Il dit ailleurs que la montagne *Scollis* étoit commune aux Dyméens, aux Tritéens & aux Eléens, & qu'elle ne faiſoit qu'une même chaîne avec la montagne Lampéia dans l'Arcadie. (*D. J.*)

SCOLOPENDRE, *voyez* MILLEPIÉS.

SCOLOPENDRE *vulgaire*, (*Botan.*) *voyez* LANGUE *de cerf*, *Botan.*

SCOLOPENDRE DE MER, *phyſalus*, inſecte auquel on donne en Normandie le nom de *taupe de mer* ; il a une conformation très-particuliere, & une forme ovale ; ſon corps eſt plus large au milieu qu'aux extrémités ; la partie poſtérieure ſe termine en pointe. L'abdomen eſt ſillonné par des rugoſités, & couvert de poils fins & ſoyeux. Il y a ſur chaque côté du corps vingt-huit appendices terminées chacune par une aigrette de poils roides ; on croit que ces appendices ſervent au mouvement progreſſif de cet animal en faiſant les fonctions de nageoires ; quand les aigrettes de la *ſcolopendre* ſont hériſſées, elle a quelque reſſemblance avec un porc-épic ; la couleur de ces aigrettes n'eſt pas la même dans tous les individus, dans les uns elles ſont d'un noir luiſant ou d'une belle couleur d'or, & dans d'autres elles ont une belle couleur verte. La bouche ſe trouve dans la partie antérieure du corps qui eſt terminé par une appendice reſſemblant aux barbes de certains poiſſons. Le dos eſt plus convexe que le ventre, & couvert de tubercules plus petits que les appendices des côtés, & hériſſés de poils, dont les uns ſont roides & les autres lanugineux. La peau du dos eſt fort ample, & n'a aucune adhérence avec les parties qu'elle recouvre ; il y a de chaque côté du corps un grand nombre de petits trous qui s'ouvrent au-dehors entre les appendices latérales, & qui donnent à l'eau un libre paſſage en tout ſens, par le moyen de la contraction & de la dilatation alternative de cette peau. Cet inſecte ſe groſſit beaucoup hors de l'eau en dilatant la peau du dos, alors il remplit d'air la cavité que forme cette dilatation, & il ſurnage très-aiſément ; s'il contracte enſuite cette peau, l'air ſort, la peau s'affaiſſe, & l'animal s'enfonce dans l'eau. *Collection académique, tome V. de la partie étrangere. Voyez* INSECTE.

*SCOLOPOMACHŒRION*, ſ. m. (*Chirur. anc.*) c'eſt un biſtouri que les Grecs appelloient de ce nom, qui veut dire *bec de bécaſſe.* Il ſert à dilater les plaies trop étroites de la poitrine, & à ouvrir les grands abſcès. Aquapendente le recommande pour l'ouverture du ventre des hydropiques au-deſſous du nombril, afin d'en épuiſer les eaux ; mais on ne ſe ſert point aujourd'hui de cette méthode. Le biſtouri en queſtion doit avoir un petit bouton de fer à ſa pointe pour la dilatation des plaies de la poitrine, crainte de bleſſer le poulmon. Scultet en a donné la figure dans ſon arſenal de chirurgie. Ce mot eſt dérivé de σκολοπαξ, *bécaſſe*, & μαχαιριον, *couteau.* (*D. J.*)

SCOLUS, (*Géog. anc.*) ville ou village de la Bœotie dans la Paraſopie : ce village ſitué, ſelon Strabon, *l. IX. p. 408.* au pié du mont Cythéron, étoit dans un quartier rude, & où il n'étoit pas aiſé de marcher, ce qui avoit donné lieu au proverbe,

Εἰς Σκῶλον μὴτ αὐτὸς ἴμεν, μήτ ἄλλω ἐπεσθαι :

c'eſt auſſi apparemment ce qui avoit occaſionné ſon nom, car σκῶλα ſignifie une ſorte d'*épine*, & tout ce qui peut bleſſer les piés de ceux qui marchent.

Du tems de Pauſanias, *Scolus* ou *Scolum* ne ſubſiſtoit plus ; car en décrivant le chemin de Platée à Thebes, il dit, *l. IX. c. iv.* avant de paſſer l'Aſope, ſi, en ſuivant ſon cours & en deſcendant, vous voulez faire quarante ſtades, vous verrez les ruines de la ville de *Scolum*, parmi leſquelles s'eſt conſervé un temple non encore achevé de Cérès & de Proſerpine, avec deux buſtes de ces déeſſes. Strabon nous

apprend, *l. IX. p. 408.* qu'il y avoit eu autrefois une autre ville du nom de *Scolus*, au voiſinage de celle d'Olynthe. (*D. J.*)

*SCOLYMUS*, ſ. m. (*Botanique.*) ou *épine jaune*, genre de plante, dont voici les caracteres. Son calice eſt écailleux; ſes fleurons ſont ſéparés les uns des autres par une petite feuille mince qui les couvre; ſa ſemence, quand elle eſt mûre, reſte attachée à la feuille. Cette plante a toute l'apparence d'un chardon: on en compte deux eſpeces, mais qui n'ont pas beſoin d'une deſcription particuliere. (*D. J.*)

SCOMBRARIA, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque ſur la côte des Conteſtains, entre la nouvelle Carthage & l'embouchure du Tuder. Peut-être que c'eſt le promontoire de Saturne de Pline, & que le nom moderne eſt *Cabo-di-Palos.* (*D. J.*)

SCOMBROARIA, (*Géog. anc.*) île ſur la côte d'Eſpagne. Strabon, *l. III. c. clix.* qui dit qu'on la nommoit auſſi *l'île d'Hercule*, la met à 24 ſtades de la ville de Carthage. Il ajoûte que les maquereaux, *ſcombri*, qu'on y pêchoit lui avoient donné ſon nom. (*D. J.*)

SCOMIUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace: c'eſt une partie du mont Hémus, voiſin de Rhodope, du côté du ſeptentrion. Le fleuve Strymon, ſelon Thucydide, *l. II. p. 106. ed. 1614*, prenoit ſa ſource dans cette montagne. (*D. J.*)

SCOON *ou* SCONA, (*Géog. mod.*) bourg d'Ecoſſe dans la province de Perth, un peu au-deſſous de Ruthwen, ſur la rive gauche du Tai. Ce bourg étoit autrefois célebre par une riche abbaye d'Auguſtins, dans laquelle étoit la chaire de marbre qui ſervoit au couronnement des rois d'Ecoſſe. Cette chaire fut enlevée par Edouard I. roi d'Angleterre, & elle ſe voit aujourd'hui dans l'égliſe de Weſtminſter. (*D. J.*)

SCOPÉLISME, ſ. m. (*Magie.*) eſpece de charme qui ſe pratiquoit principalement en Arabie; on croyoit qu'en jettant des pierres enchantées par ſortilege dans un champ, on l'empêchoit de rapporter. On ſait comment le payſan Furius Ctéſinius, accuſé du crime de *ſcopéliſme*, ſe juſtifia devant le peuple romain. (*D. J.*)

SCOPÉLOS, (*Géogr. anc.*) nom donné par les anciens à quatre îles différentes; l'une ſur la côte d'Ionie; la ſeconde, au-devant de la Troade; la troiſieme eſt l'une des îles de la Propontide; & la quatrieme, placée par Ptolomée, *l. III. c. xiv.* près de la côte de la Macédoine, eſt à préſent connue ſous le nom de *Scopoli*. *Voyez* SCOPOLI. (*D. J.*)

SCOPELUS, (*Géog. anc.*) nom de deux villes: l'une de la Sarmatie aſiatique ſur le fleuve Varadanus; l'autre de Thrace. Leunclavius dit que les Turcs appellent cette derniere *Iſcheboli*. (*D. J.*)

SCOPETIN, ſ. m. (*Hiſt. de la mil. franç.*) cavalier armé d'une ſcopette ou eſcopette; car on trouve l'un & l'autre mot dans Monet. L'eſcopette, dit Furetiere, eſt une arme à feu faite en forme de petite arquebuſe. Les gens d'armes s'en ſervoient ſous Henri IV. & Louis XIII. Elle portoit quatre à cinq cens pas. (*D. J.*)

SCOPIA, (*Géog. mod.*) vulgairement *Uſchup*, ville autrefois capitale de la Dardanie, & nommée par les anciens géographes *Scupi*. *Voyez* SCUPI.

*Scopia* eſt à préſent une ville de la Turquie européenne dans la Servie, frontiere de la Macédoine, près du Vardari, qu'on y paſſe ſur un pont de douze arches, à 72 lieues au ſud-eſt de Belgrade. Il y a un archevêque latin qui l'eſt auſſi d'Ochrida. *Latit. 42. 15.* (*D. J.*)

*SCOPIUS*, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, ſelon Pline, *l. IV. c. x.* & d'un fleuve de la Bithinie, ſelon le même auteur, *l. V. c. xxxij.* (*D. J.*)

SCOPOLI ISLES DE (*Géog. mod.*) *Scopelo*, *Scopello* & *Scogli*, par les anciens *Scopelos*, île de l'Archipel, entre celles de Sciatta & de Dromi, au-devant du golphe de Salonique. Elle a douze milles de circuit, & environ ſix mille habitans.

Il y a un bourg dans cette île, devant lequel les vaiſſeaux peuvent donner fond ſur dix à douze braſſes d'eau; on y charge du blé & du vin qui eſt fort du goût des Vénitiens. Les François y ont un conſul, & les habitans ne payent à la Porte que cinq mille écus de tribut, qu'ils font tenir eux-mêmes à Conſtantinople. *Long. 42. 10. latit. 39. 32.* (*D. J.*)

SCORBUT, (*Maladies.*) le nom de *ſcorbut* a aujourd'hui une ſignification bien plus étendue qu'il ne l'avoit du tems des anciens. Rien n'eſt plus ordinaire, par exemple, que de mettre la cachexie, la goutte, la dyſpnée, la paralyſie, le rhumatiſme & autres affections ſemblables au rang des affections ſcorbutiques.

Le *ſcorbut* proprement dit eſt une maladie à laquelle les habitans des côtes du nord ſont fort ſujets, & qui eſt la ſource de pluſieurs autres maladies.

Comme ce mal trompe ſouvent par la grande variété de ſes ſymptomes, il faut en décrire l'hiſtoire pour en faire connoître la nature.

Les Anglois, les Hollandois, les Suédois, les Danois, les Norwégiens, ceux qui habitent la baſſe-Allemagne, les peuples du Nord, ceux qui vivent dans un climat très-froid, ſurtout ceux qui ſont voiſins de la mer, des lieux qu'elle arroſe, des lacs, des marais; ceux qui qui habitent des lieux bas, ſpongieux, gras, ſitués entre des lieux élevés & ſur les bords des rivieres & des fleuves; les gens oiſifs qui habitent des lieux pierreux pendant l'hiver; les marins qui ſe nourriſſent de chair ſalée enfumée, de biſcuit, d'eau puante & croupie; ceux qui mangent trop d'oiſeaux aquatiques, de poiſſon ſalé endurci au vent & à la fumée, de bœuf, ou de cochon ſalé & enfumé, de matieres farineuſes qui n'ont point fermenté, de pois, de feves, de fromage ſalé, âcre, vieux; ceux qui ſont ſujets à la mélancolie, & la manie, à l'affection hypocondriaque & hyſtérique, & à des maladies chroniques, & principalement qui ont fait un trop grand uſage de quinquina; tous ceux-là, dis-je, ſont ſujets au *ſcorbut*.

Les phénomenes de ce mal dans ſon commencement, dans ſon progrès & dans ſa fin, ſont les ſuivans:

On eſt extrêmement pareſſeux, engourdi; on aime à être aſſis & couché; on ſent une laſſitude ſpontanée, & une peſanteur par tout le corps, une douleur dans tous les muſcles, comme ſi on étoit trop fatigué, & ſurtout aux cuiſſes & aux lombes; on a beaucoup de peine à marcher, ſurtout en montant & en deſcendant; le matin en s'éveillant on ſe ſent comme rompu.

2°. On reſpire avec peine, & on eſt hors d'haleine, preſque ſuffoqué au moindre mouvement; les cuiſſes s'enflent & ſe deſenflent, il paroît des taches rouges, brunes, chaudes, livides, violettes; la couleur du viſage eſt d'un brun pâle. Les gencives ſont gonflées, avec douleur, démangeaiſon, chaleur, & ſaignent pour peu qu'on les preſſe; les dents ſe dechauſſent & s'ébranlent; on ſent des douleurs vagues par toutes les parties internes & externes du corps, d'où naiſſent des tourmens cruels à la plevre, à l'eſtomac, à l'ileum, au colon, aux reins, à la véſicule du fiel, au foie, à la rate, *&c.* Il y a des hémorrhagies fréquentes.

3°. Les gencives ſont d'une puanteur cadavéreuſe; elles s'enflamment: il en ſort du ſang goutte-à-goutte; les dents vacillent, devienent noires, jaunes, cariées, il ſe forme des anneaux variqueux aux veines ranines; il arrive des hémorrhagies ſouvent mortelles par la peau, ſans qu'il paroiſſe aucune bleſſure, par les levres, la bouche, les gencives, l'éſophage

phage, l'eſtomac, *&c.* il ſe forme ſur tout le corps, & principalement ſur les cuiſſes, des ulceres puans opiniâtres, qui ne cedent à l'application d'aucun remede.

Le ſang tiré des veines a ſa partie fibreuſe, noire, grumelée, épaiſſe, & cependant il eſt diſſous quant à ſa partie ſereuſe qui eſt ſalée, âcre & couverte d'une mucoſité, dont la couleur eſt d'un jaune tirant ſur le verd. On eſt tourmenté de douleurs rongeantes, lancinantes qui paſſent promptement d'un endroit à un autre, qui augmentent durant la nuit dans tous les membres, dans les jointures, les os, les viſceres; il paroit ſur la peau des taches livides.

4°. On eſt ſujet à différentes fievres chaudes malignes, intermittentes de toute eſpece, vagues, périodiques, continues, qui produiſent l'atrophie, des vomiſſemens, des diarrhées, des dyſſenteries; à des ſtranguries ſuccedent la lipothymie, des anxiétés mortelles, l'hydropiſie, la phthiſie, les convulſions, les tremblemens, la paralyſie, les crampes, les vomiſſemens & des ſelles de ſang; le foie, la rate, le pancreas & le méſentere ſe pourriſſent; alors le mal eſt très-contagieux.

La nature & les effets du *ſcorbut* nous démontrent ſa cauſe: c'eſt un ſang épaiſſi dans une de ſes parties, & diſſous dans l'autre, d'une âcreté & d'une ſalure alkaline ou acide, circonſtances qu'il faut ſurtout ſoigneuſement rechercher & diſtinguer.

*Traitement.* La cure thérapeutique conſiſte à diſſoudre ce qui eſt épais, à rendre mobile ce qui croupit, à donner de la fluidité à ce qui eſt trop lié.

2°. Il faut épaiſſir ce qui eſt trop tenu, adoucir l'âcreté reconnue.

3°. En corrigeant l'un, il faut toujours avoir égard à la nature de l'autre.

Les forts évacuans ne font que rendre le mal rebelle.

Dans le premier degré on a recours à la ſaignée, à la purgation avec un minoratif, & répetée plus d'une fois. On peut ſe ſervir de la potion ſuivante.

Prenez d'une infuſion de chicorée, huit onces: de manne, deux onces: de tamarins, une once; de ſel polycreſte, deux gros; de ſirop de roſes ſolutif avec le ſené, ſix gros. Faites-en une potion que l'on prendra le matin à jeun.

Quelques jours après on peut prendre la potion ſuivante:

Prenez d'eau ou d'infuſion de fumeterre, quatre onces: d'élixir de propriété, deux gros: de ſirop de raifort, une once. On employera enſuite différens remedes digeſtifs & atténuans, tels que la teinture de ſel de tartre ou de mars, le tartre vitriolé, différens élixirs, différens ſels volatils huileux, *&c.* les ſavons de toute eſpece, les oxymels, les conſerves d'oſeille, d'alleluia, les oranges, les citrons, les limons & les grenades, & enfin les antiſcorbutiques de la premiere claſſe, tels que les plantes aromatiques, ombelliferes & labiées, les cruciferes, les menthes, les patiences, les eupatoires, les orobes, les abſynthes & autres, les creſſons, le becabunga, le botrys, *&c.*

Enfin on doit régler le régime, de façon qu'il ſoit tout oppoſé aux cauſes de la maladie.

Dans le ſecond degré, on uſera de ſcorbutiques un peu âcres, tels que l'ail, l'ailliaire, le pié de veau, le grand raifort, l'abſynthe, les oignons, le cochlearia, l'aunée, la gentiane, le paſtel, le paſſerage, le raifort ſauvage, le trefle d'eau, la moutarde, & la petite eſpece de joubarbe.

On peut en faire des infuſions, des apozemes, des bouillons, des ſirops, des juleps, & autres préparations.

*Suc antiſcorbutique.* Prenez de raifort ſauvage ratiſſé, quatre onces: de feuilles récentes de cochlearia, de nummulaire & d'ortie, de patience des jardins, de becabunga & d'oſeille ſauvage ou des jardins, de chaque une poignée; exprimez-en le ſuc, & le mêlez avec du ſucre; on en prendra ſix fois par jour, une demi-once par fois.

L'eſprit antiſcorbutique ſuivant eſt auſſi indiqué.

*Semences.* Prenez de moutarde, de raifort des jardins, de roquette, de velar, de creſſon de jardin, de feuilles de cochlearia, de chaque une once: de paſſerage & de raifort ſauvage, de chaque deux poignées; après les avoir hachées menu & broyées, vous y ajouterez du ſel marin, deux onces; d'écume de bierre, une once; d'eſprit de vin quantité ſuffiſante; diſtillez trois fois, & cohobez à chaque fois.

On peut auſſi des mêmes herbes faire un vin médicinal, ou une biere antiſcorbutique, en prenant les feuilles, les racines des plus énergiques, & les faiſant macérer dans un tonneau de biere en fermentation, ou dans une quantité de vin du Rhin ſuffiſante.

Dans le troiſieme degré, les remedes décrits ci-deſſus ſont excellens; on doit uſer copieuſement de liquides doux, de diurétiques, antiſeptiques, d'antiſcorbutiques, provoquer long-tems & légerement les ſueurs, les urines & les ſelles.

On peut, par exemple, ordonner les antiſcorbutiques dans le petit-lait, dans l'eau de nymphea ou de guimauve, dans le lait, le gruau, & d'autre façon plus appropriée.

On peut adoucir les ſucs, les infuſions, avec les ſirops de citron, de violette ou de nymphea.

Dans le quatrieme degré, la maladie eſt deſeſpérée; rarement arrive-t-il que l'on réuſſiſſe, & que même l'on tente la guériſon.

Le *ſcorbut* eſt une maladie terrible, lorſqu'il eſt confirmé; elle eſt vraiment contagieuſe; & le cadavre d'un ſcorbutique, lorſqu'il vient à pourrir, eſt une ſemence terriblement efficace pour en étendre au loin l'infection; on le confond aujourd'hui avec la maladie hypocondriaque, il eſt vrai que cette maladie a beaucoup d'affinité dans ſes ſuites avec le *ſcorbut.*

Le changement d'air & de climat eſt un moyen aſſuré pour ſe garantir du *ſcorbut* dans ceux qui en ſont menacés; l'exercice modéré, le calme des paſſions, l'uſage d'alimens doux, nourriſſans, légerement aromatiſés, ſont des moyens ſûrs de prévenir un mal ſi terrible.

Le lait & les autres alimens ou médicamens de cette nature, quoique contreindiqués dans le *ſcorbut* en général à cauſe de l'épaiſſiſſement, du grumellement & de la dépravation du ſang, peuvent cependant faire bien, & procurer du ſoulagement dans les cas d'acrimonie, de diſſolution.

Comme les ſymptomes du *ſcorbut* ſont infinis, & que leur multitude avec leur différence infinie contribue beaucoup à déguiſer cette maladie & à la maſquer, il faut reconnoitre leur cauſe, & ne point s'expoſer à prendre le change; toutes les maladies peuvent ſe couvrir de l'apparence du *ſcorbut*, & celui-ci peut prendre la tournure de toutes les maladies imaginables. C'eſt ce qui fait la difficulté du diagnoſtic & du prognoſtic.

On peut déterger les gencives & leurs ulceres avec l'eſſence d'ambre, la teinture de myrrhe, le ſtorax, l'eſprit-de-vin camphré, l'eſprit de ſel dulcifié qu'on mêlera avec le miel roſat; & ſur les tumeurs ſanguinolentes on appliquera de l'onguent ægyptiac mêlé avec du miel roſat & de l'eſprit de cueillerée; on fera boire au malade une décoction de raifort dans du lait, ou de ſommités de pin dans de la bierre.

Le *ſcorbut* qui étoit jadis inconnu dans nos contrées, y devient commun comme en Angleterre;

le *ſpleen* qui nous vient de cette île, nous amene auſſi le premier. Les maux de rate ordinaires à nos vaporeux, à nos gens de lettres, & à mille gens qu'une éducation impérieuſe & trop remplie de ſentimens de préſomption met fort au-deſſus de leur rang & de leur état, ont fait naître dans notre climat les maladies de l'eſprit & le *ſcorbut*. La même cauſe qui a multiplié les vapeurs, ou cette maladie des gens d'eſprit qui régne à la cour, comme à la ville, chez le marchand, comme chez l'homme de robe, a ſemé en même tems le *ſcorbut* ſur nos côtes, & dans le centre même de la capitale; & Paris, par le déréglement des mœurs, & la folie qui conduit l'eſprit de ſes habitans, eſt auſſi incommodé du *ſcorbut* que les peuples du Nord.

L'affection hypocondriaque peut d'autant mieux diſpoſer à cette maladie, qu'elle rend les tendons, les nerfs & les autres parties ſenſibles du corps d'une ſéchereſſe extrême : cette aridité cauſe une effervescence avec un épaiſſiſſement du ſang qui vient à prendre une conſiſtance réſineuſe, & qui formant des obſtructions dans les viſceres, empêche les ſécrétions, les excrétions, & détruit l'ordre des fonctions naturelles, qui dépend de l'égalité de ces mêmes ſécrétions; les impuretés de la lymphe & de la ſéroſité retenue dans la maſſe des humeurs, y produiſent cette diſſolution, ce ſel muriatique & ces diſpoſitions cachectiques, érésipilateuſes de l'habitude du corps, ces hémorrhagies, ces ulceres, ces croutes, ces taches violettes qui ſont ſuivies le plus ſouvent de la gangrene.

On peut donc regarder le chagrin ou la folie de l'eſprit jointe au mauvais régime, comme la premiere cauſe & l'époque de la naiſſance du *ſcorbut* dans le cœur du royaume, où il ne peut être produit par les mêmes cauſes que celui des gens de mer.

Le *ſcorbut* dont on vient de parler, produit par les vapeurs, eſt celui des riches que la ſaignée, le régime exact, les évacuans peuvent guérir, d'autant qu'il provient d'un ſang trop étoffé, & trop garni de parties volatiles & ſulphureuſes, par l'abondance de toutes les choſes néceſſaires à la vie, par le défaut d'exercice, la vie oiſive, & l'intempérance ordinaire aux perſonnes aiſées.

Le *ſcorbut* des pauvres eſt bien différent; la miſere, la diſette & les calamités publiques le font naître; la famine, le mauvais air, l'uſage d'alimens corrompus, de blés gâtés, d'eau croupie & puante, de vin & de biere aigre entretiennent cette diſpoſition vicieuſe du ſang; les pauvres dans les hôpitaux, les ſoldats dans les hôpitaux militaires, dans les camps nombreux où les eaux & les vivres ſont rares, ſont très-ſujets à cette maladie.

Le *ſcorbut* des pauvres demande à être traité d'une façon toute différente de celui des riches, la ſaignée & les évacuans y deviennent nuiſibles; les remedes violens y ſont dangereux; il faut ici ſoutenir les forces vitales languiſſantes, réparer les parties ſulphureuſes du ſang qui ſont ou détruites ou en petite quantité; il faut réveiller les eſprits, enrichir de parties volatiles & nourricieres le ſang qui manque de ſubſtance ſolide; la nourriture tempérante & eupeptique, modérée, donnée à de fréquens intervalles, les cordiaux doux ſont les meilleurs remedes pour cette eſpece de *ſcorbut*.

On peut voir par tout ce qui vient d'être dit, que le *ſcorbut* eſt une maladie fort compliquée, difficile à connoître, & encore plus pénible à guérir. C'eſt ici que l'on peut dire : *ars longa, vita brevis, judicium difficile*.

SCORDISCIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Thrace, mais originaire de Gaule, qui vainquit les Romains. L'uſage de l'or & de l'argent étoit défendu dans leur pays, ce qui ne les empêcha point d'aller, ſous la conduite de Brennus, piller le temple de Delphes. *Voyez l'article ſuiv.*

SCORDISQUES, (*Géog. anc.*) *Scordici* ou *Scordiſci*, peuples de la baſſe Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xvj.* dit qu'ils habitoient dans la partie orientale de cette province, en tirant vers le midi. Strabon, *liv. VII.* les met à l'orient de la Pannonie, πρὸς ἕω, & ils habitoient, ſelon Tite-Live, *liv. XL. chap. lvij.* entre les Dardaniens & les Dalmates.

Les *Scordiſques* n'eurent pas toujours une demeure fixe; on les voit tantôt à l'orient de la Pannonie, tantôt au milieu de cette province, quelquefois ſur le bord du Danube, quelquefois des deux côtés de ce fleuve, & en divers autres endroits.

C'étoit un peuple errant & d'une origine gauloiſe, car Strabon, *liv. VII. pag. 313.* les appelle *Scordici-galli*. Ils furent puiſſans quand ils commencerent à paroître dans ces quartiers; mais du tems de Strabon ils étoient ſi peu conſidérables qu'à peine connoiſſoit-on leur nom. Appien, *in Illyric.* nous apprend que ce fut Scipion qui les réduiſit à ce triſte état; voici leur hiſtoire en peu de mots.

Les *Scordiſques* étoient un ancien peuple, gaulois d'origine, mais tranſplanté ſur les bords du Danube. Leurs peres avoient autrefois accompagné Brennus au pillage du temple de Delphes. Après l'horrible déſaſtre qui diſſipa cette armée, les débris s'en ſéparerent en diverſes contrées. Une partie s'alla établir vers le confluent du Danube & de la Save, c'eſt-à-dire dans le pays où eſt aujourd'hui Belgrade, & prit le nom de *Scordiſques*, dont l'étymologie n'eſt pas connue. Leur férocité naturelle jointe à l'âpreté du climat, & leur commerce avec les nations barbares, dont ils étoient environnés, les porta à faire la guerre aux Romains, qu'ils vainquirent ſous le conſulat de Caton, l'an de Rome 638. Fiers de ce ſuccès, ils ravagerent les provinces de l'empire, juſqu'à la mer Adriatique; mais les généraux romains qui ſucederent à Caton, & Scipion en particulier, remporterent diverſes victoires ſur ce peuple, dont il n'eſt plus parlé dans la ſuite des tems. (*D. J.*)

*SCORDIUM*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) le *ſcordium* des Botaniſtes, des Apothicaires, eſt l'eſpece de germandrée aquatique, que Tournefort appelle *chamædris paluſtris, caneſcens;* ſa racine eſt fibrée, rampante, vivace; elle pouſſe pluſieurs tiges longues comme la main, quelquefois d'un pié, quarrées, velues, creuſes, rameuſes, inclinées vers la terre, & ſerpentantes. Ses feuilles ſont oppoſées, oblongues, plus grandes que celles de la germandrée ordinaire, ridées, dentelées en leurs bords, molles, velues, blanchâtres, d'une odeur d'ail qui n'eſt pas déſagréable, & d'un goût amer. Ses fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles, le long des tiges & des rameaux, petites, en gueule; chacune d'elles eſt un tuyau évaſé par le haut, & prolongé en livre, découpée en cinq parties, de couleur rougeâtre. Après que ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede quatre ſemences, menues, arrondies, renfermées dans une capſule, qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux humides & marécageux; elle fleurit en Juillet, & varie en grandeur; lorſqu'on la tranſplante dans les jardins, elle y périt aiſément. On dit qu'on redoit la découverte des vertus du *ſcordium*, preſque perdue, à Guillaume Peliſſier, évêque de Montpellier; il eſt vrai du-moins que c'eſt une plante utile, qui eſt atténuante, inciſive, & apéritive. (*D. J.*)

SCORIES, ſ. f. pl. (*Chimie & Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans la fonte des mines métalliques les parties étrangeres aux métaux, qui comme plus légeres nagent à leur ſurface pendant qu'ils ſont en fuſion, & y forment une eſpece d'écume ou de matiere vitrifiée, qui varie pour la forme & pour le

tiſſu, étant tantôt plus ou moins compacte, & plus ou moins de la nature du verre. Les *ſcories* varient en raiſon des différentes mines ou des différens métaux que l'on fait paſſer par la fonte ; elles ſont produites par les pierres, les terres, l'arſenic, le fer, le ſoufre, *&c.* qui ſe trouvoient combinés dans la mine ; comme les métaux varient pour la peſanteur, les plus peſans tombent au-fond du fourneau, & les plus légers nagent à leur ſurface ; de-là vient que ſouvent les *ſcories* contiennent une portion des métaux. Il y a des métaux que l'action du feu convertit promptement en chaux, ce qui arrive ſur-tout au plomb, à l'étain, au fer, *&c.* alors ces métaux calcinés ſe mêlent avec les *ſcories* ; de plus ces ſcories retiennent ſouvent une portion du métal que l'on veut obtenir par la fonte, & alors on eſt obligé de les refondre de nouveau afin d'en tirer la partie métallique qui peut y être reſtée. Lorſque les *ſcories* ſont bien vitrifiées, elles fourniſſent un excellent fondant pour le traitement des mines, elles font la fonction d'un verre, & contribuent à la fuſibilité de ces mines.

On appelle *ſcories pures*, celles qui ne contiennent que très-peu ou point du métal que l'on a intérêt de tirer de la mine, & *ſcories impures*, celles qui en ont retenu une portion. Les *ſcories tendres* ſont celles qui ſe fondent aiſément, telles que celles qui contiennent du plomb. Les *ſcories dures* ſont difficiles à fondre ; de cette nature ſont celles qui contiennent du fer & du ſoufre. (—)

SCORIFICATOIRE, ſ. m. (*Docimaſt.*) teſt, écuelle à vitrifier, en allemand *treibſcherben*, & dans les auteurs qui ont écrit en latin, *patella vitrificatoria* ou *ſcorificatoria*.

Les *ſcorificatoires* ſont des vaiſſeaux très-compacts, capables de ſupporter le feu le plus violent, & de retenir quelque tems, non-ſeulement les métaux fondus, mais encore le verre même de ſaturne. Ils ont environ deux pouces de diametre, & ſont preſque ſemblables aux coupelles ; mais le *ſcorificatoire* differe des coupelles en ce qu'il demande pour ſa compoſition que nous donnerons ici, une matiere plus compacte & plus ténace que celle de la coupelle.

La meilleure matiere qu'on puiſſe employer pour la compoſition des *ſcorificatoires*, eſt l'argille ordinaire, & qui ſe trouve par-tout ; mais comme elle eſt ſujette à quelques variations qui lui viennent d'un mélange d'autres terres, il n'eſt pas hors de propos d'examiner préalablement celle dont on veut ſe ſervir. On en fait d'abord un petit nombre de vaiſſeaux que l'on charge de verre de ſaturne, avec un peu de plomb, & que l'on expoſe à un feu violent pendant une heure ou plus, afin de s'aſſurer s'ils ſont capables de le ſoutenir l'un & l'autre.

On trouve quelquefois dans certains endroits de l'argille très-propre aux *ſcarificatoires*, ſans être obligé de la préparer ou de lui joindre quelqu'autre matiere : mais comme ces ſortes de cas ne ſont pas les plus ordinaires, il arrive qu'elle exige diverſes préparations, ſelon la différence de ſa nature.

Il eſt abſolument néceſſaire de laver l'argille, à-moins qu'elle ne ſoit tout-à-fait exempte de petites pierres, de menus brins de bois, *&c.* pour cet effet on en fait des petites pelotes qu'on ſeche à l'air, ou à une légere chaleur ; on les réduit dans un mortier en poudre groſſiere ; on verſe par-deſſus une grande quantité d'eau chaude, & on remue le tout avec un crochet de fer, afin de détremper entierement l'argille. Après avoir laiſſé repoſer ce mélange pendant quelques minutes, on reçoit dans un vaiſſeau net l'eau encore trouble, qu'on paſſe à-travers un tamis de crin ; enſorte que les petites pierres reſtent au fond du premier vaiſſeau, & ce qui eſt plus léger, dans le tamis. On laiſſe dépoſer cette eau pendant vingt-quatre heures, afin que toute l'argille ait le tems de s'amaſſer au fond du vaiſſeau ſous la forme d'une pâte ténace, enſuite de quoi on jette l'eau qui eſt par-deſſus ; ce lavage ſert auſſi à emporter les ſels qui peuvent ſe trouver dans l'argille.

Après que l'humidité de l'argille s'eſt diſſipée pour la plus grande partie, & qu'elle eſt conſéquemment devenue plus épaiſſe, réduiſez-la en petites pelotes, afin qu'elle acquiere plus promptement la conſiſtance néceſſaire pour qu'on en puiſſe former des *ſcorificatoires*. Quand elle en ſera à ce point, formez-en quelques vaiſſeaux, afin de vous aſſurer ſi cette préparation eſt ſuffiſante ; ce qui ſe rencontre aſſez rarement.

S'il arrive que le vaiſſeau que vous en aurez fait, ayant d'abord été ſeché à une légere chaleur, échauffé, & enſuite expoſé ſubitement à un feu violent, pétille ou ſe fêle ; ajoutez-y du ſable bien pur ou des cailloux calcinés, ou des creuſets de Heſſe mal conditionnés ou caſſés, mais cependant de bon aloi ; mettez-les en poudre fine, & les paſſez au-travers d'un tamis ſerré ; mêlez-en avec votre argille, une quantité ſuffiſante pour la réduire en une pâte ferme, qui ne s'attache point aux mains, & qui ſoit à peine flexible, bien qu'elle ait été réduite en une lame aſſez mince, vos vaiſſeaux n'en ſoutiendront que mieux le feu.

Le verre ordinaire réduit en poudre eſt un bon correctif pour les argilles qui, quoiqu'elles ſoient aſſez réfractaires, & qu'elles ſoutiennent aſſez conſtamment le feu, ne s'y endurciſſent pourtant pas ſuffiſamment, y reſtent trop molles, boivent la litharge, & laiſſent échapper les fondans.

Les moyens que nous venons d'indiquer ſont ſuffiſans pour donner à l'argille les qualités néceſſaires aux fins qu'on ſe propoſe, enſorte qu'en tatonnant, on peut trouver la juſte combinaiſon propre aux teſts *ſcorificatoires*.

On doit toutefois ſe bien garder d'employer en trop grande quantité, les pierres ou les terres crétacées ou calcaires ; car lorſqu'elles ſont mêlées ſeules avec l'argille, les *ſcorificatoires* devenant trop poreux, ſont pénétrés par la litharge, quoiqu'ils ne laiſſent pas que de réſiſter au feu, & ils deviennent après cela ſi mous, qu'ils s'affaiſſent d'eux-mêmes, ou qu'il n'eſt pas poſſible de les prendre avec les pinces, ſans qu'ils ne s'écraſent totalement ; ſi ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens n'a lieu, ils ne manquent jamais d'être rongés par la litharge ; enſorte qu'on a des ſcories ténaces en grande quantité, très-difficiles à réduire en poudre, & qui retiennent beaucoup de molécules du métal quand on le verſe.

Pour faire les *ſcorificatoires* on ſe ſert de moules, & on ſe conduit de la maniere qui ſuit. On frotte médiocrement d'huile ou de lard la none & le moine, & on les eſſuie légerement avec un linge, pour emporter ce qu'il pourroit y avoir de trop ; on remplit environ juſqu'aux deux tiers la partie inférieure du moule d'argille préparée, puis on y fait un creux au milieu avec le pouce ; on met enſuite par-deſſus la partie ſupérieure qu'on frappe de quelques coups de maillet fortement appliqués ; on le retire & on retranche avec un couteau la matiere excédente de la baſe & du bord ſupérieur ; après cela l'on preſſe le fond du moule contre du ſable fin, qu'on a étendu ſur une table, pour en détacher le vaſe ; ou bien on ſe contente de renverſer le moule ſur la table, & de lui donner quelques petits coups pour lui faire quitter le *ſcorificatoire*.

La matiere argilleuſe qu'on doit employer pour ces ſortes de vaiſſeaux, doit être ſi dure & ſi ſeche qu'ils puiſſent ſe briſer pour peu qu'on les plie ; car ſi elle étoit molle, il ne ſeroit preſque pas poſſible de tirer du moule un ſeul teſt dans ſon entier, ſans qu'il fût défiguré, à-moins qu'on n'eût aſſez de tems à perdre pour l'expoſer dans le moule à une aſſez

forte chaleur pendant quelques minutes; auquel cas il faudroit encore bien prendre garde de le sécher trop fortement, sans quoi l'on risqueroit également de le déformer.

On peut cuire dans un four à potier, ou à quelque autre feu médiocre de reverbere, les *scorificatoires* faits ainsi que nous l'avons dit, après les avoir préalablement sechés pendant quelques jours dans un lieu médiocrement chaud; on peut même s'en servir sans toutes ces précautions, pourvu qu'on ait celle de ne leur donner le feu que lentement, & qu'on ne soit pas obligé d'y mettre des flux pénétrans, & principalement salins; mais quand on veut les exposer subitement au feu, on y place des fondans actifs, & particulierement les salins: il est absolument nécessaire de les faire cuire auparavant; car il arrive que quand on n'a pas pris ce soin, ils se fendent, sont rongés par ces sortes de flux, & fondent quelquefois tout-à-fait eux-mêmes. Cramer, *Docimastique.* (*D. J.*)

*SCORODONIA*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Cordus, Gérard, & autres anciens botanistes, à l'espece de germandrée sauvage, que Tournefort appelle *chamædris fruticosa, sylvestris melissæ folio.*

Les feuilles de cette espece de germandrée approchent de celles de la mélisse, sont velues & d'un goût amer; ses fleurs sont en gueule, de couleur herbeuse, ou d'un blanc pâle; ses semences sont rondes, noirâtres, enfermées au nombre de quatre dans une capsule qui a servi de calice à la fleur; cette plante a une odeur tirant sur celle de l'ail: elle croît aux lieux incultes. (*D. J.*)

*SCORODOPRASUM*, s. m. (*Botan.*) Ce mot est composé de σκορόδον, *ail*, & πράσον *porreau*, comme qui diroit *ail-porreau.* C'est l'espece d'ail nommé par C. B. *allium sphærico capite, folio latiore*; cette plante tient de l'ail & du porreau; sa tige croît à la hauteur de deux ou trois piés. Le sommet porte une tête sphérique, couverte d'une envelope membraneuse comme l'oignon, enfermant un amas de fleurs pressées les unes contre les autres en peloton: ses fleurs en s'épanouissant laissent paroître chacune six petits pétales blancs qui les composent. Il leur succede de petits fruits relevés de trois coins, remplis de semences noirâtres semblables à celles de l'oignon; sa racine est une bulbe grosse comme un oignon, enveloppée dans plusieurs tuniques blanches, se séparant par côtes comme l'ail, d'une odeur forte, & d'un goût piquant. Cette plante croît aux pays chauds où le peuple l'emploie dans les alimens. (*D. J.*)

SCORODO-THLASPI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de *thlaspi*, nommée par Tournefort *thlaspi allium redolens*; c'est une petite plante qui pousse de sa racine beaucoup de feuilles ressemblantes en quelque maniere à celles du bellis: quelques-unes d'elles sont légerement laciniées, d'autres sont dentées dans les bords, d'autres sont sans découpures: il s'éleve d'entre elles de petites tiges revêtues de feuilles, qui portent en leurs sommités des fleurs composées de quatre petits pétales blancs, & d'un pistil qui devient ensuite un fruit applati en bourse ovale, renfermant des graines presque rondes & applaties. *Voyez* TLASPI. (*D. J.*)

SCORPENO, SCORPENA. *Voyez* RASCASSE.

SCORPIOIDE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Une de ses parties est pleine de nœuds, & roulée comme une chenille, ce qui fait qu'on lui a attribué ce nom; il sort de chaque nœud une semence de figure ovale. Boerhaave en compte quatre especes. (*D. J.*)

SCORPION, s. m. (*Hist. nat. des Insect.*) insecte terrestre des pays chauds, cruel, venimeux, & qui pique par un aiguillon dont il est armé au bout de la queue.

Qu'on ne nous propose plus l'exemple des bêtes pour modele de notre conduite, ainsi que l'ont fait imprudemment, je ne dis pas les poëtes, mais quelques-uns de nos moralistes. L'école des animaux ne seroit propre qu'à nous pervertir encore davantage. Les *scorpions* seuls instruiroient l'homme à distiller le venin dans les blessures; ils lui enseigneroient l'antropophagie la plus dénaturée, car ces cruels insectes mis ensemble en quelque nombre que ce soit se massacrent, & s'entre-mangent jusqu'au dernier vivant, sans égard ni pour l'âge ni pour le sexe. Enfin ils nous montrent l'exemple d'une férocité même plus atroce, qui les porte à dévorer leurs petits, à mesure qu'ils viennent au monde.

A ces traits qui caractérisent les mœurs & le génie du *scorpion*, on ajoute d'autres faits qui ne sont pas aussi certains, mais qu'il est important de vérifier; je veux dire ceux qu'on raconte de la force du venin de cet animal, de son effet sur l'homme, du remede en usage tiré de l'application du *scorpion* écrasé sur la piquure, ou de l'huile qui porte son nom. Nous discuterons toutes ces choses d'après les observations de M. de Maupertuis, imprimées dans les mémoires de l'académie des Sciences *année 1731.* Commençons par la description de l'insecte.

*Description du scorpion.* Le *scorpion* ordinaire de la campagne en Languedoc, est au moins de la grosseur d'une grosse chenille, & ressemble à une petite écrevisse: il y en a de diverses couleurs, de blancs, de noirs, de roux, de jaunâtres & de noirâtres. Son corps tout cuirassé est de figure ovale. Sa cuirasse du dos est pointillée de petits tubercules; la longueur de cet insecte est environ de deux pouces, plus ou moins. On peut le diviser avec Swammerdam en trois parties, la tête, la poitrine & la queue.

La tête paroît jointe & continue avec la poitrine, sur le dessus de laquelle il a deux petits yeux au milieu, & deux vers l'extrémité de la tête. De chaque côté sortent comme deux bras semblables aux pinces d'une écrevisse, qui se divisent chacune en deux articulations, dont la derniere est armée d'un ongle au bout.

Il a huit jambes qui naissent de sa poitrine; chaque jambe se divise en diverses articulations couvertes de poils, & les extrémités sont armées de petits ongles.

Le ventre se partage en six ou sept anneaux, du dernier desquels sort la queue; elle est longue, nouée, faite en maniere de patenôtres, c'est-à-dire qu'elle est composée de six ou sept petits boutons, oblongs, attachés bout-à-bout, & armée en son extrémité d'un aiguillon.

Les *scorpions* paroissent n'avoir pas d'autres dents que les petites serres avec lesquelles ils mâchent leurs alimens; leur bouche est garnie de petits poils, & quoique leur peau soit d'une véritable écaille, ils ne laissent pas d'être velus en plusieurs endroits, aux serres, aux jambes, & au dernier nœud de la queue.

*Description particuliere de son aiguillon.* Ce dernier nœud, comme nous venons de le dire, est armé d'un aiguillon qui est creux, long, crochu, fort pointu, avec lequel l'animal pique; & comme il produit quelquefois par sa piquure des effets mortels, il faut nécessairement que cet insecte verse quelque liqueur dans la plaie que fait son aiguillon; c'est pourquoi l'on a conjecturé que cet aiguillon devroit être percé d'un petit trou à son extrémité, pour donner issue à la liqueur empoisonnée, dont le réservoir est dans le dernier bouton de la queue. Cependant Rédi, après avoir cherché ce trou avec les meilleurs microscopes, avoue qu'il ne l'a jamais pû découvrir, il vit seulement un jour à l'extrémité de l'aiguillon de la queue d'un *scorpion* irrité, une petite goutte de liqueur, qui lui donna lieu d'assurer qu'il y avoit quelque ouverture.

Mais Leuwenhoek, plus heureux que Rédi, au lieu d'un trou unique que les autres auteurs ſuppoſoient, en a vu deux, dont M. de Maupertuis a confirmé l'exiſtence, & en a donné la figure & la deſcription qui ne different qu'en peu de choſes de celle de Leuwenhoek; cette différence même peut venir de la différente eſpece de *ſcorpions* que les deux obſervateurs ont examiné, ſavoir l'un en Hollande, & l'autre à Montpellier. Voici la deſcription de l'académicien de Paris, qui avant ſa mort étoit directeur de l'académie de Berlin.

Le dernier nœud de la queue du *ſcorpion* eſt une petite fiole d'une eſpece de corne, qui ſe termine par un col noir fort dur, fort pointu, & ce col eſt l'aiguillon; il préſente au microſcope deux petits trous beaucoup plus longs que larges, qui au-lieu d'être placés à l'extrémité de l'aiguillon, le ſont des deux côtés à quelque diſtance de la pointe. Dans pluſieurs aiguillons, quelquefois la ſituation de ces trous varie un peu, quoiqu'ordinairement ils commencent à la même diſtance de la pointe.

Il n'eſt pas néceſſaire que le microſcope groſſiſſe beaucoup les objets, pour appercevoir ces trous; on les découvre fort bien avec une loupe de deux ou trois lignes de foyer: & lorſque Rédi n'a pu les voir, c'eſt apparemment qu'il s'eſt attaché à chercher à l'extrémité de l'aiguillon, un trou qui n'y eſt point, & que préſentant toujours à ſon microſcope l'aiguillon par la pointe, il ne pouvoit pas appercevoir ces trous placés comme ils ſont; on peut même s'aſſurer de leur ſituation ſans microſcope; ſi l'on preſſe fortement la fiole qu'on vient de décrire, on voit la liqueur qu'elle contient, s'échapper à droite & à gauche par ces deux trous.

Le *ſcorpion* eſt fort commun dans les pays chauds, comme en Afrique, en Aſie, en Italie, en Eſpagne, en Languedoc, en Provence; il habite les trous de murailles & de la terre; il ſe nourrit de vers, de cloportes, d'araignées, d'herbes, *&c.* Il chemine de biais, & il s'attache ſi bien avec ſes piés & ſes ſerres à ce qu'il veut empoigner, qu'on ne l'en arrache que difficilement.

*Ses eſpeces.* Il y en a de pluſieurs eſpeces, dont nos naturaliſtes n'ont point encore fait d'exacte diviſion; mais on n'a guere que deux ſortes de *ſcorpions* en Languedoc, dont l'une ſe trouve aſſez communément dans les maiſons, & l'autre habite la campagne. Les premiers ſont beaucoup plus petits que les derniers; ils reſſemblent pour la couleur au café brûlé, & paſſent pour être moins dangereux que les ruſtiques, leſquels ſont en ſi grande quantité vers un village appellé *Souvignargues*, à cinq lieues de Montpellier, que les payſans en font une ſorte de petit commerce; ils les cherchent ſous les pierres, & les vendent aux apothicaires des villes voiſines, qui les emploient dans leur remede en uſage contre la piquure du *ſcorpion*. Matthiole raconte qu'en Italie il n'y a ni maiſons, ni caves, ni celliers, qui n'en ſoient infectés; l'exagération eſt un peu forte; ils paſſent pour être fort venimeux en Toſcane & dans la Scythie.

Nos voyageurs diſent qu'on trouve en Amérique des *ſcorpions* dix fois plus grands que les nôtres, & qui cependant ne ſont pas venimeux; ils aſſurent qu'on en voit d'aîlés, & que ces derniers tuent les lézards & les ſerpens; mais de ſemblables récits n'ont point trouvé créance.

*Effets attribués à ſa piquure.* Il n'en eſt pas de même des deſcriptions effrayantes que quelques médecins anciens & modernes nous ont faites, des ſymptomes produits par la piqure des *ſcorpions*.

Elle cauſe, diſent ils, une douleur violente dans la partie, avec tenſion, engourdiſſement, & ſueur froide par tout le corps; ceux qui en ſont piqués ſont quelquefois affectés d'enflure aux aînes, ou d'une tumeur ſous les aiſſelles; ſi la piquure eſt conſidérable, la partie eſt d'abord affectée d'une chaleur pareille à celle que cauſent les brulures, ſuivie d'une fievre aiguë, de vomiſſemens, & de piſſement de ſang. Il paroît quelquefois des meurtriſſures accompagnées de démangeaiſons autour des levres de la plaie, de même que ſur tout le corps, de maniere qu'il ſemble que le malade ait été frappé de la grêle; il s'amaſſe des matieres gluantes autour des yeux, les larmes ſont viſqueuſes, & les jointures perdent leur mouvement; enfin le malade écume, vomit, eſt attaqué de hoquets, tombe dans des convulſions qui tiennent de l'opiſthotonos, & meurt dans cet état. Tous ces ſymptomes, ajoute-t-on, varient ſuivant le tempérament du malade, la ſaiſon, le pays, l'eſpece, & l'irritation du *ſcorpion*.

Il ſeroit à ſouhaiter que nous tinſſions ces détails de la main d'obſervateurs fideles, qui les euſſent vûs de leurs propres yeux ſur différens malades, & les euſſent ſoigneuſement tranſcrits; mais c'eſt ce qui n'eſt point encore arrivé. Au défaut de pareilles obſervations qui nous manquent, on a tâché de juger par analogie, des effets de la piquure du *ſcorpion* ſur les hommes, & en faiſant des expériences ſur les animaux. Nous pouvons ſur-tout compter ſur celles de M. de Maupertuis qui dans un voyage à Montpellier, crut ne devoir pas négliger ce genre de recherches, qui intéreſſe la vie des hommes, ou qui du moins peut ſervir à tranquilliſer leur imagination.

*Expériences de M. de Maupertuis à ce ſujet.* Le premier chien qu'il fit piquer à la partie du ventre qui eſt ſans poil, & qui reçut trois ou quatre coups de l'aiguillon d'un *ſcorpion* irrité, devint au bout d'une heure très-enflé & chancelant; il rendit tout ce qu'il avoit dans l'eſtomac & dans les inteſtins, & continua pendant trois heures de vomir de tems-en-tems une eſpece de bave viſqueuſe; ſon ventre, qui étoit fort tendu, diminuoit après chaque vomiſſement; cependant il recommençoit bientôt de s'enfler, & quand il l'étoit à un certain point, il revomiſſoit encore; ces alternatives d'enflures & de vomiſſemens, durerent environ trois heures, enſuite les convulſions le prirent, il mordit la terre, ſe traîna ſur les pattes de devant, enfin mourut cinq heures après avoir été piqué. Il n'avoit aucune enflure à la partie piquée, comme ont les animaux piqués par les abeilles ou les guêpes; l'enflure étoit générale, & l'on voyoit ſeulement à l'endroit de chaque piquure, un petit point rouge, qui n'étoit que le trou qu'avoit fait l'aiguillon, rempli de ſang extravaſé.

Au bout de quelques jours M. de Maupertuis fit piquer un autre chien cinq à ſix fois au même endroit que le premier; celui ci n'en fut point malade; les piqures furent réiterées dix ou douze fois quelques heures après, par pluſieurs *ſcorpions* irrités; le chien jetta ſeulement quelques cris, mais il ne ſe reſſentit en aucune maniere du venin.

Cette expérience fut renouvellée ſur ſept autres chiens, par de nouveaux *ſcorpions*, & malgré toute la fureur & tous les coups des *ſcorpions*, aucun chien ne ſouffrit le moindre accident.

La même expérience fut répétée ſur trois poulets, qui furent piqués ſous l'aîle & ſur la poitrine, mais aucun ne donna le moindre ſigne de maladie.

De toutes ces expériences il eſt aiſé de conclure que quoique la piquure du *ſcorpion* ſoit quelquefois mortelle, elle ne l'eſt cependant que rarement; elle aura beſoin pour cela du concours de certaines circonſtances, qu'il ſeroit difficile de déterminer; la qualité des vaiſſeaux que rencontre l'aiguillon, les alimens qu'aura mangé le *ſcorpion*, une trop grande diete qu'il aura ſouffert, peuvent contribuer, ou s'oppoſer aux effets de la piquure. Peut-être que la li-

queur empoiſonnée ne coule pas toutes les fois que le *ſcorpion* pique, &c.

Rédi remarque que les viperes n'ont qu'une certaine quantité de venin, laquelle étant une fois épuiſée par l'emploi que ces animaux en ont fait, a beſoin d'un certain tems pour être réparée ; qu'ainſi après avoir fait mordre & piquer pluſieurs animaux par des viperes, dont la bleſſure eſt extrémement dangereuſe, les derniers ne mouroient plus, & les viperes ne redevenoient venimeuſes que quelques jours après ; mais ici l'on ne pourroit attribuer à cette cauſe, le peu d'effet du venin des *ſcorpions* ; les derniers étoient nouvellement pris, & n'avoient fait aucune diſſipation de leurs forces ; on avoit employé des mâles & des femelles ; ainſi la difference de ſexe ne ſerviroit encore de rien pour expliquer la variété des effets qui ſuivirent la piquure.

*Remedes prétendus contre la piquure du ſcorpion.* Entre tant de remedes imaginés contre la piquure du *ſcorpion*, il y en a deux qui ont fait fortune, & qui continuent d'être extrémement accrédités ; l'huile de *ſcorpion*, & l'application de cet animal écraſé dans le moment ſur la plaie ; ces deux antidotes paſſent pour ſouverains, & l'on appuye la recommandation du dernier, par l'exemple d'animaux qui, dit-on, nous ont fait connoître eux-mêmes l'excellence de cette découverte.

On compte à ce ſujet qu'une ſouris étant enfermée dans une bouteille avec un *ſcorpion*, le *ſcorpion* la pique, & la piquure eſt ſuivie de la mort ; mais ſi l'on remet une autre ſouris dans la bouteille, qui ſoit piquée comme la premiere, elle dévore ſon ennemi, & ſe guérit par ce moyen.

M. de Maupertuis impatient de conſtater ce prétendu fait, mit dans une bouteille une ſouris avec trois *ſcorpions* ; la ſouris reçut bientôt pluſieurs piquures qui la firent crier, elle prit le parti de ſe défendre, & à coups de dents tua les trois *ſcorpions*, mais n'en mangea d'aucuns, ne les mordit que comme elle eût fait tout autre animal qui l'eût bleſſée, & du reſte ne fut point incommodée de ſes piquures.

Il ſuit de cette expérience, que dans l'hiſtoire qu'on rapporte, ſi elle eſt vraie, la premiere ſouris avoit reçu une piquure mortelle ; que la ſeconde ne reçut plus que des piquures inefficaces, ſoit parce que le *ſcorpion* s'étoit épuiſé ſur la premiere, ſoit par quelqu'autre circonſtance qui empêcha que la piquure fût dangereuſe ; qu'enfin ſi cette ſouris mordit, ou mangea ce *ſcorpion*, c'étoit ou pour ſe défendre, ou pour ſe nourrir, ſans qu'il ſoit beſoin de ſuppoſer ici ni inſtinct, ni antidote.

Après tout, au cas que le premier fait ſoit véritable, il indiqueroit plutôt l'utilité du *ſcorpion*, pris intérieurement pour ſe guérir de ſa bleſſure, que celle de ſon application extérieure ſur la plaie : or ce n'eſt point le remede interne qu'on vante ici ; au reſte on ne conçoit guere mieux l'efficace de ſon application externe ſur la piquure, pour attirer le venin, que le feroit celle d'une chenille, d'un limaçon, d'une écréviſſe, ou autre animal ſemblable, & dont on ne loue point dans ce cas les merveilles.

L'huile de *ſcorpion* eſt autoriſée par un grand nombre de ſuffrages ; cette huile ſi célebre n'eſt autre choſe que de l'huile commune, dans laquelle on a fait périr des *ſcorpions*, & qu'on garde précieuſement comme un topique infaillible étant appliqué ſur la partie.

On la prépare en noyant trente-cinq *ſcorpions* vivans dans deux livres d'huile d'amandes douces ou ameres, en les expoſant au ſoleil pendant quarante jours, & coulant enſuite l'huile ; c'eſt-là l'huile ſimple de *ſcorpion*.

Toutefois comme ſi l'on avoit ſujet de ſe défier de ſes vertus, on lui préfere aujourd'hui l'huile de *ſcorpion* compoſée, inventée par Matthiole : il entre dans cette derniere, non-ſeulement des *ſcorpions* noyés dans de la vieille huile d'olive, mais encore pluſieurs graines, feuilles & racines de plantes échauffantes & aromatiques, outre du ſtorax en larmes, du benjoin, du ſantal blanc, de la rhubarbe, de la thériaque, du mithridate, & du vin. Si cette huile eſt auſſi bonne que mal aiſée à bien faire, on ne peut trop la louer ; car c'eſt une des plus difficiles compoſitions qu'il y ait dans la pharmacie, & elle contient un aſſortiment ſi bizarre, qu'on ne voit pas trop quels en peuvent être les effets.

D'ailleurs à raiſonner ſenſément, toute huile graſſe paroît un remede mal imaginé contre la piquure de toutes ſortes d'animaux venimeux, puiſqu'elle bouche les pores de la peau ; empêche la tranſpiration inſenſible, l'iſſue du venin, & par conſéquent eſt plus nuiſible qu'avantageuſe.

Concluons que les deux grands antidotes dont nous venons de parler, l'huile de *ſcorpion*, & l'application de cet animal ſur la bleſſure, ne doivent leur vertu qu'aux préjugés reçus de tems immémorial, & au peu d'effet ordinaire du poiſon de l'inſecte. Quelqu'un aura été piqué d'un *ſcorpion* ; il aura peut-être même ſenti des maux de cœur, des défaillances, il aura eu recours à l'huile & au *ſcorpion* écraſé ; ſa confiance aura guéri les maux qu'aura fait ſa crainte, & il aura cru ne devoir ſa conſervation qu'aux prétendus contre-poiſons.

Mais puiſque de pluſieurs animaux piqués ſur leſquels on n'a fait aucun de ces remedes, il n'en eſt mort qu'un dans l'expérience de M. de Maupertuis, il y a grande apparence que les hommes qui, après avoir été piqués, ſe ſont ſervis de ces antidotes, n'ont été guéris que parce que leurs bleſſures n'étoient pas empoiſonnées. Diſons mieux, ces deux antidotes ſi fameux ſont plutôt contraires qu'ils ne ſont utiles.

*Indication de remedes plus utiles.* En pareille occaſion, les vrais remedes à indiquer ſeroient de ſucer la partie bleſſée, la ſcarifier, la brûler légerement, la baſſiner avec de l'eſprit-de-vin camphré, & autres liqueurs ſpiritueuſes de ce genre, ou employer des émolliens & des fomentations. Au cas que le virus ſe ſoit communiqué à la maſſe du ſang, il faut en énerver la force par des délayans, des acides, des antiſeptiques, ou par les ſueurs, ſuivant les tempéramens & la nature des ſymptomes. Il faut en même tems & ſur toutes choſes tranquilliſer l'imagination du malade pour tout ce qui eſt propre à calmer ſes craintes.

*Contes ſur les ſcorpions.* Entre mille hiſtoires qu'on fait du *ſcorpion*, je ne parlerai que de celle qu'on croit la plus certaine. On prétend que ſi on le renferme dans un cercle de charbon, il ſe pique lui-même & ſe tue. Ce ſeroit chez les bêtes un exemple de ſuicide bien étrange. M. de Maupertuis fut encore curieux d'éprouver un fait ſi ſingulier, & qui à tout événement ne pouvoit être que funeſte à un méchant inſecte.

Il fit une enceinte de charbons allumés, & y mit un *ſcorpion*, lequel ſentant une chaleur incommode, chercha paſſage de tous côtés ; n'en trouvant point, il prit le parti de traverſer les charbons qui le brûlerent à-demi. On le remit dans l'enceinte, & n'ayant plus eu la force de tenter le paſſage, il mourut bientôt, mais ſans avoir la moindre volonté d'attenter à ſa vie. La même épreuve fut répétée ſur pluſieurs *ſcorpions* qui agirent tous de la même maniere.

Voici peut-être, ajoute M. de Maupertuis, ce qui a pu donner lieu à cette hiſtoire. Dès que le *ſcorpion* ſe ſent inquiété, ſon état de défenſe eſt de retrouſſer ſa queue ſur ſon dos prête à piquer. Il cherche même de tous côtés à enfoncer ſon aiguillon. Lorſqu'il ſent la chaleur du charbon, il prend cette poſ-

ture ; & ceux qui n'y regardent pas d'assez près, croient qu'il se pique ; mais quand même il le voudroit, il auroit beaucoup de peine à l'exécuter, & vraisemblablement n'en pourroit pas venir à bout, tout son corps étant cuirassé comme celui des écrevisses.

Je ne dois pas m'arrêter aux autres contes extravagans que quelques anciens naturalistes rapportent des *scorpions*. Ils disent, par exemple, qu'ils ne piquent que les parties couvertes de poil ; qu'ils font plutôt du mal aux femmes qu'aux hommes, & aux filles qu'aux femmes ; qu'étant morts ils reprennent vie, si on les frotte d'ellébore ; que la salive d'un homme à jeun les tue ; qu'on ne pourroit guérir de leur morsure, si on avoit mangé du basilic quelques heures auparavant, & que c'est cette plante qui les produit, *&c.* mais les gens les plus crédules n'ajoutent pas même de créance à de pareilles sornettes.

Il faut encore mettre au rang des contes de bonne femme, les vertus médicinales du *scorpion* séché & pulvérisé, pris intérieurement pour exciter l'urine, pour chasser le sable des reins & de la vessie, pour résister aux maladies contagieuses.

*De la fécondité du* scorpion, *& de sa haine pour l'araignée.* Cet insecte multiplie prodigieusement. Aristote, Pline, Elien assurent que la femelle du *scorpion* porte onze petits ; & ce n'est pas assez dire, car Redi en marque 26 & 40 pour les limites de leur fécondité : mais les *scorpions* de Redi le cédoient encore de beaucoup en fécondité à ceux de Souvignargues examinés par M. de Maupertuis, qui a trouvé dans plusieurs femelles qu'il a ouvertes, depuis 27 petits jusqu'à 65. Il faudroit en quelques pays n'être occupé qu'à détruire ces animaux, s'ils ne périssoient par divers accidens qui nous sont inconnus, ou s'ils ne s'entremangeoient pas eux-mêmes.

J'ai parlé de la férocité du *scorpion*, au commencement de cet article, je le termine par un autre trait, celui de sa haine pour l'araignée, insecte qui est au reste aussi barbare que lui. Quand les *scorpions*, même au milieu de leurs guerres civiles, rencontrent une araignée, ils suspendent leurs combats mutuels, & se jettent tous sur elle pour la dévorer. Il y a plus, aucun *scorpion* n'hésite à combattre une araignée plus grosse que lui ; il commence d'abord par la saisir par l'une ou l'autre de ses grandes serres, quelquefois avec les deux en même tems. Si l'araignée est trop forte, il la blesse de son aiguillon par-tout où il peut l'attraper, & la tue ; après quoi ses grandes serres la transmettent aux deux autres plus petites qu'il a au-devant de la tête, avec lesquelles il la mâche, & ne la quitte plus qu'il ne l'ait toute mangée. Fuyons cet insecte odieux & le spectacle de sa cruauté. La plume tombe assez des mains quand on voit comment les hommes en usent avec les hommes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCORPION AQUATIQUE, PUNAISE D'EAU, PUNAISE A AVIRON, *hepa*, insecte ailé, dont M. Linnæus, *fann. suec.* ne donne que deux especes ; la plus petite est la plus commune.

Le *scorpion aquatique* de la petite espece a les yeux placés au-dessus de la bouche ; ils sont hexagones & réticulaires ; la bouche a la figure d'un bec recourbé ; la tête est d'une substance dure & d'un noir rougeâtre. Cet insecte a dans la bouche un aiguillon creux & d'une couleur brune ; les ailes tiennent au corcelet dont la substance est la même que celle de la tête ; les pattes sont au nombre de six attachées aussi au corcelet ; elles ont chacune à l'extrémité deux crochets. On a donné aux premieres pattes le nom de *bras*. Les ailes supérieures ont la même couleur que le corcelet, & couvrent si exactement les ailes inférieures, que celles-ci ne sont jamais mouillées, quoique cet insecte nage presque continuellement. La partie supérieure de l'abdomen est d'un rouge foncé, & couverte d'un poil touffu ; la partie inférieure a une couleur grise-pâle, elle est terminée par une queue fourchue ; le corcelet & le ventre sont très-applatis.

La grande espece de *scorpion aquatique* differe principalement de la petite, en ce que le corps est plus long & plus pointu, & que la couleur est plus pâle, & d'un gris tirant sur le roux : les piés sont aussi beaucoup plus longs, & ressemblent à des soies roides. *Collection académique*, tome V. *de la partie étrangere.* *Voyez* INSECTE.

SCORPION DE MER, *voyez* RASCASSE.

SCORPION, (*Critique sacrée.*) σκορπίον dans l'Ecriture ; cet insecte cruel & venimeux désigne au figuré les méchans, les choses pernicieuses. Vous habitez avec des *scorpions*, dit *Ezech. ij. 6.* c'est-à-dire avec des gens aussi méchans que des *scorpions* ; s'il demande un œuf, lui présentera-t-il un *scorpion ? Luc. xj. 12.* c'est-à-dire, lui donnera-t-il un mets pernicieux à la place d'un mets salutaire ? C'étoit une espece de proverbe ; *un* scorpion *pour un poisson*, dit Suidas, est un proverbe qui regarde ceux qui préferent les mauvaises choses aux bonnes.

Ce mot dans le vieux Testament signifie encore une sorte de fouet armé de fer, de la figure d'un *scorpion*, *II. Paral. x. 14.* c'est aussi le nom d'une machine de guerre pour jetter des traits, *I. Macc. vj. 51.* enfin *la montée du scorpion* étoit le nom d'une montagne qui servoit de borne à la terre de Chanaan du côté de l'Idumée, *Nomb. vj. 34.* (*D. J.*)

SCORPION, (*Mythol.*) ce huitieme signe du zodiaque, composé de 19 étoiles, selon Hygin, & de 20 selon Ptolomée, est dans la mythologie un *scorpion* admirable. Les poëtes ont feint que ce *scorpion* étoit celui que la terre fit sortir de son sein pour se battre avec Orion. Celui-ci s'étoit vanté à Diane & à Latone, de vaincre tout ce qui sortiroit de la terre. Il en sortit un *scorpion*, & Jupiter, après avoir admiré sa bravoure & son adresse dans le combat, le mit au ciel, pour apprendre aux mortels qu'ils ne doivent jamais présumer de leurs forces, car Orion ne croyoit pas trouver son vainqueur sur la terre. (*D. J.*)

SSCORPION, s. m. *en terme d'Astronomie*, est le nom du huitieme signe du zodiaque. *Voyez* SIGNE.

Les étoiles de cette constellation sont au nombre de 20 dans le catalogue de Ptolomée ; au nombre de 10 dans celui de Tycho ; au nombre de 49 dans celui de Flamsteed. *Chambers.* (*O*)

SCORPION, (*Fortification.*) *scorpio*, c'est le nom d'une machine des anciens dont ils faisoient usage dans l'attaque & la défense des places.

Bien des auteurs prétendent que cette machine est la catapulte, mais M. de Folard soutient que c'est la baliste. *Voyez* BALISTE.

Vegece dit qu'on nommoit autrefois *scorpion* ce que de son tems on appelloit *manubaliste*. C'est l'arbalête dont on commença à se servir du tems de nos peres, & que nous avons abandonnée depuis l'invention de nos fusils ou de nos mousquets. On voit dans plusieurs endroits des commentaires de César, qu'il emploie indifféremment les termes de *scorpion* & de *baliste*, pour signifier la même machine ; mais il distingue toujours la catapulte : *Cæsar in castris*, dit Hirtius, *scorpionum catapultorum magnam vim habebat.* *Voyez* CATAPULTE. (*q*)

SCORPIUS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de *genista-spartium*, appellé par Tournefort *genista-spartium majus*, *brevioribus & longioribus aculeis*, & connu vulgairement en françois sous le nom de *genêt piquant*. C'est un arbrisseau qui s'éleve à différentes hauteurs suivant les lieux. Il pousse des verges garnies de toutes parts d'un grand nombre d'épines de différentes grandeurs, mais toutes dures & piquantes. Ses

fleurs ſont légumineuſes, petites, jaunes ou pâles ; elles ſont ſuivies par des capſules fort courtes dans leſquelles ſe trouvent quelquefois des ſemences qui ont la figure d'un petit rein. Cette plante croît partout aux lieux incultes. (*D. J.*)

SCORPIUS, nom latin de la conſtellation du ſcorpion. *Voyez* SCORPION.

SCORSONERE, *ſcorzonera*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en demi fleurons, ſoutenus par un embryon, & réunis dans un calice oblong & écailleux. L'embryon devient dans la ſuite une ſemence ordinairement revêtue d'une enveloppe & garnie d'une aigrette. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les ſeize eſpeces de *ſcorſonere* établies par Tournefort, nous décrirons la commune, celle qui eſt à larges feuilles ſinueuſes, *ſcorzonera latifolia*, *ſinuata*, C. B. P. 275. *I. R. H.* 476.

Sa racine eſt longue d'un pié, ſimple, vivace, groſſe comme le pouce, noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, tendre, facile à rompre, charnue, pleine d'un ſuc laiteux très-doux au goût; elle pouſſe une tige à la hauteur de deux piés, ronde, cannelée, creuſée, diviſée en pluſieurs rameaux revêtus d'un peu de duvet. Ses feuilles ſont longues, aſſez larges, ſemblables à celles de la barbe de bouc, liſſes, embraſſant la tige par leur baſe, un peu ſinueuſes, & crêpées ſur leurs bords, fermes, nerveuſes, terminées par une pointe longue, étroite, & d'un verd obſcur.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige & des rameaux, amples & jaunes; chacune d'elles eſt formée en bout à demi-fleurons, ſoutenu par un calice grêle, compoſé de feuilles en écailles. Aux fleurs ſuccedent des ſemences longues, déliées, blanches, garnies chacune d'une aigrette au ſommet. On cultive cette plante dans preſque tous les potagers où elle fleurit en Juin, & même juſqu'à l'automne; elle croît en Eſpagne ſans culture aux lieux humides, & dans les bois montagneux. (*D. J.*)

SCORSONERE, (*Mat. med. & diete.*) la racine fraîche de cette plante a une ſaveur douçâtre qui n'eſt point deſagréable, & eſt abſolument inodore, & elle eſt pleine d'un ſuc laiteux. Ce ſuc ſe détruit, ſe décompoſe peu-à-peu, à meſure que la racine ſe deſſeche, & la ſaveur douçâtre dégenere auſſi par la même altération en un goût leger d'amertume. Elle conſerve dans la cuite avec l'eau un goût particulier aſſez relevé & comme aromatique.

On mange fort communément, comme tout le monde ſait, la racine de *ſcorſonere*, ſoit dans les potages, ſoit avec diverſes viandes, ſoit ſeules, en ragoût au jus ou au beurre, en friture, *&c.* cet aliment paſſe pour fort ſalutaire. Il eſt au moins aſſez généralement reconnu qu'il eſt innocent, c'eſt-à-dire fort indifférent pour la plûpart des ſujets.

Le ſuc de cette racine, ſa décoction & ſon eau diſtillée, ſont des remedes généralement employés dans la petite vérole, & vantés contre les fievres malignes, la peſte & les morſures des bêtes venimeuſes. Il eſt cependant plus que vraiſſemblable que ces vertus ſont abſolument imaginaires ou du moins très-legeres, & c'eſt-là le ſentiment de M. Cartheuſer. Cet auteur ne reconnut dans la *ſcorſonere* qu'une qualité analeptique, adouciſſante & tempérante qu'il a déduit du principe muqueux, ou ſelon lui, *gommeux*. Or la qualité adouciſſante & du principe muqueux n'étant rien moins que démontrée, il pourroit bien être que la vertu accordée à la *ſcorſonere* par M. Cartheuſer, fût auſſi imaginaire que celle qu'il lui accorde. *Voyez* MUQUEUX. La racine de *ſcorſonere* a été d'ailleurs comptée parmi les remedes propres contre les obſtructions des viſceres du bas-ventre, les maladies hypochondriaques, les hydropiſies naiſſantes, *&c.* Nicolas Morard médecin, eſpagnol, a compoſé un traité ſur la *ſcorſonere*. (*b*)

SCOTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuple qui du tems des Romains habitoient la partie ſeptentrionale de l'île de la Grande-Bretagne, d'où ils faiſoient de fréquentes incurſions dans les provinces méridionales occupées par les Bretons, & les Romains leurs vainqueurs. C'eſt d'eux que deſcendent les Ecoſſois dont le pays ſe nomme encore en latin *ſcotia*. Les *Scotes* ne furent ſubjugués que ſous l'empereur Julien.

SCOTI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne, dans ſa partie ſeptentrionale. Aucun auteur ancien n'a connu ces peuples: ce qui fait conclure qu'ils n'ont pas été de toute ancienneté dans cette île, ou que du-moins ils ne portoient pas ce nom-là. Claudien eſt le premier qui en ait parlé: il dit, *Scotorum cumulos flevit glacialis Jernæ.*

Les Bretons furent, à ce qu'on croit, les premiers habitans de l'Ecoſſe. Après eux les Pictes y occuperent les contrées orientales; & enfin les *Scots* furent le troiſieme peuple qui paſſa dans ce pays, où ils s'établirent du côté de l'occident. Ils venoient, à ce qu'on croit, de l'Irlande: mais on ne convient pas du tems qu'ils y ſont venus, les uns mettant cette époque plutôt, les autres plûtard. Les anciennes chroniques du pays que Buchanan a ſuivies dans ſon hiſtoire, diſent que les *Scots* paſſerent d'Irlande en Ecoſſe, ſous la conduite d'un roi, nommé *Fergus*, environ trois cens quarante ans avant J. C. D'autres prétendent qu'ils y ſont paſſés deux ou trois cens ans après la naiſſance du Sauveur, & apportent entr'autres preuves, ce paſſage de Claudien qui vivoit dans le troiſieme & quatrieme ſiecle.

*Totam cum Scotus Hybernen*
*Maris, & in feſto ſpumavit remige Tethis.*

Il fait là manifeſtement alluſion à une deſcente des *Scots* Irlandois dans la Bretagne: mais il s'agit de ſavoir ſi c'eſt la premiere fois qu'ils y paſſerent, ou ſi ce ne fut pas plutôt un renfort de monde, que les *Scots* envoyoient à leurs compatriotes; ou ſi vous voulez, une nouvelle tentative qu'ils firent ſous le commandement de Renda ou Rutaris, pour rentrer dans cette partie de la Bretagne, après en avoir été chaſſés.

On ignore l'origine du nom de *Scots;* le ſentiment ordinaire eſt que ce mot vient du vieux teutonique, *ſcutten* ou *ſcuthen*, qui ſignifie *archers*, & par conſéquent qu'il a la même origine que le nom des Scythes: on ajoute ſur cela, que les ancêtres des Ecoſſois ont été très-habiles au maniment de l'arc & de la fleche, & que c'étoit leur principale arme.

Mais ce n'eſt pas tout, comme les *Scots* avoient paſſé de l'Irlande dans l'Ecoſſe, on demande de quel pays ils étoient venus dans l'Irlande? Les uns croyent qu'ils étoient une colonie de Scythes, c'eſt-à-dire d'Allemands venus du Nord de la Germanie; d'autres penſent que les *Scots* étoient venus d'Eſpagne, ſavoir des côtes de la Galice & de la Biſcaye; & que c'eſt peut-être à cauſe de cela que les Ecoſſois ſauvages, qui ſont la vraie race des *Scots* anciens, s'appellent en leur langage *Gajothel* ou *Gaithel*, & leur langue *Gaithlac*. On remarque auſſi ſur le témoignage de Tacite, que les peuples qui habitoient les côtes occidentales de la Bretagne (ou comme on parle de l'Angleterre), paroiſſent être venus d'Eſpagne, & avoient beaucoup de rapport avec les Eſpagnols. Il en pouvoit être de même des côtes occidentales de l'Ecoſſe.

Au reſte, les mœurs de ces peuples, n'étoient pas fort différentes de celles des Bretons d'Angleterre: c'étoit de part & d'autre une barbarie égale, un grand amour pour les armes & pour tous les exercices violens, une éducation dure, une grande habitude à ſupporter

ſupporter les fatigues les plus rudes, toutes les incommodités de la guerre, toutes les injures de l'air, une grande ſobriété, une grande ſimplicité, & beaucoup de bravoure & de courage, même dans les femmes qui alloient à la guerre avec leurs maris. Chacun y ſervoit à ſes dépens, & y alloit de ſon bon gré, ſans qu'il fût néceſſaire de faire des enrôlemens. Ils avoient de certains caracteres hiéroglyphiques & ſacrés, dont ils ſe ſervoient particulierement dans les monumens funéraires, comme tombeaux, épitaphes, cénotaphes, & ſemblables. On en voit encore aujourd'hui un de ce genre dans la province d'Angus, ou le cimetiere du village du Meigil.

Quand ils vouloient ſe divertir, & faire débauche, comme on parle, ils ſe ſervoient d'une eſpece d'eau-de-vie, ou de liqueur forte, qu'ils tiroient de diverſes herbes odoriférantes, comme thym, marjolaine, anis, menthe, & d'autres qu'ils diſtilloient à leur maniere.

Il ne pouvoient pas ſouffrir de gens infectés de maux contagieux, comme de lepre, de mal-caduc, des lunatiques, ou ſemblables : ils leur coupoient les parties deſtinées à la génération, afin qu'ils ne puſſent point mettre au monde de miſérables enfans, qui euſſent un jour de ſi terribles maladies. S'il ſe trouvoit quelque femme qui en fût atteinte, ils l'empêchoient de ſe marier, & la contraignoient de vivre en ſequeſtre.

Dans la ſuite des tems, les Saxons s'emparerent de la partie de l'Ecoſſe, dont les Romains avoient fait une province, & en chaſſerent les *Scots* & les Pictes, qui furent forcés de ſe retirer dans le nord de leur pays. Mais vers le milieu du neuvieme ſiecle, les *Scots* ſe rendirent maîtres du pays des Pictes ; & environ quarante ans après, ſous le regne de Kenneth, ils le remirent en poſſeſſion de la partie méridionale de l'Ecoſſe, qui avoit été occupée par les Saxons Northumbriens, dont ils ruinerent le royaume. Ce fut alors que toute l'Ecoſſe réunie ſous un ſeul maître, ne fut plus connue que ſous le nom *d'Ecoſſe* ou *Scotland*, d'où les François ont fait par corruption le nom d'Ecoſſe, & ont appellé *Ecoſſois*, les peuples, qui dans leur langue propre, s'appellent *Scots*. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

SCOTIE, ſ. f. (*Archit.*) moulure ronde & creuſe entre les tores de la baſe d'une colonne, & quelquefois auſſi ſous le larmier de la corniche dorique ; on donne à ſa ſaillie inférieure $\frac{2}{3}$, & à ſa ſupérieure un tiers de ſa hauteur. La *ſcotie* eſt encore appellée *nacelle*, membre creux & trochile, du grec τροχιλος, qui ſignifie une *poulie*. Le mot *ſcotie* eſt dérivé du grec σκοτος, qui ſignifie *obſcurité*, à cauſe de l'ombre qu'elle reçoit dans ſon creux.

*Scotie inférieure* & *ſcotie ſupérieure*, la premiere *ſcotie* eſt la plus grande *ſcotie* des deux d'une baſe corinthienne ; & l'autre qui eſt au-deſſus eſt la plus petite. (*D. J.*)

SCOTISTES, ſ. m. pl. (*Théolog. & Philoſoph.*) ſecte de philoſophes & de théologiens ſcholaſtiques, ainſi nommés de leur chef Jean Duns, ſurnommé *Scot*, *Scotus*, parce qu'il étoit natif d'Ecoſſe ſelon quelques-uns, ou ſelon d'autres d'Irlande, que l'on comprenoit alors ſous le nom de *Scotia*. Scot étoit religieux de l'ordre de S. François, ſur la fin du xiij. ſiecle, & au commencement du xiiij. Il ſe diſtingua extrêmement dans l'univerſité de Paris, par ſa pénétration & ſa facilité à traiter les queſtions de philoſophie & de théologie ; ce qui lui fit donner le nom de *docteur ſubtil*. D'autres l'ont nommé le *docteur très-réſolutif*, parce qu'il avança quantité de ſentimens nouveaux, & qu'il ne s'aſſujettit point à ſuivre les principes des théologiens qui l'avoient précédé. Il ſe piqua ſur-tout de ſoutenir des opinions oppoſées à celles de S. Thomas ; & c'eſt ce qui a produit dans l'école les deux ſectes des Thomiſtes & des Scotiſtes. *Voyez* THOMISTES.

Au reſte les uns & les autres, quant à la philoſophie, étoient Péripatéticiens ; ils differoient ſeulement en ce que les *Scotiſtes* diſtinguoient en chaque être, autant de formalités qu'il y avoit de qualités différentes, & croyoient toutes ces formalités abſolument diſtinguées du corps, faiſant pour ainſi dire autant de différentes entités, excepté celles qui étoient métaphyſiques & comme ſur-ajoutées à l'être. *Voyez* FORMALITÉ.

Quant à la théologie, la queſtion de l'immaculée conception, & celle de la maniere dont les ſacremens operent, ſont les principaux points ſur leſquels les *Scotiſtes* étoient, & ſont encore oppoſés aux Thomiſtes. *Voyez* CONCEPTION & SACREMENT.

SCOTITAS, (*Mythol.*) Jupiter avoit un temple près de Sparte, où il étoit honoré ſous le nom de *Jupiter Scotitas*, c'eſt-à-dire *Jupiter le ténébreux*, apparemment pour ſignifier que l'homme ne ſauroit pénétrer les profondeurs de l'être ſuprême. (*D. J.*)

SCOTITAS, (*Géogr. anc.*) ou *Scotita ;* bois du Péloponnèſe dans la Laconie. On lit dans Pauſanias, *l. III. c. x.* que lorſqu'on étoit deſcendu du lieu nommé *les Hermes*, on trouvoit un bois planté de chênes, qu'on appelloit le *Scotitas*, non à cauſe de ſon obſcurité, comme on le pourroit croire, car σκοτος, ſignifie *des ténebres ;* mais parce que dans ce petit canton, Jupiter étoit honoré ſous le nom de Jupiter *Scotitas*, & qu'il avoit ſon temple ſur la gauche, à dix ſtades du grand chemin. M. l'abbé Gédoin remarque à cette occaſion, qu'on avoit donné à Jupiter le nom de *Scotitas*, ou *le Ténébreux*, apparemment pour ſignifier que l'homme ne ſauroit pénétrer dans les profondeurs de l'être ſuprême. (*D. J.*)

*SCOTIUM*, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure, aux environs de l'Arménie.

SCOTOMIE, ſ. f. (*Médecine.*) tournoiement de tête, dans lequel les eſprits animaux ſe meuvent tellement en rond, que les objets extérieurs ſemblent ſe mouvoir de même. *Voyez* VERTIGE.

SCOTUSSE, (*Géog. anc.*) *Scotuſa*, *Scotyſſa* ou *Scotuſſa ;* 1°. ville de la Theſſalie. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* qui la donne aux Pélaſgiotes, ſuit la premiere ou la ſeconde ortographe, ainſi que le périple de Scylax ; Plutarque, *in Æmilio Probo ;* Polybe, Tite-Live & Pauſanias, *l. VI. c. v.* ſont pour la derniere. La ville de *Scotuſſe*, qui ne ſubſiſtoit plus du tems de Pauſanias, avoit donné la naiſſance au fameux Polydamas, qui ſe diſtingua au combat du pancrace, & qui ajouta une infinité de belles actions à l'éclat de ſes victoires. Pauſanias remarque que ce Polydamas étoit de la plus haute ſtature que l'on eût vue depuis les tems héroïques.

2°. *Scotuſa*, ville de la Macédoine ſur le Strymon ; ſes habitans ſont appellés *Scotuſſæi* par Pline, qui dit, *l. IV. c. x.* qu'ils étoient libres ſous les Romains. (*D. J.*)

SCOUE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt l'extrémité de la varangue qui eſt courbée pour s'enter avec le genou.

*SCRIBA*, ſ. m. (*Gouvernement rom.*) officier ſubalterne de juſtice chez les Romains.

Les premiers *ſcribes* exerçoient chez les Romains à-peu-près le même office que les greffiers dans nos bureaux ; ils tenoient le regiſtre des arrêts, des lois, des ordonnances, des ſentences, des actes, & en délivroient copie aux intéreſſés ; ils formoient un corps ſubdiviſé en différentes claſſes & différens degrés, ſuivant qu'ils étoient employés ſous les magiſtrats ſupérieurs ou ſubalternes.

Mais cet office, même dans la premiere claſſe, étoit beaucoup plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Nous regardons, dit Emilius Probus, les *ſcribes* comme des mercenaires, parce qu'ils

le ſont effectivement; au-lieu que chez les Grecs on n'en reçoit point qui ne ſoit d'une naiſſance, d'une intégrité & d'un mérite diſtingué, parce qu'on ne peut ſe diſpenſer de les faire entrer dans les ſecrets de l'état.

Cependant on a vu quelques *ſcribes* chez les Romains parvenir aux grandes dignités. Cicéron parle d'un citoyen, qui ayant été *ſcribe* ſous Sylla, devint préteur de la ville ſous la dictature de Céſar; mais voici un exemple mémorable de la modeſtie d'un de ces officiers de juſtice, je veux parler de Cicéreius qui avoit été *ſcribe* ſous le premier Scipion. Il concouroit pour la préture avec le fils de ce grand homme; mais dans le ſeul deſſein de le doubler, & de lui rendre hommage. Auſſi-tôt qu'il vit que les centuries lui donnoient la préférence, il deſcendit du temple, quitta la robe blanche, déclara ſes pures intentions à tous les électeurs, & les conjura de donner leurs voix au mérite de ſon rival, & à la mémoire de ſon illuſtre pere.

Les *ſcribes* toutefois ne pouvoient monter aux charges de la république, à moins qu'il ne renonçaſſent à leur profeſſion. On en voit la preuve dans la perſonne de Cneius Flavius qui étoit *ſcribe* d'un édile curule. Ayant obtenu lui-même l'édilité, il ne fut reçu dans cet emploi, au rapport de Tite-Live, qu'après s'être obligé par ſerment, à ne plus exercer ſon ancienne profeſſion.

Comme il arrivoit ſouvent que la nobleſſe qui entroit dans la magiſtrature, ſurtout les jeunes gens, ignoroient le droit & les lois, ils ſe virent forcés de les apprendre des *ſcribes* que l'uſage & l'expérience en avoient inſtruits; de ſorte qu'ils devenoient par ce moyen les docteurs de cette jeune nobleſſe, & qu'ils n'abuſoient que trop de leur place; c'étoit d'ailleurs pour eux une occaſion favorable d'augmenter leur crédit, & de s'ouvrir une entrée dans les plus illuſtres familles de Rome.

Enfin leur arrogance ayant été portée à l'excès ſur la fin de la république, Caton ſe vit obligé de la réprimer par de nouvelles lois. Ils furent partagés en décuries, & rangés ſous différens ordres ſubalternes; en ſorte que les *ſcribes* d'un queſteur, d'un édile ou d'un préteur, furent appellés *ſcribæ quæſtorii*, *ædilitii*, *prætorii*, *&c.*

Les pontifes avoient auſſi leurs *ſcribes*. Onuphrius nous a conſervé une ancienne inſcription qui le prouve invinciblement: *Agriæ Triphoſæ veſtificæ*, *Livius Threna ab epiſtolis græc.* ſcriba *à libris pontificalibus*, *conjugi ſanctiſſimæ B. D. S. M.* c'eſt-à-dire Livius Threna verſé dans les lettres grecques, & *ſcribe* des livres des pontifes, a dreſſé ce monument à ſa très-ſainte femme Agria Triphoſa.

Les *ſcribes* ſous les empereurs changerent de nom, ils furent appellés *notarii*, parce qu'ils ſe ſervoient de notes abrégées, au moyen deſquelles ils écrivoient auſſi vite qu'on parloit. Martial le dit, *lib. XIV. épigr. ccviij.*

*Currant verba licet, manus eſt velocior illis,*
*Nondum lingua, ſuum dextera pergit opus.*

(*D. J.*)

SCRIBE, ſ. m. (*Gramm. & Théolog.*) en hébreu *ſopher*, en grec, γραμματευς, eſt un nom fort commun dans l'Ecriture, & qui a pluſieurs ſignifications.

1°. Il ſe prend pour un écrivain, un ſecrétaire; cet emploi étoit très-conſidérable dans la cour des rois de Juda. Saraïa ſous David, Elioreph & Ahia ſous Salomon, Sobna ſous Ezéchias, & Saphan ſous Joſias, étoient revêtus de cet office. *II. Reg. viij. 17*, *xx. 25*, *IV. Reg. xix. 2*, *xxxij. 8 & 9.*

2°. Il ſignifie un commiſſaire d'armée qui fait la revue des troupes, qui en tient regiſtre, qui en fait le dénombrement. Jérémie parle d'un *ſcribe* qui étoit chef ou prince des ſoldats, & qui leur faiſoit faire l'exercice, *c. lij. 25.* On en trouve auſſi le nom employé en ce ſens dans les Machabées, *l. I.*

3°. *Scribe* ſe prend principalement pour un homme habile, un docteur de la loi, dont le miniſtere conſiſtoit à écrire & à interpréter l'Ecriture. Quelques-uns mettent l'origine de ces *ſcribes* ſous Moïſe; mais leur nom ne paroît pour la premiere fois que ſous les juges. D'autres croient que David les inſtitua; & d'autres enfin, que comme il eſt rarement parlé des *ſcribes* avant Eſdras, & beaucoup depuis lui, cette dignité étoit venue de la Chaldée ou de l'Aſſyrie, & qu'elle fut premierement établie par les Juifs après leur retour de la captivité.

Quoi qu'il en ſoit, ces *ſcribes* ou docteurs de la loi, étoient fort en crédit & très-eſtimés chez les Juifs, où ils avoient le même rang que les prêtres & les ſacrificateurs, quoique leurs fonctions fuſſent différentes; celles des *ſcribes* étant uniquement d'étudier la loi, de l'enſeigner & de l'expliquer.

Les Juifs en diſtinguoient de trois ſortes; 1°. ceux dont nous venons de parler, que l'on appelloit proprement *les ſcribes de la loi*, & qui étoient les plus conſidérables; leurs déciſions étoient reçues avec un reſpect égal à celui qu'on portoit à la loi de Dieu même. 2°. Ceux qu'on appelloit proprement *ſcribes du peuple*, étoient une ſorte de magiſtrats, tels qu'il y en avoit auſſi chez les Grecs. 3°. La derniere eſpece de *ſcribes* étoient des notaires publics, ou des ſecrétaires du ſanhedrin.

S. Epiphane & l'auteur des récognitions attribuées à S. Clément, comptent les *ſcribes* parmi les ſectes des Juifs; mais il eſt certain que les *ſcribes* ne formoient point de ſecte particuliere, & qu'il y avoit des *ſcribes* de toutes les ſectes. Il paroît ſeulement vraiſſemblable que du tems de J. C. où toute la ſcience des Juifs conſiſtoit principalement dans les traditions phariſiennes, & dans l'uſage qu'on en faiſoit pour expliquer l'Ecriture, que le plus grand nombre des *ſcribes* étoient phariſiens; & on les voit preſque toujours joints enſemble dans l'Evangile. Calmet, *Dict. de la Bibl. t. III. lett. v. p. 503.*

SCRIBE, (*Commerce.*) celui qui écrit. Il ne ſe dit guère à Paris que de ces écrivains qui écrivent chez eux pour le public, ou qui ont de petits bureaux en divers endroits de la ville, où ils fourniſſent tout ce qui eſt néceſſaire pour écrire, comme plumes, papier, encre, cire à cacheter, *&c.* à ceux qui dans quelques occaſions preſſantes & ſubites ſont obligés de dreſſer des mémoires ou d'écrire des lettres. *Voyez* ECRIVAIN.

*Scribe.* On nomme ainſi à Bordeaux deux des commis du bureau du convoi, qui ſont la plûpart des écritures qui y ſont néceſſaires, & où ils demeurent tous les jours depuis huit heures du matin juſqu'à onze, & depuis deux heures de relevée juſqu'à cinq, pour enregiſtrer les déclarations des marchandiſes, charges des vaiſſeaux, tenir regiſtres des bateaux ou vaiſſeaux qui entrent ou ſortent, les droits qui ſont dûs, & expédier tous les actes néceſſaires à ces diverſes opérations. *Voyez* CONVOI.

*Scribe* eſt auſſi le nom qu'on donne dans les bureaux de la comptablie de la même ville, à trois commis dont les fonctions ſont de faire toutes les billettes ſujettes au droit de ſortie au menu, auſſi-bien que toutes celles des ſénéchauſſées qui ne doivent rien; ils reçoivent pareillement toutes les déclarations d'entrée de terre, c'eſt-à-dire tout ce qui arrive à Bordeaux par la Dordogne & par la Garonne. *Voyez* COMPTABLIE, MENU, BILLETTE, *&c. Dictionn. de Commerce.*

*SCRINIUM*, ſ. m. (*Littérat.*) Ce mot ſignifie un *portefeuille*, un *coffre*, une *caſſette*, une *armoire* à mettre des papiers; nous dirions un *bureau*. Voici l'ex-

plication des divers bureaux établis par les empereurs romains, pour la geſtion des affaires de l'état.

*Scrinium diſpoſitionum*, bureau de la chambre où s'expédioient les juſſions ou mandemens de l'empereur ; & celui qui préſidoit à ce bureau ſe nommoit *comes diſpoſitionum*.

*Scrinium epiſtolarum*, bureau de ceux qui écrivoient les lettres du prince. Auguſte écrivoit les ſiennes lui-même, & les donnoit enſuite à Mécénas & à Agrippa à corriger, comme nous l'apprenons de Dion, *lib. XXV.* Mais les autres empereurs ſe ſervoient ordinairement de ſecrétaires, à qui ils les dictoient, ou à qui ils ſe contentoient de dire la ſubſtance des choſes qui devoient être écrites, mettant ſeulement au bas *vale* de leur main.

*Scrinium libellorum*, bureau des requêtes qu'on préſentoit au prince pour lui demander quelque grace. Nous avons dans la notice de l'empire par Pancirole, *ch. xcvj.* l'exemple d'une requête qui fut préſentée à l'empereur Antonin le pieux, par un nommé Arrius Alphius, affranchi d'Arria Fadilla, mere de l'empereur. Cette requête tendoit à ce qu'il lui fût permis de ramaſſer les os de ſa femme & de ſon fils dans un cercueil de marbre, parce qu'il ne les avoit mis que dans un de terre, en attendant que la place qu'il avoit achetée pour y faire un monument fût accommodée. On ſera bien aiſe d'en trouver ici les propres paroles. *Cùm ante hos dies conjugem & filium amiſerim, & preſſus neceſſitate, corpora eorum ſarcophago fictili commendaverim, donec quietis locus quem emeram, ædificaretur, viâ flaminiâ inter milliare ſecundum & tertium acutibus ab urbe parte lævâ, cuſtodia monumenti Flam. Tymeles Ameloæ M. Signii Orgili; rogo, domine, permittas mihi in eodem loco, in marmoreo ſarcophago, quem mihi modò comparavi, eadem corpora colligere, ut quando & ego eſſe deſiero, pariter cùm iis ponar.* Et il eſt répondu au bas du placet, *fieri placet. Jubentius Celſus promagiſter, ſubſcripſi.*

*Scrinium memoriæ*, bureau où l'on ſerroit tous les extraits des affaires décidées par le prince, & en conſéquence ſes ordonnances à ce ſujet, pour en expédier enſuite des lettres patentes plus au long. On l'appelloit *ſcrinium memoriæ*, pour ſe reſſouvenir des expéditions qu'il falloit faire le plûtôt poſſible. Ce bureau étoit compoſé de 62 ſecrétaires nommés *ſcrimarii memoriæ* & *mamuriales*, dont il y en avoit douze qui ſervoient à la chancellerie, & ſept autres nommés *antiquarii*, qui avoient le ſoin de tranſcrire les vieux livres pour les conſerver à la poſtérité. Le premier miniſtre du bureau s'appelloit *magiſter ſcrinii memoriæ*, & recevoit la ceinture dorée de la main du prince lors de ſa création.

Enfin on donna le nom de *ſcrinium veſtimentorum* à la garderobe où l'on ſerroit les habits de l'empereur. (*D. J.*)

SCRIPTEUR, ſ. m. *ſcriba*, (*Juriſpr.*) en la chancellerie romaine eſt un officier du premier banc qui écrit les bulles qui s'expédient en original gothique. Ce ſont auſſi ces officiers qui taxent les graces ; ils ſont du nombre des officiers du regiſtre ; il en eſt parlé dans l'*hiſt. eccléſiaſt.* de M. de Fleury, *liv. L.* (*A*)

*SCRIPTUM QUÆSTORIUM*, (*Littérat.*) charge de greffier de l'épargne. Horace en avoit une, à ce que nous apprend celui qui a écrit ſa vie : *veniâ impetratâ*, dit-il, *ſcriptum quæſtorium comparavit.* » Après » qu'il eut obtenu ſon pardon, il acheta une charge » de greffier, ou de ſecrétaire des tréſoriers ». Ces ſortes de charges étoient ordinairement exercées par des affranchis ou par des fils d'affranchis. Ainſi Horace étoit juſtement comme Flavius dont parle Piſon dans le troiſieme livre de ſes annales. *Cn. Flavius patre libertino natus*, ſcriptum *faciebat.* Cn. Flavius, fils d'un affranchi, exerçoit alors la charge d'un des ſecrétaires de l'épargne ; mais il paroît que cet emploi ne touchoit guere Horace, & qu'il ne s'en occupoit pas beaucoup. (*D. J.*)

*SCRIPTURA*, (*Littérat.*) nom du tribut qu'on payoit chez les Romains pour les bois & les pâturages, & qu'on affermoit au plus offrant & dernier enchériſſeur. (*D. J.*)

SCRITOFINNI, (*Géog. anc.*) *Scrithifinni*, *Scritofinni*, & *Scretofennæ*, peuples de la Scanie, ou comme nous dirions aujourd'hui du pays ſitué ſur la côte de l'Océan ſeptentrional, dans la Laponie moſcovite, depuis les confins de la Finmarchie, juſqu'à l'entrée de la mer Blanche. (*D. J.*)

SCRIVIA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Milan. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, ſur les confins de l'état de Gènes, qu'elle ſépare du Tortonneſe ; & après avoir arroſé Tortone, elle ſe rend dans le Pô à 5 milles au-deſſous de Baſſignana, & du confluent du Tanare. Quelques-uns croyent que c'eſt l'*Iria* des anciens. (*D. J.*)

SCROBILUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Eſpagne. Pomponius Méla, *l. III. c. viij.* le place ſur le golfe Arabique. C'eſt le promontoire que Ptolomée appelle *Pharan* ; il ſéparoit les golfes Héroopolitique & Ælanitique. (*D. J.*)

SCROFANO, (*Géog. mod.*) village d'Italie dans le voiſinage de celui de Formello ; il eſt remarquable par une ſoufriere aſſez abondante qui eſt dans une montagne expoſée au midi. Elle eſt d'un revenu conſidérable, & appartient à la princeſſe des Urſins. Le ſoufre ſe trouve dans une eſpece de pierre comme le tuf, de laquelle on le détache à coups de marteau. Après l'avoir écraſé, on le met en des pots de terre, que l'on diſpoſe dans une fournaiſe de telle ſorte que trois de ces pots verſent le ſoufre fondu par la force du feu dans un quatrieme pot, qui eſt ſur le bord de la fournaiſe. Ce quatrieme pot eſt percé par le haut, pour laiſſer évaporer la fumée, & il y a auſſi un trou en bas qui ne s'ouvre que pour le vuider quand il eſt plein. La ſéparation du ſoufre eſt une choſe très-ſimple ; elle ſe fait en ce que le ſoufre ſe fondant, il ſe détache de la terre, qui ſe précipite au bas du pot dans le même tems que le ſoufre, qui eſt le plus leger, s'éleve au haut du pot, d'où il coule par un canal de communication dans celui qui eſt ſur le bord du fourneau. (*D. J.*)

SCROPHULAIRE, ſ. f. *ſcrophularia*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, ouverte des deux côtés, ordinairement en forme de grelot, & diviſée en deux levres : il y a ſous la levre ſupérieure deux petites feuilles. Le piſtil ſort du calice ; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une coque arrondie & terminée en pointe, qui s'ouvre en deux parties, & qui eſt diviſée en deux loges par une cloiſon intermédiaire : cette coque renferme des ſemences qui ſont ordinairement petites, & attachées au placenta. *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les dix-huit eſpeces de ce genre de plantes, il y en a deux dont je parlerai, de la *ſcrophulaire* des bois, & de la grande *ſcrophulaire* aquatique.

La premiere eſt nommée *ſcrophularia nodoſa*, *fœtida*, *I. R. H. 167* ; en anglois *the knobby rooted-figwort.*

Sa racine eſt groſſe, longue, ſerpentante, blanche, noueuſe, inégale, vivace ; elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de plus de deux piés, droites, fermes, quarrées, creuſes en-dedans, de couleur purpurine noirâtre, diviſées en rameaux aîlés. Ses feuilles ſont oblongues, larges, pointues, crénelées en leurs bords, ſemblables à celles de la grande ortie, mais plus amples, plus brunes, & non piquantes, oppoſées l'une à l'autre à chaque nœud des tiges.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges & des

rameaux, formées chacune en petit godet de couleur purpurine obſcure, ſoutenue par un calice d'une ſeule piece, fendu en cinq quartiers, avec quatre étamines à ſommets jaunes. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits arrondis terminés en pointe, & partagés en deux loges qui contiennent pluſieurs petites ſemences brunes.

Toute la plante a une odeur de ſureau fort deſagréable, & un goût amer; elle croît aux lieux ombrageux, dans les haies, dans les broſſailles & les bois taillis; elle fleurit en Juin, Juillet & Août. Sa racine eſt d'uſage en Médecine.

La ſeconde eſpece de *ſcrophulaire* eſt aquatique; elle eſt nommée dans Bauhin & Tournefort *ſcrophularia aquatiqua major*. Ses feuilles & ſes fleurs ſont ſemblables à celles de la *ſcrophulaire* des bois.

SCROPHULAIRE, (*Mat. med. & diete.*) grande *ſcrophulaire*, *ſcrophulaire* aquatique ou herbe du ſiége, & petite *ſcrophulaire*.

La grande *ſcrophulaire* commune ou *ſcrophulaire* des bois, & la *ſcrophulaire* aquatique ou herbe du ſiége, ſont regardées aſſez unanimement comme poſſédant les mêmes vertus.

Toutes les parties de ces plantes ſont d'uſage tant intérieurement qu'extérieurement. La principale vertu qu'on leur attribue c'eſt d'être ſpécifiques contre les hémorroïdes étant priſes intérieurement. On donne donc dans les accès des hémorroïdes internes douloureuſes, ou la racine en poudre à la doſe d'un gros le matin à jeun, ou bien un verre de vin dans lequel cette racine a infuſé pendant la nuit; la ſemence de *ſcrophulaire* eſt comptée auſſi parmi les vermifuges.

Quant à l'uſage extérieur de ces plantes, l'application de leurs feuilles récentes, pilées & réduites en conſiſtence de cataplaſme, aux tumeurs ſcrophuleuſes eſt regardée par pluſieurs auteurs comme un remede aſſûré pour réſoudre ces tumeurs, & c'eſt de cette vertu que ces plantes tirent leur nom.

Le ſuc de ces plantes eſt un puiſſant mundificatif. On trouve dans les Botaniſtes la deſcription de pluſieurs onguens préparés, la plûpart par des manœuvres fort inexactes & avec des circonſtances très-inutiles, qu'on célebre comme des remedes très-efficaces contre les tumeurs ſcrophuleuſes, les hémorroïdes, les dartres vives, la gale, *&c.*

La racine de grande *ſcrophulaire* entre dans l'onguent mundificatif d'ache, & la racine & les feuilles dans l'eau vulnéraire & dans l'emplâtre *diabotanum*, &c.

SCROPHULAIRE, (*Mat. méd.*) La petite *ſcrophulaire* qui eſt auſſi appellée *petite chélidoine*, *petite éclaire*, *ranunculus vernus*, *rotondi-folius*, &c. porte aux petites fibres blanchâtres dont ſa racine eſt compoſée, des tubercules arrondis ou oblongs, ſemblables pour la groſſeur à des grains de froment, & qui paroiſſent être véritablement nourriſſans, par l'obſervation qui eſt rapportée dans l'article précédent, & qui eſt rappellée à l'*article* FARINE, FARINEUX, *Chimie*, &c. Les obſervations ſur l'uſage diététique de cette ſubſtance manquent cependant encore.

Au reſte cette qualité des tubercules dont nous venons de parler, n'empêche point que les autres parties de cette plante ne ſoient âcres & dangereuſes, comme toutes les eſpeces de renoncules, quoique peut-être à un degré inférieur. *Voyez* RENONCULES, *Mat. met.* d'où l'on doit conclure que ſon uſage intérieur n'eſt pas trop ſûr. Quant à ſon uſage extérieur, on lui attribue preſqu'abſolument les mêmes vertus, & on les emploie de la même maniere que la grande *ſcrophulaire* & que l'herbe du ſiege.

Le ſuc des racines de cette plante a une vertu errhine, c'eſt-à-dire qu'étant tiré dans le nez il en fait couler abondamment de la ſéroſité; ce qui eſt un indice de l'âcrete que nous lui avons attribuée.

La racine & les feuilles de petite *ſcrophulaire* entrent dans l'emplâtre *diabotanum*. (*b*)

SCROPHULES, ſ. m. maladie. *Voyez* ECROUELLES.

SCROTUM, ſ. m. (*Anatom.*) On donne ce nom à l'envelope cutanée, qui renferme les teſticules. Au dehors, c'eſt une bourſe commune à tous les deux, fermée par la continuation de la peau qui couvre les parties voiſines, & pour l'ordinaire très-inégale par la quantité de rides ou rugoſités qui paroiſſent dans toute ſa ſurface. Au-dedans elle eſt charnue, & forme à chaque teſticule une bourſe muſculeuſe, appellée *dartos*.

La portion externe ou cutanée du *ſcrotum*, eſt à-peu-près de la même ſtructure que la peau en général, dont elle eſt la continuation. Elle eſt plus fine cependant, & elle eſt parſemée d'eſpace en eſpace de pluſieurs petits grains appellés *glandes ſébacées*, & de quantité d'oignons de poils.

Quoiqu'elle ne ſoit qu'une envelope commune aux teſticules, elle eſt néanmoins diſtinguée en deux parties latérales par une eſpece de ligne ſuperficiellement ſaillante & inégale, qui paroît comme une eſpece de ſuture ou couture, & pour cela eſt appellée en terme grec *raphé*.

Cette ligne eſt la continuation de celle qui partage pareillement l'envelope cutanée du pénis, & elle continue tout de ſuite juſqu'à l'anus, en diviſant de la même façon le périnée, c'eſt-à-dire l'eſpace qui eſt entre l'anus & le *ſcrotum*, en deux parties latérales. Elle n'eſt que ſuperficielle, & elle ne paroît pas au dedans de la peau.

La ſurface interne de la bourſe cutanée, eſt tapiſſée d'une membrane celluleuſe fort mince, au-travers de laquelle les grains glanduleux, & les oignons de poils, paroiſſent aſſez diſtinctement quand on l'examine au dedans; la rugoſité du *ſcrotum* eſt pour l'ordinaire une marque de l'état naturel en ſanté, & pour lors il ne forme qu'un volume médiocre. Ce volume augmente principalement en longueur, & les rides s'effacent plus ou moins, ſelon les degrés contre nature & d'indiſpoſition.

On lut à l'académie des Sciences en 1711, une relation écrite de Pondichery ſur un homme de Malabar, dont le *ſcrotum* étoit ſi prodigieuſement enflé, qu'il peſoit ſoixante livres; mais il faut mettre cette relation même au rang des exagérations monſtrueuſes; il eſt vrai cependant que les negres de Guinée ſont ſujets à des enflures du *ſcrotum* aſſez conſidérables pour les priver du commerce des femmes, & les empêcher de marcher librement. Dans nos pays cette partie eſt expoſée à l'hidropiſie, qui demande l'opération de la paracenthèſe.

Au reſte, Nicolaus Maſſa nous a laiſſé le premier une deſcription très-exacte de la cloiſon du *ſcrotum*, dont quelques modernes ont eu tort de vouloir ſe faire honneur. « Cette poche, dit l'anatomiſte véni-» tien, eſt partagée en deux parties par une mem-» brane intermédiaire qui ſépare le teſticule droit » du teſticule gauche, enſorte que le *ſcrotum* a » deux cavités, d'où il arrive quelquefois qu'un » des côtés eſt tendu & gonflé par une affluence » d'humeurs, ou par une deſcente d'inteſtins, tan-» dis que l'autre côté reſte dans ſon état naturel ». Charles Etienne a décrit depuis aſſez exactement la cloiſon du *ſcrotum* découverte par Maſſa, & il lui a donné les noms de *ſcroti ſeptum*, *ſeu diaphragma*.

SCROTUM, *maladies du*, (*Médec.*) 1°. La bourſe lâche formée par les tégumens communs, ſuſpendue au périnée, aux aînes & à la verge, ſéparée en deux par une cloiſon, & recouvrant les teſticules, s'appelle *ſcrotum*. Il eſt attaqué de différentes maladies, qui ont leurs noms particuliers.

2°. La bleſſure du *ſcrotum*, l'éréſipele, l'inflammation, l'ulcere, l'excoriation, la démangeaiſon, ſont aiſées à connoître, & demandent le même traitement que ces maladies en général. Le relâchement des bourſes indique un ſuſpenſoire.

3°. L'humeur aqueuſe qui occupe les tegumens, ou qui s'eſt amaſſée dans l'une ou l'autre des cavités du *ſcrotum*, ou dans les deux, ou même dans le ſac qui eſt une prolongation du péritoine, ſe nomme *hydrocele*. Il faut traiter cette hydropiſie en ſoutenant toute l'étendue du *ſcrotum*, ſans comprimer le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & en y appliquant les diſcuſſifs, ou bien après avoir fait une ouverture à la partie, il convient de tirer l'humeur, pourvu qu'en même tems on en prévienne le retour par les mêmes ſecours.

4°. Si les autres eſpeces d'hernies du *ſcrotum* contiennent de l'air, ou qu'elles ſoient dans le ſac formé par le péritoine, ou dans l'inteſtin qui eſt tombé; on les nomme *pneumatocele:* il faut faire rentrer ces parties dans le ventre, & les tenir en reſpect à la faveur d'un bandage.

5°. Les tumeurs du teſticule ou du corps pyramidal, variqueuſes & charnues, qu'on nomme *varicocele*, *circocele* & *ſarcocele*, doivent être traitées ſelon la méthode générale qui convient à ces ſortes de maladies. (*D. J.*)

SCRUPULE, ſ. m. (*Gram.*) jugement incertain d'une action, en conſéquence duquel nous craignons qu'elle ne ſoit mauvaiſe, & nous héſitons à la faire. Les gens à *ſcrupule* ſont inſupportables à eux-mêmes & aux autres; ils ſe tourmentent ſans ceſſe, & s'offenſent de tout. Ce vice eſt la ſuite du peu de lumieres, du peu de ſens, de la puſillanimité, de l'ignorance, & d'une fauſſe opinion de la religion & de Dieu.

Si l'on étoit plus éclairé, on verroit diſtinctement le parti qu'il y auroit à prendre; ſi l'on avoit plus de courage, on ne balanceroit pas à agir; ſi l'on avoit de Dieu l'idée d'un être miſéricordieux & bienfaiſant, on ſe repoſeroit tranquillement ſur le témoignage de ſa conſcience, fortement perſuadé que cette voix de Dieu qui parle au-dedans de nous, ne peut jamais être en contradiction avec la même voix de Dieu, ſoit qu'elle ſe faſſe entendre dans les livres ſaints, ſoit qu'elle s'adreſſe à nous par la bouche des prophêtes, des ſaints, des anges mêmes.

Il y a des *ſcrupules* de toute eſpece; on n'en eſt pas ſeulement tourmenté en morale, il y en a dans les ſciences & dans les arts. Un géometre ſcrupuleux s'impoſe la néceſſité de démontrer des propoſitions dont l'évidence frappe tout homme qui entend les termes; je ne ſais à quoi ſervent ces démonſtrations, dont chaque propoſition priſe ſéparément, n'eſt ni plus ni moins claire que l'énoncé du théorème ou du problême, & dont l'enſemble l'eſt moins, par la ſeule raiſon que pour être ſaiſi, il ſuppoſe quelque contention d'eſprit, que l'énoncé ne demande pas?

Un écrivain ſcupuleux, modifie preſque toutes ſes propoſitions, il craint toujours de nier ou d'affirmer trop généralement, & il écrit froidement; il n'eſt jamais content, s'il n'a rencontré l'expreſſion & le tour de phraſe le plus propre à la choſe qu'il énonce; il ne ſe permet aucune inverſion forte, aucune expreſſion hardie; il nivelle tout, & tout devient ſous ſon niveau égal & plat.

SCRUPULE, ſ. m. (*Hiſt. & Comm.*) étoit le plus petit des poids dont ſe ſervoient les anciens. C'étoit chez les Romains la vingt quatrieme partie d'une once, ou la troiſieme partie d'une dragme. *Voyez* ONCE, *&c.*

*Scrupule* eſt encore un poids qui contient la troiſieme partie d'une dragme, ou qui peſe 20 grains. *Voyez* GRAIN.

Chez les Orfevres le *ſcrupule* eſt de 34 grains. *Voyez* POIDS.

SCRUPULE, *en Chronologie*. Le ſcrupule chaldéen eſt la $\frac{1}{1080}$ partie d'une heure: les Hébreux l'appellent *helakim*. Les Juifs, les Arabes, & pluſieurs autres peuples de l'orient en font un grand uſage dans la ſupputation du tems.

SCRUPULES *en Aſtronomie*, *Scrupules* éclipſés, c'eſt la partie du diametre de la lune qui entre dans l'ombre; pour exprimer cette partie, on ſe ſert de la même meſure que l'on emploie à déterminer le diametre apparent de la lune. *Voyez* DOIGT.

*Scrupules de la demi-durée*, c'eſt un arc de l'orbite de la lune, que le centre de cette planete décrit depuis le commencement de l'éclipſe juſqu'à ſon milieu. *Voyez* ECLIPSE.

*Scrupules d'immerſion ou d'incidence*, c'eſt un arc de l'orbite de la lune que ſon centre décrit depuis le commencement de l'éclipſe juſqu'au tems où ſon centre tombe dans l'ombre. *Voyez* IMMERSION.

*Scrupules d'émerſion*, eſt un arc de l'orbite de la lune, que ſon centre décrit depuis le premier inſtant de l'émerſion du limbe de la lune juſqu'à la fin de l'éclipſe. *Voyez* EMERSION. *Wolf* & *Chambers*. (*O*)

SCRUPULE CHALDAÏQUE, (*Calend.*) c'eſt la 1080e. partie d'une heure, dont les Juifs, les Arabes & autres peuples orientaux ſe ſervent dans le calcul de leur calendrier, & qu'ils appellent *hélakim*. Dix-huit de ces *ſcrupules* font une minute ordinaire. Ainſi il eſt aiſé de changer les minutes en *ſcrupules chaldaïques*, & ceux-ci en minutes. On compte 240 de ces *ſcrupules* dans un quart d'heure. (*D. J.*)

SCRUPULEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt ſujet au ſcrupule; on dit le *ſcrupule* de la conſcience, le *ſcrupule* de l'oreille, un *ſcrupule* de langue.

SCRUPULI, ſ. m. (*Jeux des Rom.*) jeu de jettons auquel s'amuſoient les ſoldats, & que pluſieurs ſavans ont pris mal-à-propos pour le jeu des échecs. (*D. J.*)

SCRUTATEUR, ſ. m. (*Gram.*) qui recherche intimement, qui fouille au fond des ames, & qui y lit nos plus ſecretes penſées. Cet attribut ne convient guere qu'à Dieu.

*SCRUTATORES*, (*Antiq. rom.*) on nomme ainſi certains officiers chargés de fouiller ceux qui venoient ſaluer l'empereur, pour voir s'ils n'avoient point d'armes cachées ſur leurs perſonnes; ces ſortes d'officiers furent établis par l'empereur Claudius. (*D. J.*)

SCRUTIN, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) du latin *ſcrutinium*, qui ſignifie *recherche*, eſt une maniere de recueillir les ſuffrages, ſans que l'on ſache de quel avis chacun a été.

Il ſe fait par le moyen de billets cachetés ou pliés que chacun met dans un vaſe ou boëte, ou par des boules diverſement colorées, qui ſont des ſignes d'approbation ou d'excluſion.

Les meilleures élections ſont celles qui ſe font par la voie du *ſcrutin*, parce que les ſuffrages ſont plus libres que quand on opine de vive voix. *Voyez* ELECTION. (*A*)

SCRUTIN, (*Hiſt. rom.*) dans tous les comices, les ſuffrages ſe donnerent toujours à haute voix juſqu'à l'an de Rome 614, qu'on introduiſit l'uſage des *ſcrutins*; parce qu'on s'étoit apperçu que dans les élections des charges, le peuple de peur de déplaire aux grands, qui étoient à la tête des factions qu'ils avoient formées pour ſe rendre maîtres de l'état, ne donnoit plus ſa voix avec hardieſſe; on employa ſans ſuccès le *ſcrutin* pour remédier au mal; le peuple corrompu n'étant plus retenu par la honte de donner ſa voix à de mauvais ſujets, ſe laiſſa gagner par les préſens; c'eſt ainſi que s'introduiſit la vénalité des ſuffrages

qui fut ſi funeſte à la république. Une démocratie où le luxe fait la loi, ne peut ſe rétablir que par de violentes ſecouſſes qui ramenent les choſes aux principes de la conſtitution de cet état. (*D. J.*)

SCRUTIN, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom de l'aſſemblée eccléſiaſtique dans laquelle on examinoit les diſpoſitions des cathécumenes; les évêques ſe chargeoient d'inſtruire eux-mêmes les compétens ou élûs quelques jours avant leur baptême, & ces inſtructions ſe faiſoient dans des aſſemblées qu'on appelloit *ſcrutin*. On leur donnoit alors par écrit le ſymbole & l'oraiſon dominicale, afin qu'ils appriſſent l'un & l'autre par cœur. On les leur faiſoit réciter dans le *ſcrutin* ſuivant, & quand ils les ſavoient parfaitement, on retiroit l'écrit de leurs mains, de peur qu'il ne tombât au pouvoir des infideles. On voit encore quelques traces de ces *ſcrutins* à Vienne en Dauphiné, & à Liége. (*D. J.*)

SCRUTUM, (*Littérat.*) & *ſcruta* au pluriel, eſt un mot grec σχρῦτον, qui ſignifie proprement toutes ſortes de vieilles ferrailles & autres uſtenſiles de ménage, telles que l'on vend à Paris ſur les quais & ailleurs. Lucilius dit:

*Quidni? Et* ſcruta *quidem ut vendat* ſcrutarius *laudat.*

» Pourquoi non? puiſque les marchands de vieille » ferraille louent bien cette marchandiſe pour la débi» ter ».

Cependant le mot *ſcrutum* ou *ſcruta*, avoit une ſignification plus étendue, & ſignifioit toutes ſortes de marchandiſes que vendent les Merciers & les Quinquailliers; car le ſcholiaſte d'Ariſtophane nous apprend que les anciens au lieu de γρυτοπώλης, *ſcrutarius*, diſoient ῥυποπώλης, *ſeplaſiarius*, mercier, quinquaillier; c'eſt dans ce ſens-là que Sidonius Apollinaris a employé *ſcruta*, lorſqu'il a écrit dans le VII. liv. de ſes Epîtres, *nunc quædam frivola, nunc ludo apta virgineo* ſcruta *donabat.* (*D. J.*)

SCULPTEUR, ſ. m. (*Artiſte.*) artiſte, qui par le moyen du ciſeau forme des ſtatues, taille le bois, la pierre, le marbre, & autres matieres propres à faire des repréſentations & des imitations des divers objets de la nature. Comme on diſtingue en général les *Sculpteurs* en anciens, & en modernes. *Voyez les articles ſuivans.* SCULPTEURS *anciens* & SCULPTEURS *modernes.* (*D. J.*)

SCULPTEURS ANCIENS, (*Sculpt. antiq.*) comme les noms des *Sculpteurs* égyptiens n'ont pas paſſé juſqu'à nous, & que les Grecs ont effacé tous ceux de Rome, ce ſont eux qui rempliront mon titre, & cependant je ne m'attacherai qu'aux plus célebres. L'indication de leurs ouvrages eſt inſéparable de l'hiſtoire de la ſculpture, & nous avons tâché de connoître cette hiſtoire.

*Agéladès, d'Argos*, contemporain d'Onatas. On voïoit de lui à Egyum, ville d'Achaïe, pluſieurs ſtatues de bronze, comme un Jupiter enfant, & un jeune Hercule qui n'a point de barbe. Tous les ans on nommoit à ces divinités des prêtres qui gardoient leurs ſtatues chez eux: c'étoit le plus bel enfant du pays qui étoit prêtre de Jupiter, & quand il avoit atteint l'âge de puberté, on lui donnoit un ſucceſſeur.

*Agéſandre, de Rhodes*, travailla au fameux groupe de Laocoon, de ſes deux enfans, & des ſerpens, conjointement avec Poſidore, & Athénodore le rhodien. Ce ſuperbe morceau de ſculpture fait d'une ſeule piece, étoit dans le palais Farneſe, & fut trouvé à Rome, ſous les ruines du palais Veſpaſien, ſur la fin du ſeizieme ſiecle. Mais Virgile, *Eneid, liv. II. v. 40. & ſuiv.* a peut-être égalé en poéſie l'ouvrage des ſculpteurs dont nous venons parlé, par ſa deſcription de l'hiſtoire de Laocoon. *Voyez donc* LAOCOON, *groupe de ſculpture antique.*

*Agoracrite*, éleve de Phidias, il avoit fait deux admirables ſtatues, une Minerve, & un Jupiter de bronze, qui ornoient à Coronée le temple de Minerve Itonia, ainſi appellée du nom d'*Itonus*, fils d'Amphixion, il concourut avec Alcamène pour la ſtatue de Vénus. Alcamène l'emporta, non par le mérite de ſon ouvrage, dit Pline, mais par le ſuffrage des citoyens qui ne voulurent pas lui préférer un étranger. *Agoracrite* irrité de cette injuſtice, ne conſentit à leur vendre ſa ſtatue, qu'à condition qu'elle ne ſeroit point placée dans Athènes; & il lui donna le nom de *Néméſis*, la ſtatue vengereſſe. Tel eſt le récit de Pline, auquel il faut ajouter la réfléxion judicieuſe de M. de Caylus.

C'étoit, dit-il, une foible vengeance de l'injuſtice que les Athéniens lui avoient faite, & ſelon la nature de ce ſentiment, elle retournoit contre celui qui s'y livroit; car cette ſtatue fut placée dans un bourg de l'Attique, nommé *Rhamnunte*, où certainement elle n'eut pas le nombre d'admirateurs qu'elle méritoit. Mais l'auteur étoit vengé, car le peuple Athénien, grand amateur des beaux ouvrages de l'art, ne pouvoit en jouir, & certainement il y fut plus d'une fois ſenſible. M. Varron préfere ce morceau à tous ceux qu'il a vûs.

*Alcamène, athénien*, diſciple de Phidias, & l'objet de ſes amours, floriſſoit en la 83^e^ olympiade, ſelon Pline, il avoit fait une ſtatue de Junon, qu'on mit dans ſon temple à Athenes. La ſtatue de la Vénus aux jardins étoit encore un ouvrage de ce maître, & des plus beaux qu'il y eût à Athenes. Lucien dans le dialogue qui a pour titre les *portraits*, & où il fait la peinture d'une beauté accomplie, emprunta de la Vénus d'*Alcamène*, la gorge, les bras & les mains: celle d'Agoracrite, autre diſciple de Phidias, auroit peut-être pû lui plaire également, car quoique les Athéniens euſſent décidé le prix en l'honneur d'*Alcamène*, tout le monde ne fut pas de cet avis.

*Anthermus* étoit natif de l'île de Scio, fils de Micciade, petit-fils de Malas, auſſi *ſculpteur*, & pere de Bupalus d'Athénes, qui vivoient vers la 60. olympiade, environ 540 ans avant J. C. & dont nous parlerons dans la ſuite.

*Apollonius* & *Tauriſcus*, tous deux rhodiens, firent conjointement cette antique ſi célebre de Zéthes & d'Amphion, attachant Dircé à un taureau; tout eſt du même bloc de marbre juſqu'aux cordes. Ce bel ouvrage ſubſiſte encore, & eſt célebre ſous le nom du *taureau Farneſe*: Voyez-*en l'article.*

On ne connoît point le pere d'*Apollonius* & de *Tauriſcus*; quelques-uns ont cru qu'ils étoient fils de Ménécrate; mais, dit Pline, il eſt plus vraiſſemblable qu'éleves de celui-ci, & fils d'Artémidore, ils donnoient au premier par reconnoiſſance le nom de *pere*; c'étoit du moins un uſage fort ordinaire chez les anciens.

*Arcéſilaüs* devoit être un grand maître, puiſque ſes modeles ſe vendoient plus cher aux artiſtes même que les ouvrages terminés des autres. Nos connoiſſeurs donneroient auſſi, & même de certaines ſtatues antiques de marbre grandes comme nature, pour un petit modele de la main de quelque grand artiſte moderne, comme d'un Michel-Ange, d'un Bouchardon, *&c.*

Arcéſilaüs exécuta en terre la ſtatue de Vénus *genitrix*; mais Céſar impatient de la voir placée dans ſon forum, ne lui donna pas le tems de la terminer. L'empreſſement de ce dictateur eſt rapportée par Dion, *l. XLIII*, & par conſéquent l'on ne doit pas révoquer en doute, qu'il ſe ſoit contenté d'un ouvrage de terre cuite pour une figure qui flattoit tant ſa vanité.

Lucullus à qui Arcéſilaüs étoit fort attaché, *familiaris*, le chargea de faire une ſtatue de la Félicité, & convint de lui en donner ſoixante mille ſeſterces,

c'eſt-à-dire, près de douze mille livres de notre monnoie ; mais la mort de l'artiſte, & de celui qui l'employoit, leur envia l'honneur d'un tel ouvrage, *cui mors utriuſque invidérit*, dit Pline : le modele en plâtre d'une coupe qu'Octavius, chevalier romain, fit faire à ce même Arcéſilaüs, lui couta un talent, quatre mille ſept cens livres. Ces prix que nous rapportons exprès peuvent ſervir à fixer l'idée que les Romains avoient alors de la ſculpture, & des ouvrages des grands *ſculpteurs*.

*Ariſtoclès*. Pauſanias compte trois *ſculpteurs* de ce nom. Le premier & le plus ancien étoit Ariſtoclès de Cydon ; on ne ſait point préciſément dans quel ſiecle il fleuriſſoit. On voyoit à Olympie un groupe de ſa main compoſé de deux figures repréſentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval. Ce groupe avoit été dédié par un Evagoras de la ville de Zanclé en Sicile, avant que cette ville eût le nom de *Meſſene*.

Le ſecond *Ariſtoclès* étoit fils de Clæotas. Il acquit beaucoup de gloire par deux ſtatues, l'une de Ganymede enlevé par les dieux, & l'autre de Jupiter, qui donne deux magnifiques chevaux à Tros, pere du jeune prince. Ces deux ſtatues furent placées vis-à-vis le temple de Pélops.

Le troiſieme *Ariſtoclès* étoit frere de Canachus, dont je parlerai, & ne lui cédoit gueres en mérite. Il fleuriſſoit pendant la guerre de Peloponnèſe.

*Bathyclès* étoit de Magnéſie. Son âge eſt ſi peu connu, que Junius, dans ſon hiſtoire des *ſculpteurs*, a pris le parti de n'en point parler ; il ne ſera pourtant pas impoſſible de le découvrir. Pauſanias, qui marque ordinairement le tems des *ſculpteurs* anciens dont il décrit les ouvrages, ne parle point de celui de *Bathyclès*, & dit au contraire, qu'il ne s'arrêtera pas à nommer le maître ſous lequel il avoit appris ſon art, ni le prince ſous lequel il fleuriſſoit ; ce qui ſuppoſe que de ſon tems, l'un & l'autre fait n'étoient ignorés de perſonne. Nous ne ſommes plus aujourd'hui dans le même cas.

Diogene de Laërce, & 4 autres anciens écrivains, placent le ſculpteur *Bathyclès* vers le tems de Créſus, de Solon, de Thalès, & des autres ſages ou philoſophes de la Grece. Créſus monta ſur le trône de Lydie vers la 54. olympiade, l'an 559 avant J. C. & ce fut quelques années après, que les Lacédémoniens penſerent à réparer le temple d'Amyclée, & à y faire ajouter les ornemens décrits par Pauſanias. On voit donc par-là bien clairement le tems où fleuriſſoit le ſculpteur *Bathyclès*.

C'eſt un artiſte bien célebre dans l'antiquité ; on vantoit extrémement certaines coupes dont il étoit l'inventeur, & ſelon pluſieurs anciens écrivains, ce n'étoit pas un trépié, mais une coupe de la main de ce *ſculpteur*, que les ſept ſages de la Grece conſacrerent à Apollon, après ſe l'être renvoyé les uns aux autres. Quoi qu'il en ſoit, le trône de ce dieu à Amyclée immortaliſa *Bathyclès*. Voici la déſcription qu'en fait Pauſanias. Elle eſt d'autant plus curieuſe, que l'ouvrage repréſentoit preſque la fable entiere.

Non-ſeulement, dit-il, le trône d'Amyclée eſt de la main de *Bathyclès*, mais tout l'ouvrage, & les accompagnemens ainſi que la ſtatue de Diane Leucophryné. Les graces & les heures, au nombre de deux, les unes & les autres ſoutiennent ce trône par-devant & par-derriere. Sur la gauche *Bathyclès* a repréſenté Echidne avec Typhon, & ſur la droite des Tritons.

Dans un endroit, Jupiter & Neptune enlevent Taïgete, fille d'Atlas, & Alcyone ſa ſœur ; Atlas y tient auſſi ſa place. Dans un autre vous voyez le combat d'Hercule avec Cycnus, & le combat des Centaures chez Pholus, ici c'eſt Théſée qui combat le Minotaure, mais pourquoi traîne-t-il le Minotaure enchaîné & encore vivant ? c'eſt ce que je ne ſais pas, ajoute Pauſanias. Là, continue-t-il, c'eſt une danſe de Phéaciens & de Démodocus qui chante.

Ces bas-reliefs vous préſentent une infinité d'objets tout-à-la-fois. Perſée coupe la tête à Méduſe ; Hercule terraſſe le géant Thurius, Tyndare combat contre Eurytus ; Caſtor & Pollux enlevent les filles de Leucippe ; Bacchus tout jeune eſt porté au ciel par Mercure ; Minerve introduit Hercule dans l'aſſemblée des dieux, il y eſt reçu, & prend poſſeſſion du ſéjour des bienheureux.

Pélée met ſon fils Achille entre les mains de Chiron, qui en effet l'éleva & fut, dit-on, ſon précepteur ; Céphale eſt enlevé par l'Aurore à cauſe de ſa beauté ; les dieux honorent de leur préſence & de leurs bienfaits les noces d'Harmonie. Achille combat contre Memnon ; Hercule châtie Diomede, roi de Thrace, & tue de ſa main Neſſus auprès du fleuve Enénus ; Mercure amene les trois déeſſes pour être jugées par le fils de Priam ; Adraſte & Tydée terminent la querelle d'Amphiaraüs avec Lycurgue, fils de Pronax ; Junon arrête ſes regards ſur Io, fille d'Inachus, déja métamorphoſée en vache ; Minerve échappe à Vulcain qui la pourſuit ; Hercule combat l'hydre de la maniere dont on le raconte, & dans un autre endroit il traîne après lui le chien du dieu des enfers.

Anaxias & Mnaſinoüs paroiſſent montés ſur de ſuperbes courſiers, Mégapenthe & Nicoſtrate, tous deux fils de Ménélas, ſont ſur le même cheval ; Bellérophon abat à ſes piés le monſtre de Lycie ; Hercule chaſſe devant lui les bœufs de Géryon. Sur le rebord d'en-haut, on voit les fils de Tyndare à cheval, l'un d'un côté, l'autre de l'autre ; au-deſſous ce ſont des ſphinx, & au-deſſus des bêtes féroces ; un léopard vient attaquer Caſtor, & une lionne veut ſe jetter ſur Pollux. Tout au haut, *Bathyclès* a repréſenté une troupe de magnéſiens qui danſent & ſe réjouiſſent ; ce ſont ceux qui lui avoient aidé à faire ce ſuperbe trône.

Le dedans n'eſt pas moins travaillé ni diverſifié ; du côté droit où ſont les Tritons, le ſanglier de Calydon eſt pourſuivi par des chaſſeurs ; Hercule tue les fils d'Actor ; Calaïs & Zétès défendent Phinée contre les Harpies ; Apollon & Diane percent Tityus de leurs fleches ; Théſée & Pirithoüs enlevent Helene ; Hercule étrangle un lion ; le même Hercule meſure ſes forces contre le centaure Oréüs ; Théſée combat le Minotaure. Au côté gauche, c'eſt encore Hercule qui lutte avec l'Achéloüs ; là vous voyez auſſi ce que la fable nous apprend de Junon, qu'elle fut enchaînée par Vulcain ; plus loin c'eſt Acaſte qui célebre des jeux funebres en l'honneur de ſon pere ; enſuite vous trouverez tout ce qu'Homere dans l'Odyſſée raconte de Ménélas & de Protée l'égyptien. Dans un autre endroit Admette attele à ſon char un ſanglier & un lion ; dans un autre enfin, ce ſont les Troyens qui font des funerailles à Hector, *&c.*

Voilà ſans doute le ſujet le plus vaſte que la ſculpture ait jamais traité. L'imagination ne ſe prete point à un ſi prodigieux travail, & comprend encore moins comment tant d'objets différens repréſentés en petit, étoient ſi diſtincts & ſi nets, qu'à lire la deſcription qu'en fait Pauſanias, on croiroit qu'il parcourt des yeux une galerie de tableaux grands comme nature.

*Bupalus* & *Athénis*, natifs de l'île de Chio, tous deux freres & fameux *ſculpteurs*, ayant un jour apperçu le poëte Hipponax, furent frappés de ſa figure ; elle leur parut toute propre à ſervir de modele d'un groteſque divertiſſant. Ils en firent des ſtatues où ils aiderent la nature de leur mieux, c'eſt-à-dire, lui donnerent un air le plus ridicule qu'il leur fut poſſible. Hipponax floriſſoit vers la 60 olympiade,

& ſa laideur fut par accident la principale cauſe de ſon immortalité. Mais il n'eſt pas vrai, ſelon Pline, que ce poëte indigné compoſa contre les deux freres *ſculpteurs* des vers ſi piquans, qu'il les réduiſit à ſe pendre de déſeſpoir. Ce fait, dit l'hiſtorien, eſt avancé fauſſement, puiſque depuis ce tems-là, ils firent quantité de ſtatues avec cette inſcription, que l'île de Chio étoit également recommandable par ſes vignobles & par les ouvrages des fils d'Anthernus. Il ajoute qu'ils firent une Diane ſi ſingulierement taillée, que ſon aſpect paroiſſoit mélancholique à ceux qui entroient dans le temple, & fort gai à ceux qui en ſortoient. Pline ajoute : on conſerve dans Rome pluſieurs ouvrages de ces mêmes artiſtes : on en voit dans le temple d'Apollon, ſur le mont Palatin, & dans les bâtimens publics qu'Auguſte a élevés.

*Bysès* de Naxie, eſt célebre pour avoir trouvé l'art de tailler le marbre en forme de tuile ; la couverture du temple de Cérès à Eleuſis étoit d'un beau marbre du mont Pentelique, taillé de la main de ce maître en forme de tuile. On diſoit du tems de Pauſanias, qu'il y avoit à Naxie pluſieurs ſtatues qui portoient que cette invention, étoit dûe à *Bysès*. On prétend qu'il floriſſoit dans le tems qu'Halyate étoit roi de Lydie, & qu'Aſtyage, fils de Cyaxare regnoit ſur les Mèdes, c'eſt-à-dire, ſix cens trente ans avant l'ere chrétienne.

*Calamis* étoit graveur & ſtatuaire. Il avoit fait pour un temple d'Athènes une belle ſtatue d'Apollon libérateur. Ses ouvrages ont été fort eſtimés, cependant ils étoient au-deſſous de ceux de Myron, dont nous parlerons.

*Calliclès*, ſtatuaire de Mégare. Il fit la ſtatue de Diagoras, qui avoit remporté la palme au combat du Ceſte ; ouvrage qui lui attira l'admiration publique. *Voyez* Pauſanias, *l. VI.*

*Callicrate.* On ne ſait pas dans quel tems il a vécu. On dit qu'il gravoit un vers d'Homere ſur un grain de millet, qu'il fit un chariot d'ivoire qu'on pouvoit cacher ſous l'aile d'une mouche, & des fourmis d'ivoire dont on pouvoit diſtinguer les membres. Ce *ſculpteur* ingénieux mettoit du poil ou des ſoies noires auprès de ſes ouvrages, pour faire voir d'un côté la blancheur de l'ivoire, & de l'autre la délicateſſe de ſon travail. Pline, Elien, Plutarque, & autres anciens ont beaucoup parlé de ce célebre artiſte.

*Callimaque* eſt fameux par ſa lampe d'or, qu'on voyoit dans le temple de Minerve Poliade à Athènes. On empliſſoit d'huile cette lampe au commencement de chaque année, ſans qu'il fût beſoin d'y toucher davantage, quoiqu'elle fût allumée jour & nuit. Cela vient, dit Pauſanias, de ce que la meche de cette lampe eſt de lin de Carpaſie, c'eſt-à-dire, qu'elle étoit d'amiante. *Callimaque*, auteur de cet ouvrage, n'étoit pas cependant de la force des grands artiſtes, mais il les ſurpaſſoit dans une certaine dextérité de l'art. Il eſt le premier qui ait trouvé le ſecret de percer les marbres, & il étoit d'un goût ſi difficile pour ſes propres ouvrages, qu'on l'appelloit communément κακιζότεχνον, l'ennemi juré, ou le calomniateur de l'art ; ſoit que ce nom lui fût donné par les autres, ou qu'il l'eût pris lui-même. C'eſt ainſi qu'en parlent Pauſanias, *l. I.* & Pline, *l. XXXIV. c. xix.*

*Callon.* Pauſanias nomme deux ſtatuaires de ce nom, celui de l'île d'Egine, & un autre qui étoit éléen ; le premier étoit le plus ancien, & le plus renommé ; il avoit été diſciple de Tecteus & d'Angelion, qui apprirent leur art ſous Dipæne & ſous Scyllis. Le *Callon* d'Egine, fit une Minerve Sthéniade en bois, qu'on avoit placée dans la citadelle de Corinthe. Sa Proſerpine étoit à Amiclée ; *Callon* Eléen travailla en bronze.

*Canachus* de Sicyone, éleve de Polyclète d'Argos, floriſſoit, ſelon Pline, *l. XXXVI. c. v.* dans la 95 olympiade. Ses ouvrages étoient eſtimés. Il avoit fait pour le temple de Vénus, dans ſa patrie, la ſtatue de la déeſſe aſſiſe. Cette ſtatue étoit d'or & d'ivoire, portant ſur la tête une eſpece de couronne terminée en pointe, qui repréſentoit le pole : elle tenoit d'une main un pavot, & de l'autre une pomme. On eſtimoit encore beaucoup l'Apollon dydiméen qu'il fit pour la ville de Milet, & ſon Apollon iſménien pour celle de Thèbes. Il fit auſſi des badinages de l'art en petit & d'une méchanique très-ingénieuſe. Nous en citerons un exemple à l'article de Théodore ; c'eſt aſſez de dire ici, que *Canachus* étoit frere d'Ariſtoclès, qui ne lui cédoit guere en habileté.

*Cantharus* de Sycione eſt loué par Pauſanias. Pline dit qu'il travailloit également tous ſes ouvrages, mais qu'il n'en a porté aucun à une grande perfection. Son maître Eutychide s'étoit rendu plus célebre ; auſſi avoit-il été diſciple de Lyſippe.

*Céphiſſodore* athénien, fils de Praxitele, hérita de ſon bien & de ſon talent. Il tailla trois ſtatues des Muſes, dont on décora le mont Hélicon. Dans ſa ſtatue de la paix pour les Athéniens, il la repréſentoit avec eſprit tenant le petit Plutus dans ſon ſein. On admiroit à Pergame un groupe de lutteurs de la façon de ce maître ; & ce n'eſt pas ſans raiſon, ajoute Pline ; car leurs mains paroiſſent entrer dans la chair, & non dans le marbre.

*Chalcoſthène*, dont l'attelier donna le nom au céramique à Athènes, fit des ouvrages en terre qui n'étoit pas cuite, *cruda opera*, c'eſt-à-dire, qui n'étoit vraiſſemblablement que deſſéchée au ſoleil. Nous avons, dit M de Caylus, pluſieurs exemples anciens & modernes de cette pratique, quoiqu'elle ne ſoit pas des meilleures : la terre trop ſujette aux accidens qui la peuvent détruire, a beſoin d'un tems conſidérable pour ſécher avant que de pouvoir être miſe en place ; il faut eſtimer ſa diminution, qui n'eſt pas toujours égale ni dans ſa totalité, ni dans ſes parties, ſur-tout lorſque les morceaux ſont d'une certaine étendue. Il eût été plus ſimple de cuire ces morceaux, ainſi que Dibutades en avoit donné l'exemple ; mais *Chalcoſthène* vouloit peut-être affecter une nouveauté dont l'uſage ne pouvoit être continué, ſur-tout dans un pays tel que la Grece, où l'idée de la poſtérité étoit en grande recommandation ; cependant nous devons ſavoir gré à Pline de nous avoir indiqué toutes les différentes façons de travailler la terre.

*Charès* de Linde, s'eſt immortaliſé par le coloſſe de Rhodes, auquel il s'occupa pendant douze ans, & n'eut pas le bonheur de le finir. Ce coloſſe couta trois cens talens, un million quatre cens dix mille livres. Suivant Sextus Empiricus, *Charès* s'étoit trompé ; il n'avoit exigé que la moitié de la ſomme néceſſaire, & quand l'argent qu'il avoit demandé ſe trouva dépenſé au milieu de l'ouvrage, il ſe donna la mort de chagrin.

Le conſul P. Lentulus conſacra dans le capitole deux têtes apparemment de bronze, & qui, ſelon Pline, attiroient toute l'admiration. L'une étoit de la main de *Charès*, & l'autre de celle de Décius ſtatuaire romain, dont l'ouvrage affoibli ſeulement par la comparaiſon, ne ſembla être que celui d'un écolier. C'eſt, dit M. de Caylus, Pline lui-même qui donne ici ſon jugement en connoiſſeur & en homme de l'art, que le préjugé public ne ſéduit point.

*Ctéſilas* repréſenta en bronze un homme bleſſé à mort, & dans un état qu'on pouvoit juger, dit Pline, *l. XXXIV. c. viij.* le peu de tems qu'il avoit encore à vivre : *vulneratum deficientem, in quo poſſit intelligi quantùm reſtet animæ ;* termes qui peignent bien l'enthouſiaſme que produit une belle opération de l'art. Nous jugeons encore aujourd'hui que le mirmillon

mirmillon ou le gladiateur mourant, n'a pas long-tems à vivre, & que ſa bleſſure eſt mortelle. Plus on conſidere ce beau monument du ſavoir & de l'élégance des Grecs, plus en l'admirant on eſt affecté d'un ſentiment de compaſſion. *Voyez* GLADIATEUR *expirant.*

*Critias :* il y a eu deux ſtatuaires de ce nom; l'un athénien qui eut Amphion pour éleve, l'autre ſurnommé *Neſiotés*, contemporain de Phidias, dont parle Pauſanias *in Attic.*

*Damophilus* & *Gorgaſus*, non-ſeulement travaillerent très-bien la terre, dit Pline, mais ils furent peintres; ils décorerent dans ces deux genres le temple de Cérès ſitué à Rome auprès du grand cirque. Une inſcription en vers grecs apprenoit que les ouvrages de *Damophilus* étoient à la droite, & ceux de *Gorgaſus* à la gauche.

*Damophon*, Pauſanias n'entre dans aucun détail ſur cet ancien ſtatuaire; il nous apprend ſeulement, *livre IV.* que les Eléens lui avoient accordé de très-grandes diſtinctions, pour avoir réparé la ſtatue de Jupiter Olympien.

*Dédale, ſculpteur* & architecte athénien, étoit certainement petit-fils ou arriere-petit-fils d'Erecthée, ſixieme roi d'Athènes. Voilà ſans doute un artiſte de bonne maiſon; il ne faut pas s'en étonner. *Dédale* vivoit dans ces tems héroïques où les grands hommes n'avoient d'autre ambition, que de ſe rendre utiles à leurs compatriotes : purger la Grece des monſtres qui l'infeſtoient, exterminer les bandits & les ſcélérats, procurer le repos & la ſûreté publique, ce fut la gloire d'Hercule & de Théſée; inventer les Arts, les perfectionner, & les cultiver, ce fut celle de *Dédale.*

Depuis le déluge de Deucalion juſqu'au tems de cet artiſte, on ne compte guere que cent cinquante ou ſoixante ans. Les Arts enſevelis avec les hommes dans cette calamité, n'avoient pas encore eu le tems de renaître en Grece; il falloit de nouveaux inventeurs. La nature qui n'eſt jamais avare, fourniſſoit des matériaux abondamment; mais on ne pouvoit les mettre en œuvre faute d'outils & d'inſtrumens néceſſaires. *Dédale* inventa la hache, le vilebrequin, ce que les Latins ont appellé *perpendiculum*, & que nous appellons nous *le niveau;* la colle forte, l'uſage de la colle de poiſſon, peut-être auſſi la ſcie; je dis *peut-être*, car les uns en donnent l'honneur à ſon neveu, & les autres à lui-même. Avec ces ſecours, doué d'un heureux génie & d'une adreſſe merveilleuſe, il fit des ouvrages de ſculpture & de ferrurerie, qui parurent des prodiges aux Grecs d'alors :

*Dædalus ingenio fabræ celeberrimus artis.*

aux Grecs d'alors, je veux dire aux Grecs encore ignorans & groſſiers. Avant lui les ſtatues grecques avoient les yeux fermés, les bras pendans, & comme collés le long du corps, les piés joints, rien d'animé, nulle attitude, nul geſte; c'étoient pour la plûpart des figures quarrées & informes qui ſe terminoient en gaîne. *Dédale* donna aux ſiennes des yeux, des piés, & des mains; il y mit en quelque façon de l'ame & de la vie; les unes ſembloient marcher, les autres s'élancer, les autres courir. Auſſitôt la renommée publia que *Dédale* faiſoit des ſtatues étonnantes qui étoient animées, qui marchoient, & dix ſiecles après lui, on parloit encore de ſes ouvrages, comme d'effets les plus ſurprenans de l'induſtrie humaine. C'eſt auſſi l'idée que nous en donnent Platon & Ariſtote; au rapport de l'un, dans ſes politiques, *livre premier*, les ſtatues de *Dédale* alloient & venoient; & au rapport de l'autre dans ſon Menon, il y en avoit de deux ſortes; les unes qui s'enfuyoient, ſi elles n'étoient attachées, les autres qui demeuroient en place. Les fuyardes, ajoute-t-il, ſemblables à de mauvais eſclaves, coutoient moins; les autres étoient & plus eſtimées & plus cheres. Tout cela veut dire, je penſe, que ſoit par des reſſorts cachés, ſoit par le moyen d'un peu de vif-argent coulé dans la tête & dans les piés de ſes ſtatues, *Dédale* les rendoit ſuſceptibles de quelque mouvement; mais après tout, c'étoient-là des jeux d'enfans, que les ſtatuaires qui vinrent enſuite mépriſerent avec raiſon.

Nous ne voyons point que ni Phidias, ni Praxitele, ni Lyſippe, pour faire admirer leurs ouvrages, ayent eu recours à ce badinage, qui peut en impoſer aux ſimples, mais qui eſt incompatible avec le beau & le noble, auquel tout grand artiſte doit aſpirer. Je ſuis donc perſuadé que *Dédale* dut une bonne partie de ſa réputation à la groſſiereté de ſon ſiecle, & que ſes ſtatues dont les Grecs ſe montrerent ſi jaloux dans la ſuite, étoient moins recommandables par leur beauté, que par leur antiquité. D'ailleurs, ces premiers monumens d'un art admirable, étoient en effet très-curieux; & il y avoit du plaiſir à voir par quels degrés la Sculpture avoit paſſé de ſi foibles commencemens, à une ſi haute perfection. Au reſte, Platon lui-même a porté le même jugement de *Dédale;* nos ſtatuaires, diſoit-il, ſe rendroient ridicules, s'ils faiſoient aujourd'hui des ſtatues comme celles de *Dédale;* & Pauſanias qui en avoit vu pluſieurs dans ſes voyages, avoue qu'elles étoient choquantes, quoiqu'elles euſſent quelque choſe qui frappoit & qui ſentoit l'homme inſpiré.

Cependant, on ne peut diſconvenir que *Dédale* n'ait été l'auteur & le fondateur de l'école d'Athènes; école qui dans la ſuite devint ſi ſavante, ſi célebre, & qui fut pour la Grece comme une pépiniere d'excellens artiſtes : car Dipenus & Scyllis, les premiers diſciples de *Dédale*, & peut-être ſes fils, eurent des éleves qui ſurpaſſerent de beaucoup leurs maîtres, & qui furent ſurpaſſés à leur tour par leurs propres diſciples : ainſi les Phidias, les Alcamenes, les Scopas, les Praxiteles, les Lyſippes, tant d'autres grands ſtatuaires, qui remplirent la Grece de ſtatues admirables, deſcendoient, pour parler ainſi, de *Dédale*, par une eſpece de filiation; c'eſt-à-dire, que de maître en maître, ils faiſoient remonter leur art juſqu'à lui. Dipœnus & Scillis laiſſerent après eux un grand nombre d'ouvrages, dont il faut porter à-peu-près le même jugement que de ceux de *Dédale.* Pour lui, il ne put pas enrichir ſa patrie de beaucoup de monumens, parce qu'ayant commis un crime capital, il fut obligé de ſe ſauver, & d'aller chercher ſa ſûreté dans une terre étrangere. Voici quel fut ſon crime.

Il avoit parmi ſes éleves ſon propre neveu, fils de Perdix ſa ſœur; on le nommoit *Calus*, & ce jeune homme marquoit autant d'eſprit que d'induſtrie; *Dédale* craignit ſes talens; & pour ſe défaire d'un rival qui obſcurciſſoit déja ſa gloire, il le précipita du haut de la citadelle d'Athènes en-bas, & voulut faire accroire qu'il étoit tombé, mais perſonne n'y fut trompé. Ovide dans le huitieme livre de ſes métamorphoſes, a décrit la malheureuſe avanture de Calus, qu'il a mieux aimé nommer *Perdix*, apparemment parce que ce nom lui fourniſſoit l'idée de la métamorphoſe de ce jeune homme en perdrix, oiſeau, dit-il, qui ſous ſon plumage conſerve encore le même nom qu'il a eu autrefois ſous une forme humaine; avec cette différence que la force & la vivacité de ſon eſprit, ont paſſé dans ſes aîles & dans ſes piés.

*Sed vigor ingenii quondam velocis, in alas*
*Inque pedes abiit; nomen quod & ante remanſit.*

L'action atroce de *Dédale* ne pouvoit pas demeurer impunie dans un état, où pour donner plus d'horreur de l'homicide, on faiſoit le procès aux choſes

même inanimées, quand elles avoient occasionné la mort d'un homme.

*Dédale* atteint & convaincu d'un crime si énorme, fut condamné par arrêt de l'Aréopage, à perdre la vie.

Il se déroba à la justice, & se tenant caché dans une bourgade de l'Attique, de la tribu de Cécrops, qui du nom de cet illustre fugitif, fut appellée *Dédalide ;* mais ne s'y croyant pas en sûreté, il passa en Crete. La renommée avoit préparé les esprits en sa faveur; on fut charmé de voir un homme d'un si rare mérite, & Minos qui régnoit dans cette île, compta bien mettre à profit les talens de cet habile artiste, qui de son côté répondit à l'attente qu'on avoit de lui. Minos avoit deux filles, Phedre & Ariadne ; *Dédale* fit leurs statues en bois ; il fit aussi celle d'une divinité qui étoit chere aux Crétois ; on la nommoit dans la langue du pays *Britomartis*, comme qui diroit la *douce vierge*. Ce fut encore en ce tems-là qu'il fit pour Ariadne un bas-relief de marbre blanc, qui représentoit ces danses légeres, & cette espece de branle dont parle Homere dans le dix-huitieme livre de l'Iliade. Jusque-là il n'avoit guere été que statuaire, dans la suite il se montra grand architecte; il fit le labyrinthe du roi Mendès, ouvrage que Pline appelle le plus étonnant qu'ait produit l'esprit humain. Diodore parle des ouvrages que *Dédale* fit en Sicile : il laissa un fils que l'on appelloit *Japyx*, & qui donna son nom à une contrée d'Italie.

Aucun écrivain ne nous apprend en quel tems naquit ou mourut *Dédale ;* on peut cependant imaginer qu'il finit ses jours en Egypte. Ce sentiment paroît appuyé sur ce que rapporte Diodore de Sicile, que *Dédale* bâtit le vestibule de ce magnifique temple que Vulcain avoit à Memphis; que l'on y plaça la statue de cet artiste faite de sa main propre, & que dans une île proche de cette grande ville, les Egyptiens lui consacrerent un temple, où l'on lui rendoit les honneurs divins. En un mot, l'Histoire & la Fable ont concouru à illustrer également son nom, qu'il avoit tiré du mot grec δαίδαλον, terme qui avant lui signifioit un morceau de bois poli & artistement travaillé.

Au reste, il est nécessaire d'observer qu'il y a eu trois *Dédales*, tous trois statuaires ; le premier athénien, dont il s'agit ici ; le second sicyonien, qui a enrichi la Grece de bon nombre de statues ; & le troisieme de Bithynie, dont parle Arien, & qui étoit connu par une statue de Jupiter Stratius, ou dieu des armées. Les Grecs ont souvent confondu l'un avec l'autre; & Pausanias lui-même est quelquefois tombé dans cette mépriſe. Pour n'y être pas trompé, on se souviendra que l'ancien *Dédale* vivoit du tems d'Hercule, de Thésée, & d'Œdipe, trente ou quarante ans avant la guerre de Troie.

*Démocrite* de Sycione étoit éleve de Critias athénien. Pline, *l. XXXIV. c. viij.* le nomme parmi les statuaires qui excelloient à répréſenter les philosophes. Il nous apprend encore qu'il y avoit à Rome quantité de *ſculpteurs* qui se livroient à la seule occupation de faire pour le public de ces sortes de portraits. Les différentes sectes académiques formoient des suites nombreuses, & tel particulier vouloit les avoir toutes. D'ailleurs comme les bibliotheques se multiplioient & se décoroient de plus en plus, ces bustes en devinrent un ornement nécessaire ; ainsi la besogne ne manquoit pas aux ouvriers. Il est vraisemblable que la plûpart de ces têtes étoient moulées, & se trouvoient exécutées en bronze.

*Dibutades*, corinthien, passe pour être le premier qui inventa la plastique, c'est-à-dire qui trouva l'art de former des figures de bas-reliefs ou de ronde-bosse avec de l'argile ; il étoit potier-de-terre à Corinthe. Tout le monde sait que sa fille, épriſe pour un jeune homme qui partoit pour un voyage, traça sur le mur l'ombre que son visage formoit par l'opposition d'une lampe. Le pere frappé de ce dessein, suivit les contours & remplit avec de la terre les intervalles qu'ils occupoient ; ensuite il porta ce prétendu bas-relief dans son four avec ses autres ouvrages. Cette statue fut mise & conservée dans le temple des nymphes à Corinthe, jusqu'au tems où Mommius détruisit cette ville. Voilà l'histoire que Pline, *lib. XXXV. cap. xij.* rapporte sur l'origine de la plastique, & il faut avouer qu'elle est mêlée de vraisemblance dans le détail, & d'agrément dans l'invention.

*Diogene*, athénien, décora le panthéon d'Agrippa, & fit les caryatides qui servoient de colonnes au temple, & qu'on mettoit au rang des plus belles choses.

*Dipœne & Scyllis*, Pline assûre qu'ils ont fleuri vers la 50^e^ olympiade, & qu'ils se rendirent extrêmement célebres par l'invention de sculpter le marbre & de lui donner le poli, *primi omnium marmore ſcalpendo inclaruere*. On sait que la même dureté du marbre qui conserve le poli qu'il a une fois reçu, augmente la difficulté de le tailler & de lui donner ce poli. Les marbres inscrits des anciens monumens du Péloponnèse & de l'Attique étant taillés au marteau, sont absolument brutes ; & l'époque de cette importante découverte de l'art de tailler le marbre au ciseau, *ſcalpendo*, sert à fixer le tems de ceux à qui elle est dûe.

*Dipœne & Scyllis* avoient formé, selon Pausanias, *l. III. c. xxv.* un grand nombre d'éleves dont les ouvrages étoient extrêmement estimés. Tels étoient Léarchus de Rhege, Théoclès de Laconie, Dorycli, das, son frere Médon, & un grand nombre d'autres, sur-tout Tectius & Argelion, *ſculpteurs* célebres par la statue de l'Apollon de Délos. Cette durée de *ſculpteurs* qui donne plus de cinquante ans à chacune des trois successions de Callon, de Tectius & de Dipœne, prouve que Pline a peut-être fait ce dernier trop ancien, & qu'il doit être postérieur à la 50^e^ olympiade. Quoi qu'il en soit, *Dipœne & Scyllis* étoient originaires de Crete, & sortis de l'école de Sculpture fondée dans cette île par l'athénien Dédale.

*Endoëus*, athénien, contemporain de Dédale, & qui le suivit en Crete ; sa Minerve assise se voyoit dans la citadelle d'Athènes; elle étoit de bois, tenoit une quenouille des deux mains, & avoit sur la tête une couronne surmontée de l'étoile polaire. On voyoit à Rome dans le forum d'Auguste une autre statue de Minerve d'ivoire de la main du même Endoëus.

*Euphranor*, de l'isthme de Corinthe, contemporain de Praxitele, fleurissoit dans la civ. olympiade, environ 390 de Rome. Pline parle de cet artiste avec de grands éloges, & décrit ses ouvrages. Il fit une statue du *bon Succès*, qui d'une main tenoit une patere pour marque de sa divinité, & de l'autre un épi de blé avec un pavot : *hujus eſt ſimulacrum* (*boni Eventus*) *dextrâ pateram, ſiniſtrâ ſpicam, ac papaver tenens*. Cette statue d'*Euphranor* a servi de modele aux images qui en ont été représentées sur les médailles impériales, greques & latines. En effet, sur celles du haut empire juqu'à Gallien, desquelles on a connoissance, ce dieu sous le titre de *bonus Eventus*, *bono Eventui*, *Eventus Auguſti*, y est figuré de la même maniere & avec les mêmes attributs que la statue faite de la main d'*Euphranor*, c'est-à-dire nue, proche d'un autel, tenant d'une main une patere, & de l'autre des épis & des pavots. Quelquefois avec très-peu de différence, comme une corbeille de fruits, au lieu de la patere, ou une branche d'arbre garnie de fruits, de la maniere qu'on le voit sur

les médailles d'argent de Peſcennius Niger & de Julia Domna, rapportées par M. Patin.

Mais le chef-d'œuvre d'*Euphranor* étoit ſa ſtatue de Paris. Il indiqua, dit Pline, par ſon ouvrage, le juge des déeſſes, l'amant d'Hélene & le vainqueur d'Achille. Que de beautés dans cet éloge! Et que l'idée ſeule de caractériſer ces trois choſes étoit agréable de la part de l'artiſte! je dis l'idée, car tant de différentes expreſſions étoient impoſſibles à exécuter à la lettre, mais c'eſt beaucoup que de les faire penſer.

Au reſte, *Euphranor* n'excelloit pas moins en Peinture qu'en Sculpture, & nous n'avons pas oublié ſon nom dans la liſte des peintres célebres de l'antiquité.

*Euthychide*, ſicyonien, de l'école de Lyſippe, fit pour Denis, tyran de Syracuſe, la ſtatue de Timoſthène athlete, qui remporta le prix du ſtade aux jeux olympiques. C'eſt ce même *Euthychide*, dit Pauſanias, qui a fait pour les Syriens d'Antioche cette ſtatue de la Fortune, qui eſt en ſi grande vénération parmi les peuples. Mais le chef-d'œuvre de cet artiſte eſt la ſtatue du fleuve Eurotas, qu'il exécuta en bronze d'une maniere ſi parfaite, que le travail, dit Pline, étoit encore plus coulant que les eaux de ce fleuve; c'eſt un bel éloge du deſſein, de la compoſition & de l'exécution, ſur-tout quand il s'agit de repréſenter un fleuve; c'eſt d'ailleurs tout ce qu'on peut demander à l'art que de trouver dans la nature des choſes qui répondent à celles que l'imagination a créées. On dit aujourd'hui un deſſein coulant, & on le dit encore avec plus de grace, quand il eſt placé dans les figures auxquelles il convient par leur eſſence.

*Euthycrate*, natif de Sycione, fils & diſciple de Lyſippe, imita ſon pere dans l'exacte obſervation des regles de la Sculpture, & aima mieux, ſelon Pline, s'attacher ſcrupuleuſement à la correction, qu'aux agrémens & à l'élégance. Il tailla pour la ville de Delphes deux ſuperbes ſtatues, l'une d'Hercule & l'autre d'Alexandre. On vantoit encore ſingulierement ſa grande chaſſe des Theſpis & des Theſpiades. Il fit pluſieurs figures de Médée dans ſon char à quatre chevaux; pluſieurs repréſentations de meutes de chiens, & un grouppe d'un combat à cheval qu'on mit à l'entrée de l'antre où ſe rendoient les oracles de Trophonius.

*Léocharès*, contemporain & rival de Scopas, vivoit dans la c. olympiade; il fut un des quatre excellens *ſculpteurs* qui travaillerent à ce ſuperbe tombeau de Mauſole, roi de Carie, que l'on a regardé comme une des ſept merveilles du monde. On admiroit encore au Pirée deux de ſes ſtatues, une de Jupiter, & une autre qui repréſentoit le peuple d'Athènes.

Mais admirez comme Pline parle d'un autre ouvrage de Léocharès: cet artiſte, dit-il, exécuta un aigle enlevant Ganimede, ſentant le mérite du poids dont il eſt chargé, & la grandeur de celui auquel il le porte, craignant de bleſſer avec ſes ongles les habits même du jeune phrygien.

Cette compoſition ne paroît pas ſeulement poſſible & ſimple, mais charmante à M. le comte de Caylus, qui de plus ne doute point que l'exécution n'ait répondu parfaitement à la beauté de l'idée, & je trouve encore, continue-t-il, que, dans la deſcription du fleuve Eurotas repréſentée par Eutychides, dans celle de Ganymede, Pline a peint les délicateſſes de l'art & celles de l'eſprit.

*Léontius* fit un ouvrage à Syracuſe qui repréſentoit un homme boitant par les ſouffrances que lui cauſoit un ulcere; ſur quoi Pline, *l. XXXIV. c. viij.* dit: *Syracuſis autem claudicantem, cujus ulceris dolorem ſentire etiam ſpectantes videntur;* ce récit prouve au-moins que l'ouvrage de *Léontius* ne laiſſoit rien à deſirer pour l'expreſſion. Quelqu'un trouvera peut-être la métaphore de Pline un peu forte: mais les amateurs des arts ont des façons de parler vives, enthouſiaſtes, & qui ne ſervent que mieux à peindre le ſentiment.

*Lyſias* fit un char à quatre chevaux, dans lequel Apollon & Diane étoient placés, & ce bel ouvrage étoit d'un ſeul bloc. Auguſte le mit ſur l'arc qu'il conſacra à la mémoire de ſon pere, & le renferma dans un petit temple environné de colonnes. C'eſt Pline qui fait ce récit. L'arc dont il parle comme d'une nouvelle invention pour porter des ſtatues, étoit apparemment d'une médiocre grandeur, & ſe réduiſoit à un grand ſocle ou piédeſtal chargé de la figure du monument. Ce corps ſolide devoit cependant avoir une certaine hauteur, pour indiquer une plus grande idée de magnificence que des colonnes & des piédeſtaux ordinaires, d'autant même que ces corps étoient encore plus ſuſceptibles de tous les bas-reliefs dont on vouloit les enrichir.

*Lyſippe* natif de Sycione & contemporain d'Alexandre; c'étoit à lui & à Apelle ſeulement qu'il étoit permis de repréſenter ce conquérant. *Lyſippe* fit pluſieurs ſtatues de ce prince, ſuivant ſes différens âges. L'empereur Néron poſſéda la plus précieuſe; mais comme elle n'étoit que de bronze, il crut que l'or en l'enrichiſſant la rendroit plus belle; il arriva tout au contraire, que la nouvelle parure gâta la ſtatue, & qu'on fut forcé d'enlever l'or, ce qui dégrada beaucoup cette antique par les taches & les cicatrices qui y reſterent.

*Lyſippe* travailloit avec autant de génie que de facilité. Une imitation trop ſervile de la nature étant un défaut plutôt qu'une beauté, il ſavoit lui donner plus de graces & d'agrémens qu'elle n'a coutume d'en avoir. Ce célebre artiſte avoit repréſenté un homme ſortant du bain, morceau précieux qui faiſoit un des plus grands ornemens des thermes d'Agrippa. Tibere fit enlever cette piece admirable pour en embellir ſon palais; mais le peuple ne put s'accoutumer à ne plus voir ce chef-d'œuvre de l'art, & força l'empereur de le reſtituer.

Duris rapporte que *Lyſippe*, ce ſont les paroles de Pline, n'a point eu de maître; Tullius apparemment Cicéron, ſoutient qu'il en a eu un, mais que dans les commencemens qu'il étudioit ſon art, la réponſe du peintre Eupompus lui donna un excellent précepte; car lui ayant demandé quel étoit celui des anciens dont il lui conſeilloit de ſuivre la maniere, il lui montra une multitude d'hommes, & lui indiqua par-là qu'il ne falloit ſuivre que la nature. Toutes les parties de l'eſprit ont autant beſoin que les arts de cette grande vérité, & tous ceux qui n'ont pas eu la nature en vûe n'ont préſenté que de faux brillans, & leurs ſuccès n'ont jamais été que paſſagers.

Après la liſte d'une partie des grands & des beaux ouvrages de *Lyſippe*, Pline finit par dire: il a beaucoup embelli l'art ſtatuaire par la façon légere dont il a traité les cheveux, par la diminution des têtes que les anciens tenoient fortes, & par les corps traités plus légers & plus ſvelтes pour faire paroître ſes ſtatues plus grandes.

Mais ce qui ſemble fort étonnant eſt la quantité d'ouvrages que *Lyſippe* exécuta. Il fit ſix cens dix morceaux de ſculpture, qui tous auroient rendu célebre l'artiſte qui n'en auroit fait qu'un ſeul, ajoute Pline, *l. XXXIV. c. vij. tantæ omnia artis, ut claritatem poſſent dare vel ſingula.*

Il fut aiſé de ſavoir leur nombre, car il avoit coutume de mettre à part un denier d'or, quand il avoit produit un nouvel ouvrage, & ſon héritier en fit le calcul après ſa mort; cependant ce fait mérite d'être expliqué; voici donc ce qu'en penſe M. de Caylus.

S'il étoit queſtion, dit-il, dans ce calcul des ouvrages de *Lyſippe*, de ſtatues de marbre, & même de figures de bronze de grandeur naturelle, ou faites chacune ſur différens modeles, quoiqu'il en ait produit pluſieurs de ce genre, le nombre de ſix cens dix morceaux de la main d'un ſeul artiſte ne ſeroit ni poſſible, ni vraiſemblable; la connoiſſance des arts & leur marche dans l'exécution vont heureuſement ſervir à lever tous nos doutes.

Quand la pratique de la fonte eſt familiere à un artiſte & qu'il a ſous ſes ordres des gens capables de l'aider, les ouvrages ſe multiplient en peu de tems; l'artiſte n'a proprement beſoin que de faire des modeles en terre ou en cire, manœuvre que l'on fait être auſſi prompte que facile. Le moule, la fonte & le ſoin de réparer ſont des opérations qui ne demandent point la main du maître, & cependant la figure n'eſt pas moins regardée comme ſon ouvrage.

Ajoutons à ces facilités que l'on peut jetter un très grand nombre de figures dans le même moule, & ſans doute que toutes les fois qu'il en ſortoit une de ſon fourneau, *Lyſippe* s'étoit impoſée la loi de mettre à-part un denier d'or, dont le nombre accumulé ſervit après ſa mort à ſupputer la quantité de figures fondues dans ſon attelier. Il n'eût pas été difficile à Jean de Boulogne d'en faire autant dans le dernier ſiecle, & peut-être que ſi l'on comptoit le nombre de petites figures qu'il a produites de cette façon, on n'en trouveroit guere moins de ſix cens dix, indépendamment des grandes figures équeſtres & des autres ſtatues ou bas-reliefs dont il a fait les modeles, & à la fonte deſquels il a préſidé.

*Lyſiſtrate* de Sicyone, frere de Lyſippe fut ſelon Pline, « le premier qui fit des portraits *gypſe*, en » appliquant le plâtre ſur le viſage de ceux dont il » vouloit avoir la reſſemblance, & qui jetta de la cire » dans le creux que cette premiere opération avoit » produit; c'eſt ce que nous appellons *moule*. Avant » le tems de cet artiſte, on ne ſongeoit qu'à rendre » les têtes les plus belles qu'il étoit poſſible: mais » celui-ci s'attacha le premier à la reſſemblance ». Pline dit tout-de-ſuite: « Enfin la choſe alla ſi loin, » que l'on ne fit aucun ouvrage de *ſculpture* ſans em» ployer la terre: *Crevitque res in tantum, ut nulla* » *ſigna ſtatuæve ſine argillâ fierent* ». Il n'eſt pourtant pas étonnant que l'on ne fît plus aucun ouvrage de *ſculpture* ſans employer la terre; parce qu'il n'y a dans le monde que la terre, la cire, ou le plâtre qui puiſſent obéir à l'ébauchoir, ou à la main du *ſculpteur*, pour former ſon ouvrage & le mettre en état d'être moulé. Or, comme le plâtre & la cire ſont encore plus difficiles à trouver que la terre, il eſt tout ſimple que les *ſculpteurs* lui ayent donné généralement la préférence.

*Lyſon* eſt mis par Pline, *liv. XXXIV, ch. viij*, au nombre des ſtatuaires qui réuſſiſſoient particuliérement à repréſenter des athletes, des gens armés, & des ſacrificateurs. Pauſanias dit qu'il avoit fait un morceau placé dans la ſalle du ſénat qui repréſentoit le peuple d'Athènes.

*Malas* de Chio, s'acquit dans ſa patrie avec ſon fils *Micciades*, une haute réputation: ils vivoient avant Dypœne & Scyllis.

*Meneſtrate.* Pline, parlant de cet artiſte, dit, *livre XXXIV, ch. viij:* On admire beaucoup l'Hercule de *Meneſtratus* & l'Hécate du même artiſte. On voit cette derniere figure à Ephèſe, derriere le temple. Le marbre en eſt ſi brillant, que les gardiens de ce temple avertiſſent les étrangers de la regarder avec précaution pour ménager leurs yeux.

*Myron*, athénien, diſciple de Polyclete, vivoit dans la 84^e^ olympiade, vers l'an du monde 3560. Il s'eſt rendu recommandable par une exacte imitation de la belle nature. La matiere ſembloit s'animer ſous ſon ciſeau; pluſieurs jolies épigrammes du *IV. liv.* de l'*Anthologie* font mention d'une vache qu'il avoit repréſentée en bronze avec un tel art, que cet ouvrage ſéduiſoit & les pâtres & les animaux. Enfin, cette vache fameuſe, à ce que prétendent pluſieurs auteurs, pouvoit ſervir de modele, tant pour l'excellence de l'imitation que pour la perfection de la nature même. Cependant nous avons lieu de penſer que nos ſtatuaires ſeroient en état de repréſenter aujourd'hui des animaux du genre imité par *Myron* & par ſes confreres beaucoup plus parfaits que ceux qui leur étoient connus. L'idée de la belle nature que les anciens ſe ſont formée ſur la plûpart des quadrupedes, en prenant pour exemples ceux de la Grece & d'Italie; cette idée, dis-je, n'approche pas des modeles que nous offrent à cet égard divers pays de l'Europe.

Nous voyons certainement, ſelon la remarque de l'auteur des réfléxions ſur la Poéſie & la Peinture, que les taureaux, les vaches, & les porcs des bas-reliefs antiques ne ſont point comparables aux animaux de la même eſpece, que la Flandre, la Hollande & l'Angleterre élevent. On trouve dans ces dernieres une beauté, où l'imagination des artiſtes qui ne les avoient point vus, etoit incapable d'atteindre. Les chevaux antiques, même celui ſur lequel Marc-Aurèle eſt monté, & à qui Pietre de Cortone adreſſoit la parole toutes les fois qu'il paſſoit dans la cour du capitole, en lui diſant par enthouſiaſme pittoreſque: « Avance donc, ne ſais-tu pas que tu » es vivant »? ces chevaux, dis-je, n'ont point les proportions auſſi élégantes, ni le corſage & l'air auſſi nobles que les chevaux que les *ſculpteurs* ont repréſentés, depuis qu'ils ont connu ceux d'Andalouſie, ceux du nord de l'Angleterre, & depuis que l'eſpece de ces animaux s'eſt embellie dans différens pays par le mélange que les nations induſtrieuſes ont ſu faire des races. En un mot, les hommes les plus habiles ne ſauroient jamais, en prêtant à la nature toutes les beautés qu'ils imagineront, l'annoblir dans leurs inventions, autant qu'elle ſait s'annoblir elle-même à la faveur de certaines conjonctures.

Je reviens au *ſculpteur* d'Athènes. Il y avoit dans le temple de Samos une cour deſtinée pour les ſtatues, parmi leſquelles on en voyoit trois coloſſales de ſa main portées ſur la même baſe. Marc-Antoine les avoit fait enlever; mais Auguſte y fit remettre celles de Minerve & d'Hercule, & ſe contenta d'envoyer celle de Jupiter au capitole.

Le mont Hélicon étoit embelli d'un Bacchus debout que *Myron* avoit fait, & qu'on eſtimoit être la plus belle de ſes ſtatues après l'Erechtée qui étoit à Athènes. Ce Bacchus, dit Pauſanias, étoit un préſent de Sylla, non qu'il l'ait fait faire à ſes dépens, mais il l'enleva aux Orchoméniens de Mynies pour la donner aux Théopiens, ce que les Grecs appellent *honorer les dieux avec l'encens d'autrui.*

*Myron* étoit jaloux de l'immortalité; & pour y participer par quelqu'un de ſes ouvrages, il mit ſon nom preſqu'en caracteres imperceptibles ſur une des cuiſſes de ſa ſtatue d'Apollon, que poſſédoient les Athéniens.

Pline fait un bel éloge de cet artiſte: *Primus hic*, dit-il, *multiplicaſſe varietatem videtur, numeroſior in arte quàm Polycletus, & in ſymmetriâ diligentior:* cependant ce mot *primus* ne veut marquer qu'une plus grande variété dans la compoſition, & un plus grand ſoin dans l'exécution. En cela *Myron* l'emporta ſur ſes prédéceſſeurs. Pline ajoute qu'en fait de badinage, il fit un tombeau pour une cigale & pour une ſauterelle. Et comme tout ſe répete dans le monde, un de nos artiſtes fit dans le dernier ſiecle le tombeau de la chatte de Madame de Leſdiguieres; & cet ouvrage qui ne méritoit pas d'être relevé,

produiſit je ne ſai combien de pieces de vers.

*Naucydes*, d'Argos, fils de Mathon, & frere de Péryclete floriſſoit, ſelon Pline, dans la 95^e. olympiade, avec Canachus, Ariſtocles, Diomede & Patrocle. Son chef-d'œuvre étoit la ſtatue d'une jeune Hébé d'or & d'ivoire, qu'on avoit miſe près de la ſtatue de Junon.

*Onatas*, de l'île d'Égine, ſorti de l'école athénienne fondée par l'ancien Dédale, vivoit en même tems qu'Agélades d'Argos. On voyoit de lui à Pergame un Apollon en bronze qui étoit admirable, tant pour ſa grandeur que pour la beauté de l'ouvrage. Mais rien ne lui acquit plus d'honneur que la Cérès que les Phigaliens lui demanderent, en lui promettant telle récompenſe qu'il voudroit. « Je vins exprès à Phigale, dit Pauſanias, pour voir ſa Cérès; » je n'immolai aucune victime à la déeſſe, je lui préſentai ſeulement quelques fruits, à la maniere des » gens du pays, ſur-tout du raiſin avec des rayons » de miel, & des laines ſans apprêt, telles que la » toiſon les donne. On met ces offrandes ſur un autel » qui eſt devant la grotte, & on verſe de l'huile deſſus. Cette eſpece de ſacrifice ſe fait tous les jours » par les particuliers, & une fois l'an par la ville en » corps : c'eſt une prêtreſſe qui y préſide, accompagnée du miniſtre le plus jeune de la déeſſe. La » grotte eſt environnée d'un bois ſacré, où coule » une ſource d'eau très-froide ». Voilà un joli ſujet de Gravure ou de Peinture que fournit Pauſanias : la ſtatue de Cérès, les ſacrifices non-ſanglans qu'on offre en proceſſion ſur ſon autel, une belle prêtreſſe, avec un jeune miniſtre qui les reçoit, la grotte, le bois ſacré, la ſource d'eau vive, *&c.*

Le même *Onatas* avoit fait pluſieurs ſtatues équeſtres pour les Tarentins, & ces ſtatues furent miſes dans le temple de Delphes. Il avoit encore été employé par Dynoménès, fils de Hiéron, tyran de Syracuſe, pour le monument dont il gratifia la ville d'Olympie, en mémoire des victoires remportées par ſon pere aux jeux olympiques. Enfin, ce qui augmente la gloire de cet artiſte, eſt d'avoir été le maître de Polyclete.

*Paſitèle* eſt un artiſte dont Varron donne une grande idée, ainſi que Pline. *Paſitèle*, dit ce dernier, *cùm eſſet in omnibus ſummus*, a écrit cinq volumes ſur les plus excellens ouvrages de Sculpture qui ayent paru dans le monde. Il étoit de cette partie de l'Italie qu'on nomme la *grande Grece*, & acquit conjointement avec elle le droit de citoyen romain. Il fit un Jupiter d'ivoire, & cette ſtatue eſt placée dans la maiſon de Métellus, ſituée ſur le chemin du champ de Mars. Cet artiſte, très-exact imitateur de la nature, *diligentiſſimus artifex*, travailloit un jour dans cet endroit de Rome où l'on gardoit les animaux d'Afrique : pendant qu'il étudioit un lion à-travers les barreaux, une panthere s'échappa d'une cage voiſine, non ſans lui faire courir un très-grand danger. On dit qu'il a fait beaucoup d'ouvrages, mais on ne les connoît pas préciſément. Pline, *liv. XXXIV.*

*Pautias*, de Chio, étoit fils de Soſtrate; l'art & l'habileté d'Ariſtocle de Sicyone avoit paſſé à lui, comme de main en main, car il étoit le ſeptieme maître ſorti de cette école. Il ſe ſignala par de belles ſtatues d'athletes proclamés vainqueurs dans les jeux de la Grece.

*Peryllus* eſt bien connu de tout le monde par l'hiſtoire du taureau de bronze qu'il avoit exécuté, & dont il éprouva lui-même toute l'horreur: *in hoc à ſimulachris deûm hominumque, devoraverat humaniſſimam artem*, dit Pline, *liv. XXXIV. ch. viij.* Cette peinture des arts, comme M. de Caylus le remarque, eſt très-belle & très-convenable. Ils ne ſont faits que pour le culte des dieux, pour conſerver le ſouvenir des héros, pour corriger les paſſions, & pour inſpirer la vertu. *Peryllus* fut plus cruel que Phalaris; c'eſt pourquoi Pline pourſuit, en diſant : *Itaque de unâ cauſâ ſervantur opera ejus, ut quiſquis illa videat, oderit manus* (Perylli).

*Phidias*, le *ſculpteur* des dieux, étoit natif d'Athenes; il fleuriſſoit vers l'an du monde 3556, dans la 83^e olympiade, tems heureux où après les victoires remportées contre les Perſes, l'abondance fille de la paix, & mere des beaux arts, faiſoit éclore les talens par la protection de Périclès, l'un des plus grands hommes qui ait paru dans l'ancienne Grece, & peut-être dans le monde.

*Phidias* avoit fait une étude ſinguliere de tout ce qui avoit rapport à ſon talent, & en particulier l'étude de l'optique. On ſait combien cette connoiſſance lui fut utile dans la ſtatue de Minerve, qu'il fut chargé de faire, concurremment avec Alcamène : la ſtatue par Alcamène vue de près, avoit un beau fini qui gagna tous les ſuffrages, tandis que celle de *Phidias* ne paroiſſoit en quelque ſorte qu'ébauchée; mais le travail recherché d'Alcamène diſparut, lorſque ſa ſtatue fut élevée au lieu de ſa deſtination; celle de *Phidias*, au contraire frappa les ſpectateurs par un air de grandeur & de majeſté, qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'admirer.

Ce fut lui qui après la bataille de Marathon, travailla ſur un bloc de marbre, que les Perſes dans l'eſpérance de la victoire avoient apporté, pour en ériger un trophée; il en fit une Néméſis, déeſſe qui avoit pour fonction d'humilier les hommes ſuperbes. La haine d'un grec contre les Perſes, jointe au plaiſir de vanger ſa patrie, anima ſon génie d'un nouveau feu, & prêta à ſon ciſeau & à ſes mains une nouvelle adreſſe.

Périclès chargea encore *Phidias* de faire une Minerve différente de celle dont j'ai parlé, & qu'on plaça dans le temple de cette déeſſe, appellé le *Parthénon*. Cette ſtatue de *Phidias* avoit la hauteur de vingt-ſix coudées (39 piés,) & elle étoit d'or & d'ivoire. Il y entra 44 talens d'or, c'eſt-à-dire, 132 mille livres ſterlings, ſur le pié de 3000 livres ſterlings pour chaque talent d'or; & comme un nommé *Ménon* accuſa *Phidias* d'avoir détourné une partie de cette ſomme, l'or fut détaché de la ſtatue, exactement peſé, & à la honte de l'accuſateur, on y retrouva les 44 talens; mais quelque riche que fût cette ſtatue, l'art y ſurpaſſoit infiniment la matiere; Ciceron, Pline, Plutarque, & autres grands écrivains de l'antiquité, tous connoiſſeurs, tous témoins oculaires, en ont parlé comme d'un des plus beaux ouvrages de main d'homme.

L'on auroit peut-être douté qu'il fût poſſible de rien faire de plus parfait en ce genre, ſi ce *Phidias* lui-même n'en eût donné la preuve dans ſon Jupiter olympien, qu'on peut appeller le *chef-d'œuvre* du plus célebre maître, le plus grand effort de l'art, un prodige, & ſi bien un prodige, que pour l'eſtimer ſa juſte valeur, on crut le devoir mettre au nombre des ſept merveilles du monde. *Phidias* fut inſpiré dans la conſtruction de ſon Jupiter par un eſprit de vengeance contre les Athéniens, deſquels il avoit lieu de ſe plaindre, & par le deſir d'ôter à ſon ingrate patrie, la gloire d'avoir ſon plus bel ouvrage, dont les Eléens furent poſſeſſeurs avec reconnoiſſance. Pour honorer la mémoire de l'artiſte, ils créerent en faveur de ſes deſcendans une nouvelle charge, dont toute la fonction conſiſtoit à avoir ſoin de cette ſtatue.

Cette ſtatue d'or & d'ivoire haute de 60 piés, & d'une groſſeur proportionnée, fit le déſeſpoir de tous les grands ſtatuaires qui vinrent après. Aucun d'eux n'eut la préſomption de penſer ſeulement à l'imiter. Selon Quintilien, la majeſté de l'ouvrage éga-

loit celle de Jupiter, & ajoutoit encore à la religion des peuples. On demandoit ſi le dieu étoit deſcendu du ciel en terre pour ſe faire voir à *Phidias*, ou ſi Phidias avoit été tranſporté au ciel, pour contempler le dieu. Pauſanias qui avoit vu cette ſtatue, nous en a laiſſé une longue & belle deſcription, que M. l'Abbé Gédoyn a inſérée dans ſa diſſertation ſur ce *ſculpteur* immortel. Au bas de la ſtatue, on liſoit cette inſcription : PHIDIAS ATHÉNIEN, FILS DE CHARMIDE, M'A FAIT. Il termina ſes travaux par ce chef-d'œuvre qui mit le comble à ſa gloire, & lui aſſura une réputation que plus de deux mille ans n'ont pu lui ravir.

Ce maître ſublime fut le premier parmi les Grecs qui étudia la belle nature, pour l'imiter, & ſon imagination vaſte & hardie, repréſentoit encore mieux les dieux que les hommes. Il paroiſſoit alors être guidé dans ſon travail par la divinité elle-même. Si *Phidias* forme l'image de Jupiter, dit Seneque, il ſemble que ce Dieu va lancer la foudre : s'il repréſente Minerve, on diroit qu'elle va parler pour inſtruire ceux qui la conſiderent, & que cette ſage déeſſe ne garde le ſilence que par modeſtie. Aimable ſœur de la peinture, art merveilleux, c'eſt donc ainſi que vous faites illuſion aux ſens, pour enchanter l'ame, pour attendrir le cœur, & pour élever l'eſprit !

Pauſanias rapporte que les Eléens conſerverent pendant très-longtems l'attelier de *Phidias*, & que c'étoit une curioſité que les voyageurs ne manquoient pas d'aller voir.

Mais il ne faut pas obmettre le jugement de Pline ſur *Phidias*. Je ne parlerai point, dit cet hiſtorien, de la beauté de Jupiter olympien, ni de la grandeur de la Minerve d'Athènes, qui a vingt-ſix coudées de hauteur (39 piés,) & qui eſt d'or & d'ivoire ; mais je parlerai, continue-t-il, du bouclier de cette même figure, ſur le bord duquel il a repréſenté en bas-relief le combat des Amazones, & dans le dedans celui des dieux & des géans ; il a employé toute la délicateſſe de l'art pour repréſenter le combat des Centaures & des Lapithes ſur la chauſſure de la déeſſe, tant il a ſû profiter de tout ; & il a décoré la baſe de la ſtatue par un bas-relief qui repréſente la naiſſance de Pandore. On voit dans cette compoſition la naiſſance de vingt autres dieux, du nombre deſquels, eſt une Victoire qui ſe diſtingue par ſa beauté. Les connoiſſeurs admirent ſurtout le ſerpent & le ſphinx de bronze ſur lequel la déeſſe appuie ſa haſte. Voilà ce que je voulois dire en paſſant, ajoute Pline, d'un artiſte que l'on ne peut jamais aſſez louer, & dont la grande maniere, *magnificentia*, s'eſt toujours ſoutenue juſque dans les plus petites choſes.

Les beautés de détail qu'on vient de lire n'ont été décrites que par Pline, & elles amuſent l'imagination. Je conviendrai ſans peine que leur travail étoit en pure perte pour les ſpectateurs, parce qu'en donnant même au bouclier de Minerve dix piés de diametre, on ne pouvoit diſtinguer ſes ornemens d'aſſez près pour en juger ſur une figure d'environ quarante piés, de proportion, & qui d'ailleurs étoit placée ſur un piédeſtal qui l'élevoit encore. Auſſi n'eſt-ce pas dans ces petits objets que conſiſtoit le principal mérite de la ſtatue de Minerve ; ils n'étoient repréſentés que ſur le bouclier de la déeſſe, & Pline ne les donne que comme de légeres preuves des talens & du génie de l'artiſte, *argumenta parva & ingenii tantum*. Mais *Phidias* ſe vit obligé de ſe prêter au goût des Grecs qui aimoient paſſionnément ces ſortes de petits morceaux, le trône d'Apollon par Bathyclès faiſoit leurs délices. Or qui peut douter du mérite éminent & de la perfection des ouvrages de *Phidias* en ce genre ? Tout le monde avoit vu de près le bouclier de Minerve, & l'avoit admiré avant qu'il fût en place.

*Polyclete*, naquit à Sycionne, ville du Péloponneſe, & fleuriſſoit en la 87$^{e}$ olympiade. Ce célebre artiſte paſſe pour avoir porté dans le gracieux & le correct, la *ſculpture* à ſa derniere perfection. Ses ouvrages étoient ſans prix ; mais celui qui lui acquit le plus de réputation, fut la ſtatue d'un doryphore, c'eſt-à-dire, d'un garde des rois de Perſe. Dans cette ſtatue merveilleuſe, toutes les proportions du corps humain étoient ſi heureuſement obſervées, qu'on venoit la conſulter de tous côtés comme un parfait modele, ce qui la fit appeller par les connoiſſeurs, la *regle ;* j'en parlerai plus bas.

On rapporte que ce *ſculpteur* voulant prouver au peuple combien ſes jugemens ſont faux pour l'ordinaire, il réforma une ſtatue ſuivant les avis qu'on lui donnoit ; puis il en compoſa une ſemblable ſuivant ſon génie & ſon goût. Lorſque ces deux morceaux furent mis en parallele ; le premier parut effroyable en compariſon de l'autre : « ce que vous condam-» nez, dit alors Polyclete au peuple, eſt votre ou-» vrage ; ce que vous admirez eſt le mien. » Un habile artiſte, on l'a dit avant moi, doit écouter la critique comme un avertiſſement qui peut lui être utile, mais non pas comme une loi qui doive le gêner.

Le goût de *Polyclete*, le portoit ſurtout à la régularité, & à l'agrément ; l'on trouvoit en conſéquence que ſes ſtatues auroient eû beſoin d'un peu plus de force ; en effet il repréſentoit les hommes avec des graces infinies, & beaucoup mieux qu'ils ne ſont, mais il n'atteignit pas comme Phidias à la majeſté des dieux. On dit même que l'âge robuſte étonnoit ſes mains délicates ; & c'eſt par cette raiſon qu'il n'a guere exprimé que la tendre jeuneſſe. Sa ſtatue d'un jeune homme couronné, étoit ſi belle pour l'expreſſion délicate des chairs, qu'elle fut vendue cent talens, quatre cent ſoixante & dix mille livres. *Diadumenum fecit molliter, centum talentis nobilitatum*, dit Pline. Son enfant tenant une lance à la main, ne fut pas moins célebre ; & ſes trois ſtatues de trois enfans nuds jouant enſemble, que Titus avoit dans ſon palais, furent regardées comme trois chefs-d'œuvres de l'art. Il ſeroit trop long de citer tous les ouvrages de ſa main, que le monde admiroit ; mais j'ai promis de parler de la fameuſe ſtatue qu'on nomme la *regle*.

Cet artiſte, ſelon Pline, *l. XXXIV, c. viij*, voulant laiſſer à la poſtérité les regles de ſon art, ſe contenta de faire une ſtatue qui les comprenoit toutes, & que par cette raiſon il appella la *regle*, *fecit & quem canones artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes, velut à lege quâdam.* « Ce fait, dit M. de Caylus, eſt » un de ceux qui demande d'autant plus à être expli-» qué qu'il paroît n'en avoir aucun beſoin. Tout » homme de lettres qui lira ce paſſage, ne doutera » pas que l'ouvrage de *Polyclete* n'ait été une regle » fondamentale pour les *ſculpteurs*, & conſéquem-» ment il croira que ſi l'on avoit cette ſtatue, on » pourroit faire d'auſſi belles choſes que les Grecs. » Cela n'eſt cependant vrai que dans un ſens, c'eſt-» à-dire, pour un ſeul âge ; encore dans ce même âge, » on peut s'écarter du point donné pour de certaines » parties, & bien faire : car l'artiſte qui prendra les » proportions de l'antique, précaution que tous nos » modernes prennent avec grand ſoin, a le même » privilege que le grand architecte qui ſuit les pro-» portions d'un ordre, mais qui s'en écarte pour les » raiſons d'aſpect, de convenance, *&c.* »

Pline parlant encore de *Polyclete*, dit qu'il eſt le premier qui ait imaginé de poſer des figures ſur une ſeule jambe, *ut uno crure inſiſterent ſigna excogitaſſe ;* mais ce paſſage ne peut être entendu que pour les bronzes, ou pour les grandes figures de cette matiere, que l'armature met en état de poſer avec ſolidité ſur un ſeul point.

En effet, dit M. de Caylus, cette poſition eſt ſi

fort impoſſible dans les ouvrages de marbre, que les ſtatuaires n'ont jamais aſſez de deux jambes pour ſoutenir une figure; ils ſont obligés de recourir à un tronc d'arbre, à des draperies, en un mot à quelque corps qui leur donne un moyen de ſolidité. Plus ce moyen conſerve de vraiſſemblance, & plus il mérite d'éloges. Il ne faut pas ſe rejetter ſur le talent & le mérite des artiſtes grecs pour accuſer les modernes; ils étoient ſoumis comme nous aux raiſons phyſiques; d'ailleurs leurs propres ouvrages certifient cette vérité. Il n'y a jamais eu de figure plus faite que l'Atalante, pour être traitée dans cette poſition; cependant celle de marbre que le tems a épargnée ne poſe, il eſt vrai, que ſur un pié, mais elle a un tronc d'arbre pour appui. Il faut donc regarder les ouvrages de *Polyclete*, cités à cette occaſion, comme étant de bronze, & pour lors ils n'ont rien de merveilleux. Nous voyons même que les anciens ont ſouvent traité dans cette poſition des femmes ſortant du bain, des Vénus, *&c.* mais toujours en bronze. *Mém. des inſc. t. xxv.*

Pauſanias parle d'un autre *Polyclete* qui fit la ſtatue d'Agenor de Thèbes, lequel ſurpaſſa tous les jeunes gens de ſon âge à la lutte. Ce dernier *Polyclete* poſtérieur au ſycionien, fut éleve de Naucydes. Junius l'a oublié dans ſon catalogue.

*Poſis* étoit connu à Rome de M. Varron, qui dit que ce *ſculpteur* ingénieux exécutoit en terre des fruits, des raiſins & des poiſſons, dont l'imitation étoit parfaite.

*Praxias* d'Athènes, diſciple de Calamis, fit Latone, Diane, Apollon, les muſes, le ſoleil qui ſe couche, Bacchus & des thyades, qu'on mit ſur le fronton du temple de Delphes.

*Praxitele* fleuriſſoit l'an du monde 3640, vers la 104^e^ olympiade. Il ſembloit animer le marbre par ſon art. Tous ſes ouvrages étoient d'une ſi grande beauté, qu'on ne ſavoit auxquels donner la préférence; il falloit être lui-même pour juger les différens degrés de perfection. La fameuſe Phryné, auſſi induſtrieuſe que belle, ayant obtenu de Praxitele la permiſſion de choiſir ſon plus bel ouvrage, ſe ſervit d'un ſtratagème pour le connoître: elle fit annoncer à ce célebre artiſte que le feu étoit à ſon attelier; alors tout hors de lui-même, il s'écria: *je ſuis perdu ſi les flammes n'ont point épargné mon ſatyre, & plus encore mon cupidon.* Phryné ſachant le ſecret de Praxitelle, le raſſura de cette fauſſe allarme, & l'engagea dans la ſuite à lui donner le cupidon. Pouvoit-il lui rien refuſer? Elle plaça ce cupidon à Theſpis ſa patrie, où long tems après on alloit encore le voir par curioſité. Quand Mummius enleva de Theſpis pluſieurs ſtatues pour les envoyer à Rome, il reſpecta celle-ci parce qu'elle étoit conſacrée à un dieu. Le cupidon de Verrès, dont parle Cicéron, étoit auſſi de Praxitele, mais il étoit différent de celui-ci.

Iſabelle d'Eſt, grand-mere des ducs de Mantoue, poſſédoit entr'autres raretés la premiere & ſi fameuſe ſtatue de l'amour par Praxitele. Cette princeſſe avoit auſi dans ſon cabinet un admirable cupidon endormi fait d'un riche marbre de Spezzia. On fit voir à M. de Foix que la cour de France avoit envoyé en Italie, & au préſident de Thou qui l'accompagnoit, comme nous le liſons dans ſes mémoires, cette ſtatue de l'amour endormi, chef-d'œuvre de Michel-Ange, qu'on ne pouvoit conſidérer qu'avec des tranſports d'admiration, & qui leur parut encore fort au-deſſus de ſa renommée; mais lorſqu'on leur eut montré l'amour de Praxitele, ils eurent honte en quelque ſorte d'avoir tant vanté le premier cupidon, & ils manquerent d'expreſſions pour louer le ſecond. Ce monument antique, tel que nous le repréſentent tant d'ingénieuſes épigrammes de l'Anthologie que la Grece à l'envi fit autrefois à ſa louange, étoit encore fouillé de la terre d'où il avoit été tiré.

On dit que Michel-Ange, par une ſincérité digne d'un grand homme qu'il étoit, avoit prié la comteſſe Iſabelle, après qu'il lui eut fait préſent de ſon cupidon, de ne montrer aux curieux l'antique que le dernier, afin que les connoiſſeurs puſſent juger en les voyant, de combien en ces ſortes d'ouvrages les anciens l'emportent ſur les modernes.

On conçoit bien que Praxitele enchanté comme il étoit de Phryné, ne manqua pas d'employer le travail de ſes mains pour celle qui s'étoit rendue maîtreſſe de ſon cœur. C'eſt auſſi ce qui arriva, ſelon le rapport d'Athénée, *liv. III.* une des ſtatues de cette fameuſe courtiſane de la main de Praxitele, fut placée depuis à Delphes même, entre celle d'Archidamus roi de Sparte, & de Philippe roi de Macédoine. Si les richeſſes & le deſir de s'immortaliſer par des faits éclatans ſont des titres pour trouver place entre les rois, Phryné le méritoit; car elle s'engageoit à rebâtir Thebes à ſes dépens, pourvu que l'on y mît ſeulement cette inſcription: ALEXANDRE A DÉTRUIT THEBES; ET PHRYNÉ L'A RÉTABLIE.

Les habitans de l'île de Cos avoient demandé une ſtatue de Vénus à Praxitele: il en fit deux, dont il leur donna le choix pour le même prix. L'une étoit nue, l'autre voilée; mais la premiere ſurpaſſoit infiniment l'autre en beauté. Cependant ceux de Cos préfererent la derniere, afin de ne point porter dans leurs temples une image ſi capable d'allumer des paſſions: *Severum id ac pudicum arbitrantes.*

Les Gnidiens furent moins attentifs aux ſcrupules des bonnes mœurs. Ils acheterent avec joie la Vénus nue, qui fit depuis la gloire de leur ville, où l'on alloit exprès de fort loin pour voir cette ſtatue, qu'on eſtimoit l'ouvrage le plus achevé de Praxitele. Nicomede roi de Bithynie, en faiſoit un tel cas, qu'il offrit aux habitans de Gnide d'acquitter toutes leurs dettes qui étoient fort grandes, s'ils vouloient la lui céder; mais ils crurent que ce ſeroit ſe deshonorer, & même s'appauvrir, que de vendre à quelque prix que ce fût, une ſtatue qu'ils regardoient comme un tréſor unique. Pauſanias a décrit pluſieurs autres ſtatues de ce grand maître. Quintilien & Cicéron, en peignant le caractere diſtinctif des divers ſtatuaires de la Grece, diſent que celui de Praxitele qui le rendoit ſingulierement recommandable, étoit le beau choix qu'il ſavoit faire de la nature. Les graces, ajoutent-ils, conduiſoient ſon ciſeau, & ſon génie donnoit la vie à la matiere.

Les Theſpiens acheterent 800 mines d'or une ſtatue de Praxitele, qui fut apportée à Rome par Jules-Céſar; mais le plus conſidérable de ſes ouvrages étoit la ſtatue de Vénus, qui ouvroit à demi les levres, comme une perſonne qui ſourit. La dureté du marbre ne faiſoit rien perdre aux traits délicats d'un ſi beau corps. Il y avoit une marque à la cuiſſe de la déeſſe, dont Lucien a donné l'origine dans ſon dialogue des amours. Un jeune homme de grande naiſſance devint amoureux de la Vénus de Praxitele: il lui adreſſoit toutes ſes offrandes; enfin tranſporté du feu de ſa paſſion, il ſe cacha la nuit dans le temple; & le lendemain, dit Lucien, on découvrit cette marque, & l'on n'entendit plus parler du jeune homme.

Il ſortit encore un autre amour du ciſeau de Praxitele pour la ville de Parium, colonie de la Propontide. Cette figure, dit Pline, eſt égale en beauté à ſa Vénus, & produiſit les mêmes effets ſur les ſœurs d'Alchidas de Rhodes. Varron rapporte qu'on voyoit à Rome, auprès du temple de la félicité, les neuf muſes, une deſquelles rendit amoureux un chevalier romain, nommé Junius Piſciculus.

Les récits de cette nature ſe trouvent auſſi quelquefois rapportés dans l'hiſtoire de nos artiſtes modernes, mais ce n'eſt vraiſſemblablement que par

vanité. On a donc écrit qu'un eſpagnol s'eſt laiſſé enfermer la nuit dans l'égliſe de S. Pierre de Rome pour jouir d'une figure qui eſt au tombeau du pape Paul III. elle eſt de la main de Guillaume della Porta, éleve de Michel-Ange, mais *ſculpteur* aſſez ſec, & ſa ſtatue n'eſt pas trop belle; cependant comme elle étoit trop nue, on la couvrit d'une draperie de bronze.

*Rhœcus* de Samos, eut pour fils Théodore & Telecles; voilà les premiers des grecs qui ayent eu l'art de fondre une ſtatue. Avant eux on faiſoit, dit Pauſanias, une ſtatue comme un habit, ſucceſſivement & par pieces, non d'un ſeul jet. Il réſulte de-là qu'avant la guerre de Troie, les hommes ne connoiſſoient pas encore le ſecret de fondre le métal, & de le jetter en moule. Rhœcus, Telecles, & Théodore floriſſoient du tems de Polycrate. Or Polycrate, contemporain de Cambyſe, vivoit en la 64 olympiade 500 ans avant l'ere chrétienne.

*Salpion*, athénien; c'eſt à lui qu'on attribue ce beau vaſe antique qu'on voit à Gaïette, ville maritime du royaume de Naples, où il ſert pour les fonts de baptême dans la grande égliſe. Ce ſuperbe morceau de ſculpture avoit été conſtruit, à ce qu'on penſe, pour contenir l'eau luſtrale dans quelque ancien temple des payens.

*Saurus* & *Batrachus*, architectes & *ſculpteurs* célebres de Lacédémone, entreprirent de bâtir & d'orner à leurs dépens les temples de Rome qui étoient entre les portiques d'Octavie, & ſe flatterent d'y pouvoir mettre leur nom; cependant quelque dépenſe qu'ils euſſent faite, & quelle que fût leur habileté, on leur refuſa impitoyablement ce qu'ils demandoient, & toute leur adreſſe ſe borna à ſemer en maniere d'ornement, des lézards & des grenouilles ſur les baſes & les chapiteaux de toutes les colonnes. Le nom de *Saurus* étoit déſigné par le lézard, que les Grecs nomment σαῦρος, & celui de *Batrachus* par la grenouille, qu'ils appellent βάτραχος.

*Scopas* naquit à Paros; & fleuriſſoit à Epheſe vers la centieme olympiade. Il travailla avec d'illuſtres concurrens au fameux mauſolée qu'Artémiſe fit ériger à Mauſole ſon mari, mort la 106 olympiade dans la ville d'Halycarnaſſe. Sa colonne pour le temple de Diane d'Epheſe paſſoit pour la plus belle de toutes; mais ſa Vénus qui fut dans la ſuite tranſportée à Rome, étoit ſon chef-d'œuvre. On a même pretendu qu'elle égaloit en beauté celle de Praxitele. Outre Vénus, Scopas avoit fait un Phaëton, un Apollon, une Veſta avec deux filles aſſiſes à terre à ſes côtés, un Neptune, une Thétis, un Achille, un Mars, & la plûpart de ces ſtatues étoient à Rome. L'Amour, *Pothos* (le Deſir) & Phaëton étoient encore trois ſtatues de ſes mains, qu'on voyoit avec admiration dans le temple de Vénus Praxis à Mégare. Cet excellent artiſte les avoit répréſentées auſſi diverſement que ces trois choſes ſont différentes; mais il faut repréſenter le détail entier que Pline nous a donné des ouvrages de ce grand maître.

Il fit, dit-il, Vénus, Pothos & Phaëton, qui ſont adorés en Samothrace avec les cérémonies les plus ſaintes: l'Apollon palatin, la Veſta aſſiſe, ayant auprès d'elle deux veſtales aſſiſes à terre: ce dernier morceau eſt très-célebre. Scopas a répété les deux veſtales; elles ſont dans les bâtimens d'Aſinius Pollio, où l'on voit de plus une canéphore; mais ce que l'on trouve ſupérieur, & que l'on voit dans le temple de C. N. Domitius, au cirque de Flaminius, ce ſont les figures de Neptune, de Thétis, d'Achille, des Néréides aſſiſes ſur des dauphins & des chevaux marins, des tritons avec une trompe à la ſuite de Phorcus; enfin pluſieurs autres choſes convenables aux divinités de la mer. Pline dit de ce morceau, qui ſelon toute apparence avoit été traité en bas-relief, *magnum & præclarum opus, etiamſi totius vitæ fuiſſet.* Ouvrage qui ſeroit admirable, quand il auroit occupé toute la vie d'un homme.

Nous ne connoiſſons pas, continue-t-il, tous les morceaux qui ſont ſortis de la main de cet artiſte; cependant il a exécuté Mars aſſis & de proportion coloſſale. Cette ſtatue eſt placée dans le temple de Brutus Gallaïcus, dans le même cirque où l'on voit de plus une Vénus nue capable de rendre célebre tous les autres lieux qui pourroient la poſſeder; mais l'air de grandeur & de magnificence qui regne par-tout dans la ville de Rome, peut ſeul étouffer la réputation de ces grands morceaux: il n'eſt pas poſſible de les admirer & de les contempler; le mouvement des affaires détourne ſans ceſſe, & l'admiration des chefs-d'œuvres a beſoin du ſilence & de la tranquillité de l'eſprit.

Cette peinture du mouvement de la ville de Rome eſt peut-être plus frappante que toutes celles qui ſe trouvent dans aucun autre auteur.

On ne ſait, continue Pline, ſi c'eſt à Scopas ou à Praxitele que l'on doit attribuer la Niobé mourante avec ſes enfans; ce grouppe eſt placé dans le temple d'Apollon Soſien. Le ſujet de Niobé ſe voit encore partie dans la vigne de Médicis à Rome; mais il eſt douteux ſi ces reſtes appartiennent à celui dont parle Pline.

On ignore auſſi, continue toujours cet auteur, lequel de ces deux artiſtes, Scopas ou Praxitele, a fait le Janus que l'on voit au temple d'Auguſte, & que ce prince avoit fait apporter d'Egypte: on le ſait d'autant moins que l'on a fait dorer la figure.

Voilà, dit M. de Caylus, une raiſon tirée de l'art; car il eſt conſtant que toute couleur, dorure ou vernis appliqué ſur une ſtatue, ôte des fineſſes, empêche de diſtinguer la touche, émouſſe les vives arêtes, denature l'expreſſion de la chair, & par conſéquent empêche ſouvent les connoiſſeurs de l'attribuer à un maître plutôt qu'à un autre. Les anciens allioient encore quelquefois, dans les ouvrages de ſculpture en ronde-boſſe, les marbres de couleur, l'or, l'ivoire & le bronze. Les modernes ont heureuſement banni cette fauſſe magnificence, qui diminue, interrompt l'effet, & ne produit aux yeux qu'un papillotage ſans goût.

Je reviens à Scopas, pour dire, en finiſſant ſon article, que ſon nom acquit de plus en plus de la célébrité, non-ſeulement par ſes ouvrages qui ſubſiſterent, mais parce qu'il avoit eu des émules & des rivaux d'un grand mérite. Horace, *ode viij. liv. IV.* en fait lui-même un bel éloge. « Si j'avois, dit-il, un » cabinet enrichi des chefs-d'œuvres de Parrhaſius » ou de Scopas...

*Divite me ſcilicet artium,*
*Quas aut Parrhaſius, aut Scopas.*

*Silanion*, né à Athènes, vivoit du tems d'Alexandre le grand, & ſe rendit très-habile dans ſon art, ſans avoir eu de maître. Les hiſtoriens parlent de la ſtatue d'un certain Satyrus qui avoit ſouvent remporté le prix aux jeux de la Grèce, de celle de l'athlete Démarate, de celle d'Achille, & de celle d'un Epiſtates exerçant les lutteurs. Cicéron vante extrémement la Sapho de bronze de ce célebre ſtatuaire. Verrès l'avoit enlevée du prytanée de Syracuſe. Pline raconte que le même *Silanion* avoit jetté en bronze la ſtatue d'Apollodore ſon confrere, homme emporté contre lui-même, & à qui il arrivoit ſouvent de briſer ſes propres ouvrages, parce qu'il ne pouvoit les porter à la ſouveraine perfection dont il avoit l'idée dans l'eſprit; *Silanion* repréſenta d'une maniere ſi vive cet emportement, que l'on croyoit voir, non Apollodore, mais la colere en perſonne: *hoc in ea expreſſit, nec hominem ex ære fecit, ſed iracundiam*, dit Pline.

Pline. *Silanion* écrivit un traité des proportions, ſuivant le témoignage de Vitruve.

*Socrate.* Je me garderai bien d'envier à la ſculpture l'honneur qu'elle a eu de compter ce grand homme parmi ſes éleves. Il étoit fils d'un ſtatuaire, & il le fut lui-mêmeavant que de s'attacher à la phyſique & à la morale. Il diſoit que la ſculpture lui avoit enſeigné les premiers préceptes de la philoſophie. On lui attribuoit communément les trois graces qu'on conſervoit dans la citadelle d'Athènes ; elles n'étoient point nues, mais couvertes. Le plus ſage des Grecs n'eſt pas le ſeul de ſon nom qui ait cultivé la ſculpture ; il y avoit près de Thèbes une chapelle bâtie par Pindare, en l'honneur de Cybèle ; la ſtatue de la déeſſe étoit l'ouvrage de deux thébaïtes, nommés *Socrate* & Ariſtomède ; elle étoit de marbre du mont Centélique, & on ne pouvoit la voir qu'une fois l'année.

*Strongilion* eſt de tous les ſtatuaires celui qui réuſſiſſoit le mieux à repréſenter des chevaux & des bœufs.

*Téleclès* & *Théodore ;* les Egyptiens, ſelon Diodore de Sicile, *liv. I.* aſſurent que les plus fameux des anciens *ſculpteurs* de la Grece, ont pris des leçons chez eux. Tels furent entre autres *Téleclès* & *Théodore* de Samos, fils de Rhœcus, qui ont fait la ſtatue d'Apollon Pythien, qu'on voit à Samos. *Téleclès*, ſi nous les en croyons, fit à Samos une moitié de cette ſtatue, pendant que ſon frere *Théodore* travailloit l'autre à Ephèſe ; & le rapport de ces deux moitiés ſe trouva ſi parfait, que toute la figure paroiſſoit être d'une ſeule main. Ils ajoutent que cette pratique ſinguliere, peu connue des *ſculpteurs* grecs, eſt très en vogue parmi les artiſtes égyptiens ; ceux-ci ne jugent pas comme les Grecs, d'une figure, par le ſimple coup d'œil, mais rapportant les proportions du petit au grand, ils taillent ſéparément, & dans la derniere juſteſſe, toutes les pierres qui doivent former une ſtatue. C'eſt pour cela qu'ils ont diviſé le corps humain en vingt-une parties & un quart, en donnant à chacune d'elles, une grandeur relative à celle des autres, & du tout enſemble ; ainſi quand les ouvriers ſont une fois convenus entr'eux de la hauteur de la figure, ils vont exécuter chacun chez ſoi les parties dont ils ſont chargés, & elles s'ajuſtent enſemble d'une maniere étonnante pour ceux qui ne ſont pas au fait de cette pratique ; or les deux moitiés de l'Apollon de Samos, travaillées à part dans le goût égyptien, ſe joignent, dit-on, ſuivant toute la hauteur du corps, & quoiqu'il ait les deux bras étendus, & qu'il ſoit dans l'attitude d'un homme qui marche, ſa figure entiere eſt dans la plus exacte proportion ; enfin cet ouvrage cede peu aux chefs-d'œuvres de l'Egypte même, qui lui ont ſervi de modele.

On a de la peine à comprendre ce que Diodore rapporte ici des *ſculpteurs* égyptiens, dit M. de Caylus, dans ſes réflexions ſur ce paſſage ; comment, ajoute-t-il, des artiſtes travaillans ſéparément, en des lieux diſtans l'un de l'autre, & ſans ſe communiquer leurs opérations, pouvoient-ils chacun faire une moitié de ſtatue, dont la réunion compoſoit un tout parfait ?

Si l'on croit la choſe probable, il faut du moins ſuppoſer un fait que Diodore a paſſé ſous ſilence ; c'eſt qu'il y avoit en premier lieu un modele arrêté, & ſur lequel chacun s'etoit reglé. N'eſt-ce pas en effet ce que cet hiſtorien a prétendu faire entendre, lorſqu'il dit que les *ſculpteurs* égyptiens, en prenant leurs meſures, rapportent les proportions du petit au grand, comme le font encore aujourd'hui nos *ſculpteurs*. Les Grecs au-contraire, dit Diodore, jugent d'une figure par le ſimple coup d'œil ; ce qui veut dire qu'ils travaillent ſans modele, choſe difficile, mais poſſible.

Au reſte, le travail dont il s'agit devenoit d'autant plus facile à exécuter, que la ſtatue de l'Apollon pythien, qu'ils avoient ainſi travaillée, étoit, à ce que rapporte le même auteur, dans le goût des ſtatues égyptiennes, c'eſt-à-dire qu'elle étoit les bras étendus, & collés le long du corps, les jambes, l'une en avant, l'autre en arriere, dans l'attitude de quelqu'un qui ſe prépare à marcher ; & c'eſt ainſi en effet que ſont la plûpart des ſtatues égyptiennes ; elles ne varient preſque point d'attitude ; les ouvriers étant une fois convenus des meſures & des proportions générales, pouvoient travailler en quelque façon à coup ſûr, & même diſpoſer les différentes pierres qui devoient compoſer une ſtatue coloſſale ; car il ſeroit ridicule de penſer que les ſtatues dont il s'agit ici, fuſſent des ſtatues de grandeur naturelle. Un ſeul bloc, & un ſeul ouvrier devoient ſuffire pour chacune ; au lieu que pour une ſtatue hors de proportion, il étoit naturel de diſtribuer les différentes parties dont elle étoit compoſée, à différens ouvriers.

Voilà l'utilité que les *ſculpteurs* égyptiens tiroient de ces regles de proportion dont ils étoient convenus entre eux ; regles qui ne peuvent pas s'entendre des juſtes proportions du corps humain, parce que les Grecs les connoiſſoient auſſi-bien qu'eux, & les ſuivoient avec encore plus d'exactitude. Tout ce qu'il y avoit donc de différent entre les uns & les autres, c'étoit la maniere d'opérer : les Grecs travailloient ſans s'aſſujettir à prendre des meſures ſur un modele ; les Egyptiens au-contraire, faiſoient de petits modeles, qui leur ſervoient à faire les ſtatues en grand ; de-là vient, dit Diodore, que les *ſculpteurs* qui devoient travailler ſur un même ouvrage, étant convenus de la grandeur que doit avoir cet ouvrage, ſe ſéparent, & ſans doute, comme je crois le pouvoir ajouter, emportent chacun une copie du modele convenu ; enfin après avoir travaillé ſéparément, ils rapportent chacun les pieces qu'ils ont faites, & lorſqu'elles ſont rejointes, elles forment un tout exact : pratique bien capable de cauſer de la ſurpriſe & de l'admiration à ceux qui ne ſont pas au fait de cette opération.

Il n'y a donc rien que de très-faiſable & de très-vraiſſemblable dans ce récit : on obſerve cependant que les ſtatues qui nous reſtent des Egyptiens, ne ſont toutes que d'un ſeul bloc ; mais ce ſont celles qui ſont d'une grandeur naturelle, & qui n'ont dû être l'ouvrage que d'un ſeul artiſte ; par conſéquent la pratique des *ſculpteurs* égyptiens, dont parle Diodore, n'étoit pas générale, elle n'étoit d'uſage que pour les ſtatues coloſſales. Il en reſte quelques-unes de cette derniere eſpece dans la haute Egypte, qui ſont en effet compoſées de pluſieurs blocs de marbre, du moins autant qu'on en peut juger ſur les deſſeins. Or ces colonnes peuvent avoir été travaillées dans différens atteliers, partie par partie, & de la façon dont le dit Diodore. Ainſi en reſtraignant à ces ſortes de ſtatues la pratique dont il eſt queſtion, il ne ſera pas difficile de comprendre ce que rapporte l'hiſtorien ; & le merveilleux qui y paroît attaché, diſparoîtra ſans peine. *Mém. de l'acad. des Inſcr. tom. XIX.*

*Téléphanes*, phocéen, n'a point fait parler de lui, & la raiſon du ſilence qu'on a gardé ſur le vrai mérite de cet artiſte, dit Pline, *l. XXXIV. c. viij.* c'eſt qu'il avoit travaillé pour les rois Xerxès & Darius. Bien des gens pourroient regarder cette punition comme une eſpece d'humeur mal entendue ; mais cette convention générale, parfaitement exécutée par tous les peuples de la Grèce, peint bien les Grecs. Elle leur fait d'autant plus d'honneur, que leur goût pour les arts & pour les bons artiſtes n'étoit pas douteux.

*Théodore*, dont j'ai déja parlé, frere de Téleclès, & qui executa le labyrinthe de Samos, réuniſſoit les

talens de l'architecture à celui de l'art de fondre. Pline, *l. XXXIV. c. viij.* dit qu'il fondit en bronze en petit ſon portrait, & qu'il tenoit dans ſa main gauche un char à quatre chevaux que couvroit une aîle de mouche. Ces ſortes de badinages de l'art montrent beaucoup de délicateſſe, mais ils paroiſſent encore plus recommandables dans le marbre, qu'en bronze, parce que ſur le marbre le moule n'y peut être d'aucun ſecours, & que le plus petit coup donné à faux ou trop appuyé, ſuffit pour détruire en un moment, le travail de pluſieurs mois. *Voyez l'article* de Callicrate, qui excelloit encore dans ces ſortes d'ouvrages délicats.

Enfin on peut placer le morceau ſuivant de Canachus, avec celui de *Théodore*, c'eſt auſſi Pline qui en fait mention, *l. XXXIV. c. viij. Cervumque una ita veſtigiis ſuſpendit, ut linum ſubter pedes trahatur, alterno morſu digitis calceque retinentibus ſolum, ita vertebrato dente utriſque in partibus, ut a repulſu per vices reſiliat.* Ce double mouvement, dans les piés de ce cerf, qui n'étoient point arrêtés ſur la plinte, choſe néceſſaire pour laiſſer paſſer le fil, prouve que cet ouvrage étoit d'une médiocre étendue. Cet autre mouvement des dents, d'accord ou reſſemblant à celui des vertebres, annonce encore une machine qui affectoit quelques-uns des mouvemens de la nature. C'en eſt aſſez, ajoute M. de Caylus, pour prouver que les anciens ont connu d'une maniere glorieuſe, toutes les opérations des arts, & même celles que l'on auroit penſé pouvoir leur diſputer avec le plus d'apparence de raiſon.

*Timothée* fut chargé conjointement avec Scopas, Briaxis, & Léochares, des ornemens du mauſolée qu'Artémiſe fit faire à Mauſole ſon mari, roi de Carie, qui mourut la 106^e^ Olympiade. On voit à Rome, continue Pline, dans le temple d'Apollon, une Diane de la main de *Timothée*, à laquelle Aulanius Evander a remis une tête. On étoit déja dans la triſte obligation de reſtaurer les ſtatues.

*Tiſagoras*, artiſte célebre par ſes ſtatues de fer. Il en avoit fait une qui repréſentoit le combat d'Hercule contre l'hydre; on plaça cette ſtatue dans le temple de Delphes. On ne peut, dit Pauſanias *in Phor.* aſſez admirer cet ouvrage, ainſi que les têtes de lion & de ſanglier du même artiſte, qui ſont auſſi de fer & que l'on a conſacrées à Bacchus dans la ville de Pergame.

*Tiſandre*, avoit fait une grande partie des ſtatues qui repréſentoient les braves officiers qui ſeconderent Lyſander à Agios-Potamos, ſoit ſpartiates, ſoit alliés de Sparte. Pauſanias vous en dira les noms.

*Tiſicrate*, athénien, fleuriſſoit dans la 66^e^ olympiade, & ſe rendit célebre par ſa belle ſtatue de la courtiſane Leæna. Tout le monde ſait l'hiſtoire de cette fameuſe courtiſane, qui reſſembloit à celles de nos jours, comme nos conſuls reſſemblent aux conſuls de Rome. Leæna ayant ſu le ſecret de la conſpiration d'Harmodias & d'Ariſtogiton contre Hipparque, fils de Piſiſtrate, fut miſe à la queſtion par l'ordre du frere d'Hipparque; mais de peur de ſuccomber aux tourmens, elle aima mieux ſe couper la langue, que de riſquer de découvrir les conjurés. Les Athéniens touchés de cette grandeur d'ame, éleverent en ſon honneur une ſtatue qui repréſentoit une lionne ſans langue, & *Tiſicrate* chargé de cet ouvrage, s'en acquitta d'une façon glorieuſe; j'ai pour garans Pline, *liv. XXXIV. cha. viijp.* Hérodote & Thucydide.

*Turianas*, étoit d'Etrurie; Tarquin l'ancien le fit venir de Fregella, ville du Latium, pour faire la ſtatue de Jupiter qu'il vouloit placer dans le capitole; & l'on étoit encore dans l'uſage, long-tems après, de peindre cette ſtatue avec du minium. Le même Turianus fit auſſi des chars à quatre chevaux; ils furent mis ſur le faîte du temple, & cet artiſte joignit à tous ces ouvrages une ſtatue d'Hercule, qui, dit Pline, *hodieque materiæ nomen in urbe retinet*, & que l'on nomme l'*Hercule de terre*. Pline, *livre XXXV. chap. xij.*

*Xénophon*, ſtatuaire d'Athènes, fit une ſtatue de la Fortune, dont l'antiquité à beaucoup parlé. Dans cette ſtatue, la déeſſe tient Plutus entre ſes bras ſous la forme d'un enfant; & c'eſt, dit Pauſanias, une idée aſſez ingénieuſe de mettre le dieu des richeſſes entre les mains de la Fortune, comme ſi elle étoit ſa nourrice ou ſa mere.

*Xénophon* étoit contemporain & compatriote de Cephiſſodore. Ils firent enſemble un Jupiter aſſis ſur ſon trône, ayant la ville de Mégalopolis à ſa droite, & Diane conſervatrice à ſa gauche; ces deux ſtatues furent miſes dans le temple de Jupiter ſauveur en Arcadie.

*Zénodore*, fleuriſſoit du tems de l'empereur Néron. Il ſe diſtingua par une prodigieuſe ſtatue de Mercure, & enſuite par le coloſſe de Néron, d'environ cent dix ou cent vingt piés de hauteur, qui fut conſacré au ſoleil. Veſpaſien fit ôter la tête de Néron, & expoſer à ſa place celle d'Apollon ornée de ſept rayons, dont chacun avoit vingt-deux piés & demi. Mais il eſt bon d'entrer dans les détails que Pline, *l. XXXIV. c. vij.* nous a conſervé de *Zénodore*, & qui ſont intéreſſans; j'y joindrai, ſuivant ma coutume, quelques réflexions de M. de Caylus.

Les ouvrages de *Zénodore* l'ont emporté ſur toutes les ſtatues de ce genre (que l'on voit en Italie) par le Mercure qu'il a exécuté en Gaule, dans la ville des Avernes; il y travailla l'eſpace de dix ans, & il couta quatre cens mille ſeſterces. Quand il eut fait voir ſon habileté par les ouvrages qu'il avoit faits dans cette ville, Néron le fit venir à Rome, & l'employa à faire ſon portrait dans une figure coloſſale de cent dix piés de haut; elle a depuis été conſacrée au ſoleil, pour témoigner l'horreur que l'on avoit de tous les crimes de ce prince (c'eſt-à-dire qu'on ôta la tête de ce prince pour y mettre celle du ſoleil.)

Nous avons vû, continue Pline, dans l'atelier de *Zénodore*, non-ſeulement le modele de terre de ce coloſſe, *ſimilitudinem inſignem ex argillâ*, mais auſſi les petites figures qui ſervirent au commencement de l'ouvrage, *ex parvis ſurculis.*

Ce modele, dit M. de Caylus, étoit de terre & n'étoit pas un creux, car la terre n'a pas aſſez de conſiſtance pour être employée à faire des creux; elle ſe cuit trop inégalement dans ſes parties, ou plutôt en ſechant elle ſe reſſerre & ſe racourcit de façon que ſa diminution eſt trop inégale; donc il eſt queſtion d'un modele de terre, & le mot de *ſurculis* doit être regardé comme les premieres idées, les penſées, les eſquiſſes, les maquettes, comme on dit dans l'art, qui ſervent à fixer & à déterminer le choix du *ſculpteur* dans la compoſition de ſa figure.

Pline pourſuit: cette ſtatue fit voir que l'art de fondre étoit perdu; Néron n'épargnant ni or ni argent pour la réuſſite de cette entrepriſe, & *Zénodore* étant eſtimé autant qu'aucun des anciens artiſtes, pour le talent de modéler & de réparer ſon ouvrage.

Ces paroles que l'art de fondre étoit perdu, veulent dire peut-être, que l'art de jetter en fonte de grands morceaux tels que les coloſſes étoit perdu. En ce cas celui de Néron, & le Mercure des Avernes (du pays d'Auvergne), exécutés par *Zénodore*, loin d'être travaillés comme tous ceux dont Pline a parlé juſques-ici, n'auroient été faits que de plaques ou de platines de cuivre ſoudées ou clouées.

Pendant que *Zénodore* travailloit à la ſtatue des Avernes, il copia, dit Pline, deux vaſes dont les basreliefs étoient de la main de Calamis: ils appartenoient à Vibius Avitus qui commandoit dans cette province; ils avoient été poſſédés par Germanicus Céſar, qui les avoit donnés, parce qu'il les eſtimoit

beaucoup, à Caſſius ſon gouverneur, oncle de Vibius; *Zénodore* les avoit copiés, ſans qu'il y eût preſque aucune différence.

Cependant, obſerve ici M. de Caylus, le talent de *Zénodore* eſt plus prouvé par les deux grands modeles qu'il a faits, que pour la copie de ces deux vaſes: un artiſte médiocre peut en venir à bout, & ſatisfaire, étonner même des gens peu délicats; mais il faut toujours de grandes parties dans l'eſprit & des connoiſſances fort étendues dans l'art, pour exécuter heureuſement des machines pareilles à ces coloſſes; le détail de la fonte ne change rien à la grandeur du génie néceſſaire pour la production d'une figure de plus de cent piés de proportion. (*Tous les articles des ſculpteurs anciens ſont de M. le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTEURS MODERNES, (*Artiſtes en Sculpture.*) nous n'entendons pas ſous ce nom les *ſculpteurs* goths, mais les célebres maîtres qui ſe ſont illuſtrés dans cette carriere depuis la renaiſſance des beaux-arts en Italie, c'eſt-à-dire depuis le commencement du xvj. ſiecle: voici les principaux qui nous ſont connus.

*Algarde*, italien, fleuriſſoit vers le milieu du xvij. ſiecle. Entre autres ouvrages de cet artiſte ſupérieur, on admire ſon bas-relief qui repréſente ſaint Pierre & ſaint Paul en l'air, menaçant Attila qui venoit à Rome pour la ſaccager. Ce bas-relief ſert de tableau à un des petits autels de la baſilique de ſaint Pierre.

Il ne faut pas moins de génie pour tirer du marbre une compoſition pareille à celle de l'Attila, que pour la peindre ſur une toile. En effet, la poéſie & les expreſſions en ſont auſſi touchantes que celle du tableau où Raphaël a traité le même ſujet, & l'exécution du *ſculpteur* qui ſemble avoir trouvé le clair obſcur avec ſon ciſeau, paroît d'un plus grand mérite que celle du maître de la peinture. Les figures qu'on voit ſur le devant de ce ſuperbe morceau, ſont preſque de ronde-boſſe; elles ſont de véritables ſtatues. Celles qu'il a placées derriere ont moins de relief, & leurs traits ſont plus ou moins marqués, ſelon qu'elles s'enfoncent dans le lointain. Enfin la compoſition finit par pluſieurs figures deſſinées ſur la ſuperficie du marbre par de ſimples traits. Il eſt vrai que l'*Algarde* n'a pas tiré de ſon génie la premiere idée de ſon exécution; mais il a du-moins perfectionné, par l'ouvrage dont il s'agit, le grand art des bas-reliefs; & quand le pape Innocent X. donna trente mille écus à l'*Algarde* pour un ouvrage de cette eſpece, cette récompenſe étoit plus noble qu'exceſſive.

On ſait ſans doute que l'*Algarde* fut auſſi chargé par le même pape de reſtaurer la figure d'un Hercule qui combat l'hydre, & que l'on conſerve à Rome dans le palais Veroſpi; il s'en acquitta ſi bien que les parties rétablies ayant été retrouvées dans la ſuite, on a laiſſé l'ouvrage de l'*Algarde*, & l'on s'eſt contenté de placer auprés de la ſtatue les parties antiques, pour mettre les curieux à portée d'en faire la comparaiſon, & rendre juſtice à l'artiſte moderne.

*Auguier* (François), natif du comté d'Eu, mort à Paris en 1669. Son cizeau donnoit du ſentiment au marbre. Ses figures ſont encore remarquables par la beauté & la vérité de l'expreſſion. Il a fait l'autel du Val-de-grace & la Crêche; le beau crucifix de marbre de la Sorbonne; la ſculpture du cardinal de Bérule dans l'égliſe de l'Oratoire; la ſépulture des Montmorenci à Moulins, & quelques ſtatues d'après les antiques.

*Auguier* (Michel), mort en 1680, âgé de 74 ans, frere de François Auguier; il ſe diſtingua dans le même art que lui. Il eſt bien connu par l'Amphitrite de marbre qu'on voit dans le parc de Verſailles, par les ouvrages de la porte ſaint Denis, par les figures du portail du Val-de-grace, & par d'autres.

*Bachelier* (Nicolas) natif de Toulouſe ou de Lu-



ques, fut éleve de Michel-Ange. Etant à Toulouſe ſous le regne de François I. il y établit le bon goût, & en bannit la maniere gothique qui avoit été en uſage juſqu'alors; ſes ouvrages de ſculpture qui ſubſiſtent dans quelques égliſes de cette ville, ſe diſtinguent toujours avec eſtime, malgré la dorure qu'on y a miſe, & qui leur a ôté cette grace & cette délicateſſe que cet habile homme leur avoit données. Il fleuriſſoit encore en 1550.

*Bandinelli* (Baccio) né à Florence en 1487, mort dans la même ville en 1559. Les morceaux qu'il a faits en ſculpture à Rome & à Florence ſont extrêmement eſtimés; on l'a repris ſeulement avec raiſon, d'avoir mis à côté de la ſtatue d'Adam qu'il fit pour l'égliſe cathédrale de Florence, une ſtatue d'Eve de ſa main, plus haute que celle de ſon mari. D'ailleurs les deux ſtatues ſont également belles; c'eſt lui qui a reſtauré le bras droit du grouppe de *Laocoon*, j'entends le bras qui eſt élevé & qui concourt ſi bien à l'action de la figure principale. Ce grand artiſte imitateur & contemporain de Michel-Ange, ne voulut point rétablir cette partie en marbre, dans l'eſpérance que l'on trouveroit un jour le morceau de l'original; il eſt donc encore aujourd'hui en terre cuite. Baccio eſt ſi bien entré dans l'eſprit de l'antique, que ſi par haſard on retrouvoit le bras perdu, la comparaiſon ne ſeroit pas deshonorable au ſculpteur florentin.

*Bernini* (Jean-Laurent) vulgairement appellé le *cavalier Bernin*, né à Naples en 1598, mort à Rome en 1680, eſt un de ces grands artiſtes que la nature préſente rarement ſur la terre. Louis XIV. ſignala ſa magnificence à ſon égard, lorſqu'il le fit venir à Paris en 1665, pour travailler au deſſein du Louvre; on voit en France de ce maître célebre, le buſte du roi dans la ſalle de Vénus, & la ſtatue équeſtre de Marcus-Curtius, au-delà de la piece des Suiſſes à Verſailles; mais il a ſur-tout embelli Rome de pluſieurs monumens qui ſont l'admiration des connoiſſeurs; telle eſt l'extaſe de ſainte Thérèſe de ce grand maître. On compte dans la ſeule égliſe de S. Pierre quinze morceaux de ſon invention, le maître autel, le tabernacle, la chaire de ſaint Pierre, les tombeaux d'Urbain VIII. & d'Alexandre VII. la ſtatue équeſtre de Conſtantin, la colonnade, la fontaine de la place Navonne, *&c.* Tous ces ouvrages, pour le dire en un mot, ont une élégance & une expreſſion dignes de l'antique; ſes figures ſont remplies de vie, de tendreſſe & de vérité.

*Bologne* (Jean de) né à Douay, mort à Florence vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Il ſe rendit un des bons ſculpteurs d'Italie, & orna la place publique de Florence de ce grouppe de marbre que l'on y voit encore, & qui repréſente l'enlevement d'une ſabine. Le cheval ſur lequel on a mis depuis la ſtatue d'Henri IV, placée au milieu du Pont-Neuf à Paris, eſt de ce grand maître; il a fait pluſieurs autres ſtatues équeſtres, il a dirigé la fonte d'un très-grand nombre d'autres ſtatues ou bas-reliefs qui lui ont acquis beaucoup d'honneur.

*Rouſſeau* (Jacques) né en Poitou en 1681, mort à Madrid en 1740, éleve de M. Couſtoux, l'aîné; il devint profeſſeur de l'académie de Sculpture, & finalement ſculpteur en chef du roi d'Eſpagne.

*Buiſter* (Philippe) natif de Bruxelles, vint en France vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. Son éloge ſera l'énumération de ſes principaux ouvrages: tels ſont le tombeau du cardinal de la Rochefoucault, placé dans une chapelle de ſainte Génevieve; deux ſatyres grouppés, un joueur de tambour de baſque, & la déeſſe Flore; tous morceaux eſtimés qui ornent le parc de Verſailles.

*Cellini* (Bénévenuto) artiſte célebre, & homme de guerre, né à Florence l'an 1500, mort dans la

même ville en 1570, nous a donné un traité ſur la ſculpture, & la maniere de travailler l'or.

*Comte* (Louis le) mort à Paris en 1691, âgé de cinquante-un ans, a fait dans cette ville quelques onvrages eſtimés. On voit de ſa main à Verſailles deux grouppes, dont un repréſente Vénus & Adonis, & l'autre Zéphir & Flore; le cocher du cirque qui ſert d'ornement à la porte des écuries, eſt encore de cet artiſte.

*Couſtou* (Nicolas) né à Lyon en 1658, mort à Paris en 1733, de l'académie de Sculpture. Son pere Nicolas *Couſtou*, ſculpteur en bois, lui apprit les élémens de ſon art. Il ſe mit enſuite ſous la diſcipline du célebre Coyſevox, ſon oncle. Enfin, il remporta le prix de ſculpture, & partit pour l'Italie en qualité de penſionnaire du roi. C'eſt dans ce ſéjour qu'il fit la belle ſtatue de l'empereur Commode, repreſenté en Hercule, & qui eſt dans les jardins de Verſailles. Le ciſeau de cet excellent homme, conduit par la belle nature, ne fut pas oiſif. Il travailla toujours pour ſa gloire & celle de la France; ce fut lui qu'on chargea de la plûpart des riches morceaux de ſculpture qui ornent l'égliſe des Invalides.

Sans entrer dans le détail de ſes ouvrages, il ſuffit de citer la ſtatue pédeſtre de Jules-Céſar, le grouppe des fleuves, repréſentant la Seine & la Marne qu'on voit aux Tuileries; & le ſuperbe grouppe placé derriere le maître autel de l'égliſe de Notre-Dame à Paris, qu'on appelle communément le *Vœu de Louis XIII.*

On remarque dans les productions de ce maître, un génie élevé, un goût ſage & délicat, un beau choix, un deſſein pur, des attitudes vraies & pleines de nobleſſe, des draperies élégantes & moëlleuſes; il mourut en 1746, âgé de ſoixante-neuf ans. Son mérite l'avoit élevé à la dignité de recteur & à celle de directeur de l'académie de Sculpture. Son nom célebre dans les Arts eſt encore ſoutenu avec diſtinction par MM. *Couſtou* de la même académie.

*Coyſevox* (Antoine) né à Lyon en 1640, mort en 1720, montra dans ſon enfance, par les progrès qu'il fit dans ſon art, ce qu'il devoit être un jour. On ne pourroit ſans trop s'étendre, marquer tous les ouvrages qui ſont ſortis de ſes mains. Il a travaillé pluſieurs fois à différens buſtes de Louis XIV; le grand eſcalier, les jardins, la galerie de Verſailles ſont ornés de ſes morceaux de ſculpture. Il a fait encore des mauſolées qui décorent pluſieurs égliſes de Paris; ce maître joignit à une grande correction de deſſein, beaucoup de génie & d'art dans ſes compoſitions: il rendoit auſſi heureuſement la naïveté que la nobleſſe, & la force que la grace, ſuivant les caracteres qu'il vouloit donner à ſes figures. On connoît les deux grouppes prodigieux de Mercure & de la Renommée aſſis ſur des chevaux aîlés, qui ont été poſés dans les jardins de Marly en 1702, chaque grouppe ſoutenu d'un trophée, a été taillé d'un ſeul bloc de marbre; & tous deux quoique travaillés avec un feu ſurprenant, & une correction peu commune, n'ont pas couté deux ans de travail à notre célebre artiſte; cependant cet ouvrage ſouffriroit peut-être la comparaiſon avec le Marcus-Curtius du cavalier Bernin qui eſt à Verſailles.

*Dante* (Vincent) mort à Pérouſe l'an 1576, âgé de quarante-ſix ans, entendoit la ſculpture & l'architecture. La ſtatue de Jules III. qu'il fit à Pérouſe, a paſſé pendant quelque tems pour un chef-d'œuvre.

*Desjardins* (François) natif de Breda, mort en 1694, a exécuté le monument de la place des Victoires à Paris.

*Donato* né à Florence vivoit dans le xv. ſiecle. Le ſénat de Veniſe le choiſit pour la ſtatue équeſtre de bronze que la république fit élever à Gattamelata, ce grand capitaine, qui de la plus baſſe extraction étoit parvenu juſqu'au grade de général des armées des Vénitiens, & leur avoit fait remporter pluſieurs victoires remarquables; mais le chef-d'œuvre de *Donato*, étoit une Judith coupant la tête d'Holopherne.

Le *Flamand* (François) Queſnoy, ſurnommé *le Flamand*, de Bruxelles), artiſte admirable, & qui tient un des premiers rangs dans la ſculpture par le goût, la correction du deſſein, & la belle imitation de l'antique. Quand on examine à Rome les ouvrages de ce maître, ſon S. André par exemple, qui eſt dans l'égliſe de S. Pierre, peut-on douter que l'artiſte n'ait beaucoup étudié le gladiateur, l'Apollon, l'Antinoüs, Caſtor & Pollux, la Vénus de Médicis & l'Hermaphrodite? Il eſt mort à Livourne en 1644, à 52 ans.

*Gendre* (Nicolas le), né à Eſtampes, mort à Paris en 1670, âgé de 52 ans, a montré dans ſes ouvrages de ſculpture, une ſageſſe & un repos qui ſe font remarquer avec diſtinction.

*Girardon* (François), né à Troyes en Champagne en 1627, marié à mademoiſelle du Chemin, renommée pour ſon talent à peindre les fleurs, & mort en 1698. Ses ouvrages ſont précieux par la correction du deſſein, & par la beauté de l'ordonnance. Il a preſque égalé l'antiquité par les bains d'Apollon; par le tombeau du cardinal de Richelieu, qui eſt dans l'égliſe de la Sorbonne, & par la ſtatue équeſtre de Louis XIV. qui eſt à la place Vendôme. Les connoiſſeurs qui ſe ſont attachés à comparer les ſtatues de *Girardon* & du Puget, ont trouvé plus de graces dans celles de *Girardon*, & plus d'expreſſion dans celles de Puget. Ce grand maître avoit au Louvre une galerie précieuſe par les morceaux choiſis qu'elle renfermoit.

*Grace au Phidias de notre âge,*
*Me voilà ſûr de vivre autant que l'univers;*
*Et ne connût-on plus ni mon nom, ni mes vers;*
*Dans ce marbre fameux, taillé ſur mon viſage,*
*De* Girardon *toujours on vantera l'ouvrage.*

Ce ſont les vers de Deſpréaux ſur le buſte de marbre que fit de lui le célebre *Girardon*, & dont on a tiré tant de copies.

Cet habile maître eſt preſque le ſeul d'entre les modernes, qui par les bains d'Apollon, ait oſé imiter les ſujets fort compoſés que traitoient les anciens, & qu'ils rendoient par de beaux grouppes de grandes figures.

*Gonnelli* (Jean), ſurnommé *l'aveugle de Cambaſſi*, du nom de ſa patrie en Toſcane, mort à Rome ſous le pontificat d'Urbain VIII. Les progrès qu'il fit dans ſon art ſous la diſcipline de Pierre Tacca, annonçoient du génie; mais on eut lieu de craindre que ſes talens ne devinſſent ſtériles, lorſqu'il perdit la vûe à l'âge de 20 ans. Cependant ce malheur ne l'empêcha pas d'exercer la ſculpture; il faiſoit des figures de terre cuite qu'il conduiſoit à leur perfection, ſe laiſſant guider par le ſeul ſentiment du tact. C'eſt ainſi qu'il repréſenta Côme I. grand duc de Toſcane. Il entreprit quelque choſe de plus, il eſſaya de faire de la même maniere des portaits reſſemblans; mais c'étoit porter trop loin de flatteuſes eſpérances.

*Goujon* (Jean), pariſien, fleuriſſoit ſous les regnes de François I. & de Henri II. il travailla pour la gloire de la nation. Ses ouvrages nous retracent les beautés ſimples & ſublimes de l'antique. Un auteur moderne le nomme *le Correge de la Sculpture*, parce qu'il a toujours conſulté les Graces. Perſonne n'a mieux entendu que lui les figures de demi-relief. Rien n'eſt plus beau en ce genre, que ſa fontaine des Innocens, rue S. Denis à Paris. Un ouvrage de ſa main, qui n'eſt pas moins curieux, eſt une eſpece de tribune ſoutenue par des caryatides giganteſques, & qui eſt au Louvre dans la ſalle des cent Suiſſes. Sarraſin

a cru devoir imiter ces figures, d'un goût exquis & d'un deſſein admirable. M. Perrault les a fait graver par Sébaſtien le Clerc, dans ſa traduction de Vitruve. On voit encore des ouvrages du *Goujon* à la porte S. Antoine & ailleurs. Il fut l'architecte & le *ſculpteur* de l'hôtel de Carnavalet; & Manſard chargé de le finir, ſuivit ſcrupuleuſement les plans tracés par *Goujon*.

*Gros* (Pierre le), né à Paris en 1666, mort à Rome en 1719. Il a eu part aux plus ſuperbes morceaux de ſculpture qui aient été faits dans cette capitale des beaux arts. Tel eſt ſon grand relief de Louis Gonzague, qui fut poſé ſur l'autel du college Romain, & qui a été gravé. Tel eſt ſon bas-relief du mont de Piété, ſon tombeau du cardinal Caſſanata, la ſtatue mourante de Staniſlas Koska, au noviciat des jéſuites, dont M. Crozat le jeune poſſédoit le modele. Tel eſt encore le grouppe du triomphe de la religion ſur l'héréſie, qui orne l'égliſe de *Giéſu*. On connoit à Paris, le bas-relief fait par ce célebre artiſte, pour l'égliſe de S. Jacques des Incurables. Enfin on admire tous les ouvrages de *le Gros*.

*Guillain* (Simon), né à Paris, mort en 1658 âgé de 77 ans. On lui doit les figures qui ſont poſées dans les niches du portail de la Sorbonne, & quelques autres ouvrages qui lui ſont honneur.

*Hongre* (Etienne le), natif de Paris, reçu à l'académie de ſculpture en 1668, mort en 1690, âgé de 62 ans. Ce maître a embelli les jardins de Verſailles de pluſieurs ouvrages. Tels ſont une figure repréſentant l'air, Vertumne & Pomone en therme, *&c.*

*Keller* (Jean Baltazar), artiſte incomparable dans l'art de fondre en bronze. Né à Zurich, il s'établit en France où il réuſſit le dernier Décembre 1692, dans la fonte de la ſtatue équeſtre de Louis XIV. qui eſt haute de 20 piés & toute d'une piece, comme on la voit dans la place de Vendôme. Il y a d'autres ouvrages admirables de ſa main dans le jardin de Verſailles & ailleurs. Louis XIV. lui donna l'intendance de la fonderie de l'Arſénal. Il mourut en 1702. Son frere, *Jean-Jacques*, fut auſſi très-habile dans la même profeſſion.

*Lérambert* (Louis), né & mort à Paris en 1670, âgé de 56 ans. Il y a pluſieurs de ſes ouvrages dans le parc de Verſailles.

*Lorrain* (Robert le), né à Paris en 1666, mort dans la même ville en 1743. Il fut éleve de Girardon. Ce grand maître le regardoit comme un des plus habiles deſſinateurs de ſon ſiecle. Il le chargeoit à l'âge de 18 ans, d'inſtruire ſes enfans & de corriger ſes éleves. Ce fut lui & le Nourriſſon qu'il choiſit pour travailler au mauſolée du cardinal de Richelieu.

Le *Lorrain* auroit eu un nom plus célebre dans les arts, s'il eût poſſédé le talent de ſe faire valoir, comme il avoit celui de l'exécution. On remarqua dans ſes compoſitions un deſſein pur & ſavant, une expreſſion élégante, un bon choix & des têtes précieuſes. On connoit ſa *Galathée*. Il fit auſſi un *Bacchus* pour le jardins de Verſailles, un *Faune* pour ceux de Marly, *&c.* Mais ſes principaux ouvrages ſont dans le palais épiſcopal de Saverne.

*Magniere* (Laurent), pariſien, reçu à l'académie royale de Peinture & de Sculpture en 1667, mort en 1700 âgé de 82 ans. Ses talens l'ont placé au rang des artiſtes du ſiecle de Louis XIV. Il a fait pour les jardins de Verſailles, pluſieurs thermes repréſentant Ulyſſe, le printems & Circé.

*Marcy* (Baltazar), né à Cambrai en 1620, mort à Paris en 1674, frere de Gaſpard *Marcy*, auſſi *ſculpteur*, mort en 1681. Ces deux artiſtes ont travaillé enſemble au baſſin de Latone du jardin de Verſailles, où cette déeſſe & ſes enfans ſont repréſentés en marbre. Balthazar *Marcy* s'eſt montré digne de mêler ſes travaux avec le célebre Girardon, en faiſant les chevaux des bains d'Apollon, qui ſont effectivement d'une grande beauté.

*Margaritone*, né en Toſcane dans le xiij. ſiecle. Il n'eſt connu que par la ſculpture du tombeau de Grégoire X.

*Mazeline* (Pierre), natif de Rouen, reçu à l'académie de Sculpture en 1668, mort en 1708 âgé de 76 ans. Il a fait quelques morceaux eſtimés, comme l'Europe & Apollon pythien d'après l'antique, qui ſont dans les jardins de Verſailles.

*Michel-Ange Buonarota*, également célebre en ſculpture comme en peinture. Il fut mis jeune dans un village, dont la plûpart des habitans étoient *ſculpteurs*, & en particulier le mari de ſa nourrice; ce qui lui fit dire qu'il avoit ſucé la ſculpture avec le lait. A ſeize ans il avoit déja fait dans cet art des progrès ſinguliers. Pendant que le pape Jules II. demeuroit à Boulogne, il lui ordonna de faire ſa ſtatue de la hauteur de cinq braſſes, & de la jetter en bronze. Cette ſtatue hauſſoit un bras dans une attitude ſi fiere, que ſa Sainteté demanda à *Michel-Ange*, ſi elle donnoit la bénédiction ou la malédiction. Elle avertit le peuple de Boulogne d'être plus ſage à l'avenir, répondit *Michel-Ange*. Ayant demandé à ſon tour au pape, s'il ne devoit pas mettre un livre dans l'autre main; mettez-y plutôt une épée, répliqua Jules, je ne ſuis pas homme de lettres. Cette ſtatue de Jules fit beaucoup d'honneur à *Michel-Ange*; mais il a immortaliſé ſa gloire par ſa ſtatue de Bacchus, & par celle de Cupidon en grandeur naturelle, qu'il donna à la princeſſe Iſabelle d'Eſt. Ce ſont des chefs-d'œuvres qu'on ne ſe laſſe point de voir & de louer.

On ſait encore qu'ayant fait la figure d'un autre Cupidon différent de celui dont je viens de parler, il porta cette figure à Rome, lui caſſa un bras qu'il retint, & enterra le reſte dans un endroit qu'il ſavoit qu'on devoit néceſſairement fouiller. En effet, cette figure ayant été trouvée quelque-tems après, dans le lieu où il l'avoit enſévelie, fut expoſée à la vue des connoiſſeurs qui l'admirerent. On la vendit pour une antique précieuſe au cardinal de S. Grégoire; alors *Michel-Ange* détrompa tout le monde, en produiſant le bras qu'il s'étoit réſervé. Il eſt beau d'être aſſez habile pour imiter les anciens, juſqu'à tromper les yeux des plus ſavans; il n'eſt pas moins beau d'être aſſez modeſte, pour avouer qu'on leur eſt de beaucoup inférieur, comme le reconnut *Michel-Ange*. Enfin, je le retrouve toujours du premier rang des modernes en ſculpture, en peinture & en architecture.

*Pautre* (Pierre le) né à Paris en 1659, mort dans la même ville, en 1744. Son pere Antoine le Pautre, bon architecte, développa ſes talens pour le deſſein. L'étude de la nature & des grands maîtres le perfectionnerent. Cet habile artiſte fut directeur de l'académie de S. Luc. On voit de ſes ouvrages à Marly. Il fut chargé de finir le grouppe d'Arrie & de Pætus, commencé à Rome par Théodon. Le grouppe d'Enée eſt entierement de lui. Ces deux morceaux ornent le jardin des Tuileries.

*Pilon* (Germain) *ſculpteur* & architecte, natif de Paris, vivoit dans le xvj. ſiecle. Il fut un de ces hommes nés pour cultiver les arts, & porter dans leur patrie le vrai goût du beau. On voit pluſieurs de ſes ouvrages dans les égliſes de notre capitale, qui plaiſent aux curieux.

*Piſani* (André), mort à Florence, en 1389, âgé de 60 ans. Il fit connoître ſes talens pour la ſculpture par les figures de marbre dont il orna l'égliſe de Santa-Maria del Fiore, à Florence.

*Ponce* (Paul) florentin, ſe diſtinguoit en France ſous les regnes de François II. & de Charles IX. Il y a pluſieurs de ſes ouvrages aux céleſtins. Il a taillé la colomne ſemée de flammes, & accompagnée de trois génies portant des flambeaux, avec une urne

qui renferme le cœur de François II. On voit auſſi de cet artiſte, dans la même égliſe, le tombeau en pierre, avec la figure de Charlemagne, vétue militairement.

*Puget* (Pierre), le Michel-Ange de la France, admirable *ſculpteur*, bon peintre, excellent architecte, naquit à Marſeille en 1623, de parens qui manquoient du bien néceſſaire pour ſoutenir leur nom.

Les talens qu'avoit le jeune *Puget* pour le deſſein parurent dès qu'il put manier le crayon. On le mit à l'âge de 14 ans chez un habile *ſculpteur* de Marſeille, & qui paſſoit pour le meilleur conſtructeur de galeres du pays. Il fut ſi ſatisfait de ſon éleve, après deux ans d'apprentiſſage, qu'il lui confia le ſoin de la ſculpture & de la conſtruction d'un de ſes bâtimens; mais *Puget* curieux de ſe perfectionner, ſe rendit à Florence chez le grand-duc, & paſſa de-là à Rome, où il s'appliqua tout entier à la peinture.

Il reſta près de 15 ans dans cette capitale des beaux arts. De retour dans ſa patrie, il inventa ces belles galeres du royaume, que les étrangers ont tâché d'imiter. Il embellit Toulon, Marſeille & Aix de pluſieurs tableaux qui font encore l'honneur des égliſes des capucins & des jéſuites. Tels ſont une annonciation, le baptême de Conſtantin, le tableau qu'on appelle le *Sauveur du monde*, *&c.* L'éducation d'Achille eſt le dernier ouvrage qu'il ait fait en ce genre.

La ſculpture devint, après une malaſie dangereuſe qu'il eut en 1657, ſa paſſion favorite, ſoit qu'elle lui coutât moins, ſoit que les modeles qu'il fit dans ſa convaleſcence l'amuſaſſent plus agréablement, il ne peignit plus depuis ce tems-là; mais il embellit Toulon d'excellens ouvrages en ſculpture. On y admire toujours les ornemens qu'il fit pour la porte de l'hôtel-de-ville de cette place. Les armes de France en bas-relief de marbre qui ornent l'hôtel-de-ville de Marſeille, ſont auſſi de ſa main.

M. Fouquet inſtruit par la renommée des talens du *Puget*, le chargea d'aller choiſir en Italie les plus beaux blocs de marbre qu'il deſtinoit à la ſculpture du royaume, & tandis qu'on en chargeoit quelques bâtimens à Gènes, notre artiſte s'occupa à faire ce bel Hercule, qu'on mit à Sceaux, & qui eſt couché ſur un bouclier aux fleurs-de-lis de France. Dans ces conjectures M. Fouquet fut diſgracié, ce qui devint un obſtacle au retour du *Puget*, dont l'étranger profita pour avoir de ſes chefs-d'œuvres. Le duc de Mantoue obtint de lui un bas-relief de l'aſſomption, auquel le cavalier Bernin prodigua ſes éloges.

Enfin M. de Colbert, qui veilloit aux progrès des arts, rappella ce célebre artiſte dans le royaume, & l'honora d'une penſion de douze cens écus, en qualité de *ſculpteur* & directeur des ouvrages qui regardoient les vaiſſeaux & les galeres. Alors le *Puget* avide de travailler à des monumens qui paſſaſſent à la poſtérité, entreprit ſon bas-relief d'Alexandre & de Diogene; ce monument qu'il n'a pu achever que ſur la fin de ſes jours, eſt le plus grand morceau de ſculpture qu'il ait exécuté.

Mais Milon Crotoniate eſt la premiere & la plus belle ſtatue qui ait paru à Verſailles de la main du *Puget*. On croit voir le ſang circuler dans les veines de Milon; la douleur & la rage ſont exprimés ſur ſon viſage; tous les muſcles de ſon corps marquent les efforts que fait cet athlete pour dégager ſa main, laquelle étoit priſe dans le tronc d'un arbre qu'il avoit voulu fendre, tandis que de l'autre, il arrache la langue de la gueule d'un lion qui le mordoit par derriere.

Après la mort de Colbert, M. de Louvois, ſur-intendant des bâtimens, engagea le *Puget* à travailler à un grouppe, pour accompagner celui de Milon; le *Puget* exécuta ſon Andromède & Perſée. On eſt tenté de toucher les chairs de l'Andromède; & quoique la figure en paroiſſe un peu trop raccourcie, on y trouve cependant les même proportions que dans la Vénus de Médicis.

Le dernier ouvrage du *Puget*, eſt le bas-relief de S. Charles, où la peſte de Milan eſt repréſentée d'une maniere ſi touchante. Le *Puget* avoit modelé en cire la figure équeſtre de Louis XIV. que l'on devoit ériger dans la place royale de Marſeille, dont il avoit auſſi donné le deſſein. Girardon conſervoit précieuſement quelques marines à la plume de la main de ce grand maître.

Les morceaux de ſculpture de cet artiſte inimitable, ainſi que Louis XIV. le nommoit, pourroient être comparés à l'antique, pour le grand goût & la correction du deſſein, pour la nobleſſe de ſes caracteres, pour la beauté de ſes idées, le feu de ſes expreſſions, & l'heureuſe fécondité de ſon génie. Le marbre s'amolliſſoit ſous ſon ciſeau, prenoit entre ſes mains du ſentiment, & cette flexibilité qui caractériſe ſi bien les chairs, & les fait ſentir même au-travers des draperies. Cet admirable artiſte eſt mort dans la ville qui lui donna la naiſſance, en 1695, âgé de 72 ans.

*Quellins* (Artus), né à Anvers, a fait pour ſa patrie des morceaux de ſculpture, qui le mettent au rang des bons artiſtes flamans. Il eſt neveu d'Eraſme Quellins, qu'on regarde comme le dernier peintre de l'école de Rubens.

*Regnauldin* (Thomas), natif de Moulins, mort à Paris en 1706, âgé de 79 ans, a fait quelques morceaux aſſez eſtimés. On voit de lui dans les jardins de Verſailles l'Antonine & Fauſtine, & aux Tuileries le grouppe qui repréſente l'enlevement de Cybele par Saturne ſous la figure du Tems.

*Roſſi* (Propertia), cette demoiſelle fleuriſſoit à Boulogne ſous le pontificat de Clément VII. La muſique qu'elle poſſédoit faiſoit ſon amuſement, & la ſculpture ſon occupation. D'abord elle modela des figures de terre qu'elle deſſinoit, enſuite elle travailla ſur le bois; enfin elle s'exerça ſur la pierre, & fit pour décorer la façade de l'égliſe de ſainte Pétrone, pluſieurs ſtatues de marbre, qui lui mériterent l'éloge des connoiſſeurs; mais une paſſion malheureuſe pour un jeune homme qui n'y répondit point, la jetta dans une langueur qui précipita la fin de ſes jours. Dans cet état, ſe rappellant l'hiſtoire de la femme de Putiphar & de Joſeph, elle repréſenta en bas-relief cette hiſtoire, qui avoit quelque rapport à ſa ſituation, & rendit naturellement la figure de Joſeph d'après celle de ſon amant. Ce morceau de ſculpture fut le dernier ouvrage, & le chef-d'œuvre de *Propertia*. Mais Angelo Roſſi en a fait d'autres d'un goût preſque égal à l'antique, & qui paſſeront à la poſtérité.

*Ruſtici* (Jean-François) florentin, jetta la plûpart de ſes ſtatues en bronze. On a loué une Léda de ſa main, une Europe, un Neptune, un Vulcain, un homme à cheval d'une hauteur extraordinaire, & une femme d'une forme coloſſale. Il vint en France en 1528, & y fut employé le reſte de ſes jours par François I. à pluſieurs ouvrages.

*Saraſin* (Jacques), né à Noyon en 1598, mort en 1660. Il vint dès ſa plus tendre enfance à Paris, où il apprit à deſſiner & à modeler; mais comme la France ſortoit encore d'une eſpece de barbarie pour les beaux arts, & que la ſculpture y manquoit de maîtres pour en montrer les charmes & le génie, il alla s'en inſtruire à Rome, & y demeura pendant l'eſpace de 18 ans. Là il fit pour le cardinal Aldobrandin un Atlas & un Polyphème qui ſoutenoient preſque la comparaiſon avec les beaux ouvrages d'Italie. En revenant de Rome, il exerça ſon ciſeau à un S. Jean-Baptiſte & un S. Bruno, qui paſſent pour un des plus ſinguliers ornemens de la chartreuſe de Lyon. De retour à Paris, il fut employé pour les égliſes,

& fit en particulier pour le roi les caryatides qui embelliſſent un des dômes du Louvre du côté de la cour; car ces figures, quoique coloſſales, ſont néanmoins très-dégagées, & ſemblent très-légeres; il fit deux morceaux conſidérables dans l'égliſe des jéſuites de Paris: le premier eſt deux grands anges d'argent en l'air, tenant chacun d'une main un cœur d'argent. Je dis que ces anges ſont en l'air, parce qu'ils ne ſont attachés à l'arcade ſous laquelle ils ſemblent voler effectivement, que par quelques barres de fer qu'on ne voit point. Le ſecond morceau de ſa main, eſt le mauſolée de Henri de Bourbon prince de Condé, mauſolée taillé dans le beau, & qu'on admireroit à tous égards, ſi le ſacré & le profane, la Piété avec Minerve, ne s'y trouvoient mélangées. On voit de ce célebre artiſte dans l'égliſe des carmélites du fauxbourg S. Jacques, le tombeau du cardinal de Bérule; dans l'égliſe du noviciat des jéſuites, & dans celle de S. Jacques de la Boucherie, deux crucifix de ſa main. Ces productions de ſon génie ſont d'une grande beauté. Parmi les ouvrages de ſon ciſeau pour Verſailles, on ne doit pas oublier de citer le grouppe de Remus & de Remulus allaités par une chevre; & on voit à Marly un autre grouppe également eſtimé, repréſentant deux enfans qui ſe jouent avec un bouc. Mais pendant que *Sarraſin* avançoit ſa carriere dans l'art de la ſculpture, le Puget s'y élevoit pour le ſurpaſſer un jour.

*Tadda* (Franciſco), *ſculpteur* d'Italie, fleuriſſoit au milieu du xvj. ſiecle. Ayant trouvé quelques morceaux de porphyre parmi des pieces de vieux marbre, il eſſaya de les joindre, & d'en compoſer un baſſin de fontaine pour Côme de Médicis, grand-duc de Toſcane, & il réuſſit dans ſon entrepriſe. On dit qu'il fit diſtiller certaines herbes dont il retira une eau qui avoit la vertu de coller enſemble toutes ſortes de morceaux de porphyre briſés. Si ce n'eſt point un conte que ce ſecret, il fut enterré avec lui.

*Théodon*, né en France dans le xvij. ſiecle, perfectionna ſes talens en Italie, & devint *ſculpteur* de la fabrique de S. Pierre. Un des deux grouppes de l'égliſe de Jéſus à Rome eſt de ſa main, & l'autre de celle de le Gros. Les plus habiles *ſculpteurs* qui fuſſent alors en Italie, préſenterent chacun leur modele; & ces modeles ayant été expoſés, il fut décidé ſur la voix publique, que celui de *Théodon* & celui de le Gros étoient les meilleurs. *Théodon* fit encore un autre grouppe, qu'on cite aujourd'hui parmi les chef-d'œuvres de la Rome moderne.

*Tuby* dit le *Romain* (Jean-Baptiſte) de l'académie de ſculpture, mort à Paris en 1700, âgé de 70 ans. Il tient un rang diſtingué parmi les artiſtes qui ont paru ſous le regne de Louis XIV. On voit de lui dans les jardins de Verſailles, une figure repréſentant le poëme lyrique. Il a encore embelli les jardins de Trianon, par une copie du fameux grouppe de Laocoon. Le mauſolée du vicomte de Turenne enterré à S. Denys, eſt ſans contredit le plus beau de particuliers honorés d'une ſépulture à côté de nos rois. Le Brun en a tracé le plan, & *Tuby* l'a exécuté. On y voit l'Immortalité qui tient d'une main une couronne de laurier, & qui ſoutient de l'autre ce grand homme. La Sageſſe & la Vertu ſont à ſes côtés. La premiere eſt étonnée du coup funeſte qui enleve ce héros à la France, & l'autre eſt plongée dans la conſternation.

*Van-Clève* (Corneille) originaire de Flandres, né à Paris, a été un des bons *ſculpteurs* de France. On voit dans pluſieurs égliſes de Paris, dans les maiſons royales, & dans les provinces, quantité de beaux ouvrages ſortis de ſes mains. Il eſt mort en 1733, âgé de 89 ans.

*Van-Obſtal* (Gérard), natif d'Anvers, mort à Paris en 1668, âgé de 73 ans. Il avoit beaucoup de talens pour les bas-reliefs, & travailloit admirablement bien l'ivoire; la figure du roi que l'on voit poſée ſur la porte Saint Antoine, eſt de cet habile maître.

*Verrochio*, (André) naquit à Florence en 1432, & mourut en 1488. Il tailla dans ſa patrie les tombeaux des Médicis; mais ſon chef-d'œuvre eſt un enfant de bronze pêchant à la ligne. Les deux têtes de métal en demi-relief, l'une d'Alexandre le grand, & l'autre de Darius, qu'il fit pour Laurent de Médicis, furent encore admirées. Il jetta en bronze à Veniſe la ſtatue équeſtre de Barthelemi de Bergame; & l'application qu'il y donna fut la cauſe de ſa mort. J'ai parlé de cet artiſte comme peintre, au *mot* ECOLE FLORENTINE.

*Volterre* (Daniel de) il a quelquefois quitté le pinceau pour le ciſeau. Le cheval qui porte la ſtatue de Louis XIII. dans la place royale à Paris, a été fondue d'un ſeul jet par Volterre. *Voyez* ſon article parmi les Peintres, *au mot* ECOLE.

*Zumbo*, (Gaetano Guilio) né à Syracuſe en 1656, mort à Paris en 1701. Il devint ſculpteur ſans autre maître que ſon génie. Il ne ſe ſervit dans tous ſes ouvrages que d'une cire coloriée, qu'il préparoit pourtant d'une maniere particuliere. Ce ſecret à la vérité ne lui fut pas particulier, Warin & le Bel l'avoient eu avant lui; mais les morceaux que notre artiſte fit avec cette matiere excellerent ſur tous les autres en ce genre par leur perfection. Le grand duc de Toſcane lui donna des marques d'une bienveillance diſtinguée. Pendant le tems qu'il fut à ce prince, il exécuta ce ſujet renommé ſous le nom de la *Corruzione*, ouvrage curieux pour la vérité, l'intelligence, & les connoiſſances qui s'y font remarquer. Ce ſont cinq figures coloriées au naturel, dont la premiere repréſente un homme mourant, la ſeconde un corps mort, la troiſieme un corps qui commence à ſe corrompre, la quatrieme un corps qui eſt corrompu, & la cinquieme un cadavre plein de pourriture, que l'on ne ſauroit regarder ſans être ſaiſi d'une eſpece d'horreur, tant l'ingénieux ſculpteur a ſu y mettre de force & de vérité. Le grand-duc plaça cet ouvrage dans ſon cabinet.

Zumbo étant à Gènes, y employa quatre ou cinq ans à travailler une *nativité du Sauveur* & une *deſcente de croix*, qu'on peut regarder comme ſes chefs-d'œuvres. Il s'aſſocia dans cette ville à un chirurgien françois nommé *Deſnoues*, afin de repréſenter avec ſa cire coloriée toutes les parties du corps; le chirurgien diſſéquoit; & le ſculpteur repréſentoit. Son plus beau morceau dans ce genre a été un *corps de femme avec ſon enfant*. La France fut le terme des voyages de Zumbo; il y travailla à pluſieurs pieces d'anatomie, & compoſa entr'autres la tête préparée pour une démonſtration anatomique. L'académie des Sciences en a fait l'éloge dans ſon *hiſt. année 1701*. Tous les curieux voulurent la voir, & M. le duc d'Orleans, qui avoit un goût très-éclairé, ne dédaigna pas d'aller chez Zumbo l'examiner à loiſir.

Voilà les principaux *ſculpteurs* de l'Europe, depuis environ deux ſiecles & demi. Il eſt bon de remarquer que le ſouverain qui ne ſauroit trouver une certaine quantité de jeunes gens qui puiſſent, à l'aide des moyens qu'il leur donne, devenir un jour des Raphaëls & des Carraches, en trouve un grand nombre qui peuvent par ſon ſecours devenir de bons ſculpteurs. L'école qui n'a pas été formée en des tems où les cauſes phyſiques vouluſſent bien concourir avec les cauſes morales, enfante ainſi des hommes excellens dans la Sculpture, au lieu de produire des peintres du premier ordre. C'eſt préciſément ce que nous ſavons être arrivé dans ce royaume: depuis le renouvellement des Arts, on n'a guère raſſemblé en un ſeul lieu le grand nombre de bons ſculpteurs en tout genre

& en toute eſpece qu'on a vû en France ſous le regne de Louis XIV. ils ont même laiſſé des éleves qui marchent ſur leurs traces ; tels ſont MM. Adam, Bouchardon, Falconet, le Moine, Pigal, Sloots, Vaſſé, *&c.* Leurs ouvrages feront leur éloge, & feront peut-être les derniers ſoupirs de notre ſculpture.

*Tous les articles des* ſculpteurs modernes *ſont de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

SCULPTURE, ſ. f. (*Beaux-Arts.*) On définit la *Sculpture* un art qui par le moyen du deſſein & de la matiere ſolide, imite avec le ciſeau les objets palpables de la nature. Pour traiter ce ſujet avec un peu de méthode, nous conſidérerons ſéparément la *ſculpture* antique & la *ſculpture* moderne ; mais avant que de parler de l'une & de l'autre, nous croyons devoir tranſcrire ici une partie des réflexions de M. Etienne Falconet ſur la *Sculpture* en général : il les a miſes au jour tout récemment ; & comme il a déclaré qu'elles étoient deſtinées pour l'Encyclopédie, nous allons remplir l'intention de cet habile artiſte, & le laiſſer parler lui-même.

La *Sculpture*, dit-il, ainſi que l'Hiſtoire, eſt le dépôt le plus durable des vertus des hommes & de leurs foibleſſes. Si nous avons dans la ſtatue de Vénus l'objet d'un culte diſſolu, nous avons dans celle de Marc-Aurele un monument célebre des hommages rendus à un bienfaiteur de l'humanité.

Cet art, en nous montrant les vices déifiés, rend encore plus frappantes les horreurs que nous tranſmet l'Hiſtoire ; pendant que d'un autre côté les traits précieux qui nous reſtent de ces hommes rares, qui auroient dû vivre autant que leurs ſtatues, raniment en nous ce ſentiment d'une noble émulation, qui porte l'ame aux vertus qui les ont préſervés de l'oubli. Céſar voit la ſtatue d'Alexandre, il tombe dans une profonde réverie, laiſſe échapper des larmes & s'écrie : « Quel fut ton bonheur ! A l'âge que j'ai, tu » avois déja ſoumis une partie de la terre, & moi je » n'ai encore rien fait pour ma propre gloire ». Il n'en fit que trop pour l'enſevelir ſous les ruines de ſa patrie.

Le but le plus digne de la *Sculpture*, en l'enviſageant du côté moral, eſt donc de perpétuer la mémoire des hommes illuſtres, & de donner des modeles de vertu d'autant plus efficaces, que ceux qui les pratiquoient ne peuvent plus être les objets de l'envie. Nous avons le portrait de Socrate, & nous le vénérons. Qui ſait ſi nous aurions le courage d'aimer Socrate vivant parmi nous ?

La *Sculpture* a un autre objet, moins utile en apparence ; c'eſt lorſqu'elle traite des ſujets de ſimple décoration ou d'agrément ; mais alors elle n'en eſt pas moins propre à porter l'ame au bien ou au mal. Quelquefois elle n'excitera que des ſenſations indifférentes. Un ſculpteur, ainſi qu'un écrivain, eſt donc louable ou répréhenſible, ſelon que les ſujets qu'il traite ſont honnêtes ou licencieux.

En ſe propoſant l'imitation des ſurfaces du corps humain, la *Sculpture* ne doit pas s'en tenir à une reſſemblance froide ; cette ſorte de vérité, quoique bien rendue, ne pourroit exciter par ſon exactitude qu'une louange auſſi froide que la reſſemblance ; & l'ame du ſpectateur ne ſeroit point émue. C'eſt la nature vivante, animée, paſſionnée, que le ſculpteur doit exprimer ſur le marbre, le bronze, la pierre, *&c.*

Tout ce qui eſt pour le ſculpteur un objet d'imitation, doit lui être un ſujet continuel d'étude ; cette étude éclairée par le génie, conduite par le goût & la raiſon, exécutée avec préciſion, encouragée par l'attention bienfaiſante des ſouverains, & par les conſeils & les éloges des grands artiſtes, produira des chef-d'œuvres ſemblables à ces monumens précieux qui ont triomphé de la barbarie des ſiecles. Ainſi les ſculpteurs qui ne s'en tiendront pas à un tribut de louanges, d'ailleurs ſi légitimement dûes à ces ouvrages ſublimes, mais qui les étudieront profondément, qui les prendront pour regle de leurs productions, acquerront cette ſupériorité que nous admirons dans les ſtatues grecques.

Non-ſeulement les belles ſtatues de l'antiquité ſeront notre aliment, mais encore toutes les productions du génie, quelles qu'elles ſoient. La lecture d'Homere, ce peintre ſublime, élevera l'ame de l'artiſte, & lui fournira des images de grandeur & de majeſté.

Ce que le génie du ſculpteur peut créer de plus noble & de plus ſublime, ne doit être que l'expreſſion des rapports poſſibles de la nature, de ſes effets, de ſes jeux, de ſes haſards : c'eſt-à-dire que le beau, même idéal, en *Sculpture* comme en Peinture, doit être un réſumé du beau réel de la nature. Il exiſte un beau eſſentiel, mais épars dans les différentes parties de l'univers. Sentir, aſſembler, rapprocher, choiſir, ſuppoſer même diverſes parties de ce beau, ſoit dans le caractere d'une figure, comme l'Apollon, ſoit dans l'ordonnance d'une compoſition, comme ces hardieſſes de Lanfranc, du Correge, & de Rubens ; c'eſt montrer dans l'art ce beau idéal qui a ſon principe dans la nature.

La *Sculpture* eſt ſur-tout ennemie de ces attitudes forcées que la nature deſavoue, & que quelques artiſtes ont employées ſans néceſſité, & ſeulement pour montrer qu'ils ſavoient ſe jouer du deſſein. Elle l'eſt également de ces draperies dont toute la richeſſe eſt dans les ornemens ſuperflus d'un biſarre arrangement de plis. Enfin, elle eſt ennemie des contraſtes trop recherchés dans la compoſition, ainſi que dans la diſtribution affectée des ombres & des lumieres. En vain prétendroit-on que c'eſt la machine ; au fond ce n'eſt que du déſordre, & une cauſe certaine de l'embarras du ſpectateur, & du peu d'action de l'ouvrage ſur ſon ame : plus les efforts que l'on fait pour nous émouvoir ſont à découvert, moins nous ſommes émus ; d'où il faut conclure que moins l'artiſte emploie de moyens à produire un effet, plus il a de mérite à le produire, & plus le ſpectateur ſe livre volontiers à l'impreſſion qu'on a cherché à faire ſur lui. C'eſt par la ſimplicité de ces moyens que les chef-d'œuvres de la Grece ont été créés, comme pour ſervir éternellement de modeles aux artiſtes.

La *Sculpture* embraſſe moins d'objets que la Peinture ; mais ceux qu'elle ſe propoſe, & qui ſont communs aux deux arts, ſont des plus difficiles à repréſenter : ſavoir l'expreſſion, la ſcience des contours, l'art pénible de draper & de diſtinguer les différentes eſpeces des étoffes.

La *Sculpture* a des difficultés qui lui ſont particulieres. 1°. Un ſculpteur n'eſt diſpenſé d'aucune partie de ſon étude à la faveur des ombres, des fuyans, des tournans, & des raccourcis. 2°. S'il a bien compoſé & bien rendu une vûe de ſon ouvrage, il n'a ſatisfait qu'à une partie de ſon opération, puiſque cet ouvrage peut avoir autant de points de vûe qu'il y a de points dans l'eſpace qui l'environne. 3°. Un ſculpteur doit avoir l'imagination auſſi forte qu'un peintre, je ne dis pas auſſi abondante ; il lui faut de plus une *ténacité* dans le génie, qui le mette au-deſſus du dégoût cauſé par le méchaniſme, la fatigue, & la lenteur de ſes opérations. Le génie ne s'acquiert point, il ſe développe, s'étend & ſe fortifie par l'exercice. Un ſculpteur exerce le ſien moins ſouvent qu'un peintre ; difficulté de plus, puiſque dans un ouvrage de *ſculpture* il doit y avoir du génie comme dans un ouvrage de peinture. 4°. Le ſculpteur étant privé du charme ſéduiſant de la couleur, quelle intelligence ne doit-il pas y avoir dans ſes moyens pour attirer l'attention ? Pour la fixer, quelle préciſion, quelle

quelle vérité, quel choix d'expreſſion ne doit-il pas mettre dans ſes ouvrages?

On doit donc exiger d'un ſculpteur non ſeulement l'intérêt qui réſulte du tout enſemble, mais encore celui de chacune des parties de cet enſemble; l'ouvrage du ſculpteur n'étant le plus ſouvent compoſé que d'une ſeule figure, dans laquelle il ne lui eſt pas poſſible de réunir les différentes cauſes qui produiſent l'intérêt dans un tableau. La Peinture, indépendamment de la variété des couleurs, intéreſſe par les différens grouppes, les attributs, les ornemens, les expreſſions de pluſieurs perſonnages qui concourent au ſujet. Elle intéreſſe par les fonds, par le lieu de la ſcene, par l'effet général: en un mot elle impoſe par la totalité. Mais le ſculpteur n'a le plus ſouvent qu'un mot à dire; il faut que ce mot ſoit ſublime. C'eſt par-là qu'il fera mouvoir les reſſorts de l'ame, à-proportion qu'elle ſera ſenſible, & que le ſculpteur aura approché du but.

Ce n'eſt pas que de très-habiles ſculpteurs n'aient emprunté les ſecours dont la Peinture tire avantage par le coloris: Rome & Paris en fourniſſent des exemples. Sans doute que des matériaux de diverſes couleurs employés avec intelligence, produiroient quelques effets pittoreſques; mais diſtribués ſans harmonie, cet aſſemblage rend la *Sculpture* déſagréable, & même choquante. Le brillant de la dorure, la rencontre bruſque des couleurs diſcordantes de différens marbres, éblouira l'œil d'une populace toujours ſubjuguée par le clinquant; & l'homme de goût ſera révolté. Le plus certain ſeroit de n'employer l'or, le bronze, & les différens marbres, qu'à titre de décoration, & ne pas ôter à la *ſculpture* proprement dite ſon vrai caractere, pour ne lui en donner qu'un faux, ou pour le moins toujours équivoque. Ainſi, en demeurant dans les bornes qui lui ſont preſcrites, la *ſculpture* ne perdra aucun de ſes avantages, ce qui lui arriveroit certainement ſi elle vouloit employer tous ceux de la peinture. Chacun de ces arts a ſes moyens d'imitation; la couleur n'en eſt point un pour la *ſculpture*.

Mais ſi ce moyen qui appartient proprement à la peinture, eſt pour elle un avantage, combien de difficultés n'a-t-elle pas qui ſont entierement étrangeres à la *ſculpture*? Cette facilité de produire l'illuſion par le coloris, eſt elle-même une tres-grande difficulté; la rareté de ce talent ne le prouve que trop. Autant d'objets que le peintre a de plus que le ſculpteur à repréſenter, autant d'études particulieres. L'imitation vraie des ciels, des eaux, des payſages, des différens inſtans du jour, des effets variés de la lumiere, & la loi de n'éclairer un tableau que par le ſeul ſoleil, exigent des connoiſſances & des travaux néceſſaires au peintre, dont le ſculpteur eſt entierement diſpenſé. Ce ne ſeroit pas connoître ces deux arts, ſi on ôtoit leurs rapports. Ce ſeroit une erreur, ſi on donnoit quelque préférence à l'un aux dépens de l'autre, à cauſe de leurs difficultés particulieres.

La peinture eſt encore agréable, même lorſqu'elle eſt dépourvue de l'enthouſiaſme & du génie qui la caractériſe; mais ſans l'appui de ces deux baſes, les productions de la *ſculpture* ſont inſipides. Que le génie les inſpire également, rien n'empêchera qu'elles ne ſoient dans la plus intime union, malgré les différences qu'il y a dans quelques-unes de leurs marches; ſi ces arts ne ſont pas ſemblables en tout, il y a toujours la reſſemblance de famille.

*Facies non omnibus una,*
*Nec diverſa tamen, qualem decet eſſe ſororum.*
Ovid. *Met. l. II.*

Appuyons donc là-deſſus: c'eſt l'intérêt des arts. Appuyons-y encore, pour éclairer ceux qui en jugent, ſans en connoître les principes: ce qui arrive aſſez ſouvent même à des eſprits du premier ordre.

Si par une erreur, dont on voit heureuſement peu d'exemples, un ſculpteur alloit prendre pour de l'enthouſiaſme & du génie, cette fougue déraiſonnée qui emportoit le Boromini, qu'il ſoit perſuadé que de pareils écarts, bien loin d'embellir les objets, les éloignent du vrai, & ne ſervent qu'à repréſenter les déſordres de l'imagination. Quoique cet artiſte ne fût pas ſculpteur, il peut être cité comme un exemple dangereux, parce que le même eſprit qui conduit l'architecte, conduit auſſi le peintre & le ſculpteur. L'artiſte dont les moyens ſont ſimples, eſt à découvert; il s'expoſe à être jugé d'autant plus aiſément, qu'il n'emploie aucun vain preſtige pour échapper à l'examen, & ſouvent maſquer ainſi ſa non-valeur. N'appellons donc point *beautés* dans quelque ouvrage que ce ſoit, ce qui ne feroit qu'éblouir les yeux, & tendroit à corrompre le goût. Ce gout ſi vanté avec raiſon dans les productions de l'eſprit humain, n'eſt que le réſultat de ce qu'opere le bon ſens ſur nos idées: trop vives, il ſait les réduire, leur donner un frein: trop languiſſantes, il ſait les animer. C'eſt à cet heureux tempérament que la *ſculpture*, ainſi que tous les arts inventés pour plaire, doit ſes vraies beautés, les ſeules durables.

Comme la *ſculpture* comporte la plus rigide exactitude, un deſſein négligé y ſeroit moins ſupportable que dans la peinture. Ce n'eſt pas à dire que Raphaël & le Dominiquain n'aient été de très-corrects & ſavans deſſinateurs, & que tous les grands peintres ne regardent cette partie comme eſſentielle à l'art; mais à la rigueur, un tableau où elle ne domineroit pas, pourroit intéreſſer par d'autres beautés. La preuve en eſt dans quelques femmes peintes par Rubens, qui malgré le caractere flamand & incorrect, ſéduiront toujours par le charme du coloris. Exécutez-les en *ſculpture* ſur le même caractere du deſſein, le charme ſera conſidérablement diminué, s'il n'eſt entierement détruit. L'eſſai ſeroit bien pire ſur quelques figures de Rimbrand.

Pourquoi eſt-il encore moins permis au ſculpteur qu'au peintre de négliger quelques-unes des parties de ſon art? Cela tient peut-être à trois conſidérations: au tems que l'artiſte donne à ſon ouvrage; nous ne pouvons ſupporter qu'un homme ait employé de longues années à faire une choſe commune: au prix de la matiere employée: quelle comparaiſon d'un morceau de toile à un bloc de marbre! à la durée de l'ouvrage, tout ce qui eſt autour du marbre s'anéantit; mais le marbre reſte. Briſées même, ſes pieces portent encore aux ſiecles à venir de quoi louer ou blâmer.

Après avoir indiqué l'objet & le caractere général de la *ſculpture*, on doit la conſidérer encore comme ſoumiſe à des lois particulieres qui doivent être connues de l'artiſte, pour ne pas les enfreindre, ni les étendre au-delà de leurs limites.

Ce ſeroit trop étendre ces lois, ſi on diſoit que la *ſculpture* ne peut ſe livrer à l'eſſor dans ſes compoſitions, par la contrainte où elle eſt de ſe ſoumettre aux dimenſions d'un bloc de marbre. Il ne faut que voir le Gladiateur & l'Atalante: ces figures grecques prouvent aſſez que le marbre obéit, quand le ſculpteur ſait lui commander.

Mais cette liberté que le ſculpteur a, pour ainſi dire, de faire croître le marbre, ne doit pas aller juſqu'à embarraſſer les formes extérieures de ſes figures par des détails excédens & contraires à l'action & au mouvement repréſenté. Il faut que l'ouvrage ſe détachant ſur un fond d'air, ou d'arbre, ou d'architecture, s'annonce ſans équivoque, du plus loin qu'il pourra ſe diſtinguer. Les lumieres & les ombres largement diſtribuées concourront auſſi à déterminer les principales formes & l'effet général. A

quelque diſtance que s'apperçoivent le Gladiateur & l'Apollon, leur action n'eſt point douteuſe.

Parmi les difficultés de la *ſculpture*, il en eſt une fort connue, & qui mérite les plus grandes attentions de l'artiſte : c'eſt l'impoſſibilité de revenir ſur lui-même, lorſque ſon marbre eſt dégroſſi, & d'y faire quelque changement eſſentiel dans la compoſition, ou dans quelqu'une de ſes parties. Raiſon bien forte pour l'obliger à réfléchir ſon modele, & à l'arrêter, de maniere qu'il puiſſe conduire sûrement les opérations du marbre. C'eſt pourquoi dans de grands ouvrages, la plûpart des ſculpteurs font leurs modeles, au moins ils les ébauchent ſur la place où doit être l'objet. Par-là, ils s'aſſurent invariablement des lumieres, des ombres & du juſte enſemble de l'ouvrage, qui étant compoſé au jour de l'attelier, pourroit y faire un bon effet, & ſur la place un fort mauvais.

Mais cette difficulté va plus loin encore. Le modele bien réfléchi & bien arrêté, je ſuppoſe au ſculpteur un inſtant d'aſſoupiſſement ou de délire. S'il travaille alors, je lui vois eſtropier quelque partie importante de ſa figure, en croyant ſuivre & même perfectionner ſon modele. Le lendemain, la tête en meilleur état, il reconnoit le déſordre de la veille, ſans pouvoir y remédier.

Heureux avantage de la peinture ! Elle n'eſt point aſſujettie à cette loi rigoureuſe. Le peintre change, corrige, refait à ſon gré ſur la toile ; au pis aller, il la réimprime, ou il en prend une autre. Le ſculpteur peut-il ainſi diſpoſer du marbre ? S'il falloit qu'il recommençât ſon ouvrage, la perte du tems, les fatigues & les dépenſes pourroient-elles ſe comparer ?

De plus, ſi le peintre a tracé des lignes juſtes, établi des ombres & des lumieres à-propos, un aſpect ou un jour différent ne lui ravira pas entierement le fruit de ſon intelligence & de ſes ſoins ; mais dans un ouvrage de *ſculpture* compoſé pour produire des lumieres & des ombres harmonieuſes, faites venir de la droite le jour qui venoit de la gauche, ou d'en bas celui qui venoit d'en-haut, vous ne trouverez plus d'effet ; ou il n'y en aura que de deſagréables, ſi l'artiſte n'a pas ſu en ménager pour les différens jours. Souvent auſſi, en voulant accorder toutes les vues de ſon ouvrage, le ſculpteur riſque de vraies beautés, pour ne trouver qu'un accord médiocre. Heureux, ſi les ſoins pénibles ne le réfroidiſſent pas, & parviennent à la perfection dans cette partie !

Pour donner plus de jour à cette réflexion, j'en rapporterai une de M. le comte de Caylus.

« La peinture, dit-il, choiſit celui des trois jours » qui peuvent éclairer une ſurface. La *ſculpture* eſt à » l'abri du choix, elle les a tous ; & cette abondan- » ce n'eſt pour elle qu'une multiplicité d'étude & » d'embarras ; car elle eſt obligée de conſidérer, de » penſer toutes les parties de ſa figure, & de les tra- » vailler en conſéquence ; c'eſt elle-même, en quel- » que façon, qui s'éclaire ; c'eſt ſa compoſition qui » lui donne ſes jours, & qui diſtribue ſes lumieres. » A cet égard, le ſculpteur eſt plus créateur que le » peintre ; mais cette vanité n'eſt ſatisfaite qu'aux » dépens de beaucoup de réflexions & de fatigues.

Quand un ſculpteur a ſurmonté ces difficultés, les artiſtes & les vrais connoiſſeurs lui en ſavent gré ſans doute ; mais combien de perſonnes, même de ceux à qui nos arts plaiſent, qui ne connoiſſant pas la difficulté, ne connoitront pas le prix de l'avoir ſurmontée ?

Le nud eſt le principal objet de l'étude du ſculpteur. Les fondemens de cette étude ſont la connoiſſance des os, de l'anatomie extérieure, & l'imitation aſſidue de toutes les parties & de tous les mouvemens du corps humain. L'école de Paris & celle de Rome exigent cet exercice, & facilitent aux éleves cette connoiſſance néceſſaire. Mais comme le naturel peut avoir ſes défauts, que le jeune éleve, à force de les voir & de les copier, doit naturellement tranſmettre dans ſes ouvrages ; il lui faut un guide sûr, pour lui faire connoître les juſtes proportions & les belles formes.

Les ſtatues grecques ſont le guide le plus sûr ; elles ſont & ſeront toujours la regle de la préciſion, de la grace & de la nobleſſe, comme étant la plus parfaite repréſentation du corps humain. Si l'on s'entient à un examen ſuperficiel, ces ſtatues ne paroitront pas extraordinaires, ni même difficiles à imiter ; mais l'artiſte intelligent & attentif découvrira dans quelques-unes les plus profondes connoiſſances du deſſein, & s'il eſt permis d'employer ici ce mot, toute l'énergie du naturel. Auſſi les ſculpteurs qui ont le plus étudié & avec choix, les figures antiques, ont-ils été les plus diſtingués. Je dis *avec choix*, & je crois cette remarque fondée.

Quelque belles que ſoient les ſtatues antiques, elles ſont des productions humaines, par conſéquent ſuſceptibles des foibleſſes de l'humanité : il ſeroit donc dangereux pour l'artiſte d'accorder indiſtinctement ſon admiration à tout ce qui s'appelle *antiquité*. Il arriveroit qu'après avoir admiré dans certains antiques, de prétendues merveilles qui n'y ſont pas, il feroit des efforts pour ſe les approprier, & il ne ſeroit point admiré. Il faut qu'un diſcernement éclairé, judicieux & ſans préjugés, lui faſſe connoître les beautés & les défauts des anciens, & que les ayant appréciés, il marche ſur leurs traces avec d'autant plus de confiance, qu'alors elles le conduiront toujours au grand. C'eſt dans ce diſcernement judicieux que paroit la juſteſſe de l'eſprit ; & les talens du ſculpteur ſont toujours en proportion de cette juſteſſe. Une connoiſſance médiocre de nos arts chez les Grecs ſuffit pour voir qu'ils avoient auſſi leurs inſtans de ſommeil. Le même goût régnoit ; mais le ſavoir n'étoit pas le même chez tous les artiſtes. L'éleve d'un ſculpteur excellent pouvoit avoir la maniere de ſon maître, ſans en avoir la tête.

De toutes les figures antiques qui ont paſſé juſqu'à nous, les plus propres à donner le grand principe du nud, ſont le Gladiateur, l'Apollon, le Laocoon, l'Hercule Farneſe, le Torſe, l'Antinoüs, le grouppe de Caſtor & Pollux, l'Hermaphrodite & la Venus de Médicis ; ce ſont auſſi les chefs-d'œuvres que les ſculpteurs modernes doivent ſans ceſſe étudier, pour en faire paſſer les beautés dans leurs ouvrages ; cependant l'étude la plus profonde des figures antiques, la connoiſſance la plus parfaite des muſcles, la préciſion du trait, l'art même de rendre les paſſages harmonieux de la peau, & d'exprimer les reſſorts du corps humain ; ce ſavoir, dis-je, n'eſt que pour les yeux des artiſtes, & pour ceux d'un très-petit nombre de connoiſſeurs.

Mais comme la *ſculpture* ne ſe fait pas ſeulement pour ceux qui l'exercent, ou ceux qui y ont acquis des lumieres, il faut encore que le ſculpteur, pour mériter tous les ſuffrages, joigne aux études qui lui ſont néceſſaires, un talent ſupérieur. Ce talent ſi eſſentiel & ſi rare, quoiqu'il puiſſe être à la portée de tous les artiſtes, c'eſt le ſentiment. Il doit être inſéparable de toutes leurs productions. C'eſt lui qui les vivifie ; ſi les autres études en ſont la baſe, le ſentiment en eſt l'ame. Les connoiſſances acquiſes ne ſont que particulieres ; mais le ſentiment eſt à tous les hommes ; il eſt univerſel à cet égard ; tous les hommes ſont juges des ouvrages où il régne.

Exprimer les formes des corps, & n'y pas joindre le ſentiment, c'eſt ne remplir ſon objet qu'à demi : vouloir le répandre par-tout, ſans égard pour la préciſion, c'eſt ne faire que des eſquiſſes, & ne produire que des rêves dont l'impreſſion ſe diſſipe en ne

voyant plus l'ouvrage, même en le regardant plus long-tems. Joindre ces deux parties ( mais quelle difficulté ! ) c'eſt le ſublime de la *ſculpture*.

Nous avons étalé les merveilles qu'elle a produites, en parlant des Sculpteurs ; nous allons continuer de la conſidérer comme antique & moderne. Enfin le lecteur trouvera la maniere dont elle opere en marbre, en pierre, en bois, en plâtre, en carton, en bronze. Pour ce qui regarde ſes deux parties les plus intéreſſantes, qui ſont les bas-reliefs, & l'art de draper, on les a traité aux *mots* RELIEF *bas*, & DRAPERIES. *Article de M.* FALCONET *le ſculpteur.*

SCULPTURE ANTIQUE, ( *Art d'imitation.* ) c'eſt principalement de celle des beaux jours de la Grece & de Rome, dont il s'agit d'entretenir ici le lecteur. Je ne m'arrêterai point à rechercher l'époque de ce bel art : elle ſe perd dans l'obſcurité des ſiecles les plus reculés, & reſſemble à cet égard aux autres arts d'une imitation ſenſible, tels que ſont l'Architecture, la Peinture & la Muſique. D'habiles gens donnent même à la *Sculpture* le droit d'aîneſſe ſur l'Architecture, quoiqu'il paroiſſe naturel de regarder l'Architecture comme l'enfant de la néceſſité, comme le fruit des premiers beſoins des hommes qu'ils ont été obligés d'inventer, & dont ils ont fait leur occupation long-tems avant que d'imaginer la *Sculpture*, qui n'eſt que l'effet du loiſir & du luxe : comment donc peut-il arriver que l'Architecture ait été devancée par un art qu'on n'a dû n'imaginer que long-tems après ?

On répond que le *ſculpteur* ayant pour objet, par exemple, une figure humaine, le ſculpteur a eu dans ſes premieres & ſes plus groſſieres ébauches l'avantage de trouver un modele dans la nature ; car c'eſt dans l'imitation parfaite de la nature que conſiſte la perfection de ſon art ; mais il a fallu pour l'architecte que ſon imitation cherchât des proportions qui ne tombent pas de la même maniere ſous les ſens, & qui néanmoins une fois établies ſe conſervent & ſe copient plus aiſément.

Quoi qu'il en puiſſe être, la *Sculpture* a commencé par s'exercer ſur de l'argille, ſoit pour former des ſtatues, ſoit pour former des moules & des modeles. Les premieres ſtatues qu'on s'aviſa d'ériger aux dieux ne furent d'abord que de terre, auxquelles pour tout ornement on donnoit une couleur rouge. Des hommes qui honoroient ſincerement de telles divinités ne doivent pas, dit Pline, nous faire honte. Ils ne faiſoient cas de l'or & de l'argent ni pour eux-mêmes ni pour leurs dieux. Juvenal appelle une ſtatue, comme celle que Tarquin l'ancien fit mettre dans le temple du pere des dieux, *le Jupiter de terre*, que l'or n'avoit point gâté ni ſouillé.

*Fictilis, & nullo violatus Jupiter auro.*

Enſuite on fit des ſtatues du bois des arbres qui ne ſont pas ſujets à ſe corrompre, ni à être endommagés des vers, comme le citronnier, l'ébene, le cyprès, le palmier, l'olivier.

*Jamais le ciel ne fut aux humains ſi facile,*
*Que quand Jupiter même étoit de ſimple bois :*
*Depuis qu'on le fit d'or, il fut ſourd à leurs voix.*

Après le bois, les métaux, les pierres les plus dures, & ſur-tout le marbre, devinrent la matiere la plus ordinaire & la plus recherchée des ouvrages de *ſculpture*. On en tiroit des carrieres de Paros & de Chio, & bientôt preſque tous les pays en fournirent. L'uſage de l'ivoire dans les ouvrages de *ſculpture* étoit connu dès les premiers tems de la Grece.

Quoique les Egyptiens paſſent pour être les inventeurs de la *Sculpture*, ils n'ont point la même part que les Grecs & que les Romains, à la gloire de cet art. Les *ſculptures* qui ſont conſtamment des égyptiens, c'eſt-à-dire celles qui ſont attachées aux bâtimens antiques de l'Egypte, celles qui ſont ſur leurs obéliſques & ſur leurs mumies n'approchent pas des *ſculptures* faites en Grece & en Italie. S'il ſe rencontre quelque ſphinx d'une beauté merveilleuſe, on peut croire qu'il eſt l'ouvrage de quelque ſculpteur grec, qui ſe ſera diverti à faire des figures égyptiennes, comme nos peintres s'amuſent quelquefois à imiter dans leurs ouvrages, les figures des tableaux des Indes & de la Chine. Nous mêmes n'avons-nous pas eu des artiſtes qui ſe ſont divertis à faire des ſphinx ? On en compte pluſieurs dans les jardins de Verſailles qui ſont des originaux de nos ſculpteurs modernes. Pline ne nous vante dans ſon livre aucun chef-d'œuvre de *ſculpture* fait par un égyptien, lui qui nous fait de ſi longues & de ſi belles énumérations des ouvrages des artiſtes célebres. Nous voyons même que les ſculpteurs grecs alloient travailler en Egypte.

Comme ils avoient forgé des dieux & des déeſſes, il falloit bien par honneur qu'ils leur élevaſſent des temples ornés de colonnes, d'architraves, de frontons & de diverſes ſtatues, dont le travail étoit encore bien plus eſtimable que le marbre dont on les formoit. Ce marbre ſortoit ſi beau des mains des Myrons, des Phidias, des Scopas, des Praxiteles, qu'il fut l'objet de l'adoration des peuples tellement éblouis par la majeſté de leurs dieux de marbre ou de bronze, qu'ils n'en pouvoient plus ſoutenir l'éclat. On a vu des villes entieres chez ce peuple facile à émouvoir, s'imaginer voir changer le viſage de leurs dieux. C'eſt ainſi que parle Pline des ſuperbes ſtatues de Diane & d'Hecate, dont l'une étoit à Scio & l'autre à Epheſe.

C'eſt donc à la Grece que la *ſculpture* eſt redevable de la ſouveraine perfection où elle a été portée. La grandeur de Rome qui devoit s'élever ſur les débris de celle des ſucceſſeurs d'Alexandre, demeura long-tems dans la ſimplicité ruſtique de ſes premiers dictateurs & de ſes conſuls, qui n'eſtimoient & n'exerçoient d'autres arts que ceux qui ſervent à la guerre & aux beſoins de la vie. On ne commença à avoir du goût pour les ſtatues & les autres ouvrages de *ſculpture* qu'après que Marcellus, Scipion, Flaminius, Paul Emile & Mummius eurent expoſé aux yeux des Romains ce que Syracuſe, l'Aſie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe & la Béotie avoient de plus beaux ouvrages de l'art. Rome vit avec admiration les tableaux, les marbres, & tout ce qui ſert de décoration aux temples & aux places publiques. On ſe piqua d'en étudier les beautés, d'en diſcerner toute la délicateſſe, d'en connoître le prix, & cette intelligence devint un nouveau mérite, mais en même tems l'occaſion d'un abus funeſte à l'état. Mummius, après la priſe de Corinthe, chargeant des entrepreneurs de faire tranſporter à Rome quantité de ſtatues & de tableaux de la main des premiers maîtres, les menaça s'il s'en perdoit ou s'en gâtoit en chemin, de les obliger d'en fournir d'autres à leurs dépens. Cette groſſiere ignorance n'eſt-elle pas, dit un hiſtorien, infiniment préférable à la prétendue ſcience qui en prit bientôt la place ? Foibleſſe étrange de l'humanité ! L'innocence eſt-elle donc attachée à l'ignorance ? Et faut-il que des connoiſſances & un goût eſtimables en ſoi ne puiſſent s'acquérir ſans que les mœurs en ſouffrent, par un abus dont la honte retombe quelquefois, quoiqu'injuſtement, ſur les arts mêmes ?

Ce nouveau goût pour les pieces rares fut bientôt porté à l'excès. Ce fut à qui orneroit le plus ſuperbement ſes maiſons, à la ville & à la campagne. Le gouvernement des pays conquis leur en offroit les occaſions. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'étoit pas permis aux gouverneurs de rien acheter des peuples que le ſénat leur ſoumettoit,

parce que, dit Cicéron, quand le vendeur n'a pas la liberté de vendre les choſes au prix qu'elles valent, ce n'eſt plus une vente de ſa part, c'eſt une violence qu'on lui fait. On ſait que ces merveilles de l'art qui portent le nom *des grands-maîtres*, étoient ſouvent ſans prix. En effet, elles n'en ont point d'autre que celui qu'y mettent l'imagination, la paſſion, &, pour me ſervir de l'expreſſion de Séneque, la fureur de quelques particuliers. Les gouverneurs de provinces achetoient pour rien ce qui étoit fort eſtimé; encore étoient-ce les plus modérés; la plûpart uſoient de force & de violence.

L'hiſtoire nous en a fourni des preuves dans la perſonne de Verrès, préteur de Sicile; & il n'étoit pas le ſeul qui en uſât de la ſorte. Il eſt vrai que ſur cet article il porta l'impudence à un excès qui ne ſe conçoit point. Cicéron ne ſait pas comment l'appeller; paſſion, maladie, folie, brigandage: il ne trouve point de nom qui l'exprime aſſez fortement; ni bienſéance, ni ſentiment d'honneur, ni crainte des lois, rien n'arrêtoit Verrès. Il comptoit être dans la Sicile, comme dans un pays de conquête: nulle ſtatue, ſoit petite, ſoit grande, pour peu qu'elle fût eſtimée & précieuſe, n'échappoit à ſes mains rapaces. Pour dire tout en un mot, Cicéron prétend que la curioſité de Verrès avoit plus couté de dieux à Syracuſe, que la victoire de Marcellus ne lui avoit couté d'hommes.

Dès que Rome eut commencé à dépouiller la Grece de ſes précieux ouvrages de *ſculpture*, dont elle enrichit ſes temples & ſes places publiques, il ſe forma dans ſon ſein des artiſtes qui tâcherent de les imiter; un eſclave qui réuſſiſſoit en ce genre, devenoit un tréſor pour ſon maître, ſoit qu'il voulût vendre la perſonne, ou les ouvrages de cet eſclave. On peut donc imaginer avec quel ſoin ils recevoient une éducation propre à perfectionner leurs talens. Enfin les ſuperbes monumens de la *ſculpture* romaine parurent ſous le ſiecle d'Auguſte; nous n'avons rien de plus beau que les morceaux qui furent faits ſous le regne de ce prince; tels ſont le buſte d'Agrippa ſon gendre, qu'on a vu dans la galerie du grand-duc de Florence, le Cicéron de la vigne Matthéi, les chapiteaux des colonnes du temple de Jules Céſar, qui ſont encore debout au milieu du Campo-Vaccinio, & que tous les Sculpteurs de l'Europe ſont convenus de prendre pour modele quand ils traitent l'ordre corinthien. Cependant les Romains eux-mêmes dans le ſiecle de leur ſplendeur ne diſputerent aux illuſtres de la Grece que la ſcience du gouvernement; ils les reconnurent pour leurs maîtres dans les beaux-arts, & nommément dans celui de la *Sculpture*. Pline eſt ici du même ſentiment que Virgile.

Les figures romaines ont une ſorte de fierté majeſtueuſe, qui peint bien le caractere de cette nation maîtreſſe du monde; elles ſont aiſées à diſtinguer des figures greques qui ont des graces négligées. A Rome, on voiloit les figures par des draperies convenables aux différens états, mais on ne rendoit pas la nature avec autant de ſoupleſſe & d'eſprit qu'on la rendoit à Athènes. Quoique les Romains miſſent en œuvre dans leurs repréſentations, ainſi que les Grecs, le marbre, le bronze, l'or, l'argent & les pierres précieuſes, ces richeſſes de la matiere ne ſont point celles de l'art. Ce qu'on y aime davantage, c'eſt la perfection de l'imitation & l'élégance de l'exécution, dont les Grecs firent leur principale étude. Les mouvemens du corps qu'ils voyoient tous les jours dans leurs ſpectacles publics n'auroient point été applaudis par ce peuple délicat, s'ils n'euſſent été faits avec grace & avec vérité; & c'eſt de cette école de la belle nature que ſortirent les ouvrages admirables de leur ciſeau.

Les ſignes viſibles des paſſions ſont non-ſeulement dans les geſtes du corps & dans l'air du viſage, mais ils doivent encore ſe trouver dans les ſituations que prennent les plus petits muſcles. C'eſt en quoi les Grecs qui copioient une nature habituée à l'émotion, ſurent donner à leurs ouvrages une vérité, une force, une fineſſe d'expreſſion, qu'aucun autre peuple n'a ſu rendre.

Avant qu'ils euſſent porté la *Sculpture* à ce degré d'excellence, pluſieurs nations s'étoient occupées à la pratique du même art. S'il eſt vrai que l'amour inſpira les premiers traits de cette imitation, il ne voulut pas lui accorder des progrès rapides. On fut très-long-tems à donner aux figures la ſituation d'une perſonne qui marche. Celles des Egyptiens avoient les piés joints & enveloppés, mais Dédale repréſenta le premier avec aiſance les extrémités des figures.

Parmi les nations, il n'y a guere eu que les anciens Perſes qui n'ayent pas élevé des ſtatues à leurs dieux. Quoiqu'il fût défendu aux Iſraélites par la loi des douze tables de ſe tailler aucune image à la reſſemblance des fauſſes divinités, la *ſculpture* ne paſſoit pas chez les Hébreux pour une idolâtrie; deux chérubins couvroient l'arche de leurs aîles. La mer d'airain qui étoit dans le temple de Salomon avoit pour baſe quatre bœufs énormes. Nemrod, pour ſe conſoler de la mort de ſon fils, fit faire la repréſentation de ce fils; tout cela fut permis ſelon la loi. Mais combien ces ſtatues, ces vaſes, ces bœufs groſſiers étoient-ils inférieurs aux productions des Grecs? Leurs figures ont un tendre, un moëlleux, une ſoupleſſe qu'on ne vit jamais ailleurs. Eux ſeuls rendirent ſans voile la belle nature dans toute ſa pureté. Si les ſtatues de Lucine etoient couvertes juſqu'aux piés, ſes habillemens n'étoient que des draperies légeres & mouillées, qui laiſſoient entrevoir toutes les graces du nud. Comme les héros devoient être repréſentés avec les attributs de leur gloire, & que les dieux devoient porter les marques de leur puiſſance, on les repréſentoit ſouvent aſſis, pour exprimer le repos dont ils jouiſſoient. En un mot, on vit déja du tems de Périclès & après lui fleurir la *ſculpture* des Grecs par des chef-d'œuvres, qui ont fait & feront l'admiration de tous les ſiecles. Nous avons déja parlé des artiſtes célebres qui les produiſirent, & leurs noms nous intéreſſent toujours. *Voyez* donc SCULPTEURS *anciens*.

Pauſanias ne fait mention que de quinze peintres dans la Grece, & parle de cent ſoixante & neuf ſculpteurs. La quantité d'ouvrages que cet hiſtorien, ainſi que Pline, attribuent à la plûpart des artiſtes qu'ils nomment, paroît inconcevable, & plus encore aux gens du metier qui connoiſſent la pratique, le tems & le nombre d'opérations que la *ſculpture* exige pour mettre au jour une de ſes productions.

Mais une autre réflexion plus ſinguliere de M. de Caylus, tombe ſur ce qu'on ne trouve ſur les ſtatues grecques qui nous ſont demeurées, aucun des noms que Pline nous a rapportés; & pour le prouver, voici la liſte des noms qui ſont véritablement du tems des ouvrages, & qui eſt tirée de la préface ſur les pierres gravées de M. le baron Stock, ſavant également exact & bon connoiſſeur.

La Vénus de Médicis porte le nom de *Cléomènes*, fils d'*Apollodore*, athénien.

L'Hercule Farnèſe, celui de *Glycon*, athénien.

La Pallas du jardin Ludoviſi, d'*Antiochus*, fils d'*Illus*.

Sur deux têtes de philoſophes grecs, dans le jardin du palais Aldobrandin, *Linace*, fils d'*Alexandre*.

Sur le grouppe d'une mere & d'un fils, *Ménélaüs*, éleve de *Stéphanus*.

Sur le gladiateur, au palais Borghèſe, *Agaſias*, fils de *Doſithée*, éphéſien.

Sur l'Eſculape, au palais Véroſpi, on lit *Aſſa-lectus-M.*

Sur l'Hermès des jardins Montalte, *Eubule*, fils de *Paxiteles.*

Sur deux buſtes du cardinal Albani, on lit ſur l'un *Zénas*, & ſur l'autre *Zénas*, fils d'*Alexandre.*

Le Torſe du Belveder, eſt d'*Apollonius*, fils de *Neſtor*, athénien.

Chez le même cardinal Albani, on lit ſur un bas-relief repréſentant des bacchantes & un faune, le tout tenant de la maniere égyptienne quoique grecque, *Callimaque.*

L'apothéoſe d'Homere porte ſur un vaſe, dans le palais Colonne, *Archélaüs*, fils d'*Apollonius*, de Priene.

Sur un vaſe ſervant de fonts de baptême à Gaëtte, & qui eſt orné d'un bas-relief, repréſentant la naiſſance de Bacchus, *Salpion*, athénien.

Nous paſſons ſous ſilence pluſieurs noms grecs, qui ont été ajoutés en différens tems, & nommément à la plinthe des deux chevaux que l'on voit ſur le mont Quirinal, vulgairement appellé *il monte cavallo*, & qui portent les beaux noms de *Phidias* & de *Praxiteles.*

L'étonnement s'étend encore ſur ce que Pline ne déſigne aucun des ouvrages qu'on vient de citer; le Laocoon & la Dircé ſont les ſeuls dont il parle, & qui nous ſoient demeurés, à moins qu'on ne veuille croire que le grouppe des lutteurs, ouvrage de Céphiſodore, fils de Praxiteles, ſoit celui que l'on conſerve à Florence, dans la galerie du grand duc.

D'un autre côté, il ne faut pas être ſurpris du ſilence de Pauſanias, ſur toutes les belles ſtatues de Rome. Quand il a fait le voyage de la Grèce, il ſe pouvoit qu'elles fuſſent déja tranſportées en Italie, car depuis environ trois cens ans, les Romains travailloient à dépouiller la Grece de ſes tableaux & de ſes ſtatues. Inſtruits par la réputation des plus beaux morceaux, ils avoient eu ſoin de s'en emparer à l'envi les uns des autres. Quelle devoit en être l'abondance! Pauſanias écrivant quarante ans après, nous décrit cette même Grece encore remplie des plus grands tréſors.

Si les anciens n'ont point parlé des figures que nous admirons, parce qu'ils en connoiſſoient de plus belles; ſi leur ſilence ſur le nom des artiſtes qui nous ſont demeurés, eſt fondé ſur ce qu'ils en ſavoient de ſupérieurs; quelles idées devons-nous avoir des Grecs & de la perfection de leurs talens? Mais l'imagination ne peut ſe prêter, & s'oppoſe à concevoir des ouvrages ſupérieurs à ceux qui faiſant aujourd'hui le plus grand ornement de Rome, ſont auſſi la baſe & la regle des études de nos plus habiles modernes.

Comme toutes choſes humaines ont leur période, la *ſculpture*, après avoir été portée au plus haut degré de perfection chez les Grecs; dégénera chez cette nation ſpirituelle, quand elle eut perdu la liberté; mais la *ſculpture* des Romains, ſans avoir été portée ſi haut, eut un regne beaucoup plus court; elle languiſſoit déja ſous Tibere, Caius, Claude, & Néron; & bientôt elle s'éteignit tout-à-fait. On regarde le buſte de Caracalla comme le dernier ſoupir de la *ſculpture* romaine. Les bas-reliefs des deux arcs de triomphe, élevés en l'honneur de l'empereur Sévere, ſont de mauvaiſe main; les monumens qui nous reſtent de ſes ſucceſſeurs, font encore moins d'honneur à la *ſculpture*; nous voyons par l'arc de triomphe élevé à la gloire de Conſtantin, & qui ſubſiſte encore à Rome aujourd'hui, que ſous ſon regne, & même cent ans auparavant, la *ſculpture* y étoit devenue un art auſſi groſſier qu'elle pouvoit l'être au commencement de la premiere guerre contre les Carthaginois. Enfin elle étoit morte lors de la premiere priſe de Rome par Alaric, & ne reſſuſcita que ſous le pontificat de Jules II. & de Léon X. C'eſt-là ce qu'on nomme la *ſculpture moderne*, dont nous allons donner l'article. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE MODERNE, (*Beaux arts.*) la *ſculpture moderne* eſt comme je viens de le dire dans l'article précédent, celle qu'on vit renaître avec la peinture, en Italie, ſous les pontificats de Jules II. & de Léon X. En effet, on peut conſiderer la *ſculpture* & la peinture comme deux ſœurs, dont les avantages doivent être communs, je dirois preſque comme un même art, dont le deſſein eſt l'ame & la regle, mais qui travaille diverſement ſur différentes matieres. Si la poéſie ne paroît pas auſſi néceſſaire au ſculpteur qu'au peintre, il ne laiſſe pas d'en faire un tel uſage, qu'entre les mains d'un homme de génie, elle eſt capable des plus nobles opérations de la peinture: j'en appelle à témoins les ouvrages de Michel-Ange, & du Goujon; le tombeau du cardinal de Richelieu, & l'enlevement de Proſerpine, par Girardon; la fontaine de la place Navone, & l'extaſe de ſainte Thereſe, par le cavalier Bernin; le grand bas-relief de l'Algarde qui repréſente S. Pierre & S. Paul en l'air, menaçant Atila qui venoit à Rome pour la ſaccager.

La beauté de ces morceaux & de quelques autres, ont engagé des curieux à mettre en problême, ſi la *ſculpture moderne* n'égaloit point celle des Grecs, c'eſt-à-dire, ce qui s'eſt fait de plus excellent dans l'antiquité. Comme nous ſommes certains d'avoir encore des chefs-d'œuvres de la *ſculpture* antique, il eſt naturel de nous prêter à l'examen de cette queſtion.

Pline parle avec diſtinction de la ſtatue d'Hercule, qui préſentement eſt dans la cour du palais Farnèſe; & Pline écrivoit quand Rome avoit déja dépouillé l'orient de l'un des plus beaux morceaux de *ſculpture* qui fuſſent à Rome. Ce même auteur nous apprend encore que le Laocoon qu'on a vu dans une cour du palais de Belveder, étoit le morceau de *ſculpture* le plus précieux qui fût à Rome de ſon tems; le caractere que cet hiſtorien donne aux ſtatues qui compoſent le grouppe du Laocoon, le lieu où il nous dit qu'elles étoient dans le tems qu'il écrivoit, & qui ſont les mêmes que les lieux où elles ont été déterrées depuis plus de deux ſiecles, rendent conſtant, malgré les ſcrupules de quelques antiquaires, que les ſtatues que nous avons ſont les mêmes dont Pline a parlé; ainſi nous ſommes en état de juger ſi les anciens nous ont ſurpaſſé dans l'art de la *ſculpture*: pour me ſervir d'une phraſe du palais, les parties ont produit leurs titres.

Il eſt peu de gens qui n'aient oui parler de l'hiſtoire de Niobé, repréſentée par un ſculpteur grec, avec quatorze ou quinze ſtatues liées entr'elles par une même action. On voit encore à Rome dans la vigne de Médicis, les ſavantes reliques de cette belle compoſition. Le Paſquin & le Torſe de Belvéder, ſont des figures ſubſiſtantes du grouppe d'Alexandre, bleſſé, & ſoutenu par des ſoldats. Il n'y a point d'amateurs des beaux arts, qui n'aient vu des copies du gladiateur expirant, qu'on a tranſporté au palais Chigi; ils ne vantent pas moins le grouppe de Papirus & la figure nommée le *Rotateur*; s'il eſt quelqu'un à qui ces morceaux admirables ſoient inconnus, il en trouvera la deſcription dans ce Dictionnaire; or je n'entendis jamais dire à un juge impartial, qu'ils ne ſurpaſſent infiniment les plus exquiſes productions de la *ſculpture moderne*. Jamais perſonne n'a comparé, avec égalité de mérite, le Moïſe de Michel-Ange, au Laocoon du Belvéder; la préférence que le même Michel-Ange donna ſi hautement au Cupidon de Praxitele ſur le ſien, prouve aſſez que Rome la moderne ne le diſputoit pas plus aux Grecs pour la *ſculpture*, que ne le faiſoit l'ancienne Rome;

Et comment les modernes pourroient-ils entrer en concurrence ? Les honneurs, les diſtinctions, les encouragemens, les recompenſes, tout manque à leur zèle, & à leurs travaux ; la nature qu'ils copient eſt ſans ſentiment & ſans action ; ils ne peuvent s'exercer que ſur des hommes qui n'ayant fait que des exercices de force, n'ont jamais connu les ſituations délicates ou nobles qui dans leur état euſſent paru ridicules. Inutilement voudroit-on donner à de ſimples artiſans, dans le tems qu'on les deſſine, la poſition d'un héros ; on n'en fera jamais que des perſonnages mauſſades, & dont l'air ſera décontenancé ; un pâtre revêtu des habits d'un courtiſan, ne peut déguiſer l'éducation de ſon village ; mais les Grecs qui copioient la belle nature, habitués à l'émotion & à la nobleſſe, purent donner à leurs ouvrages une vérité, une force d'expreſſion, que les modernes ne ſauroient attraper ; ces derniers ont rarement répandu de la phyſionomie dans toutes les parties de leurs figures, ſouvent même ils ne paroiſſent avoir cherché l'expreſſion que dans les traits du viſage ; alors afin que cette expreſſion fût plus frappante, ils n'ont pas craint quelquefois de paſſer la nature, & de la rendre horrible ; les anciens ſavoient bien mieux ſe retenir dans la vérité de l'imitation. Le Laocoon, le Gladiateur, le Rotateur dont nous avons parlé, nous intéreſſent ; mais ils n'ont rien d'outré ni de forcé.

Cependant la *ſculpture moderne* a été pouſſée fort loin, elle a découvert l'art de jetter en fonte les ſtatues de bronze, elle ne cede en rien à la *ſculpture* antique pour les bas reliefs, & elle l'a ſurpaſſé dans l'imitation de quelques animaux, s'il eſt permis d'appuyer ce jugement ſur des exemples particuliers. A conſidérer les chevaux de Marc-Aurèle, ceux de Monte-Cavallo, les prétendus chevaux de Lyſippe qui ſe trouvent ſur le portail de l'égliſe de S. Marc à Veniſe, le bœuf de Farnèſe, & les autres animaux du même grouppe, il paroîtroit que les anciens n'ont point connu comme nous, les animaux des autres climats, qui étoient d'une plus belle eſpece que les leurs. Quelqu'un pourroit encore imaginer qu'il ſemble par les chevaux qui ſont à Veniſe, & par d'anciennes médailles, que les artiſtes de l'antiquité n'ont pas obſervé dans les chevaux, le mouvement diamétral des jambes ; mais il faut bien ſe garder de décider ſur de ſi légeres apparences.

Encore moins faut-il ſe perſuader que les Grecs ayent négligé de repréſenter les plis & les mouvemens de la peau dans les endroits où elle s'étend, & ſe replie ſelon le mouvement des membres ; il eſt vrai que le ſentiment des plis de la peau, de la molleſſe des chairs, & de la fluidité du ſang, eſt ſupérieurement rendue dans les ouvrages du Puget ; mais ces vérités ſe trouvent-elles moins éminemment exprimées dans le Gladiateur, le Laocoon, la Vénus de Médicis ? *&c.* Je ſuis auſſi touché que perſonne de l'Andromède, mais combien l'étoit-on dans l'antiquité des ouvrages de Polyclete? Ne ſait-on pas que ſa ſtatue du jeune homme couronné, étoit ſi belle pour l'expreſſion des chairs, qu'elle fut achetée environ vingt mille louis ? ce ſeroit donc une eſpece de délire, de conteſter aux Grecs la préeminence qui leur eſt encore due à cet égard ; il n'y a que la médiocrité qui s'aviſe de calculer à l'inſçu du génie.

L'Europe eſt trop heureuſe que la ruine de l'empire grec y ait fait refluer le peu de connoiſſances dans les arts, qui reſtoient encore au monde. La magnificence des Médicis, & le goût de Léon X, les fit renaître.

La richeſſe des attitudes, la délicateſſe des contours, l'élégance des ondulations, avoient été totalement oubliées pendant pluſieurs ſiecles. Les Goths n'avoient ſçu donner à leurs figures ni grace ni mouvement ; ils imaginoient que des lignes droites & des angles aigus, formoient l'art de la *ſculpture* ; & c'eſt ainſi qu'ils rendoient les traits du viſage, les corps & les bras ; leurs ſtatues portoient des écriteaux qui leur ſortoient de la bouche, & où on pouvoit lire les noms & les attributs des repréſentations qui n'avoient rien de reſſemblant. Les modernes reconnurent ces ridicules extravagances, & ſe rapprocherent ſagement de l'antique.

Michel Ange r'ouvrit en Italie les merveilles de la *ſculpture*, & le Goujon imita ſes traces ; il a été ſuivi par Sarraſin, le Puget, Girardon, Coyſevox, Couſtou, le Gros, *&c.* qui ont élevé cet art dans la France, à une ſupériorité glorieuſe pour la nation ; vous trouverez leurs articles au *mot* SCULPTEURS MODERNES.

Je ne veux point prévoir la chute prochaine de cet art parmi nous ; mais ſelon toute apparence, il n'y regnera pas auſſi long-tems que chez les Grecs, à la religion deſquels il tenoit eſſentiellement.

Ne voyons-nous pas déja la dégénération bien marquée de notre peinture? Or comme je l'ai dit, la peinture & la *ſculpture* ſont deux ſœurs à peu près du même âge, extrémement liées enſemble, & qui ſubſiſtent des mêmes alimens, honneurs, recompenſes, diſtinctions, dont la mode ne doit pas être l'origine.

La *ſculpture* tombera néceſſairement chez tous les peuples qui ne tourneront pas ſes productions à la perpétuité de leur gloire, & qui n'aſſocieront ni leurs noms, ni leurs actions, aux travaux des habiles artiſtes.

Enfin pluſieurs raiſons, qu'il n'eſt pas néceſſaire de détailler, nous annoncent que la *ſculpture* ſeroit déja fannée dans ce royaume, ſans les ſoins continuels du prince qui la ſoutient par de grands ouvrages auxquels il l'occupe continuellement. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN BRONZE, (*Hiſt. des beaux Arts ant q.*) Nous ne traiterons ici que l'hiſtorique ; les opérations de l'art ont été ſavamment expoſées au *mot* BRONZE.

Les ouvrages des Grecs, en bronze, étoient également recommandables par l'élégance de leur travail & la magnificence de leur volume. Il ne faut pas s'en étonner, ce genre de monument avoit pour objet la religion, la récompenſe du mérite, une gloire noble & bien placée.

La pratique de leurs opérations nous eſt inconnue. Pline n'en a pas parlé. Il n'a décrit ni les fourneaux des ſculpteurs, ni leur maniere de fondre, ni l'alliage des matieres qu'ils fondoient. Nos artiſtes doivent regarder le ſilence de cet hiſtorien en ce genre, comme une perte dans les Arts, parce qu'on auroit pu tirer un grand profit des différences de leur pratique, & des lumieres qu'ils avoient acquiſes par une manœuvre juſte, & qu'ils ont ſi conſtamment répétée. On doit moins regretter de n'être pas inſtruit du mélange de leur matiere ; ce mélange a toujours été aſſez arbitraire, c'eſt-à-dire, dépendant de la volonté & de l'habitude des fondeurs. De plus, ce qui eſt aſſez rare dans la nature, on peut faire des expériences de ce mélange en petit, & elles ſont toujours certaines & utiles dans le grand.

Le nombre des ſtatues de toute grandeur, que les anciens ont faites en bronze, eſt preſque incroyable. Les temples, les places publiques, les maiſons des particuliers en étoient chargées : mais l'on ne peut s'empêcher de ſe récrier ſur les entrepriſes grandes & hardies qu'ils ont exécutées dans cette opération de l'art. Nous voyons, dit Pline, des maſſes de ſtatues, auxquelles on donne le nom de *coloſſes*, & qui reſſemblent à des tours. Tel étoit l'Apollon placé dans le capitole, & que Lucullus avoit apporté

d'Apollonie de Thrace. Ce coloſſe dont la hauteur étoit de trente coudées (45 piés) avoit couté cinq cens talens, (environ deux millions trois cens cinquante mille livres de notre monnoie.) Telle étoit la ſtatue coloſſale de Jupiter que l'empereur Claude avoit conſacrée dans le champ de Mars; & tel le Jupiter que Lyſippe fit à Tarente, qui avoit quarante coudées de haut.

Mais un nombre preſque infini d'artiſtes s'illuſtrerent par la prodigieuſe quantité de petites ſtatues de fonte & de bronze qu'ils produiſirent, les unes grandes comme nature, & d'autres ſeulement d'un ou deux piés. On en eſt convaincu par la quantité de petits bronzes, qui ſubſiſtent encore. Il eſt vrai que les bronzes grecs ſont rares, & que nous n'en connoiſſons guere que de romains; mais nous ne pouvons douter que Rome n'ait toujours été le ſinge de la Grece. La ſeule flotte de Mummius tranſporta de Corinthe à Rome trois mille ſtatues de marbre ou de bronze, dont vraiſſemblablement la plus grande partie étoit ce que nous appellons des bronzes audeſſus & audeſſous d'un pié.

Les Grecs étoient dans l'uſage de couvrir leurs bronzes avec du bitume ou de la poix. Ils ne pouvoient prendre cette précaution que pour les conſerver, & leur donner l'éclat & le brillant qu'ils aimoient. Pline eſt étonné que les Romains ayent préféré la dorure à cet uſage; & en cela il parle non-ſeulement en philoſophe ennemi du luxe, mais en homme de goût, & au fait des Arts. La dorure a pluſieurs inconvéniens, dont le principal ſur-tout quand on dore une ſtatue qui n'a point été faite pour être dorée, eſt de l'empêcher de s'éclairer ſelon la penſée & l'intention de l'auteur. Quant à la poix dont les anciens couvroient leurs bronzes, nous n'avons rien à deſirer; les fumées & les préparations de nos artiſtes ſont d'autant préférables, qu'elles ont moins d'épaiſſeur.

Il paroît par Pline, que la premiere ſtatue de bronze que l'on ait fondue à Rome, fut une Cérès conſacrée par Spurius Caſſius, qui fut tué par ſon propre pere pour avoir aſpiré à la royauté. Les ſtatues de Romulus, que l'on voyoit dans le capitole, & des rois prédéceſſeurs de Tarquin, avoient été fondues ailleurs, & tranſportées enſuite à Rome. Cependant, quoique l'uſage de la fonte fût très-ancien en Italie, elle continua de former ſes dieux de terre ou de bois juſqu'à la conquête de l'Aſie. Toutes ces obſervations ſont de M. de Caylus: je les ai puiſées dans ſes *Diſſertations ſur Pline*, dont il a enrichi les *mémoires de Littérature*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN MARBRE; c'eſt l'art de tirer & de faire ſortir d'un bloc de marbre une ſtatue, un grouppe de figures, un portrait, en coupant, taillant & ôtant le marbre.

Lorſqu'un ſculpteur ſtatuaire veut exécuter une ſtatue, un grouppe de figures, ou autre ſujet en marbre, il commence par modeler, ſoit en terre, ſoit en cire, une ou pluſieurs eſquiſſes, *voyez* MODELE & ESQUISSES de ſon ſujet, pour tâcher de déterminer, dès ces foibles commencemens ſes attitudes, & s'aſſurer de ſa compoſition. Lorſqu'il eſt ſatisfait, & qu'il veut s'arrêter à une de ſes eſquiſſes, il en examine toutes les proportions. Mais comme dans ces premiers projets il ſe trouve beaucoup plus d'eſprit & de feu que de correction; il eſt indiſpenſablement obligé de faire un modele plus grand & plus fini, dont il fait les études. *Voyez* ETUDES d'après le naturel. Ce deuxieme modele achevé, il le fait monter & tirer en plâtre, pour le conduire à faire un troiſieme modele, qu'il fait à l'aide de l'échelle de proportion ou pié réduit, de la même grandeur & proportion qu'il veut exécuter ſon ſujet en marbre. C'eſt alors qu'il redouble ſes attentions, qu'il examine & qu'il recherche avec ſoin toute la correction, la fineſſe, la pureté & l'élégance des contours. Il fait encore mouler en plâtre ce troiſieme modele afin de le conſerver dans ſa grandeur & dans ſa proportion. Car s'il ſe contentoit de ſon modele en terre, il ne retrouveroit plus ſes meſures, parce que la terre en ſe ſéchant ſe concentre & ſe retire, ce qui le jetteroit dans un extrême embarras. Pour déterminer la baſe du bloc de marbre, il fait faire un lit ſous la plinte du bloc, *voyez* LIT SOUS LA PLINTE, & ce lit lui ſert de baſe générale pour diriger toutes ſes meſures & tirer toutes ſes lignes. Alors il donne ſur le bloc de marbre les premiers coups de crayon, puis il le fait épanneler, *Voyez* EPANNELER. Enſuite il fait élever à même hauteur le modele & le bloc de marbre, chacun ſur une ſelle ſemblable & proche l'une de l'autre à ſa diſcrétion, *voyez* SELLE. Quand le modele & le bloc de marbre ſont placés à propos, l'on poſe horiſontalement ſur la tête de l'un & de l'autre des chaſſis de menuiſerie, quarrés & égaux, & qui reviennent juſte en meſure avec ceux qui portent les baſes ou les plintes des figures, *voyez les Planches & les fig. de la Sculpture*. L'on a de grandes regles de bois qui portent avec elles pluſieurs morceaux de bois armés d'une pointe de fer qui parcourent à volonté tout le long de la regle, & que l'on fixe néanmoins où l'on veut avec des vis: c'eſt l'effet du truſquin, *voyez* TRUSQUIN. Ces regles ſe poſent perpendiculairement contre les chaſſis qui ſont au-deſſus & au-deſſous du modele pour y prendre des meſures & les rapporter ſur le bloc de marbre, en les poſant ſur les chaſſis dans la même direction où elles ont été poſées ſur ceux du modele. C'eſt avec ces regles qu'on pourroit mieux appeller *compas*, à cauſe de leur effet, que l'artiſte marque & établit tous les points de direction de ſon ouvrage, ce qu'il ne pourroit pas faire avec les compas ordinaires, dont on ne ſauroit introduire les pointes dans les fonds & cavités dont il faut rapporter les meſures. Il eſt manifeſte que cette opération ſe réitere ſur les quatre faces du bloc de marbre & du modele autant de fois que le beſoin le requiert: car la figure étant iſolée, demande à être travaillée avec le même ſoin dans toutes ſes faces.

L'artiſte ayant trouvé & établi des points de direction, qu'il a poſés à ſon gré ſur les parties les plus ſaillantes de ſon ouvrage, comme ſont les bras, les jambes, les draperies & autres attributs; il retrace de nouveau les maſſes ou ſommes de la figure du ſujet, & fait jetter à-bas les ſuperfluités du marbre juſqu'au gros de la ſuperficie, par des ouvriers ou éleves, ſe repoſant ſur eux de ce pénible travail, mais ayant toujours les yeux ſur l'ouvrage, de crainte que ces foibles ouvriers n'atteignent les véritables nus & points du ſujet. Il doit auſſi leur faire faire attention à ne travailler que ſur le fort du marbre, cela s'entend, en ce que les outils & les coups de maſſe ſoient toujours dirigés vers le centre du bloc. Autrement ils courroient riſque d'étonner & d'éliter quelques parties du marbre qui n'eſt preſque jamais également ſain, étant ſouvent compoſé de parties poufes & de parties fieres. *Voyez* POUF & FIER.

Les outils dont on ſe ſert pour cette ébauche, ſont la maſſe, les pointes, les doubles pointes, la marteline & la gradive, avec leſquels, en ôtant le ſuperflu petit-à-petit, on voit ſortir le ſujet. Alors l'artiſte ſuit de près l'approche de la figure, avec le ciſeau & tous les autres outils qui lui ſont néceſſaires; & il ne la quitte plus qu'il ne l'ait terminée au plus haut point de perfection qu'il eſt capable de lui donner.

De quelque outil qu'il ſe ſerve, ſoit marteline,

cizeau, trépan, *&c.* il doit toujours avoir grand ſoin de ménager la matiere, car les fautes ſont irréparables; il ne doit donc ôter qu'avec beaucoup de diſcrétion pour arriver au but qu'il ſe propoſe, car il n'y a pas moyen d'y ajouter, & s'il ſe caſſe malheureuſement une partie ou qu'il y ait quelque endroit altéré, il n'y a ni ſecret, ni maſtic ſuffiſant pour y remédier & la rétablir avec ſtabilité, ſans qu'il y paroiſſe. Lorſque le ſujet eſt totalement fini, & que le ſculpteur ſe détermine à faire polir quelques draperies, ou autres ornemens, il ſe ſert de gens deſtinés à ce travail que l'on nomme des *poliſſeurs*; *voyez* POLISSEUR DE MARBRE; & il doit avoir attention à la conduite de ces ſortes d'ouvriers, qui n'étant que des gens de métier & de peine, ſont peu ſuſceptibles des conſéquences d'uſer & ôter les touches & les fineſſes que le ſculpteur a ingénieuſement ſemées dans tout ſon ouvrage. Ce poli eſt arbitraire & au choix de l'artiſte, n'y ayant pour cela aucune regle établie qui puiſſe le diriger ou le contraindre. Le ſculpteur en taillant ſon ouvrage prévient d'avance une partie des accidens qui pourroient arriver en le tranſportant. Il laiſſe des tenons de marbre aux parties ſaillantes, comme ſupports de bras, entre-deux de doigts, & autant qu'il eſt néceſſaire, ſe reſervant d'ôter ces tenons ſur la place, lorſque la figure eſt poſée ſur ſon piédeſtal, où elle doit reſter. C'eſt à cet inſtant que l'artiſte intimidé ne voit ſon ouvrage qu'avec crainte, & que comme un nouveau ſpectacle qui lui fournit de nouvelles obſervations, & qui trop ſouvent lui reprochent des négligences auxquelles il ne peut refuſer de nouveaux ſoins, puiſqu'enfin c'eſt le fatal ou heureux moment où il abandonne à la poſtérité toute l'étendue de ſon ſavoir & de ſes talens.

Pour tranſporter l'ouvrage le ſculpteur a recours au charpentier qui l'ôte de deſſus la ſelle, & le guinde ſur un chaſſis de charpente appellé *poulin*, où il met des taſſeaux de ſoutien avec chevilles, clous, & autres ſuretés, afin que rien ne ſe caſſe, ſoit en roulant ou en traînant dans les voies publiques juſqu'au lieu de ſa deſtination.

On peut voir les outils en grand nombre dont ſe ſervent les ſculpteurs, chacun à ſon *article*, où l'on a décrit ſon méchaniſme & ſes uſages.

SCULPTURE EN PIERRE ET EN BOIS; outre ce qui a été dit à l'*article* SCULPTURE EN MARBRE, par rapport aux ſtatues & autres ouvrages qui s'exécutent ſur cette matiere, la *ſculpture* s'étend encore ſur tout ce qui eſt pratiquable à l'outil, & qui peut être taillé, rogné, coupé, & réparé, comme pierre dure, pierre tendre, plâtre, ivoire, bois de diverſes qualités, *&c.* Quant à la pierre dure, elle ſe travaille à-peu-près comme le marbre, c'eſt-à-dire avec la maſſe, les pointes, doubles pointes, cizeaux, & autres outils à précautions qu'on peut voir à leur *article*.

La pierre tendre, & les bois de chêne, buis, tilleul, noyer, & autres de ces qualités, ſe travaillent avec le maillet de bois, les fermoirs, les trépans, les gouges creuſes & plates, à breter & à nez rond; ces outils ſont de toutes ſortes de pas ou largeur. Il y en a qui n'ont pas deux lignes de face, & par degrés il y en a d'autres qui en ont juſqu'à deux pouces & plus; on ne les diſtingue que par le pas. Les ouvriers nomment cet aſſortiment d'outils un *affutage*. Ces outils ſont de fer, & par la tranche ils ſont acerés de l'acier le plus fin. Il leur faut une trempe très-fine. Ils ſont faits de maniere qu'ils ont chacun une pointe forgée en quarré qui entre dans le manche, pour l'aſſurer & l'empêcher de tourner. Le manche de bois qui eſt de quatre à cinq pouces de longueur, eſt coupé à pans pour être tenu plus ferme, & ne point varier dans la main de l'ouvrier. L'on affute ces outils ſur un grais de bonne qualité, pour leur donner le tranchant, & l'on ſe ſert enſuite d'une affiloire pour leur couper le morfil, & les rendre propres à couper le bois, *&c.* avec netteté & propreté. *Voyez* AFFILOIRE. L'on ſe ſert pour finir ces ouvrages de rapes de différentes forces, tailles & courbures, comme auſſi de peau de chien de mer dont on prend les plus convenables, qui ſont certaines parties du ventre, les nageoires, & les oreilles.

La *ſculpture en pierre & en bois* comprend pluſieurs ſortes d'ouvrages, comme figures, vaſes, ornemens, chapiteaux, fleurs, fleurons, *&c.* tant pour les décorations intérieures qu'extérieures des temples, des palais, & autres bâtimens, pour les vaiſſeaux de roi, de guerre, & marchands; les voitures des ambaſſadeurs, & toutes ſortes de monumens, comme cirques, carrouſels, arcs de triomphe, obéliſques, pyramides, *&c.*

Les anciens ſe ſont ſervis de preſque toutes ſortes de bois pour faire des ſtatues. Il y avoit à Sycione une ſtatue d'Apollon qui étoit de buis; à Ephèſe celle de Diane étoit de cedre.

Dans le temple bâti à l'honneur de Mercure ſur le mont Cillene, il y avoit une image de ce dieu faite de citronnier, de huit piés de haut; ce bois étoit fort eſtimé.

On faiſoit encore des ſtatues avec le bois de palmier, d'olivier, & d'ébene, dont il y avoit une figure à Epheſe, & ainſi de pluſieurs autres ſortes de bois, comme celui de vigne, dont il y avoit des images de Jupiter, de Junon, & de Diane.

On appelle *bien couper le bois*, quand une figure ou un ornement eſt bien travaillé, & la beauté d'un ouvrage conſiſte en ce qu'il ſoit coupé tendrement, & qu'il n'y paroiſſe ni ſéchereſſe ni dureté.

Quand on veut faire de grands ouvrages, comme ſeroit même une ſeule figure, il vaut mieux qu'elle ſoit de pluſieurs pieces que d'un ſeul morceau de bois, qui dans des figures de même que dans des ornemens, ſe peut tourmenter & jerſer; car une piece entiere de gros bois peut n'être pas ſeche dans le cœur, quoiqu'elle paroiſſe ſeche par-dehors, il faut que le bois ait été coupé plus de dix ans avant que d'être propre à être employé dans ces ſortes d'ouvrages.

SCULPTURE EN PLATRE, *tant en relief qu'en bas-relief*. La *ſculpture en relief* ſe fait d'une façon qu'on appelle *travailler le plâtre à la main*. On ſe ſert de la truelle & du plâtre délayé; on forme un enſemble ou maſſe de plâtre du volume de ce qu'on veut faire, & l'on travaille ſur cette maſſe avec le maillet & les mêmes outils dont on ſe ſert avec les pierres tendres. L'on ſe ſert auſſi de ripes & de rondelles; ces ripes qui ont forme de ſpatule ſont de différente grandeur, & ont des dents plus ou moins fortes. Elles font ſur la pierre & le plâtre ce que la double pointe & la gradine font ſur le marbre.

Ces ſortes de travaux en plâtre ne ſe font guere que dans les cas où l'on veut faire des modeles ſur place, pour mieux juger des formes & des proportions du tout enſemble, & rendre les parties relatives les unes aux autres; ſouvent on les finit entierement ſur place, & l'on en fait des moules qui ſervent à jetter en plomb, ce que l'on voit quelquefois exécuter dans les parcs & jardins pour faire des fontaines, caſcades, *&c.* Si au contraire on veut les exécuter en marbre, on les moule de façon à en pouvoir tirer des moules en plâtre que l'on apporte à l'attelier du ſculpteur, pour lui ſervir à la conduite de ſon ouvrage en marbre.

La *ſculpture en bas-relief* n'eſt pour ainſi-dire autre choſe que l'art de mouler. Elle s'emploie le plus communément dans l'intérieur des appartemens pour former des bas-reliefs, cariatides, corniches, friſes, metopes, conſoles, agraphes, vaſes, & ornemens; on

on commence par faire des modeles en terre ſur des formes & fauſſes formes, ſuivant les lieux où l'on veut placer les ouvrages; on en fait faire des moules en plâtre par quatre mouleurs. Ces moules ſont compoſés de pluſieurs pieces qui ſe rapportent & ſe renferment avec repers, dans une ou pluſieurs chapes, ſuivant le volume & le relief de l'objet moulé. *Voyez* CHAPE. Quand ces moules ſont bien ſecs, on les abreuve en leur donnant avec le pinceau pluſieurs couches d'huile, ce qui les durcit & empêche que le plâtre ne s'y attache. Cela fait l'on coule dans le moule du plâtre bien tamiſé & très-fin, que l'on tire quelquefois d'épaiſſeur ou en plein, ſuivant la force que l'on veut donner à l'ouvrage. Pour retirer le plâtre moulé on commence à dépouiller toutes les parties du moule les unes après les autres, dans le même arrangement qu'elles ont été poſées, & alors on découvre le ſujet en plâtre, qui rapporte avec fidélité juſqu'aux parties les plus déliées du modele, n'y ayant plus qu'à réparer, & ſouvent qu'à ôter les coutures occaſionnées par les jointures des pieces du moule. Quand ces morceaux de *ſculpture en plâtre* ſont deſtinés à ſervir d'ornement à quelque édifice, on hache avec une hachette, ou avec quelqu'autre outil, les places où ils doivent être poſés; on les ajuſte & on les ſcelle avec le plâtre. Il ne reſte plus qu'à les ragréér avec les outils en bois, & même avec les ripes, comme nous avons déjà dit.

SCULPTURE EN CARTON: il y a deux manieres de travailler ces ſortes d'ouvrages. Comme ils n'ont point d'autre inconvénient à craindre que l'humidité, on ne les emploie d'ordinaire que dans les lieux couverts, comme intérieurs de bâtimens, d'égliſes, acceſſoires à des autels, pompes funebres, fêtes publiques, ſalles, ſpectacles, *&c.* Pour parvenir à l'exécution de ce travail, il faut prendre les mêmes précautions que pour les autres façons de *ſculpture* que l'on a déja expliquées; c'eſt-à-dire qu'il faut commencer par faire, ſoit de ronde-boſſe, ſoit de bas-relief, les modeles des choſes qu'on veut repréſenter. Il faut auſſi faire tirer des moules ſur des modeles, comme il a été dit à l'*article de* SCULPTURE EN PLATRE. On endurcit le moule en l'imbibant d'huile bouillante; & quand il eſt ſec & en état, on y met pour premiere couche, des feuilles de papier imbibées d'eau, ſans colle, que l'on arrange artiſtement dans toutes les parties du moule. Toutes les autres couches qu'on y donne ſe font auſſi avec du papier; mais il eſt imbibé de colle de farine, & l'on continue couche ſur couche avec le papier collé juſqu'à ce qu'on ait donné à l'ouvrage l'épaiſſeur de deux ou trois lignes, ce qui forme un corps ſuffiſamment ſolide. Mais il faut bien faire attention en poſant toutes ces couches de papier, de le faire obéir avec les doigts ou les ébauchoirs, pour le faire atteindre juſqu'au fond des plus profondes cavités du moule, pour en prendre exactement les traits, & les rendre ſur le carton avec toute la fineſſe que le ſculpteur a donnée à ſon modele. On laiſſe ſécher ces cartons en les expoſant au ſoleil, ou à un feu doux, de crainte que l'exceſſive chaleur ne change les formes en occaſionnant des vents, & faiſant bourſouffler le papier. Quand les cartons ſont ſecs, on les retire du moule, ſoit par coquilles ou par volume. On les raſſemble & ajuſte avec des fils de fer. Le papier le plus en uſage pour ces ſortes d'ouvrages, eſt pour la premiere couche, le papier gris-blanc, dit *fluant*; & après, tout papier ſpongieux, blanc ou gris, eſt propre à faire corps avec la colle. La ſeconde façon de former des ouvrages de *ſculpture* en carton, eſt de les faire en papier, c'eſt-à-dire en papier battu dans un mortier. Cette pâte ſe fait ordinairement des rognures que les papetiers font de leurs papiers de compte ou à lettres; les plus fins ſont les meilleurs. L'on prend ces rognures, que l'on met dans un vaſe ou vaiſſeau rempli d'eau, que l'on change ſouvent, & que l'on laiſſe amortir juſqu'au point de devenir en pâte ou en bouillie. Quand cette pâte eſt ainſi réduite, l'on s'en ſert, comme il va être expliqué. L'on a eu ſoin, comme ci-devant, d'imbiber d'huile, & d'endurcir le moule; on y met le plus également qu'il eſt poſſible, l'épaiſſeur d'environ deux ou trois lignes de cette pâte; on appuie deſſus & avec force, & on ſe ſert d'une éponge pour en retirer l'humidité autant qu'il eſt poſſible: on fait ſecher cette pâte au feu ou au ſoleil, puis avec une broſſe, & de la colle de farine, on imbibe ce carton ſur lequel on poſe pluſieurs couches de papier gris-blanc & gris, afin de donner un corps à ce carton, qui juſqu'alors étoit ſans corps & ſans colle. Cette ſeconde opération faite, on laiſſe ſécher, puis on recommence avec de la colle forte de Flandres ou d'Angleterre à réimbiber ces couches de papier, & l'on y applique de la toile; & ſouvent on y inſinue des armatures de fil de fer & des fantons que l'on met entre le papier gris & la toile, ce qui empêche que les cartons ne ſe tourmentent, & fait qu'ils reſtent dans la véritable forme que le ſculpteur a donnée au modele. Cette façon de faire le carton eſt la meilleure, tant pour la ſolidité que pour rapporter avec exactitude toutes les parties de détail du modele. Ces ouvrages, comme nous l'avons dit, ne craignent d'inconvenient que l'humidité. Ils ne ſe caſſent point, les vers n'y font point de piquure, & ils peuvent être dorés auſſi-bien que les ouvrages en bois, & avec les mêmes apprêts.

SCULPTURE, (*Architect.*) l'architecture fait uſage de la *ſculpture* par des figures & autres ſujets de relief, ou d'ornemens de bas-relief, pour décorer un édifice; on appelle en architecture *ſculpture iſolée*, celle qui eſt en ronde-boſſe; & *ſculpture en bas-relief*, une ſculpture qui n'a aucune partie détachée. (*D. J.*)

SCULTENNA, (*Géog. anc.*) par Strabon, *liv. V. Scutana;* fleuve d'Italie, dans la Flaminie, & l'un de ceux qui ſe jettoient dans le Pô. Tite-Live, *liv. XLI. ch. xviij.* Dion Caſſius, *liv. XLVI.* Appien, *liv. III.* & Pline, *liv. III. ch. xvj.* en parlent. Ce dernier met le Gabellus & le *Scultenna*, entre le Nicias & le Rhenus; or comme le Gabellus eſt, à ce qu'on prétend, le Secchia, il s'enſuit que le *Scultenna* ſeroit le Panaro. (*D. J.*)

SCUOLE, ſ. f. (*Archit. vénit.*) les Vénitiens appellent *ſcuole*, *école*, certains édifices publics diſtribués en chapelles, ſalles, chambres & autres pieces qui appartiennent à des confréries, ou à des communautés de la ville. Les ſix principales qu'on appelle *ſcuole grandi*, ne le cedent guere aux plus belles égliſes pour la décoration & pour les richeſſes.

Ces ſix grandes *ſcuole* ſont celle de ſaint Marc, celle de ſaint Roch, celle de la Miſéricorde, celle de ſaint Jean l'évangéliſte, celle de la Charité & celle de ſaint Théodore. *Deſcript. de Veniſe.* (*D. J.*)

SCUPI, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœſie, dans la Dardanie, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. jx.* Le nom moderne eſt *Scopia*, ſelon Tetzetès, Grégoras & Sophien, & on l'appelle vulgairement *Uſchup. Voyez* SCOPIA. (*D. J.*)

SCURGUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, *liv. II. ch. xj.* Villeneuve & Molet croient que le nom moderne eſt le lieu de *Schmeben.*

SCURRA, (*Littérat.*) ce mot ſignifie un *paraſite*, un *bouffon* & un *flatteur.* Il eſt ſouvent employé chez les poëtes dans ce dernier ſens, & alors il comprend ce que les Grecs appelloient κόλαξ, un *flatteur outré*, ἄρεσκον, un *courtiſan* qui contrefait l'ami. Les paraſites étoient auſſi communément nommés *ſcurræ*, & l'on en diſtinguoit deux ſortes à Rome; les uns qui s'attachoient à un ſeul maître, les autres qui s'a-

donnoient à pluſieurs, mais qui alloient toujours à ceux dont la cuiſine étoit la meilleure :

*Hos major rapuit canes culina.* (*D. J.*)

SCURVOGEL, ſ. m. (*Ornithol.*) nom donné par les Hollandois à un oiſeau d'Amérique, nommé par les habitans du Bréſil *jabiruguacu.* C'eſt une eſpece de grue, ou du-moins fort approchante de ce genre d'oiſeau. Son bec eſt large, long de ſept ou huit pouces, arrondi & un peu crochu au haut vers la pointe. Il porte ſur le ſommet de la tête une eſpece de crête cendrée griſe. Son cou eſt extrêmement long, ſans aucune plume ainſi que la tête ; & ces deux parties ſont ſeulement couvertes d'une peau écailleuſe. Sa queue eſt courte & noire ; le reſte de ſon plumage eſt blanc, excepté ſur les grandes plumes des aîles, qui ſont noires avec une eſpece de teinte purpurine. Cet oiſeau dépouillé de ſa peau eſt d'un goût délicat ; ſa groſſeur approche de celle de la cicogne. (*D. J.*)

SCUTAGE, ſ. m. (*Hiſt. d'Ang.*) le *ſcutage* étoit un ſervice militaire auquel les poſſeſſeurs des fiefs étoient obligés envers le roi. Ce mot déſigne auſſi la redevance que les feudataires payoient au prince pour être diſpenſés de ce ſervice ; enfin ce mot ſignifie la taxe qu'on avoit miſe ſur chaque vaſſal pour quelque ſervice public. Depuis Guillaume I. les rois d'Angleterre avoient ſouvent impoſé de pareilles taxes ſans le conſentement des états, c'eſt pourquoi le *ſcutage* fut aboli par la grande chartre. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans l'Anatolie, vis-à-vis le port de Conſtantinople, dont elle eſt regardée comme un des fauxbourgs ; c'eſt d'ailleurs un des principaux rendez-vous des caravanes d'Arménie qui vont trafiquer en Europe.

Le port de *Scutari* ſervoit autrefois de retraite aux galeres de Chalcédoine ; & ce fut à cauſe de ſa ſituation, que les Perſes, qui méditoient la conquête de la Grece, la choiſirent, non-ſeulement pour en faire une place d'armes, mais pour y dépoſer l'or & l'argent qu'ils tiroient par tribut des villes d'Aſie. Tant de richeſſes lui firent donner le nom de *Chryſopolis*, ou *ville d'or*, ſelon Denys de Byſance, au rapport d'Etienne le géographe, qui ajoute pourtant que l'opinion la plus commune étoit que le nom de *Chryſopolis* venoit de *Chrysès*, fils de Chryſéis & d'Agamemnon.

Il ſemble que cette ville ſoit deſtinée à ſervir de retraite à des maltotiers ; car les Athéniens, par le conſeil d'Alcibiade, y établirent les premiers une eſpece de douane, pour faire payer les droits à ceux qui navigeoient ſur la mer Noire. Xénophon aſſure qu'ils firent murer Chryſopolis ; cependant c'étoit bien peu de choſe du tems d'Auguſte, puiſque Strabon ne la traite que de village. Aujourd'hui c'eſt une grande ville, & même la ſeule qui ſoit ſur le boſphore du côté d'Aſie. Cédrene nous apprend qu'en la dix-neuvieme année de l'empire de Conſtantin, Licinius ſon beau-frere, après avoir été battu pluſieurs fois ſur mer & ſur terre, fut fait priſonnier dans la ville de Chryſopolis, & de-là conduit à Theſſalonique, où il eut la tête tranchée.

*Scutari* eſt embellie d'une moſquée royale & d'une maiſon de plaiſance, ou ſerrail du grand-ſeigneur. *Long.* 46. 31. *lat.* 41. 7. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) par les habitans du pays *Scadar*, anciennement par les Romains *Scodra*, dont on peut voir *l'article.*

*Scutari* eſt une ville de la Turquie européenne, capitale de l'Albanie, à dix lieues d'Antivari, vers le levant, entre le lac de Zenta & la petite riviere de Boiana. Elle a été le ſiege des rois d'Illyrie. Les Turcs en ſont les maîtres depuis l'an 1478. Elle eſt grande, peuplée ; & défendue par une citadelle. Il y a un évêque latin, ſous la métropole d'Antivari. C'eſt la réſidence d'un bacha. *Long.* 37. 12. *latit.* 42. 33. (*D. J.*)

SCUTARI *le cap de*, (*Géog. mod.*) c'eſt le même que celui qu'on appelloit anciennement le *Bœuf*, ou *le paſſage du Bœuf ;* ce qui prouve qu'il faut prendre cet endroit-là pour le commencement du boſphore, puiſque ce bœuf prétendu y traverſa le canal à la nage. Les poëtes ont auſſi publié qu'Io, maîtreſſe de Jupiter, avoit paſſé ce détroit déguiſée en vache.

Charès, général athénien, battit auprès de ce cap la flotte de Philippe de Macédoine qui aſſiégeoit Byſance. On y enterra Damalis, femme de ce général, laquelle mourut de maladie durant ce ſiége ; & les Byſantins en reconnoiſſance des ſervices que Charès leur avoit rendus, y dreſſerent un autel en l'honneur de ſon épouſe, & une colonne qui ſoutenoit ſa ſtatue. De-là ce lieu retint le nom de *Damalis*, qui veut dire *une vache.* On trouve dans Denys de Byſance une ancienne inſcription qui en fait mention. C'eſt le ſerrail du grand-ſeigneur qui occupe aujourd'hui le terrein du *cap de la Vache*, ou du *cap de Scutari.* (*D. J.*)

*SCUTARIUS*, ſ. m. (*Littérat.*) outre la ſignification ordinaire de ce terme, qui ſignifie dans Pline, l'ouvrier qui faiſoit le bouclier long nommé *ſcutum*, le même mot déſigne un garde du corps de l'empereur, parce que tout ce corps portoit un bouclier long, *ſcutum.*

SCUTE, ſ. f. (*Marine.*) petit eſquif ou canot, que l'on emploie au ſervice du vaiſſeau. Ses dimenſions ordinaires ſont de 21 piés de long, de 5 piés 3 pouces de large, & de deux & demi de creux

*SCUTELLATI LAPIDES*, (*Hiſt. nat.*) quelques naturaliſtes ont ainſi nommé les pierres plus connues ſous le nom de *bufonites*, ou de *crapaudines*, à cauſe de leur reſſemblance avec un écu, ou bouclier.

*SCUTICA*, ſ. f. (*Belles-lett.*) c'étoit une petite courroie de cuir, dont les maîtres d'école ſe ſervoient pour châtier leurs diſciples quand ils avoient manqué à leur devoir. De-là vient que *ſcutica* eſt pris ordinairement pour une légere punition ; au lieu que *flagellum* étoit une punition atroce & accompagnée d'ignominie, parce qu'on s'en ſervoit pour punir les eſclaves, & ceux qui avoient été condamnés par ſentence des triumvirs, comme Horace le dit dans l'*ode iv. du liv. V.*

*Sectus flagellis hic triumviralibus*
*Præconis ad faſtidium.*

« Quoi donc, cet homme qui a été fuſtigé par arrêt » des triumvirs, juſqu'à laſſer le crieur public, *&c.*» *Dacier.* (*D. J.*)

SCUTIFORME, os, *terme d'Anatomie*, eſt le principal os du genou, qu'on appelle auſſi la *rotule. Voyez* ROTULE.

SCUTIFORME, *cartilage*, *terme d'Anatomie*, eſt un des cartilages du larynx, qui eſt le plus large & le plus gros ; ainſi appellé parce qu'il a la forme d'un écu ou d'un bouclier, que les Latins expriment l'un & l'autre par *ſcutum :* auſſi les Grecs qui expriment écu par θυρεός, l'ont nommé θυρεοιδης, *thyroïde. Voyez* THYROÏDE.

On le nomme auſſi *cartilage antérieur*, parce qu'il eſt ſitué ſeulement en la partie de devant. *Voyez* CARTILAGE.

*SCUTUM*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) écu, bouclier, arme défenſive des anciens, nommée par les Grecs θυρεος & σακος, & par nos vieux auteurs *targe* ou *pavois.* Ce bouclier étoit ſi long, & quelquefois d'une grandeur ſi demeſurée, qu'il couvroit un homme preſque tout entier. Tels étoient ceux des Egyptiens, dont parle Xénophon dans la Cyropédie : il falloit qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens, puiſ-

qu'on rapportoit un homme deſſus. De-là venoit cet ordre célebre que donna une mer ſpartaine à ſon fils, ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τὰν, c'eſt-à-dire, *ou rapportez ce bouclier*, ou *qu'on vous rapporte deſſus*. L'écu étoit long & quarré, & à l'uſage de l'infanterie ſeule.

*SCYBELUS*, (*Géog. anc.*) lieu de la Pamphylie; il donnoit le nom de ſon territoire au vin ſcybellite, dont parle Arétée, *l. II. Morb. acutor. & diurnor.* (*D. J.*)

SCYDRA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, dans l'Emathie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xiij.* Pline, *l. IV. c. x.* & Etienne le géographe, parlent auſſi de cette ville. (*D. J.*)

SCYLACE, (*Géog. anc.*) étoit une petite ville, colonie des Pélaſgiens, ſelon Hérodote, *l. I. c. lvij.* Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* la met à l'eſt ou vers l'eſt, ou eſt-nord de Cyzique, entre Cyzique & le mont Olympe, près & à l'eſt de Placia. Pline en parle auſſi, *l. V. c. xxxij.* Paſſé Spiga, dit-il, on trouve Piacia, Ariacos, *Scylace*, &c. On laiſſe derriere ſoi le mont Olympe, ſurnommé *Myſien*, & la ville d'Olympéna. (*D. J.*)

*SCYLACEUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, dans le golfe de Memnon, ſelon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* Cette ville fondée par les Athéniens, avoit un promontoire ou écueil, que Virgile, *Enéide*, *liv. III. v. 551.* appelle *navifragum ſcyllaceum :* le nom moderne de cette ville eſt *Squillacci.* (*D. J.*)

SCYLAX, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure, dans le Pont : il ſe perdoit dans l'Iris, avant que ce dernier eût baigné la ville d'Amaſie. (*D. J.*)

SCYLLA, ſ. f. (*Mythol.*) Homere & Virgile ont exercé leur eſprit à faire d'un rocher d'Italie vis à vis du phare de Meſſine, un monſtre terrible, dont l'aſpect, dit le poëte grec, feroit frémir un dieu même. Ses cris affreux reſſemblent aux rugiſſemens du lion; il a douze piés épouvantables, ſix longs cols, ſix têtes énormes, & dans chaque tête trois rangs de dents, qui recelent la mort. Virgile n'a pas cru devoir en tracer un portrait auſſi hideux : ſelon lui, *Scylla* habite le creux d'un rocher; & lorſqu'elle voit paſſer des vaiſſeaux dans le détroit de Sicile, elle avance la tête hors de ſon antre, & les attire à elle pour les faire périr. Depuis la tête juſqu'à la ceinture, c'eſt une fille d'une beauté ſéduiſante, poiſſon énorme dans le reſte du corps, avec une queue de dauphin, & un ventre de loup; elle eſt toujours environnée de chiens, dont les affreux hurlemens font retentir les rochers d'alentour, *Et cæruleis canibus reſonantia ſaxa.* Ænéid. lib. III. v. 432. (*D. J.*)

SCYLLA, (*Géog. anc.*) 1°. écueil que Pline, *l. III. c. viij.* met dans le détroit qui ſépare l'Italie de la Sicile. Pomponius Méla, qui en parle auſſi-bien que Pline, ne marque pas plus que lui, ſi ce rocher, cet écueil, eſt tout environné de la mer, ou attaché à la côte. Mais Strabon, *liv. VI. p. 256.* qui au lieu de *Scylla*, écrit *Scyllæum ſaxum*, dit que c'eſt un rocher élevé, preſque tout entouré de la mer, & qui tenoit ſeulement au continent d'Italie, par un iſthme aſſez bas, lequel de côté & d'autre, offroit une retraite aux vaiſſeaux; cependant ſi l'on étoit à l'abri quand on étoit dans ces ports, il n'y avoit pas la même ſûreté à en approcher; ce qui a fait dire à Virgile, *Ænéid. III. v. 432.* en parlant de ce rocher:

*Ora exertantem, & naves in ſaxa trahentem.*

& un peu plus bas :

*Scyllam, & cærulæis canibus reſonantia ſaxa.*

Ces chiens qui aboyoient ſans ceſſe, ſont de l'imagination des Poëtes; les Hiſtoriens plus ſages, parloient autrement : mais le tems qui contribue à autoriſer les fables, ſe ſert de l'art des Poëtes pour les conſacrer. Ainſi, parce que les habitans de Corfou appellerent autrefois *tête de chien*, le promontoire de cette île qui eſt du côté de l'orient, on a dit qu'il y avoit dans cet endroit des hommes qui avoient la tête ſemblable à celle des chiens.

Le nom moderne de *Scylla*, eſt *Sciglio;* c'eſt un courant ſur les côtes de la Calabre méridionale en Italie, qui entraîne les vaiſſeaux contre un rocher du cap Sciglio, où ils riſquent de ſe fracaſſer. Charybde, aujourd'hui Galofaro, mais que la Poéſie joint communément à *Scylla*, eſt un gouffre dans le détroit de Sicile, à l'entrée du port de Meſſine. La fable a métamorphoſé ces deux écueils en deux nymphes cruelles, dont Homere & Virgile ſe ſont amuſé à faire la peinture. La morale prend à ſon tour les deux écueils de *Scylla* & Charybde dans un ſens métaphorique pour un pas fâcheux dont il eſt difficile de ſe ſauver. Horace lui-même, *Ode xxvij. liv. I.* s'en ſert dans ce dernier ſens, en diſant au frere de Mégille, *quanta laboras in Charybdi!* pour lui donner à entendre qu'il riſque de ſe perdre par l'engagement indigne où il s'eſt imprudemment livré.

2°. *Scylla*, ville des Brutiens, ſelon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* Cette ville eſt appellée *Scyllæum* par Pline, *l. III. c. v.* elle étoit apparemment près du rocher de *Scylla*, dans l'endroit où eſt aujourd'hui la petite ville de Sciglio.

3°. *Scylla*, nom d'une île deſerte, voiſine de la Cherſonnèſe de Thrace, ſelon Pline, *liv. IV. c. xij.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

*SCYLLÆUM*, (*Géog. anc.*) promontoire du Péloponnèſe, dans l'Argie, ſelon Pline, *liv. IV. c. v.* & Pauſanias, *liv. II. c. xxxiv.* traduction de M. l'abbé Gédoyn; ce dernier nous en donne la poſition préciſe. C'eſt aujourd'hui le cap Schille, *cabo Scilli* des Italiens, cap de la Morée dans la Sacanie, près de l'île de Sidra, à l'entrée du golphe d'Egina. (*D. J.*)

*SCYPHUS*, ſ. m. (*Littérature.*) σκύφος; c'étoit le grand bocal ou verre à boire, qu'on nommoit autrement *la coupe d'Hercule;* & celle de Bacchus, *liberi patris*, s'appelloit *cantharus.* On aura peut-être occaſion de parler ailleurs des verres à boire en uſage chez les Romains. (*D. J.*)

*SCYPPIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, aux confins des Colophoniens; elle fut fondée, ſelon Pauſanias, *l. VII. c. iij.* par les Claroméniens, qui, s'en étant dégoutés & en étant ſortis, ſe fixerent dans le pays où ils bâtirent la ville de Claromene en terre ferme. Cette ville *Scyppium*, pourroit bien être celle qu'Etienne le géographe appelle *Scyphia.* (*D. J.*)

SCYRAS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans la Laconie. Pauſanias dit, *l. III. c. xxiv.* qu'un peu plus loin que le bourg d'Araine, où l'on voyoit la ſépulture de Laïs, étoit une riviere qui ſe déchargeoit dans la mer : cette riviere fut appellée *Scyras*, depuis que Pyrrhus fils d'Achille, y aborda avec ſes vaiſſeaux, après s'être embarqué à Scyros, pour venir épouſer Hermione. Au-delà de cette riviere étoit un vieux temple, & à quelque diſtance de ce temple, un autel de Jupiter; en remontant vers la terre-ferme, à quarante ſtades de *Scyras*, on trouvoit la ville Pyrrhique. (*D. J.*)

*SCYRI*, (*Géog. anc.*) peuple du ſeptentrion, qui conjointement avec les Huns, les Goths, & les Alains, paſſerent le Danube, & retournerent ſur leurs pas, après avoir été battus par l'empereur Théodoſe. (*D. J.*)

SCYROS *ou* SKIROS, en grec Σκύρος, en latin *Scyrus*, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, à l'orient de celle d'Eubée. Nous en parlerons avec plaiſir en ſa-

veur de Théſée, qui y fut exilé & enterré, d'Achille qui y fit l'amour, de Lycomede qui en étoit roi, & du philoſophe Phéricide qui y prit naiſſance.

Cette île conſerve encore ſon ancien nom ; car elle eſt connue des Italiens ſuivant l'inflexion de leur langue & de leur prononciation, ſous les noms de *Sciro*, d'*iſola di Sciro*, & de *ſan Giorgio di Sciro*. C'eſt une des Cyclades, & que Pline compte la derniere, tant entre les Cyclades qu'entre les Sporades. On découvre facilement pourquoi l'île de *Scyros* reçut anciennement ce nom ; c'eſt à cauſe qu'elle eſt toute hériſſée de montagnes, de pierres & de roches. *Scyrodes*, dans la langue greque, ſignifie *pierreux* : ainſi il n'eſt pas ſurprenant que du tems de Strabon on en eſtimât plus les chevres que celles des autres îles : car ces animaux ſe plaiſent dans les pays eſcarpés, & vont brouter juſque ſur les plus hautes pointes de rocher. L'île de *Scyros*, d'ailleurs abondante en taillis, étoit fort propre à nourrir les chevres & à rendre leur lait excellent ; mais elles avoient le défaut de le renverſer ſouvent d'un coup de pié, quand le vaſe où l'on venoit de le traire étoit plein. Delà vient que les anciens appellerent *chevres de Scyros* ceux qui ſe démentant dans leur conduite, gâtoient l'éclat de leurs bonnes actions & de leurs bienfaits, par le mélange honteux d'autres actions baſſes & injuſtes. On nourrit encore des chevres dans l'île de *Scyros*, & l'on y fait d'excellens fromages de leur lait mêlé avec celui de brebis.

Les Pélaſgiens & les Cariens furent les premiers habitans de *Scyros* ; mais cette île n'eſt connue dans l'hiſtoire que depuis le regne de Lycomede, qui en étoit le maître, lorſque Théſée, roi d'Athènes, s'y retira, pour y jouir des biens de ſon pere. Théſée non-ſeulement en demanda la reſtitution, mais il ſollicita du ſecours auprès du roi, contre les Athéniens : cependant Lycomede, ſoit qu'il appréhendât le génie de ce grand homme, ou qu'il ne voulût pas ſe brouiller avec Mneſthée qui l'avoit obligé de quitter Athènes, conduiſit Théſée ſur un rocher, ſous prétexte de lui faire voir la ſucceſſion de ſon pere, & l'hiſtoire dit qu'il l'en fit précipiter ; quelques-uns aſſûrent que Théſée tomba de ce rocher, en ſe promenant après avoir ſoupé : quoi qu'il en ſoit, ſes enfans, qu'il avoit fait paſſer en l'île Eubée, allerent à la guerre de Troie, & régnerent à Athènes après la mort de Mneſthée.

L'île de *Scyros* ne devint pas moins célebre par les amourettes d'Achille. Thétis ayant appris que les deſtinées menaçoient ſon fils de périr à la guerre de Troie, s'aviſa, pour en rompre le cours, & empêcher ce jeune héros de prendre les armes, de le traveſtir en fille, & de le faire élever ſous cet habit auprès de Déidamie, fille de Lycomede roi de *Scyros* : mais nous ne ſavons pas ſous quel nom Achille y déguiſa ſon ſexe, puiſque Suétone rapporte que Tibere, entre les frivoles amuſemens qui l'occupoient dans ſa ſolitude, chercha de le ſavoir avec autant de curioſité que de peu de ſuccès.

Il eſt vrai que cette recherche ne doit pas nous embarraſſer ; il nous ſuffit de ſavoir qu'Achille plut à Déidamie, qu'il l'épouſa, qu'il en eut un fils nommé Néoptoleme, & que l'on appella *Pyrrhus*, à cauſe du blond doré de ſes cheveux. Il fut élevé dans l'île, & en tira les meilleurs ſoldats qu'il mena à la guerre de Troie, pour venger la mort de ſon pere ; il ne porta que trop loin ſa vengeance, en maſſacrant le roi Priam ; mais Oreſte pouſſé par Hermione, l'aſſaſſina lui-même dans le temple de Delphes.

Il avoit eu raiſon, en partant pour Troie, de tirer des ſoldats de *Scyros* ; car les peuples de cette île étoient fort braves. Pallas étoit la protectrice du pays. Elle avoit un temple magnifique ſur le bord de la mer dans la ville capitale, qui portoit le même nom que l'île. On voit encore, dit Tournefort, les reſtes de ce temple, qui conſiſtent en quelques bouts de colonnes & de corniches de marbre blanc, qu'on trouve auprès d'une chapelle abandonnée, à gauche en entrant dans le port S. George. Il eſt vrai qu'on n'y découvre aucune inſcription, mais pluſieurs vieux fondemens, leſquels joints à la beauté du port, ne permettent pas de douter que la ville de *Scyros* ne fût dans cet endroit-là.

Il ne faut pas croire que les colonnes dont on vient de parler ſoient là depuis la guerre de Troie ; mais comme les anciens temples n'ont été démolis que par ordre de Conſtantin, il eſt certain qu'on les avoit rétablis pluſieurs fois ſous le nom des mêmes divinités, juſqu'à l'établiſſement du Chriſtianiſme. Si ces vieux marbres ne ſont pas des reſtes du temple de Pallas, ils doivent être au-moins des débris de celui de Neptune, qui étoit adoré dans cette île. Goltzius a donné le type d'une médaille, qui d'un côté repréſente Neptune avec ſon trident, & de l'autre la proue d'un vaiſſeau.

Marcian d'Héraclée aſſûre que les habitans de Chalcis, ville capitale d'Eubée, s'établirent anciennement à *Scyros*, attirés peut-être par la bonté & par la commodité du port. Ce fait ſe trouve confirmé par une médaille d'argent que Tournefort acheta ſur les lieux, & qui avoit été trouvée quelques années auparavant, en labourant un champ dans les ruines de la ville. Cette médaille eſt frappée au coin des Chalcidiens, qui bien qu'habitans de *Scyros*, ne laiſſent pas de retenir le nom de leur pays, pour ſe diſtinguer des Pélaſgiens, des Dolopes, & des autres peuples qui étoient venus s'établir à *Scyros*. Cette médaille eſt chargée d'une belle tête, dont le nom qui eſt à l'exergue, paroît tout-à-fait effacé : au revers c'eſt une lyre. Comme cette piece porte le nom des Chalcidiens, ΧΑΛΧΙΔΕΩΝ, on ne croiroit pas qu'elle eût été frappée à *Scyros*, ſi on ne l'y avoit déterrée.

Les Dolopes dont il s'agit ici étoient, ſelon Plutarque, d'inſignes pirates accoutumés à dépouiller ceux qui alloient négocier chez eux. Quelques-uns de ces brigands ayant été condamnés à reſtituer ce qu'ils avoient pris à des marchands de Theſſalie, pour s'en diſpenſer, ils firent ſavoir à Cimon fils de Miltiade, qu'ils lui livreroient la ville de *Scyros*, s'il ſe préſentoit avec ſa flotte : c'eſt ainſi qu'il s'en rendit le maître ; car il s'étoit contenté quelque tems auparavant de ravager cette île. Diodore de Sicile ajoûte que dans cette expédition l'île fut partagée au ſort, & que les Pélaſgiens l'occupoient auparavant, conjointement avec les Dolopes.

Après la guerre de Troie, les Athéniens rendirent de grands honneurs à la mémoire de Théſée, & le reconnurent pour un héros ; il leur fut même ordonné par l'oracle d'en rechercher les os, de les raſſembler, & de les conſerver avec reſpect. Cimon chargé de cette commiſſion, n'oublia rien pour découvrir le cercueil où l'on avoit enfermé les os de Théſée : la choſe étoit difficile, dit Plutarque, à cauſe que les gens du pays ne ſe payoient pas trop de raiſon. Enfin on s'apperçut d'un aigle, à ce qu'on dit, qui avec ſon bec & ſes ongles grattoit la terre ſur une petite colline. On y fit creuſer, & l'on découvrit le cercueil d'un homme de belle taille, avec une épée & une pique : c'en fut aſſez. Plutarque ne rapporte pas ſi c'étoient les armes d'un athénien, d'un carien, d'un pélaſgien ou d'un dolope. On ne fit pas d'autre perquiſition : on cherchoit le corps de Théſée, & Cimon fit tranſporter ce cercueil à Athènes, 400 ans après la mort de ce héros. Les reſtes d'un ſi grand homme furent reçus avec de grandes démonſtrations de joie ; on n'oublia pas les ſacrifices ; le cercueil fut

mis au milieu de la ville, & ſervit d'azile aux criminels.

*Scyros* fut enlevée aux Athéniens pendant les guerres qu'ils eurent avec leurs voiſins; mais elle leur fut rendue par cette fameuſe paix qu'Ataxerxe, roi de Perſe, donna à toute la Grece, à la ſollicitation des Lacédémoniens. Après la mort d'Alexandre le Grand, Démétrius I. du nom, ſurnommé Πολιορκητὴς, *le preneur de villes*, réſolut de donner la liberté aux villes de Grece, prit la ville de *Scyros*, & en chaſſa la garniſon.

Il n'eſt pas néceſſaire de dire que cette île a été ſoumiſe à l'empire romain, & enſuite à celui des Grecs. André & Jérôme Gizi ſe rendirent les maîtres de *Scyros* après la priſe de Conſtantinople par les François & par les Vénitiens. Elle paſſa ſous la domination des ducs de Naxie, & finalement ſous celle des Turcs, avec le reſte de l'Archipel. *Voyez* l'état préſent de cette île au *mot* SCYROS. (*Géog. mod.*)

Mais il faut ſe reſſouvenir, à la gloire de l'ancienne *Scyros*, que Phérécide y vit le jour. C'eſt l'un des plus anciens philoſophes de la Grece, le maître de Pythagore, & le diſciple de Pittacus. On garda longtems à *Scyros* ſon cadran ſolaire, comme un monument de ſa capacité: quelques-uns prétendoient qu'il avoit tiré la maniere de le fabriquer des écrits des Phéniciens; mais le plus grand nombre lui en attribuoit l'invention. On croit auſſi qu'il a trouvé la cauſe des éclipſes.

Pline dit de Phérécyde qu'il fit en proſe le premier ouvrage philoſophique que l'on eût vu parmi les Grecs, *proſam orationem primus condere inſtituit*: ces paroles ſignifient ſeulement qu'il fut le premier qui ſut donner à la proſe une eſpece de cadence & d'harmonie. Cicéron loue ce grand homme par un autre endroit bien remarquable, d'avoir enſeigné le premier l'immortalité de l'ame; mais c'eſt peut-être la tranſmigration des ames, comme Suidas le penſoit, que Phérécide enſeigna le premier.

Quelques ſavans ont auſſi confondu notre Phérécyde de *Scyros* avec Phérécide l'athénien, qui compoſa dix livres ſur les antiquités de l'attique. Phérécyde l'athénien eſt poſtérieur au philoſophe Phérécyde de *Scyros*, & a vécu ſelon les apparences au tems de Cambiſes & de Darius. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYROS, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, à l'orient de Metelin, & au nord-eſt de Negrepont. Elle eſt à ſept lieues de cette derniere île, à ſeize de Metelin, & à ſept de Scopelo. Elle s'étend en longueur du ſeptentrion au midi, & a environ 60 milles de circuit. On lui donne à-peu-près la figure d'un triangle, & quoiqu'eſcarpée, elle eſt agréable, & aſſez cultivée pour le peu de monde qu'elle renferme, car on n'y compte pas plus de 300 familles de chrétiens Grecs, leſquelles s'appliquent à la culture des vignes qui leur produiſent de fort bons vin. *Long.* 42ᵈ. 40—54. *lat.* 39. 4—20.

Le port de *Scyros*, eſt un des meilleurs de toutes les îles de Grece, capable de contenir une grande armée, & où l'on peut mouiller preſque par-tout. Il regarde le ſud-oueſt, & quand l'on eſt à ſa vue, on découvre dans les terres une profonde vallée, qui fait paroître l'île comme s'il y en avoit deux. La premiere montagne qui borne ce vallon, & qui s'offre aux yeux du côté du levant, eſt toujours fameuſe par la mort de Théſée.

Il n'y a qu'un ſeul village dans l'île de *Scyros*; encore eſt-il bâti ſur un rocher en forme de pain de ſucre, à dix milles du port dont nous venons de parler. Le cadi eſt auſſi le ſeul Turc qui ſoit dans l'île, mais les habitans répondent de lui; comme ils ſont obligés de payer ſa rançon, en cas qu'il fût enlevé par les corſaires, ils ſe mettroient en devoir de le ſauver, ſi quelqu'un vouloit le faire priſonnier.

L'évêque de *Scyros* ne ſubſiſte preſque que de charités, & loge dans une maiſon bâtie comme un cachot. Les inſulaires parlent encore d'Achille; ſon nom même eſt commun dans l'île, & beaucoup de Grecs le portent, quoiqu'un peu déguiſé. Ils ont une égliſe dédié à S. Achillée, & une dévotion particuliere pour ce ſaint. Voilà ce qu'eſt actuellement l'état monarchique du roi Lycomede: quoiqu'il ne fût pas brillant autrefois, il eſt pourtant vrai que c'eſt ſurtout de nos jours, qu'on peut lui appliqner le proverbe des anciens, qui déſignoient par la principauté de *Scyros*, un chétif & miſérable royaume.

Le nom même de *Scyros* étoit déja dans l'oubli, quand un poëte Italien le comte (Gui Ubaldo) Bonarelli le fit revivre ſur la fin du ſeizieme ſiecle par ſa Phylis de Scyros, *Filli de Scyro*. Il remplit cette paſtorale de fleurs poëtiques, de graces, & de traits délicats. L'Italie en fut enchantée, mais on trouva par l'examen que l'auteur penſoit toujours moins à peindre les choſes naturellement, qu'à les dire avec eſprit. On le blâma ſurtout d'avoir introduit dans ſa piece, une nymphe nommée *Célie*, qui aime également deux bergers à la fois, & qui les aime avec tant de fureur, qu'elle ne trouve que la mort qui puiſſe terminer ſon état. Bonarelli fit pour la défenſe de ce double amour, une diſſertation pleine d'eſprit & de ſavoir, mais qui ne convainquit perſonne qu'il avoit raiſon. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYRTONIUM, (*Géog. anc.*) ville des Egyptiens, ſelon Pauſanias, qui, *l. VII. c. xxvij*, dit que ce fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Megalopolis. (*D. J.*)

SCYSSA, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne. Polybe, *l. XXI. c. xx.* écrit *Scyſſa*, & Tite-Live, *l. III. c. lxxvj*, dit *Scyſſum*. C'eſt auprès de cette ville que les Carthaginois furent battus pour la premiere fois par Scipion. On croit que c'eſt aujourd'hui *Guiſſona*. (*D. J.*)

SCYTALE, ſ. f. (*Hiſt. de Sparte.*) rouleau de bois autour duquel il falloit entortiller une bande de parchemin écrite, pour entendre le ſens de cette écriture.

Il faut donc ſçavoir que les Lacédémoniens, pour empêcher qu'on ne pût déchiffer les ordres qu'ils envoyoient par écrit à leur général d'armée, imaginerent de faire deux rouleaux de bois, d'une longueur & d'une épaiſſeur égale, & que le travail du tour avoit parfaitement arrondie; les Ephores en conſervoient un, & donnoient l'autre au général d'armée, qui marchoit contre l'ennemi. Chaque fois que ces ſouverains magiſtrats lui vouloient envoyer des ordres ſecrets, qui ne puſſent être déchiffrés en cas qu'on les interceptât, ils prenoient une bande de parchemin étroite & longue, qu'ils rouloient avec juſteſſe autour de la *ſcytale* ou rouleau de bois. En cet état ils écrivoient ſur la bande de parchemin leurs intentions, qui paroiſſoient dans un ſens parfait tant que la bande de parchemin étoit appliquée ſur le rouleau; mais dès qu'on la développoit, l'écriture étoit tronquée, & les mots ſans liaiſon; il n'y avoit que le général ſeul qui pût y trouver de la ſuite & du ſens, en ajuſtant la bande ſur le rouleau ſemblable, & la remettant dans la même aſſiette où les éphores l'avoient miſe. C'eſt ainſi que l'art myſtérieux d'écrire en chiffres a été jadis ébauché à Lacédémone. Les Athéniens, malgré leur eſprit, n'ont point eu l'honneur de cette invention. (*D. J.*)

SCYTHARION, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens auteurs grecs à un arbre dont le bois étoit d'un beau jaune, & s'employoit dans ces anciens tems pour peindre dans cette couleur. On l'appelloit auſſi *chryſoxylon*, *bois d'or*, à cauſe de ſon

beau jaune ; & on le nommoit encore *ſcythicum lignum*, *bois de Scythie*, du lieu d'où on le tiroit. (*D. J.*)

SCYTHES, (*Géogr. anc.*) *Scythæ ;* on donna anciennement le nom de *Scythes* à tous les peuples du ſeptentrion, principalement à ceux du ſeptentrion de l'Aſie ; car quoique pluſieurs auteurs marquent des *Scythes* en Europe, & que Pline les donne pour des peuples limitrophes du Pont, conjointement avec les Dardaniens, les Triballiens, les Mœſiens & les Thraces ; ces *Scythes* ſont plus ſouvent appellés *Getes* ou *Sarmates*, quand on veut les prendre dans un ſens plus étendu. Preſque toujours par le nom de *Scythes*, on entend des peuples Aſiatiques. Auſſi Pomponius Mela, *lib. III. c. iv.* après avoir dit que la Sarmatie étoit limitrophe de la Germanie, dont elle étoit ſéparée par la Viſtule, ajoute, *chap. v.* que les confins de l'Aſie ſe prennent à la Sarmatie, ſi ce n'eſt dans les pays perpétuellement couverts de neige, & où il faiſoit un froid inſupportable ; pays qui étoient habités par les *Scythes*.

Le nom des *Scythes* paſſa dans quelques parties de la Sarmatie & de la Germanie ; & de même le nom de *Sarmates* paſſa dans l'Aſie, mais ſeulement dans les parties citérieures de cette région. Le périple de Scylax, dit qu'après le fleuve Tanaïs, c'eſt le commencement de l'Aſie, & que cette premiere partie, qui eſt le Pont, eſt habitée par les Sauromates ou Sarmates.

Les mœurs des anciens *ſcythes* ont été décrites par pluſieurs auteurs ; nous n'en recueillerons ici que quelques particularités les plus curieuſes.

Ils eſtimoient l'amitié au-deſſus de toutes choſes, & faiſoient gloire d'aſſiſter leurs amis dans les plus fâcheuſes extrémités. Ils ne s'occupoient point au labourage (Juſtin, *lib. II.*), mais ſeulement à faire paître leurs troupeaux ; & même ils faiſoient crever les yeux à quelques eſclaves (Plutarque), afin que n'étant plus capables d'aucune autre fonction, ils puſſent bien battre le lait. Ils n'avoient point de maiſons (Hérodote, *lib. IV.*), & menoient leurs femmes & leurs enfans ſur des charrettes couvertes de cuir, pour les défendre du froid & des pluies, changeant de place à meſure que l'herbe manquoit. Ils alloient rarement à pié, voyageant preſque toujours ou à cheval, ou dans leurs chars (Hippocr. *de aere & aquis, lib. II.*) Quelques-uns en avoient qui étoient couvertes de feuillages d'arbres (Ammian. Marcel. *lib. XXII.*), & dans leſquels ils portoient quelques meubles de peu de valeur. Ils mangeoient principalement du fromage de leurs jumens (Juſtin, *lib. II. ix.* Nicephor. *lib. VIII.*), dont le lait étoit auſſi leur breuvage.

Plutarque dit dans ſon *banquet des ſept ſages*, que les *Scythes* n'avoient ni jeux, ni joueurs d'inſtrumens.

Ils étoient vétus des peaux de leurs bêtes ; portoient les mêmes habits l'hiver que l'été (Hippocr. *de aere*, & Juſtin, *lib. II.*) Ils tenoient que c'étoit un ornement d'avoir un arc bandé à la main ; & c'eſt ainſi que le philoſophe Anacharſis, *ſcythe* de nation, étoit repréſenté par ceux d'Athènes, qui de plus lui mettoient un livre à la main droite.

Les *Scythes* ne faiſoient aucun état ni de l'or, ni des perles, ni des pierreries ; mais ceux qui ſe diſtinguoient par leur valeur étoient extrêmement eſtimés, & on tâchoit à l'envi d'acquérir leur amitié.

Lorſque le choix d'un ami avoit été fait, les deux amis proteſtoient de vivre & de mourir l'un pour l'autre. Pour rendre cette alliance aſſurée, ils ſe faiſoient des inciſions aux doigts, afin que leur ſang diſtillât dans une taſſe, où après avoir trempé la pointe de leurs épées, ils buvoient l'un & l'autre de ce ſang. Jamais on ne recevoit plus de trois perſonnes à cette alliance, parce qu'ils étoient perſuadés que l'amitié étoit foible, ſi on conſentoit à la partager entre un plus grand nombre de perſonnes.

Ils traverſoient les rivieres ſur des peaux chargées de liége en-deſſous. Celui qui vouloit paſſer de l'autre côté, ſe mettoit ſur la peau, & prenoit ſon cheval par la queue, en ſorte que le cheval tiroit après lui cette maniere de barque. Ils rendoient la juſtice ſuivant la raiſon naturelle, & non ſuivant quelque loi écrite ; mais ils puniſſoient ſévèrement le larcin. Ils adoroient Veſta, Jupiter & la Terre, qu'ils croyoient ſa femme, Mars & Hercule (Hérodote, *lib. IV.*) Ils juroient par le vent & par l'épée ; l'un comme auteur de la vie & de la reſpiration ; & l'autre comme procurant la mort (Clém. Alex. *adhort. ad gentil.*) Ils ſacrifioient des chevaux à Mars, repréſenté par l'épée dont nous venons de parler ; & quelquefois ils lui immoloient un homme de chaque centaine de leurs priſonniers de guerre.

Les mariages étoient heureux chez les anciens *ſcythes*, & quatre choſes en aſſuroient le bonheur : l'éducation vertueuſe que les enfans recevoient de leurs parens ; l'attachement des femmes pour leurs époux ; l'horreur de l'infidélité conjugale ; & la rigueur des lois contre ce crime. Chez eux, la plus grande dot d'une fille, étoit la vertu de ſes parens ; c'étoit ſon inviolable attachement pour ſon époux, & l'éloignement qu'elle avoit pour un autre ; c'étoit enfin ſa perſuaſion que l'infidélité étoit un crime.

On fera bien de lire dans les *Mémoires de l'académie de Petersbourg* les *diſſertations* de M. Bayer ſur l'origine & les anciennes demeures des *Scythes*, ſur leur hiſtoire, ainſi que ſur la ſituation de la Scythie du tems d'Hérodote, pays auquel des auteurs modernes fort reſpectables ont donné une étendue beaucoup trop grande. Mais quoiqu'ils ayent ſuivi en cela Ephore, ancien hiſtorien, dont Coſmas nous a conſervé les termes, notre ſavant ne peut ſe ranger à leur ſentiment. Il entend par l'Araxe, au-delà duquel Hérodote témoigne que les *Scythes* avoient autrefois leurs tentes, non la riviere d'Arménie connue ſous ce nom, ni aucun des autres fleuves auxquels les ſavans veulent que l'antiquité ait donné le nom d'*Araxe*, mais le *Wolga*, que les anciens appellent auſſi *Rha ;* ce qui rapproche conſidérablement les bornes orientales de la Scythie. M. Bayer penſe auſſi que l'Araxe que Cyrus paſſa pour attaquer les Maſſagetes eſt ce même Wolga, & non pas l'Oxus, comme l'a cru Cellarius d'après Iſaac Voſſius. Il a joint à ſes diſſertations une carte de la Scythie conſtruite ſur l'hiſtoire d'Hérodote ; & c'eſt conformément à ſa deſcription bien entendue & corrigée où elle doit l'être, que M. Bayer place la Scythie entre les degrés 45 & 57 de *longitude*, & entre les degrés 47 & 55 de *latitude*.

M. Bayer a donné dans les mêmes mémoires une table chronologique des événemens qui intéreſſent les *Scythes*, depuis l'an 644 avant Jeſus-Chriſt juſqu'à l'année 421. Cette table eſt ſuivie d'une piece intitulée, *Mémoires des Scythes*, juſqu'à Alexandre le Grand ; c'eſt un extrait de tout ce qu'Hérodote & autres hiſtoriens ont rapporté de cette puiſſante & nombreuſe nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYTHES, THRACES ET GETES, *philoſophie des*, (*Hiſt. de la Philoſop.*) on appelloit autrefois du nom général de *Scythie*, toutes les contrées ſeptentrionales. Lorſqu'on eut diſtingué le pays des Celtes de celui des *Scythes*, on ne comprit plus ſous la dénomination de *Scythie*, que les régions hyperboréennes ſituées aux extrémités de l'Europe. *Voyez à l'article* CELTES, ce qui concerne la philoſophie de ces peuples. Il ne faut entendre ce que nous allons dire ici ſur le même ſujet, que des habitans les plus voiſins du pole, que nous avons connus anciennement dans l'Aſie & l'Europe.

On a dit d'eux qu'ils ne connoiſſoient pas de crime plus grand que le vol ; qu'ils vivoient ſous des tentes ; que laiſſant paître au haſard leurs troupeaux, la ſeule richeſſe qu'ils euſſent, ils n'étoient sûrs de rien s'il étoit permis de voler ; qu'ils ne faiſoient nul cas de l'or ni de l'argent ; qu'ils vivoient de miel & de lait ; qu'ils ignoroient l'uſage de la laine & des vêtemens ; qu'ils ſe couvroient de la peau des animaux dans les grands froids ; qu'ils étoient innocens & juſtes ; & que réduits aux ſeuls beſoins de la nature, ils ne deſiroient rien au-delà.

Nous nous occuperons donc moins dans cet endroit, de l'hiſtoire de la Philoſophie, que de l'éloge de la nature humaine, lorſqu'elle eſt abandonnée à elle-même, ſans loi, ſans prêtres & ſans roi.

Les *ſcythes* groſſiers ont joui d'un bonheur que les peuples de la Grece n'ont point connu. Quoi donc ! l'ignorance des vices ſeroit-elle préférable à la connoiſſance de la vertu ; & les hommes deviennent-ils méchans & malheureux, à meſure que leur eſprit ſe perfectionne & que les ſimulacres de la divinité ſe dégroſſiſſent parmi eux ? Il y avoit ſans doute des ames bien perfides & bien noires autour du Jupiter de Phidias ; mais la pierre brute & informe du *ſcythe* fut quelquefois arroſée du ſang humain. Cependant, à parler vrai, j'aime mieux un crime atroce & momentané, qu'une corruption policée & permanente ; un violent accès de fievre, que des taches de gangrene.

Les *Scythes* ont eu quelqu'idée de Dieu. Ils ont admis une autre vie ; ils en concluoient qu'il valoit mieux mourir que de vivre : cette opinion ajoutoit à leur courage naturel. Ils ſe réjouiſſoient à la vûe d'un tombeau.

Le nom d'*Abaris*, *ſcythe* hyperboréen, prêtre d'Apollon, & fils de Scute, fut célebre dans la Grece. Qui eſt-ce qui n'a pas entendu parler de la fleche merveilleuſe à l'aide de laquelle il traverſoit ſans peine les contrées les plus éloignées ; de ſes vertus contre la peſte ; du voyage d'Abaris en Grece & en Italie ; de ſon entretien avec Pythagore ; du don qu'il lui fit de ſa fleche ; des conſeils qu'il reçut du philoſophe en échange ? Pythagore reçoit le préſent d'Abaris avec dédain, & lui montre ſa cuiſſe d'or. Il apprend au barbare la Phyſique & la Théologie ; il lui perſuade de ſubſtituer à ſes exſtiſpices, la divination par les nombres. On les tranſporte tous les deux à la cour de Phalaris ; ils y diſputent ; & il ſe trouve preſque de nos jours, de graves perſonnages qui, partant de ces fables comme de faits hiſtoriques bien conſtatés, cherchent à fixer l'époque de la fameuſe peſte de la Grece, le regne de Phalaris & l'olympiade de Pythagore.

S'il y eut jamais un véritable Abaris ; ſi cet homme n'eſt pas un de ces impoſteurs qui couroient alors les contrées, & qui en impoſoient aux peuples groſſiers, il vécut dans la iij. olympiade.

Au reſte, dans les tems poſtérieurs, lorſque la religion chrétienne s'établit, & que toutes les ſectes des philoſophes s'éleverent contr'elle, on ne manqua pas de reveiller, d'orner tous ces prétendus miracles, & de les oppoſer à ceux de J. C. *Voyez* dans Origène avec quel ſuccès.

Anacharſis eſt mieux connu. Il étoit *ſcythe*, fils de Caduſte & d'une greque, frere du roi des Perſes, & de cette tribu de la nation qu'on appelloit *nomades*, de leur vie errante & vagabonde ; il préféra l'étude de la Philoſophie à l'empire. Il vint à Athènes la premiere année de la xlvij. olympiade ; il y trouva Toxaris un de ſes compatriotes, qui le préſenta à Solon qui gouvernoit alors, & qui eut occaſion de s'appercevoir qu'un *ſcythe* ne manquoit ni de lumieres, ni de ſageſſe. Solon ſe plut à inſtruire Anacharſis, à l'introduire dans les plus grandes maiſons d'Athènes ; & il réuſſit à lui procurer de l'eſtime & de la conſidération au point qu'il fut le ſeul barbare à qui les Athéniens accorderent le droit de bourgeoiſie. De ſon côté Anacharſis reconnut ces ſervices par l'attachement le plus vrai, & par l'imitation rigoureuſe des vertus de ſon bienfaiteur ; ce fut un homme ferme & ſententieux. Les Grecs en ont raconté bien des fables. Anacharſis ne ſe fixa point dans Athènes, il voyagea ; il étudia les mœurs des peuples, & reprit le chemin de ſon pays par Cizique, où il promit des ſacrifices à la mere des dieux dont on célébroit la fête dans cette ville, ſi elle lui accordoit un heureux retour. Arrivé en Scythie, il ſatisfit à ſon vœu ; mais ſes compatriotes qui abhorroient les mœurs étrangeres, en furent indignés ; & Saulnis ſon frere, le perça d'une fleche. Il diſoit en mourant : « La ſageſſe » qui a fait ma ſécurité dans la Grece, a fait ma perte dans la Scythie ». Parmi les ſciences auxquelles il s'étoit appliqué, il n'avoit pas négligé la Médecine. Ce ne fut point à proprement parler, un philoſophe ſyſtématique ; mais un homme de bien. Comme il étoit deſtiné par ſa naiſſance aux premiers poſtes, il avoit tourné ſes réflexions particulierement vers la politique & la religion. Il écrivit en vers, car c'étoit l'uſage de ſon tems, des lois, de la ſobriété & de la guerre. On lui fait honneur de quelques inventions méchaniques. Les épîtres qu'on lui attribue, ſentent l'école des ſophiſtes.

La réputation des Grecs avoit attiré Toxaris dans Athènes. Il quitta ſes parens, ſa femme & ſes enfans, pour venir conſiderer de près des hommes dont il avoit entendu tant de merveilles. Il s'attacha à Solon, qui ne lui refuſa point ſes conſeils. Ce légiſlateur trouva même dans cet homme tant de droiture & de candeur, qu'il ne put lui refuſer une amitié forte & tendre. Toxaris ne retourna point en Scythie ; il eut en Grece la réputation de grand médecin. Dans le tems de la peſte, il apparut en ſonge à une femme à qui il révéla que le fleau ceſſeroit, ſi on repandoit du vin dans les carrefours ; on le fit, & la peſte ceſſa. On ſacrifioit tous les ans, en mémoire de cet événement, un cheval blanc ſur ſon tombeau, où quelques malades de la fievre obtinrent leur guériſon.

Mais perſonne n'eut autant de célébrité & d'autorité chez les *Scythes*, que le gete Zamolxis. Il fut le fondateur de la philoſophie parmi eux. Il y accrédita la tranſmigration des ames, ſyſtême qu'il avoit appris de Pythagore, ou Pythagore de lui ; il s'en ſervit pour accroître leur valeur, par le ſentiment de l'immortalité. Les Thraces & tous les barbares l'inſpiroient à leurs enfans dès la premiere jeuneſſe. Les Getes à qui il avoit donné des lois, le placerent au rang des dieux. On lui inſtitua des ſacrifices bien étranges. A certains jours ſolemnels on prenoit des hommes, on les précipitoit, & d'autres les recevoient en tombant ſur la pointe de leurs javelots : voilà ce qu'ils appelloient *envoyer à Zamolxis*.

Il ſuit de ce que nous ſavons d'Anacharſis, de Toxaris & de Zamolxis, que ces hommes furent moins des philoſophes que des légiſlateurs.

Il ne faut pas porter le même jugement de Dicéneus ; celui-ci joignit à l'art de gouverner, la connoiſſance de l'Aſtronomie, de la Morale & de la Phyſique. Il fut contemporain du roi Bérébeſte qui vivoit en même tems que Sylla & Jules-Céſar.

Les *Scythes*, les Getes & les Thraces furent inſtruits autant que peuvent l'être des peuples qui vivent toujours en armes.

*SCYTHIACA REGIO*, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Egypte. Ptolomée, *lib. IV. c. v.* lui donne une ſeule ville qu'il nomme *Schiatis*. (*D. J.*)

*SCYTHICUS SINUS*, (*Géogr. anc.*) golfe de la mer Caſpienne, dont Pline, *lib. VI. c. xiij.* & Pomponius Mela, *lib. III. c. v.* font mention. (*D. J.*)

SCYTHIE, (*Géog. anc.*) *Scythia ;* on entend communément par ce mot un grand pays de l'Aſie, commençant au Boſphore cimmérien, aux Palus Méotides & au fleuve Tanaïs, & qui s'étendoit entre l'Océan ſeptentrional, le Pont-Euxin, la mer Caſpienne, le fleuve Jaxartes & les montagnes des Indes, juſqu'à l'extrémité de l'Orient, & juſqu'au pays des Seres qui s'y trouvent même quelquefois renfermés.

De cette façon, les bornes de la *Scythie* n'étoient pas toutes bien déterminées, ni bien connues; car du côté du nord, on l'étendoit juſqu'à l'Océan ſeptentrional, ou juſqu'aux terres qui pouvoient être de ce côté-là, & qu'on ne connoiſſoit pas; & du côté de l'orient, ſi on prenoit les Seres pour un peuple ſcythe, il n'y avoit point d'autres bornes, ſelon Ptolomée, que des terres inconnues.

Ce pays, qui étoit d'une longueur immenſe, eſt partagé par Ptolomée en trois parties, dont l'une qui s'étendoit depuis les Palus Méotides & l'embouchure du Tanaïs, juſqu'à une partie de la mer Caſpienne, & juſqu'au fleuve Rha, aujourd'hui le *Volga*, eſt appellée *Sarmatie Aſiatique*. Une autre partie qui prenoit depuis la Sarmatie Aſiatique juſqu'aux ſommets du mont Imaüs, ſe nommoit *Scythie en-deçà de l'Imaüs ;* & la troiſieme à laquelle on joignoit la Sérique, avoit le nom de *Scythie au-delà de l'Imaüs*. Nous parlerons de ces deux dernieres.

Ptolomée, *lib. VI. c. xiv.* termine la *Scythie en-deçà de l'Imaüs* du côté du couchant, par la Sarmatie Aſiatique, à l'orient par le mont Imaüs; au nord par des terres inconnues; au midi & en partie à l'orient, par le pays des Saces, par la Sogdiane & par la Margiane. Les montagnes les plus conſidérables de cette contrée, ſelon le même géographe, ſont les monts Alains, les monts Rhymmiques, le mont Noroſſus, les monts Aſpiſiens, les monts Tapurins, les monts Syébes & les monts Anaréens. Il nomme enſuite ſes peuples.

La *Scythie au-delà de l'Imaüs*, eſt bornée par Ptolomée, *lib. VI. c. xv.* du côté de l'occident par la *Scythie* intérieure, & par le pays des Saces, au nord par des terres inconnues, à l'orient par la Sérique, & au midi par l'Inde au-delà du Gange. Il met dans cette contrée une partie des monts Auxaciens, une partie des monts Caſſiens, une partie des monts Emodores. Enfin il nomme les peuples de cette région.

Les Poëtes ont confondu dans leurs écrits, la *Scythie* Européenne & la *Scythie* Aſiatique, & en général, ſans entrer dans aucune diſtinction, il nous ont peint la *Scythie* comme un pays affreux. Virgile dit en en parlant dans ſes Géorgiques, *livre III. vers 352.*

*Neque ullæ*
*Aut herbæ campo apparent, aut arbore frondes :*
*Sed jacet aggeribus niveis informis, & alto*
*Terra gelu latè, ſeptemque aſſurgit in ulnas :*
*Semper hyems, ſemper ſpirantes frigora cauri*, &c.

Avant que les Romains euſſent pénétré dans la Germanie, ils croyoient que le froid étoit même inſuportable dans cette contrée. Il n'eſt donc pas étonnant que dans la *Scythie*, ſelon Virgile, ſur les bords du Palus Méotide, & même à l'embouchure du Danube, & dans la Thrace où eſt le mont Rhodope, l'herbe ne croiſſe pas dans les prairies; que les arbres y ſoient ſans feuilles; que la terre triſtement couverte de neige, gémiſſe ſous ſept coudées de glace; enfin qu'il y regne un hiver éternel, *&c.*

D'ailleurs les ſuppoſitions hyperboliques ſont favorables à la Poéſie; c'eſt au géographe à les détruire, quand il s'agit de la connoiſſance des pays; c'eſt au philoſophe à combattre les erreurs populaires qui regardent la Phyſique; mais c'eſt au poëte à les adopter, quand elles lui fourniſſent des images.

Abaris dont Hérodote, Diodore, Suidas, Euſebe & d'autres auteurs ont tant parlé, étoit de *Scythie ;* mais on ignore de quelle partie de la *Scythie*. Rien n'eſt plus fabuleux que la vie de ce prêtre d'Apollon l'hyperboréen, dont il avoit reçu, dit-on, l'eſprit de divination. Il fit de longs voyages à Athènes, à Lacédémone; parloit très-bien grec, & fut un de ces barbares dont la Grece admira le génie. Il ſe mêloit de divination, & parcouroit les pays en rendant des oracles, & faiſant accroire aux ſimples qu'il ſavoit prédire l'avenir. L'on peut dire qu'il a ſervi d'exemple à ceux qui depuis ont trompé le monde ſous le nom de *prophetes*. Il avoit compoſé quelques ouvrages dont on nous a conſervé les noms; ſavoir, l'*arrivée d'Apollon chez les Hyperboréens*, en vers ; les *noces du fleuve Hébrus ;* un livre de la *génération des dieux ;* un *recueil d'oracles*, & un autre d'*expiations*. On ignore cependant le tems où a vécu cet homme ſingulier. La plus commune opinion eſt qu'il fut contemporain de Cræſus & de Phalaris; c'eſt-à-dire qu'il auroit vécu vers la cinquante-quatrieme olympiade, environ 560 ans avant J. C. Jamblique a écrit qu'il fut diſciple de Pythagore; mais il ne faut pas faire beaucoup de foi ſur ſon récit. (*D. J.*)

SCYTHOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Paleſtine, autrement nommée *Nyſa* & *Bethſan ;* car elle a porté ces trois noms. Elle étoit ſituée ſur le penchant d'une montagne au bord d'une petite riviere qui tombe dans le Jourdain, à quinze milles (cinq lieues) de Tibériade, à quatre lieues du lac de Tibériade, & à dix-huit lieues de Jéruſalem.

La ville placée avantageuſement à une demi-lieue du Jourdain, avoit une partie de ſes terres au-delà du fleuve dans la Pérée: elle étoit à l'un des côtés de cette grande plaine, μεγα πεδιον de la vallée Αὐλὼν, qui s'étend des deux côtés du Jourdain, depuis le lac de Tibériade juſqu'à la mer Morte, dans une longueur de plus de vingt lieues, & ſur la largeur de cinq lieues (cent vingt ſtades). Cette plaine, ſelon Joſephe, étoit mal-ſaine pendant l'été, étoit brûlée par l'ardeur du ſoleil.

*Scythopolis*, appellée *Beïſan* aujourd'hui par les Arabes, eſt depuis long-tems ſous la domination des mahométans. Le géographe turc décrivoit ainſi dans le ſiecle dernier l'état de Beïſan; c'eſt un bourg ſans murailles, ſitué dans le pays d'Erden (du Jourdain), dont la capitale eſt aujourd'hui Nabolus (Néapolis). Ce bourg eſt proche de Dginim, à une demi-journée de Ledgioun, & au midi de Tabariah. Son territoire eſt arroſé de rivieres & de fontaines, il a des jardins, & abonde en dattes ou ris, & en cannes de ſucre.

Il eſt fait mention de *Scythopolis* dans le *II. liv.* des Macchabées, *ch. xij. v. 29. 30. 31.* & dans Joſephe, en une infinité d'endroits. Les Scythes y conſacrerent un temple à Diane ſcythique, comme dit Hégéſippe, *liv. III. c. ix.* Cette ville, ſituée dans la Galilée, avoit fait partie du royaume de Samarie; mais il y avoit déja 106 ans que ce royaume ne ſubſiſtoit plus, & qu'il avoit été détruit par Salmanaſar, l'un des prédéceſſeurs de Cilinadan. Ainſi les Scythes s'étoient emparés de cette ville ſur Ciniladan, & l'appellerent de leur nom.

SCZEBRECZIN, (*Géog. mod.*) les François trop habitués à eſtropier les mots géographiques, écrivent *Chebrechin*; c'eſt ainſi que fait M. de Beaujeu dans ſes mémoires: ville de Pologne, dans le Palatinat de Ruſſie, & de la dépendance de Zamoſch, à 3 lieues de Tourobin, ſur une pente de colline; elle eſt arroſée par la petite riviere de Wiepers, qui va ſe jetter à travers le Palatinat de Lublin, dans le Bog. Son commerce conſiſte en miel & en cire. *Long. 41. 26. lat. 50. 35.* (*D. J.*)

## SD

SDILES, (*Géog. mod.*) en latin *Sdili ;* on appelle ainſi deux petites îles de Grece, dans l'Archipel. La moindre eſt nommée la petite *Sdile*, & n'a que ſix milles de tour ; la grande eſt fort célebre pour être l'ancienne Délos. Elle n'a cependant que dix milles de circuit, avec un port ; mais on y voit encore des veſtiges du temple d'Apollon, d'un amphithéâtre, & des reſtes de colomnes de marbre. Les deux *Sdiles* ſont déſertes depuis deux ſiecles. Elles ſont ſituées à 40 milles à l'eſt de la côte de Negrepont, à 12 au ſud de Tine, & à 6 à l'oueſt de Mycone. *Long.* 43. 21. *lat.* 37. 19. (*D. J.*)

## SE

SEAH *ou SATUM*, ſ. m. meſure hébraïque, qui étoit le tiers du bath, & par conſéquent de la capacité de 478 pouces cubes $\frac{158386}{79+969}$ ou de neuf pintes, chopine, demiſeptier, un poiſſon, quatre pouces ; & cette fraction de pouce $\frac{158386}{724969}$ meſure de Paris, ſuivant l'évaluation qu'en donne dom Calmet à la tête de ſon *Diction. de la bible.*

SÉANCE, ſ. f. (*Gram.*) action de celui qui s'aſſied ; place où l'on permet de s'aſſeoir ; droit d'occuper une place & d'aſſiſter à quelqu'aſſemblée ; lieu & tems de l'aſſemblée des compagnies ; vacations de juges, de commiſſaires, d'huiſſiers, d'experts, *&c.* On dit donc, nous lui avons accordé *ſéance* parmi nous ; les ducs & pairs ont droit de *ſéance* à la grand'chambre, & ils entendent mal leur intérêt & celui de la nation de n'en pas uſer plus ſouvent ; des *ſéances* qui ont duré ſix mois ont épuiſé la ſucceſſion, ruiné les créanciers & les mineurs, abſorbé tout ce qu'il y avoit & au-dela, & n'ont pas fini les affaires ; on leur accorde tant par *ſéance ;* nous avons fait une longue *ſéance ;* je n'aime pas ces corvées-là ni de table, ni de jeu, je ſuis excédé à la fin de ces *ſéances*, *&c.*

SÉANCE, (*Hiſt. du parlement de Paris.*) ce terme ſe dit des veilles des quatre grandes fêtes de l'année, èſquels jours le parlement va à la conciergerie, & aux autres priſons, pour vuider les demandes en liberté. *Trévoux.* (*D. J.*)

SÉANT, adj. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *tenant ſéance* ou *aſſiſtance.* Le roi *ſéant* à ſon lit de juſtice ; les grands jours ſont *ſéans* à Poitiers ; les états de Bourgogne *ſéans* ; dans un tems où le pape étoit *ſéant* à Avignon.

*Séant* ſe prend très-diverſement ; il eſt ſynonyme à *décent*, *convenable.* Il n'eſt pas *ſéant* d'accepter quelque choſe pour un ſervice rendu, à moins de pluſieurs circonſtances : premierement, il ne faut pas demander une injuſtice, parce qu'il ne faut jamais être injuſte ; ſecondement, il faut avoir aſſez de crédit auprès de celui qu'on ſollicite, pour n'être pas un impoſteur, parce qu'il ne faut point ajouter l'effronterie à l'impertinence ; il ne faut pas extorquer de celui qu'on protege le prix de ſa protection, & une marque de reconnoiſſance qui l'écraſeroit, parce qu'il faut avoir de l'humanité ; il ne faut pas ſoi-même être opulent, car alors ce ſeroit une rapacité inſupportable. Sans ces conditions, la choſe devient ou mauvaiſe ou peu *ſéante.*

SÉATON, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre en Devon-Shire, ſur la côte orientale de cette province. M. Gale croit que *Séaton* eſt le Moridunum de l'itinéraire d'Antonin ; & tout ſemble confirmer cette conjecture. (*D. J.*)

SEAU, ſ. m. *en terme de Boiſſelier* ; uſtenſile de ménage ; c'eſt un vaiſſeau fait de bois appellé *merin*, relié de cercle de fer ordinairement, & ſervant à puiſer de l'eau, & à la conſerver quelquefois dans les maiſons.

SEAU DE NOTRE DAME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tamnus*, genre de plante à fleurs monopétales campaniformes, ouvertes & profondément découpées. Les unes ſont ſtériles & n'ont point d'embryons ; les autres ſont ſoutenues par un embryon & deviennent dans la ſuite une baie ordinairement ovoïde & couverte d'une ſorte de coëffe membraneuſe. Cette baie renferme des ſemences arrondies ; ajoutez aux caracteres de ce genre que ſes eſpeces n'ont point de mains. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SEAU DE SALOMON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *polygonatum ;* genre de plante à fleur monopétale campaniforme, tubulée, qui n'a point de calice, & qui eſt profondement découpée. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit mou & ordinairement rond, qui renferme des ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SEAVEN'S-HALL, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre, près de la muraille de Severe & de la Tyne, à l'orient de Cheſter *in the Wall*, mais de l'autre côté de la muraille. On croit que le nom de *ſeavens-Hall*, vient de celui d'une aîle de cavalerie romaine, qui étoit là en quartier, dans une place nommée *Hunnum.* On y a trouvé du moins quelques inſcriptions où il eſt fait mention de cette aîle. (*D. J.*)

SEAUX, (*Géogr. mod.*) bourg de l'île de France, à deux lieues de Paris, ſur le chemin d'Orléans, renommé par ſon château, qui a ſervi de lieu de plaiſance à M. Colbert, qui l'avoit fait bâtir. Enſuite cette belle maiſon a appartenu à M. le Duc & à Madame la ducheſſe du Maine. Nos poëtes en ont chanté les agrémens. L'autel de la chapelle a deux ſtatues de marbre ſculptées par Girardon, & qui repréſentent le baptême de J. C. On voit dans la galerie quelques tableaux de Vander-Meulen. L'on remarque auſſi dans le jardin deux ſtatues de bronze eſtimées ; l'une eſt le gladiateur & l'autre Diane. Cette derniere avoit été donnée à M. Servien par Chriſtine, reine de Suede. Mais c'eſt ſur-tout l'Hercule gaulois du Puget qu'il faut y voir. (*D. J.*)

SÉBACÉES, *en Anatomie*, ſont des glandes ſituées ſous la peau.

La cire des oreilles, la chaſſie & le ſuif ſou-cutané eſt ſéparé par des glandes de divers genres. On voit à l'œil nud ſur la peau l'orifice de pluſieurs glandes *ſébacées*, & ces orifices ne répondent pas à des conduits fort longs, tels ſont ceux des oreilles, des nymphes, de la foſſe naviculaire, du prépuce, de la verge, du clitoris, de l'aréole des mamelles. Ces glandes different à peine des cryptes, ſi ce n'eſt par le fluide qu'elles enſéparent. *Voyez* OREILLE, NYMPHE, VERGE, *&c.*

D'autres glandes *ſébacées* ont un conduit excréteur de quelque longueur ; telles ſont preſque toutes les glandes cutanées, & celles qui étant dans le tiſſu cellulaire ont néceſſairement un conduit qui perce la peau. On les remarque ſur-tout dans la face ; en effet, l'eſpece de petit ver qu'on en exprime aſſez ſouvent, détermine d'un côté la longueur du conduit, & fait voir d'ailleurs par ſa grandeur qu'il y a un follicule au-deſſous de ce conduit.

Enfin d'autres glandes *ſébacées* ſont de ce genre de glandes dans leſquelles pluſieurs cryptes répondent par leurs petits conduits excrétoires. C'eſt ainſi qu'on obſerve çà & là dans la face des grands pores qui ſont communs à pluſieurs cryptes. Ceci a lieu dans les glandes *ſebacées* des paupieres. Haller, *Phyſiol. Voyez* CRYPTE.

SÉBACÉE, *humeur*, (*Phyſiolog.*) l'humeur *ſébacée* eſt une matiere onctueuſe qui ſe filtre par les glandes *ſébacées*, & qui eſt dépoſée dans de petites follicules, où elle acquiert une certaine conſiſtance. L'uſage eſt de défendre la peau de l'action des ſels qui ſe trou-



BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

vent dans la matiere de la sueur, & dans celle de la transpiration, de rendre la peau du visage lisse, polie, & d'empêcher l'excoriation des parties qui sont obligées de se frotter; c'est pourquoi il se trouve beaucoup de glandes *sébacées* dans les endroits sujets au frottement, tels que les jointures, le scrotum, les aînes, &c.

L'*humeur sébacée* en se desséchant forme les petites écailles que font la crasse de la tête & de tout le corps. Lorsque cette humeur est retenue dans la follicule, ou dans la glande, elle forme les tubercules ou petites tumeurs qui naissent sur la peau, & qu'on appelle *taupes* à la tête, & *tannes* au visage. *Voyez* TANNE.

Celle qui sort du conduit auditif externe de l'oreille s'appelle *cerumen*, ou *cire*. Elle est jaune & amere; elle décrépite, & s'enflamme sur le feu; si elle s'amasse & s'endurcit dans le conduit, elle peut causer la surdité.

Les glandes méibomienes filtrent une matiere *sébacée*, dont l'usage est de s'opposer à la chute des larmes sur les joues, de les déterminer vers le nez, & de les faire passer par les points lacrimaux. Lorsque cette humeur devient épaisse, elle forme ce qu'on appelle la chassie des yeux. *La Faye.* (*D. J.*)

SÉBANICOU, s. m. *terme de relation*; espece de vin préparé en Ethiopie avec un fruit appellé *sébanicou*; le vin & le fruit portent le même nom.

SÉBASTE, (*Géographie ancienne.*) ville de la Palestine, dans la Samaritide. Hérodote augmenta & embellit la ville de Samarie, & lui donna le nom de *Sébaste* ou d'*Augusta*, en l'honneur de l'empereur Auguste, le nom de *Sébaste* voulant dire *Auguste* en grec.

2°. *Sébaste*, ville & île de la Sicile propre, selon Ptolomée, *l. V. c. viij.* qui la marque après le promontoire de Coryens. Cette ville n'est autre chose que celle d'Eleusa, dont Archélaüs, comme nous l'apprend Strabon, *l. XIV. p. 671.* fit sa résidence, lorsqu'Auguste lui eut donné la Cilicie.

3°. *Sébaste*, ville de l'Asie mineure, dans la Galatie. On voit dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, *p. 427. n°. 8.* que cette ville de *Sébaste*, étoit le pays des Tectosages.

4°. *Sébaste* est aussi le nom d'une ville du Pont, sur le penchant du mont Paryadrès. C'étoit originairement un lieu bien peuplé, où Mithridate avoit bâti un palais. Pompée en fit une ville qu'il nomma *Diopolis*, & la reine Pythodoris qui l'augmenta, l'appella *Sébaste*, & y établit sa résidence. C'est de cette ville dont il est parlé dans les martyrologes.

5°. *Sébaste* est enfin un siége épiscopal de l'Asie mineure où naquit, au commencement du v. siecle, Atticus, patriarche de Constantinople. Les anciens parlent fort diversement de son savoir, & le grand nombre s'accorde à lui donner plus de naturel que d'étude; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'étoit pas superstitieux, & qu'il prit soin d'étouffer en particulier la superstition, qui consiste dans l'adoration des morts.

Sa charité s'étendoit également aux hérétiques comme aux catholiques. Il écrivit à Calliopius : « J'ai » appris qu'il y a dans votre ville un grand nombre » de personnes qui ont besoin du secours des gens » de bien : recevez ces trois cens pieces d'or, pour » les distribuer selon votre prudence, à ceux qui sont » dans la nécessité. Je ne doute point que vous ne » choisissiez les honnêtes gens que la honte empêche » de demander, plutôt que ceux qui ne demandent » que pour se nourrir dans l'oisiveté. La seule chose » que je vous recommande, c'est que vous n'ayez » point d'égard à la différence de religion, je veux » dire, que vous nourrissiez ceux qui ont besoin, » sans considérer s'ils sont de notre sentiment ou non ». Socrate, *hist. eccléf. l. VII. c. xxv.*

Il m'importe peu de savoir à présent, si le patriarche Atticus étoit savant : dès que je vois en lui des sentimens si nobles, si judicieux, & si dignes d'un chrétien, je m'embarrasse peu de sa science. Il mourut en 425, dans la dix-neuvieme année de son patriarchat. (*D. J.*)

*SEBASTIA*, (*Géog. anc.*) ville du Pont polémoniaque : Ptolomée, *l. V. c. vj.* la marque dans les terres. Elle est mise dans la Colopene par Pline, *l. VI. c. iij.* (*D. J.*)

SÉBASTIEN, SAINT, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la province de Guipuscoa, au pié d'une montagne qui lui sert de digue. Elle a un port sur l'Océan, à l'embouchure de la petite riviere Guruméa, appellée par les anciens *Menanum*.

Cette ville est à 18 lieues au levant de Bilbao, & à 84 de Madrid; sa grandeur est médiocre, mais les rues en sont larges, longues, droites, & bien pavées; les dehors en sont agréables : on y a d'un côté la vûe de la mer, & de l'autre on voit en éloignement les Pyrénées au bout d'une campagne sablonneuse.

Sur le haut de la montagne est une citadelle qui commande la ville, avec une garnison qu'on y tient. Le port est un bassin formé par l'Océan, & agrandi par l'art : les bâtimens y sont généralement en sûreté au pié de la montagne, qui les couvre; cependant les vaisseaux de guerre du roi d'Espagne sont à un autre port situé à un quart de lieue de la ville, tirant vers Fontarabie.

*Saint-Sébastien* est peuplé, & fait un grand commerce de fer, d'excellent acier, & des laines de la Castille vieille. D'ailleurs le séjour de cette ville est gracieux; c'est un pays de bonne chere. Le poisson & les fruits y sont admirables. La ville est sous la dépendance de l'archevêque de Burgos. *Long. 15. 35. latit. 43. 24.* (*D. J.*)

SÉBASTIEN, *saint*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, dans la capitainerie de Rio-Janéiro, sur la côte occidentale du golfe formé par cette riviere, dans une plaine entourée de montagnes. Corréa, célebre capitaine du xv. siecle, fonda cette ville, que son petit-fils augmenta & embellit dans le siecle suivant. Les Jésuites & les Bénédictins y ont des palais : c'est le siege d'un évêque suffragant de Saint-Salvador, & la résidence du gouverneur de la province. Le commerce consiste principalement en coton, & bois du Brésil. *Latit. méridion. 23. 46.* (*D. J.*)

SÉBASTIONIQUE, s. m. (*Art numismat.*) Ce mot se trouve dans une inscription que rapportent Fabret, *inscr. c. j. p. 112.* & Spon, dans ses *recherches*. Gadius avoit tiré cette inscription de dessus une urne de marbre. C'est l'épitaphe d'une chanteuse monodiaire nommée *Heria Thisbé*, fille ou femme de Claudius Glaphyrus, *choraulæ*, *actionicæ & sebastionicæ*, c'est-à-dire, joueur de flûte actionique & *sébastionique*. Ces deux mots signifient un *vainqueur* aux jeux actiaques, & aux jeux augustaux. Cela nous marque donc que T. Claudius Glaphyrus avoit remporté le prix à ces deux jeux. (*D. J.*)

SÉBASTOCRATOR, s. m. (*Emp. de Constantin.*) M. Fleury emploie ce mot dans son *hist. ecclésiastique, tome XVIII.* C'étoit le nom d'une dignité à la cour des empereurs de Constantinople. Le *sébastocrator* étoit inférieur au despote, mais c'étoit une charge de faveur que l'empereur ne donnoit qu'à des favoris; ils portoient des ornemens & des vêtemens particuliers, pour marque de leur dignité. (*D. J.*)

SÉBASTOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom de trois différentes villes d'Asie. 1°. ville de l'Asie mineure dans l'Æolide, dont le véritable nom étoit *Myrina*, comme le dit Pline, *l. V. c. xxx.* 2°. ville de l'Asie mineure, dans le Pont cappadocien, selon Ptolomée,

*l. V. c. vj.* ou dans la Colopène cappadocienne, ſuivant Pline, *l. VI. c. iij.* 3°. ville d'Aſie, dans la Colchide; cette ville auparavant nommée *Dioſcuriade*, étoit le port le plus célebre de la Colchide, & celui d'un des plus grands commerces qui ſe fiſſent du tems des Romains. Là ſe rendoient des marchands de preſque toutes les nations. Pline aſſure que l'on y voyoit des négocians de trois cens langues différentes, qui trafiquoient enſemble ſans s'entendre les uns les autres. (*D. J.*)

SÉBAT, ſ. m. (*Calend. des Hébreux.*) cinquieme mois de l'année civile des Hébreux, & le onzieme de l'année eccléſiaſtique, qui répond à une partie de notre mois de Janvier, & à une partie de Février. Les Juifs commençoient par ce mois à compter les années des arbres qu'ils plantoient. Le dix de ce mois étoit un jour de deuil, pour la mort des anciens qui avoient ſuccédé à Joſué; le vingt-troiſieme ils célébroient la mémoire de la réſolution qu'ils prirent de venger l'outrage fait à la femme du lévite; & le trentieme ils pleuroient la mort de Simon Macchabée, tué par Ptolomée ſon gendre. (*D. J.*)

*SEBAUDUNUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Elle eſt donnée aux Caſtellani par Ptolomée, *l. II. c. vj.* (*D. J.*)

SÉBENICO, (*Géog. mod.*) ville de l'état de Veniſe, dans la Dalmatie, capitale du comté de même nom, près de l'embouchure de la Cherca, dans le golfe de Veniſe, à ſeize lieues au nord-oueſt de Spalatro, dont ſon évêché érigé par Boniface VIII. eſt ſuffragant. Les Vénitiens, à qui elle appartient, l'ont fortifiée. Le port formé par l'embouchure de la riviere Cherca, eſt fort grand. *Longit. 34. 16. latit. 44. 10.*

*Le Schiavone* (André) né dans cette ville en 1522, mort à Veniſe en 1582, apprit la Peinture pour ſubſiſter, ce qui ne lui permit pas d'étudier toutes les parties de ſon art. Son deſſein eſt incorrect, mais ſon coloris eſt charmant. Sa touche eſt facile, agréable, & ſpirituelle. L'Aretin étoit ſon ami, & lui fournit des idées ingénieuſes pour ſes tableaux: de-là vient qu'on en a gravé pluſieurs. (*D. J.*)

SÉBÉNICO, *San Nicolo di*, (*Géogr. mod.*) île du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, au comté de même nom; c'eſt la plus conſidérable de ce comté: on l'a joint à la terre ferme par le moyen de l'art, & elle a tiré ſon nom du fort Saint-Nicolas. (*D. J.*)

SÉBENNYTE, NOME, (*Géog. anc.*) *Sebennytes-nomus*; nome d'Egypte entre les bras du Nil, appellé *Phermuthiaque* & *Atrhibitique*, près de leurs embouchures. Hérodote, *l. II. c. clxvj.* & Pline, *l. V. c. jx.* ne connoiſſent qu'un *nome-Sébennyte*; mais Ptolomée, *l. IV. c. v.* le diviſe en inférieur & en ſupérieur, dont le premier avoit la ville *Pachnamunis* pour capitale, & le ſecond la ville de *Sebennytus*, qui donnoit le nom aux deux nomes, à une des embouchures du Nil, *Sebennyticum oſtium*, à un des bras de ce fleuve, & à un lac. (*D. J.*)

*SEBENNYTUS*, (*Géog anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, métropole du nome Sébennyte ſupérieur. Cette ville étoit dans le v. ſiecle un évêché de la ſeconde Egypte; c'eſt à-préſent un bourg ſur les bouches du Nil, où ſe paye la douane de ce qui va au grand Caire. (*D. J.*)

SEBERO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Elle prend ſa ſource à ſix milles du mont Véſuve, au lieu appellé *Cancellaro*, & entre en partie dans les aqueducs de Naples. Ces aqueducs, pour le dire en paſſant, ſont un ouvrage digne de la magnificence des anciens Romains; ils ont en-dedans des galeries, & d'eſpace en eſpace des regards par leſquels on peut ôter les immondices: de plus, ils vont en ſerpentant, afin que l'eau étant agitée, en ſoit meilleure. C'eſt par ces aqueducs que le roi Alphonſe I. ſe rendit maître de Naples en 1442. (*D. J.*)

SEBÉSION, ſ. f. (*Inſcript. antiq.*) Ce terme d'inſcription ſeul ou joint à un autre, eſt un des plus difficiles à entendre. On n'a pas été plus heureux à expliquer ces deux mots, *nama ſebeſio*, qu'on a trouvé dans le dernier ſiecle ſur un marbre antique: tous les gens de l'art paroiſſent y avoir échoué.

Il faut ſavoir que parmi les figures de *Mithra*, ancien dieu des Perſes, dont le culte fut porté à Rome du tems de la guerre des pirates, il y en a une ſur laquelle outre l'inſcription ordinaire *deo ſoli invicto Mithræ*, on lit ces mots barbares, *nama ſebeſio*, qui ont mis à la torture les antiquaires. Leurs conjectures ayant paru peu ſatisfaiſantes, M. le marquis Maffei en a propoſé une nouvelle à l'académie des Inſcription en l'année 1736. L'action de ce bas-relief fait voir le ſacrifice d'un taureau.

Il obſerve que l'on a placé ces mots ſous le ſang qui coule en abondance & avec impétuoſité de la bleſſure faite au col du taureau. Νᾶμα σεβήσιον, en bon grec, ſignifie, dit M. le marquis Maffei, *ſource auguſte, liqueur vénérable, fluide ſacré.* Or on ne pouvoit rien mettre ici de plus propre ni de plus convenable.

On pourroit objecter au ſujet de cette explication, que la derniere lettre manque dans le mot *ſebéſion*; mais on répond que c'eſt parce qu'il n'y avoit plus de place entre l'extrémité du col & le couteau.

L'on pourroit oppoſer encore qu'à la vérité νᾶμα eſt uſité pour ſignifier une *liqueur* qui coule; mais qu'il n'en eſt pas de même de σεβήσιον, qu'on ne trouve point dans les lexiques. A cela M. Maffei répond que nul dictionnaire, de quelque langue que ce ſoit, ne comprend toutes les inflexions qu'on peut former & tirer des verbes. Sur les marbres antiques on trouve des verbaux qui ne paroiſſent point dans les livres; & on feroit une longue liſte de mots grecs & latins qui ſe liſent dans les inſcriptions, & qui manquent dans les auteurs. Sans doute, mais ce n'eſt point par des poſſibles, c'eſt par des faits qu'on appuie les explications qu'on donne des marbres antiques. M. Maffei n'en cite aucun pour appuyer la ſienne; & quand une lettre lui manque, il s'en tire par une gentilleſſe d'eſprit. (*D. J.*)

SEBES-KEREZ, (*Géog. mod.*) riviere de la baſſe Hongrie: elle a ſa ſource dans la Tranſylvanie, au comté de Clauſembourg, près du château de Sebès, qui a ſans doute occaſionné ſon nom. Cette riviere ſe partage en trois bras; & le troiſieme après avoir arroſé le grand Varadin, ſe joint aux deux autres. (*D. J.*)

SÈBESTE, *ou* SEBEN, *ou* CEBEN, (*Géogr. mod.*) & plus communément *Hermanſtad*, ville de Tranſylvanie, au comté du même nom, dont elle eſt le chef-lieu, mais un miſérable chef-lieu ſans défenſe & ſans murailles. *Long. 41. 14. latit. 46. 24.* (*D. J.*)

SÉBESTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. des drog. exot.*) fruits étrangers nommés *makeita*, par les Arabes; μύξα, par Eginette; μύξαρια par Ætius, nos Médecins leur ont conſervé ces deux noms grecs dans leurs ordonnances.

Ce ſont des fruits ſemblables à de petites prunes noirâtres, faits en forme de poire, pointus à leur ſommet, ridés, à demi deſſéchés; ils ſont appuyés ſur un calice, lequel cede facilement; il eſt comme un vaſe concave, preſque de couleur cendrée, enveloppé d'une peau mince, membraneuſe, & noirâtre.

Les *ſébeſtes* ſont compoſés d'une pulpe brune, viſqueuſe, douce au goût, fort adhérente à un petit noyau.

Dioſcoride & Galien n'ont rien dit des *ſébeſtes*; on ne ſait ſi ce ſont les mêmes fruits qu'Athénée appelle σαμαμύξις; mais l'on ſait du moins certainement

que les nouveaux Grecs en ont ſouvent fait mention.

L'arbre qui porte les *ſébeſtes* eſt nommé *ſebeſtena domeſtica*, par C. B. P. 446. *Miaa*, *ſive ſebeſten* par J. B. 1. 197. *ſebeſten domeſtica*, par P. Alp. 30. *Vidimaram*, Hort. malab. v. iv. 77. *Prunus malabrica, fructu racemoſo, calice excepto.* Raii, *hiſt. 1563.*

Cet arbre a un gros tronc, médiocrement haut; ſon écorce eſt raboteuſe & blanchâtre; ſes branches ſont touffues & recourbées vers la terre. Ses feuilles naiſſent alternativement ſur les petits rameaux; elles ſont arrondies, fermes, larges d'environ trois pouces, inégalement dentelées à leur bord ſupérieur, quelquefois échancrées, d'un verd-gai, liſſes & luiſantes en-deſſus, parſemées de petites nervures en-deſſous, portées ſur une queue d'un pouce de longueur, laquelle s'unit aux petits rameaux par une eſpece de nœud ſi foible, qu'on en ſépare aiſément la feuille.

Les fleurs, ſelon le témoignage d'Auguſtin Lippi, dans ſes lettres, ſont nombreuſes, ramaſſées comme en grappes, placées à l'extremité des rameaux, blanches, d'une douce odeur, monopétales, partagées en cinq quartiers, formées inférieurement en tuyau, & comme en maniere d'entonnoir, ſemblables pour la grandeur & pour la figure à celle du ſtyrax, excepté que les découpures ſe recourbent beaucoup en-dehors.

Le calice eſt d'une ſeule feuille légerement découpé, il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, lequel ſe change en un fruit ovoïde ou pyriforme, pointu à ſon ſommet, & de la groſſeur d'une olive. Sa partie inférieure eſt recouverte par le calice qui eſt de couleur griſe. Ce fruit eſt liſſe, charnu, mol à demi, tranſparent, d'abord verd, enſuite noirâtre, plein d'un ſuc viſqueux, doux, fortement attaché à un noyau oblong, tantôt applati comme un noyau de prune, tantôt relevé par trois côtés; quelquefois il contient une unique amande, d'autres fois il en renferme deux dans une ſeule ou dans deux loges ſéparées; ces amandes ſont triangulaires, oblongues, blanches & douces. L'arbre des *ſébeſtes* croît en Egypte & en Orient.

On parle encore d'une autre eſpece de ſébeſtier nommé *ſebeſtena ſylveſtris* dans C. B. P. ſes feuilles ſont plus petites que celles du précédent; ſes fruits ſont auſſi plus petits & moins agréables.

Les *ſébeſtes* ſont compoſées de parties huileuſes, ſalines, acides & terreſtres, ſi intimement unies entr'elles, qu'il en réſulte un mixte doux & glutineux, plus tenace que dans les jujubes, & plus empreint de ſel alkali, ſoit volatil, ſoit fixe; c'eſt de ce ſel que dépend la vertu d'atténuer & de réſoudre qui ſe trouve dans les *ſébeſtes*. On les employe fréquemment contre la toux, qui vient de l'acrimonie d'une pituite tenue & ſalée, dans l'enrouement & autres maladies qui procedent de la même cauſe; on les joint utilement avec les jujubes, dans les tiſanes & décoctions pectorales. Leur pulpe pilée & broyée dans de l'eau, ſert dans le pays à faire une excellente glue; cette eau en acquiert une qualité extrêmement viſqueuſe. (*D. J.*)

*SEBETUS* ou *SEBETHIS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie; qui arroſoit la ville de Naples & l'ancienne Parthenope. *Vibius Sequeſter* parle de ce fleuve en ces termes: *Sebethos Neapolis in Campaniâ.* Columelle dit, *liv. X. v. 134.*

*Doctaque Parthenope* Sebethide *roſcida lympha.*

& Stace, *l. I. ſil. carm. 2. v. 263.*

*Pulchra tumeat* Sebethos *alumnæ.*

Virgile, *Æneid. 7. v. 734.* a feint qu'une nymphe de même nom préſidoit à ce fleuve.

*Fertur*
*Quem generaſſe telon* Sebethide *nympha.*

(*D. J.*)

SEBILLE, ſ. f. (*Uſtenſ. d'artiſans.*) vaiſſeau de bois fait en rond & en forme de jatte, tourné au tour, & tout d'une piece. Outre les uſages qu'ont les *ſébilles* parmi les Boulangers qui y tournent leur pain, avant que de les mettre au four, & les vendangeurs qui s'en ſervent pour entonner le vin qui coule du preſſoir, on s'en ſert dans quelques manufactures, & parmi pluſieurs ouvriers des arts & métiers. (*D. J.*)

SEBILLE, (*Docimaſt.*) longue gondole dans laquelle on nettoie au moyen de l'eau qu'on y agite, les mines de tout ce qu'elles contiennent d'inutile. La ſurface concave de ce vaiſſeau doit être très-polie. Il peut être fait indifféremment de bois ou de terre. On peut lui ſubſtituer tout autre vaiſſeau de médiocre capacité, pourvû toutefois que ſa concavité ſe termine preſqu'inſenſiblement vers l'un de ſes bords. (*D. J.*)

SEBILLE, (*Manufact. de glaces.*) les ouvriers qui mettent les glaces au teint, ſe ſervent de diverſes ſortes de *ſébilles*; les unes très-grandes, & au moins d'un pié ou dix-huit pouces de diamettre; les autres petites & légeres, qui n'ont que quatre ou cinq pouces, ce ſont proprement des *ſébilles* à main; c'eſt dans les grandes que l'on conſerve le vif-argent, ou qu'on le reçoit, lorſqu'il s'écoule de deſſous la glace qu'on a miſe au teint. Les *ſébilles* à main ſervent à puiſer le vif-argent dans les grandes *ſébilles*, pour en charger la feuille d'étain quand elle eſt avivée. (*D. J.*)

*SEBINUS LACUS*, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, aux confins de la Gaule-tranſpadane. Les *Cenomani* habitoient depuis ce lac juſqu'au Pô. Pline, *liv. III. c. xix.* dit que l'Ollius ſortoit de ce lac: il auroit pû dire qu'il n'en ſortoit qu'après y être entré; car il n'y prenoit pas ſa ſource. Dans un autre endroit, *l. II. ch. ciij.* le même auteur nomme ce lac *Sevinus.* Ces deux ortographes peuvent ſe ſoutenir; car il avoit pris ſon nom de la ville *Sebum* ou *Sevum*, ſituée ſur ces bords. Le nom moderne eſt *Lago-di-Seo*, que le peuple a corrompu en *Lago d'Iſeo.* (*D. J.*)

SEBOIM, (*Géog. anc. & ſacrée.*) une des quatre villes de la Pentapole, qui furent conſumées par le feu du ciel; mais *ſeboim* fut rétablie, car elle ſubſiſtoit du tems d'Euſebe & de S. Jerôme, ſur le bord occidentale de la mer Morte. (*D. J.*)

*SERIUS VICUS*, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *l. III. c. xv.* nomme ainſi une rue hors de la ville de Sparte, & dans le voiſinage du Plataniſte. Scébrus, l'un des fils d'Hippocoon, avoit donné le nom à cette rue. Le monument de ce héros étoit dans cet endroit, un peu au-deſſus de celui de ſon frere Dorcée; & à la droite du monument de Scébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman, poëte lyrique. (*D. J.*)

SEBTAH, (*Géog. mod.*) nom donné par les Maures à la ville de la Mauritanie tingitane, aujourd'hui nommée *Ceuta.* Les géographes arabes mettent les villes de *Sebtah* & de Tangiah, qui ſont *Ceuta* & *Tanger*, dans l'extrémité de l'Afrique. Joſeph Ben-Taſſetin ſe rendit maître de cette ville, avant que de paſſer en Eſpagne, pour y établir la dynaſtie des Al-Moravides. (*D. J.*)

SÉBUÉEN, ſ. m. (*Secte juive.*) Les *Sébuéens*, σεβουαῖος dans S. Epiphane, & en latin *Sebuœi*, étoient d'anciens ſectaires parmi les Samaritains, qui célébroient la fête de pâques le ſeptieme mois, ſelon la conjecture de Serarius. *Seba* en hébreu ſignifie *ſept.* Scaliger tire le nom de *Sebuéens* du mot hébreu *ſebua*, qui veut dire *ſemaine*, parce qu'ils célébroient, ſelon lui, tous les ſeconds jours des ſept ſemaines, qui ſont depuis pâques juſqu'à la pentecôte. (*D. J.*)

SEBURÉENS, ſ. m. (*Hiſt. juive.*) nom que les Juifs donnerent à ceux de leurs docteurs ou rabbins qui enſeignerent quelque tems après la compoſition du talmud.

Ce mot eſt dérivé de l'hébreu *ſebar*, je penſe, d'où l'on a fait *ſebura*, opinion, & *ſeburi* ou *ſeburai*, qui ſignifie *un homme attaché à ſes ſentimens.*

Les rabbins diſent qu'on donna ce nom aux docteurs juifs, parce qu'après la confection du talmud, ceux-ci n'eurent plus rien à faire qu'à opiner, c'eſt-à-dire, à diſputer pour & contre les déciſions contenues dans cet ouvrage, lorſqu'il eut été une fois reçu & publié dans toutes les ſynagogues. D'autres diſent que ce fut parce que leurs ſentimens ne furent reçus que comme des opinions probables, & non pas comme ayant force de loi ou d'une déciſion parfaite, tels que la miſchna & la gemare. Quelques-uns, tel que l'auteur du livre intitulé *ſchalſcheleth hakkabala*, ou la chaîne de la tradition, prétendent que la perſécution qu'eſſuyerent les Juifs en ce tems-là, ne leur permettant pas d'enſeigner tranquillement dans leurs académies, ils s'attacherent ſeulement à propoſer leurs opinions pour & contre la miſchna. *Voyez* MISCHNA.

R. Joſi fut, ſelon eux, le chef de la ſecte des *Séburéens*, & commença à enſeigner l'an 787 de l'ere des contrats, qui revient à l'année du monde 4236, ſuivant R. David Gantz; & ſi l'on en croit R. Abraham, Joſi fut trente-huit ans préſident de l'académie des Juifs. Or l'ere des contrats eſt la même que celle des ſéleucides, dont la 787^e. année tombe à l'année de Jeſus-Chriſt 476, qui eſt par conſéquent l'ere de l'origine des *Seburéens*. Leur regne ne fut pas long. Buxtorf aſſure qu'il ne dura pas plus de ſoixante ans. Rabbi Abraham & d'autres en réduiſent la durée à 30 ans. On croit que R. Simona fut le dernier docteur des *Seburéens*, & que les *Gaons* ou *Gueſnins* leur ſuccederent. *Voyez* GAONS.

SÉBUSÉENS, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) ſecte particuliere parmi les anciens ſamaritains, que S. Epiphane accuſe d'avoir changé le tems preſcrit par la loi pour la célébration des grandes fêtes annuelles chez les Juifs, telles que pâques, pentecôte, la fête des tabernacles. On ajoute qu'ils célébroient la premiere au commencement de l'automne, la ſeconde ſur la fin de la même ſaiſon, & la derniere au mois de Mars. *Voyez* FÊTE & SAMARITAINS.

Serrarius penſe qu'ils ont été ainſi appellés, parce qu'ils célébroient la fête de pâques le ſeptieme mois appellé par les Hébreux *ſeba*, ſeptieme. Druſius aime mieux croire qu'ils ont emprunté ce nom de Sébaïa, chef d'une ſecte parmi les Samaritains, de même que les ſectateurs de Doſithée furent appellés *Doſithéens;* & quelques docteurs juifs prétendent que ces deux ſectes ont été contemporaines. Scaliger tire ce nom du mot hébreu *ſebua*, ſemaine, comme qui diroit *hebdomadiſtes*, parce que, ſelon lui, les *Sébuſéens* célébroient le ſecond jour de chacune des ſept ſemaines qui ſe rencontroient entre pâques & la pentecôte. Et dans ſa réponſe à Serrarius il en donne encore une autre explication. Mais tout ce qu'on a avancé juſqu'à préſent ſur ce ſujet, ne paroit que conjecture, & les ſavans penſent même que S. Epiphane eſt le ſeul qui ait parlé de cette ſecte dont l'exiſtence n'eſt pas d'ailleurs trop démontrée.

SEBY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, ſur la riviere de Gayl, à trois lieues au nord-eſt de Judenbourg, avec un évêché ſuffragant de Saltzbourg. *Long.* 32. 50. *latit.* 47. 25. (*D. J.*)

SEBZVAR *ou* SEBZUAR, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Khoraſſan. Elle avoit été le ſiege des princes de la dynaſtie des Serbéduriens, avant que Tamerlan s'en rendît maître. *Long.* ſuivant M. Petit de la Croix, 91. *latit.* 31. (*D. J.*)

SEC, adj. (*Gram.*) qui a peu d'humidité ou qui n'en a plus. Un tems *ſec*, un linge *ſec*, un vent *ſec*, un pays *ſec*, des viandes *ſeches*, un vin *ſec*, un corps, un homme, un tempérament *ſec*, un pouls *ſec*, du pain *ſec*, des pierres *ſeches*, une toux *ſeche*, le ventre *ſec*, la gorge *ſeche;* on a trempé cet inſtrument trop *ſec*, une conſultation *ſeche*, de l'argent *ſec*, jouer coup *ſec*, un eſprit *ſec*, un ſtyle *ſec*, une converſation *ſeche*, une maniere de peindre *ſeche*, un mot *ſec*, &c.

*Poële* ou *bains ſecs.*, *Confections ſeches.*, *Baſſin ſec.* } *Voyez* { BAINS. CONFECTIONS. CHANTIER.

Echange *ſec*, *cambium ſiccum*, c'eſt un nom adouci dont on ſe ſervoit autrefois pour déguiſer une uſure; on vouloit faire entendre que quelque choſe paſſoit des deux côtés, au lieu qu'en effet tout paſſoit d'un ſeul côté; c'eſt pour cela que cet échange peut être appellé *ſec*. *Voyez* INTÉRÊT & USURE. *Cambium ſiccum*, dit Lud. Lopes, *de contract. & negat. eſt cambium non habens exiſtentiam cambii, ſed apparentiam, ad inſtar arboris exſiccatæ*, &c.

*Poiſſon ſec.*, *Fruits ſecs.*, *Meſſe ſeche.*, *Foſſé ſec.*, *Rente ſeche.*, *Storax ſec.*, *Suture ſeche.*, *Meſures ſeches.*, *Eparvin ſec.* } *Voyez* { POISSON. FRUITS. MESSE. FOSSÉ. RENTE. STORAX. SUTURE. MESURES. EPARVIN.

SEC, on ſous-entend *vaiſſeau à*, (*Marine.*) c'eſt un vaiſſeau qui a échoué, & qu'on a mis hors de l'eau pour le radouber. On met à *ſec* les vaiſſeaux légers & étroits, par la proue: & les vaiſſeaux qui ſont larges, gros & forts d'échantillon, on les y met par le côté.

On dit encore qu'un vaiſſeau eſt à *ſec*, quand il a toutes ſes voiles ſerrées à cauſe d'un gros vent.

SEC, (*Peint. & Sculpt.*) terme général & métaphorique qui eſt uſité pour ſignifier ce qui eſt deſſiné durement & de mauvais goût; ce mot ſe dit, en termes de peinture, d'un tableau dont les clairs ſont trop près des bruns, & dont les contours ne ſont pas aſſez mêlés; c'eſt l'oppoſé du moëlleux. Un ouvrage *ſec* eſt celui qui n'a point de tendreſſe, ſoit dans les carnations, ſoit dans les draperies, & qui a quelque choſe qui tranche dans le deſſein ou dans les couleurs.

Ce mot déſigne en ſculpture, tout ouvrage, tout morceau qui n'a point cette tendreſſe qui doit ſe faire ſentir dans le marbre, même lorſqu'il eſt bien travaillé. (*D. J.*)

SECACHUL, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'une plante que les Arabes appellent encore *locachium*. Sa tige eſt baſſe & noueuſe, portant des feuilles ſemblables à celles du chervi. Ses fleurs reſſemblent à la violette; mais elles ſont plus grandes. Il leur ſuccede des grains noirs comme des pois appellés *cachul* ou *kilkil*, & qui ſont empreints d'un ſuc fort doux. Sa racine eſt noueuſe; cette plante croît en Egypte & en Syrie: c'eſt le *tordylium orientale* de Rauwolf. Il eſt parlé du *ſécachul* dans Avicenne & Sérapion, comme d'une racine qui excitoit puiſſamment à l'amour; leurs interpretes ont rendu ce terme par *ſiringo*: ce qui a fait croire à la plûpart de nos auteurs que c'étoit une eſpece d'éryngium ou de panicaut. (*D. J.*)

SÉCANTE, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt une ligne qui en coupe une autre, ou qui la diviſe en deux parties. *Voyez* LIGNE, &c.

Ainſi la ligne *AM*, *Pl. géom. fig.* 12, eſt une *ſécante* du cercle *AED*, &c. à cauſe qu'elle coupe le cercle en *B*.

Les Géometres démontrent 1°. que ſi l'on tire du même point *M* pluſieurs *ſécantes MA*, *MN*, *ME*, *&c.* celle qui paſſe par le centre *MA* eſt la plus grande, & que les autres ſont d'autant plus petites qu'elles ſont plus éloignées du centre. Au contraire les portions *MD*, *MO*, *MB*, de ces lignes qui ſort hors le cercle ſont d'autant plus grandes qu'elles ſont plus éloignées de celle qui paſſeroit par le centre, ſi elle étoit prolongée. La plus petite eſt la partie *MB* de la *ſécante MA*, qui paſſe par le centre.

2°. Que ſi deux *ſécantes MA* & *ME* ſont tirées du même point *M*, la *ſécante MA* ſera à *ME*, comme *MD* à *MB*.

SÉCANTE, *en Trigonométrie*, ſignifie une ligne droite tirée du centre d'un cercle, laquelle coupant la circonférence eſt prolongée juſqu'à ce qu'elle ſe rencontre avec une tangente au même cercle. *Voyez* CERCLE & TANGENTE.

Ainſi la ligne *FC*, *Pl. Trigonom. fig. 1*, tirée du centre *C*, juſqu'à ce qu'elle rencontre la tangente *EF* eſt appellée une *ſécante*, & particulierement la *ſécante* de l'arc *AE* dont *EF* eſt une tangente.

La *ſécante* de l'arc *AK*, qui eſt le complément du premier arc ou quart-de-cercle, eſt nommée la *coſécante* ou la *ſécante* du complément.

Le ſinus d'un arc *AD* étant donné; pour trouver ſa *ſécante FC*, on doit faire cette propoſition, le coſinus *DC* eſt au ſinus total *CE*, comme le ſinus total *EC* eſt à la *ſécante CF*.

Pour trouver le logarithme de la *ſécante* d'un arc quelconque, le ſinus du complément de l'arc étant donné; vous n'avez qu'à multiplier par deux le logarithme du ſinus total, & du produit en ſouſtraire le logarithme du ſinus du complément; le reſte eſt le logarithme de la *ſécante*. *Voyez* LOGARITHME.

Ligne de *ſécante* . . . . . *Voyez l'article* SECTEUR *ou* COMPAS DE PROPORTION. (*E*)

*SECCHIA*, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au duché de Modene. Elle prend ſa ſource dans l'Apennin, vers la Carfaguana, coule aux confins des duchés de Modene & de Reggio, baigne Saſſuolo & Carpi, & ſe jette dans le Po, vis-à-vis de l'embouchure du Menzo. (*D. J.*)

*SECERRÆ*, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe: l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route des Pyrénées à Caſtulo; c'eſt aujourd'hui, à ce qu'on croit, San-Cœloni ou Celloni. (*D. J.*)

SECESPITA, (*Littérature.*) couteau à égorger les victimes dans les ſacrifices. Ce couteau avoit un manche d'ivoire arrondi, & étoit enrichi d'or & d'argent; toute partie de la victime que les flamines ou autres prêtres coupoient avec cette eſpece de couteau ſe nommoit *ſecium*. (*D. J.*)

SECHARI, ſ. f. femme employée dans les atteliers des fontaines ſalantes, à faire ſécher les pains de ſel. *Voyez l'article* SALINE.

SECHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, ſur la riviere allant à la gauche, entre Oſterburg & Scharemburg. (*D. J.*)

SECHE, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à des ſables que la mer couvre quand elle eſt haute, & qu'elle laiſſe à ſec quand elle eſt baſſe; c'eſt ce que les Hollandois nomment *droogte*. On donne auſſi quelquefois le nom de *ſeches* à des bancs de roches ou d'écueils près des côtes, & que la mer découvre en tout ou en partie. (*D. J.*)

SECHE, *voie*, (*Chimie.*) *voyez* VOIE, *Chimie*.

SECHE, *os de*, (*Commerce.*) on appelle *os de ſeche* l'os qui ſe trouve ſur le dos de ce poiſſon, qui eſt dur & liſſe du côté qu'il eſt convexe, & mol de l'autre, en maniere de moëlle ou de ſubſtance ſpongieuſe. C'eſt de ces os que les Orfevres & quelques autres ouvriers ſe ſervent pour mouler & fondre quelques petits ouvrages. Les Chimiſtes en font auſſi quelque uſage; cet os réduit en poudre impalpable, elle entre dans la compoſition de la lacque de Veniſe. (*D. J.*)

SECHE, *rente*, (*Juriſprud.*) *voyez au mot* RENTE *l'article* RENTE SECHE.

SECHES *de Barbarie*, (*Géog. mod.*) ou les *baſſes de Barbarie*: ce ſont des écueils formidables, qui ſe trouvent ſur la côte de Barbarie dans le golfe de Sidra, entre les royaumes de Tunis & de Tripoli. (*D. J.*)

SÉCHÉES, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté d'Iſigni, ſorte de filet qui ſe tend pierré & flotté; il a les mailles de 16 à 17 lignes en quarré; il ſert à la pêche du poiſſon paſſager; on le nomme *ſéchées*, parce qu'il ſe tend ſédentaire & à pié ſec, & ſe releve de même lorſque la marée s'eſt retirée. Comme c'eſt elle qui éleve le filet au moyen des flottes de liege dont le haut eſt garni, le filet tombe auſſi à meſure qu'elle baiſſe; le poiſſon rond ne peut y être pris qu'en ſe maillant; le poiſſon plat reſte au pié, qui eſt enfoui dans le ſable ou arrêté avec des pierres: la vague qui roule au-deſſus du rets abattu & affaiſſé emporte avec elle la plûpart du petit poiſſon; & s'il en reſtoit, il s'en faudroit de beaucoup que ce pût être en même quantité que dans les filets montés ſur perches ou piquets, parce qu'ils reſtent toujours tendus de leur hauteur, le filet flotté tombe à bas, & ne laiſſe qu'un cordon haut au plus de deux à trois pouces.

Avant la défenſe de l'uſage des ſeines ou ſines, les pêcheurs de Morlaix avoient des filets traînans, dont ils faiſoient uſage à l'embouchure de la riviere. Depuis qu'ils ont été prohibés, ils ſe ſont ſervis des mêmes filets en ſeines ſeches ou *ſéchées*, & font la pêche comme ceux du village de Loc-Quenolé. Pour cet effet, ils ſe tranſportent de haute mer ſur les bancs de ſable, qui ſont à l'embouchure de la riviere, ils attendent dans leurs bateaux la marée-baſſe; pour-lors ils tendent de pié leurs rez en forme de demi-cercle, & les placent à l'écorre des bancs dont la marée ſe retire avec précipitation; ils enfouiſſent le bas de leurs filets garnis de pierres; la tête en eſt chargée de flottes de liege, ils les tiennent aſſujettis du côté de terre avec de petits cordages ou rubans frappés ſur la ligne de la tête de leurs bateaux, & ils roidiſſent la corde de la tête de leurs *ſéchées* que les flottes ſoutiennent de bout juſqu'à la baſſe-mer. Les pêcheurs prennent ainſi à la main le poiſſon que la marée a conduit dans le filet & ſur le banc. Ils ne peuvent faire qu'un trait de pêche par chaque marée, ayant beſoin d'un flot & d'un reflux pour tendre & relever leurs rets.

SÉCHER, v. act. (*Gram.*) rendre ſec, ôter de l'humidité. *Voyez l'article* SEC.

SÉCHER, *en terme de Batteur d'or*, c'eſt ôter l'humidité que les moules ont pu contracter en battant l'or dedans. On ſe ſert pour cela de la preſſe avec laquelle on fait tranſpirer, pour ainſi dire, cette humidité ſur l'extérieur des feuillets, d'où on l'évapore en le remuant à l'air.

SÉCHER, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, eſt l'action d'imbiber l'humidité que les aiguilles ont contractée dans les ſavonnages, avec de la mie de pain & du ſon. On ſe ſert pour cela d'un moulin, dans lequel on met le ſon, la mie de pain & les aiguilles, pour les tourner juſqu'à ce qu'on ne voye plus d'humidité. *Voyez* MOULIN.

SÉCHER, *en terme d'Epinglier*, n'eſt autre choſe que d'ôter l'humidité qui eſt reſtée ſur les épingles apres qu'on les a lavées. On les met dans un ſac de cuir avec du ſon, dont on a ſéparé la farine auſſi exactement qu'il a été poſſible. Deux ouvriers les frottent vigoureuſement dans ce ſac pendant un tems ſuf-

ſiſant. Il y a une autre maniere de *ſécher* les épingles. On les entonne avec un auget dans un coffret de bois ſoutenu ſur deux montans, où l'on le tourne avec deux manivelles à chaque bout. On y met du ſon paſſé avec le même ſoin. Mais cette derniere maniere de *ſécher* les épingles eſt moins d'uſage que l'autre, quoiqu'elle ſoit auſſi bonne, mais apparemment parce qu'elle eſt plus embarraſſante. *Voyez les fig. & & les Pl.* qui repréſentent la premiere maniere, & la ſeconde. *Pl. II. de l'Epinglier.*

SÉCHER, *en terme de Potier*, eſt l'action de laiſſer évaporer l'eau que la terre renferme. Il faut, pour cette opération, éviter le ſoleil & le grand air qui feroient crevaſſer l'ouvrage, ainſi que le feu ſi on l'y mettoit encore humide.

SÉCHERESSE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt pour exprimer le beſoin que la terre & les plants ont d'eau. *Voyez l'article* SEC.

SÉCHERON, ſ. m. (*Gram. Agric.*) pré ſitué dans un lieu ſec, & qui ne peut être abreuvé que par les pluies. Les *ſecherons* ont donné cette année parce qu'elle a été pluvieuſe. Le ſoin qui naît dans les *ſécherons* eſt toujours bon.

SÉCHIE, *ou* CHEQUIS, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à Smyrne. Le *ſechie* contient deux oques, à raiſon de 400 dragmes l'oque. *Voy.* OQUE, *ou* OCQUE. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SÉCHOIR, ſ. m. *terme de Parfumeur*, c'eſt un quarré de bois de ſapin, ou d'autre bois léger, avec des rebords tout-au-tour, dans lequel on fait ſécher des paſtilles, des ſavonettes & autres marchandiſes de cette nature.

SÉCHYS, ſ. m. (*Comm.*) meſure pour les liqueurs, qui eſt en uſage dans quelques villes d'Italie. Huit *ſéchis* font le maſtilly de Ferrare, & ſix *ſéchis* l'urna d'Iſtrie. *Voyez* MASTILLY & URNA. *Dict. de Comm.*

SECKAW, (*Géog. mod.*) ou *Seckow*, bourg d'Allemagne, dans la haute Stirie, ſur une petite riviere nommée *Gayl*, à 3 lieues au nord de Iudenburg. Cette place a été érigée en évêché en 1219 par le pape Honoré III. C'eſt l'archevêque de Saltzbourg qui en a le droit de préſentation & d'inveſtiture; delà vient que l'évêque de *Seckaw* n'a point d'entrée dans les dietes. *Long. 32. 52. lat. 47. 17.* (*D. J.*)

SECKINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, dans une île formée par le Rhein, à trois milles au ſud-eſt de Baſle, & à ſix au couchant de Schaffouſe. C'eſt une des quatre villes foreſtieres. Elle eſſuya un terrible incendie en 1678, & fut priſe en 1683 par le duc de Saxe-Weimar; elle eſt aujourd'hui réduite à une ſimple place, entourée de quelques maiſons. Beatus Rhenanus croit que c'eſt la *Sanctio* dont parle Ammien Marcellin, *liv. XXII. Long. 25. 38. lat. 47. 43.*

*Keller* (Jacques), en latin *Cellarius*, jéſuite, naquit à *Seckingen* en 1568, & mourut à Munich en 1631, à 63 ans. Il publia quelques livres de controverſe en allemand, & divers ouvrages de politique en latin ſur les affaires du tems Il s'y déguiſe ſouvent ſous les noms de *Fabius Hercinianus*, d'*Aurimontius*, de *Didacus Tamias*, *&c.* Son livre intitulé *Myſteria politica* fit grand bruit, & étoit fort injurieux à la cour de France. Les Jéſuites qui ont compilé la bibliotheque des écrivains de leur ordre n'ont point reconnu leur confrere dans les faux noms ſous leſquels il ſe déguiſoit. (*D. J.*)

SECLIN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Sacilium*; bourg de France, dans la Flandre vallone, au dioceſe de Tournai. Ce bourg eſt le lieu principal du Mélantois, & c'eſt un lieu ancien. Il y a un chapitre dédié à S. Piat, un bailli & ſept échevins.

SECOND, adj. (*Gramm.*) c'eſt dans un ordre de choſes diſpoſées ou conſidérées ſelon la ſuite naturelle des nombres, la place qui ſuccede immédiatement à la premiere. Le *ſecond* jour de la ſemaine; le *ſecond* du mois. La *ſeconde* intention; *la ſeconde* meſſe. Le *ſecond* ſervice. La *ſeconde* table. Mon *ſecond*, &c.

SECOND TERME, *en Algebre*, c'eſt celui où la quantité inconnue monte à un degré ou une puiſſance plus petite d'une unité, que celle du terme où elle eſt élevée au plus haut degré.

L'art de chaſſer les *ſeconds termes* d'une équation, c'eſt-à-dire de former une nouvelle équation, où les *ſeconds termes* n'ayent pas lieu, eſt une des inventions les plus ingénieuſes & les plus en uſage dans toute l'Algebre.

Soit l'équation $x^m + a\,x^{m-1} + b\,x^{m-2} + \&c. \ldots + e = o$, dont on veut faire évanouir le *ſecond terme*, ou qu'on veut transformer en une autre qui n'ait point de *ſecond terme*, on ſuppoſera $x = z - \frac{a}{m}$, & ſubſtituant $z - \frac{a}{m}$ & ſes puiſſances à la place de $x$ dans l'équation propoſée, on la changera en une autre de cette forme, $z^m + B\,z^{m-2} + \&c. \ldots = o$; où l'on voit que le terme qui devroit contenir $z^{m-1}$, c'eſt-à-dire le *ſecond terme*, ne ſe trouve pas. *Voyez* ÉQUATION & TRANSFORMATION. (*O*)

SECOND, (*Art milit.*) ce mot avec la particule *en*, eſt commun dans l'art militaire. On dit compagnie *en ſecond*, capitaine *en ſecond*, lieutenant *en ſecond*. Compagnie *en ſecond* eſt une compagnie compoſée de la moitié des hommes d'une autre compagnie; ce qui s'eſt pratiqué ſeulement dans la cavalerie. Capitaine *en ſecond*, ou capitaine réformé en pié, & lieutenant *en ſecond*, ſont des officiers réformés, dont les compagnies ont été licenciées, mais qui ſervent dans une autre. *Dictionn. milit.* (*D. J.*)

SECOND CAPITAINE, (*Art. milit.*) c'eſt un capitaine réformé, qui commande comme un lieutenant dans les compagnies où il eſt incorporé. *Voyez* RÉFORME. *Chambers.*

SECOND, *terme de jeu de paume*, c'eſt la partie de la galerie ou du jeu de paume qui regne depuis la porte juſqu'au dernier.

*Second* ſignifie auſſi *en terme de joueurs de paume*, le joueur qui ne prime point, & ne fait que ſeconder. Le *ſecond* eſt toujours placé du côté oppoſé à la galerie.

Quand on pelotte à la paume, les balles qui entrent dans le *ſecond*, ſont perdues pour le joueur qui les y jette; mais en partie la balle fait chaſſe, que l'on compte au poteau qui commence le *ſecond*.

SECONDAIRE, adj. (*Gramm.*) qui ne vient qu'en ſecond, qui n'eſt que du ſecond ordre. Raiſons *ſecondaires*; planetes *ſecondaires*.

SECONDAIRE, adj. (*Aſtronomie.*) les cercles *ſecondaires* de l'écliptique ſont les cercles de la longitude des étoiles, ou des cercles qui paſſant par les poles de l'écliptique, coupent l'écliptique en angles droits, & ſervent à marquer la diſtance des étoiles ou des planetes à l'écliptique.

Par le moyen de ces cercles on rapporte à l'écliptique tous les points des cieux; c'eſt-à-dire que chaque étoile, chaque planete, ou tout autre phénomene eſt conçu être dans ce point de l'écliptique, qui eſt coupé par le cercle *ſecondaire* qui paſſe par l'étoile ou par la planete propoſée. *Voyez* ÉCLIPTIQUE, LONGITUDE, *&c.*

Si deux étoiles ſe rapportent au même point de l'écliptique, c'eſt-à-dire ſi ces deux étoiles ſe trouvent dans le même cercle *ſecondaire*, & du même côté, par rapport à un des poles de l'écliptique, on dit qu'elles ſont en conjonction; quand on les rapporte à des points oppoſés, c'eſt-à-dire quand elles ſe trouvent dans le même cercle *ſecondaire*, & de différens côtés, par rapport à un des poles, elles ſont dites être en oppoſition; ſi elles ſont rapportées à deux points diſtans d'un quart de cercle, c'eſt-à-

dire ſi les plans des cercles *ſecondaires* par leſquels elles paſſent, ſont entr'eux un angle droit, on dit qu'elles ſont en aſpect quadral ou en quadrature; ſi les points différent d'une ſixieme partie de l'écliptique, on dit qu'elles ſont en aſpect ſextile. *Voyez* ASPECT, *&c.*

En général on peut appeller *cercles ſecondaires* tous les cercles qui coupent à angles droits un des ſix grands cercles; tels ſont les cercles azimuthaux ou verticaux, par rapport à l'horiſon, *&c.* les méridiens, par rapport à l'équateur, *&c. Voyez* AZIMUTH, VERTICAL, *&c.*

Les planetes *ſecondaires* ſont des planetes qui tournent autour d'autres planetes, comme centres de leur mouvement, & avec leſquelles elles ſont emportées autour du Soleil. *Voyez* PLANETE.

Saturne, Jupiter & la Terre ſont chacune accompagnées de planetes *ſecondaires*: Jupiter en a quatre, Saturne cinq, que l'on appelle *les ſatellites* de ces deux planetes. *Voyez* SATELLITE.

La Terre eſt accompagnée d'une planete *ſecondaire* que l'on appelle *Lune*, *voyez* LUNE.

Le mouvement des planetes principales eſt très-ſimple, étant compoſé ſeulement d'un mouvement de projection en ligne droite, qui eſt une tangente à l'orbite de la planete, & d'une tendance vers le Soleil. Ces planetes étant à de très-grandes diſtances les unes des autres, les effets de leur gravitation mutuelle l'une vers l'autre ſont peu ſenſibles. Mais il en eſt tout autrement par rapport aux planetes *ſecondaires;* car outre que chacune d'elles gravite particulierement vers ſa planete principale reſpective comme vers ſon centre, elle eſt encore attirée vers le Soleil, de même que ſa planete principale; de maniere que quand la planete *ſecondaire* eſt plus éloignée du Soleil que ſa planete principale, elle eſt moins attirée vers le Soleil, & quand elle eſt plus proche, elle eſt plus attirée, & preſque toujours dans une direction différente de la force avec laquelle elle tend vers ſa planete principale. Or par cette double tendance vers le Soleil & vers leur planete principale, le mouvement des ſatellites ou des planetes *ſecondaires* ſe compoſe extrêmement, & s'affecte d'un grand nombre d'irrégularités.

La plûpart de ces ſingularités s'obſervent dans le mouvement de la Lune, & c'eſt au célebre M. Newton que nous en devons l'explication & le calcul. On en remarque auſſi de ſemblables & même de plus conſidérables dans les autres planetes *ſecondaires*, principalement dans le ſecond ſatellite de Jupiter. *Voyez* SATELLITE.

*Points collatéraux ſecondaires. Voyez* COLLATÉRAL.

*Cadrans ſecondaires* ou *cadrans de la ſeconde eſpece*, ſont les cadrans qui ne ſont ni horiſontaux, ni équinoctiaux, ni polaires, ni méridionaux, ni ſeptentrionaux, ni orientaux, ni occidentaux. *V.* CADRAN. (*O*)

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, ESTOCADE DE, (*Eſcrime.*) eſt un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors & ſous les armes. *Voyez* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette eſtocade comme la tierce, (*voyez* ESTOCADE DE TIERCE), avec cette différence que la lame de votre épée paſſe ſous le bras de l'ennemi.

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, *parer en*, c'eſt détourner du vrai tranchant de ſon épée celle de l'ennemi ſur un coup qu'il porte dehors & ſous les armes. *V.* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette parade comme celle de tierce, excepté qu'on doit avoir la pointe de l'épée plus baſſe que le poignet, & la lame de l'ennemi doit paſſer ſous le bras.

SECONDE, ſ. f. *en Géométrie & en Aſtronomie*, c'eſt la ſoixantieme partie d'une prime ou d'une minute, ſoit en la diviſion des cercles, ſoit en la meſure du tems. *Voyez* PRIME & MINUTE.

Un degré ou une heure ſont diviſés chacun en 60 minutes, qui ſont déſignés par cette marque ′; une minute eſt diviſée en 60 *ſecondes* marquées ainſi ″; une *ſeconde* eſt diviſée en 60 tierces, que l'on marque de cette maniere ‴, *&c. Voyez* DEGRÉ.

Une *ſeconde* de tems dans le mouvement diurne de la terre équivaut à 15 *ſecondes* de degré, c'eſt-à-dire que la terre par ſon mouvement diurne parcourt 15 *ſecondes* de degré dans une *ſeconde* de tems: d'où l'on voit qu'une erreur d'une *ſeconde* de tems dans l'obſervation de quelque phénomene céleſte, par exemple d'une éclipſe, doit en produire une de 15 *ſecondes* de degré dans l'eſtimation de la poſition du lieu de la terre où l'on eſt.

On dit quelquefois une *minute-ſeconde*, une *minute-tierce*, *&c.* mais plus communément & plus ſimplement une *ſeconde*, une *tierce*, *&c. Voyez* MINUTE.

Les mots de *minute-ſeconde*, *minute-tierce*, ne s'emploient guere qu'en latin, *minutum ſecundum*, *minutum tertium*, &c.

Un pendule long de trois piés huit lignes & demie fait ſes vibrations en une *ſeconde* de tems à Paris; c'eſt ce que pluſieurs obſervateurs ont déterminé avec beaucoup de ſoin. Un corps qui tombe de haut en bas par ſa propre peſanteur, doit parcourir dans le vuide environ 15 piés dans la premiere *ſeconde*, c'eſt ce que M. Huyghens a déterminé en obſervant avec ſoin la longueur du pendule à *ſecondes*, & déterminant enſuite l'eſpace que parcouroit un corps peſant dans une *ſeconde* de tems, ſuivant ce théoreme, trouvé par le même M. Huyghens, l'eſpace que parcouroit un corps peſant dans une *ſeconde* eſt à la longueur du pendule à *ſecondes*, ſavoir 3 piés 8 lignes $\frac{1}{2}$, comme deux fois le quarré de la circonférence d'un cercle eſt au quarré du diametre de ce même cercle.

SECONDE, *le plus petit intervalle de la Muſique*, qui puiſſe ſe marquer ſur différens degrés. La marche diatonique par degrés conjoints ne ſe fait que ſur des intervalles de *ſecondes*.

Il y a quatre ſortes de *ſecondes;* la premiere qu'on appelle *ſeconde diminuée*, ſe fait ſur un ton majeur dont la note inférieure eſt rapprochée par un dieſe & la ſupérieure par un bémol. Tel eſt, par exemple, l'intervalle du *re* bémol à l'*ut* dieſe. Le rapport de cette *ſeconde* eſt de 375 à 384, mais elle n'eſt d'aucun uſage ſi ce n'eſt dans le genre enharmonique, encore l'intervalle s'en trouve-t-il nul ſur l'orgue & le clavecin. A l'égard de l'intervalle d'une note à ſon dieſe, que Broſſard appelle *ſeconde diminuée*, ce n'eſt pas une *ſeconde*.

La deuxieme, qu'on appelle *ſeconde mineure*, eſt conſtituée par le ſemi-ton majeur comme du *ſi* à l'*ut*, ou du *mi* au *fa;* ſon rapport eſt de 15 à 16.

La troiſieme, eſt la *ſeconde majeure* qui forme l'intervalle d'un ton; comme ce ton peut être majeur ou mineur, le rapport de cette *ſeconde* eſt de 8 à 9 dans le premier cas, & de 9 à 10 dans le ſecond; mais cette différence s'évanouit dans notre muſique. *Voyez* TON.

Enfin la quatrieme eſt la *ſeconde ſuperflue* compoſée d'un ton & d'un ſemi-ton mineur, comme du *fa* au *ſol* dieſe, & dont le rapport eſt de 64 à 75.

Il y a dans l'harmonie deux accords qui portent le nom de *ſeconde*. Le premier s'appelle ſimplement *accord de ſeconde*, c'eſt un accord de ſeptieme renverſé, dont la diſſonance eſt à la baſſe; d'où il s'enſuit bien clairement qu'il faut que la baſſe ſyncope pour la préparer. *Voyez* PRÉPARER. Quand l'accord de ſeptieme eſt dominant, c'eſt-à-dire quand la tierce eſt majeure & la ſeptieme mineure, l'accord de *ſeconde* s'appelle *accord de triton*, & la ſyncope n'eſt pas néceſſaire. *Voyez* SYNCOPE.

L'autre s'appelle *accord de ſeconde ſuperflue*, & c'eſt un accord renverſé de celui de ſeptieme diminuée,

nuée, dont la ſeptieme même eſt portée à la baſſe. *Voyez* ACCORD.

SECONDES NOCES, (*Juriſprudence.*) ſont le ſecond, troiſieme, ou autre ſubſéquent mariage que contracte une perſonne qui a déjà été mariée, & qui eſt depuis devenue en état de viduité.

Les *ſecondes noces* ont toujours été regardées peu favorablement, ſoit par rapport à la religion, ſoit par rapport à l'intérêt des familles.

Par rapport à la religion on les regarde comme une eſpece d'incontinence contraire au premier état du mariage, ſuivant lequel Dieu ne donna à l'homme qu'une ſeule femme.

On les regarde auſſi comme contraires à l'intérêt des familles, en ce qu'elles y apportent ſouvent du trouble, ſoit en diminuant la fortune des enfans du premier lit, ſoit parce qu'ordinairement celui qui ſe remarie tourne toute ſon affection du côté de ſon nouveau conjoint & des enfans qui proviennent de ce nouveau mariage.

Tertullien s'eſt même efforcé d'établir comme un dogme que les *ſecondes noces* étoient reprouvées, & divers auteurs qui ont écrit ſur cette matiere ont rempli leurs ouvrages de déclamations contre les *ſecondes noces*.

Il eſt néanmoins conſtant que l'égliſe romaine les autoriſe comme un remede contre l'incontinence, *melius eſt nubere quam uri*; c'eſt la doctrine du canon *aperiant*, du canon *Deus maſculum*, & du canon *quod ſi dormierit*, xxxj. queſt. j. & autres textes ſacrés.

Si l'Egliſe ne donne pas la bénédiction aux ſeconds mariages, ce n'eſt pas qu'elle les regarde comme impies, c'eſt que la premiere bénédiction eſt cenſée ſe perpétuer.

En Ruſſie les ſeconds mariages ſont tolérés, mais à peine les regarde-t-on comme légitimes; les troiſiemes ne ſont jamais permis ſans une cauſe grave, & l'on ne permet jamais un quatrieme, en quoi les Ruſſes ont adopté la doctrine de l'égliſe d'Orient.

L'égliſe romaine en permettant les *ſecondes noces*, & autres ſubſéquentes, n'a cependant pû s'empêcher d'y attacher quelque peine, en ce que celui qui a été marié deux fois, ou qui a épouſé une veuve, ne peut être promû aux ordres ſacrés.

Les lois civiles ont auſſi autoriſé les *ſecondes noces*, mais elles y ont impoſé des peines & conditions, non pas pour empêcher abſolument ces ſeconds mariages, mais pour tâcher d'en détourner, ou du-moins d'en prévenir les plus grands inconvéniens; auſſi chez les Romains n'accordoit-on la couronne de chaſteté qu'aux veuves qui étoient demurées en viduité après leur premier mariage.

Entre les lois romaines qui ont établi des peines ou conditions pour ceux qui ſe remarient, les plus fameuſes ſont les lois *fœmina generaliter*, & *hâc edictali* au code *de ſecundis nuptiis*.

La premiere de ces lois veut qu'une veuve qui ayant des enfans de ſon premier mariage ſe remarie après l'an du deuil, elle reſerve à ſes enfans du premier lit tout ce qu'elle a eu de la libéralité de ſon premier mari, à quelque titre que ce ſoit.

La loi *generaliter* étend aux hommes qui ſe remarient ce que la premiere avoit ordonné pour les femmes.

Enfin la loi *hâc edictali* défend aux femmes qui contractent de ſeconds ou autres ſubſéquens mariages, de donner de leurs biens à leurs nouveaux maris, à quelque titre que ce ſoit, plus que la part de l'enfant le moins prenant dans leur ſucceſſion.

En France il n'y avoit aucune ordonnance contre les ſeconds mariages avant celle de François II. en 1560, appellée communément l'*édit des ſecondes noces*; ce fut l'ouvrage du chancelier de l'Hopital, qui la fit, à ce que l'on prétend, à l'occaſion du ſecond mariage d'Anne d'Alegre avec Georges de Clermont.

Les motifs exprimés dans le préambule de cette ordonnance ſont, que les femmes veuves ayant enfans ſont ſouvent ſollicitées de paſſer à de nouvelles noces; que ne connoiſſant pas qu'on les recherche plus pour leurs biens que pour leurs perſonnes, elles abandonnent leurs biens à leurs nouveaux maris, & que ſous prétexte & faveur de mariage elles leur font des donations immenſes, mettant en oubli le devoir de nature envers leurs enfans; deſquelles donations outre les querelles & diviſions d'entre les meres & les enfans, s'enſuit la déſolation des bonnes familles, & conſéquemment diminution de la force de l'état public; que les anciens empereurs y avoient pourvû par pluſieurs bonnes lois, ſur quoi le roi pour la même conſidération & entendant l'infirmité du ſexe, loue & approuve icelles lois. Il fait enſuite deux diſpoſitions, appellées communément le premier & le ſecond chef de l'édit des *ſecondes noces*.

Il ordonne par le premier chef, que ſi les femmes veuves ayant enfans ou petits-enfans paſſent à de nouvelles noces, elles ne pourront, en quelque façon que ce ſoit, donner de leurs biens meubles, acquets ou acquis par elles d'ailleurs que par leur premier mari, ni moins leurs propres à leurs nouveaux maris, pere, mere ou enfans deſdits maris ou autres perſonnes qu'on puiſſe préſumer être par dol ou fraude interpoſées, plus qu'à un de leurs enfans, ou enfans de leurs enfans; & que s'il ſe trouve diviſion inégale de leurs biens faite entre leurs enfans ou petits-enfans, les donations par elles faites à leurs nouveaux maris, ſeront réduites & meſurées à la raiſon de celui des enfans qui en aura le moins.

Le ſecond chef de cet édit porte, qu'au regard des biens à icelles veuves acquis par dons & libéralités de leurs défunts maris, elles n'en pourront faire aucune part à leurs nouveaux maris, mais ſeront tenues de les reſerver aux enfans communs d'entre elles & leurs maris, de la libéralité deſquels ces biens leur ſeront advenus.

La même choſe eſt ordonnée pour les biens qui ſont venus aux maris par dons & libéralités de leurs défuntes femmes, tellement qu'ils n'en pourront faire don à leurs ſecondes femmes, mais ſeront tenus les reſerver aux enfans qu'ils ont eu de leurs premieres.

Enfin par ce même article le roi déclare qu'il n'entend point donner aux femmes plus de pouvoir & de liberté de donner & diſpoſer de leurs biens, qu'il ne leur eſt loiſible par les coutumes des pays, auxquelles par cet édit il n'eſt dérogé entant qu'elles reſtraignent plus ou autant la libéralité deſdites femmes.

L'article 182. de l'ordonnance de Blois contient des diſpoſitions particulieres contre les veuves qui ſe remarient à des perſonnes indignes de leur qualité.

Nous n'avons point d'autres ordonnances qui aient preſcrit des regles pour les ſeconds mariages.

A l'égard des coutumes, il y en a pluſieurs qui ont des diſpoſitions aſſez conformes aux lois *fœmina & hac edictali*; telles ſont celles de Paris, Valois, Amiens, Bretagne, Calais, Châlons, Laon, Rheims, Saint-Sever, Sedan, Acs, la Rochelle, Orléans, Normandie.

Comme le détail des diſpoſitions particulieres de chacune de ces coutumes ſeroit trop long; pour donner ſeulement une idée de l'eſprit du Droit coutumier ſur cette matiere, nous rapporterons ici la diſpoſition de l'article 279. de la coutume de Paris.

Femme, dit cet article, convolant en *ſecondes* ou autres noces, ayant enfans, ne peut avantager ſon ſecond mari ou autre ſubſéquent mari de ſes propres & acquêts plus que l'un de ſes enfans; & quant aux conquêts faits avec ſes précédens maris, n'en peut

diſpoſer aucunement au préjudice des portions dont les enfans deſdits premiers mariages pourroient amender de leur mere, & néanmoins ſuccedent les enfans des ſubſéquens mariages auxdits conquêts, avec les enfans des mariages précédens, également venans à la ſucceſſion de leur mere, comme auſſi les enfans des précédens lits ſuccedent pour leurs parts & portions aux conquêts faits pendant & conſtant les ſubſéquens mariages. Toutefois, ajoute cet article, ſi ledit mariage eſt diſſolu, ou que les enfans du précédent mariage décedent, elle en peut diſpoſer comme de ſa choſe propre.

Pour bien entendre quel eſt notre uſage, par rapport aux peines des *ſecondes nôces*, il faut diſtinguer celles qui ſont contractées dans l'an de deuil, de celles qui ſont contractées après cette année.

Dans l'ancien droit, la veuve qui ſe remarioit avant l'année du deuil, étoit reputée infâme.

La peine d'infamie n'étoit prononcée que contre les femmes, *propter turbationem ſanguinis & incertitudinem prolis ;* de ſorte que la veuve qui accouchoit peu de jours après la mort de ſon mari, pouvoit ſe remarier avant la fin de l'année du deuil.

On étendit la peine d'infamie contre celui qui épouſoit la femme, avec connoiſſance que l'an du deuil n'étoit pas expiré, contre le pere du mari, & contre celui de la veuve ; cette infamie pouvoit être levée par des lettres du prince.

On ſait que la durée de l'année ne fut pas toujours la même ; que ſous Romulus elle n'étoit que de dix mois ; que ſous Numa elle fut miſe à douze, faiſant 355 jours, avec quelques jours de plus, que l'on intercaloit de tems-en-tems ; enfin que ſous Jules Céſar elle fut fixée à 365 jours, & à 366 pour les années biſſextiles.

L'année de deuil n'étoit d'abord que de dix mois, comme l'ancienne année civile, mais ſous les empereurs elle fut fixée à douze.

On augmenta auſſi alors les peines des *ſecondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Outre la peine d'infamie, il fut ordonné, 1°. que la veuve qui ſe remarieroit dans cette année, ſeroit privée de tous les avantages à elle faits par ſon premier mari.

2°. Qu'elle ſeroit auſſi privée de la ſucceſſion de ſes enfans & de ſes parens au delà du troiſieme degré.

3°. Elle fut déclarée incapable de profiter d'aucunes diſpoſitions à cauſe de mort.

Enfin il fut ordonné qu'elle ne pourroit donner à ſon ſecond mari, plus du tiers de ſes biens, quoiqu'elle n'eût point d'enfans de ſon premier mariage, & que ſi elle en avoit, elle ne pourroit donner à ſon mari qu'une part égale à celle de l'enfant le moins prenant.

Quelques auteurs prétendent que toutes les peines de l'an du deuil ſont abolies en France, ce qui eſt de certain eſt que le droit canonique a remis la peine de l'infamie.

A l'égard des autres peines, elles ne ſont pas non plus reçues aux parlemens de Paris, de Bordeaux, de Rennes, & de Normandie ; mais elles ont lieu aux parlemens de Toulouſe, Grenoble, & Aix ; celui de Dijon paroît auſſi les avoir reçues, du moins en partie.

Les auteurs penſent auſſi que les peines de l'an du deuil ont lieu lorſque la veuve mene une vie impudique pendant l'an du deuil ; il y a en effet pluſieurs arrêts qui, dans ce cas, ont privé la femme de ſon douaire & autres avantages procédant de ſon mari ; mais on ne voit pas que dans ce même cas la femme ait été aſſujettie à toutes les autres peines des *ſecondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Pour ce qui eſt des peines des *ſecondes nôces* contractées après l'an du deuil, elles étoient inconnues dans l'ancien droit romain ; une veuve, après l'année du deuil, pouvoit ſe remarier librement, elle étoit même obligée de le faire ſi elle étoit encore jeune, car il y avoit des peines établies contre les femmes célibataires au-deſſous de cinquante ans, & contre les hommes au-deſſous de ſoixante, ce qui fut ainſi ordonné après les guerres civiles, pour repeupler la ville de Rome, & fut obſervé pendant plus de quatre cens ans.

Ce ne fut que ſous les derniers empereurs que furent faites les lois *fœmina generaliter* & *hâc edictali*, dont on a parlé ci-devant ; on établit des peines contre les *ſecondes nôces* contractées après l'an du deuil, d'abord contre les femmes, enſuite contre les hommes.

La premiere peine établie par la loi *fœmina*, eſt la prohibition de diſpoſer par la veuve, d'aucun des avantages à elle faits par ſon premier mari ; ce qui fut depuis étendu aux hommes par la loi *generaliter*.

La ſeconde peine eſt la prohibition faite par la loi *hâc edictali*, aux hommes & aux femmes qui ſe remarient, d'avantager le ſecond conjoint plus qu'un des enfans du premier lit.

La premiere peine concerne la ſucceſſion des enfans du premier lit, la loi *fœmina* en privoit totalement la mere, ce qui fut abrogé par la *Novelle II.* mais la *Novelle XXII. ch. xlvj. &c.* ordonna que pour les biens venus aux enfans du chef du pere, la mere n'en auroit que l'uſufruit.

Ces différentes peines ont lieu dans les pays de droit écrit ; dans les pays coutumiers on a été longtems ſans les pratiquer, ſi ce n'eſt dans les coutumes qui en contenoient quelque diſpoſition expreſſe, leſquelles étoient alors en fort petit nombre.

Ces peines n'ont été reçues que par l'édit de 1560, & par les coutumes qui ont été reformées depuis cet édit.

On a déja vu quelles ſont les diſpoſitions de l'édit de 1560. & de la coutume de Paris ; les autres coutumes doivent être ſuivies chacune dans leur reſſort, en ce qui n'eſt pas contraire aux diſpoſitions de l'édit.

Le retranchement de l'édit, c'eſt-à-dire ce que l'on retranche ſur les avantages faits au ſecond conjoint, lorſqu'ils excedent ce que la loi permet de donner, dans les pays de droit écrit, n'appartient qu'aux enfans du premier lit, en pays coutumier, ils le partagent avec ceux du ſecond lit.

Au reſte, ſuivant toutes les lois, les peines des *ſecondes nôces*, après l'an du deuil, ceſſent par le défaut d'enfans, ou par leur décès, ou lorſqu'ils ſe ſont rendus coupables d'ingratitude envers leur pere ou mere remarié ; il en eſt de même des enfans morts civilement : mais les filles qui ont renoncé aux ſucceſſions futures, ne laiſſent pas d'être conſiderées en cette matiere, parce qu'elles ſont admiſes au défaut d'autres enfans.

Cette matiere eſt traitée au code, tit. *de ſecundis nuptiis*, les *Novelles II. ch. j. & iij.* & *Novel. XXII. ch. xxiij, xxv, xxvj, xl.* la *Nov. XXXIX. ch. ij.* & dans Fontanon, Corbin, Neron, Carondas, Bacquet, Rebuffe, Bouchet, Ricard, le Brun, & le traité des *ſecondes nôces* de Bechet & de Dupin, ſur les peines des *ſecondes nôces*. Voyez auſſi les *mots* EDIT DES SECONDES NÔCES, MARIAGE, NÔCE, PART D'ENFANT, RETRANCHEMENT DE L'ÉDIT DES SECONDES NÔCES. (*A*)

SECONDES, ſe dit dans la *gravure en cuivre*, des tailles qui croiſent les premieres tailles ; elles s'appellent auſſi *contrehachures* & *contretailles* ; ce dernier mot eſt affecté particulierement à la gravure en bois.

SECONDER, v. act. (*Gram.*) ſervir de ſecond, favoriſer, aider ; j'ai été bien *ſecondé* dans cette attaque ; le ciel a *ſecondé* nos ſouhaits ; parlez le pre-

mier, & ſoyez ſûr que je vous *ſeconderai* bien.

SECONDINES, ſ. f. pl. *terme de Médecine*, qui ſignifie les différentes membranes, & les diverſes tuniques dans leſquelles le fœtus eſt enveloppé dans la matrice; comme le chorion, l'amnios, & le placenta. *Voyez nos Planc. anat. & leur explic. Voyez* auſſi FŒTUS, CHORION, AMNIOS, *&c.* On les appelle ainſi, parce qu'elles ſortent en ſecond, c'eſt à-dire après l'enfant dans l'accouchement; les matrones & les ſages-femmes les appellent *arriere-faix*, comme les conſiderant de même qu'un ſecond fardeau dont la mere eſt délivrée; d'autres les appellent le *délivre*, parce que quand elles ſortent, la mere eſt eſtimée parfaitement délivrée; il faut prendre garde de laiſſer les *ſecondines* dans la matrice, c'eſt un corps étranger qui feroit mourir la perſonne: il eſt même dangereux d'en laiſſer la moindre partie. Hippocrate remarque que des jumeaux ont toujours les mêmes *ſecondines*. *Voyez* JUMEAU.

Le docteur Grew, dans ſon anatomie des plantes, applique le terme *ſecondine* à la quatrieme & derniere tunique des graines, parce qu'elles ſont à-peu-près le même office dans les plantes, que les membranes du fœtus dans les animaux; & c'eſt certainement dans ce ſens que Pline, Columelle, Apulée, *&c.* ſe ſont ſervis du mot *ſecondine*.

SECOUER, v. act. (*Gram.*) émouvoir à pluſieurs repriſes; *ſecouer* la pouſſiere de ſes ſouliers; *ſecouer* la bride à un cheval; *ſecouer* un arbre pour en faire tomber les inſectes, les fruits. Il ſe prend auſſi au figuré; il a *ſecoué* le joug de ſes maîtres; les habitans du Paraguai, mal conſeillés, ont *ſecoué* le joug de leur ſouverain, *&c.*

SECOURIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt donner du ſecours. *Voyez l'article* SECOURS.

SECOURIR, (*Maréchal.*) en parlant des chevaux, c'eſt leur donner les aides à tems & à propos, lorſqu'ils travaillent & qu'ils veulent demeurer, qu'ils ſe ralentiſſent, qu'ils ne continuent pas de la même cadence qu'ils ont commencé. On dit *ſecourir* un cheval des deux talons, pour dire lui donner les aides des talons, & ainſi de toutes les autres aides uſitées dans le manege. *Voyez* AIDES.

SECOURS, ſ. m. (*Gram.*) aide, aſſiſtance; il faut implorer le *ſecours* du ciel; nous devons du *ſecours* aux pauvres; il ne faut pour donner du *ſecours*, que voir dans le malheur d'un autre, celui auquel nous ſommes expoſés.

SECOURS, (*Hiſt. eccléſ. mod.*) c'eſt le nom que les fanatiques modernes de France, appellés *convulſionnaires*, donnent à divers tourmens que l'on fait endurer aux perſonnes qui ſont ſujettes aux convulſions, & qui dans les inſtans où elles prétendent en être ſaiſies, aſſurent que ces tourmens leur procurent un vrai ſoulagement. Ces prétendus *ſecours* conſiſtent tantôt à recevoir pluſieurs centaines de coups de buche contre l'eſtomac; tantôt à recevoir des coups d'épée dans les bras, dans le ventre, & dans d'autres parties du corps; tantôt à ſe faire piquer les bras avec des aiguilles ou des épingles; tantôt à ſe laiſſer fouler rudement aux piés; tantôt à ſe faire ſerrer fortement avec une corde, *&c.* Dans ces dernieres années on a vu des convulſionnaires ſe faire attacher ſur des croix avec des cloux, qui, de l'aveu des ſpectateurs les moins prévenus, leur perçoient très-réellement les piés & les mains, & leur cauſoient des douleurs que ces malheureuſes victimes de la fourberie avoient bien de la peine à maſquer à des yeux attentifs; cependant elles prétendoient que tout cela ne leur faiſoit aucun mal, & qu'au contraire elles y trouvoient un très-grand ſoulagement. Ces convulſionnaires, après avoir été ainſi attachées en croix pendant quelques heures qu'elles employoient en priéres éjaculatoires, & en exhortations myſtiques & prophétiques, ſur les maux de l'égliſe, finiſſoient quelquefois par ſe faire percer le côté, à l'imitation du Sauveur du monde; après quoi on les détachoit de la croix, & elles affectoient d'avoir oublié tout ce qui s'étoit paſſé, & d'être ſatisfaites des ſupplices qu'elles venoient d'éprouver. Tous ces faits incroyables ſont atteſtés par un grand nombre de témoins non ſuſpects, & très peu diſpoſés à s'en laiſſer impoſer; les gens éclairés n'ont vu dans tout cela que des femmes ſéduites par des impoſteurs intéreſſés, ou par des fanatiques aveugles; ils ont penſé que le deſir du gain déterminoit des pauvres femmes à ſe laiſſer tourmenter, & à jouer une farce indécente & lugubre, dont le but étoit de perſuader que le Tout-puiſſant prenoit viſiblement en main la cauſe des appellans de la conſtitution *Unigenitus*, & qu'il opéroit en leur faveur des œuvres ſurnaturelles. Le gouvernement avoit pris le parti de diſſimuler pendant quelque tems la connoiſſance qu'il avoit de ces extravagances; mais les myſteres de la religion chrétienne indignement joués par les prétendus convulſionnaires, ne lui ont pas permis de tolérer plus long-tems de pareils abus. *Voyez* CONVULSIONNAIRES.

SECOURS, ſe dit ordinairement *dans l'Art militaire*, d'une armée qui vient ſecourir une place aſſiégée, pour tâcher d'en faire lever le ſiege à l'ennemi.

Quoiqu'on ne doive entreprendre un ſiege qu'après avoir pris toutes les précautions convenables pour ne point manquer cette entrepriſe, & réſiſter à tous les efforts de l'ennemi qui voudroit en empêcher, il arrive cependant quelquefois qu'il aſſemble ſon armée plus promptement qu'on ne le croyoit, ou que le ſiege étant plus long qu'on n'avoit cru, on ſe trouve obligé de le combattre pour ne point interrompre l'opération du ſiege.

Il y a dans ce cas deux partis à prendre: le premier d'attendre l'ennemi dans les lignes, & le ſecond d'y laiſſer une partie de l'armée pour leur garde & pour continuer les travaux des approches, & d'aller avec le reſte au-devant de l'armée ennemie pour la combattre hors de la portée des lignes & de la place.

Ce dernier parti paroît avoir moins d'approbateurs que le premier; mais, ſi nous oſons dire notre ſentiment ſur ce ſujet, nous croyons qu'on ne peut rien preſcrire de général à cet égard; parce que ce ſont les circonſtances particulieres dans leſquelles on ſe trouve, qui doivent décider de la conduite qu'il faut tenir en cette occaſion.

Si l'armée aſſiégeante n'a rien à craindre pour la ſûreté de ſes convois; ſi elle eſt aſſez nombreuſe pour bien garnir tous ſes poſtes & mettre ſes lignes partout en état de faire une bonne défenſe, elle doit dans ce cas ſe borner à les défendre, pour ne point faire dépendre le ſuccès du ſiege, de l'évenement toujours incertain d'une bataille. Mais ſi elle ſe trouve gênée pour ſes fourrages; ſi l'ennemi peut couper & intercepter ſes convois, elle doit, ſi elle eſt aſſez forte pour aller au-devant de l'ennemi & pour laiſſer un nombre de troupes ſuffiſant pour continuer le ſiege, & réſiſter à tous les efforts de la garniſon; elle doit, dis-je, dans ce cas, prendre le parti d'aller le combattre pour ſe délivrer de toutes les inquiétudes qu'il peut lui donner.

L'armée aſſiégeante doit encore prendre le même parti, ſi la circonvallation de la place eſt trop étendue pour qu'elle puiſſe bien défendre toutes ſes différentes parties. Quand elle ſeroit même alors inférieure à celle de l'ennemi, elle ne peut guere ſe diſpenſer de ſortir des lignes pour aller le combattre. Il n'eſt point rare dans les faſtes militaires de voir une armée inférieure arrêter & même vaincre une armée plus nombreuſe; le tout dépend de l'habileté du gé-

néral pour choiſir des poſtes avantageux. En allant ainſi au devant de l'ennemi, on peut lui en impoſer par cette démarche hardie, le ſurprendre même quelquefois, & le battre comme le fit M. le maréchal de Tallard au ſiege de Landau, en 1703.

Il y a encore pluſieurs autres conſidérations qui peuvent ſervir à déterminer le parti qu'il convient de prendre contre une armée qui vient au *ſecours* d'une place. Si, par exemple, l'ennemi eſt ſupérieur en cavalerie, il eſt plus avantageux de l'attendre dans les lignes, que d'aller au-devant, parce que cette cavalerie lui ſera peu utile dans l'attaque de la ligne, & qu'elle lui donneroit beaucoup d'avantage en combattant en plaine.

Si l'on a des troupes de nouvelles levées, ou étonnées par quelques défaites, il eſt certain qu'on pourra les contenir & leur faire faire leur devoir plus aiſément derriere le parapet des lignes, qu'en raſe campagne.

Si l'on eſt ſupérieur en artillerie, on peut encore ſe borner à la défenſe des lignes; l'artillerie étant mieux ſituée derriere des retranchemens qu'en plaine, peut cauſer une très-grande perte à l'ennemi; dans une bataille on peut aiſément en arrêter l'effet; le ſecret n'en eſt pas grand, dit quelque part M. le chevalier Folard; il ne s'agit que d'en venir promptement à l'arme blanche.

Il ſeroit aiſé d'appuyer les préceptes précédens par des exemples; mais comme les circonſtances ne ſont jamais exactement les mêmes, on ne peut en tirer des regles ſûres pour la conduite qu'on doit tenir dans les cas ſemblables. On a vu d'ailleurs pluſieurs fois le haſard & la témérité réuſſir dans des entrepriſes que le ſuccès même ne pouvoit juſtifier aux yeux des maîtres de l'art. C'eſt pourquoi ce ſont moins les exemples qui doivent décider du parti que l'on doit prendre dans les différentes ſituations où l'on ſe trouve à la guerre, que la connoiſſance des moyens que l'ennemi peut employer pour l'exécution de ſes deſſeins, & l'examen des expédiens que la nature du terrein, le tems, & les circonſtances particulieres peuvent fournir pour s'y oppoſer. Après avoir mûrement réfléchi ſur ces différens objets, ſi le plus grand nombre de raiſons militent plutôt pour un parti que pour l'autre, c'eſt celui-là qu'il faut adopter.

Ainſi lorſqu'on trouve qu'il y a plus d'inconvénient à attendre l'ennemi dans les lignes que d'en ſortir pour le combattre, on doit aller au-devant de lui, & choiſir les poſtes les plus avantageux pour cet effet. Mais ſi les lignes ſont en bon état, & que nulle raiſon particuliere n'oblige de commettre l'évenement du ſiege au haſard d'un combat, on doit dans ce cas ſe contenter d'empêcher l'ennemi de forcer les lignes, continuer les opérations du ſiege, même à ſa vue, comme on le fit à Philisbourg en 1734, à la vue du prince Eugene, dont l'armée étoit campée à la portée du canon de la circonvallation de cette place.

Tel étoit l'uſage des anciens; on remarque que leurs plus grands généraux ne ſortoient de leurs lignes pour combattre dans les ſiéges, que lorſqu'ils ſe trouvoient avoir de grands avantages ſur l'ennemi, ou lorſqu'il étoit abſolument néceſſaire de le faire pour ſe procurer des ſubſiſtances; autrement ils ſe bornoient à défendre leur camp ou leurs lignes. Virgile qui fait parler ſon héros relativement aux préceptes des plus grands généraux, lui fait recommander à ſes troupes en quittant ſon armée, de ne point ſortir de leurs retranchemens, quoi qu'il pût arriver, pour combattre; mais de ſe borner à défendre leur camp.

*. . . Ita diſcedens præceperat optimus armis*
*Æneas : ſi qua interea fortuna fuiſſet,*
*Neu ſtruere auderent aciem, neu credere campo :*
*Caſtra modo & tutos ſervarent aggere muros.*
Æneid. lib. IX.

SECOUSSE, ſ. f. (*Gramm.*) mouvement oſcillatoire & prompt qui ébranle un corps en toutes ſes parties; les *ſecouſſes* d'un tremblement de terre.

SECQUES, ſ. f. (*Marine.*) terres baſſes, plates, de peu de cale, où il y a des bancs & des ſyrtes.

SECRET, ſ. m. (*Morale.*) c'eſt toute choſe que nous avons confiée à quelqu'un, ou qu'on nous a confiée dans l'intention de n'être pas révélée, ſoit directement, ſoit indirectement.

Les Romains firent une divinité du *ſecret*, ſous le nom de *Tacita*; les Pythagoriciens une vertu, & nous en faiſons un devoir, dont l'obſervation conſtitue une branche importante de la probité. D'ailleurs, l'acquiſition de cette qualité eſſentielle à un honnête homme, eſt le fondement d'une bonne conduite, & ſans laquelle tous les talens ſont inutiles. Si l'on ne doit pas dire imprudemment ſon *ſecret*, moins encore doit-on révéler celui d'autrui; parce que c'eſt une perfidie, ou du-moins une faute inexcuſable. Il convient même d'étendre cette fidélité, juſque vis-à-vis de celui qui y manque à notre égard.

Ce n'eſt pas tout; il faut ſe méfier de ſoi-même dans la vie: on peut ſurprendre nos *ſecrets* dans des momens de foibleſſe, ou dans la chaleur de la haine, ou dans l'emportement du plaiſir. On confie ſon *ſecret* dans l'amitié, mais il s'échappe dans l'amour; les hommes ſont curieux & adroits; ils vous feront mille queſtions épineuſes dont vous aurez de la peine à échapper autrement que par un détour, ou par un ſilence obſtiné; & ce ſilence même leur ſuffit quelquefois pour deviner votre *ſecret*. (*D. J.*)

SECRET, adj. (*Phyſ.* chambre de ſecrets, *voyez* CABINETS SECRETS.

SECRET, (*Médec.*) en latin *arcanum*, en grec ἀπόῤῥητον, ἀποκρύφον, μυςήριον, remede dont on tient la préparation ſecrette pour en relever l'efficacité & le prix.

On croiroit que la plûpart des hommes, très-ſenſés d'ailleurs pour leurs affaires, doivent avoir peu de confiance pour les prétendus *ſecrets* dans ces maladies reconnues incurables par tous les Médecins; mais telle eſt la force de l'amour de la vie, qu'on s'abuſe à cet égard; ou peut-être telle eſt l'impudence de ces gens à *ſecret*, que leur trafic va toujours. Cette pratique eſt auſſi ancienne que le monde, & ne finira qu'avec lui. Quoique ces prétendus *ſecrets* ne ſe trouvent communément par l'examen qu'une drogue fort connue, mal préparée, & quelquefois un poiſon lent, néanmoins on donne la confiance à ceux qui les poſſedent, & qui n'exigent de vous autre choſe, que de n'être pas plus inquiets qu'ils le ſont de votre guériſon.

Si néanmoins l'on y faiſoit quelque attention, on verroit que dans tous les pays, dans tous les ſiecles, & ſans remonter ſi haut, dans celui où l'on vit, on a oui parler ſucceſſivement des gens qui prétendoient avoir le même *ſecret* infaillible que cet homme auquel on eſt prêt de donner ſa confiance. On ſe rappelleroit qu'on a toujours oui parler de gens qui faiſoient les mêmes promeſſes, qu'on n'avoit pas de leur habileté des témoignages moins déciſifs; & que par l'évenement ces gens-là ſont morts dans la miſere, ou ſe ſont trouvés n'être que des fourbes accrédités.

Je n'ignore pas que ceux qui les écoutent, & ſurtout les grands, plus communément dupes que les autres hommes, prétendent que de telles perſonnes qui ſe vantent de *ſecrets*, ne s'enrichiſſent pas par la

jalouſie des gens de l'art qui s'oppoſent à leur établiſſement, les dégoutent, les décréditent, & les empêchent d'exercer leurs talens ; mais ces moyens ſeroient bien foibles contre des ſuccès véritables ; & il n'eſt pas poſſible que ceux qui les auroient en partage, ne triomphaſſent bien-tôt de tous les obſtacles que l'envie pourroit leur oppoſer.

Nous ne préſumons pas, malgré la force invincible de toutes ces raiſons, de voir jamais paſſer le regne des *ſecrets* en Médecine. Il eſt doux de tout eſpérer d'une maladie mortelle ; la mort ſurprend ſans s'être fait craindre ; on la ſent plutôt qu'on n'a ſongé à s'y réſoudre : notre ignorance, notre foibleſſe, notre goût pour le merveilleux, l'amour de la vie qu'on nous promet, dont l'opération eſt active, dont le bien touche par le ſentiment ; la ſéduction facile de l'imagination occupée de ce ſeul objet ; le penchant naturel pour ce qui flatte nos deſirs ; l'eſpérance dont on nous berce ; l'abandon même des gens de l'art, qui cedent ſans regret aux inſtances du malade ; tout cela, dis-je, doit triompher des principes les plus évidens, des raiſonnemens les plus ſolides ; & il faudroit être bien peu philoſophe, pour s'en étonner.

Nous ne prétendons pas par toutes ces réflexions contre les faux poſſeſſeurs de prétendus *ſecrets*, nier la poſſibilité d'en trouver de vrais & d'excellens. Il n'eſt pas douteux que la Médecine peut faire des progrès à cet égard ; & c'eſt par cette raiſon, que l'Angleterre a promis de ſi belles récompenſes à la découverte d'un remede contre la pierre. Mais ceux qui trouveront ce remede ou autre ſemblable, loin d'avoir à redouter l'envie ou la jalouſie de perſonne, doivent être aſſurés de leur fortune, de leur gloire, & de leur immortalité. (*D. J.*)

SECRET, (*Marine.*) c'eſt l'endroit du brûlot où le capitaine met le feu pour le faire ſauter.

SECRET, ſ. m. *terme d'Organiſte* ; ce mot ſignifie la *caiſſe*, la *layette* où l'on réſerve le vent pour le diſtribuer ſelon les beſoins. (*D. J.*)

SECRÉTAIRE, (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie en général celui qui aide à quelqu'un à faire ſes expéditions, comme lettres, extraits, & autres opérations.

Il y a pluſieurs ſortes de *ſecrétaires*, dont l'état & les fonctions ſont fort différens les uns des autres. *Voyez les articles ſuivans.* (*A*)

SECRÉTAIRE *d'ambaſſade*, eſt une perſonne que l'on met auprès d'un ambaſſadeur pour écrire les dépêches qui regardent ſa négociation.

Il y a une très-grande différence entre un *ſecrétaire d'ambaſſade* & un *ſecrétaire* d'ambaſſadeur ; ce dernier eſt un domeſtique ou un homme de la maiſon de l'ambaſſadeur, au-lieu qu'un *ſecrétaire d'ambaſſade* eſt un miniſtre du prince même. *Voyez* AMBASSADEUR.

SECRÉTAIRE DE CONSEILLER eſt celui qui fait pour un conſeiller l'extrait général des procès dont il eſt rapporteur.

Il n'y a pas plus de cinquante ans qu'on les appelloit ſimplement *clercs de conſeillers* ; ils travailloient à leurs extraits chez le conſeiller même, & le lieu où ils travailloient s'appelloit l'*étude*.

Dans les procès-verbaux qui ſe font en l'hôtel d'un conſeiller, ſon *ſecrétaire* fait fonction de greffier. (*A*)

SECRÉTAIRE DU CONSEIL eſt celui qui tient la plume au conſeil du roi. Ces *ſecrétaires* ſont de deux ſortes ; les uns qu'on appelle *ſecrétaires des finances*, qui tiennent la plume au conſeil royal des finances ; les autres, qu'on appelle *ſecrétaires & greffiers du conſeil privé*, qui tiennent la plume au conſeil privé ou des parties : les uns & les autres ſont au nombre de quatre, & ſervent par quartier. *Voyez* CONSEIL DU ROI.

SECRÉTAIRES DE LA COUR DE ROME, (*Hiſtoire moderne.*) nous comprenons ſous ce titre général différentes eſpeces d'officiers de cette cour, qui portent tous le titre de *ſecretaire*, qualifié par les objets de leurs emplois, & dont nous allons détailler les fonctions.

*Secrétaire du ſacré college* eſt un officier nommé par les cardinaux, qui a droit d'entrer au conclave, & qui écrit les lettres du college des cardinaux pendant la vacance du ſaint ſiege. Il aſſiſte encore à toutes les aſſemblées générales qui ſe tiennent tous les matins pendant la durée du conclave, & à celles des chefs d'ordre. Il tient un regiſtre exact de tous les ordres & decrets qui s'y donnent, auſſi-bien que des délibérations qui ſe font dans les conſiſtoires ſecrets, & qui lui ſont communiquées par le cardinal vice-chancelier. Il aſſiſte même à ces conſiſtoires ; mais quand on crie *extra omnes*, il doit en ſortir comme tous ceux qui ne ſont pas cardinaux. Il a un ſubſtitut ou ſous-*ſecrétaire*, qu'on nomme *clerc national*.

*Secrétaire du pape* ou *ſecrétaire d'état*. On nomme ainſi, pour ſe conformer à l'uſage des autres cours, le cardinal à qui le pape confie l'adminiſtration des plus grandes affaires. C'eſt ce *ſecrétaire* qui écrit & qui ſigne par ordre de ſa ſainteté les lettres qu'on écrit aux princes, aux légats, nonces, & autres miniſtres de la cour de Rome dans les pays étrangers. Il ſigne les patentes de certains gouverneurs, des podeſtats, barigels ou prévôts, & autres officiers de l'état eccléſiaſtique. Lorſque les ambaſſadeurs des princes ſortent de l'audience du pape, ils vont rendre compte au *ſecrétaire* d'état de ce qu'ils ont traité avec ſa ſainteté. C'eſt encore à lui que tous les miniſtres de Rome s'adreſſent pour lui rendre compte de ce qui regarde leurs charges, & recevoir ſes ordres. Il a pour l'ordinaire la qualité de *ſurintendant général* de l'état eccléſiaſtique, qui lui eſt donnée par un bref, auſſi-bien que celle de *ſecrétaire* d'état. Le pape a quelquefois deux *ſecrétaires* d'état.

Les autres *ſecrétaires* ſont le *ſecrétaire* des chiffres, celui de la conſulte, celui des mémoriaux ou du bon gouvernement, dont on connoît peu les fonctions, celui des brefs qui portent taxe, & le *ſecrétaire* des brefs ſecrets.

Il y avoit autrefois vingt-quatre *ſecrétaires* des brefs taxés, & leurs charges étoient vénales ; mais Innocent XI. les a ſupprimés, & n'en a conſervé qu'un ſeul, dont la fonction eſt d'expédier les brefs qui doivent rétribution à la chambre apoſtolique, & de les taxer. Le *ſecrétaire* des brefs ſecrets eſt un officier qui fait les minutes des brefs, ſelon les ordres qu'il en reçoit du *ſecrétaire* d'état. Ces minutes ne ſont ni viſées, ni ſignées du cardinal prefet des brefs, parce qu'il n'a aucune autorité ni ſur ces brefs, ni ſur le *ſecrétaire* qui les expédie. *Relation de la cour de Rome*, *de* Jérôme Limadoro.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT eſt un des officiers de la couronne, qui fait au roi le rapport des affaires d'état de ſon département, & qui reçoit directement du roi ſes ordres & commandemens, en conſéquence deſquels il expédie les arrêts, lettres-patentes, & autres lettres cloſes, les arrêts, mandemens, brevets, & autres dépêches néceſſaires.

L'office de *ſecrétaire d'état* a quelque rapport avec l'office de ceux que les Romains appelloient *magiſtri ſacrorum ſcriniorum* : ce terme *ſcrinium* pris à la lettre ſignifie *eſcrin*, *coffret* ou *caſſette* deſtinée à garder les choſes précieuſes & ſecretes ; mais en cette occaſion, il ſignifie *portefeuille* ou *regiſtre*.

Il y avoit chez les Romains quatre offices différens, appellés *ſcrinia palatina*, ſavoir *ſcrinia memoriæ*, *epiſtolarum*, *libellorum & diſpoſitionum*. Ceux qui exerçoient ces quatre différens emplois étoient appellés *magiſtri ſcriniorum* ; ce qui pourroit ſe rappor-

ter aux différens départemens des *ſecrétaires d'état*, qui ſont auſſi préſentement au nombre de quatre. Mais il paroît que l'on peut plutôt comparer les *ſecrétaires d'état* à ces officiers appellés *tribuni notarii ſeu tribuni notariorum*, qui formoient le premier college des notaires, & dont l'emploi étoit d'expédier les édits du prince & les dépêches de ſes finances. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange.

Au commencement de la troiſieme race, le chancelier réuniſſoit en ſa perſonne les fonctions des *ſecrétaires d'état*, & même en général de tous les notaires & *ſecrétaires* du roi; il rédigeoit lui-même les lettres qu'il ſcelloit.

Frere Guerin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier en 1223, & ayant infiniment relevé la dignité de cette charge, il abandonna aux clercs ou notaires du roi, qu'on a depuis appellés *ſecrétaires du roi*, l'expédition des lettres.

Ceux-ci ayant l'honneur d'approcher du roi, devinrent à leur tour plus conſidérables. Il y en eut trois que le roi diſtingua des autres, & qui furent nommés *clercs du ſecret*, comme qui diroit *ſecrétaires du cabinet*; car anciennement, ſuivant la remarque de Paſquier, le cabinet du roi s'appelloit *ſecretum* ou *ſecretarium*, pour exprimer que c'étoit le lieu où on parloit des affaires les plus ſecretes. Les clercs du *ſecré* ou *ſecret* furent donc ainſi appellés, parce qu'ils furent employés à l'expédition des affaires les plus ſecrettes; c'eſt de-là que les *ſecrétaires d'état* tirent leur origine.

Philippe le Bel déclara en 1309, qu'il y auroit près de ſa perſonne trois clercs du *ſecré*, & vingt-ſept clercs ou notaires ſous eux.

Dechalles, en ſon *dictionnaire de juſtice* au mot *ſecrétaire*, cite une ordonnance de Philippe le Long de l'an 1316, où il y a, dit-il, un article des notaires ſuivant le roi, qui en marque trois, & qui nous apprend que la qualité de *ſecrétaire* n'étoit qu'une adjonction à celle de notaire, pour marquer la différence de leurs fonctions, & que le notaire-*ſecrétaire* étoit celui qui travailloit aux dépêches ſecretes & particulieres du roi; que le notaire du conſeil étoit celui qui en tenoit les regiſtres, & le notaire du ſang celui qui étoit employé aux affaires criminelles pour les graces & les remiſſions, enfin que l'on appelloit ſimplement *notaires* ceux dont l'emploi étoit de faire les expéditions ordinaires du ſceau.

Ce que dit Dechalles de la qualité de *ſecrétaire*, jointe à celle de *notaire du roi*, eſt exacte; mais on ne ſait du reſte où il a pris cette prétendue ordonnance de 1316, elle ne ſe trouve point dans le recueil des ordonnances imprimées au Louvre.

Cet auteur a peut-être voulu parler d'une ordonnance de Philippe le Long du mois de Décembre 1320; il y en a deux de cette même date qui concernent les notaires; la premiere parle des notaires non-pourſuivans, ce qui ſuppoſe qu'il y en avoit d'autres qui étoient à la ſuite du conſeil pour en faire les expéditions; c'eſt ce que confirme encore la ſeconde ordonnance, dans laquelle, *article 7.* Philippe V. dit: « *Pourceque les notaires qui ſeront aucunes fois* » *loin avecques nous hors de Paris, avec notre chance-* » *lier, ou avec aucun de nos gens qui ont pouvoir de* » *commander* . . . . . ne pourront pas bailler chaque » mois leur cedule des lettres qu'ils auront faites par » les ſemaines aux perſonnes, ſi, comme deſſus eſt » dit, ils ſeront tenus par leur ſerment à les bailler » au plutôt qu'ils pourront trouver les perſonnes » deſſuſdites ».

Depuis ce tems les clercs du roi furent diſtingués de ceux qui étoient ſimplement notaires du roi, quoique ces clercs fuſſent toujours tirés du corps des notaires; c'eſt ainſi que dans une déclaration de Philippe de Valois du premier Juin 1334, ce prince dit, *nos clercs, notaires & pluſieurs autres nos officiaux.*

Philippe de Valois avoit en 1343 ſept *ſecrétaires* & ſoixante-quatorze notaires, ainſi qu'il paroît par les regiſtres de la chambre des comptes; on y trouve auſſi la preuve que les clercs du ſecret avoient dès-lors changé de nom, & qu'ils avoient pris le titre de *ſecrétaires des finances.*

Néanmoins dans pluſieurs ordonnances poſtérieures, nos rois les nomment ſimplement nos *ſecrétaires.*

Philippe de Valois en eut ſept; le roi Jean, par ſon ordonnance de l'an 1361, réduiſit le nombre de ſes *ſecrétaires* & notaires à cinquante-neuf, ſans ſpécifier combien il y avoit de *ſecrétaires*; il paroît néanmoins qu'il en avoit douze, ſuivant une ordonnance dont il ſera parlé ci-après.

Le nombre en fut même porté juſqu'à dix-huit par Charles V. étant régent du royaume, lequel en cette qualité ordonne le 27 Janvier 1359, qu'en l'office des notaires il y auroit dorénavant cinquante notaires ſeulement, y compris les ſecrétaires, *deſquels*, dit-il, *pour certaines cauſes nous avons* retenus en leurſdits offices de *ſecrétaires* juſqu'au nombre de dix huit, dont les douze ont été faits par monſieur (le roi Jean), & les ſix par nous; il déclare enſuite qu'il ne nommera plus de *ſecrétaire* juſqu'à ce qu'ils ſoient réduits au nombre de ſix.

Ainſi, ſuivant cette ordonnance, les *ſecrétaires* du roi ou de ſes commandemens appellés auparavant *clercs du ſecret*, avoient en même tems la qualité de *notaires du roi*, au-lieu que ceux qui étoient ſimplement notaires du roi n'étoient pas alors qualifiés de *ſecrétaires du roi*, comme ils l'ont été depuis & le ſont encore préſentement.

C'eſt ce que confirme encore une ordonnance de Charles V. du 9 Mars 1365, portant confirmation de la confrérie des clercs, *ſecrétaires* & notaires du roi, & différens réglemens pour ce college; on pourroit croire d'abord que ces trois qualités, *clercs*, *ſecrétaires* & *notaires du roi* étoient toutes communes à chacun des membres de ce college.

Mais en liſant avec attention cette ordonnance, on voit que la confrérie étoit compoſée de deux ſortes d'officiers, ſavoir des clercs ou *ſecrétaires* du roi, & des autres notaires, qu'ainſi les *ſecrétaires* n'étoient pas alors les mêmes que les notaires, qu'il n'y a au plus que le titre de *clerc* qui leur fut commun; encore eſt-il probable que ce titre étoit joint ſpécialement à celui de *ſecrétaire* des commandemens, d'autant que ceux-ci étoient d'abord appellés les *clercs du ſecret*, & que de cette dénomination on fit inſenſiblement celle de *clercs-ſecrétaires*, & par abréviation celle de *ſecrétaire* ſimplement.

La dénomination de *ſecrétaire du roi* étoit tellement affectée alors au *ſecrétaire* des commandemens, que dans le regiſtre D. de la chambre des comptes, *fol. 75. v°.* il eſt fait mention d'une ordonnance donnée en 1361, qui réduiſoit le nombre des *ſecrétaires* du roi pour ladite année à onze ſeulement; ce qui ne peut convenir qu'aux *ſecrétaires* des commandemens qui étoient retenus pour le conſeil, & non pas aux autres notaires qui étoient alors au nombre de cinquante-neuf. De ces onze *ſecrétaires*, il y en avoit huit ordinaires qui avoient entrée dans le conſeil, & trois extraordinaires.

Dans un réglement que Charles V. fit pour les finances le 13 Novembre 1372, il eſt dit entr'autres choſes, *art. 7.* qu'il plaît au roi que toutes lettres de don ſoient ſignées par MM. Pierre Blanchet, Yves Daven, Jean Tabary ſes *ſecrétaires*, & non par autres, & que ſi on apportoit lettres de don ſignées par autre *ſecrétaire*, que M. le chancelier ne les ſcelle point.

Cet article paroît ſuppoſer que le roi avoit encore

plus de quatre *ſecrétaires*, mais qu'il n'y en avoit que quatre pour les finances.

Il y en avoit cinq l'année ſuivante, ſuivant un autre réglement que Charles V. fit le 6 Décembre 1373. Deux de ces cinq *ſecrétaires* étoient du nombre de ceux qui ſont nommés dans le réglement de 1372: du reſte l'*article 8* de celui de 1373 eſt conforme à l'*article 7* du précédent réglement.

L'*article 9* du réglement de 1373 porte que le chancelier commandera de par le roi, & fera jurer à ſes *ſecrétaires* qu'ils entendent diligemment aux lettres que le roi leur *commandera* touchant les finances; qu'ils ne les faſſent point plus fortes que le roi ne leur commandera, & n'y mettent aucun *nonobſtant*, &c. ſi le roi ne le leur commande exprès. Ce terme de *commandement*, qui eſt encore répété un peu plus loin, eſt peut-être ce qui a fait donner aux *ſecrétaires* des finances le titre de *ſecrétaires des commandemens*.

Charles VI. dans des lettre du 13 Juillet 1381, *art. 6*, ordonne pour ſes *ſecrétaires* ſes amés & feaux maîtres, Pierre Blanchet, Yves Darian, Jehan Tabari, Jean Blanchet, Thiebault Hocié, Jehan de St. Loys, & Hugues Blanchet, Jacques Duval, Macé Freron, Jehan de Crepy, Pierre Couchon & Pierre Manhac, il eſt bien viſible qu'il ne s'agit encore là que des *ſecrétaires* des finances; en effet il ajoute qu'aucun de ſes autres *ſecrétaires* ne pourra faire ou ſigner des lettres *touchant don ou finance*.

Ces termes aucun de *nos autres ſecrétaires* font connoitre que le titre de *ſecrétaire* étoit alors commun aux autres notaires du roi que l'on appelloit ordinairement *notaires-ſecrétaires du roi*; au lieu que les *ſecrétaires* des finances portoient ſimplement le titre de *ſecrétaire* du roi ou des finances.

Dans d'autres lettres du 12 Février 1387, Charles VI. fixe de même à 12 le nombre de ſes *ſecrétaires* à gages ſervans par mois, & il dit que ces 12 *ſecrétaires* ſigneront ſeuls les lettres ſur le fait des finances. Il déclara que la ſignature des lettres royaux n'appartiendroit qu'à ces 12 *ſecrétaires*, & ceux du parlement & de la chambre des comptes, à un autre qu'il nomme, lequel devoit ſervir en la compagnie du chancelier.

Charles VI. fit une ordonnance le 7 Janvier 1400, par laquelle il régla entr'autres choſes, qu'à ſes conſeils il y auroit dix de ſes *ſecrétaires* qui auroient les gages de *ſecrétaires* & non autres; il nomme ces dix *ſecrétaires*, & en déſigne ſix en particulier pour ſigner. Sur le fait de ſigner, il leur défend à tous très-étroitement de ſigner aucunes lettres, ſi elles ne leur ſont par lui commandées, & à ceux qui ſigneront ſur le fait des finances, qu'ils n'en ſignent aucune de cette eſpece, ſi elles ne ſont paſſées & à eux commandées par le roi étant aſſis en ſon conſeil & à l'oüie de ſes conſeillers qui y ſeront. Il ordonne enfin qu'à chacun de ſes conſeils il ne demeure que deux de ces dix *ſecrétaires*, ſavoir un civil & un criminel.

Il fit encore une autre ordonnance le 7 Janvier 1407, par laquelle, au lieu de dix *ſecrétaires* qu'il avoit nommés par la précédente pour être à ſes conſeils, il ordonna qu'il y en auroit 13, leſquels y ſont nommés chacun par leur nom & ſurnom; il leur réitere les défenſes de ſigner aucunes lettres touchant les finances, ſi elles ne ſont paſſées & à eux commandées par le roi ſéant en ſon conſeil & à l'oüie de ſes conſeillers; il réitere pareillement qu'à chaque conſeil il n'y aura que deux de ſes *ſecrétaires*, un civil & l'autre criminel. Cette diſtinction fait connoitre que l'on jugeoit autrefois des affaires criminelles dans le conſeil du roi.

Au mois de Mai 1413, Charles VI. fit une ordonnance portant qu'à l'avenir, pour ſervir dans ſes conſeils, il n'y auroit que huit *ſecrétaires* qui ſerviroient quatre enſemble de mois en mois: que des quatre qui ſerviroient chaque mois, il n'y en auroit qu'un qui ſigneroit ſur le fait des finances; il eſt dit que ces huit *ſecrétaires* ſeront élus bons, diligens & ſuffiſans en latin & en françois par le chancelier, en appellant avec lui des gens du conſeil en nombre compétant. Charles VI. renouvelle auſſi la défenſe qu'il avoit déjà faite à ſes *ſecrétaires* de ſigner aucunes lettres de finance, à moins que ce ne fût du commandement du roi.

Il déclare encore par cette même ordonnance, qu'en ſe conformant à celles de ſes prédéceſſeurs, il ne recevra doreſnavant aucun pour ſon *ſecrétaire*, ſi premierement il n'eſt notaire du nombre & ordonnance ancienne.

On a vu que dans le nombre des *ſecrétaires* du roi retenus pour le conſeil, il n'y en avoit plus que deux qui euſſent le pouvoir de ſigner les lettres en fait de dons & de finances.

Le nombre de ces *ſecrétaires* des finances fut fixé à 5 par le même prince, ainſi qu'on l'apprend du memorial H de la chambre des comptes du 15 Août 1418, conformément à un édit de la même année, par lequel il créa le college des 159 clercs notaires de la chancellerie, & réduiſit les *ſecrétaires* des finances aux 5 perſonnes y dénommées, leſquelles ſigneront, eſt-il dit, lettres en finance, & portant adreſſe aux gens tenant le parlement & gens des comptes.

Charles VI. établit de nouveaux *ſecrétaires* pour ſigner en finance; & par une ordonnance du 25 Octobre 1443, il leur enjoignit de faire apparoir à la chambre des comptes de leur pouvoir; c'eſt de-là qu'ils y faiſoient enregiſtrer leurs lettres de proviſion, & qu'ils inſcrivoient deux ſignatures au regiſtre du greffe de ladite chambre, l'une avec grille, l'autre ſans grille; il s'en trouve nombre depuis 1567, juſqu'au mois de Juin 1672; les autres ont négligé de le faire.

On ne trouve que trois *ſecrétaires* qui aient ſervi le roi Louis XI. pendant tout ſon regne. Comme il étoit méfiant, il employoit ſouvent le premier notaire qu'il rencontroit. Ce fut de ſon tems en 1481, que les *ſecrétaires* des finances commencerent à contreſigner les lettres ſignées par le roi, comme cela s'eſt toujours pratiqué depuis.

Charles VIII. confirma les *ſecrétaires* des finances. Ce fut ſous ſon regne que Florimond Robertet I. du nom acquit tant de crédit dans ſa charge de *ſecrétaire*; quelques-uns l'appellent *le pere des ſecrétaires d'état*, parce qu'il commença à donner à cet emploi le degré d'élévation où il eſt maintenant; il continua les mêmes fonctions ſous Louis XII. & François I. & fut toujours maître des plus grandes affaires.

Enfin Henri II. fixa le nombre des *ſecrétaires* d'état, & les réduiſit à quatre, par ſes lettres patentes du 14 Septembre 1547, ſous le titre de *conſeillers & ſecrétaires de ſes commandemens & finances*: ces quatre *ſecrétaires* furent Guillaume Dochetel, Côme Clauſſe, Claude de l'Aubeſpine & Jean du Thier. Il leur attribua par les mêmes lettres le droit d'expédier ſeuls, & à l'excluſion des *ſecrétaires* du roi, toutes les dépêches d'état, ſuivant le département qu'il aſſigna à chacun, afin qu'ils fiſſent leurs fonctions avec plus d'ordre & d'exactitude.

Ce ne fut que ſous Charles IX. en 1560, qu'ils commencerent à ſigner pour le roi. Ce jeune prince étoit fort vif dans ſes paſſions; & Villeroi lui ayant préſenté pluſieurs fois des dépêches à ſigner dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume: ſignez, mon pere, lui dit-il, ſignez pour moi: eh bien, mon maître, reprit Villeroi, puiſque vous me le commandez, je ſignerai. *Henaut.*

Du tems d'Henri III. en 1559, lorſqu'on fit à Cateau-Cambreſis un traité de paix avec l'Eſpagne, les

François ayant remarqué que les miniſtres du roi d'Eſpagne affectoient de ſe qualifier *miniſtres d'état*, M. de Laubeſpine, *ſecrétaire* des commandemens & finances du roi, qui ſigna pour lui ce traité, fut auſſi qualifié *ſecrétaire d'état*; c'eſt depuis ce tems que les *ſecrétaires* des commandemens & finances ont pris le titre de *ſecrétaire d'état*, & qu'ils ont laiſſé le titre de *ſecrétaires des finances* aux autres *ſecrétaires* du roi qui portent ce nom.

Juſqu'en 1588, les *ſecrétaires* d'état avoient prêté ſerment entre les mains du chancelier ou du garde des ſceaux; mais Henri III. voulut qu'un nouveau pourvu de cette charge prêtât le ſerment immédiatement entre ſes mains: ce qui s'eſt depuis toujours pratiqué de même.

Du tems de la régence de M. le duc d'Orléans, il y eut un édit du mois de Janvier 1716, qui ſupprima l'un des offices de *ſecrétaire d'état* dont étoit encore pourvu M. de Voiſin, quoiqu'il fût chancelier de France dès 1714. Cet édit fut regiſtré le 8 Février ſuivant. A la fin de Septembre 1718, les offices de *ſecrétaire* d'état furent mis au nombre de 5, dont les deux derniers n'étoient que par commiſſion.

Ces charges ſont devenues ſi conſidérables, que les conſeillers d'état ſe tiennent honorés d'y parvenir. Sous Henri II. le connétable de Montmorenci, le duc de Nevers, le duc de Guiſe & quelques autres grands remplirent ces fonctions. Guillard. *Hiſt. du conſeil, p. 126.*

Les autres maiſons qui ont fourni le plus de *ſecrétaires* d'état, ſont celles de Brulart, le Tellier, Lomenie, Colbert, & ſurtout celle de Phelipeaux qui en a fourni juſqu'à 10, & ce qui eſt encore remarquable par rapport à la quatrieme charge, c'eſt que depuis 1621 elle a toujours été poſſédée par des perſonnes du nom de *Phelipeaux*. M. le comte de Saint-Florentin, miniſtre & *ſecrétaire* d'état, qui poſſede cette charge depuis 1723, eſt le ſeptieme de ſon nom qui l'ait ainſi poſſédé de ſuite & ſans aucune interruption.

On a deja obſervé que les *ſecrétaires d'état* étoient obligés d'être pourvus d'un office de *ſecrétaire* du roi; le college des *ſecrétaires* du roi obtint en conſéquence en 1633 un arrêt contre M. de Savigny, *ſecrétaire d'état*, qui lui ordonna de ſe faire pourvoir dans ſix mois d'une de leurs charges; cet uſage n'a été changé qu'en 1727, à l'occaſion de M. Chauvelin, garde des ſceaux & *ſecrétaire d'état* ayant le département des affaires étrangeres, lequel fut le premier diſpenſé d'être *ſecrétaire* du roi: ce qui fut étendu en même tems à tous les autres *ſecrétaires d'état.*

Les *ſecrétaires d'état* ont préſentement par leur brevet le titre de *ſecrétaires d'état* des commandemens & finances de Sa Majeſté; néanmoins, en parlant d'eux, on ne les déſigne communément que par le titre de *ſecrétaires d'état.* Le roi les qualifie de ſes *amés* & *féaux.*

Leurs places n'étoient autrefois que de ſimples commiſſions; mais depuis 1547, elles ont été érigées en titre d'office.

Ces offices donnent la nobleſſe tranſmiſſible au premier degré, & même la qualité de *chevalier* à ceux qui n'auroient pas d'ailleurs ces prérogatives.

Les *ſecrétaires d'état* ſont officiers de plume & d'épée; ils entrent chez le roi & dans ſes conſeils, dans leurs habits ordinaires & l'épée au côté.

Leurs fonctions ſont auſſi honorables qu'elles ſont importantes, puiſqu'ils ſont admis dans la confiance du prince pour les affaires les plus ſecrettes: ce ſont eux qui dreſſent les différens traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & autres négociations; ils les ſignent au nom du roi, les conſervent dans leur dépôt, & en délivrent des expéditions authentiques.

Ce ſont eux pareillement qui dreſſent & qui expédient les lettres des dons & brevets, les lettres de cachet & autres dépêches du roi.

Les *ſecrétaires d'état* ont chacun leur département. Louis XI. les avoit fixés par un réglement du 11 Mars 1626; mais il a été fait depuis bien des changemens, & les départemens des *ſecrétaires d'état* ne ſont point attachés fixément à leur office, ils ſont diſtribués ſelon qu'il plaît au roi.

Le *ſecrétaire d'état* qui a le département des affaires étrangeres, a auſſi ordinairement celui des penſions & expéditions qui en dépendent, les dons, brevets & penſions autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de ſon département.

Celui qui a le département de la marine a auſſi de même ordinairement tout ce qui y a rapport, comme les fortifications de mer, le commerce maritime, les colonies françoiſes, avec toutes les penſions & expéditions qui en dépendent.

Celui qui a le département de la guerre, a en même tems le taillon, les maréchauſſées, l'artillerie, les fortifications de terre, les penſions, dons & brevets des gens de guerre, tous les états-majors, à l'exception des gouverneurs généraux, des lieutenans généraux & des lieutenans de roi des provinces qui ne ſont pas de ſon département, les haras du royaume & les poſtes.

Enfin le quatrieme *ſecrétaire d'état* a ordinairement pour ſon département la maiſon du roi, le clergé, les affaires générales de la religion prétendue réformée, l'expédition de la feuille des bénéfices, les économats, les dons & brevets autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de ſon département.

Pour ce qui eſt des provinces & généralités du royaume, elles ſont diſtribuées à-peu-près également aux quatre *ſecrétaires d'état.*

Les dépêches que le roi envoie dans chacune de ces provinces, ſont expédiées par le *ſecrétaire d'état* qui a cette province dans ſon état. Toutes les lettres & mémoires que ces provinces ou les villes qui en dépendent, adreſſent au roi, doivent paſſer par les mains du *ſecrétaire d'état* qui les a dans ſon département, & les députés des parlemens & autres cours ſouveraines, des états généraux, des provinces ou des villes, ſont conduits à l'audience du roi par le *ſecrétaire d'état* qui a dans ſon département la province ou ville d'où vient la députation.

Anciennement les *ſecrétaires d'état* avoient chacun pendant trois mois de l'année l'expédition de toutes les lettres, dons & bénéfices que le roi accordoit pendant ce tems; préſentement chacun expédie les dépêches qui ſont pour les affaires & provinces de ſon département.

Le *ſecrétaire d'état* des affaires étrangeres eſt miniſtre notaire, & en cette qualité il a entrée & ſéance dans tous les conſeils du roi: c'eſt lui qui rapporte au conſeil d'état ou des affaires étrangeres toutes les affaires de cette nature qui ſe préſentent à examiner.

Le roi accorde auſſi ordinairement au bout d'un certain tems aux autres *ſecrétaires d'état* le titre de *miniſtre*, en les faiſant appeller au conſeil d'état.

Les *ſecrétaires d'état* ont tous entrée au conſeil des dépêches, quand même ils n'auroient pas la qualité de miniſtre. Anciennement les dépêches s'expédioient ordinairement dans la forme d'un ſimple travail particulier dans le cabinet du roi, auquel chaque *ſecrétaire d'état* rendoit compte debout des affaires de ſon département. Ils ne prenoient ſéance devant le roi que lorſque Sa Majeſté aſſembloit un conſeil pour les dépêches; mais depuis long-tems les dépêches s'expédient dans la ſéance du conſeil appellée *conſeil des dépêches. Voyez ci-devant* CONSEIL DU ROI.

Le

Le *ſecrétaire d'état* qui a le département du commerce, aſſiſte au conſeil royal du commerce.

Dans tous les conſeils où les *ſecrétaires d'état* ont entrée, ils ont l'honneur d'être aſſis en préſence du roi, de même que les autres perſonnes du conſeil.

Le rang des *ſecrétaires d'état* dans les conſeils du roi, où ils ont entrée & ſéance, ſe regle ſuivant l'ordre de leur réception, ou ſelon les autres dignités dont ils ſont revêtus, lorſqu'ils y prennent ſéance.

Les réſolutions priſes dans les conſeils du roi ſont recueillies par chaque *ſecrétaire d'état* pour les affaires de ſon département; chacun d'eux fait auſſi dans ſon département, expédition des lettres & autres actes émanés du roi pour tout ce qui eſt ſigné en commandement.

Les *ſecrétaires d'état* ſont en poſſeſſion immémoriale de recevoir les contrats de mariage des princes & princeſſes du ſang, qui ſont paſſés en préſence du roi; ces contrats ſont auſſi authentiques que s'ils étoient reçus par un notaire, & produiſent les mêmes effets, notemment pour l'hypotheque, ce qui a été confirmé par une déclaration du 21 Avril 1692, regiſtrée le 30 du même mois, qui veut que ces contrats ſoient exécutés; qu'ils portent hypotheque du jour de leur date, & qu'ils aient en toutes choſes la même force & vertu que s'ils avoient été reçus par des notaires, que la minute en demeure entre les mains de celui des *ſecrétaires d'état* qui les aura reçus, lequel en pourra délivrer des expéditions; & néanmoins, pour la commodité des parties, il eſt dit qu'il en ſera dépoſé une copie par lui ſignée par collation chez un notaire, qui en pourra délivrer des expéditions, comme s'il en avoit reçu la minute.

Les dépôts des *ſecrétaires d'état* ne ſont conſervés de ſuite, que depuis le tems de M. Colbert; ils ſont placés dans le vieux Louvre.

Par l'édit du mois de Décembre 1694, il fut créé quatre offices de commis des *ſecrétaires d'état*; mais ces offices furent ſupprimés.

On peut encore voir ſur les *ſecrétaires d'état* l'hiſtoire de du Toc, & celles qu'indique le pere le Long, *p. 715*, l'hiſtoire du conſeil par Guillard, & les réglemens des 31 Mai 1582, 8 Janvier 1585, Mai 1588, 28 Avril 1619 & 11 Mars 1629.

SECRÉTAIRE DU ROI, (*Juriſprud.*) eſt un officier établi pour ſigner les lettres qui s'expédient dans les grandes & petites chancelleries, & pour ſigner les arrêts & mandemens émanés des cours ſouveraines.

Au commencement de la monarchie, celui qui ſceloit les lettres s'appelloit *référendaire du roi* ou *référendaire du palais*.

Comme il ne pouvoit ſuffire à expédier ſeul toutes les lettres, on lui donna des aides qui reçurent différens noms; on les appella *amanuenſes*, *notarii*, *palatini*, *ſcriptores*, *aulici ſcribæ*, *clerici regii*, *cancellarii*, & en françois clercs, notaires & *ſecrétaires du roi*.

Valentinien eſt le premier que l'on connoiſſe pour avoir fait la fonction de notaire & *ſecrétaire du roi*, c'étoit ſous Childebert roi de Paris; il collationna la chartre de donation faite à l'abbaye de S. Vincent-lès-Paris, à préſent S. Germain des prés, rapportée par Aimoin, *l. II.* à la fin de laquelle il y a *ego Valentinianus, notarius & amanuenſis recognovi.*

Baudin & Charifigile ſont nommés par Grégoire de Tours, *référendaires du roi* Clotaire; Flave & Licere du roi Gontran; Sigon & Theutere, du roi Sigebert; Charimere, Gallomagne & Othon, du roi Childebert; & le pere Mabillon rapporte un arrêt du tems de Clovis III. auquel il eſt dit qu'aſſiſterent les référendaires, qui ſont nommés au nombre de quatre.

Ce fut apparemment pour ſe diſtinguer de ces ſimples référendaires, que celui qui portoit l'anneau royal, & qui étoit prépoſé au-deſſus d'eux, prit le titre *de ſummus palatii referendarius*; c'eſt ainſi qu'eſt qualifié Robert en l'année 670, en la vie de S. Lambert, évêque de Lyon.

Ces mêmes référendaires étoient auſſi appellés *cancellarii regales*, titre qu'on leur avoit donné à l'inſtar des chanceliers qui étoient près des empereurs romains, ainſi appellés, parce qu'ils travailloient *intra cancellos*, c'eſt-à-dire dans une enceinte fermée de barreaux; uſage qui s'eſt encore conſervé dans la chancellerie du palais, où les officiers travaillent dans une enceinte fermée de grilles de fer.

C'eſt auſſi de-là que ſous la ſeconde race, quand le grand référendaire changea ce titre en celui de chancelier, il prit le ſurnom d'archichancelier ou grand chancelier, *ſummus cancellarius*, pour ſe diſtinguer des ſimples chanceliers, repréſentés aujourd'hui par les *ſecrétaires du roi*; & ce titre de grand-chancelier fut en uſage juſqu'à ce que les notaires du roi quitterent le titre de chancelier, lequel depuis Baudouin, qui fut chancelier de France, ſous Henri I. demeura affecté par excellence à celui qui étoit prépoſé au-deſſus des notaires du roi.

Grégoire de Tours, *c. xxviij.* fait mention d'un nommé Claude, qui étoit un des chanceliers, *Claudius quidam ex cancellariis regalibus.*

Ces chanceliers écrivoient de leur main les lettres; & étoient indifféremment qualifiés *notaires* ou *notaires du roi*; c'eſt ainſi que la chartre de dotation du monaſtere de Flavigny, diocèſe d'Autun, porte, *ſcriptum per manum Haldofredi notarii, &c.* & le moine Jonas, en la vie de S. Euſtaſe, abbé de Luxeuil, dit qu'*Agreſtinus quidam Theodorici regis notarius fuerat.*

Sous Chilperic I. il n'eſt fait mention que d'un ſeul référendaire & d'un ſecrétaire; il eſt parlé de celui-ci dans une charte de ce prince, pour S. Lucien de Beauvais, *ego Ultritus palatinus ſcriptor recognovi.*

Ansbert, qui fut archevêque de Rouen, & grand référendaire ſous Clotaire II. avoit d'abord été notaire du roi, ſuivant ce qui eſt dit par Andrade en la vie de ce prélat, *cæpit eſſe aulicus ſcriba.*

Sous Dagobert I. on trouve différentes chartes ſignées par Godefroy, Landry, Urſin, Gerard & Henry, qui n'étoient que de ſimples notaires du roi, qui ſignoient en l'abſence du grand référendaire, *ego notarius ad vicem obtuli, recognovi, ſubſcripſi.*

Dans un titre de Charles Martel, maire du palais, l'an du roi Thierry. Le notaire du roi eſt qualifié *clericus Aldo clericus juſſus à domino meo Carolo ſcripſi & ſubſcripſi.*

Sous la ſeconde race de nos rois le titre de chancelier & celui de notaire furent donnés indifféremment aux *ſecrétaires du roi*, c'eſt pourquoi le grand chancelier, qui étoit leur chef, prit auſſi le titre d'archinotaire.

Les notaires de ce tems ſont qualifiés *regiæ dignitatis notarius.*

Hincmar, archevêque de Rheims, qui écrivoit vers le milieu du xv. ſiecle, dit que le grand chancelier avoit ſous lui des perſonnes prudentes, intelligentes & fideles, qui écrivoient les mandemens du roi avec beaucoup de déſintéreſſement, & gardoient fidelement les ſecrets qui y étoient confiés: *cui (apocriſiario) ſociabatur ſummus cancellarius qui a ſecretis olim appellabatur, erantque illis ſubjecti & intelligentes prudentes ac fideles viri qui præcepta regia abſque immoderatâ cupiditate venalitate ſcriberent, & ſecreta illis fideliter cuſtodirent.* Telle eſt l'idée qu'il nous donne de ceux qui faiſoient la fonction de notaires & *ſecrétaires du roi.*

Dans un titre de l'égliſe de Cambray, du tems de Charles le Simple, un de ſes ſecrétaires, nommé *Gozlinus*, eſt qualifié *adnotator ad vicem ... ſummi cancellarii recognovit. Miræus* rapporte une charte de l'an

919, où ce même Gozlin eſt appellé *notarius ad vicem.*

On trouve du tems de Philippe I. un nommé *Giſlebert, ſecrétaire du roi*, qualifié dans quelques chartes *regius notarius*, & dans d'autres *clericus.*

Une charte de l'an 1128 pour S. Martin des Champs, fait mention d'Algrin, notaire du roi, *Algrinus notarius relegendo ſubſcripſi :* dans une autre charte de l'an 1137, qui eſt au regiſtre croiſé, il eſt qualifié *Algrinus à ſecretis noſtris :* cet Algrin fut depuis élevé à la dignité de chancelier.

La chancellerie ayant vaqué pendant les années 1172 & ſuivantes, juſques & compris 1177, c'étoit un des notaires du roi qui ſignoit les chartes en ces termes, *Petrus notarius vacante cancellariâ ſuſcripſit.*

On tient communément que ce fut frere Guerin, évêque de Senlis, nommé chancelier en 1223, qui abandonna totalement les fonctions du ſecrétariat aux clercs notaires du roi, ſe réſervant ſeulement l'inſpection ſur eux.

Dans Mathieu Paris, à l'an 1250, ils ſont qualifiés *clerici regii*, & dans d'autres endroits *clerici Franciæ.*

Une ordonnance de S. Louis, du mois de Février 1254, les appelle *clerici* ſimplement, le roi défendant aux clercs ou à leurs écrivains de prendre pour les lettres-patentes plus de ſix deniers, & pour les lettres clauſes plus de quatre.

Depuis ce tems les *ſecrétaires du roi* ſe trouvent qualifiés tantôt de clercs du roi ſimplement, tantôt clercs notaires, tantôt notaires de France, ou notaires du du roi, & enſuite notaires *ſecrétaires du roi*, & enfin le titre de *ſecrétaire du roi* a depuis long-tems prévalu, & eſt le ſeul qui leur eſt demeuré.

Il paroit néanmoins qu'il y avoit anciennement quelque différence entre les notaires du roi & ſes *ſecrétaires*, tous les *ſecrétaires du roi* étoient notaires; mais tous les notaires du roi n'avoient pas le titre de *ſecrétaires*, & n'en faiſoient pas les fonctions. On entendoit alors par clercs notaires du roi en général, tous ceux qui écrivoient, collationnoient & ſignoient les lettres de chancelleries & les arrêts des cours, au lieu que par *ſecrétaires du roi*, on n'entendoit que ceux qui étoient *à ſecretis*, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient employés pour l'expédition des lettres les plus ſecretes; ceux-ci, qui approchoient le plus de la perſonne du roi, & qui étoient honorés de ſa confiance, ayant acquis par-là un plus haut degré de conſidération, furent diſtingués des autres clercs & notaires, & ſurnommés clercs *du ſecré, du ſecret;* c'eſt la premiere origine des *ſecrétaires* d'état, & c'eſt delà que ces officiers devoient toujours être pourvus d'un office de *ſecrétaire du roi*; le premier qui en fut diſpenſé fut M. Chauvelin, *ſecrétaire* d'état, en 1728, lequel fut depuis garde des ſceaux.

Les *ſecrétaires* du conſeil & des finances ont auſſi été tirés du corps des notaires & *ſecrétaires du roi*, entre leſquels il n'y en avoit qu'un petit nombre, qui étoit retenu pour ſervir au conſeil, comme ſix, dix, douze, treize, plus ou moins, ſelon que ce nombre fut fixé en divers tems.

Quant au nombre des *ſecrétaires du roi*, on a déja vû que dans l'origine les chanceliers qui ſont repréſentés par les *ſecrétaires du roi* n'étoient qu'au nombre de quatre, & les anciennes ordonnances diſent qu'ils avoient été établis à l'inſtar des quatre évangeliſtes, en l'honneur deſquels leur confrairie eſt établie en l'égliſe des céleſtins de Paris.

Mais ce nombre s'accrut peu-à-peu; on en trouve cinq différens ſous Philippe I, treize dans un état de la maiſon de Philippe le Bel de l'an 1285; ce même prince fit un reglement en 1309, portant qu'il y auroit trois clercs *du ſecré*, & vingt-ſept clercs & notaires.

Le *ſciendum* de la chancellerie que quelques-uns croyent avoir été rédigé en 1319, d'autres en 1394, d'autres en 1413 ou 1415, porte que le nombre des notaires & *ſecretaires du roi* étoit alors de 67.

Sous le roi Jean, ils étoient au nombre de cent quatre; la délibération qu'ils firent en 1359 pour l'établiſſement de leur confrérie aux Céleſtins, eſt ſignée de cent quatre notaires & *ſecrétaires.*

Ce prince ne ſupprima aucuns de leurs offices; mais par un reglement qu'il fit le 7 Décembre 1361, il déclara que pour la charge de ſa rançon, il ne pouvoit donner des gages à tous, & fit une liſte compoſée ſeulement de cinquante-neuf de ſes *ſecrétaires* & notaires, pour ſervir continuellement & prendre gages & bourſes, déclarant qu'il manderoit les autres quand il lui plairoit; mais Charles V. réduiſit abſolument le nombre de ſes notaires-*ſecrétaires* à cinquante-neuf, ordonnant que les Céleſtins par lui fondés feroient le ſoixantieme, & qu'ils auroient une bourſe comme les *ſecrétaires du roi.*

Cependant pluſieurs perſonnes par importunité ou autrement, obtinrent les uns les bourſes de clerc notaire ſeulement, & les autres les gages & manteaux, diviſant ainſi l'office en deux parties, de maniere que le nombre de ces officiers étoit augmenté de près du tiers, ce qui faiſoit environ 80.

Charles VI. ſon fils, par une ordonnance du 19 Octobre 1406, les réduiſit au nombre ancien de 60 y compris les Céleſtins; il les réduiſit encore au même nombre par ſon ordonnance du 2 Août 1418.

Au commencement de ſon avénement à la couronne Louis XI. avoit créé pluſieurs offices de *ſecrétaires du roi*, mais il les ſupprima par ſon édit du mois de Juillet 1465, & les réduiſit au nombre ancien de 60 y compris les Céleſtins; & par un autre édit du mois de Novembre 1482, il confirma le même nombre, avec cette différence ſeulement, qu'il déclara que lui & ſes ſucceſſeurs rois ſeroient à perpétuité chefs dudit college, & que la premiere bourſe ſeroit pour Sa Majeſté.

Les *ſecrétaires du roi*, maiſon couronne de France & de ſes Finances, qu'on appelle auſſi *ſecrétaires du roi* en la grande chancellerie ou *ſecrétaires du roi* du grand college, obtinrent du roi Jean au mois de Mars 1350, la permiſſion d'établir entr'eux une confrairie en l'honneur des quatre évangeliſtes, & de bâtir une égliſe en tel lieu qu'ils jugeroient à-propos; dans ces lettres, ils ſont qualifiés de college des notaires de France; Charles V. les qualifie de vénérable college; ils furent érigés en college par le roi Jean au mois de Mars 1350, laquelle érection a depuis été confirmée par nombre d'autres édits, déclarations & lettres patentes.

Ce college en comprend préſentement ſix autres, c'eſt-à-dire que l'on a réuni en un ſeul corps ou college des *ſecrétaires du roi*, de ſix créations & claſſes différentes; ſavoir, le college ancien des 120, le college des 54, le college des 56, le college des 120 des finances, le college des 20 de Navarre, & le college des 80.

On entend par college ancien, les cent vingt qui ſont de plus ancienne création, deſquels il y en a 60 qu'on appelloit *bourſiers*, & 60 autres que l'on appelloit *gagers.*

Des 60 bourſiers, 20 ſont ſurnommés *grands* qui ſont les plus anciens, vingt moyens qui ſuivent, & qui ſont les derniers des 60 bourſiers.

Les 60 gagers furent créés à la priere des 60 bourſiers; ils furent appellés *gagers*, parce qu'ils n'avoient que des gages & ne prenoient point de bourſes, mais préſentement tous les *ſecrétaires du roi* ont chacun une bourſe & des gages.

Henri II. par édit de Novembre 1554, augmenta cet ancien college de 80 *ſecrétaires du roi* pour faire le nombre de 200, mais ces nouveaux offices furent

ſupprimés par édit du mois de Décembre 1556.

Le ſecond college appellé *des 54*, parce qu'il étoit compoſé de ce nombre, fut créé par édit de Charles IX. du mois de Septembre 1570, portant création de 40 nouveaux offices, & par des lettres du 22 Septembre ſuivant portant rétabliſſement de 14 autres *ſecrétaires du roi*, qui avoient été privés de leurs offices pour cauſe de religion.

Le troiſieme college appellé *des 66*, fut compoſé d'officiers créés à diverſes fois; ſavoir, 26 par édit de Septembre 1587, & de quelques autres qui avoient été créés, tant par le roi Henri III, que par le duc de Mayenne; ils furent tous unis en un même college par Henri le Grand en 1608; on y a joint les 46 créés par édit de Louis XIII. au mois d'Octobre 1641, ce qui fait en tout 112.

Le quatrieme college appellé des *ſix vingt* des finances fut créé à trois fois; ſavoir, 26 par Henri IV. 10 par Louis XIII en 1605, & 84 encore par Louis XIII en 1635.

Le cinquieme college appellé *des* 20 de Navarre, fut créé & établi au mois de Décembre 1602 par le roi Henri IV. qui les amena en France avec la couronne de Navarre; c'étoient ſes *ſecrétaires*, lorſqu'il n'étoit encore roi que de Navarre.

Le nombre des cinq *ſecrétaires du roi* fut réduit à 240 qui furent choiſis dans les cinq colleges, & unis en un ſeul & même college ſans diſtinction, par édit du mois d'Avril 1672.

Il en fut créé 60 par édit du mois de Mars 1691, & 50 par édit du mois de Février 1694; mais par édit du mois de Décembre 1697, il en fut ſupprimé 50 & le nombre total réduit à 300.

Au mois de Mars 1704 le roi augmenta le nombre de 40.

*Habits.* Anciennement le roi leur fourniſſoit des manteaux qui leur ont été depuis payés en argent.

Louis XI. ordonna en 1482, que quand ils feroient leur ſervice, ils ſeroient vétus honnêtement ſelon leur état, ſans porter habits diſſolus, & qu'ils porteroient leurs écritoires honnêtement, comme eux & leurs prédéceſſeurs. Il leur défendit auſſi de jouer à des jeux défendus, de mener une vie deshonnête, & de ſe trouver en compagnie & lieux diſſolus, ſur peine d'en être grièvement punis & repris.

Charles IX. par ſes lettres du 15 Février 1583, portant réglement pour les *habits*, ordonna que les notaires & *ſecrétaires* de la maiſon & couronne de France pourroient porter ſoie, ainſi que les autres gentilshommes, tant d'épée que de robe longue.

*Réception.* Philippe de Valois, par des lettres du 8 Avril 1342, ordonna que les notaires qui étoient alors, ne prendroient aucuns gages juſqu'à ce qu'ils euſſent été examinés par le parlement, pour voir s'ils étoient ſuffiſans pour faire lettres tant en latin qu'en françois, & que le parlement eût fait rapport au roi de leur ſuffiſance, & que dorénavant ils ne feroient aucuns notaires, qu'ils n'euſſent été examinés par le chancelier, pour voir de même s'ils étoient capables de faire lettres tant en latin qu'en françois.

Ils ſont reçus après information de leurs vie & mœurs.

La déclaration du 7 Juillet 1586 défend de recevoir en ces offices aucune perſonne faiſant trafic & marchandiſe, banque, ferme ou autre négociation méchanique.

*Fonctions.* L'édit du mois de Novembre 1482 dit qu'ils ont été établis pour loyaument rédiger par écrit, & approuver par ſignature & atteſtation en forme dûe, toutes les choſes ſolemnelles & authentiques, qui par le tems advenir ſeroient faites, commandées & ordonnées par les rois, ſoit livres, regiſtres, concluſions, délibérations, lois, conſtitutions, pragmatiques, ſanctions, édits, ordonnances, conſultations, chartes, dons, conceſſions, octrois, privileges, mandemens, commandemens, proviſions de juſtice ou de grace, & auſſi pour faire ſigner & approuver par atteſtation de ſignature tous les mandemens, chartes, expéditions quelconques faites en leurs chancelleries, tant devers les chanceliers de France qu'ailleurs, quelque part que leſdites chancelleries ſoient tenues, comme auſſi pour enregiſter les délibérations, concluſions, arrêts, jugemens, ſentences & prononciations des rois ou de leur conſeil, des cours de parlement, & autres uſans ſous les rois d'autorité & juriſdiction ſouveraine, & généralement toutes lettres cloſes & patentes & autres choſes quelconques touchant les faits & affaires des rois de France & de leur royaume, pays & ſeigneuries.

Ce même édit porte qu'ils ont été inſtitués pour être préſens & perpétuellement appellés ou aucuns d'eux, pour écrire & enregiſtrer les plus grandes & ſpéciales & ſecretes affaires du roi, pour ſervir autour de lui & dans ſes conſeils, pour accompagner les chanceliers de France, être & aſſiſter ès chancelleries, quelque part qu'elles ſoient tenues, aſſiſter au grand-conſeil, ès cours de parlement, en l'échiquier de Normandie, dans les chambres des comptes, juſtice ſouveraine des aides, requêtes de l'hôtel & du palais, en la chambre du tréſor & aux grands jours, pour y écrire & enregiſtrer tous les arrêts, jugemens & expéditions qui s'y font; tellement que nul ne pourra être greffier du grand-conſeil ni d'aucunes des cours de parlement & autres cours ſouveraines, chambres des comptes, requêtes de l'hôtel ni du tréſor, qu'ils ne ſoient du nombre des clercs-notaires & *ſecrétaires* du roi.

L'édit du mois de Janvier 1566 porte qu'ils ſeront envoyés avec les gouverneurs des provinces, chefs d'armées, ambaſſadeurs, & généraux des finances, pour donner avis au roi de tout ce qui ſe paſſera, & faire à-l'entour d'eux toutes les expéditions néceſſaires.

Il eſt auſſi ordonné par ce même édit qu'on leur donnera les mémoires néceſſaires & les gages pour écrire l'hiſtoire du royaume, ſelon leur inſtitution.

Ils ne pouvoient anciennement vaquer à aucune autre fonction, & ceux qui ſervoient quelqu'autre prince ſans permiſſion du roi, perdoient leurs bourſes.

Ils ont la faculté de rapporter toutes ſortes de lettres dans les chancelleries.

Eux ſeuls peuvent ſigner ce qui eſt commandé par le roi, & arrêté dans les conſeils & cours ſouveraines.

*Bourſes.* De tous tems les *ſecrétaires* du roi ont eu des bourſes, c'eſt-à-dire, une part de l'émolument du ſceau. Il y en avoit anciennement quelques-uns qui étoient ſeulement à gages & à manteaux: préſentement, outre les gages & manteaux, ils ont chacun une bourſe.

Ces bourſes ſont de trois ſortes; ſavoir, les grandes pour les vingt premiers, y compris le roi, les moyennes pour les vingt ſuivans, & les petites pour les vingt autres.

L'édit du mois de Novembre 1482 dit que nos rois les ont retenus pour être de leur hôtel & famille, & pour leurs officiers ordinaires, domeſtiques & commenſaux; qu'ils leur ont donné pluſieurs beaux, grands & notables privileges, franchiſes & libertés; & ſpécialement que pour les honorer davantage, ils ont ordonné qu'eux & leurs ſucceſſeurs, chacun en ſon tems, fût du nombre & chef du college des *ſecrétaires du roi*, faiſant le ſoixantieme, & en conſéquence ils ont l'honneur d'avoir le roi inſcrit le premier ſur leur liſte.

*Honneurs & privileges.* Ils ſont des plus anciens commenſaux de la maiſon du roi : des lettres du mois d'Avril 1320 prouvent qu'ils avoient dès-lors des gages, droit de manteaux, & qu'on leur payoit la nourriture de leurs chevaux.

En qualité de commenſaux, ils ont leurs cauſes perſonnelles, poſſeſſoires & hypothéquaires commiſes aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du palais, à leur choix.

En matiere criminelle, ils ne peuvent être jugés que par le chancelier de France qui eſt le conſervateur de leurs privileges, ou par le parlement. Néanmoins, par arrêt du conſeil du 27 Octobre 1574 & lettres patentes du 13 Avril 1576 & 18 Septembre 1578, arrêt & déclaration du 27 Novembre 1598, lettres du 4 Mars 1646, Sa Majeſté attribue au grand-conſeil la connoiſſance de toutes les infractions à leurs privileges.

Ils aſſiſtent à l'*entour* de la perſonne des rois avec le chancelier dans les conſeils du roi, aux chancelleries, & dans les cours de parlement & autres cours ſouveraines.

Aux états tenus à Tours en 1467, ils étoient aſſis au-deſſous des princes du ſang, du connétable, du chancelier & des archevêques & évêques. Ils étoient aſſis aux états de Blois en 1588, au nombre de dix-huit repréſentans les autres, ſur un banc placé en face de celui de la nobleſſe, & à ceux de Paris en 1614.

Leurs offices ſont perpétuels pour la vie de chacun d'eux, & ne ſont impétrables que par mort, réſignation ou forfaiture déclarée telle par le chancelier, les maîtres des requêtes appellés ou joints, ou par le parlement.

Ceux qui réſignent à leurs fils ou gendres, continuent de jouir des privileges.

Les veuves jouiſſent des mêmes privileges que leurs maris, tant qu'elles reſtent en viduité.

Le roi Charles VIII. par des lettres du mois de Février 1484, déclare que les *ſecrétaires du roi* étoient tous réputés nobles & égaux aux barons; il les annoblit en tant que beſoin ſeroit, eux, leurs enfans, & poſtérité; il les déclare capables de recevoir tous ordres de chevalerie, & d'être élevés à toutes ſortes d'honneurs, comme ſi leur nobleſſe étoit d'ancienneté & au-delà de la quatrieme génération.

Les lettres de Charles IX. du mois de Janvier 1566, leur accordent du ſel pour la proviſion de leur maiſon.

Elles leur accordent le titre de conſeiller du roi, entrée dans les cours, & ſéance à l'audience au banc des autres officiers & au-deſſus de tous.

Il eſt dit dans ces mêmes lettres, que quand les cours marcheront en corps, les *ſecrétaires* y pourront être après les greffiers, ſelon l'ordre de leur réception, comme étant du corps de ces cours, en tant que greffiers-nés.

Les lettres du mois de Mai 1572 permettent à ceux qui ont ſervi vingt ans, de réſigner leurs offices ſans payer finance, ni être ſujets à la regle des quarante jours. Au bout de ce tems on leur donne des lettres d'honneur. Et par déclaration du 27 Mars 1598 ils furent exceptés de la révocation générale des ſurvivances. Leurs offices ont été déclarés exemts de toutes ſaiſies, criées, ſubhaſtations & adjudications, (déclaration du 9 Janvier 1600.) Ils ſe vendent pardevant M. le chancelier.

Ils aſſiſterent au nombre de vingt-ſix, & accompagnerent le chancelier en l'ordre accoutumé, à l'entrée du roi de Pologne en la ville de Paris en 1573.

Ils ſont diſpenſés de réſidence.

*Exemptions.* Ils ne peuvent être contraints de vuider leurs mains des fiefs qu'ils poſſedent, & ſont exemts de tous droits de francs-fiefs & nouveaux acquêts, & de toutes les taxes qui ont été en certains tems impoſées pour ſupplément de finance des engagemens du douaire & droits domaniaux, confirmation de l'allodialité, franc-bourgage & franche-bourgeoiſie. Ils ont pareillement été déclarés exemts des taxes miſes ſur les aiſés. Ils ſont exemts de tous droits de lods & ventes, & autres droits ſeigneuriaux, pour ce qu'ils vendent ou acquierent dans la mouvance du roi, pour toutes leurs terres nobles ou roturieres tenues du domaine du roi engagé ou aliéné, ſoit qu'ils les retirent par retrait lignager ſur un premier acquéreur ou autrement, tant en vendant qu'en achetant, nonobſtant toutes coutumes contraires, ſervice du ban & arriere-ban, oſt & chevauchée, milice bourgeoiſe, ni d'y envoyer aucun autre pour eux, ni de contribuer à la ſolde des gens de guerre.

Ils ſont exemts, leurs fermiers, métayers & jardiniers, du logement & uſtenſiles des gens de guerre, même des mouſquetaires & de tous autres, & défenſes ſont faites aux maréchaux & fourriers des logis du roi, d'y marquer ni faire marquer leur logis, ſoit dans leurs maiſons de ville ou des champs; & de contribuer à aucuns frais ni impoſitions miſes & à mettre concernant les armée, artillerie & gens de guerre, fortifications ou démolitions de forteresſes.

Ils ſont exemts de tous droits d'acquits & de coutume :

Exemts de tems immémorial, des droits de péage, paſſage, fonlieu, travers, chauſſée, coutumes; & autres, pour leurs blés & autres grains, vins, animaux, bois & autres proviſions qu'ils font, & pour ce qu'ils pourroient faire entrer par eau ou par terre à Paris, pour la proviſion de leurs maiſons : ils ſont même exemts des droits de péage appartenans à des ſeigneurs particuliers :

De tous droits de quatrieme, huitieme, & autres droits d'aides pour le vin de leur crû.

Ils ſont exemts pour leurs perſonnes & biens, de toutes tailles réelles ou perſonnelles, dons, aides de ville, entrées, iſſues, barrages, pié-fourché, octrois, emprunts, & autres ſubſides mis & à mettre, même de ceux qui ſeroient impoſés ſur les exemts :

De tous droits de gabelles :

Des droits du ſcel du châtelet de Paris, & de tous droits de ſceau de leurs obligations héréditaires & mobiliaires, du droit de greffe, des inſinuations & notification des contrats.

Ils ne payent auſſi aucun émolument pour les arrêts, ſentences & expéditions faites pour eux ou en leurs noms dans toutes les cours & juriſdictions du royaume; & ſont exemts des droits des receveurs des épices & parties d'icelles, des droits de conſignation, des droits d'immatricule & greffes de l'hôtel de ville de Paris; du payement des droits de contrôleurs, des productions & garde-ſacs, tiers-référendaires, contrôleurs des dépens, droit de boues.

Exemts des offices de quartenier, dixenier, cinquantenier, ni de faire le ſervice, ou d'envoyer quelqu'un à leur mandement, ni d'aucuns d'eux pour faire le guet & garde.

Ceux qui ſont pourvus de bénefices, excepté les évêchés ou abbayes, ſont exemts du payement des décimes.

Ils ſont exemts des frais faits aux entrées des rois dans les villes :

Des tutelles & curatelles, (déclaration du 23 Décembre 1594.)

*Privileges, confirmation.* Leurs privileges ont été confirmés par édits, déclarations, & lettres patentes des mois de Juillet 1465, Novembre 1482, Décembre 1518, Septembre 1549, Mars & Janvier 1565, Janvier 1566, 24 Décembre 1573, Avril 1576, 29

Mars 1577, Janvier 1583, Juin 1594, 27 Mai 1607, Avril 1619, 21 Juin 1659, Avril 1672, 13 Décembre 1701, Mars 1704, & pluſieurs autres. *Voyez* le *recueil des Ordonnances*, Miraumont, & l'*Hiſt. de la Chancellerie*, *par* Teſſereau. (*A*)

SECRÉTAIRERIE, ſ. f. (*Hiſt. de la chancell. franç.*) c'eſt le lieu où ſont dépoſés tous les actes expédiés par les ſecrétaires d'état, comme brevets, dépêches, lettres de cachet, traités d'alliance, de paix & de commerce; traités de mariage des rois & des princes, arrêts du conſeil d'en-haut, & généralement toutes les minutes des affaires importantes de l'état. (*D. J.*)

SECRÉTARIAT, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) ſe prend quelquefois pour la place ou fonction de ſecrétaire; quelquefois auſſi l'on entend par-là le dépôt des actes qui ſont conſervés par le ſecrétaire de quelque officier public, tels que les dépôts des quatre ſecrétaires d'état, le *ſecrétariat* du gouvernement, celui de l'intendance, celui d'un évêché ou archevêché. On leve des expéditions & extraits des actes qui ſont dant ces *ſecrétariats*. *Voyez* DÉPÔT & SECRÉTAIRE. (*A*)

*SECRETARIUM*, (*Littérat.*) cabinet ſéparé où les juges ſe retiroient pour référer enſemble ſur l'affaire qui venoit d'être plaidée devant eux, & pour décider la ſentence qu'ils prononceroient d'un commun aveu. Ce cabinet n'étoit ſéparé du tribunal que par un voile. (*D. J.*)

SECRÉTION, SÉCRÉTIONS, (*Médecine.*) ſe dit proprement de l'action par laquelle un fluide eſt ſéparé d'un autre fluide, & plus particulierement de la ſéparation des différentes liqueurs répandues dans le corps animal, de la maſſe commune de ces liqueurs, c'eſt-à-dire du ſang. C'eſt cette importante fonction de l'économie animale que les anciens faiſoient dépendre de la troiſieme coction, & que les ſcholaſtiques rapportent aux actions naturelles.

Cette fonction s'opere en général par les glandes ou par des réſeaux de capillaires artériels; & on appelle pour cette raiſon ces organes *organes ſécrétoires*, *couloirs*, *filtres*. Voyez *ces mots*.

La *ſecrétion* differe, ſuivant l'opinion vulgaire, de l'excrétion, en ce que la premiere ne fait que dépouiller, pour ainſi dire, la maſſe du ſang de différentes humeurs qui y ſont contenues, & que l'excrétion eſt l'évacuation plus ou moins prochaine de ces humeurs, ou l'action qui les porte au-dehors. Il eſt pourtant des auteurs qui ont confondu ces deux fonctions l'une avec l'autre, en quoi ils paroiſſent d'accord avec les anciens, qui n'avoient qu'un nom pour les deux; car le verbe διαχρινω ſe trouve employé indifféremment dans Hippocrate & Galien pour *excerno* & *ſecerno* en même tems, & διαχρισις pour *ſegregatio*, *ſecretio*, *ſeparatio*, *excretio*, pour l'*excrétion* & la *ſecrétion* tout enſemble: nous verrons même à la fin de cet *article* qu'il eſt des circonſtances où l'action de l'une eſt ſi liée à celle de l'autre, où toutes les deux ſont ſi rapprochées, qu'on ne ſauroit ſaiſir l'inſtant qui fait le point de leur diviſion.

La *ſecrétion* eſt commune aux végétaux & aux animaux; mais c'eſt dans ceux-ci principalement que cette fonction offre le plus de phénomenes, en proportion d'une plus grande variété dans les merveilles & les réſultats de l'organiſation.

La néceſſité des *ſecrétions* ſe déduit de l'exercice même de la vie; cette ſucceſſion continuelle de pertes & de réparations de ſubſtance qu'éprouvent tous les êtres vivans, en eſt la preuve la plus ſenſible. Le chyle étant un fluide hétérogene, relativement aux beſoins de la nature, il eſt étonnant combien d'opérations plus ou moins combinées elle doit encore employer à la diſpoſition des différens ſucs utiles ou nuiſibles à l'animal, après l'adoption de la lymphe nutritive, de cet extrait précieux qui eſt l'ouvrage de la digeſtion (*Voyez* DIGESTION); telle eſt, 1°. la diſtribution des humeurs aux ſecrétoires: 2°. leur élaboration ou préparation dans les organes; préparation qui imprime à quelques-unes des qualités qu'elles n'auroient pas autrement, comme on le peut voir par la ſemence, qui eſt bien différente aſſurément dans les eunuques & dans ceux qui ne le ſont pas: 3°. la filtration des humeurs aqueuſes: 4°. la ſéparation des particules inutiles & nuiſibles, dans laquelle il faut comprendre la *répudiation*, le *ſeceſſus* non-ſeulement des particules vieilles & uſées des humeurs que les anciens appelloient de la *deuxieme coction*, mais encore de quelques autres qui ont ſouffert dans le corps une altération qui équivaut à une ſéparation ſpontanée. Ce qu'Hippocrate paroît avoir indiqué par ce paſſage du premier livre ſur la diete: *corrumpi ac minui*, *idem eſt quod ſecerni*. C'eſt donc la ſomme de ces opérations diſtinctes plus ou moins entr'elles, qui conſtitue l'ouvrage des *ſecrétions*.

Mais cet ouvrage eſt-il reſtraint uniquement aux humeurs? c'eſt ſur quoi les auteurs ne ſe ſont pas poſitivement expliqués; c'eſt néanmoins une obſervation de tous les tems, que la plûpart de nos excrétions ſont chargées de particules terreuſes; pourquoi ces particules ne ſeroient-elles pas les excrémens d'une terre plus pure, qui forme la baſe des parties ſolides, ſécernée tout comme les humeurs, & ayant ſes uſages comme elles? Voilà qui va paroître un paradoxe bien étrange; mais eſt-il en effet ſi dénué de vraiſſemblance pour ne pas mériter qu'on s'y arrête? L'analyſe chimique nous démontre d'abord l'exiſtence de ces parties terreuſes dans nos humeurs, indépendamment de la petite portion qu'il peut en entrer dans la compoſition des molécules ou aggrégés du fluide. Cette même terre qui fournit à la coque des œufs dans les volatils, fournira peut-être encore à l'accroiſſement & à la régénération des os dans les animaux, au tranſport des matieres plâtreuſes ſur les articulations des goutteux, à celles qu'un auteur moderne a obſervée dans les alvéoles des enfans, pour y ſervir à la matiere des dents. *Vid.* l'*éducat. médic. des enfans*, par M. Brouzet.

En réſumant ce que nous venons de dire, on trouve, 1°. que la nutrition eſt encore une branche de la *ſecrétion*; 2°. que la ſpontanéité dans la ſéparation de quelques particules anciennement utiles, peut faire penſer qu'un certain mouvement de fermentation fort indéfini, entre pour quelque choſe dans l'ouvrage des *ſecrétions*; 3°. que les parties ſolides même paroiſſent être ſoumiſes à la loi générale de la *ſecrétion*.

Toute *ſecrétion* ſuppoſant un appareil, un travail de la part des organes ſecrétoires, & quelques humeurs, telles que la plûpart des aqueuſes, la graiſſe, & peut-être une portion des urines, étant le réſultat d'une opération moins compliquée, il s'enſuit encore que le mot ſpécial de *ſecrétion* ne ſauroit convenir à la ſéparation proprement dite des fluides, & que les Phyſiologiſtes n'ont point aſſez diſtingué les modes variés de cette dépuration de la maſſe commune des liqueurs animales.

La *ſecrétion* pourroit donc être regardée plus particulierement comme une action qui ſpécifie les différentes humeurs du corps, en les portant du ſang aux différens ſecrétoires, & modifiant leur préparation à-travers ces organes.

La phyſiologie des anciens n'a pas été ſi bornée en fait de *ſecrétions*, qu'elle n'ait produit quelques opinions ſur cette matiere; mais leurs connoiſſances ſur la variété des humeurs, ſe réduiſent dans leurs écrits à l'énumération des fluides qui ſont le plus à la portée des ſens. Les découvertes qu'on a faites depuis en Anatomie & en Phyſique, ont conſidérablement enflé ce dénombrement, qui n'en eſt peut-être pas plus utile pour être plus faſtueux,

Les principales de ces humeurs ſont donc la bile, la ſalive, l'humeur pancréatique, la prétendue liqueur des eſprits animaux, celle qui humecte l'œſophage, l'eſtomac, les inteſtins; la ſynovie, la graiſſe, l'humeur du péricarde, l'humeur aqueuſe de l'œil, la vapeur ou la roſée qui humecte les ventricules du cerveau, la ſurface de la plevre & du péritoine, les mucoſités des différens ſinus & cavités; la liqueur prolifique dans le mâle, le lait, l'humeur des ovaires dans les femmes, *&c.* (toutes ces humeurs ſont appellées récrémenticielles) l'humeur ſébacée des glandes de Morgagni, celle des odoriferes de Tiſon, des lacunes de Graaf, l'humeur onctueuſe des poils, celle des différens plis ou replis de la peau, le *cerumen* des oreilles, & quelques autres qui ne ſont peut être que des ſuintemens des humeurs contenues dans les cellules du tiſſu adipeux, dont l'odeur, la couleur & la conſiſtance varient à raiſon de la chaleur & de la conformation des parties, de leur ſituation & de leurs uſages; enfin l'urine, la tranſpiration, les ſueurs, *&c.* (Ces dernieres ſont les excrémenticielles). On pourroit encore former une claſſe d'humeurs mixtes, compoſée de celles qui étant recrémenticielles par leur eſſence, deviennent excrémenticielles par accident, telles que la ſalive, les larmes, quelques mucoſités, *&c.* ſur quoi il eſt à remarquer que l'exactitude phyſiologiſte eſt encore en défaut; mais du reſte le caractere diſtinctif des excrémenticielles eſt de ne pouvoir refluer dans la maſſe du ſang, ſans nuire ſenſiblement au corps.

Il n'eſt pas douteux que la *ſecrétion* n'ait lieu dans le fœtus comme dans l'adulte: l'humeur glaireuſe qu'on trouve dans l'eſtomac, le *meconium* qu'on peut regarder avec Stahl comme l'amas de tous les fluides qui ſe filtrent dans le tube inteſtinal, depuis la bouche juſqu'au *cœcum*, l'humeur de la veſſie, & peut-être même une partie des eaux dans leſquelles nage le fœtus, en ſont des preuves authentiques. Les auteurs qui ont diſcuté avec beaucoup d'érudition les rapports de la *ſecrétion* dans l'adulte, avec celle qui a lieu dans le fœtus, ne nous ont rien appris de particulier, ſi ce n'eſt que les humeurs ſont plus douces dans celui-ci que dans l'adulte, & qu'il faut déduire cette différence de ſaveur du plus ou du moins de denſité dans le ſyſtème des vaiſſeaux. Il eſt encore bon d'obſerver que les différens degrés d'accroiſſement dans le fœtus, les fonctions du thymus, & de quelques autres corps glanduleux, méritent une conſidération particuliere dans cette partie de l'hiſtoire des *ſecrétions*.

Nous diſons plus haut que les glandes ſont les principaux organes ſecrétoires; ce ſeroit donc dans la cavité des glandes, des conglomerées principalement, qu'il ſemble que devroit être le ſiege des *ſecrétions*.

Les conglobées, celles plus ſimples encore, qu'on appelle *follicules*, *criptes*, ne ſeront que comme des atteliers ſecrétoires ſubalternes, en comparaiſon des premieres. *Voyez* GLANDES. Il en ſera vraiſſemblablement de même des reſeaux ou anaſtomoſes capillaires artérielles.

Les travaux de Malpighi & de Ruiſch, qui devoient d'abord fixer le ſort des *ſecrétions* ſur cet article, ont eu celui de la plûpart des découvertes en ce genre, qui font époque en faveur de l'artiſte & du ſiecle, ſans rien produire à l'art, que quelques diſſertations polémiques, qui ſont malheureuſement autant de titres revendiqués par les ſectes; ainſi il y a toujours des auteurs, comme les partiſans de Malpighi, qui veulent qu'entre l'artere & la veine, il y ait des cavités dans leſquelles ſe filtrent les humeurs; d'autres, tels que les ſectateurs de Ruiſch, qui ſoutiennent la continuité de l'artere avec la veine, ſans interruption, de ſorte que c'eſt dans les aires ou pelotons formés de capillaires artériels, qu'il faut chercher, ſuivant eux, les véritables organes des *ſecrétions*. Entre ces deux hommes célebres, il s'en trouve d'autres, comme Bellini, qui placent les *ſecrétions* dans les rameaux collatéraux des derniers capillaires artériels, qui ſont autant de petits troncs de ces rameaux, & l'on donne la relation du canal inteſtinal avec les vaiſſeaux lactés, pour le ſymbole de ce ſyſtème; Bergerus qui veut que ce ſoit dans les extrémités pulpeuſes des arteres; enfin il eſt encore des modernes d'une grande réputation, qui d'après des obſervations réiterées, ont crû pouvoir établir les *ſecrétions*, les uns, dans un tiſſu cotoneux qu'ils ont apperçus dans les conduits ſecrétoires, les autres, à l'extrémité de ces conduits, c'eſt-à-dire au point de leur paſſage de l'état artériel ſanguin, à celui de lymphatique artériel, *&c.*

Les différentes opinions que nous venons de rapporter, ſuppoſent qu'on a déja prononcé ſur une queſtion très-importante, ſavoir ſi les matériaux de nos humeurs ſecrétoires, doivent être regardés comme autant d'élemens de principes iſolés, épars dans l'océan des humeurs; ou s'ils y ſont contenus ſous la forme qui ſpécifie chaque fluide; en un mot, comme autant d'aggregés immédiats de fluides divers, qui n'ont beſoin que du travail de la *ſecrétion*, pour former un tout ſpécial. Avant d'entrer en diſcuſſion ſur cet article, il eſt bon de prévenir, & c'eſt ce que les phyſiologiſtes auroient dû faire, que la queſtion ne porte que ſur quelques humeurs recrémenticielles, comme la bile, la ſemence, *&c.* car il eſt hors de doute que les ſels & les débris, *ramenta*, tant de nos ſolides que de nos fluides, qui ſont les produits des mouvemens de la vie, préexiſtoient réellement dans la maſſe des humeurs; il s'agit donc uniquement de ſavoir ſi les matériaux de ces humeurs que nous avons nommées, ſont contenus matériellement ou formellement, comme on dit, dans le ſang. La queſtion eſt, dit-on, jugée en faveur du dernier ſentiment, en conſéquence de quelques expériences, dont tout le monde connoit celle de la ligature des arteres rénales, *voyez* REIN, & de ce qui eſt obſervé dans quelques états de maladie, par exemple dans l'ictere; mais dans cette expérience ſur le rein, peut-on compter que les vaiſſeaux lymphatiques n'ont pas reporté quelques portions d'urine dans le ſang? l'humeur qui fait l'ictere, eſt-elle bien de la bile? & ſi par des embarras dans le foie, toutes les humeurs deviennent bilieuſes, ou ſe changent en bile, n'en peut-on pas conclure qu'elles étoient propres à prendre toutes ſortes de modifications? Bianchi, *hiſtor. hepatis*, rapporte que ſon ami, Jacques Cicognini, avoit connu à Boulogne un homme qui avoit le ſecret de faire de la bile, avec beaucoup d'huile, un acide, & une certaine eſpece de cendre; les mêmes matériaux ne ſe trouvent-ils pas dans preſque toutes nos humeurs? Nous ne déguiſerons pas qu'il eſt fait mention dans Needham, *de formato fœtu*, d'une lettre de Scheineder à Deuſingius, dans laquelle il eſt parlé d'un homme de la connoiſſance de Schneider, qui, en repandant d'une certaine poudre ſur le ſang, en tiroit du lait, lequel avoit toutes les apparences du lait ordinaire; mais en admettant le fait comme vrai, il y auroit peut-être encore bien des argumens à faire ſur la compoſition de cette poudre, ou ſur la nature de ce lait; & d'ailleurs, qui eſt-ce qui ignore que le lait eſt du vrai chyle, qui eſt porté avec le ſang dans les mamelles & dans l'uterus, & qu'il eſt à peine altéré par la *ſecrétion* imparfaite qu'il éprouve dans ces organes? Il faut convenir qu'on n'a pas aſſez inſiſté ſur tous les faits contradictoires, pour qu'on ait pû porter ſur cette matiere aucun jugement déciſif.

Comment ſe font les *ſecrétions*, & d'où vient qu'un fluide eſt conſtamment affecté, du moins dans l'état

ſain, à un organe plutôt qu'à un autre; par exemple, la bile au foie, & non pas aux reins, *&c?* voilà ce qui a exercé les phiſiologiſtes de tous les âges, & qui eſt encore un problême dont, ſelon toutes les apparences, la ſolution manquera long-tems à l'art.

Les premiers dogmatiques dont la théorie naiſſante étoit religieuſement circonſcrite par l'obſervation, n'ont pû nous rien tranſmettre de bien recherché ſur une matiere auſſi obſcure.

Empédocle, plus philoſophe que médecin, croyoit que les ſueurs & les larmes provenoient d'un ſang atténué & fondu. Hippocrate reconnoit un principe qui attire les humeurs vers chaque organe & les y prépare; il regardoit les glandes comme des éponges qui s'imbibent de ces humeurs; ſuivant Platon, c'eſt un appétit dans chaque partie, qui lui donne la faculté d'attirer à ſoi ce qu'elle appette; Ariſtote penſe de même, en rectifiant néanmoins les idées grandes & inexactes de Platon. *Voyez la phyſiologie de Fernel.* Galien enfin eſt pour ſes facultés : il paroît que c'eſt à ce petit précis qu'on peut reduire les ſyſtêmes de la ſage & ſublime antiquité, & ce n'eſt peut-être pas un petit éloge pour la philoſophie, que ſa ſtérilité en ce genre; mais certes, la phyſiologie des modernes nous en dédommage bien, par une fécondité qui n'a rien laiſſé à diſcuter de tous les points d'une matiere auſſi vaſte; on diroit qu'elle a mis à contribution toutes les branches des ſciences, chacune d'elles lui ayant fourni à l'envi ſon tribut de ſyſtême. La chimie lui a donné les fermens, les coagulans, les fondans, les aſſimilans, l'archée de Wanhelmont, ſyſtême, pour le dire en paſſant, digne de l'enthouſiaſme d'un grand homme, dont la critique n'appartient pas à des génies froids, que le figuré d'une expreſſion, ou la ſingularité d'un nom ſuffit le plus ſouvent pour indiſpoſer; la méchanique, les cribles de Deſcartes, renouvellés des pores d'Aſclépiade, les attritions, la diſpoſition particuliere dans la figure de chaque couloir, *&c.* La phyſique, l'électricité, l'attraction & l'adhéſion newtonienne; la géométrie, ſes calculs, l'hydraulique, ſes lois, ſes expériences, *&c.*

Heureuſement que la plûpart de ces hypothèſes, autrefois ſi bruyantes, ne ſont guere plus admiſes par les eſprits ſages; à la vérité il s'eſt trouvé de nos jours, des auteurs à qui on ne peut refuſer cette qualité, qui ont tâché d'en évoquer quelques-unes, pour en bâtir de nouveaux ſyſtêmes, tel eſt celui de l'humeur analogue; mais la préexiſtence ſuppoſée de cette humeur, qu'il faut admettre néceſſairement dans cette nouvelle hypothèſe, & les inconvéniens qui en réſultent pour une pareille analogie, en ont démontré le peu de ſolidité. M. Winſlow a eu beau vouloir l'appuyer de ſes obſervations, ſur le tiſſu cotonneux des conduits ſecrétoires qu'il dit avoir trouvé imbus de bile dans le foye, & d'urine dans les reins, chez des fœtus les plus près du tems de la conception; tout cela prouve ſeulement que les *ſecrétions* ont lieu dans les fœtus, & c'eſt de quoi perſonne ne doute.

Les productions en ce genre, de quelques autres modernes, n'ont pas eu un meilleur ſuccès; les noms fameux d'Hoffman & de Boerhaave, n'ont pû ſauver leurs ſyſtêmes: plus de goût, plus de juſteſſe dans notre philoſophie, nous ont enfin appris à les apprécier.

Stahl, le Platon de la médecine moderne, à qui nous devons en grande partie cette reforme, nous a donné d'autres idées ſur les *ſecrétions*; ſuivant lui, c'eſt l'ame, cet agent univerſel du corps, qui en eſt chargée, qui les dirige, *qui a ſoin d'envoyer la ſalive à la bouche quand il le faut.* Ces idées qu'on dit empruntées de Wanhelmont, prennent dans le génie de Sthal, une force, une profondeur dont on n'auroit pas cru avant lui, la théorie ſuſceptible.

L'académie de Bordeaux ayant propoſé, il y a quelques années, un prix ſur le méchaniſme des *ſecrétions*, trois illuſtres émules, ( MM. Hamberger, Delamure, & de Haller, ) fournirent chacun une belle diſſertation ſur cette matiere. Celle de M. Hamberger, qui fut couronnée, explique ce méchaniſme par les lois de l'adhéſion, ſuppoſées établies entre les particules des fluides, & celles des ſolides qui compoſent le tiſſu des vaiſſeaux ſecrétoires; l'auteur eſtime cette action par les rapports de la gravité ſpécifique des unes avec celle des autres, enſorte que le plus haut degré de l'adhérence eſt entre les parties du ſolide & du fluide, dont les gravités ſpécifiques ſe correſpondent davantage; il obſerve qu'il s'eſt convaincu par des expériences dont il donne les réſultats, des différences ou rapports de ces gravités ſpécifiques; mais nous obſerverons à notre tour, qu'il n'eſt peut-être point de ſyſtêmes, parmi ceux qu'on s'efforce d'appuyer de tout l'appareil des ſciences, dans lequel on trouve un abus plus marqué, une plus mauvaiſe application de principes bons en ſoi; pour s'en convaincre, il ſuffit d'un coup d'œil ſur les phénomènes de phyſique les plus ſimples. On peut voir les objections qui ont été faites au ſyſtême de l'auteur, dans pluſieurs ouvrages de M. Haller, & pour s'éviter la peine des recherches, dans le ſecond volume de ſa nouvelle phyſiologie.

A l'égard des expériences de M. Hamberger, ſur les viſcères & les fluides des animaux, M. Delamure, célebre profeſſeur de la faculté de Montpellier, en a fait de ſon côté, qu'on ne ſauroit concilier avec celles de M. Hamberger; on peut conſulter la table des produits que ce profeſſeur en a donnée à la ſuite d'une thèſe ſur les *ſecrétions*, qu'il fit ſoutenir en 1749.

Toutes les autres théories qu'on pourroit encore citer, n'étant que des modifications ou des copies les unes des autres, & ſe trouvant d'ailleurs répandues dans des livres qui ſont entre les mains de tout le monde, nous croyons pouvoir nous diſpenſer d'en parler, pour nous arrêter plus long-tems à un excellent ouvrage, qui a paru depuis peu d'années, ſous le titre de *Recherches anatomiques ſur les glandes;* cet ouvrage eſt de M. de Bordeu, médecin de Paris & de Montpellier, qui jouit dans la capitale, comme praticien, d'une réputation très-étendue & très-méritée. La grandeur des vues que préſente l'auteur, la beauté de ſes principes, tracés d'après une philoſophie peu commune, toujours éclairés de la connoiſſance pratique de l'anatomie, & des autres parties de l'art les plus eſſentielles, nous engagent à rappeller ici, ſous la forme d'un extrait, ce qui nous a paru de plus frappant dans ce ſyſtême, & de plus propre à completer ce que nous avons à dire ſur la matiere des *ſecrétions.*

M. de Bordeu fait dépendre les *ſecrétions* & les excrétions des nerfs, du-moins dans le plus grand nombre des circonſtances. Les nerfs ont été de tout tems un objet d'étonnement & de méditation pour un phyſiologiſte; ils ſont la partie conſtituante, eſſentielle de l'animal proprement dit, au moyen du ſentiment & du mouvement dont ils ſont doués privativement aux autres parties: le ſentiment ou la ſenſibilité eſt la faculté éminente & primitive, la vie par excellence du ſyſtême nerveux. Le mouvement & quelques autres phénomenes, comme l'*irritation* à laquelle quelques modernes ont voulu ſubſtituer l'irritabilité, n'en ſont que des effets ſecondaires. C'eſt ici l'ame ſenſitive des anciens & de Willis; c'eſt elle qui en ſe répandant avec les nerfs dans les parties, les fait vivre de leur vie particuliere, & c'eſt l'aſſemblage, le concours de ces petites vies qui produit la vie générale. Cette ſenſibilité eſt modifiée dans tous les organes dans des proportions graduées à l'infini; dans cer-

tains, comme dans la plûpart des glandes, elle répond très-peu aux irritations méchaniques, & dans certains autres elle s'y trouve concentrée dans un point qui peut paſſer pour mathématique, ou elle y eſt dans un degré de décroiſſement auquel l'induſtrie humaine ne ſauroit jamais proportionner la ténuité ou la fineſſe des agens. Ainſi il ne faudroit pas, de ce qu'une partie piquée, déchirée ou brûlée dans un animal vivant ne produit aux ſens que quelques mouvemens ſans douleur, en conclure que cette partie n'eſt point ſenſible ; *voyez la theſe de* M. François de Bordeu, *de ſenſibilitate & contractilitate &c.* Le grand Harvée qui avoit fait ſur les animaux un grand nombre d'expériences, avoit reconnu cette vérité. Il dit expreſſément : *quidquid enim contra irritamenta & moleſtia motibus ſuis diverſis nititur, id ſenſu præditum ſit neceſſe eſt ;* & peu après : *quidquid enim ſenſûs planè expers eſt, non videtur ullo modo irritari, aut ad motum actioneſque aliquas edendas, excitari poſſe videtur. Exercitatio 57. pag. 259. & 260.* Il eſt sûr néanmoins que certaines parties paroiſſent n'avoir preſque point de ſentiment en comparaiſon des grands mouvemens qu'elles exercent naturellement, ou qu'elles ſont capables d'exercer : mais qu'en conclure, ſinon que les effets ſont dans ces cas plus grands que les cauſes ? Vous pourriez avec la pointe d'une épingle jetter un animal dans les convulſions. C'eſt auſſi ſur la conſidération très-réfléchie de ces variétés, que M. de Bordeu a donné dans une thèſe, cette belle diviſion des fonctions de l'individu, en celles qui ſe font avec un mouvement manifeſte & un ſentiment obſcur, *occulto*, comme la circulation & la reſpiration, & en celles qui ſe font avec un mouvement obſcur & un ſentiment manifeſte, telles que celles des ſens, ſoit externes, ſoit internes.

Après cette digreſſion que nous avons cru néceſſaire pour l'intelligence du ſyſtème de M. de Bordeu, nous allons paſſer tout de ſuite au méchaniſme des *ſecrétions* & des excrétions.

Nous commencerons, en ſuivant le plan de l'auteur, par l'excrétion, comme paroiſſant plus du reſſort de l'Anatomie, & dont les auteurs n'ont parlé que très-ſuccintement. Tous les Phyſiologiſtes avoient cru & enſeigné juſqu'ici que les organes ſecrétoires ſe vuidoient à proportion qu'ils étoient comprimés, c'eſt-à-dire que l'excrétion étoit l'effet de la compreſſion. Il eſt vrai que quelques auteurs avoient parlé de l'irritation, mais d'une maniere vague ; ils ne la regardoient même que comme une cauſe ſubſidiaire. Enfin M. de Bordeu démontre par des expériences & des diſſections très-curieuſes, que la plûpart des glandes ſont ſituées de maniere à ne pouvoir être comprimées dans aucun cas par les parties environnantes ; on ſent en effet quels inconvéniens réſulteroient de cette compreſſion, dont l'endurciſſement & le rappetiſſement des glandes ſeroient le moindre. La glande parotide, qu'on allegue comme l'exemple & la preuve la plus ſenſible de cette compreſſion, eſt à l'abri de tous les agens à l'action deſquels on veut qu'elle ſoit expoſée. Une légere inſpection anatomique des parties en dit plus que tous les raiſonnemens ; nous remarquerons ſeulement que l'eſpace entre l'angle de la mâchoire & l'éminence maſtoïde dans lequel eſt logée une grande partie de la glande, augmente par l'abaiſſement de la mâchoire, ainſi qu'un célebre anatomiſte l'a démontré dans les mémoires de l'académie des Sciences, & qu'on peut l'éprouver ſur ſoi-même ; à l'égard des muſcles, il n'y a que le maſſeter qui mérite quelque attention, non point par rapport à la glande qui ne porte pas ſur ce muſcle autant qu'on pourroit le croire, mais par rapport au conduit de Stenon qui rampe deſſus. Enfin la peau qu'on renforcera, ſi l'on veut, de quelques fibres du muſcle peaucier, eſt toujours au même point de laxité dans les divers mouvemens de la mâchoire. Les expériences qu'on a faites ſur les cadavres pouvant ne pas paroître ſuffiſantes, en voici ſur le vivant.

« Un homme avoit ſur la peau qui recouvre la parotide, une tumeur qui la tendoit extrêmement, » & qui comprimoit certainement la glande ; cependant il avoit la bouche ſeche du côté de la tumeur : » pourquoi, ſi la compreſſion favoriſoit l'excrétion ?

» On pria un malade qui ſalivoit d'appuyer ſa tête » ſur ſa main, après avoir placé ſon coude ſur une » table ; la main portoit ſur le corps de la parotide, & » nous l'avions placé de façon que le conduit ne fût » pas comprimé ; la ſalive, loin de ſortir avec plus » de force, étoit retenue ».

Parcourez les autres organes ſecrétoires l'un après l'autre, par-tout vous reconnoîtrez l'impoſſibilité de cette action méchanique ſur eux, il n'y a guere que les amygdales & quelqu'autres glandes ſimples qui ſoient dans le cas d'exception, c'eſt-à-dire qui demandent à être plus ou moins comprimées, toutes ces différences ſont renfermées dans une diviſion des excrétions en *actives*, en *paſſives* & en *mixtes*, imitée de Stahl.

Quelle eſt donc la cauſe de l'excrétion ? C'eſt la vie de l'organe, dont nous parlions plus haut, ſa ſenſibilité par la préſence des nerfs, ſon action propre que certaines circonſtances augmentent, comme les irritations, les ſecouſſes & les diſpoſitions des vaiſſeaux : « ces circonſtances ou ces changemens paroiſſent les uns mieux que les autres dans certains » organes, mais ils ſont néceſſaires pour l'excrétion » qui dépend principalement d'une eſpece de convulſion, d'état ſpaſmodique, que nous appellerons » *érection* ». Par ce dernier terme métaphorique il faut entendre la diſpoſition d'un organe qui s'apprête à faire l'érection, une ſorte de bourſouflement ſingulier, ou un ſurcroit de force qui arrive à l'organe ; tel eſt le ſpaſme des parties qui concourent à l'excrétion de la ſemence. Cette expreſſion après tout ne doit pas paroître ſi étrange ; n'a-t-on pas dit que les trompes de Fallope ſe roidiſſoient, *s'érigeoient* pour empoigner l'œuf au ſortir des ovaires ? Kuſner a vu les papilles nerveuſes de la langue *s'ériger* dans la guſtation ; l'*érection* eſt donc la diſpoſition préparatoire à l'excrétion d'une glande, c'eſt l'inſtant de ſon reveil ; les nerfs étant comme engourdis dans un organe relâché, ont beſoin d'une nouvelle force qui les excite ; l'organe vit toujours ſans doute, mais il lui faut cette augmentation de vie pour le diſpoſer à une fonction. « Ainſi un homme qui ſort d'un profond » ſommeil a les yeux ouverts pendant un certain » tems, & ne voit pas les objets diſtinctement, à » moins que les rayons de lumiere n'ayent excité, » pour ainſi dire, & reveillé ſa rétine. On peut aiſément appliquer à l'oreille ce que nous diſons de » l'œil.

» On ſent même que dans ce qui regarde le tact, » l'organe eſt d'abord excité par la ſolidité en général, » avant qu'il puiſſe diſtinguer tel ou tel objet.

» Il y a dans chaque ſenſation particuliere une eſpece de ſenſation générale, qui eſt, pour ainſi parler, une baſe ſur laquelle les autres ſenſations s'établiſſent ».

Les changemens qui arrivent à la glande ſe communiquent encore au conduit ſecrétoire, il s'érige à ſon tour, de tortueux ou de flaſque qu'il étoit, il devient un canal droit ou roide, il ſe redreſſe ſur lui-même en s'épanouiſſant ou élargiſſant ſes parois pour faciliter la ſortie des humeurs ; il en eſt de même que des conduits lactiferes qui ſe redreſſent quelquefois d'eux-mêmes en lançant de petits jets de lait au moindre ſpaſme procuré aux mamelles par quelques légers chatouillemens, ou par un ſentiment voluptueux.

Il faut donc croire que l'irritation, les ſecouſſes, contribuent

contribuent à augmenter dans l'organe cette vie qui les rend propres à l'excrétion. Un corps ſolide appliqué ſur la langue, mâché ou roulé dans la bouche, produira ſans doute par les mêmes moyens l'écoulement de la ſalive ; dans la luxation de la mâchoire il en coulera beaucoup encore ; mais dans tout cela on ne voit pas la moindre trace de compreſſion ; c'eſt toujours à l'activité de l'organe, à ſa ſenſibilité qu'il faut s'en tenir comme à la cauſe premiere ou dominante ; & on ne voit pas comment le célebre M. de Haller a pu reconnoître dans quelques-uns de ces moyens ſubſidiaires de quoi infirmer des principes auſſi ſolidement établis.

Ce que nous venons de rapporter de l'excrétion a dû prévenir ſur ce que nous avons à dire touchant le méchaniſme de la *ſécrétion*. Cette fonction eſt encore l'ouvrage des nerfs, ou, pour mieux dire, de la ſenſibilité ; on a même ſur cette opinion l'aſſertion de quelques auteurs d'un grand nom. La quantité des nerfs qui ſe diſtribuent à tout le corps glanduleux a ſurpris les Phyſiologiſtes & les Anatomiſtes. L'excluſion qu'on veut donner à la thyroïde & au thymus, formeroit-elle une ſi forte préſomption contre ce ſyſtême ? On avoue, & c'eſt toujours beaucoup, que quelques nerfs ſe répandent ſur la thyroïde ; on peut donc croire, juſqu'à ce qu'on ait démontré le contraire, qu'il s'en échappe quelques filets imperceptibles dans la ſubſtance de la glande, qui ſuffiſent pour la vie & l'action de l'organe ; car après tout, cette glande vit comme les autres. Au ſurplus, a-t-on bien examiné s'il ne rampe pas encore quelques fibrilles nerveuſes dans le tiſſu même des vaiſſeaux ? Cette derniere raiſon, nous pourrions l'alléguer à l'égard du thymus ; cette maſſe glanduleuſe, independamment de ſon artere, reçoit des rameaux de la mammaire interne & de l'intercoſtale ſupérieure, elle eſt appuyée ſur les gros vaiſſeaux de la poitrine ; voilà qui pourroit ſuffire dans le fœtus ; mais d'ailleurs c'eſt un organe de la claſſe des paſſifs, il ſe flétrit & s'exténue tous les jours, & la nature ſemble ſe refuſer à ſa nourriture dans l'adulte.

Cette mobilité, cette action de la part de chaque organe ſe manifeſtent aiſément par l'hiſtoire des maladies qui ſervent à merveille à découvrir ce que l'état de ſanté ne fait point appercevoir par l'habitude des différentes façons d'être que les parties prennent entr'elles dans l'état de ſanté ; les modifications qu'elles impriment au pouls dans tous les tems d'irritation ou de criſe les rendent enfin de la derniere évidence. *Voyez* POULS.

C'eſt donc toujours une érection, un apprêt de la part de la glande dans la *ſécrétion* comme dans l'excrétion ; les nerfs reveillés, irrités la redreſſent, & par l'orgaſme qu'ils occaſionnent à ſes vaiſſeaux, en font comme un centre particulier qui attire à lui une plus grande quantité d'humeurs. Tel eſt l'effet d'une ventouſe. Si cet état d'irritation ou de ſpaſme étoit pouſſé trop loin, il diminueroit les *ſécrétions* en rétreciſſant les vaiſſeaux, comme cela arrive dans pluſieurs cas. En argumentant de ce *raptus* des humeurs vers un organe actuellement en fonction, on voit qu'on ne ſauroit concevoir le ſéjour des humeurs dans la plûpart des glandes, tel que ſe le repréſentent les Phyſiologiſtes ; & l'on eſt porté à croire que la *ſécrétion* & l'excrétion doivent, dans beaucoup de circonſtances, n'être qu'une ſeule & même fonction. Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur la parotide qui ne fournit jamais plus de ſalive que lorſqu'elle eſt plus agacée ou irritée. On a vu mouiller de cette ſalive juſqu'à trois ſerviettes dans un repas. On ne ſauroit ſuppoſer que ces excrétions exceſſives ne ſoient que les réſultats de pluſieurs *ſécrétions* accumulées. Il eſt tout ſimple, par ce que nous avons dit, que tout organe irrité fait corps à part, qu'il ſe ſatisfait ; pour ainſi parler, aux dépens des autres ; il y aborde une plus grande quantité de ſang qu'à l'ordinaire, donc la *ſécrétion* en doit être augmentée ; ce ſont comme pluſieurs *ſécrétions* & excrétions ajoutées coup-ſur-coup les unes aux autres dans le même organe. C'eſt encore ici le cas de ſe ſervir de la diviſion en *actives* & en *paſſives* ; dans la *ſécrétion active* l'organe rejette autant d'humeur qu'il en reçoit ; dans la *paſſive* cette humeur s'accumule dans le follicule, & attend pour en ſortir des circonſtances qui mettent l'organe en jeu.

Nous voici enfin arrivés à la principale difficulté, qui conſiſte à ſavoir pourquoi la même glande ſépare conſtamment la même humeur. Cette explication ſe déduit du même principe, c'eſt-à-dire de la ſenſibilité, mais de la ſenſibilité ſpécifique dans chaque organe ; cette ſenſibilité ſpécifique opere une eſpece de choix. « Les parties propres à exciter telle ſenſation » paſſeront, & les autres ſeront rejettées ; chaque » glande, chaque orifice aura, pour ainſi dire, ſon » goût particulier ; tout ce qu'il y aura d'étranger » ſera rejetté pour l'ordinaire.

» La tenſion que les chatouillemens & les petites » irritations proportionnées au ton du nerf procure- » ront ſera la *ſécrétion* ; le ſphincter de chaque orifice » dirigé par des nerfs, pour ainſi parler, attentifs & » inſenſibles à tout ce qui ne les regarde point, ne » laiſſera paſſer que ce qui aura donné de bonnes » preuves ; tout ſera arrêté, le bon ſera pris, & le » mauvais ſera renvoyé ailleurs ».

Ce goût, cet appétit des organes étoit connu des anciens, comme nous l'avons déja obſervé ; cette théorie eſt également adoptée par un illuſtre écrivain dans ſon *eſſai phyſique ſur l'économie animale*. En effet, chaque partie a ſon ſentiment, ſon goût qui lui eſt propre, de même que ſes averſions : l'émétique, qui ne ſe fait preſque pas ſentir ſur les yeux, cauſe des ſenſations très-deſagréables, des irritations extraordinaires à l'eſtomac, qui s'efforce ſans perte de tems à le rejetter, tandis qu'il retient, il attire, il ſouhaite, pour ainſi dire, des alimens & même des médicamens analogues à ſa ſenſibilité : l'huile, que les yeux ne peuvent ſupporter, ne fait rien ſur l'eſtomac ; le chyle eſt comme ſucé par les vaiſſeaux lactés, de ſorte que ſon paſſage dans ces vaiſſeaux eſt une véritable image de la *ſécrétion*, & peut-être eſt-ce réellement-là une *ſécrétion*. Qu'on n'exige pas autrement de nous une analyſe de cette ſenſibilité, de ce goût dans les organes, nous croyons que c'eſt une choſe inexplicable, & nous nous défions avec un ancien (Dioclès), de ceux qui prétendent tout expliquer ; les phénomenes ſont vrais, & cela nous ſuffit.

Les glandes, avons-nous dit, agiſſent pour faire leur excrétion, mais il eſt des tems où elles n'agiſſent point, leur action eſt comme périodique. Quelques organes attendent encore pour devenir ſecrétoires, c'eſt-à-dire pour travailler à la *ſécrétion*, des tems marqués par la nature.

Les *ſécrétions* & les excrétions peuvent être plus ou moins augmentées ou diminuées par l'effet des paſſions ; il n'y a qu'à voir ce qui ſe paſſe chez les mélancoliques. Elles ſont ſuſpendues par le ſommeil, par l'action de l'opium, *&c.* On en ſuſpend certaines en agiſſant ſur les nerfs des parties éloignées de celles dont on veut diminuer l'action ; mais c'eſt ſur-tout par la fievre que ces fonctions ſont arrêtées : il eſt même des maladies terribles produites par ce dérangement : de ſorte que rétablir ou renouveller ces fonctions, c'eſt-là proprement que conſiſte l'art de guérir. Il arrive encore des anomalies, des bizarreries même dans les *ſécrétions*, comme par exemple, le paſſage de l'urine dans les glandes de l'eſtomac & de la bouche ; il eſt vraiſemblable que ces états contre na-

ture ſont cauſés par le goût perverti des organes, par une indiſpoſition ſinguliere de leurs nerfs.

Les excrétions ne ſont pas un objet moins intéreſſant pour le patricien, toute maladie pouvant être regardée comme conſiſtant dans un effort des organes qui travaillent à une excrétion. Les excrétions peuvent être critiques ou non critiques, abondantes ou en très-petite quantité; mais c'eſt principalement la qualité des matieres qui mérite le plus d'attention par rapport aux pronoſtics.

L'effet des médicamens eſt encore du reſſort de la *ſecrétion* & de l'excrétion, il eſt toujours ſubordonné au ſentiment & à la mobilité des organes dont ces médicamens augmentent ou diminuent le ton & le jeu; c'eſt d'apres ces circonſtances qu'un même remede peut devenir évacuant ou aſtringent, *&c.* la ſalivation par le mercure dépend des mêmes cauſes; les glandes ſalivaires ſont par leur état, leur diſpoſition, plus irritées, plus agitées que les autres, c'eſt pourquoi le mercure qui eſt ſi diviſible, ſe porte plus vers elles; mais elles le cedent à un organe dont l'activité, l'irritation l'emportent; ainſi en purgeant beaucoup un malade, les médecins ſuppriment la ſalivation. Par-là on pourroit encore rendre raiſon de la vertu des ſpécifiques, pourvu toutefois que ſans recourir à des inſinuations de particules, à des affinités, & à mille autres fictions de cette eſpece, on conſidere qu'il eſt des organes qui ont un plus grand département les uns que les autres, un influx plus général, une action plus étendue & qui en intéreſſe un grand nombre d'autres. Tel eſt, par exemple, l'eſtomac, avec le mouvement duquel la marche, le tems, l'ordre des *ſecrétions* ont un rapport manifeſte; & certes il eſt plus clair que le jour, que les forces épigaſtriques ſont fort employées dans les différentes *ſecrétions. Cet article eſt de M. FOUQUET, docteur en l'univerſité de Médecine de Montpellier, & médecin dans la même ville.*

SECRETTE, ſ. f. (*Gram.*) oraiſon que le prêtre dit à la meſſe, après l'offerte; elle eſt appellée *ſecrette* ou de ce que le prêtre la dit tout bas, ou de ce qu'anciennement les cathécumenes & les pénitens ſe retiroient alors; dans ce ſecond cas, la dénomination de *ſecrette* viendroit de *ſecretus*, participe du verbe *ſecernere.*

SECSIVA, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc. C'eſt une montagne très-haute, très-froide, dont le ſommet eſt toujours couvert de neige, & qui préſente partout des rochers eſcarpés. Ceux qui l'habitent avec leurs troupeaux n'ont ni lois, ni juges, ni culte. Ils vivent ſainement & longtems. (*D. J.*)

SECTAIRE, ſ. m. (*Gram.*) celui qui eſt attaché à quelque ſecte. Il ſe prend preſque toujours en mauvaiſe part: on dit *ſectateur* d'une école de philoſophie; un *ſectaire* de dogme religieux.

SECTE, ſ. f. (*Gram. & Théol.*) terme collectif qui ſe dit de ceux qui ſuivent les opinions ou les maximes de quelque docteur ou maître particulier, ſoit théologien, ſoit philoſophe.

C'eſt en ce ſens qu'on a diſtingué dans l'ancienne Grece pluſieurs *ſectes* de philoſophes, comme les Pyrrhoniens, les Epicuriens, les Platoniciens, les Stoïciens, *&c.* & qu'on diſtingue encore aujourd'hui les Péripatéticiens, les Gaſſendiſtes, les Cartéſiens & les Newtoniens.

Il y a auſſi en Théologie différens partis oppoſés, connus ſous le nom de *Thomiſtes, Auguſtiniens, Moliniſtes & Congruiſtes. Voyez chacun deces noms ſous leur article particulier.*

Le nom latin *ſecta* a la même ſignification que le nom grec *hæreſis*, quoiqu'il ne ſoit pas auſſi odieux. Cependant on déſigne ordinairement les hérétiques ſous le nom de *ſectaires*; & les héréſies, ſous le nom de *ſectes.* Ainſi l'on dit, la *ſecte* des Marcionites, des Manichéens, des Montaniſtes; la *ſecte* de Luther, de Calvin, *&c.* & l'on employe plus fréquemment le mot *école*, en parlant des Théologiens de l'Egliſe romaine, qui ſont diviſés de ſentiment; ainſi l'on dit mieux l'*école des Thomiſtes*, que *la ſecte des Thomiſtes.*

L'on connoiſſoit parmi les Juifs quatre *ſectes* particulieres qui ſe diſtinguoient par la ſingularité de leurs pratiques ou de leurs ſentimens, & qui demeuroient unis de communion entre elles & avec le corps de la nation. Ces *ſectes* ſont celles des Phariſiens, des Saducéens, des Eſſéniens & des Hérodiens; nous avons traité de chacune en particulier. Au commencement du Chriſtianiſme on vouloit faire paſſer la Religion de J. C. pour une *ſecte* du Judaïſme. On croit que les *ſectes* des Philoſophes chez les Grecs ont donné naiſſance à celles qu'on vit paroître chez les Juifs vers le tems des Macchabées; & c'eſt à la même imitation que dès les premiers tems du Chriſtianiſme, quelques juifs ou payens convertis, voulant rafiner ſur les dogmes reçus dans l'Egliſe, formerent toutes ces *ſectes* de Gnoſtiques & autres ſi fréquentes dans l'hiſtoire des premiers ſiecles.

Nous avons donné dans ce Dictionnaire une idée de chaque *ſecte*, des opinions ou des héréſies qui la caractériſent ſous le nom de chacune; le lecteur peut y avoir recours pour s'en inſtruire, s'il a beſoin.

SECTE, (*Hiſt. Philoſ. & Polit.*) tant de *ſectes* & d'opinions fauſſes, qui ſe ſont perpétuellement ſuccédées en matiere de religion, loin de nous aigrir, doivent nous apprendre à reconnoître l'imperfection de notre jugement, & ſa foibleſſe naturelle; ce qui n'eſt pas un leger apprentiſſage.

Rien ne fit plus de tort à l'état politique du gouvernement de Juſtinien, que le projet qu'il conçut de réduire tous les hommes à une même façon de penſer ſur les matieres de religion, ſur-tout dans des circonſtances qui rendoient ſon zèle entierement indiſcret.

Comme les anciens Romains fortifierent leur empire, en y laiſſant toutes ſortes de culte; dans la ſuite on le réduiſit à rien, en coupant ſucceſſivement les *ſectes* qui ne dominoient pas.

Ces *ſectes* étoient des nations entieres; les unes, après avoir été conquiſes par les Romains, conſervoient leur ancienne religion, comme les ſamaritains & les juifs; les autres s'étoient répandues dans un pays, comme les ſectateurs de Montan, dans la Phrygie; les manichéens; les ſabatéens, les ariens, dans d'autres provinces; outre qu'une grande partie des gens de la campagne étoient encore idolâtres, & entêtés d'une religion groſſiere comme eux-mêmes.

Juſtinien qui détruiſit ces *ſectes* par l'épée ou par ſes lois, & qui les obligeant à ſe révolter, s'obligea à les exterminer, rendit incultes pluſieurs provinces; il crut avoir augmenté le nombre des fideles, il n'avoit fait que diminuer celui des hommes.

Procope nous apprend que par la deſtruction des ſamaritains, la Paleſtine devint deſerte; & ce qui rend ce fait ſingulier, c'eſt qu'on affoiblit l'empire par zèle pour la religion du côté par où quelques regnes après, les Arabes pénétrerent pour la détruire.

Ce qu'il y a de deſeſpérant, c'eſt que pendant que l'empereur portoit ſi loin l'intolérance, il ne convenoit pas lui-même avec l'impératrice ſur les points les plus eſſentiels; il ſuivoit le concile de Chalcédoine, & l'impératrice favoriſoit ceux qui y étoient oppoſés, ſoit qu'ils fuſſent de bonne foi, dit Evagre, ſoit qu'ils le fiſſent à deſſein.

L'exemple deſtructeur de Juſtinien, ne fut que trop imité dans la ſuite, les hommes étant toujours

portés par eux-mêmes à l'eſprit de domination & d'intolérance. Ce n'étoit pas cependant celui de Pilpay, qui a long-tems regné dans l'Inde ; on en jugera par ce paſſage tout ſingulier de ſes écrits, que Pachimère traduiſit au xiij. ſiecle.

» J'ai vu toutes les *ſectes* s'accuſer réciproquement » d'impoſtures ; j'ai vu tous les mages diſputer avec » fureur du premier principe & de la derniere fin ; » je les ai tous interrogés, & je n'ai vu dans tous » ces chefs de faction, qu'une opiniâtreté inflexible, » un mépris ſuperbe pour les autres, une haine implacable. J'ai donc réſolu de n'en croire aucun. » Ces docteurs en cherchant la vérité, ſont comme » une femme qui veut faire entrer ſon amant par » une porte dérobée, & qui ne peut trouver la clé » de la porte. Les hommes par leurs vaines recherches, reſſemblent à celui qui monte ſur un arbre, » où il y a un peu de miel ; & à peine en a-t-il mangé, que les dragons qui ſont autour de l'arbre le » dévorent. *Eſſai ſur l'hiſt. univerſ.* (*D. J.*)

SECTE DE CENT, (*Hiſt. moderne.*) *Voyez l'article* CENT.

SECTEUR, ſ. m. *en Géométrie* ; c'eſt la partie d'un cercle, compriſe entre deux rayons & l'arc renfermé entre ces rayons. *Voyez* CERCLE & ARC.

Ainſi le triangle mixte *ACD*, (*Pl. de Géom. fig. 13.*) compris entre les rayons *AC*, *CD*, & l'arc *AD* eſt un *ſecteur* de cercle.

Les géometres démontrent que le *ſecteur* d'un cercle, comme *ACD*, eſt égal à un triangle, dont la baſe eſt l'arc *AD*, & la hauteur le rayon *AC*.

Si du centre commun de deux cercles concentriques on tire deux rayons à la circonférence du cercle extérieur, les deux arcs renfermés entre les rayons auront le même rapport que leurs circonférences, & les deux *ſecteurs* ſeront entr'eux comme les aires ou les ſurfaces de leurs cercles.

Pour trouver en nombre l'aire d'un *ſecteur DCE*, le rayon *CD* du cercle & l'arc *DE* étant donnés, il faut d'abord trouver un nombre quatrieme proportionel à 100314, & au rayon *AC* : ce quatrieme proportionel exprimera la demi-circonférence à très-peu près. *Voyez* CERCLE & QUADRATURE. Que l'on cherche alors un autre quatrieme proportionel au nombre 180, à l'arc *DE* & à la demi-circonférence que l'on vient de trouver ; cet autre quatrieme proportionel donnera l'arc *DE* dans la même meſure que le rayon *AC* eſt donné : enfin, multipliez l'arc *DE* par le demi-rayon, ce produit eſt l'aire du *ſecteur*.

Les Anglois donnent auſſi le nom de *ſecteur* à ce que l'on appelle en France, *compas de proportion*. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION. *Chambers.* (*E*)

SECTEUR *aſtronomique*, eſt un inſtrument inventé par M. George Graham de la ſociété royale de Londres, qui ſert à prendre avec beaucoup de facilité les différences d'aſcenſion droite & de déclinaiſon de deux aſtres, qui ſeroient trop grandes pour être obſervées avec un téleſcope immobile.

Le micrometre eſt généralement reconnu pour l'inſtrument le plus exact, & le plus propre à déterminer le lieu d'une planete ou d'une comete ; quand elles ſont aſſez près d'une étoile connue ; ce qui ſe fait en prenant les différences de leur aſcenſion droite, & de leur déclinaiſon à celles de l'étoile. Mais ceci étant ſouvent impraticable à cauſe du grand nombre d'eſpaces du ciel, qui ſont entierement vuides d'étoiles, dont les lieux ſoient connus ; on eſt obligé d'avoir recours à des ſectans ou des quarts de cercles mobiles armés de téleſcopes, pour prendre des diſtances plus grandes que celles qu'on peut prendre avec un micrometre. Or ſans parler de ce qu'il en coûte, ni de la difficulté d'avoir des inſtrumens de cette eſpece ; il eſt évident qu'il eſt peu ſûr, & fort difficile de s'en ſervir, ſurtout par l'embarras où ſont les obſervateurs, pour faire correſpondre au même inſtant leurs obſervations à chaque téleſcope, tandis que cet inſtrument ſuit le mouvement diurne des cieux.

Le *ſecteur aſtronomique* remédie à tous ces inconvéniens, & c'eſt une obligation de plus que les aſtronomes ont à M. Graham, qui leur a rendu de ſi grands ſervices par les excellens inſtrumens qu'il a inventés. Avant d'entrer dans le détail de ſes parties, nous en donnerons une idée générale, afin qu'on en conçoive mieux l'uſage & l'application.

Cet inſtrument (*fig. Pl. d'Aſtronom.*) eſt compoſé 1°. d'un axe *HFI*, mobile ſur ſes pivots *H* & *I*, & ſitué paralelement à l'axe de la terre ; 2°. d'un arc de cercle *AB* contenant 10 ou 12 degrés, ayant pour rayon la plaque *CD* tellement fixée au milieu de l'axe *HI*, que le plan du *ſecteur* eſt toujours parallele à cet axe, qui étant lui-même parallele à l'axe de la terre, détermine le plan du *ſecteur* à être toujours parallele à celui de quelque cercle horaire ; & 3°. d'un téleſcope *CE*, dont la ligne de vue eſt parallele au plan du rayon *CD*, & qui, en tournant la vis *G*, ſe meut autour du centre *c* de l'arc *AB*, d'un bout à l'autre de cet arc.

Pour obſerver avec cet inſtrument, on le tournera tout entier autour de l'axe *HI*, juſqu'à ce que ſon plan ſoit dirigé ſucceſſivement à l'une & à l'autre des étoiles que l'on veut obſerver. Enſuite on fera mouvoir le *ſecteur* autour du point *F*, de façon que l'arc *AB* étant fixe, puiſſe prendre les deux étoiles dans leur paſſage par ſon plan ; pourvû, comme il eſt évident, que la différence de leurs déclinaiſons ne ſurpaſſe pas l'arc *AB*. Alors ayant fixé le plan du *ſecteur* un peu à l'oueſt des deux étoiles, on tournera le téleſcope *cE*, au moyen de la vis *G*, & on obſervera avec une pendule le tems du paſſage de chacune des étoiles par les fils tranſverſes, & les degrés & les minutes marqués par l'index ſur l'arc *AB*, à chaque paſſage. La différence des arcs ſera la différence des déclinaiſons des deux étoiles, & celle des tems donnera la différence de leur aſcenſion droite.

*Deſcription des principales parties de l'inſtrument.* Sur une des faces d'un axe de fer quarré *HIF*, *fig.* & près de ſon extrémité ſupérieure, eſt attachée une large plaque de laiton *abc*, circulaire & fort épaiſſe. Sur cette plaque eſt adaptée une croix de laiton *KL MN*, qui tourne au moyen d'une charniere, ou plutôt d'un ajuſtement dont nous parlerons plus bas, autour du centre *F*. Aux deux bouts de la branche *MN*, s'élevent deux barres perpendiculaires *O* & *P*, dont les extrémités s'attachent par le moyen des vis *dc*, au dos du rayon *CD*, qui eſt renforcé d'un bout à l'autre par une longue plaque de laiton, poſée ſur le champ comme on le voit dans la *figure*. Les barres *O* & *P* n'ont d'autre longueur que celle qu'il leur faut pour que le *ſecteur ABC* tourne autour d'*F*, ſans toucher à la plaque circulaire *QR*, fixée à la baſe ſupérieure du cylindre de cuivre *I*. L'axe de fer *HIF* paſſe par un trou quarré percé au milieu du cylindre & de la plaque, & y eſt attaché fermement. *ST*, *figure* repréſente une longue bande de laiton très-forte, & ayant deux petites plaques *VX* & *YT*, élevées perpendiculairement. La plaque *ST* étant ſituée ſelon ſa longueur parallélement à l'axe de la terre, & étant fixement arrêtée dans cette poſition ſur un piédeſtal, ou de quelque autre maniere, tranſportez-y l'axe *HI*, & placez le trou conique en *H*, ſur la pointe d'une vis en *Y*, & le cylindre *I* dans l'entaille *VZX*, dont les côtés paralleles *VX* l'embraſſent, tandis qu'il s'appuie ſur les extrémités d'une cavité angulaire, ſituée au fond de l'entaille *Z*. Par ce moyen tout l'inſtrument tournera avec beaucoup de préciſion autour d'une même ligne imagi-

naire. La *figure* repréſente une ſection de tout l'inſtrument, faite par un plan paſſant à angles droits par le rayon *CD*, par la bande qui le fortifie, & par l'axe *HI* & ſon ſupport *ST*. On ſuppoſe dans cette ſection le *ſecteur* tourné autour d'*F*, juſqu'à ce que le rayon *CD* devienne parallele à l'axe *HI*. On a conſervé aux différentes parties de l'inſtrument, les mêmes lettres que dans les autres figures, afin qu'on les diſtingue mieux.

Les branches *O* & *P* ont deux fentes au milieu de leurs extrémités, pour recevoir le bord de la bande *CD*. La plaque circulaire *ac* eſt fixée à l'axe par les vis *hi* ſur la verge de laiton *gk* viſſée; ſur l'axe *HI* gliſſe une balle de cuivre *lm*, que l'on fixe par une vis *m*, à une diſtance convenable pour contrebalancer le poids du *ſecteur* & du téleſcope, placés ſur le côté oppoſé de l'axe. Au haut du ſupport *ST*, il y a un tenon *nopqrstu*, dont la cavité *nopq* reçoit la plaque circulaire *QR*. L'extrémité *q* d'une plaque qui fait reſſort *pq*, eſt fixée par une vis *r* à l'intérieur de la plaque ſupérieure *rs*, pendant que ſon autre extrémité *p*, en tournant la tête de la vis *t*, preſſe ſur le cercle *Q*. Pour empêcher cette preſſion de changer le plan du cercle *QR*, & conſéquemment la poſition de l'axe *HI*, le tenon *nopq* a la liberté de céder, ou de tourner ſur les extrémités de deux vis qui entrent dans des trous coniques, ſitués dans les bords oppoſés de la plaque inférieure *no*. On voit une de ces vis en *n*, & la piece fixe dans laquelle elles ſe viſſent eſt repréſentée ſéparement & en plein en *nxyz*; *nz* étant les points ſur leſquels le tenon tourne, par ce moyen la même vis en *f* fait que la plaque ſupérieure & l'inférieure du tenon *nopq*, compriment le cercle *Q* uniformément. Un tenon ſemblable eſt attaché à la branche *O*, afin de preſſer le cercle *ac* & la plaque tranſverſe *MN*, l'un contre l'autre, de façon que le *ſecteur* reſte fixe dans une poſition quelconque. La charniere ou l'ajuſtement en *F*, dont il a été fait mention plus haut, ne conſiſte qu'en une goupille cylindrique qui paſſe par les plaques *MN*, *ac*. La tête plate de la goupille eſt fixée par trois petites vis à la plaque *MN*, & à l'autre extrémité de cette goupille eſt attachée, au moyen d'une vis qui ſe viſſe dans la goupille, une plaque circulaire qui fait reſſort. L'ajuſtement du point *C* eſt fait de la même façon.

La *figure* repréſente la diſpoſition & la conſtruction des pieces qui ſervent à faire mouvoir le téleſcope, en tournant la tête de la vis *g*. Les pieces principales ſont la vis *gab*, une piece *mn*, au-travers de laquelle elle paſſe, & la piece *hei*, où eſt l'écrou dans lequel entre la vis. La piece *mn* eſt une eſpece d'aiſſieu fort court, percé d'un trou pour laiſſer paſſer la vis. Cet axe ou aiſſieu, poſé perpendiculairement au limbe, eſt retenu dans cette poſition par un coq *no*. Il eſt mobile autour de ſes pivots *mn*, afin que la vis obéiſſe au petit mouvement angulaire qu'elle eſt obligée d'avoir néceſſairement, l'écrou *c* ſe mouvant dans un arc de cercle. Cet écrou *c* a une partie qui traverſant l'entaille circulaire *de*, eſt reçue dans un trou fait à la plaque du vernerus, de façon qu'elle fait corps avec lui, quoiqu'elle puiſſe tourner dans ce trou. Or cette plaque étant fixée par une de ſes extrémités au téleſcope, il s'enſuit qu'en tournant l'écrou d'un ſens ou de l'autre, on fera mouvoir le téleſcope en avant ou en arriere; *h* & *i* ſont les têtes de deux vis dont les tiges paſſent tout à la fois au-travers d'une plaque qui fait reſſort (pour rendre le mouvement uniforme) *d*, au-travers de l'entaille *de*, pour aller ſe viſſer dans la plaque du vernerus.

La longue vis *gab* porte de chaque côté de l'axe *mn*, deux eſpeces de viroles qui lui ſervent comme de parties ou d'épaulemens pour l'empêcher d'avancer ou de reculer. La petite piece *bp* eſt fendue pour recevoir l'extrémité de cette vis qu'elle ne ſert qu'à guider.

Voici les dimenſions de cet inſtrument en piés & pouces anglois; on en trouvera le rapport avec nos meſures à *l'article* PIÉ. La longueur du téleſcope, ou le rayon du *ſecteur*, eſt de 2 piés $\frac{1}{2}$; la largeur du rayon vers *C*, eſt d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & vers *D*, de 2 pouces. La largeur du limbe *AB*, eſt d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & ſa longueur de 6 pouces, contenant 10 degrés, diviſés chacun de 15 en 15 minutes. Le téleſcope porte un vernerus, ou plaque à ſubdiviſer, *voyez* VERNERUS, dont la longueur étant égale à 16 quarts de degré, eſt diviſée en 15 parties égales, ce qui diviſe le limbe en minutes; & par l'eſtimation en plus petites parties, l'axe quarré *HIF*, a 18 pouces de longueur, & la partie *HI* en a 12 pouces. Son épaiſſeur eſt aux environs d'$\frac{1}{4}$ pouce. Le diametre des cercles *QR* & *abc*, ſont chacun de 5 pouces, pour l'épaiſſeur des plaques; & les autres dimenſions, on peut les laiſſer à la diſpoſition de l'ouvrier.

*Maniere de rectifier cet inſtrument.* On placera l'interſection des fils tranſverſes à la même diſtance du plan du *ſecteur*, que l'axe du verre objectif.

Par ce moyen le plan décrit par la ligne de vûe, en faiſant mouvoir le téleſcope autour du point *C*, ſera aſſez juſte & exemt d'aucune courbure conique. Pour s'en aſſurer, on ſuſpendra un long fil à plomb, à une diſtance convenable de l'inſtrument; on fixera le plan du *ſecteur* dans une poſition verticale, & on obſervera alors ſi pendant que le téleſcope ſe meut au moyen de la vis, le long du limbe, les fils tranſverſes paroiſſent toujours ſe mouvoir le long de la ligne à plomb.

L'axe *hfo* pourra être placé preſque parallélement à l'axe de la terre, par le moyen d'un petit cadran ordinaire. Enſuite pour le ſituer parfaitement parallele à cet axe, on obſervera quelques-unes des étoiles des environs du pole, & le téleſcope étant fixé ſur le limbe, on fera ſuivre à la ligne de vûe le mouvement circulaire de cette étoile autour du pole, en tournant tout l'inſtrument ſur ſon axe *hfo*. Que l'on ſuppoſe pour cet effet le téleſcope *kl*, dirigé vers l'étoile *a*, quand elle paſſe au plus haut point de ſon cercle diurne, & qu'on remarque la diviſion coupée par le vernerus ſur le limbe, cette étoile arrivera 12 heures après au point le plus bas du même cercle. Alors ayant fait faire à l'inſtrument une demi-révolution ſur ſon axe, pour amener le téleſcope dans la poſition *mn*, ſi les fils tranſverſes couvrent la même étoile ſuppoſée en *b*, l'élévation de l'axe *hfo* ſera parfaitement juſte; que ſi au contraire ils ne la couvroient pas, & qu'il fallût mouvoir le téleſcope dans la poſition $\mu\nu$, afin de pointer à cette étoile; on connoîtra l'arc $m\mu$ qui meſure l'angle $mf\mu$ ou *bfc*, & alors on abaiſſera l'axe *hfo* de la moitié de l'angle connu, ſi l'étoile paſſe au-deſſous, ou on l'élevera d'autant, ſi c'eſt au-deſſus; enſuite on repétera la même obſervation juſqu'à ce qu'on ait trouvé la véritable poſition de l'axe. On corrigera par des obſervations ſemblables, faites ſur la même étoile dans le cercle de ſix heures, les erreurs de poſition de l'axe, ſoit à l'eſt, ſoit à l'oueſt, juſqu'à ce que les fils tranſverſes ſuivent l'étoile tout au tour du pole. Cette maniere d'opérer eſt claire; car ſuppoſant *aopbc* un arc du méridien (ou dans la ſeconde opération, un arc du cercle de ſix heures), & faiſant l'angle *afp* égal à la moitié de l'angle *afc*, la ligne *fp* pointera au pole, & l'angle *ofp*, qui eſt l'erreur de poſition de l'axe, ſera égal à la moitié de l'angle *bfc* ou $mf\mu$, trouvé par l'obſervation, puiſque la différence des deux angles *afb*, *afc*, eſt double de la différence de leurs moitiés *afo* & *afp*. Il eſt preſque inutile d'ajouter qu'à moins que l'étoile ne ſoit fort près du pole, il faudra faire attention aux réfractions. (*T*)

*Secteur de M. Graham*, eſt encore un inſtrument d'Aſtronomie, qui ſert à obſerver les diſtances des étoiles au zénith lorſqu'elles en paſſent fort près. La premiere idée en eſt dûe au docteur Hook, qui l'avoit imaginé pour déterminer la parallaxe des étoiles fixes; mais par les changemens & les additions que M. Graham y a faits, il l'a rendu comme un nouvel inſtrument dont on peut le regarder comme l'inventeur. C'eſt avec un *ſecteur* que M. Bradley a fait la fameuſe découverte de l'aberration des étoiles fixes, & c'eſt auſſi avec un *ſecteur* exécuté ſous les yeux & par les ſoins de M. Graham, que MM. les académiciens du Nord ont déterminé l'amplitude de l'arc du méridien qui devoit établir la grandeur du degré ſous le cercle polaire. Nous rapporterons ici la deſcription qu'ils en ont donnée, parce qu'il ſeroit impoſſible d'en donner une meilleure.

Ce qu'on appelle proprement *ſecteur* dans l'inſtrument dont il s'agit, eſt une lunette $D N$, garnie d'un limbe ou proportion de cercle $T V$, qui a pour rayon la diſtance $D G$ qu'il y a de l'objectif à ſon foyer.

Ce *ſecteur* eſt porté par un autre *ſecteur* immobile qui lui eſt concentrique, & dans le plan duquel il ſe peut mouvoir en tournant ſur l'axe qui paſſe par les centres des deux *ſecteurs*.

Ce ſecond *ſecteur* qui porte le vrai *ſecteur*, eſt porté lui-même par un pié qui a la figure d'une pyramide tronquée.

La premiere figure fait voir l'inſtrument entier avec ſes pieces aſſemblées; mais outre que cette figure n'eſt pas aſſez grande pour en faire voir le détail, il y a pluſieurs choſes eſſentielles à l'inſtrument qui ſe trouvent cachées, & d'autres qu'on a omiſes, parce qu'elles auroient été trop petites pour être apperçues. Toute la ſuſpenſion du vrai *ſecteur* ſe trouve cachée par le priſme creux exagonal, qui termine le haut du pié; & le micrometre que l'on place ſur le limbe du ſecond *ſecteur*, & qui ſert à conduire le vrai *ſecteur* & à régler ſon mouvement, a été omis, parce qu'il ſeroit devenu trop petit, & que le limbe du vrai *ſecteur* en auroit caché la plus grande partie. Il faut donc avoir recours aux figures ſuivantes pour connoître toutes les pieces de l'inſtrument; on va les détailler toutes en commençant par le vrai *ſecteur*.

La ſeconde figure repréſente le vrai *ſecteur* en perſpective dans ſes proportions, & la troiſieme figure en fait voir les principales parties plus en grand dans une élévation géométrale tronquée: les lettres ſont relatives à la ſeconde & troiſieme figures, mais il a été impoſſible de mettre ſur la ſeconde toutes celles qui ſont ſur la troiſieme.

$D N$ eſt un tube cylindrique de lunette, long de 8 piés 11 pouces, fait de laiton bien écroui, ce tube a trois parties dans ſa longueur; les deux premieres parties $D E$, $F G$ ont trois pouces de diametre, & chacune eſt garnie à ſes extrémités de frettes cylindriques de cuivre; la troiſieme partie, dans laquelle entre l'oculaire, n'a qu'un pouce de diametre.

La frette $D$, qui fortifie la lunette à ſon extrémité ſupérieure, contient l'objectif; il y a au-dedans de cette frette une feuillure faite ſur le tour, dans laquelle l'objectif eſt exactement enchâſſé & tient de lui-même avec aſſez de force: l'objectif eſt encore pouſſé vers le fond de ſa feuillure par un tuyau à vis, de façon qu'il eſt arrêté de la maniere la plus fixe. La frette $D$ porte deux tourillons $A$, $B$, de cuivre diametralement oppoſés, dont l'axe eſt bien perpendiculaire à celui de la lunette. Ces deux tourillons ſervent à ſuſpendre la lunette qui, quand elle eſt libre, peut oſciller comme un pendule. Le tourillon $A$ porte un cylindre $C$ d'acier trempé de trois quarts de ligne de diametre; & ce petit cylindre, qui a même axe que les tourillons $A$, $B$, eſt diminué autant qu'il eſt poſſible vers ſon extrémité, de maniere qu'à l'endroit de l'entaille il reſſemble à deux cônes oppoſés par la pointe: cette entaille eſt faite pour recevoir la boucle d'un fil à-plomb, dont on verra l'uſage.

La frette $E$ qui eſt au bout inférieur de la premiere partie, & la frette $F$ qui eſt au bout ſupérieur de la ſeconde, ſont ſoudées à des brides circulaires, auſſi de cuivre; ces deux brides qui ſont liées enſemble par des vis, ſervent à aſſembler ſolidement les deux premieres parties du tube $D G$. Si ce tube $D G$ avoit été d'une ſeule piece, on n'auroit pas eu beſoin des deux frettes $E F$, mais alors il n'auroit pas été poſſible de l'écrouir auſſi parfaitement qu'en le faiſant de deux pieces; au reſte, ces deux parties de tube ne ſe deſaſſemblent jamais.

La frette $G$ qui eſt à l'extrémité inférieure de la ſeconde partie du tube, porte un miroir plan $K$ d'acier bien poli, qu'on recouvre d'une piece de cuivre $L$, quand on ne fait point uſage de la lunette: c'eſt par ce miroir que la vis du micrometre, que nous expliquerons, pouſſe la lunette pour lui donner l'inclinaiſon néceſſaire dans les obſervations. Sur le couvercle $L$ du miroir eſt un trait léger qui eſt horiſontal quand le miroir eſt couvert; ce trait ſert à marquer la hauteur où doit être la vis du micrometre. Ainſi avant que de découvrir le miroir, il faut hauſſer ou baiſſer le micrometre juſqu'à ce que la pointe de ſa vis ſoit préciſément ſur le trait du couvercle.

Le dedans de la frette $G$ eſt tourné en forme de feuillure circulaire; cette feuillure reçoit un chaſſis rond, préciſément de même diametre: la poſition du chaſſis dans la feuillure eſt déterminée par deux piés diamétralement oppoſés, qui tiennent à la feuillure & entrent dans deux petits trous faits au chaſſis. Enfin le chaſſis eſt arrêté dans la feuillure par quatre vis qui l'y retiennent ſolidement. Ce chaſſis eſt exactement placé au foyer de l'objectif, il eſt percé d'une large ouverture d'environ deux pouces de diametre, & porte deux fils d'argent extrèmement fins, croiſés à angles droits & perpendiculaires à l'axe de la lunette dans lequel ils ſe croiſent. L'un de ces fils eſt parallele à l'axe des tourillons $A$, $B$. La poſition des fils ſur le chaſſis eſt invariable; car le chaſſis eſt percé de quatre trous qui ne ſont guere plus gros que les fils qui y paſſent; une extrémité de chaque fil eſt arrêtée dans ſon trou par une goupille, & les deux autres extrémités ſont tirées par des reſſorts qui tiennent toujours les fils bien tendus, malgré leur racourciſſement dans le froid & leur alongement dans le chaud.

La même frette $G$ eſt fixée perpendiculairement ſur une platine quarrée de cuivre, à laquelle ſont attachées pluſieurs pieces qu'on va expliquer.

1°. Une piece de cuivre $M$ parallele au miroir $S$, au-deſſous duquel elle eſt placée. C'eſt par cette piece $M$ qu'on commence à pouſſer la lunette par le moyen d'une ſeconde vis qui eſt au micrometre: cette piece $M$ & la vis qui la pouſſe, ſervent à empêcher la principale vis du micrometre de s'émouſſer en heurtant contre le miroir d'acier $K$.

2°. Un limbe $T V$ plan, perpendiculaire à l'axe des tourillons $A$, $B$, & dont la face antérieure eſt auſſi éloignée de l'axe de la lunette, que l'entaille $C$ du cylindre d'acier eſt diſtante du même axe. Sur ce limbe ſont tracés deux arcs, qui ont tous deux l'entaille $C$ pour centre; ces deux arcs ſont chacun de cinq degrés & demi, & ſont diviſés de ſept minutes & demie en ſept minutes & demie par des points très-fins qu'on peut à peine appercevoir: les points du cercle inférieur ſont plus fins que ceux du ſupérieur; ces deux arcs peuvent ſervir à ſe vérifier mutuellement.

3°. Le petit tube cylindrique *N* qui reçoit l'oculaire eſt encore attaché ſur la même platine ; ainſi cette platine eſt percée d'un trou pour laiſſer paſſer la lumiere de l'objectif à l'oculaire.

4°. Enfin cette platine porte encore deux roulettes, ſavoir une roulette *I* ou plutôt ſa chape ſolidement arrêtée par des vis, & une roulette *H* dans une chape ajuſtée à un reſſort : on va voir l'uſage de ces deux roulettes dans le détail du ſecond *ſecteur*, qui porte celui qu'on vient d'expliquer.

La quatrieme figure repréſente le ſecond *ſecteur*, qui doit porter le vrai *ſecteur* repréſenté dans la ſeconde figure. Voici les pieces qui le compoſent.

*f g h o p q* eſt un gros arbre de bois des Indes très-dur ; ſa hauteur eſt de 8 piés 4 pouces & demi, ſa largeur *g h* eſt de 9 pouces, & ſon épaiſſeur *f g* de 8 pouces 9 lignes.

Au haut de cet arbre eſt attachée une forte platine de laiton, perpendiculaire à la longueur de l'arbre ; la platine ſaille au-delà de l'arbre d'environ 5 pouces 2 lignes, & ſa partie ſaillante qui eſt échancrée pour laiſſer paſſer la lunette, porte deux couſſinets *a*, *b*, dans leſquels doivent tourner les deux tourillons *A*, *B*, de la lunette. Le premier couſſinet *a* eſt immobile ; le ſecond couſſinet *b* eſt contenu entre deux pieces attachées à la platine : ces pieces l'empêchent de ſe déranger à droit ou à gauche, mais elles lui permettent de s'élever & de s'abaiſſer ſuivant le beſoin. Ce couſſinet *b* a une queue *b e*, dont l'extrémité *e* eſt une charniere ſur laquelle on le peut mouvoir par le moyen de deux vis *c*, *d*, par la vis *c* pour le hauſſer, & par la vis *d* pour l'abaiſſer. Lorſque ces deux vis ſerrent en même tems le couſſinet, elles le rendent auſſi immobile que s'il étoit attaché à demeure ſur la platine. On voit dans la figure que la partie de la platine qui déborde l'arbre eſt ſoutenue par une équerre ou gouſſet qui l'empêche de plier.

Le bas de l'arbre eſt entouré d'une frette de cuivre *o p q* très-forte, à laquelle tient un limbe *t u* perpendiculaire à l'axe des couſſinets *a*, *b*. La diſtance de ce limbe aux couſſinets *a*, *b*, eſt telle, que quand la lunette ou le vrai *ſecteur* a ſes tourillons *A*, *B*, dans les couſſinets *a*, *b*, la roulette *I* de la lunette eſt appliquée ſur le devant du limbe *t u*, & roule ſur le bord inférieur de ce limbe, & la roulette *H*, dont la chape eſt portée par un reſſort *P Q R*, eſt appliquée derriere le même limbe *t u*, & roule ſur le bord ſupérieur de ce limbe lorſqu'on meut la lunette. Le reſſort qui porte la roulette *H* & qui la preſſe contre le derriere du limbe, oblige l'autre roulette *I* de s'approcher ſur le devant du limbe, & l'y tient mollement appliquée, de maniere que la lunette ne peut point faire d'oſcillations perpendiculaires au limbe *t u*.

*i*, *k*, ſont deux conſoles, ſur leſquelles on place un niveau pour connoître la ſituation de l'arbre ; lorſque ces deux conſoles ſont miſes de niveau, l'arbre eſt vertical.

*l*, *m*, *n*, ſont trois tenons qui tiennent à l'arbre ; on attache à ces tenons trois traverſes qui ſont liées avec les trois montans du pié, & qui empêchent l'arbre de vaciller dans ſon pié.

*r* eſt un chaſſis léger de bois de chêne attaché à l'arbre pour porter une lanterne, qui doit éclairer le limbe *T V* du vrai *ſecteur* : au-deſſous de cette lanterne eſt un microſcope *S*, qui fait voir diſtinctement les points de la diviſion du limbe *T V*. Par le moyen d'une vis *x*, on hauſſe ou baiſſe la lanterne juſqu'à ce que le microſcope *S* ſoit à la hauteur de la diviſion. Par la vis *y* & une autre qui lui eſt oppoſée, on détourne la lanterne à droit ou à gauche, afin que le point de la diviſion qu'on obſerve ſoit vu au milieu du champ du microſcope. Enfin, par la vis *z*, on peut approcher ou reculer la lanterne du limbe juſqu'à ce qu'on voye diſtinctement les points de la diviſion.

Le microſcope peut encore couler dans des anneaux qui l'attachent à la lanterne, & être rapproché ou éloigné du limbe ſans faire mouvoir la lanterne.

Le pié de figure pyramidale tronquée qui porte le ſecond *ſecteur* eſt de bois, & toutes ſes pieces ſe démontent & ſe remontent aiſément par le moyen de la vis ; ſa hauteur eſt de 11 piés 6 pouces. Ce pié eſt compoſé de trois montans aſſemblés par le haut, avec un exagone creux dans lequel entre l'arbre du ſecond *ſecteur*, & auquel il eſt attaché par une forte vis. Les montans ſont garnis de regles de champ qui les fortifient, & ſont liés tous trois enſemble par des traverſes horiſontales. Outre que l'arbre eſt ſoutenu par le haut dans l'exagone, il eſt encore lié avec les montans par trois traverſes horiſontales que l'on attache d'un bout ſur les tenons de l'arbre, & de l'autre bout ſur les regles de champ des montans.

Une de ces trois dernieres traverſes porte une poulie, ſur laquelle paſſe une corde qui part de la lunette, & qui porte un poids ; ce poids qui n'eſt ordinairement que d'un quart, ou tout-au-plus d'une demi-livre, eſt plus que ſuffiſant pour tirer la lunette vers le micrometre qu'on va expliquer.

Le micrometre eſt repréſenté dans les *fig. 5 & 6*. La *fig. 5.* le fait voir en perſpective, la *6.* en montre la face géométrale avec le bas de la lunette du vrai *ſecteur*. Ce qu'on appelle proprement *micrometre* eſt une vis *A B*, qui paſſe au-travers d'un écrou *S*, & la pointe *B* de cette vis s'appuie contre le miroir de la lunette. La vis qui nous a ſervi au cercle polaire avoit un pas, tel qu'un de ſes tours faiſoit parcourir à la lunette un arc de 44 ſecondes. Cette vis nous a été volée au mois de Juillet 1738, & celle qu'on a refaite eſt d'un pas un peu plus haut, un de ſes tours fait décrire à la lunette un arc de 47 ſecondes.

La vis porte un cadran *C* diviſé en autant de parties qu'un tour de vis vaut de ſecondes ; ainſi le cadran ancien étoit diviſé en 44 parties, celui d'à-préſent eſt diviſé en 47. Par le moyen de ce cadran, on voit de combien de ſecondes la vis a fait avancer la lunette.

La tige de la vis porte encore un pignon denté qui engrene dans une roue ; cette roue porte auſſi un pignon qui engrene dans une autre roue, & cette ſeconde roue fait un tour pendant que la vis en fait vingt-cinq. Cette ſeconde roue eſt elle-même un ſecond cadran *D* diviſé en vingt-cinq parties, enſorte qu'une partie de ce cadran marque une révolution entiere de la vis ou 47 ſecondes.

Par le moyen de ces deux cadrans, on voit tout-d'un-coup combien la vis fait de tours & de parties de tours, & par conſéquent de combien la lunette avance ou recule.

Les roues & le cadran qui marque les tours de la vis ſont enfermés dans une boîte *H I*, laquelle eſt attachée ſur une équerre *M N*. L'équerre eſt attachée ſur un coulant *T V R Z*, qui ſaiſit le limbe *t u* du *ſecteur* de l'arbre par deux griffes *T V*, *R Z* ; & par le moyen de deux vis *O*, *P*, on peut fixer ce coulant à quel endroit on veut du limbe *t u*.

L'équerre qui porte la boîte du micrometre a trois rainures, celle du milieu eſt couverte par une platine ſur laquelle repoſe la tête de la vis *G* qui attache l'équerre au coulant, les deux autres embraſſent des boutons *m*, *n* ; l'équerre peut couler ſur ſa vis *G* & ſur les boutons *m*, *n*, de maniere qu'on peut élever & baiſſer le micrometre, afin de mettre ſa vis à une hauteur convenable, pour qu'un de ſes tours faſſe parcourir à la lunette un arc de 47 ſecondes. On a

dit que cette hauteur étoit marquée par un trait ſur le couvercle du miroir.

Il y a au micrometre une ſeconde vis *K L* de laiton qui s'appuie, quand on veut, contre une platine de cuivre placée au-deſſous du miroir. Voici l'uſage de cette vis.

Lorſqu'on éleve ou qu'on abaiſſe le micrometre à la hauteur du trait marqué ſur le couvercle, le miroir eſt couvert. Si, après cette opération, on découvre le miroir, le poids qui tire la lunette vers le micrometre fera choquer le miroir contre la pointe *B* de la vis qui ſera endommagée. Pour éviter cet accident avant de découvrir le miroir, on pouſſe la lunette par la ſeconde vis *K L*, ce qui l'éloigne de la principale vis *A B* du micrometre, enſuite on découvre le miroir ſans craindre le choc dont nous venons de parler; enfin on détourne la vis *K L*, & la lunette, qui eſt obligée de la ſuivre à cauſe du poids qui la tire, vient doucement au micrometre, de ſorte que le miroir arrive à la pointe *B*, ſans qu'il ſe faſſe de choc.

Le banc que l'on voit ſous le pié pyramidal eſt l'endroit où ſe place celui qui doit regarder par la lunette, ce banc peut être élevé & abaiſſé comme un pupitre, pour mettre l'œil de l'obſervateur à portée de la lunette.

On voit ſur le banc un gobelet plein d'eau, dans lequel eſt une balle ſuſpendue par un fil qui pend de l'entaille du centre de la lunette. (*T*)

SECTION, ſ. f. (*Gram.*) portion d'une choſe diviſée. On dit une *ſection* de cet ouvrage, la *ſection* de ce bâtiment, la *ſection* d'un ſolide.

SECTION, *en Géométrie*, c'eſt l'endroit où des lignes, des plans, *&c.* s'entrecoupent. *Voyez* BISSECTION, TRISSECTION, *&c.*

La commune *ſection* de deux plans eſt toujours une ligne droite. *Voyez* PLAN. On appelle auſſi *ſection* la ligne ou la ſurface formée par la rencontre de deux lignes, ou de deux ſurfaces, ou d'une ligne & d'une ſurface, ou d'une ſurface & d'un ſolide, *&c.*

Si l'on coupe une ſphere d'une maniere quelconque, le plan de la *ſection* ſera un cercle, dont le centre eſt dans le diametre de la ſphere. *Voyez* SPHERE.

Il y a cinq *ſections* du cone, le triangle, le cercle, la parabole, l'hyperbole & l'ellipſe. *Voyez* chacune de ces *ſections* à l'article qui leur eſt particulier. *Voyez auſſi* CONE. (*E*)

SECTIONS CONIQUES, *voyez l'article* CONIQUE.

*Sections contiguës* ou *ſections fréquentes*, eſt un terme dont Apollonius ſe ſert dans ſon traité des *ſections coniques*. Pour faire entendre ce que ſignifie ce terme, imaginons deux lignes droites, telles que *AB*, *CD*, (*Pl. coniq. fig. 3*) qui s'entrecoupent mutuellement en *E*. On ſuppoſe que ce point *E* eſt le centre commun des *ſections* hyperboliques oppoſées *F, G; H, I*, qui ont auſſi pour aſymptotes communes les mêmes lignes *AB*, *CD*; dans ce cas, les *ſections F, H, G, I* ſont appellées *ſections contiguës*, parce qu'elles ſont diſpoſées de maniere qu'elles ſe ſuivent l'une l'autre dans les angles contigus des deux lignes droites qui s'entrecoupent. *Voyez* CONJUGUÉ. *Chambers.* (*E*)

*Sections oppoſées*, *voyez* OPPOSÉES.

SECTION AUTOMNALE, (*Sphere.*) c'eſt le point de l'écliptique où il eſt coupé par l'équateur, & où le ſoleil ſe trouve au commencement de l'automne; on l'appelle encore *point automnal.* (*D. J.*)

SECTION, (*Archit.*) c'eſt la ſuperficie qui paroît d'un corps coupé; c'eſt auſſi l'endroit où les lignes & les plans ſe coupent. (*D. J.*)

SECTION *dans le Blaſon*, il ſe dit lorſque l'écu eſt diviſé en deux parties égales de droit à gauche, parallelement à l'horiſon, & en maniere de faſce. *Voyez* COUPÉE.

Ce mot ſe dit auſſi des pieces honorables, & même des animaux & des meubles, quand ils ſont également diviſés de la même façon, de maniere pourtant qu'une moitié ſoit de couleur, & l'autre de métal. On dit que les pieces ſont coupées, quand elles ne viennent pas pleines aux extrémités de l'écu.

SECTION, *terme de chaſſe*, ſecter le cerf, c'eſt le dépecer; la premiere choſe qu'on doit lever, ſont les daintiers, autrement couillons; après il faut commencer à le fendre à la gorge juſqu'au lieu des daintiers, puis le faut prendre par le pié d'entre le devant, & enciſer la peau tout-autour de la jambe, au-deſſous de la jointure, & la fendre depuis l'enciſure juſqu'au lieu de la poitrine, & autant aux autres jambes; après on commence par les jambes ou par les pointes des enciſures, & on le dépouille.

SECULAIRE, adj. (*Gram.*) qui s'exécute à la fin du ſiecle.

SÉCULAIRE, POEME, (*Poéſie lyrique des Rom.*) *carmen ſæculare*, piece de vers qui ſe chantoit aux jeux *ſéculaires* des Romains dans le temple de quelque dieu. *Voyez* SÉCULAIRES JEUX.

Le plus beau *poëme ſéculaire* que nous ayons, eſt celui d'Horace. Il fut glorieux à ce poëte d'avoir été choiſi par Auguſte pour chanter les *jeux ſéculaires* qu'il donna l'an 737 de Rome. Le *poëme* d'Horace fut chanté dans le temple d'Apollon palatin, que l'empereur avoit fait bâtir onze ans auparavant. De plus la piece du poëte eſt un monument curieux & unique des cérémonies qui s'obſervoient dans cette fête. Enfin c'eſt le premier exemple que nous ayons d'une compoſition lyrique auſſi ancienne qu'elle eſt peu connue.

L'occaſion pour laquelle Horace compoſa ce *poëme*, étoit ſurtout remarquable par la ſolemnité de trois grandes fêtes, qui après avoir été diſtinguées dans leur inſtitution, ſe réunirent peu-à-peu pour n'en former plus qu'une, qui duroit trois jours & trois nuits de ſuite. On les appelloit jeux tarentins, *ludi tarentini*; jeux apollinaires, *ludi apollinares*, & jeux ſéculaires, *ludi ſæculares*. *Voyez*-en les articles.

Je viens de dire que la piece d'Horace eſt la plus ancienne qui nous reſte ſur les jeux *ſéculaires*, du moins c'eſt la plus complette. Celle que nous avons de Catulle, qui commence par ces mots: *Dianæ ſumus in fide*, fut faite apparemment pour quelque fête particuliere d'Apollon & de Diane: ou ſi c'eſt une piece *ſéculaire*, ce n'eſt qu'un des trois chants qui entroient dans la compoſition du poëme. Peut-être Catulle l'avoit-il faite pour être chantée en 705; mais ce poëte mourut un an ou deux devant, & l'on manqua de repréſenter ces jeux, ſoit par la négligence des pontifes ſibyllins, ſoit à cauſe de la guerre civile qui éclata cette année-là entre Céſar & Pompée. On avoit déja manqué une fois ces jeux en 405 pour quelque raiſon ſemblable.

Les *poëmes ſéculaires* étoient chantés par cinquante-quatre jeunes gens que l'on partageoit en deux chœurs, dont l'un étoit formé par vingt-ſept garçons, & l'autre par autant de filles; voilà pourquoi Horace dit:

*Carmina non priùs*
*Audita, muſarum ſacerdos,*
*Virginibus puerisque canto.*

» Prêtre des muſes, je prononce aux deux chœurs » de jeunes garçons & de jeunes filles des vers qui » n'ont jamais été entendus. *Ter novem illuſtres pueri*, dit Zoſime, *cum totidem virginibus, hymnos & pœa-*

*nas canunt.* Tel étoit l'ordre preſcrit par l'oracle. *Cantanteſque latini pœanas cum pueris puelliſque in æde verſentur immortalium, ſeorsùm autem puellæ ipſæ chorum habeant, & ſeorsùm puerorum maſculus ordo.* Tout cela ſe trouve dans le *poëme ſéculaire* d'Horace. Tantôt les deux chœurs chantent enſemble, tantôt ils ſe partagent, & tantôt ils ſe réuniſſent. La premiere & la derniere ſtrophe ſont des hymnes, la ſeconde & la troiſieme ſont des péans. Enfin l'érudition, l'abondance, la délicateſſe, la variété, en un mot, tout ce qui peut faire le prix d'une piece de poéſie, ſe rencontre dans celle-ci. Il nomme les jeunes filles *virgines lectas*, & les jeunes garçons *pueros caſtos*; ce n'eſt pas que les deux épithetes ne fuſſent communes aux deux chœurs, mais le poëte s'eſt contenté de joindre *caſtus* avec *puer*, parce que la ſignification en eſt renfermée dans *virgo*.

Au reſte les enfans qui chantoient le *poëme ſéculaire*, devoient être non-ſeulement choiſis, c'eſt-à-dire, d'une qualité diſtinguée, mais il falloit encore qu'ils fuſſent *patrimi* & *matrimi*, c'eſt-à-dire, qu'ils euſſent tous leurs pere & mere en vie, & de plus qu'ils fuſſent nés d'un mariage contracté avec cette cérémonie que les latins appelloient *confarreatio*, lequel mariage étoit indiſſoluble. *Sanadon.* (*D. J.*)

SÉCULAIRES JEUX, (*Ant. rom.*) fête ſolemnelle que les Romains célébroient avec une grande pompe vers les approches de la moiſſon, pendant trois jours & trois nuits conſécutives; en voici l'origine.

Dans les premiers tems de Rome, c'eſt-à-dire, ſous les rois, un certain Valeſus Valeſius, qui vivoit à la campagne dans une terre du pays des Sabins, proche du village d'Erête, eut deux fils & une fille qui furent frappés de la peſte. Il reçut, dit-on, ordre de ſes dieux domeſtiques de deſcendre le Tibre avec ſes enfans, juſqu'à un lieu nommé *Terentium*, qui étoit au bout du champ de Mars, & de leur y faire boire de l'eau qu'il feroit chauffer ſur l'autel de Pluton & de Proſerpine. Les enfans en ayant bu, ſe trouverent parfaitement guéris. Le pere en actions de graces offrit au même endroit des ſacrifices, célébra des jeux, & dreſſa aux dieux des lits de parade, *lectiſternia*, pendant trois nuits; & pour porter dans ſon nom même le ſouvenir d'un événement ſi ſingulier, il s'appella dans la ſuite *Manius Valerius Terentinus; Manius*, à cauſe des divinités infernales à qui il avoit ſacrifié; *Valerius*, du verbe *valere*, parce que ſes enfans avoient été rétablis en ſanté; & *Terentinus*, du lieu où cela s'étoit paſſé.

En 245, c'eſt-à-dire, l'année d'après que les rois furent chaſſés de Rome, une peſte violente accompagnée de pluſieurs prodiges ayant jetté la conſternation dans la ville, Publius Valerius Poplicola fit ſur le même autel des ſacrifices à Pluton & à Proſerpine, & la contagion ceſſa. Soixante ans après, c'eſt-à-dire, en 305, on réitéra les mêmes ſacrifices par ordre des prêtres des ſibylles, en y ajoutant les cérémonies preſcrites par les livres ſibyllins; & alors il fut réglé que ces fêtes ſe feroient toujours dans la ſuite à la fin de chaque ſiecle: ce qui leur fit donner le nom de *jeux ſéculaires*. Ce ne fut que long-tems après, c'eſt-à-dire pendant la ſeconde guerre de Carthage, qu'on inſtitua les jeux apollinaires à l'honneur d'Apollon & de Latone. On les célébroit tous les ans; mais ils n'étoient point diſtingués des *jeux ſéculaires*, l'année qu'on repréſentoit ceux-ci.

L'appareil de ces jeux étoit fort conſidérable; on envoyoit par les provinces des hérauts, pour inviter tout le monde à la célébration d'une fête qu'ils n'avoient jamais vue, & qu'ils ne reverroient jamais.

On diſtribuoit au peuple certaines graines & certaines choſes luſtrales ou expiatoires. On ſacrifioit la nuit à Pluton, à Proſerpine, aux parques, aux pithies, à la Terre; & le jour à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane & aux génies. On faiſoit des veilles & des ſupplications; on plaçoit les ſtatues des dieux ſur des couſſins, où l'on leur ſervoit les mets les plus exquis. Enfin pendant les trois jours que duroit la fête, on chantoit trois cantiques différens, comme l'aſſure Zoſime, & l'on donnoit au peuple divers ſpectacles. La ſcene de la fête changeoit chaque jour; le premier jour on s'aſſembloit dans le champ de Mars; le ſecond au capitole, & le troiſieme ſur le mont Palatin.

Si vous voulez que l'on entre dans de plus grands détails de la célébration des *jeux ſéculaires*, vous ſçaurez que peu de jours avant qu'on les commençât, les quinze prêtres ſibyllins aſſis ſur leurs ſieges devant le temple d'Apollon palatin & de Jupiter capitolin, diſtribuoient à tout le peuple des flambeaux, du bitume, du ſoufre & autres choſes luſtrales; c'eſt ce qui eſt exprimé dans les anciennes médailles, par ces mots: *frug. ac fruges acceptæ*; & ils paſſoient là, & dans le temple de Diane ſur le Mont-Aventin, des nuits entieres à l'honneur des parques avec beaucoup de dévotion.

Quand le tems de la fête étoit arrivé, le peuple s'aſſembloit dans le champ de Mars; on immoloit des victimes à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane, aux Parques, à Cérès, à Pluton & à Proſerpine.

La premiere nuit de la fête l'empereur à la tête des quinze pontifes, faiſoit dreſſer ſur le bord du Tibre trois autels qu'on arroſoit du ſang de trois agneaux, & ſur ces autels on brûloit les offrandes & les victimes. Il paroit que c'eſt à cette circonſtance qu'il faut rapporter la médaille ou l'on voit la tête d'Auguſte avec ces mots: *Auguſtus tr. pot VII.* & de l'autre côté, une colomne avec cette inſcription: *imp. cæſ. Aug. lud. ſæc.* A droite & à gauche de la colomne *XV. S. F.* c'eſt-à-dire, *quindecim viri ſacris faciendis*, & autour, *L. Meſcinius Rufus III. vir*, qui eſt le nom du trévir qui avoit fait frapper la médaille pour conſacrer la mémoire d'un événement auſſi remarquable que celui de la célébration des jeux.

Après cela on marquoit un certain eſpace dont on faiſoit une eſpece de ſcene illuminée. On chantoit pluſieurs hymnes faits exprès pour cette occaſion; on célébroit pluſieurs ſortes de jeux; on jouoit pluſieurs pieces de théatre. La fraîcheur de la nuit donnoit un nouvel agrément à ces ſpectacles, ſans parler des illuminations qui non-ſeulement éclairoient la ſcene, mais qui ſe faiſoient auſſi dans les temples, dans les places publiques, & dans les jardins: *lumina cum rogis accenduntur*, dit Zoſime. On peut même croire que la deſcription des feux d'artifices dont parle Claudien dans le panégyrique du ſixieme conſulat d'Honorius, ne convenoit pas moins aux fêtes *ſéculaires* qu'aux jeux du cirque; mais continuons.

Le lendemain, après qu'on étoit monté au Capitole pour y offrir des victimes, on s'en retournoit dans le champ de Mars, & l'on célébroit des jeux particuliers à l'honneur d'Apollon & de Diane. Ces cérémonies duroient juſqu'au matin que toutes les dames alloient au capitole à l'heure marquée par l'oracle, pour chanter des hymnes à Jupiter.

Le troiſieme jour qui finiſſoit la fete, vingt-ſept jeunes garçons, & autant de jeunes filles de qualité chantoient dans le temple d'Apollon Palatin, des cantiques en grec & en latin, pour attirer ſur Rome la protection de tous ces dieux que l'on venoit d'honorer par des ſacrifices. Enfin les prêtres ſibyllins qui avoient ouvert la fête par des prieres aux dieux, la terminoient de la même maniere.

Auguſte voulant donner un exemple de ſon attention

tion aux réglement des mœurs, ordonna que les trois veillées ſe fiſſent avec retenue, que le mêlange de la joie ne ſouillât point la dévotion, & défendit que les jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe paruſſent aux cérémonies nocturnes, ſans être accompagnés de quelqu'un de leur parens qui fût d'un âge à veiller ſur eux & à répondre de leur conduite.

Les premiers *jeux ſéculaires* furent repréſentés l'an de Rome 245, les ſeconds en 305, les troiſiemes en 505, les quatriemes en 605. Auguſte fit célébrer les cinquiemes en 737.

Ce prince, perſuadé qu'il étoit de conſéquence pour l'état de ne pas obmettre la célébration de cette fête, à laquelle on ne penſoit plus, donna ordre aux prêtres ſibyllins de conſulter en quel tems du ſiecle courant on devoit les repréſenter. Ceux-ci s'étant apperçus qu'on les avoit manqués en 705 ſous Jules-Céſar, ſongerent aux moyens de couvrir leur faute, de peur qu'on ne les rendit reſponſables de toutes les calamnités qui avoient affligé l'empire pendant les gueres civiles.

Trois choſes leur applaniſſoient la route de l'impoſture. Ils étoient ſeuls dépoſitaires des livres ſibyllins ; l'on ne convenoit pas généralement de l'année qui devoit ſervir de point fixe pour régler celle des *jeux ſéculaires ;* & l'on étoit partagé ſur la date de ceux que l'on avoit repréſentés depuis la fondation de Rome. Il leur fut donc aiſé de flatter la vanité d'Auguſte, en déclarant que l'année *ſéculaire* tomboit à l'année 737.

Pour en perſuader le public, ils mirent au jour des commentaires ſur les livres ſibyllins, afin de prouver par les paroles même de la ſibylle, que le ſiecle devoit être de cent dix ans, & non de cent ans. Dans ce projet ils altérerent le texte du vers ſibyllin qui portoit cent, *hecatontada cuclon*, & ſubſtituerent à *hecatontada*, le mot *hecatondecas*, qui ſignifie *cent dix ans.*

L'autorité de ces prêtres infiniment reſpectée, mit tout-à-coup le menſonge à la place de la vérité, ſans que perſonne pût les démentir, puiſqu'il étoit défendu ſous peine de la vie de communiquer les livres des ſibylles à quiconque ne ſeroit pas du college des quinze pontifes. Si maintenant quelqu'un de nos lecteurs n'étoit pas au fait de l'hiſtoire de ces pontifes, de celle de la ſibylle, & des vers ſibyllins, il en trouvera de grands détails aux articles, SIBYLLE & SIBYLLINS *Livres*, (*Hiſt. rom.*)

Auguſte charmé de voir que ſuivant ſes déſirs, cette fourbe pieuſe lui réſervoit la gloire de célébrer une ſi grande fête, appuya la découverte des pontifes du poids de ſes édits, & chargea Horace de compoſer l'hymne *ſéculaire*, qui devoit ſe chanter en préſence de l'empereur, du peuple, du ſénat & des prêtres, au nom de tout l'empire.

Le poëte en homme de cour, n'oublia pas le ſiecle de cent dix ans. « Qu'après dix fois onze années, » dit-il, le ſiecle ramene ces chants & ces jeux ſo» lemnels pendant trois jours & trois nuits, comme » nous faiſons aujourd'hui ».

*Certus undenos decies per annos*
*Orbis ut cantus, referatque ludos*
*Ter die claro, totieſque gratâ*
*Nocteque frequentes.*

Cependant les ſucceſſeurs d'Auguſte n'obſerverent point l'eſpace de tems qu'il avoit fixé pour la célébration de ces jeux, Claude les ſolemniſa 64 ans après l'an de Rome 800. Domitien 40 ans après Claude, en fit repréſenter de nouveaux, auxquels Tacite eut part en qualité de *quindecimvir* ou de prêtre ſibyllin, ainſi qu'il le témoigne lui-même dans ſes annales, *l. XI, c. xj.* L'empereur Severe accorda le ſpectacle de ces jeux pour la huitieme fois, 110 ans après Domitien, & par conſéquent l'an 950 de Rome. L'an 1000 de la fondation de cette ville ; Philippe le pere donna au peuple les plus magnifiques *jeux ſéculaires* qu'on eut encore vus. Conſtantin ne les fit point célébrer l'année qu'il fut conſul avec Licinius pour la troiſieme fois, l'an de J. C. 313. Mais l'empereur Honorius ayant reçu la nouvelle de la victoire de Stilicon ſur Alaric, permit à tous les payens de célébrer encore les *jeux ſéculaires*, qui furent les derniers dont parle l'hiſtoire. Zoſime qui nous a donné la plus ample deſcription qu'on ait des *jeux ſéculaires*, n'attribue la décadence de l'empire qu'à la négligence qu'eurent les Romains de célébrer exactement.

Je connois deux traités des modernes ſur les jeux dont nous parlons ; l'un par le P. Tafin, & l'autre infiniment meilleur par Onuphrius Pamvinius. On peut y recourir. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉCULARISATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'action de rendre ſéculier un religieux, un bénéfice ou lieu qui étoit régulier.

Pour parvenir à la *ſéculariſation* d'un religieux, il faut obtenir un bref du pape, qu'on appelle *bref de ſéculariſation.*

On ne doit point ſécullariſer les monaſteres ni les religieux, ſans des raiſons importantes, & ſans avoir obtenu à cet effet un brevet du roi, qui permet de demander au pape la *ſéculariſation.*

Les bulles de *ſéculariſation* doivent être communiquées à l'évêque du lieu, avant d'être fulminées ; il faut enſuite qu'elles ſoient revêtues de lettres-patentes, & regiſtrées au parlement. *Voyez les mémoires du clergé, tome IV.* (*A*)

SÉCULARISATION, (*Hiſt. mod. polit.*) dans le tems que les dogmes de Luther & des réformateurs eurent été adoptés par un grand nombre de princes d'Allemagne, un de leurs premiers ſoins fut de s'emparer des biens des évêques, des abbés & des moines, qui étoient ſitués dans leurs états. L'empereur Charles-Quint n'ayant pu venir à bout de réduire les Proteſtans, ni de faire reſtituer à l'Egliſe les biens qui en avoient été démembrés ; laſſé d'avoir fait une guerre longue & ſans ſuccès, il convint que chacun des princes proteſtans demeureroit en poſſeſſion des terres eccléſiaſtiques dont il s'étoit emparé, & que ces biens ſeroient *ſécularisés*, c'eſt-à-dire ôtés aux gens d'égliſe. L'Allemagne ayant été déchirée par une guerre de 30 ans ſous les regnes de Ferdinand II. & de ſes ſucceſſeurs, on fut encore obligé de recourir à des *ſéculariſations*, pour ſatisfaire les parties belligérantes ; en conſéquence par le traité de Weſtphalie qui rendit la paix à l'Allemagne, on *ſécularisa* un grand nombre d'évêchés & d'abbayes en faveur de pluſieurs princes proteſtans, qui ont continué à jouir de ces biens juſqu'à ce jour, malgré les proteſtations des papes qui ne vouloient point donner les mains à de pareils arrangemens.

Les immenſes revenus que poſſedent un grand nombre d'évêchés & d'abbayes d'Allemagne, fourniſſoient une maniere facile de terminer les diſputes ſanglantes qui déchirent ſouvent les princes & les états ſéculiers dont le corps germanique eſt compoſé. Il ſeroit à deſirer que l'ont eût recours à la *ſécularisation* pour tirer des mains des eccléſiaſtiques, des biens que l'ignorance & la ſuperſtition ont fait autrefois prodiguer à des hommes, que la puiſſance & la grandeur temporelles détournent des fonctions du miniſtere ſacré, auxquels ils ſe doivent tout entiers.

SÉCULARISÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt rendu au ſiecle : un moine *ſécularisé*, eſt celui qui eſt reſtitué contre ſes vœux, & remis dans

ſon premier état. Une égliſe ou maiſon *ſéculariſée*, eſt celle à laquelle on a ôté le caractere d'égliſe ou maiſon réguliere, en transférant ailleurs les réguliers qui y étoient attachés, ou en les ſécularisant. *Voyez* SÉCULARISATION. (*A*)

SÉCULIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de tout ce qui appartient au ſiecle, c'eſt-à-dire à l'état civil & politique.

Un *ſéculier* eſt toute perſonne qui n'eſt point engagée dans l'état de régulier; on entend quelquefois par-là un laïc : un prêtre *ſéculier*, eſt celui qui n'eſt ni religieux ni chanoine régulier.

Un bénéfice *ſéculier*, eſt celui qui n'eſt point affecté à des réguliers. *Voyez* BÉNÉFICE.

Le bras *ſéculier*, c'eſt la puiſſance de la juſtice temporelle.

De même la juriſdiction ſéculiere, eſt la juſtice temporelle; on la nomme ainſi par oppoſition à la juriſdiction eccléſiaſtique. (*A*)

*SECULUM*, (*Littérat.*) ce mot qui ſignifie *ſiecle*, eſt fort commun dans les auteurs. Il comprend l'eſpace de cent ans entiers, ſelon Feſtus. Servius remarque que le *ſiecle* eſt auſſi pris pour l'eſpace de trente ans, quelquefois pour cent dix ans, & quelquefois pour mille. Les anciens ont diviſé les tems en quatre âges, qu'ils ont appellé le *ſiecle d'or*, qu'ils ont attribué au regne de Saturne; le *ſiecle d'argent*, à celui de Jupiter; les *ſiecles d'airain* & *de fer*, ſous leſquels on comprend le préſent *ſiecle*. *Voyez à chaque article*, la peinture de ces quatre *ſiecles*. (*D. J.*)

*SECUNDANI*, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule. Pline, *l. III, c. iv*, les met dans les terres, & leur donne la ville d'Aranſio; ce ſont donc les habitans de la ville d'Orange. (*D. J.*)

*SECUNDARIUS*, *ADJUTOR*, *MONITOR*, (*Littérat.*) ces trois mots ſont empruntés du théatre des Romains, & déſignoient trois ſortes d'acteurs différens. *Secundarius* étoit un ſous-acteur *qui ſecundas ferebat partes*. *Adjutor* étoit comme un ſuppléant qui aidoit tout acteur, ou de la voix dans la déclamation, ou du geſte dans les mimes. Le *monitor*, ou comme nous diſons le ſouffleur, étoit chargé de ſouffler aux acteurs en cas que la mémoire vînt à leur manquer. Térence parle du *monitor* dans l'Héautontimorumenos.

Quoique l'acteur nommé *ſecundarius* jouât ſeulement les ſeconds ou les troiſiemes rôles; il étoit ſouvent meilleur acteur que celui qui faiſoit les premiers rôles; mais il avoit ſoin de cacher ſon habileté, & de jouer de maniere qu'il faiſoit toujours briller l'acteur chargé du premier rôle. C'eſt ce que Cicéron nous apprend dans ſon traité de la divination, *ſect. XV.* « Allienus, dit-il, rabaiſſera ſon éloquence pour » vous faire paroître, comme nous voyons parmi » les acteurs des pieces grecques, que ceux qui ont » les ſeconds ou les troiſiemes rôles, quoiqu'ils puiſ- » ſent mieux jouer que celui qui a le premier, jouent » pourtant moins bien, afin que le principal acteur » ait la prééminence ».

L'*adjutor* ne jouoit proprement ni les premiers ni les ſeconds rôles; mais il aidoit de la voix ou du geſte ceux qui les jouoient. Phèdre dit dans la *fable V, du liv. V.*

*In ſcenâ vero poſtquam ſolus conſtitit*
*Sine apparatu, nullis* adjutoribus.

L'acteur nommé *adjutor*, s'appelloit auſſi quelquefois *hypocrites*. (*D. J.*)

SECUNDIENS, adj. (*Gram. hiſt. ecc'éſiaſt.*) anciens hérétiques gnoſtiques, qui ont été ainſi appellés de *Secundus* leur chef.

*SECURICULA*, (*Archit. rom.*) queue d'aronde, d'hironde ou d'hirondelle; c'eſt une maniere de tailler le bois ou de limer le fer, en l'élargiſſant par le bout pour l'emboëter, le joindre, & en faire des aſſemblages; les clefs de bois ou tenons qui avoient cette figure, ſe nommoient auſſi *ſecuriculæ*. (*D. J.*)

SÉCURIDACA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique droite applatie, diviſée par anneaux, & articulée; chaque article renferme une ſemence rhomboïdale & échancrée ſur le côté intérieur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

*SECURI-DII*, (*Mythol.*) on trouve dans une inſcription *ſecuris-diis*, ce qui doit s'entendre activement pour les dieux qui procurent la ſécurité, plutôt que pour ceux qui ſont en ſureté. (*D. J.*)

SÉCURITÉ, ſ. f. (*Gram.*) confiance bien ou mal fondée, qu'on eſt à l'abri de tout péril. Je vis dans une entiere *ſécurité*. Il n'y a point de *ſécurité* pour les méchans. Les efforts qu'on fait pour conſerver la *ſécurité* dans le crime, ſont inutiles; il faudroit pouvoir devenir enragé ou fou.

SÉCURITÉ DE PAIX, *terme de Juriſprudence angloiſe*, eſt une commiſſion adreſſée au ſchérif, en faveur de ceux qui ſont menacés de mort ou de quelque accident, contre les perſonnes qui leur font ces menaces; elle émane de la chancellerie. *Voyez* SCHERIF.

*SECUS*, (*Aſtron. & Juriſpr.*) ce mot eſt latin; il ſignifie *au contraire* ou à *contre-ſens*. On s'en ſert en françois dans les calculs aſtronomiques. Si l'on veut ſavoir quelle heure il eſt, dans quelque ville du monde que ce ſoit, lorſqu'il eſt midi à Paris; prenez une table de la différence des méridiens, & ſi la ville en queſtion eſt plus orientale que Paris, ôtez la différence de midi, c'eſt-à-dire de douze heures, le reſtant ſera l'heure qu'il eſt dans cette ville. *Secus*, ſi la ville en queſtion eſt plus occidentale, c'eſt-à-dire, qu'il faut ajouter la différence à midi. Ce terme eſt auſſi fort uſité dans les auteurs de droit. (*D. J.*)

SECUSSE, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* dit qu'ils habitoient depuis la ville de Pola, juſqu'à la contrée de Tergeſte, c'eſt-à-dire en Iſtrie, depuis Pola juſqu'à Trieſte. (*D. J.*)

SECUTEURS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'étoit anciennement une eſpece de gladiateurs parmi les Romains, qui combattoient contre les rétiaires, *voyez* GLADIATEUR. Ce mot eſt formé du verbe *ſequi*, ſuivre, à cauſe que les *ſécuteurs* avoient coutume de pourſuivre les rétiaires.

Les *ſécuteurs* portoient une épée & un bouclier pour ſe garantir des filets & des nœuds coulans, dont leurs antagoniſtes étoient armés; ils avoient auſſi le caſque en tête. Quelques-uns confondent les *ſécuteurs* avec les mirmillons, parce que les uns & les autres avoient à-peu-près les mêmes armes.

Le nom de *ſécuteurs* étoit auſſi donné à ces gladiateurs qui prenoient la place de ceux qui étoient tués dans le combat, ou qui combattoient le vainqueur, ce dangereux honneur étoit tiré au ſort.

Dans les anciennes inſcriptions on trouve auſſi *ſecutor tribuni*, *ſecutor ducis*, *ſecutor Cæſaris*, &c. c'étoient des officiers qui accompagnoient les tribuns & les généraux, ſemblables peut-être à nos aides de camp.

SEDAN, (*Geog. mod.*) ville de France, en Champagne, frontiere du Luxembourg, ſur la droite de la Meuſe, à 12 lieues au ſud-eſt de Charlemont, à 18 de Luxembourg, & à 56 de Paris.

Comme cette ville eſt une place très-importante, & une des clés du royaume, ſes anciennes fortifications ont été augmentées par d'autres plus conſidérables, & en particulier par un château à 4 grands baſtions, avec un arſenal. La ville a un préſidial dont

l'étendue eſt médiocre, une élection, un ſéminaire établi en 1681, & un college de jéſuites, fondé en 1673; les draps qu'on fabrique dans cette ville, ſous le nom de *Pagnon* & de *Rouſſeau*, ſont très-eſtimés, & contribuent beaucoup à la ſubſiſtance des habitans. Le roi a établi à *Sedan*, un gouverneur, un lieutenant de la ville, un du château, & un maire. *Long.* 22. 36. *lat.* 49. 43.

*Sedan* a eu autrefois des ſeigneurs particuliers, entre leſquels ceux qui poſſédoient cette principauté avant l'an 1642, étoient princes ſouverains, ne relevant ni de l'empereur, ni du roi de France. Mais depuis que Fréderic-Maurice, duc de Bouillon, pere de M. de Turenne, l'eut cedée à Louis XIII, contre d'autres terres dépendantes de la couronne, la dignité de prince de *Sedan* qu'il ſe réſerva dans le traité, ne devint plus qu'un vain titre, qui donnoit ſeulement au duc un certain rang parmi les illuſtres maiſons de France, avec quelques autres foibles marques d'honneur; enſorte que la maiſon de Bouillon a perdu dans ce traité ſon plus beau fleuron, ſans eſpoir de retour.

*Drelincourt* (Charles) fameux miniſtre de l'égliſe calviniſte, eſt né à *Sedan* en 1585, & mourut à Paris en 1669. Il s'acquit une grande réputation par ſon ſavoir, & laiſſa des ouvrages de piété, qu'on débite également dans l'une & dans l'autre religion. Tel eſt par exemple, ſon livre contre les frayeurs de la mort. Son fils Charles ſe diſtingua dans la Médecine, fut appellé profeſſeur dans cette ſcience à Leyde, & y finit ſes jours en 1697.

C'eſt dans le château de *Sedan* que M. de Turenne vint au monde en 1611, & c'eſt un boulet de canon qui trancha ſes jours en 1675. Cette même année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe. M. de Turenne fut tué, M. le Prince ſe retira, & M. de Montecuculli ſuivit ſon exemple, diſant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince, & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre ſa gloire contre des gens qui commençoient à commander les armées. Louis XIV. fit promptement huit nouveaux maréchaux de France, MM. d'Eſtrades, le duc de Noailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg & le marquis de Rochefort. Madame Cormuel diſoit de cette promotion, que c'étoit la monnoie de M. de Turenne. *Henault.* (*D. J.*)

SEDANOISE, ſ. f. (*Fonder. de caract.*) la *ſédanoiſe* eſt la plus petite lettre que l'on emploie dans l'impreſſion des livres. Quelques-uns l'appellent la *pariſienne*, & c'eſt ainſi qu'elle eſt nommée dans les eſſais des caracteres fondus pour l'imprimerie royale. On croit communément qu'on l'appelle *ſédanoiſe*, parce qu'on a commencé à s'en ſervir dans les éditions de *Sedan*; mais le nom de *pariſienne* qu'on lui donne, ſemble faire douter de cette premiere origine. *Voyez* CARACTERES D'IMPRIMERIE. (*D. J.*)

SEDATIFS, adj. (*Médecine.*) remedes qui arrêtent & calment les mouvemens exceſſifs & déreglés des ſolides & des fluides. Les facultés de ces remedes ſont fort étendues, on les réduit pour cette raiſon à différentes eſpeces qui ſont: 1°. les parégoriques, qui relâchent doucement & ramolliſſent les fibres trop roides, & en même tems émouſſent l'acrimonie; 2°. les anodins, qui adouciſſent la violence des douleurs; 3°. les antiſpaſmodiques, qui diminuent & relâchent les contractions ſpaſmodiques; 4°. les hypnotiques, qui procurent le ſommeil; 5°. les narcotiques, qui cauſent une ſtupeur & un engourdiſſement ſenſible, qui ôtent pour quelque tems le mouvement & même ſuſpendent les ſenſations.

La vertu calmante, générale & ſpéciale ſe trouve dans différens remedes tirés du regne végétal & minéral, tant ſimples que compoſés. Les principaux ſont les racines de guimauve, de nimphæa, de valériane, de pivoine, la morelle, la joubarbe, les ſemences de graine de lin, d'herbe aux puces, de coings. Les fleurs de tilleul, de camomille, d'armoiſe, de mélilot, de ſénugrec; tous ces remedes ſont *ſédatifs* en général.

Mais parmi les remedes tirés des végétaux, le principal eſt l'opium & toutes ſes préparations galéniques & chimiques. *Voyez* OPIUM.

Parmi les minéraux ſont le ſel *ſédatif* d'Homberg, préparé avec le borax & l'huile de vitriol, les teintures antihptiſiques, la liqueur anodine minérale d'Hoffman; mais les *ſédatifs* ſont rarement employés dans toutes ſortes de douleurs. *Voyez* CALMANS, ANTISPASMODIQUES, NARCOTIQUES.

SEDEH, ſ. m. *terme de relation*; fête célebre des anciens Perſans. A cette fête ils allumoient de grands feux pendant la nuit, & faiſoient en même tems des feſtins & des danſes. Les Arabes appellent cette fête la *nuit des feux*. (*D. J.*)

SEDENETTE, *Voyez* MULAR.

SÉDENTAIRE, adj. (*Gram.*) qui eſt ordinairement aſſis, renfermé, & en repos. On dit que la vie *ſédentaire* des gens de lettres, les expoſe à des maladies particulieres à leur état. Ce fut Philippe de Valois qui rendit le parlement *ſédentaire* à Paris; il y a des rits qu'on appelle *ſédentaires*.

SEDER-OLAM, (*Belles-lettres.*) en philologie, c'eſt un terme hébreu, qui ſignifie littéralement *ordre du monde*: c'eſt le titre de deux chroniques dans cette langue.

Elles ſont toutes deux très-courtes, quoique l'une le ſoit beaucoup plus que l'autre; c'eſt pourquoi l'une eſt appellée *ſeder-olam rabba*, c'eſt-à-dire *la grande chronique*; & l'autre, *ſeder-olam zuta*, ce qui veut dire *la petite chronique*.

Le *ſeder-olam-rabba* commence à la création du monde, & s'étend juſqu'à la guerre du faux meſſie Barchochebas, ſous Adrien, cinquante-deux ans après la deſtruction du temple de Jéruſalem, & par conſéquent, la cent vingt-deuxieme année de Jeſus-Chriſt. Tout cela eſt preſque entierement tiré de l'Ecriture, excepté la fin; c'eſt l'ouvrage de R. Joſa, fils de Chilpheta de Tſippota, qui vivoit dans le ſecond ſiecle, environ l'an 130, & qui fut maître du fameux R. Juda Hakkadoſch, qui a compilé la Miſchna.

Le *ſeder-olam-zuta*, eſt un abregé du premier, il deſcend juſqu'à Mar Sutra, qui vivoit 450 ans après la deſtruction du temple, ou 522 ans après Jeſus-Chriſt. Morin, toujours porté à diminuer l'antiquité des principaux livres des juifs, tâche de prouver qu'il a été écrit vers l'an 1124 de Jeſus-Chriſt, comme il eſt exprimé en effet au commencement de ce livre; mais R. Dav. Gants a renverſé cette opinion dans ſon *Tſemahh David*; il a fait voir que la date qui eſt au commencement, eſt une vraie falſification.

Ces deux chronologies furent imprimées d'abord à Mantoue en 1514, *in*-4°. à Baſle, par Frobenius, en 1580, *in*-8°. à Veniſe, en 1545, *in*-4°. à Paris, avec une traduction latine de Genebrard, *in*-12. Elles ont été réimprimées depuis à Amſterdam en 1711.

SEDIMENT, ſ. m. (*Méd. Chim. Pharm.*) partie terreſtre qui ſe dépoſe dans les urines; il eſt compoſé de différentes parties élémentaires, qui ſont la terre, la mucoſité, & la partie huileuſe la plus craſſe, qui n'étant point ſuſceptible de diviſion, & ayant d'ailleurs trop de peſanteur, ſe précipite avec les autres parties au fond du liquide; mais ce *ſédiment* ne paroît que lorſque l'urine eſt repoſée; car tant qu'elle eſt dans ſon état de chaleur & de mouvement, tous ſes principes reſtent diviſés, étendus,

& ſuſpendus dans la liqueur. C'eſt pour cela que le *ſédiment* ne paroît point dans l'urine tant qu'elle eſt chaude.

Ce *ſédiment* ſert à prognoſtiquer l'état des reins & des premieres voies ; cependant il ne ſert pas beaucoup, tant que l'on conſidere l'urine ſeule, il ſuffit de ſavoir ici que la meilleure façon d'examiner l'urine & ſon *ſédiment*, eſt de la mettre dans le même degré de chaleur que celle où elle eſt dans la veſſie & dans les couloirs qui lui ſont propres.

SÉDITIEUX, ſ. m. SÉDITION, ſ. f. ( *Gram. Gouv.* ) la ſédition eſt un trouble, une diviſion, une émotion, une révolte, bien ou mal fondée dans un gouvernement.

On donne en général le nom de *ſédition*, à toutes les grandes aſſemblées qui ſe font ſans la permiſſion des magiſtrats, ou contre l'autorité des magiſtrats, ou de ceux qui s'attribuent cette autorité. Athalie & Jézabel étoient bien plus près de crier à la trahiſon que David ; & nous n'en citerons point d'autres exemples.

Il ſeroit inutile de chercher un gouvernement dont la conſtitution ſoit telle, qu'on puiſſe s'aſſurer qu'il ne ſera point expoſé à des *ſéditions*, des troubles & des guerres civiles. Quelque grands que ſoient ces malheurs, la félicité oppoſée nous eſt refuſée dans cette vie, & nous n'en jouirons que dans l'autre.

Les *ſéditions*, les troubles, les guerres civiles, proviennent d'erreur, de malice, de cauſes juſtes ou injuſtes ; elles proviennent d'erreur lorſqu'un peuple croit qu'on lui a fait du mal, ou qu'on a eu deſſein de lui en faire, quoiqu'on n'y ait pas ſeulement penſé, ou lorſqu'il regarde comme un mal ce qu'on lui a fait, quoi qu'effectivement ce ne ſoit pas un mal. Les états les mieux reglés peuvent quelquefois tomber dans ces ſortes d'erreurs.

Les Romains jaloux d'une liberté nouvellement recouvrée, s'imaginerent que Valérius Publicola aſpiroit à la royauté, lorſqu'ils virent qu'il faiſoit bâtir une maiſon dans une place qui ſembloit trop éminente pour un particulier.

Les Lacédémoniens ne ſoupçonnerent pas moins la conduite de Lycurgue, & un jeune libertin, dans une *ſédition*, fut aſſez téméraire pour lui crever un œil ; mais jamais peuple n'a témoigné tant d'amour ni de reſpect à de bons citoyens, que les Romains & les Lacédémoniens en témoignerent à ces grands hommes, lorſqu'ils connurent que leurs ſoupçons étoient mal fondés.

Quelquefois les faits ſont véritables, mais le peuple les explique d'une maniere oppoſée à l'intention qu'on a eue. Lorſqu'on eut chaſſé les Tarquins, les patriciens retinrent pour eux-mêmes les principales charges de la magiſtrature ; mais ce ne fut jamais leur deſſein de rétablir les rois ſur le trône, ni une oligarchie entre eux, comme les familles populaires ſe l'imaginoient ; auſſi elles ne ſe furent pas plutôt appercues de leur erreur, que toute leur colere s'évanouit : & ces mêmes perſonnes, qui ſembloient ne méditer pas moins que la ruine entiere de toutes les familles patriciennes, ſe calmerent tout-d'un-coup.

Ménénius Agrippa appaiſa une des plus violentes *ſéditions* qui ſe ſoit élevée dans la république romaine, en propoſant au peuple la fable des différens membres du corps humain, qui faiſoient des plaintes contre le ventre ; & la plus dangereuſe de toutes fut étouffée, auſſi-tôt qu'on eut accordéà ce peuple des tribuns pour le protéger.

Quelques jeunes patriciens avoient favoriſé les décemvirs, & il y en avoit d'autres du même corps, qui ne vouloient pas ſe déclarer ouvertement contre eux ; il n'en fallut pas davantage pour faire croire au peuple qu'ils avoient tous conſpiré avec ces nouveaux tyrans ; mais Valerius & Horatius s'étant mis à la tête de ceux qui cherchoient à détruire cette nouvelle tyrannie, il reconnut bientôt ſon erreur, & regarda les patriciens comme les plus zélés défenſeurs de ſa liberté ; *& inde*, dit Tite-Live, *auram libertatis captare, undè ſervitutem timuiſſent.*

Les gouvernemens démocratiques ſont ſujets à ces ſortes d'erreurs ; elles ſont rares dans les ariſtocraties, & nous n'en avons point d'exemples parmi les Lacédémoniens, depuis l'établiſſement des lois de Lycurgue ; mais il ſemble que les monarchies abſolues en ſoient tout-à-fait exemptes. On diſſimule, & on nie ſouvent le mal qu'on a deſſein de faire, juſqu'à ce qu'il ne ſoit plus tems d'y remédier autrement que par la force ; ceux que la néceſſité oblige à ſe ſervir de ce remede, n'ignorent pas qu'il faut infailliblement qu'ils périſſent, s'ils ne viennent à bout de ce qu'ils ont entrepris. Celui qui tire l'épée contre ſon prince, diſent les François, en doit jetter le fourreau ; car quelque juſte raiſon qu'il ait de prendre ce parti, il peut s'aſſurer que ſa ruine eſt inévitable, s'il ne réuſſit pas. Il arrive rarement qu'un prince faſſe la paix avec ceux qu'il regarde comme des rebelles, ou s'il la fait, il ne l'obſerve jamais, à moins que les ſujets ne ſe réſervent aſſez de forces pour l'obliger à tenir ſa parole ; & tôt ou tard, on trouve bien moyen de leur ôter ce qu'on leur avoit accordé.

Les *ſéditions* qui proviennent de malice, ſont rares dans les gouvernemens populaires ; car elles ſont préjudiciables au peuple, & perſonne ne s'eſt jamais fait du mal de deſſein prémédité. Il y a ſans doute ſouvent de la méchanceté dans ceux qui excitent ces *ſéditions* ; mais le peuple n'y eſt jamais entraîné que par erreur ; dès qu'il s'apperçoit qu'il a été trompé, il ne manque pas de ſe venger des fourbes qui l'ont ſurpris ; c'eſt ce qui arriva à Manlius Capitolinus, à Spurius Mélius, & à Spurius Caſſius. Si le peuple reconnoit trop tard ſon erreur, elle lui coûte ordinairement la perte de ſa liberté. C'eſt ainſi qu'Agathocles, Denis, Piſiſtrate, & Céſar, s'érigerent en tyrans de leur patrie, par l'art qu'ils eurent de cacher au peuple leurs projets & leurs artifices.

Dans les monarchies abſolues, preſque tous les troubles qui y arrivent, proviennent de malice ou d'accablement. Quand ils proviennent de la méchanceté de ceux qui gouvernent, il eſt aſſez difficile d'y remédier, parce que ceux qui les ont fait naître, ſe propoſent, en les nourriſſant, d'en retirer quelque grand avantage ; ainſi voyons-nous que dans les guerres civiles de l'Orient, entre Artaxerxes & Cyrus, entre Phraartes & Bardane, le peuple fut également ravagé par les deux partis, & la guerre ne fut pas plutôt terminée, qu'il fut obligé de ſe ſoumettre à la domination d'un maître orgueilleux.

Après la mort de Brutus & de Caſſius, on n'entreprit point de guerre dans l'empire romain, qui n'eût pour principe quelque intérêt particulier ; & les provinces après avoir aſſiſté un général à chaſſer du trône un tyran, éprouvoient ſouvent que celui-ci étoit auſſi cruel que ſon prédéceſſeur.

Il ne faut point trouver étrange qu'en parlant des *ſéditions*, j'aie avancé qu'il y en a de juſtes ; l'intention de Dieu étant que les hommes vivent équitablement les uns avec les autres, il eſt certain que ſon intention eſt auſſi qu'on ne faſſe point de tort à celui ou à ceux qui ne cherchent point à en faire aux autres. Si donc l'injuſtice eſt un mal, & qu'il ſoit défendu d'en faire, on doit punir ceux qui en font ; les moyens dont on ſe ſert pour punir les injuſtices, ſont juridiques ou non-juridiques ; les procédures juridiques ſuffiſent quand on peut contraindre les gouverneurs à les ſubir ; mais elles ne ſont d'aucun effet à l'égard de ceux qu'il n'eſt pas poſſible de ſoumettre aux lois.

Pour me recueillir en deux mots, je remarquerai qu'en général la tyrannie, les innovations en matiere de religion, la peſanteur des impôts, le changement des lois ou des coutumes, le mépris des privileges de la nation, le mauvais choix des miniſtres, la cherté des vivres, *&c.* ſont autant de cauſes de triſtes *ſéditions.*

Les remedes ſont de rétablir les principes du gouvernement, de rendre juſtice au peuple, d'écarter la diſette par la facilité du commerce, & l'oiſiveté par l'établiſſement des manufactures, de reprimer le luxe, de faire valoir les terres en donnant du crédit à l'agriculture, de ne point laiſſer une autorité arbitraire aux chefs, de maintenir les lois, & de modérer les ſubſides. (*D. J.*)

SEDLITZ, (*Géog. Hiſt. nat.*) village fameux par ſes eaux minérales, qui ont été découvertes en 1724. Il eſt ſitué en Bohême, à deux milles de Tœplitz; les eaux de *Sedlitz* ſont très-ameres, elles ſont chargées d'un ſel qu'on en retire par l'évaporation, & qui les rendent très-purgatives; on les tranſporte fort loin, ſans qu'elles perdent rien de leur vertu; à un quart de lieu de *Sedlitz*, eſt un village appellée *Seydſchutz*, où l'on trouve une ſource d'eau minérale, que l'on regarde comme plus efficace que la premiere.

SEDOCHÉSORI, (*Géog. anc.*) peuple du Pont, au voiſinage du fleuve Cohibus. Tacite, *hiſt. l. III.* fait mention d'un roi de Sédochéſores.

SÉDRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le grand-prêtre de la ſecte d'Haly, chez les Perſans. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Le *ſédre* eſt nommé par le ſophi de Perſe, qui confere ordinairement cette dignité à ſon plus proche parent.

La juriſdiction du *ſédre* s'étend à tout ce qui a rapport aux établiſſemens pieux, aux moſquées, aux hôpitaux, aux colleges, aux tombeaux & aux monaſteres; il diſpoſe de tous les emplois eccléſiaſtiques, & nomme tous les ſupérieurs des maiſons religieuſes; ſes déciſions en matiere de religion, ſont reçues comme autant d'oracles infaillibles, il juge de toutes les matieres criminelles, dans ſa propre maiſon, ſans appel, & il eſt ſans contradiction, la ſeconde perſonne de l'empire.

Néanmoins le caractere du *ſédre* n'eſt pas indélébile, il quitte ſouvent ſa dignité, pour occuper un poſte purement ſéculier; ſon autorité eſt balancée par celle du *mudſitchid*, ou du premier théologien de l'empire.

SÉDUCTEUR, ſ. m. (*Morale*) c'eſt celui qui dans la ſeule vue de la volupté, tâche avec art de corrompre la vertu, d'abuſer de la foibleſſe, ou de l'ignorance d'une jeune perſonne. Si j'avois à tracer le progrès que fait un *ſéducteur*, je pourrois dire qu'à la familiarité de ſes diſcours libres, ſuccède la licence de ſes actions; la pudeur encore farouche demande des ménagemens, l'on n'oſe ſe permettre que des petites libertés, l'on ne ſurprend d'abord que de légeres faveurs, & forcées même en apparence, mais qui enhardiſſent bientôt à en demander, qui diſpoſent à en laiſſer prendre, qui conduiſent à en accorder de volontaires & de plus grandes; c'eſt ainſi que le cœur ſe corrompt, au milieu des privautés, qui radouciſſent, qui humaniſent inſenſiblement la fierté, qui aſſoupiſſent la raiſon, qui enflâment le ſang; c'eſt ainſi que l'honneur s'endort, qu'il s'enſevelit dans des langueurs dangereuſes, où enfin il fait un malheureux naufrage.

« La Prudence, dit le Bramine, va parler & t'inſ-
» truire; prête l'oreille, ô fille de la beauté, &
» grave ces maximes au fond de ton cœur! ainſi ton
» eſprit embélira tes traits, ainſi tu conſerveras,
» comme la roſe à qui tu reſſembles, un doux par-
» fum après ta fraîcheur.

» Au matin de tes jours, aux approches de ta
» jeuneſſe, quand les hommes commenceront à pren-
» dre plaiſir à lancer ſur toi des regards, dont la na-
» ture te développe ſourdement le myſtere, le dan-
» ger t'environne; ferme l'oreille à l'enchantement
» de leurs cajoleries; n'écoute point les douceurs
» de la ſéduction.

» Rappelle-toi les vues du Créateur ſur ton être;
» il te fit pour être la compagne de l'homme, &
» non l'eſclave de ſa paſſion ». (*D. J.*)

Le nom de *ſéducteur* ne ſe donne pas ſeulement à celui qui attente à la pudeur, à l'innocence d'une femme ou d'une fille, mais à quiconque en entraîne un autre par des voies illicites à une mauvaiſe action.

SÉDUCTION, ſ. f. (*Juriſpr. Gram.*) eſt une tromperie artificieuſe, que l'on emploie pour abuſer quelqu'un, & le faire conſentir à quelque acte ou démarche contraire à ſon honneur ou à ſes intérêts.

La *ſéduction* d'une fille, ou d'un fils de famille, eſt regardée comme un rapt. *Voyez ci-devant* RAPT.

La *ſéduction* des temoins eſt appellée plus communément *ſubornation*. *Voyez* ci-après au *mot* SUBORNATION. (*A*)

*SÉDUM*, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt une plante vivace, très-baſſe, qui croît ſur les murailles & ſur les toîts des maiſons. On l'appelloit autrefois *barba jovis*, & maintenant *grande joubarbe*. Ses feuilles charnues ſont attachées à leur racine, il s'éleve de leur milieu une tige haute d'un pié, diviſée en pluſieurs rameaux qui portent des fleurs de couleur purpurine, & diſpoſées en roſe; elles ſont ſuivies d'un fruit ramaſſé en maniere de têtes remplies de ſemence.

Pour la petite joubarbe, appellée *trique madame*, *Voyez* TRIQUE-MADAME.

*SÉDUNI*, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe; ils étoient voiſins des *Nantuates* & des *Veragri*, avec leſquels ils occupoient le pays, depuis les confins des Allobroges, le lac Léman, & le Rhône, juſqu'aux hautes Alpes. Dans le moyen âge, ces peuples avoient une ville, *oppidum*, à laquelle on joignoit le nom national, & dans la ſuite on dit ſimplement *Sedunum*. C'eſt aujourd'hui la ville de Sion. (*D. J.*)

SÉDUSIENS LES, *Seduſii*, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. Céſar, *de bel. gal. l. I.* les met au nombre des peuples qui combattoient ſous Arioviſte; ce qui engage Spener, *not. germ. ant. l. IV. c. ij.* à fixer leur demeure entre le Mein & le Necker. Il ajoute qu'ils étoient originairement compris ſous le nom général d'Iſtevons, & qu'après leur retour des Gaules, ils ſe confondirent avec les Marcomans.

SÉE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Normandie, au diocèſe d'Avranches. Elle a ſa ſource près de Sourdeval, & ſe rend dans la mer, entre le mont ſaint Michel & le mont Tombelaine, après un cours de dix lieues. (*D. J.*)

SÉE *cap de*, (*Géog. mod.*) cap d'Afrique, dans la haute Guinée, ſur la côte de Grain, à ſept lieues au-delà de Rio-Seſtos. Les Portugais l'appellent *Cabo-Baixos*, à cauſe des bancs de ſable qui ſont autour de ce coteau. (*D. J.*)

SÉEZ, SÉES, SEZ, SAÏS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saïum*, *Saïorum civitas*, *Sagiorum civitas*, *Sagium*, &c. ville de France en Normandie, dans une agréable campagne, ſur l'Orne; elle eſt à cinq lieues d'Alençon au nord, à huit au ſud-oueſt de l'Aigle, & à quarante au couchant de Paris. Elle reſſortit du parlement de Rouen, de l'intendance & de l'élection d'Alençon, & ne contient pas trois mille habitans; elle a cinq paroiſſes, un ſeminaire, un college, & une riche abbaye de bénédictins. On croit que ſon évêché, qui eſt ſuffragant de Rouen,

a été érigé dans le cinquieme ſiecle ; il peut valoir environ quinze mille livres ; ſon diocèſe comprend 497 paroiſſes, partagées en ſeize doyennés. *Long.* ſuivant Caſſini, *17. 41. 15. latit. 48. 36. 25.* (*D. J.*)

SEFSIS, *ou* TEFSIS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger. Elle a ſa ſource dans les montagnes d'Atlas, traverſe le Téleuſin du ſud au nord, & ſe décharge dans la mer Méditerranée. (*D. J.*)

SEGARELIEN, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) diſciple de Segarel, héréſiarque du xiij. ſiecle. Segarel étoit de Parme; il nommoit ſa ſecte *la congrégation ſpirituelle* choiſie de Dieu, & envoyée dans ces derniers tems; il donnoit à ſes diſciples le nom d'*apôtres*; il prétendoit qu'ils formoient la véritable égliſe; que toute l'autorité que Jeſus-Chriſt avoit donnée à ſaint Pierre & à ſes ſucceſſeurs avoit pris fin, & qu'elle étoit transférée en ſa perſonne; que le pape n'avoit ni commandement à lui faire, ni condamnation à fulminer contre lui; que les femmes pouvoient quitter leurs maris, les maris leurs femmes, pour entrer dans ſa congrégation; que le vrai moyen d'être ſauvé étoit d'en être; qu'il étoit plus parfait de vivre ſans vœux que d'en faire; qu'il falloit mépriſer les lieux deſtinés particulierement au ſervice divin; que le temple de Dieu étoit par-tout, au fond d'une étable comme dans le ſanctuaire d'un édifice ſomptueux; & que l'attachement à ſa doctrine conſacroit les actions les plus criminelles. Il fut brûlé à Parme, & ſa ſecte s'éteignit.

SEGEBERG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Holſtein, dans la Wagrie, capitale de la petite préfecture de même nom, avec un château ſur une montagne, à douze milles au nord-eſt de Hambourg; elle appartient au roi de Danemarck. *Long. 27. 15. latit. 54. 13.* (*D. J.*)

SEGEDA, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de l'Eſpagne Bétique; Pline, *l. III. c. j.* ſurnomme la premiere *Augurina*, & dit qu'elle étoit tres-célebre. Il donne à la ſeconde le ſurnom de *Reſtituta-Julia*; Appien parle d'une autre *Segeda* dans la Celtibérie; c'eſt la même que Strabon nomme *Segida*; & quelques-uns croyent que c'eſt aujourd'hui Carceres. (*D. J.*)

SEGEDIN, *ou* SEGEDI, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe ou de la haute-Hongrie, comme on voudra, au confluent de la Teiſſe & de la Mariſch, à deux lieues au ſud-eſt de Colocza, dans le comté de Czougrad: les Impériaux prirent cette ville ſur les Turcs en 1686. *Long. 38. latit. 46. 16.*

Kis, (*Etienne*) ſurnommé *Segedinus*, de *Segedin*, lieu de ſa naiſſance, ſouffrit beaucoup de perſécutions pour avoir embraſſé le Luthéraniſme, indépendamment de la dure captivité qu'il éprouva pendant trois ans chez les Turcs. Il a publié des tables analytiques ſur pluſieurs livres du vieux & du nouveau Teſtament. Elles ont été imprimées à Schaffnouze en 1562, à Baſle en 1588 & 1610 *in-fol.* il mourut en 1572, âgé de 67 ans. (*D. J.*)

*SEGEDUNUM*, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne, ſelon la notice des dignités de l'empire. Cambden veut que ce ſoit aujourd'hui Séthon, dans le Northumberland, à côté du chemin de New-Caſtle à Berwick, & à la droite ſur la côte. D'autres ſavans conjecturent que c'eſt Stighill, village voiſin du bourg de Séthon. (*D. J.*)

SEGELMESSE, *ou* SEGELMESSALS, (*Géogr. mod.*) comme diſent les Arabes, ville du Biledulgérid, aux confins du Zaara. Cette ville aujourd'hui détruite, étoit la capitale de la province de ſon nom, & ſéparoit le pays des Arabes d'Afrique, d'avec celui des Negres: elle a été le premier ſiege de l'empire des Moravides, qu'ils étendirent depuis ce lieu-là, juſques ſur les bords de la mer Atlantique, & enſuite du côté de la Méditerranée bien avant dans l'Eſpagne. La puiſſance des Fatimites qui fonderent le kalifat d'Egypte, prit ſes commencemens dans le même endroit; car ce fut dans *Ségelmeſſe* qu'Obeïdallah fut reconnu par le méhedi, c'eſt-à-dire, le directeur général des Muſulmans. Cette ville, ſelon les géographes arabes, étoit ſituée dans le ſecond climat, ſous les 37 degrés de *longitude*, & les 31. 30. de *latitude ſeptentrionale*. (*D. J.*)

*SEGELOCUM*, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne; l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Londres à Luguvallium, près du retranchement, entre Lindum & Danum, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du ſecond. Le même itinéraire (mais dans une autre route) écrit *Angelocum*, au lieu de *Segelocum*, & quelques manuſcrits liſent *Segilocum*. La diſtance de ces lieux fait croire que ce doit être aujourd'hui *Littleboroug*, où M. Thomas Gale dit qu'il a trouvé une urne de terre rouge, & une médaille ſur laquelle étoit la tête de Domitien. (*D. J.*)

SEGEME, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, dans la province de Tedla; cette montagne eſt peuplée de Béréberes de la tribu de Zenega, & ſoumis aux chérifs, depuis qu'ils ont conquis les provinces de Dara & de Tafilet. (*D. J.*)

*SEGESTA*, SEGESTE, (*Géog. anc.*) ville de Sicile; Ptolomée, *l. III. c. iv.* la marque dans les terres, & lui donne un port appellé *Segeſtanorum emporium*. La ville de *Ségeſte* étoit bâtie ſur une riviere, qui un peu au-deſſous en recevoit une autre, & toutes deux avoient des noms troyens; car l'une s'appelloit *Simois*, & l'autre *Scamander*. (*D. J.*)

*SEGESTA*, (*Mythol.*) déeſſe des anciens Romains qu'on croyoit avoir ſoin des blés, tant qu'ils étoient en herbe; c'eſt Numa Pompilius qui imagina cette déeſſe: Pline en parle, *l. A. c. ij.* on voit bien qu'elle étoit ainſi nommée du mot latin *ſeges*, qui ſignifie *blé*. (*D. J.*)

SEGESTAN, SEDGESTAN, SEGISTAN, SIGESTAN, SAGESTAN, SITZISTAN, SOSTAN, SISTAN, (*Géog. mod.*) car ce nom d'un pays de Perſe, s'écrit de toutes ces manieres différentes; & c'eſt une homonymie dont il faut ſe reſſouvenir, pour n'en pas faire autant d'articles différens.

Le *Ségeſtan* eſt une province de Perſe, qui a le Khoraſſan à l'occident, le Makeran à l'orient, le deſert de Fars au midi, & le Sind au ſeptentrion: c'étoit autrefois la demeure des peuples appellés *Drongæ*: ſes villes principales ſont *Ségeſtan* capitale, Schaluk, & Ketz. Houſſain Schah fut dépouillé de cette province par Tamerlan, qui en fit la conquête l'an de l'hégire 785. Le Schah fut envoyé à Samarcande, ainſi que les généraux d'armée & les gouverneurs des provinces. La capitale du pays eſt ſituée ſur la riviere Senarond, à 97 degrés de *longitude*, & à 32. 20. de *latitude*.

C'eſt dans cette capitale qu'eſt né le grand Roſtan, ſi célebre dans l'hiſtoire de Perſe, & le principal héros des romans perſans. C'eſt encore dans la même ville, que naquit Aboulfarah, célebre poëte perſan, qui compoſa pluſieurs traités de l'art poétique; il s'étoit attaché au ſervice des princes de la famille de Samgiour, & avoit mis au jour de beaux ouvrages à leur gloire, dans leſquels il laiſſa échapper quelques traits piquans contre le ſultan Mahmoud, qui l'ayant fait priſonnier, vouloit le punir de ſon inſolence; mais Onſeri, le prince des poëtes perſans, éleve d'Aboulfarah, obtint ſa grace, & partagea ſur le champ avec lui un préſent conſidérable qu'il venoit de recevoir de la libéralité du ſultan. (*D. J.*)

*SEGESTANÆ AQUÆ*, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Sicile, près de la ville Segeſta, d'où elles tiroient leur nom; elles étoient chaudes, ſul-

phureuſes, & célebres; Strabon, *l. VI. p. 273.* & Diodore de Sicile, *l. IV.* en parlent. Selon l'itinéraire d'Antonin, on les appelloit encore *Pintianæ aquæ;* peut-être à cauſe de la ville Pintia. (*D. J.*)

SÉGESTE, (*Géog. anc.*) ville de l'Iſtrie; Pline, *l. III. c. xix.* la donne aux *Carni :* mais il la met au nombre des villes qui étoient détruites de ſon tems. Strabon, *l. VII. p. 313.* qui écrit *Segeſtica*, dit que c'eſt une ville de la Pannonie, ſituée au confluent de diverſes rivieres navigables, qui ſervoient à y tranſporter les marchandiſes de l'Italie, & celles de divers autres pays; ce qui avoit engagé les Romains à y établir leurs magaſins durant la guerre contre les Daces. Le lieu où elle étoit s'appelle à préſent *Ségeſe*, ſelon Bonfinius, qui ajoute qu'on y voit à peine les traces d'une ville. (*D. J.*)

*SEGESTERORUM CIVITAS*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoiſe, ſur la route de Mediolanum à Arles, en prenant par les Alpes cotiennes, entre Alabontis & Alaunium, à ſeize milles du premier de ces lieux, & à vingt-quatre milles du ſecond; c'eſt aujourd'hui la ville de Siſteron. (*D. J.*)

*SEGESTICA*, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xvij.* On croit que c'eſt la même ville qui eſt nommée *Tutia* dans Florus & dans Plutarque, & *Segeda* dans Appien. (*D. J.*)

SEGESWAR, (*Géog. mod.*) ville de la Tranſilvanie, dans le comté de même nom; elle eſt bâtie en forme d'amphithéâtre, ſur le penchant d'un côteau, près de Kokel, à dix-huit lieues au nord d'Hermanſtad. Quelques auteurs la prennent pour la *Somdava* de Ptolomée, *l. III. c. viij. Long. 41. 28. latit. 46. 54.* (*D. J.*)

SEGEWOLD, *ou* SEWOLD, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Ruſſien, dans la Livonie, ſur la riviere, & vis-à-vis la ville de Treiden, dans la Lettie, à 12 lieues au nord-eſt de Riga. *Long. 42. 45. latit. 57. 15.* (*D. J.*)

SEGIADAH, *terme de relation;* c'eſt en arabe le petit tapis ou natte de jonc dont les Muſulmans ſe ſervent en forme d'agenouilloir, quand ils font les cinq prieres de chaque jour preſcrites par la loi. (*D. J.*)

SEGISAMA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe; il en eſt parlé dans Florus, *l. IV. c. xij.* Cette ville du tems de Ptolomée, *l. II. c. vj.* dépendoit des Vaccéens. (*D. J.*)

SEGMENT D'UN CERCLE, *en Géométrie*, c'eſt la partie du cercle compriſe entre un arc & ſa corde, ou bien, c'eſt une partie d'un cercle compriſe entre une ligne droite plus petite que le diametre, & une partie de la circonférence. *Voyez* CERCLE, ARC, CORDE, *&c.*

Ainſi, la portion *AFBA* (*Pl. géométriq. fig. 22.*) compriſe entre l'arc *AFB* & la corde *AB*, eſt un *ſegment* du cercle *AFBD*, *&c.* il en eſt de même de *ADBA.*

Comme il eſt évident que tout *ſegment de cercle* peut être ou plus grand ou plus petit qu'un demi-cercle, la plus grande partie d'un cercle coupé par une corde, c'eſt-à-dire, la partie plus grande que le demi-cercle eſt appellée le *grand ſegment*, comme *AFBD*, & la plus petite partie, ou la partie plus petite que le demi-cercle eſt appellée le *petit ſegment*, comme *ADB*, *&c.*

L'angle que la corde *AB* fait avec une tangente *LB*, eſt appellée *l'angle du ſegment. Voyez* ANGLE.

Quelques-uns appellent auſſi les deux angles mixtes compris entre les deux extrémités de la corde & de l'arc, *angles du ſegment.*

Au fond, ces angles ſont les mêmes que celui de la corde & de la tangente.

Angle dans le *ſegment*, eſt celui qui a ſon ſommet *D* dans un point quelconque de la circonférence du *ſegment*, comme *ADB. Voyez l'article* ANGLE.

La hauteur d'un *ſegment DE* (*fig. 22.*) & la moitié de ſa baſe ou de la corde *AE* étant donnés, trouver l'aire du *ſegment.* Trouvez le diametre du cercle. *Voyez* DIAMETRE. Sur ce diametre décrivez un cercle, & tirez la baſe du ſegment *AB*; tirez encore les rayons *AC*, *BC*, & trouvez le nombre des degrés de l'arc *ADB* par le diametre connu; & par ſon rapport à la circonférence, déterminez la circonférence elle-même; & par le rapport de la circonférence à l'arc *ADB*, & la circonférence en elle-même trouvez la longueur de l'arc *ADB.* Après cela, trouvez l'aire du *ſecteur ADBCA*, *voyez* SECTEUR, & la ſurface du triangle *ACB*, *voyez* TRIANGLE.

Enfin retranchez le triangle du *ſecteur*, le reſte eſt l'aire du *ſegment.*

Si l'on demande l'aire du plus grand *ſegment BFA*, il faut ajouter le triangle *ACB* au *ſecteur ADEBC.* (*E*)

SEGMENT *d'une ſphere*, eſt une partie d'une ſphere terminée par une portion de ſa ſurface, & un plan qui la coupe par un endroit quelconque hors du centre. *Voyez* SPHÉRE.

On l'appelle auſſi une *ſection de ſphere. Voyez* SECTION.

Il eſt évident que la baſe d'un *ſegment* de ſphere eſt toujours un cercle, dont le centre eſt dans l'axe de la ſphere.

Pour trouver la ſolidité d'un *ſegment* de ſphere, retranchez la hauteur du *ſegment* du rayon de la ſphere, & par cette différence, multipliez l'aire de la baſe du *ſegment;* ôtez ce produit de celui qui viendra en multipliant le demi-axe de la ſphere par la ſurface convexe du *ſegment;* diviſez alors le reſte par trois, & le quotient ſera la ſolidité cherchée.

Cette derniere méthode ſuppoſe que l'axe de la ſphere eſt donné : s'il ne l'eſt pas, on pourra le trouver ainſi. Appellons *a* la hauteur du *ſegment*, & ſon demi-diametre *s*, alors on aura $a. s :: s; \frac{ss}{a}$. Ajoutons $\frac{ss}{a}$ à la hauteur *a*, & l'on aura l'axe cherché. *Chambers.*

Le mot *ſegment* s'étend auſſi quelquefois aux parties de l'ellipſe, & dans d'autres figures curvilignes. *Voyez* ELLIPSE, *&c.* (*E*)

SEGMENT *de feuilles*, c'eſt le nom que les botaniſtes donnent aux feuilles qui ſont taillées & diviſées en petites branches, ou en petites tiges, comme celles du fenouil. *Voyez* FEUILLE.

*SEGMENTUM*, (*Littérat.*) eſpece de ruban que les femmes portoient ſur l'épaule, & qui reſſembloit à quelques égards à nos nœuds d'épaule; mais ce mot déſigne auſſi dans Valere Maxime, un *bijou* qui pendoit au col pour ornement. *Segmenta* au pluriel, ſignifie dans Vitruve, des eſpeces de *pavés* en moſaïque, de différentes formes, & de diverſes couleurs, arrangés enſemble ſymmétriquement. (*D. J.*)

SEGMOIDALES, VALVULES, (*Anatomie.*) nom des valvules de l'artere pulmonaire, qu'on appelle autrement *valvules ſémilunaires*, parce qu'elles reſſemblent à une demi-lune, ou au ſegment d'un cercle. La ſubſtance des *valvules ſegmoïdales* ou ſémilunaires eſt membraneuſe. Quand elles s'ouvrent, elles donnent paſſage au ſang du ventricule du cœur dans l'artere pulmonaire; mais ſi le ſang fait effort pour retourner, il les fait joindre, & elles lui ferment le paſſage : ce mot *ſegmoïdal* eſt formé du latin *ſegmentum*, ſegment, & du grec εἶδος, *reſſemblance.* (*D. J.*)

SEGNA, SENG *ou* SEGNI, (*Géog. mod.*) ville de la Croatie, dans la Morlingue, vers la côte du golphe de Veniſe, ſur une hauteur, à 46 lieues au nord-oueſt de Spalato, dont ſon évêque eſt ſuffragant, avec une fortereſſe & un port. Elle dépend

de la maiſon d'Autriche. *Longitude 32. 36. latitude 43. 7.*

SEGNI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Du tems de Céſar, *de bell. gall.* ils habitoient endeçà du Rhein, entre les *Eburones* & les *Treviri*. *Segni*, dit-il, *Condruſique ex gente & numero Germanorum qui ſunt inter Eburones Treviroſque, legatos ad Ceſarem miſerunt.* Spener, *notit. germ. ant. l. IV. c. j.* juge que les *Segni* étoient originairement compris ſous le nom des *Iſtévons*. (*D. J.*)

SEGNI, (*Géog. mod.*) en latin *Signia;* ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, & dans la campagne de Rome, à 12 lieues au ſud-eſt de Rome, & à 6 au ſud-eſt de Paleſtrina, avec un évêché qui ne releve que du pape. *Longitude 30. 42. latitude 51. 40.* (*D. J.*)

*SEGOBRIGA*, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Strabon *l. III. p. 162.* la place dans la Celtibérie, & lit *Segobrida*. Ptolomée qui écrit *Segobriga*, donne cette ville de même aux Celtibériens. Il y en a qui veulent que *Segobriga* ſoit aujourd'hui la ville de Ségorbe, mais ils n'ont conſulté ni la carte de Ptolomée, ni l'itinéraire d'Antonin, ni même Strabon, qui met *Segobriga* au voiſinage de Numance & de Biblis. Il ne ſeroit pas impoſſible que *ſiguenza* fût l'ancienne *Segobriga*, ou *Segontia*, s'il eſt vrai que par ces deux derniers noms, on doit entendre la même ville, comme on ſeroit tenté de le croire. (*D. J.*)

*SEGODUNUM*, (*Geog. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Cluvier, *germ. ant. l. III. c. viij.* croit qu'elle étoit ſur le Ségus, dans le lieu où eſt aujourd'hui la ville de Sigen. Il ſe fonde ſur ce que cette ville eſt ſituée ſur le bord d'une riviere nommée encore aujourd'hui *Sige*, & ſur une éminence qui étoit indiquée par le mot *dun*, de ſorte que l'ancien nom pouvoit être *Sigedun*, dont les Romains avoient fait *Segodunum*.

Il y avoit encore une ville dans la Gaule celtique qui portoit le nom de *Segodunum*. Ptolomée, *liv. II. c. viij.* la donne aux *Reteni*, qui ſont les *Rutheni* de Céſar. C'eſt aujourd'hui la ville de Rhodès. (*D. J.*)

*SEGONCIUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Il y a dans l'itinéraire d'Antonin une route qui conduit de *Segoncium* à Deva, & où la premiere de ces villes eſt marquée à 24 milles de *Conovium*. Il ſembloit d'abord que ce pouvoit être une ville des *Segonriaci*; mais ces peuples étoient voiſins des Tribonantes, & par conſéquent trop éloignés de l'endroit où étoit *Segoncium*, qui eſt aujourd'hui *Caernaven* ſur le Ségont, & vis-à-vis de l'île de Mone. (*D. J.*)

*SEGONTIA*, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſuivant l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route d'Emerita à Sarragoce. Son nom moderne eſt *Siguença*.

*SEGONTIACI*, (*Géog. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne. Ils furent du nombre de ceux qui ſe ſoumirent à Céſar. Ils habitoient au voiſinage des Trinobantes; c'eſt tout ce qu'on ſait de leur pays. (*D. J.*)

SÉGORBE, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur le Morviedro, à 12 lieues au nord-oueſt de Valence, & à 56 au levant de Madrid. Cette ville eſt ancienne, agréable, ſituée ſur le penchant d'une colline, dans une vallée, entre des montagnes. Son terroir eſt fertile en blé, en vin, & en fruits. On y trouve auſſi des carrieres d'un fort beau marbre. Elle fut honorée d'un évêché dès le vj. ſiecle, & ſi cette dignité épiſcopale ſe perdit ſous les Maures, elle lui revint en 1245. Elle a auſſi le titre de duché. *Longitude 17. latitude 39. 55.* (*D. J.*)

*SEGOVELLAUNI*, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe, & dans les terres: *intus*, dit Pline, *l. III. c. iv. regio Trecollorum, Vocontiorum & Segovellaunorum, mox Allobrogum.* Ce ſont les *Segalauni* de Ptolomée, *l. II. c. v.* qui leur donne la ville de Valentia: ainſi ces peuples habitoient le Valentinois.

*SEGOVIA*, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, aujourd'hui *Ségovie*, entre Madrid & Valladolid. Ptolomée, *l. II. c. vj.* & Pline, *l. III. c. iij.* la donnent aux *Arevaci:* le premier écrit néanmoins Σεγουβια, *Segubia*, au lieu de *Segovia*. L'itinéraire d'Antonin, dont quelques manuſcrits portent *Segovia*, & d'autres *Secovia*, ou *Segobia*, place cette ville ſur la route d'Emerita à Saragoſſe, entre *Cauca* & *Miacum*, à 28 milles du premier de ces lieux, & à 24 milles du ſecond.

Il y avoit un autre *Segovia* dans l'Eſpagne bétique, ſelon Hirtius, *de bell. Alex.* & *Florus*, *l. III. c. xxij.* dont le premier dit qu'elle étoit *ad flumen Silicenſe*. Elle conſerve encore ſon ancien nom; car Moralès aſſure qu'on l'appelle *Segovia la menor*. Ortelius qui cite Arias Montanus, dit que *Segovia la menor* eſt ſituée au voiſinage d'Eciia près du fleuve Xénil, à moitié chemin entre Seville & Cordouë.

*Segovia* eſt encore le nom d'une ville de la Germanie, ſelon Ortelius qui cite Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'eſt à préſent Seckow, ſiege épiſcopal dans la Stirie, ſous l'archevêché de Saltzbourg. (*D. J.*)

SÉGOVIE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, ſur une montagne, entre deux grandes collines. Elle eſt près de la riviere d'Atayada, qui prend ſa ſource au-deſſus, à 15 lieues au nord-oueſt de Madrid, & à 25 au levant de Salamanque.

Cette ville eſt fort ancienne, peuplée, & l'une des plus conſidérables d'Eſpagne. Son évêché eſt ſuffragant de Tolede, & vaut 25 mille ducats de revenu.

Parmi les bâtimens publics, ſe diſtingue le château royal appellé *Alcaçal;* il eſt ſur un rocher, & ſes eſcaliers ſont taillés dans le roc. La *caſſa de la moneda*, c'eſt-à-dire la *maiſon de la monnoie*, a ceci de particulier, que la monnoie qui s'y fabrique ſe fond, ſe rogne, ſe bat, & ſe marque très-promptement, par le moyen de divers moulins que l'eau fait tourner: on ne bat monnoie dans toute l'Eſpagne qu'à Séville & à *Ségovie;* mais la commode machine de *Ségovie*, en la fabriquant promptement, ne la rend pas plus belle.

L'aqueduc au contraire nommé *puente-Segoviana*, ouvrage des Romains, eſt un édifice d'un travail merveilleux; il joint enſemble deux montagnes ſéparées par un intervalle d'environ trois mille pas; il eſt compoſé de 177 arcades à deux rangs poſés l'un ſur l'autre; le rang inférieur porte l'eau dans les fauxbourgs, & le ſupérieur la conduit dans la ville. La conſtruction de cet édifice eſt ſi ſolide, qu'elle s'eſt conſervée juſqu'à ce jour preſque dans ſon entier. On attribue ce bel ouvrage au regne de Trajan. Colmenarès vous en donnera la deſcription détaillée dans ſon *hiſtoria de la ciudad de Segovia*, *1637*, *in*-fol. Mais il faut ajouter une grande incommodité de cet aqueduc, c'eſt que l'eau de la riviere qui coule autour de la ville eſt ſi mal-ſaine, qu'elle ne peut ſervir qu'à rafraîchir la bonne eau.

Le terroir de *Ségovie* eſt bien célebré pour nourrir des troupeaux de brebis qui portent ces fines laines qui ſont uniques dans le monde, & dont l'Europe entiere ne peut ſe paſſer dans la manufacture des draps ſuperfins. *Long. 13. 55. latit. 40. 54.*

Deux théologiens ſcholaſtiques fort accrédités en Eſpagne, *Ribera* (François de) jéſuite, & *Soto* (Dominique), de l'ordre des Dominicains, naquirent tous deux à *Ségovie* dans le xvj. ſiecle.

Le jéſuite Ribera a publié des commentaires latins qui

qui ne ſont pas dépourvus d'érudition, ſur les douze petits prophetes. Il mourut à Salamanque l'an 1591, âgé de 54 ans.

Le dominicain Soto étoit fils d'un jardinier, & ſe fit connoître par ſon mérite. Il donna des commentaires ſur l'épître aux Romains, un traité *de juſtitiâ & jure*, & deux livres *de naturâ & gratiâ*. Il mourut à Salamanque l'an 1560, âgé de 66 ans. (*D. J.*)

SÉGOVIE, *la nouvelle*, (*Géog. mod.*) Il y a trois villes de ce nom à diſtinguer. La premiere eſt une ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, audience de Guatimala, ſur les frontieres de la province de Honduras, ſur la droite de la riviere d'Yare. *Latit.* 13. 24.

La ſeconde eſt une ville de l'Amérique, dans la terre ferme, province de Venezuela, ſur le bord de la riviere de Bariquicemete, bâtie par les Eſpagnols en 1552. Elle a des mines d'or dans ſon voiſinage. *Latit.* 6. 7.

La troiſieme eſt une ville d'Aſie dans l'île de Luçon, une des Philippines, dans la province & ſur la riviere de Cagayan. Elle a un évêché fondé en 1598. (*D. J.*)

SÉGOVIE, (*Commerce de laine.*) c'eſt la laine d'Eſpagne qui vient de Ségovie, ville du royaume de Caſtille, ou des environs. Quand on dit ſimplement & abſolument *laine de Ségovie*, cela s'entend des trois ſortes de laines qu'on en tire, dont enſuite les eſpeces ſe diſtinguent en ajoutant les mots de *prime*, de *ſeconde* ou de *tierce* : ainſi l'on dit *prime Ségovie*, *ſeconde Ségovie*, & enfin *tierce Ségovie*. Il y a auſſi de la *petite Ségovie*. (*D. J.*)

SEGRAIRIE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſpr.*) du latin *ſegregare*, ſignifie la portion d'un bois commun que l'on met à part pour un ſeigneur, lors de l'exploitation ou vente que l'on en fait; ou le droit qu'il prend dans le prix à-proportion de ce droit. Dans un compte de l'an 1337, on trouve *ſeggregia ſeu tertia de expletis foreſtarum*. On voit par-là que ce droit de *ſegrairie* étoit du tiers de l'exploitation; ainſi c'étoit la même choſe que ce que l'on appelle encore en Normandie & ailleurs, *droit de tiers*.

Quelques-uns confondent le droit de *grairie* avec celui de *ſegrairie*; & en effet, l'ordonnance des eaux & forêts, *tit. X.* parle dans l'intitulé de ce titre des bois tenus en grairie, *ſegrairie*; & néanmoins dans le corps du titre il n'eſt point parlé des bois tenus en *ſegrairie*, ni même en aucun autre endroit de l'ordonnance.

Cependant le droit de grairie eſt pris en pluſieurs occaſions pour un droit que le roi perçoit ſur les bois d'autrui, à cauſe de la juſtice qu'il a ſur ces bois, en quoi il differe du droit de *ſegrairie*.

On pourroit auſſi regarder comme un droit de ſegrairie, *quaſi ſegregata agri pars*, le triage ou tiers-lot, que l'*article* 4. du *titre xxv.* de l'ordonnance de 1669 donne au ſeigneur dans les bois communaux; cet article portant que ſi les bois ſont de la conceſſion gratuite des ſeigneurs, ſans charge d'aucun cens, redevance, preſtation ou ſervitude, le tiers en pourra être ſéparé & diſtrait à leur profit, en cas qu'ils le demandent, & que les deux autres ſuffiſent pour l'uſage de la paroiſſe. *Voyez* le *gloſſaire* de Ducange, au mot *ſecretarius*, & le *gloſſ.* de Lauriere, au mot *ſegrayer*; & les *articles* BOIS, DANGER, FORÊT, EAUX & FORÊTS, GRAIRIE, GRURIE, GRUAGE, & *ci-après* SEGRAYER. (*A*)

SEGRAIS, ſ. m. (*Eaux & forêts.*) ce ſont des bois ſéparés des grands bois, qu'on coupe & qu'on exploite à part. (*D. J.*)

SEGRAYER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le ſeigneur qui a droit pour une portion dans un bois commun, ſoit dans l'exploitation ou dans le prix de la vente.

On entend auſſi quelquefois par *ſegrayer*, celui qui fait la recette de ce droit pour le roi, ou pour quelqu'autre ſeigneur. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *ſegrayer*, & *ci devant* SEGRAIRIE. (*A*)

SEGRE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sicoris*, & par les Catalans *Agna-Naval*; riviere d'Eſpagne dans la Catalogne, & la plus grande de toutes les rivieres de cette province. Elle prend ſa ſource dans la Cerdagne, & finit par ſe jetter dans l'Ebre, près de Méquinencia, ſur les frontieres de l'Arragon. (*D. J.*)

SÉGRÉ, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes qualifient de petite ville de France dans l'Anjou, élection d'Angers, ſur l'Odon, avec titre de baronnie; mais il faut dire auſſi que *Ségré* étoit autrefois une bonne ville, qui fut donnée par Jean Sans-terre, roi d'Angleterre, à la reine Béranger de Navarre, veuve de ſon frere Richard Cœur-de-lion, pour partie de ſon douaire, par traité fait à Chinon en 1201. Le château a été pluſieurs fois ruiné & rétabli. (*D. J.*)

SÉGRÉAGE, ſ. m. (*Droit féodal.*) droit ſur les forêts ainſi nommé, parce que c'eſt une choſe miſe à part pour le ſeigneur. Ce droit de *ſégréage* conſiſte en la cinquieme partie des bois qui ſe vendent par les vaſſaux, laquelle eſt dûe au ſeigneur avant la coupe des bois. Le receveur de ce droit s'appelle *ſégrayer*. (*D. J.*)

SEGURA, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom de pluſieurs villes & lieux, comme on va le voir.

1°. *Segura*, ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, aux confins du royaume de Murcie, vers la ſource de la riviere de ce nom.

2°. *Segura*, petite ville d'Eſpagne dans le Guipuſcoa, ſur la riviere d'Oria, au-deſſus de Villa-franca.

3°. *Segura*, ville de Portugal, dans la province de Beyra, ſur une montagne, aux confins de l'Eſtramadure, près de la riviere d'Elxa, avec un château, à trois lieues au ſud-eſt de Caſtel-Branco. *Long.* 10. 25. *latit.* 39. 40.

4°. *Segura de la frontera*, c'eſt-à-dire *la ſureté de la frontiere*, ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, bâtie par Fernand Cortez ſur des rochers en 1520. Elle a un grand inconvénient, c'eſt de n'être arroſée d'aucune riviere, ſource ou fontaine, de ſorte que les habitans, au nombre d'environ ſix cens, tant indiens qu'eſpagnols, ſont toujours obligés d'uſer d'eau de puits.

5°. *Segura de la ſierra*, lieu d'Eſpagne dans la Caſtille nouvelle, dans une plaine abondante en troupeaux, avec une des riches commanderies de l'ordre de S. Jacques.

6°. *Segura*, port ſur la côte de la mer de la Californie, ſelon Woode Rogers, qui dit qu'il y a dans cet endroit de fort bonne eau, & quantité de fenouil marin. (*D. J.*)

SEGURA, *la*, (*Géog. mod.*) Ses anciens noms latins ſont *Terebus*, *Staberus* & *Sorabis*; riviere d'Eſpagne, au royaume de Murcie; elle a ſa ſource dans la Caſtille nouvelle, traverſe le royaume de Murcie, entre dans celui de Valence, proche de Riguela, arroſe cette ville, & ſe perd dans la mer, près de Guardamar. (*D. J.*)

SEGURA, *montagnes de*, (*Géog. mod.*) montagnes d'Eſpagne qui s'étendent aux confins de l'Andalouſie, de la Caſtille nouvelle, des royaumes de Murcie & de Grenade. Elles prennent leur nom de la ville de *Segura*, & ſont une partie de celles qu'on appelloit autrefois *Oroſpeda*. C'eſt proprement l'*Argenteus-mons*, & le *Tugienſis ſaltus* des anciens. Le Guadalquivir & la riviere *Segura* prennent leur ſource dans ces montagnes. (*D. J.*)

SÉGUSIENS, LES, (*Géog. anc.*) 1°. *Seguſiani* ou *Secuſiani*, peuples de la Gaule celtique ou lyonnoiſe. Pline, *l. II. c. xviij.* dit qu'ils étoient libres, & que la ville de Lyon étoit dans leur pays. Ils avoient été rendus indépendans des Œdui ſous l'empire d'Au-

guſte ; car du tems de Céſar, qui fait mention de ces peuples dans ſes commentaires, ils étoient dans la dépendance des *Œdui*, c'eſt-à-dire de ceux d'Autun, *in clientelâ Œduorum*. Il ajoute qu'ils étoient les premiers au-delà du Rhône, & les plus proches de la province romaine. Ils avoient les *Œdui* & les *Sequani* au nord, les Allobroges à l'orient, au midi encore les Allobroges & les *Velauni*, & les *Averni* au couchant. Leur pays comprenoit ainſi le Forez, le Lyonnois, le Beaujolois & la Breſſe.

2°. *Seguſiani*, peuples des Alpes graïennes. Ptolomée, *l. III. c. j.* leur donne deux villes, ſavoir *Seguſinum* & *Brigantium*. Pline & Ammien Marcellin appellent la capitale de ces peuples *Seguſio*. L'itinéraire de Jéruſalem écrit *Secuſio* ; & dans une inſcription rapportée par M. Spon, *p. 198*, on lit : *Ordo ſplendiſſ. civitatis Secuſiæ*, quoique dans une autre inſcription ce mot ſoit écrit avec deux *gg. civit. ſegg.* Une troiſieme inſcription qui ſe voit dans Gruter, *p. 111.* donne à cette ville le titre de municipe : *Genio municipi Seguiſini.* C'eſt aujourd'hui la ville de Suze en Piémont. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville ſur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes cottiennes, où elle ſe trouve, entre *ad Fines* & *ad Martis*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du ſecond. (*D. J.*)

SEGUSTANO, (*Géog. mod.*) bourgade de Sicile dans le val de Mazzara, à l'embouchure du fleuve ſan Bartolomo. Ce bourg eſt l'*emporium Segeſtanorum* des anciens. (*D. J.*)

SEICHE, *ou* SECHE, (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) *ſepia*, animal de mer qui reſſemble beaucoup au calmar & au polype marin. *Voyez* CALMAR & POLYPE. Il a huit piés placés autour de la bouche & deux longs bras : les yeux ſont gros ; la tête eſt courte & terminée par une eſpece de bec ſemblable à celui d'un perroquet ; le corps eſt oblong, large & épais. Il y a ſur le dos des taches & des ſtries blanchâtres diſtribuées avec une ſorte de ſymmétrie ; les deux piés antérieurs ſont beaucoup plus larges & plus épais que les ſix autres ; ils ont tous un grand nombre de ſuçoirs, qui ſont des eſpeces de globules applatis, concaves & portés chacun ſur un pédicule ; les bras ont des ſuçoirs plus gros, il ſont placés entre la premiere & la ſeconde paire des piés ; leur forme eſt cylindrique, ils ont une couleur blanche & parſemée de quelques points noirs. La *ſeiche* ſe ſert de ces ſuçoirs pour s'attacher aux corps qu'elle rencontre, & pour porter à la bouche ceux qu'elle ſaiſit. Le bec eſt compoſé de deux mâchoires mobiles qui s'emboîtent l'une dans l'autre par une eſpece de charniere ; les yeux ſont fort apparens ; le cou eſt très-court ; il a de même que la tête, une couleur pourprée parſemée de points noirs ; le ſommet du dos s'éleve au-deſſus du cou, de ſorte que cet animal peut retirer & cacher ſa tête ſous ce prolongement. Les chairs du dos recouvrent un os très-conſidérable, connu ſous le nom d'os de *ſeiche ;* il eſt ſi léger, qu'il ſurnage même à l'inſtant où il vient d'être tiré du corps de l'animal.

Lorſqu'on met la *ſeiche* hors de l'eau, elle répand une liqueur noire par un petit canal qui aboutit à l'anus ; cette liqueur eſt renfermée dans un ſac dont les parois extérieurs ſont blancs ; la plus grande partie de ce ſac eſt placée dans le côté gauche de l'abdomen ; il contient aſſez de liqueur pour teindre en noir pluſieurs ſeaux d'eau ; cette liqueur colorante eſt plus abondante dans les *ſeiches* que l'on trouve mortes ſur les bords de la mer, que dans celles que l'on prend vivantes. Si on reçoit cette liqueur dans un vaſe au ſortir du ſac, elle ſe coagule & ſe durcit en peu de jours ; enſuite elle ſe gerſe & ſe diviſe par morceaux ; qui étant broyés donnent une belle couleur noire ; Swammerdam prétend, que les Indiens compoſent l'encre de la Chine avec la liqueur noire de la *ſeiche*. Cet animal ſe nourrit de ſquilles & de petits poiſſons. *Collection académique, tom. V. de la partie étrangere.*

SEICHE, OS DE, (*Mat. méd.*) ſubſtance terreuſe, abſorbante, d'un tiſſu aſſez rare qu'on prépare par la porphyriſation, qui pourroit avoir les mêmes uſages intérieurs que les yeux d'écreviſſes, le corail, la craie, la mere de perles, *&c. Voyez ces articles particuliers & l'article général* ABSORBANS, mais qu'on n'employe preſque que pour les dentifrices. *Voyez* DENTIFRICE. (*b*)

SEIDE, (*Géog. mod.*) nos voyageurs écrivent auſſi *Seyde*, *Seyd*, *Said*, *Saide*, *Zaide*, *Zeide*. Il faut bien s'en reſſouvenir, pour ne pas croire que ce ſont des villes différentes, & pour ne pas confondre une ville de la Turquie, avec la haute Egypte que les Arabes nomment *Sahid*, & qu'on écrit auſſi *Saïd*, *Zaïd*.

*Seide* eſt une ville de la Turquie aſiatique, dans la Sourie, ſur la côte de la Méditerranée, près d'une île, où eſt un vieux château qui communique avec la ville par un pont ſi étroit, que trois perſonnes y peuvent à peine paſſer de front. Cette ville autrefois célebre ſous le nom de *Sidon*, eſt aujourd'hui médiocre & miſérable, quoique placée dans une campagne graſſe & couverte de mûriers. Les chrétiens Grecs & Maronites, poſſedent encore chacun une petite égliſe à *Seide ;* mais ſon port eſt comblé, & il n'y a que des bateaux qui y mouillent. Les françois y faiſoient autrefois quelque commerce, qui n'exiſte plus aujourd'hui. *Long. 43. 28. lat. 33. 12.* (*D. J.*)

SEIGLE, *ſecale*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales, & qui eſt diſpoſée en épi par petits bouquets. Chaque fleur eſt compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent du calice ; le piſtil devient dans la ſuite une ſemence oblongue, grêle, farineuſe, & enveloppée de ſa balle qui a ſervi de calice à la fleur, & qui s'en détache très-aiſément. Les petits bouquets ſont attachés à un axe denté, & compoſent un épi plus applati que celui du froment. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

En anglois *rye*, genre de plante qui dans le ſyſtême de Linnæus, a un calice formé de deux battans concaves, contenant deux fleurs ; ces deux battans ſont droits, aigus, oppoſés l'un à l'autre, & plus petits que les feuilles de la fleur ; cette fleur conſiſte en deux feuilles, dont l'extérieure ſe termine par une longue barbe, & l'intérieure eſt plate & pointue ; les étamines ſont trois filets capillaires qui pendent hors de la fleur ; les boſſettes ſont oblongues, & fendues au bout ; le germe du piſtil eſt de forme turbinée ; les ſtiles au nombre de deux, ſont chevelus ; les ſtigma ſont ſimples ; la fleur enveloppe étroitement la graine, s'ouvre quand elle eſt mûre, & la laiſſe tomber ; la graine eſt unique, oblongue, un peu cylindrique, nue & pointue. Linnæi, *gen. plant. p. 17.*

Dans le ſyſtême des autres Botaniſtes, le *ſeigle* a les mêmes caracteres que ceux du blé, excepté que ſon épi eſt plus plat, toujours barbu, & ſon grain plus foible & plus nud.

Cette plante tient le premier rang après le froment entre les grains frumentacés ; elle porte au commencement ſes feuilles rougeâtres, qui deviennent enſuite vertes comme celles des autres blés, plus longues & plus étroites que celles du froment. Elle pouſſe ſix, ſept tuyaux, & quelquefois davantage à la hauteur de cinq, ſix & ſept piés, droits, ſemblables à ceux du froment ; mais plus grêles, plus longs, & montans en épis plutôt que le froment.

Les fleurs naiſſent aux ſommités des tiges par paquets, compoſées de pluſieurs étamines jaunes, & rangées en épi. Quand ces fleurs ſont paſſées, il ſuc-